

HISTOIRE

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES.

SE VEND A PARIS,

Chez *DE BURE père et fils,* Libraires de la Bibliothèque impériale, rue Serpente, n.° 7.

Le tome LI, qui terminera cette collection, et renfermera la Table des matières des derniers volumes, ainsi qu'une Table générale de tous les Mémoires contenus dans les 50 volumes, sera publié *le plus promptement possible.*

Les mêmes Libraires publieront aussi très-incessamment l'ouvrage suivant :

Grammaire Arabe, par M. SILVESTRE DE SACY, membre de l'Institut. *Paris, Imprim. impér. 2 vol. grand in-8.°, avec planches.*

Nota. On a tiré de cet ouvrage des exemplaires sur papier vélin.

On trouve à la même adresse les Ouvrages suivans.

Chrestomathie Arabe, ou Extraits de divers écrivains, tant en prose qu'en vers, en arabe et en françois, par M. SILVESTRE DE SACY. *Paris, Imprim. impér. 1806, 3 vol. in-8.° broch.* .... 36 f

Mémoires sur diverses antiquités de la Perse, par le même. *Paris, Imprim. du Louvre, 1793, in-4.°, avec onze planches gravées ; broch.* .... 15.

Géographie des Grecs analysée, par M. GOSSELLIN, membre de l'Institut. *Paris, 1790, 1 vol. gr. in-4.°, avec 10 cartes gravées ; broch.* .... 18.

Recherches sur la Géographie systématique et positive des anciens, par le même. *Paris, Impr. de la Républ. an VI, 2 vol. gr. in-4.°, avec 10 cartes gravées ; broch.* .... 36.

Voyage de la Grèce, par M. DE CHOISEUL-GOUFFIER. *Paris, 1809, gr. in-fol. fig. I.re partie du tom. II ; broché en cart.* .... 60.

Description de médailles antiques Grecques et Rom., par M. MIONNET. *Paris, 1806 à 1809, les tom. I à IV, fig. broch.* .... 66.

Histoire d'Hérodote, trad. du grec par M. LARCHER. *Paris, 1802, 2.e édit. 9 vol. in-8.° broch.* .... 60.

Le même ouvrage, *9 vol. in-4.° pap. vélin ; broch. en cart.* .... 240.

Traité de l'orateur, de Cicéron, en latin et en françois, trad. par COLIN, *Paris, 1806, 4.e édit. in-12 ; broch.* .... 3.

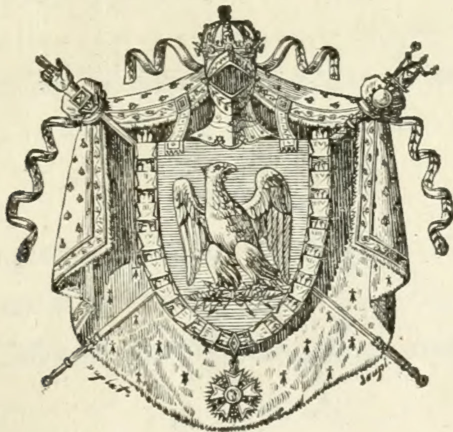
Histoire des progrès de la puissance navale d'Angleterre, par feu M. DE SAINTE-CROIX. *Paris, 1786, 2 vol. in-12 ; broch.* .... 5.

HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

AVEC

Les Mémoires de littérature tirés des Registres de cette Académie; depuis l'année M. DCCLXXXIV *jusqu'au 8 août* M. DCCXCIII.

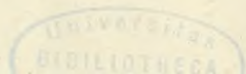
TOME QUARANTE-SEPTIÈME.





A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M. DCCCIX.



TABLE

POUR

L'HISTOIRE.

TABLE
POUR
LES MÉMOIRES.

TABLE DES PLANCHES.

HISTOIRE

CARTE POUR LE MÉMOIRE DE M. FRÉRET, SUR LES PREMIERS HABITANS DE LA GRÈCE.

Mem. de l'Acad. des Belles Lettres T. XLVII p. 1.



Gravé par Miller



HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

Par Bon-Joseph *DACIER, son dernier Secrétaire perpétuel, et maintenant Secrétaire perpétuel de la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut.*

Lorsque les trois derniers volumes de ce recueil, dont la publication avoit été considérablement retardée pour des raisons qu'il seroit superflu de rapporter, parurent au mois de juillet

1793, l'académie, qui depuis long-temps n'avoit plus qu'une existence incertaine et pénible dont elle étoit presque réduite à desirer la fin, s'occupa des moyens de conserver et de faire paroître quelque jour les ouvrages qu'elle n'espéroit pas pouvoir publier elle-même. Elle chargea son secrétaire perpétuel de continuer son histoire et celle de ses travaux jusqu'au moment de sa destruction, qu'elle regardoit comme très-prochaine, et de rassembler, dans des temps plus heureux, les mémoires lus dans ses séances depuis la fin de l'année 1784 jusqu'à la même époque. Elle invita pareillement ses membres à se réunir à lui pour en assurer et en surveiller l'impression, en observant les formes prescrites par ses réglemens pour la publication de ses mémoires, et à terminer ainsi de concert, et d'une manière digne d'elle, le monument qu'elle a élevé aux lettres et à la gloire littéraire de la nation. Nous en prîmes presque tous l'engagement: mais bientôt après, battus et dispersés par la tempête, nous avons vu s'écouler un long espace de temps avant que les circonstances nous aient permis de le remplir. Au retour du calme, nous avons encore été long-temps arrêtés par de nombreux obstacles, bien propres à nous décourager : notre zèle les a tous surmontés; et nous venons enfin offrir au public tout ce que nous avons pu recueillir des restes de l'héritage qui lui étoit destiné, et, en exécutant ainsi la volonté dernière de l'académie, à laquelle nous nous glorifierons toujours d'avoir eu l'avantage d'appartenir, lui donner un témoignage solennel de notre dévouement et de notre respect filial.

Les volumes que nous publions, renferment son histoire et une grande partie de ses travaux pendant les années 1785, 1786 et suivantes jusqu'au 8 août 1793. Nous regrettons de n'avoir pu rassembler tous les mémoires qui méritoient d'y trouver place: mais plusieurs, qui avoient été déposés au secrétariat, ont disparu, ainsi que quelques autres ouvrages, après l'invasion des barbares dans le sanctuaire des Muses; et il a été impossible d'en découvrir la moindre trace. Quelques académiciens, désespérant de voir jamais se réaliser le vœu de l'académie expirante,

ont pris le parti de faire imprimer séparément les leurs ; quelques autres, devenus membres de l'Institut national, ont cru devoir les offrir en tribut à la nouvelle patrie qui les avoit adoptés ; d'autres enfin sont morts depuis notre séparation, et les héritiers de quelques-uns d'entre eux se sont refusés à notre empressement. Puissent les ouvrages inédits qui nous avoient paru mériter d'être insérés dans ces volumes, n'être point perdus pour le public ! c'est le seul moyen d'adoucir nos regrets de ne pouvoir l'en faire jouir nous-mêmes.

L'année 1785, à laquelle s'arrête l'histoire de l'académie dans les précédens volumes, est l'époque d'un établissement important dont le but étoit d'entretenir et de ranimer l'étude des langues savantes et des monumens historiques, de découvrir à la France des richesses qu'elle possède sans les connoître, de lui en montrer l'usage, de faire jouir l'Europe entière de ce que peut fournir à l'histoire et à la littérature l'immense et précieuse collection des manuscrits de la Bibliothèque du roi. Cet utile travail fut confié à l'académie, qui le regarda comme le bienfait le plus signalé que les lettres eussent reçu de la munificence royale depuis le règne de Louis XIV. M. le maréchal prince de Beauvau, alors président de l'académie, lui communiqua, dans la première séance du mois de janvier, la lettre suivante par laquelle le ministre le prioit de faire connoître à la compagnie les intentions et les ordres du roi.

Versailles, le 22 décembre 1784.

« J'AI, Monsieur le maréchal, l'honneur de vous envoyer la » copie d'un mémoire que j'ai mis sous les yeux du roi, et que » S. M. a bien voulu approuver le 12 de ce mois. Vous y verrez » que son intention est que huit membres de l'Académie des ins- » criptions et belles-lettres, se livrent, sans préjudice du travail » que leur impose le titre d'académicien, à un travail particulier » sur les manuscrits de la Bibliothèque du roi, et se chargent » de les faire connoître par des notices exactes et des extraits » raisonnés ; que deux d'entre eux s'occupent des manuscrits

» Orientaux; trois, des manuscrits Grecs et Latins; et les trois » autres, des manuscrits François, sous le nom desquels seront » compris les manuscrits Latins qui concernent l'histoire de » France et en général l'histoire du moyen âge. Vous verrez » aussi qu'il a été fixé à chacun de ces huit membres un traite- » ment annuel de 1500 livres. S. M. a d'ailleurs trouvé juste » d'accorder au secrétaire perpetuel de l'académie un traitement » annuel de 2000 livres, pour le dédommager de l'augmentation » de frais et de travail que ce nouvel établissement lui occasion- » nera, et sur-tout pour le mettre à portée d'avoir un secrétaire » instruit et en état de le seconder.

» S. M. desire que les notices et extraits de manuscrits qui » auront été faits par les huit académiciens, soient lus et exa- » minés dans un comité qui s'assemblera une fois par mois chez » le président ou chez l'un des officiers de l'académie, et même » à la salle de l'académie, au jour et à l'heure dont on conviendra. » Ce comité sera composé des huit travailleurs, de quatre autres » académiciens faisant les fonctions de commissaires de l'aca- » démie, des officiers d'année, et du secrétaire perpétuel : tous » avec droit d'avis sur les lectures.

» Le secrétaire sera, de plus, chargé de tenir la plume, de ras- » sembler les ouvrages, de les faire imprimer, en un mot d'y » remplir les mêmes fonctions qu'à l'académie, dont le comité » ne doit être qu'une émanation.

» Je dois vous ajouter, Monsieur le maréchal, que le travail » sur les manuscrits ne doit pas appartenir exclusivement aux aca- » démiciens qui auront un traitement pour le faire: tous les autres » académiciens doivent se regarder comme invités à s'en occuper » dans leurs momens de loisir, ou quand ils n'auront pas de sujet » à traiter pour payer le tribut académique. Ils pourront lire leurs » extraits ou notices au comité, où ils seront admis à cet effet; et » ils les remettront au secrétaire. Le secrétaire les joindra aux » autres, qui seront déposés entre ses mains, et ensuite imprimés » à mesure qu'il y en aura un nombre assez considérable pour » un volume de même format que les Mémoires de l'académie.

» Quoique le travail dont il s'agit doive concerner principale-
» ment les manuscrits de la Bibliothèque du roi, S. M. desireroit
» cependant qu'il n'y fût pas totalement borné, et même qu'il ne
» fût pas totalement concentré dans l'académie.

» S. M. est persuadée que, pour lui donner toute l'utilité dont
» il est susceptible, il est convenable d'abord de l'étendre aux
» manuscrits intéressans qui peuvent se trouver dans les autres
» bibliothèques de Paris et des provinces; et en second lieu,
» d'annoncer l'établissement au public, et d'inviter les gens de
» lettres qui peuvent avoir du goût pour ce genre de travail, soit
» dans la capitale, soit dans les provinces, à fournir des notices
» des manuscrits existans dans les dépôts, dont ils pourroient
» avoir communication.

» Ils pourront envoyer leurs extraits au secrétaire, qui les lira
» au comité; et quand il y en aura un certain nombre qui seront
» jugés dignes d'être imprimés, on en fera des volumes séparés,
» dans lesquels chaque auteur sera nommé à la tête de son ouvrage.

» Ces volumes serviront de suite à ceux qui contiendront les
» extraits et notices des académiciens, conformément à ce qui se
» pratique à l'Académie des sciences pour les mémoires des savans
» étrangers.

» Il sera juste, au surplus, de donner aux personnes dont on
» publiera les notices, un exemplaire du volume dans lequel elles
» seront imprimées, et même de leur conférer le titre de corres-
» pondans de l'académie, lorsqu'ils auront fait preuve de zèle et
» de capacité.

» Les quatre commissaires du comité seront annuels, ou ne
» pourront du moins être continués que pour une seconde année.

» S. M. se réserve de les nommer pour cette fois seulement;
» et elle fera incessamment connoître à l'académie la nomination
» qu'elle aura faite. Ils seront ensuite choisis par l'académie, dans
» la même forme qui s'observe lorsque quelque circonstance exige
» qu'il soit nommé des commissaires. Le choix que l'académie en
» fera à l'avenir, n'aura pas besoin d'être confirmé par le roi; et
» les pensionnaires et les associés seront également éligibles.

» S. M. se réserve aussi, pour cette fois seulement, la nomi-
» nation des huit académiciens qui auront un traitement; et l'aca-
» démie sera incessamment informée des personnes qui auront été
» nommées.

» Mais lorsque ces places vaqueront, l'academie choisira, par
» la voie de l'élection, les personnes en état de les remplir. Les
» pensionnaires et les associés pourront être également élus. Il
» suffira de proposer un sujet pour chaque place; et le choix de
» l'académie sera confirmé par le roi.

» Mais une observation essentielle, et que l'académie ne doit
» pas perdre de vue, lorsqu'il sera question de nommer à des
» places vacantes, c'est que ces places doivent être regardées,
» moins comme une récompense des anciens travaux, que comme
» le prix d'un travail dont le roi desire l'exécution, et que par
» conséquent le choix de l'académie doit toujours tomber sur
» les académiciens, soit pensionnaires, soit associés, qui seront
» en même temps les plus propres et les plus disposés à s'en
» occuper.

» Je vous prie, Monsieur le maréchal, de vouloir bien com-
» muniquer à l'académie le mémoire dont la copie est ci-jointe
» et ce que j'ai l'honneur de vous marquer, et même de faire
» inscrire le mémoire et ma lettre sur les registres.

» Je ne doute point que la compagnie ne ressente comme elle
» le doit, ce nouveau témoignage de la protection que S. M.
» accorde aux sciences et aux savans; et je connois trop bien,
» Monsieur le maréchal, vos principes et votre zèle, pour n'être
» pas persuadé que vous voudrez bien concourir, en ce qui dé-
» pendra de vous, à l'exécution et au succès de ce nouvel établis-
» sement.

» J'ai l'honneur d'être &c. *Signé* le baron de BRETEUIL. »

MÉMOIRE.

« DES différens moyens qu'on a imaginés jusqu'ici pour ranimer
» dans la nation et entretenir dans l'Académie des belles-lettres,

» l'étude des langues savantes, de l'antiquité et des monumens de » notre histoire, un seul paroît pouvoir conduire directement au » but, et ne présente aucun obstacle qu'il ne soit facile de sur-» monter.

» Il existe dans la Bibliothèque du roi quatre-vingt ou cent mille » manuscrits en diverses langues, qui restent ignorés et que » presque personne n'a le courage ou la faculté de consulter. La » plupart sont vraisemblablement de nature à ne pas mériter d'être » publiés : mais, comme ils peuvent intéresser par quelque côté » les différentes classes de savans, il seroit de la plus grande » utilité de les faire connoître par des notices exactes et des ex-» traits raisonnés, de manière à fixer l'opinion qu'on doit en » avoir. A l'égard de ceux qui paroîtroient dignes d'être imprimés » en entier, on en donneroit la traduction Françoise, à moins » qu'on ne jugeât très-important de les faire publier dans leur » langue originale.

» Ce travail est du ressort de l'Académie des belles-lettres. Huit » membres de cette compagnie pourroient s'y consacrer, sans » préjudice de celui que leur impose le titre d'académicien. On » en appliqueroit deux aux manuscrits Orientaux, trois aux ma-» nuscrits Grecs et Latins, trois autres aux manuscrits François; » et sous ce nom seroient compris les manuscrits Latins qui » concernent l'histoire de France et en général les antiquités » du moyen âge.

» Le roi, en formant cet établissement, choisiroit pour la » première fois dans l'académie les sujets qu'il croiroit les plus » propres à bien exécuter ce plan, et feroit annoncer à la com-» pagnie qu'il lui permet de remplir les places qui vaqueroient » par la suite, en ajoutant que les pensionnaires et les associés » seroient également éligibles. On inviteroit en même temps les » autres académiciens à s'occuper de ce travail dans leurs mo-» mens de loisir, ou quand ils n'auroient pas de sujet à traiter » pour payer le tribut académique; et il est probable que l'es-» poir d'être élus à une des huit places en cas de vacance, en » engageroit plusieurs à s'y livrer.

» Pour bien remplir ce projet, on pense qu'il seroit nécessaire » d'assigner un traitement annuel de 1500 liv. à chacun de ceux » qui y seroient employés.

» Il paroîtroit également juste de mettre au moins hors de frais » le secrétaire perpétuel de l'académie, dont le travail se trouve- » roit augmenté par-là, au point qu'il seroit obligé d'avoir un » secrétaire instruit et même homme de lettres pour le seconder.

» Ces huit places, ainsi affectées à différens genres de connois- » sances, deviendroient autant de points de vue vers lesquels » chaque académicien, à son choix, dirigeroit ses études; et » comme on ne pourroit les obtenir, quand elles viendroient à » vaquer, que par les suffrages de la compagnie, chacun redou- » bleroit ses efforts pour les mériter.

» Un autre avantage non moins précieux, c'est que, hors de » l'académie, il se trouveroit des gens nés avec des talens, qui, » sachant que l'étude des langues Orientales pourroit leur pro- » curer presque en même temps le titre honorable d'académi- » cien et une place utile, s'y appliqueroient avec la plus grande » ardeur; d'autres, cédant à l'attrait particulier qu'ils sentiroient » pour les langues Grecque et Latine, s'y livreroient avec le » même zèle; d'autres, enfin, feroient une étude approfondie » des monumens de notre histoire.

» Ainsi l'exécution du plan proposé feroit revivre le goût des » bonnes études, qui s'éteint d'une manière sensible, et répan- » droit dans l'Europe des trésors peut-être inestimables qui sont » ensevelis dans la Bibliothèque du roi.

» Ces heureux effets assureroient à jamais au roi la reconnois- » sance de la postérité; et la gloire qu'il acquerroit en soutenant » les lettres sur leur déclin et en prévenant leur décadence, ne » seroit ni moins solide ni moins brillante que celle dont s'est » couvert François I.er en les faisant renaître, et Louis XIV en » les encourageant par sa protection et par sa munificence. »

La lecture de ces pièces excita, dans l'académie, la plus vive reconnoissance; et M. le président fut prié de porter au pied du

du trône l'hommage respectueux d'un sentiment que son amour pour les lettres et son attachement pour la compagnie lui faisoient partager, et d'en être l'interprète auprès du ministre qui avoit provoqué la décision de S. M., et qui en assuroit ainsi l'exécution.

Une seconde lettre du ministre, en date du 15 janvier, et adressée à M. le président, informa l'académie de la nomination faite par le roi des huit académiciens chargés du travail à faire sur les manuscrits, et des quatre commissaires invités, ainsi que les officiers de l'académie, à assister aux séances du comité où ce travail devoit être lu et examiné. La lettre est ainsi conçue:

Versailles, le 15 janvier 1785.

« J'AI, Monsieur le maréchal, l'honneur de vous informer » que le roi a nommé MM. Barthelemy, Dupuy, Garnier et » de Rochefort, aux quatre places de commissaires de l'aca- » démie au comité que S. M. a jugé à propos d'établir pour la » lecture des notices et extraits des manuscrits de la Biblio- » thèque du roi. S. M. a également nommé M. de Guignes » pour le travail à faire sur les manuscrits Orientaux; MM. de » Villoison, Larcher et Brotier, pour celui des manuscrits Grecs » et Latins; et MM. de Brequigny, Gaillard, du Theil et Ké- » ralio, pour celui des manuscrits François.

» Je vous prie de vouloir bien informer l'académie de ces » différentes nominations, et faire remettre les lettres ci-jointes » aux académiciens auxquels elles sont adressées.

» Le roi desire toujours que, conformément à ce que j'ai eu » l'honneur de vous marquer précédemment, il y ait deux acadé- » miciens attachés au travail qui concerne les manuscrits Orien- » taux, et qu'il n'y en ait que trois pour le travail relatif aux » manuscrits François.

» Ce n'est que pour cette fois seulement, et sans tirer à con- » séquence pour l'avenir, que S. M. nomme actuellement quatre » personnes pour ce dernier travail, et une seule pour l'autre; et » son intention est que la première des quatre places nommées

» pour les manuscrits François qui vaquera, soit remplie par » un académicien qui s'occupera des manuscrits Orientaux. Je » vous prie d'en prévenir l'académie, et de faire enregistrer ma » présente lettre sur ses registres.

» J'ai l'honneur d'être &c. *Signé* le baron DE BRETEUIL. »

Le mauvais état de la santé de M. Larcher, et des travaux qu'il ne vouloit pas être obligé d'interrompre, ne lui ayant pas permis de se charger de ce nouveau travail, il pria le ministre de faire agréer ses excuses et ses remercîmens au roi, qui nomma M. de Vauvilliers pour le remplacer.

L'année 1785 fut encore l'époque d'un changement desiré depuis long-temps par un grand nombre d'amis des lettres. Le roi, sur les représentations et les demandes multipliées qui lui avoient été faites, créa dans l'académie une classe d'associés libres résidans à Paris, composée de huit membres, invités à contribuer aux travaux de la compagnie, sans y être rigoureusement obligés comme les académiciens ordinaires. Les motifs de cette création sont suffisamment énoncés dans l'ordonnance ci-après transcrite, ainsi que dans la lettre suivante adressée par le ministre à M. le président, et qui contient les noms des personnes choisies, *pour cette fois seulement*, par le roi, pour remplir les places que S. M. venoit de créer.

Versailles, le 15 janvier 1785.

« J'AI, Monsieur le maréchal, l'honneur de vous envoyer » l'expédition d'une ordonnance du roi, qui crée et établit dans » l'Académie des inscriptions et belles-lettres une nouvelle classe » d'académiciens, sous le titre d'associés libres résidans à Paris.

» Cet établissement a paru nécessaire pour donner l'entrée de » l'académie à des gens de lettres dont les travaux et les connois- » sances peuvent lui être utiles, mais à qui différentes circons- » tances ne permettent pas de songer à devenir académiciens » ordinaires.

» Le roi s'étant réservé, pour cette fois seulement, la nomination de ces huit places, il a nommé D. Clément, D. Poirier, MM. Mongez, Bailly, Barthez, Camus, Hennin et Silvestre de Sacy.

» Je vous prie, Monsieur le maréchal, de vouloir bien communiquer à l'académie l'ordonnance ci-jointe, et de lui faire part de la nomination faite en conséquence.

» J'écris aux personnes nommées les lettres que vous trouverez ci-jointes, et par lesquelles je leur annonce le choix de S. M. : mais je vous prie de vouloir bien ne les leur faire remettre qu'après la séance où l'ordonnance aura été lue et enregistrée, et leur nomination connue de l'académie.

» J'ai l'honneur d'être &c. *Signé* le baron DE BRETEUIL. »

ORDONNANCE DU ROI.

DE PAR LE ROI.

« S. M. étant informée qu'il existe hors de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, des gens de lettres d'un mérite distingué qui ne peuvent prétendre à devenir académiciens ordinaires, soit parce qu'ils sont exclus par les réglemens ou par l'usage, soit parce qu'ils exercent des charges ou des emplois qui ne leur permettent pas d'être exactement assidus aux séances de l'académie et de lui payer rigoureusement le tribut annuel de travail qu'elle a droit d'exiger de ses membres ordinaires, et considérant que si ces hommes de lettres étoient admis dans l'académie, ils pourroient concourir utilement à ses travaux et à sa gloire, S. M. a créé et établi par la présente ordonnance, dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une nouvelle classe d'académiciens, sous le titre d'*associés libres résidans à Paris*. Veut S. M. que le nombre de ces académiciens soit invariablement fixé à huit, qui pourront être choisis indifféremment dans les diverses classes de citoyens, sans en excepter les ordres religieux; qu'ils soient invités à se livrer aux mêmes

» travaux que les autres académiciens ; qu'ils soient placés dans » l'ordre du tableau, immédiatement après les associés ordinaires ; » et qu'ils jouissent des mêmes droits et prérogatives, avec la seule » différence qu'ils ne pourront devenir pensionnaires de l'aca- » démie, et qu'ils n'auront ni droit de suffrage à aucune élection, » ni part à la distribution des jetons.

» Entend néanmoins S. M. qu'en cas de vacance de quelqu'une » des places établies pour le travail à faire sur les manuscrits, » lesdits associés libres résidans à Paris puissent y être élus » comme les académiciens ordinaires.

» Se réserve S. M., pour cette fois seulement, le choix et la » nomination desdits huit associés libres ; voulant que, lorsque » par la suite quelqu'une de ces places viendra à vaquer, l'aca- » démie procède, pour la remplir, à une élection dans la forme » accoutumée pour celle des associés ordinaires, c'est-à-dire, » qu'elle présente deux sujets sur lesquels S. M. choisira celui » qu'elle jugera à propos. Et sera la présente ordonnance inscrite » sur les registres de l'académie.

» Fait à Versailles, le 15 janvier 1785. *Signé* LOUIS.

» *Et plus bas*, le baron DE BRETEUIL. »

L'académie reçut, l'année suivante, un nouveau témoignage de l'intérêt et de la protection du roi, et y fut d'autant plus sensible, que le bienfait étoit plus inattendu. Elle en fut uniquement redevable au zèle et à l'attachement d'un de ses membres, M. de Laverdy, alors son président, qui de lui-même, et sans en avoir prévenu la compagnie, sollicita et obtint la création de cinq nouvelles pensions pour les cinq plus anciens associés, avec les fonds annuels nécessaires, non-seulement pour acquitter ces pensions, mais pour suppléer la retenue qu'on faisoit depuis long-temps sur les dix anciennes pensions, ainsi que sur celles du secrétaire perpétuel et du bibliothécaire, pour entretenir et enrichir la bibliothèque, pour augmenter la valeur des jetons qu'on distribuoit aux académiciens présens à chaque séance,

pour subvenir avec plus de facilité aux dépenses ordinaires de l'académie et aux besoins de son service.

Le contrôleur général des finances, dont le président avoit employé le crédit pour accélérer et pour assurer le succès de sa demande, lui en rendit compte en ces termes :

Versailles, le 15 mai 1786.

« Le roi, Monsieur, vient de donner à son Académie des » inscriptions et belles-lettres une nouvelle marque de sa pro- » tection, en lui accordant une augmentation de traitement an- » nuel de 12,200 livres. S. M. a réglé en même temps, par sa » décision dont j'ai l'honneur de vous adresser l'ampliation, de » quelle manière elle entend que soit réparti le traitement total » de 40,200 liv. attribué à son académie; et elle a fixé les grandes » et les petites pensions qui seront méritées par les membres de » cette compagnie savante. Je suis flatté, Monsieur, d'avoir fait, » en cette circonstance, une chose que vous m'avez témoigné vous » être agréable ; et je vous prie d'assurer l'académie de toute la » satisfaction que j'ai eue à présenter au roi, pour elle, comme » justes, les motifs de ce nouvel encouragement pour les travaux » dont elle est chargée par son institution.

» J'ai l'honneur d'être &c. *Signé* DE CALONNE. »

On ne donne point ici la décision du roi, parce qu'elle n'étoit, pour ainsi dire, que provisoire, et que le ministre de Paris et de la maison du roi, dans le département duquel étoit l'académie, et qui étoit plus à portée de connoître ses intentions et ses besoins, après en avoir conféré avec le président et le secrétaire perpétuel, prit les ordres du roi sur la répartition des nouveaux fonds, et adressa au secrétaire l'ordonnance et la lettre suivantes :

Versailles, le 10 juin 1786.

« J'ai, Monsieur, pris les ordres du roi concernant l'emploi du » nouveau fonds de 12,200 liv. que S. M. a bien voulu accorder

» à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. S. M. m'a autorisé à expédier à ce sujet l'ordonnance que vous trouverez ci-jointe. Je vous prie d'en donner connoissance à l'académie, et de la faire inscrire sur ses registres. S. M. approuve d'ailleurs, que l'académie procède dès-à-présent à l'élection des cinq nouveaux pensionnaires. Vous voudrez bien m'envoyer la note de cette élection, afin que je la mette sous les yeux du roi pour en recevoir la confirmation.

» J'ai l'honneur d'être &c. *Signé* le baron DE BRETEUIL. »

ORDONNANCE DU ROI.

DE PAR LE ROI.

« S. M., d'après le compte qu'elle s'est fait rendre de l'état de son Académie des inscriptions et belles-lettres, et du traitement qui lui est affecté, ayant reconnu qu'il étoit juste d'augmenter ce traitement de douze mille deux cents livres par an, à compter du 1.er janvier de cette année, et voulant régler la distribution de cette somme et quelques autres objets relatifs à ladite académie, a ordonné et ordonne ce qui suit :

» I. Il sera établi dans ladite académie cinq nouveaux pensionnaires, aux mêmes titres, priviléges et prérogatives que les dix anciens.

» Entend S. M. qu'ils soient élus, maintenant et à l'avenir, à mesure que quelqu'une de ces places deviendra vacante, dans la forme prescrite par les statuts de l'académie pour l'élection des anciens pensionnaires, et qu'ils reçoivent annuellement une pension de 800 liv., jusqu'à ce qu'ils arrivent aux anciennes pensions, auxquelles ils parviendront par rang d'ancienneté, sans avoir besoin d'être pourvus par une nouvelle nomination.

» II. Le surplus de ladite somme de douze mille deux cents livres sera employé; savoir :

» Deux mille cent soixante livres pour porter à deux mille livres effectives chacune des dix anciennes pensions, à mille

» livres celle du secrétaire perpétuel, et à six cents livres celle du » bibliothécaire, lesquelles anciennes pensions sont assujetties » à la retenue d'un dixième.

» Mille livres pour être jointes aux deux mille livres allouées » précédemment au secrétaire perpétuel trésorier, pour le rem- » boursement des frais et dépenses quelconques de l'académie; au » moyen de quoi cet objet sera porté annuellement à la somme » de trois mille livres, des restes de laquelle, lorsqu'il aura » satisfait aux besoins ordinaires de l'académie, il ne sera pas » comptable, non plus qu'il ne l'a été par le passé de celle de » deux mille livres.

» Six cents livres pour les gages d'un huissier chargé du ser- » vice intérieur et extérieur de l'académie, d'entretenir le bon » ordre et la décence dans ses assemblées publiques, et d'aider » le bibliothécaire dans la partie mécanique de ses fonctions.

» Quatre cents livres pour acheter les livres que l'académie » jugera lui être nécessaires, pour frais de reliure et autres dé- » penses relatives à l'entretien de la bibliothèque; de laquelle » somme de quatre cents livres le bibliothécaire fera approuver » l'emploi, à la fin de chaque année, par le président, et, en son » absence, par un des autres officiers de la compagnie.

» Quatre cents livres pour l'académicien chargé de faire deux » fois chaque année le rapport des travaux de l'académie, en » présence de l'Académie des sciences; lequel académicien con- » tinuera d'être nommé à cette place par l'académie, sans qu'il » soit nécessaire d'obtenir du roi la confirmation de son choix: » ne pourra néanmoins ledit académicien jouir du titre ni des » prérogatives de pensionnaire, à moins qu'il ne le soit déjà, ou » qu'il ne le devienne par la suite suivant la forme ordinaire.

» Et finalement une somme de trois mille six cent quarante » livres pour être jointe à celle d'environ six mille quatre cents » livres que l'académie a jusqu'à présent reçue en jetons, pour » droit de présence à ses assemblées; de manière qu'elle recevra » annuellement, pour cet objet, au moins la somme de dix » mille livres: et attendu l'augmentation du poids des jetons,

» S. M. veut qu'il soit gravé un nouveau coin, dont le modèle » sera proportionné à cette augmentation.

» III. Veut encore S. M. que ces différentes sommes, non » sujettes à retenue, ainsi que celle de six cents livres accordée » précédemment à l'académie pour le supplément des fonds de » ses prix, et celle de quatorze mille livres assignée aux acadé- » miciens chargés de faire connoître par des notices les manus- » crits de la Bibliothèque du roi, soient payées sur la seule » quittance du secrétaire perpétuel trésorier, et qu'il reçoive » pareillement à l'avenir, sur sa seule quittance, les anciennes » pensions attribuées à l'académie lors de son établissement.

» Sera le présent réglement lu à la prochaine assemblée de » l'académie, et inscrit sur ses registres.

» Fait à Versailles, le 9 juin 1786. *Signé* LOUIS.

» *Et plus bas*, le baron DE BRETEUIL. »

Plusieurs articles des statuts donnés par le roi à l'académie, lors de son renouvellement en 1701, étoient depuis long-temps tombés en désuétude; d'autres avoient été abrogés à différentes époques, et on leur en avoit substitué de nouveaux, plus appropriés aux circonstances et à l'état actuel de l'académie. La création du comité des manuscrits, celle de la classe des associés libres résidans, l'augmentation du nombre des pensionnaires, avoient encore nécessité de nouveaux articles, dont la plupart ne pouvoient se concilier avec l'ancien réglement: il en falloit un nouveau, dans lequel on ne retrouvât plus ces articles inutiles et quelquefois contradictoires, et qui réunît tous ceux que l'académie étoit obligée d'observer, et même les articles nouveaux que la réflexion ou l'experience pourroit suggérer et faire juger nécessaires. Le ministre invita le président et le secrétaire à s'occuper de ce travail, de concert avec ceux des académiciens qu'ils croiroient devoir y associer, et de ne rien omettre de ce qui pourroit contribuer à l'avantage des lettres et de l'académie. Le résultat lui en fut remis avant la fin de cette année; et l'académie, reçut à l'ouverture

l'ouverture de sa première séance de l'année 1787, le réglement qui suit, accompagné d'une lettre adressée à M. de Laverdy, alors président, et conçue en ces termes:

Versailles, le 29 décembre 1786.

« J'AI, Monsieur, l'honneur de vous envoyer l'expédition des » nouveaux statuts que le roi à jugé à propos de donner à l'Aca- » démie des inscriptions et belles-lettres : je vous prie de vouloir » bien en donner connoissance à l'académie. Je ne doute pas » qu'elle n'y trouve de nouvelles preuves de l'attention de S. M. » pour ce qui intéresse les compagnies savantes.

» L'article XXXI accorde le droit de suffrage pour les élections » à quatre des associés libres résidans. S. M. a cru devoir nom- » mer, pour cette fois seulement, les personnes qui jouiront de » ce droit; et elle a choisi D. Clément, D. Poirier, MM. Bailly » et Camus. Je vous prie d'en prévenir l'académie et ces quatre » académiciens. Lorsque l'un d'eux cessera de jouir de ce droit, » ce sera à l'académie à faire choix de celui qui devra en jouir » à sa place.

» J'ai l'honneur d'être &c. *Signé* le baron DE BRETEUIL.»

RÉGLEMENT pour l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, du 22 décembre 1786.

DE PAR LE ROI.

» SA MAJESTÉ, s'étant fait représenter les statuts donnés en » 1701 par Louis XIV à l'Académie royale des inscriptions et » belles-lettres, et les réglemens particuliers qui lui ont été » accordés depuis à différentes époques, a reconnu la nécessité » de réunir en un seul corps ces divers statuts et réglemens, d'en » retrancher les articles tombés en désuétude, ou dont le chan- » gement des circonstances a rendu l'exécution inutile, et d'y » ajouter ceux que l'état actuel de l'académie paroît exiger; » S, M. a en conséquence ordonné et ordonne ce qui suit:

» I. L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de-
» meurera toujours sous la protection du roi, et recevra ses
» ordres, ainsi que l'Académie royale des sciences, par celui des
» secrétaires d'état qui aura les académies dans son département.

» II. L'académie sera composée de quarante académiciens
» ordinaires, dix honoraires, quinze pensionnaires et quinze
» associés, et en outre, de vingt associés libres, dont huit
» seront résidans à Paris, quatre régnicoles et huit étrangers; et
» personne ne sera admis à l'académie, que par le choix ou l'a-
» grément de S. M.

» III. Les honoraires seront tous recommandables par la
» connoissance et l'amour des lettres: l'un d'eux sera président;
» un autre, vice-président: aucun d'eux ne pourra devenir pen-
» sionnaire.

» IV. Les pensionnaires, les associés ordinaires et les associés
» libres résidans, seront tous établis à Paris; et lorsqu'il arrivera
» que quelqu'un d'entre eux sera appelé à quelque charge ou
» commission demandant résidence hors de Paris, il sera pourvu
» à sa place, de même que si elle avoit vaqué par décès. L'un
» des pensionnaires sera directeur; un autre, sous-directeur; l'un
» d'eux ou des associés ordinaires sera secrétaire et trésorier. Les
» associés libres ne pourront devenir pensionnaires ni officiers
» de la compagnie.

» V. Si quelqu'un des associés libres régnicoles ou étrangers
» est appelé à Paris par quelque charge ou commission deman-
» dant qu'il y fasse sa résidence, ou s'il vient s'y établir pour
» quelque autre raison que ce soit, et qu'il y demeure plus de
» deux ans, il sera pourvu à sa place, comme si elle avoit vaqué
» par décès.

» VI. Pour remplir les places d'honoraires, l'académie élira,
» à la pluralité des voix, par scrutin, un sujet qu'elle proposera
» à S. M. pour avoir son agrément.

» VII. Pour remplir les places de pensionnaires, l'académie
» élira, à la pluralité des voix, par scrutin, deux associés or-
» dinaires qui seront proposés à S. M., afin qu'il lui plaise en

» choisir un ; et dans le compte qui lui sera rendu de l'élection, » on ajoutera au nom de chacun des deux académiciens présentés, » la date de son entrée à l'académie, et la liste, tant des mémoires » qu'il y aura lus, que des ouvrages particuliers relatifs à l'objet » des travaux de la compagnie, qu'il aura donnés au public.

» VIII. Pour remplir la place de secrétaire trésorier, l'aca- » démie élira, aux deux tiers des voix, par scrutin, deux acadé- » miciens de la classe des pensionnaires, ou de celle des associés » ordinaires; et ils seront proposés à S. M., afin qu'il lui plaise » en choisir un.

» IX. Pour remplir les places d'associés ordinaires, l'académie » élira, à la pluralité des voix, par scrutin, un sujet qu'elle pro- » posera à S. M. pour avoir son agrément.

» X. Pour remplir les places d'associés libres résidans, régni- » coles et étrangers, l'académie élira pareillement, à la pluralité » des voix, par scrutin, un sujet qu'elle proposera à S. M. pour » avoir son agrément.

» XI. Dans aucune élection, la pluralité ne sera censée ac- » quise que par la réunion de plus de la moitié des suffrages.

» XII. Nul ne pourra être proposé à S. M. pour remplir » aucune desdites places d'académicien, s'il n'est de bonnes mœurs » et de probité reconnue.

» XIII. Nul ne pourra être proposé de même, s'il est régu- » lier, attaché à quelque ordre de religion, si ce n'est pour rem- » plir quelque place d'académicien libre.

» XIV. Nul ne pourra être proposé à S. M. pour les places » d'associés, s'il n'est connu par quelque ouvrage considérable » dans le genre des travaux de l'académie.

» XV. Nul ne pourra être proposé pour les places d'associés, » qu'il n'ait au moins vingt-cinq ans.

» XVI. Les assemblées ordinaires de l'académie se tiendront » au Louvre, les mardi et vendredi de chaque semaine; et » lorsqu'èsdits jours il se rencontrera quelque fête, l'assemblée se » tiendra le jour précédent ou le suivant.

» XVII. Les séances commenceront toute l'année à trois

» heures et demie, et finiront à cinq heures et demie, depuis » Pâques jusqu'aux vacances; et à cinq heures, depuis la S. Mar- » tin jusqu'à Pâques.

» XVIII. Les vacances de l'académie commenceront au 8 de » septembre et finiront le 11 de novembre; elle vaquera en outre » pendant la quinzaine de Pâques, la semaine de la Pentecôte, » et depuis Noël jusqu'aux Rois.

» XIX. Les académiciens pensionnaires et associés ordinaires » seront assidus aux assemblées; et nul ne pourra s'absenter plus » de deux mois pour ses affaires particulières, hors le temps des » vacances, sans un congé exprès de S. M. Les honoraires et les » associés libres résidans seront invités à la même assiduité.

» XX. L'académie, chargée par son institution de consacrer » à la postérité les principaux événemens du règne du roi, conti- » nuera de travailler, avec le même zèle qu'elle l'a fait jusqu'à » présent, aux médailles, inscriptions et autres monumens que » S. M. jugera à propos de lui ordonner.

» XXI. L'objet principal et direct de l'académie étant l'his- » toire, c'est-à-dire la connoissance des hommes et des événemens, » des temps et des pays, des mœurs, des usages, des lois, des » arts, des sciences, de la littérature de toutes les nations, l'aca- » démie s'attachera principalement,

» 1.° A l'étude des langues, particulièrement des langues » Orientales, et des langues Grecque et Latine;

» 2.° A celle des monumens de toute espèce, médailles, » inscriptions, &c. concernant l'histoire ancienne et l'histoire du » moyen âge.

» 3.° Elle éclaircira les titres, diplomes et antiquités de l'his- » toire de France et de l'histoire des autres nations, principale- » ment de celles dont les intérêts et les événemens sont ou ont » été mêlés avec ceux de la France.

» 4.° La chronologie et la géographie étant les deux bases » de l'Histoire, l'académie aura soin d'avoir toujours dans son » corps quelques personnes connues pour avoir cultivé ces deux » sciences avec le plus de succès, et pour être plus en état d'en

» résoudre les difficultés : en général, elle s'attachera, dans le » choix de ses membres, à entretenir une sorte de balance entre » les principaux genres dont elle s'occupe, de manière qu'il » n'y en ait aucun de négligé, faute de sujets qui s'y appliquent.

» 5.° Pour se rendre toujours de plus en plus utile, l'académie » donnera une attention particulière à l'étude des sciences, arts et » métiers des anciens, en les comparant avec ceux des modernes.

» 6.° Aucun genre de littérature n'est étranger à l'académie » des belles-lettres : ainsi, à l'érudition qui rassemble les faits et » les autorités, elle joindra la critique qui sait les choisir, les » comparer et les apprécier; et à la critique qui discute les faits, » elle joindra celle qui entretient et qui épure le goût, par l'exa- » men approfondi des meilleurs modèles en tout genre.

» XXII. Chaque académicien pensionnaire et associé ordi- » naire sera tenu d'apporter chaque année quelques ouvrages de » sa composition, pour être lus dans les assemblées de l'aca- » démie. Les honoraires et les associés libres seront invités au » même travail; et chacun des académiciens présens pourra faire » ses remarques sur ce qui aura été lu.

» XXIII. Tous les écrits que les académiciens apporteront » aux assemblées, seront par eux remis entre les mains du se- » crétaire, afin qu'on puisse y avoir recours dans l'occasion; et » à la fin de chaque année, le président ou le secrétaire en enverra » la liste au secrétaire d'état ayant l'académie dans son départe- » ment, afin qu'il puisse mettre cette liste sous les yeux de S. M.

» XXIV. Si un académicien ordinaire, soit pensionnaire, soit » associé, se trouve hors d'état, pour des raisons quelconques, » d'être assidu aux assemblées de l'académie et de lui payer le » tribut de son travail, il pourra demander le titre d'académicien » vétéran. L'académie alors délibérera sur sa demande; et lorsqu'il » aura été élu vétéran, à la pluralité des voix, par scrutin, elle » en rendra compte à S. M., afin d'obtenir son agrément. Les » pensionnaires qui passeront ainsi à la vétérance, cesseront de » jouir de leur pension, à moins que l'académie ne juge à propos » de la leur conserver, en tout ou en partie, pour des raisons » particulières.

» XXV. L'académie veillera exactement à ce que, dans les » occasions où quelques académiciens seront d'opinions diffé- » rentes, ils n'emploient aucun terme de mépris ni d'aigreur l'un » contre l'autre, soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits; » et lors même qu'ils combattront les sentimens de quelques sa- » vans que ce puisse être, l'académie les exhortera à n'en parler » qu'avec ménagement.

» XXVI. L'académie aura soin d'entretenir commerce avec » les divers savans, soit de Paris et des provinces du royaume, » soit des pays étrangers, afin d'être promptement informée de ce » qui s'y fera d'intéressant relativement aux objets qu'elle doit se » proposer. L'académie pourra, en conséquence, délivrer des » lettres de correspondance qui ne donneront à ceux auxquels » elle les accordera, ni le titre d'académicien, ni même le droit » de séance dans ses assemblées.

» XXVII. L'académie ne donnera son approbation aux ou- » vrages que les académiciens se proposeront de faire imprimer, » qu'après un examen et rapport fait par ceux de ses membres » qu'elle aura commis à cet examen.

» XXVIII. Lorsque des provinces, des villes, des corps, et » même des particuliers, voulant consacrer la mémoire de » quelque événement important et digne d'être transmis à la » postérité, demanderont des inscriptions ou des médailles à » l'académie, elle s'appliquera très-particulièrement à donner » une prompte et entière satisfaction.

» XXIX. Les académiciens de toutes les classes auront voix » délibérative, lorsqu'il ne s'agira que de sciences et de littérature.

» XXX. Les seuls académiciens honoraires, pensionnaires, » associés ordinaires, et les quatre plus anciens vétérans, auront » voix délibérative lorsqu'il s'agira d'élection; et en l'absence » d'un des quatre plus anciens vétérans, aucun autre vétéran ne » pourra lui être substitué et prétendre à donner sa voix.

» XXXI. L'académie pourra néanmoins, pour récompenser » le zèle, l'assiduité et le travail des associés libres résidans à » Paris, accorder à quelques-uns d'entre eux, à son choix, mais

» jamais à plus de quatre, le droit de suffrage pour les élections ; » et en l'absence d'un de ceux qui auront obtenu ce privilége, » aucun autre associé libre résidant ne pourra lui être substitué » et prétendre à donner sa voix.

» XXXII. Les quarante académiciens ordinaires, les quatre » plus anciens vétérans, et les huit associés libres résidans à Paris, » auront seuls voix délibérative pour les affaires particulières de » l'académie; et en l'absence d'un des quatre plus anciens vété- » rans, aucun autre vétéran ne pourra lui être substitué et pré- » tendre à donner sa voix.

» XXXIII. Les vétérans prendront rang entre eux, pour jouir » du droit de suffrage, suivant la date de leur entrée à l'aca- » démie, et non suivant celle de leur admission à la vétérance ; » mais dans le cas où un vétéran ayant eu voix délibérative vien- » droit à la perdre, parce qu'un académicien plus ancien passe- » roit à la vétérance, l'académie pourra la lui conserver, si elle » le juge à propos.

» XXXIV. Ceux des associés qui auront obtenu la vétérance » avant dix années révolues depuis leur entrée à l'académie, » perdront à jamais le droit de suffrage, soit pour les élections, » soit pour les affaires particulières de l'académie, quand même » ils deviendroient les plus anciens vétérans.

» XXXV. Les quatre vétérans et les associés libres résidans, » jouissant du droit de suffrage pour les élections, ne pourront » prétendre à donner leur voix pour une élection, si, au jour où » elle se fera, il y a six mois révolus qu'ils n'ont assisté aux » assemblées de l'académie. Dans le même cas, ils ne pourront » pareillement, non plus que les autres associés libres résidans, » prétendre à donner leur voix dans une délibération concernant » les affaires particulières de la compagnie.

» XXXVI. Les personnes qui ne sont point de l'académie, » ne pourront assister ni être admises aux assemblées ordinaires, » si ce n'est quand elles y seront conduites par le secrétaire, pour » y proposer quelques découvertes nouvelles.

» XXXVII. Toutes personnes auront entrée aux assemblées

» publiques, qui se tiendront deux fois chaque année ; l'une, le » premier mardi ou vendredi d'après la S. Martin ; et l'autre, le » premier mardi d'après la quinzaine de Pâques.

» XXXVIII. L'académie sera toujours présidée par un des » quatre officiers ci-dessus mentionnés ; savoir, le président, le » vice-président, le directeur et le sous-directeur, qui se sup- » pléeront l'un l'autre dans cet ordre ; et dans le cas où ils se- » roient tous absens, par le plus ancien des quarante acadéni- » ciens ordinaires.

» XXXIX. Le président et les autres officiers seront, avec les » honoraires, au haut bout de la table ; les pensionnaires et les » associés seront aux autres côtés.

» XL. Le président sera très-attentif à ce que le bon ordre » soit fidèlement observé dans chaque assemblée et dans ce qui » concerne l'académie ; il en rendra un compte exact à S. M., » ou au secretaire d'état chargé du soin de ladite académie.

» XLI. Dans toutes les assemblées, le président fera délibérer » sur les différentes matières, prendra les avis de ceux qui ont » voix dans la compagnie, selon l'ordre du tableau, et pronon- » cera les résolutions à la pluralité des voix.

» XLII. Le président, le vice-président, le directeur et le » sous-directeur, seront nommés par S. M., au 1.er janvier de » chaque année ; mais quoique chaque année ils aient ainsi besoin » d'une nouvelle nomination, ils pourront être continués tant » qu'il plaira à S. M.

» XLIII. Le secrétaire sera exact à recueillir, en substance, » tout ce qui aura été proposé, agité, examiné et résolu dans la » compagnie, et à l'écrire sur son registre : il signera tous les » actes, extraits, rapports, que l'académie jugera à propos de » faire délivrer ; et il donnera au public l'histoire raisonnée de » ce qui se sera fait de plus remarquable dans les assemblées.

» XLIV. Les registres, titres et papiers, concernant l'aca- » démie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire ; et » lorsqu'il entrera en charge, le président les lui remettra par » inventaire.

» XLV.

» XLV. Le secrétaire trésorier sera perpétuel; et lorsque, » pour maladie ou pour autre raison considérable, il ne pourra » se rendre à l'assemblée, il commettra tel d'entre les académi- » ciens qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre » et remplir ses autres fonctions.

» XLVI. Un des pensionnaires aura en sa garde tous les livres, » médailles, jetons et autres objets appartenant à l'académie; et » il ne pourra les laisser transporter hors des salles où ils sont » gardés, sans l'agrément de la compagnie. Lorsqu'il entrera en » charge, le président les lui remettra par inventaire.

» XLVII. Pour faciliter l'impression des divers ouvrages que » pourront composer les académiciens, S. M. continuera de faire » expédier à l'académie les priviléges nécessaires.

» XLVIII. Pour encourager les académiciens à la continuation » de leurs travaux, S. M. leur fera payer, comme par le passé, » les pensions ordinaires, et même des gratifications extraordi- » naires, suivant le mérite de leurs ouvrages.

» XLIX. Pour aider les académiciens dans leurs études, le » roi continuera de fournir aux frais nécessaires pour les diverses » recherches que chacun d'eux pourra faire.

» L. Pour récompenser l'assiduité aux assemblées de l'académie, » S. M. fera distribuer, à chaque assemblée, quarante jetons à » tous ceux des académiciens ordinaires qui seront présens.

» LI. Indépendamment du travail commun à toute l'aca- » démie, huit de ses membres continueront d'être chargés, sans » préjudice de celui que leur impose le titre d'académicien, de » faire connoître, par des notices et des extraits raisonnés, les » manuscrits de la Bibliothèque du roi, et même les manuscrits » intéressans qui peuvent se trouver dans les bibliothèques » particulières. Trois s'occuperont des manuscrits Orientaux; » deux des manuscrits Grecs et Latins; et trois des manuscrits » François ou Latins, ou en langues étrangères, qui concernent » l'histoire de France, celle des différens peuples de l'Europe, » et en général l'histoire et les antiquités du moyen âge; et » ils recevront, comme par le passé, le traitement annuel fixé

» par S. M. pour la récompense de ce travail particulier.

» LII. Les notices ou extraits que chacun d'eux sera tenu de » faire, seront lus et examinés dans un comité qui s'assemblera » au moins une fois par mois, et qui sera composé du président » et des officiers annuels de l'académie, de quatre commissaires » qu'elle nommera chaque année pour y assister, et qui pourront » être choisis indifféremment dans toutes les classes, du secrétaire » perpétuel, qui y remplira les mêmes fonctions qu'à l'académie, » et des huit académiciens chargés spécialement du travail, et tous » avec droit d'avis sur les lectures. Les autres académiciens seront » invités à se livrer au même travail, et pourront en lire le résultat » au comité, où ils seront admis à cet effet.

» LIII. Le lendemain de chaque assemblée du comité, le » président ou le secrétaire rendra compte de ce qui s'y sera passé, » au secrétaire d'état chargé du soin de l'académie, et lui enverra » les titres des extraits ou notices qu'on y aura lus, avec les noms » des auteurs.

» LIV. Tous les extraits ou notices qui seront présentés au » comité, seront remis entre les mains du secrétaire, pour être » imprimés dans le même format que le recueil des Mémoires de » l'académie, et en observant les règles prescrites par l'article » XXVII du présent réglement.

» LV. Chaque année, dans la dernière séance de l'académie » avant Noël, le secrétaire lira les titres des extraits ou notices » présentés au comité pendant le cours de l'année, afin que l'aca- » démie puisse juger du progrès du travail, ainsi que de l'exac- » titude et du zèle des académiciens qui en seront chargés.

» LVI. Lorsqu'il vaquera une des huit places destinées à ce » travail, l'académie élira, à la pluralité des voix, par scrutin, » soit parmi les pensionnaires, soit parmi les associés ordinaires, » soit parmi les associés libres résidans à Paris, le sujet le plus » propre au genre de travail dont étoit chargé l'académicien qu'il » s'agira de remplacer; et elle le proposera à S. M. pour ob- » tenir son agrément.

» LVII. Ceux des huit académiciens chargés de ce travail qui

» s'absenteront, pour quelque raison que ce soit, au-delà du terme » fixé par l'article XIX des présens statuts, ne jouiront point, » pendant leur absence, du traitement assigné par S. M. à chacun » d'entre eux : ils ne commenceront à en jouir que du jour de » leur rentrée à l'académie ; et tout ce qui sera échu de ce trai- » tement depuis leur départ jusqu'à cette époque, sera employé » par l'académie aux objets qu'elle jugera les plus utiles, et sur- » tout à l'acquisition des livres qui manqueront dans sa biblio- » thèque.

» LVIII. Si quelqu'un de ces huit académiciens, pour quelque » cause que ce soit, excepté pour une maladie ou une infirmité » reconnue, néglige de remplir les devoirs qui lui sont imposés » par sa place, il sera obligé de s'en démettre ; et l'académie, pour » la remplir, procédera de la même manière que si cette place » avoit vaqué par décès.

» LIX. Il y aura toujours une union particulière entre l'Aca- » démie royale des inscriptions et belles-lettres, et l'Académie » royale des sciences ; et à chacune des premières séances d'après » les assemblées publiques, ces deux académies se tiendront en- » semble et se communiqueront mutuellement le résultat de leurs » travaux.

» LX. Veut S. M. que le présent réglement soit exactement » observé suivant sa forme et teneur ; et en conséquence, qu'il » soit lu dans la prochaine assemblée, et inséré dans les registres » pour y avoir recours au besoin ; qu'il soit lu en outre chaque » année dans la première séance du mois de janvier ; et s'il arri- » voit qu'aucun académicien y contrevînt en quelque partie, » S. M. y pourvoira selon l'exigence du cas.

» Fait à Versailles, le 22 décembre 1786. *Signé* LOUIS.

» *Et plus bas,* le baron DE BRETEUIL. »

Tant de bienfaits dont l'académie avoit été comblée dans un très-court espace de temps, sembloient ne devoir lui laisser aucuns vœux à former : ils n'étoient cependant pas tous remplis ;

elle voyoit avec déplaisir que les associés libres résidans, qui, par leur assiduité et leur zèle à concourir à ses travaux, lui étoient devenus presque aussi chers que s'ils avoient été de son choix, n'eussent été comptés pour rien dans l'emploi des nouveaux fonds qu'on lui avoit accordés : elle auroit souhaité qu'ils participassent aux jetons qu'on distribuoit, comme droit de présence, à ses membres ordinaires. Voulant faire cesser cette distinction, qui lui paroissoit manquer de convenance, elle chargea son président d'être son interprète auprès du roi, et de demander en son nom les fonds nécessaires pour les faire jouir de cette modique rétribution.

Ses desirs furent presque aussitôt satisfaits que connus : elle reçut, peu de jours après la demande faite par le président, un bon par lequel le roi accordoit annuellement la somme de 2,000 liv. pour être distribués en jetons aux associés libres résidans, qui furent encore moins touchés de la faveur elle-même, que de la marque d'estime et de bienveillance que leur avoit donnée l'académie, en la sollicitant pour eux.

Un homme auquel la philosophie et les lettres avoient acquis une grande célébrité, l'abbé Raynal, voulant consacrer une partie de la fortune qu'il leur devoit à encourager et à perpétuer leur culte, fit demander à l'académie, au commencement de l'année 1788, la permission de lui constituer une rente de 1200 liv., pour la fondation d'un prix annuel dont elle proposeroit le sujet et dont elle seroit juge. Ses intentions sont exprimées dans la lettre suivante, qu'il écrivit à M. de Chastellux, de l'Académie Françoise, pour le prier d'être son interprète auprès des trois académies, dans chacune desquelles il desiroit de fonder un prix de la même valeur :

« Vous êtes déjà instruit, Monsieur, du projet que j'ai formé » de fonder trois prix de 1200 livres chacun, l'un dans l'Aca- » démie Françoise, les deux autres dans les Académies des belles- » lettres et des sciences. Voudrez-vous bien employer vos soins » pour en obtenir la permission de ces illustres corps ? Cette

» faveur sera la plus douce consolation de ma vieillesse. Chaque » compagnie aura le choix des matières : cependant, si on dai- » gnoit avoir quelques égards pour mes goûts particuliers, l'Aca- » démie Françoise proposeroit un morceau d'histoire ; celle des » sciences, quelque chose de relatif à la navigation pratique ; » et celle des belles-lettres, un sujet aussi populaire que la na- » ture de son institution le lui permettroit. S'il m'étoit permis » d'avoir une opinion, je penserois qu'il conviendroit d'accorder » aux concurrens deux années pour les mettre à portée de pré- » senter des ouvrages dignes des suffrages des juges et de l'ap- » probation du public.

» J'ai l'honneur d'être &c. *Signé* l'abbé RAYNAL. »

Cette proposition étoit trop avantageuse aux lettres, pour qu'elle éprouvât aucune difficulté de la part de l'académie. Elle l'accepta sans balancer, et chargea son secrétaire de rendre compte de sa délibération au ministre, dont il reçut peu de jours après la réponse suivante :

Versailles, le 27 mai 1788.

« J'AI, Monsieur, rendu compte au roi de l'offre faite par le » sieur Raynal de constituer à l'Académie des belles-lettres une » rente de 1200 livres, pour la fondation d'un prix de pareille » somme dont le sujet seroit au choix de l'académie. S. M. ap- » prouve que cette offre soit acceptée par l'académie, et je » vous prie de vouloir bien l'en informer. Je vous observe que » cette constitution faite, il y aura des formalités à remplir, et » qu'il faudra des lettres patentes pour la confirmer.

» Je suis &c. *Signé* le baron DE BRETEUIL. »

On ignore ce que sont devenues les lettres patentes que le ministre ne tarda pas à faire expédier ; elles ne se trouvent point, non plus que d'autres pièces beaucoup plus intéressantes, parmi

les papiers de l'académie, qu'on a transférés à l'Institut. Au reste, ces lettres n'apprendroient rien de plus que ce qu'on vient de lire.

Vers la même époque, le Gouvernement qui vouloit se mettre en mesure pour la prochaine convocation des États généraux, et qui n'imaginoit pas sans doute que ces États ne dussent ressembler à aucune des anciennes assemblées du même genre, invita, par un arrêt du conseil d'état, en date du 5 juillet 1788, tous les savans François, *et particulièrement*, y est-il dit, *ceux qui composent l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, à s'occuper de la recherche des formes anciennement usitées dans la convocation des États généraux, de la manière dont se faisoit l'élection des représentans, du nombre et de la qualité des électeurs et des élus, des pouvoirs dont ces derniers devoient être munis, et de tous les détails relatifs à ces assemblées, et d'adresser au garde des sceaux le résultat de leurs recherches. La plupart de ceux des académiciens qui avoient fait une étude plus approfondie des monumens de l'histoire de France, s'empressèrent de répondre à cette invitation, et remirent au magistrat des mémoires dans lesquels la matière était traitée avec autant d'exactitude que de profondeur et d'étendue. Ces mémoires ont été peu utiles pour les États généraux de 1789; mais ils pourroient l'être, s'ils existent encore, pour l'histoire de notre ancien Gouvenerment.

L'année 1789 est la dernière où l'académie ait joui du calme et de la sécurité nécessaires à la culture des lettres; encore n'en jouit-elle pas pendant tout le cours de cette année. Le logement qu'elle occupoit au Louvre depuis son institution, ayant paru commode pour établir un des bureaux de la contribution patriotique, qu'on auroit pu placer tout aussi commodément ailleurs, la municipalité de Paris s'en empara au commencement de l'automne; et, malgré les réclamations les plus fortes et les plus réitérées, elle le garda jusqu'à la fin de l'année suivante : de sorte que, pendant tout cet espace de temps, l'académie fut obligée de demander asyle tantôt à l'Académie Françoise, tantôt à celle des sciences; et, ce qui la gênoit encore davantage, elle

ſut privée du libre usage de sa bibliothèque, dont elle éprouvoit le besoin à chacune de ses séances.

Ayant appris, vers les premiers jours de 1790, que dans un rapport fait à l'Assemblée nationale par le comité des finances, on proposoit de supprimer le travail établi en 1785, et dont l'objet étoit de faire connoître, par des notices ou extraits raisonnés, les manuscrits de la Bibliothèque du roi et des autres dépôts littéraires de la France, l'académie nomma aussitôt des commissaires qu'elle chargea de rédiger, de concert avec ses officiers, un mémoire propre à éclairer le public et les membres de l'Assemblée nationale sur l'importance de ce travail. Le mémoire suivant lui fut soumis dans sa séance du 12 janvier, et fut bientôt après distribué à tous les membres de l'Assemblée nationale.

ÉCLAIRCISSEMENS sur le Travail dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres est chargée, relativement aux Manuscrits de la Bibliothèque du roi.

« L'ACADÉMIE, ayant lieu de craindre que la nouveauté de » ce travail, et plus encore les objets d'une tout autre impor- » tance dont les esprits ont été occupés presque sans relâche » depuis l'époque où elle a commencé à le publier, n'aient pas » encore permis d'en sentir toute l'utilité, croit devoir donner » à ce sujet quelques éclaircissemens propres à mettre chacun » en état d'apprécier un travail aussi intéressant pour le progrès » des connoissances qu'honorable pour la nation.

» On desiroit depuis long-temps et l'on avoit souvent proposé » qu'une société de savans fût chargée de faire connoître, par » des notices exactes et des extraits raisonnés, les nombreux ma- » nuscrits de la Bibliothèque du roi, de découvrir à la France » des trésors qu'elle possède et qu'elle ignore, de lui en mon- » trer l'usage, de la faire jouir, ainsi que l'Europe entière, de » ce que peut fournir à l'histoire, à la géographie, à la litté- » rature, à l'histoire des sciences et des arts, cette immense et

» précieuse collection : tel est l'objet de l'établissement formé » dans l'académie, sous le titre de *Comité des manuscrits de la* » *Bibliothèque du roi.*

» Depuis la formation de ce comité, les académiciens aux- » quels le travail est spécialement confié, s'occupent, sans in- » terruption, à examiner, les uns les manuscrits Orientaux, » d'autres les manuscrits Grecs et Latins, d'autres enfin les » manuscrits en toutes langues qui concernent l'histoire des dif- » férens peuples de l'Europe, principalement celle de France, » et, en général, les antiquités du moyen âge. Leur travail n'a » rien de commun avec celui qui a lieu à la Bibliothèque du roi, » pour la confection du catalogue; il est d'une tout autre éten- » due, et doit procurer la jouissance des richesses dont le cata- » logue inspirera le desir.

» Quand ce catalogue, qui occupe et doit occuper long-temps » les personnes attachées à la Bibliothèque du roi, aura pu être » achevé, on connoîtra les nombreux manuscrits que renferme » ce dépôt, par leur titre, leur numéro, et tout au plus par une » indication sommaire de quelques-uns des principaux objets dont » ils traitent. L'homme de lettres qui travaille sur une matière, » apprendra donc, par le catalogue, que parmi les manuscrits » du roi, il en existe un certain nombre sur cette matière : il ne » saura rien de plus par ce moyen, sinon qu'il peut employer » beaucoup de temps à l'examen de ces manuscrits ; et souvent » même il ne retirera d'autre fruit de cette indication que le » chagrin de ne pouvoir faire cet examen, soit par son éloigne- » ment de la capitale, soit par l'ignorance de la langue dans la- » quelle l'ouvrage est écrit. Mais si on lui dit : Examen fait, » collation faite de ces manuscrits, dont plusieurs ne font que » répéter, abréger, alonger les autres ; voici les ressemblances » et les différences essentielles que ces manuscrits ont, soit entre » eux, soit avec les ouvrages imprimés ; voici ce qu'ils ajoutent » aux connoissances qu'on avoit déjà ; voici ce qu'ils y chan- » gent ; voici ce qu'ils offrent de nouveau ; voici les opinions » qu'ils confirment ou qu'ils détruisent, &c., combien de services

rendus,

» rendus, de peines épargnées, de facilités procurées, de secours » fournis, de lumières répandues! Et voilà ce que le comité des » manuscrits ne cesse de faire avec autant de succès que de zèle.

» Ses travaux ont déjà donné lieu à des découvertes ou cu- » rieuses ou importantes dans plus d'un genre, à la réforme » de beaucoup d'erreurs, sur-tout dans l'histoire des différens » peuples, et en particulier dans la nôtre, en ce qui concerne » les mœurs, les usages des divers siècles, les ambassades, les » négociations, les traités, &c. Les volumes qui sont actuellement » sous presse, et ceux dont les matériaux sont déjà rassemblés, » n'offrent pas une récolte moins abondante; et l'on ne peut » douter qu'il n'en soit de même de ceux dont ils doivent être » suivis (1): car on n'a pas commencé par donner les extraits » des manuscrits les plus importans; le hasard seul a décidé la » préférence. Comment en effet choisir entre des ouvrages presque » absolument inconnus? et pourquoi choisir les épis, quand on a » le champ entier à moissonner?

» L'établissement du comité des manuscrits a pour objet aussi » de faire revivre l'étude des langues Orientales, non moins né- » cessaires au commerce qu'au progrès des connoissances; étude » trop négligée en France, faute d'encouragement, et jugée si » intéressante par une nation voisine, l'éternelle rivale de la » nôtre, qu'elle vient d'ériger à Calcuta une académie destinée » particulièrement à cultiver ces langues, à les propager, à les » rendre familières dans les pays de sa domination, et à se pro- » curer par-là de nouveaux moyens de faire fleurir son com- » merce, en acquérant la gloire d'avoir fait connoître l'Inde à » l'Europe.

» Le comité des manuscrits a déjà produit à cet égard les » plus heureux effets : déjà plusieurs hommes de lettres se sont

(1) « Le comité des manuscrits a pu- » blié depuis l'année 1787 deux volumes » in-4.°; le troisième est prêt à paroitre, » et auroit paru avant la fin de l'année » dernière, si les agitations et les événe- » mens de cette année n'en avoient re- » tardé l'impression : le quatrième est » pareillement sous presse. Les matériaux » rassemblés et en état d'être imprimés » formeront environ trois volumes; et le » travail se continue avec la plus grande » ardeur. »

» appliqués avec succès à l'étude des langues Arabe, Tartare, » Syriaque, Persane, &c., et en ont donné des preuves incontes- » tables; déjà les superbes caractères de ces différentes langues, » apportés au commencement du siècle dernier par M. de Breves, » ambassadeur à la Porte, sont réparés et mis en ordre; déjà des » compositeurs sont formés, et en état de seconder les travaux des » savans; déjà enfin la France peut reconquérir la supériorité » qu'elle avoit perdue depuis plus d'un siècle, pour l'impression » des ouvrages écrits dans la plupart des langues de l'Orient.

» On s'est proposé encore, en établissant le comité des ma- » nuscrits, de ranimer l'étude de cette antiquité, modèle du goût » en tout genre, qu'il ne faut jamais négliger, si on ne veut pas » retomber dans la barbarie, et en particulier l'étude des mo- » numens de l'histoire de tous les siècles et de tous les pays. » Qu'on ne croie pas ces études uniquement propres à satisfaire » la curiosité : tout ce qui instruit est utile; les recherches et la » critique du savant fournissent des matériaux et des réflexions » au philosophe; la philosophie fournit des principes à la morale » et des vues à la politique. Tout se tient, tout s'enchaîne dans » les connoissances humaines; une partie ne peut être languis- » sante, sans que les autres, bientôt frappées d'engourdissement, » n'éprouvent le même sort. Eh! qui pourroit révoquer en doute » l'importance de l'histoire? Qui pourroit consentir à se priver » et à priver les siècles à venir de l'expérience des siècles passés, » et des grandes leçons qu'ils nous donnent? L'utilité de l'his- » toire, dit un écrivain célèbre, ne peut être affoiblie que par » ceux qui ne savent pas l'écrire, et méconnue que de ceux qui » ne savent pas la lire. On pourra désormais l'écrire sans con- » trainte, et la lire avec fruit. Le temps n'est plus où l'on n'avoit » pas honte de mettre à la bastille le savant Fréret, pour avoir » donné sur les commencemens de notre monarchie des ins- » tructions qu'il eût fallu lui demander avec respect et recevoir » avec reconnoissance. Aujourd'hui que les préjugés ont disparu » devant la raison, que la vérité ne devra plus de ménagemens à » l'erreur, qu'elle osera se montrer toute entière, les compagnies

» littéraires la rechercheront avec une nouvelle ardeur ; et, sans » négliger la belle littérature, qui adoucit les mœurs, répand un » éclat solide et durable sur les empires, et embellit même la » liberté, elles dirigeront plus que jamais leurs travaux vers le » plus grand bien et la plus grande utilité possibles. »

La grande raison d'économie fut opposée avec succès à toutes les raisons alléguées dans ce mémoire ; et le travail fut supprimé, à dater du commencement de cette année : mais comme il ne fut point défendu aux académiciens qui s'en étoient occupés jusqu'alors, de s'en occuper encore, ils le continuèrent et l'ont continué jusqu'au moment de la suppression de l'académie.

Pour se conformer au décret de l'Assemblée nationale du 20 août 1790, par lequel les différentes académies et sociétés littéraires étoient tenues de lui présenter, dans le délai d'un mois, les projets de réglement propres à fixer leur constitution, l'académie s'empressa de retrancher de celui que le roi lui avoit donné en 1787, les articles incompatibles avec les changemens qui s'étoient faits dans la constitution et le gouvernement de la France, et d'y en substituer d'autres analogues aux nouvelles idées qui s'étoient introduites et aux circonstances présentes. Ce travail, qui détourna pendant plusieurs séances l'académie de ses occupations ordinaires, fut complètement inutile, parce que l'Assemblée nationale ne jugea pas à propos de prononcer définitivement sur le sort des compagnies littéraires, et se contenta de leur laisser une existence provisoire dont le terme dépendoit de sa volonté.

L'académie n'éprouva en particulier aucun événement fâcheux pendant l'année 1791 et une grande partie de 1792 : les autorités nouvelles lui donnèrent, au contraire, des témoignages réitérés d'estime et de confiance, en la consultant sur différens objets, et principalement sur les ouvrages d'un grand nombre d'hommes de lettres, poëtes, orateurs, historiens, philologues, critiques, &c., auxquels on se proposoit, sans doute, d'accorder des pensions proportionnées à l'utilité ou au mérite de leurs travaux.

Les choses changèrent entièrement de face après le 10 août 1792 et les jours d'horreur qui en furent la suite; et s'il avoit pu rester jusqu'alors à l'académie quelque desir ou quelque espoir de sa conservation, elle perdit bientôt l'un et l'autre: aussi reçut-elle sans peine comme sans surprise le décret du 27 novembre, par lequel il lui étoit défendu de remplir les places actuellement vacantes ou qui pourroient le devenir. Elle auroit autant aimé que ce décret eût ordonné sa dissolution subite ; il lui auroit épargné beaucoup d'inquiétudes, d'angoisses et de dangers : mais puisqu'il lui permettoit de languir encore quelques instans, elle ne crut pas devoir se dissoudre elle-même, et résolut de continuer ses exercices ordinaires tant qu'il plairoit aux arbitres de sa destinée de lui laisser un reste de vie. Elle passa, dans cet état de dépérissement, la fin de cette année et plus de la moitié de la suivante, croyant, chaque jour où elle se réunissoit, que c'étoit pour la dernière fois; et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'au milieu des agitations, des troubles, des désordres de ces temps calamiteux, ses assemblées furent toujours aussi nombreuses que dans les jours de sa prospérité et de sa splendeur, et qu'il n'y en eut pas une seule qui ne fût remplie par la lecture de quelque ouvrage digne de son attention et de son intérêt. On eût dit que ses membres s'enfonçoient avec plus d'ardeur que jamais dans les siècles passés, pour se distraire du spectacle déchirant des maux et des crimes dont ils étoient environnés, et pour illustrer ses derniers momens. Le décret du 8 août 1793, qui supprima l'académie comme inutile, vint enfin terminer cette longue et pénible agonie. Le lendemain 9, jour ordinaire de séance, la plupart des membres, qui vivoient plus avec leurs livres qu'avec les hommes, ignorant le décret de la veille, se rendirent au Louvre à l'heure accoutumée. Ayant appris alors que l'académie étoit supprimée, ils résolurent d'abord d'attendre l'arrivée des commissaires qui devoient venir apposer les scellés sur le logement qu'elle occupoit, afin de leur faire reconnoître qu'aucune partie de son mobilier n'avoit été détournée : mais ayant bientôt fait reflexion que dans un temps où les actions innocentes et

même louables étoient souvent réputées criminelles, leur réunion pourroit être regardée comme une infraction au décret, l'épouvante les saisit ; ils se séparèrent et s'enfuirent avec précipitation. Ainsi finit l'académie, après une durée de cent vingt-neuf ans, si l'on compte de sa fondation primitive en 1663, et de quatre-vingt-douze ans seulement, à dater de son renouvellement en 1701, où Louis XIV la créa pour ainsi dire une seconde fois, en lui donnant une existence légale et régulière, et une organisation convenable à la diversité et à l'étendue des travaux auxquels elle étoit destinée ; et où, sans cesser de se livrer à la composition des devises, des médailles historiques et des inscriptions pour les monumens publics, dont elle s'étoit exclusivement occupée jusqu'alors, elle s'élança dans le vaste champ de l'histoire et de la littérature de tous les temps, de tous les peuples et de tous les pays.

SUJETS DES PRIX pour les années 1785, 1786, 1787, &c.

L'ACADÉMIE avoit proposé de nouveau pour sujet du prix qu'elle devoit décerner dans l'assemblée publique d'après Pâques 1785, de *déterminer l'étendue des domaines de la couronne lors de l'avénement de Hugues Capet au trône, quelles possessions ce prince y ajouta, comment et par quels moyens ces domaines s'accrurent jusqu'au règne de Philippe-Auguste exclusivement.* Aucun des mémoires envoyés au concours, quoiqu'ils fussent en grand nombre, n'ayant rempli entièrement les vues de l'académie, elle réserva le prix et proposa encore une fois le même sujet pour Pâques 1787.

Le sujet du prix que l'académie devoit donner dans son assemblée publique d'après la S. Martin 1785, étoit de *rechercher quel fut l'état de l'architecture chez les Égyptiens, et ce que les Grecs paroissent en avoir emprunté.* Ce prix fut adjugé à M Quatremère de Quincy.

Celui que l'académie avoit proposé pour son assemblée publique d'après Pâques 1786, étoit de *comparer ensemble Zoroastre, Confucius et Mahomet, et les siècles où ils ont vécu.* Ce prix fut adjugé

à M. Pastoret, qui en avoit déjà obtenu un en 1784. Il avoit été admis dans la classe des associés avant que ce second prix lui fût décerné; mais comme son mémoire avoit été remis au secrétariat avant son élection, l'académie, conformément à ce qui s'étoit déja fait en pareille circonstance, jugea que ce mémoire ne devoit point être exclus du concours.

Le prix double de la S. Martin, dont le sujet étoit de *déterminer quel fut l'état du commerce chez les Romains depuis la première guerre Punique jusqu'à l'avénement de Constantin à l'empire*, fut adjugé à M. François Mengotti, de Venise.

En 1787, l'académie, n'ayant été satisfaite d'aucun des mémoires envoyés au concours pour le prix qu'elle devoit décerner dans son assemblée publique d'après Pâques, et dont le sujet, proposé pour la troisième fois, étoit de *déterminer l'étendue des domaines de la couronne lors de l'avénement de Hugues Capet au trône &c.*, prit le parti d'abandonner ce sujet, et d'appliquer les fonds du prix à deux prix extraordinaires qui devoient être adjugés dans l'assemblée publique d'après Pâques 1789.

L'académie devoit décerner, dans son assemblée publique d'après la S. Martin de l'année 1787, deux prix, l'un ordinaire et l'autre extraordinaire : aucun des mémoires adressés au concours pour le prix ordinaire, dont le sujet étoit de *rechercher quels furent l'origine, les progrès et les effets de la pantomime chez les anciens*, n'ayant paru mériter la couronne, le même sujet fut proposé de nouveau pour la S. Martin 1789, et l'on annonça que le prix seroit double.

Le prix extraordinaire dont le sujet étoit *l'éloge historique du célèbre abbé de Mably*, pour lequel une personne qui ne vouloit pas alors être connue, et que tout le monde a su depuis être M. l'abbé Chalut, avoit remis au secrétariat de l'académie une somme de 1200 livres, fut partagé entre M. Levesque et M. l'abbé Brizard.

Aucun des mémoires envoyés au concours pour le prix de Pâques 1788, dont le sujet étoit de *rechercher quelles ont été les différentes peuplades de barbares transportées par les empereurs*

Romains sur les frontières de l'empire, n'ayant entièrement satisfait l'académie, le même sujet fut proposé de nouveau pour Pâques 1790, en annonçant que le prix seroit double.

Dans son assemblée publique d'après la S. Martin, elle proposa, pour le sujet du prix que venoit de fonder M. l'abbé Raynal, et qu'elle devoit délivrer à la S. Martin 1790, de *rechercher quels étoient les soins et les précautions que prenoient les Grecs et les Romains pour la police et la salubrité des villes, et d'examiner si l'on peut tirer quelques avantages des lumières qu'ils nous ont laissées sur cette partie de l'administration.*

L'académie avoit annoncé, pour son assemblée d'après Pâques 1789, un prix ordinaire et trois prix extraordinaires. Le sujet du prix ordinaire étoit d'*examiner si l'ostracisme et le pétalisme ont contribué au maintien ou à la décadence des républiques de la Grèce.* L'académie ayant jugé qu'aucun des mémoires qui avoient concouru n'étoit digne du prix, le même sujet fut proposé pour Pâques 1791, et l'on annonça que le prix seroit double.

Le premier prix extraordinaire, dont le sujet étoit de *comparer ensemble Strabon et Ptolémée, pour faire connoître la marche qu'ils ont suivie, l'état où ils ont trouvé les connoissances géographiques, et le point où ils les ont portées,* fut décerné au mémoire de M. Gossellin, député de la Flandre, du Hainault et du Cambrésis au conseil royal du commerce.

Le second, dont le sujet étoit de *rechercher quel a été l'état du commerce intérieur et extérieur de la France depuis la première croisade jusqu'au règne de Louis XII,* fut adjugé à M. Clicquot de Blervache, inspecteur général du commerce et des manufactures.

Le sujet du troisième, pour lequel un anonyme, qu'on a su depuis être M. l'abbé Chalut, avoit fait remettre au secrétaire perpétuel une somme de 1200 livres, consistoit à *rechercher, 1.° quelles étoient les formes judiciaires dans les causes criminelles chez les anciens Francs et sous nos premiers rois; 2.° à quelle époque s'est introduit dans le royaume l'usage de faire juger les accusés par leurs pairs ou par les jurés; combien de temps a duré cet usage, et pourquoi il ne subsiste plus que pour quelques classes de citoyens;*

3.° dans quel temps cette forme de jugement s'est établie en Angleterre, et comment elle s'y est conservée. Ce prix fut partagé inégalement entre M. le Grand de Laleu, avocat au Parlement, qui en obtint les deux tiers, et M. Bernardi, lieutenant général au siége du comté de Sault en Provence.

Le prix double de la S. Martin, dont le sujet étoit de *rechercher quels furent l'origine, les progrès et les effets de la pantomime chez les anciens*, fut adjugé à M. de l'Aulnaye, avocat au parlement.

Le prix dont le sujet, proposé de nouveau pour Pâques 1790, consistoit à *rechercher quelles ont été les différentes peuplades de barbares transportées par les empereurs Romains sur les frontières de l'empire*, fut décerné à M. l'abbé Parent, docteur de Sorbonne, vicaire général du diocèse d'Orléans.

L'académie n'ayant reçu aucun mémoire pour le prix fondé par M. l'abbé Raynal, qu'elle devoit délivrer dans sa séance publique d'après la S. Martin et dont on peut voir l'énoncé ci-dessus, sous l'année 1788, proposa de nouveau le même sujet pour la S. Martin 1792, sans doubler le prix.

Aucun des mémoires qu'elle avoit reçus pour l'autre prix, dont le sujet étoit d'*examiner la chronologie des anciens peuples, puisée principalement dans Hérodote, la chronique de Paros, &c., et de comparer ensemble ces ouvrages*, ne lui ayant paru digne du prix, elle proposa de nouveau le même sujet pour la même époque que le précédent, en annonçant que le prix seroit double.

L'académie devoit délivrer, dans sa séance publique d'après Pâques 1791, un prix double, dont le sujet étoit d'*examiner si l'ostracisme et le pétalisme ont contribué au maintien ou à la décadence des républiques de la Grèce.* N'ayant été satisfaite d'aucun des mémoires qu'elle avoit reçus, et désespérant d'être plus heureuse dans un troisième concours, elle abandonna ce sujet.

Elle ne reçut aucun mémoire pour les deux prix qu'elle devoit décerner dans son assemblée publique d'après la S. Martin de cette année. Le sujet de l'un étoit d'*examiner, 1.° en quoi consistoit l'éducation publique chez les Athéniens, les Spartiates et les Romains;*

Romains ; 2.° s'il peut résulter de la comparaison qu'on en fera un plan applicable à nos mœurs et à notre gouvernement. Le sujet de l'autre prix, fondé par M. l'abbé Raynal, étoit d'*examiner quelle fut dans les gouvernemens anciens l'influence des lois somptuaires, et quels effets elles pourroient produire dans les gouvernemens modernes.* Ces deux sujets furent proposés de nouveau pour la S. Martin 1793.

Dans sa séance publique d'après Paques 1792, elle proposa pour sujet du prix qu'elle devoit décerner à la même époque de l'année 1794, de *rechercher les causes du progrès des sciences et des arts chez les différens peuples de l'antiquité, et si l'on doit attribuer principalement ce progrès au caractère des peuples ou à la nature de leur gouvernement.*

L'académie ne reçut aucun mémoire pour les deux prix qu'elle devoit décerner dans sa séance d'après la S. Martin de cette année 1792. Le sujet de l'un étoit de *rechercher quels étoient les soins et les précautions que prenoient les Grecs et les Romains pour la police et la salubrité des villes, et d'examiner si l'on peut tirer quelques avantages des lumières qu'ils nous ont laissées sur cette partie de l'administration.* Le sujet du second étoit l'*examen de la chronologie des anciens peuples &c.* Tous les deux avoient déjà été proposés pour la S. Martin 1790, et l'avoient été de nouveau pour la même époque de 1792.

L'académie, jugeant, par le peu d'empressement qu'on avoit depuis quelques années à concourir pour ses prix, qu'il seroit inutile d'en proposer aucun, tant que les circonstances ne seroient pas plus favorables aux lettres, et regardant d'ailleurs sa destruction comme inévitable et prochaine, résolut de ne plus ouvrir de concours.

CHANGEMENS arrivés dans la Liste des Académiciens depuis le commencement de l'année 1785 jusqu'au 8 août 1793, date de la destruction de l'Académie.

EN M. DCCLXXXV.

M. Houard, avocat au Parlement, fut élu à la place d'associé, vacante par la mort de M. l'abbé Arnaud, arrivée à la fin de l'année précédente.

M. Seguier, associé libre régnicole, mort pareillement à la fin de l'année 1784, fut remplacé par M. de Saint-Simon, évêque d'Agde.

M. le cardinal Antonelli, préfet de la congrégation de la Propagande, fut élu à la place d'associé libre étranger, vacante par la mort du P. Paciaudi.

L'académie ayant perdu M. Lévesque de Burigny, il fut remplacé dans la classe des pensionnaires par M. Anquetil du Perron, associé, qui le fut dans celle des associés par M. Pastoret, conseiller à la cour des aides.

Sur la démission que donna M. l'abbé Brotier de sa place au comité des manuscrits, à laquelle il avoit été nommé par le roi, l'académie élut, pour le remplacer, M. Silvestre de Sacy, associé libre résidant.

EN M. DCCLXXXVI.

Fréderic II, prince régnant de Hesse-Cassel, associé libre étranger, étant mort, sa place fut donnée à M. Bitaubé, de l'académie de Berlin.

La mort de M. Grosley ayant fait vaquer une place d'associé libre régnicole, elle fut remplie par M. de Saint-Vincens, président à mortier du Parlement d'Aix.

Peu de mois après, MM. Ameilhon, Bouchaud, Gauthier de Sibert, Rochefort et le Roy, furent pourvus des cinq nouvelles pensions que le roi venoit de créer dans l'académie. Leur élection n'opéra d'autre changement dans la liste des académiciens

sinon que la classe des pensionnaires, qui jusqu'alors n'avoit été que de dix, fut portée à quinze, et que celle des associés, qui étoit de vingt, fut réduite à quinze; de sorte que ces deux classes devinrent égales en nombre.

En M. DCCLXXXVII.

M. le Marquis de Paulmy étant mort, fut remplacé dans la classe des honoraires par M. de Brienne, archevêque de Toulouse, principal ministre d'état.

La même année, M. du Theil fut nommé à la place de pensionnaire, vacante par la mort de M. Bejot, et fut remplacé dans la classe des associés par M. Belin de Ballu, conseiller à la cour des monnaies.

En M. DCCLXXXVIII.

M. de Rochefort mourut, et fut remplacé dans la classe des pensionnaires par M. Désormeaux, qui le fut dans celle des associés par M. Dupuis, professeur émérite de l'université de Paris.

En M. DCCLXXXIX.

M. d'Ormesson, premier président du parlement de Paris, académicien honoraire, étant mort, eut pour successeur M. de Villedeuil, ministre de Paris et de la maison du roi.

La mort de M. Bartoli, antiquaire du roi de Sardaigne, ayant fait vaquer une place dans la classe des associés libres étrangers, cette place fut remplie par M. Michaelis, professeur de philosophie à Gottingue, chevalier de l'Étoile polaire &c.

L'académie ayant perdu M. l'abbé Brotier, associé, élut pour le remplacer M. Levesque, auteur d'une Histoire de Russie et de plusieurs autres ouvrages.

En M. DCCXCI.

M. de Sigrais étant mort, fut remplacé dans la classe des pensionnaires par M. de Villoison, qui le fut dans celle des

associés par M. Gossellin, député de la Flandre, du Hainault et du Cambrésis au conseil royal du commerce.

EN M. DCCXCII.

M. Silvestre de Sacy, qui avoit précédemment donné sa démission de la place d'associé libre résidant à laquelle il avoit été nommé lors de la création de cette nouvelle classe, fut élu associé ordinaire à la place vacante par la mort de M. l'abbé Auger. Il fut remplacé, dans la classe des associés libres résidans, par M. d'Ormesson, bibliothécaire du roi.

M. Michaelis, associé libre étranger, mourut, et eut pour successeur M. Heyne, professeur en l'université de Gottingue, et secrétaire de l'académie de cette ville.

La place que la mort de M. de Chabanon fit vaquer dans la classe des pensionnaires, fut remplie par M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'académie, élu pensionnaire le 31 juillet. Celui-ci ne fut point remplacé dans la classe des associés, l'académie ayant été obligée de différer l'élection jusqu'après les vacances, et ayant appris au commencement de sa séance du mardi 27 novembre, jour où elle avoit été convoquée par billets suivant l'usage pour procéder à cette élection, que la Convention nationale, par un décret rendu depuis quelques heures, venoit d'interdire aux académies la faculté d'élire aux places vacantes.

EN M. DCCXCIII.

L'académie perdit, le 31 mars, D. Clément, associé libre résidant, auteur de l'Art de vérifier les dates; et, dans les premiers jours d'avril, M. Désormeaux, pensionnaire. Elle perdit encore, le 19 mai, M. le maréchal de Beauvau, l'un de ses membres honoraires, ami véritable des lettres et de ceux qui les cultivent. Ces trois académiciens ne furent point remplacés.

Ils ont été privés, dans ces temps malheureux, ainsi que MM. Chabanon et Michaelis, de l'éloge historique décerné par

l'académie à ses membres morts. Puissent les regrets de celui qui trace ces lignes et qui auroit trouvé de la consolation à remplir envers eux ce pieux et honorable devoir, si les circonstances l'avoient permis, puissent les regrets de ceux de leurs confrères qui leur survivent, leur tenir lieu de cet éloge, auquel ils avoient tant de droits, et qu'il leur suffise de l'avoir mérité !

NOTA. On a joint à la fin de l'un des Mémoires de chacun des académiciens morts soit avant, soit depuis la destruction de l'académie, sans avoir obtenu d'éloge historique, et dont ces derniers volumes contiennent quelques ouvrages, une note biographique très-courte, mais suffisante pour indiquer les principaux services qu'il a rendus aux lettres, ainsi que la date de sa naissance et celle de sa mort.

LISTE des membres de l'Académie à l'époque de sa destruction, le 8 août 1793.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

MM.	MM.
DE NIVERNOIS.	BERTIN.
DE LAMOIGNON DE MALESHERBES.	AMELOT.
DELAVERDY.	DE BRETEUIL.
DE PIERRE DE BERNIS.	LOMENIE DE BRIENNE.
	LAURENT DE VILLEDEUIL.

PENSIONNAIRES.

MM.	MM.
BARTHELEMY.	AMEILHON.
DE GUIGNES.	BOUCHAUD.

MM.

DUPUY.
DE BRÉQUIGNY.
GAILLARD.
GARNIER.
ANQUETIL DUPERRON.

MM.

GAUTHIER DE SIBERT.
LE ROY.
DE LA PORTE DU THEIL.
D'ANSSE DE VILLOISON.
DACIER, Secrétaire perpétuel.

ASSOCIÉS.

MM.

LE BLOND.
DUSAULX.
LARCHER.
GUENÉE.
DE CHOISEUL-GOUFFIER.
DE KERALIO.

MM.

DE VAUVILLIERS.
HOUARD.
PASTORET.
BELIN DE BALLU.
GOSSELLIN.
SILVESTRE DE SACY.

ASSOCIÉS LIBRES RÉSIDANS.

MM.

POIRIER.
MONGEZ.
BAILLY.
BARTHÈZ.

MM.

CAMUS.
HENNIN.
D'ORMESSON DE NOISEAU.

ASSOCIÉS LIBRES ÉTRANGERS ET RÉGNICOLES.

MM.

Le Baron DE ZURLAUBEN, en Suisse.
LEVESQUE DE POUILLY, à Reims.
Le Prince MASSALSKI, en Pologne.
DUTENS, à Londres.
GUILLHEM DE SAINTE-CROIX, à Avignon.
BRUNCK, à Strasbourg.

MM.

Le P.ce DE TORREMUZZA, en Sicile.
DE ROUVROY DE SANDRICOURT, DE SAINT-SIMON, à Agde.
Le cardinal ANTONELLI, à Rome.
BITAUBÉ, à Berlin.
FAURIS DE SAINT-VINCENS, à Aix.
HEYNE, à Gottingue.

MÉMOIRES

SUR LES ANTIQUITÉS DE LA PERSE.

Mémoire sur les Monumens de Nakschi Roustam. (Lu le vendredi 9 mars 1787.) — *Mémoire sur les Inscriptions Arabes et Persanes de Tchehel-minar.* (Lu le mardi 1.er juillet 1788.) — *Mémoire sur les Médailles des Rois de Perse de la dynastie des Sassanides.* (Lu le vendredi 17 août 1790.) — *Mémoire sur les Monumens et les Inscriptions de Kirmanschah ou Bi-sutoun, dans le Curdistan.* (Lu le mardi 1.er juillet 1791.)

CES quatre Mémoires ont été publiés en 1793, sous le titre de *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse, et sur les Médailles des rois de la dynastie des Sassanides, suivis de l'histoire de cette dynastie, traduite du persan de Mirkhond, par A. I. Silvestre de Sacy.* L'Académie, en autorisant M. de Sacy à imprimer séparément ces Mémoires, lui avoit assuré le droit de les insérer dans son Recueil. Nous aurions pu, par conséquent, les réimprimer en entier dans ce volume; mais des considérations particulières et le vœu de l'auteur nous ont déterminés à n'en donner ici qu'une idée très-succincte.

Parmi les monumens nombreux compris sous le nom de *ruines de Persépolis*, il en est plusieurs auxquels cette dénomination ne peut être étendue qu'abusivement, et qui sont désignés d'une manière plus exacte sous le nom de NAKSCHI ROUSTAM *[les Tableaux de Roustam].*

Plusieurs voyageurs, Kœmpfer, Chardin, Corneille le Brun et autres, ont parlé de ces monumens, ainsi que des bas-reliefs dont ils sont ornés; mais personne n'en a donné une description plus détaillée que M. Niebuhr, qui en a dessiné et fait graver

plusieurs, et à qui l'on doit pareillement des copies exactes de diverses inscriptions qui accompagnent ces bas-reliefs. Ces inscriptions sont proprement le sujet du premier Mémoire de M. Silvestre de Sacy; et c'est après les avoir restituées et en avoir donné l'explication, qu'il propose ses conjectures sur le sujet des bas-reliefs.

Ces monumens présentent deux sortes d'inscriptions, les unes en langue et en caractères Grecs, les autres en caractères inconnus. M. Silvestre de Sacy, qui soupçonnoit que ces derniers n'étoient qu'une répétition des inscriptions Grecques, en une autre langue, a dû s'occuper d'abord des inscriptions Grecques : celles-ci même n'étoient pas sans difficultés; elles offroient des lacunes, des caractères mal formés ou en partie effacés, des mots barbares aussi difficiles à interpréter qu'à restituer. D'ailleurs les savans qui, d'après des copies moins exactes que celles de M. Niebuhr, avoient essayé de les déchiffrer, s'accordoient à les regarder comme des monumens des Parthes ou Arsacides; et ce préjugé, quelque vraisemblable qu'il parût, ne pouvoit qu'égarer ceux qui vouloient en tenter l'explication. Les inscriptions Grecques expliquées par M. Silvestre de Sacy, sont au nombre de trois; et il résulte de son explication, que la première appartient à *Ardeschir Babec,* fondateur de la dynastie des Sassanides, la seconde à *Sapor I* son fils et son successeur, et la troisième à un prince qui, dans l'inscription Grecque, porte le nom de *Jupiter,* mais dont le vrai nom est *Hormuz,* ou, comme le prononcent les Grecs et les Latins, *Hormisdas.*

Nous nous contenterons de rapporter ici ces trois inscriptions, en indiquant, en caractères cursifs, les lettres suppléées par l'auteur de ce Mémoire.

Première Inscription.

ΤΟΥΤΟ ΤΟ προσωπΟΝ ΜΑϹΔΑϹΝΟΥ
ΘЄΟΥ ΑΡΤαξαρου βασιλεωϹ ΒΑϹΙΛЄωΝ
ΑΡΙΑΝωΝ εκ γενουϹ ΘЄωΝ ΥΙΟΥ
ΘЄΟΥ ΠΑΠΑκου ΒΑσιλЄωϹ

Deuxième

Deuxième Inscription.

ΤΟ ΠρΟCωΠΟΝ ΤΟΥΤΟ ΜΑCδαCΝΟΥ ΘΕΟΥ
CΑΠορΟΥ ϐΑCΙΛΕωC ϐΑCΙΛΕων αριαΝωΝ
ΚΑΙ ΑΝΑΡΙΑνωΝ Εκ γεΝΟΥC ΘΕων υιου
ΜΑCδαCΝΟΥ ΘΕΟΥ ΑΡΤαξΑΡΟΥ ϐασιλεως
ΒΑCΙΛΕωΝ ΑΡΙΑΝωΝ ΕΚ ΓΕΝΟυς θεων
ΕΚΓΟΝΟΥ ΘΕΟΥ ΠΑΠΑΚΟΥ ΒΑCΙΛεως

Troisième Inscription.

ΤΟυτΟ ΤΟ ΠΡΟCωΠΟΝ ΔΙΟC ΘΕΟΥ.

M. Silvestre de Sacy, après avoir prouvé la nécessité des restitutions qu'il a faites dans ces inscriptions, et avoir montré que les titres de *Dieu*, Θεου, de *roi des rois*, βασιλεως βασιλεων, de *descendant des Dieux*, εκ γενους Θεων, conviennent bien au style des rois de Perse, s'occupe de l'explication des mots barbares μασδασνου, αειανων et αναειανων; et appelant à son secours la langue Persane, ou plutôt celle des anciens Perses, qui se retrouve encore aujourd'hui dans les livres des Guèbres, il fait voir que le premier de ces mots signifie *adorateur d'Ormusd*, que le second, bien connu des géographes Grecs, est le nom de la Perse, l'*Iran*, mais pris dans une signification plus étendue que celle que lui donnent les géographes Grecs et Latins, et qu'enfin le troisième n'est autre chose que l'opposé du second, l'*Aniran*, mot qui se retrouve dans les livres des Parses, qui signifie l'*empire du Touran* ou du *Turquestan*, et qui est formé d'*Iran* et de la syllabe privative ou négative AN. D'après cette discussion, où rien n'est omis de ce qui pouvoit être nécessaire pour établir solidement l'opinion de l'auteur, il en conclut que ces trois inscriptions doivent être traduites ainsi :

Première Inscription.

C'est ici la figure du serviteur d'Ormusd, du dieu Ardeschir, roi des rois de l'Iran, de la race des dieux, fils du dieu Babec, roi.

Deuxième Inscription.

C'est ici la figure du serviteur d'Ormusd, du dieu Sapor,

roi des rois de l'Iran et du Touran, de la race des dieux, fils du serviteur d'Ormusd, du dieu Ardeschir, roi des rois de l'Iran, de la race des dieux, petit-fils du dieu Babec, roi.

Troisième Inscription.

C'est ici la figure du dieu Jupiter.

M. Silvestre de Sacy examine ensuite si les bas-reliefs de Nakschi Roustam ont en effet quelques rapports avec ces inscriptions, et si l'on peut croire qu'ils représentent les rois qui y sont nommés. Il se décide pour l'affirmative; et suivant son opinion, que nous nous contentons de rapporter sans en déduire les preuves, qui exigent le secours de la gravure, ces bas-reliefs ne sont autre chose que des tableaux allégoriques, dont les uns représentent l'insurrection d'Ardeschir contre Artaban ou plutôt Ardévan, dernier roi des Arsacides, ses combats, sa victoire, et la défaite de son rival; les autres, le triomphe du vainqueur, ou ceux de Sapor son fils et son successeur.

Ici se termine la première partie de ce Mémoire : dans la seconde, M. Silvestre de Sacy fixe la lecture et la signification des inscriptions en caractères inconnus. Il indique les combinaisons par le moyen desquelles il est parvenu à les déchiffrer, en examine tous les caractères l'un après l'autre, et justifie la valeur qu'il donne à chacun d'eux, et le sens qu'il assigne à chaque mot. De ce travail, qui a exigé beaucoup de recherches et nécessité quelquefois de longues discussions, il résulte, 1.° que chaque inscription se trouve trois fois sur les bas-reliefs de Nakschi Roustam, une fois en grec et deux fois en caractères Orientaux; 2.° que des deux inscriptions en caractères Orientaux, l'une lue, à très-peu de chose près *(a)*, par M. Silvestre de Sacy, est écrite dans un langage qui tient beaucoup du pehlvi dont nous devons la connoissance à M. Anquetil du Perron; l'autre, dont M. Silvestre de Sacy n'a pu déchiffrer que les noms

(a) M. Silvestre de Sacy a publié, en l'an 5, dans le n.° 4 du Journal des Savans du 30 pluviôse, une addition à ce Mémoire, dans laquelle il fixe la lecture et le sens de quelques mots sur lesquels il n'avoit offert auparavant que des conjectures.

propres et quelques autres mots, paroît devoir appartenir à un autre dialecte de l'Asie; 3.° que les caractères de ces inscriptions ont beaucoup de rapport avec les lettres de l'alphabet Pehlvi, et qu'on y reconnoît souvent une affinité assez remarquable avec ceux des inscriptions de Palmyre et de plusieurs des langues Orientales. Remarquons, en finissant, que dans l'inscription Pehlvie, qui répond à la troisième inscription Grecque, M. Silvestre de Sacy a reconnu le nom d'Ormusd; ce qui justifie sa conjecture sur le sens qu'on doit donner, dans l'inscription Grecque, au mot Δίος.

Le second Mémoire tire son principal intérêt de ce que l'auteur restitue à la langue Arabe plusieurs inscriptions du IV.ᵉ siècle de l'hégire, qui se trouvent avec diverses autres plus modernes sur les ruines de Persépolis ou Tchéhel-minar.

Ces inscriptions, copiées inexactement par divers voyageurs, et encore défigurées par ceux qui les avoient publiées, avoient donné lieu aux conjectures mal fondées de quelques savans. Aidé des copies exactes publiées par M. Niebuhr, M. Silvestre de Sacy est parvenu à les déchiffrer entièrement. Elles ne sont pas sans quelque intérêt pour l'histoire de la dynastie des Bouïdes, qui a joué un rôle important dans les annales de la Perse, et dont plusieurs princes ont même gouverné avec une autorité absolue à Bagdad, sous le nom des khalifes réduits à n'avoir plus que l'ombre du pouvoir. L'auteur a discuté avec clarté et précision les divers points historiques qui peuvent ou éclaircir ces inscriptions, ou recevoir, des inscriptions elles-mêmes, quelque lumière. Ces mêmes inscriptions peuvent encore servir à mettre sous les yeux le caractère Arabe de l'époque à laquelle elles ont été gravées; elles semblent effectivement offrir, dans plusieurs lettres, des formes qui tiennent en partie du coufique et en partie du neskhi; et elles méritent, sous ce point de vue, d'autant plus d'attention, qu'elles ne sont que de peu postérieures à la réforme de l'écriture Arabe par le célèbre vizir des khalifes Moktader, Kaher et Radhi, Abou-Ali Mohammed, plus connu sous le nom d'*Ebn-Mokla*.

Pour traiter complètement son sujet, l'auteur de ce Mémoire

donne l'explication de toutes les autres inscriptions Arabes ou Persanes copiées par M. Niebuhr sur les ruines de Tchéhelminar. Quelques-unes contiennent des réflexions sur le néant des choses de ce monde, inspirées sans doute par la vue même de ces monumens, dont les ruines attestent encore moins la grandeur de l'homme et les efforts de son industrie, que son impuissance pour se soustraire à la loi irrésistible qui soumet également aux ravages du temps et l'homme et ses ouvrages.

M. Silvestre de Sacy avoit terminé son Mémoire sur les inscriptions de Nakschi Roustam par ces mots : « J'ai comparé les » caractères de nos inscriptions avec ceux que l'on voit sur plu- » sieurs médailles des Perses, que l'on regarde communément » comme des monumens de la dynastie des Sassanides ; et j'ai » cru y apercevoir des rapports. Ces médailles méritent assuré- » ment d'être étudiées avec plus de soin qu'on ne l'a fait jusqu'ici. » Si l'on parvient à reconnoître quelques-unes des lettres de leurs » légendes, il y a lieu d'espérer qu'à l'aide des noms propres des » princes de la maison royale des Sassanides, que l'histoire nous » a conservés, on pourra déchiffrer ces légendes, dont le sens a » paru, jusqu'à ce jour, impénétrable. »

C'est principalement à réaliser le vœu exprimé ici par M. Silvestre de Sacy, qu'est consacré son troisième Mémoire, dont nous allons rendre compte.

Il n'étoit pas difficile de reconnoître que les médailles dont il est question dans ce Mémoire, devoient appartenir à quelqu'une des dynasties de la Perse, sous lesquelles la religion des mages ou le culte du feu dont elles portent les attributs, avoit joui d'une pleine liberté, et avoit été généralement reconnue pour la religion dominante de l'empire. Si à ce premier caractère on joint le costume des têtes qu'offrent ces médailles, il n'étoit guère possible de les attribuer à d'autres princes qu'à ceux qui, pendant plus de quatre siècles, ont occupé le trône de la Perse, depuis la ruine des Arsacides jusqu'à la conquête de ce vaste empire par les Arabes. Aussi les antiquaires s'accordoient-ils à les regarder comme des monumens de la dynastie des Sassanides.

Mais ces médailles offroient des légendes dont personne n'avoit encore tenté l'explication, et qui seules, en donnant un degré de certitude de plus à l'opinion admise par tous les antiquaires, pouvoient offrir un moyen de classer chacune de ces médailles dans le rang qui lui appartenoit, en déterminant le nom du prince sous lequel elle a été frappée. Les caractères de ces légendes sont en général si menus et si irrégulièrement formés, qu'il y a lieu de croire qu'on ne les auroit jamais déchiffrés, si la forme des caractères ne se fût présentée d'abord sur d'autres monumens, tels que les inscriptions de Nakschi Roustam, dans des proportions plus grandes et avec plus de développement, et si les légendes et les inscriptions n'avoient pas contenu à-peu-près les mêmes mots. A l'aide de ces deux circonstances, M. Silvestre de Sacy eut peu de peine à reconnoître que les caractères des médailles étoient effectivement pareils à ceux de l'une des inscriptions de Nakschi Roustam. Les noms propres d'Ardeschir et de Sapor écrits sur les médailles comme sur les inscriptions, suivant une prononciation et une orthographe anciennes, confirmoient encore que les deux espèces de monumens appartenoient au même temps et au même pays. Enfin les titres donnés à ces princes se trouvoient aussi les mêmes; ce qui ne permettoit plus de conserver aucun doute sur la certitude de cette découverte.

Le nombre des médailles de ce genre que possédoit le Cabinet impérial, réuni à celles qu'on trouve gravées dans divers recueils d'antiquités et de médailles, a fourni à M. Silvestre de Sacy cinq noms différens de princes Sassanides, Ardeschir, Sapor, Bahram, Balasch et Schehriar; mais ce caractère ne suffit pas seul pour déterminer d'une manière précise l'âge de ces médailles, parce que cette dynastie offre deux princes du nom d'*Ardeschir*, trois de celui de *Sapor*, et jusqu'à cinq qui ont porté le nom de *Bahram*. M. Silvestre de Sacy a senti la nécessité de chercher, sur ces médailles mêmes, d'autres caractères propres à dissiper l'obscurité qui résulte de cette homonymie : ceux qu'il a indiqués, ne lui paroissent pas à lui-même absolument décisifs; et il ne les propose que comme des conjectures qui ne pourroient

acquérir un plus grand degré de certitude que par la comparaison d'un plus grand nombre de monumens.

Parmi les médailles qui sont le sujet de ce Mémoire, quelques-unes présentent des singularités que M. Silvestre de Sacy a eu soin de remarquer; et de ce nombre est une médaille d'or du Cabinet impérial, sur laquelle on voit du même côté deux têtes accolées, l'une d'homme et l'autre de femme, et en regard une tête d'enfant; au revers, tous les emblèmes du culte du feu, comme sur les autres médailles des Sassanides. M. Silvestre de Sacy n'a pu en déchiffrer la légende *(b)*; mais il a insisté sur le métal de cette médaille qui semble contredire l'assertion de Procope, suivant lequel les rois de Perse de la dynastie des Sassanides ne frappoient point de monnoie d'or.

Ce n'est pas seulement sur des médailles que l'auteur de ce Mémoire a reconnu le caractère des inscriptions de Nakschi Roustam, il l'a retrouvé aussi sur quelques pierres gravées; et il a joint à son Mémoire l'explication de la légende d'une de ces pierres.

Pour compléter son travail sur les divers monumens des Sassanides, l'auteur a dressé, d'après les inscriptions de Nakschi Roustam et les médailles, des alphabets propres à faciliter aux personnes qui voudront suivre ce travail, l'application de ses découvertes aux autres monumens du même genre.

Il ne nous reste plus à parler que du Mémoire sur les monumens et les inscriptions de Kirmanschah ou Bi-sutoun, dans le Curdistan.

Les monumens de Kirmanschah ou Bi-sutoun étoient déjà connus par les relations de plusieurs voyageurs, et sur-tout par celle de M. Otter : ils avoient été le sujet d'un Mémoire du célèbre d'Anville, qui les regardoit comme un ouvrage de Sémiramis. Plusieurs de ces voyageurs avoient aussi parlé d'une

Voy. t. XXVII de ce Recueil.

(b) Il est reconnu aujourd'hui par la comparaison de cette médaille d'or avec une médaille pareille, mais en argent, du cabinet de Hunter, que ces médailles appartiennent à un *Varahran* ou *Bahram*. M. le chevalier Ouseley, à qui l'on doit cette découverte, les attribue à Bahramgour.

longue inscription qui accompagnoit ces monumens; mais aucun ne l'avoit copiée, ou du moins n'en avoit publié de copie. Un voyageur dont le nom est honorablement inscrit dans les fastes de l'astronomie, et que le desir de contribuer aux progrès de cette science et à ceux de la géographie par de nouvelles observations, attiroit dans les provinces de la Perse qui approchent de la mer Caspienne, M. de Beauchamps, ayant eu occasion de visiter les monumens de Kirmanschah, ne se contenta pas de remarquer qu'ils portoient des inscriptions; il en prit des copies avec le plus grand soin, et ces copies communiquées par lui à M. Silvestre de Sacy ont été l'occasion et sont devenues le sujet principal de ce Mémoire.

L'auteur devoit commencer par donner une idée aussi complète qu'il étoit possible des monumens auxquels appartiennent ces inscriptions; c'est ce qu'il a fait, en rapportant les détails consignés dans la relation du voyage d'Otter et les descriptions données par le P. Emmanuel de Saint-Albert, vicaire apostolique à Bagdad, Edward Ives, voyageur Anglois, Abdolkérim, écrivain Persan, auteur d'un Voyage de Perse à Bagdad, Damas, Alep, la Mecque, Médine &c., et enfin celle que M. de Beauchamps lui avoit communiquée.

La comparaison de ces diverses descriptions donne l'état précis de nos connoissances sur les monumens du mont Bi-sutoun; et de cette comparaison il résulte évidemment, suivant M. Silvestre de Sacy, que la description du monument attribué par Diodore de Sicile à Sémiramis ne peut convenir à aucun de ceux que nous connoissons. L'auteur remarque, au surplus, qu'il n'est pas sans probabilité que cette montagne renferme encore d'autres monumens antiques qui n'ont point été vus, ou du moins qui n'ont point été décrits par les voyageurs Européens; et il ne lui paroît pas invraisemblable que parmi ces monumens dont il suppose l'existence, il pourroit s'en trouver de plus anciens que ceux que les voyageurs nous ont fait connoître.

Quant à ceux-ci, il pense qu'ils appartiennent à l'époque des Sassanides; ce qu'il établit, premièrement, sur la tradition

du pays, qui les attribue, en tout ou en partie, à Khosrou Parwiz; 2.° sur les témoignages formels de plusieurs écrivains Persans, qui ne laissent aucun doute sur ce point, et qui d'ailleurs nous apprennent que la ville même de Kirmanschah doit son origine à un prince Sassanide, et que plusieurs rois de la même dynastie ont successivement contribué à l'agrandissement et à l'embellissement de cette ville et de ses environs, et ont fait des travaux pour recueillir et conserver les eaux des sources qui sortent du mont Bi-sutoun, et qui font l'agrément de ce canton; 3.° par les rapports qu'il croit possible d'établir entre les sujets de ces bas-reliefs et les ouvrages faits par ces princes dans la campagne de Kirmanschah, et sur lesquels il entre dans quelques détails; 4.° enfin, par deux inscriptions qui se trouvent au-dessus de quelques-uns de ces bas-reliefs, et qui ont été copiées par M. de Beauchamps. M. Silvestre de Sacy rapporte ces deux inscriptions, qui sont écrites dans la même langue et avec les mêmes caractères que les inscriptions de Nakschi Roustam, et les médailles des Sassanides. Il en donne la traduction, et justifie, tant sa traduction que le contenu même des inscriptions, par un grand nombre d'observations relatives à la langue dans laquelle elles sont écrites et à l'histoire, et par des autorités empruntées de beaucoup d'historiens Orientaux, tant imprimés que manuscrits.

Il traduit ainsi ces deux inscriptions :

Première Inscription.

Celui dont voici la figure est l'adorateur d'Ormusd, l'excellent Sapor, roi des rois d'Iran et d'Aniran, germe céleste de la race des dieux, fils de l'adorateur d'Ormusd, de l'excellent Hormuz, roi des rois d'Iran et d'Aniran, germe céleste de la race des dieux, petit-fils de l'excellent Narsès, roi des rois.

Deuxième Inscription.

Celui dont voici la figure est l'adorateur d'Ormusd, l'excellent Varahran, roi des rois d'Iran et d'Aniran, germe céleste de la race des dieux, fils de l'adorateur d'Ormusd, de l'excellent Sapor,

roi

roi des rois d'Iran et d'Aniran, germe céleste de la race des dieux, petit-fils de l'excellent Hormuz, roi des rois.

De ces deux inscriptions, la première appartenoit, comme M. Silvestre de Sacy le démontre jusqu'à l'évidence, à Sapor II, surnommé *Dhou'lactaf*, et la seconde à Varahran ou Behram, surnommé *Kirmanschah*, fils de Sapor II *(c)*.

L'auteur de ce Mémoire observe qu'il existe encore une autre grande inscription sur un des bas-reliefs de Bi-sutoun, dont plusieurs voyageurs ont parlé, mais qu'aucun d'eux, jusqu'à présent, ne nous a fait connoître.

Il termine son Mémoire par quelques observations sur deux figures qui accompagnent les bas-reliefs de Kirmanschah, et que M. de Beauchamps a décrites, comme deux figures d'anges de grandeur colossale, représentés avec des ailes et des mamelles, et tenant à la main un anneau. L'auteur compare ces figures avec d'autres qu'on voit sur les monumens de Tchéhelminar et de Nakschi Roustam, et expose l'opinion du D. Hyde et de M. de Caylus sur la signification de ces figures symboliques. Pour lui, il croit y voir l'emblème du *férouher*, substance spirituelle qui, dans le système des Parses, distincte de l'ame et intimement liée à la nature des génies et de l'homme, est en eux le principe des sensations, et les distingue, ainsi que l'ame, des autres animaux, qui n'ont ni ame ni férouher. M. Silvestre de Sacy rapporte les traits principaux qui, suivant les livres des Parses, caractérisent les férouhers; et il fait voir l'analogie de ces caractères avec les diverses figures symboliques de ces monumens de la dynastie des Sassanides.

Ce dernier Mémoire peut être regardé comme le complément du premier et du troisième : il en confirme singulièrement les résultats, et donne lieu d'espérer que la découverte de l'alphabet des Perses, à l'époque des Sassanides, pourra servir à expliquer les autres monumens sur lesquels on a fait usage de cet alphabet.

(c) Il existe dans la collection du baron de Stosch, une pierre gravée qui porte la figure de ce prince, et il y est nommé *Varahran Kirman*. La légende de cette pierre gravée a été lue et expliquée par M. le chevalier W. Ouseley.

ÉCLAIRCISSEMENS

SUR LE LIVRE DE TOBIE.

DANS des recherches géographiques et historiques sur la Médie, M. de Sainte-Croix, à l'occasion de Rhagès, une des principales villes de cette contrée, avoit traité, avec une assez grande étendue, du voyage du jeune Tobie dans cette ville. Cette digression l'avoit, en quelque sorte, entraîné à parler du caractère des livres de Tobie, de la différence qui existe entre les anciennes versions de ce livre, et de quelques difficultés de géographie et de chronologie qu'on y rencontre. Afin de ne point couper le fil de ces recherches, et de n'en pas faire perdre trop long-temps de vue l'objet principal, on a cru qu'il falloit réserver pour la partie historique de nos Mémoires, tout ce qui concerne le livre et le voyage de Tobie.

Voy. *tom. L, pag. 108 de ce Recueil.*

Après le premier des livres historiques, la Genèse, dit M. de Sainte-Croix, aucun ne mérite plus notre admiration que celui de Tobie, par le tableau fidèle des mœurs patriarcales et par le charme du récit dramatique. Quoique la Genèse ne soit, à proprement parler, que l'histoire d'une seule famille, cette histoire est celle de l'origine du monde et renferme plusieurs actions. Le livre de Tobie n'en offre qu'une seule, mais accompagnée de toutes les circonstances qui peuvent la rendre à-la-fois touchante et instructive. Le caractère des personnages y est parfaitement observé, et l'intérêt croît jusqu'au dénouement. C'est le spectacle ravissant d'une vertu si pure, qu'elle n'a pas même à lutter contre le vice. L'affection paternelle, l'amour maternel, la piété filiale, la tendresse conjugale, y sont peints avec des couleurs inimitables. Le pathétique de situation et celui du discours naissent l'un de l'autre. Quelle éloquence de sentiment ! L'exhortation de Tobie malade, à son fils, sur la charité, et son cantique d'actions de grâce à Dieu, partent du cœur et élèvent l'ame. Quelle

expression dans les inquiétudes d'Anne, mère du jeune Tobie, sur le retour de ce fils unique ! « Cet enfant a péri, dit-elle à son » mari, en fondant en larmes ; il tarde trop d'arriver ; non, je n'ai » pas pris assez de soin de lui, lorsque je t'ai privé de cette lu- » mière de mes yeux : ne me trompe pas, mon enfant est mort ; » il s'est mis en route pour un pays éloigné d'où il ne reviendra » jamais ; il ne mange plus le pain du jour *(a)*. » Tobie s'efforce en vain de la rassurer : elle ne peut jouir d'aucun repos ; elle erre sans cesse jusqu'à ce qu'enfin, apercevant du haut d'une montagne le jeune Tobie, elle court au-devant de lui, se jette à son cou : « Je te vois donc, ô mon fils, toi pour qui je me meurs ! » Le vieux Tobie s'avance et se heurte contre le seuil de la porte, &c. *(b)* L'empressement du jeune Tobie pour revoir son père et sa mère, et la douleur de leur avoir causé du chagrin par son retard, ne sont pas moins touchans. Les leçons que Raguel donne à sa fille, sont dignes des anciens patriarches. La morale de ce livre est de la plus grande pureté ; jamais elle n'avoit été portée si loin, relativement au mariage ; et nulle part, dans les livres de l'ancien Testament, le dogme des récompenses et des peines futures ne se trouve exprimé d'une manière aussi claire. Inutilement supposeroit-on, continue M. de Sainte-Croix, que cette doctrine

Cap. II, v. 18 ; c. III, v. 21 ; c. IV, v. 3 ; c. XII, v. 9.

(a) Cap. X, vers. 4, 5, 6 et 7 de la version Grecque.

(b) Cap. XI, v. 9 et 10 Le discours que la version Grecque met dans la bouche d'Anne à son mari, me paroît préférable aux paroles que lui prête la version Latine, en les lui faisant adresser à son fils. « *Heu heu me, fili mi, ut quid te misimus » peregrinari, lumen oculorum nostrorum, » baculum senectutis nostræ, solatium vitæ » nostræ, spem posteritatis nostræ ! Omnia simul in te uno habentes, te non » debuimus dimittere à nobis.* » Cap. X, vers. 4 et 5. On ne voit pas là ce désordre d'idées que doit produire l'agitation du cœur ; la dernière phrase offre néanmoins un beau sens. Anne croit d'abord apercevoir son fils avec Azarias, et le dit à son mari ; ensuite elle veut s'en assurer, monte sur la montagne, selon la Vulgate, et les reconnoissant en effet, elle court de nouveau en avertir le vieux Tobie, *currensque nuntiavit viro suo, dicens : ecce venit filius tuus.* C. XI, v. 6. Cela n'est pas dans la nature : il falloit qu'Anne vînt aussitôt au-devant de son fils, comme le porte la version Grecque. Du reste, les inquiétudes de l'amour maternel sont mieux exprimées dans la version Latine, qui rend ainsi ce trait charmant du chien : « *tunc præcucurrit canis, qui simul fuerat » in via ; et quasi nuntius adveniens, blan- » dimento suæ caudæ gaudebat,* » Vers. 9 ; ce que le grec gâte absolument et déplace mal-à-propos : il en parle avant qu'Anne aperçoive le jeune Tobie et Raphaël ou Azarias, ajoutant, *καὶ ἐπορεύθησαν, καὶ συνῆλθεν ὁ κύων ὄπισθεν αὐτῶν.* Cap. XI, v. 5.

si nécessaire au maintien de la société, n'ayant été bien répandue chez les Juifs qu'au retour de la captivité, prouve que l'histoire de Tobie n'a été écrite qu'à cette époque : au contraire, tout concourt à démontrer que le rédacteur ou plutôt l'éditeur des Mémoires conservés dans la famille Tobie, ne s'est permis, à cet égard, aucune interpolation. Ce dogme, qui y est répété plusieurs fois, tient même à l'action, et il est le motif de la charité qui anime le vieux Tobie. Peut-être les malheurs qu'éprouva la nation Juive pendant sa captivité, lui firent mieux sentir la vérité du dogme des peines et des récompenses futures, et lui rendirent cette vérité plus familière qu'elle ne l'étoit auparavant. L'immortalité de l'ame étant reconnue de tous les peuples de l'Orient, les Juifs en auront tiré plus facilement la conséquence naturelle qui leur étoit assez indiquée par les prophètes, mais que leur esprit grossier ne leur permettoit pas toujours d'apercevoir. Au reste, il auroit été très-difficile d'altérer, pour le fond, un ouvrage dont les mémoires originaux existoient encore, et qui avoit cette couleur antique que le temps n'a pu ni détruire ni affoiblir.

L'original du livre de Tobie a été écrit en chaldéen; mais nous n'avons plus que des versions Grecque, Syriaque, Hébraïque, Arabe, Éthiopienne et Latine *(c)*. La première, sans contredit la plus ancienne, existoit dès le premier siècle de l'Église, puisqu'elle est citée dans les constitutions des apôtres, attribuées à S. Clément dit le Romain, et dans Clément d'Alexandrie, Origène, &c. Les autres, à l'exception de la dernière, ont été faites sur cette version Grecque, avec plus ou moins de fidélité; la version Syriaque s'en écarte peu : les deux versions Hébraïques, l'une publiée par Sébastien Munster, et l'autre par Paul Fagius, n'ont pas ce mérite, et ne peuvent être d'aucun poids. On n'a plus que des fragmens de l'ancienne version Italique *(d)* : heureusement celle qu'on doit à S. Jérôme, nous est parvenue sans altération. Il est

(c) Le savant Renaudot nous assure qu'il existe en Orient une version Persane de ce livre, et que les Juifs de Perse le regardent comme canonique. *Dissert. à la suite des anciennes Relat. des Indes, &c.* p. 238.

(d) Il ne faut pas confondre celle-ci avec une ancienne version Latine, restée manuscrite dans la bibliothèque de Saint-Germain, et qui s'éloigne peu de la Grecque.

vrai que ne l'ayant écrite en latin qu'à l'aide d'un interprète *(e)*, il a pu accorder trop de confiance aux lumières d'un autre, et n'être pas toujours littéral : néanmoins cette traduction est préférable, pour le fond, à la version Grecque, dans laquelle on remarque des additions répréhensibles, telles que l'amour du démon pour Sara femme de Gabaël[a], la mention d'Aman, persécuteur des Juifs[b], &c. Le traducteur se permet encore assez souvent des gloses contraires à la vérité, et s'exprime quelquefois d'une manière peu conforme au génie de l'original. Mais, quoique nous soyons fort éloignés de convenir que cette version ait toute la pureté que Huet lui attribue, nous croyons néanmoins qu'elle peut lever plusieurs des difficultés qu'on rencontre dans le livre de Tobie. Les Juifs avoient formé leur canon lorsque ce livre sortit des mains de la famille qui en étoit dépositaire : cependant ils l'avoient toujours reconnu pour authentique; et c'est en le recevant d'eux que l'Église l'a déclaré canonique, dans les conciles d'Hippone, de Carthage et de Trente. Revenons à la version Grecque, comparée avec celle qu'on doit à S. Jérôme.

[a] *Cap. VI, vers. 14.*
[b] *Cap. XIV vers. 10.*
Demonstrat. Evang. c. XIV.

Tobie aveugle, et réduit à la mendicité, prend la résolution d'envoyer son fils à Rhagès, pour chercher la somme de dix talens qu'il avoit prêtée depuis long-temps à Gabaël, son parent et son compatriote. Le jeune homme se dispose à obéir à son père, et fait aussitôt des recherches pour trouver un guide. Il rencontre l'ange Raphaël déguisé sous la personne d'Azarias, et lui demande « s'il peut aller avec lui à Rhagès de Médie, et s'il » connoît le pays. » L'ange répond : « J'irai avec vous ; j'ai » fréquenté ce chemin, et j'ai même logé chez Gabaël notre » frère. » La Vulgate, c'est-à-dire la version de S. Jérôme, rend cet entretien avec quelque différence. « Connoissez-vous, dit le » jeune Tobie, le chemin qui conduit dans le pays des Mèdes? » « Je le connois, répond l'ange ; j'ai parcouru souvent tous les

Cap. V, v. 5-6.

(e) Et quia vicina est Chaldæorum lingua sermoni Hebraïco, utrinque linguæ peritissimum loquacem reperiens, unius diei laborem arripui ; et quidquid ille mihi Hebraïcis verbis expressit, hoc ego accito notario, sermonibus Latinis exposui. Præf. in Tobiam.

» chemins de cette contrée, et j'ai demeuré chez Gabellus notre » frère, qui habite Rhagès, ville des Mèdes située dans la mon- » tagne d'Ecbatane. » *Qui moratur in Rages, civitate Medorum, quæ*
Id. vers. 7 et 8. *posita est in monte Ecbatanis.* Ces dernières paroles ne se trouvent point dans le grec; elles ne peuvent être qu'une glose de S. Jérôme, ou de son maître en langue Chaldéenne; et elle ne se lit pas dans la version Syriaque. Rhagès n'étoit qu'à une journée des portes Caspiennes, et elle étoit à onze journées d'Ecbatane, comme nous l'apprend la marche d'Alexandre *(f)*. En conséquence on ne peut pas dire que Rhagès fût située sur une montagne assez voisine d'Ecbatane pour qu'elle en portât le nom.

Azarias et le jeune Tobie partent de Ninive, et s'arrêtent le soir du premier jour sur le bord du Tigre. Tobie, ayant pêché un poisson, en garde le foie, qui devoit servir à rendre la vue à son père, et sale le reste, dont il se nourrit pendant la route. Ils marchèrent ensemble jusqu'à ce qu'ils approchèrent d'Ecbatane *(g)*. S. Jérôme dit que ces salaisons leur suffirent jusqu'au moment où ils arrivèrent à Rhagès, ville des Mèdes, *quò usque perveni-*
Cap. VI, v. 6. *rent in Rages, civitatem Medorum;* ce qui auroit été presque miraculeux: mais le jeune Tobie n'alla point dans cette ville, et s'arrêta à Ecbatane. A l'approche de celle-ci, il interroge Azarias sur le logement qu'il devoit prendre. En cet endroit la version
Ibid. v. 9. Grecque porte: Ὡς δὲ προσήγγισαν τῇ Ῥάγῃ. Ces mots ne forment qu'un seul verset, et ne sont, suivant M. de Sainte-Croix, qu'une interpolation imaginée par quelque ancien éditeur qui aura eu sous les yeux la Vulgate; car, ajoute-t-il, c'est à-la-fois une contradiction et une bévue que l'on a prêtées au traducteur Grec, comme la suite le montrera. Au surplus, l'auteur de la version Syriaque l'a bien senti, puisqu'il fait ajouter à Azarias, « lorsque nous » serons revenus de Rhagès, nous célébrerons les noces. »

Il est inutile de répéter la manière dont le jeune Tobie épousa

(f) Arrian. *lib. III, cap. 20.* La version Hébraïque publiée par Fagius ne met qu'un jour d'Ecbatane à Rhagès, et celle de Munster deux. Cette dernière nomme Laodicée la ville où Tobie et Azarias arrivèrent la première nuit après leur sortie de Ninive. On peut juger par-là de l'exactitude de ces deux versions.

(g) Ἕως οὗ ἤγγισαν εἰς Ἐκβατάνοις, *c. VI, v. 5.* Le ms. Alex. supprime οὗ, et l'édit. d'Alcala, ἐν.

la fille de Raguel, son hôte. Ce dernier l'obligea, par serment, à demeurer chez lui pendant quatorze jours. Ce fut alors que Tobie dit à son guide : « Mon frère Azarias, prenez avec vous » un serviteur et deux chameaux, et allez-vous-en à Rhagès de » Médie, chez Gabaël; rapportez-moi l'argent, et amenez vous- » même Gabaël à mes noces, parce que j'ai juré à Raguel de » ne pas m'en aller. Mon père compte les jours, et, si je reste » long-temps, il sera vivement affligé. » Azarias part, et s'acquitte de sa commission. Suivant S. Jérôme, il se mit en route prenant avec lui quatre serviteurs ou esclaves de Raguel, et deux chameaux, *assumens quatuor ex servis Raguelis et duos camellos;* ce qui ne diffère pas de la version Grecque. M. de Sainte-Croix observe, relativement à ce voyage, que la distance d'Ecbatane à Rhagès étoit de onze journées qui ne peuvent guère être estimées moins de 75 lieues, ce qui en fait 150 pour l'aller et le retour : mais, continue-t-il, la manière dont on voyageoit dans les contrées de la haute Asie démontre qu'Azarias a pu parcourir cet espace en cinq jours au plus; et il appuie cette assertion par le témoignage de Diodore de Sicile, qui rapporte qu'Antigone ayant hiverné avec son armée à Gadamale en Médie, et se disposant à pénétrer dans l'Arménie, fit allumer des feux pour rassembler ses quartiers, et que les habitans du pays attachés à Eumène et à Peuceste leur en donnèrent avis, le même jour, par le moyen des chameaux-dromadaires qui, ajoute-t-il, font dans une journée plus de 1500 stades, c'est-à-dire, 30 lieues ordinaires. On se rappellera que le stade employé dans les expéditions d'Alexandre et de ses successeurs ne doit être évalué qu'à 50 ou 51 toises : on sait d'ailleurs que le chameau et le dromadaire sont de la même espèce, mais de race différente. Aussi Diodore distingue très-bien le premier par le nom de *chameau dityle* ou à deux bosses, et le second qui n'a qu'une bosse, par le nom de *chameau dromadaire* ou *coureur;* c'est celui-ci qu'Aristote dit être plus léger à la course que les chevaux Niséens. Parmi tous les voyageurs modernes qui parlent de ces deux variétés de chameaux, je me bornerai à citer ce que M. d'Opsonville dit des dromadaires. Selon lui, les chameaux

Cap. IX, v. 2, 3, 4 et 5, vers. Græc.

Cap. IX, v. 6.

Diod. l. XIX, §. 37.

Liv. II, §. 54.

Hist. Animal. liv. X, c. L.

que les Persans appellent *chotordor* ou *chotorban*, et les Arabes *Deloul* ou *Elmeharis*, sont en état de faire une trentaine de lieues par jour, portant deux ou trois soldats ou quelque attirail de guerre. « L'on m'assura même, ajoute-t-il, que dans un cas » pressant, la plupart, sans grand inconvénient, pourroient » presque doubler cette marche pendant une couple de jour- » nées *(h)*. » Ainsi Azarias, et les esclaves qui l'accompagnoient, montés sur de pareils chameaux, ont pu faire aisément, en quatre ou cinq jours, 150 lieues de chemin pour l'aller et pour le retour; et la durée de leur voyage se concilie par-là très-bien avec le court séjour que le jeune Tobie s'étoit proposé de faire à Ecbatane, dans la maison de son beau-père.

Il partit bientôt après de cette ville, et arriva, suivant la Vulgate, le onzième jour à Charran, qui est au milieu du chemin,
Cap. XI, v. 1. près de Ninive; *pervenerunt ad Charran, qui est in medio itinere, contra Niniven, undecimo die.* Sans doute que S. Jérôme veut parler ici de quelque lieu nommé Charran, sur la route d'Ecbatane à Ninive, et non de la ville de Charran qu'il place, avec Eusèbe,
Euseb. et Hieron. de loc. Sacr. in hac v. en Mésopotamie, au-delà d'Édesse: mais la version Grecque ne parlant ni de cette ville ni des onze jours de route, on peut encore regarder ce passage comme une addition qu'il faut retrancher pour éviter les difficultés qu'elle pourroit faire naître.

Le vieux Tobie avoit perdu la vue à 58 ans; et l'ayant recouvrée miraculeusement huit ans après, il vécut heureux, et mourut
Cap. XIV. v. 2 vers. Græc. à 158 ans. Avant d'expirer, il fit venir son fils, lui rappela les prédictions sur la destruction de Ninive *(i)*, et l'exhorta à quitter cette ville et à se retirer en Médie avec toute sa famille. La femme de ce respectable vieillard l'ayant suivi de près au tombeau, le jeune Tobie se retira à Ecbatane, chez Raguel son

(h) Observat. philos. sur les mœurs de divers animaux étrangers, *p. 193 et 194.*

(i) Dans la version de S. Jérôme, Tobie dit seulement, *propè erit interitus Ninive: non enim excidit verbum Domini.* Cap. XIV, v. 6. Il est clair que ce patriarche ne rappelle ici à son fils que la prophétie de Nahum, *cap. XI, vers. 10-11, &c.* sur la destruction de Ninive. L'auteur de la version Grecque, suivie par S. Athanase, *Synops. S. Script. tom. II, op. 114,* n'est nullement fondé à faire mention de celle de Jonas concernant la même ville, *cap. XIV, vers. 4 et 9,* prophétie qui ne fut point accomplie à cause du repentir de ses habitans.

beau-père,

beau-père, dont il recueillit l'héritage. Il y jouit de l'estime publique, et poussa sa carrière jusqu'à 127 ans *(k)*. Avant sa mort il apprit la destruction de Ninive, qui fut prise par Nabuchodonosor et par Assuérus *(l)*. Tel est le récit de l'auteur du livre de Tobie, d'après la version Grecque.

En effet, Nabopolassar, roi de Babylone, et Astyage, fils aîné de Cyaxare, roi des Mèdes, ou ce dernier prince en personne, ruinèrent de fond en comble Ninive, la troisième année de Joakim, roi de Juda, 608 avant l'ère vulgaire; et, sur ce fait, le dernier verset du livre de Tobie, qui ne se trouve point dans la Vulgate, s'accorde parfaitement avec le témoignage d'Hérodote et d'Alexandre Polyhistor : mais si l'on suivoit à la lettre la version Grecque sur l'âge des deux Tobies, il seroit fort difficile de la concilier avec la durée qu'Hérodote donne au règne des princes de la dynastie Mède. M. de Sainte-Croix, regardant comme inutile de s'engager dans des discussions chronologiques qui ne produiroient que très-peu de lumières, se borne à dire qu'il est plus raisonnable d'adopter le calcul de la version Latine de S. Jérôme, suivant laquelle le vieux Tobie avoit 102 ans lorsqu'il fut enterré avec honneur à Ninive, quarante-deux ans après avoir recouvré l'usage de ses yeux, et son fils mourut à 99 ans. Dans cette supposition, celui-ci ayant fait son premier voyage en Médie sous le règne de Phraorte, y fixa sa demeure vers la trentième année de Cyaxare, lorsque les Scythes eurent été chassés des États de ce prince, époque où la paix y étoit rétablie, ainsi que le vieux Tobie l'avoit annoncé.

Vid. Kalinsky, in Vatic. Chabac. et Nahum, pag. 136.

Herod. l. 1, cap. 106. Alex. Polyhist. apud Syncell. p. 210.

Cap. XIV, v. 1 et 2.

(k) Ou 107, suivant l'extrait de S. Athanase; mais il peut y avoir une faute dans les lettres numériques ρζ'; car en tout le reste, cet extrait est exactement conforme à la version Grecque.

(l) Cap. XIV, vers. 15. Les mots καὶ Ἀσύηρος peuvent être une interpolation; voici tout le verset : Καὶ ἤκουσε πρὶν ἢ ἀποθανεῖν τὴν ἀπώλειαν Νινευὴ, ἣν ᾐχμαλώτισε Ναβουχοδονόσορ [καὶ Ἀσύηρος], καὶ ἐχάρη περὶ τοῦ ἀποθανεῖν ἐπὶ Νινευή. Après avoir supprimé l'interpolation, il faudroit mettre καὶ Τωβὶτ ἐχάρη, leçon justifiée par le sens de la phrase et indiquée par le manuscr. Alexandrin.

HÉMÉROLOGE

OU CALENDRIER DE DIFFÉRENTES VILLES, COMPARÉ AVEC CELUI DE ROME.

LA connoissance exacte des mois des différens peuples de l'antiquité, est absolument nécessaire pour acquérir celle de la forme de leurs années, connoissance sans laquelle la chronologie technique ne peut exister. Aussi les savans qui se sont livrés à cette étude, n'ont-ils cessé de chercher à découvrir les calendriers des différens peuples de l'antiquité; entreprise d'autant plus difficile que chaque nation, et souvent les moindres villes, avoient leurs mois particuliers; *civiles menses sunt numeri quidam dierum, quos unaquæque civitas suo instituto observat*, dit Censorin. Malheureusement le défaut de monumens a toujours rendu leurs recherches incomplètes; et les chronologistes ont été souvent réduits à hasarder des conjectures, quelquefois même sur le nom ou sur l'ordre des mois des peuples dont il importe le plus de bien connoître l'histoire. Les changemens d'ère, d'années et de mois, ont été d'ailleurs assez fréquens chez la plupart de ces peuples, sur-tout depuis les conquêtes d'Alexandre; époque où la crainte et la flatterie concoururent également à faire abandonner les usages de ses pères. Ces innovations ont produit un grand nombre de difficultés, dont plusieurs seront peut-être encore long-temps insurmontables.

De die nat. c. XXII.

L'unique moyen de parvenir à quelque résultat utile aux progrès de la science, étoit d'abord de rassembler les renseignemens épars qu'on trouve dans les écrits des anciens et sur leurs monumens, concernant les diverses nomenclatures de mois. C'est ce qu'a exécuté, avec plus de zèle que de succès, le savant et laborieux Fabricius, dans un livre publié en 1712, sous le titre de *Menologium sive libellus de mensibus, centum circiter populorum menses*

recensens &c.; mais l'auteur paroît n'avoir consulté ni les médailles ni les inscriptions ; et son recueil n'est qu'une compilation pleine de lacunes et d'erreurs, au point qu'on pourroit soupçonner Fabricius d'avoir peu connu la science des temps. On ne peut faire le même reproche à Jean Masson ; il avoit déjà donné des preuves de ses connoissances en chronologie, dans une dissertation sur la clôture du temple de Janus, et il se proposoit de publier un grand ouvrage intitulé, *Annus solaris antiquus*, dans lequel il se flattoit de rétablir l'ordre des années et des mois, d'après les médailles, les inscriptions, et principalement les manuscrits de Ptolémée, qui se trouvent à la bibliothèque de Florence. Un voyage qu'il avoit fait dans cette ville, lui avoit procuré l'occasion de découvrir un manuscrit du commentaire de Théon d'Alexandrie sur le canon chronologique de Ptolémée, dans lequel étoit un *hémérologe* des mois de différentes villes. Voici comme Masson s'exprime lui-même dans le prospectus de son ouvrage, qui d'ailleurs n'a jamais paru : *Primum ac præcipuum operis nostri fundamentum nobis præbuere duo Medicei codices manuscripti, quibus inter varias Claudii Ptolemæi tabulas, sive* ΠΡΟΧΕΙΡΟΥΣ ΚΑΝΟΝΑΣ, *prout vulgò inscribuntur, reperimus* ΗΜΕΡΟΛΟΓΙΟΝ ΔΙΑΦΟΡΩΝ ΠΟΛΕΩΝ, *seu integrum anni solaris calendarium, quod menses variarum et quindecim gentium ac urbium, per totum anni curriculum expansos, atque cum Romanis Julianisve mensibus collatos, exhibet.* Quoiqu'on puisse révoquer en doute le résultat important que Masson se promettoit de tirer de cet hémérologe, il faut néanmoins avouer qu'il avoit raison de s'applaudir d'avoir fait une découverte qui avoit échappé aux recherches du savant cardinal Noris, auquel elle auroit été très-utile pour la composition de son excellent traité sur l'année et les époques des Syro-Macédoniens.

Voy. *hist. de la République des Lettres par Samuel Masson, t. II, p. 291-93.*

Au reste, l'hémérologe dont nous parlons, n'ayant pas été publié par Masson, resta dans l'oubli jusqu'au temps du baron de la Bastie qui en fit faire une copie. A sa mort, arrivée en 1742, il en fit don à l'Académie ; et voici ce qu'en dit M. Fréret dans l'éloge de cet académicien : « C'est une espèce de calen-» drier ancien qui contient une comparaison continue, et jour

Académ. des Insc. Hist. tom. XVI, p. 347.

» par jour, de l'année romaine avec les années de douze nations » différentes de l'Asie. Ce manuscrit important pour l'ancienne » chronologie, et dont M. de la Bastie étoit seul capable de » bien faire connoître toute l'utilité, nous rappellera toujours » la perte que nous avons faite &c... » C'est par inadvertance que M. Fréret dit que le manuscrit de Florence ne contenoit que les mois de douze nations; le nombre est de treize, non compris les Romains. Ce savant avoit d'ailleurs examiné avec soin l'hémérologe légué par M. de la Bastie; et il indique l'usage qu'on pourroit en faire, dans ses observations sur l'année des Bithyniens.

Académ. des Inscr. Hist. tom. XVIII, p. 151.

Le premier savant qui ait publié les noms des mois de cet hémérologe est M. Lamy, dans son journal; mais il n'a fait que les transcrire en caractères latins, sans publier le monument entier. Quelques années après, en 1756, M. Audrichi donna les mêmes noms en grec, et les accompagna de quelques remarques. Enfin, M. Bandini fit imprimer, en 1768, la notice des deux manuscrits d'où sont tirées les nomenclatures; mais il paroît avoir ignoré, ainsi que les deux savans Italiens qui viennent d'être nommés, l'existence d'un troisième manuscrit conservé dans la bibliothèque de l'université de Leyde, et qui a été décrit avec exactitude par M. Van der Hagen. Ce manuscrit contient les noms des mois de trois peuples, les Gazéens, les Ascalonites et les Séleuciens, qu'on ne trouve pas dans la copie de M. de la Bastie. Il y a malheureusement dans ce manuscrit, une lacune qu'on ne peut remplir qu'à l'aide des autres manuscrits : mais nous n'avons pas moins cru qu'il seroit utile de joindre l'hémérologe de ces trois peuples, tel qu'il le présente, à celui de Florence, que nous publions d'après l'*apographe* légué à l'Académie. A la suite du tableau qu'offrent les manuscrits réunis de Florence et de Leyde, il nous a paru nécessaire, pour en faciliter l'usage, de donner en latin, avec quelques notes, les noms des mois, en indiquant le nombre des jours de chacun, et à quel jour de l'année romaine le premier de ces mois correspond.

Novella Lett. 1748.

Inst. Antiq. pars I, cap. V.

Catal. Bibl. Medic. ms. Gr., t. II, p. 46-52.

Observ. in fastos Græc. p. 314, &c.

ΗΜΕΡΟΛΟΓΙΟΝ ΜΗΝΩΝ ΔΙΑΦΟΡΩΝ ΠΟΛΕΩΝ.

ϹΕΛΕΥΚΕΩΝ ΑΥΔΥΝΑΙΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑϹΚΑΛΩΝ ΑΠΑΛΑΙΟΣ.	Σ Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚϚ ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΑΙΛΑΝ	Α Β Γ	Δ Ε Ϛ
ΓΑΖΕΩΝ ΑΥΔΥΝΑΙΟΣ.	Σ Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚϚ ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΠΕΡΙ	Α Β Γ	Δ Ε Ϛ
ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ ΑΥΤΑΝΟϹ.	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΡΤΞ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ ΚΑ
ΒΙΘΥΝΩΝ ΔΙΟΝΥϹΙΟϹ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΗΡΑ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ Η
ΕΦΕϹΟΥ ΠΕΡΙΤΙΟϹ.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ ϚΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΤΕΡ	Λ ΔΥϹΤΡΟ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ Η
ΚΥΠΡΙΩΝ ΙΟΥΛΙΟϹ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΙ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΚϹΑΡΙΟϹ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ Η
ΚΡΗΤΗϹ ΜΕΤΑΡΧΙΟϹ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΑΙΓΙΟϹ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ Η
ΑϹΙΑΝΩΝ ΠΟϹΙΔΑΩΝ.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ ϚΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΤΕ	Λ ΛΗΝΞ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ Η
ΛΥΚΙΑΝΩΝ ΔΙΟϹ.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΗΛΙΟΥ-ΠΟΛΙΤΩ͂Ν ΘΟΡΙΝ.	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚϚ ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΓΕΛΩΝ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ	Η Θ Ι
ϹΙΔΟΝΙΩΝ ΔΙΟϹ.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΡΑΒΩΝ ΑΥΔΙΔΑΙΟϹ.	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚϚ ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΠΕΡΙΤΞ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ ΙϚ
ΤΥΡΙΩΝ ΑΠΕΛΛΑϹ.	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΔΥΔΙΝΑΙ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ ΙΕ
ΕΛΛΗΝΩΝ ΔΥΑΔΙΔΑΟϹ.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ Α
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΤΥΒΙ	Ϛ Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚϚ ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΜΕΧΙΡ Α	Β Γ	Δ Ε Ϛ
ΡΩΜΑΙΩΝ ΙΑΝΟΥΑΡΙΟϹ.	ΚΑΛΣ Δ	Γ Α	ΝΩΝ Η	Ζ Σ	Ε Δ	Γ Α	ΕΙΔΣ ΙΘ	ΙΗ ΙΖ	ΙϚ ΙΕ	ΙΔ ΙΓ	ΙΒ ΙΑ	Ι Θ	Η Ζ	Ϛ Ε	Δ Ι Α

ϹΕΛΕΥΚΕΩΝ.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ
ΑϹΚΑΛΩΝ ΑΥΔΥΝΑΙΟΣ.	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΠΕΡΙ Α Β	Γ Δ
ΓΑΖΕΩΝ ΠΕΡΙΤΙΟϹ.	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΔΥϹΤ Α Β	Γ Δ
ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ ΑΡΤΗΥϹ.	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΑΔΡΑΟ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ
ΒΙΘΥΝΑΙΩΝ ΗΡΑΚΛΗϹ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΔΙΟϹ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ΕΦΕϹΟΥ ΔΥϹΤΡΟϹ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ἰΕΖ ΖΚ	SΚ ΕΚ	ΔΚ ΓΚ	ΠΡΟ Λ	ΞΑΝ Λ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ
ΚΥΠΡΙΩΝ ΚΑΙϹΑΡΙΟϹ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ϹΕΒΑϹΤ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ΚΡΗΤΗϹ ΑΓΥΪΟϹ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΔΙΟϹ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ΑϹΙΑΝΩΝ ΑΗΝΑΙΟϹ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ἰΕΖ ΖΚ	SΚ ΕΚ	ΔΚ Λ	ΠΡΟΤ Λ	ἰΕΡΟ Λ	Β Γ	Δ Ε	S Ζ
ΛΥΚΙΩΝ ΑΠΕΛΛΕΟϹ.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ
ΗΛΙΟΥΠΟΛΙΤΩΝ ΓΕΛΩΝ.	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΧΑΝΟΥ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ϹΙΔΟΝΙΩΝ ΑΠΕΛΛΑΙΟϹ.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ
ΑΡΑΒΩΝ ΠΕΡΙΤΙΟϹ.	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΥΔΝ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ
ΤΥΡΙΩΝ ΑΥΔΝΑΙΟϹ.	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΠΕΡΙΤΣ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ
ΕΛΛΗΝΩΝ ΠΕΡΙΤΙΟϹ.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΜΕΧΙΡ.	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΦΑΜ Α Β	Γ Δ
ΡΩΜΑΙΩΝ ΦΕΒΡΟΥΑΡΙΟϹ.	ΚΑΛΣ Δ	Γ Α	ΝΩΝ Η	Ζ S	Ε Δ	Γ Α	ΕΙΔΣ ΙS	ΙΕ ΙΔ	ΙΓ ΙΒ	ΙΑ Ι	Θ Η	Ζ S	Ε Δ	Γ Α

CΕΛΕΥΚΕΩΝ ΔΙΟΝΥCΙΟC.	Α Β	Γ Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΛΑ
ΑCΚΑΛΩΝ ΠΕΡΙΤΙΟC.	Ε S	Ζ Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΔΥCΤΡ Α	Β Γ	Δ Ε
ΓΑΖΕΩΝ ΔΥCΤΡΟC.	Ε S	Ζ Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΞΑΝΘ Α	Β Γ	Δ Ε
ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ ΑΔΡΑΟCΤΑΤΑ.	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΠΕΡΙΤΣ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ Κ
ΒΙΘΥΝΩΝ ΔΙΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΒΕΝΔ ΛΑ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΕΦΕCΟΥ ΞΑΝΘΙΚΟC.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ SΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΤΣ	Λ ΑΡΤΕΜΣ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΚΥΠΡΙΩΝ CΕΒΑCΤΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΥΤΟΚ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η Θ
ΚΡΗΤΗC ΔΙΟCΚΟΥΡΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΘΕΟΔΟ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΑCΙΑΝΩΝ ΪΕΡΟCΕΒΑC.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞΣ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ SΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΤΣ	Λ ΑΡΤΕ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΛΥΚΙΑC ΑΥΔΝΑΙΟC.	ΚΘ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ Λ
ΗΛΙΟΥΠΟΛΙΤΩΝ ΧΑΝΟΥ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ CΟΒΑ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
CΙΔΟΝΙΩΝ ΑΥΔΝΑΙΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΡΑΒΩΝ ΔΥCΤΡΟC.	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΕΠΑΓΟ Α Β	Γ Δ	Ε ΞΑΝΘΣ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ Ι
ΤΥΡΙΩΝ ΠΕΡΙΤΙΟC.	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΔΥCΤΡ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ ΙΔ
ΕΛΛΗΝΩΝ ΔΥCΤΡΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΦΑΜΕΝΩΘ.	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΦΑΡΜΣ Α Β	Γ Δ Ε
ΡΩΜΑΙΩΝ ΜΑΡΤΙΟC.	ΚΑΛΣ S	Ε Δ	Γ Α	ΝΩΝ Η	Ζ S	Ε Δ	Γ Α	ΕΙΔΣ ΙΖ	ΙS ΙΕ	ΙΔ ΙΓ	ΙΒ ΙΑ	Ι Θ	Η Ζ	S Ε	Δ Γ Α

CΕΛΕΥΚΕΩΝ ΑΝΘΙCΤΗΡΙΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΑCΚΑΛΩΝ ΔΥCΤΡΟC.	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΞΑΝΘ Α	Β Γ	Δ Ε
ΓΑΖΕΩΝ ΞΑΝΘΙΚΟΣ.	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΑΡΤΕΜ Α	Β Γ	Δ Ε
ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ ΤΕΙΡΕΙ.	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΜΑ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ
ΒΙΘΥΝΩΝ ΒΕΝΔΙΔΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	CΤΡΑ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ΕΦΕCΟΥ ΑΡΤΕΜΙCΙΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΙΕΞ ΘΚ	ΗΚ ΖΚ	SΚ ΕΚ	ΔΚ ΙΚ	ΠΡΟΤΣ Λ	ΔΕCΙΟΣ Α Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ
ΚΥΠΡΙΩΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ.	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΙ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΛΑ	ΔΗΩΣ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ΚΡΗΤΗC ΘΕΟΔΟCΙ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΠΟΝΤΣ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ΑCΙΑΝΩΝ ΑΡΤΕΜΙCΙΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΙΕΞ ΘΚ	ΗΚ ΖΚ	SΚ ΕΚ	ΔΚ ΙΚ	ΠΡΟΤΕ Λ	ΕΥΑΙ Α Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ
ΛΥΚΙΑC ΠΕΡΙΤΙΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΗΛΙΟΥΠΟΛΙΤΩΝ CΟΒΑΘ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΔΑ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
CΙΔΟΝΙΩΝ ΠΕΡΙΤΙΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΑΡΑΒΩΝ ΞΑΝΘΙΚΟC.	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΡΤΕΣ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι
ΤΥΡΙΩΝ ΔΥCΤΡΟC.	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚD	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΞΑΝΘΣ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ
ΕΛΛΗΝΩΝ ΞΑΝΘΙΚΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΦΑΡΜΟΥΘΙ.	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΠΑΧΩ Α	Β Γ	Δ Ε
ΡΩΜΑΙΩΝ ΑΠΡΙΛΛΙΟC.	ΚΑΛΑΝ Δ	Γ Α	ΝΩΝ Η	Ζ S	Ε Δ	Γ Α	ΕΙΔΣ ΙΗ	ΙΖ ΙS	ΙΕ ΙΔ	ΙΓ ΙΒ	ΙΑ Ι	Θ Η	Ζ S	Ε Δ	Γ Α

CΕΛΕΥΚΕΩΝ

CΕΛΕΥΚΕΩΝ ΑΡΤΕΜΙΣΙΟΣ.	Α Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΛΑ
ΑΣΚΑΛΩΝ ΞΑΝΘΙΚΟΣ.	S Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΡΤΕ Α Β	Γ Δ	Ε S
ΓΑΖΑΙΩΝ ΑΡΤΕΜΙCΙΟC.	S Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΔΕΣΙΟC Α Β	Γ Δ	Ε S
ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ ΑΜΑΡΘΑΤΑ.	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΞΑΝΘ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ ΚΑ
ΒΙΘΥΝΩΝ CΤΡΑ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ [illegible] Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΕΦΕCΟΥ ΔΕCΙΟC.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ SΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ [illegible]	Λ ΠΑΝ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΚΥΠΡΙΩΝ ΔΗΜΑΡΧΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΠΛΗΘ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΚΡΗΤΗC ΠΟΝΤΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΒΑΚ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΑCΙΑΝΩΝ ΕΥΑΓΓΕΛΙΟC.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ SΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΙΣ	Λ CΤΡΑ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΛΥΚΙΑC ΔΥCΤΡΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΗΛΙΟΥΠΟΛΙΤΩΝ ΑΔΑΔ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ [illegible] Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
CΙΔΩΝΙΩΝ ΔΥCΤΡΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΡΑΒΩΝ ΑΡΤΕΜΙCΙΟC.	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΔΕCΙ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι ΙΑ
ΤΥΡΙΩΝ ΞΑΝΘΙΚΟC.	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΛΑ	ΑΡΤΕ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ ΙΓ
ΕΛΛΗΝΩΝ ΑΡΤΕΜΙCΙΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΠΑΧΩΝ.	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΠΑΥΝΙ Α	Β Γ	Δ Ε S
ΡΩΜΑΙΩΝ ΜΑΙΟC.	ΚΑΛ S	Ε Δ	Γ Α	ΝΩΝ Η	Ζ S	Ε Δ	Γ Α	ΕΙΔΟΙ ΙΖ	ΙS ΙΕ	ΙΔ ΙΓ	ΙΒ ΙΑ	Ι Θ	Η Ζ	S Ε	Δ Γ Α

ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ ΞΑΝΘΙΚΟC.	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΜΥΟΡ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ
ΒΙΘΥΝΩΝ ΠΡΗCΤΙΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΡΡΣ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ΕΦΕCΟΥ ΠΑΝΗΜΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΙΕΞ ΘΚ	ΗΚ ΖΚ	SΚ ΕΚ	ΔΚ ΓΚ	ΠΡΟΤΣ Λ	ΑΠΟC Α Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ
ΚΥΠΡΙΩΝ ΠΑΗCΘΥΚΑΤΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΡΧΣ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ΚΡΗΤΗC ΡΑΒΙΝΘΙΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΥΠΕΡ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ΑCΙΑΝΩΝ CΤΡΑΤΟΝΙΚΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΙΕΞ ΘΚ	ΗΚ ΖΚ	SΚ ΕΚ	ΔΚ ΓΚ	ΠΡΟΤΣ Λ	ΕΚΑΤΟ Α Λ	Β Γ	Δ Ε	S Ζ
ΛΥΚΙΑC ΞΑΝΘΙΚΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΗΛΙΟΥΠΟΛΙΤΩΝ ΝΕΙCΑΝ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΙΑΡΑΡ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ
CΙΔΟΝΙΩΝ ΞΑΝΘΗΚΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΑΡΑΒΩΝ ΔΑΙCΙΟC.	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΠΑΝΗΣ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ
ΤΥΡΙΩΝ ΑΡΤΕΜΙCΙΟC.	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΛΑ	ΔΕCΙΣ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ
ΕΛΛΗΝΩΝ ΔΕCΙΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΠΑΥΝΙ.	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΕΠΙΦΙ Α Β	Γ Δ	Ε S
ΡΩΜΑΙΩΝ ΙΟΥΝΙΟC.	ΚΑΛΣ Δ	Γ Λ	ΝΩΝΣ Α	Ζ S	Ε Δ	Γ Λ	ΕΙΔΟΙ ΙΗ	ΙΖ ΙS	ΙΕ ΙΔ	ΙΓ ΙΒ	ΙΑ Ι	Θ Η	Ζ S	Ε Δ	Γ Λ

ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ ΜΙΑΡ.	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚϚ ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΑΠΟΛ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ ΚΒ
ΒΙΘΥΝΩΝ ΑΡΡΑΡΙΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΑΦΡΟ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ Η
ΕΦΕCΟΥ ΛΩΟC.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ ϚΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΙΣ	Λ ΓΟΡΠ Α	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ Ζ
ΚΥΠΡΙΩΝ ΑΡΧΙΕΡΙΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΙCΤ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ Η
ΚΡΗΤΗC ΥΠΕΡΒΕΡΕΤΟΣ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΝΕΚΥΣ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ Η
ΑCΙΑΝΩΝ ΕΚΑΤΟΜΒΑΙΟC	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ Ι	Θ ΗΚ	ΖΚ ϚΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΙΣ	Λ ΑΝΤ Α	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ Ζ
ΛΥΚΙΑC ΑΡΤΕΜΙCΙΟC.	Λ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚϚ ΚΖ	ΚΗ ΚΘ Λ
ΗΛΙΟΥΠΟΛΙΤΩΝ ΙΑΡΑΡ.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚϚ ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΕΡΙΖ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ Η
CΙΔΟΝΙΩΝ ΑΡΤΕΜΙCΙΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΘ	ΙΗ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΡΑΒΩΝ ΠΑΝΗΜΟC.	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚϚ ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΛΩΟC Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ ΙΒ
ΤΥΡΙΩΝ ΔΑΙCΙΟC.	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΠΑΝΗΣ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ ΙΒ
ΕΛΛΗΝΩΝ ΠΑΝΗΜΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΕΠΙΦΙ.	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΜΕCΩ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ Ζ
ΡΩΜΑΙΩΝ ΙΟΥΛΙΟC.	ΚΑΛΣ Ϛ	Ε Δ	Γ Β	ΝΩΝΣ Η	Ζ Ϛ	Ε Δ	Γ Β	ΕΙΔΟΙ ΙΖ	ΙϚ ΙΕ	ΙΔ ΙΓ	ΙΒ ΙΑ	Ι Θ	Η Ζ	Ϛ Ε	Δ Γ Β

ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΑΔΩΝΙΣΙΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΣΚΑΛΩΝ ΠΑΝΕΜΟΣ.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΕΠΑΙΟ Α	Β Γ	Δ Ε	ΛΩΟΣ Α Β
ΓΑΖΕΩΝ ΛΩΟΣ.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΕΠΑΙΟ Α	Β Γ	Δ Ε	ΓΟΡΠΙ Α Β
ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ ΑΠΟΜΥΑΗ.	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΘΡΑ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ ΚΓ
ΒΙΘΥΝΩΝ ΑΦΡΟΔΙΣΙΟΣ	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΔΙΜΗ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η Θ
ΕΦΕΣΟΥ ΓΟΡΠΙΑΙΟΣ.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ ϚΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΙΣ	Α ΥΠΕΡ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ Η
ΚΥΠΡΙΩΝ ΕΣΤΙΕΟΣ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΩΟΣ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η Θ
ΚΡΗΤΗΣ ΝΕΚΥΣΙΟΣ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΒΑΣΙΛ- Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η Θ
ΑΣΙΑΝΩΝ ΑΝΤΕΟΣ.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ ϚΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΙΣ	Α ΛΑΟΔΙΣ Α	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ Ζ
ΛΥΚΙΑΣ ΔΑΙΣΙΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΗΛΙΟΥΠΟΛΙΤΩΝ ΕΖΗΡ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΘΑΜ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η Θ
ΣΙΔΟΝΙΩΝ ΔΑΙΣΙΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΡΑΒΩΝ ΛΩΟΣ.	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΓΟΡΠ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ ΙΓ
ΤΥΡΙΩΝ ΠΑΝΗΜΟΣ.	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΛΩΟΣ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ ΙΒ
ΕΛΛΗΝΩΝ ΛΩΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΜΕΣΟΡΙ.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚϚ ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΕΠΑΙΟ Α	Β Γ	Δ Ε	ΘΩΘ Α Β
ΡΩΜΑΙΩΝ ΑΥΓΟΥΣΤΟΣ.	ΚΑΛΣ Δ	Γ Α	ΝΩΝ Η	Ζ Ϛ	Ε Δ	Γ Α	ΕΙΔΟΙ ΙΘ	ΙΗ ΙΖ	ΙϚ ΙΕ	ΙΔ ΙΓ	ΙΒ ΙΑ	Ι Θ	Η Ζ	Ϛ Ε	Δ Γ Α

CΕΛΕΥΚΕΩΝ ΑΠΕΛΛΑΙΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΑCΚΑΛΩΝ ΛΩΟC.	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΓΟΡΠ Α	Β Γ
ΓΑΖΕΩΝ ΓΟΡΠΙΑΙΟΣ.	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΥΠΕΡ Α	Β Γ
ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ ΑΘΡΑ.	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΑΡΑΘΟΥ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ
ΒΙΘΥΝΩΝ ΔΗΜΗΤΡΙΟC.	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΛΑ	ΗΡΑΙΟΣ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ΕΦΕCΟΥ ΥΠΕΡΒΕΡΕΤΑΙΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΔΙΟC Α Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ
ΚΥΠΡΙΩΝ ΑΩΟC.	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΛΑ	ΑΦΡΟ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ΚΡΗΤΗC ΒΑCΙΛΙΟC.	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΛΑ	ΘΕCΜ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
ΑCΙΑΝΩΝ ΛΑΟΔΙΚΙΟC.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ SΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΩΤΣ	Λ ΚΙC Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ
ΛΥΚΙΑC ΠΑΝΗΜΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΗΛΙΟΥΠΟΛΙΤΩΝ ΟΛΜΙΖΑ.	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΛΑ	ΑΒ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η
CΙΔΟΝΙΩΝ ΠΑΝΗΜΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΑΡΑΒΩΝ ΓΟΡΠΙΕΟC.	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΥΠΕΡΒ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ
ΤΥΡΙΩΝ ΛΩΟC.	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΓΟΡΠ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ
ΕΛΛΗΝΩΝ ΓΟΡΠΙΕΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΘΩΘ.	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΦΑΩΦΙ Α	Β Γ
ΡΩΜΑΙΩΝ CΕΠΤΕΜΒΡΙΟC.	ΚΑΛΣ Δ	Γ Α	ΝΩΝΣ Η	Ζ S	Ε Δ	Γ Α	ΕΙΔΟΙ ΙΗ	ΙΖ ΙS	ΙΕ ΙΔ	ΙΓ ΙΒ	ΙΑ Ι	Θ Η	Ζ S	Ε Δ	Γ Α

ϹΕΛΕΥΚΕΩΝ ΓΟΡΠΙΑΙΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑϹΚΑΛΩΝ ΓΟΡΠΙΑΙΟΣ.	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΥΠΕΡ Α	Β Γ Δ
ΓΑΖΕΩΝ ΥΠΕΡΒΕΡΕΤΑΙΟΣ.	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΔΙΟΥ Α	Β Γ Δ
ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ ΔΑΘΟΥ.	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΘΕΜΣ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ ΚΔ
ΒΙΘΥΝΩΝ ΠΡΑΙϹΗϹ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΕΡΜΣ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΕΦΕϹΟΥ ΔΙΟϹ.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ SΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΤΣ	Λ ΑΠΕΛΛ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΚΥΠΡΙΩΝ ΑΦΡΟΔΙϹΙΟϹ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΑΠΟΛΛ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΚΡΗΤΗϹ ΘΕϹΜΟΦΟΡΙΩΝ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΕΡΜΣ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΑϹΙΑΝΩΝ ΚΑΙϹΑΡΙΟϹ.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ SΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΤΣ	Λ ΤΙΒΕ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΛΥΚΙΑϹ ΛΩΟϹ.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΗΛΙΟΥΠΟΛΙΤΩΝ ΑΒ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΙΑΙΟΥ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η Θ
ϹΙΔΟΝΙΩΝ ΛΩΟϹ.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΡΑΒΩΝ ΥΠΕΡΒΕΡΕΤ.	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΔΙΟΥ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ ΙΔ
ΤΥΡΙΩΝ ΚΟΡΠΙΕΟϹ.	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΥΠΕΡ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ ΙΓ
ΕΛΛΗΝΩΝ ΥΠΕΡΒΕΡΕΤ.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΦΑΩΦΙ.	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΑΘΥΡ Α	Β Γ Δ
ΡΩΜΑΙΩΝ ΟΚΤΩΒΡΙΟϹ.	ΚΑΛΣ S	Ε Δ	Γ Α	ΝΩΝΣ Η	Ζ S	Ε Δ	Γ Α	ΕΙΔΣ ΙΖ	ΙS ΙΕ	ΙΔ ΙΓ	ΙΒ ΙΑ	Ι Θ	Η Ζ	S Ε	Δ Γ Α

ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΠΑΝΕΜΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΑΣΚΑΛΩΝ ΥΠΕΡΒΕΡΕΤΑΙΟΣ.	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΔΙΟΣ Α Β	Γ Δ
ΓΑΖΕΩΝ ΔΙΟΣ.	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΠΛ Α Β	Γ Δ
ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ ΟΣΜΑΝ.	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΣΟΝΔΣ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ
ΒΙΘΥΝΩΝ ΕΡΜΑΙΟΣ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΜΗΤΡ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η
ΕΦΕΣΟΥ ΑΠΕΛΛΑΙΟΣ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΙΔΥΝΣ Α Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ
ΚΥΠΡΙΩΝ ΑΠΟΛΛΩ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΝΝΣ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η
ΚΡΗΤΗΣ ΕΡΜΑΙΟΣ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΕΙΜΑ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η
ΑΣΙΑΝΩΝ ΤΙΒΕΡΙΟΣ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΙΕΞ ΘΚ	ΗΚ ΖΚ	ϚΚ ΕΚ	ΔΚ ΓΚ	ΠΡΟΤΣ Α	Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ
ΛΥΚΙΑΣ ΓΟΡΠΙΑΙΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΗΛΙΟΥΠΟΛΙΤΩΝ ΪΛΟΥΑ.	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚϚ ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΑΠΑ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ	Η Θ
ΣΙΔΩΝΙΩΝ ΓΟΡΠΙΑΙΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΑΡΑΒΩΝ ΔΙΟΣ.	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΠΕΛ Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ
ΤΥΡΙΩΝ ΥΠΕΡΒΕΡΕΤΑΙΟΣ.	ΙΔ ΙΕ	ΙϚ ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚϚ ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΔΙΟΣ Α	Β Γ	Δ Ε	Ϛ Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ
ΕΛΛΗΝΩΝ ΔΙΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΑΘΥΡ.	Ε Ϛ	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙϚ	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚϚ	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΧΟΙΑΚ Α Β	Γ Δ
ΡΩΜΑΙΩΝ ΝΟΕΜΒΡΙΟΣ.	ΚΑΛΣ Δ	Γ Α	ΝΩΝΣ Η	Ζ Ϛ	Ε Δ	Γ Α	ΕΙΔΟΙ ΙΗ	ΙΖ ΙϚ	ΙΕ ΙΔ	ΙΓ ΙΒ	ΙΑ Ι	Θ Η	Ζ Ϛ	Ε Δ	Γ Α

CΕΛΕΥΚΕΩΝ ΞΑΝΘΙΚΟΣ.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΣΚΑΛΩΝ ΔΙΟC.	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΠΕΛ Α Β	Γ Δ Ε
ΓΑΖΕΩΝ ΑΠΗΛΛΑΙΟΣ.	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΥΔΝΣ Α Β	Γ Δ Ε
ΚΑΠΠΑΔΟΚΩΝ COΝΔΑ.	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΕΠΑΓ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ ΚΕ
ΒΙΘΥΝΩΝ ΜΗΤΡΩΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΔΙΟC Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΕΦΕCΟΥ ΑΙΔΥΝΑΙΟC.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ SΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΤΣ	Α ΠΕΡΙΤΣ Α	Α Β	Γ Δ	Ε S Ζ
ΚΥΠΡΟΥ ΑΝΝΙΟC.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΤΟΥ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΚΡΗΤΗC ΕΙΜΑΝ.	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΛΑ ΜΕΓΑ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ Η
ΑCΙΑΝΩΝ ΑΠΑΤΟΥΡ.	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΙΕΞ	ΘΚ ΗΚ	ΖΚ SΚ	ΕΚ ΔΚ	ΓΚ ΠΡΟΤΣ	Α ΠΟCΙΔΣ Α	Α Β	Γ Δ	Ε S Ζ
ΛΥΚΙΑC ΥΠΕΡΒΕΡΕ-ΤΑΙΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΗΛΙΟΥΠΟΛΙΤΩΝ ΑΓ.	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΛΑ	ΘΩΡ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η Θ
CΙΔΟΝΙΩΝ ΥΠΕΡΒΕΡΕ-ΤΑΙΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΡΑΒΩΝ ΑΠΕΛΛΑΙΟC.	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΑΠΕΛΛΑΣ Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ ΙΕ
ΤΥΡΙΩΝ ΔΙΟC.	ΙΔ ΙΕ	ΙS ΙΖ	ΙΗ ΙΘ	Κ ΚΑ	ΚΒ ΚΓ	ΚΔ ΚΕ	ΚS ΚΖ	ΚΗ ΚΘ	Λ ΑΠΕΛΛ Α	Β Γ	Δ Ε	S Ζ	Η Θ	Ι ΙΑ	ΙΒ ΙΓ ΙΔ
ΕΛΛΗΝΩΝ ΑΠΕΛΛΑΙΟC.	Α Β	Γ Δ	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ ΛΑ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΧΟΙΑΚ.	Ε S	Ζ Η	Θ Ι	ΙΑ ΙΒ	ΙΓ ΙΔ	ΙΕ ΙS	ΙΖ ΙΗ	ΙΘ Κ	ΚΑ ΚΒ	ΚΓ ΚΔ	ΚΕ ΚS	ΚΖ ΚΗ	ΚΘ Λ	ΤΥΒΙ Α Β	Γ Δ Ε
ΡΩΜΑΙΩ ΔΕΚΕΜΒΡΙΟC.	ΚΑΛΣ Δ	Γ Α	ΝΩΝ Η	Ζ S	Ε Δ	Γ Α	ΕΙΔΟΙ ΙΘ	ΙΗ ΙΖ	ΙS ΙΕ	ΙΔ ΙΓ	ΙΒ ΙΑ	Ι Θ	Η Ζ	S Ε	Δ Γ Α

HEMEROLOGIUM,

HEMEROLOGIUM.

ALEXANDRINORUM.

Tybi	30.	27	Dec.
Mechir	30.	26	Jan.
Phamenoth	30.	25	Febr.
Pharmuthi	30.	27	Mart.
Pachon	30.	26	Apr.
Pauni	30.	26	Mai.
Epiphi	30.	25	Jun.
Mesori	30.	25	Jul.
Epagomenæ	5.	24	Aug.
Thoth	30.	29	Aug.
Phaophi	30.	28	Sept.
Athyr	30.	28	Oct.
Chœac	30.	27	Nov.

De Æra Alexandrinorum, *vid.* la Nauze, *Acad. des Bell. Lett.* t. XVI, p. 170; Vander-Hagen, *Observ. in Fastos Græcos*, pag. 46, &c.

GRÆCORUM.

Audynæus	31.	1	Jan.
Peritius	28.	1	Febr.
Dystrus	31.	1	Mart.
Xanthicus	30.	1	Apr.
Artemisius	31.	1	Mai.
Dæsius	30.	1	Jun.
Panemus	31.	1	Jul.
Loüs	31.	1	Aug.
Gorpiæus	30.	1	Sept.
Hyperberetæus	31.	1	Oct.
Dius	30.	1	Nov.
Apellæus	31.	1	Dec.

Hi sunt Græci Antiochenses. *Vid.* S. Joann. Chrysost. *Homel. in J. C. diem natal.* t. II, *Op.* p. 362; Carol. du Cange, ad calcem *Chronici Paschalis*; Noris; *Epoch. Syro-Maced.* pag. 175, &c.

TYRIORUM.

Apellæus	30.	18	Dec.
Audynæus	30.	17	Jan.
Peritius	30.	16	Febr.
Dystrus	31.	18	Mart.
Xanthicus	31.	18	Apr.
Artemisius	31.	19	Mai.
Dæsius	31.	19	Jun.
Panemus	31.	20	Jul.
Loüs	30.	20	Aug.
Gorpiæus	30.	19	Sept.
Hyperberetæus	30.	19	Oct.
Dius	30.	18	Nov.

De Epocha et anno Tyriorum, *vid.* Scalig. *de Emend.* lib. v, pag. 437; Petav. *Doct. temp.* t. I, p. 29; Noris, *Epoch. Syro-Maced.* diss. 4, cap. 11.

ARABUM.

Audynæus	30.	17	Dec.
Peritius	30.	16	Jan.
Dystrus	30.	15	Febr.
Epagomenæ	5.	17	Mart.
Xanthicus	30.	22	Mart.
Artemisius	30.	21	Apr.
Dæsius	30.	21	Mai.
Panemus	30.	20	Jun.
Loüs	30.	20	Jul.
Gorpiæus	30.	19	Aug.
Hyperberetæus	30.	18	Sept.
Dius	30.	18	Oct.
Apellæus	30.	17	Nov.

Hi sunt menses Bostrensium sive Syro-Macedonum in Bostra Arabiæ. De Epocha Bostrensium, *vid.* Belley, *Ac. des Bell. Lett.* t. XXX, p. 307.

SIDONIORUM.

Dius	31.	1 Jan.
Apellæus	28.	1 Febr.
Audynæus	31.	1 Mart.
Peritius	30.	1 Apr.
Dystrus	31.	1 Mai.
Xanthicus	30.	1 Jun.
Artemisius	31.	1 Jul.
Dæsius	31.	1 Aug.
Panemus	30.	1 Sept.
Loüs	31.	1 Oct.
Gorpiæus	30.	1 Nov.
Hyperberetæus	31.	1 Dec.

De Æra sive Epocha Sidoniorum, *vid.* Noris, *Epoch. Syro-Macedonum*, p. 352, &c.

HELIOPOLITARUM.

Thorin	30.	23 Dec.
Gelon	30.	22 Jan.
Chana	31.	21 Febr.
Sobath	30.	24 Mart.
Adad	31.	23 Apr.
Nisan	31.	24 Mai.
Iarar	30.	24 Jun.
Ezer	30.	24 Jul.
Thamiza	31.	23 Aug.
Ab	30.	23 Sept.
Ilul	30.	23 Oct.
Ag	31.	22 Nov.

De Ag, mense Heliopolitarum ad Antilibanum, *vid.* Scalig. *de Emend.* p. 116, edit. 1629.

LYCIORUM.

Dius	31.	1 Jan.
Lenæus	28.	1 Febr.
	1.	1 Mart.
Audynæus	30.	2 Mart.
Peritius	30.	1 Apr.
	1.	1 Mai.
Dystrus	30.	2 Mai.
Xanthicus	30.	1 Jun.
	1.	1 Jul.
Artemisius	30.	2 Jul.
Dæsius	31.	1 Aug.
Panemus	30.	1 Sept.
Loüs	31.	1 Oct.
Gorpiæus	30.	1 Nov.
Hyperberetæus	31.	1 Dec.

Lycia quondam LXX oppida habuit, nunc XXXVI habet. *Plin.* lib. V, cap. 28.

ASIANORUM.

	1.	24 Dec.
Posideon	30.	25 Dec.
Lenæon	28.	24 Jan.
(defectus unius diei).		21 Febr.
Hierosebastus	30.	22 Febr.
Artemisius	30.	24 Mart.
	1.	23 Apr.
Evangelius	30.	24 Apr.
Stratonicus	30.	24 Mai.
	1.	23 Jun.
Hecatombæon	30.	24 Jun.
	1.	24 Jul.
Antæus	30.	25 Jul.
	1.	24 Aug.
Laodicius	30.	25 Aug.
Cæsarius	30.	24 Sept.
Tiberius	30.	24 Oct.
(defectus unius diei).		23 Nov.
Apatur	30.	24 Nov.

CRETENSIUM.

Metarchius	31.	24 Dec.
Agyius	28.	24 Jan.
Dius	31.	21 Febr.
Theodosius	30.	24 Mart.
Pontus	31.	23 Apr.
Rabinthius	30.	24 Mai.
Hyperberetæus	31.	23 Jun.
Necysius	30.	24 Jul.
Basilius	31.	23 Aug.
Thesmophorion	31.	23 Sept.
Hermæus	30.	24 Oct.
Eiman	31.	23 Nov.

In inscriptionibus antiquis, ap. Chishull, *Antiq. Asiat.* p. 108, differunt menses prisci Cretensium. *Vide* Corsini, *Fast. Attic.* t. II, p. 427.

CYPRIORUM.

Julius	31.	24 Dec.
Cæsarius	28.	24 Jan.
Sebastus	30.	21 Febr.
Autocratoricus	31.	23 Mart.
Demarchus	31.	23 Apr.
Plesthycatus	30.	24 Mai.
Archierius	31.	23 Jun.
Hestiæus	30.	24 Jul.
Loüs	31.	23 Aug.
Aphrodisius	31.	23 Sept.
Apollonicus	30.	24 Oct.
Annius	31.	23 Nov.

Paphiorum, non Salaminiorum in Cypro, sunt hi menses, ut patet ex Epiphanio, *Hæres. LI*, cap. 24. In cod. Ms. XCV, Reg. Bibl. Matrit. *Plethypatus*, pro Plesthycatus, *Ænicus*, pro Annius.

EPHESIORUM.

	1.	24 Dec.
Peritius	30.	25 Dec.
Dystrus	28.	24 Jan.
	1.	21 Febr.
Xanthicus	30.	22 Febr.
Artemisius	30.	24 Mart.
	1.	23 Apr.
Dæsius	30.	24 Apr.
Panemus	30.	24 Mai.
	1.	23 Jun.
Loüs	30.	24 Jun.
	1.	24 Jul.
Gorpiæus	30.	25 Jul.
Hyperberetæus	30.	24 Aug.
	1.	23 Sept.
Dius	30.	24 Sept.
Apellæus	30.	24 Oct.
	1.	23 Nov.
Audynæus	30.	24 Nov.

Correctiores sunt Ephesiorum menses quàm Asianorum.

BITHYNORUM.

Dionysius	31.	24 Dec.
Heraclius	28.	24 Jan.
Dius	31.	21 Febr.
Bendidæus	30.	24 Mart.
Strategius	31.	23 Apr.
Prestius	30.	24 Mai.
Arrarius, *al.* Areius	31.	23 Jun.
Aphrodisius	30.	24 Jul.
Demetrius	31.	23 Aug.
Præses, *al.* Periepius	31.	23 Sept.
Hermæus	30.	24 Oct.
Metroüs	31.	23 Nov.

De mensibus Bithynorum, *vide* Scalig., lib. I, *de Emend. temp.* p. 50; Petavium, *Doct. temp.* I, c. 31; de Anno hujus populi, Fréret, *Acad. des Bell. Lett.* t. XVIII, *Hist.* p. 147, et de Æra, Belley *in eod. corp.* t. XLII, *Hist.* p. 44.

CAPPADOCUM.

Lytanus	30.	12	Dec.
Arteys, *al.* Artata	30.	11	Jan.
Adraostata	30.	10	Febr.
Teirei, *al.* Tirex	30.	12	Mart.
Amarpata	30.	11	Apr.
Xanthicus, *al.* Xanthyri	30.	11	Mai.
Myor, *al.* Mithra	30.	10	Jun.
Apomyle	30.	10	Jul.
Athra	30.	9	Aug.
Dathu	30.	8	Sept.
Osman	30.	8	Oct.
Sonda	30.	7	Nov.
Epagomenæ	5.	7	Dec.

Horum mensium nomina valdè vitiata, Gyraldus, Stephanus, aliique prodidere. Cod. Ms. XCV, Bibl. Reg. Matrit. habet *Tethusia, Hosmonia, Sodara*, pro Dathu, Osman et Sonda. De anno Cappadocum, *vid.* Freret, *Acad. des Bell. Lett., Mem.*, tom. XIX et tom. XXX.

GAZENSIUM.

Audynæus	30.	27.	Dec
Peritius	30.	26	Jan.
Dystrus	30.	25	Febr.
Xanthicus	30.	27	Mart
Artemisius	30.	26	Apr.
Dæsius } *			
Panemus }			
Loüs	30.	24	Jul.
Gorpiæus	30.	28	Aug.
Hyperberetæus	30.	28	Sept.
Dius	30.	27	Oct.
Apellæus	30.	27	Nov.

* Certè, ut Antiochenses, sed non reperiuntur in ms. bibliothecæ Lugduni Batavorum.

Gazenses inter menses Loüm et Gorpiæum dies quinque inserunt.

Horum mensium alius ordo ap. Noris *Epoch. Syro-Maced.* p. 406. De Æra Gazensium, *vid.* in eodem opere, diss. 5, c. 2, &c.; Longuerue in *variis Epochis veterum Orientalium*, p. 142, &c.

ASCALONITARUM.

Apellæus	30.	27	Dec.
Audynæus	30.	26	Jan.
Peritius	30.	25	Febr.
Dystrus	30.	27	Mart.
Xanthicus	30.	26	Apr.
Dæsius } *			
Artemisius }			
Panemus	30.	24	Jul.
Loüs	30.	28	Aug.
Gorpiæus	30.	28	Sept.
Hyperberetæus	30.	27	Oct.
Dius	30.	27	Nov.

* Hæc nomina duorum mensium habet ms. Med. cod. XXVI, Plut. XVIII, in quo legitur Ἀσκαλωνιτῶν Ἀντιοχέων ἤγουν Μακεδόνων.

Apud Ascalonitas, intercalatio quinque dierum inter Panemum et Loum. De Epocha Ascalonitarum, *vid.* Noris, diss. 5, c. 1.

SELEUCENSIUM.

Audynæus	31.	1	Jan.
Peritius *(probabiliter)*.	28.	1	Febr.
Dionysius	31.	1	Mart.
Anthisterius	30.	1	Apr.
Artemisius	31.	1	Mai.
....			
....			
Adonisius	31.	1	Aug.
Apellæus	30.	1	Sept.
Gorpiæus	30.	1	Oct.
Panemus	30.	1	Nov.
Xanthicus	31.	1	Dec.

In manuscripto Lugdun. Batav. duo menses desunt; ut suprà in laterculis mensium Ascalonitarum et Gazensium: De Epocha Seleucensium, in Pieriâ, sive ad mare, *vid.* Noris, diss. 3, c. 1.

OBSERVATIONS

SUR LE MONUMENT D'ANCYRE.

PARMI les inscriptions qui ont échappé aux ravages du temps, aucune ne mérite plus de fixer notre attention que celle dont on voit encore les restes à Angora, l'ancienne Ancyre, capitale de la Galatie. Dans les observations que M. de Sainte-Croix a *Le 12 Juillet,* lues à l'Académie, il s'est borné à la partie de cette inscription *1793.* qui est presque entièrement détruite, et qu'on ne peut restituer qu'à l'aide du fragment de la traduction Grecque, découvert sur les lieux par Richard Pockocke. Depuis cette lecture, un examen plus approfondi lui a fait reconnoître qu'il lui étoit échappé plusieurs erreurs, et il s'est empressé de les rectifier. Il commence son mémoire par quelques observations sur le testament d'Auguste dont l'inscription d'Ancyre offre la partie la plus importante pour l'histoire, et qui lui ont paru propres à éclaircir cette inscription.

Sous le consulat de L. Plancus et de C. Silius, dit M. de Sainte- *Suet. vit. Aug.* Croix, le 3.e des nones d'avril, l'an 766 de Rome, Auguste, qua- *c. 102.* torze mois avant sa mort, fit son testament, dans lequel il disposa de ses biens propres, meubles et immeubles. Ensuite il régla, dans un mémoire particulier, tout ce qui concernoit sa sépulture; un autre mémoire contenoit l'énumération des événemens de son long règne, des édifices qu'il avoit élevés ou réparés, &c.; dans un troisième, il rendoit compte des revenus et des dépenses de l'État; enfin, dans un quatrième, il donnoit des avis à Tibère pour gouverner Rome et son vaste empire. Polybe, affranchi d'Auguste, fit, en plein sénat, la lecture du testament; et Drusus, petit-fils de ce *Lib. LVI, §. 32,* prince, celle des mémoires ou codicilles. Tel est, en substance, *33.* le récit de Dion-Cassius. Suétone ne fait pas mention du dernier mémoire; il nous apprend seulement que les Vestales restèrent *Aug. vit. c. 101,* dépositaires de toutes ces pièces, suivant l'usage ancien, auquel *102.* Jules-César s'étoit lui-même conformé.

Tacite ne parle que du troisième mémoire, ou plutôt il paroît

des deux derniers n'en faire qu'un seul. Ce fut, selon lui, Tibère qui ordonna que ce mémoire fût lu au sénat. Il renfermoit, outre l'état de la recette et de la dépense, celui des légions et des autres troupes, l'énumération des provinces, des flottes, &c. Le tout étoit écrit de la main d'Auguste, et étoit terminé par plusieurs conseils, dont les plus importans nous ont été transmis par Dion-Cassius.

Paterc. l. II, c. 24. Tacit. Annal. l. I, c. 11.

Lib. LVI, c. 53.

Le testament d'Auguste commençoit en ces termes : *Quoniam sinistra fortuna Cajum et Lucium filios mihi eripuit, Tiberius Cæsar mihi ex parte dimidia et sextante hæres esto ;* et ce sont les seuls qui nous en restent, à l'exception de ces mots rapportés par le grammairien Sosipater-Charisius, *gausapes codices purpureas et coloreas meas.* Ce grammairien ayant écrit après que les Goths eurent brûlé les bibliothèques de Rome, lieu où le texte de cette pièce devoit être conservé, il est vraisemblable qu'il en exista long-temps des copies, ou du moins des fragmens considérables. Il est étonnant que Dion-Cassius n'en parle que sur des ouï-dires : Ὡς δέ τινες λέγουσι; ce qu'on ne peut attribuer qu'au défaut de recherches de la part de cet historien. Cependant il nous a conservé, ainsi que Suétone, les principales dispositions de ce testament.

Suet. vit. Tib. l. XXIII.

Instit. gram. l. I, p. 80.

Lib. LVI, §. 32.

Le premier et le quatrième mémoire ont dû disparoître bientôt après la mort d'Anguste : l'un, *mandata de funere suo*, n'étoit plus qu'un objet de curiosité ; l'autre, *de administrandâ republicâ*, adressé à Tibère, pouvoit ne pas lui plaire ; et c'est vraisemblablement la cause qui l'a fait détruire. Nous ne savons rien du troisième que ce qu'en rapporte Tacite.

Suet. vit. Aug. c. 101.

Ibid. c. 102.

Auguste avoit commencé à écrire lui-même l'histoire de sa vie ; mais il ne l'acheva point, et ne la continua que jusqu'à la guerre contre les Cantabres *(a)*. Cette vie étoit composée de XIII livres, adressés à ses deux plus fidèles amis, Agrippa et Mécène. Il paroît que ce prince avoit cherché à y satisfaire sa haine à l'égard d'Antoine, comme l'indique ce passage conservé

In Virg. Æn. l. VIII, v. 696.

(a) Et aliqua de vitâ suâ, quam tredecim libris Cantabrico bello, nec ultrà, exposuit. Sueton. *vit. August.* c. 85. Plutarque, Appien et Dion-Cassius, donnent à cet ouvrage le titre de *Mémoires*, Ὑπομνήματα. Le commencement de la guerre des Cantabres est du VIII.e consulat d'Auguste, l'an 728 de Rome. *Dio*, l. LIII, c. 25.

par Servius: *Antonium jussisse ut legiones suæ apud Cleopatram excubarent, ejusque nutu et jussu parerent.* Ce motif n'a point échappé à

De reb. Illyr. §. 14.

Appien, qui avoue d'ailleurs avoir tiré des mémoires d'Auguste tout ce qu'il rapporte de son expédition en Pannonie, n'ayant trouvé nulle part aucun renseignement plus ancien. Ainsi l'on doit regarder la moitié des Illyriques d'Appien comme un simple extrait des mémoires d'Auguste; il en est de même d'une portion du ve livre *des Guerres civiles* du même auteur, sur-tout de ce qui concerne le différent entre Lucius frère d'Antoine et Octave-César,

Ibid. §. 19-45.

et les détails du siége de Pérouse, avec les deux discours prononcés dans cette circonstance. Ces deux morceaux sont les plus considérables qui nous restent des mémoires d'Auguste, que Plutarque a

In Anton. in Bruto, in Marcel. &c.

connus, et dont il fait assez fréquemment usage. Pline en cite un

Lib. II, c. 23.

fragment curieux sur la comète qui parut après la mort de César. Dans cet ouvrage, Auguste rendoit compte, non-seulement de ses exploits, mais encore de sa manière de gouverner et d'administrer la justice. Par exemple, il s'applaudissoit de n'avoir jamais refusé le corps des gens punis de mort, à leurs parens, suivant Ulpien, qui ajoute: *Et id se observasse divus Augustus libro decimo de vita sua scribit.*

In Digest. l. XLVIII, 24, 1.

Depuis la guerre des Cantabres jusqu'à la mort d'Auguste, trente-neuf ans s'écoulèrent; et l'on doit être étonné que ce prince se soit arrêté à cette guerre, dans la composition de son histoire. Peut-être crut-il y suppléer, du moins en partie, par une table analytique de tous les événemens de son règne *(b)*; et c'est cette table qui formoit le second mémoire, remis, après sa mort, au sénat, et dont le contenu fut gravé sur le devant de son tombeau, au Champ-de-Mars, suivant ses dernières volontés *(c)*.

Dio Cassius, l. LIII, §. 30.

Ce vaste monument, destiné à recevoir les cendres d'Auguste

(b).... τὰ ἔργα, ἃ ἔπραξε πάντα. Dio Cass. *l. LVI, c. 7.*

(c).... *Altero* (volumine) *indicem rerum à se gestarum, quem vellet incidi in æneis tabulis, quæ ante mausoleum statuerentur.* Suet. *vit. Aug.* c. 102. Dans ce passage, par *tabulæ,* il faut entendre des cippes ou petites colonnes qu'on plaçoit ordinairement sur les tombeaux; et c'est dans ce sens que Dion-Cassius dit: Ἐς χαλκᾶς στήλας πρὸς τῷ ἡρώῳ αὐτοῦ σταθείσας ἀναγραφῆναι ἐκέλευσε. A la fin de l'inscription d'Ancyre, on lit: *IDQUE. IN. VESTIBUlo. ÆDIUM. MEARUM. INSCRIBENdum.... et IN. FORO. AUG... sub. QUADRigas. QUÆ. MIHI. ex S. C. POSitæ. SUNT.* Mais il ne sagit ici, comme deux ou trois mots precedens

et celles de toute sa famille, avoit été commencé par ses ordres, trente-six ans avant sa mort. Il subsista, sans aucune dégradation remarquable, jusqu'au sac de Rome par Alaric. Dans la suite, les Goths se servirent des pierres de ce tombeau pour battre en ruine le mausolée d'Hadrien, où s'étoient réfugiés plusieurs Romains. Deux obélisques, de quarante-deux pieds et demi de haut, qui étoient en face de celui d'Auguste, furent épargnés par les barbares *(d)*; mais il paroît qu'ils enlevèrent les deux colonnes ou cippes sur lesquels étoit gravée la portion historique du testament de cet empereur. Les marbres et plusieurs autres ornemens de son tombeau disparurent aussi, et ce fut, vraisemblablement, sous le règne de Théodoric, qui ordonna de transporter de Rome à Ravenne plusieurs restes de l'antiquité. Depuis le temps de Justinien, les écrivains anciens ne parlent plus du mausolée d'Auguste, dont une partie subsiste encore.

Ut patet ex Proc. Gott. l. I, c. 27.

Theod. Epist. in Cassiod. Var. Lect. l. III, c. 9.

Mais ce que la barbarie avoit fait disparoître, fut sauvé par la reconnoissance. Les villes de l'Asie-mineure, ayant élevé en commun un temple à Auguste, de son vivant, dans la ville d'Ancyre *(e)*, qu'il avoit comblée de bienfaits, on grava, après sa mort, sous le portique de ce bel édifice, la même inscription qu'on lisoit à Rome devant son tombeau, en y ajoutant seulement une traduction Grecque. Il est assez vraisemblable que cette inscription resta presque intacte à Ancyre, jusqu'au temps de l'invasion de l'Asie-mineure par les Turcs Seljoucides. Depuis cette époque désastreuse, les monumens et leurs vestiges mêmes n'ont cessé de

l'indiquent, que d'un honneur rendu à Auguste, par le sénat, l'ordre équestre et le peuple.

(d) In mausoleo Augusti duo (obelisci) *singuli pedum quadraginta duorum semis*, dit l'auteur anonyme d'une Description ou nomenclature des monumens de Rome, qu'a suivie P. Victor. Cet anonyme, en nommant cette ville, ajoute: *Quæ aliquando desolata, nunc gloriosior, piissimo imperio restaurata*; ce qui ne peut regarder que sa prise par Alaric, en l'an 410 de J. C. Les nomenclatures de ces deux écrivains sont donc postérieures à cet événement mémorable. Quant à ces obélisques, l'un est aujourd'hui à l'entrée de l'église de Sainte-Marie-Majeure, et l'autre doit être enfoui aux environs.

(e) Auguste avoit ordonné que son édit en faveur des Juifs seroit placé, ἐν ἐπισημοτάτῳ τόπῳ γενηθέντι μοι ὑπὸ τοῦ Κοινοῦ τῆς Ἀσίας ἐν Ἀγκύρῃ. Josèphe, qui rapporte cet édit, ajoute: ἐστηλογραφήθη ἐν τῷ Καίσαρος ναῷ. *Antiq. Jud.* lib. XVI, cap. 6, §. 2.

disparoître,

disparoître, les uns plutôt, les autres plus tard. Heureusement, le baron de Busbeq, ambassadeur de l'empereur Ferdinand I.er à la Porte-Ottomane, étant allé, en 1554, à Angora, l'ancienne Ancyre, examina le *Sebasteon* ou temple d'Auguste, et découvrit une inscription Latine en six tables, trois à droite et trois à gauche, dont il ne put méconnoître l'objet, au titre suivant qui étoit parfaitement conservé :

RERVM. GESTARVM. DIVI. AVGVSTI. QVIBVS. ORBEM. TERRARVM. IMPERIO. POPVLI. ROM. SVBJECIT. ET. IMPENSARVM. QVAS. IN. REMPVBLICAM. POPVLVMQVE. ROMANVM. FECIT. INCISARVM. IN. DVABVS. AHENEIS. PILIS. QVÆ. SVNT. ROMÆ. POSITÆ. EXEMPLAR. SVBJECTVM.

Le bas de ces tables étoit si dégradé qu'on ne pouvoit y rien lire : *media lacunis laborare incipiunt; infima verò clavarum ictibus ita lacerata ut legi non possint*, dit Busbeq. Ce ministre voyageur, à qui la bibliothèque impériale de Vienne doit ses plus précieux manuscrits, étoit très-zélé pour le progrès des lettres : il n'eut malheureusement pas le temps de faire une copie exacte de cette inscription ; et, trente-trois ans après, elle fut publiée à-peu-près telle qu'elle étoit sortie de ses mains. Les éditions s'en multiplièrent depuis, avec plus ou moins de fautes et de lacunes. Mais, en 1695, Jacques Gronovius, ayant sous les yeux un autre *apographe* ou seconde copie faite sur l'original, en 1689, par Daniel Cosson, donna une édition du même monument, plus fidèle ou moins incomplète que les précédentes.

Turcic. leg. epist. 7, p. 62.

In not. Andr. Schotti ad Aurel. Vict. p. 70, Antwerp. 1579.

In Mem. Cosson. Lugdun. Batav. 1695.

Tournefort, visitant Angora en 1701, fut frappé des restes du *Sebasteon*, qu'il regardoit comme le plus beau monument qui fût encore en Asie. Il examina cet édifice avec soin. « Sa porte, » dit-il, a 24 pieds de haut sur 9 pieds 2 pouces de large ; » et ses montans, qui sont chacun d'une seule pièce, sont épais » de 2 pieds 3 pouces. C'est à côté de cette porte, qui est toute » chargée d'ornemens, que l'on grava, il y a plus de dix-sept cents » ans, la vie d'Auguste en beau latin et en beaux caractères. » L'inscription est à trois colonnes à droite et à gauche ; mais, » outre les lettres effacées, tout est plein de grands trous, sem- » blables à ceux qu'auroient pu faire des boulets de canon ; et

Voy. du Levant, 1717, tom. II, p. 446, 447.

» ces trous que les paysans ont faits pour arracher les crampons, » ont emporté la moitié des lettres. » Malgré ces difficultés, l'illustre naturaliste transcrivit cette inscription; et l'on ignore pourquoi elle n'a pas été insérée, d'après sa propre copie, dans la relation de son Voyage, qu'il ne vit point paroître, étant mort pendant qu'on l'imprimoit.

Paul Lucas, voyageur ignorant et peu attentif, alla aussi à Angora, en 1704; il ne s'y donna point la peine de faire lui-même une copie de l'inscription d'Auguste : mais il acheta celle qu'un négociant François, nommé Fabre, mort à Smyrne, avoit laissée à sa veuve; cependant Lucas en parle comme de la sienne propre : « Pour celle-ci, ajoute-t-il, on peut dire, » sans craindre de se tromper, qu'elle est infiniment plus exacte » qu'on ne l'a encore donnée. Ceux qui se donneront la peine » de la conférer avec les imprimés, en seront aussitôt con- » vaincus. » Cette manière tranchante que lui prête M. Fourmont l'aîné, rédacteur de son Voyage, ne blesse pas néanmoins la vérité; car on ne peut nier que la copie de Fabre ne soit beaucoup moins incomplète que les précédentes. Elle offre même des additions fort importantes, entre autres, dix-huit lignes, à la 1.re table de la gauche, et les cinquante dernières de cette table, neuf de la 2.e à gauche, et le reste qui forme la 3.e du même côté. Dans cette partie, on lit ces mots, par lesquels Auguste termine son récit : *scripSI. HÆC. cum. anNUM. AGEreM. SEPTUAgESImum sextum.* Les treize lignes suivantes sont donc une addition d'autant plus facile à reconnoître, qu'il y est toujours parlé d'Auguste à la troisième personne. Cette addition, faite sans doute par les ordres ou du consentement de Tibère, quoique très-mutilée, peut toutefois être de quelque utilité pour l'histoire.

Voy. dans la Grèce, l'Asie-mineure &c. t. I, p. 150.

Malgré toutes les lacunes que présentoit encore le monument d'Ancyre, Edmond Chishull entreprit de le rétablir, du moins en partie; et il profita, non-seulement des apographes de Busbeq, de Cosson et de Fabre, mais encore de celui de Tournefort, dont il eut communication, et qui me paroît différer peu de celui qu'a publié Paul Lucas. S'étant lui-même exercé à la lecture des

inscriptions dans un voyage de l'Asie-mineure, Chishull donna, en 1728, une nouvelle édition du monument d'Ancyre, très-soignée, où l'on trouve tous les supplémens que Juste-Lipse, Casaubon et Jacques Gronovius avoient donnés successivement. Peu de temps après cette publication, Richard Pockocke voyagea dans l'Asie-mineure, et vint à Angora; mais il ne s'attacha qu'à y copier quelques fragmens de la traduction Grecque, dont la découverte lui est due.

Antiq. A[illegible] p. 1[illegible].

Depuis ce voyageur, personne, continue M. de S. C., n'a plus pensé à visiter Ancyre pour en examiner l'inscription, excepté M. Rostan, de l'académie de Marseille; c'est le seul du moins qui me soit connu. Par malheur, il a trouvé cette inscription précieuse dans un plus mauvais état qu'elle n'étoit auparavant: les traces des anciennes lignes, des lettres, des mots entiers, avoient encore disparu. Par exemple, dans la seconde table à gauche, depuis ces mots, *P. SULPICIO. C. Valgio consulibus*, l'espace de vingt lignes, renfermant des faits essentiels, tels que la paix universelle, les trois clôtures du temple de Janus, la mort de Caïus et de Lucius César, est absolument oblitéré, dans l'exemplaire manuscrit que M. Rostan a transcrit fidèlement sur les lieux et sans avoir aucun égard aux imprimés. Ainsi le temps et la barbarie travaillent de concert à ne rien laisser subsister; et aussitôt que le portique du *Sebasteon* sera abattu, ou se sera écroulé, ce qui ne tardera pas longtemps à arriver, il ne restera même pas à Angora de souvenir de ce temple ni de l'inscription qui en étoit un des principaux ornemens.

In Antiq. Asiat. p. 173 et emend. Chishull. p. 182.

Les trois peuples qui passèrent de la Gaule dans l'Asie-mineure et s'établirent, dans un pays appelé de leur nom *Galatie*, par les Grecs, avoient la même langue, dont les rapports avec celle des Germains étoient assez sensibles. Cette langue s'altéra, et finit par se perdre; ou si l'on en trouva encore quelques vestiges, ce ne put être que dans les villages, car toutes les inscriptions de ce pays sont écrites en grec; et l'épître que S. Paul adresse aux habitans est en cette langue, qui étoit entendue alors de toutes les nations civilisées du monde, au lieu que le latin se trouvoit renfermé dans des bornes assez étroites, comme Cicéron l'avoit

Strab. l. XII, p. 5[illegible].

S. Hieronym. præf. in Pauli epist. ad Galat.

Vid. Periac. rerum. Galat. passim.

déjà avoué *(f)*. Depuis très-long-temps, lorsqu'on vouloit répandre la connoissance de quelques faits importans, et en instruire, pour ainsi dire, l'univers, on ajoutoit parallèlement à l'inscription en langue du pays, une métaphrase ou version Grecque; et c'est à cet usage que nous devons la conservation du Périple d'Hannon. Il devint encore plus général depuis les conquêtes d'Alexandre. Avant de quitter l'Italie, Annibal fit graver sur des tables d'airain le nom des peuples qu'il avoit vaincus, et la quantité de troupes dont étoit composée son armée. Il déposa ces tables dans le temple de Junon-Lacinienne, à cent stades de Crotone. Polybe s'empressa de les consulter, et y trouva, suivant son propre témoignage, des détails sur les actions de ce grand capitaine, plus exacts et plus dignes de foi que tout ce que les historiens en avoient jusqu'alors rapporté. Tite-Live nous apprend que ce monument, un de ceux que nous devons le plus regretter, étoit en punique et en grec *(g)*. Enfin, le traité d'amitié et d'alliance entre Hyrcan, prince des Juifs, et Jules-César, fut gravé en grec et en latin, sur des tables, déposées non-seulement à Sidon, à Tyr, à Ascalon, mais encore au Capitole.

Schol. in peripl.

Hist. l. III, t. I, p. 188, ed. Ernesti.

Joseph. Ant. Jud. lib. XIV, c. 10, §. 3.

Les Galates d'Ancyre, en se conformant à cet usage, crurent sans doute que dans leur ville, une traduction Grecque feroit plus généralement connoître les actions d'Auguste, qu'à Rome même, où le monument qui servoit à les rappeler ne pouvoit être intelligible à la plupart des étrangers : d'ailleurs c'étoit un moyen de plus pour le conserver. Malheureusement cette traduction a été encore moins respectée par le temps, si nous pouvons en juger d'après les fragmens que Pockocke a rapportés. A la vérité, il est permis de douter qu'il ait copié tout ce qu'il lui étoit possible de découvrir : ce voyageur étoit éclairé, sage et très-instruit; mais il a mis beaucoup de négligence à transcrire les inscriptions qu'il a publiées dans un recueil plein de fautes et de lacunes. Il ne le

(f) . . . *Propterea quòd Græca leguntur in omnibus ferè gentibus, Latina suis finibus, exiguis sanè, continentur.* Orat. pro Archiâ, *§. 27.*

(g) *Ibique aram condidit dedicavitque, cum ingenti rerum ab se gestarum titulo, Punicis, Græcisque literis insculpto.* Lib. XXVIII, c. 46.

dissimule même pas, en ajoutant, pour se consoler, qu'il a ouvert un vaste champ à la sagacité des critiques : *Neque vitio mihi vertat; in quo se exerceat hominum criticorum et ingenio valentium acumen, sive corrigendo, sive supplendo, sive explicando.* Certes, tout homme qui connoît le prix du temps, ne doit point tenir un pareil langage, ni, comme le dit Boileau, *In præfat.*

Aux Saumaises futurs préparer des tortures.

Lorsqu'en examinant soi-même, sur les lieux, des monumens écrits, on peut avec de l'attention épargner aux autres beaucoup de peines, de conjectures et d'erreurs, on est inexcusable de ne pas le faire. Souvent un coup-d'œil sur les originaux est capable de tout rectifier; tandis que, pour y parvenir, on emploie quelquefois très-inutilement de longues veilles dans le silence du cabinet. Pockocke paroît ensuite persuadé qu'il est pleinement justifié par le soin qu'ont pris Hagenbach, Dorville et autres, pour corriger quelques-unes des inscriptions de son recueil. Il auroit dû s'attendre, avec plus de raison, à des critiques sévères, telles que celle de Gesner, qui l'accuse d'ignorance; et il est fort difficile de l'en absoudre à l'égard des fragmens de l'inscription Grecque du monument d'Ancyre. Après avoir essayé de rétablir le principal de ces fragmens, M. de S. C. a cru devoir consulter M. Rostan sur l'état actuel de l'inscription, dans l'espoir d'acquérir quelques nouvelles lumières. Voici la réponse de l'académicien de Marseille, relative à cet objet : « J'ai égaré les fragmens de » l'inscription Grecque que j'avois copiés; mais j'en ai peu de » regret, d'abord parce qu'ils étoient très-incorrects, et ensuite » parce que cette inscription a été de nouveau dégradée depuis » le voyage de Pockocke. » *In comm. III, Societ. Gotting. t. V.* *Lettre du 27 juill. 1806.*

Cette inscription, selon ce voyageur Anglois, étoit du côté de l'orient, puisque la latine commence vers le couchant. M. de S. C. pense, au contraire, qu'elles étoient parallèles sur les deux côtés. Pockocke n'aura jugé de leur position respective, que par celle des fragmens Grecs, qui, l'un et l'autre, répondent néanmoins à la 2.e table, à droite, du texte Latin. *Descript. of the East, l. II, c. 14.*

Le premier de ces deux fragmens répond aux lignes 24, 25,

26, 27, 28 et 29 du texte Latin, dont les trois premières lignes, dans la seconde table, sont très-mutilées. Celles du grec n'ont été transcrites qu'à moitié; le commencement et la fin de chaque ligne manquent tout-à-fait. Ce fragment n'est donc presque d'aucune utilité. L'autre, de quinze lignes entières, à l'exception de deux ou trois mots, se rapporte aux lignes 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47 et 48 de cette même table du latin. Mettons sous les yeux du lecteur ces deux dernières portions : l'une, de l'original, suivant l'édition de Chishull; et l'autre, de la métaphrase Grecque, d'après la copie de Pockocke.

SIGNA. MILITARIA. COMPLVRA. per nostros duces. AMISSA. DEVICTIS. legionibus recepi
EX. HISPANIA. ET. GENtibus DelmATEIS. PARTHOS. TRIVM. EXERCITVVM. ROMANO
RVM. SPOLIA. ET. SIGNA restituere MIHI. SVPPLICESQVE. AMICITIAM. POPVLI. ROMANI.
PETERE. COEGI. EA. AVTEM. SIGNA. IN. PENETRALI. QVOD. EST. IN. TEMPLO. MARTIS. VL
TORIS. REPOSVI.
PANNONIORVM. GENTES. QVAS. ANTE. ME. PRINCIPEM. POPVLI. ROMANI. EXERCITVS. NVN
QVAM. ADIT. DEVICTAS. PER. TI. CAESAREM. QVI. TVM. PRAEERat exercitibVS
IMPERIO. POPVLI. ROMANI. SVBIECI. PROTVLIQVE. FINES imperii ad Istri FLVMINIS.
ripam. . . QVOD . . . A . . V . . . . . . VS. EXERCITVS . . . . EIS . . . . SPO. A . . . .
TVSQVE . . . . POS . . . . VCIVS . . . .
GENTES . . . I . . . .

Monum. Ancyr. ex tab. secundâ à dextrâ ap. Chishull, Antiq. Asiat. p. 176.

Τ ΗΛΑΙΣ
ΑΠΕΛΑΒΟΝ—ΕΞΙΣΠΑΝΙΑΣΚΑΙΓΑΛΑΤΙΑΣΚαι
ΔΑΛΜΑΤΩΝΠΑΡΘΟΥΣΤΡΙΩΝΣΤΡΑΤΕΜΑτ
ωΝΣΚΥΛΑΚΑΙΣΗΜΕΑΣΑΠΟΔΟΥΝΑΙΕΜΟΙφι
ΛΙΑΝΔΗΜΟΥΡΩΜΑΙΩΝΑΞΙΩΣΑΙΗΝΑΓΡαιας
ΔΕΤΑΣΣΗΜΕΑΣΕΝΤΩΙΑΡΕΩΣΤΟΥΑΜΥΝτορεσα
ΔΕΥΤΕΩΙΑΠΕΘΕΜΑΝ
ΠΑΝΝΟΝΙΩΝΕΘΝΗΟΙΣΠΡΟΕΜΟΥΗΓΕΜΟ
νΙΑΡΩΜΑΙΩΝΟΥΚΗΝΤΙΣΕΝΗΣΣΗΘΕΝΤΑ
ΝΕΡΩΝΟΣΤΟΤΕΜΟΥΗΝΠΡΟΓΟΝΟΣΚαι
ΗΓΕΜΟΝΙΑΔΗΜΟΥΡΩΜΑΙΩΝΥΠΕΤΑΞΑ
ΚΟΥΘΡΙΑΜΕΧΡΙΙΣΤΡοΥΠοΤΑΜοΥΠΡΟ
ΤΗΔΕΔΑΚΩΝΔΙΑΒΑΣΑΠΟΛΛΗΔΥΝΑΜΙΣΕΝ
ΝΟΙΣΚΑΤΕΚΟΠΗΚΑΙΥΣΤΕΡΟΝΜΕΤΑΧΟ . . στρα
ΤΕΥΜΑΠΕΡΑΝΙΣΤΡΟΥΤΑΔΑΚΩ
ΔΗΜΩΝΡΩΜΑΙΩΝΥΠΟΜΕΝΕΙΝ

Les trois dernières lignes du fragment Latin sont tirées de

l'apographe dont la publication est due à Paul Lucas; mais elles sont tellement mutilées, qu'on ne pourroit en deviner le véritable sens, en suppléant les mots qui y manquent, sans le secours de la version Grecque. Celle-ci éclaircit encore, en plusieurs endroits, le texte Latin, et confirme les restitutions des éditeurs ou les rectifie. Nous allons redonner le fragment Grec, avec toutes les corrections dont la nécessité est exposée dans les notes qui servent de commentaire au même fragment. Enfin, pour éviter les méprises qui naissent quelquefois de la lecture des lettres majuscules, nous avons mis cette partie de l'inscription en caractères ordinaires.

ΑΠΕΛΑΒΟΝΔΕΞΙΣΠΑΝΙΑΣΚΑΙΓΑΛΑΤΙΑΣΚ[ΑΙ]
ΔΑΛΜΑΤΩΝΠΑΡΘΟΥΣΤΡΙΩΝΣΡΑΤΕ[Υ]ΜΑ[Τ]
[Ω]ΝΣΚΥΛΑΚΑΙΣΗΜΕΑΣΑΠΟΔΟΥΝΑΙΕΜΟΙ[ΚΑΙΦΙ]
ΛΙΑΝΔΗΜΟΥΡΩΜΑΙΩΝΑΞΙΩΣΑΙΗΝΑΓ[ΚΑΣΑ]
ΔΕΤΑΣΣΗΜΕΑΣΕΝΤΩΙΑΡΕΩΣΤΟΥΑΜΥΝΤ[ΟΡΟΣ]
[Α]ΔΕΥΤΕΩΙΑΠΕΘΕΜΑΝ
ΠΑΝΝΟΝΙΩΝΕΘΝΗΟΙΣΠΡΟΕΜΟΥΗΓΕΜΟΝ
[ΩΝΤΙΣ]ΡΩΜΑΙΩΝΟΥΚΗΝΤΗΣΕΝΗΣΣΗΘΕΝΤΑ
[ΔΙΑΤΙ]ΝΕΡΩΝΟΣΤΟΤΕΜΟΥΗΝΠΡΟΓΟΝΟΣΚ[ΑΙ]
ΗΓΕΜ[Ω]ΝΔΗΜΟΥΡΩΜΑΙΩΝΥΠΕΤΑΞΑ
Κ[ΑΙΟ]ΡΙΑΜΕΧΡΙΙΣΤΡΟΥΠΟΤΑΜΟΥΠΡΟ[ΗΞΑ]
Τ[Η]ΔΕΔΑΚΩΝΔΙΑΒΑΣΑΠΟΛΛΗΔΥΝΑΜΙΣΕΝ
ΝΟΙΣΚΑΤΕΚΟΠΗΚΑΙΥΣΤΕΡΟΝΜΕΤΑΧ[ΩΡΕΙΝΣΤΡΑ]
ΤΕΥΜΑΠΕΡΑΝΙΣΤΡΟΥΤΑΔΑΚΩ[Ν]............
ΔΗΜ[ΟΝ]ΡΟΜΑΙΩΝΥΠΟΜΕΝΕΙΝ...............

....

ἀπέλαβον δ' ἐξ Ἱσπανίας καὶ Γαλατίας καὶ
Δαλματῶν. Πάρθους τριῶν στρατευμάτ-
ων σκῦλα καὶ σημέας ἀποδοῦναι ἐμοὶ καὶ φι-
λίαν δήμου Ῥωμαίων ἀξιῶσαι ἠνάγκασα
δὲ τὰς σημέας ἐν τῷ Ἄρεως τοῦ Ἀμύντορος
ἀδύτῳ ἀπεθέμαν.
Παννονίων ἔθνη, οἷς πρὸ ἐμοῦ ἡγεμόν-
ων τις Ῥωμαίων οὐκ ἤντησεν, ἡσσηθέντα
διὰ Τι. Νέρων', ὃς τότ' ἐμοῦ ἦν πρόγονος καὶ
ἡγεμὼν δήμου Ῥωμαίων, ὑπέταξα,
Καὶ ὅρια μέχρι Ἴστρου ποταμοῦ προῆξα.
Τῇδε Δάκων διαβᾶσα πολλὴ δύναμις, ἐν
νοις κατεκόπη καὶ ὕστερον μεταχωρεῖν στρά-
τευμα πέραν Ἴστρου τὰ Δάκων.........
δῆμον Ῥωμαίων ὑπομένειν...........

Ligne 1. Les éditeurs ont suppléé par *recepi* un mot effacé; mais il falloit mettre *recuperavi*, comme le prouve la version Grecque, où on lit ἀπέλαβον; ce que le sens de la phrase justifie. Auparavant, et dans la même ligne, Chishull, après avoir mis DEVICTIS *legionibus*, change mal à propos, dans un supplément, ce dernier mot en *iis provinciis*. La défaite des légions avoit occasionné la perte de leurs drapeaux : il n'y a donc point de corrections à faire en cet endroit.

Antiq. Asiat. pag. 206.

Ibid. Καὶ Γαλατίας, mots qui servent à remplir la lacune du texte en cette manière : *ET GALLIA ET GENTIBUS DALMATEIS.* Les éditeurs avoient oublié la Gaule, que les Grecs appelèrent toujours Galatie.

Ligne 3. Σημέας, terme du dialecte Galatique, pour τὰ σημεῖα. Les Parthes rendirent à Auguste les drapeaux et les captifs Romains, suivant Dion-Cassius; l'inscription d'Ancyre ajoute les dépouilles, *spolia*, σκῦλα. Les poëtes et les écrivains de Rome célébrèrent à l'envi cette circonstance glorieuse de la vie d'Auguste. Au reste, la métaphrase n'a point rendu *SUPPLICESQUE*, quoique ces mots soient très-bien placés dans le texte, comme les médailles le montrent.

Lib. LIV, §. 8.

Ligne 5. Ἐν τῷ Ἄρεως τοῦ Ἀμύντορος. Dion-Cassius ajoute que le temple de Mars vengeur étoit sur le Capitole. Auguste l'avoit fait bâtir en mémoire de la défaite des meurtriers de César, à Philippes.

Lib. LIV, §. 8.

Sueton. vit. Aug. cap. 29. Ovid. Fast. l. V, v. 569.

Ligne 6. Ἀδυτέῳ, pour ἀδύτῳ, *in penetrali*. Le texte Latin ajoute, *QUOD EST IN TEMPLO*, glose inutile, qui peut-être n'étoit pas dans l'original à Rome, et que le traducteur Grec a bien fait de supprimer.

Ligne 7. Οἷς πρὸ ἐμοῦ &c... En effet, Auguste avoit été le premier qui eût fait la guerre aux peuples de la Pannonie; guerre dont il rendoit compte dans ses mémoires, et sur laquelle Dion-Cassius est entré dans plusieurs détails.

Appian. Illyr. c. 22, 23.

Lib. XLIX, c. 36.

Ligne 8. Ἠνύτησεν. Dans le recueil de Pockocke on lit ἤνυτισεν; ce qui est évidemment une faute du copiste ou du graveur.

Ligne 9. Διὰ Τι. Νέρων'. Ce mot Νέρωνα est mis sans doute par

une

une licence du dialecte Galatique à la place de Νέρωνος. Les Pannoniens, s'étant révoltés, furent vaincus de nouveau par Tibère.

Di. Cass. l. L[illegible]; [illegible] l. IV, c. [illegible].

Ibid. ὃς ποτ' ἐμȣ̃ ἦν πρόγονος. Auguste, dans cet exposé des événemens de son règne, parle lui-même; il étoit donc naturel qu'il y rappelât que, lors de la victoire de Tibère sur les Pannoniens, celui-ci n'étoit encore que son beau-fils, n'ayant été adopté pour son fils qu'après la mort de Drusus, postérieure à cette victoire, qui est de l'an 743 de la fondation de Rome. Tibère, à la suite de son adoption, et trois ans avant la mort d'Auguste, fut associé à l'empire. *Drusoque pridem exstincto, Nero solus e privignis erat; illuc cuncta vergere; filius, collega imperii, consors tribunitiæ potestatis adsumitur, &c.* dit Tacite. A cette époque, Tibère quitta son nom de famille, *Nero,* tiré de la langue du pays des Sabins, d'où ses ancêtres étoient sortis : il prit celui de César, que l'auteur de la version Grecque auroit dû lui donner. D'ailleurs elle rend fidèlement le texte, d'après l'apographe de Cosson, et suivant l'édition de Gronovius, où l'on lit, *QUI. TUM. ERAT. PRIVIGNUS. MEUS;* mots que Chishull n'a nulle raison de changer en ceux-ci, *qui tum præerat exercitibus.* Dans le premier fragment Grec, où il s'agit du rétablissement de Tigrane, roi d'Arménie, par Tibère, on lit, ΟΣ ΤΟΤΕ ΜΟΥ; ces lettres désignent évidemment ὅς ποτ' ἐμȣ̃ ἦν πρόγονος, comme plus bas, et montrent que Chishull a eu encore tort de remplir, en cet endroit, la lacune du texte par les mots suivans : *diademate ejus capiti imposito transtuli...*

Dio Cass. l. LV, § 5.

Annal. l. I, c. 3.

Suet. vit. Tib. l. I; Aul. Gell. l. XIII, c. 22.

Vid. Spanh. de us. et præst. Num. tom. II, p. 343.

Ligne 10, Ὑπέταξα : ce qui justifie la leçon de *subjeci,* donnée par Chishull, au lieu de celle d'*adjeci,* qu'on trouve dans l'édition de Gronovius.

Ligne 11. Προῆξα. Ce mot rend exactement le *protuli* du texte; et ce dernier membre de la phrase se lie très-bien avec le précédent : il y a seulement une inversion, qui n'est pas dans le latin.

Ligne 12. Δάκων. Les Romains appeloient ainsi les Gètes: *Getæ, Daci Romanis dicti,* dit Pline. Dans les vers Grecs qu'Hadrien fit à la louange de Trajan, le nom de Gètes est néanmoins conservé ; sans doute pour se conformer à l'usage du peuple dont

Lib. IV, c. 25.

Epigram. ap. Brunck. Anal. Græc. tom. II, p. 285.

ce prince empruntoit la langue. Mais, dans une traduction, il ne faut pas se permettre le moindre changement à l'égard des noms propres; règle dont le métaphraste ou traducteur Grec de l'inscription ne s'est point écarté, en parlant des Daces, non plus que Pæanius, dans sa version Grecque d'Eutrope.

Lib. VII, c. 5; l. VIII, c. 2.

Ibid. Πολλὴ δύναμις rend le *magnVS EXERCITVS,* qui se trouve dans les fragmens de Paul Lucas.

Ligne 13. Νοις. Ces lettres ne forment aucun sens; et la particule ἐν, qui les précède dans la ligne d'auparavant, fait soupçonner une méprise de Pockocke. Le savant M. Schweighæuser propose de lire ΕΝ ΜΥΣΟΙΣ. Cette conjecture me paroît d'autant plus vraisemblable que, non-seulement les Daces étoient répandus sur les deux bords de l'Ister, ayant d'abord été forcés par Auguste de passer ce fleuve, *ultra ulteriorem ripam repulsos esse ab Augusto*, mais encore ils venoient porter dans la province de Mysie leur tribut, ἔς τε τὸν τῆς Μυσίας νομὸν τελοῦσι. Lorsqu'ils se trouvoient obligés momentanément de le payer, ils se rendoient dans les villes d'Istres, de Dionysopolis, d'Édesse, de Calatis et d'Apollonie, colonies Grecques au pouvoir des Romains.

In edit. Tacit. Oberlin. t. IV, p. 851. — *Flor. l. IV, c. 12.* — *Dio Cass. l. 51, c. 22.* — *Appian. Illyr. c. 30.*

Ligne 14. La lacune de la fin de cette ligne est difficile à remplir; il n'y a que des conjectures à proposer sur ce sujet. Peut-être y étoit-il question des dépouilles enlevées aux Daces, comme les lettres *spo* ou *spol* du latin semblent l'indiquer.

Ligne 15. Ὑπομένειν. M. Schweighæuser ajoute, avec beaucoup de raison, ἠνάγκασα; d'où il résulte que les Daces, accoutumés à passer l'Ister, toutes les fois qu'il étoit gelé, pour ravager les pays circonvoisins *(h)*, furent forcés de repasser ce fleuve et de respecter le territoire Romain. Mais on ne peut rendre mot à mot cette dernière phrase, à cause de la lacune de la pénultième ligne. Du reste, celle qui suit immédiatement a dû être remplie par l'expédition de Drusus en Germanie, suivant ce passage d'Eutrope: *Hoc tamen bellum, per Drusum privignum suum administravit* (Augustus); *sicut per Tiberium, privignum alterum, Pannonicum.*

Lib. VII, c. 9.

(h) Quoties concretus gelu Danubius junxerat ripas, decurrere solebant, et vicina populari. Flor. *l. IV, c. 12.*

Pour achever d'éclaircir le fragment de la traduction Grecque de l'inscription d'Ancyre, revenons aux Daces. Ce peuple, connu d'abord sous le nom de *Dahes*, étoit Scythe d'origine, et avoit pris naissance dans la haute Asie, à l'orient de la mer Caspienne. Composé de plusieurs hordes nomades, il s'étendit depuis les rives de l'Oxus jusqu'aux montagnes du Paropamise. Habiles cavaliers et tireurs d'arc, les Dahes se déclarèrent d'abord pour Darius, et embrassèrent ensuite le parti d'Alexandre. On les vit encore combattre, à la bataille du mont Sipyle, dans l'armée d'Antiochus [a]; et ce fut avec leur secours qu'Artaban remonta sur le trône des Parthes [b]. On ignore dans quel temps une partie de cette nation vint s'établir aux environs du Pont-Euxin, d'où des hordes nombreuses allèrent successivement se fixer sur les bords de l'Ister [c]. Elles étoient établies au-delà de ce fleuve, lorsque Paul-Émile détrôna Persée, dernier roi de Macédoine [d]. Ces hordes, toujours nommées Gètes par les Grecs, ne furent appelées Daces par les Romains qu'à cause d'un léger changement qu'ils faisoient par euphonie à leur ancien nom de Δάαι [e], Δάοι [f], Δαῦοι [g]. Celui de Daces ne se trouve, pour la première fois, chez les auteurs Latins, que dans César *(i)*. Au surplus, les Gètes du Pont-Euxin et les Daces de l'Ister parloient absolument la même langue [h]; ainsi l'on ne peut guère révoquer en doute que les uns et les autres n'eussent une origine commune, et ne fissent un même peuple, comme plusieurs anciens écrivains l'ont pensé. Ils se ressembloient encore par leurs mœurs et leurs usages; tous étoient animés d'une vive passion pour le métier des armes; *acerrimi omnium bellatores*, dit Ammien Marcellin. Profitant des guerres civiles de Rome, ils mirent sur pied une armée de quarante mille hommes, et firent, sous la conduite de Bærebiste leur chef, la conquête de plusieurs contrées voisines. Mêlés aux Mysiens et aux Triballes, peuples de Thrace, ils furent bientôt en état de rassembler jusqu'à deux cent mille

Arrian. Exp. Alex. l. III, c. 11 et 28, l. V, c. 12.

[a] *Tit. Liv., lib. XXXVII, cap. 38 et 40. Appian. Syriac. cap. 32.*

[b] *Joseph. Antiq. l. XVIII, c. 4, §. 4.*

[c] *Strab. l. VII, pag. 211.*

[d] *Appian. Exc. bell. Maced. c. 16.*

[e] *Arrian. l. III, cap. 28.*

[f] *Steph. Byz. in v. Δάαι.*

[g] *Strab. l. VII, pag. 210.*

[h] *Strab. ibid.*

Plin. l. IV. Just. l. XXXII, cap. 3.

Lib. XXII, cap. 8.

Strab. l. VII, pag. 210.

(i) Il dit, en parlant de la forêt Hercynienne: *Oritur ab Helvetiorum, et Nemetum, et Rauracorum finibus, rectàque fluminis Danubii regione pertinet ad fines Dacorum et Anartium.* De Bell. Gallic *liv. VI, cap. 25.*

soldats : étant devenus par-là redoutables aux Romains, Auguste envoya contre eux et les Mysiens leurs alliés, une armée aux ordres de M. Licinius Crassus, qui les força de demander la paix, l'an 725 de Rome. Mais, dix-huit ans après, ennuyés de vivre en repos, et ayant Cottison à leur tête, ils passèrent l'Ister, qui étoit gelé, et dévastèrent toute la Pannonie. Dion-Cassius parle à peine de cette expédition, dont les détails ne se trouvent que dans un abréviateur. Selon Florus, le général Romain Lentulus s'avança au-devant des Daces, les défit, tua trois de leur chefs, et les contraignit à s'éloigner des rives de l'Ister, sur lesquelles il éleva des forts capables de tenir en bride ce peuple belliqueux et remuant. Cette expédition, de l'an 743, sous le consulat de Jul. Antonius et de Fabius Maximus, est évidemment la même que celle dont Auguste fait mention.

Dio Cass. lib. LI, §. 23 et 26. Aurel. Victor, Epit. cap. 1.

Lib. LIV, §. 36.

Lib. IV, c. 12.

Une armée considérable de Daces, ayant, suivant ce prince, passé l'Ister, dut nécessairement se trouver sur la rive droite ou méridionale de ce fleuve. En le repassant, elle regagna l'intérieur du pays; et Lentulus bâtit des forts en deçà, c'est-à-dire, sur cette même rive : *ultra ulteriorem repulit ripam ; citrà præsidia constituit*, dit Florus. D'après la correction que j'ai rapportée, le monument d'Ancyre nous apprend que le pays où les Daces furent battus, étoit la Mysie ou Mœsie ; ce qui est confirmé par la manière dont ils dirigèrent leur invasion ; et il paroît que les forts élevés par Lentulus se trouvoient dans la même contrée. Crassus y avoit auparavant porté ses armes et avoit vaincu les Mysiens, sans pouvoir néanmoins les rendre tributaires ; ils ne le devinrent que sous le règne de Tibère. Les Gètes de l'Ister furent long-temps confédérés avec les Mysiens de Thrace; autrefois ils avoient habité ensemble toute la contrée située entre le mont Kamas et le Danube ou l'Ister.

Loc. s. l.

Flor. ibid.

Appian. Illyr. cap. 29.

Dio Cass. lib. LI, cap. 27.

Auguste, en disant qu'il avoit forcé les Daces à supporter (ὑπομένειν) ou respecter le peuple Romain, s'exprime avec plus de vérité que Strabon. Ce géographe ne craint point d'avancer, sans doute par quelque motif de flatterie, que les Daces, réduits de son temps à quarante mille combattans, auroient été presque

Lib. X, p. 210.

disposés à se soumettre, s'ils n'avoient compté sur les secours des peuples de Germanie. Ceux de la Dacie ne pouvoient être dans un pareil état, puisque Suétone avoue qu'Auguste ne fit que réprimer leurs incursions : *coercuit et Dacorum incursiones.* Florus, parlant de l'expédition de Lentulus, ajoute : « Ainsi la Dacie ne » fut point alors vaincue, mais reculée *(k).* » Aurélius Victor dit que les Indiens, les Scythes, les Sarmates et les Daces qu'Auguste n'avoit pas domptés, *quos non domuerat,* lui envoyèrent des présens. Enfin, un auteur ancien assure que la fortune avoit réservé les Daces pour les triomphes de Trajan. Le résultat des guerres d'Auguste contre ce peuple fut donc d'élever une barrière, l'Ister, entre lui et les Romains, et de mettre par-là un obstacle à ses invasions; c'est ce qu'il énonce, dans l'inscription d'Ancyre, d'une manière aussi vraie que modeste.

Vit. August. cap. 21.

Lib. IV, c. 12.

De vir. illust. cap. 79.

Ampel. lib. Memor. c. 45.

Paul. Oros. lib. VI, cap. 21.

Mais cette barrière n'étoit pas capable de contenir une nation si belliqueuse. Sous le règne de Tibère, on vit encore les Daces, joints aux Sarmates, passer l'Ister et envahir la Mœsie, où vraisemblablement ils détruisirent les forts construits par Lentulus. Encouragés par leurs succès, et ayant un général habile et entreprenant, Décébale, ils firent, du temps de Domitien, une nouvelle irruption, dont les suites auroient été funestes à l'empire Romain, si Trajan n'avoit pas monté sur le trône des Césars, après Nerva, successeur du cruel et lâche Domitien. Vainement celui-ci s'étoit-il fait décerner les honneurs du triomphe, et en vain des poëtes célébrèrent-ils sa prétendue victoire sur les Daces : cette nation, *nunquam fida*, comme le dit Tacite, étoit plus puissante et plus redoutable qu'elle ne l'avoit jamais été, lorsque Trajan porta ses armes chez elle, au-delà de l'Ister. Par son ordre, fut construit sur ce fleuve, et dans la Mœsie, un pont, digne monument de la grandeur Romaine, dont les restes ont été l'objet de l'admiration de la postérité. Au moyen de ce pont, Trajan, vainqueur des Daces, crut assurer la communication de l'empire Romain avec les colonies trans-Istériennes qu'il venoit de fonder chez les Daces,

Tacit. Annal. lib. III, c. 46. Sueton. vita Tib. cap. 41.

Dio Cass. l. LXXVII, c. 6.

Stat. Sylv. lib. I, §. 27. Mart. lib. III, ep. 2, &c.

Hist. lib. III, c. 46.

Dio Cass. l. LXXVIII, c. 14.

(k) Sic tunc Dacia, non victa, sed summota atque dilata est.

Dio Cassius, lib. LXXVIII, cap. 14. non encore domptés entièrement, malgré la durée des hostilités *(l)*, suivant le témoignage de Dion-Cassius. Les détails de cette expédition périlleuse se trouvoient rapportés dans des mémoires de ce prince, dont Priscien cite un passage, *Trajanus in primo Dacicorum*, et dans l'histoire de son règne, écrite avec beaucoup de soin par Tacite, *qui hanc historiam diligentissimè contexuit*, dit Paul Orose. *L. VII, c. 10.* Si ces deux ouvrages avoient été conservés, nous verrions combien de batailles sanglantes avoit coûté aux Romains la possession précaire d'une partie de la Dacie ; car Hadrien, désespérant de garder cette partie peuplée des colonies Romaines, l'abandonna, et rompit le pont de l'Ister. Dans la suite Aurélien ne profita de ses avantages sur les Daces que pour retirer de leurs mains et établir dans la Mœsie le reste de ces malheureuses colonies. *Vopisc. Hist. vit. Aurel. in script. Aug. t. II, pag. 523.*

Ainsi, l'événement montre toute la sagesse du conseil qu'Auguste donnoit à Tibère, de ne point reculer les limites de l'empire ; conseil qui ne lui fut dicté, ni par la crainte, ni par l'envie, comme Tacite cherche malignement à l'insinuer. *Annal. lib. I, cap. 12.* Il faut ici le remarquer : au temps de cet historien, on n'oublioit rien pour décrier Auguste, comme on peut s'en convaincre par la censure indirecte que Pline en a faite. *L. VII, c. 43.* Sans doute, ce prince eut souvent une conduite digne de blâme ; quelques-unes de ses actions sont même honteuses : mais il fit jouir l'empire d'un long repos ; et pour l'assurer, il chercha sur-tout à vivre en paix avec les différens peuples barbares ; il n'entreprit jamais de leur faire la guerre que par nécessité ; il employa tous les moyens que la connoissance de leurs mœurs, de leurs usages, put lui fournir, pour les empêcher de troubler le monde. Auguste a donc eu raison de se féliciter, dans le monument d'Ancyre, de ce que plusieurs nations avoient fait, sous son règne, l'expérience de la foi des Romains, *expertæ sunt Romanam fidem*, quoiqu'elles n'eussent eu auparavant avec eux aucune relation d'amitié ni de commerce. *Tab. 3.ª à dextra.* Enfin, ayant rassemblé les chefs de quelques-uns de ces peuples

(l) Σὺν χρόνῳ καὶ μόλις ἐκράτησε τῶν Δακῶν.

barbares dans le temple de Mars vengeur, il les engagea à y jurer solennellement le maintien de la paix et de la concorde. Conséquemment à ses principes, il laissa aux princes qui étoient au-delà de la mer Adriatique *(m)*, presque tous leurs États. Il se refusa même au vœu des peuples qui demandoient à faire partie de son empire. Après avoir eu recours à la force pour réprimer les plus inquiets d'entre eux, il leur inspira ensuite des dispositions pacifiques, et les porta à abjurer leurs sentimens de haine. Grecs et Barbares, tous furent à cet égard l'objet de ses sollicitudes; et comme le dit Nicolas de Damas, ce qu'Auguste avoit commencé avec les armes, il l'acheva sans les armes *(n)*. Il adoucit, ajoute cet écrivain, les mœurs des peuples jusqu'alors indomptés, et dont le nom même avoit été inconnu : les uns habitoient les pays arrosés par le Rhin; et d'autres, tels que les Pannoniens et les Daces, étoient au-delà de la mer Ionienne.

Sueton. in Aug. cap. [illegible]

Lap. Ancyr. 2.ª [illegible]

Dio Cassius, lib. LIV, [illegible]

Philon d'Alexandrie rend à Auguste la même justice : dans le brillant tableau que ce philosophe Juif fait de l'administration de ce prince, il le considère comme le bienfaiteur du genre humain; et en louant avec raison l'habileté avec laquelle Auguste tint, seul, pendant quarante-quatre ans *(o)*, le gouvernail du monde, Philon l'appelle le conservateur de la paix (ὁ εἰρηνοφύλαξ). En effet, toutes les torches des guerres civiles et étrangères furent emportées comme par le vent, au-delà des terres et des mers, suivant les expressions du rhéteur Aristide; et cette paix générale fut tellement solide, qu'à la réserve de quelques frontières inquiétées de temps en temps par les barbares voisins, Tibère y maintint sans peine la tranquillité publique, après l'heureux règne d'Auguste. On peut même avancer que, sous les autres

De legat. ad Caium, tom. II, pag. 567.

Orat. in Rom. pag. 225, t. I, ed. Jebb.

(m) EX MAGNA PARTE REGIBUS *eas (provincias)* POSSIDENTIBUS CONCESSI.

(n) Τὸ μὲν πρότερον σὺν ὅπλοις, μετὰ δὲ ταῦτα καὶ ἄνευ ὅπλων. Nic. Damasc. *de Instit. August.* cap. 1, ed Fabric.

(o) Ces années étoient révolues, en comptant de la conquête de l'Égypte, achevée au mois *sextilis*, depuis *augustus*, l'an 723 (*Senatuscons. in* Macrob. *Saturn. lib.* 1, *cap.* 12), jusqu'à la mort de ce prince, arrivée le 14 des calendes de septembre, sous le consulat de Sextus Pompeius et de Sextus Appuleius, l'an 767. *Sueton.* vit. Aug. *cap.* 100; Dio Cass. *lib.* LVI, *§.* 58.

successeurs de ce prince, jusqu'à la mort de Commode, malgré quelques guerres partielles et de peu de durée, nonobstant des catastrophes arrivées à Rome, le repos de l'intérieur de l'empire ne fut point troublé, et que ses habitans continuèrent à jouir de la paix pendant deux siècles *(p)*. C'est donc avec raison qu'Auguste s'applaudit, dans le monument d'Ancyre, d'avoir pacifié le monde, et qu'on a représenté sur ses médailles un globe entre deux branches de laurier, avec cette inscription:

PAX ORBIS TERRARUM S. P. Q. R.

(p) C'est sur-tout en Italie, où le bruit des armes ne causa presque aucun trouble depuis la paix des triumvirs, l'an 715, jusqu'à l'entrée de Sévère (*Herodian. l. II, c. 45*), la 946.[e] année de la fondation de Rome, c'est-à-dire, l'espace de 231 ans. Jamais cette contrée n'a eu un aussi long repos. Au surplus, voyez dans le discours que Josèphe (*Bell. Jud. l. II, c. 16, §. 4*) met dans la bouche d'Agrippa, pour détourner les Juifs de la révolte, le tableau de la sécurité dont l'empire Romain jouissoit sous Vespasien, et des moyens qu'on employoit pour contenir tant de peuples divers dans l'obéissance. On reconnoîtra sans peine, dans ce tableau admirable, le système d'Auguste, suivi jusqu'alors par ses successeurs. Ainsi, quoique la flatterie ait dirigé la plume de Velleius Paterculus, il ne s'écarte pas beaucoup de la vérité en disant : *Quando pax lætior! Diffusa in orientis occidentisque tractus ; et quicquid meridiano aut septentrione finitur, pax Augusta, per omnis terrarum orbis angulos à latrociniorum metu servat immuneis.* Lib. II, cap. 126, *ex ed.* Rhunken.



REMARQUES CRITIQUES

SUR L'*ETYMOLOGICUM MAGNUM*.

LA connoissance des étymologies est beaucoup plus utile qu'on ne le pense communément, dit M. Larcher, auteur de ces remarques. On apprend par ce moyen l'origine d'un mot, sa signification primitive et figurée, comment ce mot s'est peu-à-peu éloigné de sa première acception, et comment ce nouveau sens a donné naissance à d'autres expressions métaphoriques. Avec la filiation des termes d'une langue, on suit celle des idées et des connoissances d'un peuple, les progrès qu'il a faits dans les lettres, les sciences et les arts, et l'on acquiert plus de facilité pour la parfaite intelligence des auteurs anciens. Telles sont, continue M. Larcher, que nous laisserons presque toujours parler lui-même, les principales raisons pour lesquelles on recherche avec empressement les ouvrages qui traitent des étymologies. Le grand Étymologique est de ce nombre. Je sais qu'il s'y rencontre des étymologies fausses, et d'autres qui sont très-futiles, pour ne pas dire, ridicules; mais, comme elles n'y sont pas en grand nombre, elles ne détruisent point l'importance de cet ouvrage et n'en diminuent que très-peu l'utilité.

Lu à l'Académie en 1790 et 1791.

Un grand avantage de cet Étymologique, c'est qu'on y trouve une infinité d'observations grammaticales, propres à donner une parfaite connoissance de la langue Grecque. Ces observations sont d'autant plus intéressantes, qu'elles sont la plupart empruntées des grammairiens les plus célèbres, tels qu'Aristarque, Denys le Thrace son disciple, Hérodien, Ptolémée d'Ascalon, et un grand nombre d'autres dont l'énumération seroit trop longue et deviendroit fastidieuse.

On y trouve aussi une multitude de passages d'auteurs, plus corrects qu'ils ne le sont dans nos éditions, ou avec des variantes précieuses; on y trouve sur-tout des vers d'Homère, qui, étant

comparés avec ceux de l'édition de Venise, publiée par M. de Villoison, nous procureront dans la suite une édition plus parfaite de ce poëte inimitable, que toutes celles qui ont paru jusqu'à présent. On y voit aussi des fragmens d'ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous : ces fragmens sont la plupart d'autant plus importans, qu'ils nous instruisent quelquefois d'usages anciens et de points de géographie ancienne qu'on auroit ignorés. Je n'en rapporte point d'exemples, parce qu'on les trouvera recueillis dans ces remarques.

Enfin, l'Étymologique nous a conservé les dialectes de beaucoup de peuples de la Grèce. Quoiqu'il n'y eût, à proprement parler, que cinq dialectes bien caractérisés, ils se subdivisoient cependant en un grand nombre d'autres. L'ionien, par exemple, avoit quatre principaux idiomes. Hérodote en a fait la remarque. Il en étoit de même des autres dialectes de la Grèce. Le dorien des Lacédémoniens n'étoit pas le même que celui des Corinthiens ; celui des Syracusains n'avoit qu'une foible ressemblance avec celui des Corinthiens, quoiqu'ils eussent pour fondateur un Corinthien. Le dorien étoit le fond du langage des villes de Sicile; elles différoient cependant toutes entre elles par leur manière de parler, comme l'attestent encore à présent les inscriptions qui nous restent des temps anciens, et entre autres celles qui ont été recueillies par M. le prince Torremusa. Si les divers peuples de la Grèce avoient des différences sensibles quant aux inflexions de leur langue, ils avoient aussi des termes qui leur étoient particuliers; et l'on en trouve des exemples chez les Alexandrins, les Apolloniates, les Ambraciotes, les Corinthiens, les Crétois, et même chez les différens peuples de la Crète, &c. Il n'y a personne qui ne s'aperçoive de l'utilité dont peut être un ouvrage qui rassemble une grande quantité de ces mots. Aussi fut-il accueilli des savans aussitôt qu'il parut.

Lib. I, §. cxlij.

La première édition fut imprimée à Venise en 1499, grand *in-folio*, avec une préface Grecque de Marc Musurus, Crétois. Elle fut revue par Zacharias Calliergi, Crétois. Un Crétois fondit les caractères; un autre Crétois imprima l'ouvrage, et il

fut exécuté aux frais de Nicolas Blastus, Crétois d'une naissance illustre, comme on le voit à la fin de l'ouvrage et dans une épigramme Grecque en vingt vers de Marc Musurus, qui est en tête, et dont Fabricius n'a rapporté que quatre vers dans sa Bibliothèque Grecque, *tom. X, pag. 21.*

La seconde édition parut à Venise en 1549. Frédéric Turrisan, qui en fut l'éditeur, y fit des additions, qui ne sont pas tirées des manuscrits : il les emprunta de différens scholiastes ; mais il eut l'attention de les distinguer, par une main, du texte de l'auteur original.

La troisième, publiée à Heidelberg en 1594, *in-folio,* par Sylburge, contient les notes de ce savant, avec un index très-étendu, qui donne la facilité de trouver tous les termes de cet ouvrage, qui sont dispersés de côté et d'autre.

Enfin, Panagiota de Sinope en publia une quatrième à Venise, en 1710, *in-folio.* Cette édition a beaucoup de défauts. 1.° L'éditeur inséra dans le texte la plupart des corrections de Sylburge, sans en avertir. Quand même il n'y auroit que ce défaut, il suffiroit lui seul pour qu'on ne pût faire usage de cette édition, parce qu'on courroit le risque de prendre les conjectures de ce savant pour les propres termes de l'auteur. 2.° Panagiota ajouta les additions de Turrisan; mais il ne prit pas la sage précaution de distinguer ces additions par un astérisque, comme l'avoit fait Sylburge, ainsi que Turrisan lui-même. 3.° Il a omis les notes et les index de Sylburge, quoique ces index fussent de la plus grande utilité. Ces défauts firent tomber cette édition presque aussitôt qu'elle parut, et jamais elle n'a pu se relever depuis ce temps-là.

Le grand Étymologique n'est pas plus exempt de fautes que les auteurs que nous avons; et même je crois qu'il y en a un plus grand nombre que dans les écrivains dont le texte est le plus corrompu. Il faut les attribuer en partie à la négligence des copistes, et en partie à l'imperfection des manuscrits qu'ils avoient sous les yeux. Sylburge, qui étoit profondément versé dans la lecture des anciens, et sur-tout dans celle des grammairiens, a corrigé dans ses notes un grand nombre de ces fautes. Il en a

cependant laissé subsister un beaucoup plus grand sur lesquelles il n'a rien dit, soit qu'il n'ait pas eu le temps nécessaire pour une si vaste entreprise, soit qu'il ne se fût présenté à son esprit aucun moyen probable de restituer le texte. Souvent l'Étymologique cite vaguement ses autorités; et même il se contente quelquefois de rapporter un vers, sans nous apprendre quel en est l'auteur. Sylburge a corrigé ce défaut en quelques endroits; mais on ose dire qu'il a très-souvent négligé de le faire, dégoûté sans doute par ce qu'un pareil travail a de fastidieux. L'avantage immense qui en seroit résulté pour le public, auroit dû lui faire supporter courageusement cet ennui.

Ces deux défauts essentiels rendent nécessaire une nouvelle édition de l'Étymologique; mais comme cette entreprise est immense, il n'y a pas d'apparence qu'un savant veuille consacrer ses veilles et la plus précieuse partie de sa vie à un tel ouvrage. D'ailleurs, quand même il s'en trouveroit un qui préférât l'utilité publique à son avantage particulier, peut-être seroit-il encore plus difficile de trouver un imprimeur qui voulût en faire les frais, dans un siècle et dans un pays sur-tout où la littérature Grecque est, non-seulement déchue de son ancienne splendeur, mais encore presque entièrement anéantie. Ces raisons m'ont fait croire que le peu de personnes qui s'occupent encore de cette partie de la littérature, verroient avec plaisir des remarques critiques sur le texte de cet auteur, non que je pense avoir assez de connoissances pour réussir parfaitement dans cette entreprise; mais, si j'en fais quelques-unes qui attirent l'attention des vrais savans, je me trouverai amplement dédommagé de ma peine. Voici à-peu-près la marche que j'ai suivie. Mes remarques portent toutes sur l'édition de Sylburge, et je la compare avec la première édition, qui est de 1499. 1.° Quand le texte me paroît altéré, si la première édition ne me présente aucun moyen de le corriger, j'ai recours aux commentaires d'Eustathe sur Homère, aux scholiastes de l'Homère de Venise, à ceux d'Aristophane, de Pindare, &c. à l'Onomasticon de Julius Pollux, à Hésychius, Suidas, Ammonius, Phrynichus, Mœris Atticista, Varinus

Phavorinus ; enfin à Orion le Thébain, qui n'existe encore qu'en manuscrit, et à un Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale, très-différent de celui qui est imprimé. Telles sont les autorités sur lesquelles j'appuie mes conjectures : elles posent par conséquent sur un fondement plus solide que la plupart de celles qui n'ont d'autre base que la vraisemblance. 2.° Quand l'auteur de l'Étymologique cite un vers, je ne manque jamais de rapporter le livre et le quantième du vers ; s'il y a une variante, j'ai soin d'en avertir. 3.° S'il a oublié le nom de l'auteur, je tâche de le découvrir. En un mot, je ne crois pas avoir rien oublié de ce qui pouvoit être utile à un éditeur.

Je commence mes observations par la lettre *upsilon*, et je les continuerai jusqu'à la fin de l'*oméga*. Je prendrai ensuite quelques autres lettres, jusqu'à ce que je les aie toutes parcourues. Au moment où j'écris ceci, la lettre *zéta*, jusqu'à la fin de l'*oméga*, est achevée; et j'ai recueilli beaucoup de matériaux pour les lettres précédentes. J'avois commencé la lecture de ces remarques dans les séances de l'Académie des belles-lettres; sa suppression suspendit mes travaux. Je comptois cependant les reprendre ; mais les soins que j'ai été obligé de donner à la seconde édition de la traduction d'Hérodote, et des maladies graves, m'en ont empêché. Mon âge avancé et des infirmités presque continuelles ne me permettent pas de les continuer. Quelque autre, plus habile que moi, y mettra la dernière main, et corrigera les fautes où je puis être tombé.

Υ.

Page 773, lig. 53. Υ τὸ στοῖχειον· ὅτι αἱ ὑάδες τὸ πρόσωπον τοῦ ταύρου.

Il manque à cette phrase un verbe qui régisse τὸ πρόσωπον : il est facile de le suppléer avec le secours du scholiaste d'Aratus, qui s'exprime ainsi, *p. 21, ligne pénultième,* de l'édition de Turnèbe, ou *p. 24, col. 2, ligne pénultième*, de celle d'Oxford: αἱ γὰρ ὑάδες τοῦτο τὸ στοῖχειον ἀπομιμούμεναι, καὶ ταύρειον ἀποτελοῦσι πρόσωπον. Je conjecture donc qu'on doit lire, ὅτι αἱ ὑάδες

τοῦτο τὸ στοιχεῖον ἀπομιμούμεναι τὸ πρόσωπον τοῦ ταύρου ἀποτελοῦσι. Ma conjecture peut encore s'appuyer par l'Étymologique, qui s'exprime ainsi à l'article Ὑάδες, *pag. 774, lig. 3* : ἢ παρὰ τὸ τῷ Υ στοιχείῳ ἀπεικάζεσθαι. Il me reste cependant encore un scrupule, parce qu'il ne me paroît pas vraisemblable qu'un copiste ait omis quatre ou cinq mots. L'Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale, coté 2636, présente heureusement la vraie leçon : Ὑάδες· αἱ ὑάδες τὸ πρόσωπον τοῦ ταύρου ἔχουσιν. Ce mot ἔχουσιν est donc le seul qui soit omis.

Pag. 774, lig. 5. Ἐτυμολογεῖται (ὕαλος) δὲ παρὰ τὸ ὕειν καθ' ὁμοιότητα τῆς γινομένης συστάσεως μεθέξεως τοῦ ὕδατος. « Ce mot » ὕαλος, *verre*, vient de ὕειν, *pleuvoir*, à cause de la ressemblance » du verre avec la concrétion et la *participation* de l'eau. » Le mot μεθέξεως est altéré, puisqu'il forme un sens absurde. Je le change en πήξεως, *avec la gelée de l'eau.* Orion le Thébain ne permet pas de douter de la certitude de cette correction. Ὕαλος, dit-il, παρὰ τὸ ὕειν ἐσχημάτισται, καθ' ὁμοιότητα τῆς γινομένης συστάσεως καὶ πήξεως τοῦ ὕδατος, ὑάλῳ ὁμοίης.

Il est bien étonnant que M. Van-Lennep ait laissé subsister cette faute dans son Étymologique de la langue Grecque, *p. 1018.*

Ibid. lig. 13. Αἰκία δὲ, πληγαὶ μόνον. Λυσίας ἐν τῷ περὶ Αἰκίας πρὸς Ἰσοκράτην, καὶ τοι τίς κ. τ. λ.

Lysias n'a point fait d'oraison contre Isocrate. M. Taylor avoit bien vu qu'il falloit lire πρὸς τὸν Ἱπποκράτην. Je renvoie à sa note, *page 636* de son édition de Lysias, *in-4.°* L'abbé Auger n'a pas donné place à ce fragment de Lysias dans la sienne, quoique le titre de son édition annonce toutes les œuvres de cet orateur.

Ibid. lig. 17. Ὕβρεις εἴρηται παρὰ τὸ ὑφαιρῶ ὕφεις· καὶ τροπῇ ὕβρεις· οἱ δὲ ὑπόβαρείς τις οὖσα· ἢ παρὰ τὸ ὑβάλλω τὸ ἐμποδίζω, ὕβαλις· καὶ κατὰ συγκοπὴν, καὶ τροπῇ τοῦ λ εἰς ρ, ὕβρεις.

Je doute fort de la justesse de ces étymologies. La première me paroît forcée : ces mots οἱ δὲ ὑπόβαρείς τις οὖσα donnent à penser que c'est une seconde étymologie, tandis que ce n'est qu'une explication de la première. Mais le texte est altéré; et il faut lire avec l'Étymologique manuscrit, οἷον ὑπόβαρείς τις οὖσα

La seconde est fausse : ὑβάλλω, ou plutôt ὑββάλλω, qu'on trouve dans Homère, *Iliad. XIX, 80*, est un terme Æolien qu'on devroit écrire, pour cette raison, avec un esprit doux, comme l'observe (1) Hérodien au vingtième livre de sa Prosodie universelle, ἐν τῇ κ̄ τῆς καθόλου. Il n'est pas vraisemblable qu'une synalœphe particulière à un petit peuple de la Grèce, ait donné naissance à un mot reçu dans la Grèce entière. Je préfère l'étymologie rapportée par l'Étymologique manuscrit : Ὕβρις· παρὰ τὴν ὑπὲρ πρόθεσιν γέγονεν ὕπερις· καὶ κατὰ συγκοπὴν ὕπρις· καὶ τροπῇ τοῦ π εἰς β. ὕβρις γάρ ἐστι κυρίως ἡ ὑπερηφανία· καὶ ὑβριστὴς, ὁ ὑπερήφανος καὶ ὁ ἔχων εὐχερῶς τὰς ὕβρεις. MM. Hemsterhuis et Van-Lennep approuvent cette dernière étymologie, quoiqu'ils n'aient pas eu connoissance de l'Étymologique de la Bibliothèque impériale. *Joan. Dan. à Lennep Etymol. linguæ Græcæ, p. 1018.*

Ibid. lig. 22. Ὑβάδαι, δῆμος τῆς Λεοντίδος. Suidas, Harpocration et Étienne de Byzance s'accordent sur le nom de cette bourgade de l'Attique et sur celui de sa tribu, Ce dernier remarque cependant qu'on la nomme aussi Ὕβα. L'habitant de cette bourgade s'appeloit Ὑβάδης. Meursius, *de Populis Atticæ*, pag. 376, avoit bien vu qu'il falloit rendre ce mot à Diogène Laërce, *lib. V, segm. 57*, à la place de Ὑβαίης. Ménage approuve cette correction, qui est indubitable. On trouve Ὑβάδης dans une inscription rapportée par Spon, dans son Voyage, *t. II, p. 392;* et même Ὑβάδευς, dans une autre inscription, même page.

Ibid. lig. 41. Ζήτει τὸ παρὰ Σώφρονι, ὑγιώτερον κολοκύντας, πῶς οὐ λέγει ὑγιέστερον; ῥητέον οὖν ὅτι ἑκοντὶ ἥμαρτε, τὸ ἄκακον τῆς γυναικείας ἑρμηνείας μιμησάμενος.

« Cherchez dans cette expression, *plus sain qu'une citrouille*, » pourquoi il a dit ὑγιώτερον, au lieu de ὑγιέστερον. Il faut dire qu'il » a fait une faute de langage, de dessein prémédité, parce qu'il a » voulu imiter la simplicité de l'élocution des femmes. » *Voyez*, sur cette expression τὸ ἄκακον, M. Toup, *Emendat. in Suid. t. III, p. 77;* M. Ruhnken qu'il cite, et sur-tout M. Valckenaer, *in Notis ad decem Idyllia Theocriti, p. 202* A.

(1) *Scholiast. Venet.* Il y auroit beaucoup de choses à dire sur ce mot ; mais cela doit être réservé à un éditeur d'Homère.

Sophron étoit de Syracuses et contemporain d'Euripide. Il a écrit des mimes masculins et féminins. Ces mimes ne ressembloient pas à ceux des Romains : c'étoit une représentation des mœurs, des caractères et du langage même vicieux des personnages qu'il introduisoit sur la scène. De là l'expression ὑγιώτερον, dont nous venons de faire mention ; expression qu'il met dans la bouche d'une femme. Platon faisoit ses délices de ces mimes ; et l'on prétend qu'après sa mort on en trouva un exemplaire sous le chevet de son lit. *Sophron ...... mimorum quidem scriptor ; sed quem Plato adeo probavit, ut suppositos capiti libros ejus, quum moreretur, habuisse credatur.* Duris raconte que Platon les avoit toujours entre les mains. Si l'on veut connoître plus particulièrement cet écrivain, on n'a qu'à consulter la nouvelle édition de la Bibliothèque Grecque de Fabricius, *tom. II, pag. 493.*

Quinct. Institut. orat. l. 1, c. 10, §. 17, p. 52, ex edit. Gesneri.
Athen. Deipnos. lib. XI, cap. 15, p. 504 B.

Ibid. lig. 44. Ὃν τρόπον κἀκεῖ ἐσολοίκισε, πατώμενα τοῦ κιτῶνος, ἀντὶ τοῦ, ἐνέχυρα θείς· ὁ τόκος νιν ἀλφθερώκει. Φιλόξενος.

C'est la suite de l'article précédent concernant les mimes de Sophron. Voici la note de Sylburge : *Si legamus* πατώμενος τοῦ κιθῶνος, *sensus erit,* spoliatus tunicâ, *seu* exutâ tunicâ et pignori positâ, *ut noster exponit :* ἀλφθερώκει *sequenti versu quid velit nescio ; nec* ἠλευθερώκει *multò fortasse meliùs huc quadrat.*

Ces conjectures ne sont pas heureuses. 1.° Ce sont deux fragmens des mimes de Sophron. Ce terme κἀκεῖ, qui se rapporte manifestement à ces mimes, dont il avoit été fait mention quelques lignes plus haut, l'indique clairement.

2.° M. Koen prétend *(in Notis ad Gregorium de Dialectis, p. 158)* qu'il faut séparer πατώμενα en deux mots τὰ πώμενα, et que le participe πώμενα vient du verbe inusité πάω, πῶ, ainsi que πῆ qui se trouve dans Homère, *Iliad. lib. XIV, v. 219.* Mais M. Valckenaer, *in Notis ad decem Idyllia Theocriti, pag. 201,* prouve très-bien qu'il faut laisser subsister πατώμενα en un seul mot ; que c'est un dorisme pour πητώμενα, et que ce mot signifie *privée.* Τοῦ κιτῶνος ne devoit pas être changé en τοῦ χιτῶνος. Les Siciliens changeoient le *chi* en *kappa :* ils disoient κύτραν et κιτῶνα pour χύτραν et χιτῶνα. *Voyez* l'ouvrage de Jean le Grammairien, intitulé

Τεχνικά,

Τεχνικὰ, dans le *Thesaurus Cornucopiæ* d'Alde, *pag. 243, ligne avant-dernière.* Cet ouvrage est un peu différent du Traité des Dialectes du même auteur.

3.° Ce que Sylburge a proposé sur le second fragment ὁ τόκος νιν ἀλφθερώκει, n'est nullement recevable. Il falloit corriger ἀλιφθερώκει : *l'usure, en la privant de sa tunique, l'a ruinée.* Hésychius dit ἀλιφθερῶσαι, ἀφανίσαι, ἀπολέσαι. *Voyez* aussi les notes de M. Koën sur les Dialectes de Grégoire de Corinthe, *pag. 158,* et sur-tout M. Valckenaer à l'endroit ci-dessus cité.

Ibid. lig. 26. Ἀλίβας, ὁ νεκρός· οὕτως Ἡρωδιανός. Orion le Thébain ajoute ἐν Ἐπιμερισμοῖς, *dans les Partitions :* c'est le nom de l'ouvrage d'où cette remarque est tirée. Cet ouvrage est quelquefois cité par l'Étymologique; et il paroît que le même écrivain en avoit fait un autre sur le même sujet, qu'il avoit intitulé Μεγάλοι Ἐπιμερισμοί, *les Grandes Partitions.* Le grand Étymologique cite celui-ci, au mot Ἀβακέως.

Pag. 775, lig. 2. Ὕης, ἐπίθετον Διονύσου κ. τ. λ. La même chose se trouve dans Suidas. On lit ensuite dans l'Étymologique, *l. 4,* τὰς τοῦ Διονύσου τροφοὺς ὕδας· il faut lire, avec Suidas, ὑάδας. Voyez aussi *Pherecydis Fragmenta,* par Sturz, *pag. 114 et 115.*

Ibid. lig. 5. Ἀριστοφάνης δὲ συγκαταλέγει ξενικοῖς θεοῖς τὸν Ὕην. C'est peut-être dans une pièce perdue, que ce poëte met Hyès ou Bacchus au nombre des dieux étrangers. Peut-être aussi l'Étymologique fait-il allusion à l'étymologie de *Sabazios,* dans la comédie des Oiseaux, *vers 874,* sur lequel le scholiaste s'exprime ainsi : Σάβους δὲ ἔλεγον καὶ τοὺς ἀφιερωμένους τῷ Διονύσῳ τόπους· καὶ τοὺς Βάκχους τοῦ θεοῦ· ὁ αὐτὸς δὲ Ὕας καὶ Εὔβαιος καλεῖται, où il faut lire Ὕης καὶ Σαβάζιος.... Le poëte Euphorion avoit donné ce surnom à ce dieu ; témoin ce vers que nous a conservé Théon, commentateur d'Aratus, *p. 22, ligne 6,* de l'édition de Turnèbe :

Ὕῃ ταυροκέρωτι Διονύσῳ κοτέσασα.

Plutarque observe, dans son Traité sur Isis et Osiris, que les Grecs donnoient ce nom à Bacchus : Ἕλληνες . . . . . καλοῦσι τὸν Διονύσον Ὕην. *Plutarch. t. II, p. 364 D.*

Ce mot revenoit souvent dans les hymnes ou chansons en l'honneur de Bacchus. On en voit un exemple dans l'oraison de Démosthène *pro coronâ*, à l'endroit où cet orateur, reprochant à Æschine la bassesse des personnages qu'il représentoit, ajoute ces mots : βοῶν εὐοῖ, σαβοῖ, καὶ ἐπορχούμενος ὕης ἄττης, ἄττης ὕης, où il faut lire ὕης ἄτης, ἄτης ὕης. *Voyez* l'Étymologique, au mot Ἄτης, *pag. 163;* et Henri de Valois, *in Notis ad Harpocrat. p. 101.*

Demosth. pro Coronâ, p. 313, ex edit. Reiskii.

Phérécyde appeloit Sémélé, mère de Bacchus, Ὕη, *Hyé,* suivant Suidas.

Pag. 776, lig. 38. Ὑλήων, γενικῇ πληθυντικῶν, παρὰ Ἀπολλωνίῳ. Ὑλλεῖς, ἔθνος Κελτικόν· ἀπὸ Ὕλλου βασιλέως αὐτῶν, υἱοῦ Μελίτης καὶ Ἡρακλέους.

Corrigez, avec la première édition, Ὑλλήων. Si Sylburge avoit examiné avec soin cette édition, il auroit omis sa note. Le vers d'Apollonius de Rhodes, qu'avoit en vue l'Étymologique, est le 525 du IV.e livre des Argonautiques. Le reste de cet article est emprunté du scholiaste de ce poëte sur ce vers, qui dit ἔθνος περὶ τὴν Ἰλλυρίαν, ἀπὸ Ὕλλου τοῦ Ἡρακλέους καὶ Μελίτης ὠνομασμένον. Ce témoignage du scholiaste est confirmé par Apollonius lui-même, qui s'exprime ainsi, *lib. IV, vers. 538 :*

Οὐ μὲν ἔτι ζώοντα κατ' αὐτόθι τέτμον ἄνακτα
Ὕλλον, ὃν εὐειδὴς Μελίτη τέκεν Ἡρακλῆϊ.

Macris, plus anciennement appelée Schérie, est une île attenant l'Illyrie; elle fut, selon la fable, ainsi nommée de la nourrice de Bacchus. Ce fut dans cette île qu'Hercule, étant venu pour se purifier du meurtre de ses enfans, épousa Mélite, fille de la mer Ægée, et qu'il en eut Hyllus. *Voyez* le scholiaste d'Apollonius, sur le vers 542 du IV.e livre des Argonautiques. Cet Hyllus n'est pas le même que le fils d'Hercule et de Déjanire, qui fut tué par Échémus, roi de Tégée, en tentant de rentrer dans le Péloponnèse. Les arrière-petits-fils de ce dernier Hyllus revinrent dans le Péloponnèse et le subjuguèrent.

Herodot. l. IX, §. 26. — Paus. lib. I, cap. 41, 44; sub finem, lib. VIII, cap. 5, §. 45.

Pag. 777, lig. 1 et 2. Ὕμνος. . . . κεχώρισται δὲ ἐγκωμίων καὶ προσῳδιῶν καὶ ἐπαίνων, οὐχ ὡς κἀκείνων μὴ ὄντων ὕμνων· γράφεται

δὲ ὕμνος προσῳδίας, ὕμνος ἐγκωμίου, ὕμνος παιᾶνος, καὶ τὰ ὅμοια.

Ce passage est altéré, et il manque quelque chose au sens: 1.° *ἐπαίνων* ne peut être le terme dont s'est servi l'auteur de l'Étymologique, puisque ce terme ne diffère pas de *ἐγκωμίων*, et que cet auteur veut parler de trois sortes d'hymnes. Il les distingue en effet très-bien, une ligne plus bas: *ὕμνος προσῳδίας*, *ὕμνος ἐγκωμίου*, *ὕμνος παιᾶνος*. Il est évident, par conséquent, qu'il faut lire *παιάνων* à la place de *ἐπαίνων*. Cette correction est certaine, puisqu'elle a pour garant l'auteur même de l'Étymologique. Mais, s'il pouvoit rester quelque doute, Orion le Thébain, où se trouve la même expression, suffiroit pour le lever.

2.° On sent qu'il manque quelque chose après ces mots *οὐχ ὡς κἀκείνων μὴ ὄντων ὕμνων*. Mais, quand même on parviendroit à rétablir ce texte, on ne pourroit avoir la certitude d'avoir retrouvé les propres paroles de l'auteur. Heureusement Orion vient encore à notre secours. On lit dans cet écrivain, *οὐχ ὡς κἀκείνων μὴ ὄντων ὕμνων, ἀλλ' ὡς γένος ἀπὸ εἴδους*. Le sens est alors complet. « L'hymne, dit-il, diffère des éloges, des prosodies et des pæans, » non que ceux-ci ne soient pas des hymnes, mais parce qu'ils » en diffèrent, comme l'espèce diffère du genre. » Ainsi l'hymne est un terme générique, dont l'*encomion*, la prosodie et le pæan sont les espèces. *Voyez* aussi la Chrestomathie de Proclus, *apud Photium, pag. 983*.

Ibid. lig. 11. Ὑμνηπολεῖται, ἀντὶ τοῦ ὑμνείτω· καὶ ὑμνούντων φιλῶς, ἀντὶ τοῦ λεγόντων· Πλάτων, Νόμων ἕκτῳ.

Voici le passage de Platon: Καλῶς μὲν καὶ ὁ ποιητικὸς ὑπὲρ αὐτῶν λόγος ὑμνεῖται, τὸ, χαλκᾶ καὶ σιδηρᾶ δεῖν εἶναι τὰ τείχη μᾶλλον ἢ γήϊνα. « On cite fort à propos ce passage d'un poëte: il » vaut mieux avoir des remparts de fer et d'airain, que d'en avoir » de terre. » Cela est à la louange de la ville de Sparte, qui n'avoit pas de murs, et dont la meilleure défense consistoit dans le courage de ses citoyens. *Platonis Opera.*

Ibid. lig. 12. Καὶ ὑμνεῖν, ὀδύρεσθαι, μέμφεσθαι, λοιδορεῖν, κατ' εὐφημισμὸν, ὡς ἐν πρώτῳ Πολιτικῶν.

Le passage de Platon est du premier livre de la République,

tome II, pag. 329 A, de l'édition de Henri Étienne : Ἔνιοι δὲ καὶ τὰς τῶν οἰκείων προπηλακίσεις τοῦ γήρως ὀδύρονται· καὶ ἐπὶ τούτῳ δὴ τὸ γῆρας ὑμνοῦσιν, ὅσων κακῶν σφίσιν αἴτιον. « Quelques-uns se » lamentent à cause des mauvais traitemens de leurs proches, » occasionnés par la vieillesse; et, par cette raison, ils l'accusent » comme si elle étoit la cause des plus grands maux. »

Le Lexique de Timée rapporte en partie ce passage, au mot ὑμνοῦσι; et M. Ruhnken le cite en entier dans une note savante qu'on fera bien de consulter.

Les poëtes ne se piquoient pas de philosophie; aussi exagéroient-ils les maux de la vieillesse. Mimnermus de Colophon s'exprime ainsi dans des vers que nous a conservés Stobée; les voici de la traduction de Grotius :

Stob. Serm. LXI, pag. 387.

Vita quid est, quid dulce, nisi juvet aurea Cypris!
Tum peream, Veneris cùm mihi cura perit.
Flos celer ætatis sexu donatus utrique,
Lectus, amatorum munera, tectus amor,
Omnia diffugiunt, mox cùm venit atra senectus,
Quæ facit et pulchros turpibus esse pares.
Torpida sollicitæ lacerant præcordia curæ :
Lumina nec solis, nec juvat alma dies,
Invisum pueris, inhonoratumque puellis.
Tam dedit, heu! senio tristia fata Deus.

Ces vers ont été heureusement traduits dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, *tom. X, pag. 294:*

Que seroient, sans l'amour, le plaisir et la vie!
Puisse-t-elle m'être ravie,
Quand je perdrai le goût d'un mystère amoureux,
Des faveurs, des larcins pour les amans heureux!
Cueillons la fleur de l'âge, elle est bientôt passée :
Le sexe n'y fait rien; la vieillesse glacée
Vient avec la laideur confondre la beauté.
L'homme alors est en proie aux soins, à la tristesse;
Haï des jeunes gens, des belles maltraité,
Du soleil à regret il souffre la clarté.
Voilà le sort de la vieillesse!

Il seroit très-facile d'accumuler des exemples de ce genre : je me borne à celui-là ; et je me contente d'observer que, si les poëtes efféminés tenoient un pareil langage, il y en avoit qui pensoient plus sagement. Quelqu'un ayant demandé à Sophocle s'il usoit encore des plaisirs de l'amour : *Dii meliora, inquit, libenter verò istinc, tanquam à domino agresti ac furioso, profugi.* J'ai préféré la traduction de Cicéron à celle que j'aurois pu faire. Les philosophes pensoient de même des autres reproches que l'on faisoit à la vieillesse. *At sunt morosi*, disoit Cicéron, *et anxii, et iracundi, et difficiles senes; si quærimus, etiam avari : sed hæc morum vitia sunt, non senectutis.*

Plat. de Republicâ, l. I, t. II, pag. 329 C.

Cicero, de Senectute, §. 14.

Idem, ibid. §. 18.

Ibid. lig. 43. Ὕπαιθα λιάσθη, Ἰλιάδος ο, ἀντὶ τοῦ εἰς πλάγιον ἐξέκλινεν, ἢ εἰς τοὔμπροσθεν.

Il ne paroît pas vraisemblable que ὕπαιθα puisse signifier *de côté* et *en avant.* Ces deux sens sont tellement contraires, qu'il semble impossible de supposer que le même mot en soit susceptible, sans embrouiller toutes les idées. Aussi Eustathe remarque-t-il que ὕπαιθα signifie *directement, à l'opposite, en avant*, et que la signification *de côté* n'a point été reçue des anciens. Le Lexique d'Apollonius explique ὕπαιθα par ἔμπροσθεν. M. de Villoison nous renvoie dans sa note au XVIII.[e] livre de l'Iliade, vers 421, où cependant la signification de ἔμπροσθεν ne peut avoir lieu. Voici le vers en question :

Eustath. ad Homeri Iliad. XV, p. 1030, l. 20.

Αἱ μὲν ὕπαιθα ἄνακτος ἐποίπνυον.

Ὕπαιθα signifie, dans ce vers, *sub; subter: puellæ Vulcanum sub axillis sustinebant.* C'est ce que l'on voit clairement exprimé quatre vers plus haut :

Ὑπὸ δ' ἀμφίπολοι ῥώοντο ἄνακτι.

Le passage d'Homère qu'avoit en vue l'Étymologique et qu'Eustathe explique, est du livre XV de l'Iliade, vers 520. Les savantes scholies de Venise s'accordent avec Eustathe. « Peut-être, ajoutent-» elles, Mégès ayant attaqué Polydamas de côté, celui-ci rendit » le coup inutile en se précipitant en avant. »

Je me contente de faire remarquer, sur cette explication, que

Mégès n'attaque pas Polydamas de côté, mais de front. Celui-ci évita le coup en inclinant le corps, quoiqu'il restât toujours en avant. C'est le véritable sens de ce passage.

Pour bien entendre les grammairiens et les scholiastes, il faut toujours se rappeler qu'ils interprètent rarement un mot pris en lui-même, mais qu'ils l'expliquent relativement au passage qu'ils ont en vue. L'explication de l'Étymologique, envisagée sous ce point de vue, est bonne; et Eustathe ne l'a pas saisie.

Ibid. lig. 46. Ὑπεμνήμυκε. Πάντα δ' ὑπεμνήμυκεν. Ἰλιάδος χ̄. ἔστιν ἠμύω, τὸ ἐπικλίνω καὶ καταπίπτω· ὁ παρακείμενος ἤμυκα· ὁ Ἀττικὸς, ὤφειλεν ἠμήμυκα εἶναι· Ἀλλ' ὁ Ἀττικὸς παρακείμενος ἀεὶ ἀπὸ βραχείας ἄρχεται, συνεστάλη τὸ η̄ εἰς ε̄, καὶ ἐγένετο ἐμήμυκα καὶ πλεονασμῷ τοῦ ν̄ διὰ χρείαν ποιητικὴν, γίνεται ἐμνήμυκε καὶ ὑπεμνήμυκε.

Le vers d'Homère est le 491 du XXIIe livre de l'Iliade. Cet article sur ἠμύω est plus intéressant que celui des scholiastes, et même que celui d'Eustathe, quoique dans ce dernier, qui se trouve *pag, 1282*, depuis la *ligne 24* jusqu'à la *32.e*, il y ait des choses curieuses qui ne se rencontrent pas dans l'Étymologique. Tout, dans cet article, est de la plus grande exactitude jusqu'à ces mots exclusivement καὶ πλεονασμῷ τοῦ ν̄ῡ; car, supposer que la nécessité de la mesure a forcé Homère d'insérer la lettre ν̄ῡ, c'est-à-dire, de pervertir la langue, cela me paroît absurde. M. Toup en a jugé de même; et, d'après les principes de l'Étymologique, il corrige ce vers:

Ἄντα δ' ὑπεμμνήμυκε, δεδάκρυνται δὲ παρειαί,

coram autem vultu est dejecto, et lacrymis obtecto.

Cette correction est heureuse; et l'on peut consulter à ce sujet le *tome II, pag. 489*, le *tome III, pag. 425* et note, et le *tome IV, pag. 323*, de la seconde édition de ses œuvres. Quant au scholiaste de Venise, il est instructif, en ce qu'il distingue la signification qu'Aristarque donnoit à ce mot, d'avec celle des autres grammairiens. L'explication de ce savant critique, καταμέμυκε, κατέστυγνακε, κάτω βλέπει· ὁ δὲ Ἀρίσταρχος, ἐπὶ τοῦ κατανένευκε,

que rapporte aussi le pseudo-Didyme, favorise la conjecture de M. Toup. Je saisis cette occasion pour observer une négligence du copiste de ce scholiaste, qui a mis, *pag. 495, col. 1, ligne 7*, ὁποτέρως τὰ παρεία, mots qui n'ont aucun rapport ni avec ce quiprécède, ni avec ce qui suit : ils appartiennent à ceux-ci, trois lignes plus bas, δεδάκρυνται δὲ παρειαί, où ils sont répétés avec le mot Ἀρίσταρχος, qui indique qu'Aristarque vouloit qu'on lût παρεία au neutre. Je conclus à les effacer, comme étant inutiles et troublant le sens.

Pag. 778, lig. 37. Ὑπερδέα δῆμον ἔχοντα· ὑπερβαλλόντως ἐνδέα, οἷον πάνυ ἐλάσσονα κατὰ δύναμιν.

Cela fait partie du vers 330 du livre XVIIe de l'Iliade. Mais je crois devoir copier les trois vers qui précèdent, afin que l'on sente mieux mon observation :

Αἰνεία, πῶς ἂν καὶ ὑπὲρ θεὸν εἰρύσσαισθε
Ἴλιον αἰπεινήν; ὡς δὴ ἴδον ἀνέρας ἄλλους
κάρτεΐ τε σθένεΐ τε πεποιθότας, ἠνορέῃ τε;
πλήθεΐ τε σφετέρῳ, καὶ ὑπερδέα δῆμον ἔχοντας;

On traduit communément ces vers : « Énée, comment sauve- » riez-vous votre ville contre la volonté de Jupiter, comme ont » sauvé la leur d'autres généraux se fiant à leur force, à leur » courage, et en la multitude de leurs troupes aguerries ? » Quelle merveille qu'une multitude de troupes aguerries et conduites par des chefs courageux et expérimentés empêchent leur ville de devenir la proie des ennemis ! Aussi n'est-ce pas ce qu'a dit Homère : « Énée, dit-il, comment sauveriez-vous votre ville, comme ont » sauvé la leur des généraux pleins de force et de courage, quoique » leurs troupes fussent en très-petit nombre ? » Tel est le sens que donne l'Étymologique, sens qui me paroît excellent. Il faut corriger seulement ἔχοντας avec le texte d'Homère. Le Lexique d'Apollonius donne la même explication ; et le changement que propose M. de Villoison me paroît inutile. Voyez l'*Excurs. XI* de M. Tollius. J'ajoute que πλῆθος s'emploie aussi quand il s'agit du petit nombre, comme on le voit dans Thucydide, *lib. IV, §. 10* : τὰς τούτων ἀπορίας ἀντιπάλους ἡγοῦμαι τῷ ἡμετέρῳ πλήθει.

Là-dessus, le scholiaste dit : ἔξεστι λέγειν πλῆθος καὶ ἐπὶ ὀλίγων, et, pour le prouver, il cite ce vers d'Homère.

Pag. 782, lig. 47. Τὴν γὰρ ἀπόκρισιν οἱ παλαιοὶ ὑπόκρισιν κεκλήκασιν. Ἰλιάδος η. *Iliade*, livre VII, 406:

> Ἰδαῖ, ἤτοι μῦθον Ἀχαιῶν αὐτὸς ἀκούεις,
> ὥς τοι ὑποκρίνονται.

Le premier scholiaste de Venise remarque que ὑποκρίνονται est un changement de préposition pour ἀποκρίνονται. Ce scholiaste ignoroit sans doute que ce terme est ionien, ou, pour parler plus juste, de l'ancien attique, et qu'on le trouve fréquemment dans Hérodote, ainsi que ὑπόκρισις, *réponse*. Consultez le Lexique ionien d'Æmylius Portus.

Ibid. lig. 51. Καὶ ὑποκρίνεσθαι, τὸ ἀποκρίνεσθαι· καὶ ὑποκριτὴς ἐντεῦθεν, ὁ ἀποκρινόμενος τῷ χορῷ. Θουκυδίδης ἑβδόμη. « Ὑποκρί- » νεσθαι signifie *répondre;* de là vient que ὑποκριτὴς est celui qui » répond au chœur (l'acteur). Thucydide, au VII.ᵉ livre. »

Thucydide ne parle pas des acteurs des pièces de théâtre. Voici le passage en question, livre VII, §. 44 : εἰ δ' αὐτοὶ μὴ ὑποκρίνοιντο, διεφθείροντο· « s'ils ne répondoient pas, on les tuoit. » Il s'agit ici de ces Athéniens à qui les Syracusains demandoient le mot du guet, et qui, faute de le savoir, ne pouvoient répondre. Ainsi la citation de Thucydide n'a aucun rapport avec le mot ὑποκριτὴς, *acteur;* mais elle regarde ce qui précède. Il faut par conséquent mettre Θουκυδίδης ἑβδόμη tout de suite après ἀποκρίνεσθαι. Quant à la signification de ὑποκριτὴς, *acteur,* elle se trouve par-tout.

On peut aussi consulter le Lexique d'Apollonius, sur le mot ὑποκρίναιτο, avec la note de M. de Villoison, qui restitue, d'après Hésychius, deux mots sans lesquels il n'y a pas de sens dans la phrase de cet auteur. L'Étymologique auroit pu lui servir de même à les rétablir.

Pag. 783, lig. 57. Ὑποτεμνόμενος τὸν πλοῦν, ἀντὶ τοῦ διὰ τῶν συντομωτάτων πλέων, ἵνα καταλάβῃ τὸν διωκόμενον· οὕτω Ξενοφῶν.

On trouve la même chose dans Suidas. Le passage de Xénophon est

est de l'Histoire Hellénique, *lib. I, cap. 6, §. 10.* Κατιδὼν δὲ αὐτὸν ἀναγόμενον ἅμα τῇ ἡμέρᾳ, ἐδίωκον ἀποτεμνόμενος τὸν ἐς Σάμον πλοῦν, ὅπως μὴ ἐκεῖσε φύγῃ. L'explication de l'Étymologique et de Suidas me paroît juste. Couper le chemin à quelqu'un pour l'empêcher de parvenir à un certain endroit, c'est prendre le plus court, afin de lui barrer le passage, de l'intercepter. Ainsi je ne vois pas ce qui a pu faire penser à M. Morus que Suidas et l'auteur de l'Étymologique s'étoient trompés. M. Schneider est aussi de l'avis de ce savant. Kuster a cité, sur ce passage de Suidas, la page de Xénophon où il se trouve; mais il n'a pas fait la même chose sur un autre passage du même historien, que rapporte Suidas un peu plus haut, au mot ὑποτεμέσθαι, parce qu'il ignoroit sans doute de quel ouvrage il étoit tiré : il est de la Cyropédie, *lib. I, cap. 4, §. 19.*

Pag. 384, lig. 52. Ὕρια, ὄνομα πόλεως, ἀπὸ Ὑριέως. « Hyria, » ville qui tire son nom d'Hyrieus. » Hyrieus, ou Hyriée, étoit fils de Neptune et d'Alcyone; il fut père d'Orion, qui, ayant voulu faire violence à Diane, fut puni de cet attentat. *Voyez* le scholiaste d'Homère, sur le vers 486 du XVIII.ᵉ livre de l'Iliade; Strabon, *lib. IX, pag. 620 A;* Antonini Liberal. *Metamorph. cap. 25, initio.*

Cette petite ville étoit peu éloignée de Tanagre. *(Strab. ibid.)* Homère en parle, *Iliad. lib. II, 496.* On trouve dans Eustathe, *pag. 265, lig. 5,* ce vers d'Hésiode :

ἣν δίη Ὑρίη Βοιωτίης τρέφε κούρης.

Les uns corrigent ce vers d'une façon, les autres d'une autre. Mais, comme on lit dans le premier scholiaste de Venise,

ἢ οἵη Ὑρίη Βοιωτίης τρέφε κούρης,

et dans celui de Pindare *(Pyth. IV, 36)* Ἠοίη Ὑρίη . . . . . ., je soupçonne qu'il faut lire :

ἢ οἵη Ὑρίῃ Βοιωτίῃ ἔτρεφε κούρην.

Ce vers faisoit sans doute partie des Ἠοῖαι μεγάλαι.

Φ.

Pag. 787, lig. 55. Φάρμακος, ὄνομα κύριον· ὅτι δὲ ὄνομα κύριόν

ἐστι, Λυσίας φησίν· ὁ Φάρμακος ἱερὰς φιάλας τοῦ Ἀπόλλωνος κλέψας, ἁλοὺς... ὑπὸ τῶν περὶ τὸν Ἀχιλλέα κατελεύσθη, καὶ τὰ τοῖς θαργηλίοις ἀγόμενα τούτων ἀπομιμήματά ἐστιν, ὡς Ἴστρος ἱστορεῖ. Δημοσθένης δὲ ἐν τῷ κατ' Ἀριστογείτονος λέγει, οὕτως οὖν αὐτὸν ἐξαιρήσας ὁ Φάρμακος.

Ce passage est corrompu. La seconde partie n'a aucun rapport avec la première ; et la troisième ne paroît pas en avoir plus avec la seconde qu'avec la première. Dans celle-ci, on pourroit croire que le passage de Lysias est tiré de l'une des oraisons de cet orateur, qui n'est pas venue jusqu'à nous. Harpocration, qui cite ce passage, l'attribue à Lysias dans sa harangue contre Andocide, où il l'accuse d'impiété, ἐν τῷ κατ' Ἀνδοκίδην Ἀσεβείας. Mais comme ce mot ne se trouve pas dans Lysias comme un nom propre, il faut substituer un autre auteur à Lysias dans l'Étymologique et dans Harpocration. Je pense que le trait cité de Pharmacus pourroit se trouver dans les Œuvres morales de Plutarque ; mais je n'ose l'assurer, et il vaut mieux laisser en blanc le nom de cet auteur.

La seconde partie n'a certainement aucun rapport avec la première ; et l'on ne sent pas celui qu'elle peut avoir avec la troisième. Dans cette partie, il n'est plus question d'un nom propre, mais d'un usage qui s'observoit aux fêtes appelées *Thargélies*. Or, dans ces fêtes, on purifioit la ville, en immolant deux hommes, chargés des iniquités de tous les citoyens ; c'étoient communément des scélérats dont on purgeoit la société. On peut voir dans Tzetzès les rites qui accompagnoient cette expiation. Ces deux hommes se nommoient par cette raison Φαρμακοί, *expiateurs ;* on les appeloit aussi Σύμβακχοι.

Harpocrat. voc. Φαρμακός.

Tzetz. chil. V, cap. 23.

Helladii Chrestom. apud Photium, pag. 1590 et 1591.

On sent actuellement la liaison qui est entre la seconde partie et la troisième. Il est question, dans l'une et dans l'autre, de ces scélérats dévoués à la mort pour expier les calamités publiques et les détourner de dessus la tête des citoyens. De là on appeloit φαρμακός un scélérat quelconque. On a omis dans l'Étymologique le commencement de la seconde partie qu'on peut rétablir, d'après Ammonius, *de Differentiis vocum* : Φαρμακὸς, ὁ ἐπὶ καθάρσει τῆς πόλεως ῥιπτόμενος. La citation de Lysias, Λυσίας ἐν τῷ κατ'

Ἀνδοκίδου, Ἀσεβείας vient bien ensuite; car cet orateur prend ce terme dans ce sens, lorsqu'il dit: νῦν οὖν χρὴ νομίζειν τιμωρουμένους, καὶ ἀπαλλαττομένους Ἀνδοκίδου, τὴν πόλιν καθαίρειν, ἀρὰν ἀπάγεσθαι καὶ ἀποδιοπομπεῖσθαι, καὶ φαρμακὸν ἀποπέμπειν, καὶ ἀλιτηρίου ἀπαλλάττεσθαι. « Vous devez donc penser qu'en punis- » sant Andocide et qu'en vous en délivrant, vous délivrerez la » ville, et que, par ce sacrifice expiatoire, vous détournerez de » dessus vos têtes la malédiction. » *Lysias contra Andoc. p. 170, ex edit. Taylor, in 4.°*

On peut mettre ensuite le passage d'Istros, ou plutôt Ister. Καὶ τοῖς θαργηλίοις ἀγόμενα, τούτων ἀπομιμήματα, ὡς Ἴστρος ἱστορεῖ. Vient après, le passage de Démosthène, qu'il faut réformer d'après les meilleures éditions: Δημοσθένης δὲ ἐν τῷ κατ' Ἀριστογείτονος λέγει, οὗτος νῦν αὐτὸν ἐξαισθήται ὁ φαρμακός. On lit dans l'Étymologique ὅτως (*sic*) et ἐξαιρήσεται: ὅτως est une faute évidente; la leçon ἐξαιρήσεται ne vaut pas mieux, quoiqu'elle soit autorisée par un manuscrit de la Bibliothèque de Coislin, *pag. 485*. Le passage de Démosthène se trouve *tom. III, pag. 491* de l'édition de Taylor. Cet article, ainsi réformé avec le secours d'Harpocration et d'Ammonius, peut servir à rectifier l'article d'Harpocration.

Pag. 788, lig. 5. Φαρμάκοντα δὲ Δημοσθένης κατὰ Στεφάνου ἔφη: corrigez φαρμάκωντα. Ce mot se trouve dans la seconde oraison de Démosthène contre Stephanus, *pag. 984 A*, de l'édition de Wolf.

Ibid. lig. 16. Ὁ δὲ Ὧρος λέγει ὅτι τῇ Καρίᾳ προσπλεύσαντος Ἀλεξάνδρου.

Pâris fut poussé par les vents vers l'Égypte, et non vers la Carie; et l'on sait par Hérodote qu'il aborda à la bouche Canopique. L'île de Pharos étoit près de cette embouchure. Il faut donc lire ὅτι τῇ Φάρῳ, ou, pour se rapprocher davantage de la trace des lettres, ὅτι τῇ Φαρίᾳ en sous-entendant νήσῳ. La seule objection qu'on pourroit faire, c'est que cette île ne fut appelée de ce nom que postérieurement à l'arrivée de ce prince, à l'occasion de son pilote nommé Pharos, qui y mourut de la morsure d'un serpent. Mais on peut répondre que l'Étymologique la nomme ainsi par anticipation, ou peut-être qu'ignorant le nom *Herodot. L. II, §. 113.*

qu'elle portoit auparavant, il lui a donné celui qu'elle eut depuis cette aventure.

Ibid. lig. 20. Ἔνθα, ὑπ' ὄφεως πληγέντα, ἀποθανεῖν.

Pharos, pilote de Pâris, étant mort dans cette île de la piqûre d'un serpent, Hélène lui fit faire des funérailles, et nomma cette île Pharos, du nom de son pilote : ce fait, quoique appuyé de l'autorité d'Étienne de Byzance, n'en est pas plus certain. Les Grecs ont debité un pareil conte sur le nom de la bouche Canopique du Nil. On peut voir la réflexion que j'ai faite à ce sujet dans mes notes sur Hérodote, *tom. II, pag. 197.*

Pag. 889, lig. 2. Φασίμη κύλιξ· παρὰ τὴν Φάσιν, τὴν ἔνδειξιν.

« Φασίμη, *un verre,* vient de Φάσις, délation, dénonciation. » Φασίμη n'est pas selon l'analogie ; il faut corriger Φασιανὴ κύλιξ. Ce sera alors un nom qu'un poëte comique aura donné à un verre à boire, pour faire rire le peuple, parce que le vin découvre les secrets les plus cachés du cœur.

Ibid. lig. 3. Φασιανός, συκοφάντης, παρὰ τὴν Φάσιν· ἢ παρὰ τὸ Φαίνω ῥῆμα.

Φασιανός, en sous-entendant ἀνὴρ, signifioit un habitant des bords du Phase ; en sous-entendant ὄρνις, un oiseau du Phase, un faisan. Aristophane en parle dans la comédie des Nuées*, vers 109.* Phidippide y dit à son père : « Non, je n'abandonnerai jamais » les exercices du cheval, quand même vous me donneriez les » faisans que nourrit Léogoras. » Quelques personnes entendoient par ce mot des chevaux venant des bords du Phase, ou portant la marque d'un faisan, comme on le voit dans le scholiaste d'Aristophane, dans Suidas, qui a copié ce scholiaste, dans Hérodien et dans Thomas Magister. Athénée avoit très-bien vu qu'il étoit question de faisans dans ce vers, et il a été suivi par les plus habiles d'entre les modernes, tels que MM. Dacier, Kuster, Bergler et Brunck ; et l'on peut consulter la note de Nunnésius sur un fragment d'Hérodien, qui se trouve à la suite de Phrynichus, *pag. 204, édit. d'Utrecht 1739.* Cette signification est reconnue, comme on le voit, et peut-être n'aurois-je pas dû en parler. Quant à celle de *sycophante,* quoiqu'elle ne

Athen. Deipnosoph. lib. IX, pag. 387, A.

soit pas moins reconnue que l'autre, je crois devoir y insister, parce qu'on pourroit croire que c'est la signification propre de ce terme. Aristophane est le seul auteur qui l'ait employé dans ce sens; c'est dans les Acharnes, *vers 726:* « Qu'aucun syco- » phante, dit-il, qu'aucun homme du Phase n'entre ici. » Ce poëte, qui vouloit faire rire la multitude, joue perpétuellement sur les mots. De φάσις, qui signifie *délation*, ou de φαίνω, *je dénonce*, il a fait l'adjectif φασιανὸς qu'il prend pour un *délateur;* car φαίνω est le terme propre. Le sycophante, dans la même pièce, *vers 819*, s'adressant au Mégarien, lui dit : Τά χοιρίδια τοίνυν ἐγὼ φανῶ ταδὶ πολέμια καὶ σέ. « Je te dénoncerai, toi et » ces petits cochons, comme autant d'ennemis. »

Pag. 790, lig. 26. Ἢ ἀπὸ τοῦ φενακίζειν ἐν τῷ ῥίπτειν, καὶ μὴ ῥίπτειν ἐκεῖσε, ἀλλ' ἑτέρωσε.

C'est Helladius qui rapporte cette étymologie, selon Orion le Thébain, dont voici les paroles, au mot Φενίνδα· ἀπὸ τοῦ φενακίζειν, ὅ ἐστι ἀπατᾶν· οὕτω Βησαντῖνος. Helladius vivoit du temps de Licinius et de Maximien, comme le dit Photius. Il étoit de la ville d'Antinoë en Égypte, qu'Adrien avoit fondée dans un lieu qu'on appeloit auparavant Bésa. De là vient le nom de Bésantinoüs qu'on donnoit aux habitans de cette ville. *Photii Biblioth. pag. 1595.*

Ibid. lig. 27. Ἀπὸ Φενεστίου τοῦ ἐφευρόντος αὐτήν. Il s'agit d'un jeu de balle ou de ballon, que les Grecs appeloient φεννίς. Il faut écrire Φαινεστίου avec la diphthongue αι, comme le prouve un vers d'Antiphane que je rapporterai dans peu. Ainsi ce mot φεννίς vient, suivant l'Étymologique, de Phænestius, inventeur de ce jeu. L'abréviateur d'Athénée confirme cette opinion, en nous apprenant, *lib. I, cap. 12, pag. 15 A*, que, selon Juba de Mauritanie, Phænestius étoit l'inventeur de ce jeu; et pour appuyer cette assertion, il rapporte ce vers d'Antiphane:

Φαινίνδα παίζων ᾔεις ἐν Φαινεστίου,

ou suivant une autre leçon ᾔει ἐν Φαινεστίου, ou ᾔεν avec Valckenaer. « Il se rendit au gymnase de Phænestius pour jouer au » *phæninda.* »

On ne pourra jamais se persuader que φεννίς vienne de φαινέστιος.

Il n'est pas même sûr que Phænestius soit l'inventeur de ce jeu. Le vers d'Antiphane prouve seulement que Phænestius étoit un maître de gymnase, qui avoit mis sans doute ce jeu en vogue, et chez qui on se rendoit pour y jouer. Peut-être Juba n'a-t-il pas voulu dire autre chose : j'aime mieux m'en rapporter à Julius Pollux, qui fait venir Φεννίς de Phennidès, l'inventeur de ce jeu. Je lis par conséquent dans l'Étymologique, ἀπὸ Φεννίδου τοῦ ἐφευρόντος αὐτὴν.

Julii Pollucis Onomastic. lib. IX, segm. 105.

Ibid. lig. 48. Sur le mot Φέρενα, dont les Æoliens se servoient au lieu de Φερνή, l'Étymologique dit : Εὐριπίδης Μηδείᾳ· Φερνὴν δὲ τὴν προῖκα καὶ Αἰσχίνης καὶ Μένανδρος. La particule δὲ indique qu'il y a une opposition entre le sens qu'Euripide donne dans sa Médée au mot Φερνή, et celui dans lequel le prennent Æschine et Ménandre. Celui dans lequel il se trouve chez ces deux derniers auteurs est clairement déterminé par l'Étymologique, qui l'explique τὴν προῖκα, la dot. On ignore de quelle pièce de Ménandre ce mot est tiré. Quant au passage d'Æschine, il est de l'oraison contre les prévarications de Démosthène dans son ambassade : Περὶ μὲν οὖν τῆς ἐξ ἀρχῆς κτήσεως τῆς χώρας, καὶ τῶν καλουμένων Ἐννέα ὁδῶν, καὶ περὶ τῶν Θησέως παίδων, ὧν Ἀκάμας λέγεται Φερνὴν ἐπὶ τῇ γυναικὶ λαβεῖν τὴν χώραν ταύτην, τότε μὲν ἥρμοττε λέγειν . . . . « Il convenoit alors de parler de l'origine de » l'acquisition de ce pays et des Neuf-voies, comme on appe- » loit en ce temps-là cette ville, qu'Acamas, l'un des enfans » de Thésée, reçut, comme on le dit, pour la dot de sa femme. »

Æschin. περὶ Παραπρεσβείας pag. 32, lig. 21, ex edit. Stephan.

Ce mot se prend donc en un sens différent dans la Médée d'Euripide. Cette princesse envoie des présens à la fille du roi de Corinthe, que devoit épouser Jason ; elle s'exprime ainsi :

Euripid. Med. vers. 955, ex ed. Brunckii.

Λάζυσθε φερνὰς τάσδε, παῖδες, ἐς χέρας,
καὶ τῇ τυράννῳ μακαρίᾳ νύμφῃ δότε
φέροντες.

« Mes enfans, prenez ces présens, et portez-les à la reine, à » cette femme heureuse qui doit épouser Jason. »

Et la preuve que ce mot doit se prendre en ce sens dans ce passage d'Euripide, c'est qu'il l'explique par δῶρα *vers 946*,

πέμψω γὰρ αὐτῇ δῶρα, et par le même terme, *vers 972*,

τοῦδε γὰρ μάλιστα δεῖ
ἐς χεῖρ' ἐκείνην δῶρα δέξασθαι τάδε.

Ἕδνα signifie les présens que l'époux fait à son épouse; cependant Pindare donne à ce terme la signification de présens en général, ἕδνα τε δέξαντο. *Pyth. III, 167.* Aussi son scholiaste remarque-t-il que ce terme est impropre, ἀκύρως δὲ τὰ δῶρα εἶπεν ἕδνα. J'observe encore que Φέρνη vient de Φέρειν, comme le remarque l'Étymologique, et que Suidas cite, à l'article Φέρειν, ce passage, τὸ Φέρον ἐκ θεοῦ καλῶς χρὴ Φέρειν. Kuster, qui ne s'étoit pas douté que ce fût un vers de Sophocle, l'a fait imprimer comme si c'étoit de la prose, et n'a pas même fait de note là-dessus. Il auroit dû le disposer ainsi :

Τὸ φέρον ἐκ θεοῦ καλῶς
χρὴ φέρειν.

C'est le vers 1768 de l'Œdipe à Colone de l'édit. de Johnson; il signifie : » Ce qu'un Dieu nous envoie, il faut » le supporter patiemment. »

Pag. 792, lig. 43. Φθειρῶν τ' ὄρος ἀκριτόφυλον· ὁ μὲν Τεχνικὸς διὰ τοῦ ι γράφεσθαι λέγει· ὅτι παρὰ τὸ Φθείρ γέγονε, τοῦ ἐπὶ υἱοῦ τοῦ Ενδυμίωνος.

1.° Il faut lire ἀκριτόφυλλον, et c'est le vers 868 du second livre de l'Iliade.

2.° Eustathe et l'Étymologique appellent les grammairiens Τεχνικοί; mais ils entendoient, par le mot ὁ Τεχνικός, Hérodien, comme s'il eût été le grammairien par excellence: ὁ δὲ Τεχνικός φησι . . . . . Τεχνικὸν λέγειν τὸν Ἡρωδιανόν. Eustath. *ad Iliad.* pag. 368, lig. 13.

3.° Ὁ μὲν Τεχνικὸς διὰ τοῦ ι γράφεσθαι λέγει. C'est sans doute d'après cette observation, que l'édition d'Homère d'Alde sans date porte, ainsi que celle de Venise, Φθιρῶν τ' ὄρος ἀκριτόφυλλον.

4.° Παρὰ τὸ Φθείρ γέγονε, τοῦ ἐπὶ υἱοῦ τοῦ Ἐνδυμίωνος. Ce passage est misérablement altéré. D'après l'observation d'Hérodien, il auroit fallu écrire παρὰ τὸ Φθίρ. Mais que veut dire τοῦ ἐπὶ υἱοῦ? Je corrige παρὰ τοῦ Φθιρῶνος υἱοῦ τοῦ Ἐνδυμίωνος, et

j'ai pour garant le scholiaste de Venise. Mais si l'on veut se rapprocher davantage du texte, il faut écrire avec Eustathe[a], παρὰ τὸ Φθίρ γέγονε κύριον τὸ ἐπὶ τοῦ υἱοῦ τοῦ Ἐνδυμίωνος. Tzetzès[b] appelle ce fils d'Endymion *Phtheir :* mais son autorité n'est pas d'un assez grand poids pour qu'elle puisse contre-balancer celle d'Hérodien. D'ailleurs, Eustathe dit positivement, à l'endroit ci-dessus cité, qu'il s'appeloit *Phthir.*

[a] *Eustath. ad Homeri Iliad. p. 368, lig. 13.*

[b] *Tzetzes ad Lycophron. Cassand. vers. 1383, pag. 138, col. 2 lig. 6.*

Ibid. lig. 46. Εἰσὶ γὰρ τινες πίτυες φθεῖρας ποιοῦσαι, ce qui signifie : « Il y a des espèces de pin qui produisent des cônes » ou pommes de pin. » J'ai cru devoir ajouter l'explication, à cause de l'équivoque du terme φθείρ. J'ai pour garant Eustathe, qui s'exprime ainsi : ἡ δὲ διὰ διφθόγγου γραφὴ, παρὰ τὸ φθείρ, ὃ σημαίνει τὴν πίτυν, ἢ τοὺς κώνους τῆς πίτυος. Je joins à cette autorité celle de Tzetzès, qui dit, à l'endroit ci-dessus cité: φθεῖρες δὲ λέγονται οἱ καρποὶ τῶν πιτύων, ἤτοι τὰ λεγόμενα στρόβιλα. On trouve la même chose dans le scholiaste de l'Homère de Venise.

Eustath. loco laudato.

Ibid. lig. 50. Ὅτι φθεῖρες λέγονται οἱ θῆρες, παρὰ τὸ φθείρειν τὸ ὄρος τῶν θηρῶν. Λυκόφρων.

Le passage de Lycophron est, *vers 1383 :*

Φθειρῶν ὀρείαν ἤσεται μοναρχίαν.

Cette montagne étoit en Carie près de Milet. *Voyez* le scholiaste de l'Homère de Venise, sur le *vers 375* du Catalogue. Elle s'appeloit Phthira au pluriel neutre : on lui donna ce nom à cause de la multitude de pins dont elle étoit couverte, ainsi qu'aux peuples qui l'habitoient. Mais comme le fruit de cet arbre a quelque ressemblance avec de la vermine, φθειρσίν, et que les φθεῖρες, *pediculi*, étoient plus connus que les φθίρες des *pins*, on a changé le nom de cette montagne en φθειρῶν ὄρος. Il faut donc rétablir dans Homère la leçon d'Hérodien, Φθιρῶν τ' ὄρος, qui paroît être l'ancienne, et qui se trouve dans l'édition d'Alde sans date et dans celle de 1524.

Pag. 793, lig. 50. Φθόϊς, φθοῖς, εἶδος πλακοῦντος· οὗ τὴν κατασκευὴν οὕτω τις παραλαλεῖ. Τυρὸν ἐκπιέσας, τρίβε· καὶ ἐμβαλὼν εἰς κόσκινον χάλκεον διήθει· εἶτα ἐπίβαλον μέλι καὶ σιλιγνέως ἡμίσειαν, ὅ ἐστι ἥμισυ μέτρου· καὶ συμμάλαξον εἰς ἕν.

Que

Que veulent dire ces mots, *une moitié de farine de froment*, c'est-à-dire, *une moitié d'une mesure!* Il est facile de rétablir ce texte avec le secours d'Eustathe. Je lis donc, avec ce savant archevêque, σιλιγνέως ἡμίνην, ὅ ἐστι ἥμισυ μέτρου τοῦ ἴν. « Une » hémine de farine de froment, c'est-à-dire, la moitié de la » mesure que nous nommons *in.* » J'ignore quelle sorte de mesure est l'*in.* Il paroît cependant que c'est la moitié de la cotyle et le quart du *sextarius*, puisque l'hémine des Latins répond à la cotyle des Athéniens et à la moitié du *sextarius.* *Eustath. ad Homeri Odyss. pag. 1753, lig. [illegible]*

Ibid. lig. 44. Φιαλεῖδαι, γένος Ἀθήνησι.

Il faut corriger Φιλλεῖδαι. Les Philléides étaient une famille d'Athènes, où l'on prenoit la prêtresse de Cérès et Proserpine: cette prêtresse initioit les Mystes à Eleusis. *Voyez* Suidas.

Pag. 794, lig. 41. Ὡς τὸ . . . . φιλότητα τραπείομεν εὐνηθέντες. Il faut lire avec toutes les éditions d'Homère, φιλότητι τραπείομεν εὐνηθέντε· c'est le vers 441 du troisième livre de l'Iliade. Le Lexique d'Apollonius veut que τραπείομεν soit une métathèse pour ταρπείομεν, et il l'explique τρεφθῶμεν· mais il faut corriger avec Hésychius τερφθῶμεν. Selon cette explication ce verbe signifiera *oblectemur*, et alors il faudra rapporter φιλότητι à εὐνηθέντε. Si on fait venir ce verbe de τρέπω et non de τέρπω, il faudra rapporter φιλότητι à τραπείομεν, et expliquer φιλότητι par ἐς φιλότητα, *in gratiam redeamus.* Je préfère la première explication, parce qu'Homère dit, liv. XIV, vers 331,

Εἰ νῦν ἐν φιλότητι λιλαίεαι εὐνηθῆναι·

et vers 360 du même livre,

Ἥρη δ' ἐν φιλότητι παρήπαφεν εὐνηθῆναι.

Pag. 795, lig. 31. Λέγεται δὲ καὶ τὸ γέννημα, φίτυ. Εὔπολις Αὐτολύκῳ, ἤγαγε καινὸν φίτυ.

Eupolis, poëte de l'ancienne comédie, dont parle Horace au commencement de la quatrième satyre du premier livre:

Eupolis, atque Cratinus, Aristophanesque, poëtæ,
Atque alii quorum comœdia prisca virorum est.

Quintilien fait un grand éloge de ce poëte; il avoit fait dix-sept comédies au rapport de Suidas et d'Eudocie, *pag. 167.* *Quinctil. Instit. orator. lib. X, cap. 1, §. 65, pag. 498, ex edit. Gesneri.*

Il faut que dans ces deux auteurs il y ait quelque erreur dans les chiffres; car Meursius en compte vingt-neuf dans sa Bibliothèque Attique, et il en rapporte les titres d'après des autorités qu'on ne peut contester.

Quant à l'Autolycus dont il est ici question, et dont l'Étymologique rapporte un fragment, il y avoit deux pièces de ce nom. Pollux parle du premier Autolycus dans son Onomasticon, *lib. VII, cap. 30, segm. CCII, pag. 840; lib. IX, segm. XXX, pag. 996; lib. X, segm. XLV, XLVII et CLXI, pag. 1195, 1200 et 1346.* Le scholiaste d'Aristophane en parle aussi sur le vers 252 des Nuées, sur le vers 1020 des Guêpes, et sur le vers 1164 de la Paix, d'où l'Étymologique a emprunté le fragment qu'il rapporte, et que je vais transcrire, parce que, non-seulement il est plus complet, mais encore parce qu'il le rectifie: φίτυ· σπέρμα· καὶ φιτῦσαι, γεννῆσαι· καὶ τὸ γέννημα, φίτυμα. Εὔπολις Αὐτολύκῳ· αὐτὰρ ἤγαγες καινὸν φίτυμα βοῶν.

Le scholiaste d'Aristophane fait mention du second Autolycus sur le vers 109 des Nuées; et Galien, dans son commentaire sur le Traité d'Hippocrate, περὶ Διαίτης ὑγιαινῆς, *de la Diète salubre*, dit qu'il a été composé d'après le premier. Παράδειγμα δ' εἰ βούλει τούτου σαφηνείας ἕνεκα τὸν δεύτερον Αὐτόλυκον Εὐπόλιδος ἔχεις ἐκ τοῦ προτέρου διασκευασμένον. « Si, pour plus grande clarté, vous » en voulez un exemple, vous avez le second Autolycus d'Eu-» polis, qui a été fait d'après le premier. »

Galeni opera, tom. V, pag. 38, lig. 47, ex edit. Basileensi.

Cet Autolycus étoit fils de Lycon, et avoit remporté le prix du pancrace. Eupolis le raille au sujet de sa victoire. On ignore l'année où il remporta ce prix, aucun auteur ancien n'en ayant parlé. Quant à la pièce d'Autolycus, Athénée nous apprend, à l'endroit ci-dessus cité, qu'Eupolis la fit représenter sous l'archontat d'Aristion. Nous savons que cet archonte est de la LXXXIXe olympiade, c'est-à-dire, de l'an 421 avant notre ère; mais nous ignorons si c'est le premier ou le second Autolycus qui fut représenté cette année.

Athen. Deipnosoph. lib. V, cap. XVII, p. 216, D.

Pag. 800, lig. 25. Φρὶξ, ἡ ἄνωθεν καὶ ἐξεπιπολῆς τῶν κυμάτων κίνησις· ἢ ὁ ἐπιπολάζων τῷ κύματι ἀφρὸς, ὅτε ἄνεμος ἄρχεται πνεῖν.

Cet article se trouve mot pour mot dans Suidas et dans le scholiaste d'Homère, sur le vers 63 du livre VII.ᵉ de l'Iliade. *Voyez* aussi M. Toup, *Curæ novissimæ in Suidam, pag. 141,* ou le troisième volume de ses œuvres, *pag. 190.*

Ptolémée d'Ascalon *(scholiast. Venet. ad Iliad. H, 63)* remarque qu'il faut retirer l'accent sur la première syllabe dans ἔπι, afin de faire rapporter cette préposition à πόντον ; et il a raison, parce que, si on lisoit ἐπιφρὶξ en un seul mot, ou ce mot ne signifieroit rien, ou la préposition seroit superflue. Porphyre *(Quæstion. Homeric. VI, ex 1.ª edit.)* écrit à tort ἐπιφρίξ.

Ibid. lig. 55. Φροντιστήριον, Διατριβὴ, ἢ Μοναστήριον· ὅπερ Ἀττικοὶ Σεμνεῖον καλοῦσι.

Dans les bons siècles, le mot φροντιστήριον se disoit des écoles des philosophes, et φροντιστής signifioit un philosophe. Aristophane emploie plusieurs fois ces deux mots dans sa comédie des Nuées. *Voyez* les vers 96, 148, 142, 262, 414 456, &c. Lorsque la religion chrétienne devint la religion dominante, on donna ce nom aux monastères; c'étoient les écoles de la sagesse. *Voyez* Du Cange au mot φροντιστήριον, dans son Lexique de la moyenne et basse græcité. On les appela aussi Σεμνεῖον ou Σεμνίον. Voyez le même Du Cange sur ce mot. Mais du temps de Philon juif, on nommoit ainsi les oratoires où les Thérapeutes s'assembloient pour prier Dieu. Il y en avoit un dans chaque maison : ἐν ἑκάστῃ δὲ οἰκίᾳ, ἱερὸν ὃ καλεῖται Σεμνεῖον καὶ Μοναστήριον, εν ᾧ μονούμενοι τὰ τοῦ σεμνοῦ βίου μυστήρια τελοῦνται. *Philo de Vitâ contemplativâ,* tom. II, pag. 475, *edit. Londinens.*

Les Grecs actuels appelent φροντιστήρι un collége, et μοναστήρι un monastère.

Pag. 801, lig. 26. Φρυκτωρία ἐστὶ δὲ ἡ παρ' ἡμῖν λεγομένη βίγλα. Φρυκτωρία, c'est la garde de la nuit. On l'appeloit ainsi à cause des feux allumés, et parce qu'elle donnoit le signal en élevant des torches allumées. Βίγλα vient, par corruption, du latin *Vigilia.* L'empereur Léon s'est servi de ce mot dans sa Tactique, *chap. XI, §. 9:* Ἔχειν δὲ καὶ βίγλας ἔξωθεν· « Il faut aussi placer

» les gardes en dehors du camp »; et dans le *chap. XIV, §. 34*, il a employé le terme βιγλεύειν, *vigilare.* Ἐπεὶ δὲ περὶ βιγλῶν ἐμνημονεύσαμεν δεῖ σε αὐτὰς ὀχυροὺς ποιεῖν, καὶ διαιρεῖν τοὺς βιγλεύοντας, ἵνα οἱ μὲν ὑπνῶσιν, οἱ δὲ ἐγρηγορῶσιν, καὶ οὕτως ἐναλλάσσοντας ἀλλήλους βιγλεύειν. « Puisque nous avons fait mention des gardes, il faut les fortifier en les partageant en deux, » de manière que les unes dorment tandis que les autres veillent, » et cela alternativement. » On trouve aussi ce terme dans le philosophe Hiéroclès, *chap. 29* de ses Facéties, qui ne sont guère plaisantes.

Pag. 802, lig. 38. φυλλίναιους ἀγῶνας.

C'étoient des jeux dont les prix ne consistoient ni en or ni en argent, mais en une couronne de branches d'arbre. Ce mot est corrompu; et si l'on s'en rapporte à Hésychius et à Julius Pollux, il faut corriger φυλλίνας ἀγῶνας. Celui-ci dit, liv. III, chap. XXX, segm. 153 : Τοὺς μὲν οὖν καλουμένους ἱεροὺς ἀγῶνας, ὧν τὰ ἆθλα ἐν στεφάνῳ μόνῳ, στεφανίτας ἐκάλεσαν, καὶ φυλλίνας. Mais Bernard Martin, savant jurisconsulte de Dijon, qui vivoit au commencement du dix-septième siècle, corrigeoit le texte de Pollux dans ses *Variæ Lectiones, lib. I, cap. X, pag. 21 et 22,* et lisoit φυλλίτας, de même qu'on lit στεφανίτης, ἀργυρίτης; et je crois que c'est ainsi qu'il faut corriger le texte de l'Étymologique.

Ibid. lig. 44. Φύξηλιν ἐόντα· ἄνανδρον, φυγὸν· παρὰ τὸ φεύγειν τὰς ἴλας.

Cette étymologie est de Porphyre, comme on le voit par les scholies sur Homère, publiées par le savant Valckenaer à la suite d'Ammonius. Cela est encore confirmé par Eustathe sur Homère, pag. 1099, *sub finem.* Porphyre ajoute à cette étymologie plusieurs autres choses que le second scholiaste de Venise a rapportées sans en indiquer l'auteur.

Quoi qu'il en soit, cette étymologie me paroît trop recherchée. Il me semble que de φύξις on a fait φύξηλις, de même que de ἀντὶ on a fait ἀντήρης, comme l'a prouvé Benj. Heath sur le vers 89 de l'Electre de Sophocle. Eustathe *(loco laudato)* fait

venir ce mot de ὁ φεύγων ἅλις, *qui satis fugit.* Il est étonnant que Damm ait approuvé cette ridicule étymologie. Cela regarde le vers 143 du XVII.ᵉ livre de l'Iliade.

Pag. 803, lig. 29. Ὡς τὸ, Ὡς ἀνδρῶν γενεὴ, ἡ μὲν φύξ, ἡ δ' ἀπολήγει.

Il faut corriger, Ὡς ἀνδρῶν γενεὴ, ἡ μὲν φύει, ἡ δ' ἀπολήγει. La même faute se trouve dans la première édition de l'Étymologique; c'est le vers 149 du liv. VI de l'Iliade. Mais il y a ici une petite difficulté que les commentateurs n'ont pas sentie; on traduit : *Sic hominum generatio, hæc quidem nascitur, illa verò desinit.* Φύει est un verbe actif qui signifie *generat,* et jamais *nascitur:* c'est donc une ellipse, et c'est comme s'il y avoit ἡ μὲν γενεὴ φύει ἄνδρας, ἡ δ' ἀπολήγει φύειν ἄνδρας.

Ibid. lig. 32. Φωγνύναι καὶ φρύγειν· ἀλλ' ἰσχάδας μοι προελέτω πεφρυγμένας.

Φρύγειν est très-bon grec. Je n'en suis pas moins persuadé qu'il s'est glissé ici une faute. Si l'auteur de l'Étymologique eût voulu expliquer φωγνύναι par φρύγειν, il n'auroit pas mis la conjonction καὶ. D'ailleurs φρύγειν n'auroit expliqué ce verbe que d'une manière très-imparfaite; car φρύγειν signifie *frire dans une poële,* et φωγνύναι, *rôtir au feu.* Eustathe s'est aussi trompé, lorsqu'en expliquant l'un par l'autre, il paroît avoir regardé ces deux mots comme synonymes.

Je crois qu'il faut aussi changer πεφρυγμένας, quoique bon grec, en πεφωγμένας, ou plutôt en πεφωσμένας, et en voici la raison : l'auteur de l'Étymologique, ayant sans doute dessein d'expliquer les verbes φωγνύναι et φώγειν, n'auroit certainement pas apporté un exemple où ce mot ne se seroit pas trouvé. Ma correction est appuyée par ce passage d'Eustathe sur l'Iliade d'Homère, pag. 962, ligne 50 : Καὶ φωγνύναι τὸ φρύγειν, ὅθεν ἰσχάδος πεφωγμέναι. Cela est confirmé par le Lexique de Phavorin, qui a donné la préférence à cette leçon : on peut le consulter au mot πεφθῆσθαι.

Il reste une autre difficulté. Le mot προελέτω est corrompu; et j'ai fait en vain plusieurs tentatives pour le corriger. Enfin, lorsque je désespérois presque de ce passage, je l'ai trouvé

heureusement dans Athénée, où je me doutois que je devois le trouver, mais où je n'avois pas l'espérance de le rencontrer faute d'un bon index. Cet écrivain, qui a entassé dans sa compilation mille passages curieux des anciens, n'a pas oublié celui-ci ; et même il nous apprend, *liv. XIV, chap. XVIII, pag. 653, A,* qu'il est de Phérécrate, poëte comique, qui s'exprime ainsi dans la pièce intitulée Corianno :

Ἀλλ' ἰσχάδας μοι πρόελε τῶν πεφωσμένων.

« Choisissez-moi des figues rôties. »

Ce passage d'Athénée porte jusqu'à l'évidence le changement que j'ai fait dans l'Étymologique de πεφρυγμένας en πεφωσμένας. Il faut donc lire : φωγνύναι καὶ φώγειν· ἀλλ' ἰσχάδας μοι πρόελε τῶν πεφωσμένων.

Pag. 804, lig. 26. Φώσων .... ἢ προσώπου τὶ ἐκμαγεῖον· λέγεται δὲ οὕτω καὶ ὁ παρὰ Ῥωμαίοις καλεῖται ὠράριον· φώσων signifioit une voile de vaisseau, φώσωνας, τὰ λαίφη, τὰ ἄρμενα; *(Scholiast. Lycophr. pag. 6, col. 1, lig. 30.)* On ne doit plus être surpris que ce mot ait ensuite signifié un linge dont on se servoit pour essuyer la sueur du visage. Les Latins appeloient ce linge *sudarium*, et l'ont nommé dans la suite *orarium*, *ab ore tergendo.* Les écrivains Grecs ont emprunté ce mot des Latins. Aurélien fit distribuer de ces linges au peuple Romain, afin qu'il s'en servît en signe d'applaudissement, en l'élevant et en l'agitant en l'air au cirque, ou au théâtre. *Ipsumque primum donasse oraria populo Romano quibus uteretur populus ad favorem.* Vopisc. pag. 584. La toge servoit auparavant à cet usage. Ovide dit *(Amor. lib. III, eleg. 2, vers. 73) :*

Favimus ignavo. Sed enim revocate, Quirites ;
Et date jactatis undique signa togis.

Voyez la note de Saumaise sur le passage ci-dessus cité de Vopiscus, et sur-tout celle de Casaubon.

X, Ψ, &c.

Pag. 805, lig. 50. Χαλκίς ..... ἔστι δὲ καὶ πόλις Εὐβοίας ὠνόμασται δὲ ἀπὸ τῶν χαλκίδων τῶν μετὰ Ἀλεξάνδρου διαβάντων

εἰς τὴν Ἀσίαν, καὶ κατασχόντων τὸ χωρίον καὶ μετονομασάντων.

Prétendre que la ville de Chalcis, en Eubée, a tiré son nom des Chalcidiens qui, étant passés en Asie avec Alexandre, s'emparèrent de ce pays et lui donnèrent leur nom, c'est avancer une absurdité; car on sait que Chalcis, en Eub.., est une ville très-ancienne, dont l'origine remonte aux temps héroïques. Il faut savoir que dans la Cœlésyrie il y avoit une ville de ce nom. Ἦσαν δὲ καὶ ἄλλαι, dit Eustathe sur Homère, *pag. 279, lig. 12*, ὧν μία καὶ Συριακή. Ἰάμβλιχος γοῦν ὁ μέγας φιλόσοφος, χαλκιδεὺς ἦν, ἐκ τῆς Κοίλης Συρίας. Il faut corriger dans ce passage d'Eustathe χαλκιδηνος; car tel est le nom que l'on donnoit aux habitans de ce pays, selon Étienne de Byzance. C'est de cette ville qu'avoit voulu parler l'Étymologique; je lirois donc dans cet écrivain: Ἔστι δὲ καὶ πόλις Εὐβοίας, ἔστι δὲ καὶ ἄλλη τῆς Κοίλης Συρίας· ὠνόμασται δὲ ἀπὸ κ. τ. λ. Je ne discuterai pas si l'auteur de l'Étymologique a eu raison d'avancer que cette ville de la Cœlésyrie avoit été fondée par des Chalcidiens qui avoient accompagné Alexandre dans son expédition d'Asie. Je me contente de dire qu'Étienne de Byzance attribue sa fondation à un Arabe, nommé Monicus, et que tous deux peuvent avoir raison. Monicus aura fondé le premier la ville; les Chalcidiens l'auront augmentée, et en auront été regardés, par cette raison, comme les fondateurs.

Il faut aussi écrire avec la première édition, μετωνομασάντων.

Pag. 808, lig. 40. Χέραδος, Ἰλιάδος Φ, ὡς Κίναδος· οὐδέτερον γάρ ἐστι.

Cela regarde le vers 319 du vingt-unième livre de l'Iliade, où on lit: ἅλις χεράδος περιχεύας μυρίον.

Il paroît que l'auteur de l'Étymologique regarde χέραδος comme un nominatif neutre. C'étoit aussi le sentiment d'Eustathe dans son commentaire sur Homère, *pag. 1238, lig. 7*, et celui du scholiaste de Venise, *pag. 473, col. 2, lig. 1*. Τὸ χέραδος, τοῦ χέραδους· φασὶν οὐδέτερον· ἅπαξ δὲ εἴρηται παρὰ τῷ Ποιητῇ· σημαίνει δὲ τὰς ψηφῖδας τῶν ποταμῶν, ἢ τὰς ἀκαθαρσίας. Kuster pense différemment dans ses notes sur Suidas au mot χέραδος. Il faut observer qu'on trouve toujours ἅλις absolument et sans

aucun régime dans Homère, et que μυρίον ne s'emploie point adverbialement, et qu'il ne peut se construire avec le génitif. Voyez le savant Dawes dans ses *Miscellanea critica*, pag. 45 de la seconde édition publiée par M. Burgess. Dans toutes les éditions d'Homère on a mis χεράδος au génitif, comme on le voit par l'accent; et alors il vient de χεράς. On est surpris de l'y trouver aussi dans l'édition d'Eustathe; mais celui qui a présidé à cette édition, s'est contenté de corriger le texte d'après la première édition, et il ne lui est point venu en pensée de le rendre conforme aux remarques de ce savant archevêque. On voit aussi par la virgule plaçée après ἅλις, qu'il doit y avoir χέραδος avec l'accent sur la première syllabe dans l'édition de Venise. Je conclus delà qu'il faut lire dans Homère, ἅλις χέραδος περιχεύας μυρίον· μυρίον χέραδος, *immensam colluviem.*

Ibid. lig. 42. Καὶ Πίνδαρος τὴν δοτικὴν εἶπε, χεράδει ἀποδέων.

Barnes prétend, sur le vers ci-dessus cité de l'Iliade, que c'est le vers 13 de la VIe Pythique, où on lit παμφόρῳ χεράδι τυπτόμενος. M. Dawes s'élève avec force contre cette opinion de Barnes à l'endroit ci-dessus cité; et je pense qu'il a raison, quoique je ne puisse approuver l'explication qu'il en donne. M. Schneider *(Carmin. Pindar. Fragm. pag. 101)* penche au contraire vers le sentiment de Barnes. Ce qu'il en dit, ne m'a pas paru convaincant. Voyez sur-tout le savant Heyne, *ad Pith. VI*, *24*.

Pag. 813, *lig. 3.* Χλωρὸν δέος, χλωροποίον· σημαίνει δὲ τὸ νέον. L'Étymologique dit, χλωρὸς signifie pâle; il signifie aussi jeune, récent, nouveau. L'exemple qu'il apporte χλωρὸν δέος, la *pâle frayeur*, se trouve en beaucoup d'auteurs, et principalement dans Homère: τοὺς δὲ χλωρὸν δέος ἥρει, *ils furent saisis d'une pâle frayeur.* L'Iliade, lib. VII, 479: Πάντας ὑπὸ χλωρὸν δέος εἷλεν, *une pâle frayeur les saisit tous.* Ibid. lib. VIII, 77, χλωρὸν δέος est la même chose que δέος ὠχροποίον.

Eustath. ad Il. pag. 1001, lig. 51 et 59. Quant à l'autre signification, Eustathe observe que ce mot s'emploie à l'égard de ce qui est récent, jeune: par exemple, dit-il, χλωρὸς τυρὸς, *du fromage vert*, pour du fromage nouvellement fait. Aristophane s'en est servi en ce sens, οὐδὲ τὸν τυρόν γε τὸν χλωρὸν *Aristoph. Ran. vers. 567.*

τὸν χλωρὸν ὅνπερ σὺν αὐτοῖς ταλάροις κατήσθιε. « Je n'ai point en» core parlé de ce fromage nouveau qu'il a dévoré avec les pa» niers. » Les Anglois disent de même *green cheese*, du fromage vert, pour du fromage récent. On dit aussi, ajoute Eustathe, γόνυ χλωρὸν, un genou vert, pour un homme fort et vigoureux. Théocrite s'en est servi dans ce sens, *idylle XIV, vers 70*: *Eustath. [illegible]*

Ποιεῖν τι δεῖ ἇς γόνυ χλωρόν,

où il faut remarquer que ἇς est un dorisme pour ἕως, *dum.* M. Toup est le premier qui ait rétabli la vraie leçon d'après un manuscrit de la Bibliothèque des Médicis, et qui ait observé qu'Horace avoit imité ce vers, *epod. XIII, 4*: *In Curis post. in Theocr. p. [illegible].*

Dumque virent genua.

Pag. 816, lig. 24. Κόλον δόρυ.

Cela fait partie du *vers 117 du XVI.e livre de l'Iliade.* Dans l'édition d'Eustathe on place l'accent sur la dernière syllabe dans κολόν, et dans les notes sur la première, ainsi qu'on le trouve dans l'édition de Florence et dans celle d'Alde sans date. Turnebe a suivi l'édition d'Eustathe, et il a été imité par les éditeurs suivans. Ptolémée d'Ascalon veut qu'on accentue ce mot comme λόγον, et le scholiaste de Venise l'approuve : il faut donc rétablir cette accentuation dans les éditions d'Homère, et lire dorénavant κόλον δόρυ.

Pag. 817, lig. 48. Ψαφαρὸς, αὐχμηρὸς καὶ κακόχρους, παρὰ Νικάνδρῳ· ἔνθα καὶ ψαφαρὴ ὁμοίως, λεπτὴ καὶ αὐχμηρά.

On trouve ce terme dans les *Theriaca* de Nicandre, *vers 172*:

Χροιὴ δ' ἄλλοτε μὲν ψαφαρῇς ἐπιδέδρομε νώτοις.

Le scholiaste de Nicandre explique cette couleur, τὸ δὲ χρῶμα τοῦ γένους τῶν ἀσπίδων, τινῶν μὲν ψαφαρὸν, ὅ ἐστι λευκὸν ἢ αὐχμηρὸν, c'est-à-dire *d'un blanc sale;* et c'est ainsi qu'on doit entendre le κακόχρους de l'Étymologique, cendré, de couleur de cendre. On trouve aussi ce mot dans ces vers d'Euphorion que nous a conservés Théon dans son commentaire sur les Phénomènes d'Aratus, *vers 519, pag. 65, col. 2, édit. d'Oxford*:

Ἢ μὲν πάνθ' ὅσαπου φύει εὐθαλέος αἶα,
ἢ φύλλον γ', ἢ ποίην, ὅτι' ἐχρίμψατο, λυθρὸν
ὡς πυρὶ καρφόμενον, ψαφαρῇ ἰνδάλλεται τέφρῃ.

« Toutes les productions de la terre, arbres ou plantes, dès » que son venin (celui de l'hydre) les touche, se dessèchent » comme si elles eussent passé par le feu, et ressemblent à de » la cendre. »

On trouve le composé ψαφαρόχρυς dans le Rhésus, tragédie faussement attribuée à Euripide, *vers 716*, et ψαφαρότειχος, dans le vers 32 de l'hymne en l'honneur de Pan, attribué à Homère :

Ἔνθ' ὅγε, καὶ Θεὸς ὤν, ψαφαρότριχα μῆλ' ἐνόμευεν
ἀνδρὶ παρὰ θνητῷ.

« C'est dans ces lieux, que, tout dieu qu'il est, il faisoit paître » pour un mortel, les brebis dont il négligeoit la toison. »

M. Ernesti proposoit de lire ἁπαλότειχα, parce que ψαφαρὸς se dit plutôt des lieux incultes que des personnes. Le savant et ingénieux Ruhnken vouloit qu'on lût ταρφύτειχα. Je ne vois pas la nécessité de ces changemens, qui s'éloignent d'ailleurs un peu trop de la trace des lettres. Ψαφαρότειχος convient très-bien à la couleur sale de la toison des brebis. S'il étoit nécessaire de faire quelque changement, j'aimerois mieux lire ψαθαρότειχα, qui s'éloigne moins de ψαφαρότειχα que ἁπαλότειχα et ταρφύτειχα. Mais il est inutile de faire aucun changement. Depuis que Pan étoit devenu amoureux, il ne prenoit plus le même soin de ses brebis; leur toison étoit sale et hérissée. D'ailleurs, ce mot s'appliquant à la toison et non aux brebis elles-mêmes, la critique de M. Ernesti tombe absolument.

Epistola critica 1.ª p. 67, 2.dae editionis.

Pag. 818, lig. 31. Ψήγματα, μικρὰ κομμάτια. Ψῆγμα, τὸ κατὰ μικρὸν σάζον· ἐξ οὗ καὶ λώδιον.

Ce dernier mot est évidemment corrompu. On le trouve de même dans Phavorin; et les autres grammairiens n'indiquent rien qui puisse servir à le corriger : je vais hasarder une conjecture. Ψῆγμα, *une parcelle*, vient de ψάω, et par contraction ψῶ· ψώθιον, qui signifie une parcelle, un petit morceau de pain, vient aussi du même mot, ψώθια, τὰ τοῦ ἄρτου ἀποθραύσματα. *Hesych. in voc. — Pollux, lib. IX, segm. 83, pag. 1061.* Je lis donc ἐξ οὗ καὶ ψώθιον.

Pag. 819, lig. 45. Ψωμός, παρὰ τὸ ψήχεσθαι ὑπὸ τῶν ὀδόντων

καὶ τρίβεσθαι· καὶ τὰ ψευςά, ὁμοίως· ὁ δὲ Ἡρωδιανὸς, παρὰ τὸ ψῶ τὸ λεπτύνω· δηλοῖ γὰρ αὐτοῦ τοῦ εὐτελοῦς τὸ ἐλάχιςον.

Il y a dans ce passage deux erreurs très-graves, et une omission. Sylburge s'est aperçu de la première de ces erreurs, et ne s'est pas même douté de l'autre; il corrigeoit ψαιςὰ, ὁμοίως· cette correction paroît heureuse au premier coup-d'œil, 1.° parce que le changement de ψευςά en ψαιςά est très-léger, 2.° parce que ce mot vient également de ψῶ. Mais comme ψαιςά signifie des gâteaux, il ne peut convenir à ψωμός, qui signifie une bouchée, une parcelle. L'Étymologique d'Orion nous a conservé le vrai terme au mot ψωμοί. Καὶ τὰ ψιχία, ὁμοίως. Ψιχίον est une petite parcelle de pain, une miette de pain. De là Homère a donné, dans la Batrachomyomachie, *vers 27* et ailleurs, à un rat le nom de ψιχάρπαξ.

La seconde faute, sur laquelle Sylburge a gardé le silence, est très-grossière : δηλοῖ γὰρ αὐτοῦ τοῦ εὐτελοῦς τὸ ἐλάχιςον. Je corrige δηλοῖ γὰρ ἄρτου τοῦ ἐκτελοῦς τὸ ἐλάχιςον· ἐκτελὴς ἄρτος est un pain entier. La vérité de cette correction est sensible : le changement de αὐτοῦ en ἄρτου est léger; celui d'εὐτελοῦς en ἐκτελοῦς ne l'est pas moins. Dans le premier un ρ prend la place d'un υ, et dans le le second un κ prend celle d'un υ; mais ce qui met la chose hors de doute, c'est qu'on trouve dans Orion le Thébain, δηλοῖ γὰρ τοῦ ἐκτελοῦς ἄρτου τὸ ἐλάχιςον.

Quant à l'omission, il étoit impossible de la deviner; c'est Orion qui m'en a fait apercevoir. On y lit : Ὁ δὲ Ἡρωδιανὸς ἐν τῷ Συμποσίῳ. Ainsi la phrase entière est : Ψωμὸς παρὰ τὸ ψήχεσθαι ὑπὸ τῶν ὀδόντων καὶ τρίβεσθαι· καὶ τὰ ψιχία ὁμοίως· ὁ δὲ Ἡρωδιανὸς ἐν τῷ Συμποσίῳ, παρὰ τὸ ψῶ τὸ λεπτύνω· δηλοῖ γὰρ ἄρτου τοῦ ἐκτελοῦς τὸ ἐλάχιςον.

Pag. 824, lig. 32. Ὁμοίως . . . . . ὁππότ' ἐκείνων μνήσομαι, ὥς μ' ἀσύφηλον ἐν Ἀργείοισιν ἔρεξεν.

Ce vers est le 643.ᵉ du IX.ᵉ livre de l'Iliade; et c'est ainsi qu'on lit dans Denys d'Halicarnasse *(Ars Rhetor. §. XV, pag. 106)*, et dans les éditions de Florence, d'Alde sans date, d'Eustathe et de Venise. Dans celles d'Alde 1524, de Turnebe, d'Henri Étienne,

de Crispin, de Strasbourg 1533, d'Amsterdam 1650, de Barnes, de Clarke, d'Oxford 1758, d'Ernesti, et enfin de Glasgow 1756 *in-fol.*, on lit: ὁππότ' ἐκείνου μνήσομαι, ὅς μ' ἀσύφηλον ἐν Ἀργείοισιν ἔρεξεν.

1.° Eustathe remarque, *pag. 781, lig. 7*, que ἐκείνων est un pluriel par une figure de rhétorique, πληθύνας κατὰ θυμὸν ῥητορικόν; mais dans la suite il l'explique au singulier, ἐν τῇ ἑρμηνείᾳ τῆς λέξεως, ὃ πολλά τινα λέγει, ἀλλ' ἕν, τὸ ἀσύφηλον αὐτὸν ἐν Ἀργείοις ῥέξαι.

Le désordre où nous jettent les grandes passions, peut quelquefois autoriser les changemens de nombre et de cas; et Longin en a apporté des exemples : mais ces changemens ne peuvent être permis, que lorsqu'il n'y a pas d'équivoque à craindre. Ce n'est pas ici le cas de ἐκείνων. On pourroit rapporter ce mot aux chefs de l'armée, qui étoient censés avoir participé à l'insulte faite par Agamemnon à Achille, parce qu'ils ne s'y étoient pas opposés. Je conclus de là qu'il faut lire ἐκείνου, afin d'éviter toute ambiguité.

2.° Ὡς se trouve dans toutes les anciennes éditions : Eustathe et les scholiastes de Venise n'en donnent pas d'explication ; l'Étymologique le rend par ὁμοίως. De quelque manière qu'on explique cette particule, elle trouble le sens. Je pense donc qu'il faut adopter la leçon des éditions modernes, où on lit : ὅς μ' ἀσύφηλον . . . . . Turnebe et Henri Étienne avoient-ils trouvé cette leçon dans quelques anciens manuscrits ? c'est ce qu'ils nous laissent ignorer.

Pag. 825, lig. 6. Ὦπα. Ἀπολλόδωρος μὲν ἀπὸ τοῦ δέχεσθαι τὴν ὄσσαν κ. τ. λ.

L'auteur de l'Étymologique a copié cet article en entier, et mot pour mot, d'Orion le Thébain ; mais ce grammairien ajoute après ὄσσαν, ces mots φησὶ οὕτως ἐν τῷ ἕκτῳ τῆς καθολικῆς Προσῳδίας. « Ainsi le dit-il dans le VI.e livre de sa Prosodie uni- » verselle. » M. Heyne a donc eu tort de mettre ce passage dans le livre des étymologies, *page 1157*, de son édition d'Apollodore : au reste, ce savant est bien excusable, puisqu'il n'avoit aucune

connoissance d'Orion, qui n'existe encore qu'en manuscrit. Il a pareillement oublié, dans le catalogue des ouvrages de ce grammairien, celui-ci.

Pag. 728, lig. 13. Στολή κ. τ. λ. Cet article est bien ; mais je saisis cette occasion pour corriger un vers de Cratinus dans la pièce intitulée Διονυσαλέξανδρος, citée par Macrobe, *Saturn.* lib. V, cap. XXI, *pag. 519.*

Στολὴν δὲ δὴ τινα εἶχον ΤΟΥΔΟΜΟΙΦΡΑCΟΝ.

C'est ainsi qu'on trouve ce vers dans le manuscrit du président de Thou. Jean-Frédéric Gronovius avoit corrigé en marge de son exemplaire de Macrobe τοῦ δ' ὁμόχροον. Jacques Gronovius, ne trouvant rien de mieux, fit imprimer cette correction dans le texte de son édition ; il me semble qu'il étoit facile de corriger, τοῦτό μοι φράσον.

Στολὴν δὲ δὴ τινα εἶχεν, τοῦτό μοι φράσον.

Pag. 728, lig. 32. Στόνυξ, καλεῖται τὸ εἰς ὀξὺ λῆγον· πειρέω στόνυχι τρίψε σφυρόν.

Sylburge ne sachant d'où ce vers étoit tiré, donne une explication quelconque à πειρέω. Il falloit corriger πετραίω. Ce vers est le 1679.e du livre IV des Argonautiques d'Apollonius de Rhodes.

Πετραίω στόνυχι χρίμψε σφυρόν.

Sur quoi le scholiaste dit : Στόνυξ ἐστὶ κυρίως τὸ ἄκρον τοῦ δόρατος· καταχρηστικῶς δὲ πᾶν εἰς ὀξὺ λῆγον.

La leçon vicieuse de l'Étymologique τρίψε fait soupçonner à M. Ruhnken qu'on lisoit du temps de son auteur χρίψε au lieu de χρίμψε. *Voyez* la note de ce savant sur le Lexique de Timée, au mot Ἐγχρίμπτει. Scaliger a rétabli στόνυχα dans le Cyclope d'Euripide, *vers 400*, où on lisoit auparavant ὀξύν γ' ὄνυχα. Jos. Barnes approuvoit, avec raison, cette correction, et elle plaisoit aussi à Ruhnken : le docteur Musgrave ne la désapprouvoit pas, quoiqu'il fût d'avis de conserver l'ancienne leçon.

Pag. 730, lig. 44. Στρόμβος, ῥόμβος, ἀπὸ τοῦ περιστρέφεσθαι καὶ στροβεῖ, ταράττει, κινεῖ.

Homère s'est servi de ce mot, livre XIV, vers 413 de l'Iliade.

Στρόμβον δ' ὣς, ἔσσευε βαλών.

Le scholiaste entend cela de ce que nous appelons une toupie. Τροχὸν, ῥόμβον περιφερῆ· λέγει δὲ τὸν καλούμενον βέμβηκα (*leg.* βέμβικα). Il se trompe certainement; c'est plutôt un disque. Le scholiaste de Nicandre sur les Alexipharmaques, édition d'Alde, α σ *in aversâ parte, col. 2,* dit que c'est une espèce de coquillage, dont les anciens se servoient au lieu d'une trompette. Τὸν δὲ στρόμβον, ὃν ἔλεγον οἱ ἀρχαῖοι ὄστρακον τῶν κογχυλίων, οἷς καὶ ἐχρῶντο ἀντὶ σάλπιγγος. Καὶ Ἀπολλόδωρος ἐν τοῖς Ὁμήρου οὕτως εἶπε. Στρόμβον δ' ὣς, ἔσσευεν.

Il ne faut pas s'imaginer qu'Apollodore ait ainsi expliqué le Στρόμβος d'Homère; ç'auroit été une absurdité qu'on ne peut lui imputer. Mais, à propos de ce vers, il rapporte une autre signification de ce mot, que le scholiaste de Nicandre a jugé à propos de copier sur le vers 393 des Alexipharmaques. M. Heyne rapporte aussi cette scholie parmi les fragmens d'Apollodore, *pag. 1152.* Théocrite parle de ce même coquillage, *idyll. IX, 25:*

Τήνῳ δὲ στρόμβῳ καλὸν ὄστρακον.

Dans Nicandre *(Theriac. vers. 883)*, c'est une pomme de pin:

ἠδ' ὅσα πεῦκαι
ἀγρότεραι στρόμβοισιν ὑπεθρέψαντο ναπαίαις.

Voyez Hésychius et le Lexique d'Apollonius.

Quant au mot στροβεῖ, il se trouve dans les Chevaliers d'Aristophane, *vers 385:*

Ἀλλ' ἔπιθ, καὶ στρόβει,
μηδὲν ὀλίγον ποίει·

dans les Nuées, *vers 702,*

Πάντας τρόπους σεαυτὸν
στρόβει πυκνώσας·

et dans les Grenouilles, *vers 817,*

Τότε δὴ μανίας ὑπὸ δεινῆς
ὄμματα στροβήσεται.

Pag. 732, lig. 1. Στύραξ, τὸ κάτω τοῦ δόρατος τραχήλιον, ὃ καταπηγνύειν εἰς τὴν γῆν εἰώθασι. Καὶ Θουκυδίδης, στυρακίῳ, φησιν, ἀκοντίῳ ἀντὶ βαλάνου χρησάμενος εἰς τὸν μοχλόν· ἢ ὁ σαυρωτὴρ καλούμενος, ἡ τοῦ δόρατος ἀρχὴ ἐφ' ᾗ στηρίζεται τὸ δόρυ.

Il faut lire, avec Sylburge et les éditions de Thucydide, στυρακίῳ ἀκοντίου. Ce passage est du livre II, §. IV; le voici en entier: Τῶν δὲ Πλαταιέων τὶς τὰς πύλας, ᾗ ἐσῆλθον, καὶ αἵπερ ἦσαν ἀνεῳγμέναι μόναι, ἔκλεισε, στυρακίῳ ἀκοντίου ἀντὶ βαλάνου χρησάμενος ἐις τὸν μοχλόν.

Voyez, sur les mots στύραξ et βάλανος, la note de Casaubon sur Æneas le Tacticien, *chap. XVIII, pag. 1742 et suiv.*, à la suite de Polybe, édition d'Amsterdam.

Ἢ ὁ σαυρωτὴρ καλούμενος, ἡ τοῦ δόρατος ἀρχὴ, ἐφ' ᾗ στηρίζεται τὸ δόρυ.

L'auteur de l'Étymologique et Suidas ont emprunté cette partie de leur article du Lexique de Timée. *Voyez* ce lexique, au mot σαυρωτήρ, et la note de M. Ruhnken, Portus changeoit dans Suidas ἀρχὴ en αἰχμὴ, et Kuster approuvoit ce changement. Ces savans ignoroient, sans doute, que ce mot signifie ici l'*extrémité*.

On trouve σαυρωτὴρ dans Homère, *Iliad. X, 153.* Les auteurs postérieurs à ce poëte se servent de στύραξ. L'usage de planter les piques en terre pendant la nuit existoit dès le temps de la guerre de Troie, et il subsista long-temps après. Mais une pique étant tombée sur une autre, et celle-ci en ayant abattu d'autres, le bruit qu'elles firent en tombant causa une telle frayeur, que l'usage de les planter ainsi fut supprimé chez les Grecs. *Voyez* Eustathe sur l'Iliade, *pag. 795, 29.* Je crois plus volontiers qu'il le fut, parce que l'éclat du fer faisoit remarquer le lieu où une armée étoit campée pendant la nuit. Quoi qu'il en soit, Aristote observe *(Ars poetic. §. XLVI, al. XXV)* que les Illyriens conservoient encore cet usage de son temps. Le scholiaste de Venise *(ad Iliad. X, 153)* rapporte le passage d'Aristote quoiqu'un peu tronqué.

Pag. 733, lig. 19. Συγκόψαι, ἐπὶ τὸ πληγαῖς αἰκίσασθαι· οὕτως οἱ μεταγενέστεροι· Corrigez, d'après Suidas, ἐπὶ τοῦ πληγαῖς αἰκίσασθαι.

Mais il faut aussi corriger Suidas, dans lequel on lit ὄτω Μεταγένης, que Kuster a traduit *sic Metagenes*, comme si c'étoit le nom de quelque grammairien : mais il faut lire avec l'Étymologique, οὕτως οἱ μεταγενέστεροι. Xénophon, Demosthène et Aristophane ont employé ce mot avec cette signification ; ainsi la remarque de l'Étymologique n'est pas juste.

Pag. 734, lig. 17. Σύμβολα, σημεῖα, τέρατα, μαντεύματα, οἰωνίσματα· οἷον σεμεῖον τοῦ φθαρτοῦ γένους τῶν ἀνθρώπων πρὸ θανάτου, οἱ δερμάτινοι χιτῶνες.

Le scholiaste de Pindare *(Olympic. XII, 10)* dit : Φιλόχορος δὲ τὰς ἐκ φήμης, ἢ ἀπαντήσεις σύμβολά φησι λέγεσθαι ὡς Ἀρχίλοχος· « Μετέρχομαί σε, σύμβολον ποιουμένη *vel* ποιουμένος. »

On pourra enrichir de ce fragment la collection des fragmens de ce poëte.

La dernière partie de cet article fait allusion à ce passage de la Genèse, *chap. III, verset 21* : Καὶ ἐποίησε κύριος ὁ Θεὸς τῷ Ἀδὰμ καὶ τῇ γυναικὶ αὐτοῦ χιτῶνας δερματίνους, καὶ ἐνέδυσεν αὐτούς. L'auteur rapporte le sentiment de quelques écrivains ecclésiastiques, qui prétendoient que ces vêtemens étoient un symbole de la mort à laquelle le premier homme fut condamné à cause de son péché. Voyez le *Thesaurus Ecclesiasticus* de Suicer, *tom. 2, pag. 1519 et 1520.*

Pag. 736, lig. 47. Σύους, τοὺς Ἱπποκράτους υἱοὺς ἔλεγον καὶ τοῦ Παναιτίου, καὶ Μέμνονος εἰς ὑηνίαν κωμῳδοῦντες.

Il faut corriger, Σῦς, τοὺς Ἱπποκράτους υἱοὺς ἔλεγον, καὶ τοὺς Παναιτίου, καὶ Μέμνονος εἰς ὑηνίαν κωμῳδοῦντες· et c'est ainsi qu'on lit dans le lexique manuscrit de Photius. Cela fait allusion au vers 997 des Nuées d'Aristophane :

> Εἰ ταῦτ', ὦ μειράκιον, πείσει τούτῳ, νὴ τὸν Διόνυσον,
> τοῖς Ἱπποκράτους υἱέσιν εἴξεις, καί σε καλοῦσι βλιτομάμμαν.

Le poëte fait ici un misérable jeu de mots sur la ressemblance entre υἱέσιν et ὗσιν. Le premier mot est le datif d'υἱεὺς, *filius*, et l'autre de ὗς, *sus*.

Le même poëte fait encore allusion à la malpropreté des enfans d'Hippocrate,

d'Hippocrate, lorsqu'il dit dans les *Θεσμοφοριάζουσαι*, *vers 280*:

ΕΥΡΙΠΙΔΗΣ.

Ὄμνυμι τοίνυν αἰθέρ' οἴκησιν Διός.

ΜΝΗΣΙΛΟΧΟΣ.

Τί μᾶλλον, ἢ τὴν Ἱπποκράτους ξυνοικίαν.

Vers qu'il faut traduire ainsi, si l'on veut en sentir le sel :

EURIPIDE.

« Je jure donc par l'Æther, le palais de Jupiter.

MNÉSILOCHUS.

» Que ne jures-tu plutôt par le domicile (l'étable à cochon) » d'Hippocrate ? »

Panætius est peut-être ce cuisinier dont se moque le même Aristophane dans la comédie des Oiseaux, *vers 440*, et dans le troisième fragment de celle qui porte le nom des *Iles*, pièce perdue du même poëte.

Quant à Memnon, je ne trouve aucune trace de ce personnage dans les auteurs du temps. C'est sans doute l'un de ceux aux dépens desquels les poëtes comiques divertissoient le public.

La malpropreté et la stupidité des Béotiens avoient fait donner à ces peuples le sobriquet de *Συοβοιωτοί*. Hésychius : *Συοβοιωτοί· οἱ βοιωτοὶ σύες* (nempe *ἐκαλοῦντο*). Photius *in lexico manuscripto*: *Συοβοιωτοί· σύες γὰρ ἐκαλοῦντο οἱ πάλαι βοιωτοί.*

Je prends de là occasion de corriger un vers de Cratinus, poëte comique, cité par le scholiaste de Pindare, sur le vers 152 de la sixième Olympique :

Οὗτοι δ' εἰσὶν, συοβοιωτικὸν πεζοφόρων γένος ἀνδρῶν.

Le savant Gataker corrige, dans ses Œuvres posthumes, *pag. 552* et *553*,

Οὗτοι δ' εἰσὶν ὑοβοιωτικοὶ κρουπεζοφόρων γένος ἀνδρῶν.

Cette conjecture est heureuse en partie; mais ce vers manque de mesure. Je lis :

Οὗτοι δ' εἰσὶν συοβοιωτοὶ κρουπεζοφόρων γένος ἀνδρῶν.

Pag. 738, lig. 48. Σφήκεια, ἡ Κύπρος· πρότερον γὰρ Σφήκεια ἐκαλεῖτο, ὥς φησι Στέφανος ἐν τῷ περὶ Κύπρου· ἀπὸ τῶν ἐνοικησάντων ἐκεῖσε ἀνδρῶν οἳ ἐκαλοῦντο Σφῆκες· ἐκαλεῖτο καὶ Κεραστία, ὡς Μένανδρος ἐν τῷ περὶ Κύπρου λέγει, διὰ τὸ ἐνοικῆσαι αὐτῇ ἄνδρας οἳ εἶχον κέρατα· ὡς δὲ Ξεναγόρας ἐν τῷ περὶ Νήσων, διὰ τὸ ἔχειν πολλὰς ἐνοχὰς, ἃς κέρατα καλοῦσι, Κεραστία ὠνομάσθη.

1.° Il est vrai qu'Etienne de Byzance dit, à l'article Κύπρος, que cette île a été nommée Σφήκεια. Je n'en suis pas moins persuadé qu'il faut corriger l'Étymologique, et qu'il faut lire avec le scholiaste de Lycophron, sur le vers 447 de la Cassandre, ὥς φησι Φιλοστέφανος.

2.° Ἐκαλεῖτο καὶ Κεραστία, ὡς Μένανδρος . . . . . ὡς δὲ Ξεναγόρας. La particule δὲ, qui est l'apodotique de μὲν, suppose nécessairement que cette particule a dû précéder. J'en ai conclu que Μένανδρος devoit être séparé en deux, μεν ανδρος. Ce dernier mot sera le commencement du nom de l'auteur cité par l'Étymologique, mais qu'il est impossible de deviner. Heureusement le même scholiaste nous a conservé son véritable nom, ὡς μὲν Ἀνδροκλῆς ἐν τῷ περὶ Κύπρου.

3.° Il faut lire aussi ἐξοχὰς en la place de ἀνοχὰς, et ce changement est encore autorisé par le même scholiaste. Sylburge avoit fait la même correction.

Pag. 550, lig. 13. Παρὰ τὸ κῶ τὸ κοιμῶμαι, γίνεται ὄνομα ῥηματικὸν, Κώς. Νικόχαρις Λημνία, ἐπλέομεν ὦ κόρη ἐπὶ Κώς.

Nicocharès, fils de Philonide, Athénien, étoit un poëte de l'ancienne comédie, dont parlent Athénée, Pollux, Suidas et le scholiaste d'Aristophane. Il avoit composé onze pièces, dont les écrivains que je viens de nommer nous ont conservé les titres. Il faut corriger Νικόχαρης ἐν Λημνίαις. Νικόχαρις vient de la prononciation vicieuse des Grecs modernes. Suidas, Pollux et Athénée écrivent tous de la sorte, et citent les Lemnienes, Λήμνιαι. Suidas, au mot Νικόχαρης, met les Lemnienes, Λήμνιαι, au nombre des comédies de ce poëte. Athénée, *lib. VII, cap. XXII, pag. 328 E,* dit : Νικόχαρης ἐν Λημνίαις; et *lib. X, cap. VII, pag. 426 F;* Τὰ παραπλήσια εἴρηκε καὶ ἐν Λημνίαις.

Pollux, *lib. X, segm. 107, pag. 1284:* Καὶ Νικόχαρης δὲ ἐν Λημνίαις εἴρηκε. Ces passages prouvent que ces deux corrections sont certaines. Dans le passage rapporté par l'Étymologique, il paroît que Jason adresse la parole à Hypsipyle : « Nous navi- » guons pour aller chercher la toison d'or. »

Ibid. lig. 15. Τοῦτο γίνεται κατὰ πλεονασμὸν κῶας, ὡς ἀπὸ τοῦ ὡς ὠτὸς γίνεται ὦας· κῶας ἄγειν κριοῖο μεμαῶτας.

Sylburge met en note : *post* κριοῖο, *deesse videtur epitheton* περίχρυσον, *aut simile quidpiam.* Il ne manque rien à ce vers; et ce savant se seroit épargné cette observation s'il eût eu connoissance de l'ouvrage dont il est tiré. C'est le vers 1202 du second livre des Argonautiques d'Apollonius de Rhodes :

> Οὐ γὰρ ἔφαν πεύξεσθαι ἐνηέος Αἰήταο
> κῶας ἄγειν κριοῖο μεμαότας.

Ibid. lig. 41. Κωλιάδος Ἀφροδίτης. Τυῤῥηνοῦ νικήσαντος Ἀθηναίους, ἐλήφθησαν αἰχμάλωτοι· μία γυνὴ τῶν Τυῤῥηνῶν ἐφίλησεν ἕνα, καὶ ἔλαβεν αὐτόν· καὶ φυγὼν, ἔκτισεν ἱερὸν Ἀφροδίτης Κωλιάδος· ἀπὸ τοῦ λυθῆναι τὰ κῶλα· ἢ ἄλλου θύοντος ἥρπασε τὸ ὄρνεον τὸ κῶλον, καὶ ἐκεῖσε ἀπέθετο· ἔστι δὲ καὶ ποταμὸς τῆς Ἀττικῆς, ἐξ οὗ τὸ, Κωλιάδος Γενετυλλίδος, Ἀριστοφάνης.

1.° Il ne s'agit pas ici de Tyrrhénus, mais des Tyrrhéniens, qui, étant des pirates, infestoient les côtes de l'Attique, et firent dans une rencontre quelques Athéniens prisonniers. Je serois porté à croire qu'il est ici question de ces Pélasges-Tyrrhéniens, qui, ayant été chassés de l'Attique, et s'étant ensuite emparés de l'île de Lemnos, revinrent peu après dans l'Attique, et enlevèrent à Brauron de jeunes filles d'Athènes, tandis qu'elles étoient occupées à célébrer la fête de Diane. Hérodote en parle *livre VI, §. CXXXVI et suivans.* Je lirois par conséquent, Τυῤῥηνῶν νικησάντων.

2.° Μία γυνὴ τῶν Τυῤῥηνῶν ἐφίλησεν ἕνα καὶ ἔλαβεν αὐτόν· καὶ φυγὼν ἔκτισεν κ. τ. λ.

Que veulent dire ces mots? « Une femme Tyrrhénienne » devint amoureuse d'un de ces prisonniers, et le prit, et lui

» fuyant, bâtit un temple de Vénus Colias. » Cela ne fait aucun sens. Je corrige : Μία γυνὴ τῶν Τυῤῥηνῶν ἐφίλησεν ἕνα, καὶ ἔλυσεν αὐτὸν· ὁ δὲ φυγὼν ἔκτισεν ἱερὸν Ἀφροδίτης Κωλιάδος. « Une Tyr-» rhénienne étant devenue amoureuse de l'un de ces prisonniers, » lui détacha ses liens : celui-ci s'étant sauvé, bâtit un temple » en l'honneur de Vénus Colias. » La preuve que cette correction ἔλυσεν αὐτὸν est certaine, c'est que l'auteur de l'Étymologique ajoute, ligne suivante, que ce temple fut ainsi nommé ἀπὸ τοῦ λυθῆναι τὰ κῶλα, « parce que ce prisonnier eut les » membres déliés. »

3.° Ἢ ἄλλου θύοντος ἥρπασε τὸ ὄρνεον τὸ κῶλον.

Ἄλλου ne faisant aucun sens, j'ai corrigé, dans mon Mémoire sur Vénus, *page 154*, ἢ Ἴωνος θύοντος, et je ne m'en repens pas. *Voyez* Suidas au mot κωλιάς, où je corrigerois volontiers θύοντος ἱερείου κωλὴν en la place de ἱερεῖον κωλῆς, qu'on lit à présent. Ces deux corrections sont confirmées par le passage suivant du scholiaste d'Aristophane sur le vers 52 des Nuées : Ἔνιοι δὲ Ἴωνος θύοντος, κόρακα ἁρπάσαι κωλὴν κ. τ. λ.

4.° Ἔστι δὲ καὶ ποταμὸς τῆς Ἀττικῆς. Colias est un promontoire, de l'Attique, à vingt stades de Phalère, comme le dit Pausanias, *lib. 1, cap. 1, pag. 4 sub finem* : mais il ne paroît pas qu'il y eût en ces lieux ni rivière, ni fontaine. Je corrige en conséquence, ἔτι δὲ καὶ τόπος τῆς Ἀττικῆς.

Eustathe, sur Denys le Périégète, *vers 392, pag. 110 et 111*, s'exprime ainsi : Κωλιὰς δὲ ἡ Ἀφροδίτη, ἡ ἀπὸ τόπου Ἀττικοῦ ὅπου τὰ Περσικὰ συνέπεσον ναυάγια . . . . . ὁ δὲ τοιοῦτος Ἀττικὸς τόπος ὅμοιός ἐστι, φασὶν, ἀνθρώπου κώλῳ, δηλαδὴ τῷ καλὰ τοὺς πόδας.

5.° Ἐξ οὗ τὸ Κωλιάδος Γενετυλλίδος, Ἀριστοφάνης.

Cela regarde le vers 51 des Nuées d'Aristophane. Ce poëte met de la différence entre Κωλιὰς et Γενετυλλίς :

Ἡ δ' αὖ (ὄζει) μύρου, κρόκου, καταγλωττισμάτων,
δαπάνης, λαφυγμοῦ, Κωλιάδος, Γενετυλλίδος.

Le scholiaste explique Γενετυλλὶς, ἡ τῆς γενέσεως ἔφορος Ἀφροδίτη. Pausanias les différencie encore davantage *(lib. 1, cap. 1,*

pag. 5) : Κωλιάδος δέ ἐστιν ἐνταῦθα ἄγαλμα, καὶ Γενετυλλίδες, ὀνομαζόμεναι θεαί.

Pag. 819, lig. 41. Ψῶα καὶ ψῶζα, ἀμφότερα τὴν δυσωδίαν σημαίνει.

Ἅρπυιαι ἄτλητον ἐπὶ ψῶαν πνείεσκον.

Suidas rapporte, au mot Ψῶα, la plus grande partie de ce vers. Je trouve dans un Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale, au mot Πληγάδες, ces deux vers :

Πληγάδας ἄξεινους, καὶ ὅπου Φινήϊα δόρπα
Ἅρπυιαι ἄτλητον ἐπὶ ψῶαν ἀμπνεύεσκον.

Le second vers doit être corrigé par Suidas et par l'Étymologique. Tout me porte à croire que ces vers sont tirés d'un poëme sur l'expédition de Jason : on ne les trouve, ni dans les Argonautiques d'Apollonius de Rhodes, ni dans les Argonautiques attribués à Orphée. Cependant, Tzetzès qui cite, sur le vers 1285 de Lycophron, le premier de ces vers,

Πληγάδας ἄξεινους, καὶ ὅπου φοινήια δόρπα,

où il faut lire Φινήια, assure qu'il est d'Apollonius. Il s'ensuit qu'ils sont tous les deux de ce poëte ; mais, comme on ne les trouve plus dans son poëme, je conclus qu'ils sont de la première édition. On sait que cette première édition n'eut aucun succès, et que la seconde s'est conservée, ainsi qu'un petit nombre de vers de la première, que le savant Ruhnken a remarqués. Ces deux vers sont de ce nombre ; et même ce savant y en ajoute trois autres d'après un Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale, différent de celui que j'ai consulté. Voyez *Epistola critica* II, *pag. 192.*

Pag. 776, lig. 39. Μελετῶν, οἶκος ἐν ᾧ οἱ τραγῳδοὶ ἐμελέτων. Μελετῶν est certainement corrompu. J'avois d'abord imaginé qu'il falloit lire Μελετητήριον, qu'on trouve dans la vie de Démosthène par Plutarque, *pag. 839 B* : ἐκ τούτου κατάγειον μὲν οἰκοδομῆσαι Μελετητήριον ; mais il se seroit ensuivi que ce n'auroit pu être un lieu particulier et propre aux acteurs tragiques, un lieu où s'exerçoient les acteurs. Heureusement Hésychius nous a conservé

la vraie leçon. Je lis donc avec ce grammairien : Μελιτέων οἶκος ἐν ᾧ οἱ τραγῳδοὶ ἐμελέτων ; mais comme l'article d'Hésychius, qui me fournit cette correction, est plus instructif, je crois devoir le transcrire : Μελιτέων οἶκος· ἐν τῷ τῶν Μελιτέων δήμῳ οἶκός τις ἦν παμμεγέθης, εἰς ὃν οἱ τραγῳδοὶ ἐμελέτων. Le Lexique manuscrit de Photius, cité par M. Alberti dans sa note, ajoute φοιτῶντες· εἰς ὃν οἱ τραγῳδοὶ φοιτῶντες ἐμελέτων. La maison de Mélite étoit un vaste bâtiment dans la bourgade Mélite, où se rendoient les acteurs tragiques pour s'exercer. Cette bourgade étoit dans l'enceinte même de la ville, au nord de la citadelle.

Pag. 577, lig. 15. Μέλος, κατὰ σύγκρισιν τοῦ ἔπους, τὸ μεμελισμένον· ἢ ἀπὸ τῆς τοῦ μέλιτος γλυκύτητος. Μύσιμβλος δὲ, τὰς ἐν Λέσβῳ γενομένας παρθένους Μούσας ἐπὶ τὰ πένθη φοιτᾶν καὶ θρηνεῖν· ὅθεν ἐπεκράτησε τὰ ᾀδόμενα μέλεα κληθῆναι· οἱ δὲ ἀπὸ τῆς μελιγήρυος· μελιασπεύκτων κηείων ἐμὰ γλυκερώτερα ὄμφακος.

Ce texte est corrompu. Sylburge a bien corrigé, Μύρσιλος δὲ, en la place de Μύσιμβλος δὲ. Ce Myrsilus étoit de Lesbos ; il avoit écrit l'histoire de sa patrie. Cette correction est appuyée de l'autorité de St. Clément d'Alexandrie *(Cohortat. ad Gentes, pag. 27, lig. 17),* et sur-tout de celle de l'Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale, où on lit, à l'article Μέλος, Μύρσιλος δὲ. Ce Myrsile donne, sur l'origine de Lesbos, des particularités adoptées par St. Clément d'Alexandrie, mais qui auroient sans doute été rejetées par les anciens, et cela d'autant plus qu'elles ne s'accordent pas avec ce qu'Homère et Hésiode nous ont dit des Muses.

Τὰς ἐν Λέσβῳ παρθένους Μούσας. Il faut lire en un seul mot, avec l'Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale, Τὰς ἐν Λέσβῳ Παρθενομούσας, comme on trouve dans Homère Παρθενοπίπας.

Οἱ δὲ, ἀπὸ τῆς μελιγήρυος· μελιασπεύκτων κηείων ἐμὰ γλυκερώτερα ὄμφακος. Sylburge conjecturoit qu'il falloit lire,

Μελιασπεύκτων κηείων ἐμὴ κρέκει
ἡδύτερα φόρμιγξ καὶ γλυκερώτερ' ὄμφακος.

Il paroît, par la remarque de M. Schneider sur les fragmens de Pindare, *pag. 102*, que la conjecture de Sylburge étoit fondée sur un Etymologique manuscrit de Gudius; mais ce savant, qui étoit un excellent critique, ajoute avec raison : *Sed conjectura hæc lubrica est.* Il faut lire ce passage entier avec l'Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale : Οἱ δ᾽, ἀπὸ τοῦ μελιγήρυος· Πίνδαρος.

Μελισσοτευκτων κηρίων
Ἐμὰ γλυκύτερος ὄμφα.

Il paroît, par la remarque de M. Schneider, que l'Étymologique manuscrit du D. Askew s'accorde en partie avec l'Étymologique.

Pag. 577, *lig. 32.* Μελιτίδης· καὶ οὗτος τῶν εὐήθων, ὡς ὁ Μαργίτης, καὶ ὁ Κόρυβος·

Il faut lire avec le Lexique manuscrit de Photius : Μελιτίδης: εἷς καὶ οὗτος τῶν εὐήθων, ὡς ὁ Μαργίτης, ὃς οὐκ ᾔδει πλέον τῶν πέντε ἀριθμεῖν· τοιοῦτος δὲ ὁ Κόροιβος, καὶ ὁ Ἀμφιστείδης.

Aristophane donne aux sots le nom de Mélitides, à cause de ce Mélitidès, dont la sottise avoit passé en proverbe : *Grenouilles*, 1202 (*991 ex edit. Brunck*).

Τέως δ᾽ ἀβελτερώτεροι,
Κεχηνότες Μαμμάκυθοι,
Μελιτίδαι κάθηντο.

Le scholiaste dit sur ces vers : Δίδυμος (φησὶ) ὅτι Μαμμάκουθος καὶ Μελιτίδης ἐπὶ μωρίᾳ διεβάλλοντο· καθάπερ καὶ ὁ Βουταλίων καὶ ὁ Κόροιβος.

Lucien (*in Amoribus*, *§. 53*, *tom. II*, *pag. 455*) : Μελιτίδην ἢ Κόροιβον οἴει με, πρὸς θεῶν, ἵνα τοῖς ὑπὸ σοῦ δικαίως κριθεῖσιν ἐναντίαν φέρω ψῆφον;

Le même Lucien (*in Philopseude*, *§. 3*, *tom. III*, *pag. 32*) parle de ce Corœbus. Le scholiaste manuscrit, cité en note par Grævius, raconte de ce personnage une histoire qui confirme sa sottise. Le respect qu'on doit aux bonnes mœurs, ne me permet pas de la rapporter.

Pag. 577, lig. 39. Λέγονται δὲ καὶ Μέλισσαι καὶ Ἱέρειαι παρὰ τῷ Ποιητῇ, παρὰ τὴν μέλισσαν τὸ ζῶον καθαρώτατον ὄν. Καὶ μελισσοκόμοι, μελιτουργοὶ, οἱ τὰς μελίσσας κομοῦντες, τουτέστιν ἐπιμελείας ἀξιοῦντες.

Le grand Étymologique se trompe, lorsqu'il attribue ce mot à Homère; il est dans Pindare (Pythiques, od. IV, *vers 106*) :

Ὦ μάκαρ υἱὲ Πολυ—
μνάστου, σὲ δ' ἐν τούτῳ λόγῳ
Χρησμὸς ὤρθωσεν Μελίσσας
Δελφίδος αὐτομάτῳ κελάδῳ.

Callimaque a dit de même, *Hymn. in Apollinem, vers. 110 :*

Δηοῖ δ' οὐκ ἀπὸ παντὸς ὕδωρ φορέουσι Μέλισσαι

Le scholiaste d'Euripide, sur le vers 77 de l'Hippolyte, s'exprime ainsi, en parlant de l'abeille : Καθαρὸν γάρ τι ζῶον ἡ μέλισσα. ἔνθεν τὰς ἱερείας Δήμητρος Μελίσσας καλοῦσιν οἱ ποιηταί. *Voyez* aussi le scholiaste de Pindare sur le passage ci-dessus cité.

Καὶ μελισσοκόμοι. Ce mot que rapporte Henri Étienne dans son Trésor de la langue Grecque, sans aucune autorité, se trouve dans Apollonius de Rhodes, livre II, *vers 131 :*

Ὡς δὲ μελισσάων σμῆνος μέγα μηλοβοτῆρες
ἠὲ μελισσοκόμοι πέτρῃ ἔνι καπνιόωσιν.

Pag. 577, lig. 43. Ἀπὸ τῶν εἰς αι, οἱ Αἰολεῖς, μελισσάων. οἱ δὲ Δωριεῖς, πυλέων.

On auroit dû faire un article séparé, de ces mots, dont on devine le sens, sans pouvoir assurer que les conjectures qu'on fait soient certaines. Heureusement il est en entier dans l'Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale; il faut donc lire:

Μελισσάων, μελισσῶν· ὁ κανὼν οἱ Αἰολεῖς τὰς εἰς ων γενικὰς τὰς ἀπὸ τῶν εἰς αι εὐθειῶν γινομένας, διὰ τοῦ αων προσφέρουσιν (*leg.* προφέρουσιν) οἷον μοῦσαι μουσάων· πύλαι πυλάων· ἀθηναί ἀθηνάων· μέλισσαι μελισσάων· οἱ δὲ Δωριεῖς, διὰ τοῦ εων πύλων πυλέων· πυλέων ἐξέσσυτο.

Cet exemple est tiré de l'Iliade, livre VII, *vers 1 :*

Ὣς εἰπὼν πυλέων ἐξέσσυτο φαίδιμος Ἕκτωρ.

Malgré

Malgré l'autorité de ces deux Étymologiques, je crois qu'il faut plutôt attribuer *πυλέων* aux Ioniens qu'aux Doriens. Voyez *Gregorius Corinthi Metropolita de Dialectis*, pag. 174.

Pag. 677, lig. 45. Μελίχλωρος, ἐπίθετον τοῦ Διός. C'est ainsi qu'on lit dans la première édition. Sylburge corrige τοῦ δέους, et même il a admis cette correction dans le texte. Cette correction est ingénieuse; je doute fort cependant qu'elle soit vraie. Je corrige τῆς Δηοῦς. Μελίχλωρος est une épithète de Cérès. On sait que cette déesse est appelée par les poëtes ξανθή, ξανθοφυής, ξανθόκομος, épithètes qui reviennent à *μελίχλωρος*. Ce mot *μελίχλωρος* n'est pas commun; je ne le trouve que dans la x.ᵉ idylle de Théocrite, *vers 27:*

> Βομβύκα χαρίεσσα, Σύραν καλέοντί τυ πάντες,
> ἰσχνὰν, ἁλιόκαυστον· ἐγὼ δὲ μόνος μελίχλωρον.

Pag. 578, lig. 10. Μέλπηθρα, παίγνια· παρὰ τὸ μέλπω τὸ παίζω· δηΐῳ μέλπεσθαι Ἄρηϊ. Κυρίως παίζειν· νῦν δὲ κινεῖσθαι εὐχερῶς, ἢ τέρπεσθαι εὐχερῶς καὶ ἐμπείρως κατὰ τὴν μάχην· ἢ κινεῖσθαι· καθάπερ παίζων καὶ ὀρχεῖσθαι· γίνεται παρὰ τὸ τὰ μέλη (ἤγουν τοὺς ῥυθμοὺς) ἔπειν ἤτοι λέγειν.

Μέλπηθρα se trouve trois fois dans Homère, Iliad. XIII, 233; XVII, 255, et XVIII, 179. Le scholiaste de Venise dit, sur le vers 233 du livre XIII, ἐμπαίγματα, παίγνια· μετὰ κόρον γὰρ σφαιρίζουσι τὰς σάρκας καὶ διαῤῥίπτουσιν οἱ κύνες. Cela est très-juste; on sait que lorsque les chiens se sont rassasiés d'un aliment, ils en déchirent les restes et les jettent en l'air en se jouant.

Δηΐῳ μέλπεσθαι Ἄρηϊ. Cela est de l'Iliade VII, 240:

> Οἶδα δ' ἐνὶ σταδίῃ δηΐῳ μέλπεσθαι Ἄρηϊ.

L'édition de Florence et celle d'Alde sans date, portent, ἐνὶ σταδίῳ; celle de Rome, ἐνὶ σταδίῃ· elle a été suivie par Turnèbe, et toutes celles qui lui sont postérieures.

Le reste de l'explication de l'Étymologique ne regarde plus *μέλπηθρα*, mais le verbe *μέλπεσθαι*. L'auteur de l'Étymologique a copié le scholiaste sur ce vers, en y ajoutant cependant quelque chose.

Pag. 406, lig. 46. Ζαγρεὺς ὁ Διόνυσος, παρὰ τοῖς ποιηταῖς· δοκεῖ γὰρ ὁ Ζεὺς μιγῆναι τῇ Περσεφόνῃ· ἐξ ἧς χθόνιος ὁ Διόνυσος. Καλλίμαχος, υἷα Διώνυσον Ζαγρέα γειναμένη· παρὰ τὸ Ζα, ἵν' ᾖ ὁ πάνυ ἀγρεύων· τινὲς τὸν αὐτὸν φασὶν εἶναι τῷ Πλούτωνι.

L'Étymologique, manuscrit impérial, rapporte sur ce mot des choses curieuses; voici comment il s'exprime:

Ζαγρεύς, ὁ μεγάλως ἀγρεύων, ὡς·

Πότνια γῆ, Ζαγρεῦ τε πανυπέρτατε πάντων,

ὁ τὴν Ἀλκμαιωνίδα γράψας ἔφη· τινὲς δὲ τὸν Ζαγρέα υἱὸν Ἅδου φασίν· ὡς Αἰσχύλος ἐν Σκύφῳ·

Ζαγρεῖ τε νῦν με καὶ πολυξαίνῳ χαίρειν,

ἐν δὲ Αἰγυπτίῳ· ὅν τε αὐτὸν διὰ τὸν Πλοῦτον καλεῖ τὸν Ἀγραῖον τὸν πολυξαινώτατον· διὰ τῶν κεκμηκότων.

Ce passage de l'Étymologique manuscrit est précieux, 1.° parce qu'il nous a conservé un vers du poëme intitulé *Alcmæonis* ou Alcmæonide, où l'on remarquera le mot de πανυπέρτατα, qui ne se trouve que dans l'Odyssée d'Homère, livre IX, *vers 25;*

2.° Parce qu'il augmente le nombre des fragmens des Femmes de Scyros, pièce perdue d'Æschyle; car je ne doute pas qu'il ne faille lire ἐν Σκυρίαις, au lieu de ἐν Σκύφῳ·

Le vers rapporté par l'Étymologique manuscrit, a besoin luimême d'être corrigé. En la place de πολυξαίνῳ avec la diphthongue αι, je substitue l'epsilon, parce que ce terme n'est pas grec avec la diphthongue; et je mets le superlatif en la place du positif, parce que l'auteur de cet Étymologique se sert du superlatif en donnant l'explication de ce terme.

Le vers corrigé doit être ainsi conçu:

Ζαγρεῖ τε νῦν με καὶ πολυξενωτάτῳ χαίρειν.

3.° Ἐν δὲ Αἰγυπτίῳ. Il faut corriger, ἐν δὲ Αἰγυπτίοις. La pièce intitulée Αἰγύπτιοι n'est connue que par le catalogue des pièces de ce poëte, qu'on trouve en tête de ses tragédies. Je soupçonne qu'Hérodote avoit en vue cette tragédie, lorsqu'il dit qu'Æschyle, fils d'Euphorion, rapporte, d'après les opinions des Ægyptiens, que Diane étoit fille de Cérès. *Voyez* Hérodote, livre II, §. CLVI.

4.° Ὅν τε αὐτὸν διὰ τον Πλȣ̃τον καλεῖ τὸν Ἀγρεῖον, τὸν πολυξαίνωζατον· διὰ τῶν κεκμηκότων.

Je corrige : ὅν τε αὐτὸν διὰ τὸν Πλȣ́τωνα καλεῖ τὸν Ἄγρεα,

Τὸν πολυξενώτατον Ζῆνα τῶν κεκμηκότων.

C'est le vers 163 des Suppliantes d'Æschyle. Henri Etienne *(in Indice Thesauri linguæ Græcæ)* dit très-bien au mot Ζαγρεύς : *Pluto defunctorum animas venatur et captat ; unde et avari Ditis domum Seneca dixit et avari Ditis regna.* De là je corrige le vers 1569 de l'Œdipe à Colone de Sophocle, édition de Brunck :

. . . . ὅν ἐν πύλαισι
φασὶ πολυξένοις
ἐυνᾶσθαι.

On lisoit auparavant πολυξέστοις. Depuis la lecture de ce Mémoire à l'Académie, je me suis aperçu que feu M. le D.r Musgrave avoit ainsi corrigé dans son édition de Sophocle, qui a paru après sa mort, en 1800 ; et il appuie sa correction du vers ci-dessus cité des Suppliantes d'Æschyle, et du vers 150 de la première Olympique de Pindare.

Le grand Étymologique ajoute de suite que Jupiter ayant eu commerce avec Proserpine, en eut Bacchus Χθόνιος, c'est-à-dire, infernal. C'est ce que décrit Nonnus dans ces vers du livre v des Dionysiaques (page 172, vers dernier, et premiers vers de la page suivante) :

Ἤδη γὰρ μενέαινε νέον Διόνυσον ἀέξειν
ταυροφυὲς μίμημα παλαιγενέος Διονύσου,
αἰνομόρου Ζαγρῆος ἔχων πόθον ὑψιμέδων Ζεύς·
ὃν τέκε Περσεφόνεια δρακοντείῃ Διὸς εὐνῇ.
Σύγγαμος ὑδαίοιο μελαγχλαίνου βασιλῆος·
Ζεὺς ὅτε πολυέλικτος ἔχων ψευδήμονα μορφὴν
μείλιχος ἱμερόεντι δράκων κυκλούμενος ὁλκῷ,
Περσεφόνης σύλησεν ἀνυμφεύτοιο κορείην
κευθομένης.

Pag. 408, lig. 43 et 47. Ζέφυρος, ὁ ἀπὸ δυσμῶν πνέων ἄνεμος, ὁ καὶ λὶψ καλȣ́μενος . . . . ζωοφόρος τὶς ὤν, ὁ τὰ πρὸς ζωὴν φέρων,

ἐπειδὴ τὰ φυτὰ κυΐσκειν ποιεῖ. Ὅμηρος, αὔρη ζεφυρίη πνείουσα τὰ μὲν φύει, ἄλλα δὲ πέσσει· ἢ παρὰ τὸ ζόφος, ζόφυρος, καὶ ζέφυρος, ὁ ἐκ ζόφου ῥέων, ὁ αὐτὸς καὶ λὶψ καλεῖται.

Le *Zephyrus* est le vent d'ouest, qui est opposé à l'*Apeliotes* ou vent d'est ; il ne peut donc être le *Libs*, qui est le sud-ouest, et qui est opposé au *Boreas* ou nord-est, à moins qu'on ne dise qu'Homère, ne connoissant que les quatre principaux vents, l'auteur de l'Étymologique a voulu particulariser le vent dont il étoit question en plusieurs endroits d'Homère, tels que livre IV, *vers 276.*

Ce passage cité d'Homère est de l'Odyssée VII, 119.

. . . . ἀλλὰ μαλ' αἰεὶ
ζεφυρίη πνείουσα, τὰ μὲν φύει, ἄλλα δὲ πέσσει.

Ὁ ἐκ ζόφου ῥέων ; je corrige ὁ ἐκ ζόφου πνέων.

Pag. 408, lig. 52. Ζεύς, ὁ Θεός. Κορνοῦτος ἐν τῷ περὶ τῆς Ἑλληνικῆς Θεολογίας, ὅτι ψυχή ἐστι τοῦ πάντος κόσμου, παρὰ τὸ ζωὴ καὶ αἰτία εἶναι τοῖς ζῶσι τοῦ ζῆν, καὶ διατοῦτο (*lege divisim* διὰ τοῦτο) βασιλεὺς λέγεται τῶν ὅλων, ὡς καὶ ἐν ἡμῖν ἡ ψυχή. . . . . ἢ παρὰ τὸ δεύω, τὸ βρέχω, δεύσω, Δεὺς καὶ Ζεύς.

Cornutus étoit un philosophe stoïcien, de la ville de Leptis en Afrique ; il vivoit du temps de Néron. Perse lui adresse sa cinquième satire ; il expliquoit, ainsi que Chærémon le stoïcien, d'une manière allégorique, la théologie des Grecs. « Origène, » (dit Porphyre, cet ennemi de la religion chrétienne, dans son » troisième livre contre les Chrétiens), Origène, dis-je, avoit » fait usage des écrits de Chærémon le stoïcien et de Cornutus. » Ayant puisé dans leurs ouvrages la méthode de l'allégorie pour » expliquer les mystères des Grecs, il adapta cette méthode aux » Écritures des Juifs. » *Euseb. Hist. ecclesiast. lib. VI, cap. XIX, pag. 282, ex edit. Cantabrig.*

L'ouvrage de ce philosophe sur la nature des Dieux existe encore actuellement sous le nom de Phurnutus, Φουρνούτου Θεωρία, περὶ τῆς τῶν Θεῶν φύσεως ; mais les manuscrits d'Oxford, de Florence et du Vatican, portent Κορνούτου, et c'est ainsi qu'il faut lire.

Le passage rapporté par l'Étymologique se trouve dans le second chapitre de cet ouvrage, intitulé περὶ τοῦ Διός. *Voyez* aussi Jean, diacre, dans ses Allégories sur la théogonie d'Hésiode, *fol. CXLVI, in aversâ parte, lig. 32, et fol. CLI., lig. 13 et seq. ex edit. Venetâ 1537, in-4.°*

Page 522, lig. 47. Κνυζηθμὸς, κλαυθμός, ἄσημος φωνὴ ἐπὶ τῶν κυνῶν· ἀπὸ τοῦ κνυζῶ κνυζήσω· τὸ δὲ κνυζῶ ἐστὶ πρώτης καὶ δευτέρας συζυγίας· ἐστὶ καὶ τρίτης, Ὡς τὸ, Κνυζώσω δέ τοι ὄσσε.

Ceci est le commencement du vers 401 du XIII.ᵉ livre de l'Odyssée.

Je crois devoir ajouter à cet article ce que l'on trouve dans l'Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale :

Κνυζῶ ἐστὶ ῥῆμα πρώτης καὶ δευτέρας συζυγίας τῶν περισπωμένων, οἷον κνυζήσω· ἐξ οὗ καὶ κνυζηθμὸς, ὡς καὶ μυκηθμός. Ὀδυσσ.

Κνυζηθμῷ δ' ἑτέρωσε διὰ σταθμοῖο φόβηθεν.

Καὶ πάλιν Σοφοκλῆς, Φρίξῳ,

κυνηδὸν ἐξέπραξαν κνυζούμενον.

Le vers d'Homère est du livre XVI.ᵉ de l'Odyssée, *vers 163.* Celui de Sophocle est du Phrixus, pièce perdue, dont on ne connoissoit, jusqu'à présent, que deux fragmens. Les éditeurs futurs de ce poëte pourront y joindre celui-ci.

On trouve ce verbe à la première conjugaison dans l'Œdipe à Colone de Sophocle, *vers 1568, édit. de Brunck :*

. . . . . σῶμά τ' ἀνικάτου
Θηρὸς, ὃν ἐν πύλαισι
Φασὶ πολυξέστοις (*lege* πολυξένοις)
Εὐνᾶσθαι, κνυζᾶσθαί τ' ἐξ ἄντρων
Ἀδάματον φύλακ' Ἀίδα,
Λόγος αἰὲν ἀνέχει.

Pag. 411, lig. 8. Ζῆθος. Ἀπολλώνιος, ἐν δ' ἔσαν Ἀντιόπης Ἀσωπίδος υἱέε δοιώ, Ἀμφίων καὶ Ζῆθος· ἀπύργωτος δ' ἔτι Θήβη κεῖτο πέλας, τῆς οἵ γε νέον βάλλοντο δομαίους ἱέμενοι· εἴρηται παρὰ τὸν

ζήσω μέλλοντα Ζῆθος, ὡς ἐρίσω, ἔελθος· ἢ ὅτι ἡ μήτηρ αὐτοῦ ἐζήτει εὐμαρῶς τεκεῖν αὐτὸν, ὥς φησιν Εὐριπίδης, τὸν μὲν κίκλησκε Ζῆθον· ἐζήτησε γὰρ τόκοισιν εὐμάρειαν ἡ τεκοῦσά νιν.

Le premier passage est des Argonautiques d'Apollonius de Rhodes, livre 1.er, *vers 735 et suiv.*

> Ἐν δ' ἔσαν Ἀντιόπης Ἀσωπίδος υἱέε δοιὼ,
> Ἀμφίων καὶ Ζῆθος· ἀπύργωτος δ' ἔτι Θήβη
> Κεῖτο πέλας, τῆς οἵγε νέον βάλλοντο δομαίους
> Ἱέμενοι.

Le passage d'Euripide est de la tragédie d'Antiope, pièce perdue. Ce poëte, qui excelloit dans le pathétique, avoit le défaut de donner l'étymologie du nom des héros de ses pièces; ce qui devoit répandre du froid. Ces deux vers en sont un exemple remarquable :

> Τὸν μὲν κικλήσκει Ζῆθον· ἐζήτησε γὰρ
> Τόκοισιν εὐμάρειαν ἡ τεκοῦσά νιν.

L'Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale rapporte mal ces vers : *ζητῆσαι γὰρ τόκοισιν εὐμάρειαν ἡ τεκοῦσα γυνή.*

Le même poëte avoit donné aussi, dans la même pièce, l'étymologie d'Amphion. Antiope, surprise par les douleurs de l'enfantement, dans l'endroit où se croisoient deux chemins, y accoucha de Zéthus et d'Amphion. *Cumque partus premeret*, dit Hygin, fabl. VII, *et quærerет ubi pareret, dolor eam* in ipso bivio *coegit partum edere. Quos pastores pro suis educarunt et adpellarunt* Zeton, *ἀπὸ ζητεῖν τόπον* : *alterum autem* Amphionem, *ὅτι ἐν διόδῳ, ἢ ἀμφὶ ὁδὸν αὐτὸν ἔτεκεν*, *id est*, *quoniam* in bivio *eum edidit.*

L'Étymologique dit, *pag. 92, lig. 24 :* Λέγει δὲ Εὐριπίδης ὁ *τραγικὸς ἐτυμολογῶς τὸ Ἀμφίων· ὅτι Ἀμφίων ἐκλήθη παρὰ τὴν ἄμφοδον (ἤγουν παρὰ τὴν ὁδὸν) γεννηθῆναι.* Il faut corriger, Εὐριπίδης ὁ τραγικὸς ἐτυμολογῶν τὸ Ἀμφίων. Il faut lire ensuite, avec un Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale, *παρὰ τὸ παρὰ τὴν ἄμφοδον (ἤγουν παρὰ τὴν ὁδὸν) γεννηθῆναι.*

Aristophane, qui se plaisoit à faire rire le public aux dépens

d'Euripide, saisit cette occasion pour tourner ce poëte en ridicule dans la seconde édition de ses Θεσμοφοριάζουσαι, qui n'est pas venue jusqu'à nous :

Ἄμφοδον ἐχρῆν αὐτῷ τεθεῖσθαι τοὔνομα.

« Il eût dû lui donner le nom d'Amphodos. »

Pollux nous a conservé ce vers dans son *Onomasticon, lib. IX, segm. 36.* Le grand Étymologique s'est contenté de rendre le sens de ce vers, lorsqu'il dit, *pag. 92, lig. 27,* ὁ δὲ Ἀριστοφάνης κωμικευόμενος λέγει, ὅτι οὐκοῦν Ἄμφοδος ὤφειλεν κληθῆναι.

On peut consulter, sur cette pièce d'Euripide, le savant Valckenaer, *Diatribe in Euripidis perditorum dramatum reliquias, p. 58 et seq.* Sophocle ne s'est pas garanti lui-même de ce défaut. Ajax s'exprime ainsi dans la pièce qui porte son nom, *vers 430 :*

Αἶ, αἶ· τίς ἄν ποτ' ᾤεθ' ὧδ' ἐπώνυμον
Τοὐμὸν ξυνοίσειν ὄνομα τοῖς ἐμοῖς κακοῖς.

M. Brunck, qui n'a pas moins de goût que d'érudition, dit, dans une note sur ces vers : *Ludicrum est et à tragœdiæ gravitate alienum, malis aliquem oppressum vocum simili sono et tam frigida etymologia conquerendi argumentum sumere. Hujusmodi lusibus mire indulsit Euripides, quibus adeo noster temperavit, ut in ejus reliquiis vix aliud præter hoc exemplum reperiatur.*

Il y avoit deux Antiopes, l'une fille d'Asope, l'autre fille de Nyctée. Apollonius parle de la fille d'Asope; Euripide, de celle de Nyctée : mais puisqu'ils attribuent la même chose à l'une et à l'autre, il est évident qu'il n'y en avoit qu'une, mais que la tradition varioit sur le nom de son père.

Pag. 411, lig. 30. Ζηρυνθία, Ἀφροδίτη ἐν Θράκῃ· Ζήρυνθον γὰρ ἄντρον ἐν Θράκῃ· οὐ γὰρ μόνον Ἄρεως ἱερὰ ἐστὶν ἐν Θράκῃ, ἀλλὰ καὶ Ἀφροδίτης. Λυκόφρων.

Lycophron en parle, *vers 449 :*

Μορφὼ παρῳκήσουσι τὴν Ζηρυνθίαν.

Il y avoit en Thrace, près des frontières des Æniens et à-peu-près à une journée de l'Hèbre, un temple d'Apollon Zéryn-

thien *(Tit. Liv. lib. XXXVII, §. 41)*; mais il n'est dit nulle part que l'antre Zérynthien fût en ces lieux. Ainsi, quoique le scholiaste de Lycophron s'accorde avec l'Étymologique pour l'y placer, je crois qu'il faut lire, dans ces deux auteurs, ἐν Σαμοθρᾴκῃ, dans l'île de Samothrace. *Voyez* Suidas au mot Ἀλλ' εἴ τις. . .*tom. I, pag. 108.* On célébroit dans cet antre les mystères des Corybantes et d'Hécate, et l'on y sacrifioit des chiens. *Voyez* Suidas au mot Ζηρυνθία. C'est de ces mystères que parle Aristophane dans la Paix, *vers 277 :*

> Ἀλλ' εἴ τις ὑμῶν ἐν Σαμοθρᾴκῃ τυγχάνει
> Μεμυημένος, νῦν ἐστὶν εὔξασθαι καλὸν,
> Ἀποστραφῆναι τοῦ μετιόντος τὼ πόδε.

Pag. 411, lig. 41. Εὕρηται δὲ (Ζήτρειον) καὶ διὰ τοῦ ι συνεσταλμένον, καὶ παρὰ Ἡροδότῳ, Ἄγε αὐτὸν εἰς τὸ ζήτρειον· ἔστι δὲ χορίαμβον τὸ μέτρον.

Il n'est pas question de l'historien de ce nom. Sylburge, dans son index latin, fait de cet Hérodote un grammairien. Je n'en connois pas. M. Wesseling *(in Dissertatione Herodoteâ, pag. 29)* n'étoit pas éloigné de croire qu'il falloit substituer le mot d'Hérodien, et lire παρὰ Ἡρωδιανῷ. Il est hors de doute que les noms d'Hérodote, d'Hérodore et d'Hérodien sont souvent confondus par les copistes. Mais il ne s'agit point ici d'un grammairien, mais d'un poëte qui avoit écrit en vers choriambes, c'est-à-dire, en vers ïambes dont le dernier pied est un spondée; car c'est ainsi qu'il faut lire dans l'Étymologique, ainsi que l'a expliqué Sylburge. Or, on sait qu'Hérode a excellé dans ce genre de poësie. Pline le jeune *(lib. IV, epistol. III)* écrit à son ami Antoninus, qui avoit été deux fois consul : *Ita certe sum refectus ipse cum græca epigrammata tua, cum iambos proxime legerem, quantum ibi humanitatis, venustatis! quam dulcia illa! quam antiqua! quam arguta! quam recta! Callimachum me, vel Herodem, vel si quid his melius, tenere credebam.*

Zénobius nous a conservé un fragment de ses ïambes *(Proverbior. centur. VI, 10, pag. 155)*, ἵνα τὰ Ναννάκου κλαύσω. Nous en

en avons plusieurs dans Stobée; je citerai seulement celui-ci, *Serm. LXXII, pag. 439* :

Μὴ δὴ κόρη τὺ τὴν χολὴν ἐπῄρῖνας
ἔχ' εὐθὺς, ἤν τι ῥῆμα μὴ σοφὸν πύθῃ·
γυναικός ἐστι κρηγύης φέρειν πάντα.

Je crois donc qu'il faut corriger καὶ παρὰ Ἡρώδῃ.

Pag. 414, lig. 5. Ζώνη, τὸ τοῦ σώματος μέρος· παρὰ τὸ ζῶ· ἐν ᾧ μάλιστα τὸ τοῦ ζῶου ἐστὶ ζωτικόν· καὶ τὸ περὶ αὐτὸ ὕφασμα, ζώνη ὁμωνύμως λέγεται, ὡς καὶ θώραξ τὸ μέρος τοῦ σώματος, καὶ τὸ περιτιθέμενον ὅπλον..... σημαίνει δὲ τρία· τὸ μέρος τοῦ σώματος, ὡς τὸ, Ἄρει δὲ ζώνην, στέρνον δὲ Ποσειδάωνι, Ἰλιάδος β. παρὰ τὸ ζῶ τὸ ζωογονῶ, τὸ παρὰ τὴν καρδίαν μέρος κείμενον, ἐν ᾧ μάλιστα ἐστὶ τὸ τοῦ ζῆν δεκτικόν· σημαίνει δὲ καὶ τὸ ἐν συνηθείᾳ λεγόμενον, ὡς τὸ Ζώσατο δὲ ζώνην ἑκατὸν θυσάνοις ἀραρυῖαν· σημαίνει δὲ καὶ τὸν συνουσιασμὸν, ὡς τὸ, Λῦσε δὲ παρθενίην ζώνην.

Le premier passage est de l'Iliade *II, 479*:

Ὄμματα καὶ κεφαλὴν ἴκελος Διῒ τερπικεραύνῳ,
Ἄρει δὲ ζώνην, στέρνον δὲ Ποσειδάωνι.

Le Pseudo-Didyme explique, τὸ κατὰ ζῶσμα μέρος, et le Lexique d'Apollonius encore mieux, ὁ περὶ τὴν γαστέρα τόπος, ὃν οἷόν τε ζώννυσθαι.

Le second passage se trouve, *Iliade XIV, 181*:

Ζώσατο δὲ ζώνην ἑκατὸν θυσάνοις ἀραρυῖαν.

Le troisième est de l'Odyssée *XI, 244*:

Λῦσε δὲ παρθενίην ζώνην, κατὰ δ' ὕπνον ἔχευεν.

Et la preuve que ce mot se prend ici dans l'acception que lui assigne le grand Étymologique, c'est qu'Homère ajoute tout de suite :

Αὐτὰρ ἐπεί ῥ' ἐτέλεσσε θεὸς φιλοτήσια ἔργα....

Pag. 414, lig. 19. Ζωστὴρ, θώραξ, ζώνη· καὶ τόπος τῆς Ἀττικῆς. Εὐφορίων, οὗτος μὲν ζωστὴρ Φοίβου πέδον· καὶ ζώστριος Ἀπόλλων, παρὰ Ἀθηναίοις τιμώμενος. Καὶ ἤδη ἐπαπηδήσασα (*lege* ἐπιπηδήσασα) ζωστηρίῳ Ἀπόλλωνι· Φασὶ γὰρ τὴν Λητὼ ὠδίνουσαν, ἐκεῖσε

τὴν ζώνην λῦσαι· ζωστὴρ, ὁ ἐπάνω τοῦ θώρακος, ᾧ χρῶνται. Λῦσαι δὲ οἱ ζωστῆρα παναίολον· ζῶμα δὲ καὶ αὐτὸς ὁ θώραξ κατὰ Ἀρίσταρχον· ἀντίγραφον οὕτω φησί. Διὰ μὲν ἂρ ζωστῆρος ἐλήλατο δαιδαλέοιο· λέγεται ζῶμα καὶ τὸ περίζωμα. Ζῶμα δὲ οἱ πρῶτον παρακάββαλεν· αὐτὰρ ἔπειτα θῆκεν ἱμάντας εὐδμήτους.

Ζωστὴρ . . . . τόπος τῆς Ἀττικῆς. Zoster est un promontoire de l'Attique, le premier que l'on rencontre après Æxone, en allant de Phalère au promontoire Sunium. Il est vis-à-vis l'île de Phaura, *Strab. lib. IX, pag. 610, B.* Il y avoit aussi en Italie une montagne qui s'appeloit Ζωστήριον, sur laquelle étoit un temple d'Apollon Zosterios. *Scholiast. Lycophr. ad vers. 1278.*

Καὶ Ζώστριος Ἀπόλλων. Il peut se faire que ce soit une synalœphe : cependant j'aime mieux lire Ζωστήριος Ἀπόλλων, comme dans le vers cité tout de suite : Ἤδη ἐπιπηδήσασα Ζωστηρίῳ Ἀπόλλωνι. Il y avoit à Thèbes, près de la statue d'Amphitryon, deux statues de pierre de Minerve, surnommée Zostéria, parcequ'Amphitryon, se disposant au combat contre les Eubéens, commandés par Chalcodon, fils d'Abas, se revêtit en ces lieux de ses armes. *Pausan. Bœotic. sive lib. IX, cap. XVII, pag. 743.*

Φασὶ γὰρ τὴν Λητὼ ὠδίνουσαν, ἐκεῖσε τὴν ζώνην λῦσαι. Voyez *Pausan. Attic. sive lib. I, cap. XXXI, pag. 76; Stephan.* Byzant. voc. Ζωστήρ.

Ζωστὴρ, ὁ ἐπάνω τοῦ θώρακος, ᾧ χρώνται.

Il faut corriger avec Suidas, au mot Ζωστήρ : Ζωστήρ, ᾧ ἐπάνω τοῦ θώρακος χρώνται.

Λῦσαι δὲ οἱ ζωστῆρα παναίολον.

Je corrige λῦσε : cette faute vient de la prononciation de la diphthongue αι, qui étoit à-peu-près la même que celle de ε. Un copiste ignorant, qui écrivoit sous la dictée de quelqu'un, pouvoit aisément se tromper. C'est le vers 215 du IV.ᵉ livre de l'Iliade:

Λῦσε δέ οἱ ζωστῆρα παναίολον, ἠδ' ὑπένερθε
Ζῶμά τε, καὶ μίτρην, τὴν χαλκῆες κάμον ἄνδρες.

Ζῶμα καὶ αὐτὸς ὁ θώραξ κατὰ Ἀρίσταρχον· ἀντίγραφον οὕτω φησί. Διὰ μὲν ἂρ . . . . . M. de Villoison corrige avec raison

ἀντίγραφων. *Apollonii Lexic. pag. 384.* Le passage d'Homère est de l'Iliade IV, 135 :

> Διὰ μὲν ἄρ ζωστῆρος ἐλήλατο δαιδαλέοιο,
> Καὶ διὰ θώρηκος πολυδαιδάλου ἠρήρειστο.

Ζῶμα δὲ οἱ πρῶτον παρακάββαλεν· αὐτὰρ ἔπειτα θῆκεν ἱμάντας εὐδμήτους.

Ces vers sont de l'Iliade XXIII, 683 :

> Ζῶμα δέ οἱ πρῶτον παρακάββαλεν, αὐτὰρ ἔπειτα
> Δῶκεν ἱμάντας ἐϋτμήτους βοὸς ἀγραύλοιο.

1.° Dans l'édit. de Florence, il y a παρακάμβαλεν. M. Ernesti a eu tort de mettre cela au nombre des variantes. Les anciens copistes écrivoient tantôt le B comme un M̄, et tantôt comme un K̄. Les éditions d'Alde en pourroient fournir des milliers d'exemples. Dans Hérodien, édition d'Alde, in-8.° 1524, *pag. 1, lig. 3,* on lit : Κνήμην ἀνανεώσασθαι, pour μνήμην ἀνανεώσασθαι. Je n'approuve pas non plus l'explication que donne ce savant à παρακάββαλεν. Diomède jette aux pieds d'Euryale la ceinture, afin que celui-ci s'en couvre.

2.° Εὐδμήτους se trouve dans toutes les éditions qui ont précédé celle d'Eustathe de Rome, où on lit εὐτμήτους, qui est la bonne leçon. Josué Barnes a suivi cette leçon, sans avertir le lecteur où il l'avoit puisée. Sam. Clarke l'a imité, ainsi que les éditeurs postérieurs, sans avoir égard aux éditions de Turnèbe et de Henri Etienne, qui ont admis la mauvaise leçon. L'édition de Venise porte aussi ἐϋτμήτους.

3.° Le scholiaste de Venise met Ὀρίππου pour Ὀρσίππου, et la 392.e olympiade pour la 15.e : il ajoute que cet Orsippus étoit Lacédémonien, quoiqu'il fût Mégarien, selon son épitaphe rapportée par le scholiaste de Thucydide sur le livre I, §. VI. *Voyez* sur cet Orsippus le savant Corsini. *Fast. Attic. tom. III, pag. 22 et seq.*

Pag. 418, lig. 5. Ἤγαλλε, ἐθεράπευε. Δίων ἐν ἑκτωκαιδεκάτῳ λόγῳ ῥωμαϊκῶν, διά τε οὖν ταῦτα, καὶ ὅτι τὸ θεῖον ἀκριβῶς ἤγαλλεν.

Κέχρηνται δὲ τῇ λέξει ἄλλοι τε καὶ Εὐνόμιος ὁ δυσσεβὴς καὶ αὐτὸς οὕτω πολλάκις.

C'est un de ces fragmens que nous a conservés l'empereur Constantin Porphyrogénète, fils de l'empereur Léon VI, dit le philosophe, et que Henri de Valois a publiés le siècle dernier : il se trouve *pag. 602* de son édition, et *pag. 25* de celle de *Dio Cassius*, donnée par M. Reimar à Hambourg. Il faut corriger dans l'Étymologique et dans Suidas, au mot Ἤγαλλεν· διά τε οὖν ταῦτα, καὶ διότι καὶ τὸ θεῖον ἀκριβῶς ἤγαλλεν. Sans Suidas et l'auteur du grand Étymologique, nous ignorerions que ce passage est tiré du livre seizième de *Dio Cassius*. Un lexique manuscrit de la Bibliothèque de Coislin rapporte aussi le même passage, *pag. 471, col. 2;* mais il y est plus fautif.

Κέχρηνται δὲ λέξει ἄλλοι τε καὶ Εὐνόμιος ὁ δυσσεβής. Il faut corriger avec Suidas λέξει ταύτῃ. Cet Eunomius avoit été secrétaire d'Aétius, surnommé l'Athée, ὁ ἐπικληθεὶς Ἄθεος. *Socrat. Hist. lib. II, cap. XXXV, pag. 134.* Eleusius, évêque de Cyzique, ayant été chassé de son siége l'an 360, par les ordres de Julien l'apostat, Eunomius fut sacré en sa place. Les habitans de Cyzique, ne pouvant goûter l'enflure de ses expressions vides de sens, le chassèrent de leur ville. *Idem, lib. IV, cap. VII, pag. 218 et 219.* Il devint le chef des Eunomiens, qui avoient d'abord été appelés Aétiens, du nom de cet Aétius, dont nous venons de parler. Ces Eunomiens ne baptisoient pas au nom de la Sainte-Trinité, mais au nom de la mort de Jésus-Christ. *Socrat. lib. V, cap. V, cap. XXIV, pag. 301 et 302.* Nous avons l'exposition de la Foi de cet Eunomius, qu'il présenta à l'empereur Théodose l'an 383. Henri de Valois l'a publiée dans ses notes sur le livre V de Socrate, *pag. 274.* Cette exposition justifie l'épithète d'impie, δυσσεβής, que lui donne l'auteur du grand Étymologique.

Pag. 419, lig. 10. Ἤιδη, ἐν τοῦ ᾔδειν ὑπερσυντελίκου, διαλύουσιν οἱ Ἴωνες τὴν ει δίφθογγον· ἐν μὲν τῷ πρώτῳ προσώπῳ, εἰς ε καὶ α. Καὶ ἀποβολῇ τοῦ ν, γίνεται ᾔδεα, ὡς τὸ ἦν, ἔα· ἐν δὲ τῷ τρίτῳ, εἰς δύο ε ε, καὶ γίνεται, ᾔδεε· εἶτα οἱ Ἀθηναῖοι ἐν τῷ πρώτῳ προσώπῳ τὸ ε καὶ α εἰς η συναιροῦσιν· οἷον, ᾔδη ἐγὼ, ἀντὶ τοῦ ἠπιστάμην.

Il y a ici une faute facile à corriger. Je lis, avec la première édition, Ηἴδη, ἐκ τοῦ ᾔδειν ὑπερσυντελίκου κ. τ. λ. Cette règle est certaine. Tous les auteurs Attiques ont dit ᾔδη au lieu de ᾔδειν; ou si l'on trouve cette dernière forme dans quelque auteur Athénien, il faut l'attribuer aux copistes et la corriger. C'est d'après ces principes, que M. Pierson *(ad Mœrim Atticistam pag. 174)* a corrigé le vers 18 de l'Antigone de Sophocle:

Ἤδη καλῶς, καὶ σ' ἐκτὸς αὐλείων πυλῶν
Τοῦδ' οὕνεκ' ἐξέπεμπον, ὡς μόνη κλύοις.

M. Valckenaer approuve cette correction dans ses notes sur l'Hippolyte d'Euripide, *pag. 207*, et rétablit de même les vers 448 et 460 de la même pièce, où on lisoit auparavant ᾔδειν et ἐξῄδειν. M. Brunck a mis sagement ces corrections dans le texte; et M. le D.r Musgrave auroit dû l'imiter en cela dans son édition de Sophocle, qui n'a paru qu'après sa mort en 1800, à Oxford, en trois volumes in-8.° Cette règle est tellement invariable, qu'Aristophane, dont les comédies sont le modèle du plus pur atticisme, a dit dans la comédie des Oiseaux, *vers 511*,

πουτὶ τοίνυν οὐκ ᾔδη ἐγώ.

Il ne faut pas croire qu'il n'y ait que les poëtes qui se soient servis de ces formes; les écrivains en prose en ont également fait usage. Platon, *in Euthydemo, pag. 271 C*, dit, suivant nos éditions, ὡς ἔγωγε οὐκ ᾔδειν πρότου ὅτι εἶεν οἱ παγκρατιασταί. Mais Photius dit dans son lexique manuscrit, ᾔδη, ἀντὶ τοῦ ᾔδειν, Εὐθυδήμῳ. Or, comme c'est le seul endroit de ce dialogue où se rencontre ce mot, il s'ensuit qu'il faut corriger ᾔδη. Dans le Phædon ou περὶ ψυχῆς, *pag. 63 E*, où on lit actuellement Ἀλλὰ σχεδὸν μὲν τοι ᾔδειν, ἔφη ὁ Κρίτων, Photius lisoit καὶ τῷ περὶ τῆς ψυχῆς· Ἀλλὰ σχεδὸν μὲν τε ᾔδη ὁ Κρίτων. Panætius, cité par Eustathe sur l'Odyssée d'Homère, *pag. 1946, lig. 23*, observe qu'on trouve ᾔδη dans les ouvrages de Platon, et que Thucydide s'est aussi servi de cette forme. Καὶ οὕτω φησὶ Παναίτιος ἐχειν τὰς γραφὰς παρὰ Πλάτωνι· καὶ Θουκιδίδης δε κέχρηται τῷ τοιούτῳ Αττικῷ ἔθει.

Pag. 419, lig. 17. Καὶ λέγουσι τινὲς ὅτι ἰδοὺ εἴρηται ὁμόφωνον, τοῦ Τεχνικοῦ λέγοντος ὅτι οὐκ ἐνδέχεται κατὰ τὴν αὐτὴν διάλεκτον, καὶ κατὰ τὸν αὐτὸν ἀριθμὸν, ἢ χρόνον ὁμοφωνεῖν· ἔστιν οὖν εἰπεῖν ὅτι οὐκ ἔστι κατὰ τὴν αὐτὴν διάλεκτον τὸ πρῶτον καὶ τὸ τρίτον· ἡ γὰρ κρᾶσις τοῦ πρώτου προσώπου τῆς παλαιᾶς Ἀτθίδος ἐστιν ἰδίωμα· τοῦ δὲ τρίτου, τῆς νέας. Τεχνικοῦ λέγοντος. Les anciens donnoient à Hérodien le surnom de Technique. Eustathe, sur Homère, dit, *pag. 368, lig. 12*, ὁ δὲ Τεχνικὸς φησι διὰ τοῦ ι, Τεχνικὸν λέγων τὸν Ἡρωδιανόν.

Pag. 419, lig. 23. Ὥστε παρὰ τῷ Ποιητῇ, Ὅς ᾔδη τά τ' ἐόντα, καὶ οὐδὲ τὰ, ᾔδη· Ἀρισάρχειον ἐστὶν ἁμάρτημα· καὶ οὐκ ὤφειλε γὰρ ἐᾶσαι αὐτὸ παρὰ τῷ Ποιητῇ ὂν τῆς παλαιᾶς Ἀτθίδος.

L'auteur de l'Étymologique avoit dit que les Ioniens changeoient la diphthongue ει en ε et α, et que les anciens Athéniens changeoient εα en η. Le même écrivain avoit dit que les Ioniens disoient à la troisième personne ᾔδεε, et les Athéniens ᾔδη. Le premier changement étoit de l'ancien attique ou ionien, et le second du nouveau, Or, cet attique ne pouvant avoir été connu d'Homère, il en conclut que ᾔδη n'auroit pas dû être approuvé par Aristarque, puisque cette dernière contraction n'étoit pas de l'ancien attique : il est donc évident qu'on a omis dans le texte une négation, et qu'il faut lire, οὐκ ὂν τῆς παλαιᾶς Ἀτθίδος.

Pag. 422, lig. 34. Ἠθμός, καὶ ἠθάνειον, ἐργαλεῖον διατετρημένον πολλαῖς τρύπαις, δι' οὗ τὸ ὑγρὸν εἴωθε διακρίνεσθαι τῶν παχυτέρων, ὥς φησι Μενεκράτης ἐν Ἠργωνᾷ, Ἠθμῷ δὲ προπάροιθεν ἀφαρπάζει νέον αἰεὶ ἀφρὸν· παρὰ τὸ ἤθω· καὶ παρὰ Νικάνδρῳ, ὕδρον ἀπηθῆσαι. Καὶ Ἀριστοφάνης, ἀπὸ βιβλίων ἀπηθῶν· ἀπὸ γοῦν τὸ ἤθω, ἤσω, ἠμὸς καὶ ἠθμὸς, δι' οὗ διηθεῖται, καὶ διαβιβάζεται.

Ἠθμός est un terme très-usité, qui signifie une passoire, une couloire. Le scholiaste d'Apollonius de Rhodes assure *(ad Argonautic. 1, 1294)* qu'il faut écrire ce mot avec un esprit rude Ἡθμός : τὸ δὲ Ἡθμός δασύνεται, καίτοι τὸ η ἔχων πρὸ τοῦ θ, τῇ ἐννοίᾳ τοῦ ἤσω μέλλοντος δασυνομένου. L'observation de ce scholiaste est confirmée par l'inscription rapportée par Chishull *(Antiquit. Asiat. planche de la page 4)* : Καγω κρατερα κεπισατον και Ηεθμον εσπρυιανειον κδωκα μνεμα Σιγευεσι, ou suivant la manière

moderne d'écrire, κἀγὼ κρατῆρα, κἀπίστατον, καὶ ἠθμὸν ἐς πρυτανεῖον ἔδωκα μνῆμα Σιγειεῦσι.

Καὶ ἠθενεῖον. Je pense qu'il faut corriger ἠθήνιον, comme on trouve dans Hésychius, ou plutôt ἠθάνιον, dont s'est servi Hellanicus dans son histoire d'Égypte, ainsi qu'on le voit dans un fragment que nous a conservé Athénée, *livre XI, chap. VI, pag. 470 D.* Ἑλλάνικος ἐν Αἰγυπτιακοῖς οὕτως γράφει· Αἰγυπτίων ἐν τοῖς οἴκοις κεῖται φιάλη χαλκῆ, καὶ κύαθος χαλκοῦς (*sic legend. ex edit. Aldi, pag. 190*) καὶ ἠθάνιον χάλκεον.

Μενεκράτης ἐν Ἐργωνᾳ. Il y a eu un Ménécrate de Smyrne, dont il nous reste deux épigrammes dans l'Anthologie, *pag. 21* et *120* de l'édition de Henri Étienne. Suidas parle d'un Ménécrate, poëte comique, dont il cite la pièce intitulée Μανέκτωρ ou Ἑρμιονεύς. Je crois que l'auteur de l'Étymologique a voulu parler de celui-ci, et que l'ouvrage dont il rapporte le titre, est une comédie. L'Ergonès seroit le titre d'une autre pièce de ce poëte, dont Fabricius n'a pas eu connoissance, et qui a été aussi oubliée par le nouvel éditeur, M. Harles. Je corrige ἐν Ἐργωνῃ. Ἐργώνης signifie un entrepreneur d'ouvrages, *operum redemptor.*

Καὶ παρὰ Νικάνδρῳ, οὖρον ἀπηθῆσαι. Ce passage est *in Theriacis, vers. 708 :*

> . . . . εἰκ δὲ πελιδνὸν
> οὖρον ἀπηθῆσαι πλαδόωντ' εὐεργέϊ μάκτρῃ,
> ἧς ἔπι δὴ τέρσοιο διαδρυφὲς αἷμα κεάσας,
> δραχμάων πισύρων μίσγων βάρος.

Le scholiaste explique ἀπηθῆσαι par διυλίσαι, et il dit qu'on trouve dans quelques exemplaires ἐν λαεργέϊ μάκτρῃ au lieu de εὐεργέϊ μάκτρῃ.

Καὶ Ἀριστοφάνης, ἀπὸ βιβλίων ἀπηθῶν. Ce passage est des Grenouilles, *vers 943* de l'édition de M. Brunck. Dans les éditions précédentes on lisoit en deux mots ἀπ' ἠθῶν. M. Brunck a corrigé dans la sienne ἀπηθῶν, d'après le scholiaste et l'Étymologique.

Pag. 422, lig. 51. Ἠϊών, ὁ αἰγιαλός· παρὰ τὸ ἀΐειν τὸ ἀκούειν· ἐκ τοῦ ἀΐω οἴω, γίνεται ἠϊών, ἡ ἐξακουομένη τοῖς κύμασιν· οἷον ἠϊόνες βοόωσιν

ἐρευγομένης ἁλὸς ἔξω· ἢ παρὰ τὸ καταντλεῖσθαι παρὰ τῶν κυμάτων, τουτέστι καταντλεῖσθαι καὶ καταβρέχεσθαι· αἰονήματα δὲ καταντλήματα φασὶν οἱ Ἀττικοί· ἢ παρὰ τὸ ἴω, ἐφ' ᾧ ἐστιν ἰέναι ἐξ ἁλὸς, ἢ εἰσιέναι· Λυκόφρων, ἵππων φριμαγμὸν ἠϊόνες δεδεγμένοι· ἢ παρὰ τὸ εἴω ῥῆμα, εἰς ὃν προτρέχει ἡ θάλασσα· ἢ ἠϊόνας, τὰς μὴ πετρώδεις, ἀλλὰ τὰς διοδευομένους δι' ὧν ἐστιν εὐχερῶς ἴεσθαι· ἠϊὼν, τὸ βάσιμον μέρος τῆς θαλάσσης· λέγονται καὶ τὰ ὑποκάτω τῶν ὀφθαλμῶν, διὰ τὸ δι' αὐτῶν φέρεσθαι τὰ δάκρυα, ὡς καὶ τὰ τῶν αἰγιαλῶν κύματα.

Ce passage est de l'Iliade XVII, 263 :

Ὡς δ' ὅτ' ἐπὶ προχοῇσι διϊπετέος ποταμοῖο
βέβρυχε μέγα κῦμα ποτὶ ῥόον, ἀμφὶ δέ τ' ἄκραι
ἠϊόνες βοόωσιν, ἐρευγομένης ἁλὸς ἔξω.

Remarquez que ἔξω signifie ici *extra mare*, sur le rivage, et que c'est la même chose que ce qu'Homère a dit dans l'Odyssée, *livre V, 402:*

Ῥόχθει γὰρ μέγα κῦμα ποτὶ ξερὸν ἠπείροιο
δεινὸν ἐρευγόμενον.

Αἰονήματα δὲ τὰ καταντλήματα φασὶν οἱ Ἀττικοί. L'auteur du grand Étymologique avoit dit plus haut, *pag. 348, lig. 26*, que ce terme étoit particulier aux médecins. Il peut avoir raison ; car ceux d'entre eux qui affectoient de se servir de termes attiques en faisoient usage. Galien, cité par Henri Étienne, dans son Trésor de la langue Grecque, *tom. I, pag. 179*, s'est servi plusieurs fois de αἰονάω et de καταιονάω. Mœris Atticista assure, *pag. 73*, que l'on dit attiquement αἰονᾶν, et dans la langue commune καταντλεῖν. Cette observation confirme la remarque de l'Étymologique, αἰονήματα δὲ τὰ καταντλήματά φασιν οἱ Ἀττικοί. Καταιόνημα, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire, est employé comme terme de médecine dans Ælien *(Hist. Animal. l. VIII, cap. XXII, pag. 475)* : Οἰκτείρει τὸν νεοττὸν καὶ ἀναλαβοῦσα σὺν πολλῇ τῇ φειδοῖ καταιονεῖ τὴν πληγὴν, καὶ θεραπεύει καταιονήμασι καὶ ἐπιπλάσμασι. Le même auteur s'est servi de καταιονᾷν *(Hist. Animal. lib. XI, cap. XXXI, pag. 645)* : Μὴ καταιονᾷν μὲν τὸν ὀφθαλμὸν,

ὀφθαλμὸν, πυριάσεσι δὲ αὐτὸν ἀλεαίνειν. Le même dit *(lib. XIII, cap. VII, pag. 729)* καταιονεῖν; et l'on trouve καταιονεῖσθαι dans S.[t] Clément d'Alexandrie. *(Pædagog. lib. III, cap. IX, pag. 282.) Voyez* la note de M. Pierson sur Mœris, où ces passages sont indiqués.

Tous ces exemples prouvent que si αἰονάω est un mot attique, il n'en est pas moins un terme de médecine. L'exemple suivant de Dio Cassius le met hors de doute; il est du *liv. LV, §. XVII, pag. 789* : Ἢ οὐχ ὁρᾷς ὅτι καὶ οἱ ἰατροὶ τὰς μὲν τομὰς καὶ τὰς καύσεις σπανιώτατά τισι προσφέρουσι ἵνα μὴ ἐξαγριαίνωσι αὐτῶν τὰ νοσήματα, τοῖς δὲ αἰονήμασι καὶ τοῖς ἠπίοις φαρμάκοις τὰ πλείω μαλθάσσοντες θεραπεύουσι. De là je conclus qu'il ne faut faire aucun changement dans les deux passages du grand Étymologique rapportés ci-dessus. Αἰονοῦμαι est aussi dans Lycophron, *vers 1425:*

Ἅπας δ' ἀναύρων νασμὸς αὐανθήσεται
Χανδὸν κελαινὴν δίψαν αἰονουμένων.

Λυκόφρων, ἵππων φριμαγμὸν ἠϊόνες δεδεγμένοι. C'est ainsi qu'on lit dans l'édition de Sylburge, ainsi que dans la première; mais on trouve dans les éditions de Lycophron δεδεγμέναι au féminin, ainsi qu'il doit y avoir.

Pag. 423, lig. 20. Ἦια, βρώματα οὐ τὰ ἐν οἴκῳ ἐσθιόμενα, ἀλλὰ τὰ ἐν ὁδῷ καὶ πλῷ. Ὅμηρος, ἐν δ' ἤϊα κωρύκῳ, καὶ δεῦτε, φίλοι ἤϊα φερώμεθα, ἐφόδια, σιτία ἀγαθὰ, χορτάσματα· ἔστιν εἴω τὸ πορεύομαι διὰ διφθόγγου, ὥς φησι Σώφρων ἐν Θυννοθήρᾳ, ἐγκίκρα ὡς εἴω· ὁ παρακείμενος, εἶκα· ὁ μέσος εἶα· καὶ κατὰ διάλυσιν ἤϊα· ἤϊα οὖν κυρίως, τὰ πρὸς ὁδὸν ἐπιτήδεια βρώματα, καὶ πρὸς τὸ ἰέναι χρήσιμα, ἢ τοῖς ἰοῦσιν ἐπιτήδεια· λέγονται καὶ τὰ ἄχυρα· ὡς δ' ἄνεμος ζαὴς ἠΐων θημῶνα τινάξει· παρὰ τὸ εἴω, τουτέστι τὰ εὐκίνητα καὶ εὐχερῶς μεταῤῥιπιζόμενα ὑπὸ τῶν ἀνέμων· γεννηθέντος γὰρ ἀνέμου, δεῦρο κἀκεῖσε φέρεται· καὶ ἐπὶ τῶν ἀλόγων ζώων, θώων παρδαλίων τε λύκων τ' ἤϊα πέλονται.

Ἐν δ' ἤϊα κωρύκῳ. Ce passage est de l'Odyssée, v. 266:

Ἐν δέ οἱ ἀσκὸν ἔθηκε θεὰ μέλανος οἴνοιο
τὸν ἕτερον, ἕτερον δ' ὕδατος μέγαν· ἐν δὲ καὶ ἤϊα
κωρύκῳ.

Δεῦτε, φίλοι κ. τ. λ. Ce passage est de l'Odyssée II, 410.

Δεῦτε, φίλοι, ἤϊα φερώμεθα.

Voyez le scholiaste sur le vers 289 du second livre de l'Odyssée:

Ὥς φησι Σώφρων ἐν Θυννοθήρᾳ, ἐγκίκρα ὡς εἴω.

Sophron, poëte comique, s'est fait une grande réputation par ses Mimes sur les hommes et sur les femmes. Il ne faut pas confondre les mimes des Grecs avec ceux des Romains. Chez ceux-ci, les acteurs exprimoient sans parler, et seulement par des gestes, une action théâtrale. Chez les Grecs, les mimes étoient une espèce de comédie qui représentoit au naturel les caractères et les mœurs des personnages introduits sur la scène: cette imitation étoit si parfaite, que lorsqu'on faisoit parler une femme, c'étoit tantôt avec la négligence de style, et tantôt avec les solécismes que l'on reprochoit aux femmes. Platon faisoit ses délices des Mimes de Sophron; il les avoit toujours avec lui: après sa mort, on les trouva sous le chevet de son lit, avec les comédies d'Aristophane, qui ne lui plaisoient pas moins. Il avoit appris de ces deux poëtes à faire parler convenablement à leurs caractères, les interlocuteurs de ses dialogues. *Olympiodor. in vitâ Platonis*, pag. 5, *ex edit. Oxon. 1771, in-8.º*

Quant à ce passage de Sophron, il faut corriger,

ἐγκίρνα, ὡς εἴω.

Il est d'autant plus étonnant que cette correction ait échappé au savant Sylburge, que l'auteur de l'Étymologique avoit cité et expliqué ce passage plus haut, *page 121, ligne 30:* Ἔστιν εἴω διὰ τῆς ει διφθόγγου, σημαῖνον τὸ πορεύομαι, ὡς παρὰ Σώφρονι, οἷον, ἐγκίρνα ὡς εἴω, τουτέστι, κέρασον, ἵνα πορευθῶ.

Λέγονται καὶ τὰ ἄχυρα ὡς δ' ἄνεμος ζαὴς ἠΐων θημῶνα τινάξει.

1.º Je crois qu'il faut lire λέγονται δὲ καὶ τὰ ἄχυρα. 2.º On trouve τινάξη dans toutes les éditions. On lit τινάξει dans Hésychius au mot Ἤϊα; mais c'est une faute. Apollonius a conservé la leçon vicieuse dans son lexique. M. de Villoison s'est contenté de remarquer qu'on lisoit τινάξε dans toutes les éditions, ce qui

n'est pas exact, sans nous faire part de son sentiment sur ces deux leçons. Le vers d'Homère est de l'Odyssée, *livre V, 368* :

Ὡς δ' ἄνεμος ζαὴς ἠΐων θημῶνα τινάξῃ.

Ἐπὶ τῶν ἀλόγων ζώων, θώων πορδαλίων τε λύκων τ' ἠΐα πέλονται. Sylburge dit en note que, dans l'édition *vulgate*, le mot ζῶον est omis, et que cette omission indique une autre leçon : il a sans doute voulu parler de la seconde édition de Venise; car ζώων se trouve dans la première, et il n'y a d'omis que θώων. Cette omission n'indique pas une variante; mais elle annonce que l'auteur de l'Étymologique n'a pas cru ce mot nécessaire. Ce passage est de l'Iliade XIII, 103.

Aristarque *(Scholiast. Venet.)* lisoit παρδαλίων, ainsi que l'Étymologique au mot Ζειαί, *pag. 410, lig. 23*, édition de Sylburge; mais la première édition omet ce mot en cet endroit.

Pag. 425, lig. 26. Ἠλέκτραι πόλεις Θηβῶν· ἢ ἀπὸ τοῦ Ἠλεκτρύωνος τοῦ πατρὸς Ἀλκμήνης· ἢ ἀπὸ Ἠλέκτρας· ταύτης δὲ μήτηρ κατ' ἐνίους Ἁρμόνια· ἢ τὰ ἐν τοῖς κλινόποσι τῶν σφιγγῶν ὄμματα· ἢ τὰ ἐν τοῖς κλίναις ποικιλλομένων.

Il n'y a pas de ville de ce nom dans le territoire de Thèbes; mais cette ville avoit sept portes, et l'une de ces sept portes s'appeloit la porte Électres. Æschyle en fait mention dans la pièce intitulée les *Sept* devant Thèbes, *vers 425*,

Καπανεὺς δ' ἐπ' Ἠλέκτραισιν εἴληχεν πύλαις·

Et Euripide dans les Phéniciennes, *vers 1136*,

Καπανεὺς προσῆγε λόχον ἐπ' Ἠλέκτραις πύλαις·

Et Pindare, *Isthm. IV*, 104,

Τῷ μὲν Ἀλεκτρᾶν ὕπερθεν
δαῖτα πορσύνοντες ἀστοί.

Stace les met aussi au nombre des sept portes de la ville de Thèbes, dans la Thébaïde, livre VIII, 355 :

. . . . *Celsum fudère Dryanta*
Electræ.

Il faut donc corriger Ἠλέκτραι, πύλαι Θηβῶν· . . . .

ἢ ἀπὸ Ἠλέκτρας· ταύτης δὲ μήτηρ κατ' ἐνίους Ἁρμονία. Le scholiaste d'Euripide, sur le vers ci-dessus cité des Phéniciennes, dit, au contraire, qu'Électre étoit mère d'Harmonie. Comme les traditions sur les anciennes généalogies varient beaucoup entre elles, on pourroit ne trouver rien à reprendre ni dans l'article de l'Étymologique, ni dans celui du scholiaste. Mais si l'on fait attention que l'Étymologique n'est presque composé que des passages des anciens scholiastes, et que cet article est en grande partie emprunté de celui d'Euripide, j'espère qu'on ne trouvera pas mauvais que je corrige, ἢ ἀπὸ Ἠλέκτρας, τῆς Ἁρμονίας κατ' ἐνίους μητρός. Cette correction me paroît d'autant plus certaine, qu'Arrian, cité par Eustathe sur le vers 391 de Denys le Périégète, dit qu'Harmonie étoit sœur de Dardanus; or, celui-ci étoit fils d'Electre, comme le disent Apollodore dans sa Bibliothèque, livre III, chap. XI, *pag. 205*, et le petit scholiaste d'Homère sur le vers 215 du livre XX de l'Iliade, ainsi que celui de Venise.

Ἢ τὰ ἐν τοῖς κλινόποσι τῶν σφιγγῶν ὄμματα· ἢ τῶν ἐν ταῖς κλίναις ποικιλλομένων.

L'une des portes de Thèbes s'appeloit Electres, Ἠλέκτραι, d'Electryon, père d'Alcmène, ou d'Electre, mère d'Harmonie: mais peut-on dire que les ornemens d'ambre ou *électre* qu'on mettoit aux pieds des siéges ou des lits eussent la même origine? Je crois plutôt que, dans le manuscrit, le mot Ἤλεκτρα, plurief d'Ἤλεκτρον, étoit en abrégé, et qu'un copiste inattentif aura changé ce mot abrégé en la particule disjonctive ἢ. De plus, je supprime le point après ὄμματα, et la particule disjonctive ἢ, qui suit; ou si l'on croit devoir la conserver, je lirois ἢ τὰ ἐν ταῖς κλίναις ποικιλλομένα. Ainsi je fais un nouvel article: Ἤλεκτρα, τὰ ἐν τοῖς κλινόποσι τῶν σφιγγῶν ὄμματα τῶν ἐν ταῖς κλίναις ποικιλλομένων· ou, ce que j'aimerois mieux: Ἤλεκτρα, τὰ ἐν τοῖς κλινόποσι τῶν σφιγγῶν ὄμματα· ἢ τὰ ἐν ταῖς κλίναις ποικιλλομένα. Les pieds des siéges étoient anciennement ornés d'ambre. L'auteur de l'Εἰρεσιώνη, petite pièce de vers attribuée à Homère, en parle. (*Vit. Homeri Herodoto tributa*, pag. 33, *ex edit. Etonensi.*) Suidas, au mot Ἤλεκτρα, *tom. II*, *pag. 52*, dit: Αἱ ἀρχαῖαι κλῖναι τοὺς

πόδας εἶχον ὠφθαλμισμένους ἄνθραξι καὶ ἠλέκτροις. Kuster corrige avec le scholiaste d'Aristophane, ἠσφαλλισμένους. Bien loin d'approuver cette correction, je crois, au contraire, devoir corriger le scholiaste d'après Suidas; car l'ambre ou *électre* contribuoit moins à la solidité qu'à l'ornement des pieds des lits.

Pag. 429, lig. 25. Ἡμέρα. Ἡσίοδος σωματοποιῶν λέγει, νυκτὸς δ' αὖτ' Αἰθήρ τε καὶ ἡμέρη ἐξεγένοντο· παρὰ τὸ μείρω τὸ μερίζω, γίνεται μέρα, ἡ πανταχοῦ μεμερισμένη· καὶ πλεονασμῷ τοῦ η, ἡμέρα· ἢ ζημέρα, ἡ τοῦ ζῆν μέρος ἔχουσα, ἀποβολῇ τοῦ ζ. ἢ ἀπὸ τοῦ ἥμερος, πρὸς ἀντιδιαστολὴν τῆς νυκτὸς φοβερᾶς οὔσης· ἢ παρὰ τὸ ἡμέρους ποιεῖν· ἢ ἀπὸ τοῦ ἕω τὸ ἀπολύω, ἡ καὶ ἕως εἴρηται· ἢ παρὰ τὸ ἵημι τὸ πέμπω, ἡ ἐκπέμπουσα ἡμᾶς πρὸς πάντα. Πλάτων δὲ, ὅτι ἱμείροντες αὐτῆς οἱ ἄνθρωποι διετέλουν, ἀσχάλλοντες ἐπὶ τῇ σκοτίᾳ τῆς νυκτός.

Le passage d'Hésiode est de la Théogonie, *vers 124:*

Νυκτὸς δ' αὖτ' Αἰθήρ τε καὶ Ἡμέρη ἐξεγένοντο.

Pour entendre l'étymologie que donne Platon du mot Ἡμέρα, il faut savoir que dans les temps antérieurs on disoit Ἱμερα et Ἑμερα. C'est dans le Cratylus, *tom. I, pag. 418 C.* Οἱ μὲν ἀρχαιότατοι Ἱμέραν τὴν ἡμέραν ἐκάλουν, οἱ δὲ, ἑμέραν· οἱ δὲ νῦν ἡμέραν. ἙΡΜΟΓΈΝΗΣ· ἔστι ταῦτα. ΣΩΚΡΑΤΗΣ· οἶσθα οὖν ὅτι μόνον τοῦτο δηλοῖ τὸ ἀρχαῖον ὄνομα τὴν διάνοιαν τοῦ θεμένου· ὅτι γὰρ ἀσμένοις τοῖς ἀνθρώποις καὶ ἱμείρουσιν ἐκ τοῦ σκότους τὸ φῶς ἐγίγνετο, ταύτην ὠνόμασαν ἱμέραν. ἙΡΜΟΓΈΝΗΣ· Φαίνεται. ΣΩΚΡΑΤ· νῦν δέ γε τετραγῳδημένον, οὐδ' ἂν κατανοήσαις ὅ τι βούλεται ἡ ἡμέρα. Καίτοι τινὲς οἴονται ὡς δὴ ἡμέρα ἥμερα ποιεῖ, διὰ ταῦτα ὠνομάσθαι αὐτὴν οὕτως.

Pag. 429, lig. 41. Ἡμεροδρόμος, ὁ ἥλιος· λέγονται καὶ οἱ ταῖς βασιλικαῖς διατάξεσι ταχύτατα διακονούμενοι.

Cette glose est mot pour mot dans Suidas. Elle est aussi en partie dans Hésychius, qui ajoute fort à-propos ἀλληγορικῶς ὁ ἥλιος. Les hémérodromes étoient des courriers, porteurs d'ordres de la part des princes ou des généraux; ils faisoient une extrême diligence. Hérodote, livre VI, §. CV : Καὶ πρῶτα μὲν, ἐόντας ἔτι

ἐν τῷ ἄστεϊ οἱ στρατηγοὶ, ἀποπέμπουσι ἐς τὴν Σπάρτην κήρυκα Φειδιππίδην, Ἀθηναῖον μὲν ἄνδρα, ἄλλως δὲ ἡμεροδρόμον τε καὶ τοῦτο μελετῶντα. Cornélius Népos, parlant de ce même Phidippide, dit *(in Miltiade, cap. IV): Phidippidem cursorem ejus generis, qui* hemerodromi *vocantur Lacedæmonem miserunt.* Les Perses, dont les États étoient fort étendus, avoient établi, de distance en distance, des maisons où l'on entretenoit de ces courriers. Le premier remettoit ses ordres au second, le second au troisième, et ainsi de suite; de sorte qu'en très-peu de temps les ordres du prince parvenoient aux extrémités de l'empire. Les Perses appeloient ces courriers *angari* et *astandæ.* Hérodote en parle, *lib. VIII, §. XCVIII;* et l'on peut consulter là-dessus Barn-Brisson, *de Regno Persarum, lib. I, §. CCXXXVIII et seq.* Ces courriers des Perses étoient à cheval. Il n'y en avoit pas encore en Grèce; et Phidippide, dont je viens de parler, n'étoit pas de ce nombre. Les Grecs, ayant senti l'utilité de cette invention, l'empruntèrent des Perses; les Romains n'en firent usage que très-tard. Auguste, en ayant reconnu l'avantage, les établit dans tout l'empire. *Sueton. in Octavio, §. XLIX.*

Pag. 430, lig. 50. Ἡμίφωνα, ὠνόμασθαι τινὰ τῶν συμφώνων . . . ὥστε καὶ τὰ τὴν ἐπὶ ποσὸν μεταβολὴν, ὡς ἡμίνηρον καὶ ἡμίεφθον κρέας.

Henri Étienne dit dans l'index de son Trésor de la langue Grecque, qu'à Alexandrie le *coracinus* s'appeloit *hemineros,* et il cite Athénée, livre III. Mais quel rapport peut avoir le *coracinus* avec le passage du grand Etymologique ? Il faut faire attention que les Grecs disoient νήτη pour νεάτη, νηρὸν pour νεαρὸν· ainsi, ἡμίνηρον κρέας est pour ἡμίνεαρον κρέας. Mais qu'est-ce que de la viande à moitié récente? Athénée nous l'apprend, *lib. III, cap. XXXIII, pag. 120 D:* τάριχος τέλειος καὶ μὴ βρομώδης. Casaubon dit en note, *pag. 432, lig. 32,* que c'est un poisson qui a bien pris le sel et qui est desséché. Athénée oppose à ces sortes de poissons, ceux qui n'étoient que très-peu salés et qu'il distingue par cette raison de ceux qui l'étoient à demi. Aussi appelle-t-il les premiers ἡμίνηροι, et les seconds ἡμιτάριχοι; car c'est de la sorte qu'il faut lire dans Athénée, et non ἡμίνιεροι,

ainsi qu'on le voit même dans la première édition. Cette faute vient de la prononciation vicieuse des Grecs modernes. Le passage d'Athénée est, *lib. III, cap. XXXII, pag. 118 et 119.* Καὶ ὁ Πλούταρχος, ὁ μὲν ἡμίνηρος, ἔφη, τί διαφέρει τοῦ προκαπειλεγμένου (*legend.* προκαλελελεγμένου) ἡμιπαρείχου, οὗ ὁ καλὸς ὑμῶν Ἀρχέστρατος μέμνηται. Sylburge a copié en partie la remarque de Henri Étienne.

Pag. 434, lig. 6. Ἠπίαλος καὶ Ἠπιάλης καὶ Ἠπιόλους· σημαίνει τὸν ῥιγοπύρετον, καὶ δαίμονα τοῖς κοιμωμένοις ἐρχόμενον ὡς Ὅμηρος καὶ οἱ πλείους ἠπιόλης λέγουσι διὰ τοῦ η· πλὴν διαφόρως ἐχρήσαντο τῇ λέξει· εἴρηται κατὰ ἀντίφρασιν, ἤπιος· ἐπαχθὴς γάρ ἐστιν. ἢ παρὰ τὸ πέμπεσθαι ἀπὸ τοῦ σώματος, ἀπίαλος, ἀπὸ τοῦ ἀπιέναι, ὁ ὀφείλων ἀπιέναι· ὁ δὲ Ἀλκαῖος ἐπίαλον αὐτὸν ἔφη· Ἀπολλώνιος δὲ φησι τὸν ἐπιάλτην, ἠπιάλην καλεῖσθαι, καὶ τροπῇ τοῦ α εἰς ο ἠπιόλην.

Les fièvres mêlées de chaud et de froid sont appelées par les Grecs ἠπίαλος· ἠπιάλης est aussi un démon ou génie qui survient pendant le sommeil, et accable de son poids ceux qui dorment : c'est ce que nous nommons le cauchemar. De là on voit que la correction de Sylburge, qui lit ἐπερχόμενον, est très-juste. Ce savant auroit pu s'appuyer de l'autorité d'Eustathe sur Homère, *pag. 1697, lig. 52,* ἠπίαλος οὐ μόνον σημαίνει τὸ ῥιγοπύρετον, ἀλλὰ καὶ δαίμονα τοῖς κοιμωμένοις ἐπερχόμενον.

Ὡς Ὅμηρος, καὶ οἱ πλείους ἠπιόλης λέγουσι διὰ τοῦ η. Ce passage est très-corrompu. Homère n'a parlé ni de cette espèce de fièvre, ni de cette sorte de génie : ὡς dérange le sens de la phrase; enfin il ne faut mettre qu'une virgule après ἐπερχόμενον. En conséquence, je corrige: σημαίνει τὸν ῥιγοπύρετον καὶ δαίμονα τοῖς κοιμωμένοις ἐπερχόμενον, ὃν Ἡρωδιανὸς καὶ οἱ πλείους ἠπιόλης λέγουσι διὰ τοῦ η. Ces corrections sont autorisées par Eustathe sur Homère, à l'endroit ci-dessus cité, excepté le changement de Ὅμηρος en Ἡρωδιανός. Mais ce changement est appuyé par le même Eustathe, *pag. 561, lig. 17 :* ἐν δὲ τοῖς Ἡρωδιανοῦ κεῖται καὶ ἠπιάλης ἠπιάλητος, οὗ χρῆσίς φησι παρὰ Σώφρονι· οἷον, Ἡρακλῆς ἠπιάλητα πνίγων. Je soupçonne que c'est le titre d'une pièce de Sophron, dont Fabricius n'a point parlé dans sa Bibliothèque

Grecque, et dont il paroît que le nouvel éditeur, M. Harles, n'a pas eu connoissance.

Ὁ δὲ Ἀλκαῖος ἐπίαλον αὐτὸν ἔφη. Ἀπολλώνιος δέ φησι τὸν ἐπιάλτην, ἠπιάλην καλεῖσθαι.

Ce passage est étrangement corrompu. Je corrige avec Eustathe sur Homère, *pag. 1687, lig. 50:* Ἀλκαῖος ἠπίαλην ἐπιάλτην ἔφη· Ἀπολλώνιος δέ φησι τὸν ηπιάλον ἠπιόλην καλεῖσθαι, τροπῇ τοῦ ᾱ αἰς ō.

Pag. 434, lig. 15. Ἤπιος· οὕτω πρότερον ἐκαλεῖτο ὁ Ἀσκληπιός· ἢ ἀπὸ τῶν τρόπων, ἢ ἀπὸ τῆς τέχνης· καὶ τῆς τῶν χειρῶν ἠπιότητος· ᾧ καὶ γυναῖκα παραδίδωσιν Ἠπιόνην, ἐξ ἧς αὐτῷ γενέσθαι Ἰάσονα, Πανάκειαν· Δεξίων ἐν Ὑπομνήματι Λυκόφρονος· ἤπιος σημαίνει κυρίως τὸν λογισμόν· παρὰ τὸ ἔπω τὸ λέγω, ἔπιος καὶ ἤπιος, ὁ ἐν λόγῳ πάντα ποιῶν καὶ μὴ πάθει· ἐκ μεταλήψεως δὲ καὶ ὁ διὰ λόγου προσηνὴς καὶ πρᾷος. Καὶ ἠπιώτατος, ὁ ἐν λόγοις πρᾳότατος καὶ ἥσυχος.

Ἤπιος est une épithète que l'on donne aux dieux, et sur-tout à Bacchus et à Apollon. Dans un hymne en l'honneur du premier, qui se trouve dans l'Anthologie, *lib. 1, pag. 58, vers. 8,* on lit,

Ἤπιον, ἡδυπότην, ἡδύθρον, ἠπερόπηα·

Et dans un autre en l'honneur d'Apollon, *ibid. pag. 59, vers. 2,* il y a,

Ἤπιον, ἡδυεπῆ, ἡδύθρον, ἠπιόχειρα.

Mais dans le passage de l'Étymologique ce n'est pas une épithète, mais le nom propre de ce dieu, et celui que lui donne Lycophron, *vers 1054:*

Νόσων τ' ἀκέστης Δαυνίοις κληθήσεται,
Ὅταν καπνιμαίνοντες Ἀλθαίνου ῥοαῖς,
Ἀρωγὸν αὐδήσωσιν Ἠπίου γόνον.

Dans la suite on lui donna le nom d'Asclépios ou Æsculape, parce qu'il guérit Asclès, roi des Dauniens, c'est-à-dire de doux, de benin envers Asclès; telle est l'étymologie qu'en apporte le scholiaste de Lycophron *(pag. 113, col. 2, lin. 18)*, τὸν ἐπὶ Δαύνου τύραννον.

τύραννον. Mais il faut corriger, avec le grand Étymologique, *(pag. 154, lig. 45)*, τὸν Ἐπιδαύρου τύραννον, roi d'Epidaure. Cette correction est confirmée par Eustathe sur Homère, *pag. 463, lig. 35*, où on lit Ἄσκλητον Ἐπιδαύρειον ὀφθαλμιῶντα ἰάσατο, et par l'impératrice Eudocie, *pag. 16.* Mais peut-être faut-il lire dans Lycophron, νόσων τ' Ἄσκλης Ἐπιδαύρειος κληθήσεται.

Ὧ καὶ γυναῖκα παραδίδωσιν Ἠπιόνην. Je corrige, παραδιδοῦσιν. Quant à la femme d'Æsculape, Pausanias la nomme Epione, de même que l'Étymologique : γυναῖκα δὲ εἶναι τὴν Ἠπιόνην Ἀσκληπιοῦ φασι. *Pausan. lib. II, cap. XXIX.* Il est aussi fait mention d'Epione dans deux épigrammes de Crinagoras, *in Analectis veterum Poëtarum Græcor. tom. II, pag. 143, XIII; pag. 144, XVI;* et dans Aristide, *tom. I, pag. 46 ex edit. Oxon.*

Ἐξ ἧς αὐτῷ γενέσθαι Ἰάσονα, Πανάκειαν. Δεξίων ἐν Ὑπομνήματι Λυκόφρονος.

Ce passage est étrangement corrompu. Ἰασώ, qui fait au génitif Ἰασοῦς et à l'accusatif Ἰασώ, est le nom d'une des filles d'Æsculape et d'Epione. Suidas dit, au mot Ἠπιόνη, γυνὴ Ἀσκληπιοῦ· καὶ θυγατέρες αὐτῆς Ὑγιεία, Αἴγλη, Ἰασώ, Ἀκεσώ, Πανάκεια. Pausan. *lib. I, cap. XXXIV*, pag. 84 : Τετάρτη δὲ ἐστι τοῦ βωμοῦ (τοῦ Ἀμφιαράου) μοῖρα Ἀφροδίτης καὶ Πανακείας, ἔτι δὲ Ἰασοῦς, καὶ Ὑγιείας, καὶ Ἀθηνᾶς Παιωνίας, *Minervæ medicæ*, que le traducteur latin a traduit *Minervæ Pæoniæ*, et Gédoyn, à Minerve Pæonienne.

Aristophane dit *in Pluto, vers. 701:*

Ἀλλ' Ἰασὼ μέν τις ἀκολουθοῦσ' ἅμα,
ὑπηρυθρίασε, χ' ἡ Πανάκει' ἀπεστράφη,
τὴν ῥῖν' ἐπιλαβοῦσ'· οὐ λιβανωτὸν γὰρ βδέω.

J'ai dit que Ἰασώ faisoit à l'accusatif Ἰασώ. J'en trouve la preuve dans le scholiaste d'Aristophane sur ce vers : εἰ δὲ καὶ τὴν Ἰασὼ Ἀμφιαράου θυγατέρα, ὥσπερ Ἀσκληπιοῦ, ἄξιον ἀπορεῖν.

Il faut donc corriger, d'après ces autorités : ἐξ ἧς αὐτῷ γενέσθαι Ἰασὼ, Πανάκειαν.

Mais que faire du mot Δεκτίων? Sylburge, qui avoit entrevu qu'il falloit lire Ἰασώ, ne s'est pas douté que le texte fût ici altéré; et dans son index, il fait de *Dection* un commentateur de Lycophron. Fabricius met aussi *Dection* au nombre des commentateurs de ce poëte, *tom. II, pag. 418*, et *tom. X, pag. 31*, de sa Bibliothèque Grecque : ces savans se sont trompés. Il n'y a jamais eu de grammairien de ce nom. Le grand Étymologique, qui cite cent et cent fois le commentaire sur Lycophron, n'en nomme nulle part l'auteur. Il est hors de doute que c'est ici le nom de l'une des filles d'Æsculape et d'Epione, et qu'il faut substituer à ce nom Αἴγλην ou Ἀκεσώ. M. Valckenaer, *in Diatribe in Euripidis reliquias, pag. 291*, se détermine pour Ἀκεσώ. Le passage entier doit donc être lu : ἐξ ἧς γενέσθαι Ἰασὼ, Πανάκειαν, Ἀκεσὼ, ἐν Ὑπομνήματι Λυκόφρονος.

Pag. 434, lig. 44. Ἥρα, ἡ θεός· ὅτι ἡ αὐτὴ τῷ αέρι ἐςίν. Ὡς γὰρ πατὴρ πάτρα, καὶ μήτηρ μήτρα, οὕτως ἀὴρ, καὶ καθ' ὑπέρθεσιν Ἥρα. . . . . σημαίνει δὲ τὴν σωματοειδῆ θεόν, ὡς τὸ, Ἥρη, μὴ δὴ πάντας ἐμοὺς ἐπιέλπεο εἰδήσειν· σημαίνει καὶ τὴν χάριν καὶ τὴν ἐπικουρίαν.

Ὡς γὰρ πατὴρ πάτρα, καὶ μήτηρ μήτρα, οὕτως ἀὴρ, καὶ καθ' ὑπέρθεσιν Ἥρα. Il me paroît évident qu'il faut lire : ὡς γὰρ πάτηρ πάτρη καὶ μήτηρ μήτρη, οὕτως κ. τ. λ.

Cette étymologie est de Platon, *in Cratylo, tom. I, pag. 404 C:* Ἴσως δὲ μετεωρολογῶν ὁ νομοθέτης τὸν ἀέρα Ἥραν ὠνόμασεν, ἐπικρυπτόμενος, θεὶς τὴν ἀρχὴν ἐπὶ τελευτήν· γνοίης δ' ἂν, εἰ πολλάκις λέγοις τὸ τῆς Ἥρας ὄνομα. Je crois qu'il faut lire ὀνοματοθέτης au lieu de νομοθέτης. Athénagoras, *in Legatione pro Christianis §. XVIII, pag. 83*, a emprunté cette étymologie de Platon : Ἥρα, ὁ ἀὴρ, καὶ τοῦ ὀνόματος, εἰ αὐτῷ αὐτῷ ἐπισυνάπτοιτο, συνεκφωνουμένοις. Ce passage d'Athénagoras est la meilleure explication que l'on puisse donner de celle de Platon. Orion le Thébain dit de même : Ἥρα· εἴρηται ὁ ἀήρ· μετατεθέντος γὰρ τοῦ α εὑρίσκεται τὸ ὄνομα.

Ἥρη, μὴ δὴ πάντας κ. τ. λ. C'est le vers 545 du premier livre de l'Iliade:

Ἥρη, μὴ δὴ πάντας ἐμοὺς ἐπιέλπεο μύθους
Εἰδήσειν· χαλεποί τοι ἔσοντ', ἀλόχῳ περ ἐούσῃ·

sur quoi l'archevêque de Thessalonique donne de sages conseils aux maris sur la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard de leurs femmes, conseils que madame Dacier a jugé à propos de supprimer dans ses remarques sur Homère.

Σημαίνει καὶ τὴν χάριν καὶ τὴν ἐπικουρίαν. Cela est vrai; mais alors ce mot doit être accentué avec un esprit doux, surmonté d'un accent circonflèxe, ἦρα· il vient d'ἐράω en changeant l'epsilon en êta. Homère, dans l'Odyssée, *liv. XVI, 375:*

Λαοὶ δ' οὐκ ἔτι πάμπαν ἐφ' ἡμῖν ἦρα φέρουσιν.

Eustathe dit sur ce passage *(pag. 1805, lig. 21)*, ἤγουν οὐδεμίαν χάριν ἡμῖν ἔχουσιν· οὐ κεχαρισμένοι εἰσὶν ἡμῖν· et plus haut, *pag. 972, lig. 11:* Τὸ δὲ θυμῷ ἦρα φέροντες, ἀντὶ τοῦ χαριζόμενοι ἑαυτοῖς· ὅτι δὲ ἦρα τὴν χάριν λέγει καὶ τὸ ἐραστὸν δέ.

Ἦρα est, ou paroît être dans tous ces passages, un accusatif pluriel; mais Hérodien prétend que c'est un accusatif singulier du nominatif ἦρ, dont le génitif est ἦρος et l'accusatif ἦρα, qui signifie *secours.* Ὁ μέντοι Ἡρωδιανὸς φησὶ, dit Eustathe sur Homère *(pag. 152, lig. 32)* ἦρ, ἡ ἐπικουρία ὀξυτόνως· ἡ γενικὴ ἦρος, αἰτιατικὴ ἦρα. Le scholiaste d'Homère, expliquant le vers 572 du premier livre de l'Iliade, μητρὶ φίλῃ ἐπίηρα φέρων, dit, τὴν μετ' ἐπικουρίας χάριν.

M. Brunck observe, dans ses notes sur les Analectes des poëtes Grecs, *tom. III, pag. 112,* que les Grecs disent ἐπιφέρειν ἦρα, et jamais φέρειν ἐπίηρα; et de là il conclut qu'il faut lire dans Homère ἐπὶ ἦρα φέρων, c'est-à-dire, ἦρα ἐπιφέρων. Cependant on pourroit objecter à ce savant qu'on ne trouve jamais ἐπιφέρειν dans Homère, et que l'on ne dit pas χάριν ἐπιφέρειν, ἐπικουρίαν ἐπιφέρειν, mais χάριν φέρειν, ἐπικουρίαν φέρειν. Ce savant étoit encore du même sentiment, lorsqu'il publia son Apollonius de Rhodes, puisqu'il a fait imprimer, *lib. IV, vers. 375,*

ὄφρ' ἐπὶ ἦρα φέρωμαι, malgré la réclamation de toutes les éditions, où l'on trouv e ὄφρ' ἐπίηρα φέρωμαι. Mais il en a sans doute changé depuis; car dans son édition de Sophocle, il a publié, *Œdip. Tyr. vers. 1094:*

Ὡς ἐπίηρα φέρον-
τα τοῖς ἐμοῖς τυράννοισιν.

Ainsi, quand Homère a dit, *Odyssée* III, 164, ἐπ' Ἀτρείδῃ Ἀγαμέμνονι ἦρα φέροντες, il ne faut pas joindre la préposition ἐπὶ avec φέροντες, comme s'il y avoit ἐπιφέροντες; mais il faut joindre ἐπὶ avec ἦρα, comme s'il y avoit ἐπίηρα φέροντες. Voyez sur ce passage la note du savant Ernesti.

Pag. 437, lig. 32. Ἥρωες, οἱ πάλαι καὶ πρωτογενεῖς ἄνθρωποι, οἱ ἡμίθεοι ἄνδρες. Ἥρωας δέ φασι κληθῆναι ἀπὸ τῆς ἔρας τῆς γῆς, ὅτι ἐκ γῆς ἐπλάσθη τὸ γένος τὸ Ἡρώων· ἢ ἀπὸ τῆς ἐρωτήσεως· διαλεκτικοὶ γάρ.

Ces mots ἀπὸ τῆς ἐρωτήσεως· διαλεκτικοὶ γὰρ, étant isolés, il est impossible de les entendre. Platon, dont cette étymologie est empruntée, va y répandre un grand jour. Voici de quelle manière il s'exprime dans son Cratylus, *tom. I, pag. 398 D:* Καὶ ἤτοι τοῦτο λέγει τοὺς Ἥρωας, ἢ ὅτι σοφοὶ ἦσαν, καὶ ῥήτορες, καὶ δεινοὶ, καὶ διαλεκτικοὶ, ἐρωτᾶν ἱκανοὶ ὄντες· τὸ γὰρ εἴρειν, λέγειν ἐστίν· ὅπερ οὖν ἄρτι ἐλέγομεν, ἐν τῇ Ἀττικῇ φωνῇ λεγόμενοι οἱ Ἥρωες, ῥήτορές τινες καὶ ἐρωτηματικοὶ ἢ καὶ ἐρωτικοὶ συμβαίνουσιν· ὥστε ῥητόρων καὶ σοφιστῶν γένος γίγνεται τὸ ἡρωϊκὸν φῦλον.

Pag. 437, lig. 35. Ἢ ἀπὸ τοῦ ἀέρος, ὥς φησιν Ἡσίοδος, ἠέρα ἑσσάμενοι, πάντη φοιτῶντες ἐπ' αἶαν.

Le grand Étymologique se trompe, lorsqu'il prétend qu'Hésiode fait venir le mot Ἥρωες de ἀήρ. Ce poëte dit que les hommes de l'âge d'or parcourent après leur mort la terre en tout sens, enveloppés d'air, c'est-à-dire, sans être aperçus.

Le vers cité est le 125 du poëme intitulé les Travaux et les Jours; mais il faut reprendre les vers depuis le 108 :

Ὡς ὁμόθεν γεγάασι θεοὶ θνητοί τ' ἄνθρωποι,
χρύσεον μὲν πρώτιστα γένος μερόπων ἀνθρώπων

ἀθάνατοι ποίησαν Ὀλύμπια δώματ' ἔχοντες.

. . . .

αὐτὰρ ἐπειδὴ τοῦτο γένος κατὰ γαῖα κάλυψεν,
τοὶ μὲν δαίμονες ἁγνοὶ, ἐπιχθόνιοι καλέονται,
ἐσθλοὶ ἀλεξίκακοι, φύλακες θνητῶν ἀνθρώπων.
οἵ ῥα φυλάσσουσίν τε δίκας καὶ σχέτλια ἔργα,
ἠέρα ἑσσάμενοι, πάντη φοιτῶντες ἐπ' αἶαν,
πλουτοδόται. Καὶ τοῦτο γέρας βασιλήϊον ἔσχον.

J'ai rapporté les quatrième, cinquième et sixième vers, tels qu'ils sont cités par Platon *in Cratylo, tom. I, pag. 397 et 398*, excepté que dans le quatrième j'ai laissé subsister γαῖα κάλυψεν des éditions, au lieu de μοῖρ' ἐκάλυψεν qui se trouve dans Platon. M. Brunck a admis, dans son édition des poëtes Gnomiques, les leçons de Platon, à l'exception de γαῖα κάλυψεν qu'il a conservé des anciennes éditions. Mais il n'a pas jugé à propos de nous apprendre en quelle source il avoit puisé ces variétés; de sorte qu'un lecteur, qui n'auroit que son édition, ou qui ne se donneroit pas la peine de la comparer avec les précédentes, s'imagineroit que telle est la leçon de toutes les éditions. Ce que je trouve encore plus blâmable, c'est que ce savant ait retranché le vers huitième, de son autorité, et sans en avertir le lecteur, quoiqu'il se trouve non-seulement dans toutes les éditions, et même dans la première de toutes, qui est de 1495, mais encore dans le grand Étymologique.

Les Δαίμονες d'Hésiode ne sont pas des héros; et Platon les distingue très-bien aussi *in Cratylo, tom. I, pag. 398, B, C.*

Pag. 441, lig. 51. Θαλλοφόροι, ὁ πομπεύων Ἀθήνησι τοῖς Παναθηναίοις, καὶ ἐλαίας κλάδον φέρων· λέγουσι δὲ καὶ γέροντας θαλλοφόρους, πρὸς οὐδὲν ἄλλο χρησίμους ἢ πρὸς τὸ θαλλὸν φέρειν.

On choisissoit à Athènes des vieillards qui avoient encore de la fraîcheur, pour porter à la fête des Panathénées des rameaux d'olivier. C'est ce que nous apprend Xénophon dans son Banquet, *cap. IV, §. XVII :* Ἀλλ' οὐδὲ μέν τοι ταύτη γε ἀτιμαστέον τὸ κάλλος, ὡς ταχὺ παρακμάζον· ἐπεὶ ὥσπερ γε παῖς γίγνεται καλὸς, οὕτω καὶ μειράκιον καὶ ἀνὴρ καὶ πρεσβύτης. Τεκμήριον δέ· θαλλοφόρους

γὰρ τῇ Ἀθηνᾷ τοὺς καλοὺς γέροντας ἐκλέγουσιν, ὡς συμπαρομαρτοῦντος πάσῃ ἡλικίᾳ τοῦ κάλλους.

Le reste de cet article fait allusion au vers 544 des Guêpes d'Aristophane : mais le passage de Xénophon fait voir combien peu étoit fondé le reproche de ce poëte ; quoi qu'il en soit, voici ses vers :

> Οὐκέτι πρεσβυτατῶν ὄχλος
> χρήσιμος ἔστ' οὐδ' ἀκαρῆ.
> σκωπτόμενοι γὰρ ἄν, ἐν
> ταῖσιν ὁδοῖς ἁπάσαις
> θαλλοφόροι καλοίμεθ', ἀν-
> τωμοσιῶν κελύφη.

Voyez le scholiaste qui ajoute que Philochorus prétend, dans son second livre de l'Histoire d'Athènes, qu'Erichthonius institua cet usage respectable. Il dit aussi que Xénophon en parle dans son Banquet (nous venons d'en citer le passage), Cratinus dans la comédie des Déliades ἐν Δηλιάσι, Phérécrate dans celle des Oublieux ἐν Ἐπιλήσμοσιν, et que Dicæarque assure dans son *Panathenaïcus* que de vieilles femmes portoient aussi des rameaux d'olivier à la fête des Panathénées.

Pag. 442, lig. 30 et 34. Θάνατος . . . . ἐτυμολογεῖται παρὰ τὸ ἄνευ ἄτης τὸν τεθνεῶτα εἶναι· θάνατος γὰρ ἀνδρὶ ἀνάπαυσις· παρὰ τὴν ἄτην τὴν βλάβην, ἄνατος καὶ θάνατος· ὁ ἄνευ βλάβης μένων ἀποθανών· Ἴθι πρηεῖα γυναικῶν τὴν ὁδὸν ἣν ἀνίαι θυμοφθόροι οὐ περόωσι, Καλλίμαχος.

L'auteur du grand Étymologique a rapporté ces deux vers de Callimaque, pour servir de preuve à l'étymologie qu'il donne au mot Θάνατος. Orion les cite d'une manière très-incorrecte. Ils sont aussi dans Suidas au mot Ἐπαύλια, avec une variante, et augmentés de deux autres vers :

> Ἴθι, πρηεῖα γυναικῶν,
> τὴν ὁδόν, ἣν ἀνίαι θυμοφθόροι οὐ περόωσι.
> πολλάκι σεῖ', ὦ μαῖα, φιλοξείνοιο καλίης
> μνησόμεθα· ξυνὸν γὰρ ἐπαύλιον ἔσκεν ἅπασι.

Dans Suidas on lit, au second vers, *θυμαλγέες* en la place de *θυμοφθόροι*. Dans le troisième, *στεῖ' ὦ μαῖα* est de la correction de Rich. Bentley. Dans l'original il y a *στεῖο μαῖα*. Suidas dit qu'il est question, dans ces vers, d'Hécale après sa mort. Il paroît donc certain qu'ils sont du poëme de Callimaque, intitulé Hécale, dont il ne nous reste que des fragmens. Si l'on pouvoit encore en douter, on n'auroit qu'à consulter l'épigramme que Crinagoras adresse à Marcellus, en lui envoyant l'Hécale de Callimaque. Elle se trouve dans l'Anthologie, *pag. 95*, édition de Henri Étienne.

Pag. 443, lig. 7. Θάσος, πόλις· ἀπὸ τοῦ δάσους· ὅτι κάρπιμός ἐστιν ἡ γῆ. Καὶ τὸν Κικόνιον οἶνον, ὃν καὶ Ὅμηρος συνίστησιν ἥδιστον εἶναι, τοῦτον οἱ Ἕλληνες Θάσιον ὠνόμασαν, διὰ τὸ ἐπικεῖσθαι τῇ νήσῳ Θάσῳ.

Thasos est une île près de la Thrace, dont la capitale porte le même nom. Son territoire produit des vins delicieux qui répandent une odeur exquise. Cette odeur donna occasion à Aristophane de faire une plaisanterie sur une vieille femme, *in Pluto, vers. 1021.* Elle racontoit qu'entre autres cajoleries que lui faisoit son amant, il lui faisoit compliment sur l'odeur agréable de sa personne : « Vous teniez donc alors un verre de vin de » Thasos, » lui répond amèrement Chrémyle.

Il n'est parlé nulle part dans Homère, du moins que je sache, du vin Ciconien, mais du vin d'Ismaros, dont Maron fit présent à Ulysse. Le territoire de cette ville produisoit des vins exquis: elle étoit en Thrace et dans le pays des Ciconiens, à une petite distance de l'île de Thasos.

Pag. 443, lig. 11. Θάσια, τὰ ἀμύγδαλα· ἀπὸ τοῦ θᾶσσον τὸν καρπὸν προϊέναι· πρώϊμα γὰρ ὑπὲρ τὰ λοιπὰ δένδρα.

Cette étymologie est ridicule, ainsi que beaucoup d'autres, puisqu'on ne donnoit ce nom qu'aux amandes de Thasos, et que celles de cette île ne sont pas plus précoces que dans les autres pays. Les amandes de Thasos étoient renommées à cause de leur excellence. En disant Θασια, on sous-entendoit, par une ellipse fort commune, le mot *ἀμύγδαλα*; de même qu'en disant

Cauneæ on sous-entendoit *ficus*, des figues de Caune. Cette expression, *Cauneæ*, parut de mauvaise augure à l'armée de M. Crassus : il partoit pour son expédition contre les Parthes ; arrivé à Brindes avec son armée, il entendit crier sur le port, des figues de Caune, *Cauneas*. Ce mot, suivant la prononciation d'alors, ressembloit beaucoup à ceux-ci *cave ne eas;* ce qui parut un présage fâcheux. *Plin. Hist. nat. lib. XV, cap. XIX, tom. I, pag. 747. Cicero de Divinatione, lib. II, §. XL.* Quant aux amandes nommées *Thasia*, je ne connois que l'auteur des Géoponiques parmi les Grecs, qui les ait ainsi nommées, et encore seulement dans le titre du chap. LVII, du l. X., περὶ καιροῦ φυτείας Θασίων, καὶ ἐπιμελείας καὶ ἐγκεντρισμοῦ· et Athénée *lib. II, cap. XIII, pag. 54 A:* Τὰ δὲ ἁπαλὰ (ἀμύγδαλα) καὶ πλήρη καὶ λελευκασμένα γαλακτώδη ὄντα, εὐχυλώτερά ἐστι· τῶν δὲ ξηρῶν τὰ Θάσια καὶ κύπρια ἁπαλὰ ὄντα εὐεκκριτώτερά ἐστι. Voyez aussi Macrobe, *Saturnal. lib. II, cap. XIV, pag. 261,* ex edit. Lond. 1694.

Pag. 443, lig. 52. Θαυμάκτρον, παρὰ τὸ θαυμάζω· οὗ τὸν μέλλοντα οἱ Δωριεῖς θαυμάξω λέγουσι. Σώφρων, Φέρε τὸ θαυμάκτρον, κἀπιθυσῶμες. Καὶ τὸ ζύγαστρον, παρὰ τὸ ζυγάξω ἐνήνεκται παρὰ τῷ Ποιητῇ, ὡς καὶ παρὰ Ἀντιμάχῳ τὸ δεπάζω, δέπαστρον· οἷον, πλῆσεν δ' ἄρ' ἐπιστράψας δέπαστρον.

Les Grecs appeloient θαύματα les tours d'adresse que font les charlatans dans les foires ; et θαυματοποιοί, ceux qui exécutoient ces tours. Ce terme se trouve dans le Banquet de Xénophon, *chap. II:* Ἔρχεταί τις αὐτοῖς ἐπὶ κῶμον Συρακόσιος ἄνθρωπος, ἔχων τε αὐλητρίδα ἀγαθὴν, καὶ ὀρχηστρίδα τῶν τὰ θαύματα δυναμένων ποιεῖν. Θαυμάκτρον est l'argent, le prix, la récompense que l'on donnoit pour ces tours ; de même que δίδακτρον, *minerval*, est l'honoraire que le disciple donne à son maître. *Voyez* Casaubon, *in notis ad Theophrast. cap. VI, pag. 61 et 62;* Duport, *Prælection. in Theophrast. pag. 309.* C'est ce qu'auroit dû expliquer Sylburge. Henri Etienne, *in indice Thesauri voc.* Θαυμάκτρον, rapporte ce passage du grand Étymologique, et paroît se plaindre de ce que ce grammairien ne l'a pas expliqué.

Καὶ τὸ ζύγαστρον, παρὰ τὸ ζυγάξω ἐνήνεκται παρὰ τῷ Ποιητῇ.

Ce

Ce mot n'est pas dans Homère. Eustathe remarque dans son commentaire sur ce poëte, *pag. 1604, lig. 13*, qu'il est dans Lycophron : κεῖται ἡ τοῦ ζυγάστρου λέξις, καὶ παρὰ Λυκόφρονι. Cependant il ne s'y trouve pas ; mais il est dans les Trachiniennes de Sophocle, *vers 692 (705)* :

Κἄθηκα συμπτύξασ' ἀλαμπὲς ἡλίου
Κοίλῳ ζυγάστρῳ δῶρον, ὥσπερ εἴδετε.

On le lit aussi dans la Cyropædie de Xénophon, *lib. VII, cap. III* : ἐκέλευσεν . . . . ἔπειτα τὰ ἄλλα χρήματα παραδεχομένους, ἐν ζυγάστροις σήσαντας ἐφ' ἁμαξῶν ἐπισκευάσαι, καὶ διαλαχόντας τὰς ἁμάξας κομίζειν, ὅποιπερ ἂν αὐτοὶ πορεύωνται.

Ὡς καὶ παρὰ Ἀντιμάχῳ τὸ δεπάζω, δέπαστρον· οἷον, πλῆσεν δ' ἄρ' ἐπιστρέψας δέπαστρον.

Antimachus de Colophon aimoit à se servir de ce mot. Athénée nous a conservé, *lib. XI, cap. V, pag. 468*, trois passages de la Thébaïde de ce poëte, dans lesquels il se rencontre. Le passage cité par le grand Étymologique, est probablement de ce poëme. Le même Athénée dit aussi *(ibid.)* que Silénus et Clitarque observent dans leurs Glossaires que ce terme étoit en usage chez les Clitoriens.

Pag. 444, lig. 16. Θεαίγειροκράσια, ὀχλοκοκράσια· θέαν παρ' αἴγειρον, τὴν πόῤῥωθεν λέγει. Αἴγειρος γὰρ ἦν τῶν ἰκρίων πλησίον.

Il y a dans Suidas Θεαίγειροκρασία· ὀχλοκρασία. De là Sylburge corrige dans l'Étymologique Θεατροκρασία, ὀχλοκρασία. Æmylius Portus prétend qu'on doit lire dans Suidas, Θεατροκρατία, ὀχλοκρατία. Cette correction n'a pas eu le bonheur de plaire à Kuster ; cependant il nous a laissé ignorer les motifs qui la lui ont fait désapprouver : mais elle me paroît très-juste.

Dans les temps anciens, les assemblées du peuple se tenoient à Athènes sur la place publique, ἀγορά. Quoiqu'un peu tumultueuses, l'ordre et la décence s'y observoient jusqu'à un certain point, parce que la présence du sénat en imposoit à la multitude, et parce qu'on n'y proposoit aucune loi qu'elle n'eût été auparavant approuvée par le sénat ; c'est ce qu'on appeloit

προβούλευμα. Mais sous les princes Macédoniens et sous les Romains, une vile populace, gagée par ces conquérans, y dominoit : c'étoit le règne de la licence ; les honnêtes citoyens n'osoient y paroître, et le gouvernement étoit alors entre les mains des plus audacieux de cette populace. C'est ce qu'on appela l'Ochlocratie ou l'empire de la populace, ou Théatrocratie du nom du lieu où cette populace tenoit ses assemblées. Polybe parle de cette sorte de gouvernement, *lib. VI, cap. IV*, et l'oppose avec raison à la Démocratie, dont il est une dépravation. Il fait voir ensuite, *cap. LVII*, par quels degrés la Démocratie dégénéra en Ochlocratie, et finit par nous présenter, de ce dernier gouvernement, un tableau hideux et ressemblant, bien propre à nous en inspirer de l'horreur. Que n'auroit pas dit ce judicieux historien, s'il avoit vécu de notre temps, et s'il avoit été témoin de la subversion de toutes les lois civiles et religieuses, du massacre et de la proscription des plus illustres et des plus vertueux personnages! Cependant le nouvel éditeur de Polybe fait *(tom. VI, pag. 399)* l'éloge de ce gouvernement monstrueux, et l'attribue à la Philosophie, qui, prenant, dit-il, en pitié les Français, descend enfin du ciel, fixe sa demeure chez eux, et les gouverne avec des maximes justes et équitables. Si c'est la Philosophie qui a opéré tous les désastres dont nous ressentons les déplorables effets, on ose dire que ce n'est pas celle de Socrate et des sages de l'antiquité, mais plutôt une Furie, sortie du fond de l'abîme, qui a emprunté son masque, et que le ciel nous a envoyée dans sa colère.

Dion Cassius n'avoit pas, de cette sorte de gouvernement, une plus favorable idée que Polybe, lorsqu'il dit, *lib. XLIV, §. II, pag. 381 :* Τά τε γὰρ ἀμείνω, πολὺ μείζω καὶ πλείω, καὶ πόλεσι καὶ ἰδιώταις, ἐκ βασιλέων, ἢ δήμων, ἀεί ποτε ἐγένετο· καὶ τὰ δυσχερέστερα ἐν ταῖς μοναρχίαις ἢ ταῖς ὀχλοκρατίαις συμβαίνει. « Les » États et les particuliers ont plus prospéré sous les rois que » dans les gouvernemens populaires ; et les monarchies ont été » moins funestes que l'empire de la populace. « *Livre LIII, §. VIII, pag. 700*, le même auteur fait ainsi parler Octavien

devant le sénat : Μὴ *μὲν τὸ μηδ᾽ ὑποπλεύσῃ, ὅτι προέσθαι τε ὑμᾶς, καὶ πονηροῖς τισιν ἀνδράσι ἐπιτρέψαι, ἢ καὶ ὀχλοκρατίᾳ τινι (ἐξ ἧς οὐ μόνον οὐδὲν χρηστὸν, ἀλλὰ καὶ πάντα τὰ δεινότατα ἀεὶ πᾶσιν ἀνθρώποις γίγνεται) ἐκδοῦναι βούλομαι.* « N'allez pas me soupçonner » de vouloir vous livrer à des hommes pervers, ou de vous » abandonner à l'Ochlocratie, gouvernement dont, bien loin » qu'on puisse en espérer quelque chose de bon, l'on ne doit » attendre que les maux les plus extrêmes. »

Ce terme se trouve aussi dans Plutarque; et ce judicieux écrivain observe *(de unius in Republicâ dominatione, populari statu et paucorum imperio, pag. 826 F)* que lorsque la Démocratie se déprave, elle dégénère en Ochlocratie, c'est-à-dire, dans le gouvernement de la canaille.

Lorsque les Républiques étoient florissantes en Grèce, les théâtres ne servoient pas, comme on l'a remarqué plus haut, aux assemblées du peuple; ils n'étoient destinés qu'aux représentations des pièces tragiques et comiques, à la musique et à la danse. « Toutes les espèces de musique, dit Platon *(de Legibus* » *lib. III, tom. II, pag. 700 B)*, étant réglées, il n'étoit permis » à personne d'en changer la destination en les transportant à » une autre espèce de mélodie. Les sifflets, les bruits confus de » la multitude, les battemens de mains et les applaudissemens » n'étoient pas alors, comme aujourd'hui, la règle qui décidoit » si cet ordre étoit bien observé, et qui punissoit quiconque » s'en écartoit. Mais des hommes consommés dans la connois- » sance de la musique, écoutoient en silence jusqu'à la fin, » et, la baguette à la main, contenoient dans la bienséance et » la modestie les enfans, leurs gouverneurs et tout le peuple. » Les citoyens se laissoient ainsi gouverner paisiblement, et » n'osoient porter leur jugement par une acclamation tumul- » tueuse. »

La multitude avoit donc jusqu'alors écouté en silence : mais les poëtes et les musiciens qui avoient étudié son goût et ses inclinations, violèrent toutes les règles, et confondirent les hymnes avec les lamentations, les pæans avec les dithyrambes.

« Peu-à-peu, dit Platon *ibid. E*, ils engagèrent la multitude à » commettre de semblables attentats contre la musique; et » bientôt elle porta la témérité jusqu'à se croire en état de » prononcer: d'où il est arrivé que les théâtres, muets jusqu'alors, » ont élevé la voix comme s'ils s'entendoient en beautés musi- » cales; et le gouvernement de ces théâtres, d'Aristocratique » qu'il étoit, est devenu une mauvaise Théatrocratie, c'est-à- » dire, le mauvais gouvernement de la multitude. » Ὅθεν δὲ τὰ θέατρα ἐξ ἀφώνων φωνήεντα ἐγένοντο, ὡς ἐπαΐοντα ἐν Μούσαις τό τε καλὸν καὶ μή· καὶ ἀντὶ Ἀριστοκρατίας ἐν αὐτῇ Θεατροκρατία τις πονηρὰ γέγονεν.

De là il est aisé de voir que la correction de Θεατροκρατία est juste, et que Platon entendoit par ce mot le gouvernement de la multitude, quoiqu'il ne l'applique qu'à ce qui étoit du ressort du théâtre, comme les pièces de musique, les chœurs, les danses, les tragédies et les comédies; et peut-être l'auteur du grand Étymologique avoit-il en vue le passage de Platon.

Θέαν παρ' αἴγειρον, τὴν πόρρωθεν λέγει· αἴγειρος γὰρ ἦν τῶν ἰκρίων πλησίον. Voyez Hésychius aux mots παρ' αἰγείρου θέα, *tom. II, pag. 861*, et αἰγείρου θέα, *tom. I, pag. 135*, et Suidas au mot ἰκρία.

Avant la construction du théâtre à Athènes, on dressoit des échafauds sur la place, près d'un peuplier. Ceux qui ne trouvoient plus de place sur les échafauds, montoient sur le peuplier, d'où ils voyoient le spectacle. De là ces expressions, θέα παρ' Αἴγειρον, ἀπ' Αἰγείρου θέα, Αἰγείρου θέα. Voyez Meursius *in Lectionibus Atticis, lib. IV, cap. XXXIII*, et Spanheim sur Callimaque, *Hymn. in Cerer. vers. 39*.

Pag. 446, lig. 51. Θέρος, παρὰ τὸ θέρω τὸ θερμαίνω (ἐξ οὗ καὶ θέρεται, τὸ θερμαίνεται) τὸ ἐν καιρῷ τοιούτῳ ὄν· ἢ παρὰ τὸ θέρειν καὶ θερμαίνειν . . . . θέρος καὶ οἱ συγκομιζόμενοι καρποὶ τῶν σπερμάτων παρὰ τοῖς Ῥήτορσι. Ce mot est, en ce dernier sens, dans le plaidoyer de Démosthène contre Nicostrate.

Pag. 686, lig. 35. Ὁπότε γὰρ οἱ ἄνθρωποι οὗτοι ἢ ὀπώραν πρίαιντο, ἢ θέρος μισθοῖντο ἐκθερίσαι. Henri Étienne cite, dans son Trésor de la langue Grecque, trois exemples, dont l'un est de

l'Anthologie, et que je n'ai pu trouver; les deux autres sont de Plutarque. Le premier de ces deux exemples est emprunté de la vie de Fabius, *pag. 174 F:* Θυρεοὺς τε γὰρ ἀφ' αὑτῶν αἵματι γενέσθαι διαβρόχους ἐλέχθη, καὶ θέρη σταχύων περὶ Ἄντιον ἄναιμα κείρεσθαι. Le second est *in Præceptis gerendæ Reipublicæ pag. 798 E:* οὐδὲ γὰρ ἐπ' ἐργασίᾳ καὶ χρηματισμῷ προσιτέον τοῖς κοινοῖς, ὡς οἱ περὶ Στρατοκλέα καὶ Δρομοκλείδην ἐπὶ τὸ χρυσοῦν θέρος· où j'aimerois mieux lire avec Saumaise, ἐπὶ τὸ χρυσοῦν δέρος. Henri Etienne remarque, sur le premier exemple, qu'il faut lire θέρη σταχύων en deux mots. Ce savant avoit sans doute en vue l'édition d'Alde, de 1519, où on lit θερησταχύων en un seul mot: mais dans la première édition, imprimée à Florence en 1517, on trouve θέρη σταχύων en deux mots.

Sophocle tire de cette signification un sens métaphorique, en l'appliquant à la crinière d'une jument qu'on avoit coupée. C'est dans la tragédie intitulée *Tyro*, qui n'est pas venue jusqu'à nous. *Voyez* Ælien *de naturâ Animal. lib. XI, cap. XVIII, pag. 631.*

Μάνδραις ἐν ἱππείαισιν ἀγρεία χερὶ
Θέρος θερισθῇ ξανθὸν αὐχένων ἄπο.

Pag. 447, lig. 3. Θερειτάτη ἵσταται ἀκτίς, Νίκανδρος· παρὰ τὸ θέρειος· οὐδέποτε γὰρ ἀπὸ τῶν εἰς ος οὐδετέρων σχηματίζεται συγκριτικόν· παρὰ τὸ θέρος οὖν, γίνεται κτητικὸν θέρειος, ὡς τέλος, τέλειος· ὑπερθετικὸν, θερειότατος, θερειοτάτη· καὶ συγκοπῇ θερειτάτη· ἦμος ὅτ' ἠελίοιο θερείταταί εἰσι κέλευθοι, Ἄρατος.

Le passage de Nicandre, qu'avoit sans doute en vue l'auteur du grand Étymologique, est le vers 469 des *Theriaca:*

Ἤτοι ὅτ' ἠελίοιο θερειτάτη ἵσταται ἀκτίς.

Le vers d'Aratus se trouve *pag. 18* de l'édition de Turnèbe, *vers 3;* mais on y lit ἔνθα μὲν au lieu de ἦμος ὅτ', ainsi que dans l'édition d'Alde et dans celle d'Oxford. Cette leçon du grand Étymologique n'a été remarquée ni par Sylburge, ni par les éditeurs d'Aratus.

Ποσσὶ δ' ὑπ' ἀμφοτέροισι λέων ὕπο καλὰ φαείνει,
Ἔνθα μὲν ἠελίοιο θερείταταί εἰσι κέλευθοι . . . .

Pag. 447, lig. 12. Θερμερῶπις, θερμαίνουσα τὸν ὦπα· ἐπίθετον τῆς αἰδοῦς, παρὰ Αἰσχύλῳ.

L'auteur du grand Étymologique avoit en vue le vers 134 du Prométhée enchaîné d'Æschyle, où on lit, dans l'édition d'Alde 1518 :

Ἐκ δ' ἔπληξέ μου τὰν θερμερῶπιν αἰδῶ.

Celle de Turnèbe, de 1552, porte :

Ἐκ δ' ἔπληξέ μου τὰν θεμερρῶπιν αἰδῶ.

Henri Etienne a mis dans la sienne θεμερῶπιν; mais en note il approuve l'autre leçon. L'autorité de ce savant en a sans doute imposé à Guill. Canter, qui a rétabli θερμερῶπιν. Corneille de Paw décide magistralement que θεμερῶπιν pèche contre la mesure du vers, et il s'applaudit de sa découverte. Cependant Rich. Bentley, le plus savant critique de son siècle, n'a pas craint de corriger θεμερῶπιν *in Epistolâ ad Joan. Millium pag. 76;* et il a été suivi par MM. Brunck, Schütz et Porson.

Il faut donc corriger Θεμερῶπις, θεμερυνομένη τὴν ὦπα. Voyez Rich. Bentley *ibid.*, Hésychius au mot θεμερῶπις, et la note d'Alberti.

Pag. 447, lig. 18. Θερμοπύλαι· ἔνιοι μὲν τὴν πόλιν ταύτην, Πύλον καλοῦσι. Φιλέας δὲ, Θερμοπύλας λέγει καλεῖσθαι, ἐπεὶ ἐκεῖ ἡ Ἀθηνᾶ θερμὰ λουτρὰ Ἡρακλεῖ ἐποίησε.

Cet article doit être corrigé et augmenté avec le secours d'Harpocration. Je lis en conséquence : Θερμοπύλαι· ἔνιοι μὲν τὴν πόλιν ταύτην Πύλας καλοῦσι· Φιλέας δὲ ἐν γῆς περιόδῳ Θερμοπύλας λέγει καλεῖσθαι, κ. τ. λ.

Pag. 447, lig. 32. Θεσσαλονίκη, πόλις Μακεδονίας, ἥτις Ἁλία ἐκαλεῖτο. Κασσάνδρου κτίσμα· ἢ ὅτι Φίλιππος ἐκεῖ Θετταλοὺς νικήσας, οὕτως ἐκάλεσεν· ἢ ὅτι Φίλιππος θεασάμενος κόρην εὐπρεπῆ, ἔγημε· καὶ τεκοῦσα, τῇ εἰκοστῇ ἡμέρᾳ τῆς λοχείας τέθνηκεν· ἀναλαβὼν οὖν ὁ Φίλιππος τὸ παιδίον ἔδωκε Νίκῃ τρέφειν· καὶ ἐκάλεσε Θεσσαλονίκην· ἡ γὰρ μήτηρ τοῦ παιδίου, Νικασίπολις ἐκέκλητο. Στράβων δὲ Θεσσαλονίκειαν αὐτὴν φησί· τὸ ἐθνικὸν Θεσσαλονικεύς.

Cet article, emprunté d'Etienne de Byzance, est un peu plus ample dans ce géographe : il ajoute, après ἢ ὅτι Φίλιππος, ce mot τοῦ Ἀμύντου, *fils d'Amyntas;* ce qui est nécessaire pour distinguer ce Philippe des autres princes qui ont porté ce nom. De même, au lieu de ἢ ὅτι Φίλιππος θεασάμενος κόρην, ce géographe met Λούκιλλος δὲ ὁ Ταῤῥαῖος περὶ Θεσσαλονίκης βιβλίον ἔγραψεν, ὅς φησιν ὅτι Φίλιππος θεσάμενος κ. τ. λ. Ce même géographe nous apprend que cette jeune fille, dont Philippe devint amoureux, étoit non-seulement d'une grande beauté, mais encore d'une illustre naissance; car elle étoit nièce de Jason. Il faut donc ajouter, après εὐπρεπῆ, ces mots : καὶ εὐγενῆ, Ἰάσονος γὰρ ἦν ἀδελφιδῆ. Jason est le nom d'une illustre maison de Thessalie. Xénophon parle *(Hellenic. lib. VI, cap. I, §. VII, et cap. IV, §. XX et XXI)* d'un Jason tyran de Phères. Le Jason dont il est question dans Etienne de Byzance, étoit sans doute de la même maison.

Après avoir rapporté les différences qui se trouvent dans ces deux écrivains, je vais faire quelques remarques sur le texte même du grand Étymologique.

1.° Le grand Étymologique et Etienne de Byzance nous apprennent que Thessalonique s'appeloit auparavant *Halia.* Nous savons par Hérodote, Thucydide &c., qu'elle se nommoit *Therme;* et cela est confirmé par les extraits du VII.e livre de Strabon, *pag. 509 B.* Mais ces mêmes extraits nous apprennent que Cassandre fit passer dans la ville de Therme les habitans d'Ænia, de Chalestre et de Cissus. Il peut se faire que les habitans d'Ænia, se trouvant à Therme en plus grand nombre que ceux des autres villes, donnèrent à Therme le nom d'Ænia, quoique celui de Thessalonique, que lui avoit donné Cassandre, ait prévalu dans la suite. Si l'on admet cette conjecture, qui me paroît vraisemblable, il faudra corriger : Θεσσαλονίκη, πόλις Μακεδονίας, ἥτις Αἴνεια ἐκαλεῖτο. 2.° Le grand Etymologique s'accorde avec Étienne de Byzance et Strabon sur la fondation de Thessalonique, c'est-à-dire, sur l'agrandissement de la ville de Therme. Mais ces deux premiers écrivains apportent, du nom

de Thessalonique, une raison dont Strabon ne convient pas. *Voyez* cet auteur *lib. VII, pag. 510, col. 1, A*, et Diodore de Sicile *lib. XIX, §. LXI, tom. II, pag. 365.*

Pag. 448, lig. 15. Θέσθαι, τὸ θησαυρίσασθαι, ἐν Ὀδυσσείας ν̄, καὶ τὸν θησαυρὸν Ἀνακρέων θεσμὸν καλεῖ· εἰς δὲ τὸ ῥητορικὸν λεξικὸν, ἀντὶ τοῦ ὑποθήκην λαβεῖν Ὑπερίδης· ἀντὶ τοῦ προθέσθαι καὶ κυρῶσαι μόνον, Δημοσθένης ἐν τῷ περὶ Ἀτελειῶν· ἐν μέν τοι τῷ κατὰ Στεφάνου φησιν, ἑαυτῷ νόμους ἰδίους θέμενον· ἀντὶ τοῦ θέντα.

Le passage d'Homère est de l'Odyssée XIII, 207 :

Νῦν δ' οὔτ' ἄρ πῃ θέσθαι ἐπίσταμαι, οὐδὲ μὲν αὐτοῦ
Καλλείψω, μήπως μοι ἕλωρ ἄλλοισι γένηται.

Le scholiaste explique très-bien θέσθαι par ἀποθέσθαι, et Hésychius par θησαυρίζεσθαι. Le grand Étymologique remarque qu'Anacréon s'est servi de θεσμός pour θησαυρόυς. Apollonius confirme la même chose dans son Lexique, au mot Θέσθαι; et même il cite le vers de ce poëte où se trouve ce terme :

Ἀπὸ δ' ἐξείλετο θεσμὸν μέγαν.

Quoique ce fragment ne me paroisse pas plus appartenir à ce poëte, que tant d'autres que les éditeurs ont admis dans leurs éditions, je suis fâché que MM. Fischer, Born et Holst ne l'aient pas admis dans les leurs.

Εἰς δὲ τὸ ῥητορικὸν λεξικὸν, ἀντὶ τοῦ ὑποθήκην λαβεῖν, Ὑπερίδης· Cela est emprunté du Lexique d'Harpocration, qui ajoute ἐν τῷ πρὸς Ὑγιαίνοντα. J'aimerois mieux lire ἐν τῷ πρὸς Ὑγιαίνετον. Aristote *de Rhetoricâ lib. III, cap. X, pag. 188 ex edit. Oxoniensi*, cite cette harangue : ὥσπερ Εὐριπίδης πρὸς Ὑγιαίνοντα ἐν τῇ Ἀντιδόσει κατηγοροῦντα ὡς ἀσεβής. L'on ne connoit pas d'orateur qui ait porté le nom d'Euripide. Je lis, ὥσπερ Ὑπερίδης πρὸς Ὑγιαίνετον ἐν τῇ Ἀντιδόσει κατηγοροῦντα ὡς ἀσεβῆ· *ut Hyperides adversus Hygiænetum in Oratione de bonorum Permutatione.* Ἀντὶ τοῦ προθέσθαι καὶ κυρῶσαι μόνον· τίθημι, à l'actif, se dit de celui qui propose la loi; τίθεμαι, au moyen, se dit du peuple qui la ratifie. Je lis donc, ἀντὶ τοῦ προθέσθαι καὶ κυρῶσαι νόμον.

Δημοσθένης

Δημοσθένης ἐν τῷ περὶ Ἀτελειῶν, dans l'Oraison sur les Immunités; c'est la même que celle qui est contre Leptine, où θέσθαι νόμον se trouve souvent pour, *donner la sanction à une loi.* Je n'en rapporterai que cet exemple, *pag. 274*, ligne dernière : Ἀρ' ὖν θησόμεθα νόμον διὰ ταῦτα, μηδὲ τὸ λοιπὸν ἐξεῖναι τῇ βουλῇ, μηδὲ τῷ Δήμῳ, μήτε προβουλεύειν, μήτε χειροτονεῖν μηδέν· ἐγὼ μὲν οὐκ οἶμαι· οὐ γὰρ ἐσμὲν ἀφαιρεθῆναι δίκαιοι, περὶ ὧν ἂν ἐξαπατηθῶμεν, ἀλλὰ διδαχθῆναι, ὅπως τοῦτο μὴ πεισόμεθα· καὶ θέσθαι νόμον, οὐχ ὃς ἀφαιρήσεται τὸ κυρίους ὑμᾶς εἶναι τῆς δωρεᾶς, ἀλλὰ δι' οὗ τὸν ἐξαπατῶντα τιμωρησόμεθα.

Le second passage de Démosthène est de sa seconde harangue contre Stéphanus; il se trouve *pag. 636, lig. 38:* Καὶ τότε, εἴπερ τι λέγειν εἶχε δίκαιον, πείσαντα ὑμῶν τοὺς λαχόντας, μετὰ τῶν νόμων καὶ τῆς ψήφου κύριον εἶναι· καὶ μὴ αὐτὸν αὐτῷ νόμους ἰδίους θέμενον διαπράξασθαι ἃ ἐβούλετο.

Henri de Valois n'a pas indiqué ce passage, non plus que Kuster sur Suidas, qui le rapporte avec cette variante, ἰδίως pour ἰδίους.

Le grand Étymologique explique θέμενον par θέντα· θέμενον ἀντὶ τοῦ θέντα. Cela est absurde, et contre la règle qui veut que ce verbe, étant à l'actif, se dise de celui qui propose la loi, et qu'au moyen, il se dise du peuple qui ratifie la loi et lui donne la sanction. Ce passage est donc corrompu; et je lis, après θέμενον, ces mots : μήποτε ἀντὶ τοῦ θέντα θέμενον. Cette correction est certaine, et je la trouve mot à mot dans Harpocration.

Pag. 448, lig. 21. Θετὸς υἱός, προσποιητός· τοὺς γὰρ εἰσποιητοὺς καὶ θετοὺς ἔλεγον. Καὶ θέτην, τὸν εἰσποιησάμενον παῖδας θετούς· ἢ θέτης, ὁ εἰς ὑποθήκην λαβὼν ὄπισθεν.

Il faut lire nécessairement Θετὸς υἱός, εἰσποιητός, un fils adoptif : ce mot se trouve dans plusieurs bons auteurs. Plutarque, dans la vie de Solon, *pag. 81, E, F:* Ἀλλὰ καὶ παῖδα θετὸν ἔσχε ποιησάμενος αὐτὸς τὸν τῆς ἀδελφῆς, ὥς φασι, Κύβισον. Appien, *de Bellis civilibus, lib. 1, pag. 603 :* Περιόντε, τὴν Ῥωμαίων ἀρχὴν, ὡς ἰδιωτικὸν σφῶν κτῆμα διενείμαντο ἐφ' ἑαυτῶν τρεῖς οἵδε ἄνδρες, Ἀντώνιός τε, καὶ Λέπιδος, καὶ ὅτῳ πρότερον μὲν Ὀκταούϊος ὄνομα

ἦν, Καίσαρι δὲ πρὸς γένους ὤν, καὶ θετὸς ἐν διαθήκαις ὑπ' αὐτοῦ γενόμενος, Καῖσαρ ἐκ τοῦδε μετωνομάζετο.

Θέτης, ὁ εἰς ὑποθήκην λαβὼν ὁτιοῦν. Ce mot se trouve employé de la sorte dans le plaidoyer d'Isée pour la succession d'Aristarque, *pag. 82, lig. 17 :* Καί τοι δίκαιον, ὦ ἄνδρες, ὥσπερ τῶν ἀμφισβητησίμων χωρίων δεῖ τὸν ἔχοντα ἢ θέτην, ἢ πρατῆρα παρέχεσθαι. Voyez Harpocration et la note de Henri de Valois. De là Θέσις *oppigneratio*, dont s'est servi Démosthène *in Exceptione adversus Apaturium, pag. 935 A :* Μόλις εἰσέπραξα τὸ ἀργύριον, πραθείσης τῆς νεὼς τετταράκοντα μνῶν, ὅσουπερ ἡ θέσις ἦν. *Vix redegi argentum, nave quadraginta minis venditâ, quanti erat oppignerata.*

Pag. 449, lig. 19. Θεῖον, τὸ ἐπιθυμιώμενον εἰς κάθαρσιν, καὶ ἀβλαβὲς ποιοῦν· ἔνθα καὶ τὸ, πάσσε δ' ἁλὸς θείοιο· θείους κέκληκε τοὺς ἅλας, διὰ τὸ ἄσηπτα τηρεῖν τὰ παθέντα. Καὶ θεέιου καιομένου, φησὶν ἐπὶ τοῦ κεραυνοῦ· ὁ δ' Εὐδαίμων, παρὰ τὸ θεός, θεέιον· καὶ ἀποβολῇ τοῦ ε θεῖον.

1.° Quoique ἀβλαβές fasse à la rigueur un sens quelconque, cependant j'aime mieux lire ἀβλαβεῖς ποιοῦν, en sous-entendant ἡμᾶς. *Voyez* le grand Étymologique, *pag. 457, lig. 8.*

2.° Θεῖον. signifie du soufre. Ainsi, l'exemple rapporté par l'Étymologique n'y a aucun rapport. Cet exemple est tiré de l'Iliade IX, 214 :

Πάσσε δ' ἁλὸς θείοιο, κρατευτάων ἐπαείρας.

La raison pour laquelle le poëte appelle le sel sacré, se trouve aussi dans le scholiaste sur ce vers ; mais la seule vraie, c'est que le sel s'employoit dans tous les sacrifices, et qu'on en jetoit sur la tête de la victime avec de l'orge en grain. Le sel servoit aux sacrifices de l'ancienne loi. *Voyez* Josué Barnes sur ce vers.

L'autre exemple convient mieux ; il est de l'Iliade VIII, 135 :

Δεινὴ δὲ φλὸξ ὦρτο θεέιου καιομένοιο.

Le scholiaste ajoute, προσληπτέον δὲ· κεραυνοῦ. ὅπου γὰρ ἂν κεραυνὸς πέσῃ, ὡς θεῖον ὄζει ἐν ἐκείνῳ τῷ τόπῳ. De là il est facile

de corriger le scholiaste de Venise, où on lit, *ὡς θεῖον ὄζει ἐνκειμένῳ τῷ τόπῳ.*

3.° Ὁ δὲ Εὐδαίμων, παρὰ τὸ θεός, θεέιον· καὶ ἀποβολῇ τοῦ ε θεῖον. L'Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale ajoute ἐν τῇ Ὀρθογραφίᾳ, ainsi que le grand Etymologique, *pag. 457, lig. 12.*

Eudæmon, grammairien de Péluse, et contemporain de Libanius, à qui il adresse plusieurs ouvrages, est auteur de différens poëmes, d'une Rhétorique et d'une Orthographe des noms : Ὀνομαστικὴ Ὀρθογραφία. C'est le vrai titre de cet ouvrage; et on le trouve cité de la sorte dans Suidas, qui a copié l'Impératrice Eudocie, *pag. 168.* Le grand Étymologique, l'Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale, et Etienne de Byzance, au mot Αἰλία, citent ce traité sous le nom d'Orthographe. Berkelius dit, en note, qu'Eudæmon a écrit contre Libanius : ce savant n'a pas saisi le sens de ces mots, πρὸς ὃν καὶ διάφορα γράφει, qui signifient, *il lui adresse plusieurs de ses écrits.*

Pag. 450, lig. 26. Θηλαμών, ἡ τροφός· παρὰ τὸν θήσω μέλλοντα. δηλοῖ τὸ θηλάσω· τὸ γὰρ θήσω, δύο σημαίνει, τὸ ποιῶ, καὶ τὸ θηλάζω· ἐστὶ τὸ ῥῆμα, δηλοῦν τὸ τρέφω· οὗ ὁ μέλλων, θήσω. Ὅμηρος, γυναῖκα τεθήσατο μαζόν· ἀντὶ τοῦ ἐθήλασεν· ἐκ τοῦ θήσω οὖν, γίνεται ῥηματικὸν ὄνομα θηλή· καὶ τροπῇ, θῆλυς, ὡς κάρη κάρυς· εἴρηται γὰρ καὶ θηλυκῶς κάρη, ὡς παρὰ Καλλιμάχῳ, ἥν τε κάρην ὤμοσα σόν τε βίον.

De là, θηλαμών se dit de la patrie, parce qu'elle nous nourrit, *altrix patria ;* c'est l'épithète que donne Cassandre à la ville de Troie sa patrie, dans Lycophron, *vers 31 :*

Αἲ αἲ τάλαινα θηλαμὼν κεκαυμένη.

Le passage d'Homère est de l'Iliade XXIV, 58 :

Ἕκτωρ μὲν θνητός, γυναῖκά τε θήσατο μαζόν.

On lit ainsi dans toutes les éditions. Cependant Hésychius reconnoît aussi τεθήσατο en un seul mot, ainsi que Lesbonax

περὶ Σχημάτων, *pag. 182*, et Gregorius *de Dialectis*, *pag. 45.* Mais la leçon des éditions est la seule recevable.

Ὡς παρὰ Καλλιμάχῳ, ἥν τε κάρην ὤμοσα σόν τε βίον. Sylburge avoit bien vu qu'il falloit lire,

Σήν τε κάρην ὤμοσα, σόν τε βίον.

Ce vers de Callimaque est du poëme sur la chevelure de Bérénice, que Catulle a traduit ou imité; il signifie mot à mot: *Je jure par votre tête et par votre vie.* Dans le poëme de Catulle, c'est le vers 40, et ce poëte l'a ainsi rendu:

Adjuro teque, tuumque caput.

Le célèbre Rich. Bentley est le premier qui se soit aperçu de cette imitation dans ses remarques sur les fragmens de Callimaque, *pag. 582;* et Vulpi a rapporté, dans son commentaire sur Catulle, le vers cité par le grand Étymologique, sans doute d'après Bentley, quoiqu'il ne le nomme pas. Doëring a été plus équitable. *Voyez* le second tome de son édition de Catulle, *pag. 15.*

Le Lexique d'Hédéricus, publié par Ernesti, dit que κάρη est indéclinable et du genre neutre. Il est bien étonnant qu'un éditeur de Callimaque ait commis de pareilles fautes.

Pag. 451, lig. 39. Θήσειον, τέμενός ἐστι τῷ Θησεῖ· ὃ τοῖς οἰκέταις ἄσυλος ἦν· ἐλέγοντο δὲ δίκαι ἐνταῦθα· ἢ ναὸς τοῦ Θησέως· ἐφ' ὃν οἱ ἀποδιδράσκοντες δοῦλοι προσέφευγον· Φιλόχορος δὲ, οὐ μόνον τοὺς οἰκέτας τὸ παλαιὸν φησὶ καταφεύγειν εἰς τὸ Θήσειον, ἀλλὰ καὶ τοὺς ὁπωσοῦν ἱκετεύοντας· δηλοῖ δὲ καὶ φυτόν τι ποιὸν, καὶ τὸ δεσμωτήριον παρὰ Ἀθηναίοις.

Ce temple de Thésée étoit près du Gymnase de Ptolémée. *Voyez* Pausanias, *lib. 1, cap. XVII, pag. 39.* Il fut élevé peu après la bataille de Marathon, *ibid. pag. 41:* il existe encore maintenant. *Ruins of Athens by M. Stuart, pag. 15.* Philochorus étoit contemporain d'Eratosthène, d'Antigonus et de Ptolémée: il a écrit l'Histoire de l'Attique en dix-sept livres; elle renferme l'histoire des rois et des archontes, jusqu'au dernier Antiochus, surnommé Dieu. C'étoit dans la vie de Thésée que Philochorus

avoit fait cette observation. Plutarque le cite plusieurs fois dans la vie de ce prince; et entre autres, *pag. 16 E,* il s'appuie de son autorité pour prouver que Thésée consacra à Hercule tous les temples qu'on lui avoit élevés dans la ville d'Athènes, si l'on en excepte quatre. Il auroit pu s'appuyer d'un témoignage plus ancien, je veux dire, de celui d'Euripide, qui s'exprime ainsi dans la tragédie intitulée Hercule Furieux, *vers 1331* et suivans :

> . . . . πανταχοῦ δέ μοι χθονὸς
> τεμένη δέδασται. ταῦτ' ἐπωνομασμένα
> σέθεν τὸ λοιπὸν ἐκ βροτῶν κεκλήσεται
> Ζῶντος.

Il est étonnant que M. le D.r Musgrave n'en ait pas fait la remarque.

Quant à l'usage où étoient les esclaves de trouver un asyle dans le temple de Thésée, *voyez* les Chevaliers, comédie d'Aristophane, *vers 1311 :*

> Ἢν δ' ἀρέσκῃ ταῦτ' Ἀθηναίοις, καθῆσθαί μοι δοκεῖ
> εἰς τὸ Θησεῖον πλεύσας, ἢ 'πὶ τῶν Σεμνῶν Θεῶν·

Et dans le second fragment des Saisons, *pag. 275* de l'édition de Brunck :

> . . . . ἡμῖν
> κράτιστόν ἐστιν εἰς τὸ Θησεῖον δραμεῖν,
> ἐκεῖ δ', ἕως ἂν πρᾶσιν εὕρωμεν, μένειν.

Δηλοῖ καὶ Φυτόν τι ποιὸν, καὶ τὸ δεσμωτήριον παρὰ Ἀθηναίοις. *Voyez* Hésychius au mot Θησεῖον, et la note des commentateurs. Théophraste parle de cette plante, *Histor. Plantar. lib. VII, cap. XI, pag. 854.*

Ἡ δὲ τοῦ Θησείου ῥίζα, τῇ μὲν γεύσει πικρὰ, τριβομένη δὲ κοιλίαν καθαίρει· ce que Pline traduit; dans son Histoire naturelle *(lib. XXII, cap. XXII, tom. II, pag. 276) : Thesium quoque non dissimili amaritudine est; sed purgat alvum : in quem usum teritur ex aquâ.*

Quant à la signification de *prison* que l'Étymologique donne

à ce terme, je ne trouve aucun auteur qui s'en soit servi en ce sens. Qu'il me soit permis de hasarder une conjecture : le temple de Thésée servoit d'asyle aux esclaves qui se croyoient maltraités de leurs maîtres; ils y attendoient que quelque autre maître plus humain vînt les acheter. Comme ils ne pouvoient sortir de ce temple sans s'exposer à être repris par leurs anciens maîtres, c'étoit une sorte de prison; et peut-être l'usage prévalut-il de donner ce nom aux prisons, ou du moins à celles qui étoient destinées aux esclaves. On sait que les Athéniens avoient coutume d'adoucir par de beaux noms les choses les plus dures et les plus désagréables. *Voyez* Plutarque *in Solone, pag. 86 C.*

Pag. 453, lig. 28. Θολερὸς, παρὰ τὸ θολόν, θολερός· θολὸς δέ ἐστι τὸ μελὰν τῆς σηπίας· ἐξ οὗ καὶ ῥῆμα θολῶ.

Θολερός se trouve dans la plupart des auteurs pour signifier *troublé, triste, affligé.* On le lit dans l'Ajax de Sophocle, *vers 206:*

Νῦν γὰρ ὁ δεινὸς, ὁ μέγας, ὠμοκρατὴς,
. . . . Αἴας θολερῷ
κεῖται χειμῶνι νοσήσας.

Polémon s'en est servi dans la signification de *trouble (apud Macrobium Saturnal. lib. V, 19),* τὸ δὲ ὕδωρ ἐστὶ θολερὸν αὐτῶν.

Le petit scholiaste de Sophocle explique très-bien ce passage de l'Ajax, par τεθολωμένῳ, troublé, triste, affligé.

Le θολός est proprement une liqueur noire comme de l'encre, que répand la sèche lorsqu'elle craint d'être prise. L'eau en devient trouble et obscure; et, à la faveur de cette obscurité, elle s'échappe. C'est ce qu'a très-bien décrit Oppien dans son poëme sur la Pêche, *lib. III, vers 156:*

Σηπίαι αὖ τοίῃσι δολοφροσύνῃσι μέλονται.
ἔστι τις ἐν μήκωσι θόλος κείνῃσι πεπηγὼς
κυάνεος, πίσσης δνοφερώτερος, ἀχλύος ὑγρῆς
φάρμακον ἀπροτίοπτον, ὅ τε σφίσιν ἄλκαρ ὀλέθρου
ἐντρέφεται. τὰς δ' εὖτ' ἂν ἕλῃ φόβος, αὐτίκα κείνου
ὀρφναίας ῥαθάμιγγας ἀνήμεσαν, ἀμφὶ δὲ πόντου
πάντα πέριξ ἐμίηνε καὶ ἠμάλδυνε κέλευθα

ἰχὼρ ἀχλυόεις, ἀνὰ δ' ἔτραπε πᾶσαν ὀπωπήν.
αἱ δὲ διὰ θολόεντος ἄφαρ φεύγουσι πόροιο
ῥηϊδίως, καὶ φῶτα, καὶ εἴποθι φέρτερον ἰχθύν.

Les Latins appellent en leur langue *atramentum* cette liqueur noire de la sèche. Cicéron *de naturâ Deorum, lib. II, §. 50: Aliæ fugâ se, aliæ occultatiòne tutantur;* atramenti *effusione* sepiæ, *torpore torpedines.*

Phrynichus manuscrit, cité par M. Ruhnken dans ses notes sur le Lexique de Timée *pag. 143*, dit : Ἀναθολοῦσθαι· ἀναταράττεσθαι· παρὰ τὸν θολὸν τῆς σηπίας, ὃν οἱ Ἀττικοὶ καὶ χωρὶς τοῦ θ ὄλον λέγουσιν. Hésychius fait aussi la même remarque sur le mot ὄλος.

Ἐξ οὗ καὶ ῥῆμα θολῶ.

Ce verbe se trouve dans l'Alceste d'Euripide, *vers 1070* (1088), θολοῖ δὲ καρδίαν. « Sa vue me trouble le cœur. » *Voyez* le scholiaste.

Pag. 454, lig. 21. Θρᾷξ, θρᾶιξ· ἐξ οὗ τὸ, Θρήϊκες ἀκρόκομοι· καὶ κατὰ συναίρεσιν, Θρᾷξ· καὶ τὰ πάντα τὰ ἀπ' αὐτοῦ συγκείμενα θηλυκὰ διὰ τοῦ ι γράφεται, Θρήϊσσα γυνὴ, καὶ Θρᾷϊσσα. Ἀθηναῖοι δὲ, Θράττα λέγουσι· καὶ τὸ Θρᾴκη δὲ ἔχει τὸ ι. Θρακίας καὶ πλεονασμῷ τοῦ σ, Θρασκίας, ὁ ἄνεμος.

Θρήϊκες ἀκρόκομοι est de l'Iliade IV, 533 :

Θρήϊκες ἀκρόκομοι, δολίχ' ἔγχεα χερσὶν ἔχοντες.

En parlant des femmes de Thrace, on dit Θρήισσα, Θρῇσσα. Hérodote IV, XXXIII, τὰς Θρῄσσας καὶ τὰς Παιονίδας γυναῖκας. Les Athéniens disent Θρᾷττα avec l'iota souscrit et l'accent circonflexe, qu'il faut rendre au grand Étymologique. Aristophane entend par Θρᾷττα une esclave de Thrace, dans les Acharnes, *vers 828 :*

Ἡ Θρᾷττα προσκαύσασα φρώνη τὴν χύτραν.

L'auteur du traité *de Mundo cap. IV, pag. 606 B*, dit : Καὶ τῶν βορέων ἰδίως, ὁ μὲν ἑξῆς τῷ καικίᾳ καλεῖται βορέας· ἀπαρκτίας δὲ, ὁ ἐφεξῆς ἀπὸ τοῦ πόλου κατὰ τὸ μεσημβρινὸν πνέων· Θρασκίας δὲ, ὁ ἑξῆς πνέων τῷ ἀργέστῃ, ὃν ἔνιοι καικίαν καλοῦσι. Aristote, ou l'auteur,

quel qu'il soit, du traité *de Mundo*, distingue très-bien le Θρασκίας du Καικίας, puisqu'il dit qu'il y avoit quelques personnes qui les confondoient. D'ailleurs, il avoit dit un peu plus haut, τῶν γε μὴν εὔρων, καικίας μὲν λέγεται, ὁ ἀπὸ τοῦ περὶ τὰς θερινὰς ἀνατολὰς τόπου πνέων ἄνεμος. Pline distingue aussi ces deux vents *(Hist. nat. lib. II, cap. XLVII, pag. 96 et 97) : Numerosior ratio quatuor his interjecerat, Thrascian, mediâ regione inter Septemtrionem et occasum solstitialem; itemque Cæciam, mediâ inter Aquilonem et exortum æquinoctialem, ab ortu solstitiali.*

Pag. 455, lig. 34. Θρίαι, αἱ μαντικαὶ ψῆφοι, οἱονεὶ τρίαι τινὲς οὖσαι· καὶ γὰρ αἱ τρεῖς νύμφαι, αἱ θυγατέρες τοῦ Διὸς, εὑρηκυῖαι τρεῖς ψήφους μαντικὰς, παρέσχον τῇ Ἀθηνᾷ· ἥτις ἐγκαλουμένη ὡς ἀλλότριον πρᾶγμα μετιοῦσα, (τοῦτο γὰρ τοῦ Ἀπόλλωνός ἐστιν) ἔρριψεν αὐτὰς εἰς τὸ λεγόμενον Θριάσιον πεδίον· παρὰ τὸ τρία, γέγονε θρία καὶ Θριάσιον· ἐκεῖ γὰρ ἔρριψεν ἡ Ἀθηνᾶ τὰς μαντικὰς ψήφους, αἵτινες θρίαι λέγονται· ὅθεν καὶ τὸ μαντεύεσθαι, θριᾶσθαι λέγεται· καὶ αὗται τρεῖς εἰσὶ τὸν ἀριθμόν· ἢ παρὰ τὸ τριάσαι· ἢ ἀπὸ Θριασίου τινός, οὕτω καλουμένου.

Ἥτις ἐγκαλουμένη ὡς ἀλλότριον πρᾶγμα μετιοῦσα. Ce fut Apollon qui accusa Minerve d'avoir usurpé une fonction qui ne lui appartenoit pas; cette fonction étoit une des prérogatives de ce dieu :

Κείνου δὲ θριαὶ καὶ μάντιες,

dit Callimaque, *Hymn. in Apollin. vers. 45.* Voyez le scholiaste, et la note d'Ezéchiel Spanheim. Zénobius, *Centur. V, 75*, rapporte, d'après Philochorus, que ces trois nymphes étoient trois nourrices d'Apollon, qui s'appeloient *Thriai.* Le grand Étymologique remarque aussi, *lig. 50*, que c'étoient les nourrices d'Apollon. La divination par les trois cailloux, cessa lorsqu'on commença à rendre des oracles; et la Pythie dit : Πολλοὶ θριοβόλοι, παῦροι δὲ μάντιες ἄνδρες· proverbe, qui revient à celui-ci, qu'on lit dans la même centurie *5. 77 :* Πολλοί τε ναρθηκοφόροι, παῦροι δέ τε Βάκχοι.

Thria étoit une bourgade de l'Attique de la tribu Œneïde, assez

assez près d'Éleusis; elle donnoit son nom à la plaine voisine. Peut-être aussi cette plaine étoit-elle couverte de petits cailloux, d'où la bourgade voisine avoit emprunté son nom. Hérodote parle de la plaine Thriasienne en deux endroits, le premier, *liv. VIII, §. LXV;* le second, *liv. IX, §. VII.* Il y avoit à Athènes une porte qui conduisoit à Thria; on l'appeloit la porte Thriasienne; mais dans la suite on lui donna le nom de Dipylon. *Voyez* Plutarque *in Pericle, pag. 168 F.* M. Barbié-du-Bocage a donc bien fait de mettre dans son plan des environs d'Athènes pour servir au Voyage du jeune Anacharsis, la porte Dipylon, celle qui conduit au chemin de Thria; et dans la carte n.° VI, ou plan de l'Académie et de ses environs, l'on remarque la porte Thriasienne, depuis nommée Dipylon.

Pag. 457, lig. 32. Θυηλαὶ, παρὰ τὸ θύω, θυηλή· κυρίως μὲν τοὺς θύλακας εἰς οὓς τὰ θυμιάματα ἐμβάλλεται· καταχρηστικῶς δὲ πᾶσα θυσία· θυηλαὶ οὖν, αἱ ἀπαρχαὶ τῶν θυσιῶν, ἤγουν αἱ θυσίαι. Φιλόχορος, Γῆς παῖδας εἶναι θυηλὰς, ἃς πρῶτα θῦσαι θεοῖς.

Κυρίως μὲν τοὺς θύλακας. Il faut sous-entendre σημαίνουσι, et lire dans la phrase suivante, καταχρηστικῶς δὲ πᾶσαν θυσίαν; ou il faut corriger : Κυρίως μὲν οἱ θύλακες, εἰς οὓς τὰ θυμιάματα ἐμβάλλεται· καταχρηστικῶς δὲ πᾶσα θυσία. Je préfère cette dernière correction, parce qu'elle est appuyée par Suidas. Ce dernier auteur est le seul qui, avec l'Étymologique manuscrit de la Bibliothèque impériale, donne à ce mot cette signification.

Dans Homère, *Iliade IX, 220*, ce mot signifie *des prémices :*

. . . . θεοῖσι δὲ θῦσαι ἀνώγει
Πάτροκλον, ὃν ἑταῖρον· ὁ δ᾽ ἐν πυρὶ βάλλε θυηλάς.

Le petit scholiaste explique, ainsi que l'un des scholiastes de Venise, θυηλάς par ἀπαρχάς. Un autre scholiaste de Venise nous apprend que Timothée rend ce terme, τὰς ἐπιθυομένας ἀπαρχάς. Θυηλή se trouve aussi dans l'Électre de Sophocle, *vers 1448* (1423):

. . . . φοινία δὲ χεὶρ
Στάζει θυηλῆς Ἄρεος.

Ou l'on peut prendre ce mot pour les prémices du sacrifice, ou pour le sacrifice même. Dans le premier sens, il faudra traduire : « De sa main sanglante coulent les prémices offertes » à Mars. » Le sang de Clytemnestre ne devoit être regardé que comme des prémices. Le sacrifice ne pouvoit être consommé que par la mort d'Ægisthe. Ce mot pourroit aussi signifier ici *sacrifice ;* et alors le meurtre de Clytemnestre, pris en lui-même et sans aucun rapport à celui d'Ægisthe, sera regardé comme un sacrifice fait à Mars.

Φιλόχορος, Γῆς παῖδας εἶναι θυηλὰς, ἃς πρώτας θῦσαι θεοῖς. Le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, sur le vers 517 du premier livre des Argonautiques, écrit φιλόχωρος par un oméga, ainsi que l'Étymologique manuscrit. Philochorus, contemporain d'Ératosthène, florissoit environ deux siècles avant notre ère : il étoit d'Athènes; et il a composé plusieurs ouvrages dont on peut voir les titres dans Suidas, et dans les scholiastes de Sophocle et d'Euripide. Il y en a un entr'autres περὶ Θυσίων, sur les Sacrifices. Le passage du grand Étymologique paroît être de cet ouvrage. Meursius en rapporte un autre dans sa Bibliothèque Attique, *article* Philochorus, qui est tiré du scholiaste d'Apollonius de Rhodes, sur le vers 517 du premier livre des Argonautiques; mais sa manière de le rapporter le rendant inintelligible, le voici tel qu'il se trouve dans ce scholiaste : Φιλόχωρος δε ἐν τῷ περὶ Θυσίων φησὶν ὅτι τὸ κάλλισον τοῦ σώματος καὶ πρωτεῦόν ἐςι петре ἡ γλῶσσα. « Philochorus dit dans son traité sur les Sacrifices, » que de toutes les parties du corps la langue est la plus belle » et la plus excellente. » Cela paroît avoir rapport à la question qu'Amasis, roi d'Égypte, avoit fait faire à Bias de Priène, en lui envoyant une victime. « Envoyez-moi, lui avoit-il fait dire, » la plus mauvaise et la meilleure partie de cette victime. Là- » dessus, Bias coupa la langue de l'animal, et l'envoya au roi. » *Plutarch. in septem Sapientum convivio, pag. 146 F.* Ce passage de

Plutarque invite à corriger, dans celui de Philochorus, ὅτι τὸ πονηρότατον κ. τ. λ.

Pag. 458, lig. 30. Θυμέλη, ἡ τοῦ θεάτρου μέχρι νῦν, ἀπὸ τῆς τραπέζης ὠνόμασται· παρὰ τὸ ἐπ᾽ αὐτῆς τὰ θύη μερίζεσθαι, τουτέστι τὰ θυόμενα ἱερεῖα· τράπεζα δ᾽ ἦν, ἐφ᾽ ἧς ἑστῶτες ἐν τοῖς ἀγροῖς ᾖδον, μήπου τάξιν λαβούσης τραγῳδίας.

Θυμέλη est proprement un autel sur le théâtre. De là, chez les poëtes, c'est un autel quelconque. Dans les Suppliantes d'Æschyle, *vers 677* (662) :

> Καὶ γεραροῖσι πρεσβυ-
> τοδόκοι γεμόντων
> θυμέλαι·

Et dans l'Electre d'Euripide, *vers 713* (717) :

> Θυμέλαι δ᾽ ἐπίτναντο χρυσήλατοι.

Voyez sur ce vers la note de M. le D.r Musgrave. De là, en prenant la partie pour le tout, les poëtes ont fait signifier à θυμέλη le temple même. Euripide dans la tragédie d'Ion, *vers 46:*

> Ὑπὲρ δὲ θυμέλας διορίσαι πρόθυμος ἦν·

Et dans la même pièce, *vers 114:*

> Ἃ τὰν Φοίβου θυμέλαν
> σαίρεις.

De la première signification vient celle de *théâtre.* Dans une épigramme ou inscription de Simmias de Thèbes, sur Sophocle et son monument, *Antholog. lib. III, cap. XXV, pag. 275*, on lit ce distique :

> Πολλάκις ἐν θυμέλῃσι καὶ ἐν σκηνῇσι τεθηλὼς,
> βλαισὸς Ἀχαρνίτης κισσὸς ἔρεψε κόμην.

Pag. 459, lig. 25. Θύσθλα, θυρσοὶ ἢ κλάδοι οὓς βάκχαι κατέχουσιν· ἢ τὰ φύλλα τῆς ἀμπέλου· ἢ τὰ ἐπὶ τὴν θυσίαν φερόμενα· παρὰ τὸ θύω τὸ ὁρμῶ· ὁ μέλλων, θύσω· γίνεται θύσθλον· Ἰλιάδος Ζ,

θύσθλα χαμαὶ κατέχευαν· οἱ μὲν, τοὺς κλάδους, οἱ δὲ τοὺς θύρσους, τουτέστι, τὰς βακχικὰς δράκας· ἅ ἐστι Διονυσιακὰ μυστήρια· ἔνιοι δὲ κοινῶς τὰ πρὸς τὴν τελετήν.

Le passage d'Homère est de l'Iliade VI, 134:

. . . . αἱ δ' ἅμα πᾶσαι
Θύσθλα χαμαὶ κατέχευαν, ὑπ' ἀνδροφόνοιο Λυκούργου
Θεινόμεναι βουπλῆγι.

Οἱ μὲν τοὺς κλάδους· οἱ δὲ κ. τ. λ. Le reste de cet article est copié du petit scholiaste, et de celui de Venise. Mais il s'est glissé une faute dans l'Étymologique, où il faut lire, τὰς βακχικὰς κράδας, en la place de τὰς βακχικὰς δράκας. Suidas dit au mot Θύσθλα· αἱ κράδαι αἱ βακχικαί. Kuster m'a prévenu sur cette correction. Voyez aussi la note des commentateurs sur Hésychius, au mot Θύσθλα.

L'Étymologique manuscrit dit: Θύσθλα, αἱ λαμπάδες. Cette signification ne se trouve, je crois, nulle part ailleurs, et il est permis d'en douter. Cependant, comme ce terme a beaucoup d'affinité avec Θύρσοι, et qu'Hésychius explique celui-ci par λαμπάδες, λύχνοι, je crois qu'on doit suspendre son jugement.

Pag. 456, lig. 32. Θρυαλλίς, ἄνθος λυχνίδος, ἀκτίς· ἤγουν τὸ περικαιόμενον τοῦ ἐλλυχνίου· ἔστι δὲ καὶ βοτάνη πρὸς λύχνον ἁρμόζουσα· παρὰ τὸ θέρω καὶ τὸ ἄλλω τὸ πηδῶ, γίνεται θεραλλίς· καὶ τροπῇ τοῦ ε εἰς υ, καὶ ὑπερθέσει, θρυαλλίς.

Ἀκτίς. Sylburge dit sur cet endroit: ἀκτίς *quid sibi velit equidem non intelligo.* Aristophane auroit pu le lui apprendre, ainsi que son scholiaste. Ce mot sert à expliquer le terme θρυαλλίς, dont Aristophane s'est servi dans les Nuées, *vers 585:*

. . . . ὁ δ' Ἥλιος
τὴν θρυαλλίδ' εἰς ἑαυτὸν εὐθέως συνελκύσας
οὐ φανεῖν ἔφασκεν ὑμῖν, εἰ στρατηγήσει Κλέων.

Aristophane représente le soleil comme un Dieu qui éclaire le monde de sa lampe. « Le soleil, dit-il, retirant à lui la » mèche de sa lampe, menace de ne plus vous éclairer, si Cléon

» vient à commander les troupes. » Le scholiaste explique cela très-bien : τὴν ἀκτῖνα εἰς ἑαυτὸν συςείλας· ἀπὸ λύχνου δὲ ἡ μεταφορά. L'auteur du grand Étymologique a emprunté de ce scholiaste son explication.

Ἔςι δὲ καὶ βοτάνη πρὸς λύχνον ἁρμόζουσα. Cette plante est celle qu'on appelle φλόμος ou φλομίς. C'est une espèce de *verbascum ;* on la nomme aussi *Lychnitis* ou *Thryallis :* elle a trois ou quatre feuilles ou même davantage ; ces feuilles sont épaisses, grasses et velues. Καὶ τρίτη φλομὶς ἡ καλουμένη λυχνῖτις, ὑπὸ δέ τινων θρυαλλὶς, φύλλα γ, ἢ δ, ἢ καὶ πλείονα ἔχουσα παχέα, λιπαρὰ, δασέα. *Dioscorid. lib. IV, cap. CIV, pag. 284 B.— Bodæus à Stapel, ad Theophr. Hist. Plant. lib. VII, pag. 850, col. 2, sub finem et pag. 851.*

Pag. 460, lig. 38. Καὶ Πίνδαρος Διθυράμβων πρώτῳ.

Ἀλόχῳ πότε θωρηχθεὶς ἐπ' ἀλλοτρίᾳ.

Fabricius, dans sa Bibliothèque Grecque, *lib. II, cap. XV, §. VII, tom. I, pag. 538,* conclut de ce passage que Pindare avoit composé plusieurs livres de Dithyrambes. Il auroit encore puappuyer son opinion, du scholiaste de Pindare, qui s'exprime ainsi, *pag. 145, col. 1, lig. 6:* Ὁ Πίνδαρος δὲ ἐν μὲν τοῖς Ὑπορχήμασιν, ἐν Νάξῳ φησὶν εὑρεθῆναι πρῶτον Διθύραμβον· ἐν δὲ τῷ πρώτῳ τῶν Διθυράμβων, ἐν Θήβαις κ. τ. λ. Mais comme le même scholiaste *pag. 69, col. II, lig. 13,* Suidas *voc.* Πίνδαρος, Aristide *tom. II, pag. 85,* Strabon *lib. IX, pag. 620 A,* citent au pluriel les Dithyrambes, ἐν Διθυράμβοις, il est très-vraisemblable que ce poëte n'avoit pas écrit des Dithyrambes en plusieurs livres, et qu'il faut entendre par Διθυράμβων πρώτῳ, son premier Dithyrambe. C'est aussi l'opinion de M. Schneider, *in Fragmentis Pindari, pag. 46,* et de M. Harles dans la nouvelle édition de la Bibliothèque Grecque de Fabricius, *tom. II, pag. 39.*

Pag. 497, lig. 24. Κατουλάς, καλεῖται ἡ σκοτεινὴ νὺξ, διὰ τὸ ὅλην αὐτὴν εἶναι. οἷον, νὺξ ἐφόβει, τὴν πέρ τε κατουλάδα κικλήσκουσιν.

Ce vers est du poëme des Argonautiques d'Apollonius de Rhodes, *lib. IV, 1695:*

Αὐτίκα δὲ Κρηταῖον ὑπὲρ μέγα λαῖτμα θέοντας
Νὺξ ἐφόβει, τὴν πέρ τε κατουλάδα κικλήσκουσι
Νύκτ' ὀλοήν.

Le scholiaste nous apprend, sur ce vers, que Sophocle avoit fait usage de ce mot dans la pièce intitulée *Naupacte:* Σοφοκλῆς ἐν Ναυπάκτῳ· Νυκτὶ κατουλάδι.

Le Lexique manuscrit de Photius, qui nous a conservé le vers entier de Sophocle, ajoute qu'il est de la pièce intitulée *Nauplius.* Il est certain que Sophocle a fait une pièce de Nauplius, et peut-être même deux; mais on n'en connoît pas qui ait porté le nom de Naupacte: ainsi il faut corriger dans le scholiaste d'Apollonius de Rhodes, Σοφοκλῆς ἐν Ναυπλίῳ. Le vers de Sophocle convient parfaitement au desir ardent que Nauplius avoit de se venger des Grecs en les faisant périr dans un naufrage sur les côtes de l'Eubée, par le moyen de torches allumées qui leur faisoient croire que ce lieu couvert d'écueils, étoit un port commode, ou un endroit de la plage facile à aborder: mais il ne peut convenir avec le mot *Naupacte,* qui ne présente pas une idée claire et distincte. Voici le vers en question, afin qu'on en puisse mieux juger:

Ἐπεύχομαι δὲ νυκτὶ τῇ κατουλάδι.

Voyez la note de Kuster *voc.* Κατουλάς, et Brunck *in Lexico Sophoclis.*

Pag. 497, lig. 28. Κατωμαδὸν, κατὰ τοὺς ὤμους τῶν ἵππων.

Ce mot se trouve dans l'Iliade, XV, 352:

Ὣς εἰπὼν, μάστιγι κατωμαδὸν ἤλασεν ἵππους.

Le scholiaste explique κατωμαδὸν· κατὰ τῶν ὤμων τῶν ἵππων· et c'est ainsi qu'il faut lire dans le grand Étymologique.

Il est évident que κατωμαδὸν ne peut signifier par lui-même *super humeros equorum,* mais seulement *super humeros,* et que l'Étymologique ne l'a expliqué que relativement au vers d'Homère

où il se trouve. De κατωμαδὸν vient κατωμαδίος, *qui ex humeris pendet* (Callimaque, *Hymn. in Cererem, vers. 45*):

Κατωμαδίον δ' ἔχε κλαῖδα.

« La clef étoit suspendue à ses épaules. » Tel étoit l'usage des portiers en Grèce, et ils l'avoient emprunté des Orientaux. Ils avoient les clefs suspendues aux épaules, comme un baudrier. Isaïe, *cap. XXII, vers. 22:* Δώσω τὴν κλεῖδα οἴκου Δαυὶδ ἐπὶ τοῦ ὤμου αὐτοῦ. « Je mettrai sur son épaule la clef de la maison de » David. » C'étoit aussi la marque d'une dignité qui donnoit une très-grande autorité dans la maison d'un prince. *Voyez* le célèbre Vitringa sur ce passage.

Pag. 554, lig. 11. Λαγαρὸν, ὡς λαγαρνόν· ἐκκεκένωται γὰρ αὐτοῦ τὸ πάχος εἰς πλάτος· καὶ λιάνθεν, ἀσθενέστερον γίνεται· παρὰ τὸ πλήγω.

J'ignore comment l'auteur du grand Étymologique a pu faire venir λαγαρὸς de πλήγω. Je sais qu'en retranchant, en ajoutant et en changeant quelques lettres, tout devient possible à ce grammairien; je n'en suis pas moins persuadé que c'est une faute des copistes, et qu'il faut corriger παρὰ τὸ λαγών. On sait que cette partie du corps s'appelle *ilia*, id est, *lateris cavitas laxior et exossis inter costas et coxendicem.*

Pag. 554, lig. 33. Λαδρέοντι παρὰ τὸ λα καὶ τὸ ῥέω, λαρέοντι, μεγάλως ῥέοντι· καὶ πλεονασμῷ τοῦ δ.

Ceci est un exemple sensible de l'ignorance de ce grammairien : il copioit un Lexique d'Homère, dans lequel il y avoit Ἅλα δε ῥέοντι. La première lettre ayant été effacée, ou omise dans son exemplaire, il a fait de cette phrase le mot λαδρέοντι, qu'il a expliqué par le moyen de la particule épitatique λα et du verbe ῥέω; cela regarde le vers 598 du V.e livre de l'Iliade :

Ὡς δ' ὅτ' ἀνὴρ ἀπάλαμνος, ἰὼν πολέος πεδίοιο,
στήῃ ἐπ' ὠκυρόῳ ποταμῷ.

Voyez M. Ruhnken, *Epistol. critic. 1, pag. 86.*

Pag. 555, lig. 18. Λάκτιν, σημαίνει ἡ λέξις σκυτάλην, τορύνην. Καλλίμαχος, ἆυθις ἀπαιτίζουσαν ἔκνων ἐυεργέα λάκτιν.

Σκυτάλην est corrompu ; je corrige κώταλιν. Eustathe sur l'Odyssée, *pag. 1675, lig. 55:* Ἀθηρόβρωτος· οἱ μὲν παλαιότεροι, οὕτως· οἱ δὲ νεώτεροι, ἀθηρολοιγὸν νοοῦσι τὴν κώταλιν, ἤγουν τὸ τῆς ἀθήρης κίνητρον.

Le vers de Callimaque est de l'Hécale. M. Ruhnken le corrige ainsi :

Αὖθις ἀπαιτίζουσαν ἔτνων ἐυεργέα λάκτιν.

Voyez la note d'Ernesti sur Callimaque, *pag. 508.* M. Toup corrige ἔτνους. *Emendat. in Suid. tom. III, pag. 182.* Je préfère la correction de M. Ruhnken, parce qu'elle s'éloigne moins de la leçon vicieuse. Ἐυεργῆ λάκτιν se trouve dansNicandre, *Theriac. 109.*

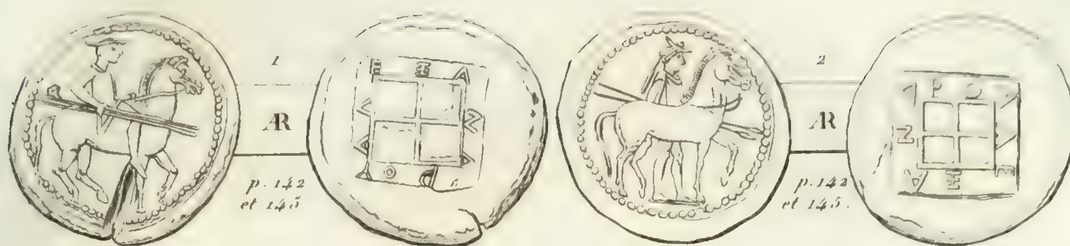
Pag. 555, lig. 24. Λακεδαίμων ἀνὴρ, ἀπὸ τῆς πόλεως. Καὶ ἡ Λακεδαίμων πόλις, λακεδαίμων τις οὖσα· ἐν αὐτῇ γὰρ οἱ θεοὶ πρῶτοι ἔλαχον καὶ ἐκληρώσαντο τὰς πόλεις.

Les dieux n'ont jamais tiré au sort les villes de la Laconie. On sait que les Héraclides tirèrent au sort les villes du Péloponnèse. Eustathe sur le second livre d'Homère, *pag. 293, lig. 26,* s'exprime ainsi : Συνθέμενοι κλήρῳ διανείμασθαι τὴν χώραν Ἡρακλεῖδαι, ἐποίησαν οὕτω. Καὶ ὁ λαχὼν πρῶτος, λαβὼν ταύτην, ἐκάλεσεν ἀπὸ τοῦ πράγματος· ὅθεν Λαβεδαίμων, ἢ Λαχεδαίμων, διότι ἀγαθῷ δαίμονι, τουτέστι, τύχῃ, ταύτην ἔλαβεν ὁ λαβὼν, ἢ ἔλαχεν ὁ λαχών. Καὶ τροπῇ τοῦ β, ἢ τοῦ χ εἰς κ Λακεδαίμων. Il suit de là qu'il faut corriger Ἡρακλεῖδαι dans le texte de l'Étymologique, et substituer ce mot à οἱ θεοί.

Ce qui favorise un peu cette étymologie, c'est que, si la ville portoit le nom de Sparte avant le partage des Héraclides, la Laconie étoit alors connue sous le nom de Lacédémone.

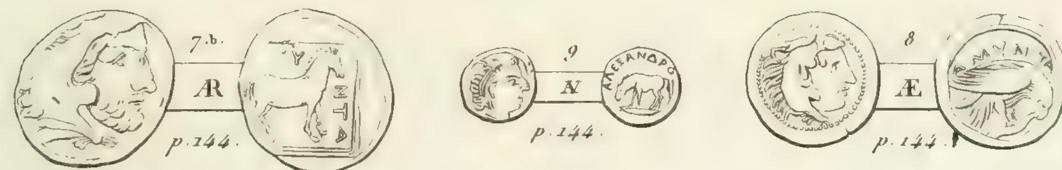


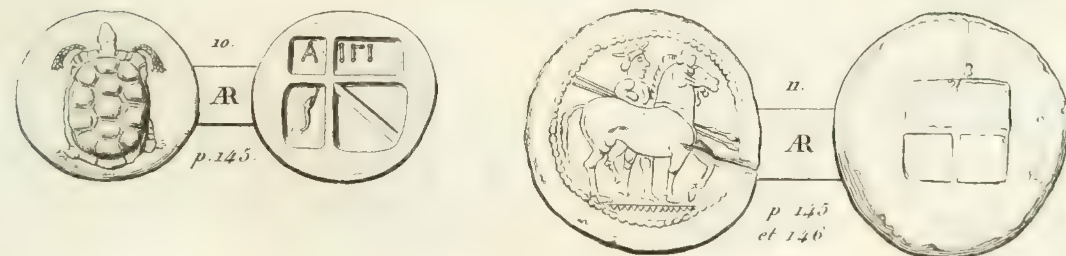
RECHERCHES.

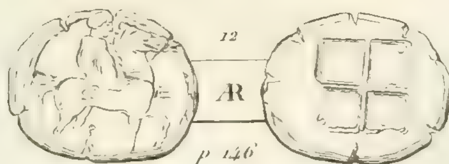

1
AR
p. 142
et 145
2
AR
p. 142
et 145.

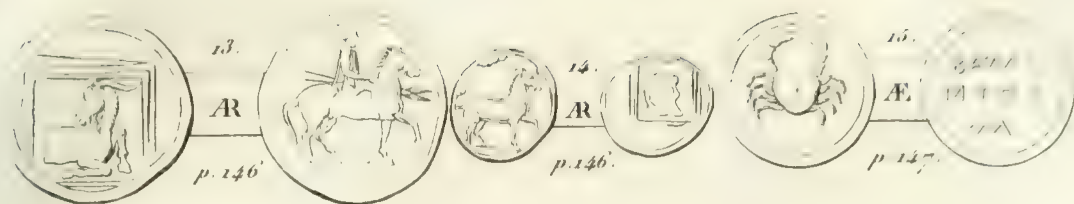

3
AR
ΑΡΧΕ
p. 143 et 145.
4
AR
ΑΡΧΕ
p. 143
et 145.

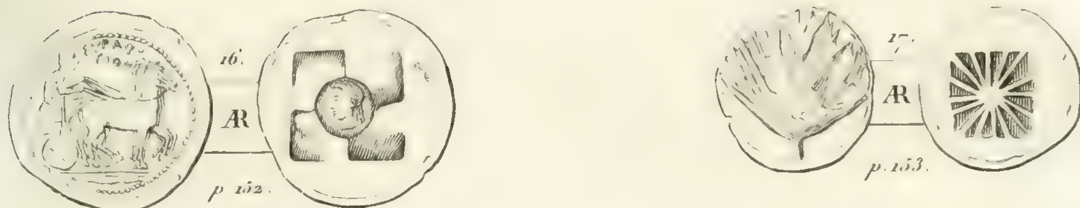

5
AR
p. 143.
6
AR
Fourrée
ΠΑΥ
p. 143.
7. a
AR
ΑΜΥ
ΝΤΑ
p. 144.


7. b.
AR
ΝΤΑ
p. 144.
9
AV
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟ
p. 144.
8
Æ
p. 144.


10.
AR
p. 145.
11.
AR
p. 145
et 146


12
AR
p. 146

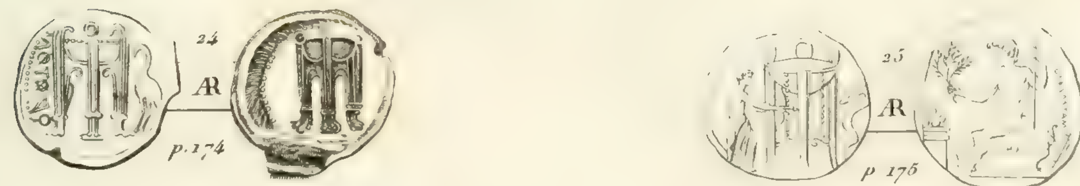

13.
AR
p. 146.
14.
AR
p. 146.
15.
Æ
p. 147.

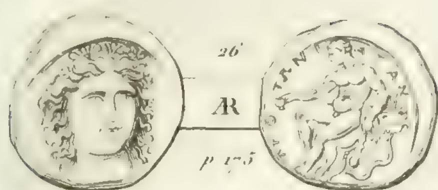

16.
AR
p. 152.
17.
AR
p. 153.


18
AR
p. 155.
19.
AR
p. 164.

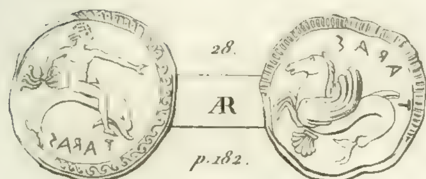

20
AR
p. 170.
NOM
21.
AR
p. 171.

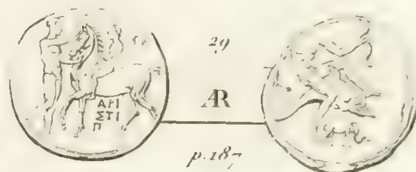

22.
AR
p. 173
23
AR
p. 173

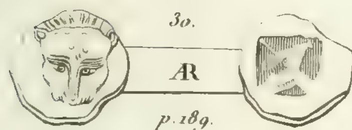

24
AR
p. 174
25
AR
p. 175

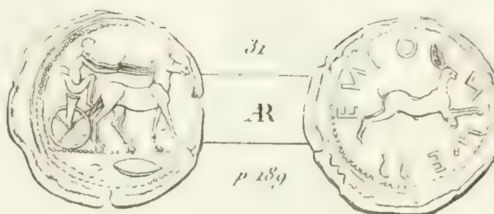

26
Æ
p. 175

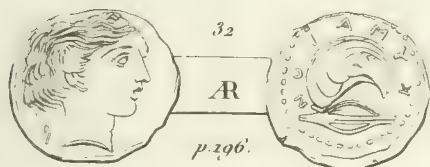

27
Æ
p. 181.

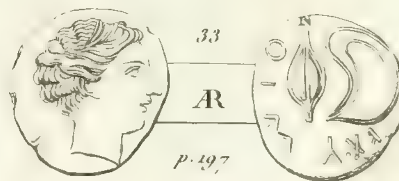

28.
Æ
ΤΑΡΑΣ
p. 182.

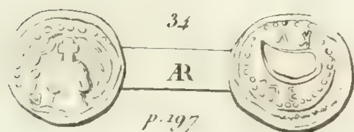

29
Æ
p. 187

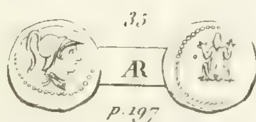

30.
Æ
p. 189.

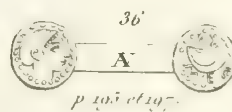

31
Æ
p. 189

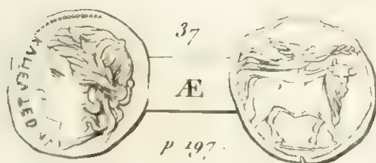

32
Æ
p. 196.

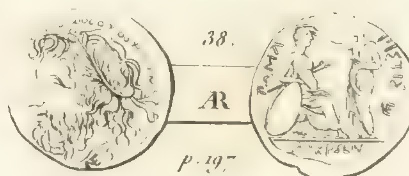

33
Æ
p. 197


34
Æ
p. 197


35
Æ
p. 197


36
A
p. 195 et 197.


37
Æ
p. 197.


38.
Æ
p. 197

RECHERCHES

SUR LA GÉOGRAPHIE ANCIENNE (1).

M. d'Anville avoit à-peu-près employé tous les moyens, toutes les ressources qu'on pouvoit tirer d'une érudition profonde, pour éclaircir la géographie ancienne, et appliquer les connoissances de l'antiquité à celles que lui fournissoit la géographie moderne.

Mais cette application, presque toujours faite d'après la seule ressemblance des noms, laissoit souvent de grandes incertitudes, quand il étoit question de déterminer avec précision les limites des contrées et l'emplacement des lieux dont les géographes et les historiens de l'antiquité avoient parlé; et les difficultés augmentoient à mesure qu'on s'éloignoit du centre des pays les mieux connus des Grecs et des Romains. Tout ce que l'on croyoit ne pouvoir expliquer, tout ce qui paroissoit ne pouvoir s'accorder avec la méthode vague et incertaine qu'on s'étoit faite, passoit pour autant d'erreurs commises par les anciens.

D'ailleurs, cette méthode ne présentoit aucun ensemble : chaque contrée restoit isolée; rien ne donnoit les moyens de réunir, sous un même aspect, les connoissances géographiques antérieures au second siècle de l'ère chrétienne; et les descriptions générales de la terre, transmises par les anciens, restoient presque inintelligibles.

On remarquoit seulement que nos cartes étoient insuffisantes pour entendre ou pour expliquer ces auteurs.

(1) Des circonstances ayant forcé M. Gossellin, auteur de ces Recherches, de les publier séparément, nous avons pensé qu'il étoit inutile de les faire imprimer de nouveau dans ce recueil, auquel elles étoient destinées ; et nous nous sommes bornés à les y rattacher, en donnant une analyse assez étendue des différens mémoires dont l'ouvrage est composé, pour en faire connoître la marche et les principaux résultats.

On ne concevoit point d'où pouvoient venir les différences de forme et d'étendue qu'ils attribuoient à certaines contrées.

On ne concevoit pas pourquoi la plupart de leurs mesures itinéraires ne s'accordoient jamais, ou presque jamais, avec le plan exact des contrées qu'ils décrivoient.

On ne se formoit aucune idée des moyens qu'ils avoient employés pour construire leurs cartes; toutes sembloient faites au hasard, et ne mériter aucune confiance. Les voyageurs anciens qui décrivirent les contrées et les mers qu'ils avoient traversées, et qui en donnèrent les mesures, furent censés n'avoir transmis que des notions incomplètes et des approximations grossières des distances qu'ils avoient parcourues.

Cependant il étoit difficile de se persuader que les Grecs et les Romains, à qui il importoit autant qu'à nous de bien connoître les pays qu'ils visitoient, n'en eussent rapporté que des idées fausses. N'étoit-il pas plus naturel de penser que la plupart des erreurs qu'on leur imputoit, pouvoient tenir à la manière défectueuse dont les modernes prétendoient expliquer ce que les anciens avoient dit?

Quelques essais d'une méthode nouvelle d'après laquelle M. Gossellin considéroit la géographie ancienne sous ses rapports astronomiques, lui firent entrevoir que les descriptions de la terre, faites par les Grecs, étoient intrinsèquement beaucoup meilleures qu'on ne l'avoit soupçonné, et qu'il suffisoit de bien entendre ce qu'ils avoient énoncé, pour retrouver dans leurs écrits les nombreux vestiges d'une très-grande exactitude.

Dans le temps où il commençoit à s'occuper de cet objet, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres proposa pour sujet d'un prix qu'elle devoit adjuger à Pâques 1789, *de comparer ensemble Strabon et Ptolémée, de faire connoître la marche de ces deux géographes, de déterminer l'état où ils ont trouvé les connoissances géographiques, et le point où ils les ont portées.*

Pour résoudre ces questions, et pour bien saisir l'ensemble des opinions de ces auteurs, M. Gossellin crut qu'il étoit indispensable de remonter à Eratosthènes, et de connoître les moyens

qui avoient servi au plus ancien des géographes de l'École d'Alexandrie, pour établir la construction du premier système de géographie astronomique que les Grecs aient possédé.

L'ouvrage d'Ératosthènes n'existant plus depuis long-temps, il fallut rechercher les bases de son travail dans les écrivains de l'antiquité : la dissémination, l'isolement de ces bases, n'avoient pas encore permis de les aperçevoir, ou du moins, n'avoient pas laissé soupçonner qu'il fût possible de réunir un assez grand nombre de données élémentaires, pour recomposer la carte qu'il avoit construite.

M. Gossellin retrouva la série des principales mesures qu'Ératosthènes avoit employées, et reproduisit cette ancienne carte; il reproduisit également la carte de Strabon, refit celle de Ptolémée d'après son texte, compara les travaux de ces auteurs, développa les moyens qu'ils avoient employés, et finit par indiquer la cause des erreurs qu'ils ont commises dans leurs descriptions de la terre. Son ouvrage ayant été couronné par l'Académie, et l'auteur ayant été reçu parmi ses membres, il lui présenta les systèmes d'Hipparque, de Polybe et de Marin de Tyr, accompagnés de cartes et des mémoires justificatifs de leurs constructions; il compléta, par ce moyen, l'ensemble des opinions géographiques qui se sont succédées chez les Grecs pendant plus de quatre siècles, c'est-à-dire, durant l'époque la plus brillante de leurs succès dans les sciences exactes.

Géograph. des Grecs analysée.

Recherches sur la Géog. systém. et positive des anciens.

Ces mémoires, et sept ou huit autres également soumis à l'Académie, devroient se trouver dans son recueil; mais comme ils ont été enlevés à l'auteur pendant le cours de la révolution, et publiés ensuite par ordre du Gouvernement, on se bornera à donner ici un aperçu des principaux résultats qu'ils présentent.

D'abord, les cartes systématiques, en offrant dans leur ensemble l'idée générale que les géographes de l'antiquité s'étoient faite de l'étendue et de la forme des continens, donnent de nombreux moyens pour entendre et pour expliquer un très-grand nombre de passages d'auteurs anciens, qui avoient paru inextricables,

tant qu'on s'étoit borné à vouloir comparer leurs descriptions avec les cartes faites d'après nos connoissances actuelles.

L'analyse de ces systèmes fait connoître ensuite, et contre l'opinion reçue, que toutes les bases de la géographie des Grecs étoient astronomiques; que toutes leurs grandes mesures itinéraires se trouvent établies sur des résultats d'observations astronomiques exactes, et que la réduction ou plutôt la traduction faite par les géographes anciens, de ces résultats en mesures ou stades de différentes valeurs, est la cause des erreurs qu'ils ont commises dans leurs descriptions de la terre. L'auteur donne les moyens de retrouver la valeur de ces mesures, de ramener à leur exactitude primitive celles que les Grecs ou les Romains ont mal appréciées; et dès-lors, sa méthode devient propre à perfectionner, à corriger même à plusieurs égards, la géographie moderne, par les secours que peut fournir la géographie ancienne dans les contrées que nos astronomes n'ont pas encore visitées.

Observ. génér. sur la manière de considérer et d'évaluer les anciens stades itinéraires, &c.

Pour obtenir ces avantages, il pense qu'il suffit de considérer toutes les mesures itinéraires des anciens, comme étant exprimées en parties aliquotes de la circonférence de la terre. Il fonde son opinion sur le témoignage des principaux auteurs de l'antiquité, qui ont donné en stades la circonférence du globe ou l'étendue des continens, et sur les nombreux essais qui ont confirmé sa méthode.

Arist. de Cælo, lib. II, cap. 14.

Aristote annonce que, selon les astronomes de son temps, la circonférence de la terre étoit de 400,000 stades, et le degré du grand cercle de 1111 $\frac{1}{9}$.

Archimed. in Arenario, p. 277. et seq.

Archimède cite une autre mesure qui donnoit à cette circonférence 300,000 stades, ou 833 $\frac{1}{3}$ au degré.

Apud Strab. lib. II, p. 113, 132.

Ératosthènes, Hipparque, Strabon, disent et répètent qu'ils emploient un stade compris 252,000 fois dans le périmètre du globe, ou 700 fois dans le degré.

Apud Cleomed. lib. I, cap. 10.

Posidonius disoit avoir mesuré un arc du méridien, et il en concluoit 240,000 stades pour le cercle entier, ou 666 $\frac{2}{3}$ au degré.

Ptolem. Geogr. lib. I, cap. 7, 11.

Et Ptolémée, dans le second siècle de l'ère chrétienne, assuroit

que les astronomes et les géographes d'alors convenoient de donner 500 stades au degré d'un grand cercle, ou 180,000 stades à la circonférence de la terre.

Au moyen de ces données, si un ancien dit que de telle ville à telle autre il y a 10,000 stades de 700 au degré, et que ces villes se trouvent sous un même méridien, on voit qu'il suffit de diviser 10,000 par 700, pour reconnoître que cet ancien éloignoit ces villes de 14° 17′ 9″ dans le sens de la latitude.

S'il plaçoit ces villes sous des méridiens différens, mais sous un même parallèle, tel, par exemple, que celui du trente-sixième degré de latitude, on trouvera, en tenant compte de la diminution des degrés de longitude à cette hauteur, que ces villes étoient censées se trouver à 17° 39′ 29″ l'une de l'autre, dans la direction de l'ouest à l'est.

S'il fixoit enfin ces villes sous des méridiens et des parallèles différens, les 10,000 stades, divisés comme dans le premier exemple, donneroient également pour leurs distances 14° 17′ 9″ d'un grand cercle de la terre.

Quoique l'évaluation des stades en degrés suffise aux besoins de la géographie, les distances anciennes peuvent néanmoins s'exprimer en mesures modernes et avec la même exactitude, en se servant de nos lieues de vingt ou de vingt-cinq au degré, puisqu'elles sont elles-mêmes, comme les stades précédens, des parties aliquotes de la circonférence de la terre.

A l'extrême facilité de ces moyens d'évaluation, se joint un avantage beaucoup plus important; c'est qu'on n'a plus besoin de s'inquiéter, ni de ce que pouvoient valoir les différens pieds ou les différentes coudées en usage chez les anciens, ni de l'étendue de leurs stades, ni même de la longueur rigoureuse du degré terrestre : après avoir ainsi écarté de la question tous les élémens problématiques dont on l'avoit environnée, M. Gossellin marche avec assurance vers les conclusions qu'il cherche; et ses résultats ont toujours cette précision qu'on n'obtient jamais par les autres méthodes, sur-tout lorsqu'il est question d'embrasser des distances considérables.

Comme les géographes modernes ont nié l'exactitude des cinq sortes de stades qui nous sont indiqués par Aristote, Archimède, Eratosthènes, Posidonius et Ptolémée; qu'ils prétendent même qu'à l'exception du premier de ces stades, on ne trouve point de vestiges de leur emploi, M. Gossellin s'arrête à donner de nombreux exemples de leur usage parmi les astronomes, les géographes et les voyageurs de l'antiquité, pour mesurer dans tous les sens l'étendue des continens et des mers.

Cette partie du mémoire n'est pas susceptible d'extrait; elle offre un grand nombre de distances données par les Grecs, en stades de 1111 $\frac{1}{9}$, de 833 $\frac{1}{3}$, de 700, de 666 $\frac{2}{3}$ et de 500 au degré d'un grand cercle de la terre, et pour les différentes contrées qu'ils ont parcourues, depuis l'extrémité occidentale de l'Ibérie jusqu'au-delà du Gange. L'auteur compare ces distances avec celles que lui fournissent nos connoissances actuelles; et ces rapprochemens font voir que les mesures anciennes, tant de fois taxées d'erreurs, sont au contraire d'une exactitude presque rigoureuse, quand on sait leur appliquer le module du stade qui leur appartient. Si cette vérité a été méconnue jusqu'aujourd'hui, il faut en attribuer la câuse à l'habitude où l'on a été de ne juger les travaux des anciens que d'après des méthodes erronées.

L'auteur ne pense point que les travaux qui ont servi jadis à fixer ces mesures, appartiennent aux Grecs; il croit qu'ils en ont seulement recueilli les résultats qu'une tradition vague conservoit encore, à l'époque où ils commencèrent à rassembler les élémens dispersés des sciences.

Les preuves qu'il en apporte, c'est que jamais les géographes Grecs n'ont soupçonné de différence dans la longueur des stades qui exprimoient les distances données par les itinéraires; c'est qu'ils confondirent les diverses valeurs des stades dans la valeur de celui qu'ils croyoient devoir préférer; c'est que, loin de concevoir les cinq mesures de la circonférence de la terre, comme étant exprimées en stades de modules inégaux, ils crurent ne voir dans leurs dissemblances apparentes, que des variétés d'opinions qui

donnoient au globe de la terre une circonférence plus ou moins grande, sans rien changer à l'étendue des continens; c'est que toutes les fois qu'ils trouvèrent une même distance exprimée par des nombres inégaux de stades, loin de soupçonner de la diversité dans le module des stades, ils se bornèrent à choisir parmi ces nombres, celui qui leur paroissoit convenir le mieux à l'ensemble des mesures qu'ils combinoient; c'est que, presque toujours, il leur est arrivé de se tromper dans leur choix, ou de supposer aux stades une autre valeur que celle qui leur appartenoit.

Cette confusion dans l'emploi de différentes mesures hétérogènes, est la cause qui a fait varier les systèmes géographiques des anciens; c'est elle qui a produit cette foule de contradictions apparentes que l'on trouve dans leurs écrits, ces accusations d'impostures que les Grecs se sont prodiguées, et que les modernes n'ont cessé de répéter d'après eux, parce que ni les uns ni les autres n'ont pas même entrevu que les mesures qu'ils employoient se trouvoient composées d'élémens inégaux, et que, le plus souvent, les auteurs ne faisoient qu'opposer à des mesures exactes, d'autres mesures prises avec le même soin, mais d'après un module ou plus grand ou plus petit que le premier.

Quand, par exemple, Mégasthènes et Déimaque donnèrent 30,000 stades à la plus grande dimension de l'Inde, et que Patrocle parut réduire cette distance à 18,000 stades, Eratosthènes et Strabon, ne concevant pas d'où pouvoit venir cette énorme différence, n'hésitèrent point à dire que Mégasthènes et Déimaque en imposoient grossièrement. Ces critiques ne se sont pas aperçus que la différence des mesures ne provenoit que de la différence des stades qu'on y avoit appliqués, et que 30,000 stades de 1111 $\frac{1}{9}$ au degré, étant égaux à 18,000 stades de 666 $\frac{2}{3}$, les deux longueurs étoient égales et représentoient 540 lieues, qui sont juste la distance du cap Comorin à l'extrémité occidentale et septentrionale de l'Inde, près de Kandahar. De leur côté, Eratosthènes et Strabon, croyant que les stades de Patrocle étoient de 700 au degré, ne donnèrent sur leurs cartes, à cette

Apud Strab. lib. II, pag. 69.

Apud Strab. lib. II, pag. 68.

distance, qu'une valeur égale à 514 de nos lieues, et se trompèrent d'un vingtième sur la mesure qui leur étoit transmise.

Apud Plin. lib. V, cap. 6. *Apud Strab. lib. II, pag. 105.* *Strab. lib. II, pag. 105, 122.*

Quand Eratosthènes eut fixé la distance du détroit des Colonnes ou de Gibraltar, au détroit de Sicile, à 8800 stades de 700, Polybe prétendit qu'elle devoit être de 18,837 stades pareils; et Strabon, critiquant ces deux auteurs, soutint qu'elle étoit de 12,000 stades.

La grande dissemblance de ces mesures feroit croire, au premier aspect, qu'il est impossible de les concilier, et que l'une ou l'autre, ou toutes les trois peut-être, renferment des erreurs considérables. Cependant, on les trouvera assez justes, si l'on sait distinguer le module du stade qui appartient à chacune d'elles. En effet, la distance du détroit des Colonnes au détroit de Sicile, étant sur nos meilleures cartes de 21° 27′, on reconnoît,

Que la mesure d'Eratosthènes étoit exprimée en stades de 500, et que ses 8800 stades, sous le parallèle du trente-sixième degré de latitude, représentoient 21° 45′ 19″ : *différence*, 18′ 19″;

Que les 18,837 stades de Polybe étoient de 1111 $\frac{1}{9}$, et valoient sous la même latitude, 20° 57′ 19″ : *différence*, 29′ 41″;

Et que les 12,000 stades de Strabon étoient de 700 au degré, et indiquoient, à la même hauteur, un espace en longitude de 21° 11′ 23″ : *différence*, 15′ 37″.

Apud Strab. lib. I, pag. 64, 65, 102.

Eratosthènes avoit dit que les 71,600 stades qu'il donnoit à la longueur du continent, occupoient un peu plus du tiers de la circonférence du trente-sixième parallèle. Posidonius et Ptolémée vouloient, au contraire, que la mesure précédente embrassât environ la moitié de cette circonférence.

Ces derniers géographes n'ont pas fait attention que, dans leur raisonnement, ils confondoient deux stades de valeurs inégales. Comme, aux yeux d'Eratosthènes, tous les stades passoient pour être la sept-centième partie du degré d'un grand cercle, ses 71,600 stades, réduits sous le trente-sixième parallèle, lui représentoient 126° 25′ 54″, c'est-à-dire, plus du tiers de la circonférence de ce parallèle, tandis que, selon Ptolémée[a], tous les stades

[a] *Ptolem. Almagest. lib. II, cap. 1; Geogr. lib. I, cap. 12.*

stades devant être la cinq-centième partie d'un degré, les 71,600 stades précédens valoient 177° 0′ 30″ ou près de la moitié de la circonférence du même parallèle; de sorte que le continent, toujours en conservant sa même longueur, étoit censé occuper sur le globe, dans l'opinion de Posidonius et de Ptolémée, une étendue de deux cinquièmes de plus qu'Ératosthènes ne l'avoit cru : donc ces deux auteurs supposoient la circonférence de la terre de deux septièmes plus petite qu'Ératosthènes ne le pensoit; et c'est une des causes pour lesquelles ils ont relégué les parties orientales de l'Asie, à plus de 71 degrés au-delà de leurs vraies positions. On verra d'ailleurs qu'aucun de ces géographes n'a connu la valeur du stade qu'il employoit dans cette mesure.

Ces exemples suffiront ici pour faire voir que les Grecs entremêloient au hasard les mesures qui leur étoient données, sans soupçonner jamais la moindre variation dans leurs élémens. Les Romains, en puisant dans les ouvrages des Grecs toutes les bases de leur géographie, ne se doutèrent pas plus qu'eux de la diversité des stades employés dans les distances qu'ils en empruntèrent. Ils crurent tous les stades itinéraires calqués sur la longueur du stade d'Olympie, et les réduisirent tous à raison de huit stades pour un mille Romain, sans s'apercevoir qu'en travestissant ainsi les anciennes mesures, ils alloient les dénaturer et les rendre méconnoissables aux yeux de la postérité : en voici la preuve.

Ératosthènes donnoit à la circonférence de la terre 252,000 stades. Vitruve et Pline, en se servant des mêmes expressions, ajoutent que ce nombre de stades, réduit en mesures Romaines, représente 31,500 milles Romains, c'est-à-dire, 31,500,000 pas.

Apud Strab. lib. II, pag. 113, 132.

Vitruv. lib. I, cap. 6.

Plin. lib. II, c. 112.

Cependant, comme il est généralement reconnu aujourd'hui que le mille Romain étoit la soixante-quinzième partie d'un degré du grand cercle, si l'on divise 31,500 par 75, on trouvera 420; et il en résulteroit, ou qu'Ératosthènes auroit supposé 420 degrés à la circonférence du cercle, ou que le mille Romain étoit contenu, non pas 75 fois, mais 87 fois et demie, dans l'espace d'un degré.

L'impossibilité d'admettre de semblables suppositions, force à reconnoître que Vitruve et Pline confondent ici deux stades de valeurs inégales, qui différoient entre eux dans la proportion de sept à six, c'est-à-dire qu'ils ont pris le stade d'Ératosthènes, de 700 au degré, pour le stade olympique, de 600 au degré. Dès-lors, la mesure Romaine a dû se trouver d'un septième trop grande; et en effet, si des 31,500 milles précédens, on ôte le septième, il en restera 27,000, lesquels, divisés par 75, donneront les 360 degrés de la circonférence de la terre, et rétabliront l'exactitude que la méprise des auteurs Romains avoit fait disparoître, lorsqu'ils ont supposé au périmètre du globe 4500 mille pas ou 1200 lieues de plus qu'il ne devoit avoir.

Apud Strab. lib. II, p. 126. Ératosthènes avoit mesuré la distance du parallèle de Rhodes à celui d'Alexandrie, et l'avoit trouvée de 3750 stades de 700 au degré, c'est-à-dire de 5° 21′ 26″; et sa mesure est juste, à quatre minutes près.

Plin. lib. V, cap. 36. Pline, en rapportant la même observation, dit qu'Ératosthènes trouva le parallèle de Rhodes éloigné de celui d'Alexandrie de 469 mille pas, ou plus exactement de 468 milles $\frac{3}{4}$. Or, 468 $\frac{3}{4}$ milles Romains, divisés par 75, donnent 6° 15′ de différence en latitude, c'est-à-dire 53′ 34″ de plus qu'Ératosthènes ne l'avoit annoncé : donc Pline commet ici la même erreur que dans l'exemple précédent, puisque, si l'on ôte un septième de 6° 15′, on retrouvera les 5° 21′ 26″ de l'observation d'Ératosthènes.

Apud Strab. lib. I, pag. 64. Ce géographe avoit donné 8800 stades à la distance du détroit des Colonnes au méridien de Carthage; et ces stades, étant de 700 au degré, représentoient 15° 32′ 20″ de longitude. *Plin. lib. V, cap. 6.* Pline traduit ces 8800 stades par 1100 mille pas, qui, sous le trente-sixième parallèle, valent 18° 7′ 44″. Ainsi il est clair qu'il a encore pris les stades dont il est question, pour des stades olympiques, d'un septième plus grands que celui qui avoit servi à mesurer cet espace, puisqu'en soustrayant le septième de 18° 7′ 44″, il restera les 15° 32′ 20″ ci-dessus.

Après avoir établi, par un grand nombre d'exemples, l'exactitude des mesures anciennes prises avec les cinq stades dont il a été parlé, et fait remarquer la confusion que l'emploi de ces différens stades a souvent occasionnée, l'auteur considère les connoissances géographiques des Grecs sous les rapports astronomiques, et il décompose leurs systèmes pour en évaluer les bases. Il n'existoit encore aucun ouvrage sur cette partie intéressante de l'histoire des sciences : c'est ce qui a engagé M. Gossellin à s'y arrêter dans plusieurs de ses mémoires ; et, comme on ne peut entrer dans tous les détails de ses recherches, on se bornera ici à des observations générales sur la carte d'Ératosthènes, parce qu'elle a servi de type à toutes les cartes des géographes qui sont venus après lui.

Cet ancien géographe établit la construction de sa carte sur deux lignes qui se coupoient à angles droits à Rhodes : l'une représentoit le méridien de cette ville ; l'autre, son parallèle tracé vers le trente-sixième degré de latitude. Ces lignes pouvoient être divisées en stades ou en degrés : la première servoit d'échelle pour toutes les mesures en latitude ; la seconde, pour toutes celles en longitude. Comme ce dernier genre de distances étoit le plus difficile à déterminer, ce sera le seul dont on s'occupera dans cet extrait ; et pour le simplifier encore, on se bornera aux deux grandes mesures qui embrassoient la longueur entière du continent.

Pour la réunion et la combinaison de ces mesures, voyez la Géographie des Grecs analysée

En rapprochant les différentes distances partielles qu'il crut devoir employer, Ératosthènes donna 30,300 stades de longueur à la Méditerranée, depuis le cap Sacré de l'Ibérie (le cap Saint-Vincent du Portugal), jusqu'à *Issus* dans la Cilicie, à l'extrémité orientale de la Méditerranée ; et 41,300 stades depuis *Issus* jusqu'à *Thinæ*, aujourd'hui Tana-sérim, sur la côte occidentale du royaume de Siam.

Quoiqu'Ératosthènes n'ait pas dit où il avoit puisé ces mesures, elles furent respectées jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, sans que personne eût osé y faire de changement considérable ; et cet accord sur les bases générales de toutes les cartes

que l'on construisoit, sembleroit annoncer que les Grecs s'étoient assurés de l'exactitude de ces bases par des observations réitérées. Mais il n'existe aucune trace de ces observations ; et la preuve la plus décisive que les déterminations précédentes n'étoient l'ouvrage d'aucun observateur connu, c'est que jamais les Grecs ne se sont doutés de la valeur des mesures qui avoient servi à exprimer ces distances; c'est qu'Ératosthènes crut qu'ayant été prises en stades de 700 au degré d'un grand cercle de la terre, et sous le parallèle du trente-sixième degré de latitude, elles fixoient *Issus* à 53° 30′ 20″ du cap Sacré de l'Ibérie, et *Thinæ* à 126° 26′ 7″ du même promontoire.

On sait aujourd'hui que la première de ces villes n'en est pas à plus de 44° 40′, et la seconde à plus de 106° 27′ : ainsi, dès le premier essai que firent les Grecs pour adapter une graduation à leurs cartes, ils se trompèrent d'un cinquième en *plus*, sur la longueur des grandes portions du continent qu'ils cherchoient à limiter. Il est difficile de deviner ce qui a pu faire croire à Ératosthènes que les mesures qu'il employoit étoient exprimées en stades de 700 au degré; car en le supposant auteur de la mesure de la terre qu'il s'est appropriée, on n'expliqueroit pas encore comment, après avoir connu la valeur exacte d'un degré de latitude, il se seroit trompé d'un cinquième en fixant l'étendue d'un degré de longitude vers la hauteur du trente-sixième parallèle.

Cette erreur est trop remarquable pour être un simple effet du hasard : M. Gossellin pense qu'elle provient ou de ce qu'Ératosthènes n'a pas su reconnoître la construction de la carte qu'il consultoit pour en extraire les bases de son système géographique, ou plutôt de ce qu'il a mal évalué les mesures qu'elle lui présentoit.

Le moyen le plus simple, le premier qu'on ait imaginé pour construire une carte et pour y représenter les cercles correspondans de la sphère, a été de tracer la surface de la terre en la supposant plane. Ces sortes de cartes se nomment cartes *à projection plate ;* tous les cercles y sont représentés par des lignes

droites ; et les méridiens, au lieu de venir tous se réunir au pôle, conservent entre eux, et dans toute leur longueur, des distances toujours égales : de sorte que les mesures prises dans le sens des longitudes, dès qu'on s'éloigne de l'équateur, y sont toutes plus grandes qu'elles ne devroient l'être.

Et comme sur le globe de la terre, sous le parallèle de 36° 52′ 10″, l'intervalle de deux méridiens donnés se trouve être précisément d'un cinquième plus petit que l'intervalle des mêmes méridiens pris sous l'équateur, il s'ensuit que sur la *carte plate* et sous la latitude précédente, toutes les distances qu'on mesure à l'ouverture du compas et dans le sens de la longitude, sont d'un cinquième trop grandes.

Observez maintenant que c'est sous le parallèle du trente-sixième degré environ, qu'Ératosthènes a établi les bases de la nouvelle carte qu'il construisoit, et qu'il a porté toutes les grandes mesures qu'il avoit recueillies. Si donc il a pris ces mesures sur une *carte plate*, ou dans un ouvrage qui lui présentoit le relevé d'une carte semblable, il a dû faire toutes ses distances d'un cinquième trop grandes ; et c'est l'erreur que présente le résultat de son travail.

Pour faire disparoître une grande partie des erreurs commises par Ératosthènes, il suffiroit donc de considérer ses distances en longitude comme ayant été prises sur une carte à *projection plate*, dans laquelle l'étendue des degrés de longitude se trouvoit fixée à 700 stades sous toutes les latitudes, comme elle l'étoit sous l'équateur. Alors l'emplacement d'*Issus* ne seroit éloigné du méridien du cap Sacré, que de 43° 17′ 9″, et celui de *Thinæ*, de 102° 17′ 9″ ; l'erreur sur la première position se trouveroit réduite à 1° 22′ 51″ au lieu de 8° 50′ 20″ qu'elle offroit d'abord, et l'erreur sur la seconde, à 4° 9′ 51″, au lieu de 19° 59′ 7″.

Cette méthode est celle qu'avoit suivie l'auteur de ces Mémoires, avant d'avoir clairement aperçu, dans les écrits des anciens, la valeur et l'emploi des différens stades astronomiques, ainsi que leur substitution fréquente chez les géographes

spéculatifs. Maintenant qu'il s'est assuré de ces faits importans, il fait voir que le système géographique des Grecs avoit pour bases des cartes plus exactes encore qu'il ne l'avoit soupçonné. Le moyen de retrouver l'exactitude qu'offroient ces anciennes cartes, est de rendre aux mesures précédentes leur valeur primitive, c'est-à-dire de reconnoître l'espèce de stade dans laquelle elles avoient été énoncées.

En effet, si, au stade de 700 employé par Ératosthènes, on substitue le stade qu'Archimède dit être de 300,000 à la circonférence du globe, ou de 833 $\frac{1}{3}$ au degré d'un grand cercle de la terre, on trouvera que les 30,300 stades, depuis le cap Sacré jusqu'à *Issus,* étant réduits au trente-sixième parallèle, vaudront 44° 56′ 39″, ou seulement 16′ 39″ de plus que l'intervalle connu aujourd'hui entre ces points. De même, les 71,600 stades depuis le cap Sacré jusqu'à *Thinæ,* représenteront 106° 12′ 19″; et cette mesure ne différera de nos observations modernes que de 14′ 41″, ou de quatre lieues seulement, sur 1722 lieues qu'embrasse cette énorme distance. Les points intermédiaires, que l'on passe ici sous silence, se placent avec la même précision.

On ne s'attendoit pas, sans doute, à trouver tant d'exactitude chez les anciens; et l'habitude de ne juger les mesures et les distances qu'ils nous ont transmises que d'après de faux systèmes, étoit loin de conduire à de pareils résultats. Si on les compare avec les travaux de nos géographes du dix-septième siècle, on verra que ceux-ci étoient bien loin d'avoir, sur la longueur de la Méditerranée, et sur la distance de Tana-sérim, des notions qui approchassent de la justesse de celles que renfermoit la carte consultée par Ératosthènes, quoique ces espaces eussent été parcourus pendant plus de dix-neuf siècles depuis l'époque de ce géographe. Nicolas Sanson en 1652, et Guillaume Sanson en 1668, comptoient encore soixante degrés d'intervalle entre le cap Sacré et *Issus,* et donnoient à la Méditerranée un tiers de plus qu'elle n'a en longueur. Ils plaçoient aussi Tana-sérim à cent trente-un degrés du cap Sacré, et c'étoient vingt-quatre

degrés et demi de trop vers l'orient, qui donnoient 400 lieues d'erreur à l'ouverture du compas. On voit donc qu'Ératosthènes avoit puisé ses mesures en longitude dans des cartes ou des ouvrages qui les lui donnoient avec beaucoup de précision; que son erreur est de n'avoir pas reconnu le module du stade qui lui étoit indiqué, et de l'avoir pris inconsidérément pour le stade de 700 au degré.

L'auteur pense que si l'on vouloit rechercher ce qui a pu induire Ératosthènes à croire que ces stades étoient de 700 au degré d'un grand cercle de la terre, on en trouveroit la cause dans la manière même dont la carte que cet ancien consultoit, pouvoit être construite.

En effet, les défauts inséparables des cartes *à projection plate*, dont il vient de parler, peuvent être considérablement diminués, en se bornant à ne tracer qu'une zone du globe, parce que, dans l'espace de douze à quinze degrés de latitude, la convergence des méridiens est assez peu sensible pour qu'on puisse la négliger sans beaucoup d'inconvéniens. Ainsi, par exemple, les anciens peuples des environs de la Méditerranée pouvoient tracer pour leur usage une *carte plate* de cette mer, en y réduisant l'intervalle des méridiens, comparé à l'intervalle des parallèles, dans la proportion que ces cercles présentent sur le globe à une latitude donnée; ils pouvoient ensuite établir, sur le parallèle moyen de cette carte, les bases de sa graduation, et y rapporter toutes les distances qu'ils avoient recueillies dans le sens de la longitude. L'auteur fait voir que ce genre de projection étoit encore en usage à Tyr, dans le premier siècle de l'ère chrétienne.

Or, dans une carte semblable, le degré de longitude étant supposé de 833 stades $\frac{1}{3}$ sous l'équateur, se trouve réduit à 700 stades de même valeur, sous le parallèle de $32° \; 51' \; 40''$; et cette latitude étant, à peu de chose près, celle de Sidon, de Tyr et de Babylone, les antiques habitans de ces villes, lorsqu'ils construisoient des cartes pour leur usage, devoient nécessairement compter 700 stades en nombre rond, pour l'intervalle

de chaque degré de longitude pris vers la hauteur des lieux qu'ils occupoient.

Il suffisoit donc que vers le temps d'Ératosthènes, une carte échappée des ruines récentes de Tyr ou de Babylone ne lui offrît pas très-clairement le mode de sa construction, pour que cet ancien, y trouvant les mesures de l'ouest à l'est évaluées en un stade compris 700 fois dans un degré du parallèle précédent, crût devoir rapporter cette évaluation au degré de l'équateur, et pour qu'il commît, dans toutes les longitudes de sa nouvelle carte, l'erreur d'environ un cinquième qu'entraînoit cette méprise.

Quoi qu'il en soit de ces rapprochemens, ils indiqueroient au moins la contrée où les Grecs ont pu recueillir les élémens de leur système géographique; ils nous y montreroient deux des plus anciens peuples connus, les Babyloniens et les Phéniciens, qui, de temps immémorial, paroissent avoir été les dépositaires d'une foule d'observations astronomiques et de connoissances relatives à la navigation. Ces rapprochemens donneroient enfin la possibilité de concevoir comment Ératosthènes, dans un siècle où les Grecs n'avoient encore que des notions très-incertaines sur les pays occidentaux de l'Europe et sur les portions orientales de l'Inde; dans un temps où leurs astronomes n'étoient pas encore sortis de la Grèce, de l'Asie mineure et de l'Égypte; comment, dis-je, Ératosthènes a pu se trouver tout-à-coup en état d'exprimer l'étendue des continens en mesures intrinsèquement exactes; comment, en dissimulant les secours qu'il avoit tirés de cette ancienne carte, il a encouru le reproche de n'avoir point dit où il avoit puisé la plupart des distances qu'il employoit; comment il a pu se tromper, et se tromper précisément d'un cinquième, dans l'emploi qu'il en a fait en construisant sa nouvelle carte.

Dans ces aperçus généraux, l'auteur n'a voulu que faire entrevoir la liaison des faits, qui, selon lui, portent invinciblement à reconnoître, dans la plupart des mesures géodésiques qui nous sont transmises par les anciens, les vestiges d'une

géographie

géographie astronomique très-perfectionnée. L'époque des grands travaux qui ont fixé ces mesures, est inconnue; déjà, au siècle d'Alexandre, le souvenir n'en existoit plus que dans une tradition extrêmement vague, puisque les annales de Tyr et de Babylone n'ont rien fourni aux Grecs qui pût leur faire soupçonner le module du stade qu'il convenoit d'appliquer à la carte qu'ils consultoient. Peut-être ces travaux appartenoient-ils au peuple qui, dans l'ordre des temps et sur le même sol, avoit précédé les Babyloniens et les Tyriens que nous connoissons. Quinze siècles avant Ninus, les Scythes s'étoient emparés de l'Asie, c'est-à-dire, de la Perse, de l'Assyrie, de la Babylonie, de la Phénicie. Ninus vivoit 2291 ans avant J. C. : l'empire qui a précédé le sien, pouvoit donc remonter vers 3700 ou 3800 ans avant la même époque; et l'on conçoit que, dans ce long intervalle de temps, les sciences ont pu s'élever, se maintenir à un grand degré de perfection, s'éteindre insensiblement après la conquête de Ninus, et ne laisser que des souvenirs confus de leur antique exactitude.

Justin. lib. II, cap. 3.

Pezron. p. 454.

M. Gossellin s'arrête un instant pour comparer la longueur de chacun des stades et des pieds élémentaires qui les composent, avec nos mesures usuelles. Il prévient que ces sortes de comparaisons ou de réductions sont plus curieuses qu'elles ne peuvent être utiles en géographie, par la raison qu'il sera toujours très-difficile à cet égard, peut-être même impossible, d'arriver à une précision rigoureuse. Il n'y a point d'erreur à craindre dans la méthode qu'il propose, toutes les fois qu'on se borne à réduire les distances anciennes en degrés, minutes, secondes, ou en lieues de vingt au degré; mais, si l'on veut, dans l'usage, y substituer des toises, des pieds, des pouces, ou telle autre mesure semblable, on risquera toujours de commettre quelques petites inexactitudes, et elles deviendroient d'autant plus sensibles que l'espace à exprimer seroit plus grand.

Quoi qu'il en soit, en adoptant le résultat des dernières opérations faites en France pour la mesure de la terre, et qui fixent à 57,008 toises le degré moyen du méridien pris sous le quarante-

cinquième degré de latitude, il en déduit les longueurs suivantes:

Stade de 400,000 à la circonférence du globe, ou de 1111 $\frac{1}{9}$ au degré d'un grand cercle, 51 toises $\frac{3072}{10000}$, ou 51 toises 1 pied 10 pouces 1 ligne $\frac{421}{1000}$.

Stade de 300,000 à la circonférence, ou de 833 $\frac{1}{3}$ au degré, 68 toises $\frac{4096}{10000}$, ou 68 toises 2 pieds 5 pouces 5 lignes $\frac{894}{1000}$.

Stade de 252,000 à la circonférence, ou de 700 au degré, 81 toises $\frac{4400}{10000}$, ou 81 toises 2 pieds 7 pouces 8 lignes $\frac{160}{1000}$.

Stade de 240,000 à la circonférence, ou de 666 $\frac{2}{3}$ au degré, 85 toises $\frac{5120}{10000}$, ou 85 toises 3 pieds 0 pouce 10 lignes $\frac{368}{1000}$.

Stade de 216,000 à la circonférence, ou de 600 au degré, 95 toises $\frac{0133}{10000}$, ou 95 toises 0 pied 0 pouce 11 lignes $\frac{520}{1000}$.

Stade de 180,000 à la circonférence, ou de 500 au degré, 114 toises $\frac{0160}{10000}$, ou 114 toises 0 pied 1 pouce 1 ligne $\frac{824}{1000}$.

Le mille Romain, composé de huit stades olympiques, ou de huit stades de 600 au degré, vaut 760 toises $\frac{107}{1000}$, ou 760 toises 0 pied 7 pouces 8 lignes $\frac{160}{1000}$. Il est contenu 75 fois dans un degré du grand cercle de la terre.

Le pas Romain, contenu mille fois dans le mille Romain, vaut 4 pieds $\frac{561}{1000}$, ou 4 pieds 6 pouces 8 lignes $\frac{730}{1000}$.

Le pied Romain, contenu cinq fois dans le pas Romain, vaut 10 pouces 11 lignes $\frac{346}{1000}$, ou, en dixièmes de ligne, 1313 $\frac{460}{1000}$.

Le pied Grec olympique, contenu 600 fois dans le stade olympique ou de 600 au degré, vaut 11 pouces 4 lignes $\frac{819}{1000}$, ou, en dixièmes de ligne, 1368 $\frac{190}{1000}$.

L'auteur compare ensuite quelques-unes de ces évaluations à des mesures prises sur différens monumens anciens; et il fait voir que le stade olympique, tel qu'il le déduit de la mesure de la terre, ne présenteroit que onze lignes et demie de différence d'avec le même stade conclu de la longueur du frontispice du Parthénon à Athènes.

Il prend de même les longueurs données au pied Romain par divers écrivains, d'après dix mesures différentes les unes des autres; et comme elles varient entre elles de quatorze dixièmes

de ligne, il fait voir que le milieu de ces variantes ne s'éloigneroit que de six millièmes de ligne de la longueur du pied Romain, déduite de la mesure du degré terrestre : et sans doute on ne pouvoit guère espérer de parvenir à une conformité plus grande, dans des combinaisons établies sur des bases aussi indépendantes les unes des autres, que celles que l'on vient de comparer.

Ces rapprochemens lui semblent annoncer que le degré de la terre, fixé par les anciens à une longueur équivalente à 57,008 de nos toises, peut être regardé comme le type d'où dérivoient les deux mesures dont il est question; et comme aucun monument ne contredit les autres évaluations qu'il tire de la même source, rien ne lui paroît s'opposer à ce qu'on leur accorde la même confiance.

Il ajoute beaucoup d'autres exemples qui constatent l'exactitude de sa méthode : il fait voir que le mille Romain de 756 toises, et le stade olympique de 94 toises et demie, comme il est d'usage de les compter aujourd'hui, sont trop courts, et que, pour retrouver dans les écrivains de l'ancienne Rome les résultats des nombreuses mesures qu'ils ont empruntées des Grecs et qu'ils ont traduites en mesures Romaines, il faut compter le mille à 760 toises $\frac{107}{1000}$, et le stade olympique à 95 toises $\frac{0133}{10000}$.

Au reste, il prévient que ce stade, sur lequel les Romains semblent avoir calqué toutes leurs mesures itinéraires, et auquel nos géographes modernes cherchent toujours à rapporter la plus grande partie des distances qu'ils trouvent chez les auteurs Grecs et Latins, est de tous les stades précédemment indiqués, celui dont les anciens lui paroissent avoir fait le moins d'usage. Il n'en est pas question dans les cinq déterminations de la circonférence de la terre les seules que les Grecs nous aient transmises clairement; il n'en trouve point de vestiges parmi les grandes distances employées dans les divers systèmes des géographes de l'École d'Alexandrie; nulle part enfin, ce stade n'est donné pour une partie aliquote du degré terrestre; et ce n'est que par des approximations successives, et en le comparant à la valeur

présumée du mille Romain, que les modernes sont parvenus à découvrir qu'il devoit répondre à la six-centième partie du degré d'un grand cercle de la terre.

L'auteur a joint à son Mémoire seize tableaux qui présentent la réduction des différens stades, et des milles Romains, en degrés d'un grand cercle de la terre, et en degrés de longitude sous le trente-sixième parallèle; la réduction des mêmes degrés en stades et en milles; la valeur des stades en milles Romains; celle des milles Romains en stades; la valeur des uns et des autres en lieues de vingt au degré; en toises, pieds, pouces, lignes &c.; enfin, la conversion de chacun des stades en d'autres stades de valeurs différentes: il explique l'usage de ces tableaux, et les croit suffisans pour résoudre toutes les questions relatives à ces sortes de mesures itinéraires.

Après avoir fait l'essai de sa nouvelle méthode d'évaluation sur l'ensemble des mesures du système géographique des Grecs, M. Gossellin l'applique aux itinéraires qu'ils nous ont laissés : il entreprend de suivre les courses des navigateurs de l'antiquité, le long des côtes de l'Océan, et quelquefois la marche des voyageurs dans l'intérieur des terres, afin de reconnoître les principaux lieux qu'ils ont visités, et pour fixer avec plus de certitude les limites de leurs découvertes.

Ces limites sont, en général, ce que la géographie ancienne offre de plus difficile et de plus important à bien déterminer: d'abord, parce qu'elles répondent souvent à des lieux déserts ou peu fréquentés aujourd'hui; ensuite, parce que leur circonscription borne nécessairement le théâtre des événemens que l'histoire nous a conservés.

Rien n'est moins rare que de voir nos écrivains transporter certains faits dans des contrées que ni les Grecs ni les Romains n'ont jamais connues. L'auteur a rassemblé dans les huit premiers Mémoires qu'il a communiqués à l'Académie, les preuves qui lui ont paru démontrer que les lieux où se sont arrêtées les découvertes de ces peuples, doivent être beaucoup plus rapprochés qu'on ne l'a cru jusqu'à présent.

En soumettant ces questions à un nouvel examen, il a réuni dans chaque Mémoire tout ce qui appartient à une même contrée, afin de ne pas isoler ses recherches, et de s'environner d'un plus grand nombre de secours pour résoudre ces sortes de problèmes. Jusqu'à présent on avoit plutôt conjecturé que démontré l'emplacement des lieux dont les anciens ont parlé, surtout quand ces lieux se trouvoient éloignés du centre des pays qu'ils ont le mieux connus. L'auteur a pensé qu'il étoit temps d'abandonner les conjectures, et de les remplacer par des faits et des mesures propres à ramener la géographie ancienne au rang des sciences exactes dont on n'auroit jamais dû la séparer.

Côtes occid. de l'Afrique.

Il commence ce genre de recherches par les côtes occidentales de l'Afrique, baignées par l'Océan; et l'ordre des temps lui présente d'abord l'expédition d'Hannon, entreprise par ordre des Carthaginois, environ mille ans avant l'ère chrétienne, pour aller fonder des colonies au-delà du détroit qui sépare la Méditerranée de la mer Atlantique.

Périple d'Hannon.

Les modernes s'étoient considérablement mépris sur l'étendue de ce voyage, qu'ils évaluoient à douze ou quinze cents lieues. L'auteur, en suivant pas à pas le navigateur Carthaginois, en reconnoissant les caps, les golfes, les ports et les fleuves qu'il indique, ne pense pas que la course d'Hannon ait été de plus de deux cent quatorze lieues, ni qu'il se soit avancé au-delà du cap ou de la rivière de Nun, vers l'extrémité méridionale du royaume actuel de Maroc.

La méprise des modernes a porté principalement sur l'évaluation de la marche d'Hannon. Comme cet ancien n'a point donné la mesure de sa route, qu'il n'a compté que les journées de sa navigation, chacun s'est cru libre de les régler arbitrairement; et les plus modérés n'ont pas craint de faire parcourir, à plusieurs reprises, par la flotte entière du général Carthaginois, jusqu'à quatre-vingt-douze lieues par jour, c'est-à-dire, environ huit lieues par heure; car il faut se rappeler que les anciens, par une journée de navigation, n'entendoient que douze heures de marche.

De pareilles courses sont tellement exagérées, qu'il suffit de

les comparer à la marche habituelle de nos vaisseaux pour en démontrer l'impossibilité, et sur-tout pour une flotte de soixante navires qui devoient marcher de conserve, le long d'une côte inconnue, où elle étoit forcée de prendre des guides à demi sauvages pour ne pas s'égarer.

Hannonis Peripl. inter Geogr. min. Græc. t. I.

Hannon commence le journal de sa navigation en partant des Colonnes d'Hercule, c'est-à-dire, des montagnes actuelles de Gibraltar et de Ceuta. On le voit s'avancer à l'ouest jusqu'au promontoire *Soloé*, qui, d'après ce qu'il dit, d'après les descriptions des anciens et particulièrement d'Hérodote, ne peut répondre qu'au cap Spartel d'aujourd'hui.

Herod. lib. II, §. 32, p. 117.

Les modernes ayant confondu les colonnes d'Hercule avec la totalité du détroit de Gibraltar, ont placé au cap Spartel le point de départ du navigateur Carthaginois, et ont relégué le promontoire *Soloé* au cap Bojador, sans paroître s'apercevoir qu'ils faisoient parcourir en trois jours à la flotte d'Hannon un espace de deux cent soixante-quinze lieues.

En se trompant ainsi sur les premiers lieux visités par ce navigateur, la suite de son voyage, dans leurs descriptions, ne pouvoit plus présenter qu'une suite de méprises toutes plus considérables les unes que les autres.

Le fleuve *Lixus* qu'il trouve à quatre journées du détroit, a été transporté au *Rio do Ouro* à plus de 350 lieues du cap Spartel; et l'île de *Cerné*, l'un des points les plus importans à reconnoître dans la course d'Hannon, et à laquelle il parvint sept jours après son entrée dans l'océan Atlantique, a été reléguée à l'île d'Arguin, à 427 lieues du cap Spartel.

M. Gossellin reconnoît le *Lixus* d'Hannon, dans le Lucos d'aujourd'hui, à l'embouchure duquel se trouve la ville de Larache, à 13 lieues du détroit; et l'île de *Cerné*, qui n'avoit que 5 stades de tour, dans l'île Fédal, située à 35 lieues plus loin.

Fédal n'est qu'un îlot; il n'est pas à plus d'un quart de lieue du continent, et n'a pas plus d'étendue qu'Hannon n'en a donné à *Cerné*. Il n'est pas possible d'entrer ici dans les détails qui prouvent l'identité de ces îles : il faut les lire dans l'ouvrage

même; et il en résulte que l'idée beaucoup trop avantageuse qu'on s'étoit faite de *Cerné*, a empêché la plupart des anciens et tous les modernes de la reconnoître.

Hannon partit de *Cerné* pour aller visiter deux fleuves de la côte, et revint dans cette île. Pour expliquer cet endroit du Périple, on fait partir Hannon de l'île d'Arguin, on le mène dans le Sénégal, et on le reconduit à *Cerné;* voyage de plus de 200 lieues, que l'amiral Carthaginois auroit entrepris sans objet, puisque, dans cette hypothèse, il devoit revenir incessamment à *Cerné*, et reprendre la même route qu'il venoit de faire. Mais on ne peut croire à des courses de 200 lieues qui suspendroient inutilement la marche d'une grande expédition : et comme Hannon étoit venu directement du *Lixus* à *Cerné*, l'auteur pense que de cette île il remonta vers le nord, environ seize lieues, pour aller visiter les embouchures du Buragrag et du Subu, qu'il avoit négligé d'examiner; et il se croit d'autant plus fondé à le penser, qu'à son second départ de *Cerné*, Hannon dit qu'il va reprendre sa navigation *vers le midi*, afin de lever toute équivoque sur la direction de la course qu'il venoit de faire.

De *Cerné*, la flotte Carthaginoise vogua pendant douze jours le long d'une côte habitée par des Éthiopiens : cette côte est celle du royaume actuel de Maroc. Les hautes montagnes que rencontre la flotte et le promontoire qu'elle double, sont les montagnes du cap Ger formé par l'extrémité de la crête principale de l'Atlas. Elle trouve ensuite un golfe, qui est celui de Garguessem ou Sainte-Croix; puis, *la Corne* ou *le cap du Couchant*, répondant à celui d'Agulon ; plus loin *la Corne du Midi*, qui est le cap de Nun; et au-delà un autre golfe où étoit une île marécageuse, habitée par des hommes et des femmes velus, appelés Gorilles, et que l'auteur place vers l'embouchure de la rivière de Nun.

C'est ici que se termine l'expédition du général Carthaginois. En suivant son Périple avec soin, en l'examinant avec impartialité, et en écartant sur-tout les idées gigantesques qu'on aime à répandre sur les opérations des anciens, M. Gossellin ne pense pas

qu'on puisse conduire Hannon au-delà du terme qu'il vient de fixer. D'ailleurs, la navigation le long de cette partie des côtes de l'Afrique, est sujette à de grandes difficultés: les vents y soufflent presque toujours de l'ouest; les courans y sont considérables, et la mer y brise avec une violence extrême. Il existe de plus, vers l'embouchure de la rivière de Nun, un banc de sable qui s'étend à plus de deux lieues dans la mer, et sur lequel viennent se perdre même les plus petits navires, quand ils s'obstinent à suivre la côte. On sait que douze années de tentatives, ont à peine suffi aux Portugais pour vaincre les difficultés que leur offroient ces parages, et qu'ils ne réussirent enfin qu'en abandonnant la côte et en prenant le large. Hannon, dépourvu de boussole, n'auroit pu s'y hasarder; et tous les talens réunis auroient été insuffisans pour lui faire doubler le cap Bojador, s'il s'y étoit présenté.

La suite de ces Mémoires présente de nouvelles preuves que les connoissances des Grecs et des Romains, sur les côtes occidentales de l'Afrique, ne se sont jamais étendues au-delà du cap Bojador; et que, si l'on excepte les Iles Fortunées ou les Canaries, dont la découverte, quoique postérieure au siècle dont il est question, appartient néanmoins aux Carthaginois, les peuples de l'Europe jusqu'en 1432 n'ont fait que se traîner dans la route qu'Hannon leur avoit ouverte plus de vingt-quatre siècles auparavant.

Périple de Scylax.

L'auteur ne s'arrête un instant sur la partie du Périple de Scylax, relative aux côtes occidentales de l'Afrique, que pour montrer que ce Périple a eu pour base celui d'Hannon; qu'il contient quelques circonstances nouvelles, et qu'en cherchant à réunir les rapports de divers navigateurs, Scylax a confondu et bouleversé l'ordre des positions.

Périple de Polybe.

Il passe ensuite à la relation du voyage entrepris par Polybe, après la prise de Carthage, pour aller détruire les établissemens que les Carthaginois pouvoient posséder sur les bords de l'océan Atlantique. Personne n'avoit encore examiné ce Périple. L'auteur fait voir que Polybe a suivi la même route qu'Hannon, et que les mesures qu'il en donne sont de la plus grande exactitude.

Le Périple de Polybe n'est connu aujourd'hui que par l'extrait

que Pline nous en a conservé; encore, dans cet extrait, la marche de ce navigateur se trouve-t-elle divisée en deux parties qui en détruisent l'ensemble. Dans la première, on donne trois mesures générales qui embrassent la totalité de l'espace parcouru; dans la seconde, on nomme les positions intermédiaires, mais en sens inverse des mesures précédentes : celles-ci sont prises du midi au nord; l'ordre des lieux est tracé du nord au midi. Par cette marche rétrograde, on voit que Pline n'a pas saisi le sens du Périple : c'est pourquoi il a cru que Polybe avoit placé l'Atlas à une grande distance de la Mauritanie, contre l'opinion des autres géographes; et c'est faute de s'être aperçu de l'erreur de Pline, que les modernes n'avoient pu tirer encore aucun parti du récit intéressant de Polybe.

Plin. lib. V, cap. I.

En rétablissant la marche de cet ancien, telle qu'il l'avoit tracée, on le voit s'avancer à l'ouest des Colonnes d'Hercule, reconnoître le golfe *Saguti*, qui est la baie d'Al-cazar; le promontoire *Mulelacha*, maintenant appelé Mollabat; et arriver au *Lixus* qu'il dit être à 112 mille pas des Colonnes. Les 112 M. P. Romains valent 29 lieues $\frac{1}{2}$ de 20 au degré; et c'est la distance, sur nos meilleures cartes, depuis Ceuta jusqu'à Laraïs ou Larache, à l'embouchure du Lucos, le même fleuve qu'on a vu répondre au *Lixus* d'Hannon.

Polybe rencontre ensuite les fleuves *Subur* et *Sala*, connus maintenant sous les noms de Subu et de rivière de Salé; ensuite il arrive au fleuve *Anatis* à 205 M. P. du *Lixus :* cette mesure vaut 54 lieues, et conduit juste au fleuve Ommirabih, qui se perd à Azamor, sur les frontières actuelles des royaumes de Fez et de Maroc.

Il compte 213 M. P. ou 56 lieues $\frac{1}{2}$ depuis le *Lixus* jusqu'au port *Rutubis :* à 57 lieues du Lucos, est le port de Mazagan, qui répond au *Rutubis*.

Puis il trouve le promontoire du Soleil, qui est le cap Cantin; le port *Risardir*, aujourd'hui Safi ou Asafi; le fleuve *Cosenum*, nommé maintenant Tensift; et le fleuve *Masatat*, répondant à la rivière de Mogador.

Plus loin, il arrive au promontoire *Surrentium*, formé par l'extrémité occidentale du mont *Barce;* puis au fleuve *Darat;* au fleuve *Palsum;* au commencement de l'Atlas qu'il dit être à 496 M. P. du fleuve *Anatis*, et enfin au fleuve *Bambotum.*

Sous le nom de mont *Barce*, il faut reconnoître la crête principale de l'Atlas, qui s'étend depuis les bords de l'océan Atlantique jusqu'au-delà des Syrtes et du territoire de *Barce*, ville considérable de la Cyrénaïque : cette ville avoit communiqué son nom à la chaîne de l'Atlas, et à une vaste étendue de pays qui le conserve encore sous le nom de Barca.

Str. lib. XVII, pag. 825; Plin. lib. V, cap. I; Solin. cap. 24; Mart. Capella, lib. VI, p. 215; Eust. in Dionys. Perieg. vers. 66.

Les noms de *Barce* et d'Atlas étoient également étrangers à cette chaîne de montagnes. Les anciens remarquent que les habitans du pays l'appeloient *Dyris;* et l'on peut ajouter que ce nom n'étoit lui-même qu'une altération de celui de Daran ou Darah, que ces montagnes ont porté de temps immémorial, qu'elles portent encore aujourd'hui, et que le passage de Polybe ne permet pas de méconnoître, 1.° dans le fleuve *Darat*, placé contre ces montagnes, 2.° dans les Éthiopiens *Daratitæ*, qui occupoient les bords de la mer à l'embouchure du fleuve *Darat*, 3.° dans les *Gætuli Daræ*, ou les Gétules habitans du Darah ou Daran.

L'Edr. pars I, clim. 3, p. 75; Abulf. p. 178; Leo Afric. lib. I, pag. 66, 67.

Les géographes Arabes sont d'accord avec les Grecs, pour conduire le mont Atlas, sous le nom de Daran, depuis les confins de l'Égypte, à travers le territoire de Barca, jusque sur les bords de l'océan occidental ou Atlantique; de sorte qu'il n'y a point de doute que le mont *Barce* de Polybe ne soit l'Atlas ou le Daran d'aujourd'hui, et que le *Surrentium* ne soit le cap Ger, formé par l'extrémité de la principale crête de cette montagne.

Abulf. p. 208, 213; Leo Afric. pag. 740.

Le fleuve *Darat* de Polybe répond à la rivière de Sus, qui descend de l'Atlas, et qui tire son nom moderne de celui de la province qu'elle parcourt : cette province confine immédiatement à un vaste territoire appelé Darah, situé au sud-est du royaume de Maroc, et qui s'étend depuis l'Atlas jusqu'au désert.

Sous les noms anciens de *Daræ* et de *Daratitæ*, on ne peut donc entendre que les habitans du Darah ou des environs du

mont Daran : si, jusqu'aujourd'hui, on a séparé ces peuples par des distances de 300 lieues, si l'on en a placé une partie dans l'Atlas et l'autre sur les bords du Sénégal, c'est faute d'avoir aperçu l'invraisemblance d'une telle hypothèse, et d'avoir observé que la marche du Périple de Polybe n'étoit interrompue après le fleuve *Palsum* que pour nommer les nations intermédiaires et celles de l'intérieur, en remontant jusqu'à l'Atlas.

Le fleuve *Palsum* répond à la rivière d'Assa; c'est immédiatement après ce fleuve que les Éthiopiens *Perorsi* et les *Pharusii* sont nommés dans le Périple : ainsi, l'on doit croire que ces derniers en occupoient les bords. Les modernes, en plaçant ces peuples à la hauteur et même au midi du cap Bojador, n'ont pas fait attention qu'ils les reléguoient à plus de cent lieues au-delà des limites de la Mauritanie Tingitane, quoique Pline eût dit qu'ils étoient sur ses confins immédiats, et que l'Anonyme de Ravenne les eût comptés au nombre des peuples Mauritaniens.

Plin. lib. V, cap. 8; lib. VI, cap. 35.

Anon. Ravenn. lib. III, p. 768.

C'est aussi vers cette hauteur que se trouvoient les derniers établissemens Phéniciens que les *Pharusii* avoient ruinés, suivant la tradition qui s'en conservoit encore au temps de Strabon : et c'est une nouvelle preuve que les Carthaginois n'avoient pas établi de colonies au-delà des limites méridionales de la Mauritanie.

Str. lib. XVII, pag. 826, 829.

Le dernier fleuve nommé par Polybe est le *Bambotum*, aujourd'hui la rivière de Nun : c'est là que finit son Périple, ainsi que les mesures itinéraires qu'il a données.

Depuis le fleuve *Anatis* jusqu'à l'extrémité de l'Atlas, il comptoit, selon le texte actuel de Pline, 485 M. P.; mais M. Gossellin pense que cette leçon est vicieuse, et qu'il faut la corriger d'après Solin et Martianus Capella, qui, en copiant autrefois ce passage de Pline, ont lu 496 M. P. : cette mesure vaut 132 lieues, lesquelles, comptées depuis l'*Anatis*, reconnu dans la rivière d'Ommirabih, conduisent, à une lieue près, à l'embouchure de la rivière de Nun, où l'Atlas commence à s'élever. On a vu que ce point avoit été le terme de l'expédition d'Hannon; il le fut aussi de celle de Polybe, quoique la partie

Solin. cap 24; Mart. Capella, lib. VI, p. 215, 216.

de son Périple, que Pline nous a conservée, semble indiquer quelques lieux plus éloignés.

Mais il est facile de voir que si Polybe avoit passé au-delà du *Bambotum*, il auroit continué de donner les mesures de sa route en milles Romains : il dit seulement, et contre son usage, qu'après ce fleuve il existe une chaîne de montagnes que l'on suit pendant dix jours et dix nuits de navigation; et il est très-vraisemblable qu'il n'a ajouté cette circonstance à son récit, que sur le rapport de quelques Carthaginois qui pensoient que la côte des Ethiopiens, suivie par Hannon pendant douze jours, devoit être plus méridionale que le fleuve *Bambotum*.

On doit donc croire que Polybe n'a point franchi les bornes qui viennent d'être fixées à son voyage, et que les mêmes causes qui ont arrêté Hannon et tous les navigateurs, jusque vers le milieu du XV.e siècle, l'ont également forcé de revenir sur ses pas. Au temps de Polybe, les connoissances ne s'étendoient pas au-delà des frontières extrêmes de la Mauritanie; elles n'alloient pas plus loin à l'époque où écrivoit Pline, puisqu'après avoir nommé les *Pharusii* et quelques autres petits peuples des environs, il ajoute qu'on n'a rien découvert au-delà, et qu'on n'y trouve que des déserts sur lesquels on n'a débité que des fables : *reliqua deserta, deinde fabulosa.* On va voir que, trois cents ans après Polybe, Ptolémée ne connoissoit rien de plus, malgré le vain appareil de détails que présentent les chapitres I, VI, IX du quatrième livre de sa Géographie.

Plin. lib. VI, cap. 35.

Côtes occid. de l'Afrique, d'après Ptolém.

En comparant les Itinéraires d'Hannon, de Scylax, de Polybe, et les Tables de Ptolémée, on voit que les noms appliqués aux différens points des côtes occidentales de l'Afrique, ont presque entièrement changé dans l'intervalle des temps qui ont séparé ces auteurs. Ces changemens successifs dans la dénomination des caps, des fleuves et des villes, ont nécessairement embarrassé les géographes anciens, comme ils embarrassent ceux de nos jours; et ils ont dû produire dans leurs ouvrages ce qu'ils produisent encore dans les nôtres, des répétitions, de doubles emplois d'un même lieu. Nos cartes modernes en offrent plus

d'exemples qu'on ne pense : les Tables de Ptolémée en présentent dans beaucoup de contrées ; mais nulle part ils ne sont aussi multipliés que sur les côtes occidentales de l'Afrique. M. Gossellin fait voir qu'un même itinéraire s'y trouve employé trois fois successivement, sous trois formes différentes ; et que c'est en ne discernant pas ces méprises, qu'on a cru, jusqu'à présent, que les connoissances des anciens, dans ces parages, s'étoient étendues beaucoup plus loin qu'ils n'ont pénétré réellement.

Le premier itinéraire commence au promontoire *Cotes*, à la sortie du détroit, et s'étend jusqu'au Grand-Atlas. L'intervalle qu'il renferme, pris en ligne droite, est de 9° 25′ de latitude, ou 188 lieues $\frac{1}{3}$; la même mesure, prise le long des côtes, depuis le cap Spartel, conduit au cap de Nun, où commence l'Atlas : ainsi, l'ensemble de cet itinéraire est juste ; seulement les mesures y sont employées en ligne droite, sans égard à l'inclinaison de la route ; et c'est pourquoi le promontoire du Grand-Atlas se trouve placé, dans la carte de Ptolémée, beaucoup plus au midi qu'il ne doit être. *Ptolem. Geogr. lib. IV, cap. I.*

Les positions intermédiaires se retrouvent avec la même exactitude dans les distances : la ville de *Zilia* se nomme encore az-Zilia ; le *Lixus* est le Lucos ; le *Subur* est le Subu ; le fleuve *Sala*, la rivière de Salé ; le port *Rhusibis*, le fort de Mazagan ; le promontoire du Soleil, le cap Cantin ; le promontoire *Usadium*, le cap Ger ; la ville de *Suriga*, celle de Sainte-Croix ; le promontoire formé par le Grand Atlas, le cap de Nun.

Parmi les lieux que renferme cette partie des Tables de Ptolémée, il y a six positions intermédiaires que l'auteur du Mémoire ne retrouve point ; il fait voir qu'elles y sont toutes comprises par erreur ou par double emploi, et il conclut que les bases de ce premier itinéraire ont été calquées sur celui de Polybe, et qu'elles n'indiquent pas de lieux plus méridionaux que ceux qui ont été visités par cet historien.

La portion de la côte qu'on vient de reconnoître, ne forme pas tout-à-fait le tiers en étendue des connoissances que la carte de Ptolémée paroît présenter sur les bords de l'océan Atlantique.

Ptol. lib. IV, cap. 6.

Après l'Atlas, on y voit encore vingt-quatre positions qui semblent donner une apparence de réalité aux conjectures de ceux qui étendent les découvertes des anciens jusqu'au cinquième degré de latitude, au nord de l'équateur.

Str. lib XVII, pag. 827, 829; Plin. lib. VI, cap. 35.

Mais on chercheroit en vain les nations et les villes que l'antiquité auroit connues au midi du cap de Nun : depuis ce promontoire jusqu'au cap Blanc, la côte n'offre que des déserts inhabités et inhabitables. Les connoissances de Strabon et de Pline, qui avoient rassemblé tout ce qu'on savoit de leur temps sur ces contrées, suffisent à peine pour conduire jusqu'aux confins méridionaux de la Mauritanie; et cette seule considération jette déjà le plus grand doute sur l'existence des peuples, des villes et des fleuves que Ptolémée indique sur les bords de la mer au midi de l'Atlas. Toutefois, l'auteur n'est pas réduit à de simples probabilités; il donne des preuves que ces lieux n'ont jamais existé, et qu'ils ne sont que la répétition de ceux dont il a déjà parlé.

En effet, les vingt-quatre positions depuis l'Atlas jusqu'à l'extrémité de la côte, étant divisées en deux parties par le promontoire *Soloentium*, chacune des deux présentera, et les principales distances, et les lieux les plus remarquables des itinéraires précédens.

Dans la première partie de la carte de Ptolémée, après le *Lixus*, on trouve le fleuve *Subur*, le fleuve *Sala*, la ville de *Sala*, le fleuve *Cusa*. Ces quatre positions reparoissent dans le même ordre immédiatement après l'Atlas, et leurs noms ne diffèrent que par les finales Grecques qu'on leur a ajoutées; les voici : le fleuve *Subos*, le fleuve *Salathos*, la ville de *Salathos*, le fleuve *Chusarios*.

Le promontoire *Gannaria* est placé à six degrés au midi de l'Atlas, comme le promontoire *Usadium* est à 6° 40′ du *Cotes;* d'où l'on peut juger que le *Gannaria* est une répétition de l'*Usadium* ou du cap Ger d'aujourd'hui.

Cette seconde partie est terminée par le fleuve *Nuius* ou *Nunius :* on y reconnoît évidemment la rivière de Nun, où finit

le premier itinéraire ; c'est donc par erreur et par transposition que ce fleuve occupe la place qu'on lui voit dans Ptolémée.

Les distances générales de cette portion de sa carte se rapportent aussi aux distances de la première partie, puisque du promontoire *Cotes* au Grand-Atlas, les Tables de cet ancien mettent 9° 25′ ou 188 lieues d'intervalle, et que de l'Atlas au promontoire *Soloentia*, elles mettent 9° ou 180 lieues : d'où il suit qu'en voulant employer ce second itinéraire, on a cru que le point de départ se rapportoit à l'Atlas, tandis qu'il étoit pris du *Cotes;* on s'est donc trompé, pour l'emplacement des lieux, de toute la distance qui sépare ces deux points, et l'on a doublé mal-à-propos l'étendue de la côte d'Afrique qui étoit connue.

Le nom de *Soloentia,* appliqué dans les Tables de Ptolémée au promontoire qui vient après le fleuve *Nunius;* les noms de *Corne du Couchant* et de *Char des Dieux,* donnés à un promontoire et à des montagnes situées vers l'extrémité méridionale de cette côte, rappellent trop exactement le promontoire *Soloé,* et d'autres lieux du Périple d'Hannon, pour qu'on puisse les méconnoître. Ils avertissent donc qu'un nouvel itinéraire va être ajouté aux deux autres, et que celui du général Carthaginois sera consulté. Les mesures justifient encore cette assertion.

Du *Soloentia* à la *Corne du Couchant,* Ptolémée compte 9° 30′ valant 190 lieues; et c'est, à une demi-lieue près, la distance du cap Spartel au cap de Nun. L'accord de ces mesures fait voir qu'elles ne sont que la répétition de celles qu'on avoit employées dans la première partie de la carte, où le promontoire *Cotes* est éloigné de l'Atlas de 9° 25′ ou de 188 lieues $\frac{1}{3}$. Ainsi, le *Soloentia* représente à-la-fois, le *Soloé* d'Hannon et le *Cotes* de Ptolémée; comme la *Corne du Couchant* n'est que la répétition du Grand-Atlas, c'est-à-dire, du cap de Nun.

Ptolem. Geogr. lib. IV, cap. 6

De même, entre le *Soloentia* et le *Grand-Port,* on a mis 3° 30′ ou 70 lieues, comme on avoit mis 3° 25′ ou 68 lieues $\frac{1}{3}$ entre le *Cotes* et le port *Rhusibis:* le *Grand-Port* n'est donc qu'un double emploi de cette dernière position.

Quelques-uns des lieux indiqués dans cette troisième partie

de la carte, se rapportent aussi à ceux de la seconde partie. Le promontoire *Ryssadium* est à six degrés du *Soloentia*, comme le *Gannaria* est à six degrés au midi de l'Atlas : et comme le *Gannaria* représente le promontoire *Usadium* de la première partie, il s'ensuit que l'*Usadium*, le *Gannaria* et le *Ryssadium*, représentent tous trois le cap Ger, et que ce point, le plus remarquable de la côte, a été répété trois fois successivement dans la construction de la carte.

Enfin, du *Soloentia* au fleuve *Nia*, on trouve 8° 30′ d'intervalle; donc le fleuve *Nia* n'est encore que la rivière de Nun, déjà employée, dans la seconde partie, sous la dénomination de *Nuius* ou *Nunius*, et placée à 8° 30′ au midi de l'Atlas.

Tous ces rapprochemens démontrent que la carte des côtes occidentales de l'Afrique, transmise par Ptolémée, est un composé de trois parties distinctes, et que les deux dernières parties ne sont que la répétition de la première. Aussi, la recherche des lieux qu'elles désignent a-t-elle été vaine. Les environs du cap de Nun ont été le terme où les anciens navigateurs se sont tous arrêtés; rien ne les appeloit au-delà; tout étoit désert, comme tout l'est encore : et d'ailleurs tout s'opposoit au passage des navires; la crainte de les éloigner de la terre ne laissoit aucun moyen de franchir le cap Bojador.

Deux circonstances fort remarquables viennent encore à l'appui de cette opinion.

Ptolem. lib. IV, cap. 9; lib. VII, cap. 5.

La première, c'est que Ptolémée assure qu'après le golfe du *Couchant*, les Éthiopiens occidentaux occupent une vaste étendue de terre, qu'il prolonge indéfiniment à l'ouest et au midi, jusqu'au-delà du quinzième degré de latitude sud. Or, si les anciens avoient pénétré jusque dans le golfe de Guinée, comment auroient-ils trouvé des terres plus occidentales que les rivages dont ils venoient de suivre les sinuosités? Comment auroient-ils pu dire que les limites méridionales de l'Éthiopie leur étoient inconnues, puisque, dans leurs courses, ils auroient visité nécessairement ces mêmes limites? Comment auroient-ils pu assurer que les Éthiopiens occidentaux confinoient, au couchant et au midi,

à

à des terres inconnues, puisque, dans toute la longueur de ces deux côtés, ils les auroient vus bornés par l'océan Atlantique?

La seconde, c'est que l'opinion de l'École d'Alexandrie, postérieurement au siècle où cette École fut fondée, a été qu'on ne pouvoit faire le tour de l'Afrique par mer. Ératosthènes, Strabon et d'autres géographes, avoient cru à la libre communication de la mer Atlantique avec la mer des Indes : mais Hipparque croyoit que cette communication n'existoit point, et que ces mers étoient contenues chacune dans un bassin particulier; et quoique Posidonius eût attaqué le sentiment d'Hipparque, Ptolémée, en l'adoptant, le fit prévaloir pendant plus de douze siècles, et l'on cessa de croire à la possibilité de faire le tour de l'Afrique. Si donc cette dernière opinion se soutint pendant si long-temps contre celle d'Ératosthènes, de Posidonius, de Strabon, et malgré la disposition réelle des lieux, il falloit que les navigateurs qui fréquentoient les parages occidentaux de l'Afrique, fussent dans l'impossibilité de prouver qu'après un certain espace la côte se replioit à l'orient; il falloit qu'ils se trouvassent réellement arrêtés vers le fond d'un golfe; il falloit enfin que la côte, en se dirigeant assez loin dans l'ouest, leur fît croire qu'elle ne pouvoit plus venir rejoindre celle des contrées orientales de l'Afrique.

Str. lib. XVII, pag. 825.

Hipparch. ap. Strab. lib. I, pag. 6.

Posidon. apud Strab. lib. II, pag. 98.

Or, ces diverses circonstances ne pouvoient se rencontrer qu'au nord du cap Bojador, dans le golfe qui reçoit la rivière de Nun, après laquelle la côte se prolonge au couchant dans une direction plus soutenue qu'en aucun autre lieu qui la précède ou qui la suit. Du cap Bojador au cap Blanc, la côte porte rapidement au sud sud-ouest; et depuis le cap Blanc jusqu'au cap Vert, elle va droit au midi. Si les anciens s'étoient avancés le long de ces parages, n'est-il pas incontestable que leurs idées sur l'existence d'une terre occidentale se seroient évanouies? S'ils étoient parvenus à doubler le cap Vert, à pénétrer, comme on le prétend, jusqu'à *Serra-Leone*, ou dans tout autre endroit de la Guinée, la direction constante de leur route vers l'orient, n'auroit-elle pas démontré dès-lors la fausseté du système d'Hipparque et de Ptolémée? Et de ce que ce système n'a pu être

détruit qu'en l'année 1432 par les secours que les Portugais ont tirés de la boussole, n'est-il pas naturel de conclure qu'aucun navigateur connu n'avoit pénétré avant eux jusqu'au cap Bojador, ou, du moins, n'étoit parvenu à le doubler?

Iles de l'océan Atlantique.

Hesiod. Theog. vers. 274-276.

L'auteur parle ensuite des îles que les anciens ont connues dans l'océan Atlantique. Il cite Hésiode comme le premier écrivain, parmi les Grecs, qui donne quelques notions des pays situés au-delà du détroit actuel de Gibraltar, quand ce poëte fait mention de l'île des Gorgones, la même que celle des Gorilles d'Hannon. Pour abréger, on se bornera à dire que l'auteur croit la découverte des Canaries postérieure au voyage d'Hannon, qui n'en a point parlé: il l'attribue néanmoins aux Carthaginois; et il pense que les Grecs n'ont été instruits de l'existence de ces îles que par Platon, qui leur en apporta la première nouvelle à son retour de l'Égypte. Ce que le philosophe avoit appris de ces îles, lui paroissoit si nouveau, si inconnu chez les Grecs, qu'il n'hésita point d'y placer le théâtre de ses spéculations politiques et morales. Comme ces îles sont voisines de l'Atlas, qu'elles sont même une continuation de cette chaîne de montagnes, on leur donna le nom d'*Atlantides* et l'espace qu'elles occupent, exagéré sans doute dans le récit qu'on en faisoit, fit supposer à Platon que leur étendue égaloit celle de l'Europe et de l'Afrique prises ensemble.

Plat. in Timeo et in Critiâ.

Dans la suite, il borna cette étendue à un carré de 3000 stades seulement : mais cette diminution prodigieuse ne rendit pas plus vraisemblable la relation de ce philosophe; ses contemporains n'y crurent jamais. Aristote, son disciple, plus à portée d'apprécier les faits, réduisit cette histoire à sa juste valeur, en indiquant une île déserte découverte par les Carthaginois à plusieurs journées de navigation au-delà du détroit; et cette île ne pouvoit être que l'une des Canaries les plus voisines du continent, telle que Fortaventure ou Lancerote.

Arist. de Mirabil. p. 1157.

Ces deux îles conservoient encore le nom d'*Atlantides* ou *Atlantiques*, quatre-vingt-deux ans avant l'ère chrétienne, comme on le voit dans la vie de Sertorius, qui eut le projet de s'y retirer. Une faute de copiste, dans le texte de Plutarque, qui met ces

Plutarch. in Sertorio.

îles à 10,000 stades des côtes de la *Libye*, au lieu des côtes de l'*Ibérie*, est cause qu'on n'a point entendu ce passage, et qu'on n'a point reconnu que les îles dont il indiquoit la position, étoient précisément, par leur distance, celles de Fortaventure et de Lancerote.

L'auteur explique comment les Canaries en général, par leur position à l'extrémité occidentale du continent, prirent le nom d'*Hespérides*, ou d'îles du *Couchant*; et comment, d'après les idées qu'on s'étoit faites de la douceur du climat, de la fertilité, de la richesse des pays les plus occidentaux de la terre, elles reçurent le nom d'îles Fortunées.

Environ vingt ans après la mort de Sertorius, Statius Sébosus publia une description des îles Hespérides ou Fortunées : mais, en combinant mal les itinéraires qu'il s'étoit procurés, il relégua ces îles à une distance double de celle où elles sont du détroit. Il faut lire les détails de ces itinéraires dans l'ouvrage même; on y verra que la méprise de Sébosus s'est perpétuée dans les descriptions que Juba le jeune, roi de Mauritanie, et ensuite Ptolémée le géographe, ont données des îles Fortunées. Ces erreurs paroissent avoir occasionné une partie des doubles emplois qu'on a fait remarquer dans les cartes de Ptolémée, pour les positions qu'elles indiquent entre le Grand-Atlas et le cap *Soloentia;* et elles sont cause que plusieurs géographes modernes ont pris les îles du cap Vert pour les îles Fortunées des anciens, quoique l'emplacement de ces dernières vis-à-vis d'un fleuve nommé *Nunius*, répondant à la rivière de Nun, dût suffire pour les faire reconnoître.

Stat. Sebos. apud Plin. lib. VI, cap. 36.

Jub. apud Plin. lib. VI, cap. 37.

Supra, p. 238, 239.

M. Gossellin rappelle quelques autres îles visitées par les anciens; et il passe aux connoissances qu'ils ont eues des côtes orientales de l'Afrique, situées au midi de l'embouchure du golfe Arabique. Il croit que les modernes ont aussi porté trop loin le terme des anciennes navigations sur ces parages, et qu'ils ont doublé l'espace que l'on avoit parcouru, en l'étendant jusqu'au dixième degré de latitude sud.

Côtes orient. de l'Afrique.

La cause de cette erreur lui paroît venir principalement des

cartes insérées dans la géographie actuelle de Ptolémée, parce que la forme des côtes orientales de l'Afrique y est tellement éloignée de la réalité, qu'il étoit difficile de s'assurer des positions qu'elles présentent.

Mais cette portion de la carte ancienne n'est plus celle que Ptolémée avoit décrite dans l'origine; et la main étrangère qui s'est permis de toucher à l'ouvrage de ce géographe, en a altéré et corrompu le texte dans toute la description de cette côte, depuis l'embouchure du golfe Arabique jusqu'au promontoire *Prasum.*

Ptolem. Geogr. lib. I, cap. 7-10, 14, 15, 17.

M. Gossellin retrouve dans les prolégomènes de Ptolémée les moyens de rétablir cette partie de son ouvrage; et la nouvelle carte qui en résulte, est beaucoup moins éloignée de nos connoissances actuelles qu'on ne l'avoit pensé jusqu'alors.

Apud Strab. lib. XVI, pag. 773, 774.
Ptolem. Geogr. lib. IV, cap. 7.

En partant de l'embouchure du golfe Arabique, et en appliquant au rivage Africain le Périple qu'Artémidore d'Ephèse avoit publié environ un siècle avant l'ère chrétienne, et les connoissances que renferme l'ouvrage de Ptolémée, l'auteur reconnoît, d'après les mesures employées par cet ancien, la ville de *Malao*, dans celle de Zéila; le port de *Mundi*, dans la baie de Barbora; le promontoire *Mosylon*, dans le cap de Mète; le mont *Elephas*, dans le mont Fellis; et le promontoire des Aromates, dans le Guardafui de nos jours.

Apud Ptolem. lib. I, cap. 15, 17.

Marin de Tyr, en combinant mal les premiers itinéraires qu'il s'étoit procurés, en évaluant la marche des navigateurs à 1000 stades, c'est-à-dire, à 40 lieues par jour, avoit tracé la côte orientale de l'Afrique, depuis le promontoire des Aromates jusqu'au cap *Prasum*, dans une direction nord et sud; et comme il employoit toutes les distances en ligne droite, il avoit porté ce dernier cap à vingt-quatre degrés de latitude méridionale.

Ptolem. Geogr. lib. I, cap. 17.

Ptolémée, instruit par les navigateurs de son temps, que la côte Africaine, après le cap des Aromates, s'inclinoit au sud-ouest; que la navigation y étoit fort lente à cause de la variabilité des vents; que le chemin le plus considérable que l'on pût y faire en un jour et une nuit, étoit de 400 à 500 stades tout

au plus, c'est-à-dire, de 16 à 20 lieues; et qu'on employoit communément quinze jours et quinze nuits, ou la valeur de trente jours, pour se rendre d'*Aromata* à *Rapta;* Ptolémée, dis-je, conçut que la distance de ces points ne pouvoit être aussi considérable que Marin l'avoit supposée : et comme les quinze jours et les quinze nuits de marche ne lui fournissoient que 7500 stades, que d'ailleurs il avoit à tenir compte de l'inclinaison de la route vers l'ouest, il soutint que *Rapta* ne pouvoit pas être à plus de 8° 15′ de latitude sud.

Mais l'on s'aperçoit, dans ces discussions, que Ptolémée ne croyoit pas que la position de *Rapta* pût être si reculée dans le midi, ni qu'elle dût se trouver au-delà de l'équateur. A cet égard, son Almageste fournit une preuve remarquable de son opinion, quand il dit : « Plusieurs écrivains ont soutenu que les environs » de l'équateur étoient plus tempérés que le reste de la zone » torride, et qu'il étoit possible qu'ils fussent habités. Nous » n'en pouvons rien dire de certain, parce que *personne jusqu'à* » *ce jour n'a pénétré sous ce cercle.* Aussi, le fait qu'on rapporte » est-il une simple conjecture plutôt qu'une vérité historique. »

Ptolem. Almag. lib. II, cap. 6.

Dans sa Géographie, il fait de même tous ses efforts pour détruire l'opinion de ceux qui croyoient que les navigateurs avoient dépassé la ligne équinoxiale, et pour montrer que les preuves dont on vouloit étayer cette opinion étoient insuffisantes. « La » plupart des observations que l'on cite, dit Ptolémée, prouvent » au contraire qu'elles ont été faites au nord de l'équateur : les » autres ne démontrent point qu'elles appartiennent plutôt à des » latitudes méridionales qu'à des latitudes septentrionales, puis- » qu'elles ont pu être faites au nord comme au sud de ce cercle. » On ne dit point d'ailleurs quelles sont les étoiles verticales » pour ces lieux, et si, dans les équinoxes, les ombres s'y pro- » jettent au midi. . . . . »

Ptolem. Geogr. lib. I, cap. 7.

Ptolémée n'étoit donc pas persuadé que de son temps on eût dépassé l'équateur : mais, dépourvu d'autorités assez fortes pour le nier ouvertement, il s'est vu forcé de souscrire en partie au sentiment de Marin de Tyr; et c'est pourquoi la construction de

sa carte des côtes orientales de l'Afrique semble contredire ce qu'il avoit avancé dans les passages précédens.

Le succès de la discussion de Ptolémée tenoit à deux faits qu'il n'a point connus, et qui lui auroient démontré, s'il avoit pu en être instruit, la justesse de ses pressentimens : le premier de ces faits étoit la latitude d'*Aromata*, qu'il croyoit de sept degrés et demi plus méridionale qu'elle ne l'est ; le second étoit la valeur du stade employé dans la mesure de cette côte, et qu'il faisoit de deux septièmes trop grand, en le comptant de 500 au lieu de 700 au degré.

Ces deux erreurs concouroient à faire porter beaucoup trop au sud les limites de l'itinéraire dont Ptolémée faisoit usage. Si la vraie position d'*Aromata* lui avoit été connue, il auroit vu que les 7500 stades précédens suffisoient à peine pour conduire jusqu'à l'équateur, d'après l'inclinaison qu'il admettoit dans la route ; et s'il avoit su que le stade dont on s'étoit servi étoit de 700 au degré, il se seroit convaincu que l'itinéraire ne pouvoit atteindre tout au plus qu'à trois degrés au nord de ce cercle.

Ptolem. Geogr. lib. I, cap. 17; lib. IV, cap. 7; Peripl. Maris Erythræi.

En effet, convertissant, d'après ce que dit Ptolémée, les journées de navigation en mesures itinéraires, et en partant d'*Aromata*, qui est le Guardafui, on reconnoît le cap et la position de la ville de *Tabæ*, à l'entrée de la baie de Béla ; le promontoire *Zingis*, dans le cap d'Orfui ; les trois sommets du mont *Phalangis*, dans les trois montagnes qui couronnent le cap d'Orfui ; la ville d'*Opone*, dans le golfe qui succède et qui portoit le nom d'*Apocopa magna;* après le cap Delgado, étoit l'*Apocopa parva*, aujourd'hui Bandel-Caus ; et le promontoire méridional de cette baie étoit appelé *Noti Cornu*, ou la Corne du midi : c'est là que se terminoient les connoissances antérieures à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Après ce cap, commençoit l'ancienne *Azania*, la côte d'Ajan, qui est aride et déserte. La première partie, après le *Noti Cornu*, étoit appelée *Parvum littus*, jusqu'au golfe nommé Bandel d'Agoa par les Portugais ; ensuite venoit le *Magnum littus* ou le Grand rivage, qui s'étendoit jusqu'au

port et au promontoire de *Serapion*, aujourd'hui cap des Basses: puis *Tonice*, qui étoit dans la baie des Barbares; puis le fleuve *Raptus*, que l'on reconnoît dans la rivière de Daora; la ville de *Rapta*, dans Bandel-veilho ou le Vieux-port; et le promontoire *Raptum*, dans le cap sud de la baie de Bandel-veilho.

Toutes ces positions se retrouvent aux distances indiquées par l'itinéraire que donne Ptolémée; et c'est au *Raptum* que se bornoient les connoissances positives de ce géographe. Marin de Tyr avoit encore indiqué au-delà, l'île *Menuthias*, et le cap *Prasum*, qu'il disoit être éloigné de 5000 stades du *Raptum*: Ptolémée, faute de renseignemens plus précis, adopta cette mesure, et fixa le *Prasum* à quinze degrés de latitude sud.

Mais ces 5000 stades étoient conclus de cinq journées de navigation; et comme on a vu que l'évaluation de Marin de Tyr, de l'aveu même des navigateurs, étoit de moitié trop forte, il convient de réduire ces journées à 500 stades ou 10 lieues, comme les précédentes, et de ne compter que 50 lieues pour les cinq jours de marche.

Or, ces 50 lieues, à partir de Bandel-veilho, conduisent juste au cap de Brava ou de Braua, dans le nom duquel on ne peut se refuser à trouver une assez grande analogie avec le nom de *Prasum* qu'il portoit autrefois : et ce cap ayant été le terme le plus éloigné des connoissances des anciens sur les côtes orientales de l'Afrique, on voit qu'ils n'étoient point parvenus jusqu'à l'équateur.

Entre les caps *Raptum* et *Prasum*, Ptolémée indique une île nommée *Menuthias*, sans en donner l'étendue. Quelques modernes ont cru qu'elle représentoit Madagascar; d'autres, plus modérés dans l'évaluation des distances, l'ont rapportée à Zanzibar, sans faire attention que, pour arriver à cette dernière île seulement, il falloit passer à la vue de celles de Paté, de Mandra, de Monbaza, de Pemba, et de plus de trente îlots répandus sur la côte, et dont les anciens n'auroient fait aucune mention, tandis qu'on les voit marquer avec le plus grand soin, dans leurs itinéraires, jusqu'aux plus petits rochers qu'ils rencontroient.

L'auteur de ces Mémoires reconnoît *Menuthias* dans l'île de Magadasho, formée à l'embouchure d'un grand fleuve du même nom, qui descend des montagnes de l'Abissinie. Il appuie cette opinion sur des autorités anciennes; et il réfute le sentiment des modernes qui ont placé l'*Ophir* des Hébreux dans le royaume actuel de Sofala. Selon lui, *Ophir* étoit dans l'Yémen; et il traite ce sujet dans un mémoire que nous analyserons bientôt.

Après avoir déterminé les limites des connoissances des anciens le long des côtes occidentales et orientales de l'Afrique, M. Gossellin cherche quel est le degré de confiance que peuvent mériter les différentes traditions qui semblent annoncer que les Phéniciens et les Grecs ont fait autrefois le tour de cette partie du monde.

Tour de l'Afrique.

Herodot. lib. IV, §. 43. *Apud Strab. lib. II, pag. 98.* *Apud Strab. lib. I, pag. 57, 58.*

Il passe rapidement sur l'histoire de Sataspès, condamné par Xerxès à faire le tour de l'Afrique; sur celle du mage qui, à la cour de Gélon, roi de Syracuse, se vantoit d'avoir exécuté ce voyage; sur les opinions de Cratès, qui vouloit que Ménélas eût achevé cette entreprise; et sur d'autres traditions insignifiantes ou dépourvues de détails ou d'autorités suffisantes pour supporter la moindre discussion. Il s'arrête à deux relations qui jusqu'à ce jour ont paru entraîner le suffrage de plusieurs écrivains.

Voyage des Phéniciens.

Herodot. lib. IV, §. 42.

La première est celle du voyage des Phéniciens, entrepris sous Néchos, six cents ans avant l'ère chrétienne, et qui nous est transmise par Hérodote. Selon cet historien, des Phéniciens s'étant embarqués sur le golfe Arabique, naviguèrent dans la mer Australe. Quand l'automne étoit venu, ils abordoient dans l'endroit de la Libye où ils se trouvoient, et semoient du blé; après la récolte ils se remettoient en mer. Dans la troisième année de leur voyage, ils doublèrent les Colonnes d'Hercule et revinrent en Égypte. Ils racontèrent, à leur retour, qu'en faisant voile autour de la Libye, ils avoient eu le soleil à leur droite. Ce fait, dit Hérodote, ne me paroît nullement croyable; mais peut-être le paroîtra-t-il à quelque autre.

Il est bon d'observer qu'Hérodote avoit puisé cette histoire en Égypte, et que, sous le règne de Néchos, les prêtres de cette

contrée

contrée avoient déjà fait assez de progrès en astronomie pour prédire les éclipses : et comme cet art suppose au moins la connoissance de l'obliquité de la marche du soleil et des phénomènes qui en résultent pour les différentes latitudes, il étoit impossible que ces prêtres, et les navigateurs qui s'entretenoient avec eux, n'eussent pas des notions claires sur l'aspect que cet astre pouvoit présenter à ceux qui se seroient avancés au-delà du tropique, ou qui auroient pénétré dans l'hémisphère austral. Il est donc juste, dans la discussion de ce voyage, de ne pas prendre pour des faits positifs, ce que la simple théorie des connoissances acquises à cette époque pouvoit indiquer ou faire pressentir.

Diogen. Laert. in vitâ Thalet. Herodot. lib. I, §. 74; Plin. lib. II, cap. 9, Petav. de doctr. tempor. tom. II, lib. X, cap. 1.

Au surplus, Hérodote est le seul parmi les anciens qui ait parlé de l'expédition des Phéniciens autour de l'Afrique. Il est remarquable, sans doute, que Posidonius, Méla et Pline, qui ont cherché à prouver la possibilité de cette grande navigation, semblent avoir ignoré ce passage d'Hérodote, quoiqu'ils aient souvent cité et extrait l'ouvrage de cet historien. Un silence si affecté n'annonce-t-il pas clairement que les philosophes et les géographes anciens n'ont jamais ajouté foi à cette vague relation?

Cependant des écrivains modernes ont cru apercevoir dans ces détails, des preuves que les Phéniciens avoient doublé le cap de Bonne-Espérance : et comme c'est sur ces preuves que repose toute l'authenticité de leur voyage, l'auteur expose la manière dont on a cru pouvoir interpréter le passage d'Hérodote; il donne les motifs qui lui paroissent devoir, ou faire rejeter ces interprétations, ou du moins les rendre insignifiantes dans l'objet de sa discussion, et il indique le système auquel tous ces détails doivent être rapportés, pour s'accorder avec les connoissances théoriques des Égyptiens et des Phéniciens au siècle de Néchos.

On a prétendu, dit-il, que les anciens n'auroient pas su que l'Afrique étoit une véritable péninsule, si le tour n'en avoit pas été fait par quelque navigateur.

Il répond que l'opinion des Égyptiens et des Phéniciens sur la forme de l'Afrique, telle qu'Hérodote nous l'a transmise, pouvoit ne tenir qu'à des connoissances beaucoup moins étendues

que celles qu'on semble exiger ici, et qu'il suffisoit qu'on se fût assuré alors que cette partie du monde n'étoit jointe à l'Europe par aucun endroit, et qu'elle ne communiquoit à l'Asie que par un isthme de peu de largeur, pour en conclure qu'elle étoit une véritable péninsule.

Les monumens de l'Histoire fournissent la preuve que ces connoissances étoient acquises long-temps avant Hérodote, et même long-temps avant Néchos. D'un côté, les Carthaginois, sous la conduite d'Hannon et sous celle d'Himilcon, le premier en visitant les côtes occidentales de l'Afrique, le second en parcourant les côtes occidentales et septentrionales de l'Europe, avoient reconnu que ces continens étoient distincts et séparés. De l'autre côté, on voit dans Pline que, sous le règne de Sésostris, les Égyptiens avoient porté leurs conquêtes jusque vers le promontoire *Mosylon*, voisin du cap Guardafui de nos jours. Ils furent donc instruits qu'après ce cap, la côte orientale de l'Afrique se portoit rapidement au sud, en s'éloignant de toutes les parties de l'Asie qu'ils pouvoient connoître.

Hann. Peripl. Plin. lib. II, cap. 67; Ruf. Fest. Avienus, Ora maritim. vers. 80-415.

Plin. lib. VI, cap. 34.

De ces rapprochemens n'étoit-il pas naturel de conclure que l'Afrique devoit être une vaste presqu'île, sans qu'il fût nécessaire d'en avoir fait le tour pour se le persuader? Aussi a-t-on vu que, dans l'origine de l'École d'Alexandrie, les Grecs adoptèrent cette opinion, quoiqu'ils ne crussent point au voyage des Phéniciens; et ils ne l'abandonnèrent que lorsqu'Hipparque, en substituant des hypothèses aux notions qu'on avoit recueillies avant lui, eut imaginé que la mer des Indes et la mer Atlantique ne devoient avoir entre elles aucune communication.

Les Phéniciens ayant raconté qu'ils avoient mis environ trois ans pour faire le tour de l'Afrique, on veut que dans l'état d'imperfection où étoit la marine de ces peuples, les trois ans leur fussent absolument nécessaires pour l'achever, et l'on tire de cette circonstance une nouvelle preuve de l'exécution de ce voyage.

Ce raisonnement, dit l'auteur, est d'une foiblesse extrême, puisqu'il n'a d'autre base que le degré de vîtesse qu'on voudra donner à la marche du navire, pendant la durée de cette longue

expédition. On ignore si, au temps de Néchos, les vaisseaux Phéniciens alloient à la voile ou à la rame. Si on les fait aller uniquement à la voile, il faudra tenir compte des moussons qui règnent dans le golfe Arabique sur une partie des côtes orientales de l'Afrique, et dont l'effet, d'ailleurs, est fort incertain, quand on navigue le long des côtes; il faudra, en suivant ces navires dans les différens parages, évaluer la force, la direction des courans, celle des vents qu'ils rencontroient, et qui tantôt devoient précipiter leur marche, tantôt la ralentir, et d'autres fois la suspendre pendant des saisons entières. Si on les fait aller à la rame, on évite une partie des difficultés précédentes; mais on risque de trop prolonger le voyage, et l'on auroit peut-être de la peine à concevoir que des hommes nés dans des climats tempérés, eussent pu résister à une fatigue si long-temps prolongée, et au milieu de la zone brûlante qu'ils avoient à traverser deux fois. Enfin, si l'on veut qu'ils se soient aidés alternativement et de la voile et de la rame, on trouvera, malgré les séjours qu'ils sont censés avoir faits pour semer et recueillir le blé dont ils avoient besoin, qu'ils n'auroient pas dû employer, à beaucoup près, deux ans et demi ou trois ans, pour faire le tour de l'Afrique. D'ailleurs, toutes ces combinaisons seroient trop incertaines et prêteroient trop à l'arbitraire, pour qu'on se permît d'en tirer des conséquences ou favorables ou opposées à l'exécution du voyage dont il est question.

Les Phéniciens ont rapporté qu'en faisant voile autour de l'Afrique, ils avoient eu le soleil à leur droite; et cette circonstance a été expliquée différemment par les partisans de ce voyage.

Les uns ont supposé que les Phéniciens étoient dans l'habitude de se tourner vers l'ouest, pour évaluer la direction de leur route. Alors il seroit vrai de dire qu'ils auroient eu le soleil à leur droite, pendant tout le temps qu'ils se seroient trouvés au midi des lieux que cet astre éclairoit perpendiculairement. Mais cette explication n'a été imaginée que pour donner une apparence de réalité au voyage des Phéniciens. Jamais ce peuple, pour se diriger dans ses navigations, ne s'est servi d'un point aussi

incertain, aussi mobile que celui du couchant, où les astres, par leur disparition successive, ne laissent aucune trace, aucun indice d'après lequel on puisse se conduire. La première observation que l'aspect du ciel présenta aux navigateurs de notre zone, fut de leur montrer qu'un certain nombre d'étoiles restoient sur leur horizon durant les nuits entières, sans jamais se coucher. Ce fut donc vers ces guides permanens que leurs yeux durent se tourner; et l'on sait, par le témoignage de toute l'antiquité, que les étoiles circonpolaires, particulièrement la grande et la petite Ourse, servoient aux Phéniciens à gouverner leur marche.

Diogen. Laert. in vitâ Thaletis.

D'autres écrivains ont prétendu que la circonstance dont il est question doit être rapportée à la partie du voyage pendant laquelle les Phéniciens ont longé les côtes qui avoisinent le cap de Bonne-Espérance, parce qu'alors, faisant route à l'ouest, ils auroient eu réellement le soleil à leur droite.

Mais on n'a point fait attention que cette partie du récit des Phéniciens, extrêmement vague d'ailleurs, étoit susceptible d'être appliquée à toutes les latitudes auxquelles on jugeroit à propos de terminer l'étendue de l'Afrique, et qu'il suffisoit, comme on l'a dit, qu'on se fût assuré, par la navigation du golfe Arabique, que cette péninsule s'avançoit fort loin dans la zone torride, pour que la théorie seule fît concevoir qu'en suivant ses côtes méridionales de l'est à l'ouest, on avoit nécessairement le soleil à sa droite, au moins pendant les mois d'été.

Il y a beaucoup d'apparence qu'Hérodote ne croyoit pas que l'Afrique s'étendît au-delà du tropique du *Cancer*. Il pensoit, comme plusieurs l'ont pensé après lui, que la zone torride entière étoit inhabitable et occupée par l'Océan : c'est pourquoi il témoigne des doutes sur cette partie de la relation. Mais ces navigateurs Phéniciens sachant que la longueur et la direction du golfe Arabique n'étoient pas inconnues aux Égyptiens, ne pouvoient se dispenser d'assurer que, pour parvenir aux Colonnes d'Hercule par l'océan Méridional, ils avoient été obligés de passer beaucoup au-delà du tropique, afin que leur route parût s'accorder avec la connoissance qu'on avoit alors de la latitude du cap Guardafui.

On voit donc encore qu'il n'étoit pas nécessaire que ces Phéniciens eussent fait le tour de l'Afrique, pour imaginer qu'ils auroient eu le soleil à leur droite en passant au midi de cette contrée. Ainsi l'on ne peut tirer de cette circonstance une preuve directe de l'exécution de leur voyage, puisque cette preuve ne seroit autre chose qu'une application des connoissances théoriques qu'ils possédoient incontestablement. Ce qui suit, achevera de persuader que leur relation entière n'a jamais eu d'autre base.

Ils ont dit que, quand l'automne étoit venu, ils s'arrêtoient, semoient du blé, et attendoient la récolte pour se remettre en mer.

Cette nouvelle circonstance, à laquelle on n'a pas fait assez d'attention, est fort importante, en ce qu'elle détruit tous les raisonnemens qu'on pourroit faire pour démontrer que ces Phéniciens avoient doublé le cap de Bonne-Espérance.

En effet, de quelque manière que l'on veuille combiner leur route, ils n'auroient pu se dispenser de semer du blé dans les parties méridionales de l'Afrique. Or, tout le monde sait que dans l'hémisphère austral, par une suite nécessaire de l'obliquité de l'écliptique, l'ordre des saisons se trouve entièrement opposé à celui que nous connoissons dans l'hémisphère septentrional. En Égypte, par exemple, les semailles se font en septembre, et la récolte à la fin d'avril; tandis qu'au cap de Bonne-Espérance, les semailles se font en juin ou juillet, et la récolte en décembre.

Maillet, Desc. de l'Egypte, sec. part. pag. 7; Kolbe, Descr. du cap de Bonne-Espér. tom. II, pag. 101; Middleton; Sparman, &c.

Ces navigateurs n'auroient donc pu s'avancer le long des côtes orientales et méridionales de l'Afrique, sans s'apercevoir que les saisons n'y répondoient pas aux mêmes mois que celles de l'Égypte, et que les précautions qu'ils vouloient prendre pour renouveler leurs provisions seroient inutiles, s'ils s'obstinoient à ne pas se conformer à la nature des nouveaux climats qu'ils parcouroient. Si donc ils avoient pénétré au sud de l'équateur, nulle part ils n'auroient pu semer du blé en automne; ou s'ils en avoient semé dans cette saison, jamais ils n'auroient obtenu de récolte, et ils seroient nécessairement morts de faim.

L'auteur ne croit pas qu'on puisse chercher à affoiblir la contradiction qui résulteroit de ce passage, en disant qu'il ne doit

pas être pris à la rigueur. L'expression d'Hérodote est claire, précise; et comme cet historien n'admettoit pas qu'on pût vivre dans la zone torride, et encore moins que l'on pût pénétrer au-delà, il n'auroit pas hésité d'élever de nouveaux doutes sur cette étrange relation, s'il avoit soupçonné qu'il y fût question de saisons dont les époques eussent été diamétralement opposées à celles qu'il connoissoit.

Enfin, si ces navigateurs n'ont point parlé de ce renversement de saisons, s'ils ont fait entendre, au contraire, qu'ils semèrent en automne, c'est-à-dire vers le mois de septembre; s'ils n'ont pas dit que, dans le cours de leur navigation, ils perdirent de vue la grande et la petite Ourse qu'ils avoient l'habitude de consulter; s'ils n'ont point dit à quelle époque ces constellations, reparoissant à l'horizon, leur annoncèrent leur retour vers l'hémisphère septentrional, et la fin prochaine de leur pénible entreprise, n'est-il pas évident que c'est parce qu'ils n'avoient point fait le voyage dont ils parloient, et qu'ils ne soupçonnoient même pas que ces événemens fussent une conséquence indispensable de son exécution?

Cependant, comme leur relation paroît avoir été adoptée par les prêtres de l'Égypte, et que l'on a vu que ces prêtres étoient assez instruits aux siècles de Néchos et d'Hérodote, pour connoître l'impossibilité de concilier entre eux les faits qu'elle renferme, si on leur avoit dit qu'ils s'étoient passés dans l'hémisphère austral; on doit se persuader qu'ils les expliquoient au moyen d'une forme particulière qu'ils supposoient à l'Afrique.

Crat. et Cleanth. apud Gem. cap. 13; Arati Phæn. v. 537; Cleom. lib. I, cap. 6; Pomp. Mela, lib. I, cap. I; Strab. lib. I, pag. 31, 33; lib. II, p. 130; lib. XVII, pag. 825; Macrob. lib. II, cap. 9.

Une antique opinion adoptée par l'École d'Alexandrie dès son origine, et qu'elle paroît avoir puisée en Égypte, plaçoit l'Afrique entière en-deçà de l'équateur, en lui donnant la forme d'un trapèze, ou même d'une espèce de triangle rectangle, dont la base étoit représentée par la côte depuis le détroit des Colonnes jusqu'à Péluse, dont le Nil formoit le côté perpendiculaire qui se prolongeoit jusqu'à l'Éthiopie et l'Océan, et dont l'hypothénuse étoit la côte comprise depuis le détroit jusqu'à l'Éthiopie. On savoit que le sommet de ce triangle s'étendoit au-delà du cap des

Aromates; mais on ne croyoit point qu'il atteignît jusqu'à l'équateur : sous ce cercle, on supposoit une zone de mer qui embrassoit la circonférence du globe.

Maintenant on conçoit que, pour faire le tour de ce prétendu triangle, il ne falloit point s'avancer jusque sous l'équateur, et qu'il suffisoit d'en suivre l'hypothénuse, ou la côte fictive, placée presque toute entière entre la ligne équinoxiale et le tropique du *Cancer*, pour avoir le soleil constamment à sa droite, tandis qu'il parcouroit les signes septentrionaux du zodiaque. Et comme cette côte, dans toute sa longueur, passoit pour ne pas s'éloigner beaucoup du climat de l'Égypte, on a pu croire que les travaux de l'agriculture devoient s'y exécuter à la même époque que dans cette contrée, et que des navigateurs qui la parcourroient, pourroient y renouveler leurs provisions en y semant en automne.

Alors, en rapprochant de cette ancienne opinion le récit des Phéniciens, il ne présentera plus de contradictions apparentes : les difficultés qu'il offroit d'abord, s'expliqueront sans avoir recours ni à des marches calculées et forcées, ni à des méthodes d'*orientement* inconnues et inadmissibles. La position du soleil y sera estimée comme elle doit l'être, d'après la direction du navire, qui étoit censé s'avancer à l'ouest, le long d'une côte qu'on supposoit exister vers le 6.e ou 7.e degré nord, et qui, en s'élevant obliquement jusqu'à l'embouchure de la Méditerranée, rentroit dans les latitudes où les semailles et les moissons se font à-peu-près en même temps qu'en Égypte.

Cette explication paroît à l'auteur le seul moyen de donner un sens raisonnable et suivi au passage d'Hérodote, et de l'accorder d'ailleurs avec les connoissances théoriques de l'antiquité : mais comme le plan de l'Afrique est tout différent de celui que les anciens lui supposoient, et qu'au temps de Néchos, ce plan se refusoit aussi invinciblement qu'aujourd'hui à se prêter aux circonstances que les Phéniciens en avoient publiées, il faut en conclure que l'histoire de leur voyage autour de ce continent n'est autre chose qu'un roman combiné sur la fausse opinion

qu'ils s'étoient faite et de la forme et de l'étendue de cette partie du monde.

1.re Relation d'Eudoxe.

Apud Melam, lib. III, cap. 9, 10; Plin. lib. II, cap. 67; Mart. Capell. lib. VI.

Le témoignage le plus imposant qu'on apporte au soutien de l'opinion qui fait naviguer les anciens autour de l'Afrique, est la relation d'Eudoxe de Cyzique. On la trouve dans Pomponius Méla, qui l'avoit extraite d'un ouvrage de Cornélius Népos, que nous n'avons plus. Cette relation est composée de plusieurs itinéraires joints bout à bout. D'abord, Eudoxe rend compte des découvertes qu'il s'attribue; ensuite il décrit les mêmes lieux qu'Hannon et Polybe avoient visités, parce qu'il prétendoit avoir parcouru les mêmes rivages. C'est, par conséquent, de la réunion de ces différens itinéraires que doit résulter la preuve que le tour de l'Afrique auroit été fait aussi par les Grecs, environ un siècle avant l'ère chrétienne.

Suprà, pag. 230-236.

M. Gossellin commence par expliquer quelques passages de Méla, au moyen desquels cet écrivain avoit lié les connoissances de son siècle avec celles qu'Eudoxe paroissoit y avoir ajoutées. Il fait voir que la fausse interprétation de ces passages est la cause pour laquelle on a, jusqu'à présent, porté trop loin le point d'où l'on supposoit qu'Eudoxe étoit parti pour son expédition; et il pense qu'on doit le fixer peu après le cap Guardafui.

De ce point, et jusqu'à l'endroit où ce navigateur se sert du Périple d'Hannon pour compléter son itinéraire, il ne fait aucune observation nautique, il ne décrit aucun lieu; il ne parle ni de changemens dans l'aspect du ciel, ni de difficultés qu'il auroit eues à vaincre dans cette immense traversée; il ne dit point combien de temps elle a duré, ni même comment il a pu pourvoir à sa nourriture le long des contrées sauvages et inconnues qu'il parcouroit. Ces circonstances, si faciles à décrire quand on a réellement exécuté un voyage, étoient cependant nécessaires pour répandre quelque vraisemblance sur une pareille navigation : mais Eudoxe les néglige toutes, et se contente de rapporter qu'il a vu des hommes sans langue, d'autres sans bouche, d'autres sans tête; plus loin il voit des *himantopodes*, dont les

les jambes flexibles ne leur permettoient que de se traîner à la manière des reptiles.

Un voyageur qui n'allégueroit que des faits semblables pour attester l'exécution d'une si grande entreprise, ne mériteroit pas sans doute d'être réfuté : encore si ces faits ne devoient être rapportés qu'à un trajet d'une centaine de lieues, on pourroit excuser l'espèce de merveilleux qu'ils présentent; mais il faut observer qu'il est ici question d'une route de 3200 lieues comprise entre la côte d'Ajan et la rivière de Nun, de la partie la plus importante de tout le voyage, et de celle qu'Eudoxe avoit le plus d'intérêt de faire connoître, puisque c'étoit la seule côte qu'il pouvoit prétendre avoir découverte, et par conséquent la seule preuve qu'il pût donner de sa navigation autour de l'Afrique, en franchissant l'intervalle qui séparoit les points extrêmes où l'on s'étoit arrêté avant lui. Quand donc on l'entend parler avec tant de légèreté d'un semblable trajet, on doit en conclure que, loin de l'avoir jamais fait, il n'avoit pas même la moindre idée de son étendue : et quelle que puisse être la suite du récit d'Eudoxe, il restera toujours dans la réunion de ses preuves un vide immense, qu'il n'a su remplir que par les fables les plus insipides.

L'auteur continue de le suivre. Après ces peuples fantastiques, Eudoxe rencontre une île habitée par des femmes velues; ensuite il voit une montagne toujours embrasée, puis une côte bordée de collines verdoyantes et de prairies peuplées de Pans et de Satyres; puis il retrouve des Éthiopiens qui ne sont point civilisés, puis un lac qu'il croit être les sources du Nil, puis les îles des Gorgades qu'on disoit avoir été autrefois la demeure des Gorgones, et il arrive à la *Corne du midi.*

Dans toute cette narration, il est facile de voir qu'Eudoxe copie le Périple d'Hannon, dont il ne fait que renverser l'ordre, afin de l'adapter à la direction de la marche prétendue qu'il étoit censé suivre.

On reconnoît dans ces femmes velues, les Gorilles du navigateur Carthaginois: la montagne brûlante, les collines couvertes

Suprà, pag. 231. de bois &c., sont aussi copiées du Périple d'Hannon; et les Éthiopiens que rencontre Eudoxe, répondent, dans l'ordre de sa marche, à ceux qu'Hannon avoit vus pendant douze jours de navigation, et que l'auteur a reconnus dans les anciens habitans des côtes du royaume actuel de Maroc.

Eudoxe tombe ici dans une erreur et dans un anachronisme qui décèlent toute son ignorance, toute sa mauvaise foi. Il représente ces Éthiopiens aussi peu civilisés de son temps, qu'ils l'étoient au siècle d'Hannon, tandis que l'on sait que Polybe, environ trente-cinq ans avant Eudoxe, avoit trouvé ces peuples réunis en corps de nations puissantes, tels que les *Daratitæ*, les *Masati*, les *Scelatiti*, les Gétules, et que même il vit sur leurs côtes deux ports fréquentés, celui de *Risardir* et celui de *Rutubis*. Il s'en falloit donc beaucoup qu'au temps d'Eudoxe ces Éthiopiens fussent aussi sauvages qu'ils l'avoient été autrefois; et s'il les eût visités réellement, il n'auroit pas ajouté cette nouvelle erreur à toutes les autres.

Apud Plin. lib. V, cap. 1.

Mais il en est une beaucoup plus grave, et qui doit faire disparoître jusqu'à la vraisemblance qu'on s'efforceroit de vouloir trouver encore dans ce prétendu voyage. Eudoxe, en combinant sa route du sud au nord, dit que le cap qui termine le pays de ces Éthiopiens sauvages, qu'il place au nord de la montagne embrasée, est appelé *Corne du midi*. Ce cap, dans la direction de sa marche, répondroit incontestablement à celui où est situé Mazagan. Or, on a vu que le promontoire le plus méridional de ceux qu'Hannon avoit visités, et qu'il nomme pour cette raison la *Corne du midi*, répondoit au contraire au cap de Nun. Ainsi Eudoxe confond ce dernier promontoire avec celui de Mazagan: son itinéraire doit donc rétrograder de tout l'intervalle compris entre ces deux points; et en effet, on le voit recommencer une nouvelle description de ces mêmes côtes qu'il est censé avoir déjà parcourues. A cet égard, sa méprise est d'autant plus évidente, qu'il place près du cap Mazagan les îles des Gorgades, qui ne sont autre chose que les îles des Gorilles, indiquées par Hannon à une petite distance du cap de Nun.

Suprà, pag. 231.

Cette rétrogradation, en prolongeant le voyage d'Eudoxe, et en le ramenant une seconde fois au point où il avoit pris l'itinéraire d'Hannon, a fait croire que la première partie de cette description d'Eudoxe devoit se rapporter à la côte méridionale de l'Afrique, qu'il supposoit parallèle à l'équateur. Mais, comme cette côte n'existe point, que les détails qu'il donne sont visiblement extraits du Périple d'Hannon, et que ce Carthaginois n'avoit parcouru qu'une portion de la côte occidentale de l'Afrique, il ne peut y avoir de doute qu'Eudoxe et ses commentateurs ne se soient également trompés dans leurs combinaisons : pour s'en convaincre, il suffit d'examiner la suite du récit d'Eudoxe.

Il dit qu'après la *Corne du midi*, commence une côte qui s'incline à l'occident et que baigne la mer Atlantique; que la première partie de cette côte est habitée par des Éthiopiens; que celle du milieu est aride, déserte, brûlée par l'ardeur du soleil; ... que plus loin elle est infestée de serpens; qu'en face du rivage brûlé, sont les îles habitées par les Hespérides; que dans le continent et au milieu des sables, s'élève le mont Atlas; ... que vis-à-vis de ce mont sont les îles Fortunées; ... que sur la côte, après le canton qu'infestent les serpens, on trouve les Himantopodes, ... ensuite les *Pharusii*, ... puis les Nigrites et les Gétules, ... et que le reste de la côte appartient à la Mauritanie....

Pour apprécier ces nouvelles preuves, il faut se rappeler qu'après le détroit des Colonnes, les anciens croyoient la côte occidentale de l'Afrique inclinée à l'orient : ainsi, pour les navigateurs qui venoient du midi, cette côte étoit censée se diriger vers l'occident, et c'est ce qu'Eudoxe a voulu indiquer au commencement de ce passage. Il n'est donc nullement question d'un cap avancé à l'ouest, et encore moins du cap Vert, comme on se l'étoit imaginé, puisqu'un cap n'est qu'un point, et qu'ici l'on parle d'un grand espace divisé en trois régions bien distinctes.

La première, dit Eudoxe, étoit occupée par les Éthiopiens. Mais rien n'est plus vague parmi les anciens géographes, que le

nom d'Éthiopiens; ils l'appliquoient indistinctement à tous les peuples qui avoisinoient la zone torride, et quelquefois même à ceux qui en étoient fort éloignés, tels que les Hammonites. En quelque endroit de la Libye méridionale que vous portiez votre pensée, dit Strabon, vous y trouverez toujours des Éthiopiens et l'Océan. Il ne s'agit donc pas ici d'un peuple particulier, mais de ces Éthiopiens qu'on supposoit habiter les parties méridionales du continent.

Plin. l. XXXVII, cap. II.

Strab. lib. I, pag. 34.

La région déserte et brûlée n'est autre chose que le rivage aride et inhabitable, situé au midi de la rivière de Nun, jusqu'où Hannon et Polybe avoient pénétré, et vis-à-vis de laquelle se trouvent les îles Canaries, connues des anciens, en partie sous le nom d'Hespérides, en partie sous celui d'îles Fortunées.

C'est à l'extrémité de cette côte, et à la rivière de Nun, que commence la chaîne de l'Atlas, dont le pied se trouve par conséquent dans les sables. La preuve qu'il ne faut pas chercher ailleurs les lieux dont parle Eudoxe, c'est qu'il nomme immédiatement après, les *Pharusii*, les Gétules et les côtes de la Mauritanie, dans le même ordre, mais en sens inverse de celui que Polybe leur avoit donné.

Il n'est donc point douteux que ces côtes n'aient été décrites deux fois par Eudoxe. On sait qu'il a été à Cadiz : c'est là probablement qu'il aura ouï parler des expéditions d'Hannon et de Polybe, et qu'il aura formé le projet de s'attribuer des découvertes plus étendues. La diversité des noms qu'il trouvoit adaptés aux mêmes lieux dans les journaux de ces navigateurs, lui aura fait croire qu'ils appartenoient à deux voyages très-différens; et il les a joints bout à bout pour prolonger le roman de ses aventures.

Ainsi cette relation se détruit d'elle-même dans tous ses principaux points, et n'offre qu'un tissu de méprises, de doubles emplois, d'erreurs grossières et de fables insignifiantes. Dès-lors, elle ne peut être considérée que comme l'ouvrage d'un plagiaire ignorant, qui, loin d'avoir jamais fait le tour de l'Afrique, n'avoit pas seulement la moindre idée, ni de la grande étendue de ce

continent vers le sud, ni de sa forme, ni même de la direction des côtes qu'il disoit avoir parcourues.

Mais l'histoire d'Eudoxe n'est pas finie : il reste à faire voir que s'il s'est vanté d'avoir exécuté le tour de l'Afrique, ce n'a été que devant des hommes assez crédules ou assez peu instruits pour qu'il n'en craignît pas les objections; tandis qu'il n'a jamais rien osé dire de semblable à des marins qui auroient pu le confondre et dévoiler ses impostures. En effet, Eudoxe étant à Cadiz y raconta ses aventures d'une manière si opposée à tout ce qu'il avoit dit jusqu'alors, qu'on ne trouve plus dans son rapport un seul mot de ce prétendu voyage. II.ᵉ Relation d'Eudoxe.

Cette seconde narration est beaucoup trop longue pour être rapportée ici; on la trouve dans Strabon, qui l'avoit extraite de Posidonius : il suffira d'indiquer la marche qu'Eudoxe disoit avoir suivie. *Strab. lib. II, pag 98 et seq.*

Il s'embarqua d'abord sur le golfe Arabique pour aller dans l'Inde, par les ordres de Ptolémée Évergètes.... Il revint, et Cléopatre, veuve d'Evergètes, le fit repartir pour la même destination. Dans son retour, les vents le portèrent sur la côte de l'Ethiopie; il y aborda, fit de légers échanges, mit par écrit quelques mots de la langue de ces Éthiopiens, et trouva la proue d'un navire qu'on disoit être venu des plages occidentales. Il l'apporta en Égypte, où des pilotes le reconnurent pour avoir fait partie d'un vaisseau de Cadiz qui avoit été à la pêche près du fleuve *Lixus,* sur les côtes de la Mauritanie, et qui n'avoit jamais reparu...

D'après ces renseignemens, Eudoxe ayant conclu qu'il étoit possible de faire par mer le tour de l'Afrique, retourna à Cyzique, se remit en mer avec tout ce qu'il possédoit, revint à Cadiz, où il arma un navire et deux barques, et fit voile pour l'Inde, poussé par des vents *qui souffloient de l'ouest sans interruption.* Son équipage, fatigué, le força d'aborder où le vent le portoit. Le navire fut en partie brisé; et de ses débris il construisit une troisième barque de la grandeur d'un bâtiment à cinquante rames. Il reprit sa route, rencontra des peuples qui

parloient la même langue que celle dont il avoit mis quelques mots par écrit, et il en inféra que ces peuples étoient de la même nation que les Éthiopiens qu'il avoit vus dans son voyage par le golfe Arabique... Dès-lors, il cessa de poursuivre sa route vers l'Inde; il revint en Mauritanie et de là en Espagne où il arma de nouveau deux bâtimens, et recommença son voyage... Voilà, dit Posidonius, ce que j'ai appris des aventures d'Eudoxe : sans doute les habitans de Cadiz connoissent les particularités de cette dernière expédition.

Observez que cette nouvelle histoire d'Eudoxe, entièrement différente de la première, a été aussi inconnue à Cornélius Népos, à Méla et à Pline que l'autre l'avoit été à Posidonius et à Strabon; et rien, sans doute, n'en prouve mieux la fausseté que cette étonnante variation entre deux auteurs tels que Népos et Posidonius, qui, s'efforçant d'établir un même fait, en appellent à la déposition d'un même navigateur, et présentent néanmoins des preuves tellement opposées, qu'il n'y a point d'exemple d'une contradiction plus forte.

En effet, admettez pour un instant qu'Eudoxe ait exécuté tous les voyages dont Posidonius vient de parler, il en résultera nécessairement qu'il ne s'est point embarqué sur le golfe Arabique, et qu'il n'a point traversé l'Océan méridional, pour se rendre de l'Égypte à Cadiz, comme il l'avoit dit dans sa première relation; que c'est au contraire d'Alexandrie qu'il est parti pour Cyzique, et de là pour Cadiz en traversant toute la Méditerranée; que par conséquent il n'est point question du tour de l'Afrique à cette époque, la seule cependant à laquelle on puisse rapporter le récit de Cornélius Népos; que si Eudoxe a pensé réellement à entreprendre ce grand voyage, ce n'est que par l'océan Atlantique qu'il a espéré de pouvoir réussir, puisqu'il a cru nécessaire de se rendre à Cadiz pour le tenter : il ne peut donc plus être question de son départ de l'embouchure du golfe Arabique. Enfin, il en résulte encore que dans les divers séjours d'Eudoxe à Cadiz, loin de s'être jamais vanté d'avoir fait le tour de l'Afrique, il convenoit au contraire qu'il ne l'avoit point achevé.

Il n'existe donc, dans tout ce rapport très-circonstancié, aucun vestige de la première expédition qu'Eudoxe s'étoit attribuée; et rien ne laisse soupçonner qu'il ait jamais fait le tour de l'Afrique. Il est vrai qu'Eudoxe n'étoit pas encore de retour de sa dernière entreprise, lorsque Posidonius partit de Cadiz; mais il est certain aussi que depuis on n'en a plus entendu parler. Ses courses même, sur les côtes occidentales de l'Afrique, furent tellement oubliées, que Pomponius Méla, écrivant au milieu de la Bœtique, environ cinquante ans après l'époque de ce prétendu voyage, n'en trouva plus le moindre souvenir dans toute la contrée, et que sans les écrits de Cornélius Népos, il auroit toujours ignoré qu'un aventurier nommé Eudoxe avoit pénétré jusque dans sa patrie.

Il seroit possible néanmoins qu'entraîné par la fureur des voyages, cet homme eût cherché à s'avancer au-delà du *Lixus,* fleuve de la Mauritanie, à une trentaine de lieues de Cadiz; mais il ne faut pas croire qu'il ait été bien loin : à cet égard son ignorance le trahit encore, et l'on ne sauroit être plus malheureux dans le choix des preuves qu'il s'efforce de présenter. Il dit que de Cadiz il fit voile pour l'Inde, *par un vent d'ouest qui souffloit sans interruption.* Il est donc visible qu'il oriente encore sa route hypothétiquement, et d'après la fausse opinion où l'on étoit de son temps, qu'au delà du détroit, la côte d'Afrique couroit au sud-est, tandis qu'elle court réellement au sud-ouest. Ainsi, le vent qu'il croyoit être favorable à sa navigation, étoit précisément contraire à celui dont il auroit eu besoin pour continuer sa marche au-delà du *Lixus;* et si ce vent l'avoit toujours accompagné comme il l'assure, jamais il ne seroit venu à bout d'atteindre et encore moins de doubler la pointe de Mazagan, à cinquante-sept lieues seulement de ce fleuve.

M. Gossellin réfute plusieurs autres assertions d'Eudoxe, et fait voir qu'elles tiennent toutes à l'hypothèse erronée des anciens sur la forme qu'ils supposoient à l'Afrique, en ne croyant pas qu'elle s'étendît jusqu'à l'équateur.

Il recherche, dans un autre mémoire fort étendu, quelles Golfe Arabiq.

étoient les connoissances des anciens le long des côtes du golfe Arabique. Il s'arrête d'abord pour faire voir que le nom de mer Rouge, sous lequel on le désigne depuis long-temps, lui vient de l'aspect rougeâtre des montagnes qui le bordent principalement dans sa partie supérieure, et qui s'étendent à quelque distance sur ses côtes orientales. Il jette ensuite un coup-d'œil général sur les rivages de ce golfe, pour indiquer les changemens que les révolutions physiques y ont apportés, soit par l'effet des feux souterrains, soit par la mobilité du sol. Il résulte des preuves nombreuses qu'il rapporte, que les sables de l'Arabie, en se portant vers ce golfe, rétrécissent insensiblement sa largeur, et forment sur ses bords orientaux une lisière aride que les Arabes désignent sous le nom de *Téhama :* de sorte que la plupart des ports visités par les anciens dans ces parages, et même ceux où les Portugais ont abordé dans le XVI.[e] siècle, se trouvent maintenant dans l'intérieur des terres, ou sont devenus impraticables pour les navires qu'ils recevoient autrefois. La ville d'*Iambia*, qui au temps de Ptolémée étoit sur le bord de la mer, en est éloignée aujourd'hui d'une grande journée de chemin; et *Musa*, le port le plus fréquenté et le plus célèbre de l'Yémen dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, est maintenant à plus de six lieues du rivage.

Ptolem. Geogr. lib. VI, cap. 7.

Peripl. maris Erythr. pag. 12-16.

Que l'on juge, par ces observations, combien les efforts des géographes modernes ont été illusoires, quand ils ont cherché à appliquer les connoissances de Ptolémée à l'état actuel de cette côte de l'Arabie! Tout y a changé, tout y changera encore, parce que tout atteste l'accroissement successif de l'aride *Téhama*, qui gagne perpétuellement sur la mer, qui hâte la marche progressive des habitans de cette plaine vers un rivage fuyant toujours devant eux, et qui, dans quelques siècles, aura fait disparoître les havres que nous fréquentons aujourd'hui. Ainsi, à l'exception de quelques villes antiques, que les avantages de leur position ont préservées de la ruine après la retraite de la mer, on conçoit qu'il y a peu de découvertes à faire en géographie ancienne, le long des côtes orientales du golfe Arabique.

Voyages d'Ophir.

L'auteur passe aux connoissances que les anciens ont eues de ce

ce golfe; et sans remonter aux premiers âges de l'histoire, sur lesquels il règne d'ailleurs une obscurité très-grande, il commence par les voyages d'*Ophir* et de *Tharsis*, les plus anciennes navigations sur cette mer, dont il nous soit parvenu quelques circonstances.

Comme il n'existe point, dans toute la géographie ancienne, de questions plus souvent discutées, ni de questions moins éclaircies que celle de ces voyages, l'auteur présente les opinions des principaux écrivains qui ont traité ce sujet. Il en résulte que presque toutes les contrées du globe qui ont possédé ou qui possèdent encore des mines d'or ou d'argent, ont été indiquées successivement pour être le pays où les flottes de Salomon alloient prendre ces métaux. La plupart des commentateurs et des géographes ont jugé des connoissances des anciens, d'après celles de leur siècle : la distance des lieux, les invraisemblances et même l'impossibilité d'une navigation qui embrasseroit la circonférence de la terre, dans un temps où la boussole étoit ignorée, où la science de la marine se réduisoit à un cabotage timide, n'ont pas toujours dissipé les illusions qu'on s'est faites sur ces antiques voyages.

L'auteur est persuadé qu'ils se bornoient à des lieux beaucoup moins éloignés qu'on ne l'a cru jusqu'à présent; et après avoir réfuté quelques-unes des opinions de ses devanciers, il pense que, pour connoître le point de la destination des flottes d'*Ophir*, il suffit de retrouver un lieu dont le nom actuel conserve assez de ressemblance avec le nom ancien pour qu'on ne puisse pas le méconnoître; de faire voir que ce lieu appartenoit au pays des Sabéens; qu'on y trouvoit autrefois des mines d'or; et que les vaisseaux d'Hiram ne pouvoient y faire qu'un seul voyage par an, en partant d'*Asiongaber*, situé dans le golfe oriental qui termine au nord la mer Rouge.

Les Juifs ont varié dans l'orthographe du mot *Ophir*: les Septante et Josèphe, en écrivant *Sophir*, autorisent à croire que le nom Arabe de ce lieu étoit précédé d'une consonne que l'incertitude de sa prononciation, ou même l'impossibilité d'en rendre

Joseph. Antiq. Jud. lib. VIII, cap. 6.

le son exact dans une langue étrangère, a pu faire supprimer par les premiers historiens Hébreux. Les Arabes ont encore des lettres dont la prononciation varie parmi eux : telle est la lettre *dhad*, qui a la même figure que le *sad*, de sorte que chez une partie de ces peuples, le *dhad* conserve le son du ʒ ou celui de l'*s*, comme parmi les Turcs et les Persans, tandis que d'autres Arabes lui donnent, dans les mêmes mots, le son du *d*. Ainsi, les uns prononceront *Sophir* ou *Soffir*, *Saphar* ou *Saffar*, quand les autres prononceront *Dophir* ou *Doffir*, *Daphar* ou *Daffar*. Il existe, dans l'Arabie, des lieux qui portent ces différens noms; la manière de les prononcer est quelquefois si semblable, que Niebuhr avoue qu'il n'a pu toujours en saisir la différence, et qu'il n'a varié leur orthographe que pour qu'on ne les confondît point.

Niebuhr, Desc. de l'Arab. pag. 76.

M. Gossellin reconnoît l'ancienne ville d'*Ophir* dans celle de Doffir, capitale actuelle de Bellad-Hadsjé en Yémen, un peu plus au nord que Lohéia, et près d'une autre ville nommée Affar.

Doffir est maintenant à quinze lieues de la mer. Cet éloignement est la cause de l'oubli où elle est tombée, parce que les navigateurs l'ont perdue de vue depuis très-long-temps. Mais si l'on fait attention à ce qui vient d'être dit sur l'accroissement successif et rapide du *Téhama*, on concevra que Doffir ne devoit pas être éloignée du rivage il y a trois mille ans.

A vingt lieues environ au nord-ouest de Doffir, au pied des montagnes et à l'entrée du *Téhama*, il existe un lieu nommé Sabbéa, qui, par sa latitude de 16° 50', répond visiblement à la ville de *Sabe* que Ptolémée place dans le pays des Sabéens. Si, dans Strabon et dans Pline, la capitale des Sabéens est nommée *Mariaba*, il faut faire attention que ce nom, prononcé *Marib* ou *Mareb* par les Arabes, ne signifie autre chose que *Métropole*. Les anciens ne l'ont point ignoré : ainsi il n'a jamais été un nom propre de ville, mais seulement un titre que les villes acquéroient par le séjour des souverains; et c'est pourquoi l'on en trouve dans l'Arabie plusieurs qui ont porté cette épithète.

Nieb. Descr. de l'Ar. p. 233. Ptolem. Geogr. lib. VI, cap. 7; Strab. lib. XVI, pag. 768. Plin. lib. VI, cap. 32.

Aujourd'hui la ville de Mareb, la plus connue en Europe et

la plus renommée parmi les Arabes, est celle que l'on trouve dans le pays de Dsjof, sur les confins de l'Yémen et de l'Hadramaut. Sa célébrité lui vient de ce qu'elle étoit autrefois la capitale des peuples Hémiarites et le séjour ordinaire de leurs rois. Elle est maintenant presque entièrement détruite. Si l'on en croit les Arabes, Mareb a été bâtie par Saba, arrière-petit-fils de Joctan, ou plutôt par Hémiar fils de Saba. Suivant Abulféda, Hamza d'Ispahan, l'Édrisi, Ebn al-Ouardi et d'autres, Mareb est la ville de *Saba* où étoit née Belkis, femme de Salomon, que l'Écriture appelle la reine de *Saba*. Ces faits se trouvant intimement liés avec la question que l'auteur examine, il s'arrête pour rechercher le degré de confiance qu'ils peuvent mériter; et après avoir discuté les chronologies des rois Hémiarites, publiées par Hamza, Mesoudi, Abulféda, Nuweiri, il fait voir qu'elles sont pleines de contradictions, d'absurdités, et que loin de déposer en faveur de la haute antiquité d'Hémiar et de Belkis, elles prouvent que le premier ne peut avoir vécu que vers l'an 370 avant J. C., et la seconde, 33 ans avant la même époque, c'est-à-dire, environ 947 ans après Salomon.

Histor. imperii vetustissim. Joctanid. p. 5, 25, 39, 157; L'Édrisi, pars VI, clim. I; Ebn al Ouardi, p. 44; Reg. lib. III, cap. 10; Paralip. lib. II, cap. 9.

Un des événemens les plus fameux parmi les Arabes modernes, est la destruction de Mareb; elle fut causée par la rupture des digues qui retenoient les eaux d'un immense réservoir ou plutôt d'un lac artificiel placé dans les montagnes qui dominoient cette ville : ces eaux, en se précipitant, l'ont tellement bouleversée et ruinée, qu'elle a cessé d'être la capitale de l'Yémen, et qu'elle ne s'est jamais relevée de sa chute. Les Arabes croient l'époque de cette inondation très-ancienne; l'auteur fait voir, d'après différentes circonstances tirées de leurs écrits, que cette époque ne peut guère s'éloigner de l'an 33 avant J. C.

Mesoudi, Hist. diluvii el-Arim.

Ces divers résultats sont bien moins incertains qu'on ne seroit peut-être tenté de le croire; et il est possible de faire voir qu'ils s'accordent avec les connoissances que les anciens ont eues des peuples de l'Arabie.

Les Hémiarites sont les mêmes peuples que les Grecs ont nommés Homérites, dans la partie méridionale de l'Arabie

Heureuse, sur les bords de l'Océan. On vient de voir que le temps d'Hémiar, ou celui de leur établissement, ne remontoit qu'à environ 370 ans avant l'ère chrétienne. A cette époque, et jusqu'à ce qu'ils se fussent multipliés, ils ne pouvoient former qu'une peuplade médiocre et presqu'inconnue. Aussi remarque-t-on qu'Ératosthènes, environ 115 ans après, en faisant l'énumération des peuples qui occupoient l'Arabie aromatifère, nomme les Sabéens, les Miniens, les Cattabaniens, les *Chatramotites*, et ne parle point des Homérites; c'est donc une preuve que leur établissement ne faisoit que commencer, ou qu'ils n'étoient pas encore sortis de leur première obscurité, puisqu'on ne les distinguoit point parmi les nations qui se partageoient l'Yémen.

Apud Strab. lib. XVI, p. 768.

Le nom des Homérites ne commence à paroître dans l'histoire que vers la vingt-quatrième année avant l'ère chrétienne, sous le dixième consulat d'Auguste, lorsqu'Ælius Gallus, au retour de son expédition, rapporta que ces peuples étoient devenus les plus nombreux de tous ceux de l'Arabie. Mais il s'en falloit beaucoup que Gallus eût pénétré jusque dans leur territoire.

Dio Cassius, lib. LIII, §. 29; Plin. lib. VI, cap. 32.

Ici l'auteur relève l'erreur des modernes qui ont pensé que la ville de *Mariaba* ou *Marsyabæ*, assiégée par Gallus, étoit la ville de Mareb; et il fait voir que cette *Mariaba* ne pouvoit répondre qu'à la Mekke.

Plin. lib. VI, cap. 32; Strab. lib. XVI, p. 780-782.

Au temps de Gallus, les Sabéens, anciens dominateurs de l'Arabie, n'y tenoient plus que le second rang par les richesses qu'ils possédoient encore; et les Homérites s'étoient élevés au plus haut degré de prospérité. Peu de temps après, ils vainquirent et soumirent les Sabéens; mais à l'époque dont il est question, il est très-probable que Mareb existoit encore, et que les descendans d'Hémiar ne s'en étoient pas éloignés, puisqu'ils continuoient de former une nation séparée et distinguée de toutes les autres. Il n'en est plus de même vers l'an 70 de l'ère chrétienne. Alors Mareb paroît détruite, puisque Pline nomme *Massala* comme la principale ville des Homérites. Le siége de leur empire y avoit donc été transporté; et la cause de cette translation, dans l'instant de leur plus grande puissance, ne peut guère s'expliquer

Plin. lib. VI, cap. 32.

que par l'inondation et le renversement de leur ancienne métropole. Aussi est-ce vers l'an 33 de J. C., entre le temps de l'expédition de Gallus et celui de la mort de Pline, que M. Gossellin avoit trouvé l'époque où cet événement devoit avoir eu lieu. Ces différentes combinaisons de dates, entièrement indépendantes les unes des autres, et qui se réunissent néanmoins pour offrir un même résultat, lui semblent faites pour se fortifier mutuellement, et pour donner un grand degré de probabilité à ce qu'il n'avoit présenté d'abord que comme une supputation approximative.

Si l'on se porte vers la centième année de l'ère chrétienne, temps où le Périple de la mer Erythrée paroît avoir été écrit, on trouvera que Charibaël, l'ami et l'allié des Romains, régnoit à-la-fois sur les Homérites et sur les Sabéens, et que le chef-lieu de sa domination étoit *Afar* ou *Saphar*, comme on le trouve écrit dans Pline et dans Ptolémée. Cette ville, dont il ne reste que des vestiges, est connue aujourd'hui sous le nom de Dafar; et l'on peut remarquer que ce nom a subi les mêmes variations que celui d'*Ophir :* on a dit successivement *Afar*, *Saphar*, *Dafar*, comme on a prononcé à différentes époques *Ophir*, *Sophir*, *Doffir*. Les ruines de Dafar se voient au pied du mont Sumara, et à quelques minutes près sous la même latitude que Ptolémée a donnée à *Saphar*. Le passage du Périple est donc un nouveau témoignage que Mareb n'existoit plus lorsque ce Périple a été rédigé, puisque les Arabes conviennent que les rois Hémiarites n'ont abandonné cette ville qu'à l'instant de sa ruine.

Peripl. maris Erythr. p. 13.

Plin. lib. VI, cap. 26; Ptolem. lib. VI, cap. 7.

Ptolem. lib. VI, cap. 7.

Masoudi, Hist. dans el-Arim.

Ce dernier changement de métropole étoit la suite des conquêtes que les Homérites avoient entreprises, et qui leur avoient soumis les Sabéens. Depuis ce moment, ces derniers peuples leur restèrent assujettis, et finirent par être tellement confondus avec leurs vainqueurs, qu'on ne les distingua plus parmi les nations de l'Arabie. Sous Justinien, les Homérites possédoient presque toute cette contrée; ils occupoient les rivages du golfe, dit Procope, et s'étoient emparés du pays des Sarazins jusqu'aux frontières de la Palestine. Aussi formoient-ils une puissance assez

Procop. Persic. lib. I, cap. 19.

redoutable pour que Justinien cherchât à se liguer avec eux lorsqu'il voulut attaquer les Perses.

Les Homérites, en faisant oublier et disparoître le nom des Sabéens, se substituèrent bientôt à l'antique célébrité de ceux-ci, et s'approprièrent les principaux événemens de leur histoire. Vers l'an 535 de J. C., ils persuadèrent à Cosmas Indicopleustès, qui voyageoit dans ces contrées, que la reine de *Saba* dont il est parlé dans l'Écriture, avoit régné chez les Homérites; et depuis, les Arabes n'ont cessé de le répéter: mais leurs témoignages réunis n'en acquièrent pas plus d'autorité. On sait combien les traditions de ces peuples sont suspectes; et l'on a vu que leur prétendue reine Belkis, à qui ils donnent jusqu'à cent vingt ans de règne, n'a pu vivre que plus de neuf siècles après Salomon, en supposant même qu'elle ait jamais existé.

Cosm. Topogr. Christ. p. 139.

Nuweir. p. 57.

Les Arabes de Sofala et les Abissins réclament aussi la gloire d'avoir possédé *Ophir* et la reine de *Saba;* mais leurs prétentions ne peuvent mériter une réfutation sérieuse. Chez les premiers, elles ne doivent leur origine qu'à la rencontre de quelques mines d'or, que les Arabes trouvèrent dans les montagnes de Fura, situées à quelque distance de Sofala, lorsqu'ils en firent la conquête vers la fin du VII.e siècle ou au commencement du VIII.e Dans la suite, ils appliquèrent à ce lieu une portion de l'ancienne histoire de leur patrie, où ils ne trouvoient plus de semblables richesses; et nos premiers voyageurs se sont empressés de recueillir ces traditions, en les appuyant de la conformité apparente du mot Sofala avec celui d'*Ophir* ou de *Sophir.* Mais il n'existe aucune analogie entre ces noms, puisque Sofala en arabe ne signifie autre chose qu'*un terrain bas et creux*, tel que *le rivage de la mer.* Chez les Abissins, cette prétention n'est qu'une fable aussi mal combinée que celle des Hémiarites, puisque, d'après la liste de leurs rois, le fils de la reine de *Saba* ne seroit monté sur le trône que 215 ans avant l'ère chrétienne, et par conséquent 765 ans après la mort de son père.

Bruce, tom. I, pag. 551.

Au reste, si l'on excepte l'historien Josèphe[a], jamais les anciens n'ont placé de peuples Sabéens en Afrique; jamais ils n'ont connu,

[a] *Flav. Joseph. Antiq. Judaïc. lib. II, cap. 10, §. 2; lib. VIII, cap. 6, §. 5.*

chez les Homérites, de ville nommée *Saba;* jamais il n'a existé dans ces lieux, de Sabéens proprement dits; et c'est plus à l'occident, sur les bords du golfe Arabique, qu'il faut les chercher. C'est là que les ont placés Ératosthènes, Agatharchides, Artémidore, Strabon, Pline, Ptolémée, tous les auteurs antérieurs au IIIe siècle de l'ère chrétienne; et c'est au même endroit que l'on trouve des témoignages de leur existence, dans le nom de Sabié que conserve le pays, et dans la position de Sabbéa et de Doffir, qui ne pouvoient pas être éloignées l'une de l'autre.

En effet, quel que soit le motif qu'on veuille donner au départ de la reine de *Saba* pour Jérusalem, il paroît incontestable que le voyage d'*Ophir* y a donné lieu. Dans la Bible, ces deux faits sont racontés de suite, sans intermédiaire, et de manière à faire voir que l'un a été une suite de l'autre. Il est possible que les conquêtes multipliées de David, particulièrement celle de l'Idumée qui lui ouvroit le golfe Arabique, et les flottes que Salomon y entretenoit, aient fait naître quelques inquiétudes chez les peuples qui en occupoient les bords; et le voyage de la reine des Sabéens peut avoir eu pour objet, ou un traité de paix, ou un traité de commerce; ou peut-être, comme le disent les Arabes, s'agissoit-il de demander à Salomon des secours pour reconquérir l'Hedjas, qui s'étoit révoltée. Dans tous les cas, comme le but principal des flottes d'*Asiongaber* étoit d'aller à *Ophir,* il falloit bien que cette ville fût dans la dépendance des Sabéens, pour que des liaisons déjà établies eussent présenté ou une espérance ou un intérêt capable de décider leur souveraine à une démarche si opposée aux mœurs des Orientaux. Or, Sabbéa et Doffir n'étant qu'à une vingtaine de lieues l'une de l'autre, réunissent les conditions de proximité que cette remarque pourroit exiger. On peut ajouter encore que, suivant Agatharchides et Diodore, la ville de *Saba* étoit bâtie sur une petite éminence, et que Sabbéa est située sur une des dernières collines dépendantes de la chaîne de l'Yémen, à l'entrée du *Téhama.*

Reg. lib. III, cap. 9, 10; Paralip. lib. II, cap. 8, 9.

Monum. vetust. Arabiæ, p. 6.

Agatharch. de mari Rubro, p. 63; Diodor. Sic. lib. III, §. 47, pag. 215.

Une des principales causes de la célébrité des Sabéens a été

l'abondance de l'or qu'ils possédoient. Aujourd'hui on ne connoît plus de mines de ce métal en Arabie : mais trop de monumens attestent qu'il en a existé autrefois, pour qu'il soit permis d'en douter; et, sans rappeler l'or de *Saba*, que l'Écriture cite en plusieurs circonstances, on peut dire que les anciens n'ont presque jamais parlé de l'Arabie sans faire mention de l'or qu'elle produisoit. Agatharchides, Artémidore et Diodore de Sicile, en nous conservant les plus anciennes descriptions du golfe Arabique, nomment trois peuples, les *Debæ*, les *Alilæi* et les *Gasandi*, chez lesquels on ramassoit l'or vierge ou natif, soit dans le lit des torrens, soit dans le creux des rochers, soit à la surface de la terre. Tous ces peuples étoient limitrophes : les *Gasandi* confinoient immédiatement au pays des Sabéens, où ils apportoient leur or, et l'y échangeoient à vil prix, pour des outils de fer ou de cuivre, plus utiles pour eux, et plus appropriés au genre de vie demi-sauvage qu'ils menoient. Cet or, rassemblé à *Ophir*, le principal lieu de commerce des Sabéens, pouvoit prendre le nom d'or d'*Ophir*, comme tout le café de l'Yémen prend parmi nous le nom de café de Moka, quoiqu'il n'en croisse pas un grain à vingt lieues à la ronde de cette ville, mais seulement parce que Moka est le port le plus connu par où nous l'exportons.

Agatharch. p. 59, 60; Artem. apud Strab. lib. XVI, p. 777, 778; Diodor. Sicul. lib. II, §. 50, pag. 161, 162; lib. III, §. 45, p. 212, 213.

Les Arabes un peu instruits n'ignorent point que leur pays a fourni jadis beaucoup de richesses. A Lohéia, un fakih dit à Niebuhr qu'il connoissoit quelques endroits où l'on avoit exploité autrefois des mines d'or; et l'épuisement actuel de ces mines n'a rien qui doive étonner. On sait par Aristote et par Diodore, qu'autrefois l'Espagne étoit tellement abondante en argent, que les Phéniciens, dans un premier voyage, ne surent comment emporter l'immense quantité qu'ils s'en procurèrent, et que, pour éviter la surcharge de leurs navires, ils furent obligés de substituer des masses d'argent aux masses de plomb qui garnissoient leurs ancres. Polybe vit encore, près de Carthagène, des mines d'argent assez considérables pour occuper quarante mille ouvriers, et pour rapporter au peuple Romain 25,000 drachmes par jour. Maintenant il n'existe plus dans ces cantons le moindre vestige

Niebuhr, Desc. pag. 124.

Arist. de Mir. p. 1165; Diodor. Sic. l. V, §. 35, pag. 358.

Polyb. apud Strab. lib. III, pag. 147, 148.

vestige de ce métal ; et c'est ainsi qu'il disparoîtra successivement par-tout où les hommes en ont découvert.

Dans le livre des Rois et dans celui des Paralipomènes, où il est parlé d'*Ophir* et de la reine de *Saba*, il est dit que chaque année on apportoit à Salomon 666 talens d'or; et comme cet or est distingué de celui qu'il recevoit en présent de différens souverains, et des tributs qu'il levoit sur ses peuples, il est évident que les mots *chaque année* ne peuvent se rapporter qu'au temps employé à la navigation d'*Ophir*, et qu'ils annoncent qu'on n'y faisoit qu'un seul voyage par an.

Reg. lib. III, cap. 10, v. 14; Paralip. lib. II, cap. 9, v. 13.

La distance d'*Asiongaber* à *Ophir* ou *Doffir*, pouvoit être de 380 lieues; ainsi l'aller et le retour doivent s'évaluer à 760 lieues environ. Peut-être seroit-on tenté de croire que cet éloignement n'étoit pas assez considérable pour que des vaisseaux fussent employés pendant une année entière à faire la route. Mais la durée d'une expédition maritime n'est pas toujours proportionnée à l'éloignement des lieux : les dangers de la navigation, la direction des vents, la construction des navires, et sur-tout les moyens et l'habileté des pilotes, décident aussi du temps que l'on peut y employer. D'ailleurs, il est possible qu'un voyage demande un an pour son exécution, sans qu'il soit nécessaire d'être toujours en marche; et c'est ce qui arrive particulièrement dans le golfe Arabique, où il règne alternativement, pendant six mois, deux moussons diamétralement opposées : depuis le mois de mai jusqu'en octobre, le vent souffle du nord-ouest; depuis le mois de novembre jusqu'en avril, il souffle du sud-est; et les navigateurs sont forcés d'attendre dans l'inaction la mousson favorable qui doit les porter au lieu où ils veulent se rendre.

Il est vrai qu'avec de bons navires, nos marins parviennent quelquefois à vaincre la contrariété des vents; mais c'est en tenant la haute mer, et par des manœuvres dont les vaisseaux des anciens n'étoient pas susceptibles. Quelque perfection qu'on veuille accorder à la marine des Phéniciens, mille ans avant Jésus-Christ, elle sera nécessairement inférieure à celle des Romains dans le IV.ᵉ siècle de l'ère chrétienne, et à celle des Turcs et des Arabes

modernes de Suez, qui jouissent d'une portion de nos arts. Cependant, du temps de S. Jérôme, il falloit une navigation heureuse pour parcourir en six mois la longueur du golfe; et aujourd'hui même, les meilleurs pilotes de cette mer ne font encore qu'un seul voyage par an de Suez à Giddah. Il faut remarquer que ce voyage est près de moitié moins long que celui qui conduiroit à *Ophir;* et il s'ensuit que les Arabes d'aujourd'hui seroient forcés de tenir la mer pendant près de six mois, pour suivre la même route que les Phéniciens et les Hébreux parcouroient autrefois. Que l'on ajoute le temps dont ceux-ci avoient besoin pour vendre leurs marchandises, pour compléter leurs cargaisons de retour, ou pour attendre la nouvelle mousson; l'on sera forcé de convenir qu'en les supposant même aussi habiles que les pilotes de Suez, il leur étoit impossible de faire plus d'une expédition par an à *Ophir.*

Sanct. Hieron. Epistol. tom. IV, pag. 770.

Niebuhr, p. 304; Irwin, tom. I, pag. 172.

Voyages de *Tharsis.*

Les opinions ne sont guère moins divisées sur l'emplacement de *Tharsis* que sur celui d'*Ophir.* Cette question est restée dans une obscurité d'autant plus grande, que les interprètes ne conviennent point entre eux de la signification propre des mots *Tharsis* et *navires de Tharsis,* qui se trouvent répétés plusieurs fois dans l'Écriture. Chacun les explique d'après ses idées particulières; et comme il est dit que les vaisseaux de Tyr et ceux d'*Asiongaber* participoient à cette navigation, quelques auteurs ont pensé qu'il y avoit eu deux *Tharsis,* une première située dans la Méditerranée ou vers son embouchure sur les côtes de l'Océan, une seconde dans la mer des Indes. D'autres ont prétendu qu'il n'en a jamais existé qu'une seule : et c'est dans le choc de ces diverses conjectures, que *Tharsis* a été indiquée successivement, sur les côtes méridionales de l'Arabie, sur les côtes orientales de l'Afrique, dans l'Inde, à Ceilan, dans la mer Noire et dans la Thrace, à Tarse en Cilicie, à Tunis, à Carthage, à Tartesse en Espagne, et même sur les côtes occidentales de l'Afrique.

Isaïas, cap. 23, v. 1, 6, 14; Ezechiel, cap. 27, v. 12, 25.

Aucune de ces opinions ne paroît admissible à l'auteur de ces Mémoires; toutes lui semblent pécher par des invraisemblances plus ou moins grandes. Les écrivains qui ont créé deux *Tharsis,*

n'ont aucune autorité sur laquelle ils puissent asseoir leur opinion. Ceux qui placent *Tharsis* dans l'Inde, font parcourir quinze à seize cents lieues aux Phéniciens et aux Juifs, dans des mers et le long de contrées qu'ils n'ont jamais connues; et ceux qui prétendent que *Tharsis* étoit dans la Tartesside de l'Espagne, font entreprendre aux flottes Juives une navigation bien plus longue et bien plus difficile encore, en leur faisant faire deux fois le tour de l'Afrique.

Après avoir réfuté ces opinions, M. Gossellin observe que si le mot *Tharsis* n'avoit dû désigner qu'une ville ou un port quelconque visité par les flottes des Juifs, l'emploi de ce nom se trouveroit borné, dans leur histoire, entre le temps où Salomon a commencé à régner, et la fin du règne de Josaphat, puisqu'il n'est fait aucune mention d'expédition maritime chez les Hébreux, avant et après ces époques. Néanmoins, comme le mot *Tharsis* paroît dans leurs livres long-temps avant Salomon, avant même que les Juifs possédassent un seul vaisseau, et long-temps après qu'ils n'en eurent plus, on doit se convaincre que sa signification ne se borne pas aux voyages entrepris par la route d'*Asiongaber*, et qu'il est indispensable de lui donner une acception assez étendue pour qu'elle puisse s'appliquer à tous les passages où le mot *Tharsis* se rencontre. Or, ce nom ne peut être que celui de *Mer*, ou quelques-uns de ses dérivés.

Il existe, à l'appui de cette interprétation, une autorité qui semble faite pour trancher toute difficulté; la voici :

« Au lieu du mot *Tharsis*, dit S. Jérôme, que tous les tra- *S. Hieronym. Commentat. in Esaiam, cap. 16, v. 2, tom. III, pag. 29, 30.*
» ducteurs ont laissé subsister dans leurs versions, les Septante
» sont les seuls qui l'aient rendu par le mot *Mer*. Les Hébreux
» pensent que, dans leur langue, le nom propre de la mer est
» *Tharsis*, et que le mot *Iam*, dont ils se servent quelquefois
» pour la désigner, est un terme emprunté du syriaque et non
» de l'hébreu. . . Il convient donc de prendre le mot *Tharsis*
» dans le sens absolu du mot *Mer*. »

Le sentiment des Septante et celui de S. Jérôme, les uns Juifs hellénistes, l'autre le plus habile homme de son siècle dans

la connoissance de l'hébreu, et qui tous faisoient leur principale étude du livre qu'ils ont traduit, semblent démontrer, contre l'opinion de quelques critiques modernes, qu'on n'est plus autorisé aujourd'hui à révoquer en doute que *Tharsis*, chez les Juifs, n'ait signifié autrefois la *Mer*, prise dans l'acception la plus étendue. Si le mot *Iam* a prévalu depuis, ce n'est que par une inconstance très-ordinaire dans toutes les langues vivantes, où l'on substitue aux mots anciens, des termes nouveaux pris dans l'idiome des contrées environnantes.

L'auteur, après avoir dit comment le mot *Iam* peut s'être introduit dans la langue des Hébreux, dès l'instant de leur arrivée dans la Palestine, comment il peut avoir été substitué au mot *Tharsis*, comment ce dernier mot peut avoir été conservé quelquefois pour le rhythme et l'harmonie du style figuré qu'employoient les Prophètes, passe à l'examen de tous les passages de la Bible où le mot *Tharsis* est employé. Il fait voir qu'en substituant par-tout à ce mot celui de *Mer*, ou l'un de ses dérivés, ces passages, souvent inintelligibles, reçoivent une interprétation simple et naturelle qui écarte toutes les difficultés que font naître les autres interprétations. Les flottes de Salomon partant d'*Asiongaber*, la *Tharsis* de cette époque ne pouvoit être que le golfe Arabique, qu'elles parcouroient tous les trois ans, pour en rapporter de l'or, de l'argent, de l'ivoire, des singes, des paons ou des perroquets.

Agatharch. de mari Rubro; Str. lib. XVI, p. 770; Athen. Deipnos. lib. V, p. 197, 203; Peripl. mar. Erythr.; Diod. Sicul. lib. III, §. 12, 14.

On sait que la côte Africaine de ce golfe a été célèbre, dans tous les temps, par la grande quantité d'ivoire que l'on s'y procuroit. Les anciens ont parlé des mines d'or abondantes que renfermoient des montagnes situées dans ces cantons et sur les bords de la mer. Agatharchides rapporte même un fait intéressant à saisir, et qui prouve que ces mines étoient exploitées dès la plus haute antiquité. *On y trouve encore aujourd'hui*, dit cet auteur, *une immense quantité d'ossemens humains, des outils et des marteaux de bronze dont on se servoit autrefois, parce que dans les temps anciens le fer étoit très-rare.* Ces mines n'ont point cessé d'être connues des Arabes; elles produisoient de l'or et de l'argent: on les exploitoit

L'Edrisi, p. 18; Abulfed. Descr. Ægypt. p. 28.

encore dans le XIIe siècle. Les montagnes où elles se trouvent, se nomment Ollaki ou Alalaki, et elles sont à quinze journées d'Assuan et à huit journées d'Aidab. Les singes, les paons ou les perroquets, sont des animaux très-communs en Abissinie et le long de toute la côte. Ainsi, l'on voit qu'il n'est pas nécessaire de faire sortir les vaisseaux Hébreux du golfe Arabique pour trouver les marchandises qu'ils rapportoient à *Asiongaber.* L'auteur croit en effet qu'ils n'en sortoient point, et que le voyage de *Tharsis* fait par les flottes de Salomon, n'étoit autre chose qu'une navigation, un voyage maritime, dans toute l'étendue de ce golfe.

On distinguoit ce voyage de celui d'*Ophir,* parce que ce dernier avoit une destination fixe et unique, au lieu que l'autre embrassoit tous les ports, toutes les îles qui offroient quelques objets de commerce : aussi employoit-on environ trois ans à le faire; et l'on concevra qu'il pouvoit exiger ce temps, si l'on remarque qu'il n'étoit plus question d'une navigation directe, mais d'un cabotage lent, pendant lequel on se proposoit de visiter les différentes peuplades, et de séjourner chez elles autant qu'il étoit nécessaire, pour reconnoître ce qu'elles possédoient, et attendre ce qu'elles pouvoient offrir en échange de ce qu'on leur apportoit. D'ailleurs, à ces différentes causes de retards nécessités par l'objet de la mission, il faut ajouter celles que la nature opposoit encore. Pendant les trois ans que duroit ce voyage, la mousson changeoit six fois, et obligeoit à des repos forcés, durant lesquels le temps se consumoit inutilement pour la navigation : car il ne faut pas croire que les Phéniciens eussent dès-lors la connoissance de ces vents réglés et périodiques, puisque les pilotes du golfe Arabique n'avoient encore que des données fort incertaines sur la régularité de ces vents, dans le siècle qui a précédé l'ère chrétienne.

En bornant les navigations de Salomon au golfe Arabique, l'auteur n'a rien hasardé qui ne soit conforme à l'opinion des anciens sur l'état des connoissances géographiques à ces époques reculées. En effet, si les flottes Juives étoient sorties du golfe Arabique, elles n'auroient pu prendre que deux routes, ou celle

de l'Inde, en suivant les côtes méridionales de l'Arabie; ou celle de l'Afrique orientale, en doublant le cap Guardafui : et il est facile de faire voir qu'au temps de Salomon, ces chemins n'étoient point fréquentés.

Herodot. lib. IV, § 44, pag. 299, 300.

Hérodote dit que le premier navigateur qui parcourut les côtes méridionales de l'Asie, comprises entre le golfe Arabique et l'*Indus*, fut Scylax de Caryande, sous le règne de Darius, fils d'Hystaspès : leur découverte seroit donc postérieure de près de cinq cents ans à l'époque de Salomon. Arrien, après avoir fait des recherches approfondies sur la marche des flottes d'Alexandre, atteste, de la manière la plus positive, que tous les efforts de ce prince furent inutiles pour faire passer ses vaisseaux du golfe Persique dans le golfe Arabique. On étoit persuadé, dit cet auteur, que ces deux golfes ayant leurs embouchures dans l'Océan, il devoit exister une communication libre, par la mer, entre Babylone et les côtes orientales de l'Égypte : *mais personne n'étoit parvenu encore à doubler les caps méridionaux de l'Arabie.* Le Périple de la mer Érythrée et Pline confirment ce que vient de dire Arrien. Selon le premier, la ville d'*Arabia*, maintenant Hargiah, avoit été surnommée *Heureuse*, parce que dans le temps où l'on n'osoit encore naviguer de l'Égypte dans l'Inde, ni de l'Inde en Égypte, les vaisseaux Égyptiens se rendoient dans cette ville, y portoient les marchandises que leur pays fournissoit, et en rapportoient celles que les Indiens y déposoient. Il est visible que ces marchandises Indiennes arrivoient par terre à *Arabia Felix*, puisque le Périple ajoute que les Égyptiens n'avoient osé se hasarder à aller dans l'Inde qu'après la découverte que fit un pilote nommé Hippalus, des moussons qui y conduisoient; et Pline dit que cette découverte est postérieure au siècle d'Alexandre. Il est donc certain, d'après ces trois témoignages, qu'avant l'époque de ce conquérant, aucun peuple connu n'avoit encore navigué le long des côtes méridionales de l'Arabie, et à plus forte raison jusque dans l'Inde, où plusieurs modernes ont voulu placer *Ophir* et *Tharsis*.

Arrian. Rer. Indic. cap. 43; De Exped. Alex. lib. VII, cap. 20 p. 526, 527.

Peripl. mar. Erythr. pag. 14, 15.

Plin. lib. VI, cap. 26.

Quant à la route des côtes orientales et méridionales de

l'Afrique, que les flottes de Salomon auroient pu prendre pour aller, soit à Sofala, soit à Tartesse en Espagne, il faut se rappeler qu'Ératosthènes, garde de la bibliothèque d'Alexandrie, après avoir recueilli toutes les traditions, toutes les connoissances géographiques qu'on avoit rassemblées de son temps, dit : « Après » ces îles [celles du détroit de Bab al-Mandeb]... on range les » côtes du pays qui produit la myrrhe, situé au midi et à l'orient, » jusqu'à celui où croît le *cinnamome.* Cette côte a environ cinq » mille stades. *On assure que personne n'a encore été au-delà.* »

[illegible] lib. [illegible]

Pour bien apprécier le témoignage d'Ératosthènes, et pour en faire l'application aux voyages des Juifs, il faut se rappeler qu'il étoit né dans la première année de la cent vingt-sixième olympiade, 276 ans avant l'ère chrétienne; et que la traduction Grecque des livres Hébreux, ou la version des Septante, paroît avoir été faite dès l'année 284 avant la même époque. Alors, quand même on supposeroit quelque petite erreur dans la dernière de ces dates, comme Ératosthènes a vécu quatre-vingts ans, il seroit absurde de croire que ces livres ne lui eussent pas été connus, et qu'il n'eût pas cherché à évaluer la route des flottes de Salomon. Il faut donc qu'il se soit assuré que jamais elles n'avoient doublé le cap Guardafui, puisqu'il y borne les connoissances de tous les peuples dont il avoit consulté les annales; et comme aucun écrivain de l'antiquité n'a contredit Ératosthènes sur cet objet, on doit penser que son opinion a été adoptée généralement.

Petav. de Doct. tempor. tom. II, pag. 340.

Censorin. de Die natali, cap. 15, p. 73, 74.

D'ailleurs, on sait le nom des navigateurs qui, les premiers, ont parcouru les côtes orientales de l'Afrique, au-delà du Guardafui : l'auteur en a parlé dans l'un des précédens Mémoires. On y a vu que les anciens, loin d'avoir pénétré jusqu'à Sofala, ne sont pas même parvenus jusque sous l'équateur. Quant au tour entier de l'Afrique, que les Juifs auroient fait pour se rendre dans la Tartesside de l'Espagne, comme cette hypothèse n'est établie que sur des fables postérieures, rapportées par Hérodote et par Eudoxe de Cyzique, l'auteur renvoie également au Mémoire dans lequel il les a discutées.

Passant ensuite aux connoissances que les Grecs ont eues du

Connoissances des Grecs dans le golfe Arabiq.

golfe Arabique, il fait voir qu'au siècle d'Homère ils n'en soupçonnoient pas encore l'existence; qu'Hérodote n'en a rapporté que des notions incertaines, et que ce ne fut qu'après la mort d'Alexandre, que Timosthènes, chef des flottes de Ptolémée Philadelphe, visita ce golfe dans toute son étendue.

La chasse des éléphans, ou le desir de se procurer de l'ivoire, fut le premier motif qui engagea les souverains d'Alexandrie à établir sur les bords occidentaux de ce golfe, des lieux de chasse qu'ils fortifièrent, et dont quelques-uns ne tardèrent pas à devenir des villes importantes. Bientôt après, les dimensions du golfe furent assez bien connues pour qu'Ératosthènes, Hipparque et les autres géographes en déterminassent l'étendue avec beaucoup de précision, comme le prouvent les rapprochemens faits par l'auteur.

Agatharch. de mari Rubro, apud Photium, codex CCL.

La première description détaillée du golfe Arabique, ou du moins la plus ancienne qui nous soit parvenue, avoit été publiée par Agatharchides de Cnide, environ cent quatre-vingts ans avant l'ère chrétienne. Artémidore d'Éphèse[a], quatre-vingts ans après Agatharchides, en publia une nouvelle description. Ces deux ouvrages sont perdus; mais on en trouve des extraits dans Strabon, dans Diodore[b] de Sicile et dans Photius : leur rapprochement et leur combinaison suffisent pour reproduire ces anciens Périples, et pour donner une idée des principaux lieux que les Grecs visitoient dans le second siècle avant J. C.

[a] *Artemid. apud Strab. lib. XVI, p. 769-773.*

[b] *Apud Diodor. Sicul. lib. III, §. 39-41.*

Le défaut absolu de mesures dans les descriptions d'Agatharchides et d'Artémidore ne laisse presque aucun moyen pour reconnoître les lieux dont le Périple de la mer Érythrée et Ptolémée n'ont plus parlé dans la suite; et c'est principalement aux Tables de ce géographe qu'il faut avoir recours pour retrouver l'emplacement des villes qui ont existé sur les bords de ce golfe.

Pour procéder à cette recherche avec plus de sûreté, M. Gossellin divise les rivages du golfe en plusieurs itinéraires, en s'attachant à bien déterminer le point de départ de chacun d'eux, et les lieux où ils aboutissent, soit d'après les observations astronomiques que les anciens y avoient faites, soit d'après les distances qu'ils

qu'ils nous ont transmises. Ces sortes de discussions n'étant pas susceptibles d'entrer dans un extrait, on se borne à en présenter les résultats, qui diffèrent, à beaucoup d'égards, de ceux qu'avoient produits les méthodes incertaines employées jusqu'à présent.

La plus septentrionale des villes situées sur les bords du golfe Arabique, étoit *Heroopolis*, que d'Anville, malgré l'autorité des anciens, a placée dans le milieu des terres à plus de douze lieues du rivage. Cet ancien port, comblé par les sables, a été remplacé successivement par les ports d'*Arsinoe*, de Kolzum et de Suez : la position de cette dernière ville fait voir que, depuis le siècle d'Alexandre, les eaux de la mer se sont retirées, dans ces cantons, d'environ 2800 toises.

Côte occident. du golfe Arabiq.

D'Anville, Mém. sur l'Egypte, pag. 121, 122.

D'*Heroopolis* à *Myos-hormos*, la carte de Ptolémée présente 2085 stades de distance : cette mesure, sur la carte moderne, conduit au Vieux-Kossir, et fait voir que l'ancienne ville de *Clysma*, que l'on confondoit avec celle de Kolzum, près de Suez, en étoit à 30 lieues plus au midi, et au pied d'une montagne qui a conservé le nom de mont de Kolzum. On trouve, en effet, que les Arabes ont connu deux villes de Kolzum ; et c'est pour n'avoir pas su les distinguer, que les modernes ont méconnu toutes les positions anciennes de ces rivages.

Ptolem. lib. IV, cap. 5.

Ebn al-Ouardi, Not. des manusc. tom. II, pag. 31.

La distance de *Myos-hormos* à *Berenice* est de 2010 stades dans la carte de Ptolémée ; et 2045 stades semblables, c'est-à-dire de 500 au degré, conduisent à Minet bellad el-Habesh ou le Port du pays Abissin. Dans cet intervalle est le port *Philoteras*, qui répond au port Blanc ; le mont *Aïas*, à la montagne appelée les Trois-monts ; l'*Albus portus*, au port de Shaona ; l'*Acabe mons*, à la montagne de Guadénahui ; *Nechesia*, à Sial ; le *Smaragdus mons*, au Ras al-Enf ; et le *Lepte extrema*, au cap qui vient après le Ras al-Enf.

Ptolem. lib. IV, cap. 5.

En partant de *Berenice*, et en mesurant sur la carte ancienne 4540 stades, on parvient à *Ptolemaïs Epitheras* : sur la carte moderne, 4470 stades, comptés depuis le Port des Abissins, aboutissent à 16° 58′ de latitude, qui est la hauteur qu'une observation citée et corrigée par Ératosthènes, donnoit à la position

Ptolem. l. IV, cap. 5, 7.

de *Ptolemaïs Epitheras*. Ce point répond encore aujourd'hui à l'extrémité sud d'une vaste forêt toute remplie d'éléphans, de tigres, de loups, de sangliers, de cerfs, d'autres bêtes sauvages, et par conséquent à un lieu propre à la chasse des animaux, pour laquelle on avoit bâti cette ville. Les principaux points intermédiaires se rangent de la manière suivante : le promontoire *Bazium* répond à la pointe de Comol ; le *Mnemium promontorium*, à la pointe de Calmès, remarquable par treize petits tertres ou tombeaux que l'on y voit, et qui paroissent lui avoir fait donner le nom qu'elle portoit autrefois. L'*Isius mons* représente le Ras el-Doar ; le *Bathus portus*, le port de Magarzan ; le *Demetris promontorium*, le Ras Ab-ud ; l'*Aspis*, le cap de Tradate ; le *Diogenis*, le cap de Suakem ; le *Monodactylus mons*, le Ras Ahéhas.

Ptolem. l. IV, cap. 7.

De *Ptolemaïs Epitheras* à *Sabat* ou *Saba*, la carte de Ptolémée donne 2975 stades de 500 ; en mesurant sur la carte moderne 3000 stades semblables, depuis le point où *Ptolemaïs* est venue se placer, on sera conduit juste à Assab, ou as-Sab, en séparant l'article qui précède ce mot : ainsi les mesures et les noms se réunissent pour justifier l'identité de ces lieux.

Peripl. maris Erythr. pag. 2.

Le Périple de la mer Érythrée ne fait aucune mention de *Saba*, et nomme, au lieu de cette ville, celle d'*Adulis* qu'il dit être également à 3000 stades de *Ptolemaïs*.

Ptolem. l. IV, cap. 7.

Dans Ptolémée, *Adulis* est distinguée de *Saba*, et se trouve placée à 1085 stades au sud de cette ville, à plus d'un degré au midi de la hauteur réelle du détroit, et par conséquent hors des limites positives du golfe.

Peripl. maris Erythr. pag. 3 ; Procop. Persicor. lib. I, cap. 19 ; Nonnos. apud Photium, cod. III ; Cosmas Indic. Topogr. christian. p. 140.

On est instruit, d'ailleurs, que le port d'*Axum*, ancienne capitale de la partie orientale de l'Abissinie, a aussi été appelé *Adulis*. Il est donc certain qu'il a existé trois villes de ce nom, que jusqu'à présent nos géographes avoient confondues en une seule. L'auteur les distingue, en faisant voir que le mot *Adulis* n'étoit pas un nom propre de ville, mais qu'il servoit à désigner les principaux ports que l'on fréquentoit chez les peuples *Adulitæ*, qui occupoient alors toute la côte depuis les environs de *Ptolemaïs* jusqu'au-delà du détroit. Aussi les premiers géographes Grecs,

tels qu'Ératosthènes, Hipparque, Agathémère, Artémidore, Strabon, n'ont-ils point connu de ville d'*Adulis* dans le golfe Arabique; et lorsque Pline veut parler du port de ces peuples où abordoient les navigateurs de son temps, il l'appelle simplement *Adulitônpolis, la ville des Adulites.* Cette nation est la même que celle des Adélites, ou des habitans du royaume actuel d'Adel, confiné maintenant au-delà du détroit, mais qui jadis s'étendoit sur les bords du golfe Arabique, où son nom s'est conservé dans le territoire d'Assab. *Plin. lib. VI, cap. 34.*

Pour confirmer l'identité de *Saba* et de l'ancienne ville des *Adulites,* on peut ajouter qu'en éthiopien, *Saba* signifie *un homme,* et qu'il exprime aussi *une association, une réunion d'hommes* habitant en un même lieu. Les Épîtres de S. Paul adressées *aux Galates, aux Colossiens,* sont intitulées, dans la version Éthiopienne, *Saba Galatiya, Saba Kolasis;* d'où l'on voit que le mot *Saba* peut être pris dans l'acception de *peuplade,* et signifier *une ville* ou *la ville* par antonomase.

La seconde *Adulis* étoit située dans le golfe de Matzua, près d'Arkiko, le port actuel de la contrée où se trouvent les ruines d'*Axum,* comme les mesures données par Pline le démontrent. Une inscription rapportée par Cosmas Indicopleustès, et qui semble indiquer que cette *Adulis* étoit déjà florissante sous Ptolémée Évergètes, engage l'auteur à discuter l'authenticité de ce monument : il présente les raisons qui lui font croire que cette inscription est supposée; il fait remarquer les erreurs qu'elle renferme dans sa date et dans les faits qu'elle transmet, et il en conclut que la fondation ou du moins la célébrité de cette ville des Adulites ne remonte pas au-delà des premières années de l'ère chrétienne. *Plin. lib. VI, cap. 34; Cosm. Topogr. christ. Monum. Adulit.*

Quant à la troisième *Adulis,* celle des Tables de Ptolémée, sa latitude, et sa distance de *Ptolemaïs,* annoncent qu'elle ne peut répondre qu'à la ville actuelle de Tajioura, sur les côtes du royaume d'Adel, au midi du détroit. Les preuves qui constatent l'emplacement de ces trois villes des Adulites, sont trop nombreuses pour entrer dans cet extrait. Parmi les positions que la *Ptolem. Geogr. lib. IV, cap. 7.*

carte ancienne offre entre *Ptolemaïs* et *Saba*, on reconnoît le *Sabaïticum os* dans le golfe de Matzua; le promontoire *Ara Amoris* dans la pointe d'Acier; et le *Colobon* dans le Ras Terma.

Peripl. maris Erythr. pag. 3.

D'*Adulis* au détroit, l'auteur du Périple compte un peu moins de 800 stades : la carte moderne en donne 775 depuis Assab jusqu'au cap méridional de Bab al-Mandeb, qui est le promontoire *Dere* des anciens. La carte de Ptolémée, en mettant entre *Sabat* et *Dere* 5110 stades, annonce une méprise considérable, et fait voir que ce géographe a renfermé, dans le golfe Arabique, toute la côte comprise entre Assab et le cap Guardafui, à l'extrémité orientale de l'Afrique. Ces positions, sur la carte moderne, sont en effet à 5200 stades l'une de l'autre; et si l'on remarque que la distance de l'*Adulis* du golfe de Matzua au cap de Bab al-Mandeb est égale à la distance de Tajioura au Guardafui, on reconnoîtra l'une des principales causes qui ont fait confondre ces villes et ces promontoires qui tous appartenoient aux peuples Adulites. Ainsi, le golfe de Tajioura, plus connu sous le nom de baie de Zéila, représente l'*Adulicus sinus* de Ptolémée; et la ville d'*Antiochi Solen*, que cet ancien place à 3660 stades de *Sabat*, se trouvoit à l'embouchure de la rivière de Soal, comme le prouvent les distances et le surnom qu'elle portoit. Cette addition d'une côte étrangère de 173 lieues de longueur, dans un golfe dont les points extrêmes avoient été fixés depuis longtemps avec une assez grande exactitude, est la cause qui en a altéré la forme dans la carte de Ptolémée, en forçant de reculer dans l'ouest les côtes de cette portion de l'Afrique. M. Gossellin reconnoît les différentes îles que les anciens y ont indiquées, et il se reporte à *Heroopolis*, pour décrire les rivages orientaux de ce golfe.

Côtes orientales du golfe Arabique.

Les Périples d'Agatharchides, d'Artémidore, celui de la mer Érythrée, et les positions de la carte de Ptolémée, sont les principaux moyens que l'on a pour retrouver l'emplacement des lieux situés autrefois sur ces côtes. Le troisième de ces ouvrages, si exact dans les mesures des parties occidentales du golfe, ne présente pas les mêmes secours pour les parties orientales. Les écueils

dont elles étoient bordées, en rendoient alors la navigation aussi dangereuse qu'elle l'est aujourd'hui par les nouveaux ressifs qui ne cessent de s'y élever; les coraux, les madrépores qui se multiplient à un point prodigieux dans le bassin du golfe, et sur-tout les sables apportés par les vents d'est, resserrent insensiblement ses rivages; et c'est une opinion constante parmi les pilotes Arabes qui fréquentent cette côte, que le fond de la mer et le lieu des ancrages y changent tous les vingt ans. Cette opération non interrompue comble les ports, et laisse, au milieu des terres, des villes dont les murs autrefois étoient baignés par les eaux du golfe. Aussi, la fondation de toutes celles de l'Hedjas et de l'Yémen qu'on trouve maintenant sur le bord immédiat de la mer, ne remonte-t-elle pas à plus de quatre ou cinq cents ans; et déjà elles voient leurs ports s'obstruer et annoncer leur ruine ainsi que leur abandon prochain.

Ces faits, constatés par une foule de preuves, annoncent que les ports actuellement existans sur la côte orientale du golfe, ne sont point ceux que les anciens y ont connus; que les villes qui ne devoient leur existence qu'à la proximité de la mer, ont disparu depuis sa retraite, et qu'il n'est resté que celles dont le sol se trouvoit assez fertile pour fournir aux besoins de leurs habitans.

Dans une contrée presque toute aride et sablonneuse, le nombre de ces dernières villes devoit être peu considérable; aussi n'en trouve-t-on que six ou sept dont les noms et les positions actuelles ne laissent pas douter qu'elles ne soient les mêmes que les anciennes cités auxquelles on les rapporte : l'emplacement de la plupart des autres ne peut être indiqué que par approximation.

En partant d'*Heroopolis*, et en faisant usage des mesures que fournissent les cartes de Ptolémée, M. Gossellin reconnoît le promontoire *Pharan* dans le cap Mahomet, et la ville d'*Ælana* dans celle d'Ailah ou Akaba-Ila, dont il discute l'emplacement.

Ptolem. Geogr. lib. V, cap. 17.

D'*Ælana* à *Iambia*, la carte ancienne offre 3320 stades de distance : sur la carte moderne, Ailah est éloignée de l'ancienne Iambo de 3420 stades. La différence n'est donc que de 4 lieues

Ptolem. Geogr. lib. VI, cap. 7.

dans une longueur de 137 lieues que fournit un rivage encore peu connu de nos jours. En parcourant cet intervalle, on retrouve la ville de *Modiana* dans celle de Madian ; l'*Hippos mons*, dans la montagne des Cornes; les peuples *Tamudani*, dans le Thamud; le *Phœnicum vicus*, sur les bords de la rivière de Maarash ; et la *Chersonèse* dans le cap Uaned. Il ne faut pas confondre l'*Iambia* de Ptolémée avec la ville d'Iambo que nos navigateurs visitent sur les bords du golfe; ce port n'existe que depuis trois siècles. L'ancienne *Iambia*, par l'effet des attérissemens, se trouve à cinq ou six lieues dans l'intérieur des terres, au milieu d'un territoire arrosé par des sources abondantes dont elle a tiré son nom : en arabe, *Iambo* signifie *une source*, *une fontaine;* et comme ses environs produisent beaucoup de palmiers, on la nomme *Iambo el-nakel*, c'est-à-dire, *Iambo des palmiers*, pour la distinguer de la nouvelle Iambo, située sur le bord immédiat du golfe, dans une plage aride, où l'on ne rencontre pas une source, pas un seul arbrisseau.

Ptolem. ubi suprà.

Depuis *Iambia* jusqu'à *Adegi* située sur les frontières du pays des Sabéens, à 17° 10′ de latitude, la carte de Ptolémée donne 3975 stades; et la mesure prise sur la carte moderne, depuis Iambo jusqu'à la même hauteur, est égale. La mobilité de ce rivage, les changemens qu'il a éprouvés, et le défaut de connoissances positives dans l'intérieur de l'Hedjas, où il n'est pas permis à nos voyageurs de pénétrer, ne laissent qu'un très-petit nombre de lieux à reconnoître dans tout ce trajet. Les deux principaux sont, *Arga*, qui répond à al-Gîohfah, et non pas à al-Giar comme on l'avoit dit, et le fleuve *Bætius*, qui est celui du Sockia, contrée fertile où habitoient jadis les *Debæ*, [a] chez lesquels on ramassoit des paillettes d'or dans les lits des torrens. Les *Gasandi* et les *Cassanites* occupoient aussi ces cantons : nos géographes avoient confondu ces peuples ; M. Gossellin les distingue, et retrouve leurs métropoles dans la ville de Ghézan, et dans celle de Cassa, qui est située sur la route de la Mekke à Sanaa. [b] Il indique également les anciens *Alilæi* dans la tribu de Halal ou Halali, réduite maintenant à l'état presque sauvage. Tous ces

[a] *Agatharchid. pag. 59, 60; Artemidor. apud Strab. lib. XVI, pag. 777, 778; Diodor. Sicul. lib. II, §. 50; lib. III, §. 45.*

[b] *L'Edrisi, pars V, climat. 2. Niebuhr, Desc. de l'Arab. pag. 234; Bruce, tom. I, pag. 342.*

peuples confinoient au territoire des Sabéens dont il a été parlé à l'article des voyages d'*Ophir.*

En mesurant, sur la carte ancienne et sur la carte moderne, la distance depuis *Adegi* jusqu'à *Musa*, on la trouvera de 2455 stades; ainsi, les mesures sont exactes. Depuis *Musa* jusqu'à l'embouchure du golfe, le Périple compte environ 300 stades, ce qui est également juste; mais la carte de Ptolémée donne, pour ce dernier intervalle, 1345 stades. L'auteur fait voir que cette erreur a été produite par l'intercalation de la côte étrangère ajoutée à la partie occidentale et méridionale du golfe, après *Saba* ou Assab. Cette fausse opération, ayant obligé de descendre le promontoire *Dere* de 1° 20′ plus au sud qu'il n'est réellement, a forcé de prolonger la côte de l'Arabie dans une proportion à-peu-près égale, pour qu'elle parût former le détroit dans le nouvel emplacement qu'on lui donnoit.

Ptolem. lib. VI, cap. 7.

Peripl. maris Erythr. pag. 14; Ptolem. lib. VI, cap. 7.

Un passage du Périple de la mer Érythrée compte 12,000 stades depuis *Musa* jusqu'à *Berenice;* et cette mesure, en stades de 500, étant plus grande que la longueur entière du golfe Arabique, a laissé des doutes sur son exactitude. L'auteur fait voir qu'il suffit de bien suivre la marche indiquée par le Périple pour trouver cette distance aussi juste que les autres.

Peripl. maris Erythr. pag. 12.

L'accroissement progressif de la côte du *Téhama*, ou la retraite de la mer, n'est nulle part plus sensible que dans les environs de *Musa*, puisque cet ancien port est aujourd'hui à six lieues du rivage. Sa fondation doit remonter à des temps fort reculés, et présenter peut-être la même antiquité que la ville de *Saba*, fréquentée par les Hébreux il y a vingt-huit siècles. Les habitans de ces deux villes, situées sur les dernières pentes des montagnes de l'Yémen, ont vu le *Téhama* entier sous les eaux, sans soupçonner qu'une portion des abîmes que franchissoient leurs vaisseaux seroit un jour peuplée de leurs nombreuses colonies, et que la recherche des lieux qu'ils occupoient durant leur prospérité, deviendroit dans la suite des temps un problème fort long et fort difficile à résoudre.

Le véritable emplacement de *Musa* n'est bien connu en Europe

Niebuhr, Voyag. tom. I, pag. 296, 297 ; Descript. pag. 194, 195.

que depuis le voyage de Niebuhr, qui rencontra cette ville au pied des montagnes, en remontant le *Wadi*, ou le ruisseau qui vient se perdre à Moka, lorsqu'il est enflé par les pluies. Il n'est point douteux que les torrens de cette côte n'aient contribué beaucoup à hâter les progrès du *Téhama* dans ces cantons, par les sables qu'ils n'ont cessé d'apporter des hauteurs où ils prennent leurs sources. C'est en reculant les limites du rivage, en comblant les rades successives dont *Musa* s'approprioit les avantages, que les attérissemens l'ont séparée de la mer par une plaine aride de plus de six lieues de largeur; qu'ils ont réduit cette ville à n'être plus qu'un village presque ignoré, et qu'ils ont forcé ses habitans, il y a trois ou quatre siècles, à remplacer son port par celui de Moka, qui jouit maintenant de la célébrité que la nature a enlevée pour jamais à son antique métropole.

L'auteur avoit communiqué à l'Académie deux autres Mémoires, l'un, *sur la Sérique des anciens, et sur les limites de leurs connoissances dans la haute Asie;* l'autre, *sur les connoissances des anciens le long des côtes méridionales de l'Arabie.* Ces Mémoires sont insérés dans le tome XLIX de ce Recueil.

M. Gossellin se proposoit de continuer ses recherches géographiques sur toutes les côtes de l'Asie et de l'Europe que les Grecs et les Romains ont fréquentées; il devoit offrir le Périple entier de la Méditerranée, en indiquant la marche des nations et des colonies qui, successivement, en ont peuplé les bords ou les îles nombreuses qu'elle renferme, et compléter, par ces moyens, les bases et les preuves d'une *Histoire de la Géographie ancienne dans ses différentes époques.*



ESSAI

ESSAI DE TRADUCTION

DE QUELQUES ÉPIGRAMMES DE L'ANTHOLOGIE GRECQUE, AVEC DES REMARQUES.

POUR remplir les momens vides qui se rencontroient quelquefois dans les séances de l'Académie, M. Dacier lui a communiqué, à diverses reprises, des morceaux d'une traduction des épigrammes de l'Anthologie Grecque, qu'il se proposoit de publier séparément. Comme cette traduction n'a point été imprimée, on ne nous saura pas mauvais gré d'en insérer ici quelques fragmens qui pourront donner une idée du genre et de l'étendue de son travail.

ÉPIGRAMME SUR LINUS.

(Anthologie de BRODEAU, *p. 389. Analecta Græca, par M.* BRUNCK, *t. III, p. 523.)*

Ὧδε Λίνον Θηβαῖον ἐδέξατο γαῖα θανόντα,
Μούσης Οὐρανίης υἱὸν ἐϋστεφάνου.

« Ici fut reçu, après sa mort, dans le sein de la terre, Linus de Thèbes, » fils de la Muse Uranie, au front couronné. »

Suivant cette épigramme et un fragment d'Hésiode, conservé par Eustathe, que j'aurai bientôt occasion de citer, Linus étoit Thébain, fils de la Muse Uranie : Pausanias ajoute, *et d'Amphimarus.* D'autres lui donnent pour père Apollon ou Mercure. On ne sera point surpris de la diversité des traditions sur sa généalogie, si l'on veut se souvenir que l'antiquité a connu plusieurs Linus. Suidas[a] en distingue deux. Pausanias[b], dans ses Béotiques, n'en admet pareillement que deux, dont l'un mourut de la main d'Apollon, à qui il avoit osé disputer le prix du chant; l'autre de la main d'Hercule son disciple : mais dans les Corinthiaques,

Paus. in Bœot. pag. 766, edit. Kuhnii.

[a] *Suid. in voce* Λίνος.

[b] *Paus. ibid. Diod. Sicul. l. III, p. 200, edit. Rothom. Ælian. var. Hist. l. III, c. 32.*

il parle d'un troisième Linus, fils d'Apollon et de Psamathé, fille de l'Argien Crotopus; ce Linus avoit son tombeau dans la ville d'Argos. Il est assez vraisemblable qu'on a souvent confondu ces différens Linus, et que les traits qui étoient propres à chacun d'eux, ont été transportés indistinctement de l'un à l'autre.

Par une suite de cette confusion, nous ignorons auquel des divers Linus peuvent être supposés appartenir deux poëmes dont Diogène Laërce, Stobée et Jamblique, ont conservé quelques fragmens. Il paroît cependant que les critiques s'accordent assez à les attribuer à Linus le Thébain. Quoi qu'il en soit, si ces fragmens sont authentiques, ils démentent formellement Pausanias, qui avance que les deux personnages de ce nom, dont il parle dans les Béotiques, n'avoient rien écrit, ou que rien de ce qu'ils avoient écrit n'avoit passé à la postérité.

Fabr. Bibliot. Græc. t. I, p. 97.

Pausan. in Bœot. p. 776.

On ne peut, du moins, nier qu'au temps de Virgile et de Properce, la réputation de Linus, comme poëte, ne fût bien établie. Le premier a dit :

Virg. eclog. 4.

Non me carminibus vincet, nec Thracius Orpheus,
Nec Linus ;

et le second *(a)*,

Tunc ego sim Inachio notior arte Lino.

Diod. Sicul. lib. III.

Diodore de Sicile lui fait encore plus d'honneur, lorsqu'il dit, sur la foi de Denys le Mythologue, que Linus passoit pour être πρῶτος εὑρέτης ῥυθμῶ καὶ μέλυς. Si l'on prenoit ces termes à la lettre, Linus devroit être regardé comme l'inventeur de la poésie; et c'est ainsi que le plus récent des traducteurs François les a rendus : *Linus fut le premier d'entre les Grecs qui inventa les vers et la musique (b).* Mais si on les explique par Suidas, qui appelle Linus, μέσης λυρικῆς πρῶτος ἡγεμὼν, ils signifieront simplement que Linus inventa la poésie lyrique, ou, si l'on veut, l'espèce de vers et la mesure qui sont propres à ce genre de poésie : et cette explication non-seulement s'accorde avec le sens propre de μέλος,

(a) Prop. *l. II, eleg. 13.* Il a suivi la tradition qui plaçoit à Argos le tombeau de Linus. Pausan. *Corinth.* p. 154.

(b) L'abbé Terrasson, *t. I, p. 469.* Il me paroît d'ailleurs avoir mal entendu tout cet endroit de Diodore.

qui s'emploie aussi-bien pour *carmen lyricum* que pour *carmen* en général; elle se trouve de plus confirmée par une ancienne épigramme que Fabricius rapporte dans sa Bibliothèque Grecque, *t. I, p. 96,* et que M. Brunck a recueillie dans ses *Analecta Græca,* t. III, p. 252:

Ὦ Λίνε πάντα θεοῖσι τετιμένε, σοὶ γὰρ ἔδωκαν
Ἀθάνατοι πρώτῳ μέλος ἀνθρώποισιν ἀείδειν
Ἐν ποδὶ δεξιτερῷ. Μοῦσαι δέ σε θρήνεον αὐταὶ
Μυρόμεναι μολπῇσιν, ἐπεὶ λίπες ἡλίου αὐγάς.

« O Linus! les dieux vous ont comblé de toutes leurs faveurs; ils vous » ont donné de chanter le premier sur une mesure plus agréable; et quand » vous fermâtes les yeux à la lumière, les Muses elles-mêmes exprimèrent » leurs regrets dans leurs chants. »

Il semble que ces mots, ἐν ποδὶ δεξιτερῷ, doivent s'entendre d'une nouvelle mesure de vers que Linus avoit introduite; mesure qui, interprétée par Suidas, comme je l'ai dit, μούσης λυρικῆς πρῶτος ἡγεμὼν, ne peut être que celle du genre lyrique.

Je ne dissimulerai pas qu'un de nos anciens confrères donne un sens tout différent au texte de Diodore: où je crois voir la poésie, il a vu la rhétorique. M. Hardion fait dire à l'historien, que *Linus se signala par l'invention du rhythme, d'où s'est formé,* ajoute-t-il, *ce que les rhéteurs appellent le nombre oratoire.*

Mémoires de l'Acad. t. IX, p. 207.

Un autre de nos confrères, non moins versé dans la littérature Grecque, M. Burette, citant le même passage, l'explique littéralement du *rhythme* et de la *mélodie;* mais il entend le rhythme et la mélodie poétiques, comme le prouve évidemment la suite de sa phrase. *Diodore,* dit-il, *le fait inventeur du rhythme et de la mélodie; ce que confirme Suidas, qui le regarde comme le chef de la poésie lyrique.* On peut seulement douter si M. Burette, en traduisant ἡγεμὼν par le *chef,* a voulu dire que Linus fut l'inventeur de ce genre, ou qu'il tenoit le premier rang entre ceux qui l'avoient cultivé.

Mémoires de l'Académ. t. X, p. 197.

Au reste, Diodore, dans la phrase qui suit immédiatement, a fixé lui-même le sens qu'il attache au mot ῥυθμοῦ; il y reprend ainsi l'éloge de Linus: τὸν δὲ Λίνον ἐπὶ ποιητικῇ καὶ μελῳδίᾳ θαυμασθέντα. Rien ne prouve mieux que ῥυθμὸς et ποιητικὴ étoient pour Diodore

des termes synonymes : mais aussi, de ce qu'il distingue μελῳδία et ποιητικὴ, on peut conclure que par μελῳδία dans ce passage, comme par μέλος dans le précédent, il entend la musique. D'après cette interprétation, j'expliquerois donc ποδὶ δεξιτερῷ, non plus d'une nouvelle espèce de vers, mais d'une *mesure nouvelle* introduite dans la musique; et le succès qu'elle eut sur la lyre, put valoir à l'inventeur le titre de μούσης λυρικῆς πρῶτος ἡγεμών. Peut-être enfin ce dernier éloge n'est-il fondé que sur l'avantage qu'avoit eu Linus d'apprendre le premier à tirer du son des entrailles des animaux; jusqu'à lui, dit-on, les cordes de la lyre n'étoient que de lin. Cette invention, suivant un ancien scholiaste cité par Spanheim sur Callimaque, lui fit tant d'honneur, qu'Apollon le tua dans un mouvement de jalousie.

Vid. Spanh. in Callimach. pag. 466.

Une autre suite de la confusion dont j'ai parlé, c'est qu'on ne sait pas précisément lequel des deux Linus causa le deuil général qui s'étendit jusqu'aux nations barbares, selon Pausanias, et qui donna naissance à un genre de poésie lugubre, appelé de son temps Λῖνος, qu'Hérodote trouva établi en Égypte sous celui de μανέρως. L'usage de cette espèce de lamentation *(c)*, destinée à perpétuer la mémoire de Linus, est bien marqué dans le fragment d'Hésiode que j'ai promis de rappeler :

Paus. in Bœot. p. 766.

Herod. l. II, c. 79.

Hesiod. p. 228, ed. Joan. Clerici.

Οὐρανίη δ' ἄρ' ἔτικτε Λίνον πολυήρατον υἱὸν,
Ὃν δὴ ὅσοι βροτοί εἰσιν ἀοιδοὶ καὶ κιθαρισταὶ,
Πάντες μὲν θρηνοῦσιν ἐν εἰλαπίναις τε χοροῖσι,
Αρχόμενοι Λίνον καὶ λήγοντες καλέουσι.

« L'aimable Linus étoit fils d'Uranie : tous les chanteurs, tous les joueurs » d'instrumens le pleurent dans les repas et dans les assemblées de plaisir; » on les commence, on les finit en invoquant Linus. »

Je ne m'étendrai pas davantage sur le Λίνος. M. Burette, dans une de ses notes sur le Traité de la musique de Plutarque, M. de la Nauze, dans une de ses dissertations sur les chansons de l'ancienne Grèce, et M. Hauptmann, dans une dissertation sur Linus, qu'il a publiée en 1760[a], ont tiré d'Hérodote, de Pausanias, d'Athénée, du scholiaste d'Homère, &c., tout ce que l'antiquité

[a] *Mémoires de l'Académ. t. IX, p. 358, et t. X, p. 195 et suiv. Bibl. Grecq. de Fabric. édit. de M. Harles, l. I, c. 14, §. 7.*

(c) Λίνος, dit Suidas, εἶδος ὕμνου.

nous a laissé concernant ce point de critique. Je me borne donc à indiquer à la marge les volumes des mémoires où se trouvent leurs curieuses remarques. Mais je terminerai celle-ci par un trait qu'aucun de ceux qui ont parlé de Linus, n'a, ce me semble, relevé. « En allant au bois des Muses, dit Pausanias, on rencontre » la statue d'Euphémé, qu'on prétend avoir été leur nourrice, et » tout auprès la statue de Linus, à laquelle on offre chaque année » un sacrifice, avant d'aller sacrifier aux Muses. »

Pausan. [illegible] p. 7[illegible].

De toutes les circonstances de l'histoire de Linus, il n'y en a peut-être aucune qui lui soit aussi glorieuse que celle-ci : je ne sais comment elle a échappé à M. Burette, dans sa note sur Linus, que j'ai déjà citée.

Pour justifier la longueur de cette remarque, je dois avertir qu'il a pareillement négligé de faire usage du fragment d'Hésiode conservé par Eustathe, et de l'épigramme rapportée par Fabricius, qui amenoit naturellement la discussion dans laquelle je suis entré.

ÉPIGRAMMES SUR ORPHÉE *(d)*.

I.

Οὐκ ἔτι θελγομένας, Ὀρφεῦ, δρύας, οὐκ ἔτι πέτρας
    Ἄξεις, οὐ θηρῶν αὐτονόμους ἀγέλας.
Οὐκ ἔτι κοιμάσεις ἀνέμων βρόμον, οὐχὶ χάλαζαν,
    Οὐ νιφετῶν συρμοὺς, οὐ παταγεῦσαν ἅλα.
Ὤλεο γάρ· σὲ δὲ πολλὰ κατωδύραντο θύγατρες
    Μναμοσύνας, μάτηρ δ' ἔξοχα Καλλιόπα.
Τί φθιμένοις στοναχεῦμεν ἐφ' υἱάσιν, ἁνίκ' ἀλαλκεῖν
    Τῶν παίδων Ἀΐδην οὐδὲ θεοῖς δύναμις.

Ex Analectis Græcis BRUNCKII, t. II, p. 24.

« C'en est fait, Orphée, vous n'attirerez plus par vos chants les forêts » et les rochers, ni les bêtes féroces si jalouses de leur indépendance, en » troupe sur vos pas. Vous n'apaiserez plus le sifflement des vents, ni l'impé- » tuosité de la grêle et de la neige, ni la fureur des flots. Hélas! vous » n'êtes plus : vous avez coûté bien des larmes aux filles de Mnémosyne, et

(d) Sur Orphée, voyez l'*index* d'Olearius *ad Philostratum*.

» sur-tout à votre mère Calliope. Comment osons-nous donc nous plaindre, » murmurer de la perte de nos enfans, puisque les dieux eux-mêmes ne » peuvent garantir les leurs de la mort! »

Cic. de nat. Deor. lib. III, num. 38.

Lorsqu'Aristote avançoit, suivant le témoignage de Cicéron, qu'il n'y avoit point eu de poëte Orphée, *Orpheum poëtam docet Aristoteles numquam fuisse*, sans doute il ne prétendoit pas nier qu'il eût existé un personnage de ce nom *(e)*; et vraisemblablement il vouloit dire que celui dont l'antiquité racontoit tant de merveilles fabuleuses, n'étoit pas l'auteur des vers qu'on lui attribuoit : et telle est, en effet, l'opinion de tous les critiques. On peut consulter, sur ce point, le premier volume de la Bibliothèque Grecque de Fabricius, qui l'a traité dans le plus grand détail, depuis la *page 110* jusqu'à la *136.e*, d'après la notice que Suidas nous a laissée des ouvrages qu'il assignoit aux différens Orphées; car cet écrivain en a connu sept *(f)*. Celui dont il s'agit, né à Libéthra, ville qui, dans ces siècles reculés, appartenoit aux Thraces, étoit fils du roi Œagre et de la Muse Calliope. Parmi les témoignages qu'on peut recueillir dans l'antiquité, en faveur d'Orphée, je n'en vois point de plus flatteur que celui de Pindare[a], qui lui donne Apollon pour père : mais on conçoit que le poëte ne parle pas en historien. Suivant Apollodore[b], il eut Linus pour frère; il l'eut pour maître suivant Diodore de Sicile[c], qui le fait père de Musée. Sa réputation en poésie et en musique étoit florissante dès le temps de l'expédition des Argonautes, au nombre desquels Apollonius de Rhodes l'a compté. Cette chronologie est plus vraisemblable que celle de Suidas, qui le fait vivre onze générations avant la guerre de Troie. Lactance a suivi la première; et il en conclut qu'Orphée est le plus ancien des poëtes : *Orpheus qui est vetustissimus poetarum, æqualis Deorum, siquidem traditur inter Argonautas cum Tyndaridis et Hercule navigasse.*

[a] Pind. Pyth. 4, vers. 313.

[b] Apollod. édit. de Tan. le Fevre, p. 9.

[c] Diod. Sicul. l. IV, edit. Roth. p. 200.

Lactanc. lib. I, c. 5.

(e) M. Burette n'auroit pas dû dire: S'il en faut croire Aristote, Cicéron et quelques autres, *il n'y eut jamais de poëte Orphée*. Mémoires de l'Académie, *t. X, p. 262.* Cicéron cite seulement Aristote et ne prend point de parti. MM. le Blond et la Chaux ont commis la même faute dans l'explication des pierres gravées du cabinet de M. le duc d'Orléans, *t. II, p. 1.*

(f) M. Burette s'est trompé quand il a dit : *Quelques-uns, comme Suidas, en comptent jusqu'à cinq.* Mém. de l'Acad. *t. X, p. 262.*

Les quatre premiers vers de l'épigramme me paroissent d'une grande beauté. Antipater y rassemble les merveilles les plus surprenantes que l'antiquité ait attribuées à Orphée. Les habitans de la Thrace croyoient qu'après sa mort il avoit continué d'en opérer : ils prétendoient que les rossignols qui avoient leurs nids auprès du tombeau d'Orphée, chantoient bien plus mélodieusement que les autres. Apollonius de Rhodes ne lui attribue point ces prodiges; mais il rapporte une tradition qui n'est pas moins merveilleuse : il dit que de son temps on voyoit encore, près du promontoire Zoné, dans la mer Égée, vis-à-vis de l'île de Thasos, des chênes plantés régulièrement, que la tradition disoit y avoir été attirés de la Piérie par les sons de la lyre d'Orphée. Il est vraisemblable que ce lieu a été le premier où les Grecs avoient eu des plantations disposées symétriquement; et alors cette tradition ressemble beaucoup à celle qui attribue à la lyre d'Amphion l'arrangement des pierres dont étoient formés les murs de Thèbes.

Pausan. Bœot. p. 770.

Les deux derniers vers ont un sens vraiment philosophique, qui les rend susceptibles de plus d'une application. Je me rappelle, à cette occasion, un passage de l'Iliade qui est plein de sentiment, et qui présente à-peu-près la même pensée; c'est lorsque Lycaon, fils de Priam, demande à genoux la vie à Achille : « Pourquoi te » désoler, répond Achille; Patrocle, plus grand, plus valeureux que » toi, Patrocle est mort; et moi, fils d'un héros, moi qui ai une » déesse pour mère, rien ne peut me garantir de la mort. » Cette pensée se retrouve encore dans un fragment de Simonide, conservé par Stobée et inséré dans les *Analecta* de M. Brunck, et dans une épigramme de Martial qui finit par ces vers :

Hom. Iliad. l. Φ, v. 105.

Florileg. tit. 96, p. 527. Analecta Brunck. t. I, Simonidis n.° 1.

Numina cum videas duris obnoxia fatis,
Invidiâ possis exonerare deos.

Mart. l. IX, p. 86.

I I.

Ὀρφέα Θρηϊκίῃσι παρὰ προμολῇσιν Ὀλύμπου
Τύμβος ἔχει, Μούσης υἱέα Καλλιόπης,
Ὧι δρύες οὐκ ἀπίθησαν, ὅτῳ συνάμ' ἕσπετο πέτρη
Ἄψυχος, θηρῶν θ' ὑλονόμων ἀγέλαι,

Ὅς ποτε καὶ τελετὰς μυστηρίδας εὕρετο Βάκχου,
Καὶ στίχον ἡρώῳ ζευκτὸν ἔτευξε ποδὶ,
Ὅς καὶ ἀμειλίκτοιο βαρὺ Κλυμένοιο νόημα,
Καὶ τὸν ἀκήλητον θυμὸν ἔθελξε λύρᾳ.

Ex Analectis Græcis BRUNCKII, *t. II, p. 39.*

« Près du mont Olympe, dans la Thrace, est le tombeau d'Orphée, » fils de la Muse Calliope. Les chênes obéissoient à sa voix; les rochers » insensibles, les hôtes les plus sauvages des forêts, marchoient en foule à » sa suite. C'est lui qui inventa les initiations et les mystères de Bacchus; » c'est lui qui, le premier, assujettit la poésie au rhythme héroïque. Enfin, » il sut, par les sons de sa lyre, toucher le cœur, émouvoir les entrailles » de l'inflexible, de l'inexorable Pluton. »

C'est improprement que Damagète dit qu'Orphée inventa les mystères. Orphée, ayant fait un voyage en Égypte, et s'y étant fait initier aux mystères d'Osiris, les transporta dans la Grèce, où ils furent reçus. *Sacra Liberi patris primus Orpheus induxit in Græciam,* dit Lactance, *l. 1, c. 22.* C'est peut-être en mémoire de ce fait, qu'auprès de la statue d'Orphée, représenté sur l'Hélicon au milieu d'un groupe de bêtes sauvages attentives à l'écouter, étoit placée, suivant Pausanias, la statue du Mystère.

Diod. Sicul. l. 1. Voy. Mémoires de l'Acad. t. X, p. 263.

Paus. Bœot. p. 768.

Une autre observation qui me paroît avoir échappé à la plupart des critiques, c'est que, dans les premiers siècles du christianisme, on étoit persuadé qu'Orphée avoit professé le dogme de l'unité de Dieu, et qu'on le vénéroit au point que S. Justin et Clément d'Alexandrie le citent comme une autorité; et ce qui est encore plus remarquable, son image fut regardée comme un type de J. C. et sa lyre comme celui de la croix. Les anciennes peintures du cimetière de Calliste, qui existent encore dans les catacombes, présentent Orphée attirant les animaux par les sons de sa lyre, au milieu des symboles chrétiens dont sont ornés les plafonds de ces chapelles souterraines. Ces monumens remontent, suivant toute vraisemblance, au III.ᵉ ou tout au plus tard au commencement du IV.ᵉ siècle *(g).*

Au rhythme héroïque &c. Pour rendre le texte à la lettre, il faut dire :

(g) Roma subterranea d'Aringhius et de Bosius, *l. VI, c. 21,* et les planches 1.ʳᵉ *Cubiculi tertii* et 2.ᵉ *Cubiculi quarti, in Cœmeterio Callisti, viâ Appiâ,* l. III, c. 32.

dire : *Orphée est le premier qui ait lié le vers à la mesure héroïque*, ἡρώῳ ποδί. Tous les commentateurs s'accordent, ce me semble, à entendre ici le vers hexamètre, dont Damagète attribue l'invention à Orphée. Mais Pausanias rapporte différentes traditions qui en faisoient honneur à d'autres. On peut le consulter aux *pag. 809* et *828*, et y joindre ce que disent Vossius, *Instit. poetic. lib. III, cap. 3*, et Fabricius au *tom. I.er* de la Bibliothèque Grecque, *pag. 107, 130* et *150*. Ce qui me paroît en résulter de plus vraisemblable, c'est que l'origine du vers héroïque ou hexamètre remonte aux premiers temps de l'oracle Pythien. *Versum heroicum Pythio oraculo debemus*, a dit Pline; et de là, ajoute Isidore, avant Homère les vers héroïques étoient appelés *les vers Pythiens.* *Plin. l. VII, cap. 57. Isidor. Orig. l. I, c. 38.*

Pluton. Le texte porte Κλυμένοιο. Κλύμενος, disent les grammairiens, *cognomen Plutonis, sic dicti* ὅτι πάντας προσκαλεῖται εἰς ἑαυτόν, *quòd ad se omnes accersat, vel* ὑπὸ πάντων κλύμενος, *quem audiunt omnes; de* κλύω, *audio.*

III.

Καλλιόπης Ὀρφῆα καὶ Οἰάγροιο θανόντα
Ἔκλαυσαν ξανθαὶ μυρία Βιστονίδες.
Στικτὰς δ' ἠμάξαντο βραχίονας, ἀμφὶ μελαίνῃ
Δευόμεναι σποδιῇ Θρηΐκιον πλόκαμον.
Καὶ δ' αὐταὶ, στοναχεύντι σὺν εὐφόρμιγγι Λυκείῳ
Ἔῤῥηξαν Μοῦσαι δάκρυα Πιερίδες,
Μυρόμεναι τὸν ἀοιδόν· ἐπωδύραντο δὲ πέτραι,
Καὶ δρύες, ἃς ἐρατῇ τὸ πρὶν ἔθελγε λύρῃ.

Ex Analectis Græcis BRUNCKII, *t. III, p. 253.*

« Les femmes de la Thrace donnèrent mille témoignages de douleur » à la mort d'Orphée, fils d'Œagre et de Calliope : on les vit se piquer » les bras et en faire couler du sang en abondance; on les vit couvrir de » cendre leur blonde chevelure. Les Muses elles-mêmes et le dieu qui rend » ses oracles en Lycie, aussi affligés qu'elles, répandirent des torrens de » larmes pour ce poëte célèbre. On entendit les sanglots des chênes et des » rochers, qu'il avoit su rendre sensibles aux doux accens de sa lyre. »

Les femmes de la Thrace &c. Βιστονίδες. Biston, fils de Mars et de Callirhoé, avoit, dit-on, fondé dans la Thrace une ville qu'il nomma *Bistonie :* de là quelquefois la Thrace a été appelée du même nom; et les habitans de toute la contrée ont été désignés par celui de *Bistones.* Virgile, rapportant le même fait, les nomme *Cicones.*

Georg. l. IV, v. 520.

La mort d'Orphée &c. Les anciens écrivains racontent diversement la mort d'Orphée. Suivant les uns, il fut déchiré par les femmes de Thrace qu'il avoit offensées ou par son indifférence ou par celle qu'il inspiroit à leurs maris *(h).* Suivant d'autres, il périt d'un coup de foudre, en punition de ce qu'il avoit révélé à des profanes les mystères de Cérès et de Bacchus. Au reste, rien ne prouve mieux l'incertitude de ces traditions que le parti qu'a pris l'auteur; il a suivi l'une dans cette épigramme, et il suit l'autre dans celle qui terminera cet article. Pausanias ajoute une troisième tradition : on raconte aussi, dit-il, qu'Orphée étant allé dans un lieu célèbre de la Thesprotie, où un ancien oracle rendoit ses réponses en évoquant les morts, il revit sa chère Eurydice; que croyant l'avoir retrouvée, il se flatta qu'elle le suivroit ; mais qu'ayant reconnu son erreur, il se tua lui-même de désespoir.

Paus. Bœot. pag. 768, et Mémoires de l'Académie t. X, p. 264.

Paus. ibidem, p. 768.

Stobée nous a conservé un fragment précieux du poëte Phanoclès, qui raconte la mort d'Orphée conformément à la première tradition, avec des détails qu'on ne trouve peut-être dans aucun auteur plus ancien que lui, et qui ont été copiés par les écrivains postérieurs. J'ai cru devoir en extraire ce qui peut servir à l'éclaircissement de l'épigramme dont il s'agit.

Phanoclès, après avoir articulé nettement le crime d'Orphée, πρῶτον ἔδειξεν ἐνὶ Θρήκεσσιν ἔρωτας Ἄῤῥενας &c. *(i)*, raconte que les femmes indignées fondirent sur lui avec fureur, le percèrent de plusieurs coups, lui tranchèrent la tête et la jetèrent dans l'Hèbre, après y avoir attaché sa lyre; que la lyre, en voguant sur les eaux, rendoit les mêmes sons qu'Orphée avoit coutume d'en tirer; ce qui dura pendant toute la traversée que fit la tête, de l'Hèbre

(h) Spretæ Ciconum matres. Virg. *Georg.* lib. IV.

(i) Ce fragment est de vingt-huit vers. Grotius les a publiés et traduits dans le *Florilegium,* p. 267. Voyez aussi Ovid. *Metamorph.* lib. X.

à la mer Égée *(k)* et à Lesbos, où les flots la portèrent; et que les habitans de l'île s'empressèrent de la recueillir, et enfermèrent dans le même tombeau la tête et la lyre.

Lucien, à qui cette histoire n'a pas échappé, l'appelle Λέσβιον μῦθον, *fable Lesbienne :* il la rapporte avec quelques légères différences, et y joint un fait arrivé postérieurement, qui m'a paru mériter d'en être rapproché.

Selon Lucien *(l)*, la tête d'Orphée fut enfermée dans un monument à Lesbos; mais sa lyre fut suspendue dans le temple d'Apollon et conservée avec la plus grande vénération. Après plusieurs siècles, dit-il, Néanthe, fils de Pittacus, tyran de Mitylène, ayant ouï raconter les merveilles que cette lyre avoit opérées autrefois, frappé sur-tout de ce qu'on assuroit que depuis la mort d'Orphée, elle avoit d'elle-même, sans être touchée par personne, rendu des sons admirables, il desira de l'avoir en sa possession : à force d'argent, il corrompit le prêtre à qui la garde en étoit confiée, l'obtint, et en substitua une autre toute semblable. Muni de ce trésor, Néanthe ne douta pas qu'on ne reconnût en lui l'héritier du talent d'Orphée. Dès le soir même, à l'entrée de la nuit, il sortit seul, et alla dans un faubourg de la ville, pour essayer, sans témoins, sa divine lyre. O prodige! les chiens des environs, attirés par les sons aigres et discordans qu'il en tiroit, s'élancèrent sur lui avec furie et le mirent en pièces; en sorte qu'il n'eut de commun avec Orphée, que le malheur d'être déchiré comme lui. Tel est le récit de Lucien, dans le dialogue *contre un ignorant* qui avoit la manie d'acheter des livres, et qui se figuroit que la possession d'une ample bibliothèque le rendroit savant. Il est aisé de sentir l'application que lui fait Lucien de l'histoire de Néanthe.

Se piquer les bras &c. Στικτοὺς ἠμάξαντο βραχίονας. Ce que l'auteur regarde comme un signe de deuil, comme un témoignage

(k) Virgile rapporte ce même trait:

..............Caput à cervice revulsum,
Gurgite cùm medio portans Oeagrius Hebrus
Volveret; Eurydicen vox ipsa et frigida lingua,
Ah! miseram Eurydicen animâ fugiente vocabat:
Eurydicen toto referebant flumine ripæ.

Georg. *lib. IV, v. 523 et seq.*

(l) Lucian. *Dialog.* Quoiqu'on ignore en quel temps vivoit Phanoclès, on peut assurer qu'il est fort antérieur à Lucien et peu postérieur à Démosthène. On le trouve cité en plus d'un endroit dans Clément d'Alexandrie. *V. Fabr. t. VI, p. 829.* Vossius, *de Poet. Græc.* p. 93, le place parmi les poëtes dont l'âge est inconnu.

de douleur de la part des femmes, Phanoclès le donne pour une peine qui leur fut infligée par leurs maris : ils les marquèrent, dit-il, d'un fer chaud, afin que ce signe imprimé sur leur peau les fît souvenir sans cesse de leur crime:

Ἃς ἀλόχους ἔστιζον, ἵν' ἐν χροῒ σήματ' ἔχουσαι
Κυάνεα, στυγεροῦ μὴ λελάθοιντο φόνου.

Il ajoute que cette note d'infamie se perpétua, et que l'usage de stigmatiser les femmes, en mémoire de l'attentat commis contre Orphée, subsistoit encore de son temps dans la Thrace:

Ποινὰς δ' Ὀρφῆϊ κταμένῳ στίζουσι γυναῖκας
Εἰς ἔτι νῦν, κείνης εἵνεκεν ἀμπλακίης.

Le dieu qui rend ses oracles en Lycie &c. εὐφόρμιγγι Λυκείῳ. Patare, ville de la Lycie, étoit célèbre par un oracle d'Apollon : de là l'expression *Lyciæ sortes*, qui se trouve plus d'une fois dans Virgile et ailleurs :

Virg. Æneid. l. IV, v. 346.

Italiam Lyciæ jussere capessere sortes.

IV.

Θρήϊκα χρυσολύρην τῇδ' Ὀρφέα Μοῦσαι ἔθαψαν
Ὃν κτάνεν ὑψιμέδων Ζεὺς ψολόεντι βέλει *(m)*.

Ex Analectis Græcis BRUNCKII, *t. III, p. 253.*

« C'est ici que les Muses ont déposé, dans la terre de Thrace, Orphée à » la lyre d'or, que le puissant Jupiter avoit frappé d'un trait enflammé. »

On se souvient que la seconde épigramme rapportée ci-dessus, place le tombeau d'Orphée près du mont Olympe, παρὰ προμολῇσιν Ὀλύμπου. Le τῇδε de celle-ci doit s'entendre du même lieu; et ce lieu est spécialement indiqué par Diogène Laërce, qui dit, en citant le même distique, qu'il étoit gravé à Dium, ville de Macédoine, ἐν Δίῳ τῆς Μακεδονίας. Dium est, en effet, dans le voisinage de l'Olympe; et c'est à Dium, suivant une ancienne

Diog. Laert. Procem. sect. 5.

(m) Parmi les épigrammes ajoutées à la collection de l'Anthologie de Brodeau, édition de 1600, j'en trouve une qui place le tombeau d'Orphée en Thrace chez les Ciconiens, *page 8* des Addit.

Θρήϊκα χρυσολύρην Οἰάγρου παῖδα θανόντα
Ὀρφέα ἐν χώρῳ τῷδε θέσαν Κίκονες.

tradition rapportée par Pausanias, qu'Orphée avoit été massacré par les femmes de Thrace. A la vérité, la même tradition portoit qu'à vingt stades de cette ville, en tirant vers la montagne, on trouvoit une colonne sur laquelle étoit posée l'urne qui contenoit les os d'Orphée; mais, selon une autre tradition rapportée par le même Pausanias, les os avoient été depuis transportés à Dium: par-là se concilient les deux écrivains. Ce détail prouve d'ailleurs que j'ai dû traduire, dans la II.e épigramme, παρὰ προμολῇσιν Ὀλύμπου, *auprès du mont Olympe,* et non, *sur le sommet du mont Olympe.* J'observe encore que le distique anonyme pourroit bien avoir servi d'inscription à l'urne, suivant la véritable signification du mot ἐπίγραμμα employé par Diogène Laërce : τὸ δ' ἐν Δίῳ τῆς Μακεδονίας ἐπίγραμμα.

Paus. Bœot. p. 769.

Paus. ibid. p. 770.

J'ai remarqué précédemment qu'il y avoit diverses opinions sur la mort d'Orphée, et que, selon quelques écrivains, il avoit été frappé de la foudre, pour avoir révélé à des profanes les mystères de Bacchus et de Cérès. C'est à cette opinion que le distique se rapporte.

ÉPIGRAMME SUR MUSÉE.

Εὐμόλπου φίλον υἱὸν ἔχει τὸ φαληρικὸν οὖδας
Μουσαῖον, φθίμενον σῶμ' ὑπὸ τῷδε τάφῳ

Ex Analectis Græcis BRUNCKII, *t. III, p. 253.*

« Le territoire d'Athènes possède Musée, fils bienaimé d'Eumolpe; ce » tombeau renferme sa dépouille mortelle. »

Le territoire d'Athènes &c. Φαληρικὸν οὖδας. Phalère étoit un port d'Athènes. Cette tradition sur la sépulture de Musée, a été conservée par Pausanias. *Au-dedans de la vieille enceinte,* dit-il en parlant d'Athènes, *vis-à-vis de la citadelle, est une colline sur laquelle Musée alloit souvent chanter, et où l'on dit qu'il fut enterré.* Pausanias donne à entendre que ce lieu fut appelé Μουσεῖον, du nom du poëte.

Paus. Attic. p. 61.

Musée &c. Suidas nomme quatre différens Musées : celui qui forme, avec Orphée et Linus, le triumvirat de la poésie *(n)*, pour me

(n) Triumviros istos poëseos, Orphea, Musæum, Linum. Voss. *de Arte poet.* p. 78.

servir de l'expression de Vossius, étoit d'Athènes et fils d'Eumolpe, Εὐμόλπου υἱὸν, dit l'épigramme qu'on vient de lire. Diogène Laërce[a] et le scholiaste d'Aristophane[b], qui la rapportent, ne contredisent point cette tradition. Mais Suidas et le scholiaste de Sophocle en ont adopté une autre[c]: selon eux, Musée étoit fils d'Antiphème et père d'Eumolpe. A l'égard de Diodore de Sicile, qui le fait fils d'Orphée[d], comme je l'ai dit ailleurs, c'est vraisemblablement une erreur : Diodore aura pris à la lettre le terme υἱος qu'Orphée avoit employé par amitié pour son disciple chéri, en lui adressant un ouvrage qu'il avoit composé pour son instruction.

[a] *In Proœm. sect. 5. Vide hîc Notas Menagii.*
[b] *Ran. v. 1065.*
[c] *Œdip. Col. v. 1105.*
[d] *Diod. Sicul. l. IV.*

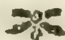
L'honneur que fait à Musée la prédilection de son maître, et la prééminence que Virgile semble lui donner sur les autres poëtes, quand il le peint, dans les champs Élysées *(o)*, dominant, par la hauteur de sa taille, sur une foule d'ombres qui l'environnent, ne servent qu'à nous faire regretter ses ouvrages. Nous les connoissons seulement par les titres[a], et par quelques fragmens très-courts dont Henri Étienne a recueilli une partie[b].

Jules Scaliger[c] soutenoit que le poëme des Amours de Léandre et de Héro étoit de l'ancien Musée; il en préféroit le style à celui de l'Iliade, et prétendoit qu'Homère en avoit imité plusieurs vers: mais Scaliger est resté seul de son sentiment. Tous les critiques, parmi lesquels il ne faut pas oublier de compter son fils, en convenant que le poëme dont il s'agit est écrit avec élégance, ont observé, entre autres choses, que le caractère même de l'élégance qui y règne, décèle un écrivain assez récent; et quelques-uns ont cru y reconnoître, sinon le style de Nonnus, auteur des Dionysiaques, du moins celui de son siècle *(p)*. On peut consulter, sur ce point de critique, la Bibliothèque de Fabricius, *pag. 107*, et Ménage sur Diogène Laërce, *p. 5, col. 1.*

[a] *Voy. Fabric. t. I, p. 102* et suiv.
[b] *Henr. Steph. Poesis Philos. p. 109.*
[c] *J. Scalig. Poet. l. V, c. 2.*

(o) Musæum ante omnes; medium nam plurima turba
Hunc habet, atque humeris exstantem suspicit altis.
(Virg. *Æneid.* lib. VI, v. 667.)

(p) Nonnus écrivoit à la fin du IV.e siècle, ou au commencement du V.e



INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

COMPOSÉES PAR L'ACADÉMIE.

En 1785, l'Académie, sur la demande du Congrès des États-Unis de l'Amérique septentrionale, composa trois médailles, l'une en l'honneur du général Washington, les deux autres pour les généraux Gattes et Green.

Quelques mois après, sur une nouvelle demande de la même puissance, elle composa trois autres médailles, l'une pour le général Morgan, la seconde pour le colonel Washington, la troisième pour le colonel Howard.

La même année, l'Académie, sur l'invitation du maire et des officiers municipaux de la ville de Guines, composa deux inscriptions, l'une Latine, l'autre Françoise, pour être gravées sur le piédestal de la colonne que cette ville se proposoit de faire ériger pour éterniser la mémoire de l'heureuse audace de M. Blanchard et du docteur Jeffryes son compagnon, qui, le 7 janvier 1785, s'embarquèrent à Douvres dans un aérostat, traversèrent les airs au-dessus du détroit qui sépare l'Angleterre de la France, et vinrent descendre sur le territoire de la ville de Guines.

L'Académie fit de plus, pour être placée sur le tombeau de M. le comte de Bombelles, commandant sur la haute et basse Sarre, mort en 1760, une épitaphe qui lui fut demandée par la ville de Bitche, dont il avoit mérité les regrets.

Elle composa aussi, par ordre du roi, une médaille pour la naissance de M. le duc de Normandie.

Elle fit encore, à la demande de la ville de Boulogne, deux inscriptions, l'une Latine et l'autre Françoise, pour le monument que cette ville vouloit faire élever sur le tombeau de MM. Pilatre de Rosier et Romain, morts victimes de leur zèle et de leur courage, le 15 juin 1785, par le déchirement subit de leur aérostat, à la

hauteur d'environ 1600 pieds, de laquelle ils furent précipités.

Elle composa pareillement une inscription destinée à être gravée sur le piédestal de l'obélisque élevé sur le pont de Blois, inscription qui lui avoit été demandée par les magistrats de cette ville et par le contrôleur général des finances.

L'Académie fit, en 1786, deux inscriptions qui lui furent demandées par les officiers municipaux de Dijon, pour être placées au-dessous de deux bas-reliefs dont devoient être décorés les deux côtés de la porte qu'ils faisoient construire à l'une des entrées de leur ville.

Le roi ayant accordé une augmentation de fonds pour les jetons à distribuer aux académiciens présens à chaque séance, cette augmentation entraîna celle du module et du poids du jeton, pour lequel l'Académie composa un nouveau type, sans rien changer à la légende.

Sur la demande faite au nom du roi par le maréchal de Castries, ministre de la marine, l'Académie composa une médaille relative aux travaux ordonnés par le roi pour former une rade en avant du port de Cherbourg.

En 1787, elle fit une inscription qui lui fut demandée par le maréchal de Ségur, pour être placée au-dessus de la porte d'entrée du fort Royal, construit sur un rocher pour protéger la rade de Cherbourg.

L'Académie fit, en 1788, deux épitaphes, l'une en latin, l'autre en françois, qui lui furent demandées par les États d'Artois, pour être placées sur le tombeau qu'ils faisoient élever au maréchal duc de Lévis, mort gouverneur général de la province d'Artois.

Elle fit également une épitaphe Françoise qui lui fut demandée par la famille de M. le comte de Vergennes, ministre d'état, pour le monument qu'elle lui faisoit ériger.

L'Académie composa encore, sur la demande des États de Provence que le roi venoit de rétablir, une médaille pour célébrer leur rétablissement.

Elle

Elle composa aussi une médaille qui lui fut demandée par le ministre des affaires étrangères, pour consacrer la mémoire de la formation du régiment Royal-Liégeois, levé pour le service de la France, en vertu d'une convention entre le Roi et le prince évêque de Liége.

Elle composa de plus un jeton qui lui fut demandé par l'administration de la compagnie des eaux de la pompe à feu de Chaillot.

En 1789, l'Académie, sur la demande qui lui fut adressée, au nom des États-Unis de l'Amérique, par M. Jefferson, leur ministre en France, composa trois médailles, l'une pour le général Waines, la deuxième pour le major Stewart, la troisième pour le commodore Paul Jones.

Sur l'invitation de l'administration provinciale de la Haute-Guyenne, l'Académie composa une médaille dont les légendes étoient en françois, pour être donnée annuellement au cultivateur qui obtiendroit le prix d'agriculture fondé à perpétuité par M. l'abbé Raynal, né dans cette province.

L'Académie composa une épitaphe Françoise qui lui fut demandée par les élèves de l'Académie des beaux-arts établie et entretenue par la France à Rome, pour être gravée sur le monument qu'ils faisoient élever à leurs frais au jeune Drouais, l'un d'entre eux, que la mort avoit enlevé à leur amitié et aux arts le 13 février de l'année précédente.

La Société royale des sciences et des arts établie au Cap-François, île Saint-Domingue, en 1784, ayant demandé à l'Académie une médaille pour consacrer la mémoire de son établissement, l'Académie rédigea, suivant son usage, plusieurs projets avec des légendes Latines et des légendes Françoises, afin que la société pût choisir.

L'Académie fut consultée par l'Assemblée constituante, sur la médaille qu'elle vouloit faire frapper pour éterniser le souvenir de sa séance du 4 août. L'Académie adopta le projet proposé qui lui fut communiqué, dans sa séance du 7, par deux membres de l'Assemblée, venus exprès de Versailles par son ordre, et en composa

un autre qu'elle remit à MM. les députés afin que l'Assemblée pût choisir.

Elle fut pareillement consultée, au commencement de l'année 1791, par le comité des monnoies de l'Assemblée constituante, sur plusieurs projets de monnoies qui lui avoient été présentés par différens artistes. L'Académie n'ayant cru devoir adopter aucun de ces projets, en proposa de nouveaux, et exposa les raisons qui la déterminoient à rejeter les autres.

L'Académie composa, la même année, sur l'invitation du conseil général de la commune de Paris, une médaille dont la légende étoit en françois, et qu'il avoit votée en reconnoissance des services rendus par M. de la Fayette, commandant général de la garde nationale parisienne.



ÉLOGES
DES
ACADÉMICIENS
MORTS
DEPUIS L'ANNÉE 1784
JUSQU'EN 1793.

Par M. DACIER.



ÉLOGE

DE M. BIGNON.

Lu dans la Séance publiq. d'après Pâques, 1785.

JÉRÔME-FRÉDERIC BIGNON, conseiller d'état, conseiller d'honneur au parlement de Paris, bibliothécaire du roi, honoraire de l'Académie des belles-lettres, naquit à Paris, le 11 janvier 1747, d'Armand-Jérôme Bignon, conseiller d'état ordinaire, commandeur prevôt-maître des cérémonies des ordres du roi, prevôt des marchands de la ville de Paris, &c., et de madame Angélique-Blanche Hue de Vermanoir.

Unique rejeton d'une famille principalement illustrée par la magistrature, M. Bignon fut destiné dès son enfance à l'état dans lequel ses pères s'étoient acquis le plus de considération; et il embrassa cet état aussitôt qu'il eut atteint l'âge prescrit par la loi.

Nous ne chercherons point à lui faire un mérite de la rapidité avec laquelle il en parcourut les différens degrés. On peut féliciter un homme de ce que la fortune a fait pour lui; mais on ne doit lui tenir compte que de ce qu'il a fait lui-même; et M. Bignon ne put avoir de grandes difficultés à vaincre pour arriver aux honneurs. La route qui y conduit, escarpée et presque inaccessible, même pour les grands talens, lorsqu'ils sont sans aïeux, lui avoit été depuis long-temps aplanie et frayée par ses ancêtres; et il ne pouvoit ni s'égarer en la suivant, ni être arrêté par aucun obstacle.

Les charges, les places honorables l'attendoient; il lui suffisoit, pour ainsi dire, de les desirer pour les obtenir. A peine eut-il été quelques années conseiller au parlement, que, sur la démission de son père, il fut nommé bibliothécaire du roi: à l'âge de vingt-trois ans il fut mis à la tête du plus superbe établissement que la

magnificence des rois ait jamais élevé à la gloire des lettres. Nous n'en excepterons pas même celui qui excita pendant plusieurs siècles l'admiration de l'Égypte et de la Grèce. En effet, s'il est permis d'en juger par les manuscrits d'Herculanum, qui ne contiennent qu'environ trente pages chacun, les sept cent mille volumes de la bibliothèque d'Alexandrie ne faisoient pas la huitième partie de la Bibliothèque du roi, qui renferme, de plus, d'autres collections inconnues aux anciens.

Si le nouveau bibliothécaire fut flatté en parcourant les domaines immenses dont on lui confioit l'administration, combien dut-il l'être davantage en voyant autour de lui un corps de gens de lettres distribués en différentes classes, exerçant des fonctions diverses avec une ardeur égale, et dirigés par des chefs dont les places imposent aujourd'hui des obligations beaucoup plus étendues que dans le temps où elles étoient remplies par les Casaubon et les Dupuy, et ne leur permettent plus, comme alors, de se livrer à des études étrangères à la manutention de la Bibliothèque! Les accroissemens de tous les dépôts ont formé de nouvelles chaînes de devoirs, et établi une différence sensible entre les travaux de ce corps et ceux des autres sociétés littéraires.

Dans les Académies, chaque membre peut exercer ses talens sur des sujets de son choix; et l'espoir du succès anime et récompense ses veilles. A la Bibliothèque, un homme livré à un travail obscur, quelquefois même à des opérations mécaniques qui exigent autant d'attention que de lumières, ne peut avoir d'autre satisfaction que de conserver, augmenter et communiquer les trésors confiés à ses soins. De là ces détails minutieux et pénibles pour maintenir chaque chose à sa place et consigner les moindres des objets dans registres exacts et souvent renouvelés; de là ces correspondances, ces démarches pour attirer en France les richesses des étrangers, pour fixer parmi nous les richesses nationales; de là ces recherches, ces vérifications que l'on doit aux vœux des savans, ces longues séances qu'on accorde à ceux qui ont le desir de s'instruire, à ceux qui n'en ont que la prétention, à ceux qui n'apportent dans ces lieux que l'ennui contagieux qui les tourmente; de là enfin cette singularité remarquable, que jamais il n'a fallu d'ordres supérieurs pour exciter le zèle des ministres de ce temple. Ce sont eux qui, dans

ces derniers temps, ont résolu d'en tenir presque tous les jours les portes ouvertes, et qui, dans toutes les occasions, indiquent et sollicitent, avec la même ardeur que s'il s'agissoit de leurs intérêts personnels, des acquisitions qui leur coûtent quelquefois des années de travail.

Maintenant, si l'on considère que le sacrifice de son temps est le plus grand que puisse faire un homme de lettres qui a le sentiment de ses forces ; si l'on ajoute que, pour les gens de lettres attachés à la Bibliothèque du roi, ce sacrifice est entier et ne leur laisse presque aucun moment dont ils puissent disposer, on concevra sans peine que toute leur vie n'est qu'un renoncement absolu à leurs goûts, qu'un dévouement continuel au service du public. Et si l'on demandoit : Que résulte-t-il de tant d'efforts multipliés? nous répondrions : Entrez dans ces vastes sanctuaires où les génies et les écrivains de tous les temps et de tous les lieux se survivent dans leurs ouvrages; dans celui où sont gravés sur le métal les faits mémorables de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne; dans celui où le burin montre à tous les yeux les productions de tous les arts; dans celui où sont conservés les titres des principales familles : vous trouverez par-tout un ordre qu'on n'apprécie peut-être pas assez, parce que son mérite consiste à ne se point faire sentir; ordre néanmoins qu'on ne peut établir et perpétuer qu'après de longues études et que par de fréquentes transpositions. On vous y montrera un nombre infini de manuscrits et de livres composés dans presque toutes les langues du monde, et précédés de notices qu'ont dressées et que dressent encore tous les jours des savans distingués par des connoissances profondes. Vous y verrez des préparatifs immenses pour les volumes du catalogue qui doivent suivre ceux qu'on a livrés à l'impression. Et pourquoi ne pas ajouter que parmi les savans estimables qui rassemblent laborieusement ces matériaux, on distingue des vieillards qui, depuis plus d'un demi-siècle, ne connoissent, en quelque sorte, d'autre patrie que la Bibliothèque, d'autre occupation, d'autres délassemens, d'autres plaisirs que leurs devoirs, et qui restent ignorés pendant leur vie, sans espérer même que leur nom soit cité après leur mort?

Cette justice que nous venons de rendre à des gens de lettres à

qui tous les savans de l'Europe ont des obligations essentielles, l'ombre de M. Bignon n'en gémira point. Le plus beau trait de son éloge est d'avoir entretenu dans ce corps respectable l'harmonie et l'émulation qu'y avoient établies ses prédécesseurs. Persuadé qu'il devoit avoir des égards pour ceux qui le composent, s'il vouloit en obtenir de sincères de leur part; doux, facile, accessible, d'une politesse noble et soutenue, il mérita leur confiance par l'estime qu'il leur témoignoit, et ne cessa de redoubler leur zèle en le partageant. Il le signala ce zèle lorsqu'il fut question d'acquérir la superbe collection de médailles que M. Pellerin avoit rassemblée avec tant de soin et expliquée avec tant d'érudition et de sagacité.

C'est aussi sous son administration que les autres dépôts se sont enrichis d'un nombre prodigieux de livres rares ou utiles; de manuscrits Arabes, Persans, Indiens, Chinois, en un mot dans toutes les langues anciennes et modernes; de titres originaux intéressans pour les familles; d'estampes précieuses pour l'histoire de l'art, et pour celle des costumes des différens siècles et des différens pays.

C'est encore à lui qu'est due la reconstruction d'une grande partie de l'emplacement des manuscrits et de celui des titres généalogiques. On lui est pareillement redevable du salon où sont placés les deux beaux et énormes globes que Vincent Coronelli avoit faits pour Louis XIV. Ce salon, commencé en 1731, étoit resté imparfait faute de fonds. M. Bignon fut assez heureux pour en obtenir; et il en dirigea l'emploi avec tant d'activité et d'intelligence, que l'ouvrage fut terminé en moins de temps et à beaucoup moins de frais qu'on ne pouvoit l'espérer.

Il ne nous appartient point d'entrer dans les détails particuliers de son administration. Ses coopérateurs, bien plus à portée que nous de les connoître et de les apprécier, ne manqueront pas, sans doute, de les consigner dans la suite de l'Histoire de la Bibliothèque, lorsqu'ils publieront quelque nouveau volume du Catalogue.

Chef de ce superbe établissement; petit-neveu de M. l'abbé Bignon dont la mémoire sera toujours chère à l'Académie; descendant du célèbre Jérôme Bignon, dont le nom, consacré depuis près de deux siècles par l'estime publique, rappelle à-la-fois l'idée d'un excellent citoyen, d'un grand magistrat, et d'un savant du

premier

premier ordre; héritier de ce nom que l'Académie, depuis sa fondation, a presque toujours compté parmi ceux de ses membres, M. Bignon y fut admis en 1781. Il la regarda dès-lors comme une seconde patrie littéraire, et partagea son attachement et ses affections entre elle et la Bibliothèque du roi.

Avec quelle satisfaction n'eût-il pas vu le Gouvernement multiplier les liens qui les unissoient déjà, et leur imposer l'obligation de se prêter un secours mutuel, en confiant à l'Académie le soin de faire connoître à la France et à l'Europe savante les trésors que renferme la magnifique collection des manuscrits, et de répandre les lumières qu'elle peut fournir aux sciences, à l'histoire et à la littérature! Avec quel empressement ne seroit-il pas entré dans les vues du ministre qui seconde avec tant de zèle et de succès le desir qu'a le roi de créer de nouveau les établissemens littéraires de Louis XIV!

M. Bignon n'a connu que le projet de cette grande et utile institution, la seule peut-être, dans ce genre, que le siècle dernier pût envier au nôtre. L'exécution de ce projet, auquel il devoit applaudir comme académicien et comme bibliothécaire du roi, n'étoit point encore résolue, lorsqu'une mort prématurée l'enleva le 1.er avril 1784.

Il a laissé de madame Marie-Bernardine de Hennot, qu'il avoit épousée le 4 octobre 1764, deux filles, et un fils, qui se propose sans doute de soutenir dignement l'honneur d'un nom cher à la magistrature et aux lettres.





ÉLOGE

DE M. SEGUIER.

Lu dans la séance publiq. du 15 novemb. 1785.

JEAN-FRANÇOIS SEGUIER, protecteur de l'Académie de Nîmes, membre des Académies de Montpellier, Toulouse, Dijon, Bologne, Palerme, Vérone, Roveredo, Pérouse, &c., associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, naquit à Nîmes le 25 novembre 1703, d'une famille honorable de la magistrature de cette ville.

Sa vie littéraire, par une singularité remarquable, commence, pour ainsi dire, dès son enfance. A l'âge de dix ans, une médaille d'Agrippa, en bronze, qu'il avoit gagnée au jeu à un de ses camarades d'étude, fit naître tout-à-coup en lui le goût le plus vif pour ce genre d'antiquités. Bientôt il ne connut plus d'autre plaisir, d'autre besoin que d'acquérir des médailles; il y employoit l'argent que ses parens lui donnoient, les petits meubles destinés à son amusement ou à sa commodité, et même ses effets les plus nécessaires.

Ayant appris qu'en réparant un puits au collége des Jésuites, où il faisoit ses études, les ouvriers avoient trouvé quelques médailles Romaines, il forma aussitôt le projet d'aller lui-même, au péril de sa vie, voir s'il n'en seroit pas échappé quelques-unes à leurs recherches. La crainte d'être découvert par ses maîtres, lui fit choisir la nuit pour l'exécution de cette entreprise, dont un de ses camarades voulut bien partager avec lui les dangers. Lorsque tout le monde fut retiré, le jeune antiquaire, armé d'une lanterne et suspendu à une corde, fut descendu assez heureusement au fond du puits; mais quand il fallut remonter, les efforts de son ami furent insuffisans: M. Seguier fut obligé de rester dans le puits jusqu'au lendemain matin, que le même ami vint l'en retirer, aidé

d'un autre camarade, et le trouva tout consolé de la mauvaise nuit qu'il avoit passée, par le plaisir d'avoir enrichi sa petite collection de quelques nouvelles médailles.

Sa passion s'accroissoit avec son trésor : elle devint si forte, qu'à l'âge de quinze ou seize ans il essuya une maladie grave, causée par la douleur qu'il avoit eue de laisser échapper une médaille qui lui paroissoit précieuse, faute d'avoir pu payer la somme modique qu'on lui en demandoit. M. Seguier racontoit ce fait avec complaisance : il parloit de cette maladie comme d'un événement heureux qui avoit répandu un calme salutaire sur le reste de sa vie, en lui apprenant à maîtriser ses desirs, et à souffrir, sinon sans regret, du moins sans chagrin, la privation des choses dont la possession l'auroit le plus flatté, quand sa fortune ne lui permettoit pas de se les procurer.

Si, depuis cette époque, M. Seguier eut moins d'ardeur pour acquérir des médailles, il n'en eut pas moins pour s'instruire. Mais il manquoit des moyens nécessaires : il n'avoit point de livres ; et son père, qui le destinoit à lui succéder dans sa charge de conseiller au présidial, et qui voyoit avec peine qu'il eût des goûts étrangers à la jurisprudence, étoit loin de contribuer à les satisfaire. Dans cette position, quelqu'un lui offrit d'échanger ses médailles contre des livres qu'il desiroit : elles n'étoient plus pour lui qu'un simple objet de curiosité; il les savoit par cœur. Le desir d'étendre ses connoissances l'emporta sur le plaisir de posséder ce qu'il connoissoit déjà ; le marché fut conclu : il en excepta seulement la médaille d'Agrippa, qu'il a toujours gardée par reconnoissance, et à laquelle il assigna dans la suite une place distinguée dans son cabinet, où elle est encore aujourd'hui.

M. Seguier étoit trop avide de savoir, pour se borner long-temps à la seule étude des médailles et des ouvrages qui y ont rapport; il y joignit bientôt l'étude immense de la nature, et particulièrement celle de la botanique, dans laquelle il ne fit pas des progrès moins rapides. Il étoit déjà parvenu, avec le secours d'un de ses amis qui lui donna les premiers élémens de cette science, à connoître presque toutes les plantes des environs de Nîmes, lorsqu'il en partit, à peine âgé de vingt ans, pour aller étudier en droit à Montpellier. Il n'eut rien plus à cœur, pendant son séjour dans

cette ville, que de suivre les leçons de M. Chicoyneau, qui y professoit alors la botanique avec beaucoup d'éclat; et il ne tarda pas à se faire remarquer par son zèle. Il en donna, peu de jours après son arrivée, une preuve qui manqua de lui coûter la vie. Il s'étoit rendu, contre son ordinaire, un peu tard au Jardin des plantes; déjà la foule environnoit le professeur; M. Seguier, ne pouvant la percer, imagina de monter sur un arbre qui couvroit de son ombre le lieu où l'on étoit assemblé : mais s'étant avancé, pour être plus à portée d'entendre, sur une branche trop foible, il tomba sans connoissance aux pieds du professeur, presque aussi surpris d'une ardeur si peu commune qu'effrayé du fâcheux accident dont elle étoit la cause. Il fit dans le même temps pour les sciences beaucoup plus peut-être que d'exposer sa vie. Son père, qui désapprouvoit toujours son inclination, et qui ne soupçonnoit pas que le plus sûr moyen de l'accroître étoit de la contrarier, lui avoit ôté tous ses livres en l'envoyant à Montpellier, et avoit pris les précautions les plus propres à l'empêcher d'en acquérir d'autres. M. Seguier, pour y suppléer, eut le courage d'entreprendre de copier de sa main les ouvrages qui lui étoient nécessaires, et la patience presque incroyable d'achever ce long et fastidieux travail.

Ce n'est pas tout encore : pour concilier, autant qu'il étoit possible, son devoir avec ses goûts, et pouvoir leur consacrer par la suite tous ses momens, sans s'attirer de justes reproches de la part de son père, il apprit par cœur les quatre livres des Institutes de Justinien avec une grande partie des commentaires des jurisconsultes; et ce qui n'est pas moins étonnant, il ne les avoit point oubliés dans un âge fort avancé, quoiqu'il n'eût jamais cherché à se les rappeler.

De retour dans sa patrie, après avoir passé plusieurs années à Montpellier, ou plutôt dans le Jardin des plantes, et dans les cabinets d'antiquités ou d'histoire naturelle qu'y avoient formés quelques curieux, M. Seguier étoit près de faire à la volonté de son père le sacrifice de la sienne et de tous ses penchans, lorsque le célèbre marquis Maffei arriva en 1732 à Nîmes pour examiner les antiquités que cette ville renferme. Il desiroit depuis long-temps de trouver quelqu'un qui, enflammé comme lui de l'amour des lettres, l'accompagnât dans ses voyages et qu'il pût associer à ses

travaux et à sa gloire. Il entend parler de M. Seguier, de sa passion pour l'étude; il court chez lui : ils se voient, ils se conviennent. Maffei a rencontré l'homme qu'il cherchoit : il obtient du père la permission d'emmener le fils pour quelques mois; mais ce terme expiré, il n'étoit plus en leur pouvoir de se séparer : la mort seule pouvoit rompre les nœuds dont l'amitié les avoit unis.

Le goût des médailles avoit inspiré de bonne heure à M. Seguier le goût d'un autre genre de monumens répandus sur toute la terre, et connus, dès les plus anciens temps, de toutes les nations policées.

Il paroît que les législateurs cherchèrent d'abord à fixer l'attention des peuples sur les objets dont ils vouloient perpétuer le souvenir, par des images et des symboles exposés à leurs regards, ensuite par des instructions confiées à des matières qui en devoient éterniser la durée. Les républiques de la Grèce gravèrent sur la pierre et sur l'airain leurs lois, leurs traités d'alliance, les marques d'honneur qu'elles se décernoient mutuellement, les époques les plus remarquables de leur histoire, les suites chronologiques des ministres des autels, les détails de l'administration, ceux des cérémonies religieuses, les noms des vainqueurs aux jeux publics, les noms des citoyens morts les armes à la main pour la patrie, les décrets infamans portés contre ceux qui l'avoient trahie, les maximes les plus pures de la morale, les remèdes appropriés à certaines maladies, tous les objets enfin qui pouvoient éclairer un homme libre sur ses droits, ses devoirs et ses besoins.

Si tous les ouvrages des écrivains de Rome avoient péri, on reconnoîtroit, au grand nombre d'inscriptions encore subsistantes, qu'il existoit autrefois un peuple qui avoit étendu sa domination, sa langue, ses arts et son esprit, sur une grande partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, qui avoit par-tout établi des colonies, embelli leurs fêtes, animé leur industrie; et qui, presque jusqu'aux extrémités du monde alors connu, avoit ouvert, quelquefois à travers les montagnes, quelquefois au-dessus des fleuves les plus impétueux, des routes marquées à des distances égales par des colonnes qui en abrégeoient l'ennui et en multiplioient les commodités. Si, en suivant les traces plus fréquentes et plus sensibles que cette nation a laissées de son existence dans les lieux plus voisins du centre de sa domination, on alloit jusqu'à ceux où fut

sa capitale, on jugeroit, d'après ce qu'on verroit alors, d'après ce qu'on auroit vu ailleurs, que dès sa naissance elle exécuta de grands et utiles ouvrages, sans en expliquer les motifs, sans en déclarer les auteurs; qu'ensuite le sénat, de concert avec le peuple, fit exposer à tous les yeux les lois et les décrets qui lioient également le peuple et le sénat, décerna des honneurs éclatans à la vertu ou à la valeur, permit aux magistrats de graver leurs noms sur les édifices publics qu'ils construisoient à leurs dépens ou dont ils avoient seulement la direction; que bientôt après, tous les hommages s'étoient réunis sur un seul homme qui concentroit en sa personne tout le pouvoir et toute la majesté de l'Empire, de manière qu'il ne resta presque plus au particulier que la liberté d'inscrire son nom sur une pierre sépulcrale; que pendant quelques siècles la langue des monumens n'annonça des victoires qu'avec une noble concision et une orgueilleuse simplicité, et qu'elle devint exagérée et prolixe lorsque la flatterie des peuples eut augmenté dans la même proportion que leur servitude et la foiblesse des princes.

Ces réflexions nous arrachent des regrets que nous pouvons laisser éclater dans ces lieux. La plupart des inscriptions que les Grecs et les Romains avoient destinées à la postérité, ont cessé d'exister; plusieurs de celles que l'on connoissoit il y a deux siècles, ont disparu. Ce n'est pas la faux du temps qui les a détruites; c'est celle de l'ignorance, à qui cet attribut conviendroit encore mieux qu'au temps. Les unes ont péri sous le marteau des ouvriers; les autres sont rentrées dans le sein de la terre d'où le hasard les avoit tirées. Les voyageurs se plaignent souvent des outrages que les monumens reçoivent tous les jours dans la Grèce et en Égypte : cependant les barbares du Levant ne portent pas l'offense plus loin que les barbares des pays les plus civilisés de l'Europe.

A la renaissance des lettres, on s'aperçut de cette dévastation, et l'on conçut deux moyens d'en arrêter le cours ou d'en prévenir les suites : l'un consistoit à rassembler les inscriptions dans une enceinte qui les garantiroit d'une perte certaine; l'autre, d'en publier des copies exactes. Le premier a été employé en Italie et en Angleterre, jamais en France; le second fut connu des Grecs. Philochorus recueillit les inscriptions d'Athènes, Aristodème celles

de Thèbes, Néoptolème celles qu'on avoit tracées sur les tombeaux, et Polémon toutes celles qu'il avoit trouvées chez les différens peuples de la Grèce. Leurs collections n'existent plus : celles des modernes, grâces à l'invention de l'imprimerie, n'éprouveront pas le même sort. Qui l'eût dit qu'il viendroit un temps où l'on seroit obligé de confier à une matière aussi fragile que le papier, les dépôts que le marbre et le bronze ne pouvoient conserver?

Le marquis Maffei, non content d'avoir établi à Vérone, sa patrie, un musée rempli des dépouilles de la Grèce et de l'Italie, avoit formé le projet de rassembler en un seul corps toutes les inscriptions que Gruter, Reinesius, Fabretti, Gudius, Spon et d'autres intrépides antiquaires avoient réunies dans leurs immenses recueils, d'en constater la vraie leçon, d'y joindre celles qu'on avoit récemment découvertes, et de rejeter celles qui ne fournissent aucune lumière. Leibnitz avoit reconnu l'utilité d'une pareille collection; et l'auteur de Mérope l'avoit entreprise. M. Seguier embrassa ce projet avec d'autant plus d'ardeur, qu'il avoit commencé lui-même de son côté un grand travail sur les inscriptions, qui avoit beaucoup d'affinité avec celui que se proposoit de faire le marquis Maffei. Il recueillit et copia de sa main, dans le cours de leurs voyages en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, et sur-tout dans ceux qu'ils firent en différentes contrées de l'Italie, près de vingt mille inscriptions, sans parler du nombre prodigieux de celles qu'il se contenta de collationner et de rectifier sur les originaux ou sur des copies plus exactes que les imprimés.

Cette moisson étoit à peine finie, que parut, en 1739, la collection de Muratori, en 4 vol. *in-folio.* Les deux antiquaires s'aperçurent qu'elle renfermoit une grande partie des monumens qu'ils avoient voulu tirer de l'oubli; et quoiqu'elle fût remplie de fautes, Maffei crut devoir abandonner une entreprise qui lui avoit coûté tant de courses, de soins et de dépenses. Il se borna à nous communiquer, dans son *Musæum Veronense,* les richesses qu'on ne lui avoit point enlevées; et M. Seguier reprit son ancien travail, que l'ouvrage de Muratori n'avoit point rendu inutile, et dont nous aurons occasion de parler par la suite.

Nous avons déjà dit qu'une seule science ne pouvoit lui suffire :

il en cultivoit plusieurs à-la-fois, et sembloit en quelque sorte se multiplier pour offrir à chacune un homme tout entier. Il se livroit à l'étude de l'antiquité et des monumens de toute espèce, avec aussi peu de réserve que s'il n'avoit point eu d'autre passion. Il parcouroit les plaines, les montagnes, les forêts, pénétroit dans les lieux les plus inaccessibles, pour chercher des plantes, des pétrifications, des fossiles, avec la même ardeur que s'il n'avoit été passionné que pour la botanique et pour l'histoire naturelle.

Ce fut dans le temps qu'il paroissoit uniquement occupé du Recueil d'inscriptions projeté par son ami, qu'il composa sa *Bibliotheca botanica*, qu'il a donnée au public en 1740, *in-4.°*, ouvrage estimable qui suppose des recherches et des lectures immenses, et qu'on a réimprimé plusieurs fois en différens pays.

Il publia en 1745, à Vérone, un autre ouvrage de botanique, en 2 vol. *in-8.°*, intitulé *Plantæ Veronenses.* Dans cette description des plantes du Véronois, qui fit placer M. Seguier au rang des plus habiles botanistes, il a suivi la méthode de Tournefort; et pour accroître l'utilité de son travail, il a recueilli avec soin tout ce que les auteurs anciens et modernes, et ses propres observations, ont pu lui apprendre sur les différentes propriétés des plantes qu'il décrit, soit relativement à la médecine, soit relativement aux arts. Il y a joint un supplément à sa Bibliothèque botanique, dans laquelle il s'étoit glissé beaucoup de fautes par la négligence d'un ami qu'il avoit à la Haye, où elle fut imprimée, et qui s'étoit chargé d'en être l'éditeur.

On peut encore rapporter à-peu-près à la même époque, une description des pétrifications et des fossiles du Véronois, que des raisons qu'on ignore l'ont empêché de donner au public. Cet ouvrage, dans lequel M. Seguier ne décrit presque aucun morceau qui ne lui appartînt et qu'il n'eût ramassé sur les lieux, est précédé d'observations générales sur la théorie des pétrifications, et accompagné d'un grand nombre de figures dessinées par lui-même : car le dessin avoit aussi fait partie de ses premières études; et il possédoit ce talent au point que c'est d'après ses dessins qu'ont été gravés la plupart des monumens publiés par Maffei depuis que ces deux savans se furent attachés l'un à l'autre.

M. Seguier avoit conservé, dans l'âge mûr, la même intrépidité qu'il

qu'il avoit montrée pour les sciences dans sa jeunesse. Presque toujours seul dans ses courses savantes, il fut plus d'une fois exposé à des dangers que son zèle ardent l'empêchoit de prévoir ou lui donnoit le courage de braver. Ayant trouvé, dans les environs de Vérone, une espèce de champignon qu'il n'avoit point encore vue, il osa en goûter pour en connoître les propriétés, et tomba presque aussitôt privé de sentiment. C'en étoit fait de sa vie, si des paysannes accourues à son secours ne lui eussent fait avaler de l'huile d'une lampe qui brûloit devant une Madone, et qui avoit, dans le pays, la réputation de guérir les maux les plus incurables. On ne pouvoit heureusement lui administrer un meilleur remède : cette huile grasse et rance eut débarrassé dans un instant son estomac du fatal champignon; et sa guérison, toute naturelle, fut ajoutée à la longue liste des miracles opérés par cette lampe merveilleuse.

Les habitans des montagnes du Vicentin le soupçonnèrent d'être sorcier, et d'exciter les orages qui désoloient alors leur contrée : soupçonner et croire est presque la même chose pour le peuple, quand ses intérêts sont compromis; ils résolurent donc, à tout hasard, de le punir des désastres dont ils gémissoient, et il n'échappa à leur vengeance qu'à la faveur de la crainte qu'il leur inspiroit, et qui les fit balancer à se saisir de lui sur-le-champ; de sorte que la superstition même le sauva des fureurs de la superstition.

Nous ne parlerons ni de son emprisonnement à Volterre, où il fut arrêté cherchant à enlever pendant la nuit une pétrification qu'il avoit remarquée dans la partie antique des murailles dont cette ville est enceinte, ni d'une foule de petits événemens assez ordinaires aux voyageurs, et sur-tout à ceux qui se livrent aux mêmes études que M. Seguier, et dont le récit ne pourroit rien ajouter à sa réputation.

Ses courses multipliées, ses différens travaux, ne l'empêchoient pas de concourir avec zèle à ceux du marquis Maffei, de l'aider dans ses recherches, de lui épargner ce qu'elles avoient de pénible ou de rebutant : mais sa modestie ne lui permettoit pas d'en convenir ; et nous l'ignorerions, si Maffei, la trahissant, n'eût pris soin de nous en instruire.

Nous ne devons pas négliger de citer un trait qui fera connoître

combien cette vertu étoit familière et facile à M. Seguier, et quel étoit son dévouement à la gloire de son ami. Un prince dont ils visitoient le cabinet d'antiquités, dans le voyage qu'ils firent en Allemagne, leur ayant montré un monument sur lequel étoient gravées quelques lettres Grecques que personne jusqu'alors n'avoit pu interpréter, pria le marquis Maffei de lui en donner l'explication. Celui-ci, après les avoir examinées, avoua qu'il n'en devinoit pas le sens, et demanda du temps pour y réfléchir. M. Seguier, dans un premier mouvement, laissa échapper quelques mots qui firent penser qu'il savoit ce que ces lettres signifioient; et il le savoit réellement : mais il se retint aussitôt, et ce fut en vain qu'on le pressa d'en dire son avis; il aima mieux qu'on crût qu'il s'étoit avancé témérairement, que de paroître savoir quelque chose que son maître ignoroit.

Telle fut toujours sa déférence pour Maffei : aussi, pendant plus de vingt années qu'ils passèrent ensemble, jamais aucun nuage n'obscurcit la sérénité de leur union.

Tant que le marquis Maffei vécut, M. Seguier, fidèle aux devoirs que lui imposoient l'amitié et la reconnoissance, ne songea point à quitter l'Italie; mais ayant eu la douleur de le perdre au commencement de l'année 1755, il s'empressa de revenir chercher, au sein de sa famille et de ses anciens amis, les consolations dont il avoit besoin, et apporter en tribut à sa patrie les richesses inappréciables qu'il avoit ramassées dans les pays étrangers.

Peu de temps après son retour, il fit une découverte d'autant plus flatteuse, qu'elle tient à l'un des plus beaux monumens de l'antiquité. On ignoroit dans quel temps et pour quel objet avoit été construite la Maison carrée de Nîmes; mais, à une très-grande quantité de trous distribués sur la façade au-dessous du fronton, l'on présumoit qu'elle avoit été autrefois chargée d'une inscription. Les détails dans lesquels nous ne pouvons nous dispenser d'entrer, prouveront à ceux qui s'occupent de monumens anciens, combien il est nécessaire, pour les expliquer, d'avoir les originaux sous les yeux.

Dans les inscriptions que les Romains plaçoient sur les édifices publics, on employoit souvent des lettres de métal, quelquefois posées à plat sur la pierre, quelquefois enchâssées à moitié dans

une espèce de rainure, toujours assujetties par un ou plusieurs tenons ménagés pour l'ordinaire à l'extrémité des jambages et scellés dans la pierre avec plus ou moins de précaution. Ces lettres ont disparu de presque tous les monumens qui nous restent; et les trous où les crampons étoient engagés, ont presque par-tout servi à les restituer. Quelques-unes sont faciles à reconnoître : que trois trous soient disposés en forme de triangle; si la pointe est en haut, c'est un A; si elle est en bas, c'est un V ou un T : mais on hésite souvent sur les autres, parce que les ouvriers n'ont pas suivi une règle uniforme dans le nombre et le placement des tenons qu'ils attachoient à chaque lettre.

Ce n'est pas la seule difficulté que présentoit l'inscription de la Maison carrée. Elle étoit composée de deux lignes, l'une posée sur la frise, et l'autre sur l'architrave : cette dernière a laissé des traces assez sensibles; la première n'offre qu'un assemblage confus de trous qui semblent se refuser à toute combinaison. On s'est assuré depuis, que ce désordre venoit de la faute des ouvriers, qui, n'ayant pas d'abord assez exactement espacé ou aligné les creux destinés à recevoir les crampons, avoient été obligés d'en faire de nouveaux à côté des premiers. Quoi qu'il en soit, le célèbre Peyresc, qui, à la faveur de pareils indices, avoit rétabli l'inscription d'un temple de la ville d'Assise, étoit persuadé qu'en se servant du même procédé, on parviendroit à découvrir celle de la Maison carrée. C'étoit l'avis de tous les antiquaires, lorsqu'en 1733 le marquis Maffei, après un long examen fait sur les lieux, déclara, dans un de ses ouvrages, qu'il étoit impossible de tirer un seul mot de ces trous irrégulièrement semés sur l'entablement. Une si grande autorité sembloit ne laisser aucune espérance : néanmoins l'Académie s'occupa de cet objet en 1757. Un de nos confrères (M. l'abbé Barthélemy), qui quelque temps auparavant avoit passé par Nîmes, assura qu'il seroit facile de restituer l'inscription, si, au lieu de copies informes, on pouvoit obtenir un dessin figuré et calqué sur le monument même, où les marques des tenons seroient placées dans leur exacte correspondance : il se fondoit principalement sur ce que, du bas de l'édifice, il avoit reconnu plusieurs lettres. Un autre académicien (feu M. Ménard) en écrivit aux magistrats de cette ville, qui, à sa sollicitation, firent construire un échafaud; et

M. Seguier voulut bien se charger d'une opération dont il n'attendoit aucun succès.

Il avoit pendant long-temps suivi l'opinion des autres antiquaires : mais telles étoient sa modestie et sa délicatesse, qu'après la décision du marquis Maffei, il aima mieux renoncer à ses lumières que de ne pas déférer à celles de son maître et de son ami. Nous avons sous les yeux une de ses lettres, datée du 10 mai 1758, environ trois mois avant sa découverte, où il dit positivement que les trous creusés sur la façade de la Maison carrée n'ont jamais servi pour attacher les lettres d'une inscription (1).

Malgré cette prévention, s'étant élevé jusqu'à la hauteur de l'entablement, il appliqua sur la frise et sur l'architrave plusieurs bandes de papiers; et, par de longues et sages précautions, il y recueillit l'empreinte des creux ménagés dans la pierre. Quelle fut sa surprise, lorsque, de retour chez lui, il se convainquit, après quelques combinaisons, que la seconde ligne finissoit par le mot *juventutis,* toujours précédé, sur les médailles et dans les inscriptions, par celui de *princeps* ou *principi!* Il l'étoit ici par le mot *principibus.* Pour un homme si familiarisé avec les monumens antiques, la découverte étoit faite : le titre de *princes de la jeunesse* devoit nécessairement désigner ou Titus et Domitien, fils de Vespasien, ou Caïus et Lucius, fils d'Agrippa et de Julie, tous deux adoptés par Auguste. Les noms de ces derniers se trouvèrent indiqués dans la première ligne au milieu d'une foule de traits étrangers que M. Seguier eut soin d'écarter : l'inscription se développa alors toute entière à ses regards; elle étoit conçue en ces

(1) Cette lettre, écrite par M. Seguier à un de ses compatriotes nommé M. Graverol, qui étoit pour lors à Paris, est conçue en ces termes : « Quoique je sois » encore d'une santé assez foible, je me » suis senti assez de forces pour faire ce » que M. l'abbé Barthélemy desire de » moi. Je vous envoie la copie exacte » des trous qui sont à l'architrave de » notre Maison carrée, d'après un dessin » que j'en fis il y a plus de trente ans, et » que j'ai vérifié hier sur l'original. Je » vous prie de la lui présenter, et de lui » dire combien je suis charmé de lui être » utile. Je ne doute point que l'étendue » de son savoir et de ses connoissances » ne lui fasse découvrir l'usage de ces » trous, *qui, à mon avis, n'ont jamais* » *servi pour les lettres d'une inscription.* » J'ai sur cela des idées qu'il seroit trop » long de vous détailler, et dans les» quelles je me suis encore plus confirmé » depuis que j'ai examiné de près les an» ciens édifices d'Italie. »

Le reste de la lettre est étranger à l'inscription de la Maison carrée.

termes : *C. Cæsari Augusti F. Cos. L. Cæsari Augusti F. Cos. designato principibus juventutis.* C'est la même à-peu-près que l'on trouve sur quelques médailles de ces princes.

M. Seguier, au comble de ses vœux, conjectura qu'il devoit rester sur la pierre des impressions du métal : il remonta sur l'échafaud; c'étoit un vainqueur qui revoyoit le champ de bataille : il s'aperçut en effet que les lettres avoient laissé en plusieurs endroits de légères teintes de rouille, de couleur rougeâtre, qui en conservoient la forme, et que ces traces, qu'on ne voit point du bas de l'édifice, étoient sur-tout très-sensibles dans le mot *juventutis.*

Cette inscription, placée dans la seconde ou la troisième année de l'ère vulgaire, fournit de nouvelles lumières sur l'état où se trouvoit l'architecture au temps d'Auguste : elle détruit toutes les conjectures hasardées sur la destination de la Maison carrée. Ce n'étoit ni un capitole, ni une maison consulaire, ni un prétoire, ni une basilique, mais un temple élevé en l'honneur des Césars Caïus et Lucius, petits-fils d'Auguste. C'est ce que démontra M. Seguier dans une dissertation où le savoir est toujours uni à la méthode et à la clarté, et qui parut en 1759. Il semble que sa fortune littéraire fût en quelque sorte attachée à la famille d'Agrippa : une médaille de cet illustre Romain lui inspira le goût de l'antiquité; le temple consacré à ses fils est devenu un monument de sa gloire.

Une découverte si intéressante confirma l'Académie dans l'opinion qu'elle avoit déjà du mérite et des connoissances de M. Seguier; et quelques années après (en 1772), ayant perdu un des quatre associés libres régnicoles dont est composée la classe dans laquelle seule elle peut admettre les savans nationaux qui ne demeurent point à Paris, elle saisit avec plaisir cette occasion de donner à M. Seguier un témoignage public de son estime, en le nommant à la place vacante et qu'il méritoit à tant de titres.

Nous regretterions qu'il ne se fût pas exercé plus souvent sur des monumens particuliers, si nous ignorions qu'il employoit presque tout son temps à compléter et à perfectionner l'ouvrage que nous avons dit qu'il avoit entrepris avant de connoître le marquis Maffei, et dont il s'est occupé jusqu'à la fin de sa vie. C'est un indice universel et raisonné de toutes les inscriptions connues, avec renvoi aux livres où elles se trouvent rassemblées, commentées, ou

simplement citées. Il est disposé par ordre alphabétique, et divisé en trois parties : la première comprend les inscriptions Latines ; la seconde, les inscriptions Grecques ; la troisième, les inscriptions Étrusques, Phéniciennes, &c.

Sans parler des prolégomènes, où la science des inscriptions est suivie depuis son origine jusqu'à nos jours, où les auteurs qui en ont traité sont appréciés avec une sage critique, quelles recherches n'a-t-il pas fallu pour en épargner de plus pénibles à ceux qui viendroient après lui ! quelles lumières pour indiquer le véritable texte de chaque inscription ! quel courage pour supporter les dégoûts d'un travail dont si peu de gens sont en état de connoître le prix ! C'est un de ces dévouemens obscurs que l'amour des lettres commande impérieusement, et auquel il attache un attrait irrésistible. Nous n'avons pas vu l'ouvrage ; mais d'après le témoignage de quelques personnes éclairées, nous pensons que, s'il paroissoit un jour, ceux qui s'appliquent à ce genre d'études, pleins de surprise et de reconnoissance, verroient avec plaisir ce vers de Virgile placé à la tête :

O referant grates, quoniam non possumus ipsi,
Dî tibi !

M. Seguier a laissé encore quelques autres ouvrages manuscrits, plus ou moins étendus, sur différens sujets d'antiquité. Les principaux sont, un *Parallèle des antiquités de France et d'Italie ;* une *Histoire complète de l'astrologie judiciaire ;* un *Recueil des inscriptions anciennes et modernes trouvées à Nîmes et dans les environs, avec les explications nécessaires pour en faciliter l'intelligence ;* un *Mémoire sur les congés militaires des Romains*, qu'il composa à l'occasion d'un monument de cette espèce qu'on découvrit à Lyon quelques années après son retour d'Italie.

Il n'étoit pas seulement antiquaire et naturaliste ; aucune question de la haute littérature ne lui étoit étrangère, pas même celles qui supposent la connoissance des langues Orientales. Les sciences exactes ne lui avoient pas non plus entièrement échappé : il s'étoit appliqué à la géométrie et à l'astronomie ; et les journaux nous ont conservé plusieurs observations astronomiques qu'il avoit faites pendant son séjour à Vérone.

On peut aussi compter parmi les travaux littéraires de M. Seguier, la correspondance qu'il entretenoit avec un grand nombre de savans des différentes contrées de l'Europe. On le consultoit de toute part, et sur toute sorte d'objets; et rarement on le consultoit en vain. Quoique, dans toute autre circonstance, il n'eût aucun empressement de montrer ce qu'il savoit, il sembloit alors n'avoir étudié que pour communiquer ses lumières; et ses réponses étoient souvent des dissertations pleines d'érudition et de critique sur les difficultés dont on lui demandoit l'éclaircissement.

Sa réputation, celle de son cabinet d'histoire naturelle, aussi précieux par le choix que par le nombre des morceaux dont il étoit composé, et dans lequel on distinguoit sur-tout une suite rare et peut-être unique de poissons et de coquillages pétrifiés, que M. Seguier avoit recueillis dans le Véronois, attiroient chez lui les étrangers de tout rang et de tout état qui passoient à Nîmes. S'ils étoient curieux de voir cette superbe collection, ils ne l'étoient pas moins de connoître le naturaliste habile qui l'avoit formée, le savant antiquaire qui avoit découvert la destination de la Maison carrée, et dont tous ses concitoyens vantoient les vertus comme la renommée célébroit ses talens.

On avoit souvent fait à M. Seguier les propositions les plus avantageuses pour l'engager à se défaire de son cabinet, et toutes avec la condition qu'il en conserveroit la jouissance pendant sa vie. Ces offres séduisantes ne purent le tenter : son cabinet étoit sa possession la plus chère; il le destinoit à acquitter une dette de son cœur : il en fit don, quelques années avant sa mort, ainsi que de sa bibliothèque et de son recueil d'antiquités et de médailles, à l'Académie de Nîmes, comme un gage de son attachement pour elle et de son amour pour sa patrie.

Cette riche collection existera à jamais dans le lieu même où M. Seguier l'avoit rassemblée. La maison qu'il habitoit, acquise en 1783 pour l'Académie par la générosité de M. de Becdelièvre, évêque de Nîmes, qu'elle avoit alors pour protecteur, et qui, conformément aux intentions charitables et bienfaisantes de M. Seguier, en paya le prix aux pauvres, est devenue, sans avoir presque changé de destination, un temple consacré aux lettres et aux sciences. La mort de M. de Becdelièvre ayant bientôt après

laissé cette compagnie sans protecteur, elle crut avec raison ne pouvoir lui donner un plus digne successeur que le savant qui étoit à-la-fois son bienfaiteur et son principal ornement, et nomma, par acclamation, M. Seguier pour le remplacer. Il n'a pas joui long-temps de ce titre fastueux qu'on l'avoit contraint d'accepter et qui contrastoit d'une manière si frappante avec sa simplicité et sa modestie : une attaque d'apoplexie séreuse l'enleva subitement, le 1.er septembre 1784, dans la 81.e année de son âge.

Respecté et chéri de ses concitoyens de tous les ordres, le jour de sa mort fut un jour de deuil pour toute la ville de Nîmes. Les pauvres regrettoient en lui leur père, les gens de bien leur exemple, ses confrères leur guide et leur modèle; tous, l'homme aussi bon, aussi vertueux que savant, qui honoroit les lettres, sa patrie et l'humanité.





ÉLOGE

DU P. PACIAUDI.

Lu dans la séance publiq. d'après Pâques 1786.

PAUL-MARIE PACIAUDI, clerc régulier de la congrégation des Théatins, bibliothécaire et antiquaire de S. A. R. l'Infant duc de Parme, historiographe de l'ordre de Malte, membre de plusieurs Académies de France et d'Italie, associé libre étranger de l'Académie des belles-lettres, naquit à Turin le 13 novembre 1710.

Lorsqu'il eut achevé ses études dans l'université de cette ville, il se rendit à Venise, où il prit l'habit de Théatin en 1728, et fit ses vœux au mois d'août de l'année suivante. Ses supérieurs l'envoyèrent ensuite en différentes villes, pour s'y former, sous les maîtres les plus renommés, aux sciences nécessaires à son état; et après quelques années de travail et d'épreuves, ils le choisirent pour professer la philosophie à Gènes.

Quoique très-jeune encore, il eut le courage d'attaquer les anciens préjugés de l'école; il bannit de ses leçons cette doctrine obscure, ces vaines subtilités, ces questions frivoles, qu'on décoroit du beau nom de la philosophie qu'elles déshonoroient; il appliqua la géométrie à la physique, qu'il enrichit en la dépouillant de tout ce qui n'étoit pas fondé sur l'observation et l'expérience, et osa le premier à Gènes, et l'un des premiers en Italie, enseigner publiquement le système de Newton. Non content d'en avoir établi les principes dans des thèses qui, par leur étendue, peuvent être regardées comme des ouvrages, il leur donna plus de développement dans un traité particulier, qu'il dédia, par reconnoissance, à M. Beccari, professeur dans l'université de Bologne, sous lequel il avoit étudié la philosophie et les mathématiques.

Ce début annonçoit, dans le P. Paciaudi, des dispositions pour

les sciences, et sembloit devoir le déterminer à s'y livrer : mais entraîné par la passion qu'il avoit pour les lettres depuis sa jeunesse, et par le desir de consacrer à la religion les talens dont il sentoit que la nature l'avoit doué pour l'éloquence, et qu'il avoit perfectionnés par l'étude des ouvrages des plus célèbres orateurs de la Grèce et de Rome, il passa de l'enseignement des vérités philosophiques à l'enseignement des vérités sublimes de la religion et de la morale. Il exerça les fonctions de ce saint ministère pendant dix années consécutives, avec un succès soutenu, dans les principales églises de Malte, de Venise, de Naples, de Ravenne, de Rome et de la plupart des autres grandes villes de l'Italie. Ce temps ne fut point perdu pour les lettres; elles étoient pour lui un délassement nécessaire : il leur donnoit tous les momens qu'il pouvoit dérober à ses occupations plus importantes; et chacune de ces dix années fut marquée par quelque ouvrage de littérature, de sorte que dans le cours de ses prédications, il ne s'acquit pas moins de réputation comme savant que comme orateur. Indépendamment des panégyriques de plusieurs saints, et de quelques autres discours d'apparat qu'il prononça et qu'il fit imprimer durant cet intervalle, il publia les antiquités de Ripa-Transone, ville de l'État de l'Église, et plusieurs dissertations sur des monumens tant chrétiens que païens, qui n'avoient point encore été expliqués ou dont l'explication ne lui paroissoit pas satisfaisante.

Il composa aussi, dans le même temps, sur le modèle de l'Histoire métallique de Louis XIV, qu'il regardoit comme l'un des plus superbes monumens érigés à la gloire de ce monarque, l'Histoire métallique du grand-maître de l'ordre de Malte, Emmanuel Pinto, histoire qui lui mérita, bientôt après, le titre d'historiographe de cet ordre illustre; et un ouvrage rempli de recherches curieuses et très-bien écrit en latin, intitulé *De sacris christianorum balneis*, dans lequel il traite, non-seulement des bains proprement dits en usage chez les chrétiens, mais des purifications, des lustrations de toute espèce qu'on faisoit avec l'eau, de la matière et de la forme des instrumens dont on se servoit, et remonte, autant qu'il est possible, à l'origine de ces rites, qui se perd presque toujours dans l'antiquité la plus reculée.

Sa santé s'étant considérablement altérée en 1750, vers la fin

du carême, qu'il prêchoit à Venise, où il faisoit imprimer en même temps l'ouvrage dont on vient de parler, il fut obligé de renoncer pour toujours à la prédication, et d'interrompre pendant plusieurs mois toute espèce de travail. Lorsqu'il fut rétabli, ses supérieurs, qui le regardoient avec raison comme un homme très-propre à soutenir et à étendre la considération et le crédit de leur congrégation dans la capitale du monde chrétien, l'engagèrent à quitter Naples, où il s'étoit retiré, et à fixer sa résidence à Rome. Ils eurent tout lieu de s'en applaudir; le P. Paciaudi réussit au-delà de leurs espérances, et parut encore supérieur à sa réputation. Le pape Benoît XIV, qui aimoit les savans, parce qu'il étoit fort instruit, et les gens d'esprit, parce qu'il avoit beaucoup d'esprit lui-même, l'accueillit avec la plus grande bonté, le fit inscrire parmi les membres de l'Académie d'antiquités, qui s'assembloit chaque semaine sous ses yeux dans son palais, l'admit dans sa familiarité, et l'honora toujours d'une estime et d'une bienveillance particulières.

Les confrères du P. Paciaudi, qui étoient dans l'opinion très-répandue autrefois, et peut-être aujourd'hui trop rare, que plus un homme a de connoissances, plus il est en état de diriger les autres, et qu'un bon esprit, capable de produire un bon ouvrage, peut s'appliquer avec succès aux différens objets d'une administration quelconque, s'empressèrent de l'élever par leurs suffrages aux places les plus éminentes de leur congrégation; et la manière dont il les remplit, quoiqu'il ne les eût acceptées qu'avec une extrême répugnance, justifia complétement leur opinion et leur choix.

Les devoirs que ces places lui imposoient, ne portèrent cependant, pour ainsi dire, aucun préjudice à ses travaux littéraires. Si nous essayions de donner seulement une légère idée des ouvrages qu'il composa pendant qu'il en fut revêtu, cette notice, quelque sommaire qu'elle pût être, occuperoit plus d'espace que son éloge entier n'en doit occuper : il seroit même trop long d'en rapporter les titres; et d'ailleurs ils ont tous été recueillis dans l'Histoire littéraire de sa congrégation, écrite en italien par le P. D. Antoine-François Vezzosi. Nous nous bornerons à indiquer, pour montrer que l'antiquité sacrée et l'antiquité profane lui étoient également familières,

le savant traité intitulé *De cultu S. Johannis Baptistæ antiquitates christianæ*, dont le souverain pontife Benoît XIV voulut bien accepter la dédicace, et qui fut imprimé en 1755, à Rome, en un vol. *in-4.º*, et un recueil d'antiquités Grecques qu'il publia en 1761, dans la même ville, en deux vol. *in-4.º*, sous le titre de *Monumenta Peloponnesia.*

Ces monumens, transportés du continent et des îles du Péloponnèse à Venise, où ils font partie de la riche collection d'antiquités formée par les soins de plusieurs sénateurs de l'illustre maison Nani, consistent en statues, bustes, bas-reliefs, pierres sépulcrales, et en un assez grand nombre d'inscriptions consacrées les unes par la religion, d'autres par la flatterie, d'autres par l'amitié ou la reconnoissance. Les explications dont le P. Paciaudi accompagne ces précieux débris, qu'il a classés dans le meilleur ordre en rapprochant les uns des autres ceux qui ont ensemble quelques rapports afin qu'ils se prêtent un secours mutuel, laissent rarement quelque chose à desirer. On y remarque à-la-fois, comme dans la plupart de ses autres ouvrages, une critique saine et judicieuse, une sagacité rare, beaucoup de méthode et de clarté dans la discussion, une manière de raisonner vive et pressante; au défaut de preuves, des conjectures si ingénieuses et si naturelles, qu'on oublie que ce ne sont que des conjectures; enfin une érudition aussi étendue que variée, sans être fatigante, parce que le jugement et le goût en dirigent l'emploi et en bannissent sévèrement tout ce qui seroit étranger à l'objet principal.

L'édition de cet ouvrage étoit à peine achevée, que l'Infant D. Philippe duc de Parme, qui avoit pour principe de donner les places dont les fonctions exigent du mérite et des talens, aux personnes les plus capables de les bien remplir, sans égard pour les titres ou pour la naissance, choisit l'auteur pour être son bibliothécaire, et le fit inviter à se rendre incessamment auprès de lui. C'étoit nommer le général avant d'avoir assemblé l'armée, et lui confier le soin de la former lui-même : le prince n'avoit point de livres; la bibliothèque précieuse des ducs de Parme de la maison Farnèse avoit été transportée toute entière à Naples, et il vouloit en créer une nouvelle qui ne fût ni moins nombreuse ni moins bien composée. Le P. Paciaudi, d'autant plus flatté de la préférence

que lui donnoit l'Infant, qu'il ne l'avoit point sollicitée, accepta avec reconnoissance une place honorable qui lui offroit un moyen de plus de servir les lettres : mais il desiroit depuis long-temps de voir la France, où elles lui paroissoient plus florissantes que dans toute autre contrée; et il étoit alors sur le point de partir avec le prélat Lante, neveu du cardinal du même nom, qui y venoit chargé d'une mission particulière par le pape Clément XIII. Il supplia en conséquence l'Infant de trouver bon qu'il fît ce voyage, dont il se promettoit d'ailleurs de tirer un grand parti pour la bibliothèque qu'il avoit à former; et il se rendit à Paris au commencement de l'année 1762. Il y étoit très-avantageusement connu par ses ouvrages; il étoit même en relation suivie avec la plupart des savans qui cultivoient le même genre de littérature que lui; tous s'empressèrent de l'accueillir : on eut bientôt pour sa personne autant d'estime qu'on en avoit pour ses ouvrages; et l'Académie, voulant lui en donner un témoignage signalé, l'admit à toutes ses assemblées, et le fit jouir des mêmes droits que les académiciens, quoiqu'il n'eût encore que le titre de correspondant. Ce ne fut que plusieurs années après (en 1769) qu'elle put se l'associer; aucune des places destinées aux étrangers n'ayant vaqué jusqu'à cette époque.

Le séjour que le P. Paciaudi fit en France, ne fut point inutile pour l'établissement dont on lui avoit confié la direction : il visita les bibliothèques, les étudia, prit tous les renseignemens dont il avoit besoin, acquit un grand nombre de bons livres qu'il auroit difficilement trouvés en Italie, et établit des correspondances sûres pour se procurer ceux qu'il pourroit desirer à l'avenir. Lorsqu'il fut arrivé à Parme, il continua de s'occuper de cet objet avec une telle ardeur, qu'en moins de six années il eut rassemblé presque tous les bons ouvrages en divers genres et en diverses langues, sans négliger ni les manuscrits ni les livres recherchés pour leur rareté, et formé une des bibliothèques les plus riches et les plus complètes de l'Italie. C'étoit déjà une tâche très-longue et très-pénible que de les mettre en ordre et d'en dresser un catalogue exact; elle ne suffit cependant pas au zèle du savant et infatigable bibliothécaire : il entreprit d'examiner et d'apprécier le mérite différent des éditions les plus remarquables du même ouvrage; de

faire connoître, par des descriptions et par des notices, les ouvrages rares, tant imprimés que manuscrits; de recueillir toutes les anecdotes qu'il pourroit trouver, soit sur les ouvrages mêmes, soit sur les auteurs; en un mot, de faire le catalogue historique et raisonné d'une bibliothèque de plus de soixante mille volumes; et ce travail immense, qui sembloit demander la durée entière d'une vie longue et active, fut terminé dans l'espace d'un assez petit nombre d'années, quoique le P. Paciaudi y fît souvent diversion pour se livrer à des travaux d'un autre genre.

Justement renommé pour sa facilité merveilleuse à imiter les formes, le style énergique et concis et la noble simplicité des inscriptions antiques, dont il avoit fait une étude approfondie, il étoit consulté sur presque tous les monumens publics ou particuliers qu'on érigeoit en Italie : on le prioit d'en composer les inscriptions; et l'on assure que, si toutes celles dont il est l'auteur étoient réunies, ce recueil intéressant fourniroit un grand nombre de modèles et seroit assez considérable pour former un volume.

En qualité d'antiquaire de l'Infant, il fut chargé de diriger les fouilles que ce prince avoit ordonné de faire sur une colline du Plaisantin où l'on croyoit qu'avoit été située l'ancienne ville de Veleia, appelée par Pline *Veleiacium*. Cette commission ne pouvoit être confiée à des mains plus habiles : il s'en acquitta avec autant d'intelligence que de zèle, et joignit à la description et à l'explication des monumens que ces fouilles avoient fait découvrir, de savantes recherches sur la religion des Veleiates, sur la forme et les révolutions de leur gouvernement, sur leurs lois, leurs arts, les causes et l'époque de la destruction de leur ville. Il est fâcheux que cet ouvrage, que son goût pour notre littérature et pour notre langue l'avoit engagé à écrire en françois, n'ait point été imprimé en entier, et que l'ami auquel il l'avoit envoyé à Paris, choqué sans doute des incorrections du style, se soit contenté d'en donner des extraits dans quelques-uns de nos journaux.

La place de président des études, à laquelle le P. Paciaudi fut nommé lorsque les Jésuites sortirent des États du duc de Parme, où ils étoient en possession de tous les colléges, étendit encore la chaîne de ses devoirs. Sentant combien la première institution peut influer sur le reste de la vie et en général sur le bonheur et la gloire

d'une nation, et voulant remédier aux nombreux abus qu'il avoit remarqués presque par-tout dans l'enseignement public, il abrogea les anciens réglemens, leur en substitua de nouveaux dictés par la sagesse, et ne cessa de veiller à leur observation, avec le même soin que s'il n'avoit point eu d'autres affaires, tant que les circonstances lui permirent de conserver cette place importante.

Ces occupations multipliées ne firent point oublier au P. Paciaudi ce qu'il croyoit devoir à l'ordre de Malte, auquel il étoit attaché; mais ses prédécesseurs sembloient ne lui avoir laissé rien à faire. Les actes, les diplomes, les chartes, les monumens de toute espèce qui concernent l'histoire de cet ordre, avoient été recueillis et commentés par le P. Sébastien Paoli, auquel il avoit succédé dans la place d'historiographe; d'autres en avoient compilé les faits; l'abbé de Vertot les avoit écrits, et, malgré les défauts justement reprochés à son ouvrage, il pouvoit être dangereux de lutter contre l'auteur de l'*Histoire des révolutions Romaines.* Il restoit à écrire l'histoire particulière des grands-maîtres : le P. Paciaudi s'en saisit; et au milieu de ses différens travaux, il trouva le moyen de rassembler la plupart des matériaux nécessaires pour l'exécution de ce projet. Lorsqu'il eut fini son catalogue raisonné, il se livra tout entier à la composition de ce nouvel ouvrage, qui a fait la consolation et les délices de sa vieillesse. Il n'en a publié que la première partie, qui contient la vie du fondateur de l'ordre et celle des dix premiers grands-maîtres, et qui forme trois volumes *in-4.°* ornés de cartes, de plans, de gravures, et imprimés en 1780, avec la plus grande magnificence, à l'imprimerie royale de Parme, sous le titre de *Memorie de' Gran Maestri dell' ordine Gerosolimitano.* Le P. Paciaudi a choisi ce titre, afin d'avoir la liberté de s'étendre, autant qu'il le jugeroit à propos, sur les lois, les coutumes, les mœurs, les usages, les arts des temps où vivoient les personnages dont il écrit l'histoire; et pour ne pas retarder par des discussions la marche de son récit, il les a rejetées à la fin de chaque vie, avec les pièces justificatives et les citations des auteurs dont il emprunte le témoignage.

Le succès qu'a eu cet ouvrage, sur-tout en Italie, en fait suffisamment l'éloge : nous observerons seulement que l'auteur y a rassemblé un assez grand nombre de faits échappés aux écrivains qui

s'étoient exercés avant lui sur l'histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; qu'il en a rétabli un plus grand nombre qu'on avoit altérés; qu'il a su répandre de l'intérêt sur son sujet, par la manière dont il le présente, par les vues et les réflexions neuves et philosophiques dont il l'enrichit; et que de même qu'on reconnoît dans sa narration l'écrivain éloquent qui sait ennoblir jusqu'aux moindres détails, on retrouve dans ses nombreuses remarques, le savant judicieux et profond, qui connoît toutes les sources où il faut puiser, qui ne néglige aucun moyen de découvrir la vérité, et qui n'avance rien sans garant ou sans preuve.

Un homme dont la vie entière étoit consacrée aux devoirs de son état et aux lettres, qui vivoit dans la retraite au milieu du monde, et à la cour comme il auroit vécu dans le cloître dont il avoit conservé les mœurs simples et modestes, qui n'aspiroit ni à la fortune ni à la faveur, et qui n'avoit d'autre passion que celle d'être utile, sembloit n'avoir à redouter aucun de ces revers réservés, pour l'ordinaire, à l'ambition et à l'intrigue. Il n'en fut cependant point à l'abri : lié de l'amitié la plus étroite avec un ministre long-temps tout-puissant, qu'on avoit résolu d'éloigner des affaires, cette liaison le rendit suspect, et la chute du ministre entraîna sa disgrace. Le P. Paciaudi étoit trop sûr de son innocence pour en être alarmé, et avoit trop de courage pour en être abattu. Comme on ne lui avoit point ordonné de sortir de Parme, il y resta tranquille dans la maison de son ordre, et y attendit en paix le moment de la justice et de la vérité. Ce moment arriva enfin au bout de quelques mois; l'innocence du P. Paciaudi fut publiquement reconnue; on lui permit de retourner à la bibliothèque, dont l'entrée lui avoit été interdite, et il fut rétabli dans toutes ses fonctions : le prince daigna même l'assurer du retour de ses bontés et de sa confiance. Le P. Paciaudi y fut sensible comme il le devoit; mais l'expérience du passé lui faisant craindre que quelque nouvel orage ne vînt encore troubler son repos, le seul bien, après l'estime publique, auquel il attachât un véritable prix, il sollicita et obtint sans peine la permission de se retirer dans sa patrie. Cet exil volontaire acheva d'effacer jusqu'à la trace des soupçons qu'on avoit cherché à élever contre lui; on ne se souvint bientôt plus que de ses vertus et de son mérite; on sentit qu'il laissoit un vide difficile à remplir,

et on l'invita, dans les termes les plus pressans, à venir reprendre sa place. En vain, pour s'en défendre, il allégua son âge avancé et le besoin qu'il avoit de se reposer après ses longs travaux. Ses excuses ne furent point admises : on lui fit de nouvelles instances; et ne pouvant se refuser à une invitation si honorable et si flatteuse, il se rendit à Parme, où il étoit d'ailleurs rappelé en secret par le desir de revoir l'établissement littéraire qu'il y avoit formé avec tant de soin et de complaisance, et de jouir encore de son ouvrage. Il se proposoit de continuer les Mémoires des grands-maîtres de Malte dont nous avons rendu compte; il s'en occupa même pendant quelque temps avec ardeur: mais plus épuisé encore par le travail que par les années, il tomba bientôt dans un état de langueur et d'infirmités qui le força d'y renoncer, et ne lui permit plus, quoique son esprit ne se ressentît point de l'affoiblissement de son corps, de se livrer à aucune étude sérieuse. Il vécut près de trois ans dans cet état douloureux, qu'il soutint comme il avoit soutenu sa disgrace, sans qu'il lui échappât jamais une seule plainte, et sans que l'égalité de son caractère en éprouvât la moindre altération. Une attaque d'apoplexie dont il fut frappé dans la nuit du 2 février 1785, le délivra enfin de la vie et de ses souffrances.

Les regrets que les Théatins de Parme témoignent de sa mort, dans la lettre par laquelle ils en annoncèrent l'affligeante nouvelle à toutes les maisons de leur congrégation, l'éloge touchant qu'ils y font de sa piété tendre, de sa bonté, de son indulgence pour les autres, de sa bienfaisance, de sa charité qui s'étendoit souvent au-delà de ses facultés, ne permettent pas de douter qu'il ne fût aussi recommandable par ses vertus et par ses qualités morales, qu'il l'étoit par son savoir et par ses talens.





Lu dans la séance publiq. d'après Pâques, 1786.

ÉLOGE

DE M. L'ABBÉ ARNAUD.

FRANÇOIS ARNAUD, abbé de Grandchamp, de l'Académie Françoise, associé de celle des belles-lettres, historiographe en survivance de l'ordre de Saint-Lazare, naquit le 27 juillet 1721, à Aubignan près de Carpentras. Il montra d'abord dans ses études qu'il fit au collége de cette ville, plus de facilité naturelle que d'application au travail. Son penchant le portoit vers la musique, dans laquelle il faisoit les progrès les plus rapides : mais dès qu'il put connoître Virgile, Horace, Cicéron, il prit du goût pour la langue et pour la poésie Latines, et ne tarda pas à réparer le temps qu'il avoit perdu. Quelques années après, une traduction de l'Iliade, sur laquelle il avoit jeté les yeux comme par hasard, et qu'il ne lui fut plus possible de quitter sans l'avoir relue plusieurs fois, lui inspira pour Homère la passion la plus vive et la plus durable ; et pour jouir complétement des beautés qui l'avoient transporté, quoique la traduction ne lui en offrît qu'une copie froide et inanimée, il étudia sans relâche la langue dans laquelle ce poëte sublime a écrit ses immortels ouvrages.

Cet attrait pour l'étude le disposa naturellement à préférer à tout autre état celui où il auroit peu de distractions et beaucoup de loisir. Il embrassa donc l'état ecclésiastique, et fut ordonné prêtre presque aussitôt qu'il eut atteint l'âge prescrit par les lois de l'église. Maître alors de son temps, il reprit avec une nouvelle ardeur ses études favorites, que les exercices du séminaire l'avoient contraint de négliger : l'histoire des peuples de la Grèce, leur langue, leurs mœurs, leurs arts, leurs poëtes, leurs philosophes, leurs orateurs, en étoient le principal objet. La bibliothèque de Carpentras, fondée originairement par le savant cardinal Sadolet, évêque de

cette ville, augmentée par plusieurs de ses successeurs, et sur-tout par M. d'Aguimberti, qui l'a enrichie de celle de M. le président de Mazogues, dans laquelle étoient renfermés tous les livres et les nombreux manuscrits du célèbre Peyresc, lui offroit tous les secours dont il avoit besoin. La musique qu'il cultivoit avec succès, une société choisie dont il faisoit les délices par les agrémens de son esprit, remplissoient les momens que lui laissoit l'étude. Il passa ainsi plusieurs années sans songer à quitter sa patrie, où il vivoit heureux : mais à l'âge d'environ trente-deux ans, le sentiment qu'il avoit acquis de ses forces, la noble émulation de les essayer sur un plus grand théâtre, l'espoir d'accroître et de perfectionner ses connoissances et ses talens dans le centre des lumières et du goût, le déterminèrent à l'abandonner, et à venir se fixer à Paris.

Il y arriva vers la fin de l'année 1752; et peu de temps après, il s'annonça au public d'une manière éclatante par le projet d'un grand ouvrage fait pour l'intéresser. Cet ouvrage devoit embrasser la musique, depuis son origine jusqu'à nos jours. M. l'abbé Arnaud se proposoit (on reconnoîtra sans peine que c'est lui-même qui parle) d'examiner séparément les parties principales qui la composent, de rechercher et de montrer d'où naissent ses différentes énergies, d'indiquer les formes particulières auxquelles elle doit ses images, ses passions, sa poésie, d'éclairer les compositeurs sur l'usage qu'on doit faire de ces formes pour tirer plus sûrement à l'effet, d'exposer les moyens dont cet art purement imitatif se sert pour faire son imitation; enfin d'offrir aux musiciens une rhétorique complète de musique, propre à les guider dans leurs compositions, et à mettre les amateurs de celui de tous les beaux-arts qui est le plus senti et qui agit le plus impérieusement sur nos ames, en état de juger les compositeurs, d'analyser leurs plaisirs et d'en démêler la cause.

Quant à la musique des anciens, à l'étude de laquelle, ainsi que de leur poésie, M. l'abbé Arnaud prétendoit être redevable de l'idée de cet ouvrage et des meilleurs moyens de l'exécuter, il étoit dans l'intention d'en donner un traité aussi complet qu'il seroit possible. Mais c'étoit moins, comme ceux qui l'avoient précédé dans cette carrière, par la voie de la discussion et de la critique, que par celle du goût et du sentiment, qu'il espéroit parvenir à

Vv 2

deviner les anciens, parce que ces grands hommes lui sembloient ne vouloir être connus que comme ils ont connu eux-mêmes la belle nature.

« Voilà, disoit-il à la fin de ce prospectus qu'il publia (en 1754) » sous la forme d'une lettre adressée à M. le comte de Caylus, » voilà une légère esquisse d'un ouvrage que je méditois au fond » de la province, dans les ombres du cabinet et dans le silence de » la réflexion : ami de l'obscurité, dont la douceur et le repos m'ont » toujours paru infiniment préférables à l'éclat souvent accom- » pagné du trouble et de l'inquiétude, je ne chantois, selon l'ex- » pression d'un ancien, que pour moi et pour les muses. »

Ce projet brillant, présenté avec autant de chaleur que d'énergie, et sur-tout avec un ton d'aisance et de liberté qui supposoit que l'auteur étoit maître de son sujet, fut singulièrement applaudi. On ne douta pas que l'homme de lettres qui avoit tracé un pareil plan ne fût en état de le remplir et de surpasser ses promesses; on lui tint compte d'avance de ce qu'il devoit faire, et il recueillit dès-lors une partie des avantages qu'il auroit pu espérer de l'ouvrage même après l'avoir porté à sa perfection.

On ignore pourquoi M. l'abbé Arnaud renonça par la suite à un projet à l'exécution duquel il paroissoit avoir consacré les plus belles années de sa vie; à moins qu'on ne suppose ou qu'en le méditant plus mûrement qu'il n'avoit fait dans sa province, il rencontra des obstacles insurmontables, ou que, dominé par une imagination également vive et mobile, il abandonna par dégoût un sujet dont il avoit cueilli les fleurs, et qui ne lui offroit plus le piquant de la nouveauté.

Il entreprit, quelques années après, de faire passer dans notre littérature les principales richesses de la littérature étrangère, au moyen d'un journal digne, à bien des égards, de servir de modèle aux ouvrages du même genre, par l'exactitude élégante des analyses, la clarté et la précision des résultats, les rapprochemens heureux, l'impartialité des jugemens toujours dictés par le goût et par la plus saine critique : réunion rare de qualités précieuses, qui fit qu'on vit avec peine l'interruption trop prompte de ce journal intéressant.

Tout le monde sait que M. l'abbé Arnaud n'en est pas le seul

auteur, et qu'obligé de s'associer un homme de lettres pour partager avec lui le poids de cette entreprise, il trouva dans celui dont il avoit fait choix (1), un coopérateur aussi zélé qu'en état, par son esprit et par ses talens, de le seconder avec succès; et ce qui est d'un bien plus grand prix, un ami tendre et fidèle, dans le cœur duquel il pouvoit sûrement reposer le sien, dont il ne s'est jamais éloigné et qui ne s'est jamais éloigné de lui, dont l'amitié constante a fait le bonheur de sa vie, et qui doit avoir, à l'éloge que nous venons de faire de leur travail commun, la même part qu'il a eue à l'ouvrage. Il seroit sans doute facile de fixer celle qui appartient à chacun des deux amis, l'un et l'autre ayant une manière très-différente de voir, de sentir, de juger, de présenter et de développer ses idées; mais nous nous garderons bien de chercher à diviser ce que l'amitié s'est plu à confondre : ce seroit mal honorer la mémoire de M. l'abbé Arnaud que de contrarier l'un des vœux les plus constans de son cœur. Nous nous permettrons seulement d'observer en général, d'après ce que nous avons dit du genre de ses études et de ses goûts dominans, que les morceaux qui concernent les arts des anciens, leur poésie, leur philosophie, l'influence de ces divers objets les uns sur les autres et sur les mœurs, celle des mœurs sur ces objets, le caractère, la marche, les propriétés, le génie des langues savantes, paroissent lui appartenir plus en propre. Jamais les Grecs les plus passionnés pour la leur, et l'on sait qu'ils la chérissoient presque autant que la liberté, qu'ils préférèrent long-temps à la vie, n'en parlèrent avec plus d'enthousiasme que M. l'abbé Arnaud. Il sembloit regretter qu'elle n'eût pas pour auteurs les Dieux, dont il la trouvoit digne d'être l'ouvrage : il ne se lassoit ni d'étudier ni d'admirer, moins encore de vanter une langue qui lui présentoit l'image fidèle de l'action des objets sur les sens, et de l'action de l'ame sur elle-même (nous empruntons ses expressions pour ne pas affoiblir ses pensées en les décolorant); une langue dont les mots, par le mélange heureux de leurs élémens, par la faculté qu'ils ont de s'étendre, de se resserrer, de se nuancer, de se ramifier conformément à la nature des sensations ou des idées, forment ou plutôt deviennent de véritables tableaux, et, par la transposition à laquelle ils se prêtent, tantôt pro-

(1) M. Suard, de l'Académie Françoise.

cèdent comme la raison tranquille, tantôt s'élancent, se troublent, se désordonnent comme les passions, et offrent des combinaisons variées à l'infini, d'où il résulte toujours une harmonie enchanteresse; une langue enfin qui, comme le dit Lascaris, est aux sciences et aux arts ce que la lumière est aux couleurs, et paroît avoir été formée, non par le besoin et la convention, mais par la nature même.

Les principaux Mémoires qu'il a lus dans cette Académie, où il fut admis en 1762, ont pour objet cette langue, pour laquelle il auroit voulu inspirer à tout le monde, même à ceux auxquels il est le moins permis d'espérer de pouvoir jamais l'entendre, la même passion dont il étoit animé; et comme de toutes les qualités qu'il y remarquoit, l'harmonie est celle qui le touchoit le plus sensiblement, c'est aussi celle dont il s'est occupé de préférence et dont il se plaît particulièrement à rechercher les causes et à peindre les effets.

Tantôt il essaie de fixer la valeur des accens ou tons dont on sait que chaque mot Grec étoit affecté : il examine si ces accens étoient toujours rigoureusement observés; si leur énergie étoit la même dans la prose et dans les vers, dans le discours ordinaire et dans la déclamation, ce qu'ils devenoient dans le chant proprement dit; et il montre comment la musique, d'abord asservie aux paroles, réussit à les tyranniser à son tour, et à défigurer presque entièrement le caractère de la poésie et de la langue. Tantôt il entreprend de justifier et de développer quelques assertions des anciens rhéteurs concernant l'harmonie Grecque, ou d'éclaircir des passages obscurs qui demandent une égale connoissance de cette langue et de la musique.

Dans un autre Mémoire, il se propose d'indiquer les principaux caractères de l'art de l'élocution Grecque, et de faire voir par quels moyens une langue dont *tous les matériaux étoient polis par les vers, embellis par le chant, consacrés par la religion,* put passer de la poésie à la prose et perdre le rhythme dont elle avoit toujours été animée, sans descendre et sans perdre ni son originalité, ni son énergie, ni sa pompe, et moins encore son harmonie. M. l'abbé Arnaud attribue, sans balancer, cette révolution aux sophistes, dont les villes de la Grèce et de l'Asie achetèrent si chèrement la

présence et les leçons; et c'est selon lui à eux seuls que la prose Grecque dut son abondance, ses ornemens et sa théorie, quoiqu'Hérodote n'ait point été leur disciple et que son histoire ait charmé dans tous les temps ces Grecs si sensibles aux agrémens de l'élocution. Dans ce Mémoire, divisé en trois parties, M. l'abbé Arnaud devoit traiter d'abord des mots, de leur choix, de leur arrangement et de leurs figures; ensuite des différens genres de style, et enfin de la manière des grands écrivains dont les ouvrages nous sont parvenus. L'intérêt qu'il a su répandre sur la première partie, qui est purement grammaticale, doit faire regretter qu'il n'ait pas traité les deux autres, bien plus susceptibles des ornemens dont son imagination n'auroit pu manquer de les embellir.

Ardent admirateur du style de Platon, auquel il assignoit parmi les prosateurs le même rang qu'Homère occupe parmi les poëtes, il prit courageusement sa défense contre Denys d'Halicarnasse, qui, en convenant que sa diction, dans le genre simple et naturel, est pure et transparente comme l'eau la plus limpide, l'accuse, quand il veut s'élever au sublime, de noyer ses pensées dans un torrent de mots fastueux et inutiles, d'employer des figures gigantesques, des épithètes oiseuses, des métaphores outrées, des allégories excessives; et il faut avouer que si M. l'abbé Arnaud n'a pas toujours un avantage bien décidé sur son adversaire, il use du moins constamment de toutes les ressources que peuvent lui fournir l'esprit et le goût, pour justifier le philosophe des imputations du critique.

Il le vengea mieux encore des outrages de quelques traducteurs, qui, n'ayant le sentiment ni de l'harmonie du langage de Platon, ni de celle de leur propre langue, avoient substitué à son style toujours noble, toujours élégant, un jargon plat et sauvage, en traduisant lui-même le dialogue intitulé *Ion*, l'un des plus piquans de ce philosophe par l'ironie fine et la dialectique adroite et pressante qui règnent d'un bout à l'autre. Il auroit été à desirer que M. l'abbé Arnaud eût porté plus loin la vengeance, et qu'il eût fait passer dans notre langue un grand nombre de pareils morceaux; car on ne peut nier qu'on ne retrouve souvent dans la traduction, ces tours faciles, cette propriété de termes, ce style plein de vie, qui distinguent l'original.

Ayant porté ses regards sur le nombre immense d'inscriptions qui nous restent, il exposa (dans un Mémoire) les avantages que les lettres en ont retirés et ceux qu'elles doivent encore en attendre. Ces avantages étoient connus depuis long-temps, et personne ne songeoit à les contester; mais en littérature comme en morale, il est bon de rappeler quelquefois les vérités utiles, et l'on ne peut trop en multiplier les preuves.

Un homme aussi passionné pour les beaux-arts que l'étoit M. l'abbé Arnaud, et qui aimoit autant à remonter à leur origine, devoit un hommage aux artistes célèbres du pays où le même siècle les vit naître et arriver au plus haut degré de la perfection. Il a acquitté une partie de cette dette en traçant la vie d'Apelles, et en s'efforçant de faire revivre, par des descriptions brillantes et animées, quelques-uns des chefs-d'œuvre qui ont immortalisé son nom. Ce morceau et le précédent n'ont point été imprimés, non plus qu'une dissertation dans laquelle, après avoir rassemblé les traits épars qu'il a pu recueillir de la vie de Catulle, il analyse ou commente quelques-unes des pièces de ce poëte, pour en relever les beautés ou les grâces, et faire sentir avec quel art ce chantre souvent peu délicat de l'amour et du plaisir, sait, quand il le veut, couvrir du voile de la décence les sujets les plus libres et les plus propres à alarmer la pudeur.

L'Éloge d'Homère et le Portrait de Jules César, que M. l'abbé Arnaud lut il y a quelques années à l'Académie Françoise, où ils eurent tout le succès qu'il pouvoit en attendre, sont si connus et ont été tant célébrés, que nous n'ajouterons rien à ce qu'on en a dit; nous ne les rappelons que pour n'omettre, autant qu'il est possible, aucune de ses productions littéraires : elles sont en petit nombre, et peu considérables par leur étendue; mais elles offrent ce qu'on chercheroit quelquefois en vain dans des ouvrages très-volumineux, des vues ingénieuses, des pensées tantôt fines et délicates, tantôt fortes et profondes, des traits brillans qui semblent plutôt échapper à l'auteur qu'être le fruit du travail et de la réflexion.

La passion de M. l'abbé Arnaud pour la musique lui fit embrasser avec ardeur la révolution lyrique opérée par le célèbre Gluck : on peut même dire que ce grand compositeur ne trouva dans aucun autre homme de lettres autant d'encouragement et de secours.

secours. Parmi les écrits polémiques que fit naître cette révolution, on distingua ceux de M. l'abbé Arnaud, à la chaleur, à l'élévation, à l'exaltation même, qui donnoient à ses idées et à son style une couleur toute particulière. Cette longue querelle, qui l'occupa et l'intéressa presque uniquement pendant plusieurs années de sa vie, remplit ses journées de cette sorte d'agitation dont son esprit, à-la-fois actif et paresseux, ne pouvoit se passer, et satisfit en lui deux besoins en apparence contradictoires, le besoin d'être occupé, d'être ému et d'émouvoir, et celui de ne rien faire, ou, du moins, de ne travailler que par intervalles et comme par inspiration. On regrette que son admiration pour Gluck ait été exclusive, et l'ait quelquefois empêché d'être juste envers un autre compositeur célèbre qui n'a guère moins contribué que l'Orphée de Germanie à dégoûter la France de son ancienne musique et à lui en donner une nouvelle. Ces torts, que l'esprit de parti, échauffé par une imagination ardente, ne permettoit pas à M. l'abbé Arnaud d'apercevoir, produisirent des aigreurs et des haines, qui ne sont malheureusement pas toujours étrangères à l'amour des arts, dont elles ne viennent que trop souvent altérer le goût et troubler les jouissances.

Ayant étudié l'art d'écrire à l'école des anciens, son style est ferme, noble, élégant, pittoresque, rempli d'images et d'harmonie. Il a su s'approprier plusieurs de ces mouvemens inattendus, de ces locutions nerveuses et concises, de ces formes aussi belles que variées, de ces contrastes heureux, enfin de ces grands effets de style qu'on ne cesse d'admirer dans leurs compositions, et que la marche timide et méthodique de notre langue paroissoit ne pouvoir admettre.

M. l'abbé Arnaud sentoit qu'en travaillant à révéler le secret de l'art des grands écrivains de l'antiquité et en cherchant à les imiter, sa hardiesse pourroit déplaire à quelques critiques, qui ne manqueroient pas de l'accuser de sortir du genre naturel, d'employer des expressions exagérées, d'outrer les figures et de faire violence à la langue. Il leur a répondu en ces termes, à la fin de son Mémoire sur la prose Grecque : « Je leur dirai à ces hommes qui, pour ne » jamais tomber, rampent éternellement, ou qui n'invoquent la » règle que pour servir de règle eux-mêmes, ce que disoit Pline à

» Lupercus : *Ces endroits qui vous paroissent enflés, me paroissent » sublimes; ces figures que vous croyez outrées, je les crois seulement » hardies; ces termes que vous rejetez comme superflus, je les admets » comme nécessaires;* et j'oserai ajouter que, dans la carrière des » lettres comme dans le métier des armes, c'est à s'exposer au » péril que consiste souvent la gloire. »

On pourroit peut-être lui reprocher encore, avec plus de raison, d'avoir mis peu d'ordre et de méthode dans quelques-uns de ses Mémoires, de sorte que s'il n'avoit pas pris le soin de présenter lui-même les résultats qu'il prétend en tirer, il seroit difficile de les saisir; d'avoir quelquefois plutôt cherché à deviner les anciens, par la voie du goût et du sentiment, qu'à les interpréter par la voie, moins agréable mais plus sûre, de la discussion et de la critique; et de n'avoir pas toujours assez senti que l'imagination, essentielle dans la poésie et dans les ouvrages d'agrément, doit être presque entièrement bannie de ceux qui sont du ressort de l'esprit et du jugement, et ne peut y être admise que pour les parer extérieurement de ses couleurs, sans jamais exercer aucun empire sur le fond et usurper les droits du raisonnement.

Ces défauts, qu'on ne peut s'empêcher d'apercevoir dans plusieurs des écrits de M. l'abbé Arnaud, devenoient des beautés dans la conversation, où il s'agit moins, pour réussir, d'instruire que de plaire, de discuter que de peindre, de persuader l'esprit que de s'emparer de l'imagination. C'est là que M. l'abbé Arnaud, sur-tout quand il étoit question des beaux-arts, se livrant sans réserve à la sienne, en étaloit toutes les richesses et se montroit dans tout son éclat : on eût dit quelquefois qu'il étoit inspiré. Les idées, les images, les figures, les comparaisons, les métaphores, venoient en foule s'offrir à lui, et sembloient s'arranger d'elles-mêmes de la manière la plus propre à passionner son discours et à faire passer son enthousiasme dans l'ame de ceux qui l'écoutoient; il avoit même souvent alors de ces élans vigoureux et imprévus, de ces explosions soudaines et irrésistibles, qui étonnent l'esprit, l'éblouissent, et lui ôtent, pour quelques instans, jusqu'à la faculté d'examiner. Une voix pleine et sonore, une prononciation fortement articulée, des inflexions variées suivant les divers mouvemens de la passion, son accent naturel qui ajoutoit encore de la force ou de la grâce à

ce qu'il disoit, achevoient le prestige et enlevoient tous les suffrages.

Nous ne devons pas dissimuler que ce talent de la parole, qui faisoit desirer M. l'abbé Arnaud dans les sociétés les plus brillantes, qui le fit admettre dans la familiarité des personnages les plus illustres, et qui ne contribua pas moins que ses ouvrages à la réputation dont il a joui, le détourna presque entièrement de la culture des lettres. Recherché dans le monde, il en prit le goût et perdit en grande partie celui de l'étude et de la retraite; accoutumé à des succès faciles et sans cesse répétés, mais fugitifs comme la parole qui les lui procuroit, il eut moins d'ardeur à briguer des succès plus durables qu'il ne pouvoit obtenir que par un travail pénible et soutenu; et si quelquefois encore son ame fut agitée par l'amour de la gloire, cet amour passager ne put triompher de son insouciance sur l'avenir, et le forcer à sacrifier un genre de vie doux et agréable, à l'espoir laborieux et incertain de vivre plus long-temps dans la mémoire des hommes. Mais s'il a peu fait pour la gloire, s'il s'est, pour ainsi dire, contenté d'en embrasser l'ombre quand il auroit pu se saisir de la réalité, on doit peut-être lui tenir quelque compte d'avoir été un de ses plus zélés et de ses plus éloquens apôtres, et toujours juste envers ceux qui s'efforçoient de l'atteindre. Bien différent de ces hommes, plus dignes encore de pitié que de haine, qui, n'ayant d'autres titres pour y prétendre qu'un impuissant orgueil, s'irritent de celle des autres, et, ne pouvant la leur arracher, cherchent du moins à la flétrir, M. l'abbé Arnaud voyoit sans envie ceux dont il auroit pu être le rival, la poursuivre avec ardeur; il les animoit, il applaudissoit des premiers à leurs efforts heureux; il célébroit leurs succès avec transport, et en jouissoit comme s'ils lui avoient été personnels : souvent même il a aidé de ses conseils et de ses lumières les gens de lettres qui vouloient y avoir recours; et la manière honorable dont il est cité dans plusieurs ouvrages justement estimés, atteste à-la-fois et l'étendue de la reconnoissance des auteurs et celle des services qu'il leur a rendus.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot; et il est triste que ce mot puisse aujourd'hui être regardé comme un éloge. M. l'abbé Arnaud n'a jamais abandonné la cause du bon goût; il l'a toujours défendue avec autant de force que de courage, et n'a cessé, dans ses écrits et dans ses discours, de recommander, avec cette éloquence

véhémente et persuasive dont la nature l'avoit doué, l'étude de ces antiques et immortels modèles du vrai, du beau, du grand dans tous les genres, modèles presque aussi élevés au-dessus de nous qu'ils en sont éloignés par les siècles, et qui seront peut-être encore long-temps la règle et la mesure du goût, comme ils en seront éternellement la base et le plus ferme appui.

Une constitution robuste sembloit promettre de longs jours à M. l'abbé Arnaud; rien n'annonçoit qu'il touchât au terme de la vie : mais sa santé s'étant altérée tout-à-coup, avec les symptômes les plus effrayans, au commencement de l'automne de l'année 1784, il tomba dans un dépérissement rapide dont on ne put arrêter les progrès, et mourut le 2 décembre de cette même année, dans la soixante-quatrième de son âge.





ÉLOGE

DE M. DE BURIGNY.

Lu dans la séance publiq. du mardi 14 novembre 1786.

JEAN LEVESQUE DE BURIGNY naquit à Reims au mois de septembre 1692, dans le sein d'une de ces familles honorables, moins distinguées encore par la fortune que par les vertus, où les mœurs, la probité, la noblesse des sentimens, sont héréditaires, et passent d'âge en âge des pères aux enfans, avec l'estime et la considération publiques dont jouissoient leurs ancêtres; espèce d'illustration méconnue peut-être par l'orgueil, mais préférable, aux yeux de la raison, à celle qu'on ne doit qu'aux titres et au préjugé.

M. de Burigny avoit à peine deux ans lorsqu'il perdit son père, auquel sa mère ne survécut que peu de temps; et il fut privé bientôt après de son aïeul paternel, qui lui tenoit lieu de l'un et de l'autre, ainsi qu'à ses deux frères, dont l'un étoit son aîné et l'autre son cadet. Ils furent alors recueillis par des oncles, qui les élevèrent avec les mêmes soins et la même tendresse que s'ils avoient été leurs enfans, et qui réparèrent, autant qu'il étoit possible, les pertes irréparables qu'ils avoient éprouvées.

Les premières années de M. de Burigny n'offrent rien de remarquable, sinon qu'il avoit plutôt de l'éloignement que du goût pour l'étude, qui devoit cependant être la passion de toute sa vie; tant il est vrai que les penchans ou les aversions de l'enfance n'offrent le plus souvent que des présages trompeurs de ce qu'on doit être dans la maturité de l'âge. Ce ne fut que vers celui de quinze ans, que les facultés de son esprit s'étant développées tout-à-coup, il sentit naître en lui cette curiosité insatiable qui ne l'a point abandonné depuis, et ne connut presque plus d'autre plaisir que celui d'étudier et d'apprendre.

Ayant bientôt épuisé toutes les ressources que pouvoit lui fournir

la province, il résolut de venir demeurer à Paris, qu'il regardoit comme la véritable patrie des lettres, et où il trouveroit plus que par-tout ailleurs des secours, des conseils et des exemples; et il vint en 1713 avec M. de Champeaux, le plus jeune de ses frères, se réunir à M. de Pouilly leur aîné, que les mêmes motifs avoient déterminé, quelque temps auparavant, à se fixer dans la capitale.

Ils se logèrent ensemble dans un quartier éloigné et solitaire, pour n'être point distraits par le tumulte de la ville et se mettre à l'abri des visites importunes des personnes désœuvrées. Jeunes, plus unis encore par l'amitié, la confiance et le rapport de leurs goûts, que par les liens du sang, pleins de cette première ardeur qu'aucune difficulté n'arrête, qu'aucun obstacle n'effraie, ils ne se proposoient rien moins que de parcourir le cercle entier des connoissances et des erreurs humaines.

M. de Burigny embrassa dans ses études les langues savantes, l'histoire de tous les temps et de tous les pays, la philosophie ancienne, avec les divers systèmes qu'elle a enfantés, les belles-lettres proprement dites, la théologie même dans sa plus grande étendue, en un mot presque toutes les branches de la littérature. M. de Pouilly joignoit encore à ces études la métaphysique et les sciences exactes, vers lesquelles il étoit entraîné par un attrait irrésistible. M. de Champeaux s'appliquoit particulièrement à rechercher dans l'histoire la forme et l'organisation des anciens gouvernemens, à connoître leurs perfections et leurs défauts, à démêler les causes de leur prospérité et de leur décadence, et recueilloit ainsi la longue expérience des siècles, pour mieux apprécier nos gouvernemens modernes, dont il se proposoit de faire une étude approfondie. Semblable au disciple d'Hippocrate, qui interroge la mort même sur la cause de nos maladies et semble lui demander les moyens de les guérir, il remuoit les cendres des empires pour y chercher les causes et les remèdes des maladies qui attaquent la constitution des corps politiques.

Chacun des trois frères avoit dans cette petite société son département particulier. M. de Pouilly, comme l'aîné, en étoit le chef et veilloit aux intérêts communs; comme le plus habile, il avoit la direction des études: le soin des affaires domestiques étoit confié à M. de Champeaux; et celui de la bibliothèque, à M. de Burigny,

qui sembloit de plus chargé d'apprendre tous les livres qu'elle renfermoit. Ils passoient les journées entières au travail; ils ne sortoient de leur retraite que rarement, pour faire, dans les beaux jours, quelques promenades nécessaires à leur santé, ou pour visiter quelques savans distingués, tels que l'abbé de Longuerue, M. et M.me Dacier, l'abbé du Guet, le P. Tournemine, le P. Courrayer, &c., qui se plaisoient à les aider de leurs conseils et de leurs lumières, et dont le commerce étoit pour eux une nouvelle étude, non moins profitable que celle qu'ils faisoient dans leur cabinet. La journée entière ne suffisoit pas toujours à l'ardeur de M. de Burigny: sa santé, plus robuste que celle de ses frères, lui permettoit des excès qui leur auroient été funestes, et que sa tendresse leur cachoit avec soin, dans la crainte qu'ils ne voulussent l'imiter. Nous lui avons entendu raconter plus d'une fois que travaillant, selon sa coutume, le soir après qu'ils s'étoient retirés, il lui arrivoit souvent, dans la belle saison, d'être surpris par le jour, et qu'il n'étoit jamais plus gai, plus content, plus dispos qu'après avoir ainsi dérobé une nuit au sommeil pour la donner à l'étude. Il parloit même encore avec tant de vivacité, à quatre-vingt-dix ans, du plaisir qu'il avoit eu alors, qu'à l'entendre on auroit cru que pour être véritablement heureux dans la jeunesse, il falloit passer les jours et les nuits à lire de l'hébreu, du grec et du latin.

Quoique les trois frères eussent une excellente mémoire, ils ne se rapportoient pas à elle seule du soin de leur conserver le fruit de leurs immenses lectures: ils confioient ce dépôt précieux à des recueils disposés dans le meilleur ordre, où les matières étoient classées avec autant de méthode que de clarté, où chaque chose étoit mise à sa véritable place; et ils formèrent ainsi, en un petit nombre d'années, une encyclopédie littéraire, composée de douze énormes volumes *in-folio,* qui ont fourni par la suite à M. de Burigny une grande partie des matériaux de plusieurs des ouvrages qu'il a donnés au public.

L'intérêt que doit inspirer l'union rare et touchante de trois frères qui, dans l'âge de la dissipation et des plaisirs, consacrent tous leurs momens à éclairer leur esprit et à perfectionner leur raison, me fera sans doute pardonner les détails dans lesquels je suis entré sur leurs études communes, et empêchera qu'on ne regarde comme

étranger à M. de Burigny ce qui me reste à dire de chacun de ses frères.

M. de Champeaux sortit très-jeune encore de cette espèce de lycée, et entra dans la carrière des négociations, qu'il a parcourue avec honneur et distinction. Ministre du roi en différentes cours, et souvent dans des circonstances délicates, il ne fit jamais aucune démarche que la prudence pût désavouer, et s'acquit par-tout, avec la réputation d'un homme sage et éclairé, une estime et une considération indépendantes du caractère dont il étoit revêtu. S'il ne s'est signalé par aucun de ces services éclatans qui donnent des droits à la reconnoissance publique et dont l'histoire transmet le souvenir à la postérité, ce sont les occasions, non les talens et le zèle, qui lui ont manqué.

M. de Pouilly aimoit les lettres avec trop de passion, pour embrasser un état qui pût leur enlever quelques-uns de ses instans; il vouloit leur consacrer toute sa vie : mais aussi réservé, aussi modeste que savant, il cachoit son mérite avec autant de soin que beaucoup d'autres en prennent à montrer le leur, et souvent même celui qu'ils n'ont pas. Il ne put cependant échapper à la renommée : elle se chargea de briguer pour lui une place dans cette Académie, la seule brigue que les compagnies littéraires dussent admettre; et il y fut reçu en 1722. Le nouvel académicien s'empressa de justifier le choix que l'Académie avoit fait de lui, en prenant part au travail imposé à chacun de ses membres : il lut, aussitôt après son entrée, un Mémoire dans lequel il entreprit de jeter des doutes sur la certitude des quatre premiers siècles de l'histoire Romaine. Les écrivains illustres qui nous l'ont transmise, ne pouvoient manquer de trouver des défenseurs dans cette compagnie : la dispute s'engagea; l'esprit et le savoir la soutinrent, la décence et l'estime mutuelle en bannirent l'aigreur; et comme les adversaires n'étoient animés que par l'amour de la vérité, leur ardeur tourna toute entière à son profit.

Cette querelle, qui excita une grande fermentation parmi les savans et dont toutes les pièces ont été publiées dans nos recueils, remplit presque toute la vie académique de M. de Pouilly. Riche des acquisitions littéraires qu'il avoit faites, jaloux d'en jouir en paix, sans avoir à redouter les orages auxquels s'exposent ceux

qui

qui ambitionnent la célébrité, pensant, comme le grand Newton, dont il avoit eu l'avantage d'être le disciple et l'ami, que le repos est préférable à tout, même à la gloire, quand on ne peut les allier ensemble, à moins que le bien public n'en exige le sacrifice, il quitta en 1728 le séjour des lettres, pour les servir plus à son gré, et se retira dans sa patrie.

C'est dans cette retraite studieuse et philosophique qu'il composa la *Théorie des sentimens agréables,* ouvrage non moins intéressant pour le cœur que pour l'esprit, où la métaphysique élève l'ame sans l'égarer, où l'imagination brille de tout son éclat sans éclipser celui de la raison ; ouvrage cher à la vertu, qui, en nous découvrant les sources de nos plaisirs et de nos goûts, les étend et les multiplie, et qui produit les sentimens dont il développe les principes et nous montre les causes.

M. de Pouilly fit plus qu'un bon livre, et ne se borna pas à enseigner aux hommes la route du bonheur ; il se dévoua tout entier à celui de ses concitoyens. Appelé par leurs suffrages unanimes à la tête du gouvernement municipal, et persuadé que ses talens ne lui appartenoient plus dès que la société les réclamoit, il lui fit sans balancer le sacrifice absolu de sa liberté et de ses penchans les plus chers, auxquels il avoit tout sacrifié jusqu'alors. Veiller à la santé et à la tranquillité des citoyens, entretenir l'abondance dans la ville, en rendre le séjour plus salubre, encourager l'industrie, ranimer les études, former des établissemens utiles aux progrès des sciences et des arts ; tels furent, depuis ce moment, les seuls objets de ses méditations et de ses soins. Mais, pour mettre à exécution les projets qu'il avoit conçus, que d'obstacles n'eut-il pas à surmonter, que de préjugés à vaincre ! de quelle adresse n'eut-il pas besoin pour amener à ses vues la multitude, presque toujours ennemie des nouveautés utiles, et aveugle sur ses véritables intérêts ! Son zèle et sa prudence triomphèrent de toutes les difficultés. La ville manquoit des moyens nécessaires ; il sut en créer. A sa voix éloquente et persuasive, la bienfaisance s'éveilla et prodigua ses trésors : bientôt les places publiques furent agrandies et décorées, les promenades embellies ; un air pur circula librement dans le centre de la ville ; des écoles gratuites de mathématiques et de dessin furent ouvertes et fondées à perpétuité ; les eaux de la

rivière qui baigne ses murailles, forcées de s'élever dans des canaux et d'aller remplir les réservoirs d'un grand nombre de fontaines construites pour l'utilité et pour l'ornement des différens quartiers, furent substituées aux eaux malfaisantes des puits, dont les habitans avoient jusqu'alors fait usage; et Reims vit, avec autant d'admiration que de reconnoissance, se réaliser des projets qu'elle regardoit, peu d'années auparavant, comme de beaux songes enfantés par la philosophie et par l'amour de l'humanité. M. de Pouilly avoit encore formé d'autres projets non moins vastes ni moins utiles; il se disposoit à les exécuter, lorsqu'il fut enlevé (1) à sa famille, à sa patrie et aux lettres, laissant un fils unique, digne héritier de ses vertus et de ses talens, aujourd'hui conseiller d'état, lieutenant général de Reims, et l'un de nos associés libres régnicoles.

L'Académie a trop regretté M. de Pouilly avant et après sa mort, il lui appartenoit à trop de titres, pour qu'elle puisse ne pas approuver le foible hommage que je rends ici à sa mémoire; et d'ailleurs elle reconnoîtra, sans doute, qu'il étoit convenable, qu'il étoit juste que le nom d'un savant, d'un véritable philosophe que l'amour de la retraite avoit éloigné d'elle sans relâcher les liens de l'attachement qu'il lui avoit voué, se retrouvât honorablement placé dans nos annales, à côté de celui de M. de Burigny son frère, son compagnon d'études et son ami.

M. de Burigny, non moins modeste que M. de Pouilly, et aimant comme lui les lettres pour elles-mêmes sans aucune vue d'intérêt et sans y chercher d'autre avantage que le plaisir qu'elles procurent, se seroit vraisemblablement contenté long-temps de les cultiver en silence, si un homme de lettres de ses amis ne l'avoit en quelque sorte forcé à se faire connoître. Cet homme, dont les liaisons constantes avec M. de Burigny sont une nouvelle preuve que les rapports d'humeur, de caractère et de façon de penser, ne sont point nécessaires à l'amitié, étoit M. de Saint-Hyacinthe, l'auteur du *Matanasius,* plaisanterie ingénieuse, satire piquante, mais sans fiel, qui avoit alors un grand succès, et qu'on peut lire encore avec quelque plaisir, quoiqu'elle soit un peu longue et qu'elle ait perdu le mérite de l'à-propos. Il pressa si fortement M. de Burigny d'être

(1) Il mourut le 4 mars 1750.

un des coopérateurs d'un journal de littérature et de critique qu'il vouloit entreprendre, qu'il réussit à vaincre sa répugnance; et il sut lui inspirer tant d'ardeur, que des douze volumes dont est composé ce journal, qui commença en 1718, sous le titre de l'*Europe savante*, et qui n'a duré qu'environ deux ans, il y en a presque la moitié dont M. de Burigny est l'auteur.

Il continuoit néanmoins, en même temps, un autre ouvrage plus considérable, dont il s'occupoit depuis plusieurs années, et dont les querelles qui divisoient alors l'église et même la société, lui avoient inspiré le dessein : c'est le *Traité de l'autorité du Pape*, qui parut en 1720, en 4 vol. *in-12.* Lorsqu'il eut achevé ce traité, où, en reconnoissant les droits légitimes du souverain pontife, il fixe les bornes de sa puissance, attaque vivement sa prétendue infaillibilité, et défend avec autant de force que d'érudition la suprématie de l'église, les droits des évêques et l'indépendance temporelle des princes, il partit pour la Hollande, où il avoit promis à son ami Saint-Hyacinthe, qui venoit de s'y retirer, d'aller faire imprimer son livre et de passer quelque temps avec lui. Voyager, c'étoit pour M. de Burigny, comme pour les anciens philosophes, chercher de nouveaux moyens de s'instruire. Il visita par-tout avec empressement les bibliothèques et les savans : il vit sur-tout avec assiduité deux hommes de lettres qui jouissoient alors d'une grande célébrité, le Clerc et Basnage, dont les conseils lui furent très-utiles pour l'ouvrage qu'il faisoit imprimer; et il entretint avec eux un commerce suivi, plusieurs années encore après qu'il eut quitté la Hollande.

Comme il étoit fort versé dans la connoissance des matières ecclésiastiques, des pères, des conciles et des ouvrages théologiques, et qu'il en faisoit volontiers le sujet de ses conversations dans les sociétés qu'il fréquentoit pendant son séjour à la Haye, on imagina qu'il étoit un ecclésiastique déguisé, et l'on en conclut qu'il devoit être un émissaire du prétendant : on alla même bientôt jusqu'à l'assurer positivement; et ce bruit fâcheux s'accrédita au point que ce ne fut pas sans quelque peine que M. le comte de Morville, alors ambassadeur de France auprès des États-généraux, réussit à le détruire dans l'esprit de milord Cadogan, ambassadeur d'Angleterre, et à lui persuader que M. de Burigny étoit un simple

laïque uniquement occupé de littérature, et bien plus jaloux de concilier les textes opposés de deux écrivains de l'antiquité, que les prétentions et les intérêts des maisons de Stuard et d'Hanover.

L'édition du Traité de l'autorité du Pape étant terminée, M. de Burigny en envoya un grand nombre d'exemplaires en France, et y revint lui-même vers la fin de 1720. Son ouvrage eut le sort qu'aura toujours un ouvrage impartial jeté entre deux partis acharnés l'un contre l'autre et aveuglés par la passion : les ennemis de la constitution le trouvèrent trop modéré; leurs terribles adversaires le jugèrent pour le moins hérétique : Rome le mit à l'index; et l'auteur dut s'estimer heureux que son zèle pour la vérité n'attirât point sur lui la persécution, dans un temps où il n'étoit pas nécessaire d'écrire pour être persécuté.

Mais s'il fut épargné par le fanatisme, il fut la victime d'une autre calamité qui désoloit alors le royaume : une grande partie de ses rentes lui fut remboursée en billets de banque, que le discrédit total du système fit périr entre ses mains. La plupart de ceux qui avoient éprouvé le même désastre, éclatoient en murmures et en accusoient la fortune : le sage la remercia de lui avoir laissé un revenu suffisant pour vivre dans la médiocrité et dans l'indépendance; et les lettres eurent bientôt effacé jusqu'au souvenir de ses pertes.

M. de Burigny avoit extrait soigneusement de tous les auteurs qu'il avoit lus, les passages les plus propres à donner une idée claire et précise des opinions des philosophes et des peuples les plus célèbres du paganisme sur l'Être suprême, sur les principaux attributs qui constituent son essence, sur la formation de l'univers, sur l'ame humaine, sur les devoirs de l'homme envers Dieu et envers les hommes : il travailla sans relâche, après son retour de Hollande, à mettre en œuvre ces nombreux matériaux; il y joignit une infinité de nouvelles recherches, et en composa un Traité des dogmes et de la morale des peuples privés des lumières de la révélation, qu'il fit imprimer en 1724, à la Haye, en 2 vol. *in-12*, sous le titre d'*Histoire de la philosophie païenne*. Le libraire mit tant de négligence dans cette édition, qu'il n'y a point de page où l'on ne rencontre quelque contre-sens dans le texte ou des fautes grossières dans les citations. Cependant le livre, tout informe qu'il

étoit, fut très-bien accueilli par les plus savans hommes de l'Europe; Fabricius [a] et le Clerc [b] en parlèrent avec beaucoup d'éloges; et Bruker [c], dont le jugement en pareille matière doit être d'un grand poids, rendit justice à l'auteur, et le plaignit de ce qu'un ouvrage qui supposoit des lectures immenses et une vaste érudition, avoit été si cruellement défiguré. Des suffrages si flatteurs réconcilièrent M. de Burigny avec l'*Histoire de la philosophie païenne* qu'il n'avoit point avouée jusqu'alors, et le déterminèrent par la suite à la retravailler et à en donner à Paris une nouvelle édition, qu'il a intitulée *Théologie païenne*, pour la distinguer de la première, dont il auroit voulu pouvoir détruire tous les exemplaires.

[a] *Syllabus script. qui verit item Relig. Christ. asseruerunt.*

[b] *Bibl. ancienne et mod. t. XXII.*

[c] *Otium Vindel. p. 200 et 218.*

Paris, Debure, 1754, 2 volumes in-12.

M. de Burigny s'étant engagé, à la sollicitation de son ami Saint-Hyacinthe, à composer la préface d'un recueil de pièces relatives à l'histoire de Sicile, qu'on devoit publier en Hollande, les recherches qu'il fut obligé de faire pour remplir cet engagement, lui firent naître l'idée d'écrire l'histoire de cette île fameuse, dont tant de peuples se sont disputé l'empire, et qui a été le théâtre de tant de révolutions sanglantes. Il dirigea dès-lors ses études vers cet objet; il relut les auteurs de l'antiquité qui ont parlé de la Sicile; il mit à contribution tous les écrivains modernes dont il espéroit tirer quelque secours; il dépouilla tous les actes, toutes les pièces qu'il put se procurer; et après un travail long et opiniâtre, l'Histoire générale de Sicile, depuis les temps fabuleux jusqu'au traité de paix de 1736, entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche, par lequel les royaumes de Naples et de Sicile passèrent à l'Infant don Carlos, parut à la Haye en 1745, en 2 vol. *in-4.°* Les esprits solides, qui sont plus touchés de l'exactitude et de la fidélité que de l'agrément des récits, liront cette histoire avec intérêt et avec fruit; elle n'est point faite pour ceux qui cherchent plus dans leurs lectures l'amusement que l'instruction : c'est ainsi que l'auteur en a parlé lui-même dans un avertissement qu'il a mis à la tête du premier volume, et c'est ainsi que le public l'a jugé.

On n'avoit pas commencé à imprimer cet ouvrage, que déjà M. de Burigny en préparoit un autre qui ne devoit pas être moins considérable. Il s'étoit proposé d'écrire l'histoire des empereurs d'Orient, depuis Anastase, où finit M. de Tillemont, jusqu'à la

destruction de l'Empire. Les matériaux étoient rassemblés depuis long-temps; quelques années lui suffirent pour les mettre en ordre. Mais après avoir examiné l'ensemble, il fut dégoûté de l'immensité des détails fastidieux ou atroces dans lesquels son plan, tel qu'il l'avoit conçu, l'obligeoit d'entrer; et pensant que le plus grand nombre des lecteurs en seroit affecté de la même manière, il refondit son ouvrage, qui étoit presque achevé, lui donna une nouvelle forme; et plusieurs volumes *in-4.°* furent réduits à trois vol. *in-12*, qu'il publia, en 1750, à Paris, sous le titre d'*Histoire des révolutions de l'Empire de Constantinople, depuis la fondation de cette ville jusqu'à l'année 1453 que les Turcs s'en rendirent maîtres.* Ce que M. de Burigny avoit entrepris et qu'il n'a osé achever, un autre académicien plus hardi a eu le courage de l'exécuter sur un plan peu différent du sien et non moins étendu; et cette heureuse hardiesse a été couronnée par le succès. La mort ayant empêché M. le Beau de remplir entièrement la tâche longue et pénible qu'il s'étoit imposée, il a eu du moins l'avantage de trouver dans un de ses confrères un continuateur digne de lui; et c'est encore à l'Académie, dont tant de membres ont consacré leurs veilles à éclaircir l'histoire des commencemens, de la vigueur et du déclin de la puissance romaine, qu'on devra l'histoire de sa vieillesse, de sa caducité et de son extinction.

M. de Burigny ayant fait pour sa santé un séjour de quelques mois à la campagne, pendant qu'il travailloit à l'Histoire de l'Empire d'Orient, et manquant des livres dont il avoit besoin pour la continuer, mit ce temps à profit pour traduire le *Traité de Porphyre touchant l'abstinence de la chair des animaux*, *avec la Vie de Plotin par le même philosophe*, et donna, en 1747, cette traduction, accompagnée d'une *Dissertation sur les Génies.*

Nous n'avions point en françois de vie complète de Grotius: quelques écrivains avoient célébré l'homme de lettres et le savant publiciste; mais ils avoient presque entièrement négligé l'homme d'état, le négociateur habile, le courageux défenseur de la liberté de sa patrie, dont cette patrie récompensa le zèle par la prison et par l'exil, comme elle récompensa par la mort les services de l'infortuné Barneveldt, dont il étoit le noble et généreux complice. M. de Burigny publia en 1750 (en 2 vol. *in-12*), une Vie très-ample

de cet illustre Hollandois, dans laquelle il donne l'histoire détaillée de ses ouvrages, de ses opinions politiques, philosophiques et religieuses, et de ses négociations à la cour de France, où il résida long-temps en qualité d'ambassadeur de Suède.

La Vie d'Érasme, que M. de Burigny fit paroître en 1757 (en 2 vol. *in-12*), suppose encore plus de connoissances et de travail que celle dont on vient de parler, et n'est pas moins intéressante: elle est sur-tout curieuse par le nombre immense d'anecdotes concernant l'histoire littéraire de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle, que l'auteur y a recueillies, et par l'analyse critique et raisonnée qu'il a faite des ouvrages de ce savant presque universel, analyse assez courte pour n'être pas fatigante, et assez longue pour les faire connoître sans qu'on soit obligé de les lire.

Bossuet étoit mort depuis près de soixante ans, et personne ne songeoit à écrire l'histoire de cet illustre prélat. Celle de son génie étoit à la vérité gravée en caractères ineffaçables dans ses immortels ouvrages : mais on est curieux d'être instruit des particularités de la vie d'un grand homme; on aime à voir ce qu'il devoit à la nature, et ce qu'il s'est dû à lui-même, à savoir ce qu'il a fait, ce qu'il a dit, ce qu'il a pensé, à vivre en quelque sorte avec lui. Ces considérations déterminèrent M. de Burigny, qui avoit été à portée de rassembler des mémoires et des traditions authentiques concernant Bossuet, à composer sa vie, qu'il a publiée en 1761, et dans laquelle il n'a omis aucun des détails propres à intéresser les lecteurs.

La Vie du cardinal du Perron, archevêque de Sens et grand aumônier de France, célèbre par son talent pour la controverse, auquel il dut sa fortune, et par ses négociations à la cour de Rome pour l'absolution de Henri IV, que M. de Burigny fit paroître en 1768, est le dernier ouvrage qu'il ait fait imprimer séparément. Il étoit alors dans sa soixante-seizième année, et il croyoit avoir acquis le droit de se reposer; mais son repos ne fut point l'oisiveté, et sa vieillesse n'a point été stérile. Il étoit trop attaché à l'Académie pour ne pas lui payer, autant que ses forces le permettroient, le tribut qu'elle exige de chacun de ses membres; et jamais ce tribut ne fut acquitté avec plus d'empressement et de régularité. Quoique M. de Burigny n'eût été reçu dans cette compagnie

qu'en 1756, la crainte de tout engagement l'en ayant éloigné jusqu'alors, il a lu dans nos assemblées près de cinquante mémoires dont la plupart ont été imprimés en entier ou par extrait dans nos recueils. Tel que ces arbres antiques mais vigoureux, qui après avoir prodigué leurs fruits à plusieurs générations, s'en couronnent encore chaque année, et ne cessent de produire qu'en cessant d'exister, il n'en laissoit passer aucune sans nous offrir des fruits de son travail; et nous le voyions avec attendrissement nous donner encore à quatre-vingt-douze ans l'exemple de l'exactitude et du zèle.

Les ouvrages qu'il a publiés, forment à peine la moitié de ceux qu'il avoit composés; des raisons particulières lui ont fait condamner les autres à l'oubli. Pour ne pas grossir son Éloge de titres de livres qui vraisemblablement ne verront jamais le jour, et dont peut-être même les manuscrits sont dispersés ou détruits, nous ne citerons qu'une Histoire générale des Papes depuis S. Pierre jusqu'à nos jours, qu'il avoit presque totalement achevée dans la force de l'âge; et nous la citons, parce qu'on doit regretter que le savant auteur qui a tracé avec tant d'impartialité les limites de leur puissance, ne nous ait pas développé les moyens dont ils se sont servis pour l'accroître, et l'usage ou l'abus qu'ils en ont fait.

Peu d'écrivains ont été plus laborieux et plus féconds que M. de Burigny; et aucun peut-être n'a réuni plus de vertus et de qualités estimables, et ne les a possédées à un plus haut degré. Il étoit bon, vrai, simple, indulgent et facile; il avoit cette candeur naïve, cette franchise aimable, cette bonhomie intéressante, cette égalité de caractère, qui annoncent une ame dont toutes les affections sont douces, pures et innocentes. Savant sans faste, sans prétention, sans intrigue, sans envie, il a offert, pendant sa longue carrière, le spectacle rare et digne de remarque d'un homme de lettres entièrement dépouillé de toute espèce d'amour-propre, et qui n'ambitionnoit ni la gloire ni la renommée, et moins encore les titres et les récompenses littéraires. Il travailloit, parce qu'il étoit heureux en travaillant, parce que l'étude étoit son unique passion; il publioit ses ouvrages, parce qu'il desiroit d'être utile aux lettres et à la société, et qu'il se croyoit obligé de communiquer aux autres les lumières qu'il avoit acquises. Quand il en avoit donné quelqu'un au public, comme il avoit fait de son mieux et rempli un devoir,

devoir, il ne s'inquiétoit presque point du succès; il s'informoit seulement de temps en temps du progrès de la vente; et le jour où il apprenoit que les frais de l'impression étoient rentrés, étoit pour lui un jour de fête : la joie se peignoit sur son visage; il ne pouvoit la contenir; il faisoit part à ses amis de cette bonne nouvelle. « Félicitez-moi, leur disoit-il; j'ai eu bien du plaisir à faire le livre » que je viens de publier, et mon plaisir ne coûtera rien à mon » libraire. » Ce moment passé, son ouvrage lui devenoit, pour ainsi dire, étranger; il n'en parloit plus; il ne s'en occupoit pas plus que s'il n'en avoit pas été l'auteur. Si par hasard on lui en faisoit compliment : « Je crois, répondoit-il, que le fond n'est pas mauvais; il y » a d'assez bonnes recherches; quelque autre en profitera peut-être » et les emploiera sans peine beaucoup mieux que moi : j'en serois » fort aise; mon ouvrage du moins n'auroit pas été tout-à-fait inutile, » et je ne desire rien de plus. » Un de ses amis lui parloit un jour avec éloge de quelques articles de l'*Europe savante* dont il le croyoit l'auteur : « Vous avez raison, dit M. de Burigny, ces articles sont » excellens; ils ne sont pas de moi. » Cet ami ajoutant que les derniers volumes de ce journal lui paroissoient inférieurs aux autres : « Ils » sont presque tout entiers de moi, répartit M. de Burigny; ne cher- » chez pas à vous rétracter, poursuivit-il, il y a long-temps que je » les ai jugés comme vous. » Son langage, dans l'un et l'autre cas, étoit l'expression naïve de sa pensée : il étoit incapable de tout déguisement, et jamais il n'eut besoin d'emprunter le masque d'aucune vertu.

Sa modestie n'éclata pas moins lorsqu'au mois de juillet 1785, sur les représentations du ministre aux soins duquel les Académies sont confiées et qui leur a donné lui seul plus de véritables encouragemens que tous ses prédécesseurs depuis Colbert, le roi, toujours disposé à récompenser tous les genres de mérite, le gratifia d'une pension de deux mille livres. Il seroit difficile d'exprimer l'étonnement dont il fut frappé lorsqu'il en apprit la nouvelle; il cherchoit en vain ce qui avoit pu lui attirer une pareille faveur, et pourquoi les regards bienfaisans du monarque s'étendoient jusqu'à lui et venoient éclairer les bords de la tombe où il étoit près de descendre : il ne se trouvoit aucun titre; il ne comptoit pour rien les longs services qu'il avoit rendus aux lettres; il ne pensoit pas

qu'il les avoit honorées toute sa vie par ses mœurs; et sa reconnoissance fut la même que si la grâce qu'il recevoit, avoit été aussi peu méritée qu'elle étoit inattendue.

C'est la première qui lui ait été accordée, si l'on en excepte la pension de l'Académie, qu'il obtint à l'âge de quatre-vingt-trois ans, et qu'on doit moins considérer comme une grâce que comme le prix du travail auquel sont tenus tous les membres qui la composent. La portion de son patrimoine qu'il avoit sauvée du naufrage dans le temps du système, entretenue plutôt qu'augmentée par quelques foibles héritages qui lui étoient échus, avoit été jusqu'alors sa seule fortune; et cette fortune suffisoit à ses besoins, aussi modérés que ses desirs. Une sage économie, et l'indifférence la plus absolue pour toutes les superfluités du luxe, lui faisoient trouver dans un revenu excessivement modique pour un homme né dans l'aisance et qui vivoit dans la meilleure compagnie, les moyens non-seulement de se soutenir d'une manière décente et honorable, mais de céder quelquefois à son penchant pour la bienfaisance et la générosité; et s'il lui arriva jamais de regretter de n'être pas plus riche, ce fut à la vue de l'infortune qu'il étoit dans l'impuissance de soulager.

La vieillesse, qui pour l'ordinaire rétrécit le cercle de nos affections, les concentre en nous-mêmes, et semble flétrir le cœur en même temps qu'elle flétrit les traits, comme si la nature vouloit isoler l'homme que ses lois condamnent à quitter la vie, en rompant les liens qui l'y attachent, afin de lui rendre la mort moins douloureuse, la vieillesse avoit épargné le cœur de M. de Burigny, et lui avoit laissé toute sa sensibilité, avec les plaisirs et les peines qui en sont l'apanage. Il aimoit ses amis avec autant de tendresse que jamais; il pouvoit même encore, dans l'âge le plus avancé, former des liaisons nouvelles : il inspiroit et ressentoit encore l'amitié, ou plutôt il l'inspiroit parce qu'il la ressentoit; et plusieurs d'entre nous qui ne l'avoient connu qu'à cette époque, ont eu à regretter, en le perdant, un confrère dont ils étoient sûrs d'être aimés, et pour lequel ils n'avoient pas moins d'attachement que de vénération. Il gardoit précieusement le souvenir des amis que la mort lui avoit enlevés; c'étoit pour lui un sentiment délicieux dont le temps sembloit accroître la vivacité au lieu de l'affoiblir : il chérissoit leur mémoire comme il les avoit chéris; et si l'on y portoit la moindre

atteinte, il la repoussoit avec une force et une chaleur dont il n'auroit pas été capable pour sa propre défense. Une personne d'un rang élevé parloit un jour très-mal de M. de Saint-Hyacinthe dans un cercle nombreux : M. de Burigny, qui étoit présent, fit tous ses efforts pour défendre son ami; mais pressé de plus en plus et pénétré de douleur de ne pouvoir détruire les imputations dont on le chargeoit : « Monsieur, s'écria-t-il en fondant en larmes, je vous » demande grâce; vous me déchirez l'ame : M. de Saint-Hyacinthe » est un des hommes que j'ai le plus aimés; vous le peignez d'après » la calomnie; et je proteste sur mon honneur qu'il n'a jamais res- » semblé au portrait que vous en faites. » Il est inutile d'ajouter que ces paroles retentirent dans tous les cœurs, et que le triomphe de M. de Burigny fut complet; mais ce qu'on doit dire, c'est qu'il avoit alors plus de quatre-vingts ans, et qu'il y en avoit au moins trente que Saint-Hyacinthe n'étoit plus.

M. de Burigny a joui, jusqu'au commencement de sa quatre-vingt-treizième année, d'une santé ferme et robuste, heureux fruit d'une vie sage, paisible, bien réglée et exempte de toute passion tumultueuse. Il employoit encore ses matinées entières à relire, et souvent la plume à la main, les bons auteurs de l'antiquité, qu'il appeloit ses vieux amis, et dont le commerce lui procuroit toujours de nouveaux plaisirs; il partageoit le reste de son temps entre la lecture des livres nouveaux qui excitoient son intérêt ou sa curiosité, et la société, dont il avoit conservé le goût et les agrémens. Chaque jour en réunissoit une des plus distinguées et des plus agréables dans la maison qu'il habitoit; aussi, depuis quelques années, n'en fréquentoit-il presque plus aucune autre. Sollicité anciennement par Mme Geoffrin d'occuper un appartement chez elle, il avoit cédé aux instances de l'amitié : recueilli ensuite par Mme la marquise de la Ferté-Imbault, comme une portion précieuse de l'héritage de sa mère, il avoit retrouvé en elle les mêmes sentimens et les mêmes procédés. Elle avoit pour lui cette amitié prévenante, si douce sur-tout à la vieillesse, ces attentions nobles et délicates qui partent d'un cœur excellent, poli par l'usage du grand monde, cette considération et ces égards qu'une ame bonne et vertueuse se plaît à témoigner au mérite et à la vertu rendus encore plus respectables par l'âge; et personne n'a plus contribué qu'elle au bonheur de ses dernières

années. En publiant ici ce que M. de Burigny devoit à la mère et à la fille, et sa reconnoissance, je ne suis que son organe, je ne fais que répéter ce qu'il disoit sans cesse, ce qu'il m'a chargé de redire, et j'acquitte en son nom la dette de son cœur.

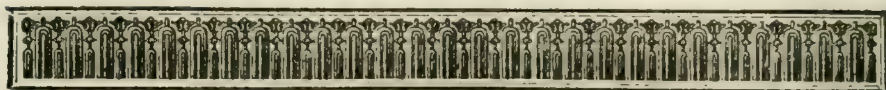
Sa santé se dérangea sensiblement vers le printemps de l'année 1785 : il sentoit, chaque jour, qu'il n'avoit plus autant de forces que la veille; et bientôt il tomba dans un état de langueur et de dépérissement qui lui annonçoit que sa fin n'étoit pas éloignée. Il y étoit préparé depuis long-temps; il la vit s'approcher avec le courage et la tranquillité d'un chrétien et d'un philosophe. La défaillance universelle qu'il éprouvoit, n'altéra ni les facultés de son esprit ni celles de son cœur; l'amitié et les lettres, fidèles compagnes de sa vie, ne l'abandonnèrent point dans ces tristes circonstances. Entouré de ses amis, il sembloit se ranimer et oublier ses infirmités pour ne s'occuper que de la satisfaction de les voir encore et de s'entretenir avec eux. Il ne pouvoit plus lire; mais sa mémoire, qui n'avoit souffert aucune diminution, lui rappeloit sans effort ce qu'il avoit appris avec tant de plaisir, et le garantissoit de l'ennui dans les momens où il étoit livré à lui-même. Quelques jours avant de le perdre, ses amis ayant appris qu'il avoit été privé du sommeil pendant une nuit entière, le plaignoient de cette insomnie fatigante : « Ne me plaignez point, leur dit-il, je » ne suis pas mécontent de ma nuit; elle n'a point été mauvaise : je » me suis amusé à passer en revue les ouvrages des grands écrivains » de l'antiquité, dans l'intention de juger auquel d'entre eux j'aurois » le mieux aimé ressembler, si le choix avoit dépendu de moi; et » après un mûr examen, je me suis décidé pour Plutarque. » Il leur exposa ensuite les raisons de cette préférence avec autant de justesse et de présence d'esprit que s'il avoit été dans la meilleure santé. Peu d'instans avant la fin de sa vie, il disoit à quelques-uns d'entre eux : « Si j'avois jamais été assez malheureux pour douter de » l'immortalité de l'ame, l'état où je suis me feroit bien revenir de » cette erreur : mon corps est insensible et sans mouvement; je ne » sens plus son existence; et cependant je pense, je réfléchis, je » veux, j'existe : la matière morte ne peut produire de pareilles » opérations. »

Il s'éteignit le 8 octobre 1785, entre les bras de M. de Pouilly

son neveu, qui étoit accouru pour embrasser encore un oncle qu'il chérissoit comme son père, et d'une nièce, fille de M. de Champeaux et épouse de M. de Broca, maréchal-de-camp, qui, depuis l'instant où la foiblesse ne permit plus à M. de Burigny de suivre son genre de vie ordinaire, avoit renoncé à tout pour se dévouer à lui sans réserve, et lui a prodigué, avec un courage, une constance et une assiduité au-dessus de ses forces, les soins les plus touchans et les plus empressés : une fille tendre n'auroit rien fait de plus pour le meilleur et le plus chéri des pères.

Ainsi mourut, dans sa quatre-vingt-quatorzième année, sans douleur, sans remords et sans crainte, le respectable doyen de la littérature de la France et de l'Europe, dont la vie entière a été la preuve de ce qu'a dit Cicéron du bonheur que procurent les lettres dans tous les âges. Elles avoient nourri sa jeunesse, elles embellirent ses plus beaux jours; elles furent son refuge et sa consolation dans ses peines; elles le rendirent heureux par-tout et dans tous les momens; elles ont fait le charme de sa vieillesse; et, pour dernière faveur, elles honorent sa mémoire, et préserveront sans doute de l'oubli son nom tant de fois inscrit dans leurs fastes, et associé, en quelque sorte, à celui des hommes célèbres dont il a tracé l'histoire.





Lu dans la séance publiq. du mardi 17 avr. 1787.

ÉLOGE

DE M. GROSLEY.

PIERRE-JEAN GROSLEY, avocat au parlement, des Académies de Châlons et de Nancy, de la Société royale de Londres, associé libre régnicole de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, naquit à Troyes le 18 novembre 1718, de Jean Grosley, avocat, et de Louise Barolet, issus l'un et l'autre de familles très-considérées dans cette ville.

M. Grosley n'eut d'autre précepteur, jusqu'à l'âge d'environ dix ans, qu'une vieille domestique attachée à sa grand'mère, après l'avoir été successivement à sa bisaïeule et à sa trisaïeule, et qui, à force de soins et de patience, réussit à lui apprendre à lire, quoiqu'elle connût à peine ses lettres, et à lui faire étudier les premiers élémens de la langue Latine, dont elle n'avoit aucune idée, et le mit en état de se distinguer au collége parmi les enfans de son âge dont l'éducation avoit été confiée à des maîtres ordinaires. C'est de lui que nous tenons cette singularité; il la racontoit avec plaisir, et se vantoit encore que c'étoit, en grande partie, aux leçons et aux exemples du même maître, qu'il devoit cet amour pour la simplicité, cette aversion pour le luxe, cette indifférence pour les richesses, cette modération dans ses desirs, ce goût constant pour l'application, qui ont été la base de sa conduite pendant tout le cours de sa vie; et la reconnoissance qu'il en conservoit, étoit si vive, qu'il l'a étendue jusqu'aux arrière-neveux de cette ancienne gouvernante, ou plutôt de cette ancienne amie de sa famille, en leur léguant, par son testament, une somme proportionnée à leur état et à sa fortune.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur la jeunesse de M. Grosley. Ne voulant pas que cette partie de son histoire demeurât ignorée,

et espérant, sans doute, que son nom la feroit lire avec quelque intérêt, il l'a consignée dans des mémoires qu'à l'exemple des de Thou, des Huet, et de plusieurs autres personnages célèbres, il a écrits sur sa vie, et qui sont prêts à être publiés. Il seroit d'autant moins convenable de lui dérober l'avantage de faire connoître lui-même quels ont été ses premières sensations, ses premiers goûts, ses premiers penchans, que l'histoire d'un homme de lettres n'appartient guère à la compagnie savante qui l'a adopté, que du moment où il a commencé à fixer sur lui, par ses ouvrages, les regards du public.

Le premier auquel M. Grosley ait eu part et qu'il composa en société avec deux de ses compatriotes (1), est une espèce d'imitation du *Chef-d'œuvre d'un inconnu, du docteur Matanasius,* qu'il publia en 1744, sous le titre de *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Troyes.* Cette production, quoique l'idée n'en soit pas nouvelle, ce qui devoit la rendre moins piquante, et que la gaieté, à laquelle elle est consacrée, ne soit pas toujours du meilleur ton, a eu cependant assez de succès, parce que la plupart des lecteurs avides d'amusement et peu difficiles sur leurs plaisirs, tiennent compte des efforts qu'on fait pour leur en procurer, et pardonnent tout pourvu qu'on les fasse rire.

On a voulu enlever à M. Grosley le léger mérite d'avoir contribué à cette plaisanterie, pour le punir, sans doute, de ce qu'étant beaucoup plus connu que ses associés, on l'en a regardé longtemps comme le seul auteur : mais, outre qu'il étoit incapable de revendiquer sur un ouvrage des droits qu'il n'auroit pas eus, on remarque entre celui-ci et quelques-uns de ceux qu'il a composés depuis, des traits de ressemblance, un certain air de famille, qui attestent leur parenté très-prochaine, et ne permettent pas de douter que sa réclamation ne soit légitime.

Peu de temps après la publication des Mémoires de l'Académie de Troyes, M. Grosley fut au comble de ses vœux. Nourri de la lecture des grands écrivains de Rome, il brûloit du desir de voir la contrée fameuse qu'ils ont rendue si célèbre, et de contempler les ruines imposantes de la grandeur d'un peuple qui fut si longtemps le maître du monde : mais la modicité de sa fortune l'obligeoit

(1) MM. Lefévre et David.

d'étouffer ce desir; et il désespéroit presque de pouvoir jamais le satisfaire, lorsque le hasard vint lui en présenter une occasion qu'il s'empressa de saisir.

La France avoit alors une armée au-delà des Alpes : le trésorier général des vivres, en allant la joindre, passa par Troyes; il y vit M. Grosley, goûta sa conversation, et lui proposa un emploi honnête, au moyen duquel il seroit défrayé de tout pendant son voyage et auroit encore son traitement de reste. La proposition fut acceptée avec transport; M. Grosley y mit seulement la condition qu'il ne seroit chargé d'aucune comptabilité et qu'il ne toucheroit point d'appointemens; et quelques jours après, il partit pour l'Italie. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il reconnut que sa métamorphose en financier ne seroit pas aussi utile à sa fortune littéraire qu'il l'avoit espéré. Retenu à l'armée par les devoirs de son emploi, qu'il se piquoit de remplir avec exactitude, il ne pouvoit visiter que les lieux où elle étoit, et tout au plus quelques villes des environs; il étoit, pour ainsi dire, à l'entrée de la terre promise, sans qu'il lui fût possible d'y pénétrer. Avec un goût exclusif, M. Grosley eût été fort à plaindre; mais la flexibilité de son esprit et la facilité qu'il avoit de l'appliquer à différens objets, lui adoucirent la rigueur de sa position : il se tourna tout entier vers les opérations militaires, et écrivit sur les campagnes de 1745 et 1746, des mémoires (2) qui ont été peu répandus, parce que des détails militaires écrits par un homme auquel l'art de la guerre est entièrement étranger, ne peuvent inspirer qu'une médiocre confiance.

De retour dans sa patrie (en 1747), il reprit avec une nouvelle ardeur ses études favorites, dont ses campagnes l'avoient détourné; et il donna au public, en 1752, un ouvrage intitulé, *Recherches pour servir à l'histoire du droit François*, où il entreprend de prouver que les coutumes qui régissent la France en-deça de la Loire, remontent aux anciens Gaulois, qu'elles n'ont été détruites ni par la conquête des Romains, ni par celle des Francs, et qu'ainsi elles ne doivent point leur origine au droit féodal, et moins encore aux troubles des X.e et XI.e siècles, comme l'ont prétendu quelques savans. A cette dissertation, remplie de recherches intéressantes, M. Grosley en a joint une autre non moins curieuse, sur la

(2) Ces Mémoires furent imprimés à Amsterdam en 1768.

noblesse

noblesse utérine de Champagne, dans laquelle, après avoir montré que de temps immémorial les enfans d'une mère noble et d'un père roturier y ont été réputés nobles, il discute les divers sentimens des auteurs sur l'origine de ce privilége singulier, et rapporte les lettres-patentes, arrêts et sentences qui l'ont confirmé ou reconnu à différentes époques.

Pendant que M. Grosley étoit enfoncé dans l'étude de nos antiquités Françoises et s'occupoit de la composition de ces deux ouvrages, la question *de l'Influence des sciences sur les mœurs*, proposée pour le sujet d'un prix par l'Académie de Dijon, vint l'en arracher. Enflammé de la noble ardeur de mériter une palme, en rendant un hommage public aux sciences et aux lettres, il s'élança dans l'arène; et s'il fut vaincu par un athlète plus robuste, du moins il ne tomba pas sans gloire : l'Académie lui décerna un accessit; et il ne dut pas être médiocrement flatté d'avoir obtenu cette mention honorable, en défendant la vérité et la raison contre un paradoxe brillant, soutenu par l'un des plus vigoureux et des plus éloquens écrivains de son siècle, et qui n'étoit jamais plus redoutable que lorsqu'il avoit besoin d'appeler le sophisme à son secours.

La société littéraire de Châlons s'étant associé M. Grosley en 1753, il y lut, pour discours de réception, une *Discussion historique et critique sur la conjuration de Venise, et sur l'Histoire de cette conjuration écrite par l'abbé de S. Réal.* A l'aide d'une critique également adroite et pressante, d'inductions et de conjectures très-vraisemblables, de preuves négatives si fortes qu'elles paroissent quelquefois équivalentes à des preuves directes, il s'efforce d'établir que cette histoire, dans laquelle on admire avec raison l'ordonnance générale du tableau, la peinture des différens caractères que l'auteur met en jeu, l'art avec lequel il excite, soutient et élève l'intérêt jusqu'au dénouement sans fatiguer la curiosité, la force, l'élégance et la rapidité du style, n'est qu'un beau roman, et que la conjuration qui en est l'objet, n'est qu'une chimère enfantée par la politique du sénat de Venise, pour éloigner le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne, dont la pénétration et l'habileté lui étoient incommodes et faisoient échouer la plupart de ses projets. Cette discussion, qui parut en 1756, fut vivement attaquée par quelques journalistes. Il y en eut un entre

Journal de Verdun, août 1756.

autres, qui, regardant comme un attentat très-grave contre l'histoire, le refus de croire sans preuve suffisante au récit d'un écrivain élève du romancier Varillas et auteur du roman historique de D. Carlos qu'il n'a pas tenu à lui qu'on n'ait pris pour une histoire véritable, réfuta M. Grosley avec la plus grande vivacité et même avec une sorte d'indignation. Mais la raison, plus puissante que les raisonnemens les plus doctes, a ordonné de douter; et les bons esprits douteront vraisemblablement jusqu'à ce qu'il plaise au sénat de Venise de rendre publiques les pièces propres à constater la réalité de l'événement et la véracité de l'historien.

M. Grosley publia, dans le même temps, la Vie des illustres frères Pierre et François Pithou, deux des hommes les plus savans et les plus vertueux de leur siècle, précédée de Mémoires sur celle de leurs frères et de leur père commun, moins connus qu'eux et cependant dignes de l'être. Ce morceau, l'un des plus estimables de l'auteur, est curieux par une foule de détails et d'anecdotes historiques et littéraires qu'il y a recueillis; et il est intéressant par les extraits raisonnés qu'il y donne des ouvrages de ses deux célèbres compatriotes, et, en particulier, par le nouveau jour dans lequel il montre la *Satire Ménipée,* à laquelle Pierre Pithou eut la plus grande part, et qui, sans effusion de sang, rangea plus de François sous l'obéissance de Henri IV que la plus brillante de ses victoires.

Le premier voyage de M. Grosley en Italie n'avoit fait qu'irriter le desir qu'il avoit de voir en détail ce pays, qui est et qui sera sans doute encore long-temps, pour l'amateur de l'antiquité et des arts, le pays des merveilles. Depuis qu'il en étoit sorti, il soupiroit sans cesse après l'heureux moment où ses facultés lui permettroient d'y retourner. Ce moment tant souhaité, et acheté par les privations les plus rigoureuses, arriva enfin; et M. Grosley passa une seconde fois les Alpes, au mois de juin 1758. Son ardeur étoit si vive et si impatiente, il avoit, sans doute, le coup-d'œil si rapide et si pénétrant, qu'en six mois il eut parcouru cette belle contrée, examiné les monumens de tous les âges et les chefs-d'œuvre de tous les arts dont elle est enrichie, étudié les divers gouvernemens entre lesquels elle est partagée, les lois, les mœurs, les usages des différens peuples, et rassemblé les matériaux d'un ouvrage qu'il donna au public quelques années après, en trois

vol. *in-12*, sous le titre de *Nouveaux Mémoires, ou Observations sur l'Italie et sur les Italiens, par deux gentils-hommes Suédois* (3), et qu'il augmenta d'un volume dans les éditions suivantes.

Le talent qu'il avoit, ainsi que la plupart des voyageurs, d'observer, pour ainsi dire en courant, les hommes et les choses, ne le servit pas moins bien dans le voyage qu'il fit en Angleterre en 1765. Il n'entendoit point l'anglois : cet obstacle, qui auroit effrayé beaucoup d'autres observateurs, ne le rebuta pas et n'en fut presque point un pour lui. Il rencontroit dans tous les lieux publics, dans toutes les sociétés où il alloit, des personnes empressées à lui expliquer ce qu'on disoit : ce qu'elles ne lui expliquoient pas, il le devinoit le mieux qu'il lui étoit possible, de sorte qu'il étoit à-peu-près au courant de la conversation, comme un sourd à qui, dans un cercle, un voisin complaisant répète de temps en temps quelques-unes des phrases des différens interlocuteurs. Malgré l'incommodité, la lenteur et sur-tout le peu de sûreté de cette manière de s'instruire, deux mois de séjour, ou plutôt, ainsi que le dit M. Grosley, d'une course continuelle dans Londres, lui suffirent pour connoître cette ville, le peuple immense qui l'habite, tout ce qu'elle renferme de curieux et d'intéressant dans tous les genres, établissemens publics et particuliers, tribunaux, avec les différentes formes qu'on y observe, police, sectes religieuses, spectacles, commerce, arts, manufactures, &c., et de plus la constitution politique, civile et morale de la nation, dont elle est la capitale. Lorsque M. Grosley fut revenu en France, il fit une étude approfondie de l'histoire d'Angleterre, qu'il eût peut-être été plus convenable d'avoir bien étudiée avant d'aller à Londres; et c'est de la combinaison des connoissances puisées dans cette étude, avec les observations qu'il avoit faites sur les lieux, que résulta l'ouvrage intitulé *Londres*, qui fut imprimé en 4 vol. *in-12*, en 1770, et qui l'a été plusieurs fois depuis cette époque.

Ce Voyage et le précédent essuyèrent des critiques assez fortes; on n'épargna ni le fond ni la forme : on ne fit pas même grâce à l'érudition que l'auteur prodigue, sur-tout dans celui d'Angleterre; elle parut un peu confuse, souvent étrangère au sujet, et

(3) Cet ouvrage fut imprimé pour la première fois en 1764.

conséquemment fatigante sans être utile. Cependant la curiosité qu'excitent les voyages, quelques observations singulières ou plaisantes qu'on trouva dans ceux-ci, et le ton quelquefois original dont ils sont écrits, leur procurèrent une célébrité que n'ont pas obtenue d'autres ouvrages du même auteur, composés et écrits d'un meilleur goût. Ces voyages ont même été traduits chacun dans la langue du pays dont il traite; et si l'on peut ajouter foi à une lettre insérée dans un de nos Journaux, et citée par M. Grosley dans l'avis placé à la tête de la nouvelle édition qu'il donna du *Londres* en 1774, cet ouvrage eut en Angleterre le succès le plus honorable et le plus glorieux qu'un écrivain puisse jamais desirer. Suivant cette lettre, c'est en faisant droit sur une des observations du *Londres*, que le parlement d'Angleterre a abrogé à jamais et dans tous les cas le supplice appelé *la peine forte et dure*, supplice atroce qu'on infligeoit aux criminels qui refusoient de confesser leur crime, et que des innocens ont peut-être subi plutôt que de s'avouer coupables. Si le fait étoit vrai, quel prix M. Grosley auroit obtenu de ses travaux! quelle reconnoissance ne lui devroit pas l'Angleterre de l'avoir fait rougir de conserver un usage digne des temps où elle étoit encore plongée dans la barbarie! Mais on est fâché de ne trouver dans l'ouvrage de M. Grosley, à l'appui de cette assertion, aucune observation sur *la peine forte et dure*, aucune réclamation en faveur de l'humanité outragée au nom sacré des lois faites pour la protéger, aucun vœu pour la cessation de ce crime légal : on est justement étonné de n'y voir qu'un récit historique, aussi froid que succinct, traduit littéralement d'un mémoire qu'un jurisconsulte Anglois avoit communiqué à l'auteur, qui n'y ajoute aucune réflexion; et l'on soupçonne, malgré soi, que l'auteur de la lettre a raisonné comme on ne raisonne que trop souvent, et a conclu, de ce que *la peine forte et dure* a été abrogée postérieurement à la publication du *Londres*, que l'abrogation en est due à cet ouvrage.

Journ. encycl. sept. 1775.

On ignore pourquoi M. Grosley, qui observoit et qui écrivoit avec tant de célérité, n'a rien écrit sur la Hollande, où il alla en 1772 pour voir ce que l'activité et l'industrie, excitées par la cupidité, peuvent pour la richesse d'un peuple que la nature sembloit avoir condamné à une éternelle pauvreté, en le plaçant

sur un sol ingrat qu'il est sans cesse obligé de disputer aux flots toujours prêts à l'engloutir. Quelles que soient les raisons qui le déterminèrent au silence, il ne rapporta de la course qu'il fit en Hollande, qu'une note (4) sur la singularité du langage des habitans de Courtisou, village peu éloigné de Troyes, par lequel il passa en revenant dans cette ville.

Indépendamment des ouvrages dont on a parlé, M. Grosley a donné au public le *Supplément aux Mémoires de Camusat sur l'Histoire ecclésiastique de Troyes;* la *Vie de M. Breyer,* chanoine de la cathédrale de cette ville, ecclésiastique aussi vertueux qu'éclairé; les *Éphémérides Troyennes,* almanach historique que son zèle pour la gloire de sa patrie lui fit entreprendre en 1757, et qu'il a continué pendant dix années, malgré les désagrémens que lui suscitoient ses compatriotes, auxquels il ne put jamais persuader que pour faire l'éloge des temps anciens il fallût faire la critique du temps présent, qu'on ne pût louer les morts sans déprécier les vivans, et que pour rendre une ville recommandable, il fût nécessaire de s'égayer quelquefois aux dépens des habitans. Il a publié encore dans différens Journaux un grand nombre de lettres ou mémoires sur toute sorte de sujets; car il s'exerçoit presque indifféremment et avec la même facilité sur toutes les parties de la littérature. Enfin, il a laissé une histoire particulière de Troyes, sous le titre de *Mémoires,* dont le premier volume a été imprimé, et dont il a remis le reste, avec quelques autres opuscules manuscrits, à M. l'abbé de Moydieu, chanoine de l'église de Troyes, qui travaille avec le plus grand zèle à mettre le dépôt que l'amitié lui a confié en état d'être livré à l'impression.

L'Académie, dans l'espérance que l'auteur des *Recherches sur le droit François* et de la *Vie des frères Pithou* pourroit concourir utilement à ses travaux, l'avoit admis en 1761 parmi ses associés libres régnicoles. Une moitié de son attente a été remplie; M. Grosley lui a offert plusieurs Mémoires : mais entraîné par l'originalité de son esprit, qu'il avoit contenue jusqu'à un certain point dans ses premiers ouvrages, et séduit par l'espèce de succès qu'avoient eu ceux où il s'y étoit livré avec le moins de contrainte,

(4) Cette note est insérée dans une lettre qu'il adressa à l'Académie de Châlons, et qui a été imprimée dans le Journal encyclopédique de janvier 1777.

il confondoit sans cesse les genres, mêloit le gai au sérieux, le grave au badin, le noble au burlesque, insistoit sur des minuties, passoit légèrement sur des objets plus intéressans dont la discussion l'auroit fatigué, erroit au gré de son imagination, arrivoit où il pouvoit et quand il pouvoit, quelquefois n'arrivoit nulle part, et paroissoit souvent ne s'être proposé d'autre but que de s'amuser sur la route; de sorte qu'aucune de ces compositions moitié érudites, moitié plaisantes, n'a pu trouver place dans nos recueils.

Nous avouerons même sans détour, que les Mémoires de M. Grosley ne sont pas les seuls de ses ouvrages auxquels on puisse reprocher ces défauts, et qu'ils règnent plus ou moins dans la plupart de ceux qu'il a publiés, sur-tout depuis son entrée à l'Académie; et nous plaindrons un homme qui avoit véritablement de l'esprit et des connoissances, et qui avoit débuté par des productions estimables, où ses pensées et son style étoient d'accord avec son sujet et où les convenances étoient gardées, de n'avoir pu résister par la suite au penchant et à la facilité qu'il avoit à saisir le côté ridicule des objets, et de n'avoir pas senti que la plaisanterie est toujours mauvaise quand elle n'est pas excellente, qu'elle ne peut jamais être bonne quand elle est déplacée, et que celle qui consiste dans l'emploi de mots à double sens, de locutions populaires et triviales, ne peut être supportable que dans les ouvrages consacrés uniquement à la bouffonnerie.

La singularité de l'esprit de M. Grosley, son humeur enjouée, quelquefois même un peu mordante, et sa disposition à s'amuser de tout, n'empêchoient pas qu'il n'eût des qualités très-solides et des vertus au-dessus de l'ordre commun. Quelque connues que soient les preuves qu'il a données de son désintéressement et de son patriotisme; quoique les papiers publics en aient retenti avant et après sa mort, et qu'il ait joui de la double satisfaction d'avoir fait le bien et de s'entendre louer pour l'avoir fait, le récit en est trop honorable pour lui, et nous sommes trop persuadés qu'on ne peut assez redire les actions honnêtes et nobles, pour nous dispenser de les rapporter ici.

Institué légataire universel, au préjudice de sa sœur, de tous les biens d'un oncle qui, par un premier testament, fait à la

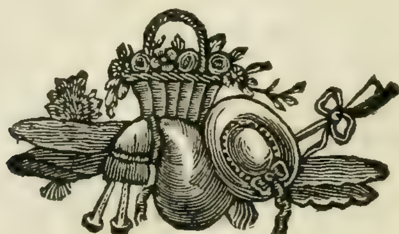
sollicitation de sa famille, l'avoit déshérité en faveur de cette même sœur, il se vengea de l'injustice par la générosité, et lui fit don d'un capital de 40,000 livres, somme beaucoup plus considérable que celle qu'elle auroit pu prétendre dans l'héritage de leur oncle, si la disposition en avoit été abandonnée à la loi.

Trop riche encore des foibles débris de cette succession, qui, joints à son modique patrimoine, auroient à peine suffi à tout autre pour vivre dans une honnête médiocrité, il en destina une partie à honorer la mémoire des hommes célèbres dont Troyes se glorifie d'avoir été le berceau; et par la munificence d'un homme de lettres presque pauvre, le marbre animé sous le ciseau de M. Vassé, dessinateur de cette Académie et l'un des plus habiles artistes de son temps, reproduisit les traits de Pierre Pithou, de Passerat, du P. le Cointe, de Mignard, de Girardon, et les fit en quelque sorte revivre au milieu de leurs concitoyens. A ces cinq bustes placés dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, M. Grosley se proposoit d'en ajouter quelques autres, et de réunir ainsi, dans ce temple de la patrie, les images de tous les hommes qui l'ont illustrée, afin d'exciter parmi ses compatriotes la noble émulation de les imiter, et de montrer aux étrangers que la ville de Troyes sait honorer le mérite et la vertu. Une banqueroute qu'il essuya, l'obligea de renoncer à ce projet; et jusqu'à présent l'exécution en est restée imparfaite. On auroit peine à concevoir comment il osa le former, comment il en a rempli une grande partie, comment il a pu fournir aux frais inévitables des différens voyages qu'il a faits hors de la France, et de ceux qu'il faisoit à Paris, où il venoit régulièrement, de deux en deux ans, voir ses amis, visiter les bibliothèques, acheter des livres, et recommencer ce qu'il appeloit son cours de morale publique et particulière, si l'on ne savoit qu'exempt de tous les besoins factices, dédaignant les superfluités et même les bienséances du luxe, content du plus étroit nécessaire, il trouvoit, dans sa frugalité et dans son économie, les moyens de satisfaire ses goûts et de suivre son penchant pour la bienfaisance, sans déranger ses affaires.

Sa santé extrêmement délicate, et qu'il entretenoit, comme sa fortune, par la tempérance, la sobriété et des ménagemens continuels, s'altéra tout-à-coup, de la manière la plus alarmante, vers

la fin de l'été de l'année 1785 : une humeur dont il étoit tourmenté depuis son enfance, s'étant portée avec fureur sur sa poitrine et sur ses entrailles, y fit les plus terribles ravages, et le conduisit au tombeau, le 4 novembre de la même année, après deux mois de langueur et de souffrances qu'il supporta avec autant de courage que de résignation. Son testament, écrit peu de temps avant sa mort, et trop connu pour que nous en parlions, nous dispense de dire qu'il conserva jusqu'à ses derniers momens la gaieté et l'originalité de son esprit et de son caractère. Il s'y montre tel qu'il avoit toujours été; et ce morceau est peut-être, dans son genre, un des meilleurs qui soient sortis de sa plume.

Vivre de peu, sans ambition et sans desirs, ne dépendre que de soi-même, faire tout le bien dont on est capable, ne s'affecter fortement de rien, telle étoit la philosophie de M. Grosley, tels étoient les principes de conduite qu'il avoit adoptés dès sa jeunesse et dont il ne paroît pas qu'il se soit jamais écarté : s'il avoit ajouté à ces maximes, être indulgent et facile dans la société, s'interdire les bons mots et les plaisanteries qui peuvent désobliger les autres, n'offenser l'amour-propre de personne, il auroit été plus généralement considéré et chéri dans sa patrie; et sa vie, plus calme et plus paisible, auroit sans doute été plus heureuse.



ÉLOGE



ÉLOGE
DE M. LE MARQUIS DE PAULMY.

Lu à la séance publique de la Saint-Martin 1788.

MARC-ANTOINE-RENÉ DE VOYER D'ARGENSON, marquis DE PAULMY, ministre d'état, commandeur des ordres du roi, chancelier de la reine, chevalier et ancien chancelier garde-des-sceaux des ordres de Saint-Lazare et du Montcarmel, grand bailli de l'ordre de Malte, gouverneur et grand bailli d'épée de l'Arsenal, de l'Académie Françoise, honoraire de l'Académie des belles-lettres et de celle des sciences, &c., naquit à Valenciennes le 6 novembre 1722, de René-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, alors intendant du Hainaut, et de Madeleine-Françoise de Méliand.

Nous ne chercherons point à relever l'ancienneté de la maison de Voyer, pour illustrer M. le marquis de Paulmy par une longue suite d'ancêtres : outre qu'il n'en a pas besoin, personne n'ignore qu'elle est de cette ancienne noblesse chevaleresque dont l'origine est d'autant plus respectable qu'elle est inconnue. Mais, quelque splendeur que cette race eût acquise dans les siècles de la chevalerie, son plus bel âge, aux yeux de la raison, est celui où, après avoir produit des négociateurs habiles, et des magistrats aussi intègres qu'éclairés, elle donna à la France ce grand magistrat auquel la capitale doit l'ordre, la sûreté, la police admirable qu'on y voit régner, et dont on soupçonnoit à peine jusqu'à lui la possibilité ; qui, nommé ensuite par le roi garde-des-sceaux et président du conseil des finances, se montra pour le moins égal à ces deux ministères importans, dont chacun demandoit de grandes lumières réunies à de grands talens ; qui sut en descendre avec noblesse et sans chercher à s'y maintenir par l'intrigue, lorsque le bien de l'État parut exiger qu'il s'en démît, et qui eut la consolation, en mourant, d'emporter l'estime, la vénération et les regrets

de ses concitoyens, et de laisser deux fils dignes de lui. L'un (M. le comte d'Argenson), doué des qualités les plus brillantes, remplit avec éclat, pendant plusieurs années, le double ministère de la guerre et de Paris. L'autre (M. le marquis d'Argenson), dont une extrême modestie rehaussoit encore le mérite, politique profond et ami des hommes, appelé à l'administration des affaires étrangères au milieu de la guerre générale qui embrasoit pour la seconde fois l'Europe depuis le commencement de ce siècle, ne se distingua pas moins par son amour pour la paix qu'il ne cessa de travailler à rétablir pendant la courte durée de son ministère, que par les talens de l'homme d'état. Tous les deux, membres de cette Académie, aimèrent et protégèrent constamment les lettres et les sciences, parce qu'ils n'avoient point à craindre la lumière : tous les deux, quoique d'un caractère différent, eurent entre eux et avec leur père cette ressemblance, qu'ils surent maintenir et faire respecter l'autorité du roi, sans porter atteinte à la liberté et aux droits légitimes des sujets; qu'ils surent gouverner sans injustice, comme sans rigueur et sans foiblesse; qu'ils surent faire mouvoir les ressorts du gouvernement, sans les forcer ni en déranger la direction, et sans leur donner de ces impulsions violentes et irrégulières qui les relâchent presque nécessairement, et qui en détruiroient entièrement l'action si elles étoient prolongées.

M. le marquis de Paulmy, destiné par ses parens à perpétuer la gloire qu'ils s'étoient acquise dans la magistrature, y entra au sortir du collége; et quelques années lui suffirent pour en parcourir presque tous les degrés. Ses talens, appuyés de son nom, des services et du crédit de sa famille, lui aplanirent tous les obstacles : les honneurs vinrent, pour ainsi dire, se présenter à lui. Successivement avocat du roi au Châtelet, conseiller au parlement, maître des requêtes, conseiller d'état, conseiller d'état honoraire, à vingt ans il se trouvoit au terme où l'on ne parvient ordinairement, avec son seul mérite, qu'après avoir vieilli dans les fonctions pénibles de la magistrature; et ce qu'on peut dire à sa louange, c'est qu'il justifioit, autant qu'il est possible, ces faveurs signalées, par ses travaux assidus, par son zèle pour le bien public, et par son ardeur à marcher sur les traces de son père et de son aïeul.

Une nouvelle carrière s'ouvrit alors devant M. le marquis de Paulmy : M. le comte d'Argenson, son oncle, ayant été nommé ministre de la guerre, dans une de ces circonstances difficiles d'où dépendent quelquefois la fortune et la gloire des empires, fit créer pour son neveu la charge de commissaire général des guerres; charge nouvelle, imaginée par le ministre pour former M. le marquis de Paulmy à l'administration, en le mettant à portée de connoître tous les détails de la manutention générale d'une grande armée, et pour réprimer la fraude et l'avarice des entrepreneurs, réformer les abus, veiller dans tous les points à l'exécution de ses ordres et lui en rendre compte.

M. le marquis de Paulmy alla, en cette qualité, aux armées de Flandre et d'Italie, contribua, par ses observations, à plusieurs changemens non moins avantageux aux troupes qu'aux finances, et ne mérita, dans l'exercice de sa charge, d'autre reproche que celui de s'être exposé sans nécessité, dans toutes les occasions, aux dangers de la guerre, et d'avoir toujours oublié, un jour de bataille, qu'il devoit servir l'État de ses conseils et non de son épée, pour se souvenir seulement qu'il étoit gentilhomme et François.

A-peu-près vers la même époque, M. le marquis d'Argenson ayant été fait ministre des affaires étrangères, M. de Paulmy, déjà initié aux affaires les plus importantes du département de la guerre, le fut bientôt à tous les mystères de la politique. Coopérateur à-la-fois de son père et de son oncle, il avoit sous eux l'administration générale de leurs départemens, et les secondoit dans toutes leurs opérations : il les représentoit dans les détails que les grands objets dont ils étoient occupés ne leur permettoient pas de surveiller; et de plus il étoit chargé de ces travaux secrets, de ces commissions délicates que les ministres ne peuvent confier sans danger qu'à quelqu'un qui, ne pouvant avoir d'autres intérêts que les leurs, regarde leur fortune, leur gloire, leurs revers et leur disgrace comme lui étant personnels.

A la paix qui se fit en 1748, M. de Paulmy, devenu moins utile au département de la guerre, et se trouvant éloigné de celui des affaires étrangères par la retraite de M. le marquis d'Argenson, fut nommé ambassadeur en Suisse. Il renouvela les anciens traités entre la France et le corps Helvétique, et les capitulations

particulières de plusieurs des États dont ce corps est composé. Quelques-uns des cantons réformés ayant oublié l'attachement que leurs pères avoient eu autrefois pour la France, empêchoient, en vertu de lois déjà anciennes, leurs citoyens de s'attacher à son service : il fit abolir ces lois, et obtint que dans ces mêmes cantons on levât des troupes à la solde du roi. Il resserra ainsi tous les liens qui unissent la France et la Suisse depuis plusieurs siècles, sut mériter par sa droiture, sa bonne foi et sa franchise, l'estime et la confiance d'une nation dont ces qualités ont toujours fait le caractère distinctif, et emporta ses regrets, lorsqu'il fut rappelé, au bout d'environ deux ans, pour être associé à M. le comte d'Argenson, qui avoit obtenu pour lui l'adjonction à sa charge de secrétaire d'état de la guerre, avec sa survivance.

Pour mériter de plus en plus la faveur que le roi venoit de lui accorder, M. le marquis de Paulmy eut à peine paru à la cour, qu'il la quitta pour parcourir les frontières du royaume, visiter les places, les fortifications, les arsenaux, les magasins, inspecter les états-majors et les troupes, connoître les abus, remédier aux plus pressans, prendre des renseignemens sur ceux qui ne pouvoient être corrigés que par une autorité supérieure à la sienne. Il employa cinq années à cette inspection générale, et à mettre en ordre les observations nombreuses et de tout genre qu'elle l'avoit mis à portée de recueillir. La guerre, qui se ralluma de nouveau en 1756, empêcha les deux ministres de tirer de ce travail tous les avantages qu'ils s'en étoient promis; et M. le comte d'Argenson ayant été exilé au commencement de l'année suivante, dans un moment où la situation des affaires exigeoit l'expérience, les lumières et les ressources d'un ministre habile et consommé, ses projets et ses plans disparurent avec lui. M. de Paulmy, son successeur, qui y avoit eu la plus grande part, se seroit sans doute fait un devoir de les remplir, s'il étoit resté dans le ministère : mais sentant qu'on ne l'y avoit élevé que par la difficulté de faire, à l'instant même, un autre choix, il ne l'avoit accepté que par soumission et pour ne pas manquer à la chose publique; et aussitôt qu'il crut pouvoir en sortir avec honneur, il se hâta de se démettre d'une place qu'il voyoit bien qu'on ne tarderoit pas à lui redemander.

Sa retraite, à-la-fois volontaire et forcée, fut accompagnée de tout ce qui pouvoit en adoucir l'amertume : le roi le combla de témoignages de bienveillance, et exigea qu'il continuât d'assister au conseil, en qualité de ministre d'état, afin de pouvoir être toujours utile à son service. M. de Paulmy sentit, comme il le devoit, tout le prix de cette faveur ; mais bientôt, soit qu'il éprouvât de nouveaux dégoûts, soit qu'il n'eût pas le courage de soutenir l'espèce de nullité d'un ministre hors de place, et que, trop jeune encore pour faire consister le bonheur dans une vie douce et tranquille, il eût le desir de recouvrer quelque jour le crédit et le pouvoir qui lui étoient échappés, et l'espérance d'y réussir plus sûrement en rentrant dans la carrière politique, il demanda et obtint l'ambassade de Pologne. Les troubles dont ce royaume étoit agité relativement à l'élection du roi, sur laquelle la France étoit hors d'état d'influer quoiqu'elle y eût un grand intérêt, rendoient la position de l'ambassadeur extrêmement embarrassante. M. de Paulmy se conduisit avec autant de prudence que de sagesse, au milieu des différens partis ; et si ses négociations n'eurent pas le succès qu'on desiroit plutôt qu'on ne l'attendoit, il eut du moins la satisfaction d'avoir annoncé les événemens fâcheux qui se préparoient, et d'avoir indiqué les moyens de les prévenir.

Il fut ensuite nommé à l'ambassade de Venise; et après l'avoir remplie pendant plusieurs années, il sollicita celle de Rome, qui lui fut promise et qu'on ne lui accorda point. Ce refus lui ouvrit les yeux; il sentit que les ambassades ne seroient jamais pour lui qu'une espèce d'exil honorable, et qu'il n'en obtiendroit aucune où il pût se distinguer. Désabusé alors, mais peut-être un peu tard, des songes trompeurs de l'espérance et des chimères de l'ambition, il prit sagement le parti de la retraite : il lui en coûta d'autant moins, qu'il n'avoit point à redouter le désœuvrement et l'ennui, maladies cruelles qu'éprouvent assez ordinairement ses pareils en renonçant aux affaires. Les lettres, qu'il avoit toujours aimées, lui offroient un préservatif infaillible contre ces maladies : elles avoient fait ses délassemens dans ses occupations importantes; elles alloient remplir et charmer le reste de sa vie. Il n'étoit étranger à aucun des genres de la littérature; il les avoit presque tous cultivés

avec un soin égal, sans en excepter les genres les plus légers et de pur agrément : mais son goût dominant étoit pour l'histoire littéraire et pour la bibliographie, et il s'étoit préparé de loin les moyens de le satisfaire un jour dans toute son étendue, en rassemblant, tant en France que dans les pays étrangers, la bibliothèque la plus complète, la mieux choisie, la plus nombreuse qui ait peut-être jamais été en la possession d'aucun particulier. Il l'avoit sur-tout enrichie dans ses voyages, à force de recherches et de dépenses, d'une grande quantité de livres précieux et rares, inconnus souvent aux savans des pays qu'il visitoit, et dont quelquefois même ils n'apprenoient que par lui à connoître le mérite et l'existence.

Les travaux de l'administration qui avoient long-temps occupé M. de Paulmy, et les ambassades qui l'avoient tenu éloigné de la France pendant plusieurs années de suite, ne lui avoient pas permis de se livrer, comme il l'auroit voulu, à l'arrangement de cette immense et superbe collection, qu'il ne cessoit et qu'il se proposoit bien de ne cesser jamais d'augmenter. Libre alors de tout autre soin, sa principale occupation fut de la mettre en ordre et d'en dresser le catalogue le plus exact et le plus propre à en faciliter l'usage; et il remplit lui-même presque seul cette pénible tâche. M. de Paulmy ne se bornoit pas à connoître les titres des ouvrages, la date et la rareté des éditions, et à les ranger dans la classe à laquelle ils appartiennent; il lisoit ses livres, ou du moins il les parcouroit tous; et, ce qui paroîtroit presque impossible à un seul homme, si le fait n'étoit attesté par des personnes dignes de foi, c'est que d'environ cent mille volumes dont sa bibliothèque étoit composée, il n'y en a qu'un petit nombre, et des moins intéressans, à la tête desquels on ne trouve pas une notice écrite ou dictée par lui, dans laquelle il indique ce que contient le livre et ce qu'on doit y chercher, et rapporte les anecdotes littéraires et bibliographiques qui concernent l'ouvrage, l'auteur et l'édition.

M. de Paulmy ne réservoit point sa bibliothèque pour lui seul : l'usage en appartenoit à tous les gens de lettres qui vouloient y avoir recours; elle leur étoit toujours ouverte : quelque occupé qu'il fût, il avoit toujours le temps de les accueillir, de s'entretenir avec eux sur l'objet de leur travail, de leur procurer les livres qu'ils demandoient, de leur indiquer ceux qu'il imaginoit pouvoir leur

être utiles, souvent de les aider dans leurs recherches; et il mettoit tant d'empressement à prévenir leurs besoins et même leurs desirs, que, si l'on connoissoit moins son zèle pour le progrès des lettres, et son caractère obligeant, on seroit tenté de croire que son amour pour les livres l'excitoit à faire tout ce qui dépendoit de lui pour qu'il y en eût promptement un de plus.

Il voulut lui-même en augmenter le nombre; et par son ardeur, son activité, sa facilité pour la composition, l'étendue et la variété de ses connoissances, et le genre de travail qu'il choisit, il produisit en peu d'années plus de volumes que n'en ont produit pendant leur vie entière des écrivains renommés pour leur fécondité. Le plaisir qu'il avoit eu à lire les anciens romans et sur-tout les romans de chevalerie, par la peinture naïve et intéressante qu'ils lui présentoient des mœurs, des occupations, des fêtes, des amusemens, des jeux de nos ancêtres, lui fit naître l'idée d'en rendre la lecture facile et agréable au public, en rajeunissant leur langage et les réduisant à de courts extraits, où cependant rien d'essentiel ne seroit omis. L'exécution suivit de près le projet : M. de Paulmy conçut et publia le plan de la *Bibliothèque universelle des romans*, au commencement de l'année 1775 ; et l'on vit paroître dans la même année plusieurs volumes de cet ouvrage. Il en donna environ quarante depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année 1778 que des raisons particulières le déterminèrent à renoncer à cette entreprise ; et quelque talent qu'eussent ses continuateurs, ils n'ont point fait oublier la partie de cette collection qu'il a publiée, et dont tous les morceaux ont été rédigés ou du moins retouchés entièrement par lui. Ils eurent dans le temps tout le succès qu'il pouvoit en attendre; et les amateurs de ce genre de littérature les reliront toujours avec plaisir.

A peine eut-il abandonné la Bibliothèque des romans, qu'il entreprit, sous le titre de *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, un autre ouvrage plus sérieux, plus important et d'une utilité plus générale : c'est, pour ainsi dire, l'esprit de son immense bibliothèque, et le principal résultat des notes et des observations dont il avoit chargé tous ses livres. La géographie, l'histoire de France, les usages des François dans les différens âges de la monarchie, la jurisprudence, l'histoire littéraire, l'histoire des sciences, celle du

théâtre, et même celle des familles, y sont traités avec assez d'étendue pour en donner des notions suffisantes aux gens du monde, et pour retracer aux savans le cours de leurs études et leur rappeler ce qu'ils peuvent avoir oublié. M. de Paulmy s'occupa de ce travail avec tant d'activité, et fut si bien secondé par ses coopérateurs, qu'en moins de huit années il en publia soixante-cinq volumes, et rassembla des matériaux pour quelques-uns de ceux qui devoient les suivre.

Ces productions ne sont pas les seules dont on lui soit redevable : dans sa jeunesse, et tant que les lettres furent plutôt pour lui un amusement qu'une occupation, il partageoit ses loisirs entre les bonnes études et les genres les plus légers et même les plus frivoles de la littérature. Lié avec la plupart des personnes qui cultivoient ces genres avec le plus de succès, il composa, soit seul, soit en société avec quelques-unes d'entre elles, un grand nombre de romans accueillis avec empressement; des chansons où l'épigramme étoit aiguisée par la plaisanterie, que toutes les bouches répétoient et dont quelques-unes ont survécu aux circonstances et aux personnages qui les avoient fait naître; des opéras comiques en vaudevilles, où régnoit une gaieté libre et franche, et dont les représentations multipliées ne pouvoient rassasier les spectateurs attirés par le besoin et par la certitude de rire et de s'amuser. M. de Paulmy avoit autant de facilité que de goût pour ces compositions badines : aussi, quoiqu'il aimât la musique, il ne put sans peine la voir s'emparer de l'ancien domaine du vaudeville et l'en bannir presque entièrement; et il regretta toujours le temps où l'on faisoit, en soupant gaiement avec ses amis, une pièce dont on étoit bien sûr d'entendre, au bout de quelques jours, le peuple chanter des couplets et rappeler ainsi aux auteurs le plaisir qu'ils avoient eu en les composant.

Depuis que M. de Paulmy eut pris le parti de vivre dans la retraite, il se démit successivement de toutes les places qui pouvoient l'obliger d'en sortir, et le détourner de ses travaux littéraires : il ne réserva que la charge de chancelier de la reine, que sa famille devoit perdre par sa mort; et quelques sollicitations, quelques offres avantageuses qu'on pût lui faire pour l'engager à se choisir un successeur, on ne put jamais l'y déterminer : il tenoit

cette

cette charge de la munificence du roi, qui la lui avoit donnée en pur don, à son avénement au trône; il voulut la rendre comme il l'avoit reçue, et qu'après lui sa Majesté pût donner à quelqu'autre le même témoignage de bonté et d'estime dont elle l'avoit honoré.

Dans les dernières années de sa vie, M. de Paulmy, vivant heureux au milieu de sa famille, de ses amis et de ses livres, n'avoit plus qu'un vœu à former, c'étoit que l'objet constant de ses goûts, sa bibliothèque, qu'il avoit rassemblée avec tant de peines et de soins, ne fût point démembrée après sa mort, et restât en France dans l'état où il la laisseroit. Cette immense et précieuse collection étoit digne d'appartenir à un grand prince : M. le comte d'Artois en acquit la propriété, à condition que l'ancien possesseur en conserveroit la jouissance le reste de sa vie; et les années où il n'en a plus été, pour ainsi dire, que le dépositaire, ne sont pas celles où il a mis le moins d'ardeur à l'enrichir.

M. de Paulmy étoit simple dans ses mœurs, dans ses manières, dans ses habits et jusque dans ses livres : il joignoit à une probité scrupuleuse, une noblesse et un désintéressement qui lui firent toujours négliger ou rejeter les moyens d'accroître sa fortune; et s'il a conservé jusqu'à la fin de sa vie celle qu'il avoit reçue de ses pères, c'est que son insouciance à cet égard étoit réparée par l'honnêteté, l'attachement et le zèle des personnes auxquelles il en avoit confié l'administration. Un seul trait suffira pour faire connoître sa bonté et sa bienfaisance : quand il quitta le ministère, il ne put se résoudre à congédier sa maison, quoiqu'elle lui devînt inutile, qu'il ne fût pas riche, et qu'elle dût lui être à charge; et il aima mieux se priver d'un superflu dont il sauroit bien se passer, que de renoncer au plaisir de faire du bien, qui étoit un besoin de son cœur. Les regrets d'un grand nombre de pauvres qu'il soulageoit, prouvent assez que sa bienfaisance ne se bornoit pas à sa maison, et s'étendoit sur tous les malheureux qui l'imploroient.

M. de Paulmy étoit sujet depuis long-temps à des infirmités douloureuses qu'il souffroit avec autant de résignation que de courage. Quand il sentit qu'il touchoit au terme, il s'en approcha sans effroi; et conservant jusqu'à la fin, avec sa tranquillité d'ame et sa présence d'esprit, l'amour du bien public dont il avoit toujours

été animé, il s'entretenoit encore, dans ses derniers instans, des moyens de l'opérer; et ses derniers vœux furent pour la prospérité de l'État et le bonheur de ses concitoyens. Il mourut le 13 août 1787.

Il avoit épousé en premières noces M.lle Dangé, dont il n'eut point d'enfans. De son second mariage avec M.lle Fiot de la Marche, fille du premier président du parlement de Dijon, il a laissé une fille unique, mariée à M. le duc de Luxembourg.





ÉLOGE

DE M. BÉJOT.

Lu à la séance publique de la Saint-Martin 1788.

FRANÇOIS BÉJOT naquit à Montdidier, le 14 septembre 1718, de Pierre Béjot et de Marguerite-Françoise Walet. Il commença ses études dans le collége de cette ville, et vint les achever au collége Mazarin, où plusieurs prix qu'il remporta dans ses différentes classes, et sur-tout en rhétorique sous le célèbre M. Gibert, attestent ses heureuses dispositions, son assiduité au travail et ses succès.

De retour dans sa patrie à l'âge d'environ dix-huit ans, ses parens, qui le destinoient à l'état ecclésiastique, le pressèrent fortement de l'embrasser. Cet état, ressource trop ordinaire de la paresse, de la cupidité et de l'ambition, mais souvent aussi ressource modeste et honorable du mérite sans fortune, et qui l'a mis plus d'une fois à portée de se développer et de se produire, paroissoit devoir fixer le choix de M. Béjot : il y sembloit d'ailleurs appelé par la pureté de ses mœurs et sa piété solide; mais sa piété même l'en détournoit, en ne lui laissant envisager que les devoirs effrayans d'un état pour lequel il ne se sentoit pas de vocation, et lui en faisoit mépriser les avantages. Il céda cependant, à la fin, aux instances et aux sollicitations, j'ai presque dit aux persécutions de sa famille, bien résolu de s'y soustraire et de suivre son penchant, aussitôt que les circonstances le lui permettroient. En effet, à peine fut-il revenu à Paris, que renonçant aux études et à l'habit ecclésiastiques, il se livra tout entier à son attrait pour les lettres. Il se privoit par-là des secours qu'il recevoit de ses parens, qui ne devoient les lui continuer qu'autant qu'il seroit soumis à leur volonté; mais il ne

compta presque pour rien ce sacrifice : sobre par tempérament et par principes, sachant vivre de peu, il espéra que les lettres, quoique rarement d'accord avec la fortune, fourniroient aisément à des besoins aussi bornés que les siens, et qu'il trouveroit dans l'objet même de ses goûts, un moyen honnête de subsister qui les lui rendroit encore plus chers. Son espérance ne fut point trompée : les lettres lui offrirent au collége de Reims, qui renfermoit alors dans son enceinte des hommes d'un mérite distingué, un asyle philosophique, très-convenable au genre de vie qu'il se proposoit de mener. M. l'abbé Vatry, membre de cette Académie et principal de ce collége, et M. l'abbé Capperonnier, parent de M. Béjot, professeurs l'un et l'autre en langue Grecque au collége royal, et qui dirigeoient ses études, lui conseillèrent de donner des leçons de cette langue, dont il connoissoit déjà toutes les finesses et dont il sentoit vivement les beautés, et lui procurèrent un nombre de disciples suffisant pour le dédommager de la perte de la modique pension qu'il avoit sacrifiée à son amour pour les lettres. Le succès passa bientôt l'attente et même les desirs de M. Béjot. Le talent particulier qu'il avoit pour enseigner, la netteté de ses idées, la simplicité et la clarté de sa méthode, sa douceur, sa complaisance, attirèrent autour d'un maître de vingt ans, une foule d'écoliers, la plupart plus âgés que lui, parmi lesquels on en compte quelques-uns dont le nom suffiroit pour illustrer l'école où ils ont été formés. Je n'en citerai qu'un seul, M. Goguet, l'auteur de l'*Origine des lois, des arts et des sciences chez les anciens peuples*, mort à la fleur de son âge, au moment où il publioit cet ouvrage, qui ne mourra point tant que les hommes attacheront quelque prix à la connoissance de l'antique et intéressante histoire de l'esprit et de l'industrie des hommes.

M. Béjot, partageant son temps entre l'étude et l'enseignement, autre espèce d'étude qui augmentoit ses richesses littéraires dans la même proportion qu'il les prodiguoit aux autres, ne songeoit pas même à desirer un meilleur sort, lorsque des personnes qui s'intéressoient à son avancement, lui procurèrent, en 1741, une place à la Bibliothèque du roi. C'étoit le placer à la source des trésors dont il étoit avide ; mais c'étoit aussi lui imposer la loi de n'en être presque que le dispensateur, et de n'y puiser pour lui que dans des

instans très-courts, et pour ainsi dire à la dérobée. M. Béjot eut le courage de se soumettre à cette loi rigoureuse, et ne satisfit jamais ses affections aux dépens de ses devoirs; ou plutôt ses devoirs devinrent l'objet de ses affections, et son plaisir le plus doux fut de les remplir dans toute leur étendue. Attaché au département des livres imprimés, dont M. l'abbé Sallier avoit la garde, il eut beaucoup de part à la composition des volumes du Catalogue qui parurent en 1744, et sut mériter, par son exactitude et son application constantes, la confiance et l'amitié du savant laborieux dont il étoit le coopérateur.

M. l'abbé Sallier étant mort en 1761, et ayant eu pour successeur M. Capperonnier (1), qui étoit alors garde des manuscrits, M. Béjot, après vingt années de travaux soutenus avec autant de zèle que d'assiduité, obtint la récompense de son long dévouement, et fut nommé par le roi à la place que M. Capperonnier laissoit vacante. Il réunissoit toutes les qualités qu'on peut desirer dans l'administrateur de cet immense dépôt, le plus riche et le plus superbe que la magnificence des souverains ait peut-être jamais rassemblé; il s'appliqua sans relâche à en connoître toutes les parties, à en étudier tous les détails; et malgré le nombre prodigieux des volumes, la multiplicité et la variété des matières, la confusion inévitable parmi tant de collections particulières acquises successivement, et que ses prédécesseurs, faute de temps et d'espace, n'avoient encore pu fondre et classer dans la collection générale, il ne tarda pas à mettre en ordre, dans sa mémoire, cette multitude de différens objets, et il devint par-là, pour ainsi dire, un catalogue vivant, plus complet, mieux ordonné et plus commode que ceux qu'il avoit entre les mains.

La nomination de M. Béjot à la place de garde des manuscrits, fut comme un signal auquel les titres et les honneurs littéraires semblèrent accourir au-devant de lui. L'Académie, qui, par ses relations continuelles avec les hommes de lettres attachés à la Bibliothèque du roi, avoit été depuis long-temps à portée de connoître son mérite, l'adopta en 1762; et presque aussitôt il fut choisi pour remplir la chaire d'éloquence Latine au collége royal, en qualité de coadjuteur de M. l'abbé de la Bleterie.

(1) Il étoit neveu de l'abbé Capperonnier dont on vient de parler.

Le premier mémoire qu'il lut dans nos séances, étoit très-propre à confirmer l'opinion avantageuse qu'on avoit conçue de ses talens et de ses connoissances : le sujet, pour avoir peu d'étendue, n'en est pas moins curieux et intéressant aux yeux de la critique. M. Béjot examine dans ce mémoire quels étoient les Éparites ou Éparoëtes, dont il est souvent parlé dans l'Histoire Grecque de Xénophon, et qui n'y sont presque jamais cités que pour des actions de la plus éclatante valeur. La plupart des savans, trompés par Estienne de Byzance, les prenoient pour un peuple particulier de l'Arcadie : M. Béjot discute et pèse le témoignage du géographe; et après en avoir montré la foiblesse, il prouve, par les passages mêmes de Xénophon, qu'il rapproche et qu'il interprète l'un par l'autre, que les Éparoëtes étoient une troupe choisie dans toute l'armée Arcadienne, et restitue ainsi à la nation entière des Arcadiens la gloire des belles actions de cette troupe d'élite, usurpée par un peuple imaginaire.

Il communiqua ensuite à l'Académie, en 1764, des remarques sur plusieurs endroits du texte de la Cyropédie, altérés, suivant lui, par l'ignorance et la barbarie des copistes. Les corrections qu'il propose sont presque toujours simples, naturelles, ingénieuses, autorisées par des leçons correspondantes du même ouvrage, ou du moins des ouvrages du même auteur, et prouvent que M. Béjot possédoit la langue Grecque en savant et en homme de goût, qualités qui malheureusement ont semblé trop souvent s'exclure l'une l'autre.

Ces remarques n'étoient qu'une petite partie de celles qu'il avoit rassemblées en étudiant Xénophon, dont il ne se lassoit point de relire les ouvrages. Mais, soit que ses occupations multipliées ne lui laissassent pas le temps de les rédiger, soit qu'il lui en coûtât trop pour surmonter son extrême timidité, qui lui causoit une espèce d'angoisse chaque fois qu'il étoit obligé d'occuper les autres de lui, soit enfin que, malgré sa modestie naturelle, la critique douce et modérée qu'on exerce sur tous les ouvrages lus dans nos séances, et qui en augmente le prix, sans pouvoir jamais blesser à un certain point l'amour-propre de l'auteur, l'affectât d'une manière trop sensible, il cessa de contribuer aux travaux de l'Académie, et parut se concentrer entièrement dans ceux de la Bibliothèque du roi. Ils

suffisoient pour remplir tous ses momens : en effet, établir l'ordre parmi soixante-dix ou quatre-vingt mille volumes recueillis de toutes les contrées et écrits dans presque toutes les langues du monde ; l'y maintenir par des insertions et des transpositions continuelles, rendues indispensables par chaque nouvelle acquisition ; faire des extraits de ce nombre infini d'ouvrages différens, pour en former un catalogue raisonné où les matières soient distribuées chacune dans sa classe, et mettre ainsi les savans de tous les pays en état de connoître ce que contient ce riche dépôt ; se livrer sans cesse pour eux à des recherches et à des vérifications longues et pénibles ; tenir chaque jour, pendant plusieurs heures, les portes de ce sanctuaire ouvertes au public ; diriger ceux qui entrent dans la carrière des lettres ; indiquer aux personnes plus instruites les sources qu'elles ignorent et où elles doivent puiser ; communiquer à tous, les trésors dont on est dépositaire ; consacrer sa vie entière à des travaux utiles, à la vérité, mais obscurs et souvent fastidieux, où l'amour-propre le plus adroit ne trouve presque rien à gagner, et dont on ne peut retirer d'autre satisfaction que d'être utile aux lettres et à ceux qui les cultivent : tels sont les devoirs d'un garde des manuscrits de la Bibliothèque du roi ; tel doit être son dévouement. Tel fut aussi toujours celui de M. Béjot, et telles ont été sans doute ses occupations pendant les vingt-cinq années qu'il a été le chef de ce département. Il l'a enrichi d'un grand nombre de volumes précieux ou par leur rareté, ou par l'importance des ouvrages qu'ils renferment. Il pensoit que rien de médiocre ou de commun ne devoit trouver place dans cette superbe collection ; et toutes ses acquisitions font honneur à son goût, à son discernement et à ses lumières.

C'est en grande partie à son zèle et à ses sollicitations réitérées qu'on doit l'agrandissement et les embellissemens du local destiné aux manuscrits. Ces monumens de l'esprit de tous les siècles et de tous les climats, entassés autrefois sur des planches chancelantes et à demi pourries, disposées presque sans ordre dans des pièces qu'elles obstruoient et dont elles rendoient l'accès difficile, sont maintenant arrangés d'une manière digne de la magnificence qui les a rassemblés, et du public admis chaque jour à les consulter.

Au milieu de ces soins divers qui semblent demander un homme tout entier, M. Béjot, peu répandu dans la société et sortant

rarement de chez lui, se ménageoit encore, par intervalles, des momens qu'il donnoit à ses études particulières et qu'il prolongeoit quelquefois aux dépens de son repos. Il a laissé quelques ouvrages manuscrits, qu'un léger travail suffiroit pour mettre en état d'être publiés. Ce fruit de ses veilles ne sera pas perdu : son neveu, qu'il avoit pris plaisir à former pour les lettres, qui lui succède à la Bibiliothèque du roi, et dont on peut regarder l'éducation comme un de ses meilleurs ouvrages, plein de respect pour sa mémoire, se propose de les placer parmi les manuscrits dont la garde lui est confiée; et M. Béjot enrichira ainsi par ses travaux, après sa mort, le dépôt qu'il a travaillé sans relâche à augmenter pendant la plus grande partie de sa vie.

La bonté du tempérament de M. Béjot, sa manière de vivre uniforme et régulière, une sobriété qui ne s'étoit jamais démentie, sembloient lui promettre une longue carrière : mais, le 31 d'août de l'année dernière, à la suite d'une forte jaunisse dont il paroissoit presque entièrement guéri, il fut attaqué tout d'un coup d'une violente colique à laquelle il succomba au bout de douze heures, dans les douleurs les plus cruelles, sans proférer une seule plainte, laissant de longs regrets à une sœur qui avoit uni son sort à celui de son frère, et qui ne s'étoit point séparée de lui depuis plus de quarante ans, au neveu qui le remplace à la Bibliothèque du roi, et à une nièce, objets l'un et l'autre de ses plus tendres affections, qu'il avoit élevés lui-même comme ses enfans, qui le chérissoient et qui l'ont pleuré comme leur père.



ÉLOGE



ÉLOGE

DE M. DE ROCHEFORT.

Lu à la séance publiq. de Pâq. 1789.

GUILLAUME DE ROCHEFORT naquit à Lyon au mois d'octobre 1731, et fut envoyé très-jeune à Paris, où il reçut une éducation des plus distinguées. Les langues anciennes, l'histoire, les mathématiques, les arts d'agrément et sur-tout la musique, les exercices qui servent à donner au corps plus de grâce, de souplesse et de vigueur, l'occupèrent tour-à-tour; et par ses heureuses dispositions, par une application soutenue, par le desir de tout apprendre, il profita des leçons des différens maîtres qui l'enseignoient, comme si tous ses momens avoient été consacrés à une seule étude.

En sortant des mains de ses instituteurs, les circonstances dans lesquelles il se trouvoit, ses rapports dans la société, beaucoup plus que son inclination, le déterminèrent dans le choix d'un état. Un ami particulier de sa famille, qui avoit surveillé son éducation, qui avoit conçu pour lui l'intérêt le plus vif et l'amitié la plus tendre, et qui s'étoit en quelque sorte chargé de son sort, lui ouvrit la carrière de la finance, et lui fit obtenir, à l'âge de dix-neuf ans, la place de receveur général des fermes à Cette en Languedoc. Un pareil emploi eût sans doute été pour un homme ambitieux, sur-tout à l'âge de M. de Rochefort, la route de la fortune; il fut pour lui celle de la littérature. Condamné à vivre dans la solitude, ou réduit à se livrer sans attrait aux amusemens monotones d'une petite ville, où la société est nécessairement très-bornée et offre peu de ressources, il chercha dans les livres qu'il avoit toujours aimés, un préservatif contre l'ennui; et ce remède lui réussit tellement, que bientôt il ne connut presque plus d'autre plaisir que l'étude. Après avoir relu, avec autant d'avidité que de fruit, les bons auteurs Latins et François dont sa jeunesse ne lui avoit pas permis jusqu'alors

d'apprécier tout le mérite; persuadé que les meilleures traductions sont toujours fort au-dessous de l'original, et voulant, par cette raison, lire dans leur langue les ouvrages célèbres écrits en italien et en anglois, il apprit ces deux langues, et parvint en assez peu de temps à les savoir au point d'entendre les poëtes, d'en sentir les beautés, même celles qui tiennent particulièrement à l'expression.

Il ne manquoit à M. de Rochefort, pour être complètement initié à la littérature ancienne et moderne, et jouir de tous les charmes que les lettres peuvent répandre sur la vie de ceux qui les cultivent, que de connoître la langue Grecque, dont il n'avoit pris, dans son éducation, qu'une légère teinture que le temps avoit presque entièrement effacée. Un ancien compagnon d'études qu'il eut le bonheur de retrouver en Languedoc, et qui faisoit ses délices de la lecture des chefs-d'œuvre que nous offre cette belle langue, lui inspira le desir de l'apprendre, et se chargea de lui en aplanir les difficultés et de le guider dans cette nouvelle étude. M. de Rochefort s'y livra avec tant d'ardeur, que peu d'années lui suffirent pour se rendre familiers les historiens, les orateurs, les poëtes, sans négliger les philosophes qui ont illustré l'Académie et le Lycée : ils furent tour-à-tour l'objet de ses travaux et de ses veilles; mais Homère fut celui de sa passion constante et de son culte assidu. Non content de l'admirer, de le relire sans cesse, il auroit voulu faire partager à tout le monde son enthousiasme et ses plaisirs : il forma, dans ce dessein, le projet de faire passer dans notre langue une partie des beautés dont il étoit transporté. Il tenta d'abord de les rendre en prose; mais reconnoissant bientôt que la prose la plus élevée ne pouvoit donner qu'une idée trop imparfaite de la pompe et de l'harmonie du langage d'Homère, il essaya de répéter en vers les chants sublimes du père de la poésie. Plus satisfait de cette seconde tentative et voulant pressentir le goût du public, aussitôt qu'il eut achevé la traduction des trois premiers livres de l'Iliade, il s'empressa de la publier, précédée d'un discours écrit avec élégance, et qui suppose des connoissances aussi étendues que variées, des vues, de la critique, et sur-tout un sentiment profond et réfléchi des beautés d'Homère. Cet essai fut assez bien accueilli, et lui obtint des encouragemens qui le déterminèrent à se livrer exclusivement aux lettres et à leur faire le sacrifice d'une grande partie de la fortune

dont il jouissoit et de celle à laquelle il pouvoit prétendre. Il se démit de la place de finance qu'il possédoit depuis environ dix ans, et vint en 1762 se fixer à Paris. Libre alors de tout autre soin, il ne s'occupa plus que d'Homère; et au bout de quatre années, on vit paroître la traduction complète de l'Iliade.

Le premier essai avoit été traité avec indulgence; l'ouvrage entier le fut peut-être avec trop de sévérité : on ne voulut voir que les défauts, sur-tout la foiblesse de la versification; et l'on ne tint compte au traducteur ni du courage dont il avoit eu besoin pour tenter cette entreprise hardie, ni de la fidélité avec laquelle il copie quelquefois son modèle, malgré la gêne que lui imposent le rhythme et la mesure du vers, ni de l'élégance, de la grâce ou de la sensibilité avec lesquelles il a rendu plusieurs morceaux, en leur conservant le ton et la couleur qui leur conviennent, ni même à peine des notes critiques et littéraires dont il a enrichi sa traduction. Ce froid accueil ralentit, mais n'éteignit point l'ardeur de M. de Rochefort : après un repos assez court, il voulut achever le monument qu'il avoit commencé à élever, dans notre langue, à la gloire d'Homère, et traduisit l'Odyssée, qu'il publia en 1777, et qui fut reçue à-peu-près comme l'avoit été l'Iliade. La superbe édition, ornée de gravures d'après l'antique, qu'il donna de ces deux poëmes en 1781, à l'imprimerie royale, quoiqu'il y eût fait des corrections considérables, ne changea rien au jugement qu'on avoit porté des premières. Avouons-le sans détour; on continua de penser que M. de Rochefort, séduit par son enthousiasme pour Homère, avoit trop présumé de ses forces, ou qu'il n'avoit pas senti que, pour traduire en vers un grand poëte, il faut être enflammé du feu divin qui l'inspira, et que le génie seul peut reproduire dignement les œuvres et les conceptions du génie.

M. de Rochefort voulut aussi s'essayer dans le genre dramatique : il composa trois tragédies, *Ulysse*, *Électre* et *Antigone*, dans lesquelles il tâche de se rapprocher de la noble simplicité des tragiques Grecs, qu'il avoit pris pour modèles; une comédie en cinq actes, intitulée *les Deux Frères*, que des détails agréables, quelques scènes intéressantes, un dialogue facile et naturel, ne purent faire réussir au théâtre; et un opéra intitulé *Chimène*, qui n'a point été mis en musique, et qui, animé des sons du célèbre compositeur

dont il avoit fait choix [Sacchini], auroit pu paroître avec succès sur la scène lyrique.

Aussi fécond que laborieux, M. de Rochefort n'a pas moins écrit en prose qu'en vers : peu d'académiciens ont été plus exacts à payer à l'Académie le tribut de travail que ses réglemens imposent à chacun de ses membres. Depuis qu'elle l'eut adopté, en 1767, il a lu dans nos séances un grand nombre de mémoires dont la plupart ont été ou seront par la suite imprimés dans nos recueils. Tantôt il examine les mœurs des siècles héroïques; et toujours conduit par son admiration pour Homère, il justifie ses héros et le temps où ils ont vécu, du reproche de barbarie dont on les charge trop gratuitement: tantôt il compare Hérodote avec Homère, et essaie de montrer que l'historien s'est attaché à imiter le poëte autant que les deux genres pouvoient le comporter; tantôt, se servant des connoissances qu'il avoit en musique pour interpréter les passages obscurs des auteurs anciens concernant cet art, il entreprend de donner une idée juste de la symphonie des Grecs, et de prouver que leur musique faisoit usage d'un nombre d'accords assez considérable pour produire de la variété dans l'harmonie, même conformément au sens qu'on attache aujourd'hui à ce mot. Ailleurs il considère quelle a été l'utilité des orateurs dans la république d'Athènes, et fait voir combien, en élevant l'ame de leurs concitoyens, en ranimant leur courage et les rappelant aux vertus de leurs pères, ils ont contribué au maintien de la démocratie et de la liberté. De ces considérations générales, il passe à des considérations particulières sur Démosthène, qu'il envisage comme orateur et comme citoyen, et qu'il montre presque également grand sous ces deux rapports; puis il entre dans l'examen de la composition de ses harangues, qu'il analyse, dans une suite de plusieurs mémoires, pour en développer la marche et l'artifice, faire remarquer les principes de politique et de morale sur lesquels le prince des orateurs appuyoit les conseils qu'il donnoit aux Athéniens, et faire sentir comment et par quels moyens il réussissoit à dominer ce peuple spirituel, léger, présomptueux, amolli par le luxe, passionné pour la flatterie, et sur qui la raison n'avoit aucun empire si elle ne lui étoit présentée avec adresse et parée des charmes de l'imagination et de l'éloquence. Ailleurs,

Mém. de l'Ac. t. XXXVI.
Ib. t. XXXIX.
Ibid. t. XLI.

M. de Rochefort met en parallèle Théophraste et la Bruyère, montre en quoi ils se ressemblent et en quoi ils diffèrent, et assigne la place que chacun d'eux doit occuper dans l'estime publique. Ailleurs encore, il rassemble tout ce qu'on peut savoir sur la personne et les ouvrages de Ménandre, et se propose de faire connoître quel étoit l'artifice dont ce poëte faisoit usage dans ses comédies pour produire le ridicule, sans employer, comme ses prédécesseurs, les ressources de la malignité, et d'examiner jusqu'à quel point les poëtes comiques, ses contemporains ou ses successeurs, ont imité sa manière. Ailleurs enfin, il compare les mœurs et les usages des temps où la chevalerie étoit en vigueur parmi nous, avec les mœurs et les usages des siècles héroïques; et par des rapprochemens piquans et ingénieux, des rapports adroitement saisis, une multitude d'observations particulières, il confirme cette observation générale, que les hommes n'ayant qu'un certain nombre de passions, on retrouve en eux, dans les mêmes circonstances, à-peu-près les mêmes principes, les mêmes préjugés, les mêmes vices et les mêmes vertus, et que le genre humain, tout mobile qu'il est, ne sauroit se diversifier au point de n'être pas encore souvent le même, à beaucoup d'égards, dans des temps et sous des climats très-différens.

Indépendamment de ses mémoires, M. de Rochefort a donné au public plusieurs ouvrages en prose. Lorsque le *Système de la nature* parut, profondément blessé qu'on voulût lui ôter ses espérances et ses consolations, il combattit pour la défense des sentimens les plus chers à son cœur. On voit dans sa réfutation, non le théologien cherchant à écraser l'incrédulité sous des autorités qu'elle rejette, ni le dialecticien armé de raisonnemens que le sophisme élude ou repousse avec facilité, mais l'homme sensible qui a le besoin de croire qu'il existe au-dessus de lui un être aussi bon que puissant, dont il tient tout, dont il attend tout, auquel il puisse offrir sans cesse l'hommage de sa reconnoissance pour les bienfaits qu'il en reçoit; l'ami tendre qui éprouve le besoin non moins pressant de penser que l'ami que la mort vient de lui ravir n'est qu'absent, qu'il existe encore, que peut-être il entend ses soupirs, et qu'il continuera de s'intéresser à son sort, de ressentir ses peines et de partager ses plaisirs, s'il en est encore

pour la triste amitié lorsqu'elle a perdu l'objet de ses affections.

C'est à cette même sensibilité, c'est à l'amour de M. de Rochefort pour les hommes et au desir de contribuer à les rendre heureux, que nous devons l'*Histoire critique des opinions des anciens et des systèmes des philosophes sur le bonheur,* qu'il publia en 1778. Il n'adopte aucune de ces opinions; il se borne à les exposer, afin qu'on puisse les comparer, les combiner, et choisir celle qu'on jugera la plus propre à conduire au but. Il auroit voulu pouvoir fixer à jamais, sur le genre humain, ce bonheur qui s'échappe presque toujours au moment où l'on croit le saisir, ou qui se détruit en un clin d'œil, comme ces nuages figurés dont la forme se dissipe et disparoît à la moindre agitation de l'atmosphère. Quelles que puissent être les imperfections de cet ouvrage, on doit toujours savoir gré à l'auteur des motifs qui le lui firent entreprendre : quand on travaille pour le bonheur des hommes, on acquiert des droits à leur estime et à leur reconnoissance.

M. de Rochefort a donné encore au public une traduction complète du Théâtre de Sophocle, précédée d'une préface et d'une vie du poëte, écrites d'une manière intéressante, accompagnées d'un grand nombre de notes, pleines de goût, de critique et de littérature. On retrouve dans cette traduction, estimable à beaucoup d'égards, les mêmes défauts qu'on a reprochés aux autres ouvrages de M. de Rochefort; défauts qui ont leur source dans la précipitation avec laquelle il écrivoit, et dans sa répugnance à revenir sur ce qu'il avoit écrit. Doué d'une facilité inconcevable à penser et à exprimer ses pensées, il s'y laissoit aller sans défiance et sans réserve, et sembloit ne pas soupçonner que cette extrême facilité suppose presque toujours une extrême indulgence pour ses productions, et que si on ne parvient pas à la réprimer et à la mettre pour ainsi dire à la gêne, on s'élève rarement au degré de perfection auquel on auroit pu atteindre par le travail.

Le goût de l'étude n'excluoit point en M. de Rochefort celui de la société; et il possédoit toutes les qualités propres à y réussir : de la douceur et du liant dans l'esprit et dans le caractère; une contenance noble et aisée; des manières prévenantes; une politesse aimable, parce qu'elle étoit l'expression de sa bonté naturelle; l'assurance modeste d'un homme qui sait s'apprécier et apprécier

les autres; le don de parler avec grâce, sans être jamais empressé de parler et sans chercher à faire briller son esprit ou son savoir; le don peut-être aussi rare d'écouter avec intérêt et de ne jamais heurter l'amour-propre de personne; un grand desir de convenir et de plaire à tous ceux qu'il rencontroit, desir obligeant qui produit presque toujours l'effet qu'on en attend. Admis dans le commerce des personnes du plus haut rang, M. de Rochefort savoit se placer à côté d'elles, et, pour ainsi dire, à leur niveau, sans manquer aux égards qu'il leur devoit, les traiter avec déférence sans s'abaisser à la souplesse, leur plaire sans les flatter, en recevoir de bons offices sans descendre au rôle de protégé, et mériter leur confiance en méritant leur estime.

Sensible à l'amitié, fidèle à en remplir les devoirs, M. de Rochefort eut des amis : il avoit conservé ceux de sa jeunesse; il s'en étoit fait dans tous les âges et dans toutes les classes de la société, sans en excepter la plus élevée. Parmi ceux de cette classe qui l'honorèrent de leur bienveillance et de leur amitié, il en est sur-tout un aussi distingué par ses vertus, par ses talens et par les grâces de son esprit, que par sa naissance (1), dont les bontés constantes survivent à M. de Rochefort, et s'étendent encore sur lui, au-delà du tombeau, dans les objets de ses affections les plus chères.

Il avoit épousé en 1776, A. R. Godefroy, veuve de M. de Challaye, ancien contrôleur général des fermes à Cette, dont il eut deux enfans qui moururent presque au sortir du berceau. C'est le seul chagrin qui ait troublé le bonheur d'un lien formé par l'estime et par l'attachement le plus tendre. Mais il ne resta point sans famille : en épousant Mme de Rochefort, son cœur avoit adopté trois filles qu'elle avoit eues de son premier mariage. La tendresse qu'il avoit pour elles, le retour dont elles payoient ses sentimens, les soins qu'il prenoit de leur éducation, le succès dont ces soins étoient suivis, adoucirent insensiblement l'amertume de la perte qu'il avoit faite; et l'union touchante qui régnoit entre le beau-père et les belles-filles, avoit dû leur faire presque oublier, à lui, qu'elles n'étoient pas ses enfans, à elles, qu'il n'étoit pas leur père. Il a eu la satisfaction de les voir établies toutes les trois conformément à ses desirs et sans contrarier les leurs; mais il n'en a

(1) M. le duc de Nivernois.

joui qu'un instant : les flambeaux du dernier hymen célébré dans sa famille, ont presque éclairé ses funérailles. Il tomba, au printemps de l'année dernière, à la suite d'une maladie grave qui avoit altéré sa constitution naturellement délicate et tari en lui les sources de la vie, dans un état de langueur et de dépérissement dont on ne put arrêter les progrès ; et il s'éteignit le 25 juillet de la même année, ayant conservé jusqu'au dernier moment les facultés de son esprit et de son cœur, et laissant de longs regrets à sa famille et à ses amis.



NOTE



NOTE SUR M. DE NICOLAÏ,

Luë à la séance publiq. de Pâq. 1789.

ACADÉMICIEN VÉTÉRAN.

Le respect qu'on doit aux volontés des morts, sur-tout quand elles ont pour principe une vertu recommandable, nous oblige de nous écarter, en parlant de M. de Nicolaï, de la forme et de la manière adoptées par l'Académie pour honorer la mémoire des membres qu'elle a perdus. Quoiqu'il ne pût ignorer que nos éloges ne sont, à proprement parler, que des mémoires historiques et littéraires d'où la flatterie et l'exagération sont bannies, et où la vérité règne sans mélange et presque sans ornement, sa modestie en étoit alarmée. Il avoit fui la louange pendant sa vie; il a voulu lui échapper après sa mort; et il a prié avec instance, par un article exprès de son testament, qu'on ne fît point son éloge. Si la mention, aussi simple que sommaire, que nous ne pouvons nous dispenser de faire de lui, le montre comme un homme estimable par son mérite et par ses vertus, on ne pourra pas nous accuser de n'avoir point eu d'égard à sa prière : ce sera lui-même qui aura fait son éloge, qu'il a déjà commencé en nous forçant de révéler sa modestie.

Guillaume de Nicolaï, chevalier, étoit né à Arles le 16 février 1716. Il remporta, en 1735, étant à peine âgé de dix-neuf ans, le prix nouvellement fondé dans cette Académie, dont le sujet, pour cette année, consistoit à examiner *jusqu'où les anciens avoient poussé les connoissances géographiques au temps d'Alexandre-le-Grand.* L'Académie avoit proposé pour le sujet du prix de l'année suivante, de rechercher *quelles étoient les lois communes aux peuples de la Grèce qui formoient le Corps Hellénique; l'origine, l'objet de ces mêmes lois et les avantages qu'elles procuroient.* Le prix fut encore décerné à M. de Nicolaï. Ce second succès l'engagea à se fixer

à Paris, et détermina l'Académie à l'élire la même année, malgré sa grande jeunesse, à la place d'associé, vacante par la promotion du célèbre Fréret à celle de pensionnaire.

On trouve de lui dans les recueils de l'Académie, parmi les morceaux imprimés en entier ou par extrait, un Mémoire curieux sur la vie et les ancêtres d'Alexandre Molossus, roi d'Épire, prince peu connu, et qui auroit joué un rôle dans l'histoire, si sa gloire n'avoit pas été éclipsée par celle d'Alexandre-le-Grand, dont il étoit contemporain; des Remarques critiques sur les vies d'Agis et de Cléomène, écrites par Plutarque, remarques qui font regretter que M. de Nicolaï n'ait point étendu cet utile travail à toutes les vies des hommes illustres du même auteur; des observations intéressantes sur les préliminaires de l'affreux massacre connu sous le titre d'exécution de Cabrières et de Mérindol; enfin le précis d'un grand nombre de Mémoires remplis de recherches historiques et géographiques, dans lesquels M. de Nicolaï présente l'état du Rhône depuis la plus haute antiquité jusque vers la fin de la seconde race de nos rois, pour jeter du jour sur la question qui divise encore aujourd'hui la Provence et le Languedoc, relativement à la propriété de ce fleuve, revendiquée par chacune de ces deux provinces.

Mémoires de l'Acad. t. XII, p. 339.

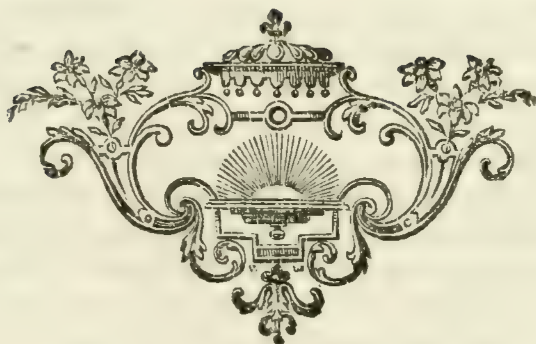
Ibid. t. XIV, Hist. p. 81.

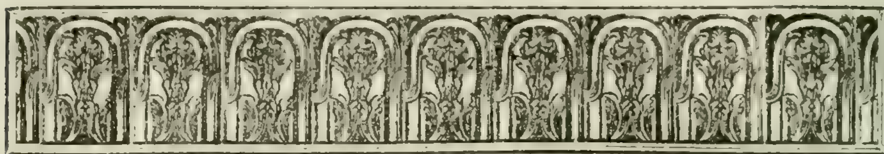
Ibid. t. XVIII, Hist. p. 375.

Ibid. t. XXI, Hist. p. 156.

Ayant perdu, en 1756, Charlotte-Anne Cardinal-Destouches, qu'il avoit épousée en 1737, le séjour de Paris, qui lui rappeloit sans cesse des souvenirs déchirans, lui devint insupportable; et après avoir obtenu le titre d'académicien vétéran, il prit le parti de se retirer à Arles. Depuis cette époque, sa vie n'appartient plus à l'Académie : il la consacra toute entière à l'éducation et au bonheur de ses enfans; à celui de ses concitoyens, dont l'estime et la confiance le placèrent trois fois à la tête de leur administration municipale, et l'y auroient encore placé malgré lui dans ses dernières années, si, pour se soustraire à leur empressement, il n'avoit pas invoqué la loi qui dispense les septuagénaires des charges publiques; à l'utilité de sa province, dont il a contribué à défendre les droits et les prérogatives, et à enrichir l'histoire en recueillant et commentant un nombre immense de chartes et de pièces authentiques inconnues jusqu'à lui; services jugés si essentiels par les États, qu'ils ont donné plusieurs fois à M. de Nicolaï, des

témoignages publics de leur reconnoissance; à la réconciliation des familles et des particuliers qui le choisissoient pour arbitre de leurs différens; aux bonnes œuvres de toute espèce et à la pratique de toutes les vertus. Il mourut le 13 février 1788, âgé de soixante-douze ans moins trois jours : il a laissé un fils, conseiller au parlement de Provence, héritier de ses vertus et de sa considération, et deux filles dont l'une n'est pas mariée, et l'autre a épousé M. de Roi, seigneur de Vanières, ancien officier de la marine royale.





Lu dans la séance publiq. d'après la Saint-Martin 1789.

ÉLOGE

DE M. D'ORMESSON.

Louis-François-de-Paule LE FEVRE D'ORMESSON, premier président du parlement de Paris, honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, naquit à Paris le 27 juillet 1718, de Henri-François-de-Paule le Fevre d'Ormesson, conseiller d'état et intendant des finances, et de Catherine de la Bourdonnaye, fille de M. de la Bourdonnaye, intendant de Bordeaux.

Destiné dès sa naissance à marcher sur les traces de ses ancêtres, qui, depuis le règne de François I.er, ont rempli sans interruption et avec honneur les premières charges de la magistrature, M. d'Ormesson reçut cette éducation mâle et robuste qu'on croyoit alors nécessaire pour former le cœur et l'esprit d'un homme qui devoit un jour prononcer sur la fortune, sur la vie, sur l'honneur de ses concitoyens; et le succès passa les espérances de ses parens et de ses instituteurs. Le goût de l'étude, l'éloignement pour les plaisirs, l'amour de ses devoirs, paroissoient lui être naturels. Ces heureux penchans, fortifiés par les préceptes de ses maîtres et par les exemples bien plus puissans encore qu'il avoit sans cesse sous les yeux dans la maison paternelle, lui firent contracter de bonne heure l'habitude de l'application et de la vertu, et accélérèrent tellement le progrès de sa raison, qu'enfant il dédaignoit les amusemens de l'enfance, et que jeune il ne connut ni la légèreté, ni les illusions, ni les égaremens de la jeunesse.

Parvenu à l'âge d'embrasser un état, et libre dans son choix, parce que les vues de ses parens sur lui étoient entièrement subordonnées à ses inclinations, sa piété parut d'abord l'entraîner vers

l'état ecclésiastique ; mais s'étant mieux consulté, il se décida pour la magistrature, autre espèce de sacerdoce qui n'exige ni moins de pureté, ni moins de lumières, ni moins de vigilance, et n'impose pas des devoirs moins saints et moins rigoureux. Ses premières études l'avoient préparé à entrer dans cette honorable et pénible carrière; les leçons de son oncle, l'immortel d'Aguesseau, qui se plut à lui servir de guide, le mirent en état de la parcourir avec gloire. Il y débuta en 1739, en qualité d'avocat du roi au Châtelet; et ses premiers essais ne permirent pas de méconnoître le digne élève du grand maître qui l'avoit formé. Pourvu deux ans après, en 1741, de la charge d'avocat général du grand conseil, il ne parut dans ce tribunal qu'autant qu'il falloit pour y exciter les mêmes regrets qui l'avoient suivi lorsqu'il avoit quitté le Châtelet; et avant la fin de la même année, il fut fait avocat général du parlement.

Pour indiquer les affaires dans lesquelles M. d'Ormesson se distingua depuis qu'il fut revêtu de cette charge, il faudroit rappeler toutes les causes importantes agitées au parlement pendant le temps qu'il y remplit les fonctions du ministère public. Infatigable au travail, animé d'un zèle ardent pour la justice, doué d'une facilité naturelle qui s'étoit accrue par l'habitude de manier les affaires, il ne se reposa jamais sur des subalternes du soin d'examiner celles dans lesquelles il devoit porter la parole. Il les étudioit, les travailloit, les discutoit lui-même; et jamais il n'élevoit la voix au barreau que pour exprimer ce qu'il avoit vu, ce qu'il avoit senti, ce qu'il avoit jugé dans sa conscience, sans aucun secours étranger.

Ses discours, quoiqu'il les composât seul, après en avoir rassemblé seul tous les élémens, n'étoient pas, comme on pourroit le croire, de simples plaidoyers dans lesquels il se bornât à exposer les moyens des parties, à les faire valoir respectivement et à prendre les conclusions qui lui étoient dictées par l'équité; c'étoient souvent, sur les matières dont il s'agissoit, des traités intéressans, où l'orateur, à-la-fois jurisconsulte, publiciste, historien, théologien même, s'armoit de toutes les connoissances et s'entouroit de toutes les lumières, pour mieux montrer la vérité et dissiper jusqu'aux nuages les plus légers qui auroient pu en obscurcir l'éclat.

Plus jaloux de rendre avec ordre et clarté les pensées qu'il avoit conçues avec justesse, que d'arranger avec art des mots pompeux et de construire des phrases symétriques et harmonieuses, son élocution ornée, quoique facile et sans apprêt, étoit celle qui convient à la raison, et qui conviendroit peut-être le mieux au barreau, où l'on devroit plutôt chercher à convaincre les esprits qu'à les égarer en séduisant l'imagination; et la persuasion couloit de ses lèvres, parce qu'elle étoit en lui, et que la haute idée qu'on avoit de son savoir, de son exactitude et de sa probité, ajoutoit encore du poids et de l'autorité à ses paroles.

L'orateur qui, pendant plus de quinze ans, avoit été le défenseur de l'innocence, le protecteur du foible, le vengeur des mœurs publiques, et dont les avis avoient presque toujours formé les arrêts du premier sénat du royaume, étoit digne d'y siéger au premier rang et d'y prononcer les oracles de la justice. M. d'Ormesson fut pourvu, en 1755, d'une charge de président à mortier dont l'agrément lui avoit été accordé dès l'année 1751. Le tableau des devoirs que cette dignité lui imposoit, est celui de sa vie depuis le moment où il y fût élevé.

Passer les journées presque entières au palais, où souvent on a devancé le jour; prêter une attention soutenue à des discours sans fin, dont le but est aussi souvent de tromper que d'éclairer, et où la vérité et le mensonge sont présentés sous les mêmes traits et parés des mêmes couleurs; se tenir sans cesse en garde contre l'adresse ou l'éloquence des orateurs, contre les ruses et les détours de la chicane, quelquefois même contre ses propres préventions et sa sensibilité; de retour chez soi, dévorer l'ennui de la lecture des pièces volumineuses d'un procès long et épineux; recevoir les cliens, les écouter avec complaisance, les entendre répéter ce qu'on sait, ce qu'ils ont déjà dit, ce qu'il est inutile d'entendre; se faire tout à tous, s'occuper sans relâche des affaires des autres, et, par une renonciation sublime à soi-même, leur consacrer tous ses momens, toutes ses pensées, toutes les facultés de son ame, et en recueillir pour toute récompense la satisfaction d'avoir fait le bien: tel doit être le dévouement d'un véritable magistrat; tel a été constamment celui de M. le président d'Ormesson; et l'on peut assurer que jamais il ne lui parut pénible, parce que rien n'est pénible à

l'homme vertueux dans l'exercice de la vertu et l'accomplissement de ses devoirs.

Quelque assujettissans qu'ils fussent, M. d'Ormesson les étendoit encore, persuadé que c'étoit mal les remplir que de s'y renfermer avec exactitude quand on pouvoit aller au-delà. Chaque année il employoit une grande partie de ses vacances à examiner les affaires des plaideurs peu fortunés, pour qui un long séjour dans la capitale auroit été ruineux, et à rendre des arrêts provisoires au moyen desquels ils pouvoient retourner dans leurs foyers, y porter la consolation, et reprendre leurs travaux souvent nécessaires à leur subsistance et à celle de leur famille.

Par une suite de ces sentimens d'humanité et de bienfaisance, jamais, quand il étoit chez lui, sa porte n'étoit fermée aux personnes qui se présentoient sous l'apparence de la médiocrité ou même de l'infortune. Quiconque arrivoit à pied, étoit certain d'être admis à toutes les heures. Les gens riches, disoit-il, se transportent commodément où ils veulent : le temps ne leur coûte rien, celui des autres est précieux ; il est juste de le ménager, et de leur épargner des courses inutiles.

On peut juger de sa sensibilité pour les malheureux, par un trait long-temps enseveli dans le secret de ses vertus privées, et qui, quoique connu aujourd'hui de tout le monde, doit se retrouver dans son éloge. Deux époux, accusés d'un crime capital et condamnés à la mort par un premier jugement, venoient enfin d'être déclarés innocens par un arrêt solennel, après avoir langui trois ans dans les prisons et subi les plus dures épreuves. Ils retournoient dans leur patrie, ayant recouvré l'honneur, mais couverts de lambeaux et accablés du poids de leur misère. M. le président d'Ormesson, qui alloit à la campagne, les rencontre, les reconnoît sans en être reconnu, les aborde avec cette bonté qu'il avoit dans le cœur comme elle étoit peinte sur son visage, compatit à leurs peines, les console de leurs longues souffrances, leur prodigue ses secours, et se dérobe à leur reconnoissance et à leurs bénédictions, en leur laissant ignorer qu'il est un des juges auxquels ils doivent l'honneur et la vie, et qui s'efforce encore de réparer, comme homme, l'erreur de leurs premiers juges et les rigueurs homicides de la procédure criminelle.

La bonté de M. d'Ormesson ne participoit point de la foiblesse; son caractère étoit aussi ferme que son cœur étoit tendre et compatissant : inflexible comme la loi dont il étoit l'organe, aucun sentiment, aucune crainte, aucune considération, n'étoient capables de l'écarter de la route de la justice; les sollicitations les plus fortes ne pouvoient rien sur lui; et l'homme obscur, sans autre appui que la bonté de sa cause, étoit sûr de triompher de l'homme puissant qui tentoit de l'opprimer. Un courtisan en faveur, voulant étayer de la protection de Louis XV un procès injuste dans lequel il s'étoit engagé, arracha au prince une lettre pressante, écrite de sa propre main, par laquelle il demandoit à M. d'Ormesson un prompt jugement, et lui montroit un grand desir que le jugement fût favorable. Par respect pour le monarque, la cause fut appelée et jugée sans délai; par respect pour la justice, le courtisan perdit complètement son procès. « Vous n'avez pas répondu à ma sollicitation, dit le roi à M. d'Ormesson la première fois que ce » magistrat parut devant lui après le jugement; mais vous avez » répondu à mon attente, et je vous en estime davantage. »

Si ce fait, qui honore également le souverain, M. d'Ormesson, les juges ses collègues et l'humanité, s'étoit passé du temps de Tacite et de Plutarque, ils se seroient fait un devoir d'en féliciter leur siècle et de le transmettre aux siècles à venir.

L'estime particulière dont le feu roi honoroit M. d'Ormesson, le mit plus d'une fois à portée, sous ce règne, de rendre des services importans à sa compagnie et à ses concitoyens, dans ces temps de trouble et de désordre où la résistance des parlemens à la volonté absolue du ministère, privoit la capitale de ses magistrats et les peuples de la justice. C'est en grande partie à ses démarches et à ses négociations, que le parlement, exilé, en 1753 et en 1754, à Pontoise et ensuite à Soissons, dut son retour à Paris. Il eut encore la gloire de contribuer essentiellement à calmer les nouvelles dissensions qui s'élevèrent en 1757, et à rétablir la paix qui a duré jusqu'en 1771. A cette époque mémorable où les magistrats, arrachés à leurs foyers, furent dispersés dans les lieux les plus écartés et les plus incommodes, où la magistrature fut menacée d'une entière destruction, le roi ne pouvant excepter M. d'Ormesson de la proscription générale, voulut du moins lui en adoucir

la

la rigueur : il ne put consentir qu'on éloignât de lui son voisin (c'est ainsi qu'il appeloit M. d'Ormesson, à cause d'une maison que ce magistrat possédoit dans le voisinage de Choisy), et fit substituer au lieu désagréable qu'on lui avoit assigné pour exil, cette maison située à Orly, où M. d'Ormesson se plaisoit et où il avoit coutume de passer chaque année le peu de jours que lui laissoient les affaires.

C'est dans ce lieu de repos que, rendu à lui-même, il donnoit une partie de son temps aux lettres qu'il avoit toujours aimées, à la lecture des bons ouvrages dans tous les genres, et en particulier des Mémoires de l'Académie, pour se dédommager d'assister si rarement aux assemblées d'une compagnie qu'il affectionnoit, et jouir du moins des travaux de ses confrères, puisqu'il étoit condamné à ne pouvoir y concourir. C'est là qu'au sein de sa famille, dont il faisoit le bonheur et qui faisoit le sien, il retraçoit par la simplicité et l'innocence de ses mœurs, cette vie patriarcale dont la peinture est si touchante, et dont on ne trouve plus guère d'exemples que dans les livres. C'est là qu'il falloit le voir au milieu des paysans ses voisins, ses amis, s'entretenir familièrement avec eux, s'occuper de leurs intérêts, accommoder leurs différens, pacifier leurs querelles, prévenir entre eux les procès et les haines, et exercer un ministère moins imposant, mais non moins respectable peut-être, que celui qu'il exerçoit sur le premier tribunal de la France. C'est encore dans cette retraite, qu'ayant plus de loisir et vivant plus intimement avec ses enfans, il dirigeoit et fortifioit leurs heureuses inclinations; qu'il apprenoit à son fils à fuir l'oisiveté, la dissipation, la mollesse, à préférer le travail aux plaisirs, la modestie au faste, l'estime publique à la fortune, la justice à tout; qu'il lui inspiroit ces sentimens nobles et généreux qu'il a montrés dans plus d'une occasion, et sur-tout lorsque, de concert avec M. d'Ormesson, ancien contrôleur général, son cousin-germain et bien digne de porter le même nom, il refusa le legs universel que leur avoit fait en commun un homme riche, allié de leur famille, legs considérable qu'ils remirent sans balancer aux héritiers naturels de celui qui avoit voulu disposer de son bien en leur faveur. S'il est vrai que les belles actions des enfans font la gloire des bons pères, celle-ci ne pouvoit être omise dans la vie de M. le président d'Ormesson.

Il avoit retrouvé dans Louis XVI les mêmes sentimens que le feu roi lui avoit constamment témoignés : un prince à qui toutes les vertus sont familières, dont la seule passion est de rendre ses sujets heureux, et qui ne cherche de consolation aux peines souvent bien amères de la royauté, que dans l'amour de son peuple, ne pouvoit manquer d'accorder son estime et sa confiance au magistrat vertueux qui, sans ambitionner ni les richesses, ni le crédit, ni même la gloire, s'étoit dévoué tout entier, depuis sa jeunesse, au bonheur de ses concitoyens. Aussi, quand la première dignité du parlement vint à vaquer, à la fin de l'année 1788, par la retraite de M. d'Aligre, le roi, cédant à-la-fois à ses propres sentimens pour M. le président d'Ormesson, et à la voix publique qui sollicitoit pour lui cette place importante, s'empressa de la lui conférer.

Il est inutile de rappeler les circonstances dans lesquelles M. d'Ormesson y fut élevé : la génération actuelle ne peut les oublier, et la postérité en conservera long-temps le souvenir. Plus elles étoient critiques, plus le vœu général et le choix du roi étoient honorables pour M. d'Ormesson. Déjà il justifioit l'un et l'autre par sa prudence et par son zèle; déjà il commençoit à réaliser les grandes espérances qu'on avoit conçues de la droiture de ses intentions, de la sagesse de ses vues, de son amour pour la paix, de son caractère conciliant, de son adresse à manier les esprits et à les ramener à des partis modérés, lorsque tout-à-coup la nouvelle que des jours si précieux étoient en danger, fit succéder les alarmes et la tristesse à la joie vive qu'avoit causée son élévation. Attaqué, au commencement de janvier de l'année 1789, d'une maladie cruelle dont les symptômes devinrent de jour en jour plus effrayans et plus funestes, il supporta ses douleurs avec courage et résignation, et termina, le 26 de ce mois, sans foiblesse comme sans ostentation, une vie pure, modeste, laborieuse et utile, par une mort chrétienne et exemplaire.

On put connoître alors combien il étoit véritablement aimé, et conséquemment combien il avoit été juste et bon. On ne vit point de famille éplorée venir demander compte à sa cendre d'un jugement inique qui l'avoit dépouillée et réduite à la misère; on ne vit point d'enfans, d'épouse, de mère, lui redemander le sang d'un père, d'un époux, d'un fils, injustement condamnés. Au lieu des

plaintes, des reproches, des outrages que la vérité et la vengeance font retentir autour du cercueil de l'homme puissant qui a abusé de son autorité et qui n'est plus à craindre, on n'entendoit autour du sien que le récit touchant de ses vertus; son éloge étoit dans toutes les bouches, le regret dans tous les cœurs; et il fut conduit au tombeau au milieu des larmes et des bénédictions d'un peuple immense que les mêmes sentimens confondoient avec sa famille.

Il a laissé de dame Marie-Anne-Geneviève Lucas, fille de M. Lucas, conseiller de grand-chambre au parlement, qu'il avoit épousée en 1748, et qui ne lui survit que pour le pleurer, deux enfans dignes de leur naissance, M. d'Ormesson de Noyseau, président à mortier et bibliothécaire du roi, et madame la comtesse d'Apremont sa sœur, qui sont l'unique consolation de la meilleure et de la plus respectable des mères.





Lu dans la séance publiq. d'après Pâques 1790.

ÉLOGE

DE M. L'ABBÉ BROTIER.

GABRIEL BROTIER naquit le 5 septembre 1723, à Tannay en Nivernois, de Pierre Brotier et de Gabrielle Dufour, issus l'un et l'autre de familles anciennes et honorables, où la probité et la vertu étoient héréditaires, ainsi que l'estime et la considération publiques, vrais titres de noblesse, auxquels la destruction des préjugés ne peut porter aucune atteinte.

M. l'abbé Brotier est un de ces hommes qui, toujours semblables à eux-mêmes parce qu'ils sont toujours dirigés par une seule et même passion, assez douce pour les rendre heureux, assez forte pour exclure les autres, arrivent au terme de la vie, sans s'être jamais écartés de la route dans laquelle ils ont été entraînés par leurs premiers penchans. Il aima dès son enfance l'étude et la retraite; il les aima uniquement dans l'âge des passions turbulentes: il n'a cessé de les aimer qu'en cessant de vivre. Cet amour, et une piété aussi tendre que solide, dont les sentimens s'étoient manifestés en lui presque en même temps que la raison, le déterminèrent de bonne heure à embrasser la vie religieuse. Aussitôt qu'il eut achevé, au collége de Louis-le-Grand, son cours d'études, qu'il avoit commencé à Nevers, il entra au noviciat des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève : mais n'ayant pas tardé à reconnoître qu'il s'étoit mépris sur sa vocation, il n'y resta que fort peu de temps, et passa, au mois de janvier 1740, du noviciat des chanoines réguliers au noviciat des Jésuites. Depuis ce moment, livré tout entier à ses devoirs et à ses inclinations, sa vie, pendant près de vingt-deux ans, qui s'écoulèrent pour lui comme un jour,

n'offre aucun événement digne de remarque; et nous n'en connoissons d'autres détails, sinon que destiné d'abord par ses supérieurs à l'éducation de la jeunesse, il fut envoyé en qualité de professeur au collége de Rennes, d'où le dérangement de sa santé, à laquelle l'air de la Bretagne étoit contraire, l'ayant obligé de revenir à Paris après un séjour de peu d'années, il emporta les regrets, l'estime et l'amitié des personnes les plus distinguées par leurs vertus et par leurs lumières. Nous savons encore qu'en 1752, il fut chargé de diriger les études de ces enfans que le Gouvernement faisoit élever avec soin, pour être un jour nos interprètes et les agens de notre commerce dans les Échelles du Levant, et qu'on désignoit communément par le nom d'*Arméniens* ou d'*enfans de langues*. Nous ne croyons pas nécessaire de parler de son exactitude et de son zèle à remplir les fonctions qui lui étoient confiées: dire ce qu'il a dû faire, c'est dire ce qu'il a fait ; tout devoir étoit sacré pour lui; et tant qu'il a occupé une place, on peut être sûr qu'il n'a négligé aucune des obligations qu'elle lui imposoit. Il paroît qu'il conserva la direction des *enfans de langues* jusqu'en 1756. Alors sa société, à laquelle on ne contestera pas d'avoir su connoître les hommes, les apprécier et les placer dans le poste où ils pouvoient le plus contribuer à sa gloire, le nomma bibliothécaire du collége de Louis-le-Grand, et choisit un jeune homme, à peine âgé de trente-trois ans, pour lui confier l'un des dépôts littéraires les plus précieux de l'Europe, et pour succéder, dans cette place importante, aux Tournemine, aux Hardouin, aux Souciet et à d'autres savans aussi justement célèbres; et ce qui n'honore pas moins M. l'abbé Brotier, c'est que ce choix ne trouva point d'improbateurs et ne surprit que lui.

Dépositaire de ces richesses, les seules auxquelles il attachât un véritable prix, il n'avoit plus rien à desirer : uniquement occupé à en jouir, à les répandre et à les accroître par ses travaux, il étoit loin de craindre qu'on pût jamais l'en séparer et qu'il dût survivre à son bonheur, lorsqu'il en fut privé tout-à-coup en 1762, par la destruction imprévue de la société à laquelle il appartenoit. Depuis cette époque, errant, fugitif, proscrit, il est obligé, pendant plusieurs années, tantôt de se cacher sous des noms supposés, tantôt de sortir du royaume, pour chercher dans les pays étrangers la sûreté et le repos que sa patrie lui refuse. Il se retire successivement

dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, à Liége; et ce n'est qu'en 1768, que la persécution contre les Jésuites ayant enfin cessé, il put demeurer avec quelque sécurité en France, sans compromettre sa conscience ou sa liberté. L'amitié lui avoit préparé un asyle à Paris, dans la maison de M. de la Tour, imprimeur célèbre, gendre et successeur de M. Guérin, l'ami et le consolateur de M. l'abbé Brotier que la mort en avoit privé en 1765, et dont il a célébré la mémoire, de la manière la plus touchante, dans un éloge dicté par le sentiment. C'est dans cet asyle, qu'après six années d'inquiétudes et d'agitations presque continuelles, il retrouva le calme et la paix qui l'avoient abandonné depuis si long-temps. On se rappellera sans doute que, lorsque Jean Froben de Bâle, dont les presses étoient si renommées, reçut Érasme dans sa maison, l'un se félicita de posséder un tel hôte, et l'autre un tel ami.

Quoique M. l'abbé Brotier eût embrassé dans ses études les monumens de l'histoire et de la littérature des différens siècles et des différens pays, guidé par un attrait particulier, il avoit toujours donné la préférence aux auteurs Latins. Deux de ces écrivains célèbres, qui se seroient en effet attiré les regards au milieu même des plus beaux génies du siècle de Périclès et du siècle d'Auguste, Pline et Tacite, fixèrent sur-tout son admiration et son penchant, et furent les objets de son culte assidu. Tous deux nés avec le goût et le besoin de l'observation, s'occupèrent à sonder un abyme profond; l'un, la nature en général; l'autre, le cœur humain en particulier. Tous deux remplirent avec distinction des emplois importans; mais comme ils ne dépensoient inutilement aucun des momens de leur vie, ils trouvèrent assez de loisir pour instruire leur siècle et les siècles à venir.

Le premier entreprit de publier l'histoire de toutes les sciences, de tous les arts, et, pour mieux dire, de tout ce qui existe : il sauva du naufrage des temps les découvertes et les erreurs de ceux qui l'avoient précédé; et après un long travail, il posa les bornes où l'esprit humain étoit parvenu.

Le second se proposa un objet encore plus utile pour nous : car enfin l'histoire de l'homme doit plus intéresser les hommes que celle du reste de l'univers. Tacite dirigea toutes ses forces vers un

point unique; mais ce point, qui comprend les commencemens du plus vaste empire du monde, fut si fécond en grands événemens et en révolutions éclatantes, que l'auteur y puisa ces hautes et terribles leçons qu'il a laissées à la postérité.

La différence de leur plan et de leur caractère influe souvent sur la manière dont ils envisagent le même objet. Pline, familiarisé avec l'idée de l'infini, qu'il découvre dans l'espace et dans la durée, ne vit dans l'homme que petitesse et misère; Tacite n'y vit que des passions féroces et déchaînées contre quelques vertus étrangères et rares dans presque tous les siècles : de là vient que, pour l'ordinaire, l'un ne s'élève que par des élans d'imagination, et l'autre que par des saillies de sentiment.

M. l'abbé Brotier se saisit de ces deux grands noms, et leur associa en quelque manière le sien, en leur restituant toute leur gloire. Son esprit, avide de recherches et de connoissances, s'étoit depuis long-temps attaché à l'ouvrage de Pline, et il sentit ranimer son ardeur en 1750. Ce fut alors qu'un magistrat (1) aussi célèbre qu'éclairé observa qu'après cette foule d'éditions et de commentaires, après les travaux des Saumaise, des Pétau, des Hardouin et de tant d'autres savans hommes, Pline devoit se montrer avec tous les avantages que tant d'utiles veilles ajoutoient à son mérite personnel. Il demandoit un texte revu sur tous les manuscrits qu'on pourroit se procurer, et purgé des erreurs des copistes et des corrections hasardées des critiques; des notes où l'on éviteroit à-la-fois d'éclaircir ce que tout le monde entend, et d'expliquer ce que personne ne peut entendre; une traduction qui faciliteroit aux ignorans l'intelligence de l'auteur, et que les savans consulteroient souvent en secret et avec fruit.

Plusieurs membres de cette Académie et de celle des sciences s'unirent pour exécuter un si beau projet. Tous offrirent leurs lumières. Des auxiliaires de tous les corps, de toutes les professions, s'engagèrent dans la confédération, avec le même empressement qu'on se ligue aujourd'hui pour découvrir au loin de nouvelles régions.

Il est aisé de concevoir qu'à force de méditer ce plan, on l'avoit étendu. Les uns proposoient de distinguer, autant qu'il seroit possible, les endroits où Pline prononce en juge éclairé, et ceux où il

(1) M. de Malesherbes.

se contente de compiler des faits; d'autres vouloient qu'on dressât des tableaux comparatifs des connoissances des anciens et de celles des modernes, non pour renouveler la futile dispute qui agita le siècle dernier sans l'éclairer, mais pour remonter aux causes qui accélérèrent le progrès des lumières.

L'entreprise, commencée sous les plus heureux auspices, fut suspendue par des obstacles qu'on n'avoit pu ni prévoir ni écarter. Mais comme elle avoit excité une vive émulation parmi les coopérateurs, nous pouvons mettre au rang des bons effets qu'elle a produits, la plupart des écrits qui ont paru dans ces derniers temps pour éclaircir l'ouvrage de Pline; tels que les remarques de M. Bouguer sur l'astronomie, celles de M. Guettard sur l'histoire naturelle, les Mémoires de M. le comte de Caylus et de M. de la Nauze sur la peinture et les arts des anciens, les discussions auxquelles ces mémoires ont donné lieu, la traduction Françoise publiée en 1771, et la nouvelle édition du texte, que fit paroître, en 1779, l'académicien dont nous regrettons la perte.

Il avoit collationné les manuscrits consultés autrefois par le père Hardouin; et, soit par ses relations avec des savans étrangers, soit d'après les longues et précieuses recherches de M. le comte de la Tour-Rezzonico, il se vit en état de choisir entre les variantes tirées de plus de cent manuscrits et d'autant d'éditions. Voici les fruits qu'on doit retirer de la sienne : deux mille passages sont rétablis dans leur premier honneur; environ six mille notes, aussi précises qu'instructives, résultat d'un travail prodigieux, offrent, avec la solution des plus grandes difficultés, l'explication de tous les termes élémentaires qui sont relatifs à la géographie ancienne, à l'agriculture et à tous les sujets dont Pline s'est occupé. Pour rendre l'édition plus utile, il préféra le format *in-12,* parce qu'il est plus commode et moins cher que les autres.

C'est sur cette base solide, qu'il comptoit, à lui seul, élever à la gloire de Pline le monument auquel tant de savans et d'artistes avoient dû participer. Il n'a malheureusement point achevé cette grande entreprise : mais il a laissé plusieurs dissertations qui dévoilent son intention; et quoiqu'elles n'aient pas encore paru, on peut juger de leur mérite par celles qu'il a jointes à l'édition de Tacite qu'il publia en 1771, après un grand nombre d'années de

méditation

méditation et de travail. Il en étoit fortement occupé, lorsqu'au moment de la destruction des Jésuites, forcé, ainsi que nous l'avons dit, de s'éloigner de sa patrie, il traversa l'Allemagne et se rendit en Italie, dans ce pays qui présente au naturaliste tant de variétés, à l'antiquaire tant de superbes débris, à l'artiste tant de beaux modèles, à tous les voyageurs les images frappantes de tant d'actions mémorables qui soumirent l'univers à une seule ville. M. l'abbé Brotier, qui trouvoit Tacite et Pline à chaque pas, donnoit sur-tout une attention particulière aux manuscrits du premier, beaucoup plus rares que ceux du second, parce qu'avant la naissance de l'imprimerie, les ouvrages de Pline, remplis de vérités et d'erreurs, s'assortissoient mieux à tous les esprits, que ceux de Tacite, dont le langage ne pouvoit même être compris, dans un temps où l'on sortoit à peine de la servitude et de l'ignorance.

Mais c'est à Rome sur-tout que les récits de Tacite se changent en tableaux. Approchez du tombeau d'Auguste, dont les ruines subsistent encore sur les bords du Tibre : le champ de Mars, éclairé de flambeaux, est couvert de soldats sous les armes, de magistrats dépouillés des marques de leur dignité, du peuple rangé par tribus. Quel est ce convoi funèbre qui s'avance au milieu d'une multitude éplorée? pourquoi ce silence effrayant, ces cris de désespoir? C'est le triomphe de la vertu : on va déposer les cendres de Germanicus auprès des cendres d'Auguste.

Quel est ce prince qui monte au Capitole, comblé des bénédictions de plusieurs milliers de citoyens? Les sénateurs en habit de fête, suivis de tout le peuple rangé par tribus, se sont empressés de le recevoir hors des murs; les femmes et les enfans, placés sur des amphithéâtres dressés dans les rues, n'ont pu le voir sans laisser éclater les transports d'une joie effrénée : c'est le triomphe de Néron; il vient de faire assassiner sa mère, et il va rendre grâces aux dieux.

M. l'abbé Brotier, frappé de la révolution effrayante qu'un très-petit nombre d'années avoit opérée dans le caractère des Romains, se laissoit naturellement entraîner vers les lieux qui le rendoient témoin des faits que Tacite rapporte. Outre les réflexions que produit leur aspect dans les esprits qui savent réfléchir, M. l'abbé Brotier y trouvoit des secours pour éclaircir le texte et développer

la pensée de l'historien. Il en a fait quelquefois usage dans les notes qu'il a jointes à son édition, et qu'on peut regarder comme le tableau de l'état de Rome et de l'empire pendant le siècle écoulé depuis Auguste jusqu'à Trajan.

Une foule de questions importantes y sont traitées avec une érudition profonde et sagement distribuée. Il juge les jugemens des critiques qui l'ont précédé. S'il adopte une opinion, il en fait l'aveu : s'il en propose une nouvelle, sa circonspection lui fait autant d'honneur que la découverte. Il résulte de ses recherches que dans l'époque qu'il a choisie, l'enceinte des murs de Rome n'étoit que d'environ trois de nos lieues, mais que celle de ses faubourgs ne peut être connue. Il résulte encore que le nombre de ses habitans montoit à près de douze cent mille ; le total des impositions de toutes les provinces de l'empire, à près de 1500 millions de notre monnoie ; et que le luxe y étoit porté à un tel excès, que l'un des Apicius, après avoir dissipé une grande partie de son bien, se voyant réduit à un revenu d'un peu plus de deux millions de nos livres, s'empoisonna de peur de mourir de faim.

L'ouvrage de Tacite ressemble à ces anciens monumens, à travers lesquels le temps s'est ouvert de grands et nombreux passages. Tel livre manque de frontispice, tel autre du couronnement; plusieurs ont disparu. M. l'abbé Brotier, sans prétendre rétablir l'édifice dans toute sa beauté, entreprit de relever les parties qui étoient en ruine et de les raccorder avec celles qui subsistent. Il a donné tous les supplémens qu'exigeoient les Annales, il en a donné pour l'Histoire; mais il s'est contenté d'un abrégé chronologique pour les règnes de Vespasien, de Titus, de Domitien et de Nerva.

Il ne nous appartient pas de décider jusqu'à quel point il s'est rapproché de son modèle; nous dirons seulement que, dans le choix, le récit et l'arrangement des faits, nous avons cru reconnoître l'élève de Tacite : nous dirons que dans sa marche rapide, il laisse comme Tacite, souvent échapper des réflexions profondes et des sentimens nobles et généreux; et s'il nous étoit permis de relever quelques taches légères qui laissent subsister notre admiration, nous ajouterions qu'il nous a paru s'écarter quelquefois de la grande manière de Tacite, manière qu'il connoissoit cependant mieux que

personne. Tacite, qui voit tout d'un coup-d'œil, qui peint tout d'un coup de pinceau, ne dit qu'un mot, et vous avez le principal motif d'une action, ou le trait dominant d'un caractère. En pareille occasion, son imitateur saisit des idées intermédiaires et des nuances délicates que Tacite auroit négligées. Ce dernier a fait le portrait de Tibère, ou plutôt de l'ame de Tibère; il la considère sous les cinq époques qui ont par degrés développé ses vices; et faisant successivement tomber les masques dont elle s'est couverte pendant long-temps, il nous présente, dans un petit nombre de lignes, cinq Tibères, tous différens pour la forme, tous reconnoissables pour le fond. Nous trouvons un portrait de Caligula dans M. l'abbé Brotier; mais il a tellement cherché à l'enrichir et à lui donner de l'éclat, qu'on ne peut s'empêcher de lui reprocher tant d'esprit et tant d'efforts.

M. l'abbé Brotier auroit pu, dès ce temps-là, se reposer sur sa célébrité : mais il n'est point de repos pour une ame qui, jalouse de l'estime publique, en connoît encore mieux le prix après l'avoir obtenue. M. l'abbé Brotier, qui n'avoit jamais souffert de la gloire des autres, fut tourmenté par ses propres succès : il reprit ses travaux avec plus d'ardeur, toujours asservi à sa méthode favorite, qui étoit de les varier souvent, pour se délasser des uns par les autres, de courir de découvertes en découvertes, de s'arrêter quelquefois au milieu de sa route pour faire des excursions qui augmentoient le nombre de ses conquêtes.

Il a laissé beaucoup de travaux qui ne seront pas perdus pour les lettres. Ils sont entre les mains d'un neveu qu'il aimoit aussi tendrement qu'il en étoit aimé, et dont les talens nous garantissent l'usage qu'il en saura faire. C'est à lui qu'appartient le soin de les faire connoître en détail : il nous suffit d'indiquer les plus considérables, tels que le grand travail sur Pline, dont nous avons déjà parlé; des matériaux pour l'histoire de France et pour celle du Nivernois en particulier; la continuation de l'Abrégé chronologique du président Hénault et de l'Histoire universelle de Bossuet, avec des remarques sur ces deux ouvrages; des notes sur Florus, Velleius Paterculus et Suétone. Il comptoit présenter au public le texte de ces trois auteurs, rétabli dans sa pureté, comme il lui avoit présenté celui de Tacite, de Pline, de Phèdre et de la Rochefoucault. Il étoit

persuadé qu'on servoit plus utilement les lettres en rendant les écrivains, justement célèbres, accessibles à tous les lecteurs, qu'en créant des ouvrages médiocres. Cette opinion a du moins, sur l'opinion contraire, l'avantage inappréciable de ne multiplier que les bons livres.

L'Académie avoit depuis long-temps jeté les yeux sur lui pour se l'associer. Les amis de M. l'abbé Brotier eurent de la peine à vaincre sa modestie. Bientôt il prouva par son assiduité, combien il se plaisoit à nos exercices; et par les mémoires qu'il nous communiquoit, combien nous devions nous féliciter de notre choix (1).

Malgré sa vaste érudition, il conserva toujours le goût exquis que l'on puise dans les ouvrages des anciens, et l'habitude de réfléchir tant sur leurs pensées que sur les siennes. L'histoire des opinions l'auroit peut-être entraîné dans les écarts du pyrrhonisme, si les principes de la religion n'avoient dissipé ses doutes; et l'histoire des faits auroit pu le remplir de haine contre les hommes, si son ame n'avoit pas été si sensible.

A l'aspect de l'injustice, l'indignation éclatoit sur son visage avec tous les symptômes de la colère: au récit d'une belle action, des larmes couloient involontairement de ses yeux.

De tous les besoins du cœur il ne connut que ceux de l'amitié et de la reconnoissance. Il s'abandonnoit avec délices à ces deux sentimens; mais il n'en voulut jamais multiplier les objets, parce qu'il craignoit les méprises dans les liaisons, et sur-tout dans celles qui auroient pu lui être utiles: de là son peu d'empressement à faire des avances et à répondre à celles dont on le prévenoit, à cultiver les personnes en crédit qui l'assuroient de leur estime, à se montrer souvent dans les sociétés dont les formes lui étoient étrangères, quoiqu'il n'y fût point déplacé: de là son attachement invincible à la médiocrité de sa fortune. Son état le rendoit susceptible des grâces destinées à récompenser le mérite; mais il auroit peut-être été plus difficile de les lui faire accepter que de les lui faire obtenir. On lui offrit des places en France et chez les nations voisines; il les refusa, parce qu'elles imposoient des devoirs dont il ignoroit l'étendue, et qui lui auroient ravi le premier des biens, en enchaînant sa liberté.

(1) Quelques-uns de ces Mémoires sont imprimés dans le Recueil de l'Académie; les autres sont restés entre les mains de son neveu.

Comment se peut-il qu'un homme qui s'étoit dévoué pour toute sa vie à la plus assujettissante des règles, ait montré dans la suite tant d'éloignement pour la dépendance? Se seroit-il trompé dans son premier choix? non sans doute; mais son ancien engagement étoit indissoluble à ses yeux, et trop cher à son cœur, pour qu'il osât en contracter un nouveau qui auroit pu l'en distraire. Aussi l'a-t-on vu, après la destruction des Jésuites, observer, autant que les circonstances le permettoient, la discipline rigoureuse qui depuis tant d'années dirigeoit sa conduite. C'étoit la même décence dans le maintien, la même pureté de mœurs, la même frugalité, la même piété et le même goût de la retraite; on eût dit qu'en rentrant dans le monde, il avoit changé de lieu, sans changer d'état.

Ses vertus ne se bornoient pas à cette régularité : il distribuoit avec empressement, aux gens de lettres qui venoient le consulter, des lumières ou des conseils, et aux malheureux qui recouroient à lui, des consolations et des secours plus réels; il payoit ainsi à la société la seule portion de bienfaisance dont il pouvoit disposer.

Son ame bonne et compatissante avoit néanmoins un défaut qu'il n'avoit jamais pu détruire entièrement, et qui lui fournit plus d'une fois l'occasion d'exercer l'empire qu'il s'étoit acquis sur lui-même: né vif et irascible, il supportoit avec impatience toute espèce de contradiction, et avec plus de peine encore quand on le forçoit de combattre sur son terrein. Dans ces circonstances, après avoir fortement repoussé les premières attaques, il cessoit de se défendre et se contraignoit à un silence absolu. C'étoit un silence de raison et non de dédain : il craignoit qu'il ne lui échappât, dans la vivacité de la dispute, quelques expressions qui auroient pu blesser; et il lui paroissoit plus beau de triompher de son amour-propre que de celui des autres. Cependant on voyoit à l'altération de ses traits combien cette victoire lui coûtoit d'efforts. Après ces luttes si pénibles pour lui, il reprenoit sa douceur naturelle, et revenoit à ses amis avec la simplicité et la gaieté d'un enfant qui oublie sa faute avec la même facilité qu'il l'a commise.

En 1784, il eut une attaque d'apoplexie dont les funestes effets ont influé sur le reste de sa vie. Il put néanmoins encore, pendant quelque temps, se livrer au travail : mais quels regrets, quand après des essais infructueux, il se vit contraint de renoncer à ses

goûts et de supporter une existence sans action et sans attraits! Ses forces s'épuisèrent insensiblement, et des symptômes effrayans annoncèrent la nouvelle attaque qui termina ses jours. Il acheva de vivre, ou plutôt de mourir, le 12 février 1789.

Tel fut cet académicien estimable à tant de titres. La passion des lettres, cette passion si impérieuse, la seule qu'il eût apportée en naissant, fixa sa destinée et remplit toute son ame. C'est elle qui le consola dans la persécution, et le rendit insensible aux faveurs de la fortune; c'est elle encore qui, le poussant sans cesse dans la carrière, lui fit mille fois préférer les douceurs de l'étude à celles du sommeil, répandit un charme inexprimable sur toutes ses occupations, et lui procura le seul bonheur qu'il pouvoit desirer, une succession rapide et continue d'espérances et de succès.



MÉMOIRES

DE

LITTÉRATURE.

MÉMOIRES



MÉMOIRES
DE
LITTÉRATURE,

Tirés des Registres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Sur l'Origine et sur l'ancienne Histoire des premiers Habitans de la Grèce. (a)

Par NICOLAS FRÉRET.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

A CONSIDÉRER seulement le grand nombre des ouvrages publiés sur cette matière, et de ceux où elle se trouve traitée incidemment, on se persuaderoit qu'elle doit avoir été si parfaitement éclaircie,

(a) Ce mémoire, lu par M. Fréret à l'Académie, dans les dernières séances de l'année 1746 et les premières de l'année suivante, n'a point été imprimé, et n'est

qu'il ne reste plus rien de nouveau à en dire : mais quand on examine les plus célèbres et les plus savans de ces ouvrages, on trouve que presque toutes les difficultés subsistent encore dans leur entier.

Le plus grand nombre des critiques se sont contentés de répéter ce que les anciens avoient dit, et n'ont fait qu'entasser passages sur passages, non-seulement sans aucun choix, mais encore sans se mettre en peine de concilier ceux de ces témoignages qui paroissent opposés les uns aux autres. Quelques-uns ont, à la vérité, entrepris de former des systèmes généraux sur cette matière ; mais, uniquement occupés du desir d'établir l'opinion qu'ils avoient adoptée, souvent avant d'avoir acquis toutes les connoissances nécessaires, ils n'ont presque jamais pensé à examiner la vérité ou la fausseté des hypothèses sur lesquelles étoit fondé le système général.

Fuller, Bochart et presque tous les Hébraïsans.
Lœsch. Antiq. Græc. restit. Rudbek Atlantis. Pezron, Antiquité des Celtes. Pastorius, Prætorius, Otrockzi, &c.

Presque tous ont fait venir par mer ceux qui ont les premiers habité la Grèce, et cela de l'Égypte ou de la Phénicie, confondant avec les aborigènes ou anciens habitans, trois ou quatre colonies peu nombreuses, qui ont policé les sauvages qu'elles trouvèrent dans ce pays, et qui leur ont donné les premiers élémens des arts les plus communs et les plus nécessaires.

connu que par l'idée sommaire que M. de Bougainville, alors secrétaire perpétuel, en a donnée à la tête du XXI.e vol. du recueil. Le retard de l'impression des mémoires de l'Académie pendant la durée du secrétariat de M. Fréret, et le desir de mettre cette impression au courant, la déterminèrent à charger M. de Bougainville de publier séparément les nombreux mémoires que M. Fréret avoit composés, et d'en former une collection particulière qui feroit suite à celle de l'Académie. La mort prématurée de M. de Bougainville ne lui permit d'exécuter qu'une partie de ce projet : différentes raisons qu'il est inutile de rapporter, en empêchèrent encore l'entière exécution pendant un grand nombre d'années. Enfin, en 1787, l'Académie s'occupa de nouveau des moyens de publier ces mémoires : mais elle reconnut, par le rapport des commissaires qu'elle avoit chargés de les examiner, que quelques-uns ne présentoient presque plus d'intérêt, parce que les mêmes sujets avoient été traités depuis d'une manière satisfaisante ; que des parties essentielles des autres l'avoient pareillement été ; et que le mémoire *sur l'origine et sur l'ancienne histoire des premiers habitans de la Grèce*, celui *sur les causes et sur quelques circonstances de la condamnation de Socrate*, et les *Observations sur la situation de quelques peuples de la Belgique*, étoient les seuls de ces ouvrages que l'état actuel des connoissances historiques permît d'imprimer en entier. Elle résolut dès-lors d'en faire jouir le public. Mais la révolution qui survint bientôt après, et la suppression de l'Académie, ont empêché jusqu'à présent l'effet de cette résolution ; et ce n'est qu'aujourd'hui que, recueillant les débris des travaux de cette illustre compagnie, nous pouvons remplir son vœu, et ajouter ce rameau aux palmes qui ombragent sa tombe et celle d'un des savans qui ont le plus contribué à sa gloire.

Quelques-uns les ont fait venir de la Phrygie et de l'Asie mineure, en traversant les deux Bosphores; d'autres en ont fait des Celtes, des Germains, des Suédois, des Livoniens, des Hongrois, &c.

La célébrité de la nation Grecque, célébrité qui se perpétue d'âge en âge par la nature de l'éducation que nous recevons dans notre première jeunesse, a fait que chacun de ces écrivains a voulu y associer sa propre nation, ou du moins celle pour qui le genre de ses études lui avoit inspiré une certaine affection. En conséquence de cette disposition, ils ont cherché dans l'hébreu, dans l'allemand, dans le breton, dans le hongrois, &c., l'origine des noms de la plupart des peuples, des villes et des personnages célèbres de l'ancienne Grèce. On seroit tenté de croire, en lisant leurs ouvrages, que les anciens Grecs n'avoient point de langue qui leur fût propre, ou que du moins elle ne leur avoit servi à former aucun de ces noms : toutes leurs étymologies supposent ce principe. Cependant la plus grande partie de ces noms, qu'ils tirent de l'hébreu et des autres langues, sont absolument Grecs; et à l'égard de ceux dont la signification et l'origine ne se présentent pas d'abord, il leur auroit été facile d'en trouver des étymologies simples et naturelles, en remontant aux anciennes racines, et à ces mots empruntés des dialectes de certains cantons où le vieux langage Grec s'étoit conservé : Hésychius, le grand Étymologique, les scholiastes, les grammairiens, leur en auroient fourni un grand nombre.

Les écrivains Grecs, soit parce qu'ils étoient destitués du secours des dictionnaires, soit par le mépris qu'ils faisoient d'une étude capable d'altérer la pureté de leur style, avoient peu de connoissance des langues étrangères, et même de leur ancienne langue. Ils étoient en général assez mauvais étymologistes pour rendre raison de l'origine de ces anciens noms de villes, de peuples, de rivières, &c.; ils n'y savoient guère autre chose que d'imaginer un héros ou une héroïne dont on avoit, disoit-on, emprunté le nom. On lioit ensuite ces personnages imaginaires pour en former des généalogies, sans trop s'embarrasser si elles s'accordoient avec la chronologie générale, et avec la suite des générations historiques : on étendoit même ce principe jusqu'aux nations barbares.

Les Perses tiroient leur nom ou de Persée, fils de Danaé, ou d'un *Perses*, fils du Soleil et grand-père de Médée; les Mèdes, de Médus, fils de la princesse de Colchos; les Arméniens, du Thessalien Arménus, compagnon de Jason; les Phéniciens, de Phénix, frère de Cadmus, &c. Hérodote suppose que Xerxès, voulant engager les Argiens à demeurer neutres lorsqu'il alla porter la guerre dans la Grèce, leur allégua l'affinité qui étoit entre eux et les Perses, ces derniers tirant leur origine de Persée et d'Andromède : Hérodote assure qu'on croyoit communément dans la Grèce, que c'étoit-là le motif de la neutralité qu'avoient en effet gardée les Argiens. On voit par-là que ces sortes d'origines ne se trouvent si fréquemment dans les écrivains, que parce qu'elles étoient conformes à la façon populaire de traiter l'ancienne histoire.

Lib. VII, c. 150.

Il m'a paru, en examinant cette matière, qu'il falloit suivre une méthode différente de celles qu'on a employées jusqu'à présent, si l'on vouloit marcher avec quelque sûreté dans la recherche de l'origine et de l'ancienne histoire de toutes les nations en général, et des Grecs en particulier. Il est, ce me semble, nécessaire de se former d'abord une idée nette et exacte de la situation du pays et de sa position par rapport aux peuples qui l'entourent; d'examiner quels sont les pays d'où il a été facile d'y entrer par terre, et quels sont ceux d'où il étoit possible d'y passer par mer dans un temps où la navigation étoit ignorée, ou du moins si grossière, que le trajet d'une rivière, et encore plus celui d'un bras de mer aussi étroit que l'est le détroit des Dardanelles ou celui de Byzance, demandoit peut-être plus de résolution et plus de hardiesse qu'il n'en a fallu dans les derniers temps à ceux qui ont découvert l'Amérique.

J'ai pensé qu'il falloit se tenir en garde contre les systèmes précipités, et même contre les systèmes trop généraux, rassembler d'abord les faits, en discuter ensuite les preuves, en examiner la possibilité, s'assurer s'ils ne sont pas opposés les uns aux autres, chercher si l'opposition est réelle ou seulement apparente, et quel peut être, dans ce dernier cas, le moyen de la faire disparoître. Le système, s'il est possible d'en établir un, résultera de l'assemblage de ces faits bien examinés : c'est par-là que nous nous assurerons si les premiers habitans de la Grèce y sont venus

d'un autre pays, et quel est ce pays; par-là nous serons en état de distinguer les colonies d'un temps postérieur, et d'une nation déjà policée, d'avec les anciens habitans de la Grèce, d'avec ces autochthones, ou d'avec ces sauvages que les colonies trouvèrent dans ce pays, et que les poëtes font naître du sein même de la terre, ou sortir du tronc des arbres, parce que la tradition n'apprenoit rien de leur origine, ni même de leur histoire.

On juge sans peine que la tradition dont je parle ici, est celle de ces peuples barbares. La tradition des Hébreux, rapportée et suivie par Moïse, nous instruit de la véritable origine du genre humain : mais cette tradition, renfermée dans la famille d'Abraham, n'avoit pas même passé chez les nations voisines des Hébreux; elle étoit ignorée, ou du moins rejetée, par les Phéniciens et par les Égyptiens. Il m'a toujours semblé qu'on ne pouvoit être trop circonspect, lorsqu'il s'agit de comparer et de lier ensemble les anciennes traditions, soit historiques, soit mythologiques, des nations, avec les faits contenus dans les livres de Moïse. Josèphe et nos premiers écrivains ecclésiastiques, se proposant de rendre les Grecs de leur temps plus favorables au Judaïsme et au Christianisme, semblent avoir voulu quelquefois les flatter ou ménager leur orgueil, en supposant une grande conformité entre leurs traditions primitives et celles des Juifs. Par-là ils vouloient s'acquérir le droit d'attaquer avec moins de ménagement les dogmes de la religion que suivoient les Grecs d'alors; car leurs égards n'ont jamais été jusqu'à tolérer aucune des pratiques de l'idolâtrie, et jusqu'à permettre un mélange des deux religions. Les critiques du dernier siècle, qui n'avoient pas les mêmes raisons que ces anciens écrivains, ont cependant été beaucoup plus loin qu'ils n'avoient fait : ils ont supposé, par exemple, que les inondations ou déluges particuliers d'Ogygès et de Deucalion étoient des événemens imaginés d'après le déluge universel rapporté dans la Genèse : ils n'ont pas voulu faire réflexion que les Égyptiens et les Phéniciens, les seuls des nations voisines des Hébreux qui aient envoyé des colonies dans la Grèce, ignoroient ou nioient même formellement qu'il y eût jamais eu un semblable déluge universel. Les critiques dont je parle, ont cherché tous les dieux des Grecs dans les personnages

Huet. Demonstratio evangel. Quæstion. Alnetan. Bochart, Phal. Grot. de verit. rel. Christ. Le Clerc, Comment. in Genes. et Explic. histor. des fables d'Adonis, de Cerès, &c.

célèbres de la nation Juive, et ont voulu trouver toutes les fictions des poëtes dans les événemens de son ancienne histoire; ils ont avancé que les aventures d'Uranus, de Saturne et de Jupiter, que la révolte des Titans, et même la mutilation d'Uranus par Saturne, n'étoient autre chose que l'histoire de Noé et de ses trois fils, défigurée par les Grecs. Quoique tous n'aient pas poussé les choses aussi loin que M. Huet, ils semblent s'être persuadés que la ressemblance entre les faits de l'histoire sacrée et les fictions les plus absurdes des poëtes Grecs étoit un moyen capable d'augmenter notre respect pour elle. Des ouvrages remplis d'esprit et d'érudition, publiés dans ces derniers temps, montrent que cette manière de traiter l'ancienne histoire n'a pas encore été abandonnée. D'autres critiques, supposant avec les premiers que toutes les fables ont un fondement historique, croient qu'elles ne sont autre chose que des événemens de la plus ancienne histoire des Grecs; événemens véritables pour le fond, mais altérés et déguisés par les fictions dont les poëtes les ont chargés d'âge en âge : en conséquence de ce principe, ils ont regardé les fables débitées au sujet du règne des dieux de la Grèce, leurs combats avec les géans, leurs guerres civiles, la mutilation de Cœlus par Saturne, l'expulsion de ce dernier par Jupiter, le partage de son empire entre Jupiter, Neptune et Pluton, &c., comme une histoire défigurée des temps qui ont précédé l'arrivée des colonies Orientales dans la Grèce. Si l'universalité d'une opinion étoit suffisante pour en établir la vérité, celle-ci seroit inattaquable : comme, en suivant cette méthode, on est sûr, avec quelque lecture et un peu d'imagination, de n'être jamais arrêté, elle a été embrassée par tous les mythologistes modernes.

Une seule observation générale suffira pour démontrer l'absurdité de ce système. Dans ces explications, on donne à ces dieux, regardés comme les anciens rois de la Grèce, des villes, des palais, une cour brillante, des flottes, des armées nombreuses; en un mot, toute la puissance et tout l'éclat qui accompagnoient les rois, dans les temps historiques, chez les nations riches et policées. On a oublié que le temps dans lequel on place leur règne, est celui qui a précédé l'arrivée des colonies Orientales, et par conséquent un temps où, de l'aveu des plus anciens écrivains de

cette nation, la Grèce n'étoit habitée que par des sauvages errans et dispersés dans les forêts dont la surface de ce pays étoit alors couverte; par des hommes qui, loin de former des sociétés nombreuses, fuyoient à la rencontre les uns des autres, qui ignoroient non-seulement l'art de bâtir, mais encore celui de tisser les étoffes les plus grossières. Le creux des arbres ou les trous des rochers leur fournissoient des retraites : les peaux des bêtes qu'ils avoient tuées, tout au plus quelques nattes tressées avec l'écorce des arbres, servoient à les garantir des injures de l'air. Ils ignoroient l'agriculture, et même l'art de dompter et d'apprivoiser les animaux les plus timides, pour en former des troupeaux. Le gland, les fruits sauvages, les herbes, les racines, et quelquefois la chair des animaux qu'ils tuoient par hasard, faisoient toute leur nourriture. Au temps de ce prétendu règne des dieux, les Grecs devoient être semblables aux *Chichimecas*, qui erroient dans les forêts de l'Amérique avant que les Mexicains et les Péruviens eussent commencé à former des sociétés, ou à ces sauvages du Paraguay, dont les Missionnaires n'ont pu faire des Chrétiens qu'après en avoir fait des hommes.

Une autre observation générale extrêmement importante dans l'étude de l'ancienne histoire de toutes les nations, c'est que la tradition verbale seule, et destituée du secours de l'écriture ou de quelque moyen équivalent, est insuffisante pour conserver le souvenir des faits éloignés : elle ne peut remonter au-delà d'un petit nombre de générations; encore même n'est-ce que quand les sociétés sont policées à un certain point, et lorsqu'il y a des hommes chargés du soin de composer et de chanter des cantiques qui contiennent le récit de ces anciens événemens. Ce moyen de transmettre le souvenir de l'histoire des temps un peu éloignés, est même sujet à de grands inconvéniens, parce que l'envie de rendre ces cantiques plus agréables, engagera bientôt les poëtes à les remplir d'un faux merveilleux qui offusquera le peu de vérités historiques qu'ils contenoient. De semblables cantiques, composés par les bardes Gallois ou Bretons, n'ont servi qu'à nous donner la fabuleuse histoire du roi Artus et du saint *Graal,* que le moine Geoffroy de Monmouth traduisit en latin.

Les nations qui, comme les sauvages du Canada, n'ont ni

l'usage de l'écriture, ni celui des chansons historiques, ne sont pas même en état d'avoir des histoires fabuleuses; aussi est-il rare de trouver un sauvage qui sache le nom de son bisaïeul, et qui soit instruit des événemens généraux arrivés un siècle avant lui. De là il faut, ce me semble, conclure que l'histoire d'une nation ne commence qu'au temps où elle a eu l'usage de l'écriture, et que la tradition verbale ne peut remonter qu'à deux ou trois générations, au plus, avant cette époque.

En conséquence de ce principe, les Grecs n'ayant connu l'écriture que par le moyen des colonies Égyptiennes et Phéniciennes, qui les ont tirés de la barbarie dans laquelle ils étoient plongés, leur histoire ne peut commencer qu'à l'arrivée de ces mêmes colonies; et tout ce qu'ils ont débité dans la suite sur l'histoire des temps antérieurs, doit être regardé comme des fables imaginées après coup. Avant de m'engager dans le détail de ce qui peut avoir donné lieu à ces fictions, et dans celui des changemens que produisirent les colonies conduites par Inachus, par Cécrops, par Cadmus et par Danaüs, je crois qu'il est nécessaire de faire connoître la situation du pays où elles s'établirent, et d'en ébaucher une espèce de tableau géographique.

Article I.er

Description de la Grèce.

La Grèce, qui termine l'Europe à son extrémité orientale, est d'une figure très-singulière; et l'inspection des cartes peut seule en donner une idée. Ce continent pousse plusieurs bras ou péninsules qui s'avancent à la mer et qui enferment des golfes, dont quelques-uns entrent assez avant dans les terres. Le terrain est coupé dans l'intérieur par plusieurs chaînes de montagnes qui laissent entre elles des vallées et même des plaines fertiles, quelquefois d'une étendue assez considérable. C'est cette disposition du terrain de la Grèce qui a occasionné et maintenu la division de la nation Grecque en un très-grand nombre de petits États indépendans les uns des autres : car le physique a influé à cet égard, dans tous les pays, sur le moral et sur le politique.

La

La grande chaîne de montagnes qui se détache des Alpes dans l'Istrie et dans la Carniole, et qui, après avoir suivi quelque temps la côte de la mer Adriatique jusqu'au nord de Dyrrachium, en descendant au sud-est, tourne en cet endroit vers le levant, et continue, sous différens noms, jusqu'au Pont-Euxin, où elle forme en finissant le cap du mont Hæmus, est proprement ce qui borne la Grèce vers le nord, si l'on prend la Grèce dans sa plus grande étendue. Cette chaîne de montagnes reçoit, au nord de la Grèce, les différens noms de *Boras*, de *Scordus*, d'*Orbelus*, de *Rhodope* et d'*Hæmus*. Plusieurs bras qui s'en détachent et qui s'avancent, en général, vers le midi, vont former les langues de terre, les presqu'îles et les caps qui donnent à la Grèce une figure très-irrégulière. Les vallées et les plaines, séparées par ces différens bras, portoient le nom des peuples qui les habitoient; et ces noms étoient presque toujours des espèces de sobriquets, par lesquels on avoit désigné ces peuples lorsqu'ils commencèrent à se réunir et à former des sociétés.

La partie la plus septentrionale de la Grèce porta long-temps les différens noms de *Dardanie*, de *Pæonie*, de *Mygdonie*, de *Piérie*, d'*Æmathie*, &c., à cause qu'elle étoit habitée par divers petits peuples indépendans les uns des autres; mais tous ces peuples ayant été peu-à-peu soumis par le roi du canton, nommé *Makelia*, *Makednon (b)* ou *Macedonia*, ce dernier nom devint la dénomination générale de ce pays. On verra, dans la suite de ce mémoire, qu'il est fort probable que, dans les temps anciens, les Orientaux désignoient ce pays par le nom de *Kitia* ou *Kitim*. Ces différens peuples avoient une langue ou un dialecte commun, et se ressembloient dans la forme de leur habillement, ainsi que dans une façon particulière de couper leurs cheveux. Cette conformité se trouvoit entre tous les peuples qui habitoient depuis le Strymon et les frontières de la Thrace jusqu'à la mer Adriatique.

Vid. Herod. 1, 56.

A l'orient de la Macédoine étoit le pays des Thraces, qui

(b) Μακεδνὸν signifioit un pays haut, élevé, Μακεδνὴ, qui se trouve dans Homère, *Odyss.* H. *106*, et dans Lycophron, *1273*, est expliqué dans Hésychius par Ὑψηλή. Didyme lui donne le même sens. La Macédoine proprement dite étoit dans la chaîne du mont Olympe, regardé comme la plus haute montagne de toute la Grèce.

Strab. VII, pag. 327. s'étendoit jusqu'au Pont-Euxin. Il avoit, au nord, des montagnes qui le séparoient des Gètes et des Mysiens. Ces peuples, qui s'étendoient non-seulement jusqu'au Danube, mais encore au nord du Danube, parloient une langue semblable à celle des Thraces, et on les comprenoit quelquefois sous le même nom.

Ces Thraces, soit par leur férocité, soit par la grossièreté de leurs mœurs, différoient beaucoup des autres Grecs : on les traitoit de barbares ; mais on verra, dans la suite, que ce nom n'emportoit pas toujours la signification d'un peuple d'origine absolument différente des Grecs. Ils occupoient une partie de la Macédoine ; ils s'étoient répandus dans la Thessalie, et avoient même pénétré jusque dans la Béotie et dans l'Attique. La Thrace Thucyd. I. des temps héroïques, ou celle de Térée, de Procné et de Philomèle, n'est pas la Thrace septentrionale, mais celle de la Daulide et des vallons du Parnasse.

Au midi de la Macédoine, on trouve la Thessalie, pays de plaine, borné au nord par le mont Olympe, qui s'avance jusqu'à la mer, et forme, à l'embouchure du Pénée, la fameuse vallée de Tempé. Au midi et au couchant de la Thessalie, est la chaîne du mont Pindus, qui se termine vers l'orient sur le bord de la mer, et qui, prenant en cet endroit le nom d'Œta, forme le défilé des Thermopyles. Le fleuve Pénée, et les rivières qu'il reçoit, arrosent la Thessalie et la rendent très-fertile. C'est de ce pays, qui a toujours été très-peuplé, que sont sorties les plus puissantes nations de la Grèce, les Achéens, les Éoliens, les Doriens, les Hellènes, &c. Mais comme ses habitans n'ont jamais formé un seul corps, et qu'ils ont toujours été divisés en un certain nombre de petites cités, ils n'ont joué qu'un rôle très-subalterne. Ce pays n'avoit point de nom général dans les premiers temps; celui de Thessalie qu'il a reçu dans la suite, étoit celui d'une peuplade des Thesprotes d'Épire qui vinrent s'y établir soixante ans après la guerre de Troie, et occupèrent le pays abandonné par les Éoliens, qui passèrent dans l'Asie avec Herod. VII, c. 176. Voy. Patercul. I, 3. les fils d'Oreste. Les noms de Thessalie et d'Æmonie, employés par les poëtes modernes, ne se trouvent ni dans Homère ni dans Hésiode. Hérodote observe que ce fut pour se garantir des courses

des Thesprotes Thessaliens, que ceux de la Phocide fermèrent d'une muraille, le détroit des Thermopyles, n'y laissant qu'un passage étroit qui se fermoit avec une porte. Ceux du pays nommoient ce défilé *Pylæ,* les portes; et les autres Grecs, *Thermopylæ*, les portes des eaux chaudes.

La côte orientale de la Thessalie, du côté de la mer Égée, est séparée du milieu du pays par une chaîne de montagnes qui s'étend depuis l'Olympe jusqu'au mont Œta, sous les noms de Pélion, d'Ossa et d'Othrys. Une autre chaîne, qui joint le Pinde avec l'Olympe, borne la Thessalie au couchant et au nord, et en fait une espèce de bassin, dont toutes les eaux n'ont d'écoulement que par l'embouchure du Pénée. La tradition assuroit que dans les premiers temps, avant qu'on eût nettoyé et élargi le canal du Pénée, la plus grande partie de ce pays avoit été inondée; et lorsque Xerxès entra dans la Grèce par les gorges de l'Olympe, il dit, au rapport d'Hérodote, en voyant la situation du terrain de la Thessalie, que les Thessaliens avoient agi prudemment en se soumettant à lui, parce qu'il ne lui auroit pas été difficile d'inonder leur pays en comblant le canal du Pénée *(c)*.

Le mont Pindus, qui borne la Thessalie au couchant et au midi, est une branche de la grande montagne qui termine la Grèce au nord. Cette branche, après avoir enveloppé la Macédoine sous le nom de *Boras*, et séparé la Pæonie de la Dardanie, s'avance jusqu'au golfe Adriatique, où elle sépare l'Illyrie de l'Épire, sous le nom de Cap de Foudres ou d'*Acroceraunius.* La Dardanie, située au nord et dans les vallées du Boras, est, comme je l'ai fait voir ailleurs, le pays des Hyperboréens ou des peuples d'au-delà du Boras, que les critiques ont été chercher dans les climats voisins du pôle.

Acad. des Insc. tom. XVIII, Hist. p. 192.

Le Pindus, qui se joint au Boras auprès des monts Acrocérauniens, sépare la Thessalie de l'Épire, et pousse, vers le sud-ouest, plusieurs bras qui forment diverses vallées occupées

(c) Les auteurs de ce desséchement reçurent le nom de *Lapithes*, de Λαπάσσω ou Λαπάζω, *evacuo*, d'où Λάπαθος, *fossa*, *sulcus.* Les Bouviers, ou Centaures, ne trouvant plus de pâturages dans ces lieux desséchés, les abandonnèrent pour se retirer dans les montagnes; et voilà à quoi se réduit la fable de la guerre des Centaures et des Lapithes. Κένταυρος ex Κεντέω, *stimulo*, et Ταῦρος. *Herod. VII, 129, 130.*

par plusieurs petits peuples : ces vallées descendent jusqu'à la mer, et sont ce qu'on nommoit l'Épire ou le continent, par opposition aux îles de *Corcyre*, de *Céphalenie*, de *Dulichium*, &c.

Homère emploie le nom d'Épire pour désigner tous les pays situés au-delà du fleuve Evenus *(d)*, ce qui comprend une partie de l'Ætolie et toute l'Acarnanie. Dans la suite on a restreint ce nom aux pays bornés au midi par le golfe d'Ambracia. L'Ætolie avoit reçu ce nom, parce que c'étoit un pays rempli de forêts *(e)*. Les peuples étoient appelés Curètes, Κουρῆτες, parce qu'ils ne portoient point de cheveux sur le devant de la tête, à la différence des Acarnaniens, qui conservoient leur chevelure.

Strab. X, 467, ex Archemacho.

Herod. II, 56, 156. Strab. VII, 327, VII Epitom.

Théopompe comptoit jusqu'à quatorze peuples différens dans l'Épire : les plus célèbres de tous étoient les Chaoniens, les Molosses et les Thesprotes. Hérodote met l'oracle de Dodone dans le pays des Thesprotes, quoique ce canton fût proprement celui des Molosses ou *Molottes*. Strabon observe que Pindare et les tragiques s'exprimoient comme Hérodote ; ce qui feroit penser que le nom de Thesprotes étoit une dénomination générale *(f)*. Homère donne le nom de Perrhæbie au canton de Dodone. Les Perrhæbes étoient les mêmes que les Centaures de la fable, qui, ayant été chassés des plaines de la Thessalie après qu'elles eurent été desséchées, se partagèrent en deux peuplades, dont l'une se retira au nord du Pénée dans le mont Olympe, et l'autre dans le Pindus, d'où elle pénétra en Épire. Les Perrhæbes de Thessalie, mêlés avec les Lapithes, étoient ceux qu'on nommoit *Pelasgiotæ*.

Iliad. XIII, 750.

Strab. IX, 441, ex Simonide.

A l'extrémité orientale de la chaîne du Pindus, il s'en détache deux autres branches, dont la plus considérable, s'avançant au midi jusqu'au golfe de Corinthe, sous le nom de Parnasse, jette à droite et à gauche quelques autres bras. Le Parnasse est

(d) Homer. *Iliad. β. 360, Odyss. ξ. 97, φ. 109.* Ptolémée a suivi la division d'Homère.

(e) Αἰτωλία a été formé du mot Ἄτος, dorien, qui se trouvoit dans Pindare, pour ἄλσος, *sylva*. (Henr. Steph. Thesaur. *ex Eustathio.*) Il est probable que le nom d'*Italia* donné à l'extrémité de ce pays voisine de la Sicile, a la même origine.

(f) Θεσπρωτοὶ pouvoit être une dérivation barbare de la même racine, d'où étoient formés θέσπις, *vates*, θεσπίζω, *vaticinor*, θέσπισμα, *oraculum*, et de laquelle venoit le nom de la ville de *Thespiæ* en Béotie, célèbre par un oracle d'Apollon, plus ancien que celui de Delphes. Le nom des Molosses n'est devenu célèbre que sous les ancêtres de Pyrrhus.

un amas de plusieurs montagnes posées les unes sur les autres, qui forment plusieurs vallées occupées par des peuples ou cités différentes. Les Doriens habitoient le sommet du Parnasse et du Pinde; c'étoit un petit peuple composé de trois ou quatre bourgades, qui étoit demeuré en cet endroit, lorsque le reste des Doriens avoit quitté la Thessalie pour passer dans le Péloponnèse avec les Héraclides. Les Phocéens ou peuples de la Phocide occupoient les vallées et le pied du Parnasse; l'oracle de Delphes étoit dans leur pays. Les Locriens, partagés en trois cités séparées, étoient à l'orient et à l'occident du Parnasse. Les Locriens occidentaux, voisins de l'Ætolie, avoient porté d'abord le nom de Léléges; et c'étoit de leur pays que la tradition faisoit sortir les Hellènes, sujets de Deucalion.

Au-dessous de Delphes, la chaîne du Parnasse prenoit les noms de *Cyrphis*, d'*Hélicon*, de *Cythéron* et de *Geranos :* sous celui-ci elle formoit l'isthme qui attache le Péloponnèse au reste de la Grèce. Au pied du Geranos, est une espèce de vallée qui s'étend d'une mer à l'autre, et dont le sol est si peu élevé au-dessus du niveau de la mer, qu'on a plusieurs fois entrepris d'y creuser un canal.

A l'orient de l'Hélicon est la Béotie : c'est une plaine très-unie et très-basse, qui est enfermée des trois côtés par une chaîne de montagnes; au midi est celle du *Parnès;* au nord celle du *Cnemis;* à l'orient, le *Ptoos* joint le Cnemis au Parnès, et règne tout le long de la côte : ainsi la Béotie est un véritable bassin, au fond duquel se rassemblent toutes les eaux de ces montagnes. Elles y forment le lac Copaïs, qui n'a aucune issue apparente à la mer, et qui a dû causer de fréquentes inondations dans ce pays *(g)*. On a creusé un canal dans le roc pour donner une décharge au Copaïs dans le lac *Hylica;* mais ce canal est de peu d'utilité.

Wheler, savant Anglois, qui a examiné et décrit la Béotie avec une très-grande exactitude, observe qu'il y a sous le mont *Ptoos* plusieurs conduits souterrains, par où le lac se décharge dans la mer; il en a compté plus de cinquante : ces conduits ont des

(g) Voyage de Wheler, édit. Angloise, *in-fol. pag. 465.* La traduction Françoise est remplie de fautes.

regards ou des puits taillés dans le roc, sur le sommet de la montagne, qui servoient à les nettoyer.

Strab. IX, pag. 407. Strabon, qui parle de ces canaux souterrains, quoique d'une façon très-peu détaillée, semble les attribuer à des tremblemens de terre : mais si cet ouvrage a été ébauché par la nature, il faut que l'art l'ait extrêmement perfectionné. Il ajoute qu'Alexandre avoit chargé un homme de Chalcis, d'élargir et de nettoyer ces canaux, dont plusieurs s'étoient comblés. Quoique l'ouvrage n'eût pas été porté à sa perfection, on avoit déjà desséché une partie de la plaine; mais une révolte des Béotiens obligea de l'abandonner. On lit dans Étienne de Byzance, qu'après que Cratès eut saigné le lac Copaïs *(h)*, on vit reparoître les ruines de l'ancienne Orchomène, qui avoit été détruite par une inondation. Ce Cratès est, selon les apparences, l'homme de Chalcis qu'Alexandre avoit chargé de ce travail.

Strabon suppose ces canaux très-anciens, et observe que sans leur secours la plaine seroit entièrement inondée : il ajoute qu'ils se sont comblés et rouverts plusieurs fois, ce qui a causé différentes inondations. Peut-être le fameux déluge d'Ogygès, le plus ancien événement historique dont les Grecs aient conservé le souvenir, est-il une de ces inondations.

Le silence de Strabon sur le temps du premier élargissement de ces conduits souterrains, et de l'ouverture des puits, sans lesquels il n'auroit pas été possible de creuser ni même de nettoyer ces canaux, fait voir que cet ouvrage étoit extrêmement ancien. Peut-être faut-il l'attribuer à ces Minyens d'Orchomène, dont Homère compare les richesses à celles de la fameuse Thèbes d'Égypte. Une partie du terrain couvert par les eaux du lac Copaïs, avoit appartenu, selon Strabon, aux Orchoméniens, et le desséchement du lac fit reparoître les ruines de leur ville; ainsi ils avoient un grand intérêt à prévenir les débordemens du Copaïs.

Iliad. I, 381.

Strab. IX, 415, adde Steph. in v. Ἀθῆναι.

Paus. IX, 786. On voyoit, au temps de Pausanias, des vestiges de l'ancienne puissance et de l'ancienne magnificence des Orchoméniens. Il subsistoit encore un bâtiment, construit par Minyas, trisaïeul

(h) . . . Ὅτε Κράτης αὐτὴν διεπάφρευσεν. Steph. *in voc.* Ἀθῆναι. Berkelius n'a pas entendu ce passage; Pinedo l'a mieux rendu.

maternel de Jason, qui avoit été destiné à servir de magasin. La solidité et la beauté de cet ouvrage égaloient, dit Pausanias, celles des plus superbes bâtimens de la Grèce.

Sans doute qu'après la destruction des Orchoméniens par Hercule, les canaux n'ayant plus été entretenus, parce que les Thébains y avoient moins d'intérêt *(i)*, ils se comblèrent; alors les eaux n'ayant plus assez d'écoulement, elles inondèrent une partie de la plaine, et renversèrent plusieurs villes considérables, dont les ruines reparurent après qu'Alexandre eut fait nettoyer ces canaux.

La Béotie avoit d'abord été occupée par des nations sauvages. La colonie Phénicienne de Cadmus y porta les arts et bâtit la ville de Thèbes; mais les divisions continuelles qui régnèrent parmi les descendans de Cadmus, les empêchèrent de soumettre toute la Béotie. Les sauvages policés et instruits par le commerce avec les Thébains se réunirent et fondèrent la ville d'Orchomène, qui devint bientôt assez puissante pour contraindre les Thébains à payer un tribut. Hercule détruisit, comme je l'ai dit, la puissance des Orchoméniens. La ville de Thèbes ayant été prise et ruinée par les Argiens alliés des petits-fils d'Œdipe, dans la guerre des Épigones, ceux des Thébains qui avoient échappé se retirèrent dans la Thessalie, d'où ils ne revinrent qu'au bout de cent ans, et soixante ans après la prise de Troie. Ainsi la ville de Thèbes fut déserte pendant plus d'un siècle. Les Pélasges et les Thraces ou montagnards de l'Hélicon et de la Daulide s'étoient emparés de la Béotie; les Thébains, accompagnés d'une partie des Eoliens, les en chassèrent, après une guerre de plusieurs années. Depuis ce temps, les Béotiens furent regardés comme Éoliens: leur langue étoit un ancien dialecte de la langue Éolienne, moins éloigné du dorien que le dialecte des Éoliens de l'Asie mineure et de l'Élide. *Thucyd. III, cap. 2. Herod VII, cap. 57.*

On a vu que la Béotie étoit fermée au midi par la chaîne du Parnès. Cette chaîne, qui se détache du mont Cythéron, s'étend vers l'orient jusqu'à la mer, et borne l'Attique vers le nord. Ce

(i) Diodore de Sicile, *IV, 158*, dit qu'Hercule, pour venger les Thébains, combla un canal qui servoit à l'écoulement des eaux du lac Copaïs, et que par-là il inonda le pays des Orchoméniens.

pays avoit été nommé long-temps *Ionie*, de même que l'Ægialée ou que l'Achaïe du Péloponnèse : mais, dans la suite, le nom d'Ionie fut restreint à l'Attique. Sous Thésée, on avoit élevé une colonne dans l'isthme, sur laquelle étoit gravé d'un côté le nom d'Ionie, et sur l'autre celui d'île de Pélops ou de *Péloponnèse*. Cette colonne fut renversée par les Doriens, lorsqu'ils s'emparèrent de la Mégaride, petit canton séparé de l'Attique par un bras du Parnès qui descend au midi. Les Athéniens, qui se faisoient, on ne sait pourquoi, quelque peine de se dire Ioniens, aimèrent mieux donner à leur pays le nom d'Attique, qui signifioit seulement la *côte*, le *rivage de la mer*.

Strab. XI, 392. Plutar. Vit. de Thes.

Herod. I, 143.

Strab. ibid. Ἀκτὴ, Ἀκτικὴ, et Ἀττικὴ.

Le Péloponnèse étoit attaché au reste de la Grèce par un isthme de 40 stades ou d'environ cinq milles Romains. Pour se former une idée juste de cette péninsule, il faut la considérer comme une vaste montagne dont le sommet forme un plateau très-étendu, et qui, poussant cinq bras qui s'avancent dans la mer, enferme plusieurs golfes dont quelques-uns sont assez considérables. Le plateau qui est au sommet, est encore entrecoupé par des montagnes qui le partagent en différentes plaines : ce plateau étoit occupé par les Arcadiens, qui s'étendoient principalement du côté de l'occident, où la pente de la montagne est beaucoup plus douce.

Du côté du nord, la montagne s'avance jusqu'au golfe de Corinthe, où elle se termine comme en divers rangs de terrasses élevées les unes au-dessus des autres, et dont la plus basse laisse entre elle et la mer une plaine qui a presque par-tout très-peu de largeur, mais qui règne depuis l'isthme jusqu'au cap Araxus et jusqu'au détroit qui sépare l'Ætolie et le Péloponnèse *(k)*, et par lequel on entre dans le golfe de Corinthe.

Thucyd. II. Plin. IV, 2.

Ce côté septentrional de la montagne, nommé d'abord Αἰγιαλὸς, *Littus*, Ionie Ægialéene ou maritime, a pris dans la suite le nom d'Achaïe. Lorsque les Achéens de l'Argolide et de la Laconie allèrent y chercher une retraite au temps de l'invasion des Doriens Héraclides, une partie des anciens Ioniens se retira dans l'Attique, d'où ils passèrent dans l'Asie mineure. Ils donnèrent le nom d'Ionie au pays qu'ils occupoient, et le partagèrent en douze cités ou cantons

(k) Ce détroit n'a que sept stades, ou moins d'un mille.

différens,

différens, de même que l'avoit été l'Ionie Ægialéene. Les Achéens conservèrent cette ancienne division; mais ils établirent l'usage du dialecte Éolien qu'ils parloient, et firent oublier à ceux des anciens Ioniens avec lesquels ils se confondirent, le dialecte Ionien que ceux de l'Asie gardèrent toujours. Les Achéens conservèrent long-temps des rois issus de la famille d'Oreste, mais dont les droits se bornoient à quelques distinctions honorifiques. Un conseil supérieur, formé des députés des douze cantons, avoit toute l'autorité. Le gouvernement étoit sage; et ce ne fut qu'assez tard, sous les successeurs d'Alexandre, que les Achéens prirent part aux affaires générales de la Grèce. Leur situation les mettoit à couvert des entreprises de leurs voisins; et leur modération les portoit à se contenter du pays qu'ils occupoient. Les Arcadiens, les seuls de qui ils eussent quelque chose à craindre, étoient à-peu-près dans les mêmes principes, et ne songeoient qu'à se maintenir contre l'ambition des Argiens et des Spartiates. *Polyb. II, 41.*

Sicyone, qui avoit été autrefois la plus considérable des villes de l'Ægialée, et qui, sous les enfans d'Inachus et de Phoronée, avoit été la rivale d'Argos, étoit séparée de l'Achaïe; elle étoit devenue une ville Dorienne, alliée et quelquefois sujette de celle d'Argos. Elle conserva ses rois particuliers long-temps après le retour des Héraclides; ces rois descendoient de Phæstus, fils d'Hercule. Lorsque cette famille fut éteinte, elle fut soumise à plusieurs tyrans qui s'emparèrent aisément du pouvoir souverain, dans une ville où le peuple étoit accoutumé à être gouverné par des rois.

La côte du Péloponnèse tourne tout-à-fait au sud, au-delà du cap Araxus, qui termine l'Achaïe. Le flanc occidental de la montagne, qui a, comme je l'ai dit, une pente assez douce, se partage en trois vallées qui viennent aboutir à la mer, et qui étoient toutes trois habitées par les Éléens. Ces peuples ne furent point conquis par les Héraclides; ils leur accordèrent le passage libre par leurs terres. Les Héraclides furent conduits dans le Péloponnèse par Oxylus, qui amena avec lui des Ætoliens. Comme il étoit d'une famille originaire de l'Élide, il demanda pour récompense qu'on laissât ses compatriotes jouir paisiblement de leur pays. Les Éléens parloient l'éolien le plus pur, dit Strabon, parce qu'ils n'avoient jamais été mêlés avec des colonies étrangères. Les Arcadiens *Strab. VIII, 333.*

étoient dans le même cas, et avoient conservé de même l'ancienne langue *(l)*.

L'Élide, en prenant ce nom dans sa plus grande étendue, occupoit plus de 1200 stades ou de 150 milles Romains de côte, mesurée de cap en cap. Les Éléens étoient divisés en trois corps qui occupoient la partie des trois vallées voisines de la mer. Au nord, étoit l'Élide proprement dite *(m)*, où couloit le Pénée, fleuve de même nom que celui de Thessalie, mais beaucoup moins considérable. Ces Éléens habitoient des villages séparés, et ils ne se réunirent dans la ville d'Élis que vers le temps de la guerre des Perses *(n)*. Au midi du vallon où coule le Pénée, étoit une autre vallée beaucoup plus large, arrosée par l'Alphée et par plusieurs rivières dont ce fleuve reçoit les eaux. L'Alphée, qui est le plus considérable des fleuves du Péloponnèse, prend sa source sur le plus haut du plateau, et coule long-temps sur les terres des Arcadiens; à 80 stades de son embouchure, étoit la ville de Pise et le célèbre temple d'Olympie. La troisième vallée, qui n'étoit arrosée par aucune rivière considérable, portoit le nom de Triphylie. C'est là qu'étoit la ville de Pylos et l'ancien royaume de Nestor.

Thucyd. VIII, cap. 102.

Strab. VIII, 336.

Au-delà de l'Élide, étoit la Messénie, vallée étendue et fertile, enfermée par deux bras qui s'avancent au midi et vont se terminer au cap Éritas et au cap Ténare. Près du premier étoient les villes de Méthoné et de Coroné, aujourd'hui Modon et Coron. Ces deux caps forment un golfe assez profond qui contient plusieurs ports. La Messénie, qui fut la première conquête des Héraclides, étoit un pays très-fertile et assez étendu : l'usurpation qu'en firent dans la suite les Lacédémoniens sur ceux des Héraclides auxquels elle étoit tombée en partage, fut une des principales causes de cette puissance à laquelle ils parvinrent, et qui les mit en état de s'attribuer l'empire de la Grèce. Après la bataille de Leuctres, et lorsqu'Épaminondas eut rendu la Messénie à ses anciens habitans, les Lacédémoniens furent obligés de renoncer à cet empire; et depuis ce temps, ils n'ont plus joué qu'un rôle subalterne.

(l) Les Ætoliens parloient aussi le dialecte Eolien; et on donnoit le nom d'Éolis au canton où étoient les villes de *Calydon* et de *Pleuron*. Thucyd. VI, *cap. 102.*

(m) On lui donnoit le surnom de Κοίλη ou de *Cava*.

(n) Diod. IX, n.° 2, Olymp. LXXVII, l'an 470 avant J. C.

Au-delà du Ténare, vers l'orient, étoit un autre golfe fermé par ce cap et par celui de Malée ; ce golfe aboutit à un vallon où coule l'Eurotas, sur lequel est Sparte. Ce vallon, qui remonte jusqu'au plateau, est ce qu'on nomme la *Laconie* proprement dite. La montagne qui sépare ce pays de la Messénie, et qui finit au cap Ténare, est très-rude et presque par-tout impraticable : c'est à présent la retraite des Maïnotes. La montagne qui forme le cap Malée a une pente assez douce du côté de la Laconie, où elle est coupée par plusieurs vallons fertiles ; mais, du côté de l'orient ou du golfe d'Argos, elle est extrêmement escarpée : ce n'est presque qu'une suite de falaises au pied desquelles il n'y a que de petites cales. Minoa et Epidaurus Limera, aujourd'hui Menembasia ou Napoli de Malvasia, sont presque les seuls ports de cette côte.

On a vu plus haut que l'isthme du Péloponnèse est une espèce de vallée ou de plaine qui a peu d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Au-delà de cette plaine, en avançant dans le Péloponnèse, le terrain se relève considérablement, et forme une espèce de pic ou de butte isolée de tous les côtés. Sur le sommet étoit l'Acrocorinthe ; au pied, du côté du nord, étoit la ville de Corinthe, qui a deux ports sur les deux mers *(o)*. Du pied de la montagne, qui a 3 stades *(p)* de hauteur perpendiculaire sur 30 stades de pente, se détachent, du côté du levant et du côté du couchant, deux chaînes de montagnes médiocres : l'une va joindre la grande montagne dont l'Arcadie occupe le sommet ; et l'autre, s'étendant entre le midi et l'orient, sépare le golfe d'Argos de celui d'Athènes ou du golfe Saronique. Cette chaîne, qui est assez élevée, se termine de tous les côtés à la mer, et forme plusieurs caps et langues de terre qui laissent entre elles plusieurs baies et plusieurs ports. Il y a plusieurs îles près de ces caps, et quelques-unes sont assez étendues pour avoir formé de petites cités. Les villes d'Épidaure et de Trézène sont sur le golfe Saronique. A l'extrémité méridionale, du côté de la mer Égée, étoit la ville d'Hermioné ; celles d'Asiné et de Nauplie étoient sur le golfe d'Argos.

Entre les deux chaînes de montagnes, et au nord du fond du

(o) Corinthe étoit une ville Éolienne avant que les Doriens s'en fussent rendus les maîtres. *Thucyd.* IV, 41.

(p) Environ deux cent quarante-quatre toises, ou sept fois la hauteur des tours de Notre-Dame.

golfe, est une plaine de peu d'étendue, mais fertile et enfermée de tous côtés par des montagnes : c'étoit là qu'étoient les villes d'Argos, de Mycènes, de Tyrins, &c. Cette plaine communique au nord et au nord-ouest avec celle de Sicyone et de Phlius, par des vallons fertiles et faciles à traverser. Du côté du couchant, il y a encore quelques petites plaines et des vallons qui conduisent dans l'Arcadie.

Telle est, en général, la disposition du terrain de la Grèce, suivant l'idée que j'ai pu m'en former, en réunissant et en comparant les descriptions que nous en trouvons dans les géographes, dans les historiens et dans les voyageurs. Les cartes même les meilleures ne nous donnent qu'une idée très-imparfaite de cette disposition de l'intérieur du pays. La connoissance en est cependant nécessaire pour que l'on aperçoive la cause de beaucoup d'événemens de l'histoire Grecque, et même de plusieurs événemens généraux de celle des premiers temps.

Art. II.

Arrivée des Colonies, et Changemens qu'elles ont causés.

Les colonies Orientales qui ont policé les sauvages de la Grèce, et qui ont changé la face de ce pays, sont au nombre de quatre : celles d'Inachus, de Cécrops et de Danaüs, qui étoient sorties d'Égypte, et celle de Cadmus, qui venoit de Phénicie. Les trois premières portèrent avec elles l'usage de l'écriture hiéroglyphique des Égyptiens, qui pouvoit conserver la mémoire de certains événemens généraux et plus importans, comme la suite, le nombre et la durée des règnes, &c. Les monumens chargés d'hiéroglyphes Égyptiens, trouvés en Béotie, dans le tombeau d'Alcmène, mère d'Hercule, qu'un débordement renversa au temps d'Agésilas, et dont ce prince envoya une copie figurée en Égypte, montrent que l'usage de ces caractères avoit été porté dans l'Argolide, et qu'il y avoit subsisté pendant plusieurs siècles.

Plut. tom. II, de genio Socrat. pag. 577, 578.

Ce ne fut cependant qu'au temps de Cadmus, qui établit dans la Grèce l'écriture alphabétique des Phéniciens, que le souvenir des événemens commença à se conserver avec quelque détail. Cette écriture Phénicienne, composée d'un petit nombre de signes, se

pouvoit apprendre et retenir facilement; elle étoit l'image de la parole, et, fixant les sons fugitifs de la voix humaine, elle conservoit les discours mêmes par lesquels les hommes se communiquent leurs sentimens et leurs idées; au lieu que l'écriture Égyptienne, indépendante du langage et composée d'un très-grand nombre de signes, demandoit une étude longue et pénible, s'oublioit facilement, et ne pouvoit pas même exprimer, pour ceux qui l'entendoient, la prononciation des noms propres d'une langue étrangère; inconvénient qui est commun à l'écriture Égyptienne et à l'écriture Chinoise.

Le temps qui a précédé la colonie d'Inachus et la formation des premières sociétés politiques dans la Grèce, est un temps absolument fabuleux ou poétique; c'est celui du règne des dieux, de leurs guerres civiles et de leurs combats contre les géans, celui du bouleversement de l'univers qui accompagne ces combats. Les faits dont cette partie de l'ancienne histoire est remplie, sont tous des événemens opposés à l'ordre naturel, et qui ne ressemblent en rien à ceux des temps historiques qui les suivent.

Ces temps historiques nous montrent des sauvages qui, se poliçant peu-à-peu, se réunissent pour former de petites sociétés qui deviennent de jour en jour plus nombreuses : alors les hommes commencent à se construire des habitations fixes et plus solides que leurs premières cabanes; ils s'arment, et se soumettent à des chefs; ils établissent des lois et entreprennent des guerres, d'abord pour se défendre contre les entreprises des autres sauvages, mais ensuite pour se les assujettir et pour les contraindre de leur rendre certains services.

On voit le labourage et la culture des plantes et des arbres naître et se perfectionner; on voit commencer l'art de tisser des étoffes, et ensuite celui de tirer les métaux du sein de la terre, de les fondre et d'en forger des outils et des armes : on commence d'abord par travailler le cuivre, qui de tous les métaux est celui qui demande moins de façon; on voit ensuite les hommes manier le fer, et trouver l'art de le fondre et de le forger, soit par l'exemple des Orientaux qui avoient connu cet art de bonne heure, soit en profitant de quelques expériences que le hasard leur avoit fournies.

On ne voit pas qu'il y eût, dans la Grèce, des bœufs ou des

moutons sauvages, comme il y en a dans quelques pays; ces animaux furent long-temps rares et d'un assez grand prix : d'où l'on peut conclure que les premières races en furent amenées par les colonies, de même que celles des chevaux. La vigne croît naturellement dans plusieurs cantons de la Grèce ; mais ce furent les colonies Orientales qui enseignèrent aux Grecs l'art de la tailler pour la rendre plus fertile, celui d'en faire du vin, et celui de le mettre en état d'être gardé. C'est à la colonie de Cécrops que la Grèce doit l'huile, le blé et l'orge. Les Égyptiens les portèrent dans l'Attique. C'est de là qu'ils se sont répandus dans la Grèce et dans plusieurs autres pays de l'Occident. Hérodote nous apprend que l'Attique a été long-temps le seul pays où il y eût des oliviers *(q)*. Le plant de cet arbre ne fut porté en Italie que sous le règne de l'ancien Tarquin, vers l'an 560 avant Jésus-Christ. Il s'écoula encore 500 ans, avant qu'il passât dans les pays plus occidentaux, comme la Gaule et l'Espagne *(r)*.

Cette propagation du plant de l'olivier franc ne surprendra pas ceux qui feront réflexion que plusieurs espèces de fruits, très-communs aujourd'hui dans toute l'Europe, viennent d'un seul arbre multiplié par les greffes. Le père de tous les poiriers de Saint-Germain étoit encore sur pied il y a quelques années. A l'égard du blé, sans entrer dans la question physique si cette plante est une espèce de *gramen* que la culture ait rendu et maintenu tel que nous l'avons, ou s'il étoit tel naturellement, il suffit d'observer que la plupart des villes Grecques avoient conservé l'usage d'envoyer à Athènes les prémices de leurs moissons, en témoignage que c'étoit aux Athéniens qu'elles devoient le blé. Lorsqu'elles avoient voulu s'en dispenser, l'oracle de Delphes avoit déclaré qu'elles ne pouvoient, sans crime, manquer de remplir ce devoir religieux.

Isocrat. Paneg. pag. 107, 108.

L'état de barbarie et d'ignorance des arts les plus simples, dans lequel les Grecs étoient plongés avant l'arrivée des colonies, ne nous permet pas de prendre l'histoire de ces premiers temps pour

(q) Hérod., *v. 82*, parlant d'un temps postérieur à la conquête d'Égine par les Héraclides d'Epidaure *(Sophocle, Œdip. col.* v. 726*)*, dit que c'est seulement dans l'Attique que l'olivier croît de lui-même, αὐτόμολον.

(r) Aristote, *de Mirabilib.*, et Pline, *lib. XV, cap. 1*, nous apprennent que les Phéniciens portoient de l'huile en Espagne, et qu'ils la vendoient avec beaucoup de profit.

un assemblage de faits véritables et défigurés seulement par le faux merveilleux de la poésie : il faut la regarder comme un amas de fables théologiques et philosophiques, ou comme les restes informes d'une cosmogonie et d'une théogonie apportées par les colonies. Les poëtes Grecs, dont presque tout l'art se bornoit à personnifier toutes choses et à donner des corps humains aux êtres les plus métaphysiques, ajoutant d'âge en âge et comme à l'envi de nouvelles fictions aux premières, sont enfin venus à bout de changer cette cosmogonie en une espèce d'histoire suivie.

Iamblique nous montre qu'il y avoit dans l'Égypte deux différentes cosmogonies, celle des purs matérialistes, et celle des *pneumatistes*, pour me servir de cette expression : les premiers ne reconnoissoient que la matière et le mouvement, et ne faisoient aucune mention d'un principe intelligent dans la formation de l'univers; les seconds, ou les pneumatistes, ne donnoient d'existence réelle et véritable qu'aux seuls esprits ou intelligences; les corps et la matière n'avoient qu'une existence empruntée, apparente ou passagère. Ils n'avoient pas toujours existé, et ils n'existeroient pas toujours. Ce dernier système devint celui de Pythagore, et peut-être celui de Platon; supposé qu'il soit permis de réunir différens traits épars dans les dialogues de ce philosophe, et mêlés avec des opinions qui leur sont absolument opposées, pour en former un corps lié et suivi. *De Myster. Ægypt.*

Un troisième système étoit celui des Chaldéens ou Babyloniens, qui, croyant la matière et le mouvement éternels et nécessaires, reconnoissoient qu'ils étoient subordonnés aux lois d'une intelligence infinie, sans laquelle jamais l'univers n'auroit pu sortir d'un état de chaos et de désordre *(s)*. Ce principe, sur lequel les Stoïciens semblent avoir établi leur système, étoit enveloppé chez les Chaldéens de beaucoup de fables allégoriques que les Grecs n'ont connues qu'après la conquête de Babylone et sous les successeurs d'Alexandre.

(s) Les Stoïciens supposoient l'éternité de la matière. *Fragm. Cicer. ex lib. III, de naturâ Deor. ap. Lact.* lib. II, cap. 9: *Non est probabile, eam materiam rerum, undè orta sunt omnia, esse divinâ Providentiâ effectam, sed habere et habuisse vim et naturam suam. Ut igitur faber, cùm quid ædificaturus est, non ipse facit materiam, sed eâ utitur, quæ sic parata; fictorque item è cerâ: sic isti Providentiæ materiam præstò esse oportuit; non quam ipsa faceret, sed quam haberet paratam. Quòd si non est materia facta à Deo &c.*

On trouve dans les Extraits de Sanchoniaton, conservés par Eusèbe, une espèce de cosmogonie Phénicienne; mais elle ne peut être d'aucun usage pour faire connoître le véritable système des anciens Phéniciens : car Philon de Byblos, qui publia une traduction Grecque de cet ouvrage de Sanchoniaton, y avoit fait de très-grands changemens *(t)*. Persuadé, comme il nous le dit, que les prêtres l'avoient altéré pour y mettre le pneumatisme ou le dogme d'une intelligence nécessaire et supérieure à l'univers matériel, il déclare qu'il avoit retranché leurs interprétations et rétabli l'ancienne doctrine du matérialisme : et en effet, dans l'ouvrage, tel que nous le donne Eusèbe, le matérialisme règne seul d'un bout à l'autre ; il n'est parlé que d'agens et de principes aveugles et nécessités, une matière informe, et un mouvement ou une force destituée d'intelligence. Le mot de νοῦς ne s'y trouve pas une seule fois ; on y suppose que les êtres intelligens Ζῶα, Νοερὰ, ont été produits par d'autres, qui n'avoient pas même la faculté de sentir, Ζῶα οὐκ ἔχοντα αἴσθησιν. On n'y reconnoît point d'autres divinités que des hommes *apothéosés*, ou que les diverses parties de l'univers matériel, le ciel, la mer, les vents, les astres, &c.

Il est visible que l'ouvrage de Philon de Byblos ne fut pas une traduction littérale de l'ouvrage Phénicien de Sanchoniaton, supposé même que l'ouvrage Phénicien ait jamais existé, ce qui est assez douteux. Philon de Byblos y avoit du moins inséré plusieurs choses empruntées de la mythologie et de la philosophie Grecques : il prétendoit que cet ouvrage étoit une copie de l'ancienne cosmogonie Égyptienne de Thoth, que les prêtres Phéniciens avoient ajustée à leurs principes pour y mettre le dogme d'une intelligence supérieure par laquelle l'univers étoit gouverné ; mais la cosmogonie de Thoth étoit une cosmogonie pneumatiste et religieuse. Les prêtres Phéniciens étoient, de l'aveu de Philon de Byblos, dans les mêmes principes. Sur quel fondement faisoient-ils de Thoth et de Sanchoniaton des matérialistes ?

Il est singulier qu'un savant Anglois, Cumberland, évêque de Peterborough, qui a passé sa vie à étudier et à commenter les

(t) *Voyez* les Fragmens de Bérose dans Syncelle, et le système Chaldéen dans Diodore de Sicile.

fragmens

fragmens de Sanchoniaton *(v)*, n'ait pas vu, non plus que M. Fourmont, que l'ouvrage de Philon de Byblos étoit un roman de la nature de celui d'Evhémère, et que l'un et l'autre aient cru rendre un grand service à la religion, en montrant qu'on pouvoit y découvrir quelques traits de ressemblance avec la Genèse.

Les cosmogonies des Grecs, à en juger par celle d'Hésiode, qui avoit servi de modèle à toutes les autres, étoient un mélange informe des deux systèmes opposés du matérialisme et du pneumatisme. On y suppose, à la vérité, des dieux qui président au gouvernement de l'univers; mais ni cet univers, ni même son arrangement, ne sont leur ouvrage; il a existé avant eux : le Chaos et la Nuit sont les premiers principes qui ont produit la Terre; elle a enfanté le Ciel ou Uranus; et s'étant unie ensuite avec lui, de cette union sont sortis l'Océan, les Titans, les Nymphes, et enfin Cronos ou Saturne, le plus jeune des enfans d'Uranus. De Cronos sont nés Cérès, Pluton, Neptune, et Jupiter, père des dieux et des hommes.

Dans le système d'Homère et d'Hésiode, les dieux sont, à la vérité, plus puissans que les hommes; mais ils dépendent de la destinée, ou de je ne sais quelle fatalité à laquelle Jupiter lui-même est soumis, comme les hommes le sont à la puissance des dieux. Si cette destinée avoit abandonné certains événemens à la volonté des dieux, il y avoit aussi quelques occasions où les hommes pouvoient résister à ces dieux, et les empêcher d'accomplir leurs desseins. Les dieux d'Homère étoient de la même nature que les hommes, et seulement d'un ordre supérieur en force et en puissance.

La cosmogonie d'Hésiode avoit tellement accoutumé les Grecs à ne point penser à l'existence d'un premier principe intelligent, distingué de l'univers sensible, que, quand Anaxagore publia son système dans lequel il supposoit que le Νȣ̃ς ou l'intelligence étoit la cause du mouvement et de l'arrangement organique de la matière, on en fut frappé comme d'un dogme singulier; ce qui lui fit donner par les Athéniens le surnom de Νȣ̃ς ou d'intelligence. Nous le voyons surnommé ainsi dans les *silles* ou vers satiriques de Timon, rapportés par Diogène Laerce. Anaxagore n'étoit cependant pas

Aristot. Phys. VIII. Cicero, Acad. quæst. II.

Diog. Laert. II, 6.

(v) Cumberland a publié, en 1720, un vol. *in-8.º* sur Sanchoniaton; et à sa mort on a trouvé dans ses papiers de quoi en composer un autre, publié en 1724.

le premier des Grecs qui eût établi cette doctrine; elle faisoit la base du pythagorisme : mais, quoiqu'elle fût une suite nécessaire du système de Thalès, on ne l'avoit pas encore proposée d'une façon aussi développée. Ce même Anaxagore, duquel la doctrine étoit, comme on le voit, toute religieuse, fut accusé d'impiété à Athènes, et condamné pour une opinion de physique très-indifférente.

Herod. II, 53. On doit juger par-là quelle étoit la religion populaire des Grecs d'alors. Elle étoit, dit Hérodote, uniquement fondée sur les poëmes d'Homère et d'Hésiode. Ces poëmes avoient servi, dit-il, à régler les noms, les attributs, les emplois, et même la figure qu'on donnoit aux différentes divinités. Il suffit d'avoir parcouru ces poëmes, pour juger qu'ils n'étoient guère propres à donner des idées nettes et philosophiques de la nature des dieux.

Le règne des dieux finissoit plutôt ou plus tard dans les traditions des différens pays, suivant les temps où ils avoient été policés. Ces traditions commençoient à devenir historiques, lorsque les peuples réunis avoient commencé à former des sociétés, et lorsqu'elles avoient acquis quelques connoissances de l'art d'écrire.

Prométhée, fils de Japhet, l'un des Titans et neveu de Saturne, fut, disent les poëtes, celui qui tira les hommes de la barbarie, et qui leur montra les premiers principes des arts les plus nécessaires.

Hesiod. Theog. 561, op. et dies v. 50. Hésiode, dans sa Théogonie et dans son poëme sur l'Agriculture, ne parle que de la découverte du feu qu'il suppose avoir été inconnu aux premiers hommes. Prométhée le déroba, dit-il, dans le ciel, pour le leur communiquer. Il leur apprit les moyens de l'allumer et de le conserver. Les Grecs de l'Attique et ceux de la Grèce septentrionale célébroient tous les ans une fête nommée

Vid. Meurs. Græc. feriata. Plato de legib. I. Xenoph. de Rep. Athen. Lysias. schol. Aristoph. Aves. *Promethea*, accompagnée d'une course de flambeaux qu'on allumoit à un autel situé dans le bois d'Académus, auprès d'une statue de Prométhée qui étoit placée avec celle de Vulcain sur une même base, mais à la place d'honneur, car il étoit un dieu plus ancien. Il y avoit d'autres courses de flambeaux instituées en l'honneur de Vulcain et de Minerve.

Æschyl. Prometh. Dans une tragédie d'Æschyle, Prométhée fait un long dénombrement des services qu'il a rendus aux hommes; et il le termine en disant qu'ils lui doivent la connoissance de tous les arts, πᾶσαι

τέχναι : aussi lisons-nous dans le Protagoras et dans la Politique de Platon, que Prométhée déroba dans le ciel, non-seulement le feu, mais encore l'industrie de Minerve, pour les communiquer aux hommes.

Plat. Protag. p. [illegible]; Politic. p. [illegible].

Quand il ne seroit pas visible, par le détail même de cette fiction, que c'étoit-là une fable purement philosophique et allégorique, les noms seuls de *Prométhée* et de son frère *Épiméthée*, de celui qui voit les choses d'avance, et de celui qui ne les voit que lorsqu'elles sont arrivées, ne permettroient pas de s'y méprendre. L'objet de cette fable, et de celle de Pandore, qui en fait partie, avoit été de rendre poétiquement raison de l'introduction du mal moral et du mal physique dans l'univers. Les poëtes, qui s'emparèrent de cette fable, la chargèrent de nouvelles fictions, non-seulement absurdes, mais encore irréligieuses ; Jupiter y étoit représenté comme un être malfaisant, vindicatif et jaloux avec bassesse : Platon la purgea de toutes ces additions scandaleuses. Quelques-uns des Grecs septentrionaux faisoient Prométhée auteur du genre humain : les hommes, disoit-on, avoient été formés d'une argile qu'il avoit animée avec le feu du ciel ; mais cette fable, inconnue à Homère et à Hésiode, n'étoit pas ancienne.

L'opinion la plus commune des mythologistes faisoit Prométhée père de Deucalion et aïeul d'Hellen, et par conséquent antérieur seulement de sept ou huit générations à la guerre de Troie. Les descendans d'Hellen, se répandant, disoit-on, dans toute la Grèce, y fondèrent un grand nombre de petits États ; ce qui fit donner dans la suite le nom d'Hellenes à toute la nation. Il n'est pas sûr cependant que Deucalion, Hellen, Eolus, Borus, &c. aient été des personnages réels : peut-être sont-ce des personnages imaginés d'après les noms des peuples dont on supposoit qu'ils étoient les fondateurs ; car leur généalogie donne lieu à beaucoup de difficultés.

ART. III.

Époque des Colonies.

LA Chronique de Paros, qui nous a conservé le système chronologique des Athéniens, commence l'histoire d'Athènes à Cécrops, dont elle place l'arrivée dans l'Attique 373 ans avant la prise de

Troie. Elle marque le règne de Deucalion fils de Prométhée, 15 ans après Cécrops; le déluge ou inondation de Deucalion, 39 ans après son règne. Hellanicus, plus ancien qu'Hérodote, et après lui tous les chronologistes sans en excepter aucun, comptoient 1020 ans depuis Ogygès jusqu'à la première olympiade, et 1235 ans jusqu'au commencement de Cyrus; ce qui donne l'an 612 avant la prise de Troie, pour l'époque d'Ogygès dans la chronologie commune, et précède de 229 ans le règne de Deucalion. Ce déluge d'Ogygès, qu'on supposoit être arrivé dans la Béotie, étoit le plus ancien événement de l'histoire des Grecs septentrionaux; mais la succession historique et détaillée ne commençoit qu'à Cécrops, postérieur de 139 ans à Ogygès. Les Grecs de l'Argolide et du Péloponnèse faisoient remonter leurs traditions jusqu'à Inachus, conducteur de la première colonie Égyptienne, et antérieur de 384 ans à Danaüs. La Chronique de Paros marque l'arrivée de Danaüs 62 ans après Cécrops, l'an 302 avant la prise de Troie: joignant ensemble ces deux calculs, Inachus précédera Ogygès de 108 ans, et la prise de Troie de 686 ans.

Euseb. Præp. evangel. lib. X, c. 10.

Castor, in Euseb. Chronic. lib. I.

Phoronée, fils d'Inachus, passoit, chez les Argiens, pour celui qui avoit rassemblé les hommes alors épars dans les forêts, et pour celui qui les avoit engagés à se réunir et à former des sociétés. C'est de Phoronée, disoient-ils, et non de Prométhée, que les hommes tiennent l'art d'allumer et de conserver le feu. Il ne seroit pas absolument impossible que les sauvages qui habitoient la Grèce eussent ignoré l'usage du feu avant l'arrivée des Égyptiens d'Inachus. J'ai lu quelque part que, quand nos François firent, en 1402, la découverte et la conquête des îles Canaries, ils trouvèrent les insulaires dans une pareille ignorance. Peut-être aussi faut-il restreindre cette prétendue découverte de l'art d'allumer du feu, à celle de l'art de construire des lampes et des flambeaux pour s'éclairer pendant l'absence du soleil.

Le temps de Phoronée, successeur ou fils d'Inachus, doit précéder celui de Prométhée, père de Deucalion, de plus de 300 ans. Inachus et Phoronée étoient ce qu'on connoissoit de plus ancien dans l'histoire Grecque. Lorsque Platon rapporte dans le Timée la conversation de Solon avec un prêtre Égyptien, il dit que le législateur, voulant lui donner une idée de l'ancienneté des Grecs,

Plat. Tim. pag. 1043.

remonta jusqu'à Phoronée et jusqu'à Niobé, d'où il descendit ensuite au déluge de Deucalion, dont la postérité peupla la Grèce. Clément d'Alexandrie, citant cet endroit du Timée, dit que Platon avoit suivi en cette occasion l'opinion d'Acusilaüs d'Argos, qui nomme Phoronée le *premier des hommes*, et celle de l'auteur de la Phoronide, qui l'appelle le *père de tous les mortels (x).*

Pour déterminer d'une manière un peu sûre la date du commencement des traditions historiques dans chaque nation, il faut parler, comme j'ai fait, d'une époque historique constante et commune à ces nations. Telle peut être pour les Grecs l'époque de la guerre de Troie, à laquelle presque tous les peuples de la Grèce eurent part. La généalogie des différens chefs qui les commandoient, prise en remontant d'âge en âge, nous conduira jusqu'à un temps auquel nous ne trouverons plus que des générations absolument poétiques, des Nymphes filles d'un fleuve, des hommes nés du commerce d'un dieu avec une femme mortelle dont la famille sera inconnue ou ne se trouvera que dans les critiques des siècles postérieurs à Alexandre. Alors nous regarderons cette époque comme celle du commencement de cette famille ; tout ce qui la précède, en sera le temps fabuleux et inconnu. La généalogie d'Achille, par exemple, remontera, par son père Pélée, jusqu'à Éacus, souverain de l'île d'Egine ; mais cet Éacus étant le fruit des amours de Jupiter et d'une Nymphe fille du fleuve Asopus, ce sera un homme nouveau dont les ancêtres étoient inconnus ; et nous fixerons à la troisième génération avant la guerre de Troie le temps auquel l'île d'Égine a été habitée, ou du moins celui auquel ses habitans auront commencé à former une cité. Il semble qu'une méthode aussi simple et aussi sûre auroit dû être suivie par tous les critiques ; cependant elle n'a presque jamais été employée. L'ouvrage de Saumaise *de linguâ Hellenisticâ*, et le commentaire de Prideaux sur la Chronique de Paros, montreront dans quels embarras deux savans hommes se sont jetés pour ne l'avoir pas suivie, et pour avoir supposé que la durée des temps historiques avoit été la même pour tous les peuples de la Grèce.

Apollod. Bibl. III, 6.

L'ancienne histoire des colonies Grecques commençant à

(x) Clem. Stromat. *1, 253.* Πρῶτον ἀνθρώπων . . . πατέρα θνητῶν ἀνθρώπων.

l'arrivée des colonies Orientales, la date de ces colonies sera la base de toute la chronologie de cette ancienne histoire. La Chronique de Paros, rédigée l'an 263 avant Jésus-Christ, nous donne la date des trois dernières colonies, ou de celles de Cécrops, de Cadmus et de Danaüs. La date de la colonie d'Inachus est déterminée par la durée que le chronologiste Castor, cité par Apollodore, donne aux règnes des rois qui ont occupé le trône d'Argos depuis Inachus jusqu'à Danaüs.

Suivant la Chronique de Paros, la colonie de Cécrops est, comme on l'a vu, antérieure à la prise de Troie de 373 ans; celle *Euseb. Chronic.* de Cadmus, de 310 ans; et celle de Danaüs, de 302 ans. Castor donne, dans Eusèbe, 384 ans de durée aux règnes des successeurs d'Inachus qui ont précédé Danaüs: ces 384 ans, joints aux 302 dont l'époque de Danaüs précède la prise de Troie, font 686 ans; ainsi Inachus a commencé 686 ans avant la guerre de *Clem. 1, p. 235.* Troie. Clément Alexandrin nous apprend que tous les anciens écrivains de l'histoire Grecque s'accordoient à placer Inachus à la vingt-unième génération avant la prise de Troie; les vingt-une générations complètes sont 700 ans : le calcul précédent en donne six cent quatre-vingt-six.

L'époque précise de ces colonies dans les années avant l'ère Chrétienne dépend de la date de la prise de Troie. Ératosthène mettoit cet événement en l'an 1184: mais les chonologistes plus *Dodwel, Annal. Thucydid.* anciens le mettoient plus haut; et Dodwell a fait voir qu'Hérodote, Thucydide et l'ancien auteur de la vie d'Homère, ont placé cet événement dans l'année 1284. Comme il n'y a rien qui puisse déterminer cette date avec une pleine certitude, je m'en tiendrai en cette occasion au calcul d'Hérodote et de Thucydide, et je mettrai la colonie d'Inachus en 1970, celle de Cécrops en 1657, celle de Cadmus en 1594, et celle de Danaüs en 1586. Comme il y a trois de ces colonies qui sont venues d'Égypte dans la Grèce, la comparaison de ces dates avec la chronologie Égyptienne, déterminée par elle-même et sans aucun égard aux différens systèmes imaginés par les chronologistes, nous apprendra s'il faut préférer le calcul d'Hérodote et de Thucydide à celui d'Ératosthène. Cette méthode sera d'autant plus sûre, que Manéthon, prêtre Égyptien, auteur d'une Histoire d'Égypte composée sur les chroniques des

villes et des temples particuliers, et de laquelle il nous reste des extraits et des fragmens, assuroit que Danaüs étoit le même que l'Armaïs des Égyptiens, et que l'*Égyptus* des Grecs étoit le même que le Sésostris; ce qui donne un synchronisme ou point commun à la chronologie Égyptienne et à la chronologie Grecque.

Un fragment de Manéthon, conservé par Josèphe, nous apprend que Sésostris fut celui qui chassa entièrement les Pasteurs de l'Égypte, après qu'ils l'avoient occupée en tout ou en partie pendant 511 ans. Ces Pasteurs, nommés *Haksos* ou *Hyksos* par les Égyptiens, étoient des étrangers sortis des pays situés à l'orient de la basse Égypte, c'est-à-dire, de l'Arabie et de la Palestine. Le nom d'*hycsos* signifioit *rois bergers ;* ce qui étoit un titre injurieux dans la langue Égyptienne, parce que, dans ce pays, la condition des pasteurs étoit infame, et qu'ils étoient regardés comme des hommes impurs dont le commerce souilloit ceux qui les touchoient. Cet usage de désigner, par des titres injurieux, des ennemis d'une religion différente, est encore ordinaire aux Orientaux. *Joseph. contra Apion. lib. 1, pag. 1339.*

Un autre fragment de Manéthon, conservé dans le Syncelle, fixe l'entrée des Pasteurs dans l'Égypte, et la prise d'Héliopolis, dont ils s'emparèrent d'abord, à la sept-centième année d'un cycle sothiaque ou caniculaire. Cette espèce de cycle est connue : on sait qu'il étoit composé de 1460 ans Égyptiens de 365 jours, égaux à 1459 ans Juliens. Ce n'est pas ici le lieu d'en expliquer les propriétés; j'en ai parlé à l'occasion de l'année Persane. On sait encore que le 20.[e] juin de l'an 139 de Jésus-Christ fut le premier jour d'un nouveau cycle Égyptien; celui qui venoit de finir, avoit commencé le 20 juin de l'année Julienne anticipée, 1322 ans avant Jésus-Christ : la sept-centième année de ce cycle n'a pu être celle de la prise d'Héliopolis par les Pasteurs; car cette année tombe à l'an 623 avant Jésus-Christ, et 98 ans seulement avant la conquête de l'Égypte par Cambyse en 523 *(y)*. Cette année 623 répond à la 49.[e] année du règne de Psammitique en Égypte, et à la première de Nabopolassar, père de Nabuchodonosor, à *Georg. Syncell. chronogr. p. 103.* *Acad. des Inscr. t. XVI, p. 133.* *Censor. de Die natali, cap. 21.*

(y) Manéthon, par la durée des règnes, fixe le commencement du règne de Cambyse en 525; Diodore de Sicile, à la 3.[e] année de la 63.[e] olympiade, qui répond aux années 527 et 526; mais c'est qu'il date du commencement de la conquête.

Babylone : l'expulsion totale des Pasteurs au bout de 511 ans, tomberoit à l'an 114 avant Jésus-Christ.

Il est clair par-là que la sept-centième année, marquée pour la prise d'Héliopolis par les Pasteurs, doit être prise dans un cycle antérieur à celui qui commença l'an 1322 avant Jésus-Christ. Ce cycle antérieur, dont l'existence est supposée dans Clément Alexandrin, a dû commencer l'an 2781 avant Jésus-Christ. L'an 700 de ce cycle, ou celui de la conquête d'Héliopolis et de l'invasion des Pasteurs, répond au 2082.e avant l'ère Chrétienne, lequel étoit postérieur au voyage d'Abraham en Égypte.

Clement. Stromat. I, p. 245.

Les Pasteurs occupèrent l'Égypte pendant 511 ans entiers : donc ils en furent chassés par Sésostris l'an 1571. De ces 511 ans, il y en eut 260 pendant lesquels ils furent maîtres de la basse Égypte et de l'Égypte du milieu, sous dix rois successifs, dont les règnes finirent l'an 1821 : après quoi, leur puissance ayant été extrêmement affoiblie, ils se retirèrent dans la partie orientale de la basse Égypte, où ils restèrent cantonnés. *Sethron* ou *Abaris*, nommée depuis *Péluse*, étoit leur place d'armes. Une partie retourna dans la Palestine et dans le pays de Chanaan, où elle fortifia la citadelle de Sion. C'est de ces Pasteurs que descendent les *Hévéens*, qui étoient encore maîtres de Sion et de plusieurs places fortes au temps de David ; les Hébreux n'avoient pu les chasser ni les soumettre; ils ne furent soumis que par David.

Ce n'est pas ici le lieu de rapporter toutes les autres preuves sur lesquelles cette chronologie est fondée : je l'ai fait dans un ouvrage composé il y a plus de vingt ans; je me contenterai d'assurer qu'elle cadre parfaitement avec l'Écriture pour la date du voyage d'Abraham en Égypte vers l'an 2145 avant Jésus-Christ, pour celle du passage de Jacob avec sa famille en 1933, et pour celle de l'Exode ou de la sortie des Hébreux en 1503, après un séjour de 430 ans *(z)*. Il s'agit ici principalement des colonies qui passèrent de l'Égypte dans la Grèce, et sur-tout de

(z) Le séjour de 430 ans en Égypte, depuis le voyage de Jacob, est marqué formellement dans l'Exode. Les manuscrits Hébreux et le manuscrit Samaritain qui diffèrent quelquefois sur les dates, sont d'accord entre eux. Nos chronologistes n'ont cherché à éluder cette autorité précise que par des interprétations forcées, imaginées pour soutenir des hypothèses particulières.

celle

celle de Danaüs, dont Manéthon avoit donné le synchronisme avec le règne de Sésostris *(a)*.

La colonie d'Inachus, arrivée dans la Grèce en 1970, sera sortie d'Égypte sous le règne d'Apophis, cinquième roi des Pasteurs : les trois autres colonies seront postérieures à la diminution de la puissance des *Hycsos;* celles de Cadmus et de Danaüs, des années 1594 et 1586, précéderont de peu d'années l'entière expulsion de ces Pasteurs.

Le fragment de Manéthon, conservé dans Josèphe, nous apprend que lorsque les Pasteurs furent vaincus et chassés de l'Égypte par Sésostris, il y avoit treize ans entiers qu'ils la ravageoient, étant sous la conduite du prêtre Osarsyph qui s'étoit joint à eux avec un grand nombre d'Égyptiens révoltés. Ces ravages avoient commencé en 1585.

La persécution religieuse excitée par Aménophis, père de Sésostris, les avoit forcés à prendre les armes. Ce prince superstitieux avoit banni de l'Égypte tous ceux qui avoient refusé de s'assujettir à l'observation des pratiques légales imposées aux seuls prêtres. On lui avoit fait espérer qu'en purgeant l'Égypte des impurs, il pourroit obtenir de voir les dieux, c'est-à-dire, une *épiphanie* ou manifestation du dieu Apis. Le hasard ou la fourberie des prêtres ayant fait paroître un Apis, il l'avoit regardé comme une récompense de son zèle. Les impurs avoient été chercher une retraite à *Abaris*, auprès des *Hycsos :* ceux-ci appelèrent à leur secours les *Hycsos* de la Palestine et ceux de Jérusalem ou les Hévéens; par-là ils se trouvèrent assez forts pour attaquer avec succès leurs persécuteurs. Aménophis fut contraint d'abandonner l'Egypte du milieu avec ses biens et ses enfans, pour se retirer dans la Thébaïde ou même dans l'Éthiopie.

L'arrivée de Danaüs en Grèce, en 1586, sera de l'année qui a précédé la prise d'armes; et il aura quitté l'Égypte pendant la plus grande violence de la persécution. Tous les écrivains Grecs qui ont parlé de Danaüs, ont tous supposé qu'il abandonna l'Égypte pour se mettre à couvert de la haine et de la tyrannie d'un roi qu'ils nomment *Egyptus :* ce roi sera l'Aménophis de Manéthon.

(a) Voyez l'addition sur la chronologie Égyptienne, à la suite de ces observations.

Sésostris avoit dix-huit ans lorsqu'il défit les Pasteurs ; ainsi il étoit né en 1590. La naissance de Moïse, qui avoit quatre-vingts ans au temps de l'Exode, sera de l'an 1583 *(b)*, suivant la chronologie de l'Écriture ; et lorsqu'il vint au monde, la violence de la persécution avoit été portée au point de vouloir exterminer la race des impurs et des étrangers, en faisant périr les enfans au moment même de leur naissance : il n'y avoit qu'un faux zèle de religion qui pût pousser le roi d'une nation policée et humaine à un tel excès de barbarie. L'exemple du massacre de la Saint-Barthelemi montre que les actions les plus horribles peuvent paroître saintes à ceux qu'un semblable zèle a aveuglés. Le fragment de Manéthon peut servir d'un bon commentaire pour le fait de l'ordre donné par Pharaon contre les enfans des Hébreux. Ce fait, tout singulier qu'il est, ne pourra plus être allégué par ceux qui entreprennent de combattre la vérité des récits de Moïse.

Manéthon et quelques autres écrivains Égyptiens affectent de confondre Moïse avec le prêtre Osarsyph, dans le dessein de rendre les Juifs odieux. Josèphe, qui n'avoit pas étudié la chronologie, et qui est tombé dans plusieurs fautes au sujet de celle de sa propre nation, n'a pas senti l'avantage de la cause qu'il soutenoit contre Manéthon et contre Apion. Il combat de fausses opinions par de faux raisonnemens et par de fausses suppositions.

Il auroit dû voir que, par la véritable chronologie de l'Écriture, la naissance de Moïse est seulement de l'année 1585, et qu'il étoit à peine né au commencement de la révolte d'Osarsyph. Cette même chronologie, combinée avec celle de l'histoire d'Égypte, lui auroit fait voir que la naissance de Moïse et celle de Sésostris étoient peu éloignées. Sésostris n'avoit que quelques années de plus que Moïse. *Diod. I, 34.* L'histoire nous apprend qu'Aménophis fit conduire à sa cour et élever avec Sésostris tous ceux qui étoient nés la même année que lui. L'Écriture dit qu'une princesse Égyptienne fit élever Moïse à

(b) On lit plus bas dans cette même page, ligne 24, que la naissance de Moïse est de l'an 1585. Nous donnons fidèlement les leçons du manuscrit original ; mais nous devons avertir que M. Fréret, dans son *Essai sur la Chronologie générale de l'Écriture* (Mém. de l'Académie des Belles-Lettres, *tome XXIII*, Histoire, *pag. 69 et 84*), qui paroît être postérieur à ce Mémoire, fixe l'Exode à l'an 1501 ; d'où il résulte que, suivant le système qu'il avoit alors adopté, la naissance de Moïse doit être de l'an 1581.

la cour, et qu'il fut instruit dans toutes les sciences des Égyptiens : peut-être le fit-elle mettre au nombre de ces jeunes Egyptiens nourris avec Sésostris. La tradition des Hébreux, suivie par Josèphe, veut que Moïse, encore jeune, se soit distingué dans une guerre contre les Éthiopiens. L'histoire parle d'une expédition de Sésostris dans l'Éthiopie pendant les premières années de son règne, et avant la guerre contre les Pasteurs. *Herod. I, 110.* *Diod. I, 35.*

Je demande qu'il me soit encore permis de faire une remarque qui seroit seule capable d'établir le synchronisme de Moïse et de Sésostris, quand bien même nous n'en aurions aucune autre preuve. L'histoire assure que, sur la fin de son règne, Sésostris entreprit de faire creuser un grand nombre de nouveaux canaux dans toute l'Égypte, et de revêtir les villes de digues et de chaussées pour les mettre à couvert des inondations. Elle ajoute que tout cela fut exécuté par des étrangers et par des captifs, sans qu'aucun Égyptien naturel y eût mis la main; ce qui étoit marqué dans une inscription placée à chacun de ces ouvrages : Diodore en donne la traduction. Nous voyons dans l'Écriture que les Hébreux qui sortirent de l'Égypte au nombre de plus de six cent mille hommes dans la force de l'âge, étoient occupés à cuire des briques et à revêtir de murailles les villes de l'Égypte. N'est-il pas visible que le fait rapporté par Diodore doit être placé au temps de ces travaux imposés aux Hébreux ? Trouve-t-on quelque autre temps dans l'histoire d'Égypte, où ce pays ait été rempli de captifs et d'étrangers employés à en fortifier les villes ? *Diod. I, p. 36.* *Exod. I.*

Au reste, je ne prétends pas adopter littéralement la conjecture de Manéthon sur l'identité de Danaüs et d'Armaïs : je crois que Danaüs n'étoit point cet Armaïs, frère de Sésostris, chef d'un parti considérable, et qui s'étoit cru assez puissant pour s'emparer de la couronne pendant l'absence de ce roi. Tout ce que je veux conclure de cette opinion, c'est que Manéthon, qui écrivoit sous les Ptolémées une histoire d'Égypte, et qui avoit, pour connoître en général la chronologie des Grecs, le secours des ouvrages publiés par les savans du *Muséum* d'Alexandrie, croyoit avoir trouvé la preuve du synchronisme de la dernière colonie Égyptienne ou de celle de Danaüs avec l'expulsion des Pasteurs. Ce synchronisme donne celui des colonies précédentes, et montre

pourquoi ces colonies, mêlées de Phéniciens et d'Égyptiens, ont été chercher de nouvelles demeures dans un pays éloigné de celui où ils étoient.

Les Pasteurs ou *Hycsos* étoient des Phéniciens, ou plutôt des Philistins et des Arabes occidentaux mêlés avec quelques Égyptiens. La navigation ne leur étoit pas inconnue, et elle leur étoit nécessaire par la disposition du Delta, rempli de canaux et de lacs, et dont une grande partie étoit presque toujours inondée : car on n'avoit pas encore entrepris de le dessécher ; cet ouvrage ne s'exécuta que sous Sésostris. Ces Pasteurs ne pouvoient se dispenser d'avoir des barques et des bateaux, afin de se rassembler et de se secourir, lorsque quelques-uns de leurs cantons étoient attaqués par les Égyptiens naturels.

On a lieu de croire qu'ils se répandirent dans l'Afrique, le long de la côte voisine de l'Égypte, et qu'ils pénétrèrent jusqu'à la petite Syrte et jusqu'au lac Triton ; car tous les peuples de cette côte avoient beaucoup d'usages et de coutumes Égyptiennes, comme l'assure Hérodote. Ils passèrent aussi dans l'île de Crète, dont les hautes montagnes se découvrent du cap le plus avancé au nord de la Libye Cyrénaïque. De l'extrémité occidentale de l'île de Crète, on voit les hautes montagnes du Péloponnèse, qui n'en sont pas à vingt lieues ordinaires ; et la traversée en est d'autant plus facile, qu'elle est interrompue par plusieurs petites îles qui marquent la route. Sans doute que les Pasteurs, obligés d'abandonner une partie de leurs conquêtes d'Égypte, lorsqu'ils se trouvèrent les plus foibles, envoyèrent des colonies le long de la côte d'Afrique, et que ce fut de là que vint celle qui alla s'établir au fond du golfe d'Argos, sous la conduite d'Inachus.

Le nom d'Inachus étoit une épithète ou un titre d'honneur parmi les Philistins et les Chananéens. *Enak*, et au pluriel *Enakim*, désignoit des hommes redoutables par leur force et par leur bravoure. L'Écriture donne ce titre aux princes et aux braves du pays de Chanaan. Les Grecs ont conservé l'usage de ce mot dans le même sens. Leurs poëtes et leurs anciens écrivains l'employoient souvent en parlant des héros, des rois et des princes *(c)*. Dans la suite, on

(c) Ἄναξ, *rex* ; ἄνασσα, *regina* ; ἀνάσσω, *impero* ; ἀναξία, *regnum*.

a cessé de le donner aux hommes; et il est devenu le titre des Dioscures, qui souvent n'étoient désignés que par le simple titre d'*Anactès* ou d'*Anakès*. *Cicero de nat. Deor. II, 53. Harpocr. in voc. Ἄνακες.*

On ne peut douter qu'Inachus n'eût avec lui des Égyptiens naturels; car les noms de Phoronée et d'Apis, portés par ses successeurs, sont Égyptiens et non Phéniciens. Ces noms, très-célèbres dans l'ancienne tradition, n'ont jamais été employés depuis dans la Grèce. *Phoroneus* est le même, en retranchant la terminaison Grecque, que le nom de *Phoro* donné à plusieurs rois Égyptiens, et que celui de *Pharaon*, employé dans l'Écriture comme le titre commun de tous les rois d'Égypte; ce mot est Égyptien, et formé sur celui de *ouro*, ⲟⲩⲣⲟ, roi, seigneur. *Piouro, poùro* et *phouro*, ⲡⲓⲟⲩⲣⲟ, ⲡⲟⲩⲣⲟ, ⲫⲟⲩⲣⲟ, avec l'article, signifie le roi, le seigneur; *phaouro* ⲫⲁⲟⲩⲣⲟ, mon roi, mon seigneur, *meus rex*.

Le nom d'*Apis*, sur lequel on a débité, ainsi que sur celui de Sérapis, tant de conjectures pour les rapporter à l'hébreu, est un autre mot Égyptien qui signifie simplement un *juge*, un homme qui décide les contestations douteuses; *Serapis*, en cophte *Sor-hap*, ⲥⲱⲣ-ϩⲁⲡ, c'est, à la lettre, *manifestans judex (d)*. Ce titre étoit celui du dieu des enfers, du juge infernal qui manifestoit les fautes secrètes des hommes après leur mort. Sérapis, dont le culte fut renouvelé par les Ptolémées, étoit une ancienne divinité Égyptienne, qu'on représenta avec les attributs de Pluton ou de l'Aidoneus des Grecs. *Tacit. Hist. IV, 81, 84.*

Les noms des princes ou chefs de la colonie d'Inachus qui succédèrent à Phoronée et à Apis, sont tous des noms Grecs; et on ne trouve plus de noms Égyptiens jusqu'à Danaüs, chef d'une nouvelle colonie *(e)*; sans doute parce que ces nouveaux venus, qui étoient en petit nombre, se mêlèrent avec les naturels, épousèrent des femmes du pays, et perdirent peu-à-peu l'usage de leur ancienne langue. La ville fondée par la colonie, et même le canton qu'elle habitoit, prirent le nom d'*Argos*, qui signifioit, dans l'ancien

(d) ϩⲁⲡ *Hap, Copt. judex*; ⲡⲓϩⲁⲡ *Pihap* avec l'article; ⲡⲁϩⲁⲡ *Pahap, judex meus*: de là les noms d'*Apophius*, d'*Epaphus*, &c. *Apappus, Paophis*, &c.

(e) Danaos ou *Tanaos*, est une dénomination qui désigne, à la lettre, le prince ou le seigneur de *Tanis*, ville du domaine des Pasteurs.

éolien, une *plaine (f)*. Le territoire d'Argos est un bassin entouré de montagnes, si ce n'est à l'endroit où il aboutit à la mer. L'usage de l'écriture hiéroglyphique se maintint dans l'Argolide jusqu'au temps d'Hercule, puisqu'on trouva dans le tombeau d'Alcmène, au temps d'Agésilas, des bracelets de cuivre et d'autres monumens chargés de ces caractères.

ART. IV.

Religion des Colonies.

LA colonie d'Inachus établit dans la Grèce le culte de Neptune. *Herod. II, 50.* Hérodote dit que ce culte, inconnu aux Égyptiens et apporté par des étrangers, étoit originaire de la Libye. Sous Inachus, Neptune fut la principale divinité d'Argos : son culte passa à Sicyone, nommée alors *Telchine*, et de là se répandit dans l'Ægialée ou ancienne Ionie, où il se conserva toujours. Il se communiqua aussi aux Arcadiens. Sous Phoronée, successeur d'Inachus, le culte de Junon prit le dessus, et la ville fut mise sous sa protection. Neptune perdit de même dans la suite plusieurs autres villes de la Grèce, dont il cessa d'être le dieu tutélaire : mais son culte ne fut pas entièrement abandonné ; on le regarda toujours comme le dieu qui présidoit à la navigation et à l'équitation, celui auquel les chevaux étoient consacrés. C'est que les premières races de chevaux qui furent apportées dans la Grèce, venoient de Libye, où il étoit adoré.

Herod. II, 146. Hérodote observe que, selon la remarque des prêtres Égyptiens, les Grecs mettoient la date de la naissance des divinités étrangères au temps où ils en avoient reçu le culte, même lorsque ce culte étoit beaucoup plus ancien dans le pays d'où il venoit. S'il est permis d'étendre ce principe et de l'appliquer à l'histoire ou à la légende de la plupart des divinités, le lieu de leur naissance sera celui où ce culte s'étoit établi d'abord, ou celui qui en fut comme le centre. Les aventures de ces dieux seront l'histoire de l'établissement de leur

(f) Strabon, *lib. VIII, pag. 372*, dit que c'est dans le dialecte des Thessaliens et des Macédoniens ; Eustathe l'explique d'une plaine voisine de la mer. Πεδίον παραθαλάσσιον.

culte; leurs combats, leurs exploits, seront les oppositions qu'ont trouvées les prédicateurs de ce culte, et les diverses révolutions qu'il a essuyées. Les aventures des dieux dont je parle, sont celles qui étoient consacrées par la plus ancienne tradition, comme les guerres de Bacchus contre Penthée, contre Lycurgue, contre Persée, ou les événemens en mémoire desquels on avoit institué d'anciennes cérémonies, par exemple, les combats d'Apollon contre Python, représentés dans la fête qui se célébroit tous les neuf ans dans la Thessalie et à Delphes.

Vid. Plut. Oracl. Delph.

Par ce même principe, les prédicateurs et les instituteurs du culte des divinités seront devenus ceux auxquels leur première éducation avoit été confiée, ceux qui avoient eu soin de leur enfance. Strabon fait voir que les Dactyles, les Curètes ou Corybantes, les Satyres, les Ménades, &c. n'étoient autre chose que ces anciens ministres et les premiers initiés aux mystères : on supposoit qu'ils étoient devenus des génies, et qu'ils continuoient d'assister invisiblement à ces fêtes.

Strab. X, 468.

On montroit dans l'Arcadie le lieu de la naissance de Neptune. Ce lieu étoit voisin de Mantinée. C'étoit là, disoit-on, qu'il avoit été nourri par les Telchines fils de *Zaps* ou de la Mer *(g)*. Le nom des *Telchines* venoit d'une racine Grecque, Θέλγειν, qui signifie adoucir les maux, les charmer, à cause d'une espèce de médecine superstitieuse qu'ils exerçoient, et dont la pratique joignoit des paroles aux remèdes qu'ils employoient à-peu-près comme celle des *jongleurs* Iroquois, et celle des piayes ou *boyès* Caraïbes. La ville de Sicyone avoit porté d'abord le nom de *Telchinie :* ce nom est aussi celui d'un des anciens rois de cette ville. Neptune étoit resté le dieu tutélaire des Ioniens d'Asie, qui tenoient leurs assemblées générales dans son temple.

Pausan. Arc. 613.
Diod. V, 226.
Clem. Strom. V, 448. Boch. Phaleg, I, 7.
Paus. II, p. 113.
Strab. XIV, 653.

Phoronée mit Argos sous la protection de Junon, et lui bâtit un temple dont le sacerdoce fut confié à des femmes. Junon n'étoit pas une divinité Égyptienne, non plus que Neptune; Hérodote l'assure formellement. Les Romains, qui reçurent son culte des Grecs, et qui lui donnoient le surnom de *reine,* croyoient qu'elle étoit la même que la déesse céleste de Carthage, c'est-à-dire,

Herod. II, 50.

(g) Ζαψ étoit synonyme de θάλασσα dans l'ancienne langue; Simmias de Rhodes l'emploie en ce sens. Au reste on trouve dans Hésychius Θελγῖνες pour Τελχῖνες.

qu'*Astarté*, adorée à Tyr et à Carthage *(h)*, et nommée, dans Jérémie, la reine des cieux : elle est appelée *Baaltis* ou la reine dans l'Ecriture et dans le fragment de Sanchoniaton. Les Pasteurs qui composoient la colonie d'Argos, étoient mêlés de Philistins et d'Arabes. Les Grecs donnèrent à cette déesse le nom d'*Era (i)* ou *Heré*, que Platon suppose être le féminin d'*Eros* et signifier *aimable*. Elle avoit encore un autre nom, celui de *Zano*, d'où les Romains avoient tiré leur *Juno*, de même que de *Zan* ils avoient fait *Janus*, et de *Zeus* leur *Jovis* ou *Jovis Pater*. Ζᾶν et Ζεύς étoient deux noms de Jupiter *(k)*. Les Romains avoient fait deux divinités d'une seule.

Reg. II, 2. Jerem. XII, 14; VII, 18; XLIV, 17.

Le culte de Neptune trouva de zélés défenseurs dans les Telchines de Sicyone, joints aux Caryates d'Arcadie, voisins de Phénée. Ils prirent les armes et attaquèrent les Argiens. Apis, successeur de Phoronée, vainquit ces deux peuples ligués ; et, comme son nom se trouve après celui de *Thelchin* dans la liste des rois de Sicyone, il est probable qu'il soumit cette ville : mais il fut tué par Thelxion, sous qui Sicyone recouvra son ancienne indépendance.

Euseb. Chron. I. Paus. lib. II.

Criasus régna à Argos après la mort d'Apis ; il établit les prêtresses de Junon, et consacra au culte de cette déesse sa fille *Callithya* ou *Callithoé (l)*. La succession de ces prêtresses s'étant conservée, elle servit à fixer la date des anciens événemens et à régler la chronologie. Les plus anciens historiens avoient réglé leur chronologie par le sacerdoce des prêtresses d'Argos ; et cet usage étoit encore reçu au temps de Thucydide, qui s'y est conformé.

Thucyd. II, 2, et Schol. Dionys. Halic. Antiq. I, 18. Euseb. Præp. ex Plutarch. III, 8. Clement. Alex. I Strom. 256.

La guerre des Telchines et le meurtre d'Apis ayant rendu leur nom odieux dans la Grèce, les prêtres de Neptune cessèrent de le porter dans l'Ægialée et dans l'Arcadie. On ne le donna plus qu'aux

Strab. XIV, 653. Diod. V, 226.

(h) Juno sine dubitatione à Pœnis Astarte vocabatur. S. August. *Locut. VII, 16.*

(i) Ὡς ἐρατήν τινα. Plat. in Cratyl.

(k) Ζᾶν et Ζεύς avoient été sans doute formés du vieux mot Ζα, Ζαες, Ζαής, traduit dans Hésychius μέγα, ἰσχυρὸν, πολὺ, et qui étoit en usage dans plusieurs mots composés. Je ne trouve que *Zavo* dans Robertson : il est aussi dans Vossius *de Permutatione litterarum*, traité qui est à la tête de son Étymologique latin. *Zano*, *Juno*, *Zan* ou *Zanos*, a formé *Janus* et *Jana*.

(l) Καλλιθύα signifie *la belle prêtresse :* c'étoit un titre d'honneur ; car Apollodore et Hésychius lui donnent le nom d'*Io :* Ἰὼ καλλιθύεσσα ἐκαλεῖτο. Hésychius, *in h. v.*

sorciers

sorciers et aux enchanteurs qui employoient des maléfices pour nuire à leurs ennemis, *βασκάνοι γόητες*. On accusoit les Telchines de répandre sur les plantes et sur les troupeaux un mélange de soufre et d'eau du Styx, fontaine d'Arcadie, qui les faisoit périr. Comme ils étoient devenus odieux, peut-être cette fable n'avoit-elle été imaginée que d'après quelque ancienne pratique superstitieuse établie pour la lustration des plantes et des bestiaux. Les Romains avoient conservé plusieurs de ces pratiques. On parfumoit les troupeaux de soufre *(m)*; et on frottoit les plantes d'un mélange de bitume et d'*amyrca*, ou d'une matière tirée du marc des olives. L'ancienne agriculture étoit toute pleine de pratiques superstitieuses. Le nom des Telchines subsistoit dans l'île de Rhodes, où il étoit en honneur; on leur attribuoit l'invention des arts de l'architecture et de la sculpture, et l'établissement de plusieurs pratiques utiles : on montroit aussi dans cette île plusieurs anciennes statues qui passoient pour être leur ouvrage, et qui portoient leur nom.

Les colonies des Pasteurs portèrent encore avec elles dans la Grèce, ainsi que dans les îles de Crète, de Rhodes et de Cypre, le culte d'une autre divinité Phénicienne, celui de Saturne, nommé *Cronos* par les Grecs : les différens noms de *Moloch*, de *Baal*, d'*Ilos*, que lui donnoient les Phéniciens, étoient seulement des titres d'honneur, le *roi*, le *seigneur*, le *dieu*. A Tyr et à Carthage, où son culte subsista long-temps, on lui sacrifioit des enfans, que leurs parens présentoient eux-mêmes à l'autel. Sophocle et Platon parloient de ces barbares sacrifices offerts à Saturne par les Carthaginois *(n)*. Ils subsistèrent long-temps à Rome, et ne furent abolis par une loi que l'an 658 de cette ville, 94 ans avant l'ère Chrétienne. *Palàm usque in tempus illud sacra prodigiosa celebrata sunt*, dit Pline; et malgré la loi, on les renouvela plusieurs fois dans la suite.

Strab. XIV, 654. Diod. V, 226.

Vid. in Euseb. Præp. evang. L, fragm. Sanchoniat.

Damascius, ap. Phot. cod. 242.

Soph. fragm. Persei. Plat. in Min.

Plin. XXX, 1, XXVIII, 2.

Le culte de Saturne fut bientôt aboli dans la Grèce : à peine ce

(m) Veget. *Art. Veterin. lib. IV, c. 12*, en donne la recette, et ajoute aux effets physiques qu'il attribue à cette fumigation, *grandinem depellit, dæmones abigit et larvas.* Varron, *de Re rust. l. 1, cap. 2*, rapporte, en plaisantant, plusieurs semblables secrets superstitieux, donnés très-sérieusement par l'ancien Caton.

(n) Diod. *XX*, &c. -- Porphyr. *de Abstinent.* a rassemblé plusieurs exemples de ces sacrifices humains. *Voyez* Heindrech *Resp. Carthag.*

Tit. Liv. II, 57. Plut. de Superst. dieu y conservoit-il quelques vieux autels, sur lesquels il ne paroît pas même qu'on lui offrît des sacrifices. Je ne connois qu'Olympie où il restât quelques vestiges de son culte. Auprès du Stade étoit une colline qui portoit son nom, et sur laquelle les prêtres nommés *Basilæ*, βασίλαι, alloient lui sacrifier *(o)* tous les ans, le jour même de l'équinoxe, dans le mois *elaphius*. On parle encore d'une chapelle de Saturne renfermée dans l'enceinte du temple de Jupiter Olympien à Athènes, et des fêtes célébrées dans le mois *hécatombæon*, nommé autrefois *cronius*. On trouve le nom de ces fêtes dans les anciens, mais sans aucun détail sur les cérémonies religieuses qui les accompagnoient : Castellanus et Meursius, qui ont épuisé cette matière, se contentent d'en donner le nom.

Pausan. I, 43.

Plat. Thes.

Vid. Hesych. et Suid. Castell. de Festis Græc. Meurs. Græcia feriata.

Tous les écrivains Grecs, à commencer par Homère et par Hésiode, ne parlent de Saturne que comme d'un dieu détrôné par Jupiter et relégué dans le Tartare, où il est, ainsi que Japet, l'aîné des Titans, *enveloppé de ténèbres profondes, et d'un air épais que le souffle des vents n'agite et ne purifie jamais.* Comme les Grecs aimoient à répandre sur les anciennes traditions un faux merveilleux qui les rendoit méconnoissables, ils débitèrent que Saturne dévoroit ses propres enfans; et l'abolition de son culte devint une révolte des autres dieux, qui le détrônèrent et mirent Jupiter à sa place. Les efforts de quelques hommes attachés à son culte devinrent une guerre des Titans ou des frères de Saturne contre Jupiter et contre ses frères, avec qui Thémis, les Nymphes et les autres divinités adorées par les Grecs avant l'arrivée des colonies, s'étoient liguées. La guerre dura dix ans entiers, à ce que dit Hésiode. Jupiter ne la termina que par le secours des *Hécatonchires*, ou des hommes aux cent mains, qu'il avoit appelés à son secours. Ces Hécatonchires pourroient bien n'être autre chose que les anciens Dactyles ou Curètes Idéens de l'île de Crète, prêtres de Jupiter et de sa mère Rhéa, qui avoient porté, disoit-on, dans la Grèce, l'art de fondre et de forger les métaux. Quelques-uns comptoient jusqu'à cent Dactyles.

Hom. Iliad. ζ, 203; θ, 479.

Strab. X, 473.

Herod. II, 52. Hérodote nous apprend que le culte apporté d'Égypte et de

(o) Pausan. *VI, 501*, parle de ce sacrifice sans entrer dans aucun détail, ce qui suppose qu'il n'avoit rien de singulier; peut-être ne consistoit-il qu'en de simples libations.

Libye dans la Grèce ne s'établit point sans opposition. Les Pélasges ou anciens Grecs avoient un culte beaucoup plus simple, auquel plusieurs étoient attachés; c'étoit une espèce de déisme, dans lequel on ne partageoit point l'administration de l'univers entre différentes divinités, en leur assignant des emplois différens. On leur sacrifioit et on les invoquoit toutes en commun, sans leur donner d'autre nom que celui de *Dieux*, Θεοί, nom dérivé, dit Hérodote, d'une racine *(p)* qui signifioit qu'ils étoient les auteurs de l'ordre et de la disposition des parties de l'univers. Les Pélasges convinrent de s'en rapporter à la décision des ministres de l'oracle de Dodone, qui étoit alors le seul oracle établi dans la Grèce, et qui étoit entre les mains des Pélasges. Ces ministres déclarèrent que le nouveau culte n'offenseroit pas les dieux.

Hésiode semble avoir fait allusion à cet événement, lorsqu'il parle du piége tendu à Jupiter par Prométhée, dans le choix de la portion des victimes immolées. Il dit que cela arriva à *Méconé* (c'est un ancien nom de Sicyone), dans le procès entre les dieux et les hommes *(q)*. Il y a grande apparence que cette fable, connue de tout le monde, ne signifie autre chose si ce n'est que l'usage des holocaustes dans lesquels la victime entière étoit consumée, fut aboli, qu'on établit celui de les partager de façon que la meilleure partie demeurât aux prêtres et à ceux qui offroient ces sacrifices. Je me contente d'indiquer sommairement toutes ces choses, dont la discussion m'engageroit dans des détails sans fin.

Theog. v. 535.

Le culte de Jupiter, qui prit la place de celui de Saturne, semble n'avoir été apporté dans la Grèce que sous Cécrops, où j'en trouve la première mention : il fut d'abord établi dans l'île de Crète, où, par cette raison, l'on plaçoit le lieu de sa naissance. Il avoit été élevé par les Dactyles, qu'on suppose aussi avoir été les prédicateurs et les premiers ministres de son culte dans la Grèce. Ils étoient, de même que les Telchines ou anciens prêtres de Neptune, des espèces de médecins à brevets, qui traitoient les maladies avec des secrets et des paroles, sorte de médecine dans laquelle le peuple a

(p) Θέω, *pono*, *colloco*, *ordino*. Ce verbe ou son contracte Θῶ est le radical de Τίθημι, qui en emprunte plusieurs temps.

(q) Hésiode, parlant de la décision de ce différent, se sert du mot *ἐκρίνοντο*, *litigabant*, de *κρίνω*, *judico*.

eu de tout temps une grande confiance *(r)*. Mais comme ces Dactyles avoient été les fondateurs d'une religion qui avoit pris le dessus dans la Grèce, on n'en parloit qu'avec respect. On prétendoit leur devoir presque toutes les connoissances utiles. Ils avoient appris, disoit-on, aux Grecs encore sauvages, à rassembler les animaux encore errans dans les campagnes et à en former des troupeaux, la manière de tirer le miel des ruches et d'élever des abeilles. On leur devoit aussi dans la Grèce l'art de tirer les métaux du sein de la terre, de les fondre, de les forger, et d'en fabriquer des outils et des armes. Strabon croit qu'ils étoient les mêmes que les Cyclopes de l'Argolide, dont on montroit de son temps les ouvrages à Tyrins et ailleurs. Il en reste encore aujourd'hui des vestiges.

Strab. VIII, 369.

La colonie Égyptienne de Cécrops porta, suivant tous les anciens, le culte de Minerve dans l'Attique; c'étoit la divinité tutélaire de *Saïs*, patrie de Cécrops; elle y étoit nommée Νεῖθ : en cophte, *nouth*, ⲛⲟⲩϯ, signifie dieu ou déesse, de même que θέος en grec. Les Grecs la nommèrent *Athena* ou *Athana*. Ceux de Cypre et ceux de Rhodes prétendoient que Cécrops avoit abordé chez eux avant de se rendre dans l'Attique, et qu'il y avoit établi aussi le culte de Minerve. Cécrops, Cadmus et Danaüs prirent une route différente de celle d'Inachus; ils remontèrent le long des côtes de Phénicie, reconnurent les îles de Cypre et de Rhodes, et passèrent au nord de l'île de Crète.

Plat. Tim., pag. 1042.

Theopom. apud Euseb. Præpar. X, 10. Diod. I, 17.

Diod. I, 227. Porph. de Abstin. II, 54. Philostrat. Icon. lib. I, cap. 5.

On montroit aussi à Rhodes un temple de Neptune, fondé par Cadmus, et desservi par les descendans des prêtres Phéniciens qu'il y avoit établis. A Lindus, on conservoit dans un temple de Minerve un grand vase d'airain de forme antique et chargé de caractères Phéniciens, qu'on assuroit être une offrande de Cadmus. La colonie de Cécrops a précédé de 60 ans celle de Cadmus. On prétendoit que ce temple avoit été fondé par les filles de Danaüs, lorsqu'il passa dans cette île, et qu'il y consacra la statue de cette déesse. Dans la suite, Amasis, qui étoit du nome de Saïs, envoya à Lindus deux Minerves de marbre et une cotte d'armes d'un travail admirable, qu'on montroit encore au temps de Pline *(s)*.

Diod. V, 227.

Diod. ibid.

Herod. II, 171 et 182.

(r) Strabon, *X*, *466*, *473*, les traite de sorciers, πάντες δὲ ϗ Γόητας ὑπειλήφασι. Diod. *V*, *230*.

(s) Pline dit qu'elle étoit de lin, et que chaque fil étoit de trois cent soixante-cinq brins, d'une finesse inconcevable.

Hérodote assure que les filles de Danaüs, qui étoient de Chemmis, portèrent dans le Péloponnèse le culte de Cérès ou de *Déméter.* Ce furent elles qui établirent les Thesmophories : mais, après le retour des Héraclides, ce culte fut négligé, et il ne subsista que dans l'Arcadie. *Herod. II, 171.*

Athènes fut le véritable centre du culte de Cérès dans la Grèce : il y fut apporté d'Égypte par Érechthée, qui amena une seconde colonie Égyptienne dans l'Attique, environ 170 ans après Cécrops. Cérès, nommée *Déo* ou *Déméter* par les Grecs, étoit la même qu'*Isis;* Hérodote nous l'assure. Comme il avoit voyagé en Égypte, qu'il avoit été initié aux différens mystères de la religion Grecque et de la religion Égyptienne, et qu'il avoit pris un soin particulier de s'instruire du rapport et de la différence des deux religions, ce qui paroît dans une infinité d'endroits de son ouvrage, son témoignage est d'un très-grand poids. Il semble que ce fut seulement au temps d'Érechthée qu'on sema du blé et de l'orge dans la Grèce. *Herod. II, 156, 159, 172, &c.*

Le culte de Bacchus ou de l'Osiris des Égyptiens, mais altéré et tel que les Phéniciens l'observoient, avoit été porté dans la Béotie par Cadmus. Ce culte prit dans la suite une forme nouvelle par les soins de Mélampus; mais ceux qui vinrent ensuite, y ajoutèrent encore plusieurs choses. Une généalogie détaillée dans Homère, montre que Mélampus vivoit seulement dans la cinquième génération, ou environ 160 ans avant la guerre de Troie. Ératosthène met le règne de Persée 178 ans avant la prise de Troie, 32 ans avant l'apothéose de Bacchus, c'est-à-dire, avant l'établissement de son culte dans la Grèce. On parloit d'une guerre de Persée contre Bacchus, dans laquelle ce dernier avoit été vainqueur : c'est que les princes d'Argos s'opposoient dans le commencement à l'introduction de cette nouvelle divinité. La date d'Ératosthène tombe à l'an 146, un peu plus de quatre générations avant la prise de Troie, et ne s'éloigne pas de celle de l'institution des fêtes de Cérès à Éleusis par Eumolpe fils de Musée. On voit par-là que la religion Grecque s'est établie peu-à-peu sur les ruines de l'ancien culte, et que celui-ci avoit subsisté pendant quelques siècles. Après l'arrivée des colonies, la Chronique de Paros parle de Lycaon et des sacrifices de victimes humaines pratiqués dans l'Arcadie. La date de cet endroit est effacée; mais il est sûr que cette dix-huitième époque *Herod. II, 49, 50.* *Odyss. O, 220.* *Clem. Alexand. Strom. I, p. 236.*

étoit postérieure à l'an 117 avant la prise de Troie; ce qui montre que le culte barbare de Saturne n'avoit pas encore été abandonné par les Arcadiens. Un bas-relief Grec trouvé en Arcadie, et dont j'ai vu une copie entre les mains de M. l'abbé Fourmont, pourroit faire soupçonner que ces sacrifices aient encore été en usage long-temps après : il est probable que la fable de Lycaon et celle de Tantale, père de Pélops, n'avoient pas d'autre fondement. Quand on examine avec attention les écrivains exacts de l'antiquité, on reconnoît qu'ils ne donnent pas à tous les établissemens religieux la même ancienneté que les légendaires; car le Paganisme a eu les siens, qui méritoient encore moins de croyance que ceux du *Herod. II, 145, 146.* Christianisme. Nous voyons, par exemple, dans Hérodote, que la naissance de Pan, c'est-à-dire, l'établissement de son culte, étoit postérieure à la prise de Troie. En effet, le nom de ce dieu ne se trouve ni dans Homère ni dans Hésiode. Les poëtes modernes en font cependant une ancienne divinité, et le font combattre contre les géans en faveur de Jupiter.

ART. V.

Mystères.

LES fêtes de plusieurs des divinités Grecques étoient accompagnées de ce qu'on nommoit les mystères, c'est-à-dire, de cérémonies secrètes dont les prêtres seuls, et ceux qu'ils jugeoient à propos d'y admettre après de longues préparations et bien des épreuves, pouvoient être les témoins. J'ai pensé il y a long-temps que les cérémonies publiques de ces fêtes avoient pour objet de rappeler aux hommes les obligations qu'ils avoient aux fondateurs des colonies qui les avoient tirés de la barbarie, et de conserver l'ancienne religion que ces mêmes colonies avoient apportée dans la Grèce, et dont le principal dogme consistoit à regarder l'état heureux ou malheureux des ames séparées des corps après la mort, comme une suite de la manière dont elles s'étoient comportées lorsqu'elles y avoient été unies *(t)*. Mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer

(t) Nam mihi. . . . videntur Athenæ. . . . atque in vitâ hominum nihil melius attulisse illis mysteriis, quibus ex agresti immanique vitâ exculti ad humanitatem et mitigati sumus : initia*que, ut appellantur, ita reverà vitæ principia cognovimus ; neque*

dans le détail qui pourroit établir cette idée. Les cérémonies de ces mystères se cachoient au public; et elles nous sont peu connues, ou, pour parler plus juste, elles ne le sont point du tout, parce que le secret étoit recommandé et gardé avec le plus grand soin. Ce qui avoit pu échapper à quelques indiscrets, se réduit à certains détails des cérémonies pratiquées en présence des adeptes, et à certaines formules conçues le plus souvent dans un langage barbare, mais toujours dans des termes énigmatiques et susceptibles de différentes explications.

Si nous en jugeons par ce qu'en rapportent quelques-uns des anciens Pères qui ont écrit contre le Paganisme, ces cérémonies secrètes étoient extrêmement puériles; plusieurs même nous paroissent aujourd'hui très-indécentes. Elles ne l'étoient peut-être pas dans un pays où la religion les avoit pour ainsi dire consacrées. D'ailleurs il ne faut pas juger des mœurs des Grecs par les nôtres: leurs yeux étant familiarisés dès l'enfance avec des nudités réelles, leur imagination n'étoit pas plus émue par le spectacle du *phallus* et du *myllos* qu'on portoit en procession dans les fêtes de Bacchus et de Cérès, que par celui des statues ithy-phalliques de Mercure, qu'on trouvoit à tous les carrefours d'Athènes. Les initiés et les gens religieux ne voyoient, dans ce *phallus* et dans ce *myllos*, qu'un emblème du principe des générations, et que les symboles de cette fécondité répandue par les dieux dans toute la nature, de ce principe par lequel les animaux et les plantes trouvent en eux-mêmes de quoi se perpétuer en se renouvelant.

La difficulté d'être admis aux mystères, et le secret avec lequel on les cachoit, en donnoient la plus haute idée au peuple; et lorsque la philosophie eut commencé à diminuer le respect pour la religion commune, les profanes cherchèrent à deviner quels étoient la doctrine secrète et l'objet des cérémonies qu'on pratiquoit dans ces mystères.

Les Épicuriens et ceux qui nioient l'existence des dieux, ou qui ne leur donnoient aucune part au gouvernement de l'univers, ce qui revenoit au même *(v)*, prétendirent que le dogme caché sous

solùm cum lætitiâ vivendi rationem accepimus, sed etiam cum spe meliore moriendi. Cicer. de Leg. II, cap. 14.

(v) Epicurus re tollit, oratione relinquit deos. Cic. de nat. Deor. l. 1, c. 44: *Ex animis hominum radicitùs extrahit religionem.*

l'écorce des cérémonies, celui qu'on révéloit aux initiés après tant d'épreuves, se réduisoit à leur apprendre que les dieux qui étoient l'objet du culte public, avoient été de simples hommes semblables à nous, que la reconnoissance ou la crainte, c'est-à-dire des vues politiques, avoient fait placer dans le ciel. Évhémère composa sur cette supposition son roman de l'Histoire des dieux; roman qui se trouve par lambeaux dans les cinq premiers livres de Diodore de Sicile, et qui servit de modèle à l'ouvrage de Philon de Byblos et à quelques autres de même nature *(x)*. Comme cette hypothèse sapoit la religion des Grecs par le fondement, ceux des Pères qui écrivoient contre le Paganisme, profitèrent, pour le combattre, de tout l'avantage qu'elle leur donnoit. Dans ces derniers temps, M. Leclerc et M. Warburton ont employé l'hypothèse des Épicuriens pour expliquer les mystères de la religion Grecque.

Les Stoïciens et les Hylozoïstes, qui n'admettoient point d'autres divinités que des forces ou des entéléchies essentiellement attachées à la matière, supposèrent que les symboles et les cérémonies des mystères apprenoient aux initiés qu'il n'y avoit point d'autres dieux que les élémens et que les diverses parties de l'univers matériel *(y)*. On en trouve la preuve répandue en différens endroits de Plutarque.

Enfin, les sectateurs de cette philosophie religieuse que professoient les nouveaux Platoniciens, assurèrent que les symboles et les cérémonies des mystères servoient à couvrir aux yeux des profanes les dogmes d'une théologie et d'une philosophie sublime qui avoit été enseignée par les anciens Chaldéens et par les anciens Égyptiens, et que les mêmes dogmes qu'ils prétendoient établir

(x) Cicer. *de nat. Deor.* l. 1, c. 42: *Qui aut fortes aut claros aut potentes viros tradunt post mortem ad Deos pervenisse, eosque esse ipsos, quos nos recolere, precari, venerarique soleamus, nonne expertes sunt religionum omnium! Quæ ratio maximè tractata ab Evhemero est...... Utrùm igitur hic confirmasse religionem videtur, an penitùs totam sustulisse!*

(y) Id. l. 1, c. 14: *Zeno æthera dicit Deum esse.. .Astris hoc idem tribuit...Neque quemquam, qui ita appelletur, in Deorum habet numero, sed rebus inanimatis atque mutis per quamdam significationem, hæc docet tributa nomina Jovis, Junonis, Vestæ, &c.* Au reste ces Stoïciens, dont le système sembloit saper la religion dans ses fondemens, affectoient le plus grand attachement à toutes les superstitions populaires; ce qui fait dire à Cicéron, *de Divinat.* II, 41 : *Utinam Deus sapientes Stoïcos effecisset, ne omnia superstitiosâ sollicitudine et miseriâ crederent!*

sous

sous le nom de Platonisme et de Pythagorisme, étoient la doctrine qu'on révéloit aux initiés, après toutes les épreuves. Les ouvrages de Plutarque, ceux de Plotin, de Porphyre, de Jamblique et de la plupart des nouveaux Platoniciens, montrent qu'ils avoient cette idée des mystères.

S'il étoit permis d'assurer quelque chose dans une matière aussi problématique, j'avoue que je serois tenté d'adopter cette dernière opinion, en y faisant toutes les restrictions que demandent la saine critique et la philosophie.

Il est sûr que les différens mystères de la religion Grecque étoient, dans leur origine, des copies de ceux des Égyptiens. Hérodote, initié aux uns et aux autres, ne nous permet pas d'en douter. Or les mystères des Égyptiens, nation très-religieuse, et dont l'esprit naturel avoit été de très-bonne heure réglé et cultivé par les sciences, n'étoient autre chose que l'expression symbolique d'une espèce de cosmogonie religieuse, imaginée pour rendre raison de l'origine du monde, de la manière dont les dieux le gouvernoient, enfin de l'introduction du mal moral et du mal physique, qui défigurent l'image de ces dieux.

Il est vrai que l'expression de cette cosmogonie étoit une espèce d'énigme; mais elle étoit du même genre que l'écriture symbolique de ces peuples, écriture inintelligible pour ceux qui n'en avoient pas la clef. L'écriture commune des Égyptiens, semblable à celle des Mexicains, dont nous avons quelques morceaux traduits par eux-mêmes, étoit, au fond, moins une écriture qu'une peinture où les êtres corporels étoient exprimés par leurs propres images, et où les affections de ces êtres, leur action, leur mouvement, leurs rapports, étoient désignés par certaines figures arbitraires dont on avoit déterminé le sens par une ancienne convention. Telle étoit l'écriture commune et populaire *(z)*. Mais il y avoit une autre écriture nommée hiéroglyphique ou sacrée, employée dans les choses de la religion et sur les monumens d'une certaine importance. Elle n'étoit pas simplement représentative comme la première; elle étoit encore symbolique, c'est-à-dire que les êtres, même corporels, n'étoient pas exprimés par leurs images, mais par celles de quelques autres corps qu'on avoit choisis pour en être comme les emblèmes, à raison

Vid. Herod. II, 3. 5; Diod. III, 101.

(z) Γράμματα... τὰ μὲν ἱερὰ, τὰ δὲ, δημοτικά... Herod. *lib. II, cap. 36.*

de certains rapports physiques ou même mystagogiques qu'on avoit imaginés entre eux. Cette écriture, consacrée aux usages religieux, est sans doute celle dont il nous reste quelques morceaux dans les inscriptions gravées sur les obélisques et sur quelques statues, et dans celles qui sont peintes sur les bandelettes et sur les ornemens des momies.

L'écriture symbolique est aujourd'hui absolument inintelligible pour nous. Que peut-on penser des conjectures des savans qui ont entrepris d'expliquer les monumens chargés de caractères hiéroglyphiques ou symboliques ? Quand même ces inscriptions seroient traduites littéralement dans une langue connue, nous n'y pourrions encore rien comprendre, parce que cette traduction substitueroit au nom des choses dont il y étoit parlé, les noms de choses absolument différentes qu'on avoit imaginé avoir quelque rapport avec les premières. Cette traduction ne seroit encore qu'une espèce de chiffre, duquel il faudroit avoir la clef pour l'entendre. Nous pouvons en juger par quelques explications de certains caractères rapportées dans les anciens.

Les monstrueuses et bizarres figures des dieux, qui se voyoient dans les temples, avoient été formées suivant les principes de cette écriture allégorique. L'assemblage des membres de divers animaux réunis ensemble, étoit une expression symbolique des attributs de chaque divinité, et formoit une espèce de discours composé de plusieurs caractères différens. Les idoles des Mexicains étoient de la même nature.

Herod. II, 46, 48.

Hérodote nous assure, à l'occasion du dieu Pan, représenté dans l'Égypte sous la même figure qu'il avoit parmi les Grecs, que les Égyptiens étoient bien éloignés de penser que Pan ressemblât en aucune façon à cette représentation; qu'ils le croyoient semblable aux autres dieux; mais qu'il ne lui est pas permis de publier la raison qui les avoit portés à lui donner cette figure. Il est assez ordinaire à Hérodote, en parlant de la religion des Égyptiens et de celle des Grecs, de marquer à ses lecteurs qu'on donne des raisons mystiques de plusieurs choses qu'il est défendu de révéler. D'autres fois, il se contente d'avertir que ceux qui sont initiés aux mystères, savent ce dont il ne lui est pas permis de parler.

Les Égyptiens avoient des opinions moins grossières que les

Grecs sur la nature des dieux; ils se moquoient de la figure humaine qu'on leur donnoit dans la Grèce, de leurs amours avec des femmes mortelles, et des enfans qu'on faisoit naître de ce commerce.

La méthode Égyptienne de réunir diverses parties d'animaux pour en former une figure symbolique, avoit passé chez les nations voisines et même chez les Hébreux, dont les *Chérubins* et les *Séraphins* étoient de véritables hiéroglyphes.

Cette écriture allégorique des Égyptiens, et les expressions auxquelles elle avoit donné lieu, étoient une énigme pour les profanes; mais on l'expliquoit aux initiés dans ce qu'on appeloit les *discours sacrés.* Une figure d'homme à tête d'épervier étoit, pour les adeptes, l'intelligence demiourgique *Osiris,* duquel *Cneph* ou *Phtha,* c'est-à-dire la suprême intelligence, s'étoit servi pour l'arrangement du monde sensible ou matériel. Une femme coiffée d'une tête de bœuf ou de feuilles de lotus, avec un enfant sur ses genoux, c'étoit *Isis,* la matière première, le principe passif des générations, la femme d'Osiris, qui étoit le principe actif, cette *Hylé* dont les nouveaux Platoniciens ont tant parlé *(a).* *Herod. II, 81.*

Orus étoit le fils d'Osiris et d'Isis, ou le produit de l'union des deux principes. Son nom signifioit *roi* chez les Égyptiens; mais les Grecs le nommoient *Cosmos* et *Logos* [l'arrangement, l'ordre]. Ils l'appeloient le monde, le fils unique du Dieu suprême: cette expression est employée par Timée. Dans Hermès, dans Jamblique et dans Apulée, Orus est le monde, fils d'Osiris et d'Isis. Cette façon de parler allégoriquement étoit si bien établie dans l'Égypte, que le Juif Philon n'a pas craint de dire, dans le même sens, que le monde sensible étoit le fils unique, bien-aimé et très-parfait, qui étoit né du mariage de Dieu avec la Sagesse *(b).* *Tim. de Animâ mundi. Phur, &c.*

Le corps d'Osiris, mis en pièces par Typhon, principe du mal et du désordre, étoit, ainsi que le cadavre d'Orus mis à mort par le même Typhon, l'image du bouleversement de l'ancien monde et de la révolution qu'on croyoit en avoir dérangé l'harmonie. Les

(a) Tout ceci est tiré de Plutarque, des discours d'Hermès, de Jamblique, d'Eusèbe, de Clément Alexandrin, &c. Osiris signifie, suivant Plutarque, *robur efficax et beneficum;* dans Hermès, Isis est nommée *omnium formarum primum receptaculum.*

(b) Phil. *de Temulentiâ*, pag. 244 *et al.* Dans la vie de Moïse, il nomme le monde *le second Dieu.*

différentes parties du corps d'Osiris avoient été réunies. Le cadavre d'Orus avoit été animé de nouveau, c'est-à-dire que notre monde étoit ressorti du chaos dans lequel il étoit tombé. Mais Osiris l'avoit abandonné; et Orus l'avoit laissé sous le gouvernement d'Isis, sans avoir entièrement détruit le pouvoir de Typhon. Il avoit seulement borné ce pouvoir. Le principe malfaisant ne pouvoit plus détruire l'ordre de l'univers, mais il pouvoit le troubler; et de là venoit le mélange des biens et des maux qui sont à présent comme enchaînés les uns aux autres. On espéroit cependant qu'Osiris et Orus reviendroient un jour dans le monde que nous habitons; qu'ils se réuniroient avec Isis; qu'ils détruiroient la puissance de Typhon, et que l'univers recouvreroit sa perfection ancienne et primordiale. Tout cela s'exprimoit par des représentations et par des cérémonies symboliques inintelligibles pour tous ceux qui n'avoient pas la clef du chiffre.

Les mystères des Grecs étoient, comme je l'ai dit, des copies de la religion Égyptienne, mais des copies défigurées et imparfaites, retouchées plusieurs fois d'imagination, et faites même souvent d'après d'autres copies, c'est-à-dire, imitées des mystères de Phénicie et de Phrygie. Les *Metroa* de Crète étoient une copie de ceux de Phrygie. Dans les uns et dans les autres, les prêtres portoient le nom de Dactyles, de Curètes et de Corybantes. Des danses furieuses de gens armés étoient une des principales cérémonies : il s'agissoit de sauver les jours d'un jeune enfant poursuivi par ses plus proches parens; il périssoit, mais il étoit rappelé à la vie, et, après avoir pleuré sa mort, on célébroit sa résurrection.

Hérodote nous assure en plusieurs endroits, que Cérès étoit la même qu'Isis, et que son culte étoit venu d'Égypte. Il est sûr que, dans les mystères de cette déesse, il étoit moins question de l'enlèvement de Proserpine par Aïdonée, que de la mort du jeune Iacchus son fils, mis en pièces par les Titans, et de son retour à la vie qu'on célébroit par une procession accompagnée de chants d'alégresse, dans laquelle on portoit sa statue en triomphe. On célébroit de même la résurrection d'Atys dans les mystères de Cybèle, et celle d'Adonis dans les fêtes de Vénus, et cela après avoir pleuré leur mort; ce qui ressemble fort à ce qui se pratiquoit dans l'Égypte. La fable de l'enlèvement de Proserpine par Aïdonée étoit une fable

Chronic. Par. Epoch. 14.

Grecque imaginée par l'ancien Musée, et de laquelle il étoit permis à tous les poëtes de parler. Mais il n'en étoit pas de même de la mort du jeune Iacchus fils de Cérès; les anciens n'en parlent qu'énigmatiquement; et, sans quelques passages de Clément Alexandrin, nous aurions peine à comprendre ce qu'en disent les anciens, qui n'osoient s'exprimer clairement.

Je ne sais si, dans les mystères de Cérès, on enseignoit aux initiés que cette déesse auroit un jour l'empire de l'univers, et que la puissance du dieu qui le gouverne maintenant, seroit détruite : je soupçonne seulement que, dans les mystères de Bacchus ou d'Osiris, on assuroit qu'il reprendroit un jour cet empire de l'univers. Un fragment des poésies Orphiques, conservé par Proclus, assure que *Phanes* (c'est un des noms qu'on donnoit à Bacchus, dans ces poésies) a gouverné d'abord le monde. « Il en céda l'empire à la Nuit, » qui le partagea avec *Ouranos* ou le Ciel. Ils en furent dépouillés » l'un et l'autre par *Cronos* ou Saturne. Jupiter détrôna *Cronos,* et » il règne maintenant à sa place. Mais Bacchus reprendra un jour » l'autorité suprême, et sera *le sixième souverain de l'univers.* »

Procl. in Tim. Platonis, lib. V.

Diod. lib. 1, p. 7.

C'est au savant académicien qui a entrepris d'éclaircir les mystères de Cérès, à nous instruire sur ce point *(c)*. Je me contenterai d'observer ici que le dogme du détrônement futur de Jupiter par une autre divinité qui devoit régir l'univers à sa place, n'étoit pas un article secret de la religion Grecque : on en parloit publiquement. Hésiode en fait mention dans sa Théogonie, et assure que cela étoit déterminé par un arrêt du destin. Prométhée, dans la tragédie d'Eschyle, après avoir fait une violente déclamation contre les nouveaux dieux qui gouvernent l'univers depuis l'usurpation de Jupiter, assure que ce dieu sera détrôné à son tour, comme l'ont été *Ouranos* et *Cronos. J'ai déjà été témoin,* ajoute-t-il, *de deux révolutions arrivées dans le ciel; mais j'en verrai encore une troisième.* Dans quelques autres pièces d'Eschyle, telles que les Euménides, &c., ses personnages tiennent des discours aussi peu respectueux pour Jupiter.

Prometh. vinct. v. 964 et seq.

(c) Il s'agit ici de M. l'abbé Fenel, qui se flattoit de trouver dans les écrits de Platon et de ses prétendus disciples, c'est-à-dire, les Éclectiques ou nouveaux Platoniciens, le secret des anciens mystères. Il avoit lu à l'Académie quelques remarques sur ce sujet; mais elles n'ont jamais été imprimées.

Clement: Stromat. II, 283.

Clément d'Alexandrie et quelques autres écrivains de ce même temps nous apprennent, après les anciens, qu'Eschyle fut traduit en justice pour avoir fait allusion, dans ses pièces, à quelque chose qui ne se révéloit qu'aux initiés. Il se tira d'affaire, en prouvant qu'il n'étoit point initié, et qu'il ignoroit qu'il ne fût pas permis de parler des choses qu'il avoit dites. Mais on nous a conservé, d'après Héraclide de Pont, le titre des pièces d'Eschyle qui donnèrent lieu à l'accusation d'impiété; le Prométhée n'est pas de ce nombre : ces pièces sont, les *Archers*, le *Sisyphe*, l'*Iphigénie* et l'*Œdipe*.

Eustrat. l. III, cap. I, Com. in Ethic. Arist.

Peut-être ce qui avoit causé le scandale, étoit-il beaucoup moins important que le dogme du détrônement de Jupiter. Hérodote dit qu'Eschyle étoit le seul des poëtes Grecs qui eût fait Diane ou Artémis fille de Cérès, conformément à la mythologie Égyptienne : peut-être étoit-ce là ce dogme secret des mystères, découvert par Eschyle. Hérodote ne dit pas qu'il en faisoit partie; c'eût été violer le secret : il se contente de parler d'une chose publique et connue de tout le monde. Dans la suite, plusieurs poëtes, confondant Diane avec Hécate et avec la Lune, trois divinités distinguées par Hésiode, en ont fait la même *(d)* que Proserpine ou que la reine des Enfers.

Herod. II, 56.

Rien n'est plus embrouillé que les idées que nous pouvons nous former du système théologique des Grecs. On seroit souvent tenté de croire qu'ils n'avoient point de système fixe. Nous ne voyons chez eux aucun vestige d'un formulaire de foi ni d'un code doctrinal : peut-être attachoit-on uniquement à la pratique des cérémonies, et non à la croyance d'aucune doctrine, l'efficacité des mystères et celle du reste de la religion; peut-être étoit-ce de là que venoit la facilité avec laquelle les Grecs admettoient toutes sortes de cultes par voie d'association : le Christianisme et le Judaïsme n'étoient rejetés que comme des religions exclusives dont les principes n'admettoient point une semblable association.

Cette façon de penser devoit être conforme à la manière dont le culte religieux s'étoit établi d'abord dans la Grèce : des fugitifs chassés de l'Egypte et de la Phénicie y avoient porté une religion dont

(d) Homère et Hésiode la nomment Περσεφόνη. Platon, *in Cratylo*, dit que son nom de Φερρέφαττα étoit regardé comme un nom redoutable et sacré : mais le plus souvent, sur-tout à Athènes, on la nommoit Κόρη [la Puçelle, *Puella*].

ils ne connoissoient guère que les pratiques extérieures ; c'étoient des matelots, des soldats, ou tout au plus des marchands peu instruits des raisons mystiques de ces cérémonies, aussi-bien que des dogmes cachés dont on vouloit qu'elles fussent les symboles. Les compagnons d'Inachus, de Cécrops, de Danaüs et de Cadmus, n'étoient pas, je crois, meilleurs théologiens que les soldats de Cortès et de Pisarre. Ils étoient d'ailleurs en petit nombre : ils se mêlèrent avec les naturels du pays, qui prirent bientôt le dessus; les enfans ou les descendans de ces étrangers devinrent tout-à-fait Grecs; ils perdirent l'ancienne langue du pays d'où leurs pères étoient sortis; et il est très-probable que le peu de notions qu'ils pouvoient avoir des dogmes mystiques de la religion qu'ils établirent, s'étant presque toutes effacées, il ne resta que les pratiques du culte extérieur.

Il ne seroit pas impossible que les mystères des Grecs eussent été d'abord, et même pendant long-temps, semblables à ceux des Virginiens, des Caraïbes et des Nègres : car ces peuples ont des espèces d'initiations ou des mystères. Après une observation scrupuleuse d'un grand nombre de pratiques bizarres ; après des épreuves longues, pénibles et même très-douloureuses, on est admis à la connoissance d'une doctrine particulière, et à celle de quelques prétendus secrets que les étrangers n'ont jamais pu pénétrer, peut-être parce que ces secrets n'ont rien de réel, et que tout cela n'est fondé que sur une opinion populaire, qu'il est de l'intérêt des adeptes d'entretenir, pour se conserver un certain crédit sur l'esprit de leurs compatriotes; peut-être sont-ils dans le cas des sorciers de nos campagnes, qui se font respecter de tout un canton, par la simple opinion que l'on a de leur pouvoir magique.

Mais, quand même il y auroit eu quelque chose de plus dans les mystères des Grecs que dans ceux de nos sauvages, le secret semble avoir été si religieusement gardé jusque dans les derniers temps, que je me méfierai de toutes les conjectures proposées sur la doctrine qu'on y enseignoit, et cela en commençant même par celles que je viens de hasarder ; car je serois bien éloigné de vouloir les défendre si on les attaquoit.

Diodore dit, à la vérité, qu'à Cnosse, dans l'île de Crète, on *Diod. V, p. 237.* célèbre à découvert des mystères dans lesquels on ne cache aucune des cérémonies qui s'observent avec tant de secret dans les mystères

d'Éleusis, de Samothrace et de plusieurs autres lieux ; et qu'à Cnosse on admet sans préparation tous ceux qui se présentent. On ne comprend pas trop ce que cela veut dire ; car les mystères de Cérès, ceux des Cabires et ceux des autres divinités, différant les uns des autres, pouvoient difficilement se célébrer dans une seule et même ville.

De plus, Diodore est le seul qui parle de cette publicité des mystères de Cnosse. Strabon, qui a traité fort au long de la religion des Crétois, de leurs mystères, des Corybantes, des Dactyles, des *Metroa* et des fêtes de *Rhea*, ne parle point de cette publicité. Strabon, qui écrivoit sous les Empereurs, et qui étoit de Cappadoce, n'avoit aucun ménagement à garder avec les prêtres Grecs : il s'exprime, au sujet de la religion, avec une liberté plus que philosophique ; toute l'ancienne théologie n'est, selon lui, qu'un tissu de fables inventées pour contenir les hommes, et les porter à l'observation des lois par les motifs d'une terreur religieuse, dont les objets n'ont pas plus de réalité que les lamies, les ampuses et les lutins, dont parlent ces contes qu'on débite aux enfans. La foudre de Jupiter et le trident de Neptune, ajoute-t-il, et les autres armes qu'on met entre les mains des dieux, ont été imaginés pour effrayer les hommes. Dans un autre endroit, Strabon ne craint point de dire que les dieux et les hommes sont les deux plus excellentes espèces d'animaux que la nature et la destinée, ou la Providence, aient produits.

Lib. I, pag. 19.

Lib. XVII, pag. 810.

Si la doctrine secrète des mystères d'Éleusis et de Samothrace eût été enseignée publiquement à Cnosse, elle auroit été connue de tout le monde : Strabon n'auroit pu l'ignorer ; et rien ne l'auroit pu empêcher d'en parler dans un endroit de son ouvrage où, comme je l'ai dit, il s'engage dans une très-longue digression sur cette matière.

Il faut observer que d'ailleurs l'endroit où Diodore parle de cette publicité des mystères de Cnosse, est celui-là même où il donne un abrégé de l'ouvrage d'Évhémère, et que c'est seulement d'après lui qu'il en parle. L'Histoire des dieux, publiée par Évhémère, porte tous les caractères d'un roman, et n'avoit été composée que pour détruire les fondemens de tout culte et de toute doctrine religieuse, en persuadant aux hommes que toutes les

les divinités qu'on leur faisoit adorer, étoient l'ouvrage de l'imagination et de la crédulité, des êtres fantatisques, ou du moins des hommes semblables aux autres, et dont la flatterie avoit fait des dieux après leur mort. C'est le jugement qu'en porte Plutarque en une infinité d'endroits; et Cicéron lui-même, faisant attaquer l'existence des dieux par Cotta, reconnoît que l'ouvrage d'Évhémère a été composé pour détruire la religion, en même temps qu'il feint de l'établir.

Cicer. de nat. Deor. lib. 1, cap. 42.

Tout ce que Diodore rapporte dans l'endroit où il parle de la publicité des mystères de Cnosse, est absolument contraire à la croyance commune de toute la Grèce. On y voit même plusieurs choses dont la fausseté est démontrée : il y est dit, par exemple, que les Grecs sont les premiers inventeurs de l'écriture, et que les Phéniciens la tiennent d'eux.

Diod. V, p. 235.

De plus, Diodore s'est contenté de rassembler, dans les cinq premiers livres de sa Bibliothèque, les diverses traditions, soit fabuleuses, soit historiques, qui se trouvoient rapportées dans les différens ouvrages qu'il avoit lus. Il nous avertit, en commençant, qu'il n'essaiera pas même de les concilier; et, par cette raison, on ne doit lui attribuer aucune des opinions qu'il rapporte, à moins qu'il ne l'adopte expressément. Son livre n'est, conformément au titre qu'il lui donne, qu'une *Bibliothèque historique,* où il a réuni les extraits d'un grand nombre d'ouvrages séparés.

ART. VI.

Origine des Grecs suivant la tradition Juive.

LES colonies venues de l'Orient dans la Grèce, sont toutes, comme on l'a vu, du temps de Sésostris, ou même d'un temps antérieur; ainsi on ne peut douter que sous le règne de ce prince la Grèce ne fût connue depuis quelque temps aux Égyptiens. Les conquêtes de Sésostris, et son expédition dans l'Asie mineure et dans la Thrace, devoient leur en avoir encore donné une connoissance plus exacte et plus détaillée. On voyoit, dit Hérodote, des monumens Égyptiens élevés dans tous les endroits que Sésostris avoit soumis, et la Thrace étoit le pays le plus éloigné vers

Herod. II, 106 et 103. l'occident où on trouvât de ces monumens : Hérodote en avoit vu trois ; un en Syrie, et les deux autres dans l'Asie mineure, un sur le chemin de Sardes à Smyrne, l'autre sur celui d'Éphèse à Phocée. Ces monumens, chargés de caractères Égyptiens, ne permettent pas de révoquer en doute la réalité et l'étendue des conquêtes de Sésostris.

Les Hébreux, captifs en Égypte pendant le règne de Sésostris, devoient avoir ouï parler des Grecs ; et, par cette raison, Moïse en avoit dû faire mention dans le dixième chapitre de la Genèse : car il se propose, dans ce chapitre, de montrer aux Hébreux que toutes les nations dont le nom étoit connu alors, descendoient de quelqu'un des trois fils de Noé, duquel la postérité avoit repeuplé la terre, après un déluge qui en avoit fait périr tous les autres habitans. A ne considérer que l'origine de toutes les nations, elles formoient une seule et même famille, malgré la différence de leurs mœurs et de leurs langages. L'histoire de la construction de la tour de Babel interrompue par la confusion et par la multiplication des langues, avoit pour objet de montrer aux Hébreux par quelle cause les hommes issus d'une même souche, étant devenus étrangers après un nombre assez court de générations, avoient perdu, avec leur ancienne langue, le moyen de se communiquer leurs pensées et de converser ensemble, et s'étoient vus dans la nécessité de se séparer les uns des autres pour se répandre sur la face de la terre. Tel est l'objet que Moïse s'est manifestement proposé dans le détail qu'il donne de la dispersion des hommes au temps de Phaleg. Il est étonnant que presque tous les critiques de ces derniers siècles aient donné au récit de Moïse une interprétation qui est absolument contraire au dessein qu'il avoit en le faisant. Remplis d'un zèle mal entendu pour la gloire de la langue Hébraïque, qui avoit fait l'objet de leurs études, ils ont essayé d'y rapporter toutes les autres langues comme à la source d'où elles étoient dérivées ; il n'y a pas jusqu'au breton, au hongrois, et même jusqu'au chinois, dont ils n'aient cherché l'origine dans l'hébreu, par les règles que ces étymologistes ont établies : et avec les licences qu'ils prennent de changer toutes les lettres les unes dans les autres, même celles qui demandent des situations et des mouvemens contraires dans les organes de la voix ; avec les

spéculations métaphysiques par lesquelles ils rapprochent les idées les plus contradictoires, il leur seroit facile de ramener de même toutes les langues connues à quelqu'un des jargons des sauvages de l'Amérique et de l'Afrique, et d'en faire une langue primordiale, de laquelle toutes les autres seroient dérivées *(e)*. Une seconde faute, commune à tous les critiques Juifs, Chrétiens et Mahométans, a été de chercher dans le dénombrement que Moïse donne des fils de Noé, l'origine de toutes les nations connues de leur temps, sans examiner si elles étoient aussi connues aux Hébreux, pour qui Moïse écrivoit, et s'il ne leur eût pas proposé de véritables énigmes, en leur parlant de nations qu'ils ne connoissoient pas, et qui peut-être n'existoient pas encore, ou qui ne portoient point les noms sous lesquels on suppose que Moïse en a parlé.

Josèphe croit, par exemple, que Gomer, fils de Japhet, est, dans la Genèse, le nom des Galates de la Phrygie : il n'a pas songé que les Galates et les Phrygiens sont deux nations d'origine et de langage très-différens, et que les Galates ou Gaulois ne sont venus dans la Phrygie que douze cents ans après Moïse. Il est visible que Josèphe a confondu les Galates avec les anciens Cimmériens : mais, quoiqu'on ne puisse guère douter que les Cimmériens ne fussent Celtes de même que les Galates, il est certain que ceux-ci ne sortoient point des mêmes pays que les Cimmériens, qui étoient venus de la Germanie et habitoient les bords du Pont-Euxin, au nord du Danube. Les Galates venoient de la Gaule, et même de la Gaule méridionale. D'ailleurs, le nom des Cimmériens n'étoit point dérivé de celui de Gomer, mais d'un mot Celtique qui subsiste dans tous les dialectes de cette langue, et qui signifie des hommes unis et ligués pour une expédition. D'ailleurs, les Cimmériens ne sont entrés dans l'Asie mineure que plus de cinq cents ans après Moïse; ils y ont fait différentes invasions, mais ils ne s'y sont point établis.

Arias Montanus, homme d'ailleurs de beaucoup d'érudition, n'a pas craint de chercher dans la Genèse l'origine des noms de quelques peuples de l'Amérique ; il a cru trouver des vestiges du

(e) J. Webb publia, en 1669, un ouvrage Anglois, pour montrer que le chinois est la langue primitive; et Webb ne savoit pas le chinois.

nom de *Joctan*, fils d'Héber et frère de Phaleg, dans celui du *Joucatan*, et il a regardé le nom du *Pérou* comme un reste de celui de *Parvaïm* ou *Parouaïm*.

Entre les noms des peuples marqués dans le dixième chapitre de la Genèse, on en trouve quelques-uns qui sont répétés dans les livres postérieurs de la Bible, et accompagnés de certaines circonstances qui déterminent, du moins d'une manière probable, la position de ces peuples : ceux-là sont, je crois, les seuls auxquels on doive faire quelque attention; les autres nous seront toujours inconnus. Ce qu'on a débité de plus savant et de plus ingénieux pour en fixer la situation, se réduit à des conjectures et à des divinations gratuites qu'on sera toujours en droit de rejeter, même sans en dire aucune raison.

Vid. Bochart, Chanaan, lib. IV, cap. 27.

Il faut encore observer que, dans le dénombrement des descendans de Noé, il y a des noms qui ne peuvent être regardés comme ceux d'un homme, puisqu'ils sont dans la forme plurielle, et que le singulier dont ils sont formés est employé dans l'Écriture pour signifier le pays ou le canton auquel on suppose que cet homme a donné son nom. *Mazor* est le nom commun de l'Égypte; *Pathros* et *Cophthor* sont ceux de deux cantons ou provinces de ce pays, dont *Mizraim*, *Pathrousim* et *Caphthorim*, dans la forme plurielle, désignent seulement les habitans de *Mazor*, de *Pathros* et de *Cophthor*. Ordinairement, Moïse, par les noms de père et d'enfans, désigne la nation et les différens peuples dont elle est composée. Les fils d'Aram sont les divers peuples de la nation Araméenne ou Syrienne; les fils de Chanaan, les différens peuples Chananéens ou Phéniciens, &c. Aram et ses fils, Chanaan et ses enfans, &c., sont toujours une seule et même nation.

Moïse dit, dans l'Écriture, que les descendans de Noé se dispersèrent *secundùm cognationem et linguas et regiones* : mais cela ne signifie pas qu'il y eût autant de langues que de familles; car des nations d'origine différente sont supposées parler la même langue, ou du moins des dialectes d'une même langue. Par exemple, les enfans de Chanaan, fils de Cham, et ceux d'Assur, d'Aram et de Joctan, fils de Sem, c'est-à-dire, les Phéniciens, les Assyriens, les Syriens, les Arabes, parlent des dialectes de la langue des fils d'Héber, ou des Hébreux. D'un autre côté, Chanaan et Mizraim,

frère et fils de Cham, c'est-à-dire, les Phéniciens et les Égyptiens, parloient des langues absolument différentes. Ainsi, pour appliquer aux nations en particulier ce que Moïse dit de la différence des langages, il faut avoir la preuve de cette diversité, ou par le témoignage formel de l'Écriture, ou par la comparaison actuelle des langues de ces nations.

Dans la Genèse, Javan a quatre fils, Élisa, Tharsis, Kittim et Dodanim, qui peuplèrent les îles des nations : dans les siècles suivans, les Hébreux donnoient aux Grecs, considérés en général, le nom de Javan. Daniel, annonçant la conquête de la Perse par Alexandre, dit que la domination des Mèdes et des Perses sera détruite par le roi de *Javan*. On sait qu'Alexandre, avant d'entreprendre son expédition, s'étoit fait reconnoître chef de toute la Grèce. Dans les Perses d'Eschyle, le chœur nomme les Athéniens Ιαόνων λαὸς ; et, dans les Acharniens d'Aristophane, le faux ambassadeur Perse qu'on introduit, appelle tous les Grecs Ἰάονες, sur quoi le scholiaste observe que les barbares donnoient ce nom à tous les Hellènes. Le nom de Javan se trouve en plusieurs endroits d'Ézéchiel, comme celui d'un pays d'où les Phéniciens tiroient des esclaves, du cuivre et du fer ; ce qui peut convenir à différens cantons de la Grèce.

Cap. VIII, v. 21.

Aristophanis Acharn. v. 104, 106, 107, et Schol. ad hunc locum.

Il n'y a guère que deux des quatre fils de Javan, savoir, Kittim et Élisa, qui puissent être déterminés avec quelque certitude. Au temps de l'écrivain du premier livre des Machabées, on donnoit à la Macédoine le nom de *Kittim ;* il y est dit, 1.° qu'Alexandre partit de Kittim, lorsqu'il marcha contre Darius; 2.° que Philippe et son fils Persée, vaincus par les Romains, étoient rois de Kittim.

Machab. I, 1, et VIII, 5.

Le plus grand nombre des interprètes se sont persuadés que le nom de Kittim désignoit l'Italie, et cela en conséquence d'une interprétation arbitraire qu'ils donnent à une prophétie obscure ; car c'est à quoi se réduisent toutes leurs preuves *(f)*. On ne voit pas que l'Italie fût découverte au temps de Moïse ; elle n'étoit connue

Vid. Bochart, Phaleg, III, 5.

(f) Cluvier, *Ital. ant.* 1, 6, a examiné et réfuté cette opinion. Ces prophéties se peuvent expliquer des Cittiens, peuple de l'île de Chypre. *Vide Menandrum historic. ap. Joseph. Ant.* IX, cap. ult. *de Kittocis adversus Tyrios rebellantibus* Κιτ̓αμῶν.

tout au plus que comme un pays rempli de forêts et habité par des sauvages : il est du moins sûr que, dans la suite, les Hébreux ne l'ont point connue sous ce nom. Ézéchiel, parlant des îles de Kittim, dit que les Tyriens en tiroient le bois dont ils faisoient les bancs de leurs rameurs : les Septante supposent que c'étoit du *bouis*. Pline parle du bouis de la Macédoine. Chez les Orientaux, le même mot signifie une île et une presqu'île. Les îles de Kittim peuvent être les diverses péninsules de la Pallène, qui faisoit partie de la Macédoine.

Ezech. XXVII, 6. — *Plin. XVI, 16.*

Hésychius, et Clidemus, cité par Constantin Porphyrogénète, nous apprennent que la Macédoine prenoit quelquefois le nom de *Maketia*, qui est formé sur celui de Kittim. On a vu plus haut que la Macédoine, ou du moins le corps des Macédoniens, s'étendoit du Strymon jusqu'au golfe Adriatique, et comprenoit une partie de l'Épire.

Const. de Themat. II, 2; Eustath. in Dionys. v. 427; Steph. Maced. Aul. Gellius, IX, 3, &c.

Ézéchiel parle du pays d'*Élisa*, du commerce qu'y faisoient les Tyriens, et en particulier de la pourpre qu'ils en tiroient. Il est sûr qu'on pêchoit sur les côtes du Péloponnèse le coquillage qui fournissoit cette précieuse teinture. Celle d'Hermioné, dans le golfe d'Argos, avoit une grande célébrité; les rois de Perse en faisoient des amas; et Alexandre en trouva dans les magasins royaux à Suse, le poids de deux mille talens *(g)*, qu'on avoit ramassé depuis 190 ans, ce qui remonte à l'an 521, c'est-à-dire, au commencement du règne de Darius I. La prophétie d'Ézéchiel est de l'an 600 environ; et, de son temps, la pourpre d'Hermioné et du Péloponnèse étoit recherchée en Orient. Une partie considérable du Péloponnèse a porté, dès les premiers temps, le nom d'*Élis*. Les peuples qui l'habitoient, étoient autochthones, et n'y étoient point venus d'ailleurs : ils n'avoient jamais été conquis, et n'avoient point reçu de colonie étrangère qui eût altéré leur ancienne langue Éolienne. Strabon dit qu'ils la parloient dans toute sa pureté : il y avoit dans leur pays un très-ancien temple avec des autels construits dans une forme singulière, semblable à celle des autels des Hébreux. Ce pays étoit le seul de la Grèce où il restât quelques vestiges du plus

Ezech. XXVII. — *Vid. Pausan.* — *Plut. Alexandr.* — *Strab. VIII, 353.* — *Ibid. 358.*

(g) Ce poids fait près de cent dix milliers. On sait que Darius fut le premier qui régla les impôts, et qui établit des magasins et un trésor royal.

ancien culte, ou de celui de Saturne *(h)*. Toutes ces raisons me persuadent que le Péloponnèse portoit le nom d'Élisa au temps d'Ézéchiel, et qu'il l'avoit porté dès le temps de Moïse. Dans les questions du genre de celle-ci, il faut se contenter d'un certain degré de probabilité; et on n'est pas toujours assez heureux pour y parvenir.

Les deux autres noms des fils de Javan sont *Dodanim* et *Tharsis*. Le nom de Dodanim ne se trouve que dans la généalogie des fils de Noé; et il n'y a rien dans l'Écriture qui puisse faire connoître quels étoient les peuples appelés ainsi par Moïse. Ce nom est écrit *Rhodanim* dans les Paralipomènes et dans le texte Samaritain; les Septante le traduisent par Ῥόδιοι : quelques critiques ont pensé que Moïse avoit voulu parler de l'île de Rhodes; elle étoit connue et habitée de son temps : mais on ne sait si elle portoit le nom de Rhodes, et il ne semble pas qu'elle ait pu mériter qu'on en parlât comme d'un des quatre peuples qui composoient la nation Grecque. *Paralip. I, 7.*

Bochart croit que *Rhodanim* désignoit les Gaulois ou Celtes, soit à cause du Rhône ou du *Rhodanus*, soit par allusion à leurs cheveux blonds et dorés, parce que *Rhadin*, en arabe, signifie *safran*. Je soupçonne que le nom de *Dodanim* désignoit l'Épire méridionale, et le pays où étoit l'oracle de *Dodone*, qui subsistoit déjà au temps de Moïse, puisque son établissement a précédé l'introduction du culte étranger apporté dans la Grèce par les colonies Orientales. L'auteur de l'Étymologique assure que le mot *dido* signifie, en phénicien, *errant*, sans demeure fixe, πλανήτης. Bochart adopte cette étymologie : on pourroit l'employer pour expliquer l'origine du nom de *Dodone*. Hérodote nous apprend qu'on disoit en Égypte que cet oracle avoit été établi par une femme de Thèbes ou de Diospolis, enlevée par des Phéniciens et conduite dans la Grèce. Si ce fait est véritable, il a dû arriver pendant la puissance des Pasteurs en Égypte, et dans quelque guerre contre ceux-ci et ceux de la Thébaïde. Les Phéniciens, qui conduisirent cette femme dans la Grèce, purent lui donner le nom de *Dodo* ou de *Dido*, Πλανήτης, par une raison semblable à celle qui leur fit donner le nom de *Dido* à la fondatrice de *Herod. II, 55.*

(h) Paus. *v. 114*, et ailleurs dans ce livre et dans le suivant.

Carthage, dont le vrai nom étoit *Élisa*. Cette origine du nom de Dodone est aussi naturelle que toutes celles qui ont été proposées. Cependant la tradition rapportée par Hérodote a bien l'air de n'être qu'une légende des ministres de l'oracle de Dodone. Je ne parle pas de ceux qui, pour trouver les Doriens dans Moïse, changent *Dodanim* en *Doranim*, sous prétexte de la ressemblance du *daleth* ד et du *resch* ר : avec une semblable méthode on trouve ce qu'on veut dans les textes.

Le quatrième fils de Javan est nommé *Tharsis* dans la Genèse. Josèphe croit que ce nom désigne la Cilicie; où étoit la ville de Tarse. Eusèbe, suivi par Bochart, le prend pour l'Espagne ou pour l'Ibérie occidentale, où étoit la ville de Tartessus, appelée *Tarsenim* dans Polybe.

Les anciens habitans de la Cilicie, ainsi que ceux de l'Ibérie, n'avoient aucune affinité avec les Grecs; ils avoient une origine et parloient des langues différentes. Nous savons, par Hérodote, que les Ciliciens avoient porté d'abord le nom d'*Hypachoci :* il les croit Phéniciens; Strabon dit Araméens ou Syriens, ce que le voisinage rend plus probable. Il assure que le nom de *Ciliciens* leur venoit d'une peuplade de Ciliciens de la Troade qui avoit passé dans leur pays, tandis qu'une autre partie de ce même peuple s'arrêta dans la Mysie, voisine de Caïque. La ville de Tarse étoit, dit-il, une ville Argienne, fondée, selon les uns, par Triptolème, et selon d'autres par Persée. Tarse, considérée comme ville Grecque, devoit être beaucoup moins ancienne : car l'inscription placée sur le tombeau de l'ancien Sardanaple, auprès de Quinda, aujourd'hui le château des Géans, portoit que Tarse et Anchiale étoient l'ouvrage de ce prince, et par conséquent deux villes Assyriennes; ce que j'ai examiné autrefois dans une dissertation sur la chronologie des Assyriens.

Herod. VII, 91.

Strab. XIV, 673.

Strab. XIII, 627.

Strab. XVI, 750.

Acad. des Inscr. tom. V.

Eusèbe et Bochart, en plaçant le Tarsis de Moïse en Espagne, n'ont pas fait réflexion qu'il est du moins très-douteux que ce pays fût connu de son temps. *Gadès*, la plus ancienne colonie Phénicienne de l'Ibérie, ne faisoit remonter la date de sa fondation qu'au temps de la prise de Troie : *Annorum quis manet numerus, ab Iliacâ tempestate principia sunt*, dit Méla, écrivain Espagnol, né au voisinage de Gadès. Cette ville étoit une colonie de Tyr; or la ville

Mela, III, 6.

ville de Tyr n'est devenue considérable et n'a commencé à faire le commerce qu'après la ruine de Sidon, dont elle étoit elle-même une colonie *(i)*. Strabon remarque qu'Homère, grand observateur du costume, parle beaucoup des Sidoniens, et ne dit rien des Tyriens, parce qu'au temps de l'action de ses poëmes le centre du commerce et de la navigation des Phéniciens étoit à Sidon, et que Tyr étoit encore très-peu de chose. Josèphe nous a donné la date de la fondation de Tyr, 240 ans avant celle du temple de Jérusalem, ce qui remonte à l'an 1250 environ avant J. C. On a vu de plus qu'Hérodote et Thucydide mettoient la prise de Troie, non en 1184 comme Ératosthène et Apollodore, mais en 1283. Trogue Pompée avoit marqué la date de la colonie de Tyr avant celle qu'il donnoit à la prise de Troie d'après Ératosthène, dont il suivit la chronologie; mais cette dernière date manque dans son abréviateur : *Sidonii Tyrum urbem ante annum Trojanæ cladis condiderunt (k)*.

Strab. XVI, 756.
Plin. V, 19.
Joseph. Antiq. VIII, 2.

Au reste, il faut observer que la colonie Sidonienne n'étoit pas l'ancienne Tyr, bâtie en terre-ferme, *Palæ-Tyrus*, mais la ville bâtie dans une île jointe depuis au continent, et qui formoit, avec les écueils voisins, un port assez bon pour la navigation de ces temps-là. La vieille Tyr, *Palæ-Tyrus*, étoit beaucoup plus ancienne : Hérodote dit que, lorsqu'il passa dans cette ville *(l)*, on lui montra un temple d'Hercule qui subsistoit depuis 2300 ans, de même que la ville; ce qui remonte au-delà de l'an 2700. La ville de Tyr subsistoit au temps de Moïse; elle est marquée, dans Josué, comme une place forte : mais Moïse n'en parle pas, à cause qu'elle faisoit partie du territoire des Sidoniens. Il faut observer qu'Hérodote donne la date de la fondation du temple d'Hercule, pour

Herod. I, 43.
Jos. XIX, 29.

(i) Isaïe, *XXIII, 7, 12*, la nomme fille de Sidon.

(k) Justin. *XVIII, 3*. Paul Orose, que suit Justin, met la prise de Troie 440 ans avant la fondation de Rome, c'est-à-dire, l'an 1194 avant J. C. *Lib. I, c. 17*. [Les commentateurs de Justin ne supposent aucune lacune en cet endroit, assurant qu'il y a mis *ante annum Trojanæ cladis* pour *anno ante Trojanam cladem*. Quant à Orose, les Mss. de cet auteur consultés par Havercamp, portent CCCCXXX, au lieu de 440, selon M. Fréret.]

(l) Hérodote, qui avoit servi avec l'armée Athénienne envoyée au secours des Égyptiens contre les Perses, n'a pu voyager dans les États du roi de Perse qu'après le traité conclu entre les Grecs et lui, la 4.e année de la LXXXII.e olympiade en 449. *Diod.* Les 2300 ans remonteroient donc à l'an 2748 avant l'ère Chrétienne. Cette époque étoit, sans doute, celle du commencement des traditions historiques des Phéniciens.

montrer que le dieu adoré sous ce nom par les Phéniciens, étoit beaucoup plus ancien que le héros fils d'Alcmène et d'Amphitryon.

On trouve le nom de Tharsis en plusieurs endroits de l'Écriture, mais dans des occasions et avec des circonstances qui montrent qu'on le donnoit à des pays très-différens. Il en faut cependant conclure que c'étoit une espèce de dénomination commune aux pays séparés de la Phénicie et de la Judée par la mer. On voit, au troisième livre des Rois, que la flotte construite par les ordres de Salomon, au port d'Asiongaber dans la mer Rouge, étoit appelée la flotte de Tharsis; elle employoit trois ans à faire le voyage d'Ophir et à revenir de ce pays. Lorsque Josaphat rétablit ce commerce abandonné, on donna le même nom à la flotte qu'il fit construire. Cette flotte sortoit du détroit d'Éthiopie et alloit dans l'Inde, ou du moins sur les côtes d'Afrique; le vent d'orient lui étoit contraire, comme il est dit dans le psaume XLVII. La navigation se faisant de port en port, il falloit un temps considérable, soit pour attendre les moussons, soit pour la traite avec des peuples sauvages qui ne formoient point de villes: ainsi il n'est pas étonnant qu'on mît trois ans à ce voyage *(m)*.

Reg. III. IX, 26; X, 22.

Ib. XXII, 49.

Ezech. XXVII, 12.

Il est parlé d'une autre Tharsis dans le prophète Ézéchiel: il appelle ceux de Tharsis, *les facteurs de Tyr;* il dit qu'ils apportoient de l'argent, du fer, de l'étain et du plomb dans ses magasins. Cette Tharsis doit être Gadès, colonie Tyrienne. Les mines d'Espagne, autrefois très-abondantes, fournissoient de l'argent *(n)*. On tiroit l'étain des îles Britanniques, où les Phéniciens de Gadès ont commercé de très-bonne heure. On voit dans Isaïe que le nom des vaisseaux de Tharsis se donnoit, en général, à tous les vaisseaux propres à soutenir des navigations de long cours. Ainsi je conclurois de tout cela, que, par le nom de Tharsis fils de Javan, Moïse a voulu seulement désigner les îles de la Grèce, Rhodes, Samos, Chios, Lesbos, la Crète, les Cyclades, et toutes les îles de la mer Égée, dont les habitans

Isaïe II, 16.

(m) Moïse parle, *Exod.* XXVIII, 20, de la pierre de *Tharsis;* mais, comme elle nous est inconnue, elle ne peut servir à déterminer le pays d'où on la tiroit et dont elle portoit le nom.

(n) Les paysans en ramassent encore dans les montagnes voisines de Séville. *Rodr. Caro, Antiquedad de Sevilla.*

étoient Grecs, et où les Phéniciens avoient dès-lors plusieurs établissemens. C'est sans doute par cette raison que Moïse, en parlant des fils de Javan, dit que ce sont eux qui ont peuplé *les îles des Nations.*

De ce que Moïse fait Javan père d'Élisa, de Tharsis, de Kittim et de Dodanim, on peut conclure que dès-lors ce nom de *Javan* ou de *Jaon* étoit le nom commun de la nation Grecque dans l'Égypte et dans la Phénicie. Chez les Grecs, il étoit celui d'un pays particulier, celui de l'Attique et de l'Ægialée, et peut-être d'une partie de l'Argolide, c'est-à-dire, celui des endroits où s'établirent les premières colonies. Homère le donne aux seuls Athéniens. Il est ordinaire de donner à tout un pays le nom du canton découvert d'abord, et où se sont faits les premiers établissemens; c'est ce qui nous est arrivé dans la découverte de l'Amérique et de l'Afrique méridionale.

De ce que le nom de Javan ou Jaon étoit en usage au temps de Moïse, il en faut encore conclure qu'il ne vient pas de cet *Ion* fils de *Xuthus* et petit-fils d'Érechthée, roi de l'Attique, imaginé par les Grecs, et postérieur au moins d'un siècle à Moïse.

Une seconde conséquence qui n'est pas moins assurée, c'est que la chronologie Grecque, qui fait remonter l'arrivée des colonies de Cécrops, de Cadmus et de Danaüs dans la Grèce, du moins jusqu'au XVIe siècle avant l'ère Chrétienne, est conforme à ce qui résulte des livres de Moïse et de la chronologie de l'Écriture, puisqu'au temps de l'Exode, arrivé l'an 1501, la Grèce étoit déjà connue dans l'Égypte et dans la Phénicie, sous les mêmes noms employés par les Hébreux au temps des derniers rois de Babylone et des Mèdes. A ne considérer Moïse que comme un simple historien, et en faisant abstraction du respect que la religion nous inspire pour lui, ses livres sont très-certainement ce que nous avons de plus authentique et de plus suivi pour l'ancienne histoire. Ils doivent être la règle par laquelle nous jugerons de la vérité ou de la fausseté des traditions historiques de toutes les nations; et lorsqu'elles s'accorderont avec eux, je ne vois pas qu'on puisse raisonnablement s'en écarter. Ce principe, que je crois indubitable, renverse totalement les prétendues découvertes du chevalier Newton et le nouveau système

chronologique par lequel il met l'arrivée des colonies Orientales dans la Grèce, et la formation des différens peuples qui l'habitoient, au temps de David, c'est-à-dire, près de cinq cents ans après Moïse. Il suppose que ce fut seulement alors que les hommes commencèrent à se réunir dans la Grèce et à former des sociétés. La Genèse nous montre que, dès le temps de Moïse, les Grecs formoient différens corps auxquels on donnoit les mêmes noms que ceux qu'ils portoient dans les derniers temps.

Art. VII.

Traditions des Grecs sur leur Origine ancienne.

Les Grecs ignoroient totalement quelle avoit été leur première origine, parce que leurs traditions ne remontoient point au-delà de l'arrivée des colonies Orientales; et prenant à la lettre les noms de *fils de la Terre* et d'autochthones que les poëtes donnoient à leurs premiers ancêtres, ils les faisoient souvent sortir du sein même de la terre. Les Grecs aimoient les fables; et la moindre équivoque de nom leur suffisoit pour en imaginer qui étoient ensuite adoptées de tout le monde, quelque absurdes qu'elles fussent. On trouve par-tout des allusions à la fable des pierres changées en hommes pour repeupler la terre, après le déluge de Deucalion : il est cependant visible qu'elle n'étoit fondée que sur la ressemblance du mot λᾶς ou λᾶας, un caillou, avec celui de λαὸς, un peuple, une assemblée d'hommes réunis en un même corps. L'époque de Deucalion n'étoit pas celle de la naissance des hommes, mais celle de la formation des premiers
Strab. VII, 321. peuples ou cités, celle des premières associations politiques dans la Grèce septentrionale.

Avec quelque confusion que les Grecs aient parlé de l'origine de leurs ancêtres, ils n'ont pu s'empêcher d'avouer que, dans les premiers temps, la Grèce avoit été habitée par les mêmes peuples barbares auxquels ils refusèrent, dans la suite, le nom de Grecs ou d'Hellènes. Hécatée de Milet, plus ancien qu'Hérodote, le disoit en parlant du Péloponnèse; et Strabon montre qu'on doit étendre cet aveu à toute l'*Hellas,* ou à tout le pays des Hellènes.

Il nomme les Thraces, les Thesprotes, les Molosses, les Chaoniens et les autres peuples Illyriens de l'Épire. On a vu qu'une partie considérable des Thessaliens étoit Thesprote. Il y joint les Léléges, les Cariens, les Pélasges et plusieurs autres peuples de l'Asie mineure. Les Thraces, dit-il, occupent encore une partie de la Macédoine et de la Thessalie, et ils étoient autrefois en très-grand nombre dans l'Attique, dans la Daulide, dans la Béotie et dans le pays des Locriens.

Le nom de *barbares* donné par les Grecs à ces peuples, n'emportoit pas la signification d'hommes d'une nation et d'une langue absolument différentes ; il désignoit seulement des peuples qui ne faisoient point partie du corps Hellénique, espèce de ligue qui unissoit un certain nombre de cités Grecques, et dont plusieurs autres étoient exclues, quoiqu'elles eussent la même origine et qu'elles parlassent même des dialectes de la langue hellénique. Nous voyons dans Hérodote, qu'Alexandre fils d'Amyntas, roi de Macédoine, s'étant présenté pour combattre aux jeux Olympiques, fut rejeté, sous le prétexte que ces jeux étoient établis *pour les Hellènes, et non pour les barbares (o).* Il ne fut admis qu'après avoir prouvé que sa famille étoit Dorienne, sortie d'Argos, et issue des Héraclides. Cette affaire devint un procès dans les formes, qui fut jugé par les *Hellanodiques.*

Cette acception générale du nom d'Hellènes étoit moins ancienne que la guerre de Troie. Thucydide observe que, dans Homère, ce nom ne désigne jamais le corps entier des Grecs ligués contre Troie, mais seulement ceux de la *Phtiotide* et de la Thessalie orientale. Apollodore, Aristarque, et les plus habiles critiques, avoient adopté le sentiment de Thucydide : ceux qui vouloient le combattre, avoient seulement prouvé qu'au temps d'Archiloque on comprenoit le corps entier des Grecs sous le nom d'*Hellènes.* Mais ce qu'il auroit fallu montrer, c'est qu'Homère l'employoit au même sens en parlant de la guerre de Troie. On cite un passage d'Hésiode; mais ce poëte désigne par le nom d'*Hellènes* ou de *Panhellènes*, les seuls descendans d'*Hellen,* dans le temps qu'ils n'occupoient encore qu'un canton de Thessalie.

Thucyd. lib. I. Iliad. β, 684.

Apollod. ap. Strab. VIII, 370. Aristarch. sch. Hom. Iliad. β, 530.

Vid. Palmer. Græc. antiq. l. I, cap. 3.

(o) *Φάμενοι οὐ βαρβάρων ἀγωνιστέων εἶναι τὸν ἀγῶνα, ἀλλὰ Ἑλλήνων.* Herod. *lib. V, c. 22.*

Le nom d'*Hellas* n'a jamais compris qu'une partie de la Grèce, celle qui étoit bornée au nord par le golfe d'Ambracie, par les montagnes de Dodone, par l'Olympe et par le fleuve Pénée. Cette division marquée par les anciens géographes est encore suivie dans Ptolémée, et elle a toujours subsisté. Arrien, Plutarque et Dion Cassius distinguent les Hellènes et les Macédoniens, et les opposent comme deux peuples jaloux et rivaux l'un de l'autre. On a vu que les Macédoniens et les Épirotes ne faisoient qu'un même corps : ces deux peuples étoient d'origine Grecque, et parloient des dialectes helléniques, quoiqu'ils ne fissent point partie du corps des Hellènes. Aujourd'hui le Danemarck et la Suède ne font point partie du corps Germanique, quoiqu'ils soient Germains d'origine, et qu'ils parlent des dialectes de la langue tudesque. Lorsqu'ils ont été admis aux diètes, ce n'a été qu'à cause qu'ils possédoient des États compris anciennement dans le corps Germanique.

Arrian. Exped. Alexand. lib. II. Plut. Demetr. Dio Cass. lib. LIII.

Le droit Hellénique consistoit, 1.° dans la faculté d'envoyer des députés aux assemblées Amphictyoniques, qui se tenoient deux fois l'année, l'une au temple de Cérès, aux Thermopyles; l'autre au temple d'Apollon, à Delphes; 2.° dans celle de sacrifier à Jupiter Olympien, lors des fêtes qui se célébroient tous les ans à Pise sur l'Alphée; 3.° dans celle d'être admis aux jeux qui accompagnoient cette fête, et qui se célébroient de quatre en quatre ans.

Le droit de sacrifier à Olympie et de combattre dans les jeux, étoit commun à tous ceux qui étoient issus d'une cité Hellénique. Pour le droit d'envoyer aux assemblées Amphictyoniques, il étoit restreint à douze cités. Mais il y avoit quelques-unes de ces cités dont le nom comprenoit plusieurs peuples différens. Les Lacédémoniens et les autres peuples du Péloponnèse envoyoient des députés sous le nom des Doriens. Les Athéniens étoient admis à ces assemblées sous le nom des Ioniens. On ne voit pas le nom des Éoliens d'Asie au nombre des cités Amphictyoniques : cependant ils étoient Hellènes, et, comme tels, admis aux jeux Olympiques.

L'assemblée Amphictyonique auroit pu devenir le conseil commun des Hellènes; mais les Grecs étoient trop jaloux les uns des autres et trop divisés entre eux pour avoir de semblables

vues. La diète des Amphyctions étoit moins un conseil politique qu'une assemblée religieuse ; et sa juridiction semble avoir été bornée à ce qui concernoit les priviléges du temple de Delphes, ou, tout au plus, l'observation de certaines coutumes générales du droit naturel et commun qu'on ne pouvoit transgresser sans blesser la religion *(p)*.

Thucydide se contente de faire la ligue Hellénique postérieure à la guerre de Troie, sans parler du temps auquel elle a dû être formée : il n'est cependant pas impossible d'en fixer l'époque avec une certaine précision. Les poëtes et les historiens Grecs ont remonté à la plus haute antiquité l'établissement des assemblées Amphictyoniques *(q)*. La Chronique de Paros le place quelques années avant la colonie de Cadmus : ce fut alors, dit-elle, qu'on donna le nom d'Hellènes aux peuples nommés Grecs, Γραικοὶ; Amphictyon, fils de Deucalion, donna son nom à ces fêtes. D'autres en ont fixé l'établissement à la fin du règne d'Acrisius, père de Persée : ce fut lui, à ce qu'ils pensent, qui établit ces assemblées, ou du moins qui en régla la forme. Mais bien des raisons me font regarder cette opinion comme une fiction des anciens légendaires Grecs; car les temples du Paganisme avoient leurs légendes fabriquées, comme je l'ai déjà remarqué, dans la vue d'en établir l'ancienneté. L'Amphictyon de la Chronique de Paros, qu'elle fait régner à Athènes, est un personnage imaginaire qui dérange toute la suite de l'histoire, et qui ne se trouve point dans la liste des rois de cette ville, copiée par Eusèbe d'après les ouvrages de Castor et d'Apollodore :

Apollod. l. II, Strab. IX, 420.

1.° Hésychius et le scholiaste de Thucydide nous apprennent que le nom des Amphictyons étoit significatif et synonyme des mots περικτίονες et περίοικοι, *les voisins, ceux des environs.* Androtion, cité par Pausanias, et Anaximène, cité par Harpocration, assuroient la même chose.

Androt. in Pausan. X, p. 815.

(p) L'opinion commune dans laquelle j'ai été long-temps, suppose la diète Amphictyonique une espèce de tribunal commun et de conseil général des Grecs; mais l'examen m'a convaincu que cette idée ne s'accordoit pas avec le détail de l'histoire Grecque. On ne trouve point d'exemple historique de ces assemblées avant la guerre sacrée entreprise au temps de Solon; et je ne vois pas qu'on y portât d'autres affaires que celles qui avoient quelque rapport à la religion.

(q) A l'an 312 avant la prise de Troie.

Hesych. in h. v. 2.° Le nom de l'assemblée Amphictyonique étoit Πυλαία, et celui des députés Πυλαγόραι, parce qu'elle se tenoit dans un temple de Cérès bâti près du défilé de Thessalie nommé Πύλαι par ceux du pays, *les Portes*, et par le reste des Grecs *Thermopylæ*, les Portes des eaux chaudes. Ce défilé n'avoit reçu le nom de *Porte* qu'après que les *Phocéens* l'eurent fermé d'un retranchement qui laissoit un passage étroit où l'on avoit construit une vraie porte. C'est ce que nous apprend Hérodote, qui ajoute que les *Phocéens* élevèrent ce retranchement pour se garantir des courses des Thesprotes Thessaliens qui étoient venus de l'Épire dans le pays, après que les Éoliens l'eurent abandonné pour suivre les fils d'Oreste et passer en Asie. Ceci n'arriva que soixante ans après la guerre de Troie. Si l'assemblée Amphictyonique avoit été plus ancienne que le retranchement et que cette porte, elle n'en auroit pas porté le nom, et elle auroit conservé celui sous lequel elle avoit été établie d'abord.

Herod. VII, 201 et 276.

3.° Si Homère avoit regardé les fêtes de Cérès et l'assemblée Amphictyonique comme une ancienne institution, il ne seroit pas possible qu'il ne s'en trouvât point quelque trace dans ses poëmes: car le plus grand nombre des chefs dont il parle, régnoient sur des peuples Amphictyoniques établis dans le voisinage des Thermopyles et du pays des Hellènes. Parmi le grand nombre de petites aventures qu'il en rapporte, il seroit difficile qu'il ne s'en trouvât pas quelqu'une qui eût trait à cette fête et à ces assemblées, s'il eût cru qu'elles se célébroient tous les ans à un temps marqué.

4.° Dans le fragment attribué à Hésiode sous le titre de *Bouclier d'Hercule*, le poëte, qui est certainement très-ancien, décrit le combat de ce héros contre Cycnus fils de Mars, et contre Mars lui-même. La scène est dans le défilé et à la vue du lieu où fut bâti le temple de Cérès Πυλαία; car c'est ainsi qu'on la nommoit. Dans l'opinion commune, ce temple avoit été bâti au moins par Acrisius, cinquième aïeul d'Hercule. Pourquoi le poëte n'en parle-t-il pas en décrivant le lieu du combat? Les meilleurs critiques de l'antiquité ont toujours fait usage de ces preuves négatives tirées du silence des anciens poëtes; et il y a bien des occasions où il n'est pas possible d'en avoir d'un autre genre.

Dans

Dans les derniers temps, on comptoit douze peuples ou cités Amphictyoniques. Il y en avoit huit qui étoient au nord du défilé et dans la Thessalie même; savoir, les Æníanes, les Phthiotes, les Magnètes, les Maliens, les Perrhæbes, les Thessaliotes, les Dolopes et les Doriens; car les Doriens, avant le retour des Héraclides dans le Péloponnèse, habitoient l'Estiéotide et la Pelasgiotide. Au midi du défilé étoient les *Phocéens*, les Locriens, les Béotiens, et les Ioniens, c'est-à-dire les Athéniens.

Au nombre de ces douze peuples on ne trouve point les Éoliens; mais on y voit les Thessaliens qui étoient des étrangers sortis de la Thesprotie pour venir occuper les pays abandonnés par les Éoliens : donc les fêtes n'ont été instituées et les assemblées annuelles n'ont été établies qu'après le départ des Éoliens, et après que les Thessaliens se furent établis dans leur pays. D'un autre côté, les Doriens sont au nombre de ces peuples qui formoient le corps Amphictyonique ; de là on doit conclure que l'établissement de ces assemblées s'est fait avant le départ des Doriens et après l'arrivée des Thesprotes Thessaliens : les dates de ces deux événemens fixeront l'époque que nous cherchons. *Herod. VII, 176.*

Les Éoliens quittèrent la Thessalie soixante ans après la prise de Troie; d'un autre côté, les Doriens, conduits par les Héraclides, entrèrent dans le Péloponnèse, quatre-vingts ans après le même événement; ces deux dates sont un point constant et reconnu de tous les anciens : l'établissement des assemblées Amphictyoniques s'est donc fait entre l'année 60 et l'année 80 après la prise de Troie, probablement plusieurs années après le départ des Éoliens, et depuis que les *Phocéens* eurent pris le parti de fermer le défilé d'un retranchement et d'une porte, pour se mettre à l'abri des courses des Thesprotes. *Strab. VIII, 383.*

Il y avoit dans le Péloponnèse une autre diète qui portoit aussi le nom d'*Amphictyonique ;* elle se tenoit à Calaurie, île voisine de Trézène. Elle étoit composée des villes d'Hermioné, d'Épidaure, de Prasie et de Nauplie dans l'Argolide, et de celles d'Ægine, d'Athènes et d'Orchomène de Béotie. Comme cette dernière ville avoit été prise et détruite par Hercule, l'institution de cette assemblée Amphictyonique doit être antérieure à la ruine d'Orchomène, et du temps de la jeunesse d'Hercule au plus tard. *Ibid. 374.*

Dans la suite, ceux d'Argos s'étant emparés de Nauplie, ils envoyèrent des députés à cette assemblée au nom des Naupliens. Comme elle se tenoit dans un temple de Neptune, les Argiens, qui avoient abandonné le culte de ce dieu pour se mettre sous la protection de Junon, n'auroient pas été admis en leur nom. Les Lacédémoniens s'étant rendus maîtres de *Prasie*, envoyèrent aussi des députés au nom de cette ville.

L'assemblée des *Pylæ* ou des Thermopyles se tenoit tous les ans, dans l'automne. Dans la suite, on ajouta une seconde assemblée qui se tenoit à Delphes, vers le milieu du printemps: mais je ne vois pas que cette assemblée soit extrêmement ancienne; peut-être n'a-t-elle commencé qu'à l'occasion de la guerre entreprise contre ceux de Crissa, pour la défense des priviléges du temple et de l'oracle de Delphes, et en même temps que les jeux Pythiens, vers l'an 590 avant Jésus-Christ : car il s'en falloit beaucoup, à ce que je crois, que cet oracle et ce temple eussent l'ancienneté que lui donnent les poëtes et les légendaires du Paganisme. Homère n'a point parlé de Delphes dans l'Iliade ni dans l'Odyssée; et dans le premier de ces deux poëmes, où il est si souvent parlé d'Apollon, on ne fait aucune mention de sa qualité de prophète. Dans la Théogonie d'Hésiode, qui a vécu à Ascra, bourgade à quelques lieues de Delphes, ce lieu est nommé *Pytho*. Le poëte ne parle point de l'oracle d'Apollon, et dit que ce lieu étoit respecté, à cause qu'on y conservoit la pierre que Rhéa avoit présentée à Saturne, enveloppée des langes de Jupiter, et que ce Dieu avoit avalée, en croyant dévorer son fils; d'où on doit conclure qu'au temps de ce poëte l'oracle d'Apollon n'existoit pas, ou que du moins il avoit peu de célébrité *(r)*. Mais ce n'est pas ici le lieu de m'engager dans la discussion de ce qui concerne l'origine et l'ancienneté de l'oracle de Delphes; ainsi je supprime d'autres preuves que je pourrois apporter pour établir cette opinion. Thucydide

(r) Odyss. l. IX, v. 80. Il est parlé d'un oracle rendu à Agamemnon par Apollon à *Pytho;* mais cet endroit, qu'il est difficile d'accorder avec l'Iliade, pourroit être une de ces interpolations qu'on attribuoit au poëte *Cinæthus* de Chio. *Eustath. Fabr. Bibl. Græc.* pag. 333. Le schol. de Pindare dit qu'il passoit pour être l'auteur de l'hymne à Apollon. *Nem.* 2, VI... [Mais l'endroit d'Homère que cite M. F., n'est pas le seul où ce poëte ait fait mention de Pytho; il en parle aussi dans l'Iliade, *l. I, v. 405; l. II, v. 519; l. X, v. 405, &c.*]

observe qu'après la prise de Troie, et le retour de l'armée Grecque en Europe, la Grèce se trouva extrêmement agitée, et qu'elle essuya plusieurs révolutions; des nations entières quittèrent leurs anciennes demeures pour se faire de nouveaux établissemens. Ceux que ces invasions forçoient d'abandonner leur patrie, se répandirent de tous côtés; et, s'étant ensuite réunis en divers corps, ils cherchèrent à leur tour à s'emparer des pays qui étoient à leur bienséance. Ces nouvelles cités et ces nouveaux peuples étoient composés d'hommes rassemblés de divers endroits, qui devoient craindre que la division ne se mît entre eux dès qu'ils auroient fait le partage de leurs conquêtes *(s)*. Pour empêcher que les villes et les cantons particuliers n'oubliassent que leur salut dépendoit de leur union, ils établirent des fêtes où les députés des cantons particuliers se rassembloient tous les ans pour offrir des sacrifices communs, dans lesquels ils resserroient les nœuds de leur ancienne union, et se trouvoient en état de prendre des résolutions générales quand les circonstances le demandoient. Hérodote nous apprend que cela arriva après la conquête de la Lydie par Cyrus. Les Éoliens et les habitans des îles, que l'orage ne menaçoit que de loin, se joignirent au corps des Ioniens, pour se préparer à faire une défense commune. Les colonies Helléniques n'étoient pas les seules qui eussent de ces assemblées annuelles; les anciens habitans de l'Asie, les Mysiens, les Lydiens et les Cariens, en avoient aussi de semblables dans la Grèce Européenne. Les Béotiens en établirent une, après le retour des Thébains dans ce pays. Les Athéniens avoient institué les Panathénées dès le temps de Thésée, lorsque ce prince réunit les bourgades de l'Attique en une même ville. Les Doriens du Péloponnèse ne songèrent pas d'abord à former un même corps: les troubles et les divisions ne cessèrent à Lacédémone qu'au temps de Lycurgue; et il y a beaucoup d'apparence que ce fut pour établir une espèce d'association entre les Grecs du Péloponnèse, qu'il institua, de concert avec Iphitus, les jeux Olympiques et les fêtes solennelles qui se célébroient de quatre

Thucyd. I, pag. 11.

(s) Hérodote, *cap. I, 142, 147,* montre que les Ioniens étoient ramassés de divers cantons, et mêlés de divers peuples qui ne parloient pas le même dialecte. Il nomme les Orchoméniens, les Cadméens, les Phocéens, les Molosses, les Arcadiens, les Pélasges, les Doriens et plusieurs autres peuples.

en quatre ans *(t)*. Peut-être que ce fut alors que le nom d'*Hellènes* commença à devenir d'un usage commun : ce nom, qui ne convenoit proprement qu'aux Doriens et aux peuples ou aux familles originaires de la Thessalie, fut étendu à beaucoup de peuples qui n'avoient aucune liaison avec eux, tels que les Athéniens, les Arcadiens, les Éléens, les Étoliens, les Locriens, &c. Pour avoir un prétexte de se dire *Hellènes*, on imagina de fausses généalogies par lesquelles on se faisoit descendre d'Hellen : c'est apparemment par cette raison que les Athéniens dérivèrent leur ancien nom d'Ioniens, d'un *Ion*, fils de *Xuthus*, et petit-fils d'Hellen, quoique ce nom fût beaucoup plus ancien.

On peut conjecturer que ce fut après la conquête du Péloponnèse par les Doriens, qu'on commença à forger ces sortes de généalogies, et que ce furent principalement les peuples qui vouloient participer en quelque sorte à la gloire des Doriens, qui s'occupèrent de ce dessein, tandis que les Doriens eux-mêmes ne songèrent qu'à se faire descendre d'Hercule, et ne s'embarrassèrent pas de forger une généalogie à ce Dorus, fils d'Hellen, duquel on prétendoit qu'ils tiroient leur nom. Platon nous apprend que les Lacédémoniens ne rapportoient point le nom de Doriens à Dorus, fils d'Hellen *(v)*, mais à un *Dorieus*, lequel s'étant mis, après la guerre de Troie, à la tête des Achéens *(x)* chassés du Péloponnèse (par Eurysthée), les rétablit dans leurs anciens domaines. Le nom des Doriens étoit cependant plus ancien que la guerre de Troie ; car Homère le donne à un peuple de l'île de Crète.

Plat. de Leg. III, pag. 682, edit. Serr.

Des trois fils d'Hellen il n'y a qu'Éolus dont la généalogie soit détaillée ; c'est de lui qu'on fait descendre le plus grand nombre des familles héroïques : ceux qui seroient curieux d'en voir le détail, le trouveront rassemblé, avec la plus grande exactitude, dans les notes de Prideaux sur la Chronique de Paros. On pourroit cependant douter que tous les personnages qui composent cette

(t) L'origine de ces fêtes est beaucoup plus ancienne ; mais elles ne devinrent quadriennales qu'à l'occasion des jeux qu'on y joignit : jusque-là elles consistoient dans un sacrifice qui s'offroit tous les ans vers le temps du solstice d'été.

(v) Homère, *Odyss. τ, 177,* les nomme *τριχάϊκες,* ce que Strabon explique de l'usage de charger leur casque de trois aigrettes.

(x) Platon, qui n'est pas toujours fort exact, donne le nom d'Achéens aux Héraclides. Ce nom ne convient qu'aux sujets des descendans de Pélops.

généalogie, sur-tout ceux qu'on suppose avoir donné leur nom à des peuples entiers, soient des personnages historiques : je crois qu'il y en a plusieurs qui ont été imaginés et supposés après coup. Le nom d'Éolus, par exemple, est un mot grec qui signifie bigarré et de diverses couleurs, ποικίλος, *varius (y)*; on le trouve encore employé pour signifier *changeant*, errant, vagabond. Eustathe dit que les Éoliens, Αἰολεῖς, avoient été nommés ainsi parce qu'ils étoient une ligue composée de plusieurs peuples mêlés. *Eustath. ad Dionys. v. 820.*

Si on donne le nom d'Éoliens à tous ceux qui parloient le dialecte éolien, il n'y auroit guère de peuples dans la Grèce qui ne fussent compris sous cette dénomination; mais les Éoliens de l'Asie mineure étoient les seuls dont elle fût devenue le nom appellatif. Cependant, lorsqu'on parloit de la langue et de l'origine des Éléens, des Arcadiens, des Béotiens, des Éoliens, des Phocéens, des Locriens, des Thessaliens, &c., on disoit qu'ils étoient Éoliens, et qu'ils parloient la langue éolienne avec plus ou moins de pureté : ainsi il y a beaucoup d'apparence que ce nom étoit, dans son origine, celui d'une ligue plutôt que celui d'un homme particulier. Peut-être en faut-il dire autant des noms d'Achéus, de Dorus, &c. A l'égard de ceux d'Ion, de Thessalus, de Macédon et de quelques autres, il est sûr que les héros de ces noms sont des personnages imaginaires, dont les noms ont été formés, et même assez tard, sur ceux des peuples qu'on en faisoit descendre.

Apollodore, et l'auteur de la Chronique de Paros, qui regardent le nom d'*Hellènes* comme ayant été de tout temps le nom commun des peuples de l'Hellas, disent que les sujets de Deucalion portoient d'abord celui de *Græci*, Γραῖκοι : mais Aristote assure que les Grecs, Γραῖκοι, étoient proprement les Thesprotes, voisins du fleuve Achéloüs et de l'oracle de Dodone. Callimaque l'étend aux peuples de l'Épire, et même d'une partie de l'Illyrie méridionale. Lycophron l'emploie, en quelques occasions, dans une acception générale; et ce qui peut faire penser que d'autres poëtes anciens l'avoient pris dans le même sens, c'est qu'il est expliqué dans Hésychius par le mot *Hellènes* : ainsi il est bien probable que, dans l'origine, ces noms de *Græci* et d'*Hellenes* étoient

Apollod. Bibl. lib. 1. Chronic. Ep. V.

Aristot. Meteorol. 1, 14

Callim. frag. Bentlei, 104.

(y) Αἰόλλει, *id est*, κινεῖ. Hesych. *in h. v.* Vid. *H. Steph. in Thesaur. Græc.*

moins ceux de deux hommes que ceux des peuples de deux cantons particuliers.

Les Romains n'avoient point d'autre terme, dans leur langue, que celui de *Græci*, pour désigner les habitans de la Grèce; et ils le prenoient dans une acception très-étendue, qui renfermoit non-seulement l'Hellas, mais encore l'Épire et la Macédoine. On doit observer, à ce sujet, que les critiques Latins et François, qui substituent ce nom à celui d'Hellènes, donnent souvent lieu à des embarras et à des équivoques qu'ils éviteroient en conservant ce dernier mot. Par exemple, au lieu de dire que les Macédoniens et les Epirotes n'étoient pas Hellènes, ils disent qu'ils n'étoient pas Grecs; ce qui forme un sens tout différent, et fait penser qu'ils avoient une autre origine et venoient d'une autre nation que les Hellènes. Les noms de γραῖκοι, *Græci*, *Graii*, *&c.*, étant formés sur les mots γραῖς, γεραὺς, γεραῖα, γρήϊος, &c., qui sont les mêmes, pour l'origine et pour le sens, que celui de γραὸς, *senex*, *antiquus*, *vetus;* il est visible que le nom de *Græci* avoit désigné seulement les anciens habitans, les naturels du pays, par opposition aux nouveaux peuples et aux cités formés par ceux des sauvages que le commerce des colonies Orientales, et l'exemple de ceux qui s'étoient unis avec elles, avoient policés. Dans toutes les langues, les mots de *vieux* et d'*anciens* ont eu une semblable acception. Hésiode dit que les nouveaux sujets de Deucalion, père d'Hellen, avoient pris le nom de Léléges. *Locrus* gouvernoit, dit-il, les Léléges, que Jupiter avoit choisis entre les peuples de la terre pour les soumettre à Deucalion, Λέλεγας . . . . . λεκτοὺς ἐκ γαίης; ce que Strabon explique par μιγάδας, *rassemblés*, *unis :* ainsi le nom de Léléges ne venoit point du Lélex des poëtes; mais c'étoit une épithète qui désignoit des hommes rassemblés de divers endroits *pour former un même corps politique, et réunis par une espèce de ligue.*

Strab. VII, 322.

Vid. Salm. Exerc. Plin. pag. 103.

Ce nom de *Léléges* ou de *ligués* avoit été porté par un grand nombre de peuples différens : on le donnoit, dans les premiers temps, suivant Aristote, aux Étoliens, aux peuples des trois Locrides, aux Béotiens et aux Mégariens. Les poëtes l'ont donné souvent, et même dans les derniers siècles, aux habitans de la Laconie. On voit, dans Strabon, qu'on avoit aussi donné le nom de Léléges aux anciens habitans des îles de la mer Égée, et des

Arist. ap. Strab. ibid. pag. 222.

Ibid. lib. X, pass.

côtes occidentales de l'Asie mineure; mais ce nom étant devenu trop commun et trop général, et par-là ne pouvant plus servir à distinguer ceux qui le portoient, on y substitua les épithètes ou surnoms que chaque peuple avoit pris ou qu'il avoit reçus de ses voisins. Homère, qui ne se sert point du nom de Léléges, en parlant des Grecs d'Europe, le donne aussi à quelques petits peuples alliés des Troyens *(z)*.

Thucydide, qui ne croit pas que les Grecs aient eu dans les premiers temps une dénomination commune et générale, dit que le nom de Pélasges étoit, de tous les noms qu'ils portoient, celui qu'on prenoit dans l'acception la plus étendue. Hérodote avoit été de la même opinion; il assure que tout l'Hellas avoit porté anciennement le nom de *Pélasgie*, et que le corps des Hellènes n'étoit qu'un *démembrement* de la nation Pélasgique *(a)*. Homère et Hésiode donnent le nom de *Pélasges* à ceux de la Thesprotie et des environs de Dodone qu'Aristote appelle *Græci*; et l'on ne peut douter que ces noms de Grecs et de Pélasges ne fussent employés dans les premiers temps pour désigner en général les aborigènes ou les autochthones de la Grèce, ceux qui l'habitoient avant l'arrivée des colonies. *Thucyd. I, cap. 3.*

A mesure que ces autochthones se policèrent, et qu'ils commencèrent à se réunir pour former des sociétés, ils prirent des noms particuliers, pour se distinguer de ceux qui continuoient de mener une vie sauvage et barbare, et qui paroissent avoir été désignés en général sous le nom de *Pélasges*. Le nombre de ces Pélasges diminuoit de jour en jour, sans qu'il faille supposer, comme on le fait souvent, qu'ils abandonnassent le pays pour aller s'établir ailleurs; et lorsqu'enfin tous ces anciens habitans se furent réunis en plusieurs petites sociétés, il ne fut plus question des Pélasges, parce qu'on ne donnoit ce nom qu'à ceux qui conservoient leur ancienne forme de vivre épars dans les bois, sans commerce et sans union entre eux.

La Grèce ne s'est policée que successivement, plutôt dans le Péloponnèse et dans la Grèce méridionale, plus tard dans la Thessalie,

(z) Iliad. φ, 86. Il leur donne l'épithète de φιλοπτόλεμοι ou de belliqueux : néanmoins ces Léléges de la Troade n'ont pas eu une grande célébrité.

(a) Τὸ δὲ Ἑλληνικὸν.. ἀποσχισθὲν μέντοι ἀπὸ τοῦ Πελασγικοῦ. Herod. *lib. I, cap. 58.*

dans la Thesprotie et dans la Béotie; c'est pour cette raison qu'on trouve encore les Pélasges dans ces derniers pays, lorsqu'on n'en voit plus dans le Péloponnèse et dans l'Attique. Les habitans de l'Arcadie sont ceux qui ont porté plus long-temps le nom de Pélasges dans le Péloponnèse, parce qu'ils conservèrent plus long-temps que les autres la manière de vivre des anciens autochthones ; ils ne l'abandonnèrent guère qu'au temps d'Arcas, petit-fils de Lycaon, selon tous les généalogistes, et antérieur de cinq générations à la guerre de Troie : il étoit, selon cette généalogie, contemporain de l'ancien Minos et d'Érechthée. C'étoit seulement sous cet Arcas que les Arcadiens avoient quitté l'usage de se nourrir du gland de leurs forêts, et qu'ils avoient commencé à connoître le blé ; c'étoit encore le même Arcas qui leur avoit appris l'art de tisser des étoffes et d'en faire des habits. On doit conclure de là que, cent ans après Danaüs, les Arcadiens cessèrent d'être Pélasges, et qu'ils reçurent alors les noms sous lesquels ils ont été connus depuis.

Apollod. II, cap. I, III, 8.

Paus. Arcad. 604.

On avoit imaginé une généalogie pour les ancêtres d'Arcas et de Lycaon, qu'on faisoit remonter jusqu'à un Pélasgus qu'Acusilas d'Argos faisoit petit-fils de Phoronée, mais qui étoit autochthone, suivant Hésiode. Cette généalogie est rapportée différemment dans Apollodore, dans Denys d'Halicarnasse et dans Pausanias; ce qui n'est pas fort étonnant : elle n'étoit pas composée de personnages historiques, et n'étoit liée avec aucune des familles dont les générations sont marquées par la suite des règnes.

Apollod. III, cap. 8.

Les peuples de la Thessalie s'étant policés encore plus tard, on trouve les Pélasges dans ce pays lorsqu'il n'en est plus question dans le Péloponnèse : on supposa que ceux de l'Arcadie s'étoient retirés dans la Thessalie, où leur nom a subsisté jusqu'aux derniers temps. Le canton situé entre le fleuve Pénée et la chaîne du mont Olympe a toujours été appelé *Pelasgiotis*. Simonide, cité par Strabon, disoit que ces Pélasgiotes étoient des Lapithes et des Perrhæbes. Ces derniers étoient ceux que les poëtes ont nommés *Centaures*.

Strab. IX, 441.

Soixante ans après la prise de Troie, lorsque les Thébains revinrent dans la Béotie, qu'ils avoient abandonnée après la guerre des Épigones pour se réfugier dans la Thessalie, ils trouvèrent le pays occupé par des Pélasges et par des Thraces descendus

de

de la Daulide et des vallées du Parnasse : ils vinrent enfin à bout de les soumettre et de les chasser, après une assez longue guerre. Une partie de ces Pélasges se réfugia dans l'Attique; mais comme le pays n'avoit point de terres vacantes, ils ne subsistèrent d'abord que par les services qu'ils rendoient aux habitans. Ils furent employés à la construction des murs de la haute ville ou de l'*Acropolis* d'Athènes. Ces murs conservèrent le nom de *Pélasgiques* ou *Pélargiques ;* les Athéniens ayant changé le nom de Πελασγοὶ en celui de Πελαργοὶ ou de cigognes *(b),* à cause que ces Pélasges passoient d'un lieu dans un autre, et revenoient tous les ans dans les mêmes endroits, à certains temps marqués, comme ces oiseaux de passage. On leur accorda enfin un canton stérile de l'Attique, au pied du mont Hymette, où ils se retiroient, et où ils tenoient leurs femmes et leurs enfans. Cependant les Athéniens ne s'accommodèrent pas long-temps du voisinage de ces barbares, car ils regardoient les Pélasges comme tels, et ils les obligèrent d'aller chercher d'autres retraites. Une partie se réfugia dans l'île de Lemnos. La navigation étoit alors très-commune. Les Pélasges abusèrent de la facilité qu'avoient eue pour eux les Minyens de Lemnos; ils les chassèrent de l'île et s'en rendirent les maîtres. Ces Minyens vinrent chercher une retraite dans la Laconie; mais, s'étant brouillés avec les Doriens, une partie passa, sous la conduite de Théras, dans l'île de ce nom; le reste alla s'établir sur la frontière de l'Arcadie et de la Triphylie.

Ce détail étoit nécessaire en cet endroit, parce que les écrivains Grecs des temps postérieurs, comme Denys d'Halicarnasse, Diodore, &c., jugeant de tous les Pélasges par ceux qui se réfugièrent dans l'Attique, qui formèrent un peuple séparé et qui habitèrent divers pays, ont supposé que tous les Pélasges étoient différentes colonies d'un même peuple qui, sortant de l'Arcadie, avoit passé sans cesse d'un canton dans un autre, sans avoir jamais de demeure fixe. En conséquence de cette supposition, Hésychius explique leur nom par les mots de Πολυπλάνητον γένος.

Hérodote et Thucydide étoient, comme on l'a vu, d'une opinion

(b) Les Grecs nommoient la cigogne πελαργὸς, à cause de son plumage mêlé de noir et de blanc, πελὸς, *noir*, et ἀργὸς, *blanc*. Ce nom n'avoit aucun rapport par son origine avec celui des Pélasges.

toute contraire, et regardoient le nom de Pélasges non comme celui d'un peuple particulier, mais comme un nom qui avoit été commun à tous les peuples de la Grèce avant la formation des cités particulières. Hérodote assure même que les Pélasges n'ont jamais quitté les pays où ils étoient établis; c'est par-là qu'il les distingue des Hellènes, qui ont, dit-il, changé souvent de demeure, et qui étoient un peuple extrêmement errant, τὸ (ἔθνος) δὲ, πολυπλάνητον κάρτα, ayant habité successivement la Phthiotide, l'Estiéotide, le canton du Pinde nommé *Makednon*, la Dryopide, et enfin le Péloponnèse.

Herod. 1, 56.

L'opinion de Denys d'Halicarnasse et de Diodore, qui a été adoptée par le plus grand nombre des critiques modernes les plus habiles, n'est fondée que sur de simples suppositions, destituées de preuves, et qui donnent lieu à des embarras historiques dont il est bien difficile de sortir.

Salm. de Ling. Hellen. Prid. Not. histor. ad Chron. Ryckius de primis Ital. incol. ad calcem Steph. Byz. &c. Vindingius Hellen. &c.

1.° Comment peut-on concevoir que l'Arcadie, qui n'a qu'une étendue bornée, ait fourni un nombre de colonies assez considérable pour remplir toute la Grèce, le continent, les îles, l'Italie, la côte de l'Asie, &c.?

2.° Par quels peuples l'Arcadie aura-t-elle été repeuplée après le départ de ces Pélasges? car l'Arcadie a toujours été un pays très-habité, et rempli de villages, de bourgs, et même de villes, en prenant ce mot dans le sens des anciens. Lorsque les Doriens et les Éoliens eurent quitté la Thessalie, nous voyons qu'il y vint de nouveaux habitans sortis des pays voisins de l'Épire, de l'île d'Eubée, &c.

3.° Comment ces Pélasges d'Arcadie auront-ils pu se transporter jusqu'aux extrémités de la Grèce, conduisant avec eux femmes, enfans et troupeaux? car on suppose dans ce système la migration d'un peuple qui marche en corps de nation. Dans le temps où l'on place ces migrations, la Grèce étoit remplie de peuples et de cités déjà policées et qui avoient sur ces barbares l'avantage de la discipline et des armes.

4.° Comment ces peuplades nombreuses avoient-elles traversé la mer pour passer dans les îles de Crète, de Samos, de Chios, de Lesbos, et sur les côtes de l'Asie mineure? Où avoient-elles trouvé des vaisseaux?

Denys d'Halicarnasse a extrêmement détaillé l'histoire des différentes migrations des Pélasges de l'Arcadie dans la Thessalie, dans l'Epire, et de là dans l'Italie. On croiroit, en lisant son ouvrage, qu'il parle d'un événement voisin de son siècle, et qu'il raconte d'après les mémoires contemporains. C'est un défaut qui règne dans tout son ouvrage : il parle, du même ton, des événemens des temps fabuleux et de ceux des temps historiques, et il semble avoir été mieux informé des détails de l'histoire de Romulus, de celle d'Énée et de celle des colonies Pélasgiques, que de ceux de la prise de Rome par les Gaulois. Quoique Tite-Live ne soit pas tout-à-fait à l'abri de ce reproche, il a du moins la bonne foi de nous avertir de l'obscurité et de l'incertitude des traditions sur lesquelles cette partie de son histoire étoit fondée. Je ne sais par quelle prévention l'on ne juge jamais les anciens avec la même rigueur que les modernes. Sans cette prévention, l'on ne regarderoit la première partie des Antiquités de Denys d'Halicarnasse que comme un pur roman historique.

Denys d'Halicarnasse suppose que les Pélasges quittèrent l'Arcadie cinq générations ou cent soixante ans avant Deucalion, pour passer dans la Thessalie, c'est-à-dire, soixante-dix ans avant la colonie de Cécrops. Lorsque Deucalion et son fils Hellen conduisirent les Locriens et les Étoliens dans la Thessalie, ils en chassèrent les Pélasges issus d'Arcadie. Ceux-ci se dispersèrent, dit-il, de tous côtés : une partie s'arrêta dans la Pélasgiotide; les autres passèrent dans la Phocide, dans la Béotie, dans l'île d'Eubée, et même dans celle de Lesbos et dans l'Asie mineure. L'époque du règne de Deucalion précède les colonies de Cadmus et de Danaüs. Sur quels vaisseaux les Pélasges traversèrent-ils la mer Égée ?

Denys assure que le plus grand nombre de ces Pélasges se retira dans la Thesprotie, aux environs de Dodone, mais que s'y trouvant à l'étroit, et voyant qu'ils étoient à charge à ceux qui les avoient reçus, ils résolurent de chercher une nouvelle demeure. L'oracle de Dodone, qu'ils consultèrent, leur indiqua l'Italie, sous le nom *Antiq. Rom. lib. I, pag. 15, 16.* de *Σατορνίαν αἶαν* (c), ou de *Terre Saturnienne.* L'oracle est en vers, et dans un grec qui n'est guère ancien. Je n'examine point si l'oracle

(c) Ἆια se trouve dans Homère, *Iliad.* γ, 243, *Od.* λ, 300.

de Dodone parloit, et s'il parloit en vers. Je n'examine point non plus si Σατορνία a jamais été un mot grec.

Les Pélasges, dit Denys, se mirent en état d'obéir à l'oracle, et construisirent une flotte nombreuse (ναῦς πολλάς) sur laquelle ils s'embarquèrent pour traverser le golfe Adriatique; mais un vent du midi les porta vers le nord jusqu'au fond du golfe et à l'embouchure du Pô. Ils s'y arrêtèrent, et y bâtirent la ville de *Spina*, qui donna son nom à une des bouches du fleuve. Cette ville devint très-florissante et très-riche, s'étant rendue la maîtresse de tout le commerce du golfe : elle fut ruinée lors de l'invasion des barbares, c'est-à-dire, au temps de l'irruption des Gaulois, vers l'an 600 avant Jésus-Christ; car les *Lingones* occupoient les deux bords du bras *Spinétique*. Cette ville de Spina avoit, à Delphes, un trésor ou chapelle, où se conservoient les offrandes qu'elle envoyoit tous les ans au dieu, et qui étoient la dîme des profits et des gains qu'elle faisoit. Cette chapelle subsistoit encore
Strab. V, 214; IX, 421. Plin. III, 16. au temps de Strabon et de Pline, qui en font mention : mais il faut conclure de là que la ville Grecque de *Spina* étoit bien moins ancienne que ne le suppose Denys d'Halicarnasse. 1.° Si elle avoit été l'ouvrage des Pélasges de Dodone, elle auroit envoyé la dîme de ses profits à ce temple, et non à celui de Delphes. 2.° Si cette ville avoit été détruite par les Gaulois vers l'an 600 environ, elle auroit cessé alors d'envoyer des offrandes à Delphes. La chapelle *Spinétique* dont parlent Strabon et Pline, faisoit partie du temple qui subsistoit de leur temps : or ce temple avoit été bâti par les Amphictyons, après que l'ancien eut été entièrement consumé par le feu, l'an 549 avant Jésus-Christ *(d)*; et depuis la ruine de Spina, auroit-on rebâti une chapelle pour une ville qui ne subsistoit plus? Comment auroit-on remplacé les offrandes qui avoient péri dans l'incendie? La ville de Spina n'avoit point été ruinée par les barbares, comme Denys d'Halicarnasse le dit; elle existoit encore au temps de Scylax, c'est-à-dire, sous le règne de Philippe *(e)*, père d'Alexandre, et elle avoit le titre de ville

(d) Paus. *X, pag. 811*; olymp. *58, anno 1.°* — *Adde* Herod. *II, 180, I, 30, V. 62.* Ce temple ne fut achevé que du temps de Crésus et des enfans de Pisistrate.

(e) Scylax vivoit long-temps avant ce prince. *Voyez* les Observ. géogr. et chron. sur le Périple de Scylax, Acad. des Inscr. *tom. XLII.*

Hellénique : donc elle n'avoit pas été ruinée au temps de l'invasion des barbares qui s'étoient emparés de son territoire. Strabon lui donne le même titre de ville Hellénique, et dit que, de son temps, elle étoit déchue de son ancienne grandeur, et n'étoit plus qu'un simple village. Spina n'étoit donc pas une ville Pélasgique, comme le prétend Denys, mais une ville Hellénique fondée par quelqu'une des colonies Grecques établies sur la côte de l'Italie. Elle étoit dans le voisinage des Hénètes ou Vénètes, dont le pays fournissoit des chevaux qui étoient alors très-estimés dans la Grèce, et dont les races furent long-temps célèbres *(f)*.

Denys prétend qu'il ne resta qu'une partie des Pélasges à Spina; les autres, s'avançant dans le milieu des terres, traversèrent l'Ombrie et allèrent se joindre aux Aborigènes, autre nation Grecque établie dans ce pays depuis plusieurs générations, mais dont il ne nous apprend pas l'origine. Ces deux peuples, unis ensemble, formèrent un État puissant, chassèrent ou soumirent les Sicules, fondèrent plusieurs villes et conquirent plusieurs provinces. Mais comme Denys se trouvoit embarrassé d'ajuster la puissance de ce peuple avec la suite de l'histoire, qui n'en fait aucune mention dans les temps connus avec un peu plus de certitude, il a recours à une espèce de miracle pour le faire disparoître. Leur négligence à exécuter un vœu attira, dit-il, le courroux des dieux : une maladie contagieuse en fit périr un grand nombre ; le reste se dispersa de tous côtés, et ceux qui repassèrent dans la Grèce y portèrent le nom de *Tyrrhènes* ou *Tyrsènes*, qui étoit celui d'une nation particulière de l'Italie, très-différente des Pélasges. Denys suppose que cette dispersion des Pélasges Tyrrhènes arriva deux générations avant la guerre de Troie, c'est-à-dire, au temps d'Hercule et des Argonautes *(g)*.

J'épargne au lecteur bien des détails qui ne servent qu'à

(f) Strab. *V, 212.* Πολὺν χρόνον εὐδοκιμήσαι τὸ γένος.

(g) Non-seulement M. de Bougainville a donné l'*analyse abrégée* (comme il le dit lui-même) des Observations de M. Fréret sur les anciens habitans de la Grèce, dans le XXI.ᵉ vol. du Recueil de l'Académie, mais encore il a fait, dans le XVIII.ᵉ *pag. 85 et suiv.*, un assez long extrait des mêmes observations, sur le récit de Denys d'Halicarnasse. Outre que cet article est ici plus complet, nous n'aurions pu le supprimer sans mutiler le mémoire de M. F. et en couper le fil. D'ailleurs M. de B. n'a publié cet extrait qu'en promettant de donner l'ouvrage en entier, *par supplément aux Mémoires de l'Académie.*

augmenter les embarras de la narration de Denys, et qu'à la rendre plus incompréhensible. On les trouvera dans la Dissertation de Ryckius sur les anciens habitans de l'Italie; et peut-être aurai-je une autre occasion de les examiner. Je me contenterai d'observer ici que toutes les suppositions de Denys d'Halicarnasse, et tous les détails qu'il est contraint d'imaginer pour remplir les vides historiques de son système, lui devenoient inutiles, en supposant que les noms d'Aborigènes *(h)* et de Pélasges donnés aux anciens habitans d'origine Grecque qui se trouvoient dans l'Italie, étoient des dénominations générales qui ne désignoient aucun peuple particulier, et dont l'usage cessa lorsque les Aborigènes s'étant mêlés avec les Ombriens ou avec les anciens Celtes de l'Italie, ou avec les Sicules d'origine Illyrienne, ils formèrent différens peuples ou cités sous les noms particuliers d'*Ombri*, de *Sabins*, de *Latins*, de *Samnites*, de *Tyrrhènes*, &c. Ces cités conservèrent plus ou moins de ressemblance avec les Grecs, suivant que les Pélasges s'y étoient trouvés dans un nombre plus ou moins grand.

De prim. Italiæ colonis.

L'établissement d'une colonie Grecque dans l'Italie étoit un fait constant, quoique le temps et les circonstances de son passage fussent ignorés. Denys d'Halicarnasse suppose deux colonies différentes, celle des Aborigènes et celle des Pélasges; et il avoue qu'il ne peut marquer ni d'où étoient sortis ces Aborigènes, ni quand ils étoient venus en Italie. En supposant que les anciens écrivains Grecs avoient donné le nom de Pélasges aux Aborigènes à cause de la conformité de leurs mœurs avec celles des anciens habitans de la Grèce, il n'y aura qu'une seule colonie, et le roman imaginé par Denys deviendra inutile; on expliquera tous les faits appuyés sur une tradition constante, sans recourir à toutes ces migrations dont on ne découvre aucune trace dans les anciens écrivains.

Les poëtes et les historiens Grecs n'ont employé le nom de Pélasges que comme un nom ancien qui, de leur temps, n'étoit plus dans l'usage ordinaire, si ce n'est pour désigner deux ou trois petits peuples. Homère ne s'en sert qu'en parlant d'un peuple qui occupoit un canton de l'île de Crète, et d'un autre qui étoit dans la Troade, et servoit dans l'armée de Priam. Euripide assure,

Homer. Il, β, 681, pag. 288, et Odyss. I, 172.

(h) *Aborigenes* est un mot latin qui avoit la même signification que celui d'*autochthones* en grec.

dans Strabon, que sous Danaüs les peuples de l'Argolide quittèrent le nom de Pélasges. Dans les Suppliantes d'Eschyle, Argos est nommée une ville Pélasgique, Πελασγία πόλις; un peuple de Pélasges, Πελασγῶν δῆμος. Le roi d'Argos qui accorde une retraite aux filles de Danaüs, a le titre de *roi des Pélasges*, Πελασγῶν ἄναξ. Ce roi appelle ses sujets Πελασγῶν γένος : mais il comprend sous ce nom un pays beaucoup plus étendu que l'Hellas; il lui donne pour bornes les montagnes de Dodone, le canton des Perrhæbes, celui des Pæoniens qui habitent au-delà du Pinde, et enfin le fleuve Strymon. Cette Pélasgie comprenoit une partie de l'Épire et toute la Macédoine. Eschyle regardoit les Macédoniens, c'est-à-dire, les Pæoniens compris entre le Pinde et le Strymon, comme des Pélasges ou comme d'anciens Grecs, quoique, de son temps, les Hellènes les traitassent de barbares. *Strab. v. 221.*

Ce roi d'Argos se dit fils de Palaechton et issu de Pélasgus, né de la terre, Γηγενής. Le nom de *Palaechton* signifie proprement un ancien habitant du pays, un autochthone. Aussi Eschyle donne-t-il aux Athéniens le titre de Παλαίχθων Δῆμος. Hérodote dit qu'ils étoient originairement Pélasges. On pourroit peut-être conclure de là que Παλαίχθων et Πελάσγος étoient deux termes synonymes, et qu'ils avoient la même signification. On lit dans l'épitome du VII.ᵉ livre de Strabon, que, dans le dialecte des Molosses et des Thesprotes (Hésychius ajoute celui de l'île de Cos), πελίος signifioit un vieillard, et πελία une vieille; et comme le mot πελειὰς signifie en grec une espèce de colombe, Strabon conjecturoit que la ressemblance de ces mots avoit fait changer en colombes les vieilles prêtresses auxquelles le soin du temple et de l'oracle de Jupiter, à Dodone, avoit été confié; sur quoi on imagina dans la suite la fable des colombes parlantes, et celle des colombes nourrices de Jupiter. On trouve encore dans Hésychius πελάγων, synonyme de γέρων, *senex*, et πέλλας ou πέλλητος, synonyme de πρεσβύτης *(i)*. Suivant cette étymologie, πελασγία signifieroit le vieux pays, la vieille terre; et le nom de *Pélasges* seroit le même, pour la signification, que celui de *Græci* ou de Γραίκοι. *I, 57. Herod. Æsch. H. Steph. Ind. Thes. Græc. pag. 1575.*

(i) Il y avoit des *Pelagones* dans la Pæonie, et d'autres entre l'Épire et la Macédoine, sur la frontière de la Thessalie.

Hésychius semble avoir été d'une autre opinion sur l'origine du nom de Pélasges, Πελασγοὶ, et l'avoir rapporté à leur vie errante, γένος Πολυπλάνητον ; et presque tous les critiques ont adopté cette étymologie, qu'ils prétendent établir sur un endroit de Strabon où il ne s'agit point des Pélasges en général, mais de ceux qui passèrent de la Béotie dans l'Attique, et de la raison qui leur fit donner le nom de Πελαργοὶ, ou de cigognes. Je ne crois pas qu'on trouve de mot dans la langue Grecque duquel on puisse dériver le nom de Πελασγοὶ pris au sens de nomades, Πλάνηται ; le mot πέλας, *près*, a fait πελάω et πελάζω, *j'approche, je joins, j'unis*, sens opposé à celui de πλάνης, d'où s'est formé πλανάω, *je passe d'un lieu dans un autre.* Supposera-t-on que le verbe *palo*, d'où s'est formé *palantes* et *dispalare (k)*, avoit une racine grecque de laquelle on a formé le nom de *Pélasges*, et que par ce nom on vouloit marquer des hommes qui vivent épars et séparés les uns des autres? Mais, en ce cas même, ce nom ne seroit pas bien expliqué par celui de πλάνηται, d'*errans*, de *vagabonds* : il convient aux Tartares et aux Arabes Bédouins, qui n'ont point de demeures fixes, et qui réunis en diverses hordes ou tribus, marchent en corps et forment des bourgades ambulantes. Si on trouvoit dans la langue grecque la racine de *palantes, séparés, épars*, elle pourroit donner une étymologie du nom des Pélasges, qui conviendroit fort à la manière de vivre de ceux qu'il désignoit.

Herod. I, 57. Au temps d'Hérodote, les Grecs donnoient encore le nom de Pélasges à deux petits peuples qui parloient la même langue, et une langue différente de celles de leurs voisins. Ces deux peuples étoient cependant très-éloignés l'un de l'autre : les premiers étoient dans la Mysie, sur les bords de la Propontide, vers *Placia (l)* et *Scylace*, villes situées près de Cyzique, et étoient sans doute des restes de ceux qu'Homère met au rang des peuples soumis à Priam. Les autres Pélasges étoient dans la Pallène ou dans cette péninsule dont le mont Athos occupe une partie. Hérodote dit qu'ils

(k) Ce mot se trouve dans Varron, *lib. IV de Ling. Lat.*, et dans un fragment de Sisenna, *ap.* Aul.-Gell. *lib. I, cap.* 2.

(l) Placia étoit une ville Hellénique marquée dans Scylax. Étienne de Byzance nous apprend qu'Hécatée avoit parlé de *Scylace*, voisine de Cyzique.

qu'ils étoient au-delà des Tyrrhènes de la *Crestonia* ou *Gastronie.* Ce pays, qui prenoit son nom de la ville de *Crestona*, étoit assez étendu, et comprenoit une partie de la Macédoine inférieure. Hérodote, qui le nomme ailleurs γῆ Κρηστωνικὴ, l'étend jusqu'au Strymon et jusqu'aux Thraces *Bisalti.* Il dit que le fleuve Échidorus, qui arrose la Mygdonie de Macédoine, y prend sa source. Xerxès traversa ce canton dans sa marche d'Acanthus à Therma, aujourd'hui Thessalonique. Thucydide nomme ce pays *Grestonia :* il le place entre l'Axius et le Strymon, et en fait une des provinces de la Macédoine. Stephanus dit *(m)* que Creston est une ville de Thrace, et que Théopompe donnoit le nom de *Gastronia* à une ville de Macédoine : il ajoute que le poëte Rhianus et Pindare parloient aussi de ces Crestoniens de la Pallène. On verra bientôt pourquoi je suis entré dans ce détail.

Herod. V, 3. VII, 124.

Thucyd. II, 144, 145.

Hérodote semble distinguer entre les Pélasges et les Tyrrhènes de *Crestone :* mais Thucydide, qui avoit servi dans ce pays, et qui le connoissoit mieux qu'Hérodote, ne fait qu'une même nation des Pélasges et des Tyrrhènes. Il dit, en décrivant la Chalcidique (c'est un canton de la Pallène où ceux de Chalcis avoient une colonie), que ce pays est habité par plusieurs petits peuples barbares mêlés avec les colonies Helléniques, et qui, par cette raison, parlent deux langues différentes, Ἔθνεσι βαρβάρων διγλώσσων. Le plus grand nombre de ces barbares sont, dit-il, des Pélasges de la même nation que ces Tyrrhènes qui ont habité l'Attique pendant quelque temps, et qui s'emparèrent ensuite de Lemnos. Les autres barbares sont des Crestoniens, des Bisaltes et des Édoniens qui habitent séparés les uns des autres, dans de petites bourgades *(n)*. Sans doute que la nécessité de converser avec les Grecs pour le commerce, les avoit obligés d'apprendre la langue hellénique; mais comme ils ne se mêloient ni entre eux ni avec les Grecs, ils conservoient l'usage de leur ancienne langue. Nous voyons quelque chose de semblable dans plusieurs de nos provinces de France.

Denys d'Halicarnasse, qui vouloit prouver aux Grecs, dans son histoire, que les Romains n'étoient point barbares, quoiqu'ils ne

(m) Stephan. aux mots Κρήστων et Γαστρωνία.

(n) Thucyd., *lib. IV, cap. 109*, parle de ce fait.

fussent point Hellènes, et qu'ils tiroient leur origine d'une nation sortie de la Grèce, a rapporté aux Pélasges de l'Italie tout ce que les anciens historiens avoient dit des Pélasges des autres pays, au hasard de donner à leurs témoignages une interprétation contraire à leur pensée, comme il lui est arrivé dans le passage d'Hérodote cité plus haut. Il a changé le nom de *Crestona* en celui de *Cortona;* et il a confondu les Tyrrhènes de la *Crestonie*, canton de la Macédoine, avec les Tyrrhènes de l'Italie ou avec les Toscans, qu'Hérodote nomme, lorsqu'il en parle, les Tyrrhènes *Herod. 1, 94, 56 et 57.* voisins des *Ombri*, Ομβρικοὶ. Hérodote sembloit avoir voulu prévenir cette confusion, en disant que les Doriens avoient été voisins des Pélasges de Crestonie, dans le temps qu'ils occupoient encore la Thessaliotide et l'Estiéotide.

L'erreur de Denys d'Halicarnasse a fait illusion à tous les critiques, et elle a donné lieu à plusieurs faux systèmes sur l'origine des Étruriens ou Toscans, que les écrivains Grecs nomment Tyrrhènes, et qu'on a, pour cette raison, voulu confondre avec les Pélasges, quoiqu'ils en fussent très-différens. Les noms de *Tyrrhènes* et de *Pélasges* étoient devenus synonymes chez les Grecs; mais ni les Romains ni les Étruriens ne les ont jamais connus: si quelques poëtes Latins s'en sont servis, ce n'a été qu'à l'imitation des Grecs, et pour employer des expressions hors de l'usage commun, de même que nos poëtes François emploient ceux d'Ausonie et d'Hespérie.

On a vu plus haut que Thucydide confondoit les noms de Tyrrhènes et de Pélasges. Un passage de Sophocle, cité par Denys d'Halicarnasse, nous donne lieu de penser que cela étoit ordinaire *Dionys. Antiq. lib. 1, pag. 20.* aux Athéniens. On y lit que le fleuve Inachus est honoré dans les plaines d'Argos par les Pélasges Tyrrhéniens, Τυῤῥηνοῖσι Πελασγοῖς. Il paroît cependant qu'on donnoit plus ordinairement le nom de Tyrrhènes aux Pélasges d'Italie, c'est-à-dire, aux peuples d'origine Grecque, plus anciens que les secondes colonies Helléniques qui s'établirent en plusieurs endroits. On nommoit les anciens Grecs ou Pélasges, en général, *Italiotæ;* mais on distinguoit ceux qui étoient dans la partie méridionale, par le nom d'*Opici*, de ceux qui étoient plus au nord et qu'on appeloit *Tyr-* *Thucyd.* *rhènes*. Ces Tyrrhènes envoyèrent quelques galères au secours des Athéniens dans la guerre de Sicile.

Pindare, parlant des pirates qui troubloient le commerce des colonies Helléniques de l'Italie et de la Sicile, les nomme *Tyrrhènes*, et les associe aux Carthaginois. Hérodote joint de même ces deux nations en parlant du combat naval des Phocéens d'*Alalia* dans l'île de Corse. L'auteur des hymnes attribués à Homère donne ce nom de Tyrrhènes à des pirates qu'il suppose avoir infesté la mer d'Ionie et le golfe de Corinthe, dès les temps héroïques; mais ce nom ne se trouve point dans les véritables ouvrages d'Homère : on le lit cependant dans une espèce d'addition à la Théogonie d'Hésiode, qui contient un dénombrement des enfans des déesses et des nymphes. Il y est dit qu'Ulysse eut deux fils de Circé, *Agrius et Latinus, qui régnèrent sur la célèbre nation des Tyrrhènes.*

Pind. Pyth. I, vers. 139.

Herod. I, 166.

Hymn. in Dionys.

Hesiod. Theog. v. 1015.

Denys d'Halicarnasse et Strabon, qui ont ramassé avec soin tout ce qui pouvoit illustrer l'origine des peuples de l'Italie, n'ont fait aucune mention de cet endroit d'Hésiode, quoiqu'on y lise le nom de Latinus; et l'on doit, ce me semble, conclure de leur silence, non-seulement que ces vers ont été ajoutés à la Théogonie d'Hésiode, mais qu'ils l'ont été assez tard. Cette addition n'est peut-être pas la seule qu'on ait faite à ce poëme; mais il me paroît singulier que les critiques ne l'aient pas encore observée.

Denys d'Halicarnasse conjecture que le nom des Tyrrhènes ou Tyrsènes vient du grec τύρσις ou τύῤῥις, une tour. Ce mot se trouve dans Pindare, qui appelle de ce nom le palais de Saturne; et il est expliqué dans Hésychius par πύργος et par προμαχών. Denys croit qu'on en forma le nom des Tyrrhènes ou Étruriens, à cause qu'ils habitoient dans des maisons fortes ou dans des châteaux séparés les uns des autres; mais on ne trouve rien dans les anciens qui prouve cet usage. Les Toscans avoient des villes et des bourgs dont les maisons étoient réunies. D'ailleurs, cette origine du nom de *Tyrrhènes* ne pourroit avoir lieu pour les Pélasges de l'Attique et pour ceux de la Crestonie *(o)*. Fuller avoit voulu dériver ce nom de celui des Tyriens; mais Bochart a montré le peu de vraisemblance de cette étymologie.

Pind. Olymp. II, v. 27.

Quelle que soit l'origine du nom de Tyrrhènes donné aux

(o) Thucydide, parlant de ces derniers, *IV, 109*, dit qu'ils habitent κατὰ μικρὰ πολίσματα, par bourgades ou petites villes.

Pélasges, je crois que c'est à cause du voisinage, que les Grecs l'ont employé en parlant des Étruriens. Les Romains nommoient ces peuples *Tusci* et *Etrusci :* mais ils se donnoient eux-mêmes un autre nom, qui n'a aucun rapport avec ceux par lesquels ils étoient connus des étrangers ; ce nom étoit *Rasena (p)*. J'ai dit plus haut que les Toscans étoient absolument différens des Pélasges, et qu'ils n'avoient rien de commun avec eux ; ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cette discussion.

Il est très-probable que les Grecs, comme je l'ai déjà conjecturé, donnèrent le nom de Tyrrhènes ou *Tyrsènes* aux Etruriens, parce qu'ils les confondirent avec un peuple ou cité Pélasgique dont le territoire étoit enclavé dans la Toscane, et que plusieurs écrivains Grecs prétendent avoir même fait corps avec les Toscans ; mais cette union n'est pas prouvée.

Cette cité Pélasgique, voisine des Toscans, étoit celle des *Agylliens*, Ἀγυλλαῖοι, dont la ville capitale, nommée *Agylla* par
Plin. IV. les Grecs, étoit sur une petite rivière à quatre milles de la mer et d'un port dont les vestiges subsistent encore aujourd'hui. La
Strab. V, 226. position en est exactement déterminée dans Strabon à 210 stades d'Ostie et à 50 de Pyrgos. Les Agylliens étoient séparés du territoire de Rome par celui des Véiens et par celui des Falisques. Mais, lorsque les Romains eurent enlevé à ceux de Veies, sous Ancus Martius, ce qu'ils possédoient au couchant du Tibre entre
T. Liv. cap. 23. la mer et la forêt *Mæsia*, ils devinrent voisins des Agylliens.
Strab. V, 222. Strabon dit que les Romains changèrent le nom d'Agylla en celui de *Cære*, à cause de la formule grecque Χαῖρε, avec laquelle les Agylliens les saluoient lorsqu'ils se rencontroient. Le nom d'Agylla continua toujours d'être en usage parmi les Grecs. Ils avoient une chapelle ou trésor particulier à Delphes *(q)*, où ils
Herod. I, 167. envoyoient la dîme de leurs profits maritimes. Hérodote en parle comme d'un peuple puissant par mer, et qui subsistoit encore

(p) Denys, *lib. I, 24,* dit que c'étoit celui d'un de leurs anciens rois : mais c'est la coutume des Grecs de recourir à cette supposition pour tous les noms de peuples et de pays dont ils ignoroient l'origine.

(q) .... Πυθοῖ τὸν Ἀγυλλαίων καλούμενον ἀνέθηκε θησαυρόν, dit Strabon, *l. V, p. 222,* en faisant l'éloge d'Agylla, qu'il nous représente comme une ville fort puissante, et renommée parmi les Grecs, à cause du courage et de la justice de ses habitans : elle s'abstenoit même de pirateries, τῶν γὰρ λῃστηρίων ἀπέχετο.

lorsqu'il écrivoit, c'est-à-dire, vers l'an 430 avant Jésus-Christ. Il nous fournit même la preuve qu'ils étoient ordinairement ceux qu'on désignoit dans la Grèce par le nom général des Tyrrhéniens; car, après avoir dit que les Tyrrhéniens et les Carthaginois avoient fourni chacun une flotte de soixante bâtimens contre les Phocéens d'*Alalia,* dans l'île de Corse, il parle de la bataille navale dans laquelle les Phocéens remportèrent la victoire, mais une victoire qui leur coûta leurs meilleurs vaisseaux et la plus grande partie de leurs soldats. Les *Agylliens,* c'est ainsi qu'il nomme ceux qu'il avoit appelés auparavant Tyrrhènes, mirent à mort tous les prisonniers Phocéens. Une maladie contagieuse, qui affligea leurs troupeaux, fut regardée comme un effet de la colère des dieux, irrités de l'inhumanité avec laquelle les Phocéens avoient été traités. L'oracle de Delphes, consulté sur le moyen de les apaiser, ordonna d'instituer des sacrifices funèbres et des jeux annuels qu'on célébreroit au lieu même où le crime avoit été commis. Cela s'exécuta, dit Hérodote; et cet usage s'observe encore à présent. On voit par-là, 1.° que ceux qu'il nomme Tyrrhènes sont les Agylliens; 2.° qu'au temps de Cyrus, et vers l'an 540, ils étoient assez puissans pour mettre en mer une flotte de soixante bâtimens; 3.° qu'au temps où il écrivoit, c'est-à-dire, en 430, et plus d'un siècle après, les Agylliens formoient encore un État séparé. Il est assez vraisemblable que ces Agylliens sont les Tyrrhènes dont Thucydide fait mention dans la guerre de Sicile, à l'année 19 de la guerre du Péloponnèse, 413 ans avant l'ère Chrétienne, un peu avant la prise et la ruine de Veies par les Romains.

Thucyd. VII, 53, 54, 57.

Il y avoit une ancienne alliance entre ceux de *Cære* ou *Agylla* et les Romains, par laquelle les Agylliens jouissoient de tous les avantages des anciens citoyens Romains, sans être cependant assujettis à aucune des charges qui leur étoient imposées. Aulu-Gelle décrit ainsi, d'après les anciens, les effets de cette alliance : *Primos autem municipes sine suffragii jure Cærites esse factos accipimus; concessum illis ut civitatis Romanæ honorem quidem caperent, sed negotiis tamen atque oneribus vacarent (r).*

(r) Aulu-Gelle, *lib. XVI, cap. 13.* Cet auteur ajoute une chose remarquable: *Hinc tabulæ Cærites appellatæ, versâ vice, in quas censores referri jubebant, quos notæ causâ suffragiis privabant.*

Les Cærites formoient un ordre de citoyens, différent, comme on le voit, de celui des Plébéiens ; et lorsque ceux-ci avoient mérité d'être dégradés, les censeurs les faisoient effacer du rôle de leur centurie, pour être inscrits dans celui des Cærites : mais leur condition étoit beaucoup moins avantageuse que celle des vrais *Cærites*. On ne leur conservoit le titre de citoyen que pour les rendre sujets aux impositions. Asconius Pédianus nous l'apprend... *Qui Plebeius in Cæritum tabulas referretur et ærarius fieret, ut per hoc non esset in albo centuriæ suæ, sed ad hoc esset civis tantùm, ut pro capite suo tributi nomine æra penderet (s).*

Ascon. Pedianus, Schol. in Verrin. Divinat.

Strabon, qui suppose qu'on n'accorda le droit de cité aux Cærites qu'en reconnoissance de la retraite qu'ils avoient donnée aux Vestales et aux prêtres lors de la prise de Rome par les Gaulois, est étonné de ce que les Romains ne leur donnèrent pas un rang plus honorable. La plupart de ceux qui ont parlé des Cærites, pensent, comme Strabon, que ce fut alors qu'on leur accorda le titre de Romains. Mais Tite-Live dit seulement que, par le sénatus-consulte qui fut fait après la retraite des Gaulois, on leur accorda le titre d'hôtes de la république, *cùm Cæretibus publicè hospitium fieret*, c'est-à-dire que leurs envoyés seroient logés et défrayés aux dépens du public, et que leurs affaires seroient sollicitées par des commissaires nommés à cet effet ; ce qui étoit une prérogative

(s) Festus dit : *Municipium id genus hominum dicitur, qui, cùm Romam venissent, neque cives Romani essent, participes tamen fuerunt omnium rerum ad munus fungendum unà cum Romanis civibus, præterquam de suffragio ferendo aut magistratu capiendo, sicut fuerunt Fundani, Formiani, Cumani, Acerrani, Lanuvini, Tusculani, qui post aliquot annos cives Romani effecti sunt. Alio modo cùm id genus hominum definitur quorum civitas universa in civitatem Romanam venit ut Aricini, Cærites, Anagnini. Tertiò cùm id genus hominum definitur qui ad civitatem Romanam ita venerunt, uti municipia essent sua cujusque civitatis et coloniæ, ut Tiburtes, Prænestini, Pisani, Arpinates, Nolani, &c.*

Le même Festus, au mot *Præfecturæ*, les définit ainsi : *in quibus et jus dicebatur et nundinæ agebantur, et erat eorum quædam respublica, neque tamen magistratus suos... in quas præfecti mittebantur quotannis qui jus dicerent.* Il compte Cære au rang de celles où le préteur *urbanus* envoyoit des commissaires. On pourroit cependant révoquer ce fait en doute ; car sur les inscriptions, Cære prend non-seulement le titre de *municipe*, mais encore celui de *S. P. Q. CÆRES MUNICIPES ET INCOLÆ, &c.* Il y en a une datée des consuls, de l'an 113 de J. C.

Les manuscrits de Festus sont si altérés, et cet endroit en particulier a été tellement défiguré par les copistes, qu'il ne seroit pas étonnant que le nom de Cærites eût pris la place de celui de quelque autre peuple moins connu.

que le simple titre de citoyen ne donnoit pas. Ainsi je crois que la concession étoit plus ancienne, et du temps de Servius Tullius. Les Cærites, avec le titre de Romains, avoient reçu le droit de jouir de tous les avantages attachés alors à ce titre, *ut civitatis Romanæ honorem caperent.* Les simples plébéiens n'étoient point admis aux charges, et n'avoient aucune part au gouvernement sous les rois; ils étoient entièrement dans la dépendance des patriciens, et ne commencèrent d'en sortir que par l'institution du tribunat. Le titre accordé aux Cærites fut pendant long-temps refusé aux alliés du nom Latin, et alors il étoit quelque chose de considérable. Le droit d'hospitalité, établi entre *Rome* et *Cære*, montroit qu'on la regardoit comme une ville indépendante, et qui traitoit avec la ville de Rome comme son alliée et non comme sa sujette. Une grande partie des anciens titres avoit péri lors de la prise de Rome par les Gaulois: il y a beaucoup d'apparence que celui de la première association des Cærites ne subsistant plus, on ne connoissoit que le sénatus-consulte dont parle Tite-Live, et on se persuada que c'étoit en vertu de cette loi que les Cærites avoient le titre de Romains. Mais l'expresssion rapportée par Tite-Live ne le signifie en aucune façon.

Cette ancienne association, qui donnoit aux Cærites le droit de prendre le nom de Romains, fournit un moyen de résoudre une difficulté qui doit arrêter ceux qui lisent l'histoire Romaine avec attention, et qui a donné lieu à quelques nouveaux critiques de révoquer en doute la certitude de cette histoire, même pour les premiers temps de la république.

Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et les anciens historiens ne donnent point de marine aux Romains: tous supposent qu'ils n'avoient pas de vaisseaux, et que la navigation leur étoit inconnue. C'est un point qui n'a pas besoin d'être prouvé. Nous voyons cependant par le traité conclu entre les Carthaginois et les Romains, l'année même de l'expulsion des rois, et rapporté en entier par Polybe, d'après l'original conservé au Capitole, que les Romains avoient des vaisseaux à eux, distingués de ceux qui appartenoient aux alliés du nom Latin et à leurs sujets, appelés dans le traité ὑπήκοοι, entre lesquels on nomme les *Ardeates*, ceux d'*Antium*, de *Laurentum*, de *Circiæ* et de *Terracine*. En supposant

Polyb. III, pag. 177.

l'ancienne association des Cærites ou Agylliens, faite dès le temps de Servius Tullius, ils auront dès-lors eu le nom de Romains, et leurs flottes seront celles que le traité appelle vaisseaux Romains par opposition à ceux des alliés ou sujets de Rome.

Le traité entre les Romains et les Carthaginois est de l'an 508, et dans un temps où la puissance des Cærites ou Agylliens devoit être encore très-considérable. Il n'y avoit point eu de guerre entre les Toscans et les Romains sous le dernier Tarquin, qui avoit vécu en bonne intelligence avec eux. La guerre que Servius Tullius avoit eue avec les Véiens, et dans laquelle il avoit remporté sur eux des avantages considérables, est des années 568 et 564, et d'un temps antérieur au combat naval des Agylliens contre les Phocéens d'Alalia vers l'an 540. Les Agylliens ou Cærites étoient alors en état d'armer une flotte de soixante voiles, égale à celle que fournirent les Carthaginois.

Fasti Capitolin.

Denys d'Halicarnasse suppose que les conquêtes des Romains, au temps d'Ancus Martius et de Servius Tullius, s'étendirent jusqu'au territoire des Cærites : il dit que ces deux rois en soumirent une partie. Mais Tite-Live, dont le récit contient des circonstances essentielles omises par Denys, ne parle jamais des Cærites, dont le territoire étoit au-delà de celui des Véiens *(t)* par rapport à Rome, et trop éloigné pour le pouvoir conserver, si on l'avoit partagé entre les nouveaux citoyens, comme le prétend Denys d'Halicarnasse, qui a souvent donné ses conjectures pour des faits, sans en avertir les lecteurs; au lieu que Tite-Live a presque toujours soin de distinguer ses conjectures particulières, des faits attestés par les auteurs. Il me paroît plus probable que les Romains, après la conquête du pays situé à l'occident du Tibre, songèrent à s'en assurer la jouissance par un traité avec les Cærites ou Agylliens, qui étoit avantageux aux deux peuples. Les Cærites, occupés de la navigation, mettoient, par cette alliance, leurs frontières à couvert, et pouvoient compter sur les secours d'une nation guerrière et toujours armée. Les Romains, de leur côté, étoient sans inquiétude du côté de la mer; et leurs alliés ou sujets du nom Latin, qui s'étendoient jusqu'à Terracine, ne

Denys III, 193.

(t) Sylva Mæsia Veientibus adempta: usque ad mare imperium prolatum, et in ore Tiberis Ostia urbs condita : salinæ circà factæ. Tite-Liv. *lib. I, cap. 33.*

craignoient

craignoient plus d'être inquiétés dans leur commerce maritime. Ces réflexions sont si naturelles et répandent un si grand jour sur cette partie de l'ancienne histoire Romaine, qu'il me paroît bien singulier qu'elles n'aient jamais été faites.

On voit, par Tite-Live, que les Cærites furent presque toujours unis aux Romains. La seule brouillerie dont il parle, est celle qui arriva l'an 350 avant Jésus-Christ. Les Cærites ayant favorisé une incursion des Tarquiniens sur les terres des Romains, on nomma un dictateur pour leur faire la guerre : les Cærites envoyèrent à Rome des députés pour demander grâce, offrant toute sorte de satisfactions; on leur pardonna cette faute, et on leur accorda une trève de cent ans : *Pax populo Cæriti data, induciasque in centum annos factas in senatusconsultum referri placuit.* C'étoit les reconnoître pour un peuple libre et indépendant, avec lequel on traitoit d'égal à égal. Cela est bien éloigné de la manière dont parle l'ancien scholiaste d'Horace sur les mots *Cærite cerâ digni.* Ce scholiaste suppose qu'on leur ôta, à l'occasion de cette guerre, le droit de suffrage qu'on leur avoit donné : *Cærites civitate donati sunt municipesque facti; at posteaquam sunt ausi Romanis rebellare, eis devictis iterùmque civitate donatis jus suffragiorum ademptum est, censusque eorum in tabulas relati et à cæterorum censibus remoti sunt.*

Tit. Liv. VII, 20.

Horat. l. I, Ep. VI, v. 62.

Ap. Cluver. Ital. lib. II, cap. 3, pag. 493.

Tout cela est absolument contraire aux termes de Tite-Live, qui assure qu'on leur donna, par le premier sénatusconsulte, le droit d'hospitalité publique, et que par le second on conclut avec eux une trève de cent ans, *induciæ.* Le scholiaste suppose que, même en leur faisant grâce, on les traita en sujets rebelles. Quarante ans après, ou en 310, on donnoit encore aux Cærites le titre d'*hospites;* et c'étoit chez eux qu'on envoyoit les jeunes gens de condition pour y être instruits dans les sciences des Étrusques. C'étoit là que M. Fabius Cæso avoit appris la langue toscane, ignorée de tous les autres Romains, et par le moyen de laquelle il traversa toute l'Étrurie sans être connu; ce qui fut regardé alors comme une entreprise extrêmement hardie : *Hæc (Etruscorum verba) cùm legato Romano Cærites quidam interpretarentur . . . . . . jubet peritos linguæ adtendere animum &c.*

Livius, IX, 36.

Tit. Liv. X, 4.

Donc, 1.° les Cærites entendoient le toscan, et parloient la langue romaine. On ne trouve nulle part que les Cærites eussent

besoin d'interprètes. 2.° Les Cærites servoient dans les troupes Romaines.

Lorsque les Romains commencèrent à former une marine de guerre en 264, au temps de la première guerre Punique, il est probable qu'ils se servirent des pilotes et des matelots des Cærites. Les historiens, qui aiment à répandre un merveilleux outré sur tous les événemens de l'antiquité, nous décrivent la construction des premières flottes Romaines, comme si quelques mois d'exercice dans des bâtimens encore sur les chantiers avoient suffi pour former des rameurs, des matelots et des pilotes, et leur avoient enseigné tout le détail de la manœuvre. Les Romains trouvoient dans les villes maritimes de leurs alliés et de leurs sujets, des constructeurs, des pilotes, des matelots, des rameurs : il ne s'agissoit que de familiariser les soldats de terre qu'ils embarquoient, avec le mouvement des vaisseaux sur lesquels ils devoient combattre.

Les Romains placèrent leur marine dans des ports plus commodes et plus spacieux que ne pouvoit être celui de Cære, n'y ayant que des mouillages sur cette partie de la côte de Toscane. Par-là cette ville, ne faisant plus de commerce, se dépeupla peu-à-peu ; et les habitans qui étoient Romains, furent bientôt confondus avec les autres citoyens. Au temps de Strabon, la ville de Cære n'étoit plus qu'un hameau *(v)*, et on n'en parloit qu'à cause des bains chauds qu'on croyoit propres à la guérison de quelques maladies. Il paroît cependant, par quelques inscriptions, que ceux du canton des Cærites faisoient encore, au temps de Trajan, une communauté qui prenoit le titre de municipe, et qui avoit ses magistrats ou ses décaniens.

ART. VIII.

Origine des Peuples de l'Asie mineure, et de leur Langage.

CE Mémoire seroit imparfait, si, après le long détail dans lequel je suis entré sur les nations Pélasgiques de la Grèce Européenne,

(v) Il semble qu'en 205, la quatorzième année de la seconde guerre Punique, *Cære* n'avoit plus de marine; car, dans la contribution ordonnée aux différens peuples d'Étrurie pour l'armement de la flotte destinée à passer en Afrique, les Cærites ne sont chargés que de fournir du blé et d'autres provisions de bouche. Tit. Liv. *lib. XXVIII, cap. 45.*

je ne parlois pas de celles qui habitoient l'Asie mineure, et si je ne donnois pas une idée au moins générale des peuples de ce pays, dont l'origine semble avoir été la même que celle des Grecs d'Europe.

Strabon nous apprend, sur le témoignage de Philippus, auteur d'une histoire de Carie, que le fond du langage des Cariens étoit hellénique, et que les mots en étoient seulement altérés par une prononciation rude et grossière. Strabon emploie cette autorité pour faire voir que l'épithète de βαρβαρόφωνοι, donnée aux Cariens par Homère, signifie seulement des hommes qui parlent mal le grec, et non des hommes qui parlent un autre langage. *Str. l. XIV, 662.* *Iliad. β, 867.*

Ces Cariens étoient des Léléges et des Pélasges, à ce qu'assure Strabon; et ils avoient d'abord occupé les îles. Les Crétois prétendoient, au rapport d'Hérodote, que les Cariens étoient une bande d'aventuriers sortis de leur île au temps de Minos, et qui, après avoir long-temps couru cette mer sous les ordres de ce prince, passèrent en terre-ferme et s'y établirent. Leur nom venoit, suivant Strabon, d'une espèce de coiffure ou d'armure de tête, ornée d'aigrettes *(x)*, par laquelle ils se distinguoient. Les Pélasges de la côte d'Asie s'étant joints à eux, ils formèrent un peuple nombreux, qui soumit une grande étendue de pays. *Strab. XIV, 661.* *Herod. I, 161.*

Hérodote dit que les Cariens se prétendoient autochthones et originaires du pays; ce qui peut se concilier avec la tradition des Crétois. Les Pélasges et les Léléges d'Asie, qui s'étoient joints aux Cariens insulaires, faisoient la partie la plus nombreuse de la nation. Les Cariens disoient que trois frères, *Mysus*, *Lydus* et *Car*, avoient donné leur nom aux trois peuples qui occupoient toute la partie occidentale de l'Asie mineure. Ces trois peuples avoient été long-temps unis; ils envoyoient encore tous les ans leurs députés à Mylassa en Carie, offrir un sacrifice commun dans le temple de Jupiter Carien, Διὸς Καρίου, au nom des trois peuples : ce dieu avoit aussi des autels sous ce titre dans la Grèce Européenne. Hérodote observe que les Mysiens, les Cariens et les Lydiens étoient seuls admis à ces sacrifices, et que d'autres peuples, qui parloient cependant la même langue, ὁμόγλωσσοι, en étoient exclus. Tel étoit, en particulier, le petit État dont *Caunus* étoit la capitale. *Herod. I, 171; V, 66.*

(x) Κάρα et κάρη signifient *la tête*, dans le dialecte ancien.

Cette observation d'Hérodote prouve, 1.° que cette alliance des Mysiens, des Lydiens et des Cariens, étoit une ligue ou union politique, et qu'elle ne venoit pas seulement de ce qu'ils avoient une origine commune; 2.° que ces trois peuples parloient une même langue, et que cette langue leur étoit encore commune avec d'autres cités.

Homère place les Cariens au midi du Méandre, qui semble les avoir séparés de tout temps des Lydiens. Il nomme ceux-ci Mæoniens, et donne le nom de Phrygiens aux Mysiens du mont Olympe et de la Propontide. De là on peut inférer que les noms de Lydiens et de Mysiens sont ceux de deux nouvelles ligues formées depuis la guerre de Troie.

Herod. VII, 74. Hérodote assure que les Mysiens sont une colonie de Mæoniens. Xanthus de Lydie et Ménécrate d'Élée les faisoient sortir des *Strab. XII, 572.* Lydiens; ce qui revient au même. Ils ajoutoient que le dialecte mysien étoit mêlé de lydien et de phrygien, *μιξολύδιον γάρ πως εἶναι, καὶ μιξοφρύγιον.* Il étoit très-difficile, au temps de Strabon, de reconnoître les anciens territoires de ces peuples, dont les limites avoient changé lors des révolutions qu'ils avoient essuyées, à cause du peu de différence qu'il y avoit entre eux; ce qui suppose qu'ils parloient la même langue ou du moins des dialectes peu éloignés : des langues absolument différentes ne se seroient pas confondues, parce que deux langues ne se mêlent ensemble que lorsqu'elles ont une sorte d'analogie. Strabon assure que les Mysiens ou Phrygiens d'Homère ressembloient beaucoup aux Thraces Bithyniens. C'étoit sans doute cette ressemblance qui avoit fait imaginer que les Phrygiens étoient une colonie venue *Herod. VII, 73.* de la Thrace, voisine du Strymon, où l'on trouvoit un très-petit peuple nommé *Bryges :* mais, quoiqu'un grand nombre d'écrivains aient adopté cette opinion, il y a bien de l'apparence qu'elle n'étoit qu'une idée des Macédoniens, qui avoient cherché à s'illustrer par-là. Les Phrygiens, nation ancienne et nombreuse qui occupoit une grande étendue de pays, ne pouvoient être une colonie d'un très-petit peuple dont on ne connoissoit que le nom, et dont il n'est *Strab. XIII, 626 et 628.* pas possible de déterminer la position. Je croirois que le nom de Phrygie, *Φρυγία*, avoit été donné à la Mysie et à la grande Phrygie, pour désigner la nature de certains cantons de ces deux pays. Dans

ces cantons, des plaines arides et brûlées étoient remplies de sources d'eau chaude, de soufrières et de gouffres d'où sortoient de la fumée et des flammes. Plusieurs des montagnes étoient des volcans, et on voyoit que les autres l'avoient été. Stephanus nous apprend qu'en Thessalie on donnoit le nom de Φρυγία au lieu sur lequel on disoit qu'avoit été le bucher où Hercule s'étoit brûlé *(y)* tout vivant. Les Grecs donnoient le nom de Κατακεκαυμένη, et les Romains celui de *Combusta*, à une partie de la Phrygie et de la Mysie. Les poëtes Grecs, et après eux les Latins, ont étendu le nom de Phrygie à la Troade et à la Lydie. Ils donnent le titre de Phrygiens à Pélops et à son père Tantale, qui régnoit auprès du fleuve Hermus et du mont Sipylus.

Les Arméniens passoient pour être une ancienne colonie Phrygienne au temps d'Hérodote; et il nous apprend que dans l'armée de Xerxès, les troupes de ces deux peuples formoient un seul corps et servoient sous le même commandant. Eudoxe observoit que la langue arménienne ressembloit beaucoup à la phrygienne, τῆ φωνῆ πολλὰ φρυγίζουσι.

Herod. VII, 73.

Eud. ap. Steph. voc. Ἀρμενία, *et ap. Eust. v. 694; Dionys. Perieg.*

On a vu, 1.° que les Cariens, les Lydiens et les Mysiens parloient une même langue; 2.° que le dialecte mysien étoit mêlé de lydien et de phrygien: d'où il résulte que le lydien et le phrygien avoient quelque analogie. Si l'on ajoute à cela qu'au temps de Strabon les Pisidiens parloient encore la langue lydienne, il résultera de tous ces faits combinés, que presque toute l'Asie mineure, depuis la mer Égée jusqu'aux frontières orientales de l'Arménie voisines des Mèdes, parloit une même langue partagée en différens dialectes.

Strab. XIII, 631.

Le fond de la langue carienne, qui étoit un de ces dialectes, étant hellénique, il faudra en conclure que cette langue commune et générale devoit avoir beaucoup de rapports pour le fond avec celle des Grecs d'Europe ou des Hellènes, malgré les différences qui caractérisoient ces dialectes.

Cette conséquence sera absolument conforme à ce qui se passe dans l'Iliade d'Homère. Dans ce poëme, les Grecs parlent sans

(y) Steph. *in voc.* Φρυγία; Φρύγω, *torreo*; Φρύγιος, Φρύγια, *comburens, arida*; Φρυκτὸς, *combustus.*

interprètes avec les Troyens et avec leurs alliés ; plusieurs des chefs Troyens portent des noms grecs, ou du moins des noms qu'il est facile de ramener à ceux de cette langue. De ce qu'Homère appelle barbare le langage des Cariens quoiqu'il fût un dialecte hellénique défiguré, on en doit conclure qu'il a supposé que ceux dont il ne dit rien de semblable parloient une langue encore moins altérée que celle des Cariens.

Le grec hellénique devint dans la suite le langage commun de toutes les villes de la Troade, de la Mysie, de la Lydie et de la Carie. Le lydien fut même aboli ; et, au temps de Strabon, il ne subsistoit que dans les montagnes de la Pisidie. Xanthus, qui publia à Sardes une Histoire de Lydie sous le règne du premier Darius, l'écrivit en grec ; ce qui montre que cette langue étoit entendue et peut-être parlée en Lydie cinquante ans au plus après Crésus. Les fréquens voyages des beaux esprits de la Grèce, et même de ceux de l'Attique et du Péloponnèse, à la cour de Lydie, supposent qu'ils pouvoient espérer d'y faire goûter leur poésie et leur éloquence, et par conséquent que leur langue y étoit entendue. La même chose avoit eu lieu sous les prédécesseurs de Crésus.

Strab. XIII, 631.

Tout cela deviendra possible, si l'on suppose que le fond de la langue lydienne étoit hellénique, de même que celui de la langue carienne. Platon assure, dans le Cratyle, que la langue hellénique avoit plusieurs termes communs avec la langue phrygienne *(z)*: peut-être les Phrygiens de Platon ne sont-ils que ceux d'Homère et des poëtes tragiques, c'est-à-dire, les Mysiens et les Lydiens. Ce qui me fait croire que ces Phrygiens ne sont pas ceux de la grande Phrygie, c'est que, dans la langue de ce pays, on n'appeloit pas l'eau *ὕδωρ*, mais *βέδυ*. Ce mot se trouvoit en ce sens dans les poésies Orphiques. Dans tous les dialectes illyriens, *voda* et *boda* signifient également de l'eau.

Plat. in Cratylo, p. 281.

Clem. Alexandrin. Stromat. lib. V, pag. 569, al. 673.

Les Hellènes des colonies de l'Asie mineure avoient donné à leur langue une célébrité qui la fit regarder comme plus belle et

(z) Platon dit, au contraire, que *πῦρ* et quelques autres mots ne sont pas grecs d'origine, mais barbares ; qu'ils viennent de la Phrygie : Τὸ *πῦρ.... φανερῶς τ' εἰσὶν οὕτως αὐτὸ καλοῦντες Φρύγες.. καὶ τό γε ὕδωρ, καὶ τὰς κύνας καὶ ἄλλα πολλά.*

plus parfaite que les dialectes lydien et carien. Ceux qui se piquoient d'esprit et de politesse, voulurent entendre et parler la langue hellénique, qui devint comme le françois et comme le toscan par rapport aux dialectes provinciaux de la France et de l'Italie. Si le lydien eût été totalement différent du grec, jamais ce changement n'auroit eu lieu. Ni la domination Macédonienne, ni le grand nombre de colonies Grecques établies en Syrie et en Égypte, n'ont pu abolir le syrien et l'égyptien, parce que ces langues étoient absolument différentes du grec. Pour citer des exemples plus familiers, le breton et le basque n'ont pu être abolis par la domination Françoise : on parle toujours ces langues dans les pays où on les parloit autrefois, parce qu'elles ne peuvent se mêler avec le françois. Lorsqu'elles en adoptent les mots, elles les assujettissent à la forme qui leur est propre, et les rendent presque méconnoissables par les changemens qu'elles y font.

Il faut observer de plus que, jusqu'à la conquête de l'Asie par Alexandre, et jusqu'à la formation des royaumes de Bithynie et de Pergame, la Mysie, la Lydie et la Carie n'eurent que peu de commerce avec les Grecs ; les Perses étant attentifs à contenir les colonies Helléniques dans les limites de leurs territoires, par la crainte que ces républicains n'inspirassent aux peuples de ces provinces leur amour pour l'indépendance.

L'exemple de nos langues modernes peut donner une idée assez juste du rapport que je crois avoir été entre les différens dialectes de cette langue générale dont je suppose l'existence. L'italien, l'espagnol, le portugais, le gascon, le françois et les différens patois de ces langues, ont tous une origine commune dans le latin, qui étoit lui-même une espèce de dialecte barbare de la langue grecque. Les langues suédoise, saxone, bavaroise, suisse, flamande, angloise, &c. sont de même des variétés d'une ancienne langue commune à tous ces peuples, qui s'est partagée en plusieurs dialectes, dont quelques-uns sont devenus presque inintelligibles pour ceux qui ne parlent que les autres dialectes. Il en faut dire autant des langues esclavone, russienne, polonoise, bohémienne, vénédique, illyrienne, &c. Telle est, ce me semble, l'idée qu'on doit prendre de la très-ancienne langue grecque et de ses différens dialectes, hellénique, pélasgique, carien,

lydien, mysien et phrygien ; c'est du moins la conséquence qui me paroît résulter nécessairement des faits rapportés ci-dessus.

On demandera sans doute quelle étoit la cause de cette conformité entre les Pélasges ou anciens Grecs d'Europe et ces nations Asiatiques. Les premières peuplades avoient-elles passé de la Grèce dans l'Asie ou de l'Asie dans la Grèce ? Venoient-elles d'un autre pays d'où elles s'étoient répandues également dans l'Asie mineure et dans la Grèce ? Quel étoit ce pays ? Comment et dans quels temps s'étoient faites ces migrations ?

Il ne me paroît pas qu'il soit possible de répondre à ces questions d'une manière précise et certaine.

1.° Ces événemens sont d'un temps antérieur à celui dont la tradition s'est conservée par le secours de l'écriture chez les Grecs et chez les nations voisines, c'est-à-dire, à l'arrivée des colonies Orientales. Les livres de Moïse, qui nous instruisent de la dispersion des descendans de Noé, ne contiennent aucun détail sur la manière dont s'est faite cette dispersion, pas même par rapport aux nations que les Hébreux avoient plus d'intérêt de bien connoître.

2.° Nous avons perdu les ouvrages des historiens Grecs qui auroient pu nous instruire du moins des plus anciennes traditions des peuples voisins de la Grèce, et de celles des nations de l'Asie mineure, comme Xanthus de Lydie, Hécatée de Milet, Cadmus, &c.

3.° Les écrivains Grecs qui nous restent, ne s'accordent point entre eux, et souvent ils se contredisent eux-mêmes, adoptant dans le même ouvrage des opinions opposées l'une à l'autre : d'où il faut conclure que ce qu'ils disent, étoit rarement appuyé sur d'anciennes traditions. Ce n'étoient le plus souvent que les conjectures de critiques plus anciens qu'eux, ou des fables inventées pour favoriser les prétentions de quelque nation particulière qui vouloit passer pour plus ancienne que les autres.

Herod. VII, 73—75. Hérodote dit dans un endroit que les Bithyniens, les Phrygiens, les Mysiens, les Lydiens, &c. sont tous descendus des *Bryges*, petit peuple voisin du Strymon, sur les frontières de la Thrace et *Ibid. 20, 75.* de la Macédoine. Ailleurs il assure qu'avant les temps de Troie πρὸ τῶν Τρωϊκῶν, ce qui peut s'entendre de la fondation comme de

de la ruine de cette ville *(a)*, une armée nombreuse de Teucriens et de Mysiens traversa le Bosphore, soumit toute la Thrace, pénétra dans la Macédoine, et s'avança d'un côté jusqu'au fleuve Pénée, et de l'autre jusqu'à la mer d'Ionie ou jusqu'au golfe Adriatique. Ce fut, dit-il, cette expédition qui obligea les Bryges d'abandonner les bords du Strymon. Ils se retirèrent sans doute dans la Thrace septentrionale, rassemblèrent les naturels, se mirent à leur tête, marchèrent par le milieu des terres vers l'Orient, traversèrent le Bosphore auquel Byzance donna son nom dans la suite, entrèrent en Asie, s'emparèrent d'abord de la Bithynie et descendirent ensuite vers le midi. Si l'événement rapporté par Hérodote est véritable, il faut supposer qu'il est arrivé de la manière dont je le représente.

Les Teucriens et les Mysiens d'Hérodote ayant soumis la Thrace et la Macédoine jusqu'au Pénée et jusqu'à la mer d'Ionie, c'est-à-dire, jusqu'à la Thessalie et jusqu'à l'Épire, il est naturel de supposer que leur domination sur ces pays subsista pendant quelques générations, et que c'est à cette espèce d'union en un même corps politique qu'il faut attribuer ce que Strabon nous apprend de la ressemblance dans le langage, dans la forme des habits, et dans la manière de couper les cheveux, qu'on remarquoit entre ces différens peuples établis depuis la mer d'Ionie jusqu'au Strymon. Peut-être ce corps est-il ce que Moïse désigne par le nom de *Kittim*, que les Juifs donnoient encore à la Macédoine au temps des Machabées. Cette tradition d'une colonie de Teucriens de la Troade, établie dans la Macédoine, subsistoit encore au temps d'Hérodote parmi les Pæoniens du Strymon. Cet historien nous apprend que l'expédition de Darius contre les Pæoniens fut entreprise à l'instigation de deux hommes de cette nation, nommés *Mantyès* et *Pigrès*, qui lui proposèrent de transporter dans l'Asie mineure les Pæoniens du fleuve Strymon, qui étoient une colonie de Teucriens de la Troade, εἴησαν δὲ Τευκρῶν τῶν ἐκ Τροίης ἄποικοι. *Herod. V, 13.*

(a) Diod. *l. XIV, p. 453*, parlant des Tyrrhènes d'Italie, emploie cette même expression au sens que je propose. Il dit que ces Tyrrhènes sont des Pélasges qui abandonnèrent la Thessalie pour éviter le déluge de Deucalion avant les temps de Troie, πρὸ τῶν Τρωικῶν, &c. Le déluge de Deucalion a précédé de plus de trois cents ans la prise de Troie. Diodore n'a pas eu dessein de joindre deux événemens si éloignés, pour déterminer la date d'un fait qui a suivi le premier.

Strab. V, 316. Les Pæoniens étoient au midi du mont *Boras* ou Boréas. Au nord de cette montagne étoient les *Dardani*, divisés en plusieurs petits peuples, parmi lesquels on nomme les *Galabri*. Il ne seroit peut-être pas impossible que les *Dardani* fussent une colonie Teucrienne; car il est certain que les Teucriens de la Troade ont pris *Il. l. II, v. 891.* dans la suite le nom de *Dardani*. Homère nomme ainsi ceux du canton dont Énée commandoit les troupes. Au reste, cette ancienne invasion des Mysiens et des Teucriens, étant faite à main armée, ne peut pas être comparée à ces migrations des nations Pélasgiques dont j'ai attaqué plus haut la possibilité. C'est ici une expédition militaire, dans laquelle une armée nombreuse s'ouvroit le passage par la force, et contraignoit ceux dont elle traversoit le pays à lui fournir des vivres.

Les Mysiens de l'Asie mineure étoient, suivant l'opinion d'Artémidore, géographe et critique savant, de la même nation que les Mysiens qui habitent sur les bords du Danube. Ils avoient passé en Asie en traversant le Bosphore de Thrace ou de Byzance, qui, par cette raison, avoit porté d'abord le nom de Bosphore Mysien. D'autres critiques disoient que les Mysiens étoient Thraces de même que les Bithyniens : mais il est facile de concilier ces deux opinions. Les Mysiens du Danube étoient les mêmes que les Gètes; *Herod. IV, 93.* or, les Gètes faisoient partie des Thraces, suivant Hérodote : de plus, les Gètes d'au-delà du Danube, les Mysiens et les Daces, *Strab. VIII, 295.* parloient la même langue que les Thraces, ainsi que Strabon nous l'assure, ὁμογλῶττοι δὲ εἰσιν οἱ Γέται τοῖς Δάκοις, &c. *(b)*

Si les Mysiens et les Bithyniens parloient la langue des Thraces, comme le suppose tout ce que Strabon dit de leur origine, il y avoit une langue générale commune à tous les peuples qui habitent des deux côtés du Danube depuis les frontières des Celtes, à ceux de la Thrace Européenne et à ceux de la Thrace Asiatique, c'est-à-dire, aux Bithyniens et aux Mysiens. Comme il *Suprà ex Herodoto et Strabone.* est prouvé, d'un autre côté, que les Mysiens, les Lydiens et les Cariens parloient une même langue, et que le fond de celle des Cariens et de celle des Lydiens étoit hellénique, il en faudra conclure que la langue grecque étoit elle-même un dialecte de

(b) Strabon, *lib. VII, p. 303*, ne parle que des Gètes qui parloient la même langue que les Thraces.

cette langue générale. On a vu plus haut qu'il devoit y avoir beaucoup de rapports entre le phrygien et le lydien, et que l'arménien étoit un dialecte du phrygien : ainsi on pourra supposer avec assez de probabilité, que, depuis les frontières des Celtes jusqu'à celles des Syriens et des Mèdes, on parloit des dialectes d'une même langue, et que la langue grecque étoit un de ces dialectes.

Art. IX.

De la Langue Grecque, et de ses Dialectes.

Cette ancienne langue étoit, sans doute, très-simple et très-pauvre dans son origine, parce que ceux qui la parloient, étoient des hommes grossiers dont l'esprit peu cultivé n'avoit qu'un très-petit nombre d'idées. Comme elle étoit commune à des peuples divisés d'intérêts et éloignés les uns des autres, à mesure que ces peuples étendirent leurs notions et leurs réflexions, elle reçut des altérations et des augmentations différentes dans chaque canton; et, après un certain nombre de siècles, elle se trouva divisée en plusieurs dialectes dont chacun avoit un certain nombre de termes soit primitifs, soit dérivés, qui lui étoient particuliers. La différence se sera augmentée à mesure que chacun de ces dialectes se sera perfectionné ; et enfin elle sera devenue telle, que ceux qui parloient un de ces dialectes, n'auront plus été entendus par ceux qui ne le parloient pas. L'exemple de l'italien, de l'espagnol, du gascon, du françois, qui sont différentes altérations du latin, peut nous donner une idée de ce qui a dû arriver à cette ancienne langue dont le grec étoit un dialecte.

Nous ne connoissons que très-imparfaitement les anciens dialectes pélasgiques : j'entends par ce nom les langues des peuples Grecs que les Hellènes traitoient de barbares. Les anciens glossaires nous en ont conservé plusieurs mots : mais c'étoient ceux qui, ne se trouvant pas dans la langue hellénique, avoient besoin d'être traduits; et nous ne devons pas juger du reste de la langue pélasgique par ces mots, et conclure de là qu'elle ne ressembloit pas au grec hellénique. Si cela étoit, il faudroit porter le même

jugement de la langue des Doriens de Sparte, dont les mêmes grammairiens nous ont conservé aussi plusieurs mots inconnus au reste des Hellènes.

Strab. VIII, 333. Les Grecs rapportoient toutes les variétés de leur langue à quatre dialectes principaux, dont chacun contenoit encore différens idiomes propres à des cantons particuliers. Ces quatre dialectes étoient l'éolien, le dorien, l'ionien et l'attique. Strabon les réduit même à deux, à l'éolien et à l'ionien, regardant le langage dorien et l'attique comme des variétés de l'éolien et de l'ionien.

Ces dialectes différoient principalement, en ce que les uns affectoient la prononciation de certaines voyelles, dont les autres faisoient un usage moins fréquent. On reprochoit, par exemple, aux Doriens un *platiasme,* c'est-à-dire, une affectation d'employer les voyelles d'un son plein, et qui demandent une plus grande ouverture de la bouche. Nous voyons, dans une idylle de Théocrite, que les Alexandrins, qui parloient un éolien très-adouci, se moquoient du platiasme des Doriens de Syracuse, colonie Corinthienne.

Quintil. I, 9.

α, η, ω.

Theocr. Idyll. XV. v. 88.

Les dialectes des pays situés au-delà de la Loire, ou ceux de la *langue d'oc,* comme nos pères les appeloient, sont, par rapport à ceux de la *langue d'oui,* ou par rapport au françois commun, ce qu'étoient le dorien et l'éolien, comparés à l'ionien et à l'attique. Presque tous les mots de la *langue d'oc* deviendront françois par le seul changement de l'*a* en *e*.

Dans quelqu'un des dialectes grecs, on ajoutoit des voyelles entre les consonnes doubles, pour rendre la prononciation plus douce; ou des consonnes entre les voyelles, pour éviter les hiatus et les diphthongues. Dans d'autres dialectes, c'étoit tout le contraire. Le dialecte attique changeoit l'*s* en *t;* l'ancien éolien changeoit l'aspiration forte en *s;* et de là vient que plusieurs mots latins prennent une *s* qui n'est point dans le grec. D'autres fois, ce même dialecte éolien changeoit cette même aspiration en une lettre qui tenoit du *vé* ou de l'*f.* Ce son avoit eu besoin d'un caractère particulier qu'on nommoit *digamme éolique (c),* et

Spanh. Diss. de Litteris, vol. I, de usu Numism.

(c) Ce caractère, quoiqu'un peu altéré, étoit resté dans l'alphabet commun; mais il ne servoit qu'à exprimer le nombre de 6.

qui se voit encore sur quelques anciennes médailles Grecques des villes Éoliennes *(d)*. On doit, ce me semble, conclure de là que le son de cette lettre *vé* étoit inconnu dans les dialectes ionien et attique, et qu'il étoit différent de celui du *b*, quoique les Grecs modernes donnent aujourd'hui le son du digamme à cette dernière consonne.

Dans certains mots qui se prononçoient originairement avec deux ou trois consonnes jointes ensemble, souvent on en supprimoit une pour rendre la prononciation plus aisée; mais tous les dialectes ne s'accordoient pas à supprimer la même consonne : on avoit prononcé, par exemple, πέμπτιος dans tous les dialectes, et ce mot étoit resté dans l'attique; mais on disoit aussi πέντπη et πεντπὰς dans le même dialecte. Les Éoliens avoient retranché le τ et conservé le π; ils prononçoient πεμπὰς et πέμπη *(e)*. En examinant les inflexions et les dérivés de plusieurs mots qui n'ont aujourd'hui qu'une consonne simple dans leur *thème* primitif, on reconnoîtra qu'ils se prononçoient originairement avec des consonnes doubles, parce que celle qui a été retranchée de ce thème se remontre dans les dérivations et dans les inflexions. Si les étymologistes y avoient fait attention, ils ne se seroient pas servis de ces exemples pour établir leurs règles sur la transmutation des lettres d'organe différent.

(d) Ce digamme avoit été anciennement usité chez tous les Grecs. *Dionys. Halic. Antiq. Rom.* lib. I, p. 16. Dans beaucoup de mots il fut changé en Γ, *gamma*, comme une foule d'exemples le prouve.

(e) Le ζ composé du *d* et de l'*s*, perdoit souvent cette dernière lettre dans les dérivés et dans les inflexions. Il est probable qu'en latin, dans tous les noms de la troisième déclinaison qui sont terminés par une *s* au nominatif, et qui font au génitif *tis* ou *dis*, la lettre *s* du nominatif étoit prononcée *ds* ou *ts*, *frons*, *frontis*; *frons*, *frondis*; *virtus*, *virtutis*. [M. Fréret n'entrevoit ici qu'une partie de la vérité. La cinquième déclinaison des Grecs, et la troisième des Latins qui en dérive, étoient anciennement régulières, et formoient leur génitif régulièrement. Les anciens Grecs disoient μάρτυρς, *testis*; παῖδς, *puer*; δαῖτς, *convivium*, dont les génitifs réguliers sont, μάρτυρος, παιδὸς, δαιτὸς, en insérant la voyelle *o*: de même, chez les anciens Latins, on disoit, *nubs*, *nubis*; *pubs*, *pubis*; *vulps*, *vulpis*; *orbs*, *orbis*; *corbs*, *corbis*; *præds*, *prædis*; *vats*, *vatis*; *vads*, *vadis*; *cævs*, *cævis*; *brevs*, *brevis*, &c. Le concours de ces consonnes rendant la prononciation très-dure, on les changea, on les supprima, ou l'on y ajouta une voyelle. Ces déclinaisons, qui jusqu'alors avoient été très-régulières, devinrent ainsi irrégulières. *Voyez* ce sentiment développé fort au long dans une dissertation de Markland, *de Græcorum quintâ declinatione imparisyllabicâ indè formatâ et Latinorum tertiâ.*]

Les dialectes dorien et éolien ancien terminoient par une *r* ces mots qui, dans les dialectes communs, finissoient par une *s*. Dans l'ancien décret porté à Sparte contre le musicien Timothée, il est nommé Θιμόθεορ ὁ Μιλήσιορ au lieu de Θιμόθεος ὁ Μιλήσιος *(f)*. Les Romains et les peuples d'Italie d'origine Pélasgique employoient également les deux terminaisons, et disoient *honor* et *honos*, *arbor* et *arbos (g)*; ils avoient même prononcé indifféremment l'une ou l'autre de ces lettres au milieu des mots, disant également *aurum* et *ausum*.

Ap. Boeth. de Musicâ, lib. I.

Le langage des Spartiates et celui des anciens Éoliens devoient être presque inintelligibles pour les Ioniens, qui ne connoissoient que leur dialecte particulier, non-seulement à cause de cette terminaison, mais encore parce qu'ils employoient des mots qui n'étoient pas usités au même sens dans les autres dialectes : Σιὸρ λιστάνιορ, par exemple, étoit synonyme, à Sparte, de Θεὸς ἀγαθὸς. Le *théta*, espèce de lettre sifflante qui tenoit beaucoup du ζ, se prononçoit comme une *s*; et Τζεὸς avoit fait Σιὸρ. Le mot λιστάνιορ étoit pour λιστάνιος, qui venoit de λίσσομαι ou λίτομαι, dérivé du thème inusité λίτω ou λίσω, *j'apaise, je rends favorable (h)*. Les Romains employoient ce mot chez eux; *litare* signifie offrir un sacrifice qui apaise les dieux et qui leur est agréable.

Dans les dialectes éolien et dorien, βάνα étoit synonyme de γύνη. Nos étymologistes veulent que ce fût un même mot dans lequel on avoit changé le γ en β, quoique ces deux lettres demandent deux situations opposées dans les organes de la voix. Comme ce mot de βάνα avoit été employé par Pindare, Bochart le croit béotien et d'origine phénicienne; *Banoth filiæ*. Comme ce mot ne signifie pas *filia*, θυγάτηρ, mais une femme en général, et

Hesych. in h. v.

Boch. Chanaan, I, 17.

(f) Strabon, *Geogr. lib. X, pag. 687*, parlant de la ville d'Erétrie dans l'île d'Eubée, colonie venue de l'Elide, dit qu'on y affectoit la prononciation de l'*r*, non-seulement à la fin des mots, mais encore au commencement. Platon, dans *le Cratyle (434)*, remarque cette prononciation des Erétriens, qui disoient Σκληρότηρ au lieu de Σκληρότης. Hésychius le reproche aux Doriens de Sparte, et les grammairiens le remarquent des Éoliens.

(g) L'ancienne terminaison d'*honor*, *arbor*, étoit *honors*, *arbors*; de là le génitif régulier *honoris*, *arboris*. La terminaison du nominatif fut adoucie dans la suite; et l'on dit alors indistinctement, *honor*, *honos*; *arbor*, *arbos*.

(h) C'est de là que vient notre *Litanie*.

qu'il faisoit au pluriel βαννῆκαι, je crois qu'on doit le regarder comme un terme pélasgique. Hésychius dit encore que, dans la langue des peuples d'Italie, βάννας signifie un *roi*, un *très-grand prince :* ce mot ne se trouve pas dans ce qui nous reste de la vieille langue latine. Il étoit sans doute de la langue de quelqu'un des peuples d'origine Pélasgique de l'Italie inférieure, qui sont ceux que les Grecs nommoient Ἰταλιῶται. Le mot *ban* ou *pan* signifie *roi, seigneur, maître*, dans tous les dialectes de la langue illyrienne ou esclavonne. Il a été le titre des souverains de quelques cantons; mais il se prend aussi au sens du latin *herus*, pour le maître d'une maison, le père de famille. Son féminin *pani* ou *pana* et *panna*, s'emploie dans l'usage, non-seulement pour marquer la maîtresse de la maison, la mère de famille, mais encore pour désigner en général, d'une manière polie, une femme ou une fille; c'est comme le mot de *dame* en françois. Il est sûr, par des témoignages anciens, qu'il y avoit eu des colonies Illyriennes dans l'Italie, dès les premiers temps. Pourroit-on supposer qu'elles y avoient porté le mot *bannas* pour signifier *roi*, et que le mot *banna, mulier*, de l'ancien éolien, avoit aussi la même origine?

Les dialectes grecs ou helléniques convenoient entre eux, 1.° en ce que le plus grand nombre des mots, quoique formés avec des variétés, se tiroient des mêmes racines; 2.° en ce que les termes particuliers à un dialecte se pouvoient rapporter à d'anciennes racines inusitées dont on trouvoit des dérivés dans les autres dialectes; 3.° en ce que tous s'accordoient à suivre, en général, les mêmes règles grammaticales pour la dérivation, la composition et l'inflexion des noms et des verbes. Il y avoit cependant entre eux quelques légères différences qu'on trouvera dans les ouvrages des grammairiens.

Un des principaux caractères qui distinguent la langue grecque, c'est l'abondance et l'analogie des moyens qu'elle fournit d'exprimer par la déclinaison et par la conjugaison des mots et par l'union ou combinaison des racines en un même mot, toutes les variétés et tous les changemens qui arrivent, soit dans les rapports des êtres comparés entre eux, soit dans les diverses actions et réactions de ces mêmes êtres les uns sur les autres. C'est-là, ce me semble,

ce qui constitue la vraie richesse d'une langue : celle qui consiste seulement dans l'abondance des termes, se peut acquérir et s'acquiert en effet dans toutes les langues où le nombre des mots et des locutions s'augmente à mesure que les hommes acquièrent de nouvelles idées *(i)*. Mais toutes ne sont pas en état de tirer ces nouvelles acquisitions de leur propre fonds; la plupart le font en adoptant des mots étrangers, ou en donnant à d'autres mots de la langue, une signification nouvelle et différente de celle qu'ils avoient. Quelquefois il faut employer une périphrase pour exprimer une idée ou un rapport assez simple : c'est ce qui arrive ordinairement à la langue françoise.

Les Grecs trouvoient, dans l'analogie de leur langue, des moyens simples de réunir et d'envelopper plusieurs idées sous un seul mot, lorsque ces idées étoient liées les unes aux autres dans l'esprit de celui qui parloit. Ce n'étoit point là un avantage que la culture et l'art eussent procuré à leur langue : elle doit l'avoir toujours eu ; car nous le trouvons dans un degré encore plus éminent dans les langues de plusieurs peuples que nous regardons comme barbares, par exemple, dans celle des Mexicains. Les différentes langues primitives ont un certain génie grammatical qui leur est propre, mais qui règne dans tous leurs dialectes, et qui en constitue, pour ainsi dire, les genres : on peut et l'on doit, je crois, les considérer comme les botanistes considèrent les plantes, qui se réduisent à un certain nombre de genres dont chacun se subdivise en plusieurs espèces qui conviennent toutes dans les caractères essentiels au genre, et qui y ajoutent seulement des variétés et des différences.

La richesse grammaticale de la langue grecque passoit non-seulement les bornes du besoin, mais peut-être même encore celles de la commodité, et pouvoit quelquefois devenir embarrassante. Il y a, par exemple, des modes et des temps dans les conjugaisons des verbes, dont il est difficile de bien marquer la différence ; et l'on ne voit pas que ceux qui ont le mieux écrit, aient toujours observé, à cet égard, les règles établies par les

(i) Si dans les dernières disputes excitées au sujet des anciens, leurs partisans avoient bien voulu entrer dans ce détail, ils auroient forcé leurs adversaires à reconnoître les avantages réels de la langue grecque.

grammairiens.

grammairiens. Je ne citerai pour exemple que les doubles aoristes et les doubles futurs, qui ne diffèrent entre eux que par l'inflexion, et qui ont précisément la même signification *(k)*.

Ne pourroit-on pas attribuer l'origine de ces temps doubles à un très-ancien mélange de deux dialectes qui différoient l'un de l'autre dans la manière de former les temps sur la même racine primitive, si l'on suppose qu'ils se sont mêlés et confondus par l'union intime des deux peuples qui les parloient? Dans ce mélange, l'un des deux dialectes aura pris le dessus et comme étouffé l'autre, de façon cependant qu'on aura conservé quelques-unes des inflexions propres à ce dernier.

Il me semble qu'on voit des vestiges d'un semblable mélange de deux anciens dialectes dans toutes les langues, sur-tout pour les mots qui reviennent presque à tout moment, comme les pronoms et le verbe substantif, qui empruntent leurs cas et leurs temps de différens thèmes, *ἐγὼ*, *νῶ (l)*, *ἡμεῖς* en grec; *ego*, *me* et *nos* en latin; *εἰμὶ*, *ὦ* ou *ἔω* et *ἔσομαι* en grec; *sum*, *sim*, *ero* en latin *(m)*. Cette variété, qui a lieu dans presque toutes les langues, doit venir de ce que les cas et les temps d'un nom et d'un verbe sont quelquefois formés de différens thèmes primitifs inusités : *fui*, *fueram*, *fuero*, supposent le présent *fuo*.

Si l'on examine la langue grecque avec une certaine attention, on ne pourra s'empêcher de reconnoître des preuves bien fortes de ce mélange de deux anciens dialectes; car, lorsqu'on trouve dans une langue les mêmes idées exprimées par des sons différens, et des idées différentes et même contraires attachées aux mêmes sons et à des mots tout semblables, il faut les regarder comme des restes de deux langues distinguées l'une de l'autre : or tout cela se trouve dans le grec.

D'un côté, on voit un certain nombre de racines doubles ou de termes primitifs qui diffèrent absolument pour le son, et qui ont précisément la même signification; de l'autre, on trouve

(k) Clarke prouve dans sa note sur le vers 37 du I.er livre de l'Iliade, que cette signification est différente.

(l) Νῶ pour *nos* est dans Homère, [mais au duel seulement.]

(m) Dans nos langues modernes, qui représentent moins le latin de la ville de Rome que les dialectes provinciaux, *saro*, *je serai*, *&c.*, montre que dans le langage populaire de quelques provinces, on employoit un futur formé de *sum*.

plusieurs mots absolument semblables pour le son, et qui répondent cependant à des idées différentes et souvent opposées. Les dictionnaires sont pleins d'exemples de ce dernier cas; il suffit de les ouvrir pour en rencontrer. Quant aux doubles racines de même signification, on en trouvera des exemples dans un très-grand nombre de verbes qui empruntent des modes, des temps ou des personnes d'un thème très-différent de celui qui est resté en usage.

Si les étymologistes et la plupart des grammairiens avoient fait attention à ces doubles racines, ils se seroient souvent épargné bien des embarras et bien de faux raisonnemens, soit lorsqu'ils veulent réunir les idées et les notions les plus éloignées en une seule, soit lorsque, pour ramener à une même racine deux sons très-différens l'un de l'autre, ils établissent sur la transmutation réciproque des lettres d'organe différent, des règles cabalistiques avec lesquelles il sera facile de réduire toutes les langues à une seule, et de les trouver toutes dans celle qu'on aura résolu d'honorer du titre de langue-mère de toutes les autres.

Pour revenir aux dialectes helléniques, Saumaise, dans un ouvrage sur cette matière, rempli de la plus profonde érudition *(n)*, soupçonne que le platiasme des Éoliens et des Doriens venoit du mélange des Phéniciens de Cadmus avec les Pélasges de la Béotie; mais ce platiasme ou cette fréquence des voyelles pleines et ouvertes, commune à tous les dialectes de l'ancien éolien, étoit la prononciation générale de la Grèce, à l'exception des Ioniens de l'Ægyalée et de l'Attique, et peut-être de ceux de l'Argolide, avant leur mélange avec les Achéens de Pélops. L'éolien étoit le dialecte des Arcadiens, des Éléens, des Achéens, des Étoliens, des Béotiens, des Thessaliens, des Épirotes, des Macédoniens, &c. Le territoire de Thèbes fut toujours très-peu étendu, parce que les Phéniciens de Cadmus étoient en très-petit nombre; et on ne peut supposer qu'une poignée d'étrangers ait changé la prononciation de toute une nation divisée en plusieurs peuples qui avoient peu de commerce les uns avec les autres.

Strab. VIII, 335.

(n) Salmas. *de Linguâ hellenisticâ.* L'objet principal de ce savant est d'examiner, dans ce traité, si l'ancien et le nouveau Testament sont écrits dans quelque dialecte particulier; s'il existe un de ces dialectes auquel on puisse donner le nom de langue hellénistique. Il se déclare pour la négative, et entre, à cette occasion, dans beaucoup de digressions.

Ne seroit-il pas plus naturel de supposer que le dialecte ionien ou attique, qui étoit celui d'un très-petit canton de la Grèce, hors duquel on ne le parloit point, avoit été formé par le mélange des Pélasges de l'Attique avec les Égyptiens de Cécrops et d'Érechthée qui y amenèrent deux colonies différentes, et que ce furent ces mêmes Égyptiens qui adoucirent le platiasme en changeant les sons pleins de l'*a* et de l'*oô* en d'autres moins ouverts, à-peu-près comme nous avons fait dans les provinces du nord de la France, où nous avons changé en *e* presque tous les *a* des mots empruntés du latin ? Comme presque tous les écrivains célèbres ont été Athéniens ou Ioniens, et que leur langue étoit, pour ainsi dire, celle des sciences *(o)*, on s'accoutuma à ne regarder les deux autres dialectes que comme ceux de quelques pays particuliers. Il s'en falloit même beaucoup que les colonies Ioniennes eussent porté dans les pays qu'elles occupèrent, l'usage d'une langue pure et uniforme. Hérodote dit qu'on reconnoissoit quatre idiomes différens dans l'Ionie, γλῶσσαν δὲ οὐ τὴν αὐτὴν οὗτοι νενομίκασι, ἀλλὰ τρόπους τέσσερας παραγωγέων. Ainsi il s'en falloit beaucoup que la langue dans laquelle il a écrit, fût celle qu'on parloit dans toute l'Ionie : il n'y avoit proprement, comme il le remarque lui-même, que les chefs et les conducteurs de la colonie, ou ceux qui venoient d'Athènes et qui étoient sortis du prytanée, qui fussent Ioniens; les autres étoient ramassés de différentes nations. La colonie avoit été composée d'Abantes de l'île d'Eubée, de Minyens d'Orchomène, de Cadméens ou de Thébains, de Dryopes, de Phocéens, de Molosses, d'Arcadiens, de Pélasges, de Doriens, d'Épidauriens et de plusieurs autres peuples, ἄλλα τε ἔθνεα πολλά. La langue commune des Ioniens Asiatiques devoit être mêlée de tous les dialectes, quoique l'ancien attique fût celui qui y dominoit. Les poésies d'Homère nous donnent une idée de cette langue. Le mélange de tous les dialectes qu'on y aperçoit,

L. 1, c. 142.

Herod. 1, 146.

(o) Nous avons cependant les noms d'environ cinquante auteurs qui avoient écrit en dorien, lequel différoit peu de l'éolien. Tous les anciens Pythagoriciens ne se servirent jamais que du premier dialecte. Les Italiotes, les Siciliens, les Crétois, une partie des habitans de l'Asie mineure et du Péloponnèse, et plusieurs peuples du reste de la Grèce, ne parloient que le dorien, mais chacun avec des différences plus ou moins marquées, ἄλλως γὰρ Ἀργεῖοι, καὶ ἄλλως Λακεδαιμόνιοι, καὶ ἑτέρως Κρῆτες διαλέγονται. *Gram. anon. ad calc.* Greg. de Dial. *p. 335.*

vient de ce qu'il a écrit dans la langue populaire de son pays. Ses admirateurs ont supposé qu'il avoit affecté par choix ce mélange de tous les dialectes, sans songer que par-là ils supposent qu'il avoit affecté d'écrire ses poëmes dans une langue qu'on n'auroit parlée nulle part, et qui n'auroit pas existé hors de ses vers. S'il faut en croire tous ceux qui ont parlé de ce poëte,
Herod. I, 144. il devoit être bien éloigné de prévoir la fortune que feroient un jour ses poëmes. Il avoit grand besoin de l'approbation et du secours de ses contemporains pour subsister ; et ç'eût été un mauvais moyen pour l'obtenir, que de leur réciter des vers composés dans un jargon mêlé de tous les différens dialectes, si ce jargon n'eût pas été leur propre langage. Il semble cependant qu'outre ce langage mélangé, il se forma une langue plus épurée et plus semblable à l'ancien attique, qui devint le langage des écrivains, et dont ceux même qui n'étoient pas Ioniens d'origine affectoient de se servir. Halicarnasse, patrie d'Hérodote, et Cos, patrie d'Hippocrate, étoient deux villes Doriennes : cependant ces deux écrivains employèrent l'ionien, et leurs ouvrages sont encore aujourd'hui les modèles du style dans ce dialecte.

Lorsque les Macédoniens, et ensuite les Romains, eurent réuni tous les différens peuples de la Grèce en un même corps et pour ainsi dire en une seule *cité*, la nécessité du commerce introduisit l'usage d'un nouveau dialecte, que les grammairiens ont nommé le dialecte commun *(p)*. Cette langue commune, rejetant tous les idiotismes qui différencioient les anciens dialectes, n'admettoit que les inflexions et les prononciations dans lesquelles le plus grand nombre s'accordoit. On peut voir là-dessus l'ouvrage de
De Linguâ hellenisticâ. Saumaise. Le style de la version grecque de la Bible faite à Alexandrie, et celui du Nouveau-Testament, écrit en Syrie, peuvent nous donner une idée de la langue dont les Macédoniens avoient établi l'usage dans les pays de leur domination.

Strab. VIII, 372. Ces Macédoniens avoient un dialecte particulier, que Strabon suppose semblable à celui des Thessaliens, qui étoit éolien. Mais, dès le temps de Philippe, et sous Alexandre, il ne s'employoit à la

(p) Ἡ κοινὴ διάλεκτος, qui faisoit donc le cinquième, *quinque græci sermonis differentiæ &c.* Quinctil. L. XI, chap. 11, &c. *quinque græcæ linguæ.* Acro, *ad* Horat., *od. lib. II, 30.*

cour que dans l'usage domestique *(q)*. Plutarque dit qu'Alexandre ayant été désarmé par ses amis, dans sa querelle avec Clitus, entra dans un tel emportement, qu'il appela ses gardes, en langage macédonien, μακεδονιστὶ; ce qui montroit, ajoute-t-il, qu'il ne se possédoit plus. *Plut. Vit. Alex pag 694.*

Ce qui est arrivé en Italie, peut nous donner une idée de la manière dont ce dialecte commun s'introduisit. Les diverses provinces de l'Italie parlent toutes des dialectes différens, dans lesquels on n'écrit point ou du moins dans lesquels on ne compose point d'ouvrages sérieux; ils ne servent que pour l'usage populaire et domestique. Mais il y a une langue commune, qui est celle des livres, des sermons et de la conversation des honnêtes gens, et qui n'est cependant, en aucun endroit, la langue populaire: elle approche beaucoup du toscan; mais elle en évite les idiotismes, que les écrivains Florentins affectent de conserver, même dans ceux des mots manifestement latins que le dialecte particulier à leur ville a défigurés, tandis qu'ils se sont conservés avec moins d'altération dans la langue commune. On peut voir ce que le comte *Castiglione* a dit là-dessus dans son *Courtisan.*

L'objet que je me suis proposé dans ce Mémoire, demanderoit que j'examinasse s'il se trouve encore aujourd'hui hors des limites de l'ancienne Grèce, quelque langue qu'on puisse regarder comme un reste de cette ancienne langue générale dont les dialectes se parloient depuis les frontières des Celtes jusqu'à celles des Mèdes et des Syriens. On ne peut répondre à cette question que par des conjectures, dont il faut se contenter dans ces sortes de recherches; mais on est en droit d'exiger de ceux qui proposent ces conjectures, qu'elles remplissent du moins certaines conditions sans lesquelles elles ne peuvent mériter d'être écoutées.

1.° Il faut que les peuples dont on fera sortir les Grecs, soient établis dans leur voisinage; qu'ils aient pu facilement se répandre dans la Grèce, et même, s'il est possible, qu'on les trouve mêlés, dans les premiers temps, avec les Grecs.

(q) Cependant les députés de Philippe II, roi de Macédoine, dirent, selon Tite-Live, dans le conseil des Etoliens, *Ætolos, Acarnanas, Macedonas, ejusdem linguæ homines* (lib. XXXI, c. 29); et le décret des Étoliens, de l'an 191 avant J. C., en faveur des Téiens, est en éolien. Vid. *ap. Chish. Antiq. Asiat.* p. 105.

2.° Il faut que la langue de ces peuples ait conservé un certain nombre de mots semblables aux anciennes racines et aux anciens mots de la langue grecque. Il faut, de plus, que cette ressemblance soit indépendante de toute transmutation des lettres radicales en d'autres d'un organe différent : on n'en pourroit même rien conclure si elle ne se trouvoit que dans un petit nombre de mots, parce qu'elle pourroit être l'effet du hasard.

Le nombre des sons simples et monosyllabiques qui ont formé les racines primitives dans toutes les langues, est peu considérable, parce qu'il s'en faut beaucoup que toutes les combinaisons possibles des sons simples aient été épuisées. D'un autre côté, les idées primitives et les affections générales des êtres qu'on s'est contenté d'abord d'exprimer dans toutes les langues, étant partout les mêmes, il ne seroit pas étonnant que, sans s'être copiés, les hommes de différens pays se fussent quelquefois rencontrés dans l'union des signes avec les choses signifiées.

S'il étoit même vrai, comme le soupçonnent quelques métaphysiciens *(r)*, que le choix de ces premiers signes n'eût pas été tout-à-fait arbitraire, et qu'il y eût eu quelque rapport inconnu, mais physique, entre la disposition des organes intérieurs du sentiment qui est excité en nous à la présence des objets, et la situation des organes de la voix nécessaire pour proférer certains sons, cette ressemblance entre les racines primitives des différentes langues deviendroit une chose nécessaire. Il en seroit de ces racines primitives comme des cris et des tons par lesquels les hommes expriment les passions violentes de douleur, de joie, d'affliction, &c. Ce principe pourroit servir à rendre raison de la conformité qui se trouve dans presque toutes les langues, pour certains noms des premiers objets qui se présentent aux yeux des enfans *(s)*; mais je ne crois pas qu'il pût nous conduire bien loin.

Reland. Dissert. miscell.

Reland a montré, dans ses Dissertations sur les langues, que si la ressemblance même la plus parfaite entre un petit nombre de mots suffisoit pour former une preuve de l'identité de deux langues, on seroit en droit de tirer l'ancienne langue des Sabins

(r) Leibnitz, Réflexions sur l'origine des langues, 1.er volume des Mémoires de l'Académie de Berlin.

(s) Par exemple, pour les noms de père et de mère.

de celle des Æthiopiens du cœur de l'Afrique, et de la langue *Amara*. D'autres savans, moins scrupuleux ou moins bons critiques que Reland, se sont crus en droit d'établir, sur cette seule conformité d'un très-petit nombre de mots, l'identité du grec avec la langue qu'ils affectionnoient, avec le tudesque, le breton, le hongrois &c. Au moyen des libertés qu'ils se sont données sur la transmutation des lettres et sur le rapprochement des idées les plus éloignées, il seroit aussi facile de tirer le grec du mexicain ou du péruvien, et de ramener toutes les langues de l'univers à une seule. Plusieurs critiques ont entrepris de les rapporter à l'hébreu; mais, par leur méthode, il n'y a point de langue des sauvages de l'Amérique qui ne pût prétendre au même avantage.

Rudbekius, Hadr. Junius, David Parry, Pezron, &c.

La troisième condition, et qui est d'une nécessité indispensable, c'est que la langue moderne qu'on regarderoit comme un dialecte de l'ancienne langue dont le grec étoit dérivé, ressemblât au grec dans ce qui constitue le caractère essentiel des langues, ou dans le génie grammatical; qu'elle eût, comme lui, des inflexions marquées par le changement de terminaison, des genres, des nombres et des cas proprement dits dans les noms; que les verbes eussent des conjugaisons, c'est-à-dire, des modes, des temps, des personnes, distingués par l'inflexion grammaticale du mot qui forme le thème radical. Il faudroit que, dans cette langue moderne, les modes et les temps ne fussent pas exprimés par des particules séparées ou par l'union d'un verbe auxiliaire avec un participe, mais par des affixes ou des préfixes intimement unies avec la racine, en sorte que le tout ne fît qu'un seul et même mot.

Nous avons peu de ces verbes et de ces temps simples en françois, et nous nous servons presque par-tout d'un adjectif joint avec un verbe auxiliaire. Les Grecs ont beaucoup de ces verbes simples; mais il y a des peuples barbares dont les langues sont encore plus riches à cet égard. Dans le péruvien, par exemple, tous les noms, tant substantifs qu'adjectifs, deviennent des verbes par le seul changement de leur terminaison, et reçoivent ensuite toutes les inflexions qui caractérisent la conjugaison. Le génie grammatical qui constitue l'essence d'une langue est indépendant de la culture: cette langue ne peut l'acquérir ni le perdre tout-à-fait.

Je ne crois pas cependant qu'il faille exiger que la langue à laquelle on voudra rapporter le grec, convienne avec lui dans tout le détail, et qu'il y ait une ressemblance parfaite dans la manière d'énoncer les inflexions : à cet égard, les dialectes helléniques diffèrent entre eux. Les Doriens et les anciens Éoliens ne donnoient pas toujours aux mêmes mots, des terminaisons semblables à celles des Ioniens; ils différoient d'eux dans la forme de plusieurs inflexions. Les Romains, qui parloient une langue originairement pélasgique, avoient des inflexions très-différentes de celles des Hellènes, dans les cas des noms et dans les temps des verbes. Le latin n'a presque rien de commun dans la grammaire avec le grec, qu'une marche générale; et c'est moins une ressemblance parfaite qu'un certain air de famille qui montre l'origine grecque du latin *(t)*.

La langue pélasgique étant celle d'un pays qui avoit assez d'étendue, on ne peut en attribuer l'origine aux colonies Égyptiennes et Phéniciennes venues par mer, qui étoient peu nombreuses, et qui avoient trouvé la Grèce déjà habitée. Ces colonies, composées de matelots et de soldats, policèrent à la vérité les sauvages de la Grèce; mais elles se mêlèrent et se confondirent avec eux, de façon que leurs descendans perdirent bientôt l'usage de la langue qu'ils avoient apportée; ils n'en conservèrent que les mots relatifs aux notions qu'ils avoient données aux sauvages. Au bout de quelques générations, les chefs de ces colonies cessèrent même de porter des noms usités dans leur ancienne patrie, et ils en prirent qui étoient tirés de la langue grecque.

Il n'y a aucune ressemblance, pour le génie grammatical, entre le grec et les langues égyptienne et phénicienne que parloient ces premières colonies.

Le cophte ou l'égyptien moderne peut nous donner une idée de l'ancien égyptien, au moins pour le génie grammatical. Nous avons, dans cette langue, des traductions assez anciennes de plusieurs livres de la Bible; et l'on y retrouve presque tous les mots

(t) Cette ressemblance est plus grande que M. F. ne le pense : *græcæ latinæque linguæ conjunctissimam cognationem natura dedit*, dit un ancien grammairien, Macrob. Theod. *de Differ. græc. et lat. verbi*. Tyrannion avoit fait un traité pour montrer que le latin étoit un dialecte grec *(Suid. in h.v.)* — et Denys d'Halicarnasse dérive le latin de l'éolien, *Antiq. rom.* L. I. c. 90, opinion généralement adoptée.

mots de l'ancien égyptien dont la signification nous est connue. Le cophte d'aujourd'hui a emprunté plusieurs mots du grec ; mais il les a toujours changés pour les assujettir au génie de sa grammaire.

Presque toutes les racines cophtes sont monosyllabiques ; elles ne souffrent aucun changement ni aucune inflexion, et elles restent invariables ; en sorte que cette langue n'a ni déclinaisons ni conjugaisons à la grecque : des articles et des prépositions, mis au-devant de la racine, expriment toutes les différences et tous les changemens des rapports de l'idée principale du discours. Par exemple, ϣⲏⲣⲓ, signifie *fils ;* avec l'article c'est ⲡⲓϣⲏⲣⲓ, *le fils ;* ⲡⲁϣⲏⲣⲓ, *mon fils ;* ⲡⲉⲛϣⲏⲣⲓ, *notre fils ;* ⲡⲉⲕϣⲏⲣⲓ, *ton fils ;* ⲡⲉϥϣⲏⲣⲓ, *son fils ;* ⲛⲓϣⲏⲣⲓ, *les fils ;* ⲛⲁϣⲏⲣⲓ, *mes fils ;* ⲛⲉⲛϣⲏⲣⲓ, *nos fils ;* ⲛⲉⲧⲉⲛϣⲏⲣⲓ, *vos fils ;* ⲛⲟⲩϣⲏⲣⲓ, *leurs fils :* au féminin, ϣⲉⲣⲓ, signifie *fille ;* avec l'article ⲧϣⲉⲣⲓ, *la fille ;* ⲧⲉⲛϣⲉⲣⲓ, *notre fille ;* ⲧⲉⲧⲉⲛϣⲉⲣⲓ, *votre fille ;* ⲛⲉϥϣⲉⲣⲓ, *les filles de lui ;* ⲛⲉⲥϣⲉⲣⲓ, *les filles d'elle.* Dans ces cas, la racine ϣⲏⲣⲓ sera invariable, à l'exception d'un léger changement qui distingue le féminin du masculin ; c'est la même chose dans tous les autres noms. Dans les verbes, c'est-à-dire, dans les mots qui expriment action ou manière d'exister, le thème verbal ne reçoit aucun changement ; les pronoms joints à des affixes expriment toutes les variétés des personnes, des nombres et des temps.

Le phénicien étoit un dialecte de l'hébreu et du syrien, et avoit, en général, la même grammaire que ces langues ; et il suit de là que cette grammaire n'avoit aucune ressemblance avec celle des Grecs. Il n'y a point de déclinaisons à la grecque dans la grammaire hébraïque ; des articles et des prépositions, joints aux noms, en marquent le régime et le rapport avec les autres parties du discours. Les verbes n'ont que deux temps différens, qui s'emploient même quelquefois l'un pour l'autre ; mais ce qui manque à la conjugaison de ces verbes, se trouve compensé par un avantage qui est commun à la langue hébraïque et à plusieurs autres langues de l'Orient : cet avantage consiste en ce que chaque verbe se multiplie, pour ainsi dire, en se variant par l'addition ou par le changement de quelques lettres, en sorte que chacune de ces variétés exprime une façon différente de considérer l'action ou la manière d'exister désignée par le verbe ;

ce que le grec et le latin ne peuvent souvent faire concevoir que par une périphrase, se trouve, par ce moyen, exprimé clairement et vivement en un seul mot.

Après ces observations générales, je viens enfin à la conjecture qui me paroît la plus probable, sur l'origine de la langue Grecque. On a vu plus haut, 1.° que les Daces, les Gètes, les Mysiens et les Thraces, parloient une seule et même langue; qu'ils étoient ὁμογλώττοι. Ces peuples occupoient tous les pays qui confinent avec la Grèce du côté du nord, et comprenoient tout ce qu'on a depuis nommé *Sarmates,* s'étendant assez avant au-delà du Danube.

On a vu, 2.° que les Thraces et les Mysiens du Danube passoient pour être de la même nation que les Bithyniens et que les Mysiens de la Propontide; 3.° que les Mysiens, les Lydiens ou Mæoniens et les Cariens parloient une même langue; 4.° que les Lydiens et les Cariens, Pélasges et Léléges d'origine, parloient une langue dont le fond étoit hellénique. De tout cela il suit que les langues des Daces, des Gètes, des Mysiens, des Thraces, des Lydiens, des Cariens et des Hellènes, étoient toutes des dialectes d'une seule et même langue primordiale.

J'espère montrer, dans un autre Mémoire, que les différens peuples désignés aujourd'hui sous le nom général d'*Esclavons*, les Illyriens, les Bulgares, les Bohémiens, les Polonois et les Russes, sont les mêmes que les anciens Gètes et que les anciens Sarmates *(v)*. Ces peuples forment une même nation, distinguée, par sa langue, de toutes celles qui l'entourent, c'est-à-dire, des Celtes, des Finniens et des Scythes ou Tartares. Je demande qu'on m'accorde ici cette supposition, contre laquelle je ne connois point d'objection solide.

Il ne s'agit plus que de comparer la langue esclavone, considérée en général et dans ce qui est commun à ses dialectes particuliers, avec la langue grecque, considérée de même dans ce qui en constitue l'essence et le génie grammatical.

A cet égard, les deux langues ont une très-grande conformité. La langue esclavone est, de même que la grecque, très-riche et très-abondante en inflexions. Les noms ont des genres, des nombres et

(v) Les Sauromates d'Hérodote étoient une nation particulière, et différente des Sarmates.

des cas marqués par le changement de terminaisons. Plusieurs dialectes ont conservé l'usage d'un duel; les verbes ont des modes, des temps et des personnes : le dialecte polonois emploie même le duel dans les verbes. Les temps sont au nombre de six dans presque tous les modes : un présent, un futur, et quatre passés, deux simples, formés par une inflexion, et deux composés d'un participe et d'un verbe auxiliaire, comme les passés du verbe passif des Latins. Un plus grand détail ne pourroit devenir intelligible sans des exemples, qu'on verra mieux dans les grammaires que j'indique.

Barthol. Cass. Instit. ling. Illyricæ, Rom. 12.° 1604.

Mesguien Meninski Gramm. Polon. ling. 12.° 1649.

On retrouve dans les langues esclavones un assez grand nombre de mots semblables, pour le son et pour la signification, aux anciennes racines simples de la langue grecque, à ces mots employés dans les anciens poëtes et dans les dialectes des provinces, qui sont rapportés par les grammairiens. On y trouve aussi les racines de plusieurs mots latins qu'on ne peut rapporter au grec, et qui ne sont pas non plus dans le celtique. C'est un fait dont je me suis assuré, mais dont je ne pourrois donner la preuve que par une énumération dont ce Mémoire n'est pas susceptible. Le latin a été formé par le mélange des colonies Pélasgiques avec les anciens aborigènes de l'Italie, qui étoient des Sicules, des Gaulois Ombriens et des Illyriens ou des Liburniens, à ce que nous disent les anciens. Le breton et le gallois d'aujourd'hui sont mêlés de beaucoup de latin que les Romains avoient porté dans l'île Britannique en y établissant leur langue. Ainsi il ne faut pas conclure qu'un mot latin est celtique, de cela seul qu'on le trouve dans le gallois, comme a fait le P. Pezron. Il faut encore que ce mot ne soit pas formé d'une racine grecque; il faut qu'il n'ait ni dérivés ni racine en latin, et qu'il ait un synonyme vraiment latin d'origine grecque. Si le mot latin qui se trouve dans ce cas a une racine celtique, et qu'on ait formé d'autres dérivés celtiques de cette racine dans le breton, alors il sera difficile de ne pas le regarder comme un mot étranger au latin pélasgique, et qui vient des Gaulois Ombriens. Je me contente d'indiquer ici ce principe général; j'aurai peut-être une autre occasion de le développer et de le prouver.

Je reviens à la langue esclavone; et je conclus que la ressemblance qu'elle a dans le génie grammatical et dans plusieurs mots avec la langue grecque, nous met dans une espèce de

nécessité de recevoir les quatre propositions rapportées ci-dessus, et fondées sur des témoignages formels des écrivains anciens.

Ces mêmes écrivains nous apprennent encore, comme on l'a vu, 1.° que le lydien et le mysien avoient beaucoup d'analogie avec le phrygien; 2.° que l'arménien étoit un dialecte du phrygien.

La langue lydienne ne subsistoit plus, au temps de Strabon, que dans quelques cantons de la Pisidie. Quant au phrygien, il avoit été aboli par les colonies des Galates qui occupoient ce pays et qui étoient devenues très-nombreuses. Il ne pouvoit guère subsister que parmi les prêtres de Cybèle, qui faisoient des espèces de communautés religieuses; et il ne nous reste de cette langue que quelques mots conservés dans Hésychius ou dans d'autres critiques. Nous ignorons même presque toujours si ces mots phrygiens ne sont pas plutôt lydiens. Mais nous pouvons nous former une idée de la langue des Phrygiens par celle des Arméniens, qui en étoit un dialecte, et dans laquelle nous avons une traduction de la Bible faite au v.e siècle, et une histoire d'Arménie écrite par un des traducteurs de la Bible. Il est vrai que cette langue doit avoir été altérée par le mélange des Parthes Arsacides, qui établirent une colonie nombreuse dans la partie orientale de l'Arménie. Mais il s'agit ici principalement du génie grammatical, qui n'a point été changé par le mélange avec les Parthes, et qui a dû se conserver dans l'Arménie occidentale, où les Parthes ne pénétrèrent pas. Schroder, savant Allemand, nous a donné une grammaire arménienne très-bien faite, et par laquelle nous pouvons juger de l'état de cette langue au v.e siècle.

Mosis Choren. Histor. Armeniaca; Londini, 4.°, 1736.

L'arménien a, de même que le grec et l'esclavon, des déclinaisons et des conjugaisons proprement dites, formées régulièrement par l'inflexion ou par le changement de terminaisons du thème primitif. Les noms ont deux nombres et dix cas, mais dont quelques-uns se forment en ajoutant des affixes aux autres cas. Les verbes ont des modes, des temps et des personnes, marqués par de véritables inflexions. Il y a de plus cinq différentes manières de conjuguer le même verbe, suivant les diverses manières de considérer l'action qu'il signifie. L'arménien ne connoît pas la différence des genres : cette langue, et celle des Phrygiens dont elle étoit un dialecte, n'étoient pas, selon les apparences, un véritable dialecte

de celle des Grecs et de celle des Gètes; ou, si elle en étoit un, elle en avoit été séparée de très-bonne heure, et n'avoit conservé qu'une ressemblance imparfaite avec elles. Cependant la langue grecque en avoit emprunté plusieurs mots, suivant la remarque des anciens critiques. Je n'en citerai qu'un; c'est celui de τύραννος, employé dans les premiers temps pour signifier un roi, et synonyme de βασιλεὺς, mais restreint dans la suite à la signification d'usurpateur du pouvoir souverain *(x)*. La langue arménienne ne connoît point d'autre mot pour signifier *roi;* et ce titre est devenu le nom de quelques princes dont les Grecs ignoroient le véritable nom, et qu'ils ont appelé *Tigrane.* Les Arméniens, qui n'ont écrit leur histoire que fort tard et d'après les Grecs, nomment ces princes *Tihran*, avec une aspiration dont les Grecs ont fait une gutturale.

Les anciens ont parlé d'une colonie Phrygienne conduite dans la Grèce par Pélops, qui s'arrêta d'abord dans la Thessalie, et qui passa de là dans le pays que les descendans de ce prince appelèrent île de Pélops ou Péloponnèse. Les Phrygiens de Pélops étoient Mæoniens ou Lydiens, et ils peuvent avoir porté plusieurs mots de leur langue dans la Grèce; mais je crois que les doubles inflexions d'un même temps et les racines doubles d'un même verbe doivent être les suites d'un mélange plus ancien, arrivé dans un temps antérieur à celui des traditions historiques.

On a observé dans les inflexions de la conjugaison grecque, une singularité qui ne se trouve dans aucune autre langue, et qui la distinguoit, je crois, des dialectes thraces et mysiens: je veux parler de l'augment ou de l'accroissement d'une ou de deux syllabes mises avant le thème primitif. Ce redoublement de syllabe n'a lieu que dans les temps qui marquent le passé ou dans ceux qui en tiennent lieu, comme dans le *paulò post* futur. Il n'y a que quelques verbes qui aient cet accroissement dans la langue latine; ce qui pourroit

(x) Hesych. Παράνομος βασιλεύς. On ne voit pas que les Grecs d'Europe aient jamais donné le titre de τύραννος à leurs souverains: après la royauté on conserva le titre de βασιλεὺς à ces magistrats, et à des prêtres chargés de représenter les anciens rois dans certains sacrifices que ces rois offroient en personne. Le mot *tyrannos* ne s'employoit guère, en parlant des rois légitimes, que pour les rois de l'Asie mineure. Il ne s'agit pas ici des poëtes, à qui la mesure du vers ne permettoit pas d'être bien exacts.

faire soupçonner que les dialectes pélasgiques ne l'observoient pas dans tous les verbes comme les dialectes helléniques. Les Grecs aimoient en général les mots de plusieurs syllabes; et, pour rendre leurs phrases plus nombreuses, ils les semoient d'enclitiques, c'est-à-dire, de particules qui le plus souvent n'ajoutent rien au sens *(y)*.

On pourroit douter avec quelque raison que la richesse grammaticale de la langue hellénique se trouvât toute entière dans les dialectes pélasgiques. Les règles de cette grammaire sont si nombreuses et si variées, qu'il étoit difficile que des hommes grossiers tels qu'étoient les Pélasges, eussent pu les retenir et les observer toutes. Il seroit peut-être assez naturel de juger du langage des Pélasges ou des habitans de plusieurs provinces par le grec vulgaire qui se parle aujourd'hui dans toute la Grèce, et dont la grammaire est encore plus différente de celle des langues helléniques que ne l'étoit la grammaire latine.

Dans le grec vulgaire, on ne connoît plus l'usage du duel. La déclinaison des noms est réduite à un petit nombre de cas. Il y a dans la conjugaison plusieurs temps et des modes entiers qui ne sont plus en usage. Quoique, dans quelques occasions, on emploie encore le futur régulièrement formé, mais en y ajoutant une préposition, le plus souvent on exprime ce temps par une périphrase. On joint le verbe θέλω, *je veux*, avec la troisième personne du futur régulier, qui sert pour les deux nombres. Cette troisième personne, jointe à des particules différentes, sert aussi pour l'impératif et pour des modes entiers; et cela dans tous les nombres et toutes les personnes. En sorte que le grec vulgaire, comparé au grec littéral, est une langue véritablement barbare. Quelle a pu être la cause de ce changement? La Grèce n'a été envahie par aucune nation qui ait pu abolir l'ancienne langue et y introduire un semblable jargon. Les nations Gothiques qui traversèrent le Danube, n'ont jamais pénétré dans la Grèce; elles s'arrêtèrent dans l'Illyrie, d'où elles passèrent toutes dans l'Italie et dans la Gaule.

Les nations Sarmatiques, Illyriennes et Esclavones n'ont pénétré dans la Grèce que pour y faire des courses; elles ne s'y

(y) Cela n'est point exact : les enclitiques augmentent ou diminuent; *voyez* Hoogween, *De particulis Græcis.* D'ailleurs ils sont nécessaires non-seulement à l'élégance, mais encore à la clarté du style.

établirent pas; et d'ailleurs leur grammaire est beaucoup plus semblable à celle du grec littéral que ne l'est celle du grec vulgaire.

Depuis la translation du siége de l'empire à Byzance, les Romains qui suivirent les empereurs remplirent la langue de la cour d'un grand nombre de mots latins qui se grécisèrent; mais ce n'est pas à cette cause qu'on peut attribuer le changement de la grammaire. Si ce changement étoit une suite du mélange des Grecs avec les Romains, on auroit conservé toutes les inflexions en usage dans la langue latine, par exemple, celle du futur, &c.

Ne seroit-il pas plus naturel de supposer que le grec vulgaire représente les dialectes grossiers des anciens Pélasges des provinces septentrionales de la Grèce, ceux des Pæoniens et des Thraces, peut-être même ceux des paysans d'Épire, de Thessalie et de Macédoine? On ne connoît presque plus dans le grec la prononciation du β; on lui substitue celle du *vé*, et, pour exprimer le son du β dans les noms-propres étrangers, on écrit *mp.* Dans certains cas, la lettre *u* prend le son du *v* ou de l'*f;* dans les autres, elle a le son de la lettre *i* ou de l'*iota;* de façon qu'il y a dans cette langue trois différens caractères pour exprimer un seul et même son. Je ne prétends point traiter la question de l'ancienne prononciation des lettres Grecques : je me contenterai d'observer que la présomption sur laquelle on se fonde pour croire que les Grecs modernes ont dû conserver la prononciation de leurs pères, pourroit avoir quelque force s'ils en avoient conservé la langue; mais comme ils ont défiguré l'une, ils peuvent avoir altéré l'autre. Et, de même qu'ils ne parlent plus la langue d'Homère, d'Hérodote, de Platon, &c., mais tout au plus celle des provinces les plus barbares de la Grèce, il est probable qu'ils en suivent aussi la prononciation.

Cependant la prodigieuse différence qui se trouve entre le génie grammatical du nouveau et de l'ancien grec, ne nous empêche pas de les regarder comme deux dialectes qui viennent d'une même source et qui ont une même origine, parce qu'ils conviennent dans plusieurs points essentiels. L'identité des langues ne suppose pas une ressemblance parfaite entre elles, mais seulement un certain rapport dans les caractères distinctifs, à-peu-près pareil à celui qui se remarque dans les animaux et dans les plantes d'une

même espèce, et qui subsiste avec les variétés qui distinguent les individus.

Les hommes qui composoient une même nation et qui parloient d'abord une même langue, s'étant divisés en plusieurs sociétés qui se séparèrent et qui formèrent des peuples différens, la langue s'altéra plus ou moins dans chaque canton par les accroissemens qu'elle reçut, et elle perdit ainsi peu-à-peu sa simplicité et son uniformité primordiale. Les peuples qui conservèrent plus long-temps la grossièreté, ou, si on veut, la simplicité des premiers âges, conservèrent aussi plus long-temps la barbarie et la pauvreté du langage primitif. Ceux qui par des hasards heureux cultivèrent leur esprit, étendirent et réglèrent leurs connoissances, ou qui se mêlèrent par le commerce et par les colonies avec des nations policées, firent les plus grands changemens à cet ancien langage, et ils en augmentèrent la richesse ; ils le rendirent plus régulier en assujettissant les mots aux règles générales de l'analogie, et ils en vinrent même jusqu'à en régler l'ordre et l'arrangement, pour lui donner une certaine harmonie. Il arriva de ces langues ce qui arrive à certaines espèces de plantes et de fleurs, que la culture et les soins rendent très-différentes de ce que la seule nature les a faites ; mais lorsque cette culture cesse, ces plantes et ces fleurs redeviennent semblables aux autres de leur espèce : on dit qu'elles ont dégénéré, quoiqu'elles n'aient fait que rentrer dans leur état naturel, dont l'art les avoit tirées comme par force. La comparaison est d'autant plus juste, que la même chose arrive aux langues polies et cultivées, qui retombent dans leur ancienne grossièreté, lorsque les villes qui étoient le centre de la culture et de la perfection du langage, essuient quelque révolution considérable dont elles ne se relèvent pas promptement. Le seul changement arrivé à Rome dans le gouvernement, fit reprendre le dessus au jargon corrompu de la campagne et des provinces : car on ne peut guère douter que la basse latinité ne fût, dans les meilleurs temps, le langage du peuple des provinces, comme l'ont remarqué des critiques de notre siècle. Rome et la cour des empereurs se remplirent de soldats nés et élevés dans ces provinces : la langue pure et polie cessa d'être dans la capitale le langage populaire, comme au temps de Plaute, de Térence et de Cicéron; elle devint une espèce de langue morte qu'il fallut

étudier

étudier dans les anciens écrivains, et dont on ne conservoit la pureté que par un travail et une attention continuels. Il est arrivé quelque chose de semblable en Italie, où la langue des bons écrivains, et même celle des gens polis, est une espèce de langue morte qui ne se parle populairement en aucun endroit, non pas même à Florence et dans la Toscane.

CONCLUSION.

Je sens que, dans ce Mémoire, la liaison et l'enchaînement des différens objets particuliers qui se sont présentés à mon esprit en réfléchissant sur la matière qui en fait l'objet principal, ne m'ont pas permis de former un plan général et méthodique, et de m'assujettir à un certain ordre qui en distinguât les différentes parties. Mais il m'est plus facile de convenir de ce défaut, que d'y remédier. D'ailleurs, comme je ne me suis pas proposé d'établir un système général, mais seulement de discuter et d'éclaircir, du mieux qu'il me seroit possible, ce qui concerne l'origine et l'ancienne histoire des premiers habitans de la Grèce, cet ordre général est peut-être moins nécessaire. Si ce Mémoire peut fournir quelques vues nouvelles à ceux qui examineront ces matières, quand bien même ces vues seroient opposées à celles que je propose, je ne regarderois pas mon travail comme inutile.

Voici cependant les points généraux auxquels je crois qu'on peut rapporter ce qu'il y a de plus essentiel dans ce Mémoire. Le passage des colonies Orientales dans la Grèce est l'époque des plus anciennes traditions historiques de ce pays : ce fut alors que les Grecs commencèrent à sortir de la barbarie, à former des sociétés et à se réunir en diverses bourgades qui devinrent peu-à-peu des cités nombreuses. Jusqu'alors ils avoient été dans l'état des sauvages du Paraguay. Les colonies Orientales apprirent aux Grecs à cultiver la terre, à bâtir des maisons, à rassembler et à nourrir des troupeaux; en un mot, elles leur enseignèrent les élémens des arts les plus nécessaires. Ces mêmes colonies établirent l'usage de l'écriture, et apportèrent avec elles une religion qui, s'étant peu-à-peu répandue parmi les sauvages, leur fit oublier le culte simple et grossier qu'ils rendoient aux dieux. Les Grecs sont une nation

naturellement ingénieuse ; et leur barbarie n'étouffoit point leur esprit naturel. Ainsi de tout temps ils avoient été religieux et avoient été persuadés de l'immortalité de l'ame ; leurs plus anciennes fables et leurs plus vieilles traditions supposent que c'étoit chez eux une opinion populaire. Le desir et l'espérance de l'immortalité sont des sentimens innés chez tous les hommes, même les plus grossiers : la philosophie, ou, si l'on veut, l'abus des raisonnemens philosophiques, a tenté vainement de déraciner ce sentiment.

A mesure que les sauvages de la Grèce se policèrent, ils se réunirent en divers corps ou sociétés, qui se distinguèrent les unes des autres par des noms différens. Celui de Pélasges désignoit en général ceux qui n'étoient pas encore sortis de leur ancien état de barbarie, ceux qui vivoient épars et séparés dans les forêts. Lorsqu'il n'en resta plus dans un pays, on cessa de les appeler Pélasges. Comme ce changement ne se fit que peu-à-peu, et que la Grèce méridionale étoit presque toute policée, lorsque les provinces septentrionales commencèrent à sortir de la barbarie, on commença aussi à parler des Pélasges de l'Épire et de la Thessalie, lorsqu'il n'en restoit presque plus dans l'Arcadie. Ce n'est pas que les anciens habitans de ce pays l'eussent abandonné pour passer en Épire ou en Thessalie ; c'est que les Thessaliens et les Épirotes menoient encore, lorsqu'on vint à les connoître, une forme de vie semblable à celle des anciens Arcadiens.

Ceux des Pélasges qui, après s'être réunis, pensèrent à faire des conquêtes, soit pour s'assujettir les autres sauvages, soit pour passer dans des cantons plus fertiles, prirent le nom de *Léléges* ou de *ligués ;* mais, comme il y avoit de ces Léléges en beaucoup d'endroits, ils se distinguèrent par des surnoms sous lesquels ils ont été connus depuis. Tels étoient, selon Hésiode, les premiers sujets de Deucalion, qui prirent dans la suite les différens noms de Locriens, de Béotiens, d'Hellènes, d'Éoliens, d'Achéens, de Doriens, &c. Le nom de Léléges ne resta qu'aux anciens habitans de la Laconie et à quelques peuples de la côte occidentale d'Asie, non qu'ils fussent des colonies des Léléges de Deucalion, mais uniquement parce qu'ils formoient des ligues composées d'hommes ramassés de divers cantons, et réunis par une espèce d'engagement militaire. Cette manière d'envisager l'ancienne

histoire des premiers Grecs, fera disparoître les difficultés et les embarras dont elle est remplie dans tous les écrivains qui en ont parlé.

L'époque des colonies Orientales, fixée par la chronologie Grecque, s'accorde avec la chronologie Égyptienne, déterminée par les seuls monumens historiques des Egyptiens. Les dernières de ces colonies tombent vers le commencement du règne de Sésostris, et près d'un siècle avant l'exode des Hébreux. Tandis que ces colonies Orientales poliçoient l'Argolide, l'Attique et la Béotie, l'expédition de Sésostris vers l'occident produisit un effet semblable dans l'Asie mineure. On ne peut douter qu'il n'ait conquis une partie de ce pays, et qu'il n'ait même porté ses armes dans la Thrace. Ce prince laissa dans tous ces lieux des monumens de ses conquêtes : Hérodote nous assure qu'il en avoit vu deux dans l'Ionie; et il parle de ceux qui étoient dans la Thrace, en homme certain de leur existence. Le même historien nous apprend que Sésostris avoit laissé un corps de troupes dans la Colchide, pour assurer cette frontière de son nouvel empire. On ne peut guère douter qu'il n'en eût placé aussi un autre, par la même raison, dans l'Asie mineure.

Herod. II, 103, 104, 106.

Les successeurs de Sésostris abandonnèrent des conquêtes éloignées, qui étoient à charge à l'Égypte, et qui ne lui procuroient aucun avantage. Les Égyptiens semblent avoir été, sur cet article, comme sur plusieurs autres, dans les mêmes principes que les Chinois. Hérodote dit que les troupes Égyptiennes de la Colchide s'établirent dans le pays, et que s'étant mêlées avec les habitans naturels, elles ne conservèrent que de légères traces de leur ancienne origine. Il est probable que la même chose arriva dans l'Asie mineure. C'est apparemment à ce mélange des garnisons Égyptiennes avec les Phrygiens, qu'il faut attribuer l'établissement des arts dans la Phrygie, l'ouverture des forges du mont Ida par les Dactyles, le culte de Rhéa, les mystères de Cybèle et la fable d'Atys, copie défigurée, mais reconnoissable, des mystères d'Isis, de la mort d'Osiris et de son retour à la vie.

Herod. II, 103, 104.

On pourroit encore conjecturer que la conquête de l'Asie mineure par Sésostris, et son expédition dans la Thrace, occasionnèrent cette invasion des Mysiens et des Teucriens dans la Macédoine,

dont parle Hérodote, et dont il marque le temps en général avant celui de Troie, πρὸ τῶν Τρωϊκῶν. Il assure que ces Teucriens et ces Mysiens s'avancèrent au midi jusqu'au Pénée, et à l'occident jusqu'à la mer d'Ionie, et qu'ils soumirent toute la Macédoine. Un semblable événement n'a pu arriver sans occasionner bien des mouvemens parmi les peuples de la Thessalie et de l'Épire. Il n'est pas possible que des peuples entiers, fuyant la violence et les armes de ces étrangers, ne se soient pas retirés dans les pays situés au midi de la Macédoine. Si cet événement étoit des temps postérieurs à la fondation de Troie, temps dont la tradition a conservé l'histoire générale, on en découvriroit certainement quelques traces.

Clem. Stromat. I, 246.

La fondation de Troie ne précède sa prise par Agamemnon que de 153 ans, suivant le canon du mathématicien Thrasylle; par conséquent elle est postérieure au règne des Hellènes dans la Thessalie *(z)*, aux expéditions de Persée, et même à l'institution des mystères de Bacchus à Thèbes, et de ceux de Cérès à Éleusis. Suivant la chronique de Thrasylle, l'ouverture des forges du mont Ida a précédé la fondation de Troie de 114 ans, et sa prise, de 267 ans. La Chronique de Paros fixe l'établissement des fêtes de Cybèle à l'an 274 avant ce dernier événement, et cinq ans après la colonie de Danaüs. Toutes ces dates s'accordent assez bien avec la Chronique Égyptienne et avec les traditions Mæoniennes que j'ai examinées autrefois dans un Mémoire imprimé *(a)*.

Je m'arrête sur cette époque du passage des colonies Orientales et de l'expédition de Sésostris, parce qu'il me semble que ces deux choses sont ce qui a occasionné toutes les révolutions qui ont fait prendre une nouvelle forme à la Grèce, et qui l'ont tirée de la barbarie. Ce fut alors que les hommes de ce pays connurent le besoin qu'ils avoient de se réunir, soit pour se mettre en état de résister aux entreprises de ces étrangers, soit pour jouir plus tranquillement et plus facilement des avantages que leur procuroit la connoissance des arts utiles qu'ils leur avoient apportés. Cette seule

(z) La Chron. de Paros met le règne d'Hellen dans la Phthiotide à l'an 289 avant la prise de Troie.

(a) M. Fréret veut sans doute parler ici de ses *Recherches sur la chronologie et l'histoire de Lydie*, lesquelles se trouvent dans le *tom. V* des Mém. de l'Acad. des Inscript. *pag. 273, &c.*

observation donnera, je crois, la clef de toute la mythologie et de toute l'ancienne histoire Grecque à ceux qui voudront y faire quelque attention.

Je n'ai pas cru devoir parler, dans ce Mémoire, des nations *Celtiques* et *Teutoniques*, que plusieurs modernes ont supposées avoir été ces *Titans* dont il est parlé dans l'histoire du règne des dieux. Le P. Pezron a composé une histoire suivie de ces Titans et de leurs expéditions, depuis Gomer fils de Japhet et petit-fils de Noé. Il les fait sortir des bords du Jaxarte, et passer de là dans l'Asie mineure et dans la Grèce, où il prétend qu'ils établirent un empire puissant, qui comprenoit tous les pays occidentaux jusqu'à l'Océan, la Germanie, l'Italie, la Gaule et même une partie de l'Afrique. Le P. Pezron, qui étoit Breton, a fait des Titans autant de princes Bretons. Son ouvrage *(b)*, quoique ingénieux et même rempli d'érudition, est un roman qui ne mérite pas d'être réfuté sérieusement, et qu'on ne peut comparer qu'à ces fabuleuses chroniques du Brut, du Saint Graal, du faux Bérose, et à tous les ouvrages de ce genre que la crédulité de nos pères regardoit comme des histoires véritables, dans les siècles d'ignorance qui ont précédé le renouvellement des lettres et des bonnes études.

(b) Cet ouvrage, intitulé l'*Antiquité de la nation et de la langue des Celtes, autrement appelés Gaulois*, a été réfuté par Leibnitz.

ADDITION,

SUR LA CHRONOLOGIE ÉGYPTIENNE.

QUOIQUE je pusse me dispenser, pour l'objet de ce Mémoire, de donner une notion complète du système de la chronologie Égyptienne, que je crois le plus assuré, comme il importe qu'on ait quelque confiance dans les synchronismes que j'établis ici, il ne sera pas inutile de donner dès-à-présent une idée générale des principaux fondemens de ce système chronologique.

L'Égypte fut conquise par Cambyse, roi de Perse, l'an 525 ou 526 avant Jésus-Christ; et cette conquête détruisit sans retour la domination Égyptienne : car on ne doit compter pour rien quelques révoltes passagères des Égyptiens, qui furent toujours forcés de rentrer sous le joug des Perses.

En remontant de cette conquête par Cambyse au commencement de la 22.e dynastie ou de celle des princes de Bubaste, dont le premier roi fut *Sésonchis*, on trouve une durée de 468 ans pendant vingt-trois règnes successifs; ce qui donne l'an 993 pour le premier de ce prince.

Nous voyons, dans le troisième livre des Rois, que la 5.e année de Roboam fils de Salomon, Sésach roi d'Égypte, allié de Jéroboam roi d'Israël, qui régnoit sur les dix-huit tribus révoltées contre les rois de Juda, vint ravager la Judée, assiégea Jérusalem et imposa un tribut aux Juifs. Le commencement de Roboam est de l'an 986 avant Jésus-Christ; et la mort de Salomon, de l'an 987. L'expédition de Sésach est de l'an 982, et de la douzième année de son règne : c'étoit à sa cour que Jéroboam avoit été chercher un asyle pendant les dernières années du règne de Salomon.

En remontant du commencement de Sésonchis à celui de *Sésostris* ou *Séthos* et *Sésoosis*, on trouve 25 règnes successifs et une durée de 571 ans, en comparant la suite des rois Égyptiens

dans les Extraits de Manéthon conservés par Josèphe, et dans les Listes de Jules Africain et d'Eusèbe, transcrites par le Syncelle; ce qui donne, pour le commencement du règne de Sésostris, l'an 1564 avant Jésus-Christ.

Dans le détail que j'ai donné pour fixer l'époque de l'expulsion des Pasteurs par la date de leur invasion l'an 700 d'un cycle caniculaire, on a vu qu'ils avoient été chassés par Sésostris l'an 1571. Cette différence de sept ans vient de ce que cette expulsion arriva pendant le règne d'Aménophis père de Sésostris, et avant que ce dernier fût monté sur le trône. Le calcul, fixé en descendant par les années du cycle sothiaque jusqu'à Sésostris, se réunit avec celui qui est déterminé en remontant de la conquête de l'Égypte par Cambyse jusqu'au règne du même Sésostris.

Sésostris réunit toute l'Égypte sous une même domination; et depuis lui la succession des règnes peut servir à régler la chronologie, et à déterminer la durée des intervalles : mais ce n'est pas la même chose pour les temps qui l'ont précédé. L'Égypte étoit partagée en divers états ou dynasties indépendantes les unes des autres; et il est difficile de déterminer, dans les Listes de Manéthon, celles de ces dynasties qui ont été contemporaines et celles qui ont été successives. Plusieurs écrivains ont essayé d'éclaircir cette question. Conringius et Perizonius n'ont fait que la rendre encore plus embarrassée; et je conseillerai toujours à tous ceux qui voudront l'examiner, de ne lire ces deux écrivains que lorsqu'ils se croiront en état d'établir un système : ils ne doivent les consulter que pour y chercher des raisons de douter. Les ouvrages du chevalier Marsham et du P. Pezron leur seront beaucoup plus utiles : on y trouve des synchronismes, outre plusieurs dynasties, assez bien établis. Mais l'ouvrage dans lequel il m'a paru que cette matière étoit le mieux traitée, c'est l'Histoire universelle manuscrite du comte de Boulainvilliers, dont les copies sont assez répandues. Le chevalier Marsham et le P. Pezron avoient des hypothèses favorites auxquelles ils vouloient tout ajuster; et c'est sur quoi il faut être en garde, en examinant leurs raisonnemens. Le comte de Boulainvilliers n'avoit d'autre objet que celui d'éclaircir l'histoire; il est le premier qui ait montré le synchronisme de Sésostris avec le Pharaon persécuteur dont Moïse abandonna la cour. Le P. Tournemine, qui n'avoit aucune

connoissance de l'ouvrage du comte de Boulainvilliers, a supposé ce même synchronisme dans ses excellentes dissertations imprimées à la suite du Menochius ; et, s'il m'est permis de me citer ici moi-même, j'avois aussi établi de mon côté, et sans avoir vu leurs ouvrages, le même synchronisme sur des preuves et par une méthode différentes de celles qu'ils ont employées. Les points fondamentaux de mon système étoient fixés dès l'an 1713.

Une exposition générale comme celle-ci ne comporte pas les discussions où il faudroit entrer pour montrer quelles sont celles des dynasties antérieures à Sésostris qu'il est possible de lier les unes aux autres, et quelles sont celles dont il est impossible de déterminer le temps : je dois me borner à ce qu'il y à de plus général.

On a vu que la fixation du premier cycle sothiaque ou caniculaire devoit être de l'an 2781 avant Jésus-Christ ; mais on ne trouve point dans les Extraits de Manéthon, rapportés d'après Jules Africain et Eusèbe, à quel roi cet historien attribuoit l'établissement du cycle caniculaire ou sothiaque. Dans la liste des rois d'Égypte que le Syncelle a formée, en prenant çà et là et au hasard des noms dans les différentes dynasties, on lit, sous le nom d'*Aseth* ou *Asoth*, postérieur de 940 ans à Menès, que ce prince établit l'usage d'une année de 365 jours : c'est celle dont le cycle est composé. Le même Syncelle, sous le règne de Concharis, anté-
Pag. 103. rieur selon lui de 245 ans à *Aseth*, marque l'invasion des Pasteurs à la sept-centième année d'un, cycle suivant Manéthon ; ce qui prouve que cet *Aseth* est le nom d'un roi beaucoup plus ancien. Par le lieu où le Syncelle le place, il auroit régné vers l'an 940 du cycle; et ce cycle avoit commencé avec Menès.

Le nom d'*Asoth* ou *Aseth* pourroit être le même que celui d'*Athoth ;* car on voit que les noms Égyptiens s'écrivoient indifféremment par *s* ou par *th (c)*, Séthos et Sésoosis, &c. ; et cet *Athot* pourroit être le premier des deux *Athothis* qui ont succédé à Menès.

Le détail des trente dynasties de Manéthon dans Africain et dans Eusèbe, donne 349 règnes et une durée de 5560 ans ou environ:

(c) Le θ des Grecs avoit un son approchant de notre *z*; et les Cophtes, qui se servent de l'écriture grecque, lui donnent la même valeur.

mais,

mais, comme plusieurs de ces règnes avoient été collatéraux, Manéthon réduisoit lui-même ces règnes à 113 générations successives, et cette durée à 3555 ans Égyptiens, qui finissoient 15 ans avant le règne d'Alexandre, c'est-à-dire, à l'année 339 avant Jésus-Christ. Les 3555 ans Égyptiens font 3552 ans Juliens environ, qui, comptés avant l'an 339, remontent à l'an 3891 avant Jésus-Christ. Mais il faut observer que, dans cette durée de 3555 ans, étoient compris les règnes des demi-dieux ou des héros qui avoient succédé aux dieux ; ainsi la première partie n'en étoit pas historique. Syncell. p. 52.

Le même Syncelle nous apprend qu'il y avoit une ancienne chronique Égyptienne différente de l'ouvrage de Manéthon, et conduite jusqu'à la fin du règne de Nectanébus, détrôné par Ochus, l'an 339 avant Jésus-Christ. Cette chronique comprenoit toute la durée de l'histoire Égyptienne véritable et fabuleuse, remontant jusqu'aux règnes des demi-dieux et des dieux. Elle supposoit une durée de 36,525 ans, dont il n'y a que 2541 ans qui soient historiques, les 33,984 autres étant les durées imaginaires assignées aux règnes des dieux. Ces 2541 ans, ayant précédé l'an 339, ont dû commencer l'an 2880, ou environ cent ans avant l'établissement du cycle caniculaire en 2781 ; ce qui s'accorde avec la conjecture proposée plus haut, de mettre sous Athothis, qui mourut 121 ans après Menès, le commencement du cycle sothiaque. Ce cycle aura commencé la 39.e année d'Athothis.

Jules Africain, cité par le Syncelle, se moquoit des écrivains Chrétiens qui avoient tenté d'ajuster cette longue durée avec la chronologie de la Bible, en changeant les années de la chronique en mois de 30 jours ; après quoi ils divisoient la somme des jours pour en faire des années. Il y avoit déjà long-temps que les prêtres Égyptiens avoient imaginé cet expédient, au rapport de Diodore, qui nous explique en détail comment ils s'y prenoient. On voit dans les *Excerpta Latino-barbara* de la Chronique d'Eusèbe, publiés par Scaliger, que plusieurs chronologistes avoient adopté cette solution. Le Syncelle loue Eusèbe d'avoir rejeté cette méthode, et d'avoir condamné ceux qui avoient tenté de concilier par ce moyen des fables absurdes avec les vérités historiques. Les moines Panodore et Anianus, qui florissoient sous Arcadius, ont Id. pag. 18.

Syncell. 17, 41. fait un crime à Eusèbe de n'avoir pas employé ce dénouement, par lequel ils croyoient expliquer toutes les fables chronologiques fondées sur les visions des astrologues.

Le Syncelle nous apprend que la période de 36,525 ans avoit une toute autre origine, et qu'elle avoit été imaginée pour donner *le retour des constellations au même signe*, et, comme il le dit, *la réunion de la première étoile d'Aries avec le colure de l'equinoxe du printemps*. Pag. 17, 55 et 52. Il répète la même chose en plusieurs endroits, et cite les livres d'astrologie attribués à Mercure sous les titres de *Genica* et de *Kyranides*.

Le Syncelle, qui n'étoit pas grand astronome, se trompe lorsqu'il veut expliquer en détail la construction de cette période; Diod. Sicul. I, 32. mais il est facile d'y suppléer. Les Égyptiens divisoient le zodiaque en 365 degrés; nous en avons la preuve dans la description du sépulcre d'Osymandyas. Cette division du zodiaque en un nombre de degrés égal à celui des jours de l'année solaire civile, est encore en usage parmi les astronomes Chinois.

Les Egyptiens, chez qui l'astronomie faisoit une partie de la religion, avoient besoin d'observer le mouvement des étoiles, parce que le lever héliaque de Sirius marquoit chez eux le commencement de l'année astronomique, qui reculoit tous les quatre ans d'un jour dans l'année civile *(d)*. Ils durent s'apercevoir qu'à la fin d'une période de 1460 ans Égyptiens, ce lever héliaque ne revenoit pas au même jour dans le même lieu de l'Égypte; et il fallut imaginer une hypothèse pour rendre raison de ce changement. Celle du mouvement des étoiles fixes étoit la seule qui pût le faire, et ils l'adoptèrent.

Ils supposèrent ce mouvement d'un degré Égyptien en 100 ans solaires, ce qui donnoit 36,500 ans pour les 365 degrés: mais, comme ces années Égyptiennes étoient plus courtes de 9125 jours ou de 25 ans Égyptiens que les 36,500 révolutions solaires dans l'hypothèse reçue alors, on ajouta 25 ans aux 36,500.

Aujourd'hui, le mouvement des fixes est plus connu, et on le

(d) Il est fort probable que la première étoile d'*Aries* n'est nommée ici que pour se conformer à l'usage des Grecs, pour qui cette constellation étoit la première du zodiaque. Les Égyptiens comptoient l'ascension droite et la longitude des étoiles en commençant à Sirius ou Sothis, de même que les Chaldéens commençoient par Régulus, ou par le Cœur du lion, qui est sensiblement dans l'écliptique.

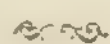
fait beaucoup moins lent; mais le mouvement d'un degré en 100 ans étoit encore l'opinion suivie au temps d'Ératosthène, d'Hipparque et de Ptolémée. Il faut observer que, comme, sous Sésostris, le séjour des rois fut transporté dans l'Égypte du milieu, où le lever héliaque de Sothis arrivoit plus tard que dans la Thébaïde, le défaut de l'hypothèse devint moins sensible.

On observera que les 36,500 ans Juliens contiennent $7^s\ 7^d\ 23'\ 41''$ au-delà des révolutions solaires vraies, et $4^s\ 28^d\ 56'\ 40''$ au-delà des révolutions du mouvement propre des étoiles. Ce mouvement se faisant en sens contraire de celui du soleil, l'étoile qui étoit en conjonction dans un lieu du zodiaque au commencement de la période, se trouvoit à la fin $4^s\ 28^d\ 56'\ 40''$ avant ce même lieu, et seulement à $6^d\ 20'$ du soleil au $7^c\ 5^s\ 1^d\ 3'\ 2''$ du zodiaque: mais ce n'est que par hasard que cette différence est si peu considérable. Les astronomes Égyptiens n'en savoient pas tant *(e)*.

J'avouerai ici de bonne foi que, lorsque je commençai à m'appliquer à la chronologie, la solution imaginée par les moines Panodore et Anianus, que j'avois lue dans le Syncelle, me séduisit, parce qu'elle me faisoit espérer de trouver un moyen de tout concilier et qu'elle me fournissoit des dénouemens très-spécieux: mais, comme cette méthode roule sur une supposition gratuite, et qu'il faut, pour pouvoir se tirer de quelques embarras, prendre les années qui composent ces longues durées, tantôt pour des mois, tantôt pour des saisons, j'en sentis bientôt le peu de solidité, et je fus forcé de reconnoître combien j'avois perdu de temps et de travail pour concilier avec la véritable histoire, des fictions absurdes qui n'avoient leur fondement que dans des forfanteries astrologiques et cabalistiques. S'il est possible de démêler le peu de vérités qui se trouvent cachées sous ces fictions, ce sera par une autre méthode que nous y réussirons. Je crois en avoir donné des preuves dans les différens mémoires que j'ai lus il y a quelques années dans cette Académie sur les antiquités et sur la forme des années Chaldéennes.

Mém. de l'Ac. des Belles-lettr s, t. XVI, p. 205 et suiv.

(e) M. Fréret est revenu sur ces discussions chronologiques et astronomiques, dans sa Défense de la chronologie ancienne, contre le système de Newton, *pag. 224 et suiv.*, et il y a donné plus de développement à ses idées.



ESSAI
D'UNE PALÉOGRAPHIE NUMISMATIQUE.

Par J. J. BARTHELEMY.

DEUXIÈME PARTIE.

LORSQUE je communiquai à l'Académie, il y a près de quarante ans, la I.re partie de cet Essai *(a)*, je me proposois de m'occuper incessamment de la continuation d'un travail que j'ai toujours regardé comme important, parce qu'il nous conduit à l'origine de la gravure des monnoies, et qu'il met sous nos yeux les premiers essais des artistes en ce genre. J'étois encore excité par la manière dont l'accueillirent les antiquaires, qui n'avoient jusqu'alors rien soupçonné de ce que j'avance, et qui furent si frappés de mon explication, qu'ils l'adoptèrent comme un principe connu et reçu depuis long-temps. Mais, entraîné par d'autres travaux qui ne me paroissoient pas moins intéressans, j'ai négligé celui-ci, sans néanmoins le perdre entièrement de vue; j'ose même assurer que les études auxquelles je me suis livré depuis cette époque, quoique dirigées vers d'autres objets, m'ont procuré un grand nombre de renseignemens et de matériaux qui me seroient vraisemblablement échappés, si je m'étois pressé de terminer mon ouvrage. Maintenant que je crois les avoir tous recueillis, je serois fâché de ne pouvoir l'achever; car j'y entrevois des développemens et des résultats dont plusieurs ne seront pas moins utiles à l'histoire qu'à la numismatique *(b)*.

(a) Cette I.re partie est imprimée dans le *vol. XXIV* des Mém. de l'Académ. *pag. 30.*

(b) Malgré le desir que témoigne ici M. l'abbé Barthelemy de terminer cet ouvrage, il l'a néanmoins laissé imparfait: il en avoit lu une grande partie à l'Académie en 1784, et il avoit annoncé qu'il donneroit la suite lorsqu'il auroit fini et publié le Voyage du jeune Anacharsis; mais des raisons qu'on ignore, l'ont, sans doute, empêché de remplir cette espèce

§. I.er

Temps où l'on ne trouve plus sur les Monnoies Grecques l'Aire en creux.

Il s'agit maintenant de fixer à-peu-près le temps où l'on ne trouve plus sur les monnoies Grecques les aires en creux.

Comme les médailles dont je vais m'occuper, ne contiennent aucune date, et ne présentent aucun fait historique, je ne puis parvenir à l'époque de leur fabrication qu'en remontant au règne des princes ou à l'origine des villes qui les ont fait frapper.

Je commence par les plus anciennes médailles qui nous restent des rois de Macédoine, parce que les autres suites des rois Grecs ne nous en offrent point d'un temps si éloigné.

Depuis environ l'an 500 avant l'ère vulgaire jusqu'à l'an 370 environ avant la même ère, plusieurs princes occupèrent le trône de Macédoine en tout ou en partie. Je ne parle ici que de ceux dont nous avons des médailles, Alexandre I.er, Perdiccas II, Archélaüs, Pausanias, Amyntas père de Philippe et aïeul d'Alexandre le Grand.

Alexandre I.er régnoit lors de l'expédition de Xerxès, en 480 avant l'ère vulgaire [a]; la durée de son règne fut de quarante-trois ou quarante-quatre ans [b]. On pourroit en fixer le commencement vers l'an 500 : mais il faudroit supposer en même temps qu'il avoit été associé au trône par son père Amyntas I.er, avant de l'occuper tout seul.

Je supprimerai, dans cette occasion et dans d'autres encore, les discussions chronologiques qui m'écarteroient de mon objet principal, parce qu'il s'agit de déterminer, non dans quelle année précise, mais dans quel siècle ou dans quelle partie d'un siècle certaines médailles furent frappées.

Alexandre I.er aima la gloire et les arts ; il protégea Pindare [c], et disputa la victoire dans un des combats des jeux olympiques [d]; pendant la guerre des Perses il rendit des services essentiels aux

[a] *Herodot. lib VII, cap. 173; lib. VIII, cap. 136; lib. IX, cap. 44.*

[b] *Theopomp. et Diod. apud Syncell. pag. 262; Euseb. Chronic. pag. 53; Dexip. apud Eusebium pag. 57; Dodwell, Annal. Thucyd. p. 94.*

[c] *Solin. cap. 9.*

[d] *Herodot. lib. V, cap. 22.*

d'engagement : on n'a du moins trouvé dans ses papiers que les paragraphes qu'il avoit communiqués à l'Académie, et, parmi une grande quantité de matériaux rassemblés pour le même objet, quelques fragmens qui nous ont paru mériter d'être conservés, et que nous publions à la fin de ce Mémoire.

Grecs [a]; après cette guerre, il étendit ses conquêtes [b], fit exploiter une mine d'argent qui rendoit un talent par jour [c]; et des dépouilles des Mèdes il offrit au temple de Delphes une statue dorée qui le représentoit [d].

On attribue à ce prince deux médaillons d'argent, dont je donne la gravure sous les n.os 1 et 2 de la planche I *(c)*. Sur le premier [e], on voit un homme à cheval, tenant deux lances d'une main, la tête couverte d'un chapeau à bords rabattus; au revers, une aire carrée, subdivisée en quatre petits carrés, avec ce mot ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Observons, 1.° que les petits carrés sont creusés en partie, et se ressentent encore de ces anciens carrés enfoncés; 2.° que la forme du *rho* est d'une haute antiquité; 3.° que les jambes de derrière du cheval présentent, dans leur contour, des globules ou petites bosses que nous retrouvons sur des monumens du même temps, ou même d'un siècle antérieur. Le second médaillon [f] représente la même figure, et avec les mêmes attributs, debout, à côté du cheval.

Suivant la Chronique de Paros [g], Alexandre I.er mourut sous l'archontat d'Euthippe, l'an 462 avant l'ère vulgaire, et son fils Perdiccas II lui succéda.

De savans chronologistes [h] ont rejeté cette date; et de là, de longues discussions sur les limites du règne de Perdiccas. Il me suffit d'observer que ce prince régnoit en Macédoine, lorsque la guerre du Péloponnèse commença, l'an 431 avant Jésus-Christ [i], et qu'il régnoit encore dans la dix-huitième année de cette guerre, l'an 414 avant Jésus-Christ [k].

Ce n'est qu'à ce Perdiccas qu'on doit attribuer une petite médaille d'argent, publiée par Maffei [l], et qui offre, d'un côté, un cheval; de l'autre, un casque dans un carré, avec le nom ΠΕΡΔΙΚ *(d)*.

Archélaüs, fils de Perdiccas, paroît avoir régné depuis l'an 414 jusqu'à l'an 400 avant l'ère vulgaire [m]. Je produis trois médailles de

[a] *Herod. l. VII cap. 173; IX, cap. 44.*

[b] *Epist. Philipp. ap. Demosthen. pag. 116.*

[c] *Herod. lib. V, cap. 17.*

[d] *Id. lib. VIII, cap. 121; Epist. Philipp. ibid.; Solin. cap. 9.*

[e] Pl. I, n.° 1.

[f] Pl. I, n.° 2.

[g] *Marm. Oxon. epoch. 59, lin. 73, p. 5, edit. Maitt.; pars II, p. 31, ed. Chandler.*

[h] *Dodwell. Annal. Thucydid. ad annum ante Christ. 454, p. 92 et seq.; Petav. de Doctr. temp. lib. IX, cap. 39, tom. II, p. 47.*

[i] *Thucyd. lib. I, cap. 57.*

[k] *Id. lib. VII, cap. 9; Dodw. Annal. Thucyd. pag. 92.*

[l] *Maff. Gall. antiq. p. 112.*

[m] *Dodw. Appar. ad Annal. Thucyd. sect. 26.*

(c) J'ai cru utile de reproduire ici le premier de ces deux médaillons, quoiqu'il ait déjà été gravé sous les n.os 11 et 12 de la planche qui accompagne la I.re partie de mon *Essai d'une Paléographie numismatique*, insérée dans le XXIV.e volume de cette collection, *pag. 30*.

(d) Je dois observer que Maffei avoit cité cette médaille comme l'ayant vue dans le cabinet de M. Cary de Marseille, et qu'elle ne s'y est pas trouvée lorsque ce cabinet a été joint au Cabinet national.

ce prince. Celle du n.° 3, tirée du Cabinet national, représente, d'un côté, la tête d'un jeune homme, ceinte d'un diadème; au revers, on lit ΑΡΧΕΛΑΟ, autour d'un cheval: le tout se trouve dans un carré. Sur celle du n.° 4, publiée par Frœlich[a], il y a, d'un côté, un homme à cheval, tenant deux lances; au revers, ΑΡΧΕΛΑΟ, une chèvre à mi-corps dans un carré. Sur celle du n.° 5, tirée du Cabinet national, on voit, d'un côté, ΑΡΧΕΛΑΟ, et un casque dans un carré; le revers offre un cheval.

Pl. I, n.os 3, 4 et 5.

Un des types de chacune de ces trois médailles est renfermé dans un carré; mais cette singularité n'existe point sur deux autres médailles dont je vais parler, et qui portent également le nom d'Archélaüs. L'une[b], qui appartenoit à M. Baudelot, de l'Académie des belles-lettres, représentoit, d'un côté, une tête de jeune homme, couverte de la peau de lion; et au revers, Jupiter assis, tenant un aigle: cette médaille a disparu, et l'on ne peut juger de son authenticité. Le type du revers annonceroit un temps postérieur au règne d'Archélaüs, fils de Perdiccas.

Je n'ai point de doute à proposer contre la deuxième médaille, publiée par M. Neumann[c], dont on connoît les lumières et l'exactitude. Elle est absolument semblable à celle que j'ai fait graver sous le n.° 3, excepté que le revers n'est pas renfermé dans un carré. On pourroit l'attribuer à un autre Archélaüs, que quelques auteurs[d] croient avoir vécu au commencement du règne de Philippe, père d'Alexandre; et quand même elle seroit d'Archélaüs I.er, elle prouveroit seulement que, du temps de ce prince, il s'étoit opéré quelque changement dans la fabrique de la monnoie. Tout ce que je puis assurer, c'est que ce carré paroît, non-seulement sur les médailles des rois de Macédoine antérieurs à ce prince, mais encore sur celles de ses premiers successeurs.

Après Archélaüs régnèrent Oreste, Aéropus, Pausanias. Il ne nous reste point de médailles des deux premiers: nous n'en connoissons qu'une du dernier; c'est celle que je publie. Elle fut trouvée, il y a quelques années, en Macédoine, et cédée au Cabinet national par M. Cousinery, consul à Thessalonique. Elle représente d'un côté, la tête d'un jeune homme, et, de l'autre, un cheval dans un carré. Elle est fourrée, et n'en est pas moins précieuse.

Pl. I, n.° 6.

Le nom de Pausanias se trouve deux fois dans certaines listes

[a] *Reg. veter. Numismat. pag. 1. tab. 1, n.° 1.*

[b] *Baudelot, Utilité des Voyag. tom. II, p. 283, pl. IV, n.° 5, ed. 1727; Spanheim, de Usu et Præst. Numism. tom. I, p. 376.*

[c] *Neumann, Pop. et Urb. Numism. vet. 1779, in-4.° t. I, pag. 147. planch. V, n.° 3.*

[d] *Justin. l. VII, cap. 4; Frœlich. reg. veter. Num. anecdot. pag. 7; ejusd. access. nov. pag. 51.*

des rois de Macédoine. On voit, en effet, par le calcul de Diodore de Sicile, qu'après la mort d'Aéropus, Pausanias monta sur le trône, n'y resta qu'un an, et fut tué vers la fin de la 3.e année de la 96.e olympiade, c'est-à-dire, l'an 393 avant l'ère vulgaire [a].

D'un autre côté, il résulte des témoignages combinés de quelques auteurs anciens, qu'environ vingt ans après, vers l'an 373 avant l'ère vulgaire, un prince de la maison royale de Macédoine, nommé Pausanias, ayant entrepris de s'emparer du royaume, en fut chassé par Iphicrate, et qu'ayant ensuite fait de nouvelles tentatives, il fut défait par Philippe, qui monta sur le trône l'an 360 avant l'ère vulgaire [b]. Quelques auteurs ont confondu ce Pausanias avec le premier.

Je rapporte la médaille au premier, fondé sur ce qu'Eusèbe et Syncelle n'ont fait aucune mention du second dans leurs canons chronologiques, sans doute parce qu'il ne fut pas reconnu de la nation, et que ses succès se bornèrent à la prise de quelques villes [c] qu'il perdit aussitôt. Cependant je ne tiens pas à mon opinion.

Le premier Pausanias fut remplacé, à ce qu'il paroît, par Amyntas, dont le règne s'étendit jusque vers l'an 369 avant l'ère vulgaire [d]. Ses médailles en argent représentent un cheval dans un carré [e]; sur celles de bronze, le carré ne paroît plus [f].

Ce prince laissa sous la tutelle de Ptolémée Alorite, trois fils, qui régnèrent l'un après l'autre : Alexandre II, Perdiccas III, et Philippe père d'Alexandre le Grand [g]. L'aîné ne régna qu'un an : je lui attribue une petite médaille d'or qui est conservée dans le Cabinet national [h] et qui n'a jamais été publiée; le revers n'est pas renfermé dans un carré.

Ptolémée Alorite, tuteur de ce jeune prince, le fit mourir, et régna trois ou quatre ans [i]. Goltzius en rapporte une médaille qui représente un cheval dans un carré, avec le nom de Ptolémée Alorite, épithète qui rend ce monument suspect.

Perdiccas III, ayant vengé sur Ptolémée la mort de son frère Alexandre II, lui succéda [k]. Ses médailles, celles de Philippe son frère, celles d'Alexandre son neveu et petit-fils d'Amyntas, celles de leurs successeurs, n'offrent aucun vestige des aires en creux : j'en conclus que cet usage ne subsista plus en Macédoine vers l'an 370 avant l'ère vulgaire; et de peur qu'on ne m'accuse de ne citer

[a] *Diod. Sic. lib. XIV, pag. 303, edit. Wechel. pars, II.*

[b] *Æschin. de Fals. legat. pag. 400; Diod. Sic. lib. XVI, p. 407, pars II, ed. Wechel. Corn. Nep. in Iphicrate, c. 3.*

[c] *Æschin. ib. pag. 399.*

[d] *Petav. de Doctr. temp. lib. XIII, tom. II, p. 325.*

[e] Pl. I, n.o 7, *a* et *b*.

[f] Pl. I, n.o 8.

[g] *Diod. Sic. lib. XV, pag. 373, pars II, ed. Wechel. Justin. lib. VII, cap. 4.*

[h] *Voyez* Pl. I, n.o 9.

[i] *Diod. Sic. lib. XV, pag. 382, pars II, edit. Wechel.*

[k] *Æschin. de Fals. legat. pag. 399; Diod. Sic. lib. XV, p. 387, pars II, edit. Wechel. Justin. lib. VII, cap. 4, &c.*

citer que des médailles frappées dans un seul pays, je ferai observer les mêmes progrès de l'art sur les médailles de plusieurs princes contemporains de Philippe ou d'Alexandre, tels qu'Audoléon, roi de Pæonie, Hécatomnus, Mausole, Hidriéus, Pixodarus et Othontopates, rois de Carie. Les médailles des rois Grecs établis en Égypte, en Syrie et dans l'Asie, n'offrent rien que de conforme à ce que je viens d'avancer.

Parmi cette quantité de villes Grecques dont nous avons rassemblé les médailles, quelques-unes, mais en très-petit nombre, avoient conservé plus long-temps que les autres, sur leur monnoie, les aires en creux ou les vestiges de ces aires, plutôt par respect pour l'ancien usage que pour les motifs qui les introduisirent. C'est ce qu'on voit sur des médailles qu'on a coutume d'attribuer à la ville d'Ægium en Achaïe, et qu'il faudroit peut-être rapporter à l'île d'Ægine. Elles représentent d'un côté une tortue, et de *Pl. I, n.° 10.* l'autre une aire carrée, et divisée en cinq parties, où l'on trouve quelquefois ces lettres ΑΙΓ ou ΑΙΓΙ et d'autres lettres initiales de noms de magistrats. L'aire est si profonde, qu'elle sembleroit indiquer la naissance de l'art; mais le goût du travail nous force bientôt de descendre à un siècle plus éclairé. Telles sont encore les médailles de Dyrrhachium, de Corcyre, &c., dont les ouvriers se contentèrent de répandre quelques légers ornemens dans le champ, autrefois grossier, du revers. *Voy. les Mém. de l'Acad. des Insc. t. XXIV, pag. 44.* Ces exceptions très-rares n'infirment pas la règle générale: car la fabrication n'est pas le seul indice des plus anciennes médailles; il faut y joindre la nature du dessin, la forme des lettres, et d'autres caractères qui contribuent à faire découvrir l'âge de ces monumens. Jusqu'à présent nous avons vu les procédés de la fabrication se perfectionner dans la même progression que les autres parties de l'art; il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les médailles d'Alexandre I.er à celles d'Archélaüs, frappées environ cent ans après. *Pl. I, n.° 1, 2, 3 et 4.*

D'après ces observations, nous sommes en état de fixer l'époque de plusieurs médailles de Macédoine qui n'ont point de légende, soit que l'usage d'inscrire sur la monnoie le nom du prince ou de la ville ne fût pas encore introduit, soit qu'il ne fût pas encore généralement adopté.

Tel est un médaillon d'argent, gravé sous le n.° 11; il faut *Pl. I, n.° 11.*

le comparer avec ceux des n.os 1 et 2 : les types en sont les mêmes, et le poids n'en diffère que de quelques grains ; mais le travail en est plus grossier. Le cheval en particulier est sans proportions ; et les jambes de derrière sont presque entièrement figurées par un cordon de ces globules dont j'ai parlé plus haut. Je présume que ce médaillon fut frappé dans les premières années d'Alexandre I.er, ou dans les dernières d'Amyntas son père, vers l'an 500 avant l'ère vulgaire.

Pl. I, n.o 12. Celui du n.o 12 paroît être du temps d'Alexandre I.er

Pl. II, n.o 13. Celui du n.o 13 est semblable à celui d'Archélaüs, gravé sous le n.o 4 de cette planche.

Une autre médaille tirée du Cabinet national, ainsi que les trois précédentes, représente d'un côté un cheval, de l'autre un casque dans un carré. Elle ressemble parfaitement, pour le type et pour le travail, à celle que j'ai fait graver sous le n.o 5. Celle qui porte le nom d'Archélaüs pèse trente-quatre grains et demi, l'autre trente-huit et demi. (Pl. II, n.o 14.)

Nous venons de parcourir une suite de médailles frappées en Macédoine, depuis l'an 500 avant l'ère vulgaire jusque vers l'an 370 avant la même ère. On n'y trouve plus, à la vérité, ces aires profondément creusées, et divisées tantôt en triangles, tantôt en petits carrés, qui, dans les siècles antérieurs, servoient à retenir le flaon ; mais on y découvre les moyens qu'imaginèrent les ouvriers pour remplir le même objet.

En préparant le coin inférieur, on se contenta de ménager autour de chaque petit carré, des lignes gravées en relief ; ces parties saillantes mordoient tellement sur le métal, dès les premiers coups, que la pièce en pouvoit supporter un plus grand nombre sans se déplacer. (Pl. I, n.o 11, 12.)

On opéra de même quand on introduisit un second type ; l'impression de la forme carrée qu'on donnoit au coin, est très-sensible sur la médaille du n.o 13. (Pl. II, n.o 13.)

Avant de continuer ma marche, je dois l'assurer. On cite plusieurs médailles qui ne présentent aucun vestige d'aire en creux, et qu'on a rapportées pourtant à des princes dont les uns vécurent avant Alexandre I.er, roi de Macédoine, et les autres de son temps ; telles sont, la médaille d'Amyntas I.er, père d'Alexandre, celles

de Battus et d'Arcésilas, rois de Cyrène, celles de Gélon et d'Hiéron, rois de Syracuse, celle de Théron, roi d'Agrigente.

La prétendue médaille d'Amyntas I.er est un petit bronze que Beger[a] publia le premier. On la conservoit au cabinet du roi de Prusse; elle se trouve aujourd'hui au Cabinet national et dans plusieurs autres collections. On y voit d'un côté un crabe, et de l'autre, dans le champ, des lettres que Beger lisoit de cette manière, BAMIMT☐ΥM, et qu'il expliquoit par ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΜΥΝΤΟΥ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Jamais on ne poussa plus loin la licence des conjectures : suivant cette leçon, on auroit écrit le nom d'Amyntas avec un *ι* au lieu d'un *υ*, et avec un *μ* au lieu d'un *ν*. L'omicron sur cette médaille a une forme carrée, ce qui ne se trouve pas sur les plus anciens monumens de la Grèce; le nom d'Amyntas devroit se terminer en *α*; de son temps les souverains ne prenoient pas le titre de roi sur leurs monnoies, et le crabe ne paroissoit pas sur celles de la Macédoine; enfin le goût du travail annonce un siècle postérieur. On est surpris que ces raisons, produites depuis dans l'ouvrage d'un savant anglois, M. Wise[b], n'aient pas frappé les antiquaires qui adoptèrent l'explication de Beger[c]. M. Wise avoit observé de plus que sur des médailles semblables il avoit lu BAMEMT☐ΥM. L'A étoit suivi d'un point, de manière qu'on doit lire BA. MEMT☐Υ. M, et en conséquence placer la médaille parmi celles des rois inconnus; elle est d'un siècle voisin de notre ère vulgaire.

Dans des remarques insérées dans le XXVI.e volume des Mémoires de l'Académie des belles-lettres[d], j'ai montré que M. de la Bastie s'étoit trompé en avançant qu'il nous restoit des médailles de Battus IV et d'Arcésilas IV, qui régnèrent à Cyrène du temps de Cyrus et de Cambyse. Je répondrai par la suite aux difficultés tirées des médailles de Gélon, d'Hiéron et de Théron.

Pl. II, n.° 15.

[a] *Thesaur. Brandenb. t. III, p. 4.*

[b] *Wise, Num. antiq. Bodleian. Catalog. p. 112; Oxon. 1750, fol.*

[c] *Spanheim de Præst. et Usu Numism. tom. I, p. 17, 98 et 120. Montfauc. Palæograph. Græc. pag. 121, 122. Wachter, Archæolog. numaria, cap. 7, pag. 50, Lipsiæ, 1740, in-4.°*

[d] *Pag. 533 et suiv.*

§. II.

Temps auquel a commencé l'usage des Aires en creux.

J'AI tâché de fixer l'époque où cessa dans la Grèce l'usage des aires en creux et des simples carrés qui les remplacèrent; il faut

maintenant, autant qu'il est possible, déterminer le temps où cet usage a commencé, afin qu'on ne s'égare pas en-deçà ou au-delà des limites qu'on doit lui prescrire. C'est ce qui m'oblige à remonter à l'origine de la gravure des monnoies, et à traiter en peu de mots cette question si importante pour mon objet, si difficile par la variété des opinions qu'elle a produites.

Sperling [a] et d'autres savans ont prouvé que, dans la plus haute antiquité, le commerce se faisoit par échanges, ou par le moyen de petites lames de métal informes, sans légende, sans type, et dont le poids régloit la valeur; que, du temps de la guerre de Troie, les Grecs ne trafiquoient qu'avec du fer, du cuivre, des esclaves, des bœufs, &c.; que, dans les passages de l'Ecriture qui semblent établir l'usage de la monnoie gravée, dès le temps d'Abraham et des patriarches, les termes Hébreux ont une signification incertaine, ou seulement relative au poids, à la grandeur et à la forme de la monnoie, sans qu'il soit fait mention nulle part d'un type ou d'une marque qui servît à la distinguer. J'ajoute que les sicles sur lesquels Kircher et Vilalpand avoient cru découvrir les noms d'Abraham et de Moïse, présentent d'autres légendes, et n'ont été frappés que vers le temps des Machabées.

[a] *Sperling. de nummis non cusis, tam veterum quàm recentiorum, Amstelod. 1700, in-4.º*

De ces diverses réflexions il résulte que l'usage des types sur la monnoie ne sauroit remonter aux siècles héroïques. Mais à quel temps faut-il en fixer le commencement?

Les sentimens des anciens se partagent sur ce point, comme sur l'origine de tous les arts : et comment nous flatterions-nous de les concilier, nous qui, malgré la proximité des temps et les recherches de plusieurs écrivains, hésitons encore sur le nom de la ville qui a donné naissance à l'imprimerie?

Les uns ont placé parmi les inventeurs de la monnoie, Ithonus, fils de Deucalion [b]; Démodice, femme de Midas, roi de Phrygie; Érichthonius, ou Thésée, rois d'Athènes, qui vivoient avant la guerre de Troie : d'autres en font honneur aux habitans de Naxos, à ceux de Lydie, à Phidon, roi d'Argos.

[b] *Pollux Onom. lib. IX, cap. 6, §. 83, tom. II, pag. 1062; vide ibi notas.*

Ces prétentions diverses devoient être fondées ou sur des changemens que la monnoie avoit éprouvés en certains pays, ou sur des découvertes qui, par leurs rapports avec la monnoie, donnoient

lieu de confondre leurs époques. Je vais m'expliquer par des exemples.

Une tradition, suivie par Lucain [a], nommoit comme premier auteur de la monnoie, Ithonus, roi de Thessalie. Suivant une autre tradition rapportée par Cassiodore [b], c'est à Ionos, roi de Thessalie, qu'on doit la connoissance du cuivre. Il est visible qu'il s'agit, dans ces deux passages, du même prince et du même fait. Érichthonius, roi d'Athènes, disent les uns, introduisit parmi les Athéniens l'usage de la monnoie [c]; non, disent les autres, il leur procura celui de l'argent [d]. D'un côté, on insinue que Démodice ou Hermodice avoit la première fait frapper des monnoies [e]; d'un autre, on raconte que nous devons l'usage du plomb à Midas, son époux [f].

Au milieu de tant d'opinions vagues et contradictoires, il en est deux qui méritent notre attention. « De tous les peuples que » nous connoissons, dit Hérodote [g], les Lydiens sont les premiers » qui aient frappé, pour leur usage, des monnoies d'or et d'argent. » Xénophanes, cité par Pollux [h], en attribuant l'invention de la monnoie au même peuple, viendroit à l'appui d'Hérodote, s'il en avoit besoin. Mais, comme nous ignorons s'il s'agit ici du philosophe de Colophon, nous ne pouvons accorder de grands égards à cette autorité. Eustathe est du même avis qu'Hérodote [i].

Les témoignages en faveur de Phidon, roi d'Argos, sont plus nombreux. Il faut placer à la tête celui d'Éphore, qui, d'après de profondes recherches sur les antiquités de la Grèce, reconnut que les premières monnoies en argent furent fabriquées dans l'île d'Ægine par ordre de Phidon [k]. Ce même fait est raconté par l'auteur de la Chronique de Paros [l], par Strabon [m], Élien [n], et d'autres écrivains anciens [o].

Maintenant, si l'on veut faire un choix entre les deux opinions que je viens de rapporter, il faut les comparer, afin qu'on puisse en établir une sur les débris de l'autre, ou les concilier entre elles.

La première ne fixe ni le temps, ni l'auteur de la découverte; l'autre nous satisfait sur ces deux circonstances. Hérodote dit simplement que les Lydiens ont les premiers frappé des monnoies pour leur usage; expression générale et susceptible de différentes

[a] *Pharsal. l. VI, vers. 404.*

[b] *Cassiodor. Varior. lib. III, epist. 31.*

[c] *Pollux, loc. cit.*

[d] *Plin. Histor. nat. lib. VII, cap. 56, tom. I, p. 414. Hygin. fab. 274.*

[e] *Heraclid. de Polit. Cumæor. Pollux, ibid. pag. 1063.*

[f] *Cassiod. Var. l. III, epist. 31. Hygin. fab. 274.*

[g] *Herodot. l. I, §. 94.*

[h] *Lib. IX, c. 6, §. 83, p. 1063.*

[i] *Eustath. in Iliad. pag. 218, lin. 5, 6, edit. Froben. Basil. 1560, fol. Id. Comm. ad Dionys. pag. 149, col. 2.*

[k] *Ephorus ap. Strab. lib. VIII, pag. 376.*

[l] *Marm. Oxon. epoch. XXXI, pag. 66, lin. 45, edit. Maittaire; pars II, p. 25, ed. Chandler.*

[m] *Strab. l. VIII, pag. 358.*

[n] *Ælian. Var. hist. lib. XII, cap. 10.*

[o] *Etym. magn. voc.* Εὐβοϊκὸν, Νόμισμα *et* Ὀβελίσκος. *Scaliger. Anim. in Euseb. p. 61, a, Lugduni Batav. 1606, fol.*

[a] Strab. l. VIII. pag. 358.

[b] Pollux, l. IX, cap. 6, §. 83.

interprétations. Strabon [a], au contraire, nous assure que Phidon a le premier fait frapper des monnoies gravées, νόμισμα κεχαραγμένον, et Pollux [b] demande si Phidon a le premier inscrit la monnoie, ἔγραψε, ce qui lève tout doute et résout le problème, qui consiste à examiner non dans quel temps on a frappé des monnoies, mais dans quel temps on y a mis une empreinte. Ainsi, par respect pour l'autorité d'Hérodote, on pourroit avancer qu'avant Phidon les Lydiens introduisirent dans leur commerce des pièces d'or et d'argent distinguées par leur poids et par leurs formes, et que Phidon perfectionna ces premiers essais. Nous irons encore plus loin; nous accorderons, s'il le faut, la priorité de la découverte aux Lydiens, pourvu qu'on nous accorde que les fabriques des monnoies proprement dites n'ont commencé à s'établir en Grèce que du temps de Phidon : car il est assez indifférent pour mon objet, qu'on attribue l'invention de l'art de graver les monnoies à une nation plutôt qu'à une autre; ce qui ne l'est point, c'est qu'on donne une trop haute antiquité aux médailles Grecques ornées de types.

[c] Marm. Oxon. epoch. XXXI.

[d] Lydiat. in Marm. Oxon. pag. 256; Fréret, Défense de la chronol. p. 100.

[e] Lib. VI, §. 126.

Dans quel siècle vivoit Phidon ? Quelques auteurs le font frère de Caranus, fondateur du royaume de Macédoine; et la Chronique de Paros le fait régner en 894 avant l'ère vulgaire [c]. Newton, par une suite de ses principes, ne place son règne qu'à l'an 596 avant la même ère. Quelques critiques [d] distinguent deux princes de ce nom : le premier clairement indiqué par la Chronique de Paros; le second par Strabon, par Pausanias, et peut-être même par Hérodote [e]. Suivant le récit de Pausanias, rien ne pouvoit satisfaire l'ambition de Phidon : les Éléens avoient toujours présidé aux jeux olympiques; ceux de Pise, voulant s'approprier ce droit, appelèrent Phidon à leur secours, et sous sa protection célébrèrent la VIII.e olympiade, qui par cette raison ne fut pas inscrite dans les registres des Éléens. Pausanias l'assure positivement [f]; et son témoignage est d'autant plus imposant, qu'il avoit lui-même consulté ces registres et qu'il les cite plus d'une fois [g] dans son ouvrage.

[f] Pausan. l. VI, cap. 22, p. 509.

[g] Id. l. V, c. 21, pag. 432; l. VI, cap. 2, p. 454.

La VIII.e olympiade concourt avec l'année 748 avant l'ère vulgaire : ainsi le deuxième Phidon régnoit cent quarante-six ans après le premier.

[h] Strab. l. VIII, pag. 358.

Strabon [h], qui n'a pas copié Pausanias, puisqu'il lui étoit

antérieur, et qui ne fait mention, comme Pausanias, que d'un Phidon, le caractérise avec les mêmes traits. Il parle de son ambition, de ses conquêtes, de ses prétentions à la présidence des jeux olympiques, de ceux qu'il fit célébrer une fois et qui ne furent point inscrits dans les registres des Éléens.

Strabon ajoute que ce prince avoit non-seulement réglé les poids et les mesures, mais encore introduit l'usage des monnoies gravées. Pausanias, en cet endroit, ne rapporte pas ce fait; mais il le suppose ailleurs [a]. Il remarque en effet que dans une rue de Sparte étoit une maison qu'on appeloit *Booneta;* elle avoit appartenu au roi Polydore : après sa mort, sa femme la vendit et fut payée en bœufs; car, dit Pausanias, on ne connoissoit pas encore alors la monnoie d'or et d'argent; mais, suivant l'ancien usage, des bœufs, des esclaves, des pièces informes d'or et d'argent, facilitoient le commerce.

Le roi Polydore mourut peu de temps après la première guerre de Messénie [b], qui dura depuis l'an 743 jusqu'à l'an 723 avant l'ère vulgaire. Nous avons vu que Phidon régnoit en 748 avant la même ère. On peut présumer que son réglement sur les monnoies ne fut publié dans ses États, ou ne fut adopté par les Spartiates, que sur la fin de son règne. Si l'on attribue l'invention de la monnoie proprement dite au premier des Phidons, on auroit bien de la peine à concevoir qu'elle se fût introduite si tard en Laconie; et l'on seroit bien plus étonné de voir les plus anciennes médailles de la Sicile annoncer encore l'enfance de l'art.

Fréret [c] suppose que les deux Phidons s'étoient également occupés des poids, mesures et monnoies, l'un pour les établir, l'autre pour les faire recevoir dans le Péloponnèse. J'aimerois mieux dire que la Chronique de Paros n'auroit pas dû attribuer la fixation des mesures et des poids, et l'invention de la monnoie d'argent, au premier des Phidons, ou bien supposer que ce prince avoit fait des réglemens sur les poids et mesures, mais que la gravure des monnoies est due au second.

Le dernier de ces princes a régné vers le temps de la fondation de Syracuse, époque sur laquelle les critiques modernes ont varié. Lydiat la place à l'an 786, Pétau à l'an 741, et Dodwell à l'an 732 [d].

[a] *Pausan. l. III, cap. 12, p. 235.*

[b] *Id. lib. III, cap. 3, p. 209.*

[c] *Fréret, Défense de la chronolog. pag. 101.*

[d] *Lyd. ad Marm. Oxon. lin. 47, epoch. XXXII, pag. 258, ed. Maitt. Dodwell, Annal. Thucyd. pag. 39, 40. Petav. de Doctrin. temp. tom. II, pag. 298. Fréret, Mém. de l'Acad. tom. VII, pag. 299; Id. Défense de la Chronol. pag. 120. Heyn. Opusc. tom. II, pag. 8. Larcher, Chronol. d'Hérodote, dans sa traduct. t. VI, pag. 555 (de la 1.re edit.)*

Je présente ici un médaillon d'argent dont une face est déjà
Pl. II, n.° 16. gravée dans la planche qui accompagne mon premier Mémoire. D'un côté, on y voit une figure dans un char; au-dessus, on lit le nom de Syracuse : de l'autre, ce médaillon offre une petite tête en relief au milieu d'une aire en creux, divisée en quatre carrés. Cette médaille, et quelques autres semblables qu'on conserve dans les cabinets, sont, suivant les apparences, les plus anciennes de celles qui nous restent de Syracuse, mais non de celles qui furent d'abord frappées dans cette ville. J'en apporte plusieurs preuves : 1.° on y voit le nom de la ville, qu'on ne voyoit pas dans les premiers essais; 2.° elles indiquent l'origine du double type; 3.° le char de triomphe, tracé sur un des côtés, annonce une victoire remportée aux jeux olympiques, ainsi qu'on le verra dans la suite. Or le concours des chars dans ces jeux ne fut établi que dans la XXV.e olympiade, l'an 680 avant Jésus-Christ [a] *(e)*.

[a] *Pausan. lib. V, cap. 8, pag. 394, ed. Kuhnii.*

(e) Pausanias *(lib. V, cap. 8, §. 3)*, après avoir parlé des combats à pied qui avoient lieu au commencement dans les jeux olympiques, nous donne aussi quelques indications sur l'époque à laquelle les courses de char y furent établies. « Dans la XXV.e olympiade, dit- » il, (c'est-à-dire l'an 680 avant Jésus- » Christ) commença la course des che- » vaux parfaits, et Pagondas de Thèbes » fut proclamé vainqueur dans la *course* » *du char;* huit olympiades après (c'est- » à-dire dans la XXXIII.e, ou 648 ans » avant J. C.), on admit pour la pre- » mière fois les pancratiastes et le che- » val célète. » [*Πέμπτῃ δὲ ἐπὶ ταῖς εἴκοσι κατεδέξατο ἵππων τελείων δρόμον. καὶ ἀνηγορεύθη Θηβαῖος Παγώνδας κρατῶν ἅρματι. ὀγδόῃ δὲ ἀπὸ ταύτης ὀλυμπιάδι ἐδέξατο παγκρατιαστήν τε ἄνδρα, καὶ ἵππον κέλητα.*] D'après ce passage, l'établissement de la course des chars date de la XXV.e olympiade, ou de l'an 680 avant Jésus-Christ. Mais ces chars étoient-ils attelés de *quatre* ou de *deux* chevaux! c'est une question que l'on peut faire; car le mot *ἅρμα* est très-souvent pris dans l'acception de *quadriges.* L'abbé Gedoyn, dans sa traduction de Pausanias *(tom. I, p. 427)*, a rendu le mot *ἅρμα* par la *course du char attelé de deux chevaux;* mais le texte de Pausanias ne dit pas s'il y avoit deux ou quatre chevaux, et c'est gratuitement que le traducteur s'est permis d'ajouter ces mots au texte de l'original. Un peu plus loin, Pausanias ajoute : « Dans la » XCIII.e olympiade, la course de deux » chevaux parfaits, appelée *συνωρὶς*, fut » établie; Évagoras fut vainqueur. » [*Δρόμος δὲ δύο ἵππων τελείων συνωρὶς κληθεῖσα, τρίτῃ μὲν ὀλυμπιάδι ἐτέθη πρὸς ταῖς ἐνενήκοντα.*] Il s'agit de savoir si dans ce passage il est question de deux chevaux attelés à un char, ou s'il faut l'entendre de deux chevaux de main avec lesquels on couroit, comme a traduit Gedoyn.

S'ils étoient attelés, alors nous dirons que dans la XXV.e olympiade (l'an 680 avant Jésus-Christ), il n'est question que de chars à quatre chevaux, et dans la XCIII.e (408 ans avant Jésus-Christ), de la course des chars à deux chevaux.

On peut néanmoins penser que, dans la XXV.e olympiade, on établitl a course des chars à quatre et à deux chevaux; en voici les raisons.

1.° Les chars à deux chevaux étoient

Je

Je cite une autre médaille qu'à l'exemple de tous les antiquaires j'avois attribuée autrefois au Péloponnèse [a], mais que, d'après de nouvelles découvertes, on rapporte avec raison à la ville de Sélinus en Sicile [b]. Elle représente, d'un côté, une feuille d'ache, et, de l'autre, une aire carrée partagée en plusieurs triangles. Cette

Pl. II, n.° 17.

[a] Pellerin, *Méd. de villes, tom. I, pl. XVI, n.° [illegible], pag. 10[illegible], Mém. de l'Acad. des Inscr. t. XVII, p. [illegible].*

[b] *Burmann in Dorvill. Sicul. tab. XIII, pag. 421. Torremuzz. Num. Sicil. tab. LXVI, pag. 68.*

connus long-temps avant la XCIII.^{e} olympiade; ils étoient représentés sur le coffre des Cypsélides. *Paus. V, 17.*

On peut répondre, à la vérité, que cela ne prouve pas qu'on eût dû les introduire de bonne heure aux jeux olympiques.

2.° Si les médailles où l'on voit des chars, représentent des vainqueurs à ces jeux, nous en avons qui sont antérieures à la XCIII.^{e} olympiade, c'est-à-dire, à l'an 408 avant Jésus-Christ.

3.° Enfin, le texte de Pausanias semble supposer que toutes les espèces de chars furent admises au concours dès la XXVe olympiade : « Alors, dit-il, furent admises les courses des chevaux *parfaits*, » et Pagondas vainquit dans la course » du char [ἅρματι]. »

En expliquant le premier passage de cette manière, on est embarrassé du second. Que signifie en effet l'établissement de la *συνωρὶς* que Pausanias rapporte à la XCIII.^{e} olympiade ! Qu'est-ce que cette *συνωρὶς* de deux chevaux parfaits, si ce n'est *bigæ equorum maturæ ætatis !* Et remarquez que dans la description du coffre des Cypsélides, il dit qu'on y voyoit des femmes dans les *synories ;* donc ces synories étoient des chars.

Il est à observer que dans le chapitre VIII ces mots δρόμος δὲ δύο ἵππων συνωρὶς κληθεῖσα, sont traduits par l'abbé Gedoyn *(t. I, p. 427) : On courut avec deux chevaux de main dans la carrière ;* et que dans le *chap. 19* du *V.^{e} liv.* de Pausanias, où il s'agit du coffre des Cypsélides, le mot *συνωρὶς* est traduit par le même abbé Gedoyn, par *char attelé (tom. I, pag. 456).* Il faut observer encore que le même, dans une dissertation insérée dans les Mémoires de l'Académie des belles-lettres *(tom. VIII, p. 332),* dit positivement que le char à deux chevaux s'appeloit *συνωρία* et *συνωρὶς*; que cette espèce de char ne fut admise dans la carrière olympique que dans la XCIII.^{e} olympiade, tandis que la course des chars à quatre chevaux avoit été établie dès la XXVe

Pausanias dit encore que dans la VIIIe olympiade après la XXVe, c'est-à-dire, dans la XXXIIIe (648 années avant Jésus-Christ), on admit ἵππον κέλητα; mais il y avoit d'autres courses de chevaux sans celle des *célètes.*

Sur une médaille d'argent de Syracuse, un homme est assis sur un cheval; il a les deux jambes du même côté comme une femme. Peut-être que c'est la course des célètes que l'artiste a voulu y figurer. Sur une médaille d'argent de Celenderis en Cilicie (Pellerin, *Méd. de villes*, tom. II, pl. 73, n.ºs 12 et 13, p. 164), et sur des médailles en argent de Tarente (Magnan, *Miscellanea numismat.* tom. I, pl. 41, n.ºs 4 à 7; tom. III, pl. 44, n.ºs 6 et 7, pl. 47, n.ºs 6 et 7), on voit une figure dans la même attitude. A Olympie, on voyoit un char à côté duquel se trouvoient deux chevaux célètes sur lesquels *étoient assis* [καθέζονται] des enfans. Pausan. *lib. VI, cap. 12, p. 479.*

Il est naturel de penser que ce n'est que par le cavalier qu'on pouvoit distinguer les chevaux *célètes.* Au reste, Hesychius explique le mot κέλης par ἵππος καὶ ἱππεύς, *le cheval et le cavalier.* (Hesych. *voce* κέλης, et les notes des commentateurs de ce passage.) Le même auteur explique κελητίζειν par ἵπποις ἐπιβαίνειν; et κελητιᾶν par κελητίζειν, ἱππεύειν. Harpocration, expliquant le mot Ἅμιπποι, dit que ce sont ἵπποι κέλητες : celui qui les conduit, ajoute-t-il, monte sur l'un et conduit l'autre; selon lui ce sont ceux

ville ne fut fondée qu'en 627 avant l'ère vulgaire [a]. Tel étoit donc encore, après cette époque, l'état de la monnoie à Sélinus. Cette remarque est essentielle.

Chalcédoine, fondée vers l'an 675 avant J. C. [b], a laissé des médailles qui, d'un côté, représentent un taureau en relief, et

[a] *Larcher, trad. d'Hérod. t. VI, pag. 484, 487, 562, 1.re édit.*

[b] *Euseb. Chron. lib. poster. pag. 120 et 121. Herodot. lib. IV, cap. 144.*

dont parle Homère *(Iliad. XV, 684)*, lorsqu'il dit, θρώσκων ἄλλοτ' ἐπ' ἄλλον. Eustathe *(in Iliad. Λ, s. lib. XI, p. 884, lin. 14)* explique le mot ἵππος κέλης par ἵππος ἄζευκτος : il tire ce mot de la racine κέλω ou κελέω, comme qui diroit *cheval sans joug, cheval libre.* Lorsqu'Homère parle d'un habile écuyer, qui manie quatre chevaux à-la-fois, sautant en courant de l'un sur l'autre, il le désigne par ces mots, ἀνὴρ ἵπποισι κελητίζειν εὖ εἰδὼς *(Iliad. O, s. lib. XV, 679)*. Eustathe (dans son commentaire sur l'Iliade, *pag. 1037, lin. 56*) dit que ces chevaux s'appeloient ἄμιπποι ; et tout de suite après *(ibid. lin. 60)*, il dit qu'ils s'appeloient aussi κέλητες. Ce commentateur *(ibid. pag. 1038, lin. 6)* se fait l'objection que peut-être ces célètes n'étoient pas en usage du temps de la guerre de Troie, mais qu'ils pouvoient l'être du temps d'Homère ; il ajoute que le mot κέλης désigne le cheval et non le cavalier : ἄζευκτον ἵππον καὶ κατά τινας ἀμίππον καὶ μονίππον, ὃς νῦν σελλάριος λέγεται. Le mot κέλης vient de κέλλειν, qui signifie la même chose que τρέχειν ou βαδίζειν. Eustathe parle aussi des *célètes* dans son commentaire sur l'Odyssée *(lib. V, p. 1539, lin. 19 et seqq.)*; il y allègue quelques passages de Pausanias. Je ne rapporterai ici que deux passages de cet auteur. L'un *(lib. V, cap. 8, §. 3, p. 394)* est celui que j'ai cité plus haut, et dans lequel il s'agit de l'établissement de la course du cheval célète. Pausanias dit que le cheval de Crauxidas de Cranon avoit devancé les autres, ou avoit remporté la victoire : comment Pausanias auroit-il pu dire *le cheval*, comme parlant d'un seul, si par *célètes* on doit entendre plusieurs chevaux conduits par un seul cavalier sautant de l'un sur l'autre ! Dans l'autre passage *(lib. VI, cap. 12, §. 1, pag. 479)*, Pausanias parle d'un char ayant de chaque côté un enfant sur un cheval célète.

Sans prétendre épuiser cette matière, voici ce qui me paroît résulter de tous ces passages sur l'établissement de ces différens exercices.

Dans la XXV.e olympiade (680 années avant Jésus-Christ), course des chevaux parfaits; Pagondas vainqueur au quadrige; c'est-à-dire, on admit différentes courses de chevaux, soit attelés, soit non attelés.

Dans la XXXIII.e olympiade (648 ans avant Jésus-Christ), on admit le ἵππος κέλης, le cheval nommé *célète.* De quelque manière qu'on l'entende, il est distingué du ἵππος proprement dit.

Dans la XCIII.e olympiade (l'an 408 avant Jésus-Christ), on établit la συνωρὶς de deux chevaux d'un âge mûr, *bigæ equorum legitimæ ætatis.* De cette explication il s'ensuivroit que la course dans un bige ou char à deux chevaux n'auroit été établie à Olympie que l'an 408 avant Jésus-Christ ; mais en supposant que les chars représentés sur les anciennes médailles de la Sicile et de Syracuse en particulier soient relatifs à des victoires remportées aux jeux solennels, on trouve une difficulté, c'est qu'une quantité considérable de médaillons de Syracuse, certainement antérieurs à l'an 408, ne présente que des biges et non des quadriges. J'imagine, et c'est ainsi que je réponds à cette objection, que les ouvriers ne savoient pas alors représenter quatre chevaux de front ; ce qui confirme ma conjecture, c'est que plusieurs médaillons du Cabinet national, de ces temps anciens, représentent deux chevaux, et douze, même seize jambes.

de l'autre une aire divisée en quatre carrés, ou en quatre triangles, profondément gravés en creux. Donc cette manière de frapper les monnoies étoit en usage au moins vers l'an 650 avant J. C. Cette médaille de Chalcédoine doit être antérieure à celle de Syracuse, à cause du double type de celle-ci ; et, par la même raison, celle-ci peut être placée après celle de Sélinonte. Voici donc l'ordre des trois : *Chalcédoine, Sélinonte, Syracuse (f).*

Pl. II, n.° 13. *Pellerin, Méd. des villes, t. II, pl. XII, n.° 10. Hunter, pag. 93*

J'avois montré que, pour fixer le temps des médailles où l'on trouve les aires en creux et les carrés qui les remplacèrent, il ne falloit pas descendre plus bas que le milieu du Ve siècle avant l'ère vulgaire; je viens de montrer qu'il ne faut pas remonter même aussi haut que le VIIIe siècle avant la même ère. Je passe aux autres caractères qui distinguent les plus anciennes médailles qui sont venues jusqu'à nous. J'y puiserai de nouvelles règles qui non-seulement confirmeront celles que je viens d'établir, mais qui serviront encore à rapporter ces médailles à un siècle plutôt qu'à un autre.

§. III.

Des Types, des Inscriptions, et de la forme des Lettres.

LES premières monnoies offroient, d'un côté, l'impression profonde de l'un des coins propre à retenir le flaon, et, de l'autre, un type en relief destiné à indiquer le lieu de la fabrique. Chaque ville avoit un symbole particulier, et relatif, soit au nom qu'elle portoit, soit aux plantes et aux animaux qu'on trouvoit plus abondamment dans son territoire. Une feuille d'ache caractérisoit Sélinonte ; une rose, l'île de Rhodes ; un lion, la ville des Léontins; un hibou, celle d'Athènes; mais toujours avec une extrême sobriété: on n'y voyoit que très-rarement deux figures ensemble, jamais des

(f) Les villes de la grande Grèce dont les médailles ont des aires incuses sont, *Sybaris, Siris, Crotone, Caulonia* colonie de Crotone, *Posidonia* colonie de Sybaris, *Metaponte, Buxentum.*

D'après cela je suis porté à croire que les aires incuses pourroient bien n'avoir été employées que par les colonies Achéennes. Cette idée mérite du moins d'être suivie et examinée. Toutes celles que je viens de citer, à l'exception de Siris, sont d'origine Achéenne; au contraire les colonies des autres villes Grecques n'ont pas de ces aires sur leurs médailles. Quant aux Doriennes, aucune des médailles de Tarente, qui est si ancienne, ne présente de ces aires; il en est de même des colonies établies en Sicile et venues ou de Corinthe, ou de Mégare, ou de Rhodes, ou de Chalcis, &c.

Spanheim, de Usu et Præst. Numism. tom. I, p. 245.

sujets historiques, encore moins des allégories. Spanheim n'avoit pas fait cette observation, quand il a conjecturé que le Sphinx, représenté sur les plus anciennes médailles de Chio, désignoit la puissance ou la sagesse de ses habitans. Les monnoies de ces siècles reculés n'étoient pas des monumens.

On n'avoit pas même l'attention d'y graver des légendes; et quand on commença d'y tracer le nom de la ville, il y parut sans celui du magistrat ou du souverain, sans ces lettres isolées, sans ces monogrammes et ces petits accessoires que les ouvriers ajoutèrent depuis à l'image principale.

Voici deux faits remarquables.

Nous conservions déjà dans nos cabinets beaucoup de ces médailles sans inscription, frappées la plupart dans les siècles qui suivirent de près la naissance de l'art. Un vase qui en contenoit une très-grande quantité, et qui, suivant toutes les apparences, étoit resté enfoui pendant une longue suite de siècles, fut découvert, il y a quelques années, à Athènes. Ces médailles étoient de différens poids et de différentes grandeurs, toutes en argent et couvertes d'une croûte qu'on eut de la peine à détacher. Toutes offroient, au revers, une aire carrée, gravée en creux, plus ou moins profonde, renfermant quelquefois une tête de lion, un polype et d'autres symboles. Le côté opposé représentoit en relief un des types suivans, signes caractéristiques, sans doute, de six villes de la Grèce; savoir, une chouette, un cheval, une tête de taureau, un masque, une roue, et la figure de la *triquetra*. M. Cousinery en choisit quelques-unes de chaque espèce, et voulut bien les céder au Cabinet national au nombre de vingt-deux.

Toutes ces médailles, vraisemblablement déposées ensemble dans le même vase, vers l'an 650 avant l'ère vulgaire, doivent être, les unes d'un temps où l'usage des aires en creux étoit encore assez général, les autres d'un temps où l'on commençoit à introduire le double type sur la monnoie. Toutes ces médailles étant sans légende, on doit en conclure que des monnoies frappées en différens siècles circuloient également dans le commerce *(g)*.

Autre fait. Il nous reste quantité de petites médailles d'or sans

(g) La découverte précieuse dont je viens de parler, a bien des rapports avec celle dont M. Pellerin a rendu compte dans le *I.er tome* de ses *Supplémens, pag. 104.*

légende, les unes avec des aires en creux et d'un mauvais travail, d'autres avec de simples carrés et d'un bon goût de dessin, d'autres enfin sans le moindre vestige de l'ancien procédé; elles sont toutes à-peu-près du même poids *(h)*, mais elles furent frappées en différens temps et en différens lieux. Ce seroit donc en vain qu'on auroit recours au défaut de légende, pour déterminer l'âge précis des médailles Grecques. J'en conviens, si l'on ne considéroit que cette singularité: il faut qu'elle soit accompagnée d'autres caractères plus distinctifs; aussi je me borne à cette proposition: le défaut d'inscription ne suffit pas pour placer une médaille parmi les plus anciennes; mais les plus anciennes n'ont point d'inscription.

[illegible]; cabinet d'Ennery, pag. 6; celui d'Hunter, pl. LXVI; Pellerin, Méd. de villes, tom. III, p. 124, pl. CXV.

Mes recherches ayant pour objet principal les médailles antérieures à l'année 370 avant l'ère vulgaire, je ne dois recueillir que les formes des lettres qu'elles présentent. Je m'attacherai à celles qui ont subi des changemens plus sensibles. Je commence par les monumens d'Athènes, qui sont en très-grand nombre.

Alpha. Cette lettre a la forme suivante A sur différens monumens d'Athènes:

1.° Sur les plus anciennes médailles de cette ville;

2.° Sur une très-ancienne inscription publiée par Chandler [a], quelquefois sur la première inscription de Nointel *(i)*, qui est de l'an 458 ou 457 avant l'ère vulgaire [b], mais jamais sur la seconde de Nointel, qui est un peu plus récente que la première, non plus que sur le marbre de Choiseul, que j'ai tâché d'expliquer, et qui est de l'an 410 avant la même ère [c], ni sur une autre inscription de Chandler, qui est de l'an 409 [d], ni sur toutes les inscriptions suivantes.

On peut conclure de là que, vers l'an 450 avant Jésus-Christ, on a cessé d'employer sur les monumens cette forme de l'alpha.

Beta. Le beta, figuré ainsi B, paroît sur le premier marbre de Nointel, qui est de l'an 457 avant l'ère vulgaire. Je pense que c'est le seul monument d'Athènes où il se trouve. Il a donc cessé d'être en usage vers le milieu du v.e siècle avant Jésus-Christ.

[a] *Chandler, Inscriptiones antiquæ, in Asia minori et Græcia, præsertim Athenis collectæ (Oxon. 1774, in-fol.) pars II, pag. 54, n.° XXVII; ibid. Syllab. p. XXV.*

[b] *Montfaucon, Palæogr. p. 135; Spon, Miscell. p. 315; Maffei, Gall. ant. p. 91 et seqq; Bimard, Dissert. I.a in Muratori Nov. Thesaur. Inscr. tom. I, pag. 41; Corsini, Fast. Att. t. I, diss. IV, p. 159.*

[c] *Barthelemy, Dissertation sur une ancienne inscription Grecque, dite le marbre de Choiseul, relative aux finances des Athéniens; Paris, 1792, in-4.°*

[d] *Chandler, Inscr. pars II, pag. 37.*

(h) J'ai pesé quarante de ces médailles; la plupart m'ont donné 47, 48, 49 de nos grains.

(i) [Les deux marbres de Nointel ont été, pendant plusieurs années, au Musée des monumens françois aux Petits-Augustins; aujourd'hui on les voit dans le vestibule de la galerie des Antiques du Musée Napoléon.]

Gamma. Cette lettre se montre sur les monumens sous deux formes différentes.

Elle est figurée de cette manière Λ,

1.° Sur les deux inscriptions de Nointel, dont la plus ancienne paroît être de l'année 457 avant l'ère vulgaire;

2.° Sur le marbre de Choiseul, de l'an 410;

3.° Sur une inscription que Chandler rapporte à l'an 409 [a];

4.° Sur une autre, qu'il croit être de l'an 404 [b];

5.° Sur deux autres, fort anciennes et sans date [c].

Elle est figurée de cette autre manière Γ,

1.° Sur l'inscription de Suniade, de l'an 397, et par conséquent postérieure à l'archontat d'Euclide [d];

2.° Sur celle de Diotréphès, de l'an 384 [e].

Il suit de là que, jusqu'à l'archontat d'Euclide, en 403 avant Jésus-Christ, le gamma fut figuré sur les monumens de cette manière Λ, et de celle-ci Γ après Euclide. Par conséquent toutes les médailles d'Athènes qui contiennent des noms de magistrats, et où le gamma est figuré de cette manière Γ, sont postérieures à l'archontat d'Euclide, c'est-à-dire, à l'an 403 avant J. C.

Delta. Je ne vois pas d'assez grandes variations dans les formes du delta majuscule Athénien, pour en faire un article séparé.

Epsilon. Sur les plus anciennes médailles d'Athènes, les trois lignes qui s'attachent à la perpendiculaire, sont placées obliquement ⋹; dans la suite, elles deviennent horizontales E.

Zeta. La ligne oblique qui lie à présent les deux lignes horizontales de cette lettre, étoit autrefois perpendiculaire ⌶, ainsi qu'on peut le voir par une inscription de l'an 409 avant J. C., publiée par Chandler, et par d'autres qui sont à-peu-près du même temps [f].

Heta. Aspiration jusqu'au temps de l'archontat d'Euclide; voyelle après cette époque [g].

Theta. Le theta est formé par un cercle ayant un point dans le milieu, ⊙:

1.° Dans les plus anciennes médailles d'Athènes;

2.° Dans les deux inscriptions de Nointel, dont la plus ancienne paroît être de l'an 457 avant Jésus-Christ;

3.° Dans plusieurs inscriptions fort anciennes, rapportées par Chandler [h].

[a] *Chandler, Inscr. pars II, p. 37; Syllab. pag. XIII.*

[b] *Ibid. pars. II, pag. 41; Syllab. pag. XVI.*

[c] *Ibid. pars II, pag. 54. Syllab. p. XXIV, XXV.*

[d] *Ibid. pars II, pag. 42; Syllab. pag. XVIII.*

[e] *Ib. pars II, pag. 46; Syllab. pag. XX.*

[f] *Chandler, Inscript. pars II, pag. 38, lin. 70, et la neuvième ligne avant la fin; Syllabus, pag. XIII; ibid. pars. II, inscr. IV, 2, pag. 45, lin. 23 (faussement numérotée 24), et Syllab. pag. XIX; ibid. p. 54, n.° XXVI et XXVII; Syll. p. XXIV et XXV.*

[g] *Barthélemy, Dissert. sur une insc. Grecque, relat. aux finances des Athén. p. 76.*

[h] *Chandler, Inscript, pars II, n.os I, II, III, pag. 37, 40, 41, et Syllabus, p. XIII à XVI; ibid. pars II, n.os XXVI et XXVII; Syllab. p. XXIV et XXV.*

4.° On connoît le passage d'Euripide, qui, dans son Thésée, faisoit dire à un paysan que, dans le nom de ce prince, la première lettre étoit formée par un cercle affecté d'un point dans le milieu.

Athenæus, l. x, pag. [illegible], et inter fragm. Euripid. in edit. Beckii, tom. II, p. 47[illegible]; Lipsiæ, 1779, 3 vol. 4.°

Il paroît, par plusieurs inscriptions postérieures à l'archontat d'Euclide, que le theta majuscule fut chargé dans la suite d'une petite ligne droite au lieu d'un point (Θ au lieu de ⊙).

On pourroit faire de cette observation une règle générale, si l'on n'étoit arrêté par les autorités suivantes.

La première est une médaille d'argent qui, d'un côté, représente une tête de femme, et, au revers, une chouette et un nom qui ressemble fort à celui d'Athènes, mais où le theta est formé de deux lignes droites qui se croisent ainsi dans un cercle ⊕ *(k)*: cette médaille, que Maffei *(l)* nous donne comme la plus ancienne d'Athènes, ne conserve aucune trace des aires en creux; malgré l'usage général, l'epsilon est renversé et composé d'une ligne perpendiculaire à laquelle sont attachées quatre lignes transversales; et les deux dernières lettres ne forment qu'un monogramme. Tout cela est si contraire aux notions que nous donnent les médailles d'Athènes, qu'en supposant celle-ci véritable, il faudroit supposer aussi qu'elle a été frappée vers la fin de la république, ou chez un peuple barbare.

J'avois fait ces réflexions lorsqu'en consultant l'ouvrage du prélat Guarnacci, intitulé *Origini Italiche*, j'ai trouvé que la médaille qui m'occupe ici, est une médaille Étrusque, mal figurée dans la planche de Maffei.

Guarnacci, Origini Italiche, (Lucca 1767, in-fol.) tom. II, lib. VI, cap. 4, pag. 202 et suiv.

La deuxième autorité qu'on peut m'opposer, est le fragment d'une inscription découverte à Athènes, et publiée par Chandler. Le theta y paroît sous la forme d'un cercle partagé par deux lignes qui se croisent. Le fragment est très-ancien, puisque l'inscription

Chandler, Inscr. ant. pag. 54, n.° XXVIII.

(k) On trouve encore cette forme du theta ⊕, dans le mot ANE⊕EKE de la deuxième des Inscriptions publiées par Zanetti et d'après lui par Corsini. *V.* Zanetti, *Due ant. Greche Inscriz.* Venez. 1755, pag. XXIII; Corsini, *Spiegaz. di due antich. Inscriz.* Rom. 1756, pag. x; Maffei, *Verona illustrata*, III, cap. 7, pag. 261.

(l) Maffei, *Verona illustrata*, III, cap. 7, pag. 480 et 481, *Verona, 1732, 4 vol. in-8.°* Voyez, *ibidem*, le n.° 7 de la IV.e planche, à la *page 477*; et le même Maffei, qui dit, *pag. 293* du *V.e tome* de ses *Osservazioni letterarie* (Verona, 1739, *in-12*): *Tutti i contrasegni ci sono per poterla credere la più antica delle Greche medaglie finora note.*

dont il ne reste que de légères traces, étoit en boustrophédon; mais il est si mal conservé, que Chandler s'est vu obligé de rétablir en partie la circonférence de ce prétendu cercle.

La troisième autorité enfin est une médaille unique d'Athènes, avec ces trois lettres A⊗H. Neumann[a], qui l'a publiée, ne veut pas qu'on lui donne une trop grande antiquité. Il est visible en effet qu'elle fut frappée long-temps après le siècle d'Euclide.

[a] *Neumann, Pop. et Urb. Num. vet. tom. I, pag. 219, pl. VII, n.° 2.*

Iota et *Kappa*. Je n'établis aucune règle sur la forme de ces deux lettres, parce qu'elles ne présentent pas d'assez grandes variétés.

Lambda. Cette lettre prend deux formes sur les monumens anciens, *⊬* et Λ.

La première *⊬* paroît :

1.° Sur les marbres de Nointel, l'an 457 avant Jésus-Christ;

2.° Sur celui de Choiseul, de l'an 410 avant Jésus-Christ;

3.° Sur celui qui est gravé dans le recueil de Chandler, et qu'il rapporte à l'an 409 avant Jésus-Christ;

4.° Sur un autre, du même recueil, *page 40, n.° II;*

5.° Sur un autre, aussi du même recueil, *page 41, n.° III,* que Chandler rapporte à l'an 404 avant Jésus-Christ[b];

6.° Dans deux autres inscriptions très-anciennes, rapportées par le même, *page 54, n.os XXVI et XXVII.*

[b] *Chandler, Inscript. ant. Syllab. pag. XVI.*

La deuxième forme du lambda Λ paroît,

1.° Sur l'inscription rapportée par Chandler, *page 42, n.° IV, 1;* c'est celle de Suniade, de l'an 397 avant Jésus-Christ;

2.° Sur celle de Diotréphès, de l'an 384 avant Jésus-Christ, rapportée par le même, *pag. 45, n.° V.*

Chandler ne dit pas formellement que, dans ces deux dernières inscriptions, le lambda est ainsi formé Λ; mais, 1.° dans son *Syllabus*, p. XVIII, il dit formellement que les trois inscriptions précédentes avoient été tracées avec les lettres de Cadmus, et les suivantes avec les caractères introduits après Euclide; 2.° Chandler avoit eu l'attention, sur les inscriptions des n.os 2 et 3, antérieures à Euclide, de rendre le lambda par cette forme *⊬*; mais dans les deux dernières, il le rend par la forme ordinaire Λ.

D'après cela nous pouvons établir cette règle : avant l'archontat d'Euclide

d'Euclide, le lambda, sur les monumens, fut ainsi formé ⊦ ; après cette époque il prit la forme Λ, qu'il conserve encore *(m)*.

My. Le plus ancien my, à ce qu'il paroît, étoit figuré ainsi /^\.

Ny. La forme de cette lettre ne présente que de légères différences.

Xi. Cette lettre est figurée de cette manière X> dans la première inscription de Nointel ; d'où il suit qu'en 457 le chi étoit ainsi formé X sur les monumens, et le sigma ainsi ≶. Peu d'années après, le sigma ayant changé de forme, le xi est ainsi figuré XΣ dans la deuxième inscription de Nointel, dans le marbre de Choiseul de l'an 410, dans ceux de Chandler de 409 et de 404 avant l'ère vulgaire.

Mais, dans tous les marbres de Chandler postérieurs à Euclide, il prend cette forme Ξ.

Omicron. Cette lettre n'offre rien de particulier sur les monumens d'Athènes. Sur ceux de quelques anciennes villes d'Italie, elle présente des singularités que je remarquerai.

Pi. Des deux lignes perpendiculaires de cette lettre, l'une est plus courte que l'autre, dans les anciens monumens qui ont précédé ou suivi immédiatement l'archontat d'Euclide, et même dans l'inscription de Taylor [a], qui est de l'an 473 avant Jésus-Christ. On l'y voit ainsi figuré Γ.

Rho. Dans une très-ancienne inscription rapportée par Chandler [b], cette lettre prend la forme suivante R ; mais, dans une autre inscription qui, dans le recueil de Chandler [c], suit immédiatement celle-là, et qui est en boustrophédon, par conséquent très-ancienne, le rho paroît sous la forme qu'il conserve encore aujourd'hui. Comme ce monument est à Londres, dans la collection de la société des *Dilettanti*, on pourroit le consulter.

[a] *Marmor Sandwicense, cum commentario et notis Johannis Taylori, 1743, in-4.°*

[b] *Chandler, Inscript. antiq. pag. 54, n.° XXVII; Syllab. p. XXV.*

[c] *Chandler, ib. n.° XXVIII.*

Ce qu'il y a de certain, c'est que le rho avec la tête angulaire et la petite queue, se trouve toujours dans la première inscription de Nointel, de l'an 457, excepté dans les dernières lignes de la première colonne, où il paroît sous cette forme P dans les mots

(m) L'archontat d'Euclide fut aussi l'époque à laquelle le *gamma* changea de forme. *(Voy.* plus haut, à l'art. *Gamma.)* Pour saisir cette différence d'un seul coup-d'œil, il sera bon de rappeler ici que la forme du *gamma*, avant Euclide, étoit Λ, et après son archontat Γ : avant le même Euclide, le *lambda* étoit ainsi figuré ⊦ ; après Euclide il prit la forme Λ, qu'il conserve encore.

ΤΑΥΡΟΣ et ΦΡΥΝΟΣ *(n)*; et comme il est figuré de la même manière dans la seconde de Nointel, ainsi que dans le marbre de Choiseul, et dans tous les autres de Chandler, on peut présumer que c'est dans l'intervalle de la première à la deuxième inscription de Nointel que le rho a changé de forme.

Sigma. Sur trois inscriptions très-anciennes rapportées par Chandler [a], le sigma est ainsi figuré Σ. Il a la même forme dans la première de Nointel, excepté dans une des dernières lignes, où l'on voit ΦΡΥΝΟΣ, avec le sigma ordinaire *(o)*; il est ainsi tracé Σ dans la seconde de Nointel, sur le marbre de Choiseul, et sur toutes les inscriptions suivantes.

Donc cette forme Σ s'est introduite depuis l'an 457 jusqu'en 410 avant Jésus-Christ.

Tau. Cette lettre n'offre point de difficultés, parce qu'elle n'a essuyé sur les monumens que de légères variations qu'on peut attribuer aux artistes.

Vau, ou *Ypsilon.* Cette lettre n'a point de queue sur deux des plus anciennes inscriptions publiées par Chandler [b].

Phi. Cette lettre est figurée ainsi Φ dans l'une des plus anciennes inscriptions [c], ainsi que sur le premier marbre de Nointel, de l'an 457.

Elle a cette forme Φ sur le second marbre de Nointel, sur celui de Choiseul de l'an 410, dans l'inscription de Chandler de l'an 409.

Chandler [d] a gravé la même lettre de la même manière dans les inscriptions suivantes, sans avertir dans ses notes si les originaux présentoient quelques différences.

Chi. Dans l'inscription en boustrophédon, publiée par Chandler, il paroît que le chi est figuré comme une croix, + [e].

Dans les inscriptions moins anciennes, ce sont deux lignes droites

[a] Chandler, p. 54, n.os XXVI, XXVII, XXVIII; Syllab. p. XXV.

[b] Chandler, Insc. antiq. pars II, n.o XXVII et XXVIII, pag. 54; Syllab. p. XXV.

[c] Dans le prem. mot du marbre de Sigée; Chandl. Inscr. ant. pars I, n.o 1, pag. 3; et ibid. pars II, n.o XXVI, p. 54.

[d] Chandler, Inscr. ant. pars II, n.o 1, p. 37; Syllab. p. XIII, XIV.

[e] Chandler, Inscr. ant. pars II, pag. 54, n.o XXVIII.

(n) [En marquant de rouge les caractères de cette inscription, placée au Musée Napoléon, on a donné à tort la forme R au *Rho* dans le mot ΤΑΥΡΟΣ; en l'examinant de plus près, on voit que la petite queue du P n'est pas indiquée par un trait fait avec le ciseau, mais seulement avec la couleur rouge. L'observation de M. l'abbé Barthelemy n'est donc pas inexacte, comme le pourroit faire penser un coup d'œil superficiel jeté sur l'inscription.]

(o) Maffei, *Galliæ antiquitates quædam selectæ*, pag. 90, *Vérone*, *1734*, *in-4.o* [Maffei, dans ce passage, s'est trompé lorsqu'il a avancé que dans le mot ΤΑΥΡΟΣ, le *sigma* avoit la forme Σ; il a encore l'ancienne forme Σ dans ce mot.]

en sautoir, *X*, comme on le voit dans deux inscriptions de Chandler [a], dans celle qu'il a fait graver [b], dans les deux de Nointel, et dans celle de Choiseul.

Psi. Dans une inscription très-ancienne, publiée par Chandler [c], on le voit ainsi figuré ΦΣ; il prend cette forme ΦΣ, dans celle de Chandler de l'an 409 [d], et dans la deuxième de Nointel, dans le nom d'*Ophsiadès.*

[a] *Chandler, Inscr. ant. p. 54, n.° 26 et 27.*

[b] *Ibid. pars II, n.° 1, pag. 37. Voyez la gravure de cette inscript.*

[c] *Ibid. n.° 26, pag. 54.*

[d] *Ibid. p. 37. pars II, n.° 1, lin. 4.*

§. IV.

Médailles de la grande Grèce.

Plusieurs médailles de la grande Grèce offrent une singularité qu'on ne trouve jamais sur les médailles des autres pays; on y voit deux types, l'un en relief et l'autre en creux, représentant deux objets divers ou le même objet avec des différences. J'en ai parlé dans le premier essai que j'ai donné sur la paléographie numismatique. J'observai alors que leur fabrication étoit une suite des anciennes aires en creux; j'ajoute maintenant que sous certains rapports elle s'en approche, et que sous d'autres elle s'en éloigne.

Mém. de l'Acad. des Belles-Lettr. t. XXIV, pag. 30 et suiv.

La monnoie gravée dut commencer par des essais qui nous sont inconnus. Nous la voyons ensuite sous trois époques bien distinctes : la *première,* lorsqu'on imprima d'un côté un type en relief, et de l'autre une aire assez profondément creusée et uniquement destinée à retenir la pièce de métal entre les coins : la *seconde*, lorsqu'on représenta en relief une tête ou un symbole au milieu de ce creux, en conservant toutefois une forme carrée à l'un des coins; j'ai montré plus haut que, dans la Grèce proprement dite, ce carré fut tracé sur la monnoie jusque vers l'an 370 avant l'ère vulgaire : la *troisième* époque commence où finit la seconde; alors les monnoies présentèrent un type en relief de chaque côté.

Il paroît que, dans plusieurs villes de la grande Grèce, les monétaires abandonnèrent plutôt la forme carrée de l'un des coins, et représentèrent sur une des faces de la monnoie un type en relief, et sur l'autre un type en creux. Les médailles qui les offrent à nos yeux, sont très-minces, d'un même goût de travail,

presque toutes en argent, presque toutes appartenant à des villes d'origine Achéenne, telles que Métaponte, Sybaris, Caulonia, Crotone, Posidonia *(p)*.

Leurs monétaires employèrent pendant un assez long espace de temps le même procédé, puisque quelques-unes de ces villes, et Posidonie entre autres, nous ont laissé quantité de médailles de cette fabrique; ils ne l'employèrent pas toujours, puisque dans la suite ils remplacèrent ces monnoies singulières par des monnoies à deux types en relief.

Il faut observer, 1.° que sur les médailles dont je parle, il règne communément autour des types une bordure formée par un cordon de petites lignes obliques ou perpendiculaires, et séparées par des points ou des ornemens qui n'étoient nullement nécessaires; 2.° que sur ces médailles on trouve des lettres grecques d'une forme particulière, et dont l'usage a long-temps subsisté dans ces villes.

Dans quel temps et jusqu'à quel temps les artistes de la grande Grèce s'éloignèrent-ils de la pratique suivie par-tout ailleurs? Nous n'oserions pas répondre à ces questions, sans une découverte qui nous met à-peu-près sur la voie.

Médailles de Pyxus et Siris.

Winckelmann, Hist. de l'art, liv. III, ch. 1, tom. I, p. 136, de la traduction franç. d'Huber; Leipsic, 1781; tom. I, pag. 221, §. 5, de la traduct. de M. Jansen, Paris, an 2, in-4.°

[a] Pl. II, n.° 19.

Winckelmann a publié, dans son Histoire de l'art, un médaillon d'argent conservé à Naples dans le cabinet du duc de Caraffa Noïa. Je le fais graver d'après un médaillon semblable déposé au Cabinet national [a]; on y voit d'un côté un taureau en relief, avec ce mot MOMϟΔϟM écrit de droite à gauche, et qui, en lettres ordinaires, se lit ΣΙΡΙΝΟΣ; de l'autre, un taureau en creux, et ces six lettres en relief ΓV+OEM, c'est-à-dire, en lettres ordinaires, ΠΥΞΟΕΣ *(q)*.

(p) Eckhel, *sylloge I, pag. 16*, a publié quelques médailles d'argent très-petites, représentant un vase ou d'autres symboles, avec deux points ou des lettres dans le champ. Elles lui venoient de la grande Grèce, et ressemblent à celles de Tarente, publiées dans l'ouvrage de Hunter, *tab. 56, n.os 15 et 16, p. 314*, qui se trouvent aussi dans le Cabinet national. Dans le même catalogue du cabinet de Hunter, *p. 68, tab. 13, n.° 9*, ainsi que l'a remarqué Eckhel, on attribue une médaille semblable à la Bœotie; mais elle est plutôt de la grande Grèce.

(q) La médaille de Pyxus et Siris pèse 151 grains et un quart.

Si l'on examine les lettres qui se trouvent sur les anciennes médailles de la grande Grèce, on se convaincra que la leçon de Winckelmann est certaine, et que les critiques [a] ont eu raison de s'y conformer.

Le mot ΠΥΞΟΕΣ est au nominatif; c'est la même chose que Πυξοῦς : c'est ainsi qu'au lieu de Σελινȣ̃ς, on trouve quelquefois sur les médailles de Sélinonte ΣΕΛΙΝΟΕΣ [b], et que Méla a rendu par *Opoes*, le nom d'*Oponte*, Οπȣ̃ς [c].

La ville que les Grecs nommoient *Pyxus*, les Romains l'appelèrent *Buxentum ;* elle étoit située dans la grande Grèce auprès du promontoire Palinurus.

Le mot ΣΙΡΙΝΟΣ qu'on lit de l'autre côté de la médaille, désigne sans doute la ville de Siris, située sur un fleuve du même nom, près d'Héraclée. On pourroit supposer que ce mot Σιρινος, ainsi que celui de Νεοπολιτης sur quelques médailles de Naples, désignoient le peuple de ces villes; mais je croirois plutôt que dans ces occasions on sous-entendoit le mot νȣ̃μμος, *nummus*, mot que les Romains empruntèrent des Grecs de l'Italie et de la Sicile.

Quelques médailles frappées dans ces contrées nous offrent le nom de deux villes que des raisons de sûreté ou de commerce avoient unies entre elles. C'est ainsi que nous voyons réunis sur une même pièce les noms de Sélinonte et de Syracuse, ceux de Crotone et de Sybaris, d'Himera et de Gélas, sans que souvent nous puissions décider quelle est celle des deux villes mentionnées qui a fait frapper la médaille. Celle que je produis, nous présente la même difficulté : elle seroit bientôt levée, si nous joignions le mot νȣ̃μμος à celui de Σιρινος; mais cette addition que je propose n'étant qu'une conjecture, il vaut mieux s'occuper du temps que du lieu de sa fabrication.

Strabon [d] dit positivement que la ville de Pyxus fut fondée par Micythus, qui étoit revêtu de toute l'autorité à Messène en Sicile. Étienne de Byzance [e] annonce le même fait, dans un passage altéré par les anciens copistes, et corrigé par les critiques modernes. Diodore de Sicile [f] s'explique d'une manière encore plus précise : « Micythus, dit-il, qui gouvernoit Rhégium et Zancle, » fonda la ville de Pyxus. » Diodore place l'époque de cette fondation à l'année où Praxierge fut Archonte d'Athènes, ce qui

[a] *Heyne, Opusc. tom. II, p. 235; Lanzi, Saggio di ling. Etrusc. t. I, pag. 111.*

[b] *Hunter, tab. 48, n.° 27; Torremuzz. Sicil. vet. Num. tab. 66, n.° 6.*

[c] *Mela, de Situ orb., lib. II, cap. 3, lin. 83, ed. Gronov. Lugd. Bat. 1696, in-8.°; Strab. lib. IX, pag. 416.*

[d] *Strab. l. VI, pag. 253.*

[e] *Steph. Byzant. voce* Πυξȣ̃ς.

[f] *Diod. Sicul. lib. XI, §. 59, tom. I, p. 449, ed. Wesseling.*

concourt en partie avec l'année 471 avant Jésus-Christ; plusieurs circonstances historiques éclaircissent et confirment ce récit.

Anaxilas, qui régnoit à Rhégium, et qui mourut en 476 avant Jésus-Christ, laissa la tutelle de ses deux fils et l'administration de ses États à Micythus, qui lui étoit attaché, et qui justifia ce choix par la supériorité de ses lumières et de ses vertus.

Les princes parvenus à l'âge viril écoutèrent des conseils perfides et conçurent des soupçons contre son administration : il rendit ses comptes et les convainquit tellement de son innocence, qu'ils s'efforcèrent de le retenir; mais il ne fut touché ni de leurs prières ni de celles d'un peuple entier. Ils perdirent un grand homme, et bientôt après leurs États. Pour lui, retiré à Tégée en Arcadie, il y jouit de l'estime générale et enrichit le temple d'Olympie de plusieurs statues exécutées par les plus habiles artistes de la Grèce [a].

La ville de Pyxus ou Buxentum, dont il fut le fondateur, devint colonie romaine [b] sous le second consulat de Scipion l'Africain et de Sempronius Longus, l'an 560 de Rome, 194 avant l'ère vulgaire, par conséquent 277 après sa fondation. Mais il est essentiel d'observer que cette fondation n'étant que de l'année 471 avant l'ère vulgaire, la médaille qui nous occupe doit etre postérieure à cette époque; et par une conséquence nécessaire, que l'espèce de médailles dont je parle ici, étoit encore en usage alors dans plusieurs villes de la grande Grèce. Il s'agit maintenant d'examiner si les révolutions arrivées à la ville de Siris, dont le nom paroît sur l'autre côté de la médaille, peuvent se concilier avec cette date.

Une ancienne tradition rapportoit aux Troyens [c] l'origine de Siris. Archiloque, qui vivoit vers l'an 700 avant l'ère vulgaire, avoit admiré la fertilité de cette contrée et la douceur de son climat. La ville tomba ensuite sous la puissance de ceux de Colophon, suivant le récit de Timée et d'Aristote, consigné dans Athénée [d]; sous celle de ces Ioniens qui cherchoient à se soustraire à la tyrannie des rois de Lydie, suivant le témoignage de Strabon [e]; enfin sous celle des Métapontins, des Sybarites et des Crotoniates, réunis contre ses habitans, suivant Justin [f]. Un savant critique observe que ces trois expéditions, citées par des auteurs

[a] *Herodot. lib. VII, cap. 170; Macrob. Saturnal. lib. I, c. XI, pag. 238, ed. Gron. Lugd. Bat. 1670, in-8.º; Justin. lib. IV, cap. 2; Pausan. lib. V, cap. 24 et 26; Diod. Sic. lib. XI, §. 66, t. I, p. 454, ed. Wesseling.*

[b] *Tit. Liv. lib. XXXIV, c. 45.*

[c] *Lycophr. in Cassandr. vers. 978; Tzetz. ibid.*

[d] *Athen. l. XII, cap. 5, pag. 523.*

[e] *Strab. l. VI, pag. 264.*

[f] *Justin. l. XX, cap. 2.*

différens, peuvent se réduire à une seule ; que les Colophoniens d'Athénée doivent être les mêmes que les Ioniens de Strabon ; et qu'en arrivant en Italie, ils se joignirent à la ligue que formoient contre Siris les villes de Métaponte, de Sybaris et de Crotone : en conséquence, le siége et la prise de cette place tomberoient à-peu-près à l'an 580 avant l'ère vulgaire [a].

Suivant ce dénouement, qui résout bien des difficultés, non-seulement Siris ne fut pas détruite ; mais les Colophoniens, qui sans doute s'établirent avec les habitans de Siris, et dont l'exemple répandoit si facilement le goût de la corruption, les entraînèrent dans un luxe aussi excessif que celui des Sybarites [b].

Cent ans plus tard, quelques jours après la prise d'Athènes et avant la bataille de Salamine, Thémistocle parloit ainsi de Siris, dans un discours [c] prononcé en présence des commandans de la flotte générale des Grecs : « Si vous ne suivez pas mon avis, leur » disoit-il, les deux cents vaisseaux que je commande, nous pro- » cureront bientôt une ville plus puissante qu'Athènes. . . ; » et plus bas : « Nous irons avec nos femmes, nos enfans et nos esclaves, » à Siris en Italie, sur laquelle nous avons des droits consacrés par » le temps et par les oracles, qui nous ont appris que nous devons » un jour y conduire une colonie *(r)*. »

Siris étoit alors tellement affoiblie, que, quelques années après, elle n'opposa aucune résistance aux efforts que firent, pour l'asservir, des puissances voisines ou des troupes étrangères qui descendirent sur ses côtes. Son sort fut enfin décidé l'an 433 avant J. C. ; les habitans de Tarente et ceux de Thurium, qui s'étoient disputé la possession de la Siritide, s'en emparèrent. Plusieurs citoyens de ces deux villes, joints à une partie de ceux de Siris, formèrent une colonie dépendante des Tarentins, et s'établirent dans la ville d'Héraclée, qu'on venoit de construire à vingt-quatre stades de Siris [d]. Ce fut alors que la ville de Siris devint le port d'Héraclée ; et l'on a lieu de

[a] *Heyne Opuscula academica, tom. II, p. 237 et ibid. note (f).*

[b] *Athen. l. XII, cap. 5, p. 523 et 524; Ælian. Var. hist. lib. I, cap. 19.*

[c] *Herod. l. VIII, c. 62, et les notes de Wesseling et de Valckenaer.* Voy. *aussi Mazochi, Prodrom. ad tab. Heracl. pag. 75; Heyne Opusc. tom. II. pag. 238; Cluver. Ital. antiq. lib. IV, tom. II, pag. 1273.*

[d] *Strab. lib. VI, pag. 264; Diod. Sic. lib. XII, §. 36, tom. I, pag. 501, ed. Wesseling; Petav. t. II, p. 318; Heyne, Opusc. tom. II, pag. 9; Mazoch. Comment. in tab. Heracl. pag. 65.*

(r) M. Larcher, dont je respecte les lumières et chéris l'amitié, a traduit : *et dont, suivant les oracles, nous devons être les fondateurs.* Je suis bien éloigné de blâmer cette traduction ; l'expression grecque la favorise, et n'est pas contraire à la mienne : voyez la note de Wesseling sur Hérodote, *lib. I, cap. 16.* J'ai voulu simplement éviter le mot *fondateur*, qui est équivoque dans notre langue. Les Grecs le donnoient à tout homme qui conduisoit une nouvelle colonie dans une ville déjà établie; et de là vient que plusieurs villes connoissoient plusieurs fondateurs.

présumer que, dans la suite, on y frappa quelques petites médailles de cuivre qui sont dans nos cabinets [a].

Il est donc prouvé que la médaille de Pyxoès fut frappée après l'an 471 avant Jésus-Christ, et avant l'année 433 : nous pouvons donc nous fixer à l'an 450. Nous allons maintenant examiner si la date des autres médailles à types en creux peut se concilier avec celle de la médaille de Pyxoès.

Les villes de la grande Grèce qui nous ont laissé des médailles semblables, sont Métaponte, Sybaris, Caulonia, Crotone, Posidonia.

Médailles de Métaponte.

Métaponte, située dans un lieu fertile, rapportoit son origine aux compagnons de Nestor, à leur retour du siége de Troie [b]. Les révolutions qu'elle éprouva, ne sont pas assez clairement exposées dans l'histoire [c]. Détruite par les Samnites, elle fut ensuite occupée par les Achéens. Elle a laissé une très-grande quantité de médailles en argent; quelques-unes avec des types gravés en creux. Ces dernières, soit pour le goût du travail, soit pour la forme des lettres, ne peuvent pas remonter fort au-delà de l'époque assignée à la médaille de Pyxoès; les autres sont d'un temps postérieur.

Médailles de Sybaris et de Thurium.

Sybaris fut fondée par les Achéens [d] et les Trœzéniens, l'an 720 avant l'ère vulgaire, et ruinée, à ce qu'on dit, de fond en comble, par les Crotoniates, l'an 510 avant la même ère. Ceux de Sybaris rentrèrent dans leurs anciennes demeures l'an 452 avant Jésus-Christ [e]; mais, cinq années après, ils en furent encore chassés par les Crotoniates [f], et n'eurent d'autre ressource que d'implorer le secours des Athéniens et des Lacédémoniens. Les premiers annoncèrent le projet d'y établir une colonie, et ils invitèrent les peuples du Péloponnèse à se joindre à eux pour la former. Lysias, qui n'avoit alors que quinze ans [g], et Hérodote, qui en avoit quarante, furent du nombre des nouveaux colons [h].

La colonie partit l'an 446 avant l'ère vulgaire. La nouvelle ville ne fut pas construite sur les fondemens de l'ancienne, mais un peu plus loin, et près de la fontaine de Thuria, d'où elle prit le nom de Thurium. C'est ce qui fait dire à Andocide, ou l'auteur du discours

[a] *Pellerin, 3.e Suppl. aux médailles des rois et des villes, pl. III, n.° 8, p. 90; Neumann, Populor. et Reg. Num. pars II, p. 115; Vienn., 1793; in-4.°; Magnan, Miscell. num. t. IV, tab. 57.*

[b] *Antiochus ap. Strab. lib. VI, pag. 265; Cluver. Ital. ant. tom. II, p. 1277; Mazochi Prodrom. ad tab. Heracl. p. 100; Heyne, Opusc. tom. II, p. 205, et suiv.*

[c] *Strab. ibid.*

[d] *Strab. lib VI, pag 263, et ibi interpretes.*

[e] *Diod. Sic. lib. XI, c. 90; lib. XII, c. 10.*

[f] *Cluver. Ital. antiq. tom. II, pag. 1263; Mazoch. ad tab. Heracl. pag. 108 et 502; Heyne, Op. tom. II, p. 126, 137.*

[g] *Dionys. Halic. in Lysia, t. II, pag. 82.*

[h] *Plin. lib. XII, cap. 4, §. 8; Strab. l. XIV.*

discours contre Alcibiade, que les Athéniens s'étoient réfugiés à Thurium [a]. Les anciens Sybarites qui s'y étoient retirés, voulurent être les maîtres; mais ils furent mis à mort par les nouveaux venus [b], qui étoient beaucoup plus nombreux: il n'en resta que quelques-uns qui allèrent s'établir auprès du fleuve Traéis, et qui, peu de temps après, furent subjugués par les Bruttiens. D'après ce récit, les Sybarites auront subsisté auprès du Traéis jusqu'à la CVI.e olympiade, l'an 356 avant l'ère vulgaire; car c'est à cette époque que les Bruttiens se séparèrent des Lucaniens [c].

[a] *Andoc. contr. Alcib. pag. 30, lin. 30.*

[b] *Aristotel. de Rep. lib. V, c. 3; Diod. Sic. l. XI, cap. 90, l. XII, cap. 10. Vid. et Wesseling. pag. 485, in not.; et Bentley, in Epist. Phalar. p. 364.*

Il nous reste peu de médailles de Sybaris, et presque toutes sont en argent. Les moins anciennes, plus petites que les autres, ont deux types en relief; d'un côté un taureau, de l'autre une tête de Minerve ou la figure de Neptune [d]. Les plus anciennes, qui représentent un taureau en relief d'un côté, et en creux de l'autre, se distinguent par leur volume, par l'intention qui règne dans le type, par la bordure assez élégante qui l'entoure.

[c] *Wesseling. in Diodor. Sicul. lib. XII, c. 22, tom. I, p. 492.*

[d] *Magnan. Misc. numism. tom. I, pl. 37; Hunter, in Sybar. pag. 287.*

D'après les détails dans lesquels je viens d'entrer sur l'histoire de Sybaris, les médailles de cette ville dont l'un des types est en creux, doivent avoir été frappées depuis l'an 720 jusqu'à l'an 510 avant l'ère vulgaire: comme la fabrique de ces médailles indique que l'art avoit déjà fait quelques progrès, on peut rapporter leur époque moyenne vers l'an 550 avant J. C. Sur la plupart on lit ces deux lettres VM, qu'on a long-temps regardées à tort comme les deux premiers caractères du mot V*Mbria;* aujourd'hui on sait que c'est un upsilon et un sigma de la plus ancienne forme, et placés de droite à gauche ou *βουστροφηδὸν*; quelques-unes de ces médailles offrent les mêmes lettres, mais placées de gauche à droite, MV. Quant aux autres qui ont deux types en relief, et que j'ai indiquées plus haut comme étant les moins anciennes, elles peuvent avoir été frappées depuis l'an 446 jusqu'à l'an 356 avant Jésus-Christ. Après cette époque, il n'est plus fait mention des Sybarites *(s)*. Sur la plupart des médailles de cette seconde classe, on lit le mot ΣΥΒΑ,

(s) J'observerai cependant que ce peuple est encore nommé dans un passage de Polybe, *liv. II, ch. 39*, rapporté par M. Heyne, *Opusc. tom. II, pag. 140;* et que Diodore de Sicile, *liv. XII, ch. 22, tom. I, pag. 492, de l'éd. de Wesseling*, le désigne encore par son ancien nom. Mazocchi, *ad Tab. Heracl. p. 102*, observe qu'Hérodote ne parle jamais de Thurium, quoiqu'il parle de Sybaris; Scylax, qui a écrit peu de temps après, ne parle pas de Sybaris, et parle souvent de Thurium.

écrit de gauche à droite, et avec des caractères tels que ceux dont nous nous servons aujourd'hui : quelques-unes cependant, ayant l'un et l'autre type en relief, offrent encore la légende ancienne VM, ou même les quatre premières lettres du mot *Sybaris*, écrites également de droite à gauche AꓭVM. Il suit encore des dates ci-dessus rapportées, que les médailles de Thurium doivent avoir été frappées depuis l'an 446 avant J. C. jusqu'à l'an 194 environ, époque à laquelle elle reçut une colonie Romaine. J'ajouterai encore cette observation essentielle, que les médailles de Thurium n'ont pas l'un des deux types en creux, tel qu'on le remarque sur celles de Sybaris : d'où l'on doit conclure que cet usage avoit cessé à l'époque de la fondation de Thurium *(t)*.

Médailles de Laos.

Après la prise de Sybaris par les Crotoniates, vers l'an 510 avant l'ère vulgaire, une partie de ses habitans se porta vers les côtes de la mer Tyrrhénienne, et y fonda deux villes, l'une sur les bords du fleuve Laüs, dont elle prit le nom, l'autre appelée Scidros, à quelque distance de la première [a].

Pl. II, n.° 20.

Il ne nous reste de Laos, jusqu'à présent *(v)*, qu'une seule médaille : elle est en argent, et se trouvoit autrefois à Naples, dans le cabinet de feu le duc de Noia ; elle fut publiée d'abord par Ignarra [b], en 1770, et ensuite par d'autres antiquaires, Magnan [c], Lanzi [d]. Elle représente sur chaque côté un taureau à face humaine. Les lettres de la légende sont les mêmes que l'on voit sur les plus anciens monumens de la grande Grèce : distribuées sur les deux côtés de la médaille, elles forment, en se réunissant, le mot ΛΑΙΝΟΣ, qui, suivant Étienne de Byzance [e], étoit le nom ethnique de Laos. Il conserve sa terminaison sur la médaille, comme celui de ΣΙΡΙΝΟΣ sur la médaille de Siris.

[a] *Herod. l. VI, cap. 21 ; Strab. lib. VI, p. 253 ; Cluv. Ital. ant. tom. II, p. 1262.*

[b] *Palæstr. Neapol. pag. 258, pl. II, n.° 7.*

[c] *Miscell. numism. tom. IV, tab. 28.*

[d] *Saggio di lingua Etrusc. t. II, pag. 604.*

[e] *Steph. Byzant. voce* ΛΑΟΣ.

(t) [Il sera encore question de Thurium dans un des paragraphes suivans.]

(v) [Eckhel, *Doctrina numorum*, t. I, pag. 154, cite encore une autre médaille très-ancienne de Laos, qui a été publiée par Minervino, *de Monte Vulture*, pl. III : les deux types de celle-ci ressemblent à ceux de la médaille publiée par Ignarra, dont parle M. Barthelemy ; mais la légende en diffère. D'un côté on lit ΖΑΛ, c'est-à-dire, ΛΑΙ, et de l'autre ◇ Ꞁ, c'est-à-dire, ΠΟ, qui, sans doute, sont des abréviations de *Laos* et de *Posidonia*, pour indiquer les liens d'amitié qui subsistoient entre ces deux villes.]

Cette médaille de Laos est postérieure à la prise de Sybaris, arrivée en 510 avant Jésus-Christ; on pourroit la rapporter à-peu-près au même temps que celle de Pyxus et de Siris, frappée, comme nous venons de le voir, environ l'an 450 avant J. C.: mais il faudroit savoir si l'un des deux côtés est en creux; et c'est ce que nous ignorons d'après la gravure que Magnan en a donnée.

Médailles de Caulonia.

Cette ville, colonie de Crotone suivant les uns [a], d'Ægium en Achaïe suivant les autres [b], tomba, en 389 avant l'ère vulgaire, entre les mains du roi Denys l'ancien, qui la détruisit et en transporta les habitans à Syracuse [c]. Elle fut ensuite rétablie et détruite de nouveau par les habitans de la Campanie [d], l'an 280 avant l'ère vulgaire. Pendant la seconde guerre punique, l'an 209 avant la même ère, les Romains attaquèrent la ville de Caulonia [e].

Ces témoignages ne nous procurent que de foibles lumières. Mais voici un fait qui peut nous guider. Ce ne fut qu'assez tard que cette ville prit le nom de Caulonia; elle portoit auparavant celui d'Aulonia [f]; et c'est ainsi que la nommoit l'historien Hécatée de Milet [g], qui vivoit vers l'an 500 avant Jésus-Christ.

Les médailles qu'elle nous a laissées ne présentent que son dernier nom; elles sont en argent et de différentes grandeurs [h]. Deux singularités les distinguent. Les plus grandes non-seulement représentent un type en relief d'un côté et en creux de l'autre, mais les lettres qu'on y voit sont d'une assez haute antiquité; et ces monnoies ont certainement été frappées avant la destruction de Caulonia par Denys l'ancien. Les autres ont deux types en relief, et d'un dessin plus ou moins élégant. Quelques-unes présentent des lettres bien proportionnées ou d'une forme plus moderne, telles que l'oméga; sur d'autres, les lettres conservent un air d'antiquité qui pourroit les rapprocher de celles de la première classe.

[a] *Scymn. Orb. descript. v. 317; Stephan. Byzant. voce* Καυλωνία.

[b] *Strab. l. VI, p. 261; Pausan. lib. VI, p. 459, cap. 3; Heyne, Opusc. tom. II, pag. 203.*

[c] *Diodor. Sic. lib. XIV, cap. 106, tom. I, pag. 723, ed. Wesseling.*

[d] *Pausan. l. VI, cap. 3, p. 459.*

[e] *Liv. l. XXVII, cap. 12.*

[f] *Scymn. Orb. descript. p. 317; Stephan. Byzant. voce* Αὐλών. *Strab. lib. VI, pag. 261.*

[g] *Steph. Byzant. voc.* Καυλωνία.

[h] Pl. II, n.° 21.

Médailles de Crotone.

Une ancienne tradition rapportoit l'origine de cette ville à Hercule, qui voulut par cet établissement consacrer la mémoire de Croton, son hôte, qu'il avoit tué par mégarde sur les bords de

l'Æsaurus [a] : de là le titre de *fondateur de Crotone*, qu'on a quelquefois donné à ce héros [b] et quelquefois à son ami [c]. Mais il convient mieux à Myscellus, qui, vers l'an 709 avant l'ère vulgaire, conduisit en ces lieux une colonie d'Achéens [d].

Crotone fut célèbre par sa puissance, et sur-tout par son extrême population. Vers l'an 560 avant l'ère vulgaire, elle fit marcher contre les Locriens ses voisins, cent vingt mille hommes, qui furent battus. Ce revers l'effraya tellement, qu'elle eût perdu toute espérance, si les conseils de Pythagore n'eussent relevé son courage [e].

On la vit ensuite exercer de grandes rigueurs contre les disciples de ce philosophe, de grandes injustices contre les nations voisines; on vit, en différentes occasions, de simples particuliers armer des galères à leurs dépens, et d'autres, en plus grand nombre, remporter des prix aux jeux olympiques.

Depuis l'an 500 avant l'ère vulgaire, les Crotoniates eurent à se défendre contre Clinias, un de leurs concitoyens, qui s'étoit emparé de toute l'autorité; contre Denys l'ancien, roi de Syracuse; contre les rois Agathocle, Cassandre, Pyrrhus; contre les Lucaniens, les Bruttiens, les Romains : enfin, après trois siècles de revers entremêlés de quelques succès, ils reçurent une colonie Romaine l'an 194 avant l'ère vulgaire [f].

L'histoire de Crotone, si fertile en événemens, ne nous fournit aucun secours pour fixer la date de ses monnoies; ce n'est qu'en les comparant entre elles et avec celles des autres peuples, qu'on peut leur assigner une espèce d'ordre chronologique.

Voici les traits principaux qui caractérisent les plus anciennes: 1.° l'un des types est en relief, et l'autre en creux : 2.° ces types sont d'une extrême simplicité ; c'est un aigle ou un trépied, et dans le champ quelquefois une cigogne, ou un crabe, ou une feuille de laurier : 3.° la ville de Crotone n'est désignée que par les premières lettres de son nom ; et nous retrouvons le même usage sur les plus anciennes médailles de Sybaris, de Caulonia et de Posidonia : 4.° dans ces trois lettres ΚΡΟ qui commencent le nom de Crotone, la première est remplacée par le koppa, Ϙ, tel qu'il paroît isolé sur les médailles de Corinthe et de Syracuse, tel qu'il paroît aussi dans le nom de cette dernière ville, sur des médailles d'une haute antiquité; la tête du rho, seconde lettre du nom de

[a] *Cluver. Ital. antiq. tom. II, p. 1310; Heyne Opusc. tom. II, pag. 178.*

[b] *Med. de Crotone, dans le Mus. Pembrock. P. II, tab. 16, n.° 9; [Eckhel, Doctr. num. tom. I, pag. 171.]*

[c] *Heracl. Pontic. de Polit. Græcor. Schol. Theocr. ad Idyll. IV, 34.*

[d] *Dionys. Hal. lib. II, tom. I, pag. 361, edit. Reiske; p. 121, edit. Sylburg. Francof. 1586, fol.; Strab. l. VI, pag. 262; Herod. lib. VIII, c. 47; Heyne, Opuscul. tom. II, p. 178.*

[e] *Justin. l. XX, cap. 4.*

[f] *Heyne, Opusc. ibid.*

Crotone, est triangulaire, ou se courbe irrégulièrement; enfin, l'omicron est quelquefois affecté d'un point dans son centre, ainsi que la tête du koppa.

Voici maintenant à quels signes on reconnoît les moins anciennes.

On n'y voit plus de type en creux; les sujets sont plus composés et les figures mieux dessinées; on y trouve l'omega; aux lettres grecques autrefois en usage dans la grande Grèce, ont succédé les caractères grecs ordinaires; enfin, le nom des Crotoniates est tracé en entier, soit au nominatif singulier, soit au génitif pluriel.

On sent aisément qu'entre ces deux sortes de médailles, qui diffèrent si fort pour la fabrique, il doit s'en trouver qui, tenant des unes et des autres, forment, pour ainsi dire, une classe intermédiaire. Qu'il me soit permis d'indiquer ces diverses classes sous la dénomination de médailles de la première époque, de la seconde et de la troisième; celles que je vais citer pour exemples, sont toutes en argent.

Comme on ne peut exiger de ma part une précision rigoureuse, j'avertis que j'use de la liberté qu'on a toujours accordée aux diplomatistes; et quand je dis qu'une médaille est à-peu-près de tel temps, j'entends qu'on pourroit la rapporter à vingt-cinq ou trente ans plus haut ou plus bas.

Médailles de Crotone de la 1.re époque.

Celle du n.° 22 représente, d'un côté, un trépied en relief, avec ces trois lettres ϘΡΟ; de l'autre, le même trépied en creux, avec de légères différences. Pl. II, n.° 22. *Hunter*, pl. XXI, n.° 19.

Celle du n.° 23 peut contribuer à faire découvrir l'âge de la précédente. Elle n'a pas, à la vérité, de type en creux; mais un de ses types est dans un carré assez profondément creusé; singularité qui nous fournit à-peu-près la même indication. Cette médaille, déjà publiée par Pellerin et par Magnan *(x)*, est conservée au Cabinet national. On voit, sur une des faces, un trépied avec les trois premières lettres du nom de Crotone; sur l'autre, un taureau dans un carré, avec cinq lettres [a], qu'il faut lire ΠΑΝΔΟ, ce qui offre le Pl. II, n.° 23.

[a] *Voy.* Pl. II, n.° 23, *pour la forme de ces lettres.*

(x) Pellerin, Lettres, *pag. 201.* Magnan, *Brutt. Numism.* tab. 87. Cette médaille de Pandosie et de Crotone pèse 148 grains et demi; celle de Pyxus et de Siris, dont il a été question plus haut, pèse 151 grains un quart.

nom de Pandosie en abrégé ; chaque type est entouré d'une bordure tracée avec assez de soin.

Les noms de Pandosie et de Crotone sont associés sur cette médaille, comme ceux de Pyxus et de Siris le sont sur la médaille rapportée ci-dessus. Il y avoit, dans la grande Grèce, deux villes du nom de Pandosia[a] : nous présumons que la médaille fut frappée dans l'une de ces villes, plutôt qu'à Crotone, et que la première conservoit encore l'usage du type dans un carré, tandis que Crotone l'avoit perdu depuis quelque temps.

[a] *Mazocch. tab. Heracl. p. 101.*

Ce type renfermé dans un carré, nous l'avons observé plus haut sur les médailles des premiers rois de Macédoine, et en particulier sur celles d'Alexandre I.er, où il est plus composé, et sur celles d'Archelaüs, où il l'est moins. Alexandre régnoit vers l'an 500 avant l'ère vulgaire ; Archelaüs vers l'an 400 avant la même ère : ainsi on peut fixer l'époque de notre médaille vers le milieu du siècle qui s'est écoulé depuis l'an 500 jusqu'à l'an 400.

Les trois lettres ϘΡΘ, gravées sur l'autre côté de la médaille, confirment cette idée. L'omicron est affecté d'un point dans son centre, et le rho est à-peu-près de la même forme que nous offre la médaille de Pyxus, *pl. II, n.° 19*, dont nous avons plus haut fixé la date à l'an 450 avant l'ère vulgaire. Maintenant, si nous comparons la médaille du n.° 23 avec celle que j'ai fait graver sous le n.° 22, nous observerons que le nom de Crotone est figuré avec les mêmes formes de lettres sur l'une et sur l'autre ; que, de part et d'autre, le koppa Ϙ, tient lieu du kappa K, et le rho se termine par une tête triangulaire ; mais, comme le dessin nous paroît plus pur sur celle du n.° 23, nous rapporterons la fabrication de cette dernière vers l'an 450 avant l'ère vulgaire, et celle du n.° 22 vers l'an 500 *(y)*.

Médailles de la 2.e époque.

J'y place d'abord toutes celles qui présentent d'un côté un trépied et de l'autre un aigle, mais avec plus d'accessoires dans le

Pl. II, n.° 24.

(y) M. Gossellin possède dans son cabinet une médaille de Crotone, en argent, du poids de 145 grains ; elle a pour type un trépied, à côté duquel on lit ΚΡΟΤΟΝ, de droite à gauche, et en caractères très-anciens, dont on pourra voir la forme sur la planche II. L'excroissance qu'on remarque sur le bord d'un côté de cette médaille, paroît venir d'un coup de marteau, au moyen duquel un orfévre aura voulu s'assurer si la médaille étoit véritablement d'argent.

champ, sans le moindre vestige de creux, et le nom de Crotone communément, tantôt par un koppa Ϙ, tantôt par un kappa K.

Je mets dans la même classe une médaille dont la leçon, défigurée dans le catalogue de Pembrock [a], a été heureusement rétablie par Eckhel [b]. C'est, d'un côté, Apollon qui lance une flèche contre le serpent Python, auprès d'un trépied; au-dessous se lit le nom de Crotone : au revers, on voit Hercule assis sur la peau du lion, devant un autel où brûle le feu sacré; d'une main Hercule tient un rameau : la légende consiste dans le mot ΟΙΚΙΣΤΑΣ, *fondateur*, écrit en caractères très-anciens.

[a] *Mus. Pembr. pars II, pl. XVI.*

[b] *Eckhel, Sylloge I, pag. 10, id. Doctr. num. tom. I, pag. 172. Voy. notre* pl. II, n.° 25.

Il faut observer que, dans ce mot, l'iota et le sigma sont figurés comme dans l'ancien alphabet de ces contrées, précisément comme sur la médaille de Pyxus; mais qu'au lieu du koppa, on avoit employé le kappa K. Cette médaille, dont le sujet n'a plus la simplicité des premières monnoies de Crotone, est donc moins ancienne que celle de Pyxus, et plus ancienne qu'une autre médaille rapportée par Eckhel [c], représentant, d'un côté, la tête de Minerve couverte d'un casque, et le mot ΚΡΟΤΩ où l'on voit l'omega, et, de l'autre côté, Hercule debout avec ses attributs, et le titre de fondateur, ΟΙΚΙΣΤΑΣ, en caractères ordinaires.

[c] *Sylloge I, pag. 10, pl. I, n.° 14.*

Les médailles que je range dans cette classe, me paroissent avoir été frappées depuis l'an 400 jusqu'à l'an 300 avant l'ère vulgaire; peut-être même la dernière est-elle d'un temps plus bas. Je le soupçonne, non-seulement par la forme des lettres, mais encore parce qu'on y voit une tête, espèce de type qui n'a pas paru jusqu'ici sur les plus anciennes médailles de Crotone.

Médailles de la 3.ᵉ époque.

Je n'en cite qu'un exemple; il est tiré du Cabinet national [d]. C'est, d'un côté, une tête de femme, vue de face, qu'on peut prendre pour celle de Junon Lacinia, dont le temple étoit si fameux. Les ornemens et l'élégance de la coiffure montrent que l'art s'étoit perfectionné; et le mot ΚΡΟΤΩΝΙΑΤΑΝ, en lettres ordinaires, autour de la figure d'Hercule, indique le temps où les villes Grecques traçoient communément leurs noms en toutes lettres sur la monnoie. Je pense que les médailles de la 3.ᵉ époque ont été frappées depuis

[d] Pl. III, n.° 26. *Hunt* pl. XXII, n.° 10.

l'an 300 avant l'ère vulgaire jusqu'à l'an 194, que Crotone devint colonie Romaine.

Médailles de Posidonia.

La ville de Posidonie ou de Pæstum [a], dont il reste de si belles ruines dans le royaume de Naples, dut, suivant Solin [b], son origine aux Doriens, que Mazocchi prend pour les habitans de Dora en Phénicie [c]; mais, suivant des témoignages d'un plus grand poids, ce furent les Sybarites qui l'établirent sur les bords de la mer Tyrrhénienne [d].

Soumise en différens temps aux Grecs, aux Lucaniens et aux Romains [e], elle nous a laissé des médailles qui présentent successivement les noms de Posidonie, de Phistulis *(z)* et de Pæstum.

Si l'on pouvoit réunir toutes celles qu'on a rassemblées, elles formeroient une suite immense; le P. Paul-Antoine Paoli en a fait graver plus de quatre cents [f], tirées les unes des ouvrages des antiquaires, la plupart des cabinets qu'il avoit vus : il observe même qu'il n'a pas daigné recueillir toutes celles qui, par de légères différences dans le volume, attestent la différence des coins [g]. Son recueil en contient, de Posidonia, près de cent en argent et près de quarante en bronze; de Phistulis, environ quinze en argent, deux ou trois en bronze; de Pæstum, environ deux cent cinquante-trois, toutes en bronze.

Mes recherches ne peuvent avoir pour objet que les médailles de Posidonia; celles de Phistulis et de Pæstum leur sont certainement postérieures, et ne présentent aucun indice de haute antiquité.

A quelle époque faut-il rapporter la fondation de Posidonia par les Sybarites? en quel temps fut-elle soumise aux Lucaniens et ensuite aux Romains? De savans critiques n'ont pu résoudre que la troisième question : quant à la première, Heyne s'est contenté d'observer

[a] *Strab. lib. V, pag. 251; Plin. lib. III, §. X, tom. I, p. 157.*

[b] *Solin. c. II, pag. 13; Salmas. in h. l. pag. 66.*

[c] *Mazocchi, Comm. in tab. Heracl. p. 500, 502.*

[d] *Scymn. Chii Orbis descriptio, v. 243; Strab. lib. V, pag. 251.*

[e] *Strab. ibid.*

[f] *Pæsti, quod Posidoniam etiam dixere, Rudera; Rom. 1784. fol.*

[g] *Ibid. dissert. VI, pag. 160.*

(z) Le nom de Phistulis varie extrêmement sur ses médailles. *Voyez* Passeri, *de Numm. Etrusc. Pæstanor. apud* Gori, *Symbol. litt.* vol. II, pag. 17; Ant. Paoli, *Rudera Pœsti,* dissert. VI, p. 163; Lanzi, *Saggio di lingua Etrusca,* tom. II, p. 605. Passeri fut le premier qui attribua ces médailles à Pæstum; et, quoique son opinion ait entraîné beaucoup de suffrages, elle présente encore quelques difficultés; et quelques critiques voudroient rapporter ces médailles à la ville de Fæsulæ en Étrurie. Guarnacc. *Orig. Ital.* tom. II, p. 227 et seq. J'ai adopté provisoirement l'opinion de Passeri, parce que, suivant le P. Paoli *(ibid. pag. 164),* les médailles dont il s'agit se trouvent fréquemment dans les ruines de Pæstum.

d'observer que la colonie des Sybarites n'a pu jeter les fondemens de Posidonie après l'année 510 avant l'ère vulgaire[a], puisque, suivant lui, c'est en cette année que Sybaris fut détruite. Mazocchi[b] place le départ de la colonie vers l'an 500 avant Jésus-Christ; il se croit même obligé d'interpréter, avec assez de liberté, un passage d'Hérodote qui donne à Posidonie une origine un peu plus ancienne. Suivant cet historien, les Phocéens, fuyant l'armée victorieuse des Perses, se rendirent d'abord en Corse, ensuite à Rhégium, et, d'après les conseils d'un Posidoniate, bâtirent dans les champs d'Œnotrie la ville de Vélie[c].

Cet événement est d'environ l'an 535 avant l'ère vulgaire[d]. Posidonie existoit donc alors; mais je ne pense pas qu'elle fût bien éloignée de l'époque de sa naissance, ni que ses monnoies doivent remonter fort au-delà du terme assigné par Hérodote à la fondation de Vélie. En effet, Sybaris, métropole de Posidonie, ne fut établie qu'en 720 avant l'ère vulgaire : et combien de temps ne lui fallut-il pas pour se former, s'agrandir, et se trouver en état d'envoyer au loin une colonie ! D'un autre côté, combien d'années a-t-il fallu à cette colonie pour se peupler, s'enrichir, et frapper une assez grande quantité de monnoies d'argent, pour qu'il nous en soit parvenu un nombre considérable, même des temps les plus reculés ! Ce n'est donc pas blesser la vraisemblance que de rapporter son origine vers l'an 600 avant J. C., et de fixer l'époque des plus anciennes médailles qu'elle nous a laissées, vers l'an 530 avant la même ère. Je dis les plus anciennes qui nous restent, parce qu'on ne peut pas affirmer que nous possédions les premières qui sont sorties des mains de ses monétaires.

En quel temps les Lucaniens devinrent-ils les maîtres de Posidonie ? Il est souvent parlé de ce peuple dans l'histoire des anciennes nations de l'Italie; mais les faits qui le concernent, ne se lient pas assez étroitement, et ne sont pas assez détaillés pour nous éclairer sur l'objet en question. Vers l'an 389 avant Jésus-Christ, nous le voyons, uni avec le roi de Syracuse, Denys l'ancien, attaquer les peuples de la grande Grèce, et remporter contre eux une victoire éclatante[e]. M. Heyne présume que les Lucaniens, profitant de la supériorité que leur donna ce succès, s'emparèrent alors de Posidonie[f] : cependant Diodore[g] leur accorde des dispositions plus pacifiques.

[a] *Heyne Opusc. tom. II, p. 264.*

[b] *Mazocch. ibid pag. 502, 503, 516.*

[c] *Herod. lib. I, cap. 166 et 167.*

[d] *Larcher, trad. d'Hérodote, tom. VI, in-4.°, pag. 467, de la 1.re édit. ; [t. VII, pag. 457, de l'édit. de 1802, in-8.°]*

[e] *Diodor. Sicul. lib. XIV, p. 313.*

[f] *Heyn. Opusc. tom. II, p. 265.*

[g] *Diodor. Sic. l. XIV, p. 314.*

Mazocchi [a], aussi éloigné que M. Heyne de vouloir donner une date précise, pense que la conquête de Posidonie par les Lucaniens doit être postérieure de quelques années à l'expédition d'Alexandre d'Épire en Italie [b], en 332 avant Jésus-Christ.

[a] *Comm. in tab. Heracl. p. 507.*

[b] *Tit. Liv. lib. VIII, cap. 17 et 24.*

Rien ne détruit cette conjecture, rien ne l'autorise. Il paroît seulement que, vers la fin du siècle écoulé entre l'an 400 et l'an 300 avant l'ère vulgaire, Posidonie étoit déchue de sa puissance, puisqu'elle ne figure plus dans les guerres fréquentes qui désolèrent les parties méridionales de l'Italie; il paroît encore que ses liaisons avec les Tyrrhéniens et les Romains avoient altéré sa langue et ses mœurs. C'est ce que nous apprenons d'Aristoxène [c], qui, suivant les apparences, écrivoit vers l'an 300 avant Jésus-Christ [d].

[c] *Aristox. ap. Athen. lib. XIV, cap. 7, p. 632.*

[d] *Mazocchi, Comm. in tab. Heracl. p. 508.*

Peu de temps après cette époque, l'an 274 avant la même ère, les Romains envoyèrent une colonie à Posidonie [e], sous les consuls Fabius Dorso et Claudius Canina.

[e] *Tit. Liv. lib. XIV, epit.; Vell. Paterc. lib. I, cap. 14.; Cluv. p. 1257 et suiv.*

D'après ces observations, sans prétendre donner des dates précises, et m'en tenant à des approximations qui suffisent pour l'objet que je me propose, je pense que les médailles avec le nom de *Posidonia* furent frappées depuis l'an 530 jusqu'à l'an 330 avant l'ère vulgaire, pendant l'espace de 200 ans; que celles avec le nom de *Phistulis* le furent depuis l'an 330 jusqu'à l'an 274, pendant l'espace de 56 ans; enfin, que celles de *Pæstum* appartiennent à une suite de plusieurs siècles, postérieurs à l'an 274 avant l'ère vulgaire; et voilà pourquoi il nous reste un grand nombre de médailles de Posidonia, un plus grand nombre de Pæstum, et un si petit nombre de Phistulis.

Cet état de distribution deviendroit plus facile à dresser, s'il étoit prouvé un jour que les médailles avec le nom de Phistulis ne doivent pas se joindre avec celles de Posidonia : il suffiroit alors de restituer à l'empire des Grecs, le temps qu'il a fallu donner à celui des Lucaniens.

Médailles de Posidonia, divisées en deux classes, suivant l'ordre des temps.

PREMIÈRE CLASSE.

Parmi les médailles rapportées par le P. Paoli, on en trouve vingt-sept, presque toutes de la grandeur des médaillons [f], toutes

[f] *Ant. Paoli Rudera Pæsti; pl. LXII.*

représentant un Neptune debout, en relief d'un côté, en creux de l'autre, et, de la main droite élevée, tenant un trident.

Je suis d'autant plus autorisé à les regarder comme les plus anciennes de cette ville, qu'elles offrent à nos yeux les mêmes caractères qui, sur des médailles de même espèce rapportées plus haut, nous ont indiqué un siècle très-reculé. La ville n'est désignée que par les premières lettres de son nom; le sigma y conserve son ancienne forme M; la figure principale n'est point accompagnée de symboles distribués dans le champ; et, sur chaque face, l'artiste a tracé autour une bordure formant une espèce de couronne.

Outre les premières lettres du nom de Posidonie, on voit, sur trois de ces médailles, quatre lettres de forme également ancienne [a]. La première, qui paroît souvent dans les monumens étrusques et dans l'inscription d'Héraclée, avoit la valeur du V ou de l'aspiration [b]; elle est suivie de deux iota et d'un sigma : il faut donc lire VIIS ou HIIS. C'est peut-être le nom du fleuve IS, dont il est parlé dans Lycophron [c]; mais, pour développer cette idée, il faudroit une longue discussion qui ne produiroit peut-être que de foibles conjectures *(a)*.

[a] *Paoli, Rudera Pæsti, pl. LXII, n.° 1, 2, 9.*

[b] *Gori, Stor. Antiq. Etrusc. alphab. pag. 33; Mazocch. Comment. in tab. Heracl. p. 128.*

[c] *Lycophr. in Cassandr. vers. 724.*

Nous avons déjà vu, et en particulier sur les médailles de Pyxus, que l'usage du type en creux au revers d'un type en relief, subsistoit encore vers le milieu du siècle écoulé depuis l'an 500 jusqu'à l'an 400 avant l'ère vulgaire : on peut sans doute en conclure qu'il avoit été employé pendant un certain nombre d'années avant l'an 500 et après l'an 450; car les procédés des arts, sur-tout quand ils sont communs à toute une contrée, se maintiennent pendant un certain temps.

(a) « Je dois observer, dit l'abbé Barthélemy sur un feuillet qui s'est trouvé parmi ses papiers, et qui contient des observations détachées sur les médailles de Posidonia, « que les médailles de la » grande Grèce qui ont des aires incuses, » ont le même poids. Je l'ai vérifié dans » Hunter, du moins sur celles de Crotone, Métaponte, Sybaris, Posidonia. » M. Barthélemy s'étoit proposé de vérifier par la suite ce fait, qui seroit de la plus grande importance s'il se trouvoit être constant. Nous avons cru devoir conserver cette observation, ne fût-ce que pour engager les antiquaires à la vérifier. Nous ajouterons encore, dans cette note, les observations suivantes, qui se trouvent sur le même feuillet, à la suite du passage rapporté : « Sur quelques médailles très-» anciennes de Posidonia, avec un type » en creux, on lit, outre le nom de la » ville en lettres très-anciennes, MZZ⊐; la » première lettre, à la droite, est une aspi-» ration, telle qu'on la voit sur le mo-» nument d'Héraclée (1); les trois autres » sont deux *iota* et un *sigma* IIΣ, *Hiis*.

(1) *Mazocch. Comment. in Tab. Heracl.* coll. 3, *pag. 517.*

SECONDE CLASSE.

Le type en creux est supprimé ; il est remplacé par la figure d'un bœuf en relief. On trouve encore sur quelques médailles les iota et les sigma ci-devant usités, ainsi que les bordures circulaires dont l'artiste ornoit chacune des faces[a]. Mais bientôt ces marques d'ancienneté disparoissent pour ne plus revenir; et les monnoies de Posidonie n'ont plus rien qui les distingue quant à la fabrique.

[a] *Paoli Rudera Pæsti, tav. 58, n.º 18, 25; tav. 59, n.º 6.*

Je les ai rangées en deux classes principales : celles de la première furent frappées, si je ne me trompe, depuis environ l'an 530 avant l'ère vulgaire jusqu'à l'an 430; celles de la seconde classe, depuis l'an 430 jusqu'à l'an 330. A cette correspondance de limites, on sent bien que je ne prétends donner que des indications générales. Je ne crois pas cependant qu'on puisse beaucoup s'en éloigner.

Le P. Paoli attribue à Posidonie quatre médailles, l'une en or, les trois autres en argent, qui, d'un côté, représentent un cheval à mi-corps, et, de l'autre, une grappe de raisin, ou un cep de vigne chargé de fruits, dans un carré, avec le nom prétendu des Posidoniates, ou celui d'un magistrat[b]. On seroit en droit de m'opposer ces médailles, si je ne récusois leur témoignage. C'est ce que je fais, en observant que leur fabrique ne ressemble point à celle des médailles de la grande Grèce, mais qu'elle est pareille à celle des médailles de plusieurs villes de la Thrace et de la Macédoine. Il est visible, ainsi que l'a reconnu Pellerin[c], que ces médailles sont de la ville de Maronée en Thrace; que le P. Paoli s'est contenté de copier Goltzius, qui les avoit mal lues[d], et que plusieurs autres antiquaires qui s'en étoient rapportés à Goltzius[e], se sont également trompés.

[b] *Paol. tav. 57, n.º 21, 22, 23, 24.*

[c] *Pellerin, Méd. de villes, tom. I, pag. 60.*

[d] *Goltzius, Græcia, sive Historia urbium et populorum Græciæ, Brug. 1576, fol. tab. 21.*

[e] *Beger., Thes. Brandenb. t. I, pag. 273 et seq.; Hard. Nummi antiq. pop. et urb. illustrati, p. 408; Gessner, Urb. et pop. tab. 57.*

» Lycophron (1), en parlant des Sirènes, » dit : Devant le promontoire Posideum, » est une île, un rocher, nommé Leucosie, vers lequel vont se jeter l'impétueux » *Is*, et son voisin *Laris*. Je pensois que » ce torrent *Hiis*, étoit le même que l'*Is* » de Lycophron : mais il faudroit supposer que l'île Leucosie fût immédiatement devant Posidonia; et, dans ce cas » même, pourquoi faire mention de ce » torrent! Il est vrai que la plupart des » taureaux des médailles de la grande » Grèce semblent faire allusion aux fleuves voisins des villes; mais ici c'est » Neptune qui est représenté, et non un » taureau. Au reste, on peut voir la note » de Meursius *(in Lycophron. pag. 81)*, » sur la coutume de représenter les fleuves sous la forme d'un taureau. Potter » *(in Lycophron. pag. 157)* dit que *Is* » est un fleuve de Leucosie : mais il ne » cite pas son autorité. »

(1) *In Cassandr. vers. 724,* Eustathe rapporte le témoignage de Lycophron, *pag. 1691, lin. 53.*

Médailles de Tarente.

Une colonie de Lacédémone, sous la conduite de Phalanthe[a], fonda la ville de Tarente, l'an 708 avant l'ère vulgaire, suivant la Chronique de Saint Jérôme, d'après Eusèbe[b], l'an 703 ou 696 suivant le P. Pétau[c].

Cet événement n'étant postérieur que de quelques années à l'origine de la monnoie gravée, nous ne devons nous occuper ni des anciens habitans de cette contrée, ni de ce Taras, fils de Neptune ou d'Hercule, qui le premier, disoit-on, avoit jeté les fondemens de cette ville[d].

Il y a déjà plusieurs années qu'un étranger qui venoit d'Italie, me montra une médaille d'or, de la grandeur des médailles impériales en ce métal, mais plus épaisse, représentant, d'un côté, une figure sur un dauphin, et, de l'autre, une aire assez profondément creusée. Je l'attribuai à Tarente, et j'en pris le dessin, que j'ai égaré.

Cette médaille seroit la plus ancienne de toutes celles qui nous restent de Tarente, et, comparée à celle que je vais décrire, elle confirmeroit le principe établi au commencement de ce paragraphe; savoir, que, dans plusieurs villes de la grande Grèce, aux aires en creux succédèrent les types en creux.

En effet, qu'on jette les yeux sur le n.° 27 de la planche III, on verra, sur un des côtés de cette médaille tirée du Cabinet national, une figure accroupie, tenant de sa main droite élevée un attribut détruit en partie, et de la gauche une lyre; pour légende, le nom de *Taras,* dont les deux dernières lettres sont à demi effacées. Le revers représente la même figure gravée en creux. Pl. III. n.° 27.

Ici nous trouvons des caractères d'une assez grande antiquité, tels que la répétition des types, la bordure qui règne autour de la médaille, la forme de la lettre rho, et le goût du travail : mais le nom de la ville doit nous empècher de remonter trop haut; car les premières monnoies qui nous sont parvenues, n'offrent point de légende; un symbole suffit pour indiquer le lieu de leur fabrication.

Le rho avec une tête triangulaire et une queue, tel qu'il paroît sur la médaille de Taras, se trouve sur la première inscription de Nointel ; mais sa tête s'arrondit et sa queue disparoît sur la seconde de Nointel, sur le marbre de Choiseul, et sur tous ceux de

[a] *Antioch. et Ephor. ap. Strab. lib. VI, p. 278, 279; Justin. lib. III, cap. 4; Pausan. lib. X, cap. 10, pag. 822; Florus, lib. I, cap. 18; Polyb. lib. VIII, pag. 538, [c. XXXV, §. 9, tom. III, pag. 84, ed. Schweighæuser.]*

[b] *Euseb. Chron. pag. 119; Corsini, Fast. Att. tom. III, p. 27.*

[c] *Petav. de Doctr. temp. tom. II, pag. 300; id. Rationar. temp. pars I, lib. II, cap. 12.*

[d] *Cluver. Ital. antiq. lib. IV, tom. II, p. 1229.*

Chandler, antérieurs ou postérieurs à l'archontat d'Euclide, qui est de l'an 404 avant l'ère vulgaire. Il est donc certain que ce fut d'abord après l'an 457 avant J. C., que le rho prit une nouvelle forme dans l'alphabet des Athéniens. Si cette lettre subit à Tarente les mêmes changemens qu'à Athènes et dans les autres villes de la Grèce, comme il y a apparence, on doit en conclure que la médaille de Taras est antérieure à l'an 450 avant l'ère vulgaire.

Une autre singularité nous donne la même indication ; c'est cette bordure que nous avons vue plus haut accompagner si souvent le type en creux, et qui, sur les médailles de Posidonia, après la suppression de ce type, a dû subsister jusque vers l'an 430 avant J. C. Maintenant, si l'on se rappelle que la fondation de Tarente n'est que d'environ l'an 700 avant l'ère vulgaire, que les types en creux subsistèrent pendant quelque temps sur la monnoie après les aires en creux, enfin que les premières monnoies n'avoient point de légende, on conviendra sans peine qu'il ne faut pas rapporter plus haut qu'à l'année 550 avant J. C. la médaille de Taras que j'ai fait graver *(b)*.

Pl. III, n.° 28.

Après cette médaille il faut placer celle que l'on a publiée dans le cabinet de Hunter [a]: c'est, d'un côté, Taras sur le dauphin, au revers un cheval marin et une coquille, de chaque côté le nom de Taras et la bordure. Ici, le rho conserve son ancienne forme, ainsi que la lettre A, dont les traits varient quelquefois dans les monumens de ces siècles reculés. Le double type prouve que l'art avoit fait des progrès. Cette médaille doit être d'environ l'an 500 avant l'ère vulgaire ; et quelques années après furent frappées sans doute des médailles qui, avec les mêmes lettres, présentent quelques différences dans les types [b].

Quelquefois des circonstances particulières ne permettent pas de rapporter une médaille à une époque trop éloignée. Eckhel [c] en a publié une où se trouvent jointes au nom de Tarente, les premières lettres de celui de la ville d'Héraclée, qui ne fut fondée que l'an 433 avant l'ère vulgaire.

Quoique mes recherches se bornent pour l'ordinaire aux siècles où l'on voit se développer l'art du monnoyage, je vais, en cette

[a] *Hunter, Num. veter. popul. tab. 55, n.° 3.*

[b] *Ibid. pag. 304 et 305; Eckhel, Num. veter. anecdoti, tab. III, n.° 4, pag. 32 ; Cabinet national.*

[c] *Eckhel, ibid. pl. III, n.° 5.*

(b) La médaille du Cabinet national que je viens de décrire, pèse 141 grains $\frac{1}{2}$. Celle de Hunter, qui suit, pèse, poids anglois, 119 gr. $\frac{1}{2}$, poids françois 145 gr. $\frac{41}{64}$.

occasion, les pousser plus loin, parce que la suite des médailles que j'examine, m'a paru fournir une règle pour établir entre elles un ordre général.

Tarente nous a laissé quelques médailles en or, un nombre infini en argent, un petit nombre en cuivre. Celles qui sont en argent forment, par rapport à leurs types, trois classes bien distinctes : dans la première, on trouve toujours une figure sur un dauphin, au revers d'une autre figure assise; dans la seconde, est d'un côté la figure sur le dauphin, et de l'autre un cavalier; dans la troisième s'offrent d'autres types qui furent probablement empruntés de quelque nation voisine, et employés vers le temps où cette ville fut réunie à l'empire Romain. Je négligerai cette dernière. Celles de la première, dont la composition est plus simple, doivent être placées avant celles de la seconde, qui présentent de plus grandes variétés dans les symboles, et presque toujours des noms de magistrats.

Suivant le témoignage d'Aristote, les Tarentins représentoient sur leur monnoie Taras, fils de Neptune, sur un dauphin [a]. C'est à ce Taras qu'ils attribuoient la première origine de leur ville. Ils supposoient sans doute que, sur le point d'être enseveli dans les flots, il fut sauvé par un dauphin. Sur quelques médailles de la première classe, Taras est seulement dans l'attitude de tendre les mains vers le ciel, comme pour implorer son secours; sur d'autres moins anciennes, il tient dans ses mains des symboles dont nous parlerons bientôt.

Au revers de Taras est une figure assise qui tient une baguette, autour de laquelle se replie en plusieurs tours un écheveau de fil ou plutôt de laine; car la laine de Tarente étoit fort estimée, et donnoit une extrême activité à ses manufactures [b].

Cette figure ne paroît plus sur les médailles de la seconde classe; elle est remplacée par un cavalier, distingué quelquefois par différentes espèces d'armes, tantôt couronné par la Victoire, tantôt posant une couronne sur sa tête ou sur celle du cheval, figurant enfin diverses courses et divers combats. Ces images sont si multipliées et si bien caractérisées, que leur intention ne sauroit nous échapper; et l'on reconnoît aisément qu'elles retracent des jeux, des pompes équestres, &c. Les Tarentins, qui avoient toujours entretenu une cavalerie nombreuse [c], résolurent de la rendre plus

[a] *Arist. ap. Polluc. lib. IX, cap. 6, §. 8.*

[b] *Plin. l. VIII, cap. 48, tom. I, pag. 474; Columell. de Re rust. lib. VII, cap. 2 et 4; Varro, de Re rust. lib. II, cap. 2, §. 18.*

[c] *Strab. l. VI, pag. 280.*

redoutable par un exercice continuel ; mais, dans la suite, cette institution ne servit plus qu'à embellir ce nombre prodigieux de fêtes qui amusoient leurs loisirs [a]. Pour s'assurer que les cavaliers représentés sur les médailles de Tarente ne sont pas dans un champ de bataille, il suffit d'observer qu'ils ne sont jamais revêtus de la cuirasse ; que les uns marchent ou courent nus ou sans armes ; que d'autres n'ont que des rameaux à la main; que d'autres paroissent, soit avec un casque et un bouclier, comme dans la course armée, soit avec une torche allumée, comme dans la course nommée du flambeau [b]; qu'il en est même qui, assis de côté sur le cheval, replient une de leurs jambes sur le garrot, et laissent tomber l'autre [c].

D'habiles antiquaires [d] ont lu, pour ainsi dire, sur les monnoies de Tarente, les noms de quelques-uns des spectacles qu'on y donnoit successivement au peuple. Les figures qu'elles représentent, y changent souvent d'attributs. Ceux des cavaliers rappellent le genre des combats, ceux de Taras la nature des fêtes. Pour celles de Bacchus, il tient un vase à boire, ou une grappe de raisin; pour celles de Neptune, un trident, un dauphin, une proue de navire; pour celles d'Apollon, un arc ou un trépied; pour celles d'Esculape, un serpent [e] : s'il tient deux symboles, c'est sans doute parce qu'on célébroit quelquefois deux fêtes dans un même jour.

Un coup-d'œil jeté rapidement sur l'histoire de cette ville, nous montrera le temps où le goût des spectacles fut porté jusqu'à la fureur, et par conséquent l'époque des médailles relatives à ces spectacles.

Des campagnes fertiles [f], une industrie active, un commerce entretenu avec la plupart des nations connues [g], procurèrent d'abord aux habitans de Tarente des richesses immenses, ainsi que des armées et des flottes redoutables [h]. La perte énorme qu'ils firent dans une bataille, l'an 474 avant l'ère vulgaire [i], commença par altérer, avec la forme du gouvernement, les principes et les mœurs, dont l'entière destruction fut néanmoins suspendue par la philosophie de Pythagore et de ses disciples, et sur-tout d'Archytas, l'un des plus célèbres. Après la mort de ce dernier, les Tarentins, ne mettant plus de frein à leurs passions, passèrent par degrés de l'excès du luxe à l'excès de la mollesse. Tous les jours devinrent des

[a] *Strab. ibid. Eustath. in Dionys. vers. 376; Hesych. et Stephan. voce* ΤΑΡ.

[b] *Hunter, tab. 56, n.° 1.*

[c] *Magnan, Miscell. num. tab. 44, n.os 6 et 7; et le Cabinet national.*

[d] *Eckhel, Num. veteres anecdoti, pars I, pag. 33; Heyne, Opusc. tom. II, p. 226.*

[e] *Magnan, Hunter, l. c.*

[f] *Cluver. Ital. antiq. tom. II, pag. 1228.*

[g] *Flor. lib. I, cap. 18.*

[h] *Strab. l. VI.*

[i] *Heyne, Opusc. tom. II, p. 222.*

des jours de fête [a]; tous les mois on immoloit une grande quantité de bœufs, qu'on distribuoit ensuite au peuple [b]. Dans les solennités consacrées à Bacchus, toute la ville se plongeoit dans une ivresse profonde [c]; elle étoit dans cet état, lorsqu'un jour, voyant approcher de ses côtes quelques vaisseaux Romains, elle les fit attaquer, quoiqu'en pleine paix; et quand il arriva des ambassadeurs de Rome chargés de demander raison de cet outrage, l'ivresse y étoit si complète, que les ambassadeurs furent sifflés pour avoir mal prononcé la langue grecque, et indignement insultés pour avoir parlé avec fermeté [d].

Que pouvoit-on attendre d'un peuple tellement attaché à ses erreurs, qu'il disoit sans cesse qu'au lieu de se tourmenter pour se procurer ensuite une vie plus aisée, il falloit se livrer de bonne heure au plaisir, pour commencer plutôt à vivre [e]; d'un peuple tellement énervé par la volupté, qu'au moindre danger il étoit obligé de confier ses troupes à des généraux étrangers, auxquels il refusoit bientôt d'obéir [f]? Il se jeta entre les bras d'Archidamus, roi de Lacédémone, l'an 345 avant J. C. [g]; d'Alexandre, roi d'Épire, l'an 332 [h]; de Cléonyme, roi de Lacédémone, l'an 303 [i]; de Pyrrhus, roi d'Epire, l'an 281 [k].

Quelques années après, en 272 [l], les Romains prirent Tarente, désarmèrent les habitans, détruisirent sa marine et ses murailles, et lui imposèrent un tribut [m]; mais ils lui accordèrent la paix, qu'elle viola, et lui laissèrent la liberté, qu'elle perdit, lorsqu'après avoir joint ses troupes avec celles d'Annibal, en 212 [n], elle fut prise par le consul Fabius Maximus, en 209 [o]: le carnage fut horrible; trente mille Tarentins furent mis aux fers; on abandonna la ville au pillage, après avoir prélevé pour le trésor public l'or et l'argent qui montoient à des sommes immenses [p]. Ses dépouilles égalèrent presque celles qu'on venoit de retirer de la prise de Syracuse [q].

Fabius en auroit augmenté la valeur, s'il avoit enlevé toutes les statues qui décoroient la ville de Tarente; car le goût des arts ou de la magnificence les avoit tellement multipliées dans les derniers temps, que, malgré les enlèvemens qu'en firent les Carthaginois et les Romains, il en restoit encore au siècle de Strabon. Ce géographe parle d'un colosse de Jupiter en bronze, qui, de son temps, ornoit la place publique, et qui ne le cédoit en grandeur qu'au

[a] *Strab. l. VI, p. 280. Eustath. in Dionys. ver. 376. Voyez aussi Cluver. p. 1236.*

[b] *Callistr. ap. Athen. lib. IV, cap. 19, p. 166.*

[c] *Plat. de Leg. lib. I, tom. 2, pag. 637; Dio Cass. Hist. Rom. edit. Reimar. t. I, pag. 60.*

[d] *Dio Cass. ibid. Val. Max. II, 2, 5; Heyne, Opusc. tom. II, pag. 231.*

[e] *Callistr. ibid.*

[f] *Strab. ibid. Heyne, Opusc. tom. II, p. 227.*

[g] *Diod. Sicul. lib. XVI, p. 457 et 477, ed. Rhod.*

[h] *Liv. lib. VIII, cap. 17 et 24.*

[i] *Diodor. Sic. lib. XX, p. 787.*

[k] *Justin. lib. XVII, cap. 2; Petav. de Doctr. temp. tom. II, pag. 340.*

[l] *Petav. ibid. pag. 342.*

[m] *Freinsh. Suppl. Liv. lib. XV, 1.*

[n] *Strab. l. VI, pag. 280; Polyb. lib. VIII, pag. 529; Liv. lib. XXV, cap. 9.*

[o] *Petav. de Doctr. temp. tom. II, pag. 348.*

[p] *Liv. l. XXVII, c. 16; Plutarch. in Fabio, tom. I, pag. 187.*

[q] *Liv. ibid.*

colosse de Rhodes [a]. Fabius fit transporter à Rome une grande statue d'Hercule, qui fut déposée au Capitole. Elle étoit de la main de Lysippe [b], qui vivoit du temps d'Alexandre, environ cent ans avant la ruine de Tarente. C'est de cette ville encore que venoit une statue de la Victoire, que l'on voyoit au Sénat [c].

A Rome, le Sénat, après une longue discussion, décida que l'on conserveroit Tarente [d] jusqu'à ce que les troubles de l'Italie fussent calmés; et, comme dans la suite elle n'inspira plus de crainte, on y envoya, l'an 123 avant l'ère vulgaire, une colonie [e] qui ne lui rendit point son ancien éclat. Du temps de Tibère, elle étoit presque déserte [f]; et Néron fit de vains efforts pour la repeupler [g].

Puisque les arts étoient favorisés dans cette ville peu de temps avant sa destruction, l'on ne doit pas être surpris que ses dernières médailles soient aussi parfaitement exécutées que celles qu'on frappoit alors en Sicile pour Agathocle, Hiéron II et Gélon. On doit présumer encore que Tarente, dépouillée de ses possessions [h], ainsi que de ses trésors et des moyens d'en acquérir de nouveaux, cessa de frapper des monnoies, du moins en si grand nombre et d'une si grande beauté.

Résumons à présent ces observations.

Nous avons vu que Tarente fut fondée vers l'an 700 avant l'ère vulgaire, et que ses plus anciennes monnoies furent frappées depuis environ l'an 550 jusqu'à l'an 450.

Depuis cette dernière époque jusqu'à la destruction de cette ville, en 209 avant J. C., il s'est écoulé deux cent quarante ans environ. C'est dans cet intervalle de temps que parut cette prodigieuse quantité de médailles d'argent que j'ai divisées en deux classes principales. J'ai compris dans la seconde celles qui représentent des hommes à cheval, en observant qu'elles étoient relatives aux jeux que l'on célébroit à chaque fête. Si nous pouvons fixer le temps où les solennités se multiplièrent, nous connoîtrons l'âge des médailles qui nous les rappellent. Or Strabon [i] dit positivement qu'Archytas, placé à la tête de l'administration, contint les Tarentins pendant long-temps; mais qu'après sa mort, l'abus des richesses et du luxe parvint au point de convertir tous les jours de l'année en autant de fêtes. Archytas mourut vers l'an 355 avant J. C. Les médailles dont il

[a] *Strab. lib. VI, pag. 278.*

[b] *Strab. ibid.*

[c] *Dio Cass. lib. LI, p. 655; Sueton. in August. cap. CI.*

[d] *Liv. lib. XXVII, c. 25.*

[e] *Vell. Paterc. lib. I, cap. 15.*

[f] *Strab. l. VI, pag. 278.*

[g] *Tacit. Annal. lib. XIV, c. 27.*

[h] *Liv. lib. XXVII, c. 25.*

[i] *Strab. l. VI, pag. 280.*

s'agit, furent donc frappées depuis environ l'an 355 jusqu'à l'an 209 avant l'ère vulgaire.

Les médailles qui nous sont restées, confirmeront ou serviront à confirmer elles-mêmes cette assertion. On en trouve où, la figure portée par un dauphin, est portée par un éléphant[a], animal qui ne fut connu en Italie que par l'expédition de Pyrrhus, lorsqu'il vint au secours des Tarentins[b]. Ces médailles ne furent donc frappées qu'après l'année 281. A la tête de la faction qui, en 212 avant Jésus-Christ, introduisit Annibal à Tarente, se trouvoient Nicon et Philémène[c], qui périrent à la prise de la ville par Fabius en 209[d]. Or, parmi les noms de magistrats gravés sur les médailles que nous avons sous les yeux, nous voyons non-seulement ces trois lettres NIK qui semblent désigner Nicon, mais encore le nom de Philémène[e] écrit en entier; et ce nom est d'autant plus remarquable qu'il n'étoit pas commun parmi les Grecs.

Pl. III, n.° 2.

Médailles de Rhégium.

Rhégium subsistoit déjà l'an 535 avant l'ère vulgaire[f]; elle fut fondée par ceux de Chalcis en Eubée[g], qui, par ordre de l'oracle, s'associèrent avec des Messéniens obligés de quitter leur patrie[h]. Cette association peut seule nous fournir la date de la fondation de Rhégium.

Antiochus de Syracuse, très-versé dans la connoissance de l'ancienne histoire de la Grèce[i], souvent cité avec confiance par Strabon et par Denys d'Halicarnasse, nous a laissé, sur l'expédition des Chalcidéens réunis aux Messéniens, des lumières que nous devons recueillir. De jeunes Messéniens déshonorèrent des filles de Sparte, chargées d'offrandes pour le temple de Diane, situé sur les confins de la Messénie et de la Laconie[k]. Il s'éleva, à cette occasion, de grandes divisions à Messène. Ceux qui, pour éviter la guerre, avoient proposé de donner une satisfaction aux Lacédémoniens, furent obligés de s'expatrier, et s'enfuirent à Macistus en Arcadie; ils envoyèrent à l'oracle de Delphes pour le consulter sur le parti qu'ils avoient à prendre, et pour se plaindre de ce qu'Apollon et Diane abandonnoient des gens persécutés pour avoir voulu réparer l'outrage fait aux autels. Le dieu leur répondit qu'ils devoient rendre grâces à Diane sa sœur, qui les avoit soustraits à leur perte,

[a] *Médailles de Tarente, au Cabinet national, Magnan, Misc. Numism. tom. I, pl. XXXVIII et suiv.*

[b] *Plin. l. VIII, cap. 6, tom. I, pag. 437; Solin. cap. 25, p. 47; Justin. l. XVIII, cap. 1; Florus, lib. 1, cap. 18; Epit. Liv. lib. XIII.*

[c] *Polyb. lib. VIII, p. 529; Liv. lib. XXV, cap. 8.*

[d] *Liv. lib. XXVII, c. 16.*

[e] *Médailles de Tarente, au Cabinet national.*

[f] *Herod. lib. 1, cap. 166; trad. d'Hérodote, par M.r Larcher, tom. VI, p. 467.*

[g] *Strab. l. VI, p. 257; Scymn. vers 310; Heyne Opusc. tom. II, pag. 271.*

[h] *Antioch. ap. Strab. ibid. Heraclid. Pont. de Polit. Græc.*

[i] *Dionys. Halicarn. Antiq. Roman. lib. 1, pag. 34, in 8.°, edit. Reisk.*

[k] *Antioch. ib.*

puisque Messène tomberoit bientôt entre les mains des Lacédémoniens; et en même temps il leur ordonna de se joindre aux Chalcidéens qui alloient partir pour Rhégium. C'est depuis cette réunion, ajoute Antiochus, que jusqu'à Anaxilas (le dernier du nom sans doute), les habitans de Rhégium ont toujours choisi leurs chefs dans une famille Messénienne.

Le récit d'Antiochus est confirmé par le récit abrégé d'Héraclide de Pont [a], et en partie par celui de Pausanias. Ce dernier observe qu'un Anaxilas, qu'il fait régner à Rhégium vers l'an 668 avant l'ère vulgaire, étoit arrière petit-fils d'Alcidamas, qui, après la mort d'Aristodème et la prise d'Ithome, c'est-à-dire, depuis la première guerre de Messénie, terminée en 723 avant J. C., étoit venu à Rhégium. Si, à cette circonstance, qui suppose Rhégium subsistant en 723, nous joignons le témoignage positif d'Antiochus *(c)*, qui place l'expédition des Messéniens réunis aux Chalcidéens au commencement de la première guerre de Messénie, lequel commencement est de l'an 743, nous serons autorisés à rapporter la fondation de Rhégium vers l'an 740 avant J. C. Il faudroit la différer d'environ 170 ans, si nous confondions l'émigration des Messéniens, citée par Antiochus, avec celle dont parle Pausanias [b]. Suivant ce dernier, après la prise d'Ira, qui termina la seconde guerre de Messénie en 668, un grand nombre de Messéniens, sous la conduite de Gorgus, fils d'Aristomène, s'embarquèrent, et, après plusieurs courses, arrivèrent en Italie, appelés par Anaxilas. Mais Pausanias, loin de parler en cet endroit de la fondation de Rhégium, dit formellement qu'Anaxilas régnoit alors dans cette ville. Il s'est trompé, sans doute, lorsqu'il a prétendu que cet Anaxilas et ces Messéniens s'emparèrent de la ville de Zanclè, et lui donnèrent le nom de Messène [c]. C'est un anachronisme, ainsi que M. Larcher l'a très-bien démontré dans une note étendue de sa traduction d'Hérodote [d].

L'année 740 avant J. C., à laquelle je rapporte la fondation de Rhégium, coïncide à-peu-près avec l'origine de la monnoie gravée; et comme il a fallu du temps pour que cette découverte, pratiquée d'abord dans l'île d'Ægine, pût pénétrer et s'établir en Italie,

[a] *De Polit. Græc.*

[b] *Pausan. lib. IV, cap. 23, pag. 335, 336.*

[c] *Bentley, Dissertation upon the epistles of Phalaris, pag. 146 et seq. Voyage d'Anacharsis, 2.e note du ch. 40, à la fin du vol.*

[d] *Larcher, trad. d'Herodot. t. V, p. 356; [t. V p. 382-390 de l'édit. de 1802.]*

(c) On observera qu'Antiochus ne parle pas de cet Anaxilas dont il est question dans Pausanias.

je présume que les plus anciennes médailles de Rhégium devroient être de l'an 650 avant J.-C. ; et telle est l'époque que je donnerois à celle que M. Combe attribue à Rhégium, dans la description qu'il a publiée du cabinet de M. Hunter [a]. C'est, d'un côté, une tête de lion vue de face ; de l'autre, une aire en creux divisée en quatre parties, qui ne sont pas également profondes, parce que les parties saillantes du coin qui les avoit formées, s'étoient cassées par le fréquent usage qu'on en avoit fait. Cette aire creusée et le défaut de légende attestent une haute antiquité, et pourroient laisser quelque incertitude sur le lieu où la médaille fut frappée. En effet, Samos *(d)*, les Léontins [b] et quelques autres villes, imprimèrent aussi sur leurs monnoies une tête de lion vue de face; mais elles la représentèrent avec des traits différens. Sur la médaille que je publie [c] d'après Hunter [d], elle est presque toute nue, et paroît de même sur d'autres médailles qui portent le nom de Rhégium.

On connoît des médailles d'argent, qui présentent d'un côté la même tête de lion, vue de face et dénuée de sa crinière ; on voit au revers la tête et le cou d'un veau, avec le nom de Rhégium, RECION [e]. Ces médailles ressemblent si parfaitement, pour les deux types ainsi que pour d'autres circonstances, à des médailles d'argent de Messène, aujourd'hui Messine [f], et sur-tout à un médaillon d'argent fort épais, conservé au Cabinet national [g], et ayant pour légende MESSENION, qu'on est très-fondé à penser qu'elles furent frappées dans des lieux voisins et à-peu-près dans la même époque. Torremuzza, qui avoit découvert plusieurs exemples d'une pareille conformité sur les médailles de Rhégium et de Messène, rapportoit, avec raison, les unes et les autres vers le temps où ces deux villes étoient dans la dépendance d'Anaxilas [h] : ce prince, qui régna d'abord à Rhégium, s'étant emparé de la ville de Zanclè en Sicile, lui donna le nom de Messène, parce que sa famille tiroit son origine de Messène, ville du Péloponnèse [i]. Il mourut dans la première année de la LXXVIe olympiade, l'an 476 avant J. C., après un règne de dix-huit ans [k]. C'est donc depuis l'année 494 jusqu'à l'année 476, qu'il réunit sous ses lois Rhégium et Messène.

[a] *Hunt. Num. veter. pag. 243, tab. XLIV, n.° 15.*

[b] *Hunter, tab. XXXII, n.° 19; Torremuzz. tab. XL, n.° 11 et 12.*

[c] Pl. III, n.° 30.

[d] *Hunter, pl. XLIV, n.° 15.*

[e] *Magn. Brutt. numismat. tab. XXIV, n.° 11; Hunt. pag. 243; Frœlich, Notit. element. tab. II, pag. 24; Mus. Vindobon. p. 38, tab. IX, n.° 9; Mazochi, Comm. in tab. Heracl. pag. 550; voyez ibid. la planche qui suit, n.° XI.*

[f] *Torremuzza, Sicil. Veter. Numism. pl. XLV, pag. 7 et 8; Petr. Burmann. ad d'Orvill. Sicul. tab. IV, n.° 1.*

[g] Pl. III, n.° 31.

[h] *Torremuzza, ib. pag. 44.*

[i] *Thucydid. lib. VI, cap. 5.*

[k] *Diod. Sic. lib. XI, pag. 37; Larcher, traduct. d'Hérod. t. V, pag. 577.*

(d) Hunter, *tab. XLVII, n.ºs 1, 2, 3, &c.* Pellerin, *Méd. de peuples et de villes*, tom. III, pl. CI; Cabinet national. Il faut observer que Pellerin attribue ces médailles à *Salamine*, et Hunter, à *Samos.*

Ad tab. XLV, pag. 44. Torremuzza, qui cite deux médailles de Messène chargées des deux types dont il s'agit ici, observe que l'une est d'un travail plus grossier que l'autre *(e)*. Je pense que la première fut frappée pendant le règne d'Anaxilas, et la seconde quelque temps après. Ainsi la médaille de Rhégium qui donne lieu à ces observations, peut se rapporter à l'espace de temps écoulé entre les années 494 et 450 avant Jésus-Christ.

Le nom de Rhégium, qu'Hérodote, Thucydide, &c. rendent par ΡΗΓΙΟΝ, est tracé sur les médailles de cette manière RECION. La forme antique des trois premières lettres n'indique pas un siècle antérieur à celui que nous assignons à la médaille. Le rho avec une queue paroît sur des monumens jusque vers l'an 450 avant J. C.; et jusqu'à cette époque l'epsilon y remplace l'hêta. Je ne puis rien dire sur le gamma jusqu'à ce que j'aie examiné les médailles d'Agrigente, de Géla, de Ségeste, &c. Nous avons des médailles de Rhégium en argent, d'un meilleur travail, avec des types différens et les mêmes formes de lettres; on y lit RECINOΣ ou RECINON:

(e) Cette observation est essentielle : elle prouve qu'au commencement du V.e siècle avant Jésus-Christ, l'art de la gravure n'avoit pas encore fait de grands progrès en Sicile; et j'en ai encore d'autres preuves, par lesquelles il devient évident que les médailles de Gélon et d'Hiéron ne sont pas de leur temps. Pollux, dans un passage cité par Burmann *(Comment. ad num. Sicul.* p. 294*)*, dit que, suivant Aristote, il fut un temps où il n'y avoit point de lièvres en Sicile; qu'Anaxilas les introduisit, et qu'ayant dans le même temps remporté une victoire aux jeux olympiques avec l'apéné, il fit graver sur la monnoie de Rhégium un apéné et un lièvre. *Voyez* Pollux, *lib. V, cap. 12, §. 75.* L'apéné et le lièvre se trouvent aussi sur des médailles de Messine. Dans le Traité d'Héraclide de Pont, il est également question de cette victoire remportée aux jeux olympiques par Anaxilas. Ce prince mourut l'an 476 avant J. C., deux ans après Gélon; et les médailles de Messine qui représentent ces types, sont moins élégantes que celles de Gélon: au surplus, l'antiquité de ces médailles de Messine est encore prouvée par l'orthographe du mot MESSENION, écrit par un omicron au lieu d'un oméga, et par la forme du sigma, pareil à celui de la grande Grèce, excepté qu'on l'a arrondi.

Paruta, à la pl. CXLVIII, rapporte plusieurs médaillons en argent d'Hiéron, avec le nom de Gélas et le demi-minotaure, symbole du fleuve Gélas. Havercamp prétend que Gélon, passant de Géla à Syracuse, donna à son frère Hiéron la première de ces villes; ce qui conviendroit beaucoup à Hiéron I.er Torremuzza rapporte, à la pl. XCVIII, plusieurs médailles d'Hiéron; mais il ne les rapporte que d'après Paruta, ainsi qu'il l'avoue lui-même, *pag. 96*, et dans ses *Inscript. pag. 82.*

Une autre observation dont on peut inférer que ces médailles ne sont pas du temps auquel ont vécu les princes dont elles offrent la figure, c'est que sur les médailles où le nom d'Hiéron est joint à celui de Gélas, le gamma de Gélas est

je pense qu'elles furent frappées vers la fin du v.[e] siècle avant J. C., vers l'an 400. Peu de temps après, les anciennes lettres ne parurent plus sur les médailles de cette ville, et l'oméga y prit la place de l'omicron.

Médailles de Thurium.

Je dois rappeler ici ce que j'ai dit à l'article Sybaris; cette ville fut détruite l'an 510 avant Jésus-Christ [a]. Ceux des habitans qui survécurent à ce malheur, se ménagèrent dans des lieux voisins des retraites assurées. Leurs descendans, cinquante-huit ans après (l'an 452 avant J. C.), tentèrent de s'établir dans leur ancienne demeure; mais, forcés d'en sortir cinq ou six ans après [b], vers l'an 446 avant Jésus-Christ, ils implorèrent le secours des Athéniens, et en reçurent une colonie à laquelle se joignirent des volontaires de toutes les parties de la Grèce. Elle commença par occuper l'ancien emplacement de Sybaris, et bientôt après fixa son séjour un peu plus loin, près de la fontaine Thurium, qui lui donna son nom, vers l'an 443 avant Jésus-Christ [c].

[a] *Cluver. Ital. antiq. tom. II, pag. 1263; Tayl. Vit. Lys. p. 32; Heyne, Opusc. tom. II, p. 137.*

[b] *Diod. Sic. lib. XI, p. 68; lib. XII, p. 77.*

[c] *Diod. Sic. lib. XII, p. 77; Strab. lib. VI, pag. 263; Tayl. ibid. pag. 35.*

figuré de cette manière Γ, et non C, comme dans les monumens les plus anciens. *Voyez* Paruta, *ibid.* Au *n.° 15* de la pl. XLVIII, Paruta rapporte un médaillon d'argent avec les noms de Gélas et d'Hiéron; auprès du char est une colonne cannelée et un chapiteau. Cette même médaille, mais plus petite, a été reproduite à la pl. XCVIII; elle est tirée de Paruta. Le même revers, avec la même colonne, se trouve sur les médailles de Catane. *Voy.* Paruta, *pl. XXVII, n.° 8;* Hunter, *pl. XV, n.° 21;* Torremuzza, *tab. XX, n.° 2 et 4.* Torremuzza les avoit vues *(voyez* son Commentaire, *pag. 18)*, et il prend la colonne pour ces *stèles* du Stade et de l'Hippodrome, sur lesquelles on peut consulter Fazoldus, *de Græcorum antiquitatibus ritibusque sacris*, dans le VII.[e] volume du Trésor des antiquités grecques de Gronovius. Il faudroit d'abord pouvoir s'assurer si la colonne est véritablement cannelée, et si le chapiteau est orné. Ces circonstances pourroient aider à fixer le temps de la médaille. (Sur les colonnes cannelées, on pourra consulter Burmann *in Sic. num.* de d'Orville, *pag. 312.*) Spanheim avoit déjà avancé l'opinion que les médailles de Gélon, d'Hiéron, de Denys, d'Agathocle, d'Hiéron II, avoient été frappées après la mort de ces princes. Torremuzza a établi une opinion contraire dans son Recueil d'inscriptions, *Prolegom.* p. 54. *Voyez* aussi Swinton, dans les *Transact. philosoph.* vol. LX, pour l'année 1770, pag. 84.

Une dernière observation que j'ai à faire à ce sujet, et qui me paroît décisive, c'est que si la ville de Zanclè n'a pris le nom de Messène que vers l'an 490 avant J. C., quelques-unes des médailles qui portent le nom de Messène étant postérieures à Gélon, et plus grossièrement travaillées que celles de ce prince, il est visible que les médailles de Gélon ne sont pas de ce temps-là. *Voyez* Burmann, *Comment.* p. 290; Fréret, *Mém. de l'Acad.* tom. VII, pag. 299; *Voyage d'Anacharsis*, tom. IV, pag. 523.

Cette ville s'enrichit, s'agrandit, fut souvent exposée à des discordes intestines, se mêla dans toutes les guerres qui agitèrent pendant long-temps cette partie de l'Italie ; et devenue enfin colonie Romaine, l'an 194 avant l'ère vulgaire, elle reçut le nom de *Copia* [a], qui paroît sur ses dernières médailles.

Celles qui portent le nom de Thurium, fort rares en or et en bronze, se trouvent fréquemment en argent. Aucune ne présente la moindre trace de gravure en creux, ni le moindre signe d'une haute antiquité. L'époque de la fondation de cette ville ne permet pas de faire remonter ses monnoies à des siècles reculés ; et la forme des lettres, ainsi que la nature des types et du travail, indiquent un temps postérieur à l'an 400 avant l'ère vulgaire, elles n'entrent donc pas dans le plan de mes recherches.

[a] *Strab. lib. VI, pag. 263; Steph. in Θουρ; Livius, lib. XXXIV, cap. 53.*

Médailles de Vélie.

Cette ville fut fondée par les Phocéens l'an 543 avant l'ère vulgaire, suivant Ussérius [b]; l'an 539, suivant Pétau [c]; vers l'an 535, suivant M. Larcher [d].

Ses médailles, qui sont en très-grand nombre, sur-tout en argent, présentent les mêmes gradations d'ornemens que les monnoies des anciennes villes Grecques ; c'est-à-dire que, suivant l'ordre des temps, les deux types sont plus ou moins accompagnés de lettres isolées, de symboles particuliers, et de noms de magistrats. Elles représentent d'un côté une tête de femme, tantôt uniquement parée de ses cheveux, tantôt couverte d'un casque à panache, sur lequel l'artiste semble avoir gravé indifféremment un pégase, un griffon, un sphinx. Au revers on voit quelquefois une chouette, presque toujours un lion, ainsi que sur les médailles de Marseille, ville bâtie à-peu-près dans le même temps et par le même peuple auquel Vélie devoit son origine. Le nom de la ville est exprimé par ΥΕΛΗ, ΥΕΛΗΤΕΩΝ, ΥΕΛΗΤΩΝ, toujours avec une ou deux voyelles longues.

[b] *Annal. tom. I, pag. 143, edit. Lond. 1650.*

[c] *De Doctr. temp. tom. II, pag. 308.*

[d] *Trad. d'Hérod. tom. VI, p. 467 et 570.*

Ces notions ne permettent pas d'attribuer une haute antiquité aux médailles de Vélie : cependant il en est quelques-unes qui doivent nous arrêter. Elles ont pour légende ΥΕΛΗΤΕΩΝ, qui paroît être la leçon dont on se servit d'abord; pour types, sur une des faces un lion; sur l'autre une tête de femme dont les cheveux

sont

sont traités d'une manière très-singulière. Dans un dessin publié par Magnan[a], ces cheveux partent du front, remontent sur la tête, tombent sur le cou, se replient ensuite, et sont retenus par une espèce de ruban. Chaque tresse paroît en quelque manière enfilée dans une suite de petits globes, et toutes ensemble forment comme autant de cordons de perles distincts et parallèles.

[a] *Magnan. Miscell. Num. t. III*, pl. LV, n.° 1.

Nous voyons de semblables médailles dans la collection de Hunter[b] et dans notre Cabinet national. Elles sont à la vérité moins bien conservées que celle de Magnan; mais on y distingue le même genre de travail.

[b] *Hunter, tab. LXI, n.os 16 et 17.*

C'est le même type aussi qu'on aperçoit sur les plus anciennes médailles de Syracuse[c], et qu'on ne retrouve plus sur celles des siècles postérieurs, frappées, soit à Syracuse, soit dans d'autres villes. Ainsi, par la conformité des coiffures, les médailles de Vélie devroient remonter à l'époque de sa fondation, et, par les voyelles longues que contient son nom, descendre beaucoup plus bas. Pour résoudre cette difficulté, nous observerons que sur les médailles de Syracuse, cette espèce de coiffure n'est pas le seul indice de leur ancienneté, mais qu'il faut y joindre la forme des lettres, et l'irrégularité du dessin, tandis que sur celles de Vélie tout annonce les progrès de l'art, et nous ramène vers la fin du v.e siècle, c'est-à-dire, vers l'an 400 avant J. C. On peut donc supposer ou que les femmes de Vélie avoient alors repris la coiffure autrefois en usage en Sicile, ou que les artistes s'étoient avisés d'en parer la tête des divinités.

[c] *Hunter, tab. LII, n.o 11, tab. LIII, n.o 12; Torremuzz. Sic. vet. numm. tab. LXXVII, n.o 2, 3, &c. tab. LXXVIII, n.o 2, 8, &c. Cabinet de France.*

Les autres médailles Grecques de Vélie ne paroissent avoir été frappées qu'après l'an 400 avant l'ère vulgaire.

La date des médailles Latines est postérieure à l'an 80 avant l'ère vulgaire, puisque ce ne fut qu'à cette époque qu'elle obtint le droit de cité Romaine[d].

[d] *Mazocch. Comment. ad tab. Heracl. p. 517.*

Le cabinet de Hunter contient soixante-quatre médailles de cette ville, en argent, dont le poids va depuis 106 grains jusqu'à 119, poids Anglois; depuis 129 grains jusqu'à 145, poids François, en négligeant les fractions.

Médailles de Naples.

On rapporte à différentes époques l'origine de Naples[e]. Il paroît qu'elle fut successivement appelée Parthénope et Palæpolis. Sans

[e] *Cluver. Ital. antiq. lib. IV, cap. 3, tom. II, pag. 1146.*

remonter aux révolutions qu'elle avoit éprouvées, il nous suffit de distinguer à-peu-près le temps où elle prit le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Le plus ancien monument où il se trouve, est l'inscription d'Héraclée [a], gravée, suivant Mazocchi qui en a donné l'explication, vers l'an 300 avant l'ère vulgaire [b].

A cette observation je demande qu'on joigne la suivante; Tite-Live [c] dit : « Sous le consulat de L. Cornelius Lentulus et de » Q. Publilius Philo (l'an 327 avant J. C.), les Romains prirent » Palæpolis, ville Grecque, colonie de Cumes, située tout près de » l'endroit où se trouve à présent la ville de Naples. » Il ajoute que le même peuple habitoit Palæpolis et Naples, c'est-à-dire, l'ancienne et la nouvelle ville. Puisque les Romains n'attaquèrent que Palæpolis, on doit présumer que cette ville, en s'agrandissant, en avoit formé deux, et que Naples, ou la nouvelle ville, n'étoit en quelque façon que le faubourg de Palæpolis. On seroit tenté de penser que les plus anciennes médailles qui présentent le nom de Naples, ne sont guère antérieures à l'an 300 avant Jésus-Christ. Cependant Eckhel [d] en a publié une en argent, à laquelle il semble attribuer une plus grande antiquité. Elle représente, d'un côté, une tête vue de face, et, de l'autre, un bœuf à face humaine, autour duquel on lit ΝΕΟΠΟΛΙΤΑΣ. Ce savant antiquaire prétend que la légende est en boustrophédon, parce que ce nom est en deux parties qui vont à contre-sens *(f)*. Mais cette singularité est si fréquente sur les médailles, même d'un temps postérieur, qu'elle ne peut servir à fixer l'âge d'une médaille. A la vérité, le nom de la ville est terminé en ΤΑΣ; mais il l'est de même dans l'inscription d'Héraclée que j'ai déjà citée, et qui n'est que d'environ l'an 300 avant J. C. La lettre *lambda* conserve une forme assez ancienne, c'est-à-dire, ⊬; mais c'est la même qu'on trouve sur les médailles de Liternum [e] et de Nuceria Alfaterna [f], villes voisines, où l'alphabet Étrusque a subsisté long-temps. Le sigma ⟩ qui termine le nom ΝΕΟΠΟΛΙΤΑΣ, est emprunté de même de l'alphabet Étrusque. Ce qui me paroît plus décisif, c'est que le goût du travail, et sur-tout la manière dont les cheveux de la déesse sont traités, ne sauroient indiquer un siècle bien reculé.

[a] *Mazocch. Comment. in tab. Heracl. p. 134.*

[b] *Id. ibid. pag. 250.*

[c] *Liv. lib. VIII, cap. 22.*

[d] *Eckhel, Sylloge I, pag. 1, tab. I, n.° 1.*

[e] *Pellerin, Villes, tom. I,* pl. VIII, n.° 25; *Neumann, Pop. et reg. numm. vol. I, tab. 1, n.° 2, pag. 5.*

[f] *Pell. ib. n.° 33; Eckhel, Num. veter. anecdot. tab. II, pag. 22; Lanzi, Saggi di lingua Etrusca, tom. II, p. 599.*

(f) En haut, on lit ΝΕΟΠΟ⊬, et en bas, ⟩ΑΤ.

Le catalogue du cabinet de Hunter nous offre vingt-six médailles de Naples en argent, toutes de la même grandeur ; ces médailles pèsent, les fractions négligées,

	grains.	grains.
Une	102, poids Anglois, ou	124, poids François ;
Une	105	127 ;
Les autres, depuis	107 jusqu'à 116... depuis	130 jusqu'à 141 ;
Une, plus petite,	52	63.

Médailles de Cumes.

Cumes étoit la plus ancienne des colonies Grecques établies en Sicile et en Italie. Le petit nombre des faits qui composent son histoire, et celui des médailles qu'elle nous a laissées, ne répandent que de foibles lumières sur le sujet que je traite.

Vers l'an 416 avant J. C., les Campaniens, suivant Tite-Live [a], s'emparèrent de Cumes jusqu'alors occupée par les Grecs. Elle se soumit aux Romains en 345 avant la même ère, et en obtint le droit de cité en 338, le titre de municipe [b] en 215, la permission d'employer la langue Latine dans les ventes et dans l'usage journalier [c] en 180.

Il nous reste de cette ville quelques médailles en argent, qui, d'un côté, représentent une tête de femme, et, au revers, un coquillage avec un grain d'orge ou quelque autre petit symbole : le mot KYMAION s'y trouve écrit avec un omicron ; singularité qui tient à l'usage ancien, et ne désigne pas un temps fort reculé. Le P. Hardouin [d] rapportoit ces médailles à la ville de Cumes en Éolie ; il fondoit son opinion entre autres sur ce que, suivant Étienne de Byzance, le nom ethnique de celle d'Italie étoit KYMEΥΣ et non KYMAIOΣ. Cluvier [e] a répondu que la dernière leçon est confirmée par tous les auteurs Grecs et Latins qui ont parlé des habitans de cette dernière ville. Tout ce qu'on pourroit dire pour justifier Étienne, c'est que les deux leçons ont été employées suivant la différence des temps, puisque, sur une petite médaille d'or du cabinet de d'Ennery, postérieure aux médailles d'argent, et représentant d'un côté une tête de femme, on lisoit au revers, autour d'une coquille, KYMEΩN *(g)*.

[a] *Tit. Liv. lib. IV, cap. 44; Strab. lib. V, pag. 246.*

[b] *Heyne Opuscul. tom. II, pag. 268.*

[c] *Liv. lib. XL, cap. 42.*

[d] *Numm. antiq. illustr. p. 271.*

[e] *Ital. antiq. tom. II, p. 1102 et 1105.*

(g) Catalogue des médailles de d'Ennery, *pag. 60.* Une médaille à-peu-près semblable se trouve au Cabinet national. Pl. III, n.° 36.

Nous n'avons aucune raison pour rapporter les médailles d'argent au-delà de l'an 350 avant J. C.; et si le dernier passage que j'ai cité de Tite-Live doit être pris au pied de la lettre, nous présumerons que ceux de Cumes ne frappèrent plus des médailles Grecques après l'an 180 avant J. C. Il paroît que, peu de temps avant cette époque, les citoyens de Cumes, qui, depuis plus de deux siècles, avoient des liaisons étroites avec les Campaniens, faisoient quelquefois usage des lettres Étrusques *(h)*. Nous avons des médailles de bronze où le nom de Cumes est joint à celui de Liternum, ville voisine : l'un et l'autre sont tracés en caractères Osques [a]. C'est ce qui fait dire à Paterculus [b], en parlant de Naples et de Cumes : « Ces deux villes, depuis leur alliance avec les Romains, leur sont » toujours restées fidèles; mais la première a conservé en grande » partie ses lois et ses mœurs anciennes, tandis que celles de la » seconde ont été altérées par le voisinage des Osques [c]; » et cela est confirmé par ces paroles de Strabon : « A l'exception de Tarente, » de Rhégium et de Naples, les villes Grecques d'Italie, successi» vement soumises aux Barbares et aux Romains, n'offrent presque » plus de traces de leur origine [d]. »

[a] *Pellerin, Villes, tom. I, p. 47; Ignarra, de Palæstr. Neapolit. pag. 253; Neumann, Num. vet. ined. pag. 5.*

[b] *Vell. Paterc. lib. I, cap. 4.*

[c] *Vell. Pat. ibid. Strab. lib. V, pag. 246.*

[d] *Strab. l. VI, pag. 253.*

Le cabinet de Hunter [e] nous offre cinq médailles d'argent, que je citerai en indiquant à-la-fois le poids de chacune :

[e] *Hunt. p. 118.*

	grains.		grains.	
1.°	107 $\frac{1}{4}$,	poids Anglois, ou	130 $\frac{91}{128}$,	poids François.
2.°	107 $\frac{1}{2}$	....	131 $\frac{1}{64}$	
3.°	109 $\frac{1}{2}$	....	133 $\frac{29}{64}$	
4.°	118	....	143 $\frac{13}{16}$	
5.°	118 $\frac{1}{2}$	....	144 $\frac{27}{64}$.	

Dans le cabinet de Pembrock [f], il y a une médaille de Cumes, avec les mêmes types indiqués; elle pèse 114 grains, poids Anglois, ou 138 grains $\frac{15}{16}$, poids François.

[f] *Part. II, tab. 17.*

Le Cabinet national possède,

Pl. III, n.° 32. 1.° Une médaille d'argent, avec l'épigraphe ΚΥΜΑΙΟΝ, pesant 139 grains $\frac{1}{2}$;

(h) Je les appelle *Étrusques* : j'aurois pu les nommer aussi *anciennes lettres Grecques* ; car elles n'en diffèrent pas sur cette médaille. La seule différence consiste dans la suppression de l'iota.

2.° Une autre, avec quelques lettres croisées *(i)*, pesant 137 grains $\frac{1}{2}$; Pl. III, n.° 33.

3.° Une autre, plus petite, sur laquelle on voit une coquille avec la légende KYME; au revers, il y a une grenouille entre deux espèces de lézards : cette médaille pèse 102 grains $\frac{1}{2}$; Ibid. n.° 34.

4.° Une autre plus petite, qui, d'un côté, offre la tête de Pallas, et au revers une grenouille, pesant 27 grains $\frac{1}{2}$; Ibid. n.° 35.

5.° Une petite médaille en or, qui, d'un côté, offre une coquille et la légende KYMΕΩ; au revers une petite tête : elle pèse 27 grains *(k)*. Ibid. n.° 36.

Locriens d'Italie.

De nouvelles recherches sur les Locriens d'Italie n'ajouteroient rien d'essentiel à celles de Cluvier [a], de Heyne [b] et de nos meilleurs critiques.

Cette colonie fut établie dès les plus anciens temps auprès du promontoire Zéphyrium. Les monnoies qui nous en restent, ne furent frappées que dans les deux ou trois siècles antérieurs à l'ère vulgaire.

La médaille en argent, gravée au n.° 38 [c], est conservée au Cabinet national; elle a été publiée plusieurs fois [d]. D'un côté, elle offre la tête de Jupiter, au-dessous le monogramme ΝΕ; au revers, on voit une femme assise, couronnée par une femme qui est debout; pour légende, on y lit ΡΩΜΑ ΠΙΣΤΙΣ ΛοΚΡΩΝ : c'est la Fidélité qui couronne la ville de Rome.

Cette médaille, d'autant plus singulière qu'elle est historique, annonce le temps où elle fut frappée. Les Locriens firent une

[a] *Cluver. Ital. antiq. lib.* IV, *pag.* 1301.

[b] *Heyne, Opusc. tom. II, pag.* 46.

[c] Pl. III, n.° 38.

[d] *Hard. Numm. antiq. pag.* 96; *Spanh. de præst. Numism. tom. I, pag.* 144; *Liebe Goth. Numar. pag.* 181; *Magnan, Brutt. tab.* LXIX, *n.°* 8; *Pellerin, Villes, tom. I,* pl. VIII, n.° 26; *Hunter, pag.* 176.

(i) Les premières lettres de cette médaille sont tellement brouillées, qu'il m'est impossible de les lire; elles vont de droite à gauche : il paroît qu'on doit y lire NOIMAK.

(k) [Outre les cinq médailles citées par l'abbé Barthélemy, le Cabinet national en possède encore deux autres en bronze : sur l'une, * on voit d'un côté la tête d'Apollon ceinte de laurier, et on y trouve ces caractères MVNDETVEMVK, qu'on lit, *Cumæ Liternum*; le revers offre le taureau face humaine couronné par une Victoire. La seconde de ces médailles en bronze est semblable à celle qui vient d'être décrite : au revers on voit sous le taureau les lettres IΣ. La troisième lettre, de la droite vers la gauche, qu'on regarde communément comme un M, est si mal figurée, qu'on pourroit également la prendre pour un Π. M. Uhden, autrefois chargé d'affaires du roi de Prusse à la cour de Rome, est de cet avis; et il se propose de développer, dans un Mémoire, les raisons qui lui font penser que sur ces médailles il faut lire MVNDETVEIIVK, c'est-à-dire, *Cupelternum*, qui selon lui est le nom d'un peuple.]

* Pl. III, n.° 37.

première alliance avec les Romains, l'an de Rome 477, avant l'ère vulgaire l'an 277 [a].

Après la bataille de Cannes, l'an 216 avant Jésus-Christ, ils se déclarèrent pour les Carthaginois; et comme il s'étoit formé deux partis dans la ville, on la vit pendant quelques années flotter entre ces deux grandes puissances [b]. Enfin, l'an 207 avant J. C., elle se rendit à Scipion, qui punit les partisans de Carthage, et récompensa ceux de Rome, à cause de leur extrême fidélité envers la république, *ob egregiam fidem adversus Romanos* [c]. L'année suivante, elle fut mise au nombre des villes alliées [d].

Ce fut alors sans doute qu'elle exprima sur ses monnoies le desir qu'elle avoit d'être à jamais fidèle au peuple Romain. Une telle profession de foi n'auroit pas été nécessaire dans une première alliance.

C'est aussi au même temps, à-peu-près, qu'on peut rapporter les médailles d'argent qui nous restent des Locriens d'Italie; car elles présentent le même genre de travail, et elles sont du même poids. Celle que je viens de décrire, pèse 107 grains $\frac{1}{2}$, poids Anglois, ou 131 grains, poids François.

Des trois autres qui ont été publiées dans la collection de Hunter et dans le cabinet de Pembrock,

	grains.		grains.	
L'une pèse	107 $\frac{3}{4}$	, poids Anglois, ou	131 $\frac{41}{128}$	, poids François;
Une autre	114	....	139	
La 3.[e]...	117	....	142 $\frac{19}{32}$.	

Ce poids est à-peu-près le même que celui que nous trouvons aux monnoies de Cumes, de Naples, de Vélie, &c. Cette remarque mérite l'attention des antiquaires; elle est extrêmement essentielle pour la paléographie numismatique.

Médailles de Capoue (l).

Tite-Live [e] nous apprend que, sous le consulat de Sempronius Atratinus et de Q. Fabius Vibulanus (l'an de Rome 330, et avant

[a] Freinshem. Suppl. Liv. lib. XIV, cap. 8; Heyn. Opuscul. tom. II, pag. 58.

[b] Liv. XXII, 61, et XXIII, 30; Heyne, Opuscul. t. II, pag. 59.

[c] Liv. XXIX, 6, et seqq.

[d] Ibid. 9, 16-21; Polyb. XII, 5.

[e] Lib. IV, cap. 37.

(l) [Ce morceau, extrait de plusieurs matériaux que M. l'abbé Barthélemy avoit rassemblés pour un édifice qu'il n'a pas eu le temps de construire, a paru très-précieux aux éditeurs; et, quoique ce ne soit qu'un fragment, ils ont pensé que les savans leur sauroient gré de l'avoir conservé, parce qu'on y trouve l'explication de plusieurs médailles Etrusques et Grecques, et qu'il contient des détails curieux sur la ville de Capoue.]

J. C. l'an 424 selon le P. Pétau), Vulturne, ville des Étrusques, tomba au pouvoir des Samnites et prit le nom de Capoue, de leur chef Capys *(m)*. Ces Étrusques, fatigués par la guerre, reçurent amicalement dans leur enceinte les Samnites, qui, pendant la nuit après un jour de fête, égorgèrent les habitans. Cet événement est de l'an de Rome 330, avant J. C. 424.

Il suit du passage cité de Tite-Live, que le nom de Capoue ne fut donné à cette ville qu'après l'an 424 avant Jésus-Christ, et qu'en conséquence ses médailles sont postérieures à cette époque.

Suivant un autre passage de Tite-Live[a], les Campaniens s'emparèrent, en 416 avant J. C., de Cumes, jusqu'alors habitée par des Grecs. Ces Campaniens doivent être les Samnites qui, huit ans auparavant, avoient pris Vulturne, et lui avoient donné le nom de Capoue.

Les médailles de Capoue en bronze, de différentes grandeurs, offrent, entre autres types, différens trophées, une victoire, un aigle posé sur le foudre, un cavalier courant, armé du casque et de la lance, un char de victoire; on y lit la légende ⊐ΠṆꓘ[b].

Dans une inscription que Mazocchi a ajoutée aux médailles de cette ville, Pl. II, on voit ce mot Ṇ⊐ΠṆꓘ, qu'on doit lire ΚΑΠΥΑ.

Ces onze médailles de Mazocchi ont été regravées par Guarnacci[c].

Hunter[d] cite une médaille d'argent qu'il attribue à Capoue. On y voit une Victoire conduisant un char; dans la gravure, elle n'offre pour légende que les lettres ΚΑΡΥ; ce qu'on doit peut-être lire ΚΑΡΥΣΤΙΩΝ.

Eckhel[e] a publié une médaille en bronze, sur laquelle on lit autour de la tête casquée de Pallas le mot OИ|AΠMAꓘ, c'est-à-dire, ΚΑΜΠΑΝΟ. Ce savant antiquaire pense que cette légende désigne le peuple de Capoue, et non pas le peuple de toute la Campanie; et je crois qu'il a raison. Il dit aussi que les lettres de l'inscription sont *Oskes ;* elles n'en sont pas moins Grecques.

Sur les médailles d'Anaxilas ou de Messène, relativement à celle du sénateur Savorgnani.

La médaille représente d'un côté une aire gravée en creux avec la *triquetra ;* de l'autre côté, un char dans lequel un homme tient

a *Lib. IX, cap. 44.*

b *Mazocchi, Dissert. sopra l'orig. dei Tirreni, dans les Mém. de l'Acad. de Cortone, tom. III, p. 39, pl. I, n.° 4, pl. II, n.° 14.*

c *Origines Italicæ, tom. II, pag. 207,* pl. IX, n.° 1-11. *Voy. aussi Eckhel, Num. ined. p. 18.*

d *Pag. 80,* pl. XIV, n.° 14.

e *Numi anecdoti, pag. 80,* pl. II, n.° 3.

(m) Relativement à Capys, fondateur de Capoue, on peut consulter une note de Casaubon sur Strabon, *lib. V, pag. 242.*

son fouet élevé, et qui est traîné par une seule mule, quoiqu'à la rigueur on y puisse compter trois jambes de derrière. La manière dont est placé le timon, prouve clairement qu'il y avoit au moins deux mules. Parmi les médailles en argent de Messine, on en voit beaucoup où il ne paroît de même au char qu'un cheval ou une mule. Dans celle de Savorgnani, le P. Paciaudi a pris la mule pour un cheval. Burmann en a fait de même pour les médailles de Messine. Cependant les oreilles de l'animal sont bien longues.

Autour du cou de l'animal est attaché un collier, qui semble composé d'une corde qui paroît faire plusieurs tours. Sur les médailles de Messine, ce collier paroît aussi, mais plus simple. Sur ces dernières, on voit quelquefois la Victoire; quelquefois elle ne s'y trouve pas. Dans la partie inférieure de la médaille de Paciaudi, on voit une palme, et l'auteur l'a prise avec raison pour le symbole d'une victoire olympique; au-dessus, il y a une étoile qu'il a prise pour un bouclier, en quoi il s'est trompé.

La médaille de Savorgnani est un peu plus ancienne que celles de Messine, parce qu'elle paroît être d'un travail un peu plus grossier, à en juger par la gravure qu'on nous en a donnée, et que d'ailleurs le revers indique un temps antérieur.

L'*apéné* ne fut introduit dans les jeux olympiques que l'an 500 avant Jésus-Christ, et fut interdit vers l'an 444. Il faudroit donc rapporter à cet intervalle de temps, la médaille de Savorgnani et celles de Messine ci-dessus mentionnées; alors la première ne représenteroit pas une mule. Au reste, on pourroit absolument la rapporter à l'an 498, deux ans après l'introduction de l'*apéné*, et celles de Messine à quinze ans plus tard; car Anaxilas régna dix-huit ans : d'ailleurs on a pu conserver les types qu'il avoit le premier introduits sur les médailles de cette ville. Il seroit possible aussi que, faute d'intelligence, l'ouvrier de la médaille de Paciaudi n'eût pas su représenter un cheval. Cette médaille de Paciaudi pourroit avoir été frappée dans une ville de Sicile, où l'on conservoit encore des traces de l'aire en creux.

Fragment sur les Dariques et les Cyzicènes, &c.

La monnoie d'or frappée en Perse, et connue sous le nom de *darique*, avoit aussi cours hors de ce royaume, et nommément à Athènes,

Athènes, ainsi qu'on le voit par un passage du discours de Lysias contre Ératosthène [a], où il est question d'un homme « qui avoit » dans son coffre-fort 3 talens d'argent, 400 cyzicènes et 100 » dariques. » Harpocration *(n)*, Suidas et le scholiaste d'Aristophane [b], assurent que ces pièces ne tirent pas leur nom de Darius, père de Xerxès, mais d'un autre roi du même nom, antérieur à cette époque. Hérodote [c] dit cependant positivement que ce fut Darius, fils d'Hystaspe, qui fit frapper les dariques en or; et qu'Aryandès fit, à son exemple, faire de belles monnoies d'argent en Égypte.

L'ouvrage de Xénophon sur l'expédition de Cyrus [d] nous offre un passage précieux pour l'évaluation des dariques. « Dans ce » temps-là, dit Xénophon, Cyrus ayant fait appeler Silanus, devin » d'Ambracie, lui fit donner 3,000 dariques. Le onzième jour » auparavant, Silanus avoit prédit au prince que le roi de Perse ne » l'attaqueroit pas de dix jours; si cela est, répondit Cyrus, je vous » donnerai 10 talens: les dix jours expirés, le roi lui fit remettre » cet or. » Ce passage nous fait voir que 3,000 dariques d'or faisoient 10 talens; donc un talent valoit 300 dariques d'or, et par conséquent une darique d'or valoit 20 drachmes d'argent.

Cette évaluation s'accorde avec ce qu'Harpocration *(o)*, Suidas et beaucoup d'autres auteurs anciens et modernes [e] ont dit à ce sujet; ils fixent tous également la valeur de la darique d'or à 20 drachmes.

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque possède trois dariques en or, qui probablement sont du temps de Darius, fils d'Hystaspe, ou de son fils Xerxès. L'une de ces dariques pèse 157 grains $\frac{1}{4}$; l'autre, 156 $\frac{3}{4}$; la troisième, 157 grains. On peut, d'après cela, supposer que le vrai poids étoit de 158 grains.

La proportion de l'or à l'argent a été successivement de 1 à 13, de 1 à 12, et de 1 à 10. Dans la première proportion, 158 grains en or donnent 2,054 grains; dans la seconde, 1,896 grains, et dans la troisième, 1,580 grains. Ce n'est que dans cette dernière,

[a] *Pag. 121, edit. Steph., p. 194, edit. Taylor, Lond. 1739, in-4.°*

[b] *Schol. ad Aristophan. Concionatr. v. 589.*

[c] *Lib. IV, cap. 166. Voyez la note de M. Larcher et celle de Wesseling sur ce passage.*

[d] *Xenophon de Cyri expedit. lib. I, pag. 262, edit. Jo. Leunclav. Par. 1625, in-fol.*

[e] *Brisson, de regio Persar. principat. lib. II, pag. 346, et suiv. ed. Par. 1599; Periz. ad Æliani Var. hist. l. I, cap. 22; Gronov. de Pecun. vetere, lib. III, cap. 7, pag. 168, 169. Lugd. Bat. 1691, in-4.°*

(n) Voce ΔΑΡΕΙΚΟΣ : Ἐκλήθησαν δὲ Δαρεικοὶ, οὐχ ὡς οἱ πλεῖστοι νομίζουσιν, ἀπὸ Δαρείου τοῦ Ξέρξου πατρὸς, ἀλλ' ἀφ' ἑτέρου τινὸς παλαιοτέρου βασιλέως

(o) Au mot ΔΑΡΕΙΚΟΣ, il dit que les dariques étoient des statères d'or, dont chacun valoit autant que le χρυσοῦς des Athéniens : Εἰσὶ μὲν χρυσοῖ στατῆρες οἱ Δαρεικοὶ, ἠδύνατο δὲ ὁ εἷς ταὐτὸ ὅπερ καὶ ὁ χρυσοῦς παρὰ τοῖς Ἀττικοῖς ὀνομαζόμενος.

qu'on peut trouver un rapport assez exact entre la darique d'or et 20 drachmes en argent, de 80 grains chacune.

En effet, ces 20 dariques donneroient 1,600 grains; et cela prouveroit que, du temps de l'expédition du jeune Cyrus, la proportion de l'or à l'argent étoit de 1 à 10 : cela prouveroit aussi que les dariques avoient conservé leur ancien poids, et que Cyrus, ayant promis à Silanus 10 talens ou 60,000 drachmes en argent, avoit rempli sa promesse en lui remettant 3,000 dariques. Il s'ensuivroit encore que la proportion de 1 à 10, pour les deux métaux, étoit établie avant l'époque que je lui ai assignée à la fin du chapitre 55 du *Voyage du jeune Anacharsis*.

Cyzicènes.

Sur un marbre de Cyzique, gravé dans le Recueil du comte de Caylus [a], et expliqué par l'abbé Belley, il est dit que Clidicé avoit donné, le cinquième jour de Tauréon (que l'abbé Belley croit avec raison être le nom d'un mois), la somme de 700 statères, ΣΤΑΤΗΡΑΣ ΕΠΤΑΚΟΣΙΟΥΣ.

L'abbé Belley prétend [b] que cette somme valoit 20,300 francs; et cependant il ne met la drachme qu'à 15 sous. Il me paroît avoir commis encore une autre faute; c'est de compter 28 drachmes au statère de Cyzique, sans doute d'après un passage de Démosthène [c], dont je parlerai plus bas. Il propose aussi de prendre pour statère le tétradrachme d'argent.

Le calcul de l'abbé Belley ne me paroît pas juste. Il prétend que le statère d'Attique valant 28 drachmes d'Athènes, la drachme de Cyzique devoit peser une drachme Attique et $\frac{2}{5}$, ou 8 oboles et $\frac{2}{5}$ d'Athènes. En lisant Démosthène, on voit clairement que la drachme de Cyzique, supposé qu'il y en eût une, ne valoit qu'une drachme précise d'Athènes. Démosthène dit simplement que, dans cet endroit-là (au Bosphore), la drachme de Cyzique valoit 28 drachmes d'Athènes.

Je pense donc que les 700 statères ne valoient que 12,600 liv.; en comptant les 20 drachmes Attiques à 18 liv. argent de France, on trouve la somme indiquée en multipliant 700 par 18.

Voici le passage de Démosthène qui peut avoir induit en erreur l'abbé Belley : « Phormion, dit l'orateur [d], prétend qu'étant au

[a] *Tom. II, p. 195*, pl. LIX.

[b] *Caylus, Recueil, tom. II, pag. 202.*

[c] *Adv. Phorm. pag. 945.*

[d] *Demosth. oratio advers. Phormionem, p. 945, ed. Wolfii, Francof. 1604, in-fol.*

» Bosphore, il remit à Lampis 120 statères Cyzicènes qu'il avoit » empruntés ; » et il ajoute : « Le cyzicène vaut en cet endroit (c'est-à-dire au Bosphore) 28 drachmes Attiques ; » Ὁ δὲ κυζικηνὸς ἐδύνατο ἐκεῖ εἴκοσι καὶ ὀκτὼ δραχμὰς Ἀττικάς. On ne peut pas accuser le texte d'altération ; il est visible, par le calcul de Démosthène, que le cyzicène dont il est ici question valoit les 28 drachmes : mais que signifient ces mots, *le statère de Cyzique valoit au Bosphore 28 drachmes !* Est-ce que sa valeur varioit suivant les lieux ? On frappoit des cyzicènes en plusieurs endroits, et ceux du Bosphore valoient 28 drachmes Attiques; mais ceux d'un autre pays pouvoient valoir plus ou moins : il ne faut donc pas dire que tout cyzicène valoit 28 de ces drachmes.

S'il étoit possible de trouver un cyzicène du Bosphore, on pourroit vérifier le fait. M. Pellerin[a] a fait graver une petite médaille d'or qu'il attribue à Panticapée ; mais il ne dit pas d'où elle lui est venue.

[a] *Médailles de Villes*, tom. I, pl. XXXVII, n.° 3.

On voit, par les lexiques d'Hésychius et de Suidas *(p)*, que les cyzicènes étoient renommés pour le travail, et qu'ils représentoient d'un côté une femme, de l'autre la partie antérieure d'un lion. Küster, dans une note sur Suidas, au mot Κυζικηνοὶ, cite une médaille du trésor de Brandebourg[b], qui en effet nous offre ces deux types. Le cabinet des médailles de la Bibliothèque en possède plusieurs semblables.

[b] *Beger, Thesaurus Brandenburg.* tom. I, *pag. 490.*

Pellerin[c] rapporte encore une médaille d'argent, ayant d'un côté une tête de femme; de l'autre, dans un carré, une tête de lion et la lettre initiale K : il l'attribue, et suivant moi avec raison, à Cyzique, ainsi que deux autres médailles d'or, l'une[d] ayant d'un côté la tête de lion, et de l'autre deux carrés profondément creusés; l'autre[e] offrant une tête de lion d'un côté, et au revers une tête de taureau.

[c] *Médailles de Villes*, tom. II, pl. XLVIII, n.° 12.

[d] *Ibid.* n.° 9.

[e] *Ibid.* n.° 10.

Solde.

Dans le *Voyage d'Anacharsis*[f], j'ai prouvé qu'à Athènes on donnoit à l'hoplite 20 drachmes par mois. Deux passages de Xénophon,

[f] *Chap.* X, *tom.* II, *p.* 203.

(p) Au mot ΚΥΖΙΚΗΝΟΙ ΣΤΑΤΗΡΕΣ, Hésychius dit : Διεβεβόηντο οὗτοι ὡς εὖ κεχαραγμένοι· πρόσωπον δὲ ἦν γυναικεῖον ὁ τύπος. Suidas, au même mot, rapporte les mêmes paroles qu'Hésychius; mais après le mot τύπος il ajoute, ἐπὶ δὲ θατέρου προτομὴ λέοντος. Quant à la figure de femme qui se trouvoit sur l'un des types du cyzicène, une glose sur Hésychius nous dit que c'étoit la mère des Dieux : Κυζικηνοὶ στατῆρες οἱ καλοὶ, μητέρα θεῶν ἔχοντες.

nous fournissent encore quelques détails sur ce sujet. Dans l'un [a], il dit que Seuthès, roi de Thrace, prit à sa solde une partie des Grecs qui avoient suivi le jeune Cyrus, et qu'il donna à chaque soldat un cyzicène par mois, le double au chef de cohorte, le quadruple au général. Dans l'autre passage [b], il dit que Thimbron, Lacédémonien, voulant attaquer Tissapherne, proposa aux Grecs qui étoient à la solde de Seuthès, une darique à chaque soldat, deux aux chefs de cohorte, et quatre aux généraux.

Nous voyons encore, par un autre passage du même auteur [c], qu'au lieu d'une darique qu'on donnoit au soldat par mois, le jeune Cyrus leur fit donner une darique et demie.

Statère, monnoie d'or d'Athènes.

Hésychius [d], d'après Polémarque, dit que le statère d'or valoit, parmi les Athéniens, 2 drachmes d'or, et la drachme d'or 10 drachmes d'argent.

Dans le cabinet du docteur Hunter [e], on trouve une médaille d'or d'Athènes qui pèse 132 grains $\frac{3}{4}$ Anglois, qui font 162 $\frac{3}{32}$ de grains François. On peut fort bien supposer qu'elle a perdu un grain, et qu'elle en pesoit 163. Le casque est figuré comme il l'étoit anciennement, sans le griffon et les autres ornemens inventés par Phidias : cependant le revers n'étant pas carré, elle doit être postérieure à Périclès, et on peut la rapporter à la fin de la guerre du Péloponnèse, vers l'an 400 environ avant l'ère vulgaire.

J'ai déjà dit que la proportion de l'or à l'argent a été successivement de 1 à 13, de 1 à 12 et de 1 à 10.

D'après la première, 163 grains d'or donneront 2,119 grains d'argent, ce qui feroit 26 drachmes $\frac{1}{2}$ de 80 grains chacune; d'après la seconde proportion de 1 à 12, nous aurons 1,956 grains ou 24 drachmes $\frac{1}{3}$; d'après la troisième enfin, qui est de 1 à 10, nous aurons 1,630 grains, ou 20 drachmes à 80 grains la drachme. Si cette médaille du cabinet de Hunter est authentique, elle nous feroit voir que la drachme d'or, d'après cette dernière proportion, auroit valu 20 drachmes d'argent et une légère fraction.

Je dis, *si cette médaille est authentique ;* car, pour s'en assurer, il faudroit la voir et pouvoir l'examiner. Les médailles d'or qu'on a jusqu'à présent attribuées à Athènes, ne sont pas admises comme

[a] *Xenoph. de exped. Cyri, lib. VII, p. 402, 403, 411.*

[b] *Ibid. p. 413.*

[c] *De exp. Cyr. lib. I, pag. 252.*

[d] *Voce* Χρυσοῦς.

[e] *Pag. 48*, pl. VIII, n.° 6.

telles par tous les numismatistes ; et celle-ci en particulier offre des singularités qui autorisent le doute jusqu'à ce qu'elle ait été soumise à un examen sévère. J'ai fait remarquer plus haut une de ces singularités, savoir, que l'on y voit l'ancien casque de Minerve, et que le revers n'est pas carré, mais rond ; les yeux sont aussi bien ouverts.

Quoi qu'il en soit, au reste, de l'authenticité de cette médaille et du témoignage qui en résulteroit, nous avons encore les médaillons d'or de Philippe qui pèsent 162 grains ou 2 drachmes, qui par conséquent prouvent aussi qu'il y avoit alors une monnoie d'or qui pesoit 2 drachmes, et qui en valoit 20 en argent. J'observerai, en passant, qu'on a supposé que le tétradrachme d'argent s'appeloit aussi statère.

Je rapporterai ici les différens passages qui peuvent nous servir à évaluer le statère. Pollux, dans le *IV.e livre, §. 173*, dit : ὁ δὲ χρυσοῦς στατὴρ, δύο εἶχε δραχμὰς Ἀττικάς· τὸ δὲ τάλαντον, τρεῖς χρυσοῦς ; c'est-à-dire, « le statère d'or vaut ou pèse 2 drachmes » attiques, et le talent (d'or apparemment) vaut 3 statères. »

Il faut comparer ce passage avec le suivant, tiré également de Pollux, *liv. IX, §. 57*, où il s'exprime ainsi : ὁ δὲ χρυσοῦς στατὴρ, μνᾶν ἠδύνατο ; « le statère d'or valoit une mine. »

Je renverrai, à cet égard, à une note étendue au bas de ce passage[a], où l'éditeur de Pollux, après avoir réfuté à-la-fois Joseph Scaliger, Snellius, Gronovius, &c., s'arrête aux réflexions suivantes : « La darique d'or valoit et pesoit autant que le statère; or la da- » rique valoit 20 drachmes d'argent, suivant Harpocration, le » scholiaste d'Aristophane, &c. : donc 5 dariques ou statères va- » loient 100 drachmes d'argent, ou une mine, et le statère étoit » la cinquième partie d'une mine. Voilà pour la valeur. Quant au » poids, la mine pesoit 25 statères, et chaque statère 4 drachmes, » suivant le manuscrit d'Héron. »

[a] *Dans l'édit. d'Hemsterhuys, pag. 1021 et 1022.*

Pollux[b] nous fournit encore un autre passage sur ce sujet ; le voici : ἠδύνατο δὲ τοῦ χρυσίου τὸ τάλαντον τρεῖς χρυσοῦς Ἀττικούς, τὸ δὲ τοῦ ἀργυρείου, ἑξήκοντα μνᾶς Ἀττικάς ; *valebat autem auri talentum tres aureos Atticos ; argenti verò sexaginta minas Atticas.*

[b] *Lib IX, §. 53 et 54 ; tom. II, p. 1018.*

A l'occasion de ce passage, Kühnius observe que Saumaise prétendoit qu'au lieu de τρεῖς χρυσοῦς, &c. il falloit lire τ χρυσοῦς,

c'est-à-dire, τριηκοσίους χρυσοῦς. Cette correction est très-bonne; 300 statères multipliés par 20 drachmes, valeur de chaque statère, font 6,000 drachmes.

Selon Gronovius [a], les anciens se sont partagés sur la valeur du talent d'or. Eustathe lui donne deux *aurei*, Héron un, et Pollux trois. Gronovius est pour ce dernier.

[a] *De Pecunia veter. lib. III, cap. 7.*

Pollux [b] dit expressément : « Il y a une monnoie d'or qu'on appelle statère; » et dans le Plutus [c] d'Aristophane, on lit les mots suivans : « Nous jouons au pair et impair avec des statères d'or. » Il faut cependant observer que ce passage seul ne prouveroit pas qu'alors les Athéniens eussent des monnoies d'or; car c'est une plaisanterie de valet. Dans un autre passage de Pollux [d], tiré d'Eupolis, il est parlé de quelqu'un *ayant 3,000 statères d'or;* mais nous ne savons pas de qui cela étoit dit. Immédiatement après, Pollux ajoute : « Ces statères s'appellent dariques; d'autres sont appelés » *statères de Philippe* (Φιλίππειοι); d'autres, *statères d'Alexandre* » (Ἀλεξάνδρειοι), et tous sont d'or. »

[b] *Lib. IX, §. 58, p. 1023.*
[c] *Vers. 817.*
[d] *Lib. IX, §. 58, p. 1024.*

Dans Thucydide [e], nous trouvons un passage où il est question du *statère de Phocée*. Il dit que « ceux de Mytilène, aidés des Pélo» ponnésiens, prirent Rhœtium, et qu'ayant reçu 2,000 statères de » Phocée, ils la rendirent. » Pollux [f] parle aussi de ces statères de Phocée; et Hemsterhuys, sur ce passage, dit, d'après Hésychius, que l'or de Phocée étoit d'un mauvais aloi, au lieu que celui de Colophon étoit fort bon.

[e] *Lib. IV, §. 52.*
[f] *Lib. IX, §. 93, p. 1074.*

Une des inscriptions publiées par Chandler nous donne l'énumération d'une partie du trésor du temple de Minerve à Athènes. Dans cette énumération, il est aussi question de statères de Phocée *(q)*.

(q) ΦΩΚΑΙΚΩ ΣΤΑΤΗΡΕ:ΙΙ:ΕΚΤΑΙ ΦΩΚΑΙ. *Voy.* Chandler, *Inscript. antiq. in Asia minor. et Græcia, præsertim Athenis collectæ*, Oxon. 1774, pars II, inscr. IV, I; et *Syllab.* pag. XVII et XVIII.

J. J. Barthélemy étoit né à Cassis en Provence, le 20 janvier 1716, pendant un séjour que Madeleine Bastit sa mère y fit, dans sa famille, avec Joseph Barthélemy son mari, qui demeuroit à Aubagne. Barthélemy fit ses études à Marseille, au collége de l'Oratoire, où le P. Raynaud qui s'est fait

depuis une grande réputation par ses talens pour la chaire, enseignoit alors la rhétorique. Les conseils, les exemples de cet habile maître, ceux de M. de la Visclède, avantageusement connu par plusieurs prix qu'il avoit obtenus dans différentes académies, lui inspirèrent de bonne heure le goût des lettres; et M. Cary, antiquaire célèbre, lui inspira celui des monumens antiques, en l'initiant à la connoissance des médailles, dont il avoit formé une belle et nombreuse collection, qui est venue par la suite enrichir l'immense et magnifique dépôt de la Bibliothèque royale. Barthélemy vint se fixer à Paris en 1745, et eut bientôt formé des liaisons avec M. de Boze, à qui la garde des médailles et monumens antiques de la Bibliothèque étoit confiée, et qui lui procura l'adjonction à cette place. Les rapports qu'il eut occasion d'avoir alors avec un grand nombre de membres de l'Académie des belles-lettres qu'il voyoit fréquemment chez M. de Boze, qui en étoit secrétaire perpétuel, et l'opinion qu'ils conçurent de ses connoissances et de ses talens, dans les entretiens qu'ils avoient avec lui sur les travaux dont il s'occupoit, le firent admettre dans cette compagnie en 1747, à peine deux ans après son arrivée à Paris.

En 1754, il partit pour l'Italie, où il fut envoyé par le Gouvernement, pour augmenter par des acquisitions, et compléter, autant qu'il seroit possible, la collection de médailles et de monumens antiques dont il étoit devenu le garde depuis la mort de M. de Boze, arrivée l'année précédente. Ce voyage eut tout le succès qu'on pouvoit en attendre. Barthélemy se concilia par-tout l'estime des hommes de lettres les plus distingués, et rapporta un assez grand nombre de médailles qui manquoient au Cabinet. Son Mémoire sur plusieurs monumens de Rome, qu'il lut à l'Académie quelque temps après son retour, n'en fut pas un fruit moins précieux, et augmenta la réputation que lui avoient déjà méritée plusieurs autres Mémoires qu'il avoit pareillement soumis à cette compagnie, et sur-tout son Essai d'une Paléographie numismatique et ses Réflexions sur l'alphabet de Palmyre, qui avoient réuni le suffrage des savans de l'Europe. Elle s'accrut encore par un Mémoire sur les monumens et les alphabets Phéniciens, qui, au milieu des applaudissemens presque universels, lui attira une critique assez vive de la part du docteur Swinton, auquel il répondit avec autant de raison, de mesure et de politesse, que le docteur en avoit mis peu dans son attaque. Le Voyage du jeune Anacharsis, dont Barthélemy s'étoit occupé pendant plus de trente ans, et qu'il publia en 1788, mit le comble à sa gloire littéraire. On lut avec avidité un ouvrage rempli de recherches immenses, où toute l'antiquité Grecque est savamment mise à contribution, où l'on croit vivre au milieu du peuple d'Athènes et dans l'intimité avec les personnages les plus illustres, dans tous les genres, de cette contrée célèbre qui occupe tant de place dans la mémoire des hommes; où l'érudition, même pour les lecteurs qui la redoutent le plus, est rendue aimable par les grâces de l'esprit et par l'élégance soutenue d'un style à-la-

fois simple et noble, et toujours assorti au sujet. Plusieurs éditions nombreuses données en même temps, et qui ont été suivies d'un grand nombre d'autres, ont satisfait la curiosité du public sans la rassasier. A peine Barthélemy eut-il fait paroître les premières, qu'il travailla sans relâche à déchiffrer et à expliquer une inscription importante concernant les finances des Athéniens, gravée sur un marbre que M. de Choiseul-Gouffier, son confrère et son ami, alors ambassadeur à Constantinople, à qui il appartient, lui avoit envoyé, et auquel il a donné, par reconnoissance et par amitié, le nom du propriétaire. Il fit d'abord imprimer séparément, en 1792, avec l'agrément de l'Académie, cette savante Dissertation, dans la crainte d'être prévenu par quelqu'un qui auroit pu publier l'inscription sur une copie plus ou moins inexacte : elle est réimprimée dans le quarante-huitième volume de cette collection, suivant l'usage pratiqué de tout temps par l'Académie en pareille circonstance. Il reprit ensuite ses anciens travaux sur la paléographie numismatique : semblable, ainsi que je l'ai dit dans une note à la fin des Mémoires sur sa vie, écrits par lui-même, et que j'ai publiés à la tête de la nouvelle édition de son Anacharsis, donnée chez Didot jeune, en l'an 7, semblable au voyageur qui, après avoir parcouru les diverses contrées du monde, revient finir ses jours aux lieux qui l'ont vu naître, Barthélemy, qui avoit commencé sa vie littéraire par l'étude des médailles, après avoir parcouru l'immense domaine de la littérature et l'avoir agrandi par de nouvelles conquètes, revint à la science numismatique et lui consacra ses dernières pensées. Mais l'affaissement progressif et rapide de ses facultés physiques et morales, affaissement qui provenoit moins du poids des années que de celui des chagrins que lui causoient les malheurs et la perte de la plupart de ses amis morts victimes de la révolution, ne lui permit pas de terminer une entreprise qui exigeoit encore des recherches pénibles et des discussions épineuses. Il s'éteignit le 30 avril 1795, entre les bras de M. Barthélemy de Courçay son neveu, et son adjoint à la garde du cabinet des médailles, et qui ne lui a survécu que peu d'années. M. de Nivernois et M. de Sainte-Croix, ses confrères, ont payé à sa mémoire un juste tribut d'éloges ; mais pour connoître entièrement ce savant, aussi recommandable par ses vertus que par ses talens, il faut lire l'écrit qu'on vient de citer. Son caractère, son cœur, son ame toute entière, y sont peints par lui-même avec une candeur et une simplicité qui ne permettent pas de douter que le portrait, tout intéressant qu'il est, ne soit de la plus parfaite ressemblance.



OBSERVATIONS

SUR LES CAUSES ET SUR QUELQUES CIRCONSTANCES

DE LA

CONDAMNATION DE SOCRATE.

Par N. Fréret.

Les événemens les plus célèbres ne sont pas toujours ceux qui sont les mieux connus et desquels on ait maintenant une plus juste idée : leur célébrité même fait que le plus souvent on n'en examine pas les circonstances avec une certaine attention ; on suppose qu'un semblable examen a déjà été fait plusieurs fois, et, dans cette supposition, on reçoit sans scrupule l'opinion commune, que l'on croit être le résultat de cet examen. Lues en 1736.

La condamnation de Socrate par les Athéniens est un de ces événemens dont tout le monde parle, et dont presque personne n'a examiné les circonstances. On croit que la mort de Socrate fut l'ouvrage de la haine et de la jalousie des sophistes, qui, ayant trouvé, dit-on, le secret d'inspirer leurs sentimens au plus grand nombre des citoyens d'Athènes, le firent condamner comme ennemi des dieux et comme corrupteur de la jeunesse.

Cette opinion m'ayant toujours paru destituée de vraisemblance, j'ai cru devoir en examiner les fondemens avec la plus grande attention, afin de m'instruire, par les circonstances de cet événement et par le degré de certitude des témoignages sur lesquels on s'appuie, si cette opinion commune est du nombre de celles dont la critique nous oblige de reconnoître la vérité, quoiqu'elle ne puisse nous en faire comprendre la possibilité morale. C'est de cet examen que j'entreprends de rendre compte dans les observations suivantes.

I.re PARTIE.

Que les Sophistes n'ont eu aucune part à la condamnation de Socrate.

La mort de Socrate est indubitablement du printemps de l'an 399 avant J. C. Il étoit alors âgé de soixante-neuf ans et un mois au plus. Le prétexte que ses ennemis prirent pour le perdre, ou les chefs d'accusation proposés contre lui, sont contenus dans la formule même de l'accusation judiciaire. Diogène la rapporte d'après Phavorin, qui l'avoit vue à Athènes dans les archives du *Metroum*, où ces sortes de pièces étoient conservées. Elle se trouve dans Xénophon, sans aucune différence essentielle. Platon la rapporte aussi, mais moins exactement; et, dans le commencement de son apologie, il semble parler d'une première formule d'accusation intentée contre Socrate, et très-différente de la seconde.

Xenoph. Apolog. Socrat.

Dans cette seconde, qui est la même que celle de Xénophon et de Phavorin, on accuse Socrate, 1.° de ne pas honorer les dieux que la ville adore, et d'introduire le culte de quelques génies ou démons étrangers et nouveaux; 2.° de corrompre ou de séduire les jeunes citoyens. J'emploie le mot de *séduire;* car il ne paroît pas que les accusateurs de Socrate fissent tomber sur les mœurs la corruption dont ils l'accusoient : ce chef d'accusation n'eût pas été d'une grande importance dans une ville comme Athènes, où les lois ne punissoient ce genre de débauche que dans les esclaves, et où elles n'attachoient l'infamie qu'à la conduite de ceux qui avoient la bassesse de se prostituer pour de l'argent. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le plaidoyer d'Æschine contre Timarque; on y verra combien cet orateur se donne de mouvemens pour montrer aux juges qu'il ne confond point les débauches qu'il reproche à l'accusé, avec ce que l'on nommoit dans Athènes un *amour honnête.*

Plut. Vit. Solon.

La première formule d'accusation, rapportée dans l'apologie de Socrate par Platon, contient trois chefs : 1.° de rechercher avec trop de curiosité ce qui se passe dans la terre et dans les cieux; 2.° de s'attribuer l'art de rendre la mauvaise cause supérieure à la bonne; 3.° enfin, d'enseigner cette doctrine aux autres.

Un habile commentateur de Diogène Laërce, Aldobrandin, frappé des différences essentielles qui se remarquent entre ces deux

In Diog. Vit. Socrat. cap. XL; not. Aldobrand. 81.

formules, a cru que cette dernière étoit celle d'une première accusation intentée contre Socrate, et différente de la seconde; et cette idée semble avoir été adoptée par Casaubon et par Ménage, sans penser qu'une variation semblable n'auroit pas été admise dans les tribunaux d'Athènes, où l'accusateur ne pouvoit, sans encourir la peine d'une grosse amende, abandonner une action intentée pour un crime public comme celui de Socrate; et que d'ailleurs cette variation, qui auroit montré combien ses accusateurs étoient peu sûrs de leur fait, n'auroit pu être oubliée par ses défenseurs dans leurs apologies. Mais toutes ces conjectures deviendront inutiles, si on lit Platon avec un peu d'attention. On y verra que c'est-là un tour d'éloquence et une fiction de rhéteur par laquelle il suppose que les anciens ennemis de Socrate ont rassemblé dans une formule d'accusation judiciaire, les calomnies répandues dans la comédie des Nuées d'Aristophane, et lui donne même le nom qu'elle auroit eu, si elle avoit été appuyée de la religion du serment. Il est vrai qu'à la première lecture de l'ouvrage de Platon, il étoit difficile de se garantir de l'erreur dans laquelle est tombé Aldobrandin: mais ce n'est pas la seule chose qu'il y eût à reprendre dans le discours de Platon; car, malgré les éloges que l'on a coutume de lui donner, nous voyons qu'il s'est trouvé des anciens qui osoient n'en pas faire grand cas. Cassius Severus, *orateur célèbre* du temps d'Auguste, ne craignoit point de dire que l'apologie de Socrate par Platon *étoit également indigne de la réputation de l'accusé et de celle de l'avocat.* Socrate, qui jugea que le discours composé pour sa défense par Lysias, quoique bon en lui-même, ne lui convenoit point en cette occasion, n'eût probablement pas porté un autre jugement de celui que nous a laissé Platon, s'il l'avoit vu.

Plin. Hist. VII, 12. Quintil. instit. lib. X, et lib. VI, c. 2.

Senec. Controvers. lib. III, præfat.

Le second chef d'accusation contenu dans la vraie formule proposée juridiquement contre Socrate, ou celui de séduire les jeunes citoyens, étoit extrêmement vague et ouvroit un vaste champ à la malignité des ennemis de ce philosophe. Aussi voyons-nous dans les Mémoires de Xénophon pour servir à l'histoire de Socrate, mémoires dans lesquels il suit ses accusateurs pas à pas, que c'étoient la preuve et le détail de ce second chef qui occupoient la plus grande partie de leur discours; et peut-être c'est sur quoi il étoit plus difficile de leur répondre.

Xenoph. Memorabil. lib. I.

Diogen. Laert. Vit. Socrat. n.° 38.

Les accusateurs de Socrate étoient au nombre de trois. Mélitus intenta l'accusation ; la formule est en son nom, suivant l'usage d'Athènes. Le discours fut composé par le sophiste Polycrate, suivant Hermippus ; selon d'autres, il étoit d'Anytus même, et le démagogue Lycon avoit conduit les premières procédures : quelques-uns y joignoient un Polyeucte *(a)*, qui nous est inconnu, de même que Lycon.

Anytus et Mélitus furent les accusateurs de Socrate qui eurent le plus de part à sa condamnation : on trouve leurs noms répétés à tout moment dans les écrits de ceux qui ont parlé de cet événement ; mais, contens de les nommer, ils ne se sont point attachés à rassembler les traits répandus dans les anciens qui pouvoient servir à nous les faire connoître.

Diogène Laërce assure, apparemment sur la foi des anciens dont il compiloit les ouvrages, qu'Anytus, l'accusateur de Socrate, étoit le même qu'Anytus fils d'Anthémion, l'un des interlocuteurs du dialogue de Platon intitulé *Ménon*. Il ajoute que Platon avoit voulu donner dans ce dialogue l'histoire de la dispute qui brouilla Socrate avec Anytus, et qui porta ce dernier à se mettre à la tête des ennemis de Socrate. Cet Anytus, fils d'Anthémion, étoit un personnage considérable, né d'une famille riche depuis long-temps, et qui avoit rempli lui-même les grandes dignités de la république : ce même Anytus avoit été, selon Plutarque, amant d'Alcibiade, mais un amant maltraité. On ne peut faire un pas dans l'histoire de ces temps-là, sans y rencontrer des faits qui nous montrent que les plus honnêtes gens, parmi les Grecs, ne faisoient que rire des choses dont nous ne pouvons entendre parler sans rougir.

Lysiæ orat. ed. Steph. p. 165.

L'orateur Lysias, dans sa harangue contre les marchands de blé, nous apprend que cette année même dans laquelle il plaidoit,

(a) Diogène Laërce dit de ce Polyeucte: Εἶπε δὲ τὴν Δίκην Πολύευκτος. Cela signifie, je crois, que c'étoit lui qui, dans le conseil des cinq-cents ou des prytanes, avoit prononcé le jugement par lequel on recevoit l'accusation, et par lequel on ordonnoit que Socrate seroit assigné et qu'on lui choisiroit des juges. Ces procédures préparatoires étoient assez longues ; on le voit dans la vie d'Alcibiade par Plutarque; et le Dialogue de Platon, intitulé *Eutyphron*, suppose qu'il se passa quelque temps entre l'accusation intentée et le jugement : c'étoient apparemment ces procédures préparatoires que Lycon le démagogue avoit conduites. Les démagogues étoient des orateurs attachés aux intérêts du peuple, et chargés des pouvoirs d'une tribu pour laquelle ils portoient la parole. *Aristot. Politic.* IV, c. 4.

Anytus étoit un des neuf archontes. Il ne fut point l'archonte éponyme, ou celui qui donna le nom à l'année; mais deux choses peuvent servir à nous indiquer la date de cet archontat, au moins à quelques années près : l'une, que Lysias ne vint à Athènes que sous l'archontat de Callias, et vers la fin de l'année 412 avant Jésus-Christ ; l'autre, que la guerre du Péloponnèse duroit encore lorsque le discours fut prononcé, et que les Athéniens avoient une flotte puissante; ce qui suppose un temps antérieur à l'année 406. Ce que je dirai dans la suite pour déterminer l'époque du dialogue de Platon et de la brouillerie d'Anytus avec Socrate, montrera que l'archontat d'Anytus est au plus tard de l'an 411 : car, au temps de ce dialogue, Anytus avoit déjà rempli les premières dignités de la république, τὰς μεγίστας ἀρχὰς ; ce qui ne peut désigner que l'archontat.

Dionys. Halicarn. et Plutarc. in vitâ Lysiæ.

Au temps de la tyrannie des trente, Anytus fut un de ceux qui s'unirent à Thrasybule, et qui se mirent à la tête des bannis. Xénophon nous l'assure dans son histoire Grecque, où Théramène, l'un des trente tyrans, le joint avec Thrasybule; et Lysias, dans son discours contre Agoratus, lui donne formellement le titre de *stratége* ou de général.

Xen. Hellen., lib. II, p. 468.

Orat. Græci, ed. Henr. Steph. pag. 137.

La considération d'Anytus continua après l'expulsion des trente et le rétablissement de la liberté dans Athènes. Nous voyons, dans le discours d'Andocide, pour se défendre de l'imputation d'avoir eu part à la profanation des mystères dont Alcibiade avoit été accusé, qu'il implore la protection d'Anytus et celle de Céphalus, en les priant de parler pour sa défense. Ce Céphalus auquel il joint Anytus, étoit celui qui avoit eu, avec Archinus, le plus de part au rétablissement des anciennes lois et de l'ancienne forme du gouvernement après l'expulsion des trente; et l'orateur Dinarque, dans sa harangue contre Démosthène, assure que c'est encore plus aux conseils et aux réglemens d'Archinus et de Céphalus, qu'aux victoires d'Iphicrate, de Chabrias et de Timothée, que l'on doit la liberté et la puissance d'Athènes.

Andocides, ib. pag. 5.

Dinarch. contra Demosthen., pag. 185; add. pag. 177.

Nous avons, dans Isocrate, une preuve encore plus précise du crédit dont jouissoit alors Anytus ; c'est dans le plaidoyer contre Callimaque, prononcé quelque temps après l'expulsiou des trente. Ce Callimaque, au préjudice de l'amnistie solennellement jurée,

demandoit la punition de je ne sais quelle violence qu'il prétendoit lui avoir été faite sous la tyrannie des trente : après qu'Isocrate a prouvé que sa partie n'a eu aucune part au fait dont Callimaque se plaint, il passe aux moyens tirés de la fin de non-recevoir, qui étoit une suite de l'amnistie, et, adressant la parole à Callimaque, il lui dit : « Voyez Thrasybule et Anytus, qui sont aujourd'hui » *les plus puissans* de la république *(b)*, et ceux qui ont été les » plus maltraités sous les trente ; ils n'intentent aucune accusation » contre ceux qui ont été les auteurs ou les instrumens de leurs » pertes. »

Isoc. p. 898, edit. 8.°

A l'égard de Mélitus, on peut soupçonner, sur un endroit de l'apologie de Platon, qu'il étoit le même que le poëte tragique maltraité par Aristophane dans sa comédie des Grenouilles, l'année qui précéda *(c)* la tyrannie des trente. Par l'histoire de Xénophon, on voit qu'il y avoit dans Athènes, pendant l'administration de ces trente, un Mélitus qui fut choisi par le peuple, avec un autre député, pour aller négocier à Sparte un nouveau traité de paix, avec des conditions plus douces et plus favorables à la liberté, que celles que Lysander avoit imposées. La négociation de Mélitus fut heureuse ; on permit aux Athéniens de suivre leurs anciennes lois, et de rétablir le gouvernement démocratique.

Aristoph. Ranæ, vers. 1337.

Hellen., l. II, pag. 478.

La manière dont Aristophane parle du poëte Mélitus, ne prouve rien contre son mérite : nous voyons comment il a traité Euripide ; et la qualité de poëte tragique ne devoit point empêcher les Athéniens de charger Mélitus d'une négociation, puisque la profession même de comédien n'étoit pas un obstacle *(d)*.

Les harangues d'Andocide nous montrent un autre Mélitus, qui, ayant été impliqué dans l'affaire de la mutilation des statues de Mercure, s'étoit enfui d'Athènes, y étoit revenu sous les trente, avoit commis alors un meurtre et ne pouvoit cependant être recherché sur ce crime, à cause de l'amnistie. Mais ce Mélitus, coupable d'un meurtre public et impliqué dans une affaire aussi odieuse que celle de la profanation des mystères, ne peut être celui que les ennemis

Orat. Græci, edit. Stephani, pag. 5 et seq.

(b) Μέγιστον μὲν δυνάμενοι τῶν ἐν τῇ πόλει, &c.

(c) En 406, olymp. XCIII, *anno 3.° in autumno.* Sam. Petit, *Miscell. I, c. 14.*

(d) Æschine (*de falsâ Legat.* pag. 397) nous apprend que le comédien Aristodème fut envoyé par les Athéniens à Philippe, et chargé d'une négociation auprès de lui.

de Socrate, quels qu'ils aient été, auront choisi pour intenter contre ce philosophe une action d'impiété. Il y a beaucoup plus d'apparence que celui qu'ils chargèrent de l'accusation, étoit ce même Mélitus dont parle Xénophon, et qui devoit être agréable aux Athéniens par le succès de sa négociation. Si l'on veut que l'accusateur de Socrate soit un autre Mélitus, il faudra supposer qu'il y avoit alors quatre hommes de ce nom dans Athènes, et que tous quatre avoient une certaine célébrité : 1.° Mélitus, le poëte tragique; 2.° Mélitus, le député du peuple à Lacédémone; 3.° Mélitus, le complice de la mutilation des statues; 4.° Mélitus, l'accusateur de Socrate. Je crois plus naturel de n'en admettre que deux, et de supposer que l'accusateur de Socrate étoit le même que le poëte tragique et que le négociateur.

Comme nous n'avons dans aucun ancien écrivain une relation complète et détaillée de la condamnation de Socrate, ce n'est qu'en rassemblant et qu'en réunissant divers lambeaux épars dans les écrits des anciens, que nous pouvons parvenir à former l'histoire de cet événement : ainsi j'espère que l'on me pardonnera, non-seulement les discussions, mais encore les écarts où m'engagera plus d'une fois la nécessité de suppléer, par des preuves éloignées, au défaut des preuves directes et prochaines dont nous sommes destitués.

Anytus, Mélitus et le démagogue Lycon, étoient, comme on a vu, les accusateurs et les parties déclarées de Socrate : mais quels étoient ses ennemis secrets ? quels étoient ceux qui faisoient agir ces trois hommes ? quel étoit le motif qui les animoit contre Socrate ? C'est là, ce me semble, ce qui n'a point encore été bien éclairci ; et c'est là aussi ce que je me propose d'examiner dans la suite de ce Mémoire.

Socrate distingue lui-même, dans l'apologie que Platon a composée sous son nom, ces deux sortes de parties, et assure que ceux qui accompagnent Anytus, sont ses parties déclarées : « Mais, quelque » sujet qu'ait Socrate de redouter leur habileté, ses ennemis qui ne » se montrent point, sont encore, ajoute Platon, beaucoup plus dan- » gereux. Depuis long-temps ils ont accoutumé les Athéniens à l'en- » tendre charger des accusations les plus graves; et Aristophane en » a même fait le sujet d'une de ses comédies. » C'est celle des Nuées,

Plat. Apolog. Socr., p. 14. E.

Ibid. pag. 17

où nous retrouvons encore aujourd'hui toutes les choses que Socrate indique dans l'apologie composée par Platon.

Cette comédie fut représentée pour la première fois, vingt-quatre ans avant le procès de Socrate, et la première année de la LXXXIX.[e] olympiade. Elle eut un très-mauvais succès. Aristophane, y ayant fait quelques changemens, la remit au théâtre l'année suivante; mais elle ne fut pas mieux reçue. Le poëte ne se rendit pourtant pas; il retoucha sa pièce, et se préparoit à la faire encore paroître une troisième fois, lorsqu'il en fut empêché par des raisons que nous ignorons. Ce détail est constant : il est rapporté, soit dans les scholies, soit dans les anciens argumens joints à cette pièce; et les scholiastes l'avoient tiré des didascalies dans lesquelles les anciens critiques avoient donné l'histoire du théâtre Grec. On trouve d'ailleurs dans la pièce même, telle que nous l'avons aujourd'hui, des endroits qui montrent, non-seulement qu'elle avoit été retouchée en des temps différens, mais encore qu'elle avoit été mal reçue par les Athéniens. On peut en voir la preuve détaillée dans les *Mélanges* de Samuel Petit.

Miscell. lib. 1, cap. 6.

Ælian. var. Hist., lib. 11, cap. 13.

On a peine à comprendre après cela comment Élien a pu dire que la pièce avoit été reçue avec de si grands applaudissemens par le peuple d'Athènes, qu'il avoit forcé les juges, par ses clameurs, d'inscrire sans examen le nom d'Aristophane avant celui de ses concurrens. Il est fort étonnant que ce témoignage d'Élien, dont la fausseté est si pleinement démontrée, soit encore suivi par de très-habiles gens *(e)*.

Élien ajoute, dans son récit, que ce furent les sophistes irrités des railleries que Socrate faisoit perpétuellement de leurs opinions et de leur conduite, qui engagèrent Mélitus et Anytus à donner une somme considérable d'argent à Aristophane, pour déchirer Socrate,

(e) M. Rollin, Hist. anc. *tom. IV, pag. 391 et 392,* adopte aussi dans toute son étendue l'opinion que j'examine dans la suite de ces observations. Feu M. Toureil, de cette Académie, dans la préface historique mise à la tête de la traduction des Harangues de Démosthène, appelle la condamnation de Socrate le crime capital de la poésie Grecque. « Aristophane, ajoute-t-il, avec ses tours » comiques, fit déclarer impie, et comme » tel condamner à mort, celui qu'Apollon » avoit déclaré sage par son oracle de » Delphes. » Imagineroit-on, en lisant ces paroles, que la représentation des *Nuées* et la condamnation de Socrate sont deux événemens éloignés de vingt-quatre ans l'un de l'autre!

et

et pour en donner les idées les plus noires et les plus affreuses, comme il le fait dans cette comédie des Nuées. Ce récit d'Élien est faux et absurde dans toutes ses circonstances. La pièce des Nuées fut représentée, comme on l'a vu, pour la première fois, vingt-quatre ans avant l'accusation de Socrate. Or, au temps de cette accusation, Mélitus étoit encore un jeune homme, ayant fort peu de barbe, à ce que Platon fait dire à Socrate lui-même : comment auroit-il été en état, vingt-quatre ans auparavant, c'est-à-dire, lorsqu'il sortoit à peine de l'enfance, d'entrer dans une ligue contre Socrate, et de disposer d'une somme d'argent capable de tenter Aristophane ? On ne voit point d'ailleurs que ce Mélitus ait été un homme assez riche pour s'être trouvé dans cette situation, lors même qu'il fut dans un âge plus avancé.

Plat. Dialog. Euthyphr.

Diogène Laërce, sans doute par cette considération, suppose que ce fut Anytus seul qui engagea le poëte Aristophane à ridiculiser Socrate dans sa comédie ; que ce fut pour se venger des railleries de Socrate, et qu'il est le même que l'Anytus, fils d'Anthémion, dont Platon rapporte la conversation avec Socrate, dans le dialogue intitulé *Menon.*

Il n'y fait aucune mention des sophistes : cependant, quoique ni Xénophon, ni Platon, ni aucun des anciens écrivains de l'histoire philosophique, ne leur attribue la condamnation de Socrate, l'autorité d'Élien a entraîné tous les modernes. A l'exception du savant Paulmier de Grentemesnil et de quelques autres, ils ont cru que la mort de Socrate n'avoit d'autre cause que la haine de ces sophistes qu'il n'avoit pas assez ménagés. On me permettra de rapporter ici la manière dont cette opinion est proposée dans un ouvrage moderne, au mérite duquel le public a rendu tant de justice, dans l'Histoire ancienne de M. Rollin, notre confrère. Le caractère de son auteur, sa modestie, son amour et son respect pour la vérité, dans les sujets même les moins importans, me mettront en droit d'examiner et même de contredire une opinion qu'il a adoptée, sans craindre qu'il m'accuse de manquer par-là au respect qu'un disciple doit toujours à son ancien maître. Après avoir donné, dans le quatrième volume de cette Histoire, un portrait très-long et fort bien fait du caractère des sophistes, que j'ai peine à m'abstenir de rapporter ici, et après avoir montré de quelle manière Socrate les démasquoit,

Palmer. Exercit. pag. 729.

Imprimé en 1732. Voyez depuis la pag. 385 jusqu'à la p. 390, édit. in-4.°

il ajoute : « On juge aisément que des hommes du caractère des » sophistes dont je viens de parler, qui étoient en crédit chez les » grands, qui dominoient parmi la jeunesse d'Athènes, qui de- » puis long-temps étoient en possession de la gloire de bel-esprit » et de la réputation de savant, ne pouvoient être attaqués impu- » nément, d'autant plus qu'on les prenoit en même temps par les » deux endroits les plus sensibles, par l'honneur et par l'intérêt. » Aussi Socrate, pour avoir osé entreprendre de démasquer leurs » vices et de décrier leur fausse éloquence, éprouva-t-il, de la » part de ces hommes également corrompus et orgueilleux, tout » ce que l'on peut craindre et attendre de l'envie la plus maligne » et de la haine la plus envenimée. » Comme c'est cette opinion dont je me propose d'examiner ici la vérité, il faut en discuter séparément les différentes parties, et montrer,

1.° Qu'il est impossible qu'Anytus ait engagé Aristophane à jouer Socrate dans sa comédie des Nuées, puisqu'alors il n'avoit encore rien eu à démêler avec ce philosophe, et que plusieurs années après il étoit encore en bonne intelligence avec lui ;

2.° Que ce même Anytus étoit bien éloigné de se joindre avec les sophistes contre Socrate, puisqu'il avoit pour eux la haine la plus violente, et qu'il n'en parloit qu'avec horreur, s'il en faut croire Platon ;

3.° Que cette conspiration des sophistes contre Socrate est une chose imaginée par les écrivains postérieurs, et de laquelle on ne trouve nulle trace dans les écrivains contemporains et disciples de ce philosophe; enfin, que quand bien même la haine de ces sophistes pour Socrate eût été telle qu'on la suppose, des gens qui n'avoient pas eu le crédit d'empêcher la condamnation de la personne et des écrits du plus considéré d'entre eux, du fameux Protagore, ne devoient pas se trouver, quelques années après, en état d'inspirer leur haine contre Socrate à toute la ville d'Athènes, et d'engager les tribunaux à devenir les ministres de leur vengeance.

C'est Platon lui-même, dans son *Menon*, qui me fournira la preuve des deux premières propositions. Socrate, dans ce dialogue, après s'être entretenu quelque temps avec Menon le Thessalien *(f)*,

(f) Ce Menon du dialogue semble avoir été de Larisse en Thessalie, et parent d'un Prodicus de la même ville, disciple de Gorgias, qui lui avoit donné des leçons

sur l'éducation des enfans, et avoir agité avec lui la question de savoir si cette éducation peut suppléer au défaut du naturel, ou si elle ne fait autre chose que développer les connoissances et les talens dont le germe étoit déjà en nous, passe à une seconde question, à celle de savoir si la vertu peut s'enseigner de même que les sciences *(g)*, et s'il y a un art qui puisse donner de l'esprit et de la *capacité ;* car c'est ce que signifie en cet endroit le mot de *vertu* (ἀρετὴ) : il ne doit pas être restreint aux vertus ou perfections morales desquelles il ne s'agit point dans le dialogue.

Socrate examine ensuite quels sont les maîtres qui peuvent enseigner cet art; après quoi il propose à Menon de faire entrer dans la conversation Anytus fils d'Anthémion, qui par hasard se trouve auprès d'eux. Il le lui présente comme un homme d'une famille riche depuis long-temps, bien élevé, et au mérite duquel le peuple d'Athènes a rendu plus d'une fois témoignage, en l'élevant aux plus grandes charges.

Socrate, qui feint d'être persuadé du principe dans lequel étoit Anytus, que l'on peut trouver des maîtres pour la *vertu*, lui demande s'il ne croit pas qu'un père fît bien de mettre pour cet effet ses enfans sous la conduite de quelqu'un de ces sophistes qui vont par les villes offrant d'enseigner pour un certain prix aux jeunes gens tout ce qui peut contribuer à les rendre meilleurs. « Par » Hercule ! s'écrie Anytus avec une espèce d'emportement, ô So- » crate ! me préservent les dieux, moi, mes parens, mes amis, mes » citoyens et même les amis de cette ville, d'une semblable manie ! » Le commerce avec de tels hommes est pernicieux; c'est une con- » tagion qui infecte ceux-mêmes qui ne font que les approcher. » Socrate répond à cette exclamation d'Anytus, en lui demandant

d'éloquence et de philosophie. Il ne faut pas le confondre avec un autre Menon de Pharsale, dont il est parlé dans Thucydide *(lib. I, cap. 22)*, et dans Démosthène *(de ordin. Republic.* pag. 126, *et in Aristocrat.* pag. 757*)*, comme d'un homme qui avoit rendu de grands services aux Athéniens. Celui-ci étoit hôte public de la ville d'Athènes; il eut un fils nommé Thucydide *(Marcell. Vit. Thucyd.)*; et ce fils, qui étoit aussi *proxène* ou hôte public, se trouvoit à Athènes au temps des quatre-cents, olymp. XCII. Thucyd. *VIII, 93.*

(g) Plutarque avoit composé un écrit pour montrer que la vertu peut s'enseigner *(vol. II, p. 439)*; mais il n'en reste qu'un fragment, qui ressemble plus à une déclamation qu'à un traité où l'on veut établir des principes et raisonner conséquemment.

comment il peut se faire que, tandis qu'il est impossible aux autres artisans de cacher long-temps au public leur ignorance ou leurs prévarications dans l'art qu'ils professent, les sophistes possèdent le secret singulier de perpétuer l'illusion. « Protagore, continue-t-il, » a exercé cet art pendant plus de quarante ans, sans que l'on se » soit aperçu qu'il ait jamais rendu ses élèves plus méchans. Ayant » amassé des richesses plus considérables que celles de Phidias et » de dix autres des plus habiles sculpteurs, il a joui pendant sa vie » de la plus grande réputation; et il est mort, si je ne me trompe, » ajoute-t-il, âgé de plus de soixante-dix ans, sans que, ni pendant » sa vie ni depuis sa mort, cette réputation ait jamais souffert la » moindre atteinte. Il n'est pas même le seul qui ait eu ce bon- » heur : il y a eu des sophistes avant lui; et il a laissé des disciples » qui professent avec gloire et avec profit cet art d'enseigner la » vertu aux jeunes gens. Dites-moi, Anytus, prétendez-vous qu'ils » soient des fourbes qui corrompent à dessein l'esprit et le cœur de » la jeunesse? les croyez-vous seulement dans l'illusion, et traitez- » vous d'insensés ceux qui les regardent comme les plus habiles des » hommes ? Oui, sans doute, Socrate, répond Anytus, ces admi- » rateurs des sophistes sont dans l'illusion : mais une plus grande » folie encore, c'est celle des parens qui leur confient la conduite » de leurs enfans; c'est celle des jeunes gens qui achètent d'eux » ces pernicieuses instructions; c'est celle des villes qui les re- » çoivent et qui les souffrent dans leur sein, au lieu de les bannir » comme des pestes publiques.

» En vérité, dit Socrate, il faut que quelqu'un de ces sophistes » vous ait offensé; sans cela vous en parleriez plus tranquillement. » Moi, répond Anytus, par Jupiter ! je n'ai jamais eu aucun com- » merce avec eux, et je ne permettrai jamais à aucun des miens » d'en avoir. »

Dans la suite de la conversation, Anytus, persuadé que l'éducation domestique donnée aux enfans par leurs parens peut leur enseigner la vertu, est contredit par Socrate, qui lui allègue l'exemple des plus grands hommes d'Athènes, ceux de Thémistocle, d'Aristide, de Périclès, de Thucydide *(h)*, et qui lui fait voir que ni les instructions domestiques de ces hommes célèbres, ni

(h) Ce Thucydide n'est pas l'historien, mais le démagogue émule de Périclès.

leurs exemples, ni tous les soins de leurs amis, n'ont pu donner à leurs enfans un mérite et une capacité qu'ils n'avoient point reçus de la nature, parce que ces choses ne peuvent être le fruit des instructions. Anytus, pressé par ces exemples auxquels il ne peut répondre, s'emporte contre Socrate. « Vous parlez, lui dit-il, des » plus grands hommes de la république avec une liberté crimi- » nelle. Prenez-y garde, Socrate, et corrigez-vous, si vous le » pouvez ; vous êtes dans une ville où cette conduite peut avoir » des suites dangereuses. » Et là-dessus il le quitte brusquement « Il me semble, dit Socrate à Menon, que voilà Anytus qui s'en va » bien outré. J'en sais la raison; c'est qu'il se croit lui-même un de » ces grands hommes dont il prend le parti avec tant de chaleur. »

Xénophon nous donne la clef de ces dernières paroles de Socrate, en nous apprenant qu'Anytus avoit envoyé pendant quelque temps son fils prendre les leçons de ce philosophe; mais que ne trouvant pas qu'il fît des progrès assez rapides, il l'en retira pour se charger lui-même de son éducation, dans laquelle il réussit fort mal. Il paroît aussi, par cet endroit de Xénophon, que cet Anytus faisoit un commerce de cuirs considérable; et les écrivains postérieurs entrent là-dessus dans des détails dont l'examen est indifférent à l'objet que je me propose. Il me suffit d'observer, 1.° que ce dialogue semble composé pour nous donner l'histoire de la brouillerie de Socrate et d'Anytus, comme l'avoient pensé les écrivains copiés par Diogène Laërce; 2.° qu'il est clair que, selon Platon, Anytus avoit une aversion marquée pour les sophistes, et qu'il les méprisoit trop pour recevoir les impressions qu'ils auroient voulu lui donner.

Apol. Socr. op. 707; adde Liban. apolog. Socrat. &c.

Libanius Apolog. Socr. Epist. Socraticæ, &c. Stanlei, Histor. philos. pars III, cap, 12.

Le commencement de la conversation de Socrate avec Anytus, et les éloges qu'il fait de sa famille, et de l'estime dans laquelle il est parmi les Athéniens, montrent que ces deux hommes étoient encore en bonne intelligence. La même conversation, qui finit par des menaces de la part d'Anytus, fait une allusion manifeste à la dispute qui rendit Anytus ennemi de Socrate, et qui le porta à se mettre à la tête de ceux qni vouloient le perdre : ainsi l'époque du dialogue nous donnera celle de cette brouillerie, au moins suivant Platon. Les partisans de l'opinion que j'examine ici, ne peuvent récuser l'autorité de ce philosophe, sans détruire eux-mêmes les fondemens de leur système; car c'est sur la manière

dont Socrate parle des sophistes dans les dialogues de Platon, qu'ils ont imaginé la haine de ces hommes contre lui.

L'époque du dialogue nous est donnée par ce que Socrate y dit de la mort de Protagore : il en parle comme d'un événement depuis lequel il s'étoit écoulé quelque temps ; ce qui montre que la conversation est postérieure de quatorze ans au moins à la comédie des Nuées d'Aristophane, et détruit absolument le système d'Elien et celui de Diogène Laërce, puisque long-temps après cette comédie Anytus étoit encore en bonne intelligence avec Socrate *(i)*.

Le dialogue de Platon nous montre donc qu'Anytus, neuf ou dix ans au plus avant la mort de Socrate, arrivée au printemps de l'an 399, loin d'être engagé dans le parti des sophistes contre ce philosophe, étoit leur ennemi déclaré, et vivoit encore en bonne intelligence avec lui. A-t-on quelque preuve que, depuis ce temps-là, il se soit réconcilié avec les sophistes, et que ce soit de concert avec eux qu'il se soit porté pour accusateur de Socrate conjointement avec Mélitus ; car il étoit uni avec lui dans le cours du procès ? Si l'on a de semblables preuves, on auroit dû les communiquer. En les attendant, il paroît constant, 1.° qu'Anytus et Mélitus n'ont eu aucune part au déchaînement d'Aristophane contre Socrate ; 2.° que ni l'un ni l'autre n'ont agi contre Socrate par les impressions que leur donnoient les sophistes : et c'est là ce qui formoit mes deux premières propositions.

J'ai avancé encore que l'on ne trouve, dans ce qui nous reste des anciens écrivains du temps, aucune preuve que les sophistes aient eu plus de part à la mort de Socrate que n'en avoient tous les autres ennemis que lui avoient faits dans Athènes ses railleries et ses discours méprisans ; que ces sophistes ne sont pas nommés, qu'ils ne sont pas même désignés en particulier dans les apologies de Xénophon et de Platon, non plus que dans les autres écrits d'un temps voisin de la mort de Socrate, et où il est parlé des causes de cet événement : c'est là ma troisième proposition.

Dans une discussion comme celle-ci, ce seroit à ceux dont je combats l'opinion à en produire les preuves : jusqu'à présent, ils se sont contentés de supposer que les sophistes étoient à la tête des accusateurs de Socrate; je pourrois m'en tenir à une simple

(i) Voyez l'addition à ce Mémoire, sur l'âge de Protagore.

dénégation, et me dispenser d'entrer dans un plus grand détail. Le témoignage d'Élien, qu'ils allèguent pour unique preuve, étant convaincu de faux dans toutes les autres circonstances, ne peut avoir par lui-même aucun crédit dans celle-ci; et il faut en montrer la vérité par d'autres témoignages que le sien.

Cependant, comme mon objet est d'éclaircir ce point de l'histoire de Socrate, et non de soutenir ou de combattre un sentiment particulier, je vais rendre compte des raisons qui m'ont porté à rejeter l'opinion commune.

Je donnerai d'abord un précis de l'apologie de Socrate par Platon, parce que les longs discours qu'il y fait tenir à ce philosophe, non-seulement contre son caractère, mais encore contre la vérité de ce qui se passa en cette occasion, me fourniront une preuve positive que, loin d'imputer son accusation aux sophistes, il en parloit avec plus de ménagement qu'il ne faisoit des autres professions exercées dans Athènes. On doit toujours se souvenir que j'examine ici une opinion soutenue par les admirateurs de Platon, et qu'il ne peut donc leur être permis de récuser son témoignage.

Platon suppose dans l'apologie, que Socrate, entreprenant de se justifier par une harangue composée dans les formes judiciaires, remonte jusqu'à l'origine des calomnies publiées depuis long-temps contre lui, et auxquelles ses juges avoient été accoutumés dès leur première jeunesse. Socrate commence par rapporter les mauvaises plaisanteries répandues dans la comédie des Nuées d'Aristophane; il leur donne même, comme je l'ai déjà observé, la forme d'une accusation judiciaire accompagnée du serment réciproque; ce que signifie l'expression qu'il emploie *(k)*.

Plat. Apolog. Socrat. pag. 14.

Les accusations contenues dans la comédie des Nuées se réduisent à deux chefs généraux, à une recherche criminelle et irréligieuse des secrets de la nature, et à la pratique d'une éloquence pernicieuse qui enseigne l'art de faire triompher la mauvaise cause, *quemadmodum causa inferior dicendo fieri superior posset*, suivant la traduction littérale qu'en donne Cicéron dans son Brutus, où il assure que c'étoit-là ce que les sophistes du temps de Socrate se vantoient de montrer : en sorte que ce trait d'Aristophane, qui

Cicero, Brut., cap. 8.

(k) Ἀντωμοσία. *Vid.* Harpocr. *in h. v.* [Γραφὴ κατά τινος ἔνορκος, περὶ ὧν ἠδικῆσθαί φησι, &c. Tim. *Lex. Plat.* p. 38, *ubi not.* Ruhken.]

portoit du moins autant sur les sophistes que sur Socrate, est une preuve que ce n'étoit pas de concert avec eux qu'il déchiroit ce philosophe. Socrate assure ensuite les Athéniens que ses ennemis sont en très-grand nombre, très-puissans et très-habiles *(l)* : je ne vois point qu'il en parle en nul endroit avec mépris, ni qu'il les traite d'*hommes vains et frivoles (m)*, comme on l'a dit. Quoiqu'il y ait déjà long-temps, continue-t-il, que ces ennemis le déchirent, et que les Athéniens qui vivent alors soient accoutumés depuis leur enfance à entendre ces calomnies, il ne lui est cependant pas permis de les démasquer. Il doit ignorer leur nom, si ce n'est celui d'un faiseur de comédies qui se trouve parmi eux. Quelques lignes plus bas, il nomme Aristophane. Il est obligé de combattre à l'aveugle, et de parer des coups que lui portent des ennemis qui ne se montrent point. Passant ensuite aux deux chefs d'accusation, il déclare sur le premier, qu'il est bien éloigné de blâmer ceux qui s'attachent à cette étude des choses naturelles qu'on lui reproche; qu'il admire même la sublimité de leurs connoissances; mais qu'il est obligé d'avouer avec sincérité qu'il n'a pas la moindre teinture de ces sciences, et qu'il peut même affirmer que jamais on ne l'a entendu traiter ces questions relevées. Sur le second chef d'accusation, il commence par se vanter de n'avoir jamais reçu d'argent pour enseigner quelque chose; il ajoute que cependant il ne prétend point condamner ceux qui, comme Gorgias, Prodicus et Hippias (c'étoient les plus célèbres d'entre ces sophistes) *(n)*, ont su se faire, de l'art d'instruire les jeunes citoyens, un moyen d'acquérir de la considération et des richesses. Il nomme ensuite un *Evenus*, qui exerçoit alors le métier de sophiste avec grand succès, et prenoit cinq mines ou cinq cents drachmes *(o)* de chacun de ses

Plat. ib. p. 16.

(l) Socrate nomme ses ennemis *(p. 18, Φιλότιμοι ὄντες ϗ σφοδροὶ καὶ πολλοὶ, &c.)* des hommes superbes, irrités, en grand nombre et ligués depuis long-temps contre lui; mais c'est après avoir dit que ces hommes sont les politiques ou ceux qui se mêlent des gouvernemens, les orateurs publics, les poëtes et les gens d'art, *mechanici*.

(m) On a prétendu que ces termes d'*hommes vains et frivoles* désignoient les sophistes : mais, pour conclure de là que c'est des sophistes que Socrate veut parler en cet endroit, il faut supposer encore qu'ils ne peuvent désigner qu'eux, et que parmi tous les Athéniens ils étoient les seuls qui méritassent ces titres.

(n) Il ne nomme point Protagore, sans doute à cause de sa condamnation.

(o) C'étoit la douzième partie d'un talent, le poids d'argent d'un peu plus de neuf de nos marcs, environ 466 livres;

élèves

élèves; il se contente de dire de lui que, s'il possède un art semblable à celui qu'il professe, il le juge extrêmement heureux, et ajoute que pour lui il tiendroit à grand honneur d'avoir de semblables connoissances.

J'avouerai sans peine que Platon, qui étoit l'ennemi des sophistes, s'est servi ici de cette ironie si familière à Socrate : mais si les sophistes eussent été les auteurs de la condamnation de ce philosophe, est-il croyable que Platon, qui écrivoit après l'événement et à l'abri des murs de son cabinet, se fût contenté d'une ironie si douce qu'il n'y a que la seule malignité de celui qui l'emploie qui puisse la faire soupçonner d'être une ironie? Dans la suite du même discours, il fait parler Socrate sans aucun ménagement pour ses autres ennemis, et pour ceux-mêmes qui avoient part au gouvernement de la république, ou des hommes d'état, *des politiques.* Il fait venir ensuite Socrate à la véritable cause qui lui a attiré tant d'ennemis. Un oracle l'ayant déclaré *le plus sage* ou *le plus habile* de tous les hommes *(p)*, il entreprit d'examiner la capacité de ceux qui avoient alors le plus de réputation dans Athènes, afin d'apprendre, par la comparaison de leurs connoissances avec les siennes, sur quoi pouvoit être fondé l'éloge que l'oracle lui avoit donné. *Plat. Apol. Socr.*

Dans ce dessein, il commença par s'attacher à l'examen de ceux qui se mêloient des affaires publiques, *des politiques,* et sur-tout à l'examen de l'un d'entre eux qui passoit, dit-il, pour le plus habile, et duquel il avertit qu'il supprime à dessein le nom. Il reconnut bientôt que ce *politique* n'avoit pour tout mérite que la réputation d'homme habile et la persuasion de l'être *(q)*. Socrate dit qu'il entreprit de le détromper de l'opinion qu'il avoit de lui-même; mais que par-là il ne fit qu'irriter son orgueil sans éclairer son esprit, et

mais, par la comparaison de cette somme avec le prix commun qu'avoient alors les denrées, elle avoit une valeur d'environ 1000 francs.

(p) Remarquez que Platon rapporte d'une manière peu exacte l'oracle dont parle Socrate. Chærephon, à qui il avoit été rendu, n'avoit point prétendu consulter l'oracle de Delphes sur le mérite de Socrate, mais seulement sur la préférence entre Euripide et Sophocle; et le dieu lui avoit répondu *que ces deux poëtes étoient fort habiles, mais que Socrate étoit le plus habile des hommes.*

Σοφὸς Σοφοκλῆς· Σοφώτερος δ' Εὐριπίδης·
Ἀνδρῶν δὲ πάντων Σωκράτης Σοφώτατος.

Schol. Aristoph. *ad Nubes*, vers. 145.

(q) Il est bien probable que c'est Anytus que Socrate désigne ici; du moins ce discours ne s'accorde guère avec l'entretien qu'il est supposé avoir eu avec lui dans le *Menon.*

qu'il s'attira même la haine de tous ceux qui avoient été les témoins de ses conversations.

Des *politiques*, Socrate passa ensuite aux poëtes ; mais il trouva (c'est toujours lui qui parle dans Platon) que les plus habiles d'entre eux agissant moins par connoissance que par instinct, ils n'avoient aucune notion exacte des choses qu'ils traitoient, et ne sentoient pas même les beautés de leurs ouvrages, et que le plus souvent, semblables aux devins, ils ne comprenoient rien aux plus belles choses qu'ils disoient. Des poëtes, Socrate vient enfin aux ouvriers ou artisans (χειροτέχναι). Il trouve qu'ils étoient dans le cas des poëtes : comme eux, ils s'imaginoient que leur habileté dans un art dont ils pratiquoient les règles sans les connoître, leur donnoit un mérite universel, et les mettoit en état de décider de tout, des choses même les plus éloignées de leur profession.

Apol. Socrat. pag. 17.

Ibid. p. 18.

Socrate conclut de là, comme il le dit à ses juges, que ces gens-là ne différoient de lui qu'en ce qu'ils croyoient savoir ce qu'ils ne savoient pas ; et que cette supériorité de sagesse sur les autres hommes, qui lui étoit attribuée par l'oracle, ne consistoit que dans la connoissance et dans l'aveu de son ignorance.

« C'est cet examen, continue Socrate, qui m'a donné dans » Athènes la réputation d'homme sage ou *habile* (σοφὸς). On a » cru que j'étois profond dans les choses sur lesquelles je montrois » l'ignorance de ces faux savans : mais, par-là même, je les ai irrités » contre moi ; ils sont devenus mes ennemis, et leur haine est la » source de tous ces discours par lesquels vous êtes accoutumés à » m'entendre décrier depuis si long-temps. Ils se sont enfin réunis, » et ils ont choisi trois d'entre eux, Mélitus, Anytus et Lycon, pour » se déclarer mes accusateurs. Mélitus a été aigri contre moi par ce » que j'ai dit des poëtes; Anytus s'est rendu le protecteur des poli- » tiques et des artisans, et Lycon s'est chargé de soutenir les intérêts » des orateurs. »

Parmi ces quatre espèces d'ennemis de Socrate, il n'y en a aucune qui puisse désigner les sophistes ; car on donnoit alors ce nom aux philosophes qui enseignoient pour de l'argent, et qui entreprenoient des éducations à tant la pièce, s'il m'est permis d'user de cette expression; on le donnoit encore à ceux qui prononçoient en particulier des déclamations étudiées sur des sujets imaginaires, et

devant des auditeurs choisis qui payoient le plus souvent pour les entendre. *Sophistæ appellabantur*, dit Cicéron, *ii qui ostentationis aut quæstûs gratiâ philosophabantur.* Les orateurs dont Lycon, surnommé le démagogue, soutenoit les intérêts, étoient ceux qui haranguoient dans les assemblées publiques ou devant les tribunaux *(r)*; et jamais on ne les a confondus avec ces sophistes qui, se prétendant en état de former les jeunes gens aux affaires et à l'éloquence par leurs préceptes et par leurs exemples, n'osoient cependant se risquer au grand jour, et tenoient leur éloquence renfermée dans l'ombre de leurs écoles.

Dans l'union des deux professions dont Anytus se fait le défenseur, les politiques et les artisans, il y a une petite malice que Xénophon nous met en état de découvrir. Cet Anytus, homme riche par le commerce des cuirs, avoit exercé lui-même autrefois le métier de corroyeur, et il avoit des esclaves qui le continuoient pour son compte : il n'y avoit rien là de honteux, sur-tout à Athènes, où la plupart des citoyens étoient occupés au commerce ou aux manufactures *(s)*. Solon lui-même, quoique d'une des premières familles, étoit marchand d'huile. Le territoire d'Athènes, peu étendu et d'une assez médiocre fertilité en général, n'étant pas capable de nourrir ses nombreux habitans, ils ne pouvoient se soutenir que par le commerce. Anytus avoit la foiblesse de rougir du sien; il faisoit l'homme important et le politique, et prenoit même, ce semble, le titre d'orateur. C'est sans doute par cette raison que Socrate le charge en même temps de la défense des politiques et de celle des artisans mécaniques.

Xenoph. Apolog. Socrat. adde Liban. Apol. Socrat., Epistolas Socraticas, &c.; Stanlei, Histor. philos. Vit. Socr.

Plutarq. Vit. Solon.

A l'égard de Mélitus, on peut soupçonner, avec assez de fondement, sur ce que dit Platon qu'il a été engagé dans cette accusation par l'envie de venger les poëtes, dont Socrate méprisoit les talens; on peut, dis-je, soupçonner qu'il n'est pas différent du Mélitus poëte tragique, dont Aristophane s'étoit moqué, quatre ou

(r) Les démagogues étoient des orateurs attachés aux intérêts du peuple, et qui, par l'opinion qu'on avoit de cet attachement, se rendoient les maîtres des délibérations. L'histoire nous apprend que Périclès ne put jamais surmonter les obstacles que le démagogue Thucydide mettoit à ses projets. *Histor. Thucyd. passim* Voyez aussi *Aristot. Politic.*, lib. IV, cap. 4.

(s) Car nous voyons dans les comédies d'Aristophane, que le fameux Cléon, qui gouverna la république après la mort de Périclès, exerçoit le métier de corroyeur.

cinq ans auparavant, dans sa comédie des Grenouilles *(t)*. En ce cas, ce seroit-là une nouvelle raison contre les liaisons prétendues de Mélitus avec Aristophane.

On ne peut pas dire que c'est par ménagement pour les sophistes, que Platon ne les désigne pas même parmi les ennemis de Socrate; car, quoiqu'il soit vrai que Platon lui-même ait été une espèce de sophiste, et qu'il philosophât comme eux *ostentationis causâ*, ses dialogues nous montrent combien il avoit peu de disposition à les épargner dans une occasion où ils auroient été coupables de la mort de son maître Socrate.

Pourquoi Xénophon, d'un caractère et d'une profession toute différente de Platon, homme de guerre et même homme d'état, qui écrivoit hors d'Athènes dans un pays où les sophistes n'avoient aucun crédit (à Lacédémone), n'a-t-il pas dit un mot de la part qu'ils ont eue, dit-on, à la condamnation de Socrate? Pourquoi *Isocrat. cont. Sophistas.* Isocrate, dans un discours composé contre les sophistes, et dans lequel il ne leur fait assurément aucun quartier, ne parleroit-il point de leur haine et de leurs cabales contre Socrate, si cette haine et ces cabales avoient causé la mort de ce philosophe *(v)*? C'est ici le cas où les preuves négatives sont les seules que l'on puisse employer, et par conséquent celui où elles ont toute la force des preuves positives.

Au reste, il ne paroît pas qu'il y ait eu entre Socrate et les sophistes une aussi grande opposition que le suppose Platon dans ses dialogues, et qu'on se l'est imaginé sur la manière dont il le fait parler. Gorgias, l'un des plus célèbres d'entre les sophistes, étoit dans les mêmes principes que Socrate sur l'éducation: il croyoit qu'elle pouvoit, à la vérité, perfectionner les talens naturels, et que les préceptes étoient capables de former les jeunes gens nés avec des dispositions à l'éloquence; mais il se moquoit, comme Socrate, de ceux qui admettoient un art de suppléer au défaut des talens et *Plat. Men. p. 424.* de la capacité naturelle: c'est Platon qui nous l'apprend.

(t) *Ran. vers. 1337.* Cette comédie fut jouée la troisième année de la XCIII.e olympiade, à la fin de l'automne de l'an 406 avant J. C. *Sam. Petit. Miscell.* lib. I, cap. 14. Cette année 406 est celle qui précéda la tyrannie des trente.

(v) Isocrate avoit tant d'attachement pour lui, que le lendemain de sa mort il se montra en public, vêtu de deuil, tandis que ses autres amis et ses disciples avoient pris la fuite. *Plut. Vit. Isocrat.*

Socrate lui-même avoit pris des leçons de Prodicus; il en convient dans l'*Axiochus (x)*; et nous voyons, dans les Mémoires de Xénophon, que, non content d'en parler avec éloge, il emprunte de lui l'allégorie de l'éducation, qu'il rapporte comme l'ayant retenue de mémoire d'après l'ouvrage de Prodicus, et sans en rien retrancher, à ce qu'il dit, que quelques ornemens et quelques figures d'éloquence. Cette allégorie contient encore plus de treize pages : quelquefois il abrége le récit de Prodicus; mais d'autres fois il copie ses paroles, et marque même en quelques endroits que c'est Prodicus qui parle.

Xenoph. Memorabil. p. 737, litter. D.

Ibid. pag. 740, litter. E.

Nous voyons qu'Aristophane joint, dans ses Nuées, Prodicus et Socrate comme deux hommes du même caractère et de la même profession, qu'il associoit au même ridicule. Aristophane ménageoit encore moins Prodicus que Socrate; il le nommoit dans plusieurs de ses pièces. Dans celle des Oiseaux, représentée dix ans après celle des Nuées, on lit que le témoignage rendu par ces oiseaux à l'existence des dieux, et à la part qu'ils ont eue à la formation de l'univers, forcera Prodicus de verser des larmes de rage. Dans les Tagénistes, comédie d'Aristophane que nous n'avons plus, Prodicus étoit nommé le corrupteur des esprits. Aristophane servoit bien mal ses amis, s'il étoit, comme on le dit, celui des sophistes.

Aristop. Nub., vers. 360.

Olymp. 91 anno 2.

Aves Aristophan. vers. 693.

Schol. Arist. Nub. v. 360.

Les Athéniens eux-mêmes regardoient Socrate comme un sophiste, et ne le distinguoient point d'avec ceux de cette profession. Ce fut, dit Xénophon, pour mortifier Socrate, que, parmi les lois des trente, Critias en inséra une qui défendoit d'enseigner l'éloquence aux jeunes gens *(y)*. Cet usage de traiter Socrate de sophiste subsista même encore long-temps dans Athènes après la mort de ce philosophe. L'orateur Eschine, dans un plaidoyer prononcé cinquante ans environ après cet événement, dit aux Athéniens qu'ils

Xenoph. Memorab. p. 717.

(x) Si l'*Axiochus* n'est pas de Platon, il est du philosophe Eschine, disciple de Socrate, plus âgé que Platon, et mieux instruit que lui de l'histoire de Socrate. (*Vid.* Suid. Harpocrat. *in voc.* Ἀξίοχος. Diog. Laërt. *l. II, c. 7.*) Sur quoi il faut observer que, comme Ménédème d'Erétrie reprochoit à Eschine de s'être attribué dans ses dialogues ce qu'il avoit tiré des papiers mêmes de Socrate, que Xanthippe lui avoit remis (*vid.* Diog. Laërt., *Vit. Æsch.*, et Menag. *Observat.* pag. 104), son témoignage, dans ce qu'il fait dire à Soctate, en deviendroit encore plus fort.

(y) Dans le système de ceux dont j'examine l'opinion, cette loi, conforme aux principes de Socrate, auroit dû lui être agréable.

ont fait mourir le *sophiste* Socrate. J'aurai occasion, dans la suite, de parler encore de ce passage d'Eschine.

Cette prétendue animosité des sophistes contre Socrate n'est fondée que sur les traits répandus contre eux dans les dialogues de Platon; mais il est peut-être fort douteux que ce ne soit pas là un de ces discours que l'antiquité a si souvent reproché à Platon d'avoir attribués faussement à Socrate. En ce cas, ces discours seroient moins une preuve de la manière dont Socrate parloit des sophistes, que du chagrin personnel que Platon avoit conçu contre les plus célèbres d'entre eux. C'est du moins l'opinion de Denys d'Halicarnasse; opinion qui doit être de quelque poids, soit que l'on considère le caractère de cette critique judicieuse dont ses ouvrages sont remplis, soit que l'on fasse attention à l'étendue de son érudition et à l'étude singulière qu'il avoit faite de l'histoire littéraire, dans un temps où tous les monumens de cette histoire subsistoient encore.

Dionys. Halic. Epist. ad Pomp. Op. v. II, p. 126.

Platon étoit né glorieux, comme l'observe Denys, et sa vanité étoit blessée des éloges que l'on donnoit à quelques-uns de ces sophistes; car il prétendoit aussi beaucoup à la gloire de l'éloquence. Mais, si l'on en peut juger par son apologie de Socrate et par quelques essais de harangues qu'il a fait entrer dans ses dialogues, il est fort probable, comme l'insinue le même critique, qu'au cas qu'il eût voulu se hasarder à monter sur la tribune, il auroit éprouvé combien cette carrière étoit différente de celle du dialogue qu'il avoit choisie, et dans laquelle, sans être obligé de rien prouver, sans que rien l'empêchât de s'arrêter ou de changer de route si l'envie lui en prenoit, il n'avoit point à craindre le péril d'être contredit ni même celui d'être interrompu.

L'opinion qui attribue la condamnation de Socrate à la haine des sophistes, suppose encore que ces sophistes formoient dans la ville d'Athènes un corps ou du moins un parti nombreux et accrédité; et c'est en effet ce que l'on a insinué, mais sans en donner aucune preuve. Les preuves seroient pourtant nécessaires en cette occasion; car, 1.° ces sophistes devoient être en petit nombre, sans quoi leurs leçons n'eussent pas été si chères ni leurs gains si considérables; 2.° l'exemple d'Anytus, dans le dialogue de Platon, nous montre qu'ils n'avoient pas séduit tous les esprits; 3.° le Théagès

Plat. Theag. pag. 23.

du même auteur *(z)* fait voir que ces sophistes décrioient les politiques ou ceux qui se mêloient du gouvernement, et qu'ils leur enlevoient les jeunes gens attachés à eux, qui les suivoient en qualité d'élèves, et qui servoient à augmenter leur crédit par les liaisons qu'il leur donnoit avec leurs parens. Ce dialogue, dont l'époque est postérieure à celle du *Menon*, qui y est indiqué, est, au plus tard, de l'été de l'année 409 avant l'ère Chrétienne. Une telle conduite, qui devoit rendre les sophistes odieux aux politiques et aux démagogues, à ceux qu'on regardoit comme les maîtres des délibérations du peuple, ne leur donnoit pas un grand crédit dans ces mêmes délibérations.

4.° Enfin, il est certain que, dans le fait, le crédit de ce prétendu parti des sophistes étoit bien peu considérable, puisqu'ils n'avoient pu empêcher la condamnation de plusieurs des plus célèbres d'entre eux. Suidas dit que Prodicus fut condamné par les Athéniens à boire la ciguë; mais, comme il est le seul qui parle de ce fait, qui ne seroit pas demeuré inconnu à tous ceux des anciens qui ont parlé de Prodicus, je ne m'y arrêterai pas. L'exemple de Protagore, le plus fameux de tous, surnommé, à cause de son habileté dans l'art de la parole et du raisonnement, *Logos*, le discours, la raison, me tiendra lieu de tous ceux que j'omets. Ce Protagore fut banni et son livre brûlé publiquement dans Athènes, par l'ordre du tribunal des quatre-cents, neuf ans avant la condamnation de Socrate, et dans le temps même auquel ils auroient dû trouver le plus de faveur; car c'étoit par les conseils et sur le plan du sophiste Antiphon, que

Suid. in h. v.

(z) Ce dialogue est supposé postérieur au *Menon*, puisque Théagès répète à Socrate le discours qu'il a tenu avec Anytus lorsqu'il a soutenu que les enfans des plus habiles gens n'avoient, par leur éducation et par les exemples de leurs pères, aucun avantage sur ceux des moindres citoyens. Socrate parle, dans ce dialogue, de la mort de Timarque, comme d'un événement arrivé depuis quelque temps: or ce Timarque avoit commandé l'armée des Athéniens envoyée contre ceux de Mégare, la quatrième année de la XCII.^e olympiade, en 409. *Diod. XIII, pag. 365.* Il y est parlé aussi du départ de Thrasyle pour l'expédition d'Ionie, comme d'une chose toute récente; or ce départ est du commencement de l'été de l'an 409. Socrate avoit eu un pressentiment du malheur qui devoit arriver à Thrasyle; mais il ne savoit pas en quoi consisteroit ce malheur: donc Platon suppose que l'on ignoroit encore à Athènes la défaite de Thrasyle, arrivée au milieu de l'été. (*Voyez* Xenoph. *Hist. Grec.* lib. I, et Dodwell, *Annal. Xenophont.* pag. 228.) Voilà une preuve qui démontre que le dialogue du *Menon* doit être rapporté à l'année 410, comme je l'ai fait.

Pisandre étoit venu à bout de changer la forme du gouvernement : c'est Thucydide qui nous l'apprend. La peinture qu'il nous fait de cet Antiphon, auquel il donne de grands éloges, et ce que Plutarque en rapporte dans ses Vies des rhéteurs, ainsi que les onze harangues qui subsistent encore sous le nom d'Antiphon, ne nous laissent aucun lieu de douter qu'il ne fût un véritable sophiste. C'étoit un homme qui se contentoit de former les autres à l'éloquence et aux affaires par ses instructions, et de les diriger par ses conseils, sans avoir jamais harangué en public et sans avoir jamais rien proposé en son nom. Si les sophistes n'étoient pas alors en état de sauver Protagore, comment se trouvent-ils, neuf ans après, assez puissans pour perdre Socrate, si ce philosophe n'avoit eu d'autre crime réel que celui de les avoir offensés ? Par quelle révolution étoient-ils devenus les maîtres de tourner les esprits du peuple d'Athènes comme ils vouloient ? Voilà quelles sont les raisons qui m'empêchent de souscrire à l'opinion commune touchant les causes de la condamnation de Socrate, et qui ne me permettent pas de l'attribuer à la haine qu'avoient conçue les sophistes contre ce philosophe.

Lib. VIII, cap. 67.

Vid. Fabric. Biblioth. Græc. lib. II, cap. 26, sect. 1.

1.° Il est très-douteux que cette haine prétendue ait quelque vérité. 2.° Quand même le fait seroit prouvé, le crédit de ces sophistes décriés dans Athènes et odieux à ceux qui avoient part au gouvernement, n'étoit pas assez considérable pour pouvoir causer la mort de Socrate, puisque, neuf ans auparavant, lorsqu'ils devoient être dans la plus grande considération, ils n'avoient pu sauver Protagore, comme je viens de le dire. 3.° Anytus, qu'on suppose avoir agi à leur instigation, étoit leur ennemi avant d'être celui de Socrate, et l'on ne voit point qu'il se soit réconcilié avec eux. Enfin, on doit juger de l'autorité que peut avoir en cette occasion le témoignage d'Elien, sur lequel on se fonde, par la fausseté démontrée de son récit sur les autres circonstances de ce même fait; par exemple, lorsqu'il attribue un grand succès à la comédie des Nuées, qui fut sifflée deux fois de suite, et lorsqu'il dit qu'Aristophane avoit reçu, pour la composer, une grosse somme d'argent de Mélitus et d'Anytus : le premier devoit être alors un enfant, et fut probablement le même que le poëte tragique si maltraité par Aristophane; et le dernier étoit encore ami de Socrate quatorze

ans

ans au moins après la première représentation de la comédie des Nuées ; enfin, lorsqu'il attribue la condamnation de Socrate à l'impression qu'avoit faite sur les Athéniens une pièce de théâtre représentée vingt-quatre ans auparavant ; car, dans le récit d'Élien dont il s'agit ici d'examiner l'autorité, ces deux choses sont rapportées comme peu éloignées l'une de l'autre.

II.e PARTIE.

Des progrès de la Démocratie à Athènes, et quelles ont été les véritables causes de la condamnation de Socrate.

Après avoir vu le peu de vraisemblance, et même le peu de vérité de l'opinion qui attribue cette condamnation à la haine et aux intrigues des sophistes, on me demandera sans doute quelle cause je prétends substituer à celle que je rejette.

Je pourrois, à la rigueur, me dispenser de répondre à une telle question : car l'impossibilité d'assigner la vraie cause d'un événement ne sera jamais une raison de nous faire recevoir pour vraie une cause imaginée sans aucun fondement ; la vraie science, selon ce même Socrate, auquel les partisans de l'opinion que je rejette donnent tant d'éloges, consistant moins à découvrir ce qui nous est inconnu, qu'à supporter l'ignorance de ce que l'on ignore.

Je vais cependant examiner s'il est absolument impossible de démêler les motifs et les véritables causes de la condamnation de Socrate par les Athéniens, et si cet événement est aussi incompréhensible que le dit Xénophon, le disciple et l'admirateur de Socrate. Si quelque chose peut nous conduire à deviner quels ont dû être les motifs qui ont porté les Athéniens à condamner un homme aussi vertueux que l'étoit Socrate, ce sera, sans doute, la connoissance de la situation dans laquelle étoient alors les affaires de la république, et de la disposition particulière des esprits : ainsi je crois ne pouvoir me dispenser d'entrer là-dessus dans quelque détail.

Peut-être trouvera-t-on que je reprends les choses d'un peu haut, et que j'entre dans des discussions qui paroissent d'abord étrangères à la condamnation de Socrate ; mais j'espère que le rapport qu'elles ont avec les véritables causes de la mort de ce philosophe,

se découvrira, lorsque l'on verra qu'il fut uniquement la victime de ses railleries sur la forme du gouvernement démocratique, établi de son temps.

La ville d'Athènes étoit, comme on le sait, une ancienne colonie Égyptienne que Cécrops avoit amenée dans l'Attique. Cette colonie conserva la forme du gouvernement monarchique établi en Égypte; et ce gouvernement étoit d'ailleurs le plus convenable pour maintenir le nouvel établissement contre les entreprises des sauvages de l'Attique, qui devoient regarder d'abord ces nouveaux habitans comme leurs ennemis. Cette méfiance réciproque ne subsista cependant pas long-temps; les naturels du pays sentirent les avantages qu'ils pourroient retirer du commerce de ces étrangers, qui leur apportoient, avec la connoissance des arts, les moyens de se procurer des commodités dont ils avoient été privés jusqu'alors. Les deux peuples s'allièrent, et s'unirent même de telle sorte qu'ils ne formèrent bientôt plus qu'une seule nation. Ce fut alors que les habitans d'Athènes quittèrent la ville dans laquelle ils avoient été renfermés jusque-là, pour se répandre dans les campagnes : ils s'y établirent; et les naturels du pays, abandonnant la vie errante qu'ils avoient menée jusqu'alors, pour se bâtir des demeures fixes, l'Attique se trouva remplie d'un grand nombre de bourgades, qui pouvoient passer à cette époque pour de petites villes.

Chacune de ces bourgades avoit ses autels et ses sacrifices, ses assemblées religieuses et politiques, et même une espèce de conseil qui la gouvernoit. Plusieurs d'entre elles avoient leurs chefs particuliers; et parmi ces chefs, il y en avoit auxquels les auteurs anciens donnent le titre de rois. Ces bourgades formoient comme autant de petits états séparés, qui relevoient, à la vérité, de la capitale; mais elles ne recevoient les ordres du roi de cette ville, que dans les occasions importantes qui pouvoient intéresser le corps entier de la nation. Les successeurs de Cécrops étoient moins les rois de l'Attique que ceux de la ville d'Athènes, dont la puissance et l'étendue étoient alors fort médiocres : c'est Thucydide qui nous apprend tout ce détail.

Thucyd. l. II, cap. 15.

Les choses restèrent en cet état jusqu'au règne de Thésée : ce prince qui avoit de grandes vues, sentit combien une semblable division des forces de la nation les diminuoit; il entreprit de les

réunir, et de rassembler dans une seule ville tous ceux qui, par la situation de leur fortune, n'étoient pas obligés d'habiter sur leurs terres et de cultiver eux-mêmes leurs héritages. Pour les y engager, il abolit les tribunaux et les conseils particuliers qui gouvernoient chaque bourgade *(a)* : il établit un seul tribunal et un seul conseil général dans la ville d'Athènes; il y fit entrer ceux qui avoient composé les conseils particuliers de chaque bourgade considérable; et ils se prêtèrent volontiers à un changement qui leur étoit avantageux. Ce fut en mémoire de cette réunion que l'on institua une fête qui se célébroit tous les ans, sous le nom de *Synæcia*, ou de *réunion dans une même habitation (b)*. Thésée ordonna encore que la fête nommée *Athenæa*, établie en l'honneur de Minerve, prendroit le titre de *Panathenæa*, ou de *fête commune de tous les Athéniens (c)*, et que chaque bourgade de l'Attique enverroit ses victimes à Athènes, et assisteroit aux sacrifices par ses députés. *Thucyd. lib. II, cap. 15. Plut. in Thes. Pausan. Arcad.*

Ces nouveaux citoyens d'Athènes ne furent pas plutôt réunis, qu'ils connurent leurs forces; et comme l'indépendance dans laquelle ils avoient vécu auparavant, leur faisoit supporter impatiemment le joug de l'autorité royale, ce fut contre Thésée lui-même qu'ils se réunirent d'abord. Ils le déposèrent, le condamnèrent à l'exil, et mirent à sa place un autre roi, dont le crédit leur étoit moins redoutable. Ce fut, sans doute, cet exemple qui fit comprendre dans la suite aux enfans de Pisistrate, que le moyen le plus propre de conserver le pouvoir souverain qu'ils avoient usurpé, étoit d'affoiblir les Athéniens en les dispersant dans l'Attique, et en les obligeant de quitter le séjour de la ville pour aller vivre sur leurs héritages.

La forme du gouvernement monarchique subsista pourtant encore pendant quelque temps après l'exil de Thésée; et comme c'étoit moins la forme de ce gouvernement qui étoit odieuse aux Athéniens, que le trop grand pouvoir de ceux qui portoient le titre

(a) Strabon, *lib. IX*, compte douze bourgades desquelles les autres relevoient, et il en donne les noms.

(b) Plutarque *(in Thes.)* la nomme Μετοίκια, déménagement. Cette fête tomboit à la pleine lune du mois *hecatombæon* et dans notre mois de juillet.

(c) Il y avoit deux fêtes *Panathenées*: la grande, qui se célébroit tous les cinq ans le 25 *hecatombæon*; la petite, qui étoit annuelle et tomboit au 20 *thargelion* au printemps. *Proclus, in Timeum Plat. commentar. I; Ulpian. Schol. in Demosth. Timocratem*, pag. 821.

de rois, ils se contentèrent de diminuer ce pouvoir par degrés. Ils lui donnèrent enfin le dernier coup lorsque, ôtant à leurs princes le nom de rois pour leur donner le nom d'*archontes*, ils réduisirent leur dignité à une magistrature perpétuelle à la vérité, mais subordonnée aux ordres du conseil, et obligèrent même l'archonte de rendre compte de son administration. Peu après, la durée de l'archontat fut réduite à dix ans ; mais cette durée paroissant encore trop longue aux Athéniens, et le pouvoir de cette magistrature, tout borné qu'il étoit, leur étant toujours redoutable tant qu'il seroit entre les mains d'un seul homme, ils établirent, sous le même titre, neuf magistrats, qui partageoient entre eux les fonctions de l'ancien archonte. Un d'entre eux fut appelé *éponyme*, et donnoit son nom à l'année ; mais il n'avoit que cet avantage sur ses collègues, dont le nom se mettoit dans les actes et dans les décrets auxquels ils avoient présidé.

La forme intérieure du gouvernement d'Athènes, dans ces premiers temps, nous est peu connue ; peut-être même n'étoit-elle pas bien déterminée. Il semble pourtant que les charges, ainsi que les places dans les tribunaux et dans le conseil, n'étoient remplies que par les riches. Pour donner à ce terme l'acception la plus étendue qu'il ait jamais eue dans l'antiquité, il faut entendre par-là ceux qui n'exerçoient aucun art mécanique, ceux qui faisoient cultiver leurs terres par des fermiers, ou du moins ceux qui ne cultivoient que leurs propres terres. Quoiqu'il y ait peu d'apparence que ces derniers aient jamais pu abandonner la culture de leurs héritages pour vaquer aux fonctions des magistratures, peut-être pouvoient-ils être appelés aux assemblées générales. Ceux qui faisoient le commerce en gros, et ceux qui, exerçant les arts même mécaniques, pouvoient être considérés moins comme des artisans que comme les directeurs d'une manufacture, faisoient aussi partie de cette classe des riches. On nommoit ceux qui la composoient, possesseurs de cinq cents *médimnes*, ou mesures ; car, dans ces temps, on ne connoissoit que les richesses réelles ; le commerce se faisoit par échange, et la monnoie n'avoit guère qu'une valeur de caprice.

Le gouvernement d'Athènes étoit ainsi une véritable aristocratie, dans laquelle l'autorité résidoit toute entière entre les mains des

riches. Cependant, le nombre des artisans et celui des pauvres laboureurs s'étant considérablement augmentés, il étoit à craindre qu'ils ne se réunissent contre les riches, et que, sous le prétexte de les protéger contre la dureté et contre les vexations de ces riches, des citoyens ambitieux ne s'emparassent de toute l'autorité. La république étoit déjà partagée en trois factions; et cette division pouvoit encore faciliter l'exécution d'un semblable projet, comme il arriva enfin sous Pisistrate et sous ses enfans.

Ce fut pour prévenir de semblables malheurs, que Solon entreprit de régler la forme du gouvernement d'Athènes. Il balança tellement l'autorité du peuple et celle des riches, en leur ôtant également les moyens de se nuire et ne leur laissant que ceux de s'aider mutuellement, que l'opposition qui étoit entre ces deux ordres ne pouvoit et ne devoit servir qu'à maintenir la liberté et la tranquillité publiques. Plutarque nous a conservé des vers de Solon, dans lesquels il se vante de n'avoir point eu d'autre objet dans ses réglemens.

L'irritation des esprits étoit trop forte au temps de Solon, pour être calmée par des lois qui étoient, comme il le dit lui-même, non les meilleures que l'on pût donner aux Athéniens, mais les meilleures qu'ils pussent supporter. A peine Solon leur avoit-il fait recevoir celles qu'il croyoit propres à maintenir l'égalité, qu'il vit Pisistrate s'emparer d'une autorité despotique et la transmettre à ses enfans.

Aristote nous apprend que Solon est celui qui avoit posé les premiers fondemens de la démocratie dans Athènes, en admettant les pauvres citoyens dans les tribunaux judiciaires, auxquels on pouvoit appeler des décisions des magistrats ordinaires, et en faisant entrer ces mêmes citoyens dans l'assemblée générale où les magistrats étoient élus, et où ils rendoient leurs comptes à la fin de leur administration. *Politic. lib. II, cap. 12. Plut. in Solon.*

Solon rangea tous les citoyens sous quatre classes: la première, de ceux qui avoient de revenu cinq cents mesures *(d)* et au-dessus, soit de grain, soit d'huile, soit de vin; la seconde classe comprenoit ceux qui recueilloient trois cents mesures et au-dessus; la troisième, ceux qui recueilloient deux cents mesures. Tous ceux dont les

(d) C'est à-dire, *médimnes*, contenant quatre boisseaux deux onzièmes, mesure de Paris; j'en parlerai plus bas.

revenus étoient moindres, de même que ceux qui ne vivoient que d'un travail journalier ou mécanique, composoient la quatrième classe, qui étoit proprement ce qu'on nommoit *le peuple.* Ils étoient exclus des charges; mais ils avoient entrée aux tribunaux judiciaires et aux assemblées générales.

Solon ordonna aussi que l'on entreroit dans ces tribunaux, non par le choix et par l'élection, comme on le pratiquoit alors pour les magistratures, mais par la seule voie du sort; sans doute pour empêcher les riches d'exclure par leurs brigues ceux de la quatrième classe. Tous les citoyens étoient admis à donner leur nom pour entrer dans ces tribunaux judiciaires : on examinoit seulement s'ils avoient les conditions prescrites; on rejetoit ceux qui étoient jugés ou indignes par leur conduite ou incapables par leur âge; après quoi, c'étoit le pur hasard qui déterminoit le choix entre les autres. Comme cette espèce de loterie se tiroit avec des féves noires et blanches, on nommoit cela *être choisi par la féve.*

Ceux de la quatrième classe, qui formoient la plus nombreuse partie des assemblées générales, en étoient aussi la moins éclairée; et il étoit à craindre qu'ils n'autorisassent, par leur suffrage, des lois et des réglemens dont ils étoient incapables de prévoir les inconvéniens. Il n'auroit pas été possible de leur découvrir ces inconvéniens dans une assemblée tumultueuse. Pour y remédier, Solon avoit ordonné que l'on ne pourroit rien proposer dans l'assemblée générale, avant que la chose eût été examinée dans le conseil des quatre-cents. Ce conseil étoit annuel, et composé de quatre cents hommes, cent de chacune des quatre tribus, sous lesquelles étoient rangées toutes les familles de l'Attique par rapport à leur origine. Il y a bien de l'apparence que ceux de la quatrième classe n'entroient point dans ce conseil, dont un quart demeuroit toujours assemblé dans le lieu nommé *Prytanée;* ce qui faisoit donner à ceux qui le composoient le nom de *prytanes (e).* Le mot du Scythe Anacharsis à Solon, sur la forme du gouvernement Athénien, dans lequel ce sont, dit-il, les gens habiles qui délibèrent et les ignorans qui décident, suppose

(e) Il est inutile de s'arrêter ici aux différentes divisions du conseil des prytanes et à l'ordre des séances de ces divisions, parce que l'ordre établi par Solon fut changé, lorsqu'après l'expulsion des Pisistratides, Clisthène, le restaurateur de la liberté, changea la division en quatre tribus, pour en introduire une nouvelle

que ce conseil des quatre-cents, où se faisoient les délibérations et où l'on ne pouvoit rien statuer, étoit autrement composé que l'assemblée générale et que les tribunaux judiciaires, et que ceux qui le composoient, étoient des citoyens choisis par la voie de l'élection. Solon lui-même, en comparant le peuple d'Athènes à un navire battu par les flots, et les deux conseils de l'Aréopage et du Prytanée à deux ancres qui le mettoient en état de résister à l'agitation de ces flots, met une différence essentielle entre ces deux conseils et l'assemblée générale. Je n'entre là-dessus dans aucun détail : il me suffit de rappeler ces choses, qui doivent être connues de tous ceux qui sont un peu instruits. On sait que l'Aréopage, ayant repris un nouveau lustre sous Solon, étoit chargé de veiller à l'observation des lois, et qu'il exerçoit une espèce de police générale à laquelle les magistrats eux-mêmes étoient soumis. Il n'étoit composé que des anciens magistrats, qui, après être sortis de charge, avoient été jugés dignes de cet honneur, d'après un examen particulier et très-rigoureux.

Plut. in Solon.

Le sage tempérament établi par Solon pour ménager le pouvoir et les intérêts des deux partis, fut gardé assez long-temps par les Athéniens; et lorsque Clisthène rétablit la liberté après l'expulsion des Pisistratides, quoiqu'il crût nécessaire d'introduire quelques changemens dans la division des citoyens en tribus, et qu'il augmentât le nombre des prytanes jusqu'à cinq cents, cependant il laissa subsister les réglemens de Solon dans toute leur vigueur.

Après la défaite des Perses à Salamine et à Platée, le peuple d'Athènes, enivré de la gloire dont il s'étoit couvert dans ces deux batailles, crut que les services rendus en cette occasion par les soldats et par les matelots qu'avoit fournis la quatrième classe, devoient faire abolir la distinction qui avoit existé jusqu'alors entre elle et les trois autres. Il prétendit que les magistratures devoient être remplies par les plus pauvres des citoyens comme par les plus riches.

Quelque attaché que fût Aristide au parti des riches et de l'aristocratie, il jugea qu'il valoit mieux accorder au peuple ce qu'il

Plut. in Aristid.

en dix tribus, et composa le conseil du Prytanée de cinq cents hommes pris cinquante dans chaque tribu, lesquels demeuroient assemblés pendant trente-cinq ou trente-six jours. Un plus grand détail est indifférent à l'objet que je me propose d'examiner, ou aux progrès de la démocratie ou de la puissance du peuple.

demandoit, que d'exposer la république aux suites d'une révolte et d'une sédition dans laquelle il ne seroit peut-être plus possible de modérer les prétentions d'une populace furieuse. Ce fut alors que le gouvernement devint tout-à-fait démocratique. Le peuple étant admis à toutes les charges et à tous les emplois, on cessa de les remplir par la voie de l'élection et du choix, et on y parvint par la voie du sort et du hasard, de même qu'aux places dans les tribunaux judiciaires.

Il y avoit cependant deux choses qui servoient à maintenir le crédit des riches : l'une, que les emplois et les magistratures n'ayant point de gages, il y avoit très-peu de citoyens de la quatrième classe qui se trouvassent en état de soutenir les dépenses, ou, du moins, l'abandon des occupations domestiques, auxquelles ces magistratures obligeoient ceux qui en étoient revêtus; l'autre, que l'autorité du tribunal de l'Aréopage étoit toujours extrêmement grande dans la république, et qu'il étoit presque impossible à ceux du peuple d'y être reçus au sortir des charges. Le plus petit reproche, par exemple, celui d'avoir été vu assis et mangeant dans un cabaret, suffisoit, s'il étoit prouvé, pour leur donner l'exclusion.

Ce fut Périclès qui ôta au parti des riches ces deux moyens qui lui restoient encore, de modérer un peu la puissance du peuple. Il anéantit presque entièrement l'autorité de l'Aréopage : nous ignorons par quels moyens; mais le témoignage d'Aristote ne nous permet pas de douter du fait. Ce tribunal ne conserva plus que le souvenir de son ancien crédit, et le nom d'aréopagite n'étoit plus qu'un titre vain et presque sans aucune fonction : aussi est-il difficile de trouver une seule occasion, dans toute la durée de la guerre du Péloponnèse, dont l'histoire nous est connue avec quelque détail, où l'on voie l'Aréopage avoir la moindre part aux événemens généraux et la plus légère influence dans les délibérations publiques.

Polit. lib. II, cap. 12.

Ibid. Périclès ayant fait assigner, sur le trésor public, des appointemens aux magistrats, à ceux du conseil et à ceux qui remplissoient les tribunaux, alors les plus pauvres citoyens se trouvèrent en état de prétendre à ces emplois. Il y a aussi beaucoup d'apparence que ce fut Périclès qui établit la distribution de trois oboles *(f)* en faveur des citoyens âgés de soixante ans qui se trouvoient à l'assemblée

(f) 9ˢ 3ᵈ de poids d'argent.

générale.

générale. Le scholiaste d'Aristophane attribue l'établissement de cette distribution à Cléon, dont il est fait si souvent mention dans les comédies d'Aristophane ; et sur la seule autorité de ce scholiaste, qui ne cite aucun garant, les écrivains modernes ont adopté cette opinion. Je crois cependant que c'est à Périclès, plutôt qu'à Cléon, que le peuple d'Athènes devoit cette distribution.

Schol. Aristoph. Plut. v. 330.

Xénophon et Aristote regardent ces sortes de distributions comme le plus sûr moyen de maintenir la démocratie et le gouvernement populaire, parce que, mettant les pauvres citoyens en état d'abandonner le travail journalier qui les nourrit, ils peuvent se trouver en assez grand nombre dans les assemblées pour s'y rendre les maîtres de la décision et pour l'emporter sur le parti des riches. Le poëte Aristophane fait monter ces distributions réglées à 150 talens, ou 900,000 drachmes par an ; ce qui fait, pour chacun des six mille citoyens qu'il dit y avoir part, 150 drachmes *(g)*.

Aristoph. Vespæ, v. 655, l'an 423 avant J. C.

Périclès en établit une autre de deux oboles pour chaque citoyen les jours de spectacles et de fêtes publiques. Aristophane fait monter à vingt mille le nombre des citoyens d'Athènes : si tous recevoient cette distribution, comme il y a beaucoup d'apparence, car les riches n'osoient la refuser, de crainte d'offenser les pauvres citoyens qui en avoient besoin, cela montoit pour chaque jour de fête publique à près de 7 talens *(h)*, et devoit faire, au bout de l'année, une somme assez considérable.

Ulpiani schol. in Demosth. 1. Olynth. p. 13.

Les commencemens de la guerre du Péloponnèse furent d'abord extrêmement agréables au peuple Athénien, parce que les dépenses générales ne servirent d'abord qu'à enrichir les particuliers ; et, en moins de six ans, au moyen de la solde excessive *(i)* donnée aux soldats et aux matelots, et de la construction et de l'armement d'un grand nombre de galères que la république mettoit en mer chaque année, on dépensa plus de 10,000 talens, tirés soit du trésor public où ils étoient en réserve, soit des contributions annuelles que payoient les alliés d'Athènes. Or 6,000 talens du trésor, 4,000 talens

(g) 159^l 16^s de notre monnoie actuelle, à 51^l le marc.

(h) 6 talens $\frac{2}{3}$ ou 40,000 oboles, 34,924^l 10^s.

(i) Cette solde fut d'abord d'une et de deux drachmes par jour [de 18^s 7^d et de 37^s 3^d]; dans la suite on la réduisit à 3 oboles [à 9^s 3^d], ou même à 2 oboles [à 6^s 2^d]: mais, par rapport au prix des denrées, la valeur de cette solde étoit au moins double de celle qu'elle auroit maintenant.

de la contribution des alliés, en six ans, et 3,700 talens dépensés en bâtimens publics, font 13,700 talens ou plus de 77 millions 918 mille de nos livres. La plus grande partie de cette somme resta entre les mains des particuliers, et augmenta la masse d'argent qui étoit dans le commerce; et c'est sans doute parce que l'argent étoit devenu beaucoup plus commun à Athènes, que le prix du blé avoit si considérablement haussé depuis le temps de Solon. Le médimne, qui étoit fixé à une drachme ou à 18 sous 7 deniers au temps de ce législateur, valoit 3 drachmes ou 2 livres 15 sous 11 deniers au temps du poëte Aristophane *(k)* : le prix avoit donc triplé en moins de cent cinquante ans. Il augmenta encore davantage par la suite; mais ce détail m'éloigneroit trop de mon objet principal.

Les suites de la guerre du Péloponnèse et de la funeste expédition de Sicile sont connues : j'ai parlé, dans la première partie de ces observations, de la révolution arrivée la vingt-unième année de la guerre du Péloponnèse. Cette révolution ôta au peuple l'administration des affaires pour la confier aux quatre-cents, comme je l'ai dit, et ensuite, après la destitution des quatre-cents, au conseil des cinq-mille; car les amis d'Alcibiade, qui avoient favorisé ce changement, espérant faciliter par-là son rappel de l'exil auquel il avoit été condamné pour l'affaire des statues de Mercure, ayant connu qu'il étoit encore plus redoutable aux quatre-cents qu'il n'étoit odieux aux partisans de la démocratie, se réunirent avec eux pour faire abolir ce conseil : il avoit subsisté pendant quatre mois.

La condamnation d'Alcibiade fut révoquée, et il fut même choisi pour être un des généraux de la flotte Athénienne. La pleine démocratie ne fut cependant pas sitôt rétablie; le pouvoir étoit entre les mains du conseil des cinq-mille, d'où l'on tiroit les juges et les membres du Prytanée. Les distributions et les gages, soit des juges, soit de ceux du conseil, ne furent point rétablis : cela est prouvé par le discours qu'Alcibiade tient dans Thucydide aux députés des

Lib. VIII, cap. 73, &c.

(k) Οἶσθ' οὖν ἀπολωλεκυῖα πυρῶν ἑκτέα, *Ecclesiaz.* vers. 543. L'*ecteus* ou le sixième du médimne valoit trois oboles : cette pièce est de l'an 393. Au temps de Démosthène, le médimne étoit fixé à 5 drachmes ou 4^{l} 13^{s}; au temps de Verrès, en Sicile il valoit 6^{l} 19^{s}, toujours en supposant le marc à 51^{l}. La cubature du médimne contenoit 4 boisseaux et $\frac{2}{11}$ du boisseau de Paris.

Athéniens qui lui portèrent en Asie la nouvelle de son rappel et de sa nomination au généralat.

Il paroît que l'ancienne forme du gouvernement démocratique ne fut entièrement rétablie qu'au retour d'Alcibiade à Athènes, en 407 *(l)*, trois ans et demi après la destitution des quatre-cents. On ne peut douter que les distributions et les gages n'eussent été rétablis en même temps; mais, comme la république étoit épuisée par la longueur de la guerre et par les pertes qu'elle avoit faites, cette distribution fut diminuée d'un tiers et réduite à 2 oboles : on en a la preuve dans les Grenouilles d'Aristophane, comédie représentée au plus tard en 405 *(m)*. Je m'attache à faire observer les changemens arrivés à cette distribution, parce que c'est une chose à laquelle on a fait peu d'attention, quoique ce fût peut-être ce qui causoit ce grand attachement du peuple d'Athènes à la forme démocratique.

Le détail de ce qui se passa dans l'affaire de la condamnation des six généraux, que la victoire navale qu'ils venoient de remporter près des îles Arginuses *(n)* ne put empêcher d'être condamnés et exécutés, sous prétexte qu'ils avoient manqué de rendre les derniers devoirs aux Athéniens morts dans la bataille, ce détail, dis-je, prouve qu'alors la pleine autorité étoit entre les mains du peuple, et qu'il regardoit même comme des ennemis de la démocratie, ceux qui vouloient l'obliger à suivre la forme prescrite par les lois dans les procès criminels. *Xenoph. Hellen. l. 1, p. 449.*

Socrate, que le sort avoit mis alors au nombre des prytanes, fut un de ceux qui montrèrent le plus de fermeté, comme nous l'apprend Xénophon; et cette action, toute juste qu'elle étoit, devoit le rendre odieux aux partisans outrés de la démocratie *(o)*.

(l) Son retour est du 25 thargelion, jour de la célébration des Plynthéries, fête lugubre qui tomboit à la fin du printemps. L'éclipse totale de lune du 26 avril 406, marquée par Xénophon à l'année qui suivit le rétablissement d'Alcibiade, montre que son retour est de l'année 407 et de l'archontat d'Antigènes.

(m) Dans cette pièce, qui est peut-être de l'an 406, à l'occasion des deux oboles qu'exige Caron pour le passage du fleuve infernal, Bacchus dit : *C'est donc la même chose par-tout, et l'on donne aussi deux oboles dans les enfers.* Sur quoi le scholiaste observe que le poëte fait allusion au salaire des juges.

(n) Ce sont trois îles situées entre l'île de Lesbos et le continent de l'Asie mineure. *Strab.* lib. XIII, p. 617.

(o) S'il étoit besoin d'une nouvelle preuve que la démocratie avoit été rétablie alors, ce fait particulier nous en

Alcibiade ne fut pas long-temps à s'apercevoir de la faute qu'il avoit faite, de rétablir la pleine démocratie et d'abolir le conseil des cinq-mille, pour rendre toute l'autorité au peuple : car les troubles recommencèrent dans la ville; et, au premier malheur qui lui arriva, on le destitua du généralat comme ennemi du parti populaire; ce qui arriva avant la bataille des Arginuses et dès l'année 407.

Sur la fin de l'automne de l'année 406, la flotte Athénienne avoit été totalement défaite par Lysander auprès d'Ægos Potamos *(p)*. Les Lacédémoniens employèrent l'année 405 à soumettre les alliés des Athéniens; et, sur la fin de l'automne, ils allèrent mettre le siége devant Athènes.

La république étoit dans la plus déplorable situation; elle n'avoit plus ni flotte ni armée au-dehors : tous ses alliés l'avoient abandonnée ; et au-dedans elle étoit déchirée par les deux factions des riches et du peuple, qui, loin de se réunir pour chercher les moyens de remédier aux malheurs de l'État, ne pensoient qu'à s'imputer mutuellement les fautes qui avoient causé ces malheurs.

Lysander, qui connoissoit la situation des esprits, qui savoit que la ville étoit dépourvue de vivres, et qui ne craignoit point qu'elle fût secourue, puisqu'elle n'avoit plus ni alliés ni troupes, se contenta d'en former un blocus très-exact. Les Athéniens ayant fait plusieurs propositions qui ne furent point écoutées, furent enfin obligés par la famine de se remettre à la discrétion de Lysander. Il entra dans la ville, le 16 munichion ou du dixième mois de la quatrième année de l'olympiade 93, c'est-à-dire, au printemps de l'an 405 avant l'ère Chrétienne. Cette date est démontrée par celle de l'éclipse de soleil de l'année olympique qui commença l'été suivant. Cette éclipse, rapportée dans Xénophon, est du 13 septembre 404.

Plut. Lysand.

Hellen. lib. II.

Lysander destitua tous les magistrats à son entrée dans Athènes;

fourniroit une sans réplique. Socrate n'étoit pas du nombre des citoyens riches : fils d'un statuaire médiocre, son patrimoine ne montoit, avant la banqueroute qui le ruina, qu'à 7000 drachmes, selon Démétrius de Phalère, cité par Plurarque *(Vie d'Aristide)*, qui font 6524 livres poids d'argent de notre monnoie actuelle. Depuis la banqueroute qu'on fit à Socrate, il ne lui restoit en tout, compris sa maison et ses meubles, que 5 mines ou 500 drachmes [466 liv.]. *Xenoph. Memorabil.* lib. V, pag. 822.

(p) Cette rivière de *la Chèvre* tombe dans la Propontide, au nord de l'entrée septentrionale du Bosphore de Thrace : elle est sur la côte d'Europe, dans une baie ou petit golfe opposé au cap d'Asie

et comme il n'y eut point d'archontes, ou que du moins ils ne furent pas nommés suivant la forme ancienne, on la regarda comme une année d'anarchie, ainsi que le dit Xénophon. On voit cependant, par un plaidoyer de Lysias, que cet archontat étoit compté, et qu'on employoit le nom de cet archonte irrégulier pour dater cette année *(q)*, en parlant devant les tribunaux. *Ibid. p. 461.*

Les Lacédémoniens abolissoient le gouvernement populaire partout où ils devenoient les maîtres; et ce fut par-là qu'ils commencèrent à Athènes. Ils nommèrent trente hommes en qui devoit résider toute l'autorité, et qui, après avoir établi les nouvelles lois qu'ils vouloient substituer aux anciennes, devoient choisir trois mille citoyens pour former le conseil public, et du nombre desquels devoient être tirés les magistrats et les juges.

Comme la mer faisoit la plus grande force des Athéniens, et que le port du Pirée, séparé de la ville par une distance de quarante stades ou d'environ quatre mille pas, lui étoit attaché par deux longues et fortes murailles, Lysander obligea les Athéniens d'abattre eux-mêmes dix stades de ces longues murailles qui assuroient la communication de la ville avec le port. Il saisit ou brûla tous leurs vaisseaux, à la réserve de douze qu'il leur laissa, sans qu'il leur fût permis d'en augmenter le nombre.

Les deux plus considérables des trente, nommés par Lysander, étoient Théramène et Critias, tous deux élèves ou amis de Socrate. Théramène, qui avoit rempli les premiers emplois et qui avoit eu plusieurs commandemens, étoit moins corrompu que Critias; mais la facilité de son caractère indécis, et la mollesse de son ame, ne servoient qu'à l'empêcher d'être tout-à-fait méchant sans le rendre tout-à-fait vertueux. Il ne se seroit pas porté de lui-même à la tyrannie et au crime; mais il n'avoit pas la force de résister aux mauvais conseils. Pour Critias, sa conduite, et tout ce que les anciens en ont dit, montrent que son cœur et son esprit étoient également corrompus; qu'il joignoit la débauche et l'athéisme de système avec l'ambition et la cruauté; que non-seulement les crimes utiles ne lui coûtoient rien à commettre, mais qu'il les employoit même

(q) Lysias, *Orat. pro sacra Oliva*, p. 136, Xénophon, *Hellenic.* l. II, c. III, et Athénée, *Deipnos.* l. XIV, c. 3, nomment cet archonte, Pythodore. *[Vid. plurim. in* Corsini, *Fast. Attic.* tom. III, p. 262 et 282*]*.

comme des moyens indifférens. Ce Critias étoit cousin germain de la mère de Platon, qui, par cette raison, l'a beaucoup ménagé et lui a donné des rôles très-honorables dans ses dialogues, quoique sa mémoire fût en exécration à Athènes, comme on le voit par la façon dont en parlent tous les orateurs.

Théramène et Critias ne se hâtèrent point de former le conseil des trois-mille ; ils nommèrent seulement onze magistrats qui avoient sous leurs ordres l'administration de la ville, et dix qui avoient celle du Pirée. Ils craignoient l'établissement d'un conseil dont ils n'auroient pu être les maîtres ; et on voit que Lysander, qui ne pensoit qu'à ruiner Athènes, cette ancienne et redoutable rivale de Sparte, protégeoit leur tyrannie.

Xenoph., lib. II. Diod. lib. XIV.

Les trente commencèrent par bannir les sycophantes : c'étoient des hommes qui, sous prétexte de zèle pour la démocratie, exerçoient à découvert l'infame métier de délateurs publics, en dénonçant comme ennemis du gouvernement populaire ceux qui refusoient d'acheter leur silence. Mais lorsque les trente eurent obtenu de Lysander une garnison Lacédémonienne, ils s'attaquèrent aux plus considérables des citoyens et à ceux qu'ils crurent les plus opposés à la tyrannie.

Æsch. in Ctesiph. pag. 466. Isocrat. Areopagitic. pag. 363.

Æschine, dans le plaidoyer contre Ctésiphon, fait monter à plus de quinze cents le nombre de ceux qui furent massacrés par les ordres des tyrans, sans garder aucune forme judiciaire, et qui furent même privés des honneurs funèbres. Théramène, trop foible pour être tout-à-fait méchant, eut horreur d'être le complice de la cruauté de Critias : peut-être commença-t-il à la redouter pour lui-même; c'est du moins ce que Lysias insinue dans son discours contre Ératosthène. Mais le repentir de Théramène lui devint funeste, et n'aboutit qu'à causer sa perte. Critias le fit condamner à mort par le conseil des trois-mille, qu'il avoit enfin été forcé de nommer pour donner quelque forme au gouvernement, mais qu'il n'avoit rempli que de ceux dont il pouvoit être le maître. Après la mort de Théramène, Critias ne garda plus de mesures.

Xenoph. Memorabil. lib. I.

Xénophon dit que Socrate fut le seul qui s'opposa à Critias dans le procès de Théramène; et il vante beaucoup le courage et l'attachement à la justice qu'il montra en cette occasion. Platon n'a pas dit un seul mot de cette action de Socrate, parce qu'il n'auroit pu

le faire sans rappeler un souvenir fâcheux pour la mémoire de Critias, son parent, qui lui étoit plus chère que la gloire de ce maître auquel il se dit si attaché : il se contente de rapporter que Socrate ayant été chargé avec plusieurs autres d'aller arrêter et mettre à mort un citoyen dans sa métairie, il quitta ses compagnons quand il fut hors de la ville, et s'en revint chez lui.

L'attachement de Socrate pour Théramène, qui, malgré les éloges que lui donne Diodore de Sicile, étoit au fond un de ceux qui avoient fait le plus de mal (c'est ainsi qu'en parle Lysias), ne dut pas réconcilier ce philosophe avec les partisans de la démocratie. Des quinze cents citoyens mis à mort sans aucune formalité de justice, Théramène, l'ennemi de cette démocratie, étoit le seul dont Socrate eût voulu prendre la défense.

Cependant les plus braves et les plus riches citoyens d'Athènes avoient de bonne heure quitté la ville pour se soustraire à la tyrannie des trente. Ils se réunirent, et, sous la conduite de Thrasybule, dont la capacité s'étoit fait connoître dans divers emplois considérables, ils s'emparèrent de Phylé, forteresse importante sur les frontières de la Béotie, qui les rendoit maîtres des passages pour entrer de ce pays dans l'Attique, et les mettoit en état de faire des courses jusqu'aux portes d'Athènes. Cet événement est du 12 boédromion, ou du commencement de l'automne de l'an 404. Anytus, l'un des accusateurs de Socrate, partageoit le commandement avec Thrasybule : Lysias le nomme un des *stratéges* ou généraux de la république.

Plut. de gloria Atheniensium.

Critias, voyant les forces des bannis s'accroître de jour en jour, crut devoir tout tenter pour les chasser de ce poste : il marcha contre eux ; mais le mauvais succès de cette expédition ne servit qu'à lui faire sentir combien il lui seroit difficile d'asservir des hommes qui préféroient la liberté à tout. La circonstance rapportée par Xénophon, qu'il tomba de la neige ce jour-là, nous montre que l'on étoit au commencement de l'hiver.

Critias, jugeant qu'il auroit peine à se maintenir dans Athènes, où il avoit tout à craindre de ceux qui l'entouroient, songea à s'emparer d'Éleusis pour en faire une place de retraite en cas de besoin. Pendant qu'il exécutoit ce projet avec le secours de la garnison Lacédémonienne, les exilés, sous la conduite de Thrasybule,

s'emparèrent du Pirée. L'importance de ce poste, qui les mettoit en état de faire des courses jusque sous les murs d'Athènes, et d'empêcher qu'elle ne pût tirer ni vivres ni secours de la mer, détermina Critias à marcher contre Thrasybule avec toutes ses forces ; mais il fut tué dans une escarmouche. Son pouvoir avoit duré huit mois, suivant Xénophon ; ce qui oblige de placer sa mort au plutôt au commencement de l'an 403.

Cet événement causa une révolution dans Athènes ; mais la tyrannie ne fit que changer de forme : aux trente que l'on destitua et qui se retirèrent à Éleusis, on substitua dix autres citoyens qui gouvernoient avec la même autorité.

Cependant les progrès de Thrasybule commençoient à inquiéter les Lacédémoniens : ils craignirent que les citoyens d'Athènes ne se joignissent à lui ; et, sous un tel chef, les deux partis réunis pouvoient encore devenir redoutables : en conséquence ils ordonnèrent à Lysander, qu'ils nommèrent *Harmoste*, d'aller assiéger Thrasybule dans la forteresse du Pirée.

Les bannis étoient au plus au nombre de mille, et manquoient de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un siége ; ainsi ils ne pouvoient résister long-temps : mais la jalousie qu'avoient conçue les deux rois de Sparte du crédit de Lysander, sauva la république d'Athènes. Pausanias se fit envoyer avec une armée pour faire le siége par terre, et, après quelques légères escarmouches, il fit entendre aux exilés que le conseil de Sparte leur accorderoit la paix à des conditions raisonnables. Il fit insinuer aussi aux partisans cachés de la démocratie, qui étoient dans Athènes, que le conseil ne vouloit pas établir la tyrannie. Les deux éphores qui accompagnoient Pausanias, avoient été gagnés : ainsi, le conseil de Sparte ajoutant plus de foi à ce qu'ils écrivirent qu'à tout ce que pouvoit mander Lysander, écouta favorablement les députés du peuple d'Athènes, qui étoient Céphisophon et ce Mélitus duquel j'ai tant parlé dans la première partie de ce Mémoire. On envoya quinze Spartiates à Athènes, chargés de régler les conditions du nouveau traité. Les deux partis, après s'être réunis et avoir rétabli l'ancienne forme du gouvernement, promirent qu'ils observeroient la paix jurée avec les Lacédémoniens. On accorda une amnistie générale à tous les citoyens, à l'exception des dix et de ce qui restoit des

trente ;

trente ; on permit aux premiers de se retirer à Éleusis, avec ceux des citoyens qui voudroient les suivre.

Les Lacédémoniens ayant rappelé leurs troupes, Thrasybule rentra dans Athènes avec les exilés, qui étoient au nombre d'un peu plus de mille ; et après avoir exhorté les riches à la modération, et leur avoir remontré, par l'exemple qui venoit d'arriver, combien ils devoient peu compter sur la protection des Lacédémoniens, il les exhorta à rétablir les anciennes lois, à vivre en paix et à observer le serment qu'ils avoient fait de tout oublier de part et d'autre. *Xenoph. ibid.*

Les trente avoient établi des archontes, parmi lesquels Pythodore donnoit, comme je l'ai dit, son nom à l'année ; mais, comme son autorité n'étoit pas légitime, Thrasybule voulut nommer à sa place, pour ce qui restoit de cette année, l'orateur Lysias qui avoit rendu des services importans au parti de la liberté, ayant fourni aux exilés de l'argent et des armes. Les Athéniens agréèrent d'abord ce choix, et Lysias commença les fonctions d'archonte ; mais l'ordonnance du peuple ayant été faite sans avoir été proposée auparavant dans le Prytanée, ou conseil des cinq-cents, Archinus, l'un des chefs des exilés, intenta une action contre Lysias comme contre un homme qui exerçoit une autorité illégale. Lysias fut obligé de se démettre, et ne fut depuis élevé à aucune charge, n'ayant pu effacer l'impression que cette aventure avoit faite sur l'esprit du peuple. Ce même Archinus fit passer un décret en l'honneur des exilés, par lequel on leur accordoit une couronne de l'olivier sacré et une somme de 1,000 drachmes pour sacrifier en commun. C'est ce que nous apprend Æschine, dans sa harangue contre Ctésiphon. *Lysias, orat. VII.* *Plut. Vie de Lysias.* *Æsch. in Ctesiph. pag. 458.*

L'amnistie fut jurée avec la plus grande solennité, et revêtue de la religion des sermens les plus sacrés. Elle s'étendoit généralement à tout ce qui étoit antérieur à l'archontat d'Euclide, qui fut élu au commencement de l'année Athénienne suivante, c'est-à-dire, au commencement de l'été de l'année 403. Aux anciennes lois de Dracon et de Solon, qui établissoient la démocratie, on en ajouta de nouvelles, et une entre autres que rapporte l'orateur Andocide, laquelle permettoit de tuer et de s'emparer des biens de ceux qui auroient donné atteinte à la démocratie, ou qui auroient seulement accepté quelque emploi contraire à cette même démocratie. Tous

les orateurs Grecs parlent beaucoup de cette amnistie jurée sous l'archontat d'Euclide, et des nouvelles lois qui furent établies alors.

L'inquiétude que devoient causer aux Athéniens de la ville ceux du parti des trente, retirés à Éleusis, ne dura pas long-temps; car la division s'étant mise entre ces derniers, ils poignardèrent leurs chefs, et ils demandèrent à revenir dans la ville : on le leur accorda, et on les comprit dans l'amnistie.

Telle étoit alors la situation des affaires d'Athènes : le peuple avoit repris toute son ancienne autorité; et il en étoit d'autant plus jaloux, qu'il avoit reconnu combien le nombre des ennemis de la démocratie étoit grand, et quelles facilités ils avoient trouvées à la détruire. Il paroît que l'on avoit rétabli les distributions d'argent, non-seulement pour les juges, mais encore pour ceux qui se trouvoient aux assemblées : mais il semble que cette distribution n'étoit plus que d'une seule obole par tête. La république n'étoit pas alors en état de soutenir de grandes dépenses; la marine d'Athènes étoit absolument détruite; ses alliés avoient pris parti avec les Lacédémoniens, et son commerce devoit être bien diminué. Cependant, comme la hauteur et la dureté du gouvernement de Sparte rendoient sa puissance odieuse aux autres villes Grecques, les affaires d'Athènes se rétablirent en peu de temps, et les distributions redevinrent de 3 oboles comme autrefois. Dans la comédie de l'Assemblée des femmes, jouée la quatrième année de la XCVI.e olympiade, dans l'automne *Aristoph. Eccles. v. 292, 302, 303.* de l'an 393, il est parlé de cette distribution de 3 oboles; mais on fait mention d'un temps voisin de celui où l'on est, dans lequel on ne donnoit qu'une seule obole, et d'un autre plus éloigné dans lequel on ne faisoit aucune distribution, et dans lequel on servoit la république sans recevoir de gages *(r)*. Je m'arrête un peu sur ces distributions; mais ceux qui ont lu les écrivains de ce temps-là, savent combien elles touchoient les Athéniens. C'étoit-là peut-être ce qui attachoit le plus le peuple à la démocratie.

Le détail de ce qui se passa les années suivantes dans Athènes,

(r) Le discours de Lysias, au sujet de la distribution d'une obole, prononcé après l'expulsion des trente, nous montre qu'on lui faisoit un crime de ce qu'étant riche, il recevoit cette obole que l'on donnoit non-seulement aux pauvres citoyens, mais encore aux archontes. Lysias avoit été extrêmement riche, et il avoit dépensé près de dix talens, seulement pour les spectacles et pour les fêtes publiques, de la dépense extraordinaire desquelles il avoit été chargé. *Lys. Apol.* pag. 161.

nous est peu connu, soit parce que la république étant hors d'état de prendre part aux affaires générales, elle se contentoit de songer à réparer sans bruit les pertes qu'elle avoit faites, soit parce que Xénophon, qui partit l'année suivante 402 pour aller servir sous le jeune Cyrus, ne put être témoin de ce qui se passoit dans Athènes, *Diog. Laert. in vit. Xenoph.* et que n'étant même jamais rentré depuis dans cette ville dont il fut banni à cause de ses liaisons avec les Lacédémoniens, il eut peu d'occasions de s'instruire du détail de l'histoire particulière d'Athènes. Aussi voyons-nous que, depuis l'expulsion des trente, son Histoire Grecque ne parle guère que de ce qui regarde les Lacédémoniens.

Le crédit de Lysander ayant souffert alors quelque diminution à Sparte, les partisans de la démocratie profitèrent si bien de cet intervalle, qu'ils vinrent en peu d'années à bout de relever le crédit et la puissance d'Athènes. Les sollicitations des trente avoient engagé les Lacédémoniens à faire assassiner Alcibiade, dont ils redoutoient le courage et l'habileté; mais il étoit resté un puissant défenseur à la liberté d'Athènes dans la personne de Conon. Ce général, après la perte de la bataille navale d'Ægos Potamos, n'avoit pas jugé à propos de s'aller remettre entre les mains d'une populace irritée, qui, sur un prétexte très-léger, venoit de condamner à la mort les six généraux ses collègues, malgré la victoire qu'ils avoient remportée : il crut devoir se réserver pour des temps plus heureux, et se retira dans l'île de Cypre, d'où il passa au service du roi de Perse. Le crédit qu'il acquit bientôt à sa cour, le mit en état de lui faire ouvrir les yeux sur la faute qu'il faisoit de laisser les Lacédémoniens devenir les maîtres de la Grèce, qui tourneroit ses armes contre lui dès qu'elle seroit réunie sous une seule autorité. La révolte du jeune Cyrus, qui fut soutenue par les Lacédémoniens, donna un nouveau poids aux représentations de Conon ; et, après la mort de ce jeune prince, la protection déclarée du roi de Perse mit Conon en état de relever les affaires d'Athènes. La mort du jeune Cyrus est de l'an 401, et le retour des troupes Grecques qui l'avoient accompagné est de l'an 400, dans l'automne. Xénophon étoit avec elles ; et les anciens marquent la même année pour celle de ce retour et pour celle de la mort de Socrate : mais c'est la même année Grecque qui comprend une partie de l'an 400 et de l'an 399, au printemps de laquelle arriva cette mort.

Xenoph. Hellen. lib. III; Diod. Sic. lib. XIV.

Après une guerre de quelques années entre les Lacédémoniens et le roi de Perse, celui-ci avoit enfin compris que le moyen le plus sûr et le plus facile de se délivrer de ces redoutables ennemis, qui, sous la conduite d'Agésilas, remportoient des avantages continuels sur ses satrapes, étoit de leur donner tant d'affaires dans le sein même de la Grèce, qu'ils fussent obligés de rappeler ce prince avec ses troupes. L'argent que le roi de Perse sut répandre dans les villes Grecques, produisit cet effet : aussi Agésilas disoit-il qu'il avoit été chassé d'Asie par *trente mille dariques*. Dans l'été de l'année 394 se donna la bataille d'Haliarte, où le fameux Lysander fut tué, plus de cinq ans après la mort de Socrate. La flotte des Grecs sous la conduite de Conon, jointe à celle du roi de Perse, battit, cette même année, celle des Lacédémoniens auprès de Cnide. Les Athéniens se déclarèrent contre les Lacédémoniens en faveur des Thébains; et cette démarche éclaira ceux de Sparte sur la faute que l'on avoit faite, de permettre le rétablissement de la démocratie. Le roi Pausanias fut cité en justice, déposé et condamné, autant pour avoir favorisé ce rétablissement que pour n'avoir pas joint ses troupes à celles de Lysander. Mais, en punissant l'auteur de la faute, on n'y apportoit pas de remède, et l'on n'en prévenoit pas les suites. La bataille navale de Cnide précéda de quelques jours l'éclipse de soleil du 25 août 394 : ainsi la date de ce combat est constante. Le rétablissement des longues murailles par Conon, postérieur, selon les anciens, de six ans à la mort de Socrate, est de l'année suivante 393, au commencement de l'été; ce qui montre que la mort de Socrate est de l'an 399, comme je l'ai supposé d'après les anciens.

Vid. Phavorin. in Diog. Laert. Vit. Socrat.

Je ne pousserai pas plus loin cette histoire abrégée de la démocratie Athénienne, qui, malgré l'attention que j'ai eue d'en retrancher tous les détails et toutes les discussions, paroîtra peut-être encore trop étendue; mais j'ai cru qu'elle étoit absolument nécessaire pour montrer quelle étoit la situation des affaires au temps de la mort de Socrate, postérieure de trois ans et demi au rétablissement de la liberté.

Les partisans zélés de l'administration populaire devoient craindre continuellement que les Lacédémoniens ne vinssent à ouvrir les yeux sur la faute qu'ils avoient faite. Athènes n'étoit pas encore en état de leur résister, et la moindre division, excitée entre les citoyens au

sujet de la forme du gouvernement, pouvoit fournir aux Lacédémoniens un prétexte de rétablir l'oligarchie. Cette division étoit d'autant plus à craindre, que la disposition intérieure des esprits au-dedans de la ville n'étoit nullement favorable à la démocratie. Les écrits de Thucydide, ceux de Xénophon *(s)*, ceux de Platon, ceux d'Isocrate, en un mot tout ce qui nous reste de ce temps-là, nous montre que, quoique les plus éclairés et les plus sages fussent pour la liberté et pour un gouvernement dans lequel l'autorité fût partagée entre plusieurs, ils inclinoient tous cependant pour la forme aristocratique; la démocratie Athénienne leur semblant moins un état de liberté que celui d'une tyrannie exercée par une populace furieuse et insensée, que les délations des sycophantes et les discours des démagogues portoient aux actions les plus injustes.

Thucyd. lib. VIII; Xenoph. de Rep. Atheniens. Plat. passim.; Isocr. Areopagitic.

La comédie de l'Assemblée des femmes, d'Aristophane, nous montre qu'il y avoit un parti qui soutenoit la nécessité d'abolir les distributions d'argent. Cette comédie est de l'an 393, postérieure de six ans à la mort de Socrate, et d'un temps où les affaires commençoient à prendre une situation plus avantageuse. L'Aréopagitique, discours composé par Isocrate, l'ami de Socrate, roule tout entier sur la nécessité d'abolir la démocratie établie par Périclès, pour rétablir celle de Solon, et de donner les emplois et l'entrée dans le conseil uniquement aux citoyens que leur fortune mettoit en état de se passer d'appointemens.

La manière de conférer les emplois et de remplir les tribunaux par le sort, suivie dans la démocratie de Périclès, étoit peut-être ce que l'on pouvoit imaginer de plus déraisonnable, puisque le sort tomboit plutôt sur les sujets vicieux et incapables, que sur ceux qui étoient propres à remplir ces emplois, ceux-ci faisant toujours le plus petit nombre : mais, comme par-là tous les citoyens étoient égalés les uns aux autres, on regardoit cette forme de promotion comme essentielle à la démocratie; et c'étoit un crime que de railler ces magistrats *choisis par la féve;* car c'est l'expression dont on se servoit à Athènes. Les suffrages se donnant de même avec des féves

Herod. VI, 109; Thucyd. VIII, p. 546, 553; Xenoph. in Memorabil. l. I, p. 712; Demosth. in Timocr. Vid. Ulpian. Schol. pag. 823.

(s) L'ouvrage de Xénophon, sur la république d'Athènes, est au fond une satire continuelle dans laquelle, en découvrant les désordres et les injustices de ce gouvernement, on ne les excuse qu'en montrant qu'ils sont non-seulement les suites nécessaires de la démocratie, mais encore les seuls moyens de la maintenir.

dans plusieurs occasions, on disoit aussi *gouverner par la féve (t)*, pour désigner le gouvernement démocratique.

Xénophon, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire de Socrate, rapportant les diverses choses alléguées dans le plaidoyer des accusateurs de ce philosophe pour prouver la séduction des jeunes citoyens, qui lui étoit imputée, nous apprend qu'on l'accusoit, entre autres choses, d'avoir dit qu'il falloit être *insensé* pour confier le gouvernement de l'État à des magistrats tirés au sort, tandis que, pour les choses les moins importantes, on se garderoit bien d'employer des ouvriers pris de cette façon. Les accusateurs ajoutoient que, par-là, il accoutumoit les jeunes citoyens à mépriser la forme de gouvernement établie, et leur inspiroit la hardiesse de tout entreprendre pour le changer. Pour prouver que ce n'étoient pas là des craintes chimériques, on citoit l'exemple de Critias et d'Alcibiade, tous deux formés par les instructions de Socrate, et qui avoient tous deux plongé la république dans les plus grands malheurs.

Xénophon emploie beaucoup de paroles pour répondre à cette accusation : mais, après les avoir lues, on ne trouve pas qu'elle ait rien perdu de sa force ; car Xénophon convient de tous les faits, des discours de Socrate contre les magistrats tirés au sort, des leçons qu'il avoit données à Critias et à Alcibiade, et de tous les maux que ces deux hommes avoient causés par leur ambition. La preuve de séduction devoit paroître complète aux yeux des partisans de la démocratie, qui regardoient cette élection par le sort comme le seul moyen de conserver l'égalité entre tous les citoyens. Socrate enseignoit, disoit-on, aux jeunes citoyens, des maximes dangereuses qu'il ne daignoit pas même désavouer ; et l'on devoit juger, par la conduite de deux des jeunes gens qui avoient pris ses leçons, quelle impression de semblables maximes avoient faite sur leurs esprits.

Voilà, sans doute, quel étoit le grand crime de Socrate aux yeux des Athéniens ; et voilà ce qui le fit condamner par ses juges. Ses plus dangereux ennemis n'étoient pas les sophistes, en supposant même qu'ils l'aient été ; car ces gens, qui étoient en petit nombre, très-décriés par la condamnation de Protagore leur chef, et odieux d'ailleurs à ceux que l'on nommoit les *politiques*, dont

(t) De là viennent les termes *κυαμεύω, sortior; κυαμευτὸς, sorte lectus; κυαμευτὴς, sortilegus,* en parlant des élections.

ils débauchoient les élèves, devoient avoir alors bien peu de crédit : les partisans outrés de la démocratie étoient des ennemis beaucoup plus dangereux. Les preuves de fermeté que Socrate avoit données pendant la tyrannie des trente, son éloquence insinuante, et l'autorité qu'il avoit acquise sur l'esprit des jeunes gens qui le suivoient en foule, le rendoient un homme très-redoutable, dans un temps où la république étoit encore divisée en deux partis qui ne pouvoient avoir oublié, en deux ou trois ans, tous les maux qu'ils s'étoient faits mutuellement. Si Xénophon s'étoit trouvé à Athènes au temps de cet événement, si, du moins, nous avions quelques-unes des continuations de l'Histoire de Thucydide citées par les anciens, nous y apprendrions peut-être qu'il s'étoit passé quelque chose dans Athènes, qui, redoublant les inquiétudes des partisans de la démocratie, leur avoit fait juger la perte de Socrate nécessaire.

Au défaut de ces historiens, nous devons nous en rapporter, sur la cause de la mort de Socrate, à ce que l'on en disoit dans Athènes même, environ cinquante ans après, non pas dans ces ouvrages qui, comme l'apologie composée par Platon, ne sortoient de l'ombre du cabinet que pour passer sous les yeux d'un petit nombre de lecteurs choisis, et dont on ne redoutoit pas alors beaucoup les contradictions, mais dans des plaidoyers prononcés publiquement devant les mêmes tribunaux où Socrate avoit été condamné. Nous voyons, dans la harangue d'Æschine contre Timarque *(v)*, que l'on n'imputoit point la mort de Socrate à une autre cause que celle que j'ai alléguée. Voici comment s'exprime cet orateur : « O Athéniens ! » dit-il aux juges, vous qui avez fait mourir le sophiste Socrate *à cause des leçons qu'il avoit données à Critias (x)*, l'un de ces trente » hommes qui détruisirent le gouvernement populaire, vous laisserez-vous toucher par l'intérêt particulier d'un orateur tel que » Démosthène ? &c. »

Æschines adv. Timarch. pag. 287.

(v) Le plaidoyer d'Æschine contre Timarque est de la III.[e] année de l'olympiade 108.[c], ou de l'an 54, au plus, après la mort de Socrate. La date en est constante, puisque ce fut au retour de sa troisième ambassade vers Philippe, qu'Æschine mit Timarque en justice, pour prévenir l'accusation que le même Timarque étoit près d'intenter contre lui au sujet de cette ambassade. *Voy.* la Vie de Démosthène, par le P. Schott, à la tête des Harangues de cet orateur. *Proleg. pag. 43.*

(x) Ἔπειθ' ὑμεῖς, ὦ Ἀθηναῖοι, Σωκράτην μὲν τὸν σοφιστὴν ἀπεκτείνατε, ὅτι Κριτίαν ἐφάνη πεπαιδευκὼς, &c.

Ce passage d'Æschine *(y)* établit formellement les deux points que j'ai avancés ; l'un, que Socrate ne passoit point pour être l'ennemi des sophistes en général, puisqu'on lui donnoit à lui-même le titre de sophiste ; l'autre, que son crime, et ce qui avoit causé sa mort, étoit ses liaisons avec un homme qui avoit détruit le gouvernement populaire. Le discours de Socrate à Antiphon, et qui est rapporté par Xénophon, nous montre que Socrate se piquoit sur-tout de former, par ses instructions, des sujets capables de prendre part au gouvernement ; et il prétendoit rendre par-là de plus grands services à la république, que s'il eût été assidu à se trouver aux assemblées, et que s'il eût pris part aux délibérations publiques. Dans ce même discours, il ne met de différence entre lui et les autres sophistes, que celle de donner ses leçons gratuitement, et de n'y admettre que ceux qui sont en état de profiter de ses instructions. L'exemple de Critias et celui d'Alcibiade font pourtant voir qu'il n'étoit pas toujours heureux dans son choix. « Les sophistes, dit-il au même endroit, » sont semblables à ces femmes qui s'abandonnent au premier venu, » pour une somme d'argent ; mais pour lui, c'est une femme qui » n'accorde ses faveurs qu'à des amans que leur mérite et leurs » soins en ont rendus dignes. »

Xenoph. Memorabil. lib. 1, pag. 730, 731.

Socrate se donnant donc lui-même comme un homme qui formoit ses élèves pour le gouvernement, on croyoit devoir juger de

(y) Æschine, mort à l'âge de 75 ans, l'année même dans laquelle Antipater détruisit le gouvernement populaire à Athènes, et dans laquelle mourut Démosthène *(Anonym. Vit. Æschin.)*, c'est-à-dire, l'an 321 (olymp. CXIV, 3.°), étoit né en 396, trois ans après la mort de Socrate en 399. Mais Atromète, père d'Æschine, qui avoit 94 ans en 342, lorsqu'Æschine composa son discours pour justifier sa conduite dans l'ambassade vers Philippe *(De falsâ legatione, pag. 407)*, avoit 36 ans au temps de la mort de Socrate. Il étoit un des citoyens qui avoient abandonné Athènes pour éviter la tyrannie de Critias, et qui rétablirent la démocratie avec Thrasybule. Æschine répète, dans la plupart de ses harangues, que cet Atromète l'avoit entretenu, dès son enfance, de tous les détails de l'histoire de ces temps-là. Un événement aussi singulier que celui de la condamnation de Socrate, ne pouvoit lui avoir échappé : la circonstance des liaisons de Socrate avec Critias étoit de nature à être saisie par un homme que la tyrannie de ce même Critias avoit forcé d'abandonner Athènes ; et il étoit naturel qu'il en eût souvent parlé à son fils. Quelques anciens supposoient que l'orateur Æschine avoit été disciple de Platon : il est du moins certain qu'il avoit été l'écouter plusieurs fois ; car Démétrius de Phalère, et Hermippus, qui avoient vu cet orateur, et qui nioient qu'il eût été le disciple de ce philosophe, convenoient cependant qu'il avoit assisté à plusieurs de ses leçons. *Anonym. Vit. Æschin. et prolegom. in Demosth. orat.* pag. 40.

la doctrine du maître par la pratique des plus célèbres d'entre ses élèves, et on ne doutoit point que tout son système ne fût une suite de ses principes sur la façon de choisir les magistrats par le sort; en un mot, on le croyoit opposé à la démocratie. L'histoire d'Athènes nous montre combien le peuple étoit facile à s'alarmer sur cet article; elle est remplie d'exemples qui nous apprennent qu'il lui en a fallu souvent beaucoup moins pour condamner à l'exil et même à la mort, des gens parmi lesquels il s'en trouve d'une toute autre importance et (qu'il me soit permis de le dire sans offenser les admirateurs de Socrate) d'un tout autre mérite que ce philosophe : la liste n'en finiroit point, et comprendroit tous les grands hommes de la république. Je me contenterai d'en nommer un, Phocion, le plus vertueux de tous les Grecs, qui fut condamné et mis à mort sur le seul prétexte d'avoir donné quelque atteinte à la démocratie, quoique par-là même il eût sauvé la république d'une perte certaine.

Plut. vit. Phocion.

Au témoignage de Xénophon et à celui d'Æschine sur la vraie cause de la mort de Socrate, j'en vais joindre un troisième qui doit avoir encore plus de force, puisque ce sera celui de Platon lui-même dans la lettre qu'il écrit aux parens de Dion *(z)*. Dans cette lettre, il leur rend compte des raisons qui l'ont obligé d'abandonner les affaires publiques, auxquelles il avoit voulu prendre quelque part dans sa jeunesse. « Lorsque je commençai à entrer dans le monde, » dit Platon *(a)*, j'avois une extrême passion de me mêler des affaires » publiques, et de prendre part aux délibérations : il arriva alors un » changement dans la forme du gouvernement; l'autorité, ayant » été ôtée au peuple, fut confiée à cinquante-un citoyens entre les- » quels onze régissoient l'intérieur de la ville, dix commandoient

Oper. Plat. pag. 1277.

(z) Aucun des anciens n'a douté que les lettres de Platon ne fussent de ce philosophe; elles furent publiées par Hermodore, son ami et son disciple. *Cicer. ad Attic.* lib. XIII, ep. 21. Thrasylle et le grammairien Aristophane, dans la distribution qu'ils avoient faite des ouvrages vrais et supposés qui portoient son nom, plaçoient ces lettres au rang des véritables. *Diog. in Plat.* Denys d'Halicarnasse fait mention des lettres de Platon, *de Art. Demosth.* pag. 178, *Oper.* vol. II; mais ce qui est décisif, c'est que Cicéron lui-même, *Tusculan.* lib. V, cap. 35, cite la lettre aux parens de Dion en ces termes : *Est præclara epistola Platonis ad Dionis propinquos.*

(a) Ce philosophe est né vers le commencement de la LXXXVIII olymp., au printemps de l'an 428 (*Apollodor. apud Diog. in Platone*) : il avoit vingt-quatre ans lors de la révolution, et vingt-huit à vingt-neuf ans au temps de la mort de Socrate.

» dans le Pirée, et trente étoient chargés des affaires générales et de » celles du dehors. Mais toute l'autorité étoit entre les mains de » ces trente, dont quelques-uns étoient mes parens, et les autres » de ma connoissance. Ils m'invitèrent à prendre part sous eux aux » affaires publiques : ma jeunesse et mon peu d'expérience m'em- » pêchèrent de me méfier de leurs intentions ; mais je reconnus » bientôt que leur administration alloit faire regretter le gouver- » nement précédent, duquel on avoit été si mécontent, et qu'elle le » feroit regarder comme un siècle d'or en comparaison du leur. » Ayant vu, peu après, de quelle manière ils se conduisirent avec » mon cher Socrate, avec ce respectable vieillard que je ne crains » point de nommer le plus juste de tous les hommes, je me retirai » d'avec eux : ils ne lui pouvoient cependant reprocher que de » n'avoir pas voulu tremper dans le meurtre d'un citoyen dont ils » vouloient le rendre complice *(b)*. Un nouveau changement arrivé » dans la république, ayant détruit le pouvoir des trente et ré- » tabli l'ancienne forme de gouvernement, quoique mon ardeur » pour me mêler des affaires eût été bien refroidie par ce que j'avois » déjà vu, je ne laissai pas de me remettre sur les rangs ; mais je » m'en retirai bientôt tout-à-fait : les temps étoient extrêmement » orageux, et, malgré la modération avec laquelle se conduisoit » le plus grand nombre de ceux qui avoient été rappelés d'exil, » l'irritation des esprits et le desir de se venger étoient encore tels » dans plusieurs citoyens, que l'on ne doit point être surpris qu'il » se soit commis plusieurs injustices *(c)*. Ce fut alors que quelques » hommes puissans qui gouvernoient la république (δυναστεύοντες » τινὲς), mirent mon cher Socrate en justice, l'accusant d'impiété, » c'est-à-dire, du crime dont il étoit le plus incapable. Ils se ren- » dirent ses juges, et le condamnèrent à mort, lui dont quelque » temps auparavant ils avoient admiré le courage et la vertu,

(b) [M. F. ne rend pas exactement la fin de cette phrase dont il supprime même une partie. Le texte porte : Ἵνα δὴ μετέχοι τῶν πραγμάτων αὐτοῖς, εἴτε βούλοιτο, εἴτε μή. Ὁ δ' οὐκ ἐπείθετο. Πᾶν δὲ παρεκινδύνευσε παθεῖν, πρὶν ἀνοσίων αὐτοῖς ἔργων γενέσθαι κοινωνός. « *Ils vouloient* que Socrate » participât, de gré ou de force, à leur » administration ; mais il n'y consentit » pas, et s'exposa à tout souffrir plutôt » que de devenir le complice de leur ini- » quité. »]

(c) [Platon ajoute ici : « car rien n'est » moins étonnant, dans les révolutions, » que de grandes vengeances person- » nelles. »]

» lorsqu'il avoit refusé d'exécuter les ordres donnés contre l'un » d'entre eux par les trente. »

Ce récit, quelque entortillé qu'il soit, nous apprend donc, 1.° que Socrate avoit été accusé et condamné par ceux qui commandoient alors dans la république (δυναστεύοντες) ; 2.° que ces hommes puissans étoient ceux-là même qui avoient été chassés de la ville et persécutés par Critias, c'est-à-dire, les partisans de la démocratie ; 3.° enfin, que ce qui les animoit, étoit un desir de vengeance, inspiré par le souvenir de ce qu'ils avoient souffert. On ne voit rien là qui ressemble aux intrigues ou aux insinuations des sophistes, dont les petites tracasseries avec Socrate ne devoient guère occuper les esprits dans un temps comme celui où l'on étoit.

Platon exténue, comme on le voit par ses expressions, ce qu'il y avoit de plus odieux dans la conduite des trente, et il supprime l'accusation de séduire la jeunesse : mais il n'est pas difficile d'en connoître la cause; c'est la même qui l'a empêché de parler, dans l'apologie de Socrate, soit des liaisons qu'on reprochoit à son maître d'avoir eues avec Critias le chef de la tyrannie, soit de ce qu'il se vantoit d'avoir fait contre lui pour la défense des lois et de la liberté.

Je l'ai déjà observé, Platon étoit parent assez proche de ce Critias, qui étoit le cousin germain de sa mère Périctione. Il nous apprend ici qu'il avoit eu part à l'administration sous les trente ; et l'on a vu quel nom méritoit cette administration : ainsi il n'est pas étonnant qu'il glisse si légèrement sur cette cause de la mort de Socrate, et que non-seulement il ne reconnoisse pas nettement, comme fait Æschine, que c'étoit principalement le précepteur de Critias que le peuple d'Athènes avoit voulu condamner dans Socrate, mais qu'il ne le laisse pas même entrevoir dans son apologie, où il réduit les moyens de séduction des jeunes citoyens, imputés à Socrate, à celui de leur inspirer plus de respect pour ses conseils que pour les avis de leurs parens; accusation que Socrate renverse si aisément par une seule question, en demandant à ses auditeurs s'ils ne croient pas que leurs enfans doivent préférer la décision des maîtres qui la leur donnent pour les arts et pour les sciences, à tout ce que leur pourroient dire les personnes les plus respectables d'ailleurs, mais qui ignorent ces sciences et ces arts.

On demandera sans doute pourquoi les ennemis de Socrate ne

l'attaquèrent point à découvert comme ennemi de la *démocratie*, et pourquoi ils se servirent de l'accusation vague de séduire la jeunesse. La réponse est facile : Socrate, qui ne se mêloit point des affaires publiques, auroit pu être convaincu tout au plus d'avoir tenu des discours peu mesurés; et, pour le trouver coupable, il auroit fallu remonter à des temps antérieurs à l'archontat d'Euclide, qui commença au milieu de l'été de l'an 403, c'est-à-dire, trois ans et demi au plus avant l'accusation. Or l'amnistie jurée avec tant de solennité sous cet archonte ne permettoit aucune recherche de tout ce qui avoit été fait jusqu'alors. Cette amnistie assuroit la tranquillité publique; et, pour peu qu'on eût voulu lui donner la moindre atteinte, tous les complices de la tyrannie des trente et même les gens modérés du parti des exilés se seroient réunis contre les accusateurs de Socrate, et les auroient fait condamner au dernier supplice comme des impies et comme des sacriléges. Une telle accusation n'auroit pas même été recevable; cela étoit formellement porté par le décret d'amnistie et par la formule du serment; les meurtriers n'étoient pas exceptés : on peut voir les harangues de Lysias, d'Andocide, d'Isocrate, d'Æschine, de Démosthène, &c. où il est très-souvent parlé de cette amnistie. C'est un fait constant; et le seul plaidoyer d'Isocrate contre Callimaque suffiroit pour en convaincre ceux qui l'ignoreroient. Il n'auroit pas même été possible aux accusateurs de Socrate de faire restreindre à lui seul l'exception de l'amnistie; car, au temps qu'elle avoit été jurée, il avoit été défendu, par une loi expresse, d'établir ou même de proposer aucune loi qui ne regardât qu'un citoyen en particulier, et qui ne s'étendît pas à tous les autres; et il falloit d'ailleurs qu'une nouvelle loi fût confirmée par les suffrages secrets de six mille citoyens au moins. Ce réglement étoit contenu dans le fameux décret de Tisamène, pour le rétablissement de la démocratie, promulgué sous l'archontat d'Euclide, il n'y avoit pas trois ans. Le tour que prirent les accusateurs de Socrate, étoit bien plus adroit : l'accusation vague de séduire la jeunesse leur fournissoit, par cela même qu'elle étoit une accusation vague, le moyen de débiter tout ce qu'ils vouloient sur son compte, et de rapporter tout ce que lui, ses disciples et même ses amis, avoient fait ou dit contre la démocratie. Les plaidoyers des orateurs Grecs nous montrent que rien

Demosth. in Timocrat. pag. 782.

Andocides de Mysteriis.

de ce qu'ils imaginoient pouvoir nuire à leur adversaire ou amuser leurs auditeurs, ne leur sembloit étranger à la cause qu'ils traitoient. Le tour qu'avoient choisi les accusateurs de Socrate, avoit même cet avantage, que, rapportant les faits les plus propres à le rendre odieux, non comme des choses dont on demandoit la punition, mais comme des preuves du caractère qu'on lui attribuoit et comme des faits connus de tout le monde, c'étoit à Socrate ou à ses défenseurs à en montrer la fausseté; ce qu'il ne leur auroit peut-être pas été possible de faire, du moins si l'on en doit juger par le silence de Platon et par la foiblesse des défenses de Xénophon.

Le second chef d'accusation intenté contre Socrate, le crime d'irreligion, ne devoit pas paroître aux Athéniens une imputation aussi destituée de fondement que nous le croyons communément aujourd'hui; non que Socrate, comme se le sont persuadé la plupart des écrivains des premiers siècles du Christianisme, ait été l'ennemi du polythéisme et de l'idolâtrie, ou le prédicateur de l'unité d'un Dieu, ainsi que quelques-uns de ces écrivains l'ont dit: mais Socrate, né d'un caractère railleur, se moquoit des fables poétiques qui étoient cependant la religion populaire; car le peuple ne pouvoit étudier la religion que dans les ouvrages des anciens poëtes. Il osoit avancer que les dieux n'étoient pas plus touchés d'un sacrifice de cent bœufs, que de l'offrande d'un simple gâteau: la maxime est certainement très-vraie et très-convenable à l'idée de la Divinité; mais c'est par cela même qu'elle devoit le rendre odieux aux prêtres et aux ministres de la religion, que rien ne touchoit alors comme leur intérêt particulier. Enfin, et c'est ici l'article important sur lequel nous voyons que les accusateurs appuyoient le plus, Socrate se donnoit pour un homme inspiré, que des pressentimens divins conduisoient en toutes choses et instruisoient du succès que devoient avoir les entreprises sur lesquelles on le consultoit; car c'est en cela que consistoit, selon qu'il nous le dit dans Xénophon et dans Platon, l'assistance de ce *génie* ou *démon* sur lequel les Platoniciens de tous les siècles ont débité tant de rêves absurdes. Dans le véritable discours prononcé par Socrate, et conservé par Hermogène, duquel Xénophon le tenoit, nous voyons que c'étoit sur cette inspiration d'un génie particulier, sur ces pressentimens divins, que Mélitus fondoit l'accusation d'établir une nouvelle religion;

Xenoph. Memorabil. Plato passim.

Memorabil. I, pag. 722.

Xenoph. Apolog. Socrat. p. 702.

et Platon lui-même, dans le dialogue intitulé *Eutyphron*, qu'il suppose tenu pendant le cours de l'instruction, fait dire par Eutyphron à Socrate, que ce sont les inspirations de son génie qui le font regarder comme un homme ennemi de la religion établie *(d)*. Il faut convenir qu'un semblable dogme ne s'accordoit guère avec la pratique établie alors dans cette religion. La volonté des dieux sur l'avenir n'étoit censée se manifester que par la voix des oracles consultés avec certaines formalités prescrites, et par les signes qui accompagnoient les sacrifices offerts par les mains des prêtres et des ministres consacrés suivant les cérémonies que prescrivoit la religion même.

Le principe de Socrate pouvoit et devoit mener au fanatisme le plus dangereux, à celui qui nous persuade que l'instinct aveugle qui nous pousse à certaines actions, est une voix céleste dont nous devons exécuter les ordres sans examen. Les pressentimens de Socrate étoient éclairés et conduits par l'équité et par la vertu ; je l'accorderai à ses admirateurs : mais étoit-il sûr que ces pressentimens le seroient de même dans tous ceux qui se seroient attribué une semblable prérogative ? Nous avons vu avec quelle rapidité cette espèce de fanatisme s'est répandue dans les siècles passés, et quels désordres il a causés dans des pays où les imaginations sont certainement plus difficiles à ébranler qu'elles ne l'étoient dans Athènes *(e)*.

Socrate ne répondit à l'accusation de Mélitus qu'en soutenant la divinité et l'infaillibilité de ses révélations ; et il osa même avancer qu'en attribuant aux dieux les pressentimens prophétiques qu'il éprouvoit en lui, il croyoit défendre une opinion plus véritable et même plus religieuse que celle qui attribuoit à l'action divine les augures tirés du chant et du vol des oiseaux, de l'état des victimes, &c. Xénophon nous apprend que ces paroles excitèrent l'indignation

Xenoph. Apol.

(d) Aristote *(Poetic.* lib. III, *apud Diog. vit. Socrat.)* observoit que parmi les ennemis de Socrate, il y avoit un Antiphon qui exerçoit le métier de devin, qui expliquoit les songes, les prodiges, &c. Hermogène, *de Orat. form.* lib. II, en parle sur la foi de Didyme et des anciens historiens ; cet Antiphon avoit fait quelques déclamations. *Vid. Suid. in h. v. Clem. Alexandr. Strom.* lib. VIII, *Theodoret. Therap. Serm.* VI. Il n'étoit pas étonnant qu'un tel homme ne pût souffrir Socrate, qui décréditoit le métier dont il vivoit.

(e) En Allemagne et en Hollande, parmi les Anabaptistes.

des auditeurs, dont les murmures interrompirent Socrate : mais, comme s'il eût appréhendé de ne les pas assez aigrir contre lui, il continua par leur parler de l'oracle rendu à Delphes en son honneur ; oracle qui le déclaroit le plus habile ou le plus sage de tous les hommes. Après quoi il finit par leur prouver en détail qu'il valoit beaucoup mieux qu'eux tous tant qu'ils étoient. Enfin, de l'aveu formel de Xénophon, il parla de lui-même, dans son discours, avec une telle hauteur, qu'il irrita ses juges et qu'il hâta par-là sa condamnation. Xénophon avoue que cette conduite doit paroître pleine d'imprudence à ceux qui ne seront pas instruits de deux choses : l'une, que Socrate ne croyoit pas qu'à l'âge de soixante-dix ans où il étoit, ce qu'il pouvoit raisonnablement espérer de vivre encore, sans voir dépérir son corps et son esprit, valût la peine de s'abaisser jusqu'à flatter ses juges; l'autre, qu'ayant voulu, par deux fois différentes, préparer un discours pour sa défense, toutes les deux fois, l'instinct surnaturel qui le conduisoit s'y étoit opposé. C'étoit d'Hermogène, à qui Socrate l'avoit dit, que Xénophon tenoit ce dernier fait ; et ce détail nous prouve combien le fanatisme de Socrate étoit réel et pratique, puisqu'il s'y laissoit conduire dans une occasion où il ne s'agissoit pas moins que de son honneur et de sa vie ; deux choses dont il ne lui pouvoit être permis d'abandonner la défense, qnand bien même il n'auroit eu d'autre motif que celui d'empêcher ses juges de commettre une injustice. En comparant le discours de Socrate, dans Xénophon, avec celui ou ceux qu'il tient dans l'apologie composée par Platon, on reconnoît sans peine que le premier discours a servi de fond et de texte à celui de Platon : mais, dans ce dernier, Socrate a perdu toute cette fierté et tout cet oubli de sa propre défense, qui faisoient le caractère de son véritable discours, comme Xénophon nous en assure formellement, en nous disant que c'est-là un point sur lequel se réunissent tous ceux qui parlent de cette affaire. On suppose assez communément, parmi les modernes, que Socrate fut jugé par l'Aréopage ; et cette opinion a été non-seulement adoptée dans un Mémoire lu il y a quelques années dans cette Académie, mais on s'en est même servi pour combattre l'opinion de Meursius, au sujet du nombre des juges qui composoient le tribunal de l'Aréopage.

Xenoph. Apol. pag. 707.

Xenoph. Apol. pag. 701.

Apolog. p. 702, et Memorab. lib. IV, pag. 817.

Recherch. sur l'Aréopage, vol. VII, pag. 174.

Je ne connois cependant aucun ancien écrivain qui ait attribué

la condamnation de Socrate à l'Aréopage, ni qui ait même désigné ce tribunal; et je ne vois pas sur quoi on a pu se fonder pour avancer que l'accusation avoit été portée devant lui. Maxime de Tyr nomme formellement le tribunal des Héliastes, et nous assure que Socrate fut condamné par des juges tirés au sort : la dernière circonstance se trouve aussi marquée dans Athénée. Je conviens que ces deux écrivains sont l'un et l'autre d'un temps assez éloigné de Socrate ; mais on sait que l'un étoit un Platonicien zélé pour la gloire de ce philosophe et assez instruit de ce qui le concernoit, et que l'autre avoit rassemblé avec le plus grand soin tout ce qui concernoit l'histoire particulière des hommes célèbres de la Grèce, et tout ce qui avoit quelque rapport à l'histoire littéraire : d'ailleurs ils ne sont contredits par aucun auteur plus ancien, et les circonstances rapportées par les anciens écrivains ne peuvent s'ajuster avec la supposition commune. Par exemple, Socrate, dans le discours que Platon lui fait tenir, voulant prouver à ses juges combien les poëtes qu'il avoit examinés, étoient ignorans des règles de leur art et de ce qui faisoit la beauté de leurs propres ouvrages, dit à ces mêmes juges : « Non, Athéniens, il n'y en a point parmi vous qui ne soit » en état d'en mieux parler. » Une semblable apostrophe auroit été une insulte pour les juges de l'Aréopage, qui n'étoient admis dans ce tribunal qu'après avoir passé par les grandes charges, et qui, étant pris parmi les citoyens riches et bien élevés, devoient être ou du moins se croire des gens instruits et en état de connoître les ouvrages des poëtes. Cette apostrophe pouvoit avoir, au contraire, quelque chose de flatteur pour les juges d'un tribunal comme celui des Héliastes, composé de cinq cents hommes tirés au sort dans toutes les classes des citoyens, sans aucune distinction de richesse ni de naissance.

Max. Tyr. orat. 39; Athen. lib. XIII, pag. 611.

Plat. Apolog. Socrat. pag. 17.

Ce que Diogène Laërce nous apprend, après Phavorin, du nombre des juges qui condamnèrent Socrate, ne peut, en aucune façon, convenir à l'Aréopage; car, quelque parti que l'on prenne sur le nombre de ceux qui composoient ce tribunal, il n'a jamais été jusqu'à quatre ou cinq cents. Or il faut reconnoître que le nombre des juges devant lesquels fut portée l'affaire de Socrate, monte jusque-là.

Dans les jugemens criminels, quoique l'accusateur eût conclu

à

à la peine de mort, les juges même, après avoir déclaré l'accusé convaincu, ne prononçoient pas cette peine dans tous les cas : on laissoit à l'accusé le droit de parler une seconde fois, soit pour demander grâce, soit pour offrir de payer une amende; quelquefois même il lui étoit permis de se retirer et de s'en aller en exil. Socrate, dans ce premier jugement, fut condamné par deux cent quatre-vingt-une voix : mais, ayant révolté l'esprit de ses juges contre lui par le second discours, dans lequel il leur parla, non comme un homme déjà condamné, mais avec la hauteur et la fierté d'un maître, *ut non supplex aut reus, sed magister aut dominus videretur esse judicum (f),* quatre-vingt de ceux d'entre ses juges qui lui avoient été favorables, se joignirent à ceux qui l'avoient condamné; et tous ensemble, au nombre de trois cent soixante-un, prononcèrent la peine de mort contre lui. *Cicer. de Orat, lib. I, cap. 54.*

Platon fait dire à Socrate, après le premier jugement, que ses adversaires ne l'emportent que de trois voix : donc il y auroit eu deux cent quatre-vingt-une voix contre deux cent soixante-dix-huit, et au total cinq cent cinquante-neuf. Quelques manuscrits mettent trente, et d'autres trente-trois *(g)*; ce qui donneroit au total cinq cent vingt-neuf ou cinq cent trente-deux. Il est inutile d'entrer ici dans la discussion du nombre des Aréopagites : il est sûr qu'il n'a jamais pu approcher de celui des juges qui condamnèrent Socrate; au lieu que ce nombre peut très-bien cadrer avec celui des Héliastes.

Le tribunal des Héliastes étoit, à ce que nous apprend Harpocration, le plus grand ou le plus nombreux de tous ceux de la ville d'Athènes : ordinairement il étoit composé de cinq cents hommes; mais quelquefois on doubloit ce nombre de juges, et alors il étoit de mille. Dans des occasions plus importantes encore, on le triploit; et il se trouvoit de quinze cents. C'est ce que Pollux et Harpocration nous apprennent, et ce dont on trouve des traces dans les orateurs. Étienne de Byzance assure que ce tribunal se formoit de quatre autres; du premier composé de cinq cents juges, du second, de *Pollux, l. VIII, cap. 10, 12[illegible]; Harpocrat. [illegible] Ηλιαια.*

(f) Cujus responso sic judices exarserunt, ut capitis hominem innocentissimum condemnarent. Cicer. *de Orat.* l. I, c. 54.

(g) M. Rollin, *Hist. anc.*, tom. IV, pag. 414, *note*, conclut de là, avec raison, que ce texte est altéré, et ne peut rien établir de sûr. Platon suppose que les accusateurs de Socrate l'emportoient de fort peu de voix : c'est-là tout ce qu'il y a d'assuré.

cinquante, du troisième de deux cents, et du quatrième de cent *(h)*. Il est très-probable que, dans certaines causes, les quinze cents Héliastes se partageoient, et que l'on en choisissoit un certain nombre pour présider à l'instruction, qui auroit pu difficilement se faire devant un aussi grand nombre de juges.

Ce qui a fait supposer aux modernes que Socrate avoit été jugé par l'Aréopage, c'est sans doute l'accusation d'impiété que l'on s'est imaginé être du ressort du tribunal de l'Aréopage, exclusivement à tous les autres. Mais nous voyons, par l'exemple de la condamnation d'Alcibiade, que ces sortes d'accusations étoient portées devant le peuple, c'est-à-dire, devant les Héliastes, qui étoient le tribunal du peuple, et dans lequel tous les citoyens au-dessus de trente ans avoient droit d'entrer, puisque c'étoit le sort qui faisoit seul le choix entre eux. Pour s'en convaincre, il ne faut que lire le détail du procès d'Alcibiade dans Thucydide et dans Plutarque. Le serment que prêtoient les Héliastes après leur élection, et que Démosthène rapporte en entier, nous montre que le tribunal qu'ils composoient, avoit droit de connoître de toutes sortes d'affaires, et sur-tout des accusations de crimes publics. Les Héliastes juroient de ne tolérer aucune action ni même aucun discours qui pût être favorable à la tyrannie ou à l'oligarchie, ni qui fût contraire à l'autorité du peuple, &c. Le décret du conseil, portant permission d'accuser Antiphon comme traître à la patrie, rapporté dans la vie de cet orateur par Plutarque, suppose que c'est devant le peuple que l'affaire devoit être jugée.

Andocid. de Myster.

Thucyd. l. VI, cap. 27, 28, 29 et 53 ad 61; Plut. in vit. Alc.

Demosth. in Timocrat. pag. 796.

La célébrité du nom de l'Aréopage a fait illusion au plus grand nombre de ceux qui parlent des antiquités Grecques; ils se

(h) [*Ἔστι δὲ μέγα δικαστήριον, τὸ ἐκ τῶν τεττάρων ἠλισμένον δικαστηρίων, ἐκ πεντακοσίων, καὶ πεντήκοντα, καὶ διακοσίων, καὶ ἑκατόν. Stephan. Byz. in voc.* Ἡλιαία. On reconnoît dans le premier, le sénat ou celui des prytanes; dans le second, celui de l'*Épipalladium* (τὸ ἐπὶ Παλλαδίῳ) qui étoit formé par les Éphètes, ainsi que l'*Épidelphinium*, l'*Emphreattium* et l'*Épiprytanium* (Harpocrat. Suid. et Phot. *in voc.* Ἐφέται); mais nous ne savons rien sur les deux derniers tribunaux, l'un de deux cents et l'autre de cent. Étienne paroît s'être trompé; car ce passage offre des difficultés presque insolubles. Elles seroient cependant moins grandes si l'auteur s'étoit contenté de dire avec Harpocration, en parlant des Héliastes : *Συνήεσαν δὲ οἱ μὲν χίλιοι, ἐκ δυοῖν δικαστηρίοιν· οἱ δὲ χίλιοι πεντακόσιοι, ἐκ τῶν τριῶν. In voc.* Ἡλιαία. Photius s'écarte peu de cette explication obscure et insuffisante; mais il nous apprend que le tribunal des Héliastes étoit présidé par un magistrat qu'il appelle *ὁ γραμματεύς*. Lexic. ms. *in voc.* Ἡλιαία, *bis.*]

persuadent que ce tribunal a conservé depuis Solon et depuis Périclès, l'autorité qu'il avoit eue dans les premiers temps. Ils ne pensent pas que cette autorité, déjà fort diminuée par Solon en établissant les tribunaux judiciaires composés de simples citoyens tirés au sort, fut presque entièrement anéantie par le sénat ou conseil ordinaire des cinq-cents divisés en dix prytanies, auquel Périclès donna le droit de préparer toutes les affaires, tant publiques que particulières, avant qu'elles fussent proposées dans l'assemblée du peuple, et par le droit qu'il donna à ce même peuple de revoir ce qui avoit été réglé par l'Aréopage.

Aristot. Polit. II, cap. 10.

Aristot. ibid. Adde Plut. Solon. Pericl. et Aristid.

Ce tribunal n'avoit guère qu'une inspection sur la police, tant civile que religieuse. Il étoit chargé de veiller à l'observation des lois, et, dans certains cas pressans, il avoit le droit de faire des recherches et des informations ; mais c'étoit l'assemblée du peuple qui avoit seule le pouvoir de prononcer et de juger : souvent même l'Aréopage n'étoit chargé que d'exécuter la commission que le peuple ou le sénat lui avoit donnée. Le détail de l'affaire d'Harpalus et de l'accusation intentée alors contre Démosthène, en fournit la preuve, et montre combien ce tribunal avoit peu d'autorité réelle. Malgré toute l'emphase avec laquelle Isocrate en parle dans le discours composé pour en faire l'éloge, on voit qu'au fond il n'avoit plus aucune fonction importante ni presque aucune part dans le gouvernement. C'est-là ce qui fait le sujet des regrets d'Isocrate dans ce discours, et ce qui lui fait desirer que l'on rétablisse le gouvernement tel qu'il étoit au temps de Solon, et que l'on abolisse celui dont Périclès avoit été l'auteur.

J'ai dit, dans le cours de ces observations, que l'on devoit extrêmement se méfier des faits rapportés dans ces ouvrages de cabinet, composés pour amuser des lecteurs sur l'indulgence desquels on comptoit, et dont l'auteur redoutoit peu la contradiction, parce qu'il ne devoit pas en être le témoin. Je vais en donner quelques preuves : les dialogues de Platon pourroient seuls m'en fournir un très-grand nombre. Je ne parlerai point de ces anachronismes qui lui ont été reprochés il y a long-temps; je ne m'arrêterai pas même sur cette opposition formelle que l'on remarquoit entre les discours du vrai Socrate et ceux du Socrate des dialogues de Platon : il me suffira de l'indiquer. Personne n'ignore que le même Socrate, qui,

dans les dialogues de Platon, fait sans cesse de longues dissertations sur les questions les plus abstraites d'une métaphysique subtile, pour ne pas dire alambiquée, sur les propriétés chimériques des nombres, sur la distinction des êtres et sur leur origine, sur les migrations des ames dans différens corps, sur la construction de l'univers, sur la disposition de l'intérieur de la terre, &c., personne, dis-je, n'ignore que ce même Socrate, non-seulement dans les ouvrages de Xénophon, mais encore dans son apologie composée par Platon, faisoit profession d'ignorer toutes ces choses dont il abandonnoit l'étude aux sophistes. Il défie même, dans ce discours, les Athéniens de pouvoir le convaincre de s'en être jamais entretenu.

Je me bornerai ici à un seul exemple, pris du *Menon* ou du dialogue même que j'ai cité dans la première observation. Socrate dit, dans ce dialogue, que Protagore a exercé le métier de sophiste durant quarante ans avec le plus grand succès, sans que, ni pendant tout ce temps-là, ni même depuis sa mort, sa gloire ait souffert la moindre atteinte. Comment Platon a-t-il pu faire tenir un tel discours à Socrate, lorsqu'il étoit de notoriété publique que Protagore, mis en justice pour ses sentimens sur la religion, avoit été obligé de prendre la fuite; que son livre avoit été condamné au feu, et lui au bannissement : *Atheniensium jussu, urbe atque agro exterminatus, librique ejus in concione combusti,* dit Cicéron.

De Natura Deor. lib. I, cap. 23.

Diogen. Laert. lib. IX.

Timon de Phliasie *(i)* disoit la même chose de Protagore, dans un fragment du second livre de ses Silles. « Ses ouvrages, disoit-il, » ont été réduits en cendre par l'ordre des Athéniens; et pour lui, » il n'a évité que par la fuite une destinée pareille à celle que Socrate » éprouva peu après. » Dans le dialogue de Platon, la réputation dont parle Socrate, n'est pas celle d'homme d'esprit. Il entreprend de prouver, contre Anytus, que Protagore et les autres sophistes n'ont jamais été accusés d'enseigner une doctrine dangereuse : cependant il y avoit à peine quelques années que ce Protagore avoit été, non-seulement accusé, mais encore convaincu de soutenir une doctrine impie; et Platon en étoit si persuadé, que, dans l'apologie de Socrate, il se garde bien de joindre le nom de Protagore à

Sext. Empiricus, lib. IX, cap. 57.

(i) Disciple du philosophe Pyrrhon, il fut bien venu auprès des rois Antigonus et Ptolémée Philadelphe, ce qui montre qu'il étoit né au plus tard sous les premiers successeurs d'Alexandre.

ceux de Prodicus, de Gorgias, d'Hippias et d'Évėnus, sophistes célèbres à la vérité, mais beaucoup moins fameux que Protagore, surnommé le *logos* par excellence, la parole, le raisonnement.

Dans toute autre occasion que celle-ci, je me serois bien gardé de me servir de l'autorité d'un dialogue de Platon, pour établir une date chronologique comme celle du temps où commença la brouillerie entre Socrate et Anytus; mais cette autorité doit être décisive contre les partisans de l'opinion que j'examine : ils respectent trop l'autorité du divin Platon, pour la pouvoir récuser sur cet article. Cependant, comme tous les lecteurs ne seront peut-être pas remplis du même respect, je me crois obligé de faire ici cette remarque, pour que l'on ne me soupçonne pas de déférer trop à son témoignage.

Les causes de la mort de Socrate ne sont pas la seule partie de son histoire sur laquelle les sophistes Platoniciens ont donné carrière à leur imagination. Ils supposoient, par exemple, que le discours composé par le sophiste Polycrate étoit celui-là même sur lequel Socrate avoit été condamné ; et il fallut que Phavorin leur fît observer que, dans ce discours, il étoit fait mention du rétablissement des longues murailles par Conon, événement postérieur de six ans à la mort de Socrate. Il est singulier que cela pût être mis en question; car il est clair, dans le préambule de l'éloge de Busiris par Isocrate, que ce Polycrate *(k)* étoit un sophiste de son temps, qui, pour donner des preuves de son éloquence et pour montrer combien le choix de son sujet lui étoit indifférent, avoit composé deux déclamations, l'une contre Socrate, l'autre en faveur de Busiris.

Diog. Laert. in vit. Socrat.

Isocrat. de laudibus Busiridis.

C'est encore sur la foi des traditions débitées par ces Platoniciens, que Diodore de Sicile assure qu'aussitôt après la mort de Socrate, le peuple d'Athènes sentit la perte qu'il venoit de faire, et que, tournant toute sa colère contre ses accusateurs, il les condamna au dernier supplice, sans vouloir même leur permettre de se défendre. Diogène Laërce ne suppose pas que les Athéniens, pour punir les accusateurs de Socrate d'une injustice, eussent voulu en commettre eux-mêmes une nouvelle, en les condamnant sans observer aucune

Diod. l. XIV, c. 5, olymp. 95, an. 1.°

Diog. in vit. Socrat.

(k) L'ancien auteur de l'argument du *Busiris* d'Isocrate, soutient pourtant encore que ce discours de Polycrate étoit celui par lequel Anytus avoit fait condamner Socrate, sans songer que cela est formellement contraire à Isocrate lui-même.

forme : il dit seulement que Mélitus fut condamné à la mort, et les autres au bannissement; mais il ajoute que les Athéniens ordonnèrent, pendant quelque temps, de tenir les gymnases et les lieux d'exercices fermés. L'auteur de l'argument du *Busiris* d'Isocrate prétend que ce fut une maladie contagieuse par laquelle les dieux témoignèrent leur colère, qui fit ouvrir les yeux aux Athéniens sur le crime qu'ils avoient commis en condamnant Socrate. Il ajoute que le regret des Athéniens fut si grand, qu'ils défendirent, par une loi expresse, que l'on prononçât devant eux le nom de Socrate; et qu'Euripide, pour satisfaire son amitié sans s'exposer à la peine portée par la loi, glissa, dans son Palamède, quelques vers qui faisoient une allusion si marquée à la mort de Socrate, que les spectateurs ne purent retenir leurs larmes et leurs gémissemens, lorsqu'ils les entendirent réciter. Dès le temps de Philochore, c'est-à-dire, cent trente ou cent quarante ans au plus après la mort de Socrate, on débitoit cette dernière circonstance dans Athènes : sur quoi ce critique observoit qu'Euripide étoit mort avant Socrate. On peut ajouter que son Palamède étoit, au plus tard, de la troisième année de la XCII.e olympiade, et antérieur de dix ou onze ans au moins à la condamnation de ce philosophe. La preuve en est bien simple : Aristophane, dans ses Thesmophories, fait mention du Palamède d'Euripide; or la comédie des Thesmophories est de la vingtième année de la guerre du Péloponnèse *(l)*, comme il est facile de le voir par ce qui y est dit de *Charminus*.

Diog. Laert. in vit. Socrat.

Vid. Sam. Petit, Miscell. 1, cap. 13.

V. 777.

V. 811.

Vid. Palmer. Obs. ad hunc versum.

Nos modernes ont adopté la plupart de tous ces détails, qui leur ont paru honorables à la mémoire de Socrate. D'ailleurs, comme ces détails étoient rapportés par des écrivains Grecs et Latins, c'en a été assez pour les recevoir sans examen *(m)* : la moindre réflexion auroit cependant mis en état d'en sentir la fausseté. Platon, dans sa lettre aux parens de Dion, écrite long-temps après la mort de

(l) Cette année, qui est la 412.e avant l'ère Chrétienne, est la 13.e avant la mort de Socrate. Samuel Petit met la représentation de cette comédie en 409; ce seroit toujours dix ans avant la mort de Socrate. Le Palamède étoit au moins de l'année précédente.

(m) S. August. *de Civitate Dei,* VIII, 3, et Tertullien, *Adversùs gentes Apologet. et ad nationes*, ont adopté ces bruits, parce que, comme ils vouloient faire de Socrate un martyr de l'unité de Dieu, il falloit bien que les Athéniens eussent rendu un témoignage public à son innocence.

Socrate, parlant de la condamnation de *son cher Socrate,* comme il le nomme, auroit-il gardé le silence sur le repentir des Athéniens, et sur un repentir dont ils auroient donné des marques si éclatantes? Xénophon, qui parle de Socrate en tant d'endroits de ses ouvrages, se seroit-il contenté d'assurer que sa condamnation n'avoit fait aucun tort à sa réputation, au lieu que la mauvaise éducation et le peu de mérite du fils d'Anytus feroient la honte éternelle du nom de son père? Si cet Anytus avoit été chassé d'Athènes à cause de l'accusation de Socrate; si, errant et fugitif par toute la Grèce comme le dit Thémistius, il n'eût pu trouver de retraite en aucun endroit, et eût enfin été lapidé par ceux d'Héraclée; si du moins, comme le dit Plutarque, les témoignages de mépris et d'exécration que recevoient des autres Athéniens les accusateurs de Socrate, les eussent forcés à se donner la mort *(n)*, pourquoi ni Xénophon, ni Platon, ni aucun des écrivains voisins du siècle de Socrate, n'en auroient-ils rien dit, eux à qui la mémoire de ce philosophe étoit si chère, et qui avoient un intérêt si grand et si personnel à la défendre?

Themist. orat. II, ed. Petav.

Je pourrois alléguer encore comme une preuve de la fausseté de ces traditions Platoniciennes sur le prompt repentir des Athéniens après la mort de Socrate, ce que dit le Platonicien Hermodore dans Diogène Laërce, qu'aussitôt après la condamnation de Socrate, Platon et ses autres disciples abandonnèrent Athènes pour éviter la fureur des ennemis de ce philosophe, et qu'ils se retirèrent à Mégare auprès d'Euclide, fondateur de la secte *Éristique* ou de celle des Dialecticiens. Platon n'avoit alors que vingt-huit ans, comme l'assuroit Hermodore; car Socrate fut jugé au printemps de l'an 399, et Platon est né le onzième mois de la première année de la LXXXVIIIe olympiade, au printemps de l'an 427, selon Apollodore. Le calcul d'Hermodore montre que Platon abandonna Athènes aussitôt après la condamnation de Socrate, et probablement avant sa mort, à laquelle il n'assista pas. Un parent de Critias, un homme qui avoit eu

Diog. Laert. in vit. Euclid.

Diog. Laert. in vit. Plat.

(n) « Les Athéniens, dit cet auteur, » conçurent une si forte haine contre les » infames délateurs de Socrate, et eurent » une telle horreur de leur extrême méchanceté, qu'ils leur refusoient du feu; » qu'ils ne daignoient pas répondre à » leurs questions; qu'ils ne vouloient pas » se servir au bain de la même eau, et » qu'ils faisoient aussitôt répandre celle » qui avoit été à leur usage. Ces misérables, ne pouvant supporter une pareille aversion, se pendirent de désespoir. » Plut. *de Inv. et Odio,* tom. II, pag. 636.

des emplois pendant sa tyrannie, pouvoit ne se pas croire alors en sûreté dans Athènes.

Mais l'expression qu'Hermodore emploie en cette occasion, où il donne *la persécution des tyrans* pour cause de la dispersion des disciples de Socrate, est très-peu exacte; on ne peut employer son témoignage que comme une preuve que tous les Platoniciens ne suivoient pas ces traditions adoptées par les modernes. Au reste, cette expression d'Hermodore, jointe à la fausse chronologie de Diodore, qui prolonge le gouvernement des trente tyrans jusqu'à la fin de la quatrième année de la XCIV.e olympiade, ou jusqu'à l'an 400, auroit pu me fournir le moyen de défendre un peu plus long-temps le soupçon que j'avois eu, avant d'avoir mieux examiné la question, que la haine de ces trente tyrans pour Socrate avoit eu quelque part à sa condamnation; la chose n'auroit peut-être pas été si difficile, avec un peu de cette mauvaise foi littéraire qui ne règne que trop dans les disputes, lorsqu'on y est moins conduit par le desir d'éclaircir la vérité, que par celui d'avoir ou du moins de paroître un peu plus long-temps avoir raison.

Diod. l. XIV, olymp. 94, an. 4.

CONCLUSION.

POUR résumer ce que je crois avoir établi dans les observations précédentes, et le réduire à quelques propositions simples et dégagées des discussions dans lesquelles je n'ai pu me dispenser d'entrer, je dirai que dans la première partie j'ai montré,

1.° Que la comédie des Nuées d'Aristophane n'a pu préparer les Athéniens à la condamnation de Socrate, parce qu'elle a précédé cet événement de vingt-quatre ans, et parce qu'ayant été remise au théâtre deux fois différentes, elle fut sifflée toutes les deux fois; ce qui montre qu'elle ne fit pas une grande impression sur les esprits;

2.° Que ni Mélitus ni Anytus ne peuvent être ceux qui engagèrent, par une somme d'argent, Aristophane à déchirer Socrate en plein théâtre, parce que Mélitus étant encore assez jeune vingt-quatre ans après la représentation de cette comédie, il ne devoit être alors qu'un enfant, qui, quand même il auroit été d'une famille riche, n'auroit pu disposer d'une somme d'argent capable de tenter Aristophane, et parce que, quatorze ans après la première

représentation

représentation des Nuées, Anytus n'étoit pas encore brouillé avec Socrate, au moins s'il en faut croire Platon;

3.° Que les sophistes, qui sont du moins aussi maltraités que Socrate dans les comédies d'Aristophane, n'étoient pas en assez bonne intelligence avec ce poëte pour l'engager à maltraiter Socrate à leur prière; si cela eût été, il auroit gardé un peu plus de ménagement avec eux : les choses qu'il leur reproche sont précisément celles pour lesquelles Diagoras et Protagore furent condamnés, et celles dont ils étoient soupçonnés avec beaucoup de fondement;

4.° Que ces sophistes, qui étoient détestés par Anytus, selon Platon, ne peuvent être ceux qui l'ont animé contre Socrate; que d'ailleurs ils étoient en petit nombre, très-suspects aux partisans de la démocratie, et si peu accrédités, qu'ils n'avoient pu sauver à leur chef Protagore la flétrissure d'un jugement qui le condamnoit à l'exil comme un ennemi des dieux, et en vertu duquel son livre fut brûlé publiquement comme un ouvrage pernicieux;

5.° Que le passage d'Élien, qui contient plusieurs faussetés démontrées, ne mérite aucune créance sur le reste, et ne peut servir de fondement solide à aucun système. Élien étoit un compilateur qui, sans choix, sans discernement et même sans aucune exactitude, écrivoit ce qu'il se souvenoit d'avoir lu dans des livres très-communs alors; et ce n'est que la perte de ces ouvrages plus anciens, qui peut donner quelque mérite à ses compilations.

Dans la seconde partie ou dans les observations sur les véritables causes de la condamnation de Socrate, je crois avoir encore montré,

1.° Que la démocratie ayant été rétablie à Athènes après la mort de Critias, les partisans du gouvernement populaire étoient avec raison dans une crainte continuelle que les ennemis de cette forme de gouvernement, qui étoient les plus riches et les plus habiles des citoyens, ne vinssent à bout de rétablir l'oligarchie ou l'aristocratie, entreprise dans laquelle ils auroient été aidés par les Lacédémoniens, alors les maîtres de toute la Grèce; que, par conséquent, un homme comme Socrate, respecté par sa vertu et par son mérite, qui avoit donné des preuves éclatantes de sa fermeté, et qui d'ailleurs tournoit ouvertement en ridicule le point reconnu par tous les anciens éclairés pour la base de la démocratie, l'élection des magistratures par le sort, devoit leur être très-odieux et très-suspect;

2.° Que Socrate, selon le témoignage formel de l'orateur Æschine dans une harangue prononcée en public, avoit été condamné comme maître de Critias et comme ayant instruit celui qui avoit détruit le gouvernement populaire : Xénophon reconnoissoit que l'éducation de Critias, jointe aux railleries de Socrate contre la forme des élections par le sort, étoit ce que l'on avoit principalement allégué pour prouver la séduction de la jeunesse dont il étoit accusé ; enfin, Platon lui-même, qui n'avoit osé parler de Critias son parent, dans l'apologie composée sous le nom de Socrate, reconnoissoit, dans sa lettre aux parens de Dion, que ce philosophe avoit été la victime du ressentiment des citoyens maltraités sous le gouvernement des trente, et des partisans outrés de la démocratie.

3.° J'ai montré pourquoi les ennemis de Socrate n'osèrent déclarer ouvertement le crime dont ils le trouvoient coupable : l'amnistie, jurée si solennellement trois ans auparavant, ne leur permettoit pas d'intenter contre lui une semblable accusation ; mais, comme les Héliastes qui devoient le juger, étoient tous des hommes du peuple et partisans zélés de la démocratie, les accusateurs de Socrate étoient bien sûrs qu'il suffiroit d'accuser Socrate pour qu'il leur parût coupable;

4.° Que l'accusation d'impiété proposée contre Socrate ne devoit pas paroître aussi déraisonnable aux yeux des Athéniens qu'elle nous le semble aujourd'hui, non-seulement parce qu'il attaquoit les fables des poëtes, regardées alors comme les dépositaires des traditions religieuses, et parce qu'il parloit contre les dépenses excessives des sacrifices, mais encore parce qu'il se donnoit lui-même pour un homme inspiré et dirigé par les conseils d'un génie attaché à lui : par-là Socrate introduisoit une nouvelle espèce de divination différente de celle des augures et de celle des oracles; par-là il ouvroit la porte au fanatisme; et il y avoit tout à craindre pour l'État, si un semblable système s'étoit répandu.

5.° Enfin, j'ai fait voir que Socrate s'étoit très-mal défendu, ou, pour mieux dire, qu'il ne s'étoit point défendu du tout ; puisqu'au lieu de se justifier et d'instruire ses juges sur la fausseté des accusations proposées contre lui, il leur avoit parlé uniquement de la certitude de ses inspirations, et du témoignage que l'oracle de Delphes avoit rendu à l'excellence de son esprit.

Qu'il me soit permis de remarquer ici en finissant, combien il est difficile de concilier la conduite que tint Socrate, lors de son accusation, avec les principes que Platon lui attribue dans le dialogue intitulé *Criton*. Un homme plein d'amour pour la république, et respectant le gouvernement établi, au point de soutenir, comme Socrate le fait dans ce dialogue, que l'on ne peut sans crime se soustraire à l'exécution d'un arrêt de mort prononcé même injustement contre soi, pouvoit-il parler aux juges qui représentoient ce gouvernement et qui en exerçoient toute l'autorité, comme le fait Socrate dans son apologie? Pouvoit-il leur dire que, de quelque manière qu'ils jugeassent de sa doctrine et de sa conduite, il ne changeroit ni l'une ni l'autre, parce qu'il croyoit qu'elles étoient conformes à la vérité et à la justice; qu'il aimoit et respectoit la république, mais que, quelque défense qu'elle lui fît de continuer à enseigner sa doctrine, il ne cesseroit point de le faire, parce qu'elle lui paroissoit bonne, et parce qu'il valoit mieux obéir aux ordres de Dieu qu'à ceux des hommes? On sait, pour peu que l'on ait lu les dialogues de Platon, ce que c'étoit que ce dieu de Socrate; ce n'étoit autre chose que l'instinct, le pressentiment, ou, si l'on veut, l'inspiration de ce génie duquel il parloit à tout moment. Socrate croyoit donc qu'il y a en nous un principe intérieur de conduite, dont les mouvemens ne doivent point être assujettis aux ordres du gouvernement. Il ne s'agit point ici d'examiner les conséquences d'un pareil dogme par rapport à la société, mais seulement de le comparer avec celui que débite Socrate dans le *Criton*, dogme par lequel nous sommes obligés, non-seulement à une soumission respectueuse, mais encore à une approbation intérieure des moindres ordres émanés de l'autorité suprême ou de la patrie.

Socrate, plein d'amour et de respect pour la république, devoit-il manquer d'indulgence pour ceux qui la composoient, et refuser d'employer les moyens que ses amis croyoient propres à instruire les juges, à les persuader, et à les empêcher de commettre une injustice en le condamnant? Devoit-il, par un motif d'orgueil et de fierté philosophique, refuser d'employer les moyens qu'on lui proposoit, sous prétexte qu'ils auroient été peu honorables pour lui? Dans les principes de cette perfection morale que lui attribue le *Criton*, n'étoit-ce pas se rendre complice de l'injustice, que de ne pas faire

tout ce qui étoit en lui pour l'empêcher ? Au fond, Socrate se conduisit, non par les principes qu'on lui fait débiter dans le *Criton*, mais par ceux qu'il déclara à Hermogène, de qui Xénophon le tenoit : il ne daigna pas se défendre, parce qu'il crut reconnoître, par les inspirations de son démon, que son accusation étoit le terme fatal que les dieux avoient marqué pour la fin de sa vie. L'idée que nous prenons, dans les premières années de nos études, de la sagesse et du mérite de Socrate, nous fait une illusion que les réflexions d'un âge plus mûr ont peine à dissiper : nous répugnons à nous persuader que toute sa vertu et toute sa raison ne l'avoient pu préserver d'une espèce de fanatisme religieux qu'il portoit jusque dans la pratique des actions les plus importantes, et qui l'empêcha de suivre, dans son accusation, la conduite que la raison et les conseils de ses amis lui dictoient.

Voilà, si je ne me trompe, la question des causes de la mort de Socrate suffisamment et peut-être plus que suffisamment instruite de ma part. Ses ennemis et les auteurs de sa condamnation ont été les partisans outrés de la démocratie, auxquels il s'étoit rendu suspect ; et les prétextes qu'ils prirent pour le perdre, furent, d'une part, ses discours peu favorables au gouvernement populaire, et ses liaisons avec Alcibiade, avec Critias et avec les autres ennemis de la démocratie ; d'un autre côté, ce fanatisme par lequel il donnoit à ses inspirations particulières une certitude au moins égale à celle des oracles les plus respectés. Enfin, je suis persuadé que ses tracasseries avec les sophistes n'ont pu avoir qu'une part bien médiocre à sa condamnation, si même elles y en ont eu quelqu'une.

C'est à-présent au lecteur à examiner l'opinion que j'établis, et à juger si elle est préférable à celle que je rejette. De semblables questions nous sont aujourd'hui trop indifférentes pour mériter que l'on s'engage à leur occasion dans des controverses : or le dessein de trouver la vérité, qui sembloit d'abord être notre unique motif, cesse bientôt d'être l'objet principal de la dispute, et ne laisse plus subsister que le desir de défendre une opinion pour laquelle on s'est déclaré. L'exemple de toutes les controverses littéraires, sans en pouvoir presque excepter une seule, ne nous montre que trop combien il est dangereux de s'y engager.

ADDITION,

SUR L'ÂGE DE PROTAGORE

ET SUR LA DATE DE SA CONDAMNATION.

SOCRATE dit, dans un dialogue de Platon, que Protagore est mort âgé d'environ soixante-dix ans, après avoir exercé le métier de sophiste pendant plus de quarante ans avec succès, et sans que, depuis sa mort, la réputation dont il avoit joui pendant sa vie ait souffert aucune diminution. Protagore avoit été disciple de Démocrite ; c'est un point sur lequel tous les anciens sont d'accord : donc il étoit plus jeune que lui. Il falloit même qu'il le fût beaucoup plus, puisque Démocrite avoit employé la première partie de sa vie à ses voyages dans l'Orient, et qu'il ne revint à Abdère sa patrie que dans un âge un peu avancé *(a)*. Diodore de Sicile, rapporte sa mort à la première année de la XCIV.ᵉ olympiade; Eusèbe la place trois ans plus tard : elle est donc de l'an 404 ou de l'an 401, antérieure de peu d'années à celle de Socrate. On n'est pas d'accord sur la durée de la vie de Démocrite : Hipparque lui donnoit cent neuf ans ; Lucien et Phlégon n'en comptent que cent quatre, et Diodore de Sicile que quatre-vingt-dix. Démocrite mourut au temps des Thesmophories, selon Hermippus, c'est-à-dire, à la fin de l'automne de l'année 404 ou de l'année 401 *(b)*. Ainsi il est né l'an 509, l'an 504 ou l'an 490 avant l'ère Chrétienne; et l'on doit conclure de là que ce qui est rapporté dans Diogène Laërce, d'après

In Menon.

Vid. Diog. Laërt. in vit. Democr. et Protagor.

Hipp. apud Diog. Democrit. Lucian. Macr. Phleg. Macrob.

Hermip. apud Diog. in vit. De-

(a) Les longs voyages de Démocrite sont certains; mais il y a beaucoup d'apparence, d'après un fragment d'un de ses ouvrages, rapporté par Clément d'Alexandrie, *Stromat. 1*, et par Eusèbe, *Præp. ev.* lib. X, cap. 2, que les quatre-vingts ans qu'il a passés hors de sa patrie sont une ancienne faute de copiste, et qu'il faut lire *huit ans* au lieu de *huitante;* car outre que cela ne se peut ajuster avec aucune chronologie, il est visible, dans le passage même de Démocrite, qu'il s'agit du temps qu'il a passé en Egypte avec les *arpedonaptes*, ou savans du pays.

(b) Les Thesmophories se célébroient au mois de pyanepsion, le cinquième après la lune du solstice. *Vid. Meurs, Græc. feriat. in h. v.*

la chronique d'Apollodore et d'après un ouvrage de Thrasylle, doit s'entendre, non de la naissance de Démocrite, mais du temps auquel il a fleuri : car il est certain que sa naissance étoit antérieure à l'an 469, la troisième année de la LXXVII.e olympiade dont parle Thrasylle, et par conséquent à l'an 460 ou à la LXXX.e olympiade que nommoit Apollodore. Tout ce que l'on peut dire sur l'époque de la naissance de Démocrite, c'est qu'il avoit au plus vingt-cinq ou trente ans en 480, lors du passage de Xerxès, puisqu'il étoit en état de s'entretenir avec les mages qui suivoient ce prince *(c)* et de recevoir leurs instructions. Si l'on ajoute les huit ans que Démocrite passa dans ses voyages, on aura, pour l'année de son retour, l'an 472 avant l'ère Chrétienne. Thrasylle marque donc l'an 470, et Apollodore l'an 460, pour celui auquel sa réputation commença à faire du bruit dans la Grèce.

Thrasyll. ap. Diog. in vit. Democr. cap. IX.

S'il falloit en croire un conte débité au sujet de Protagore, il n'auroit pu recevoir les leçons de Démocrite, et même les premiers élémens des lettres, qu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans tout au plus, puisqu'il auroit été porte-faix pendant les premières années de sa vie, et que Démocrite auroit conçu une opinion favorable de sa disposition naturelle pour la philosophie et pour l'éloquence, en voyant l'adresse avec laquelle il avoit lié ses fagots et la bonne grâce avec laquelle il les portoit. Mais, quoique Diogène Laërce et Athénée citent une lettre d'Épicure dans laquelle ce fait étoit rapporté, à ce qu'ils disent, comme Aulu-Gelle, qui avoit une très-grande érudition sur ces sortes de petits détails, ne donne celui-ci que comme un ouï-dire, on peut avoir quelque scrupule sur l'authenticité de cette lettre d'Épicure. Tout le monde ne s'accordoit pas d'ailleurs à supposer une origine si basse à Protagore, et plusieurs lui donnoient une naissance et une fortune considérables.

Diogen. in vit. Protag. IX, 53; Athen. VIII, 13.

Noct. Attic. lib. V, cap. 1.

Vid. Philostr. Sophist. vit. Protagor.

Quoi qu'il en soit de l'origine de Protagore, supposons que Démocrite, né au plus tard en 494, eût trente-cinq à quarante ans lorsqu'il s'attacha à cultiver les talens naturels du jeune Protagore, et donnons neuf ou dix ans à cette éducation; elle aura commencé vers l'an 460, et aura duré jusqu'en 470. Protagore est mort âgé de près de soixante-dix ans, après avoir exercé pendant plus de

(c) Diogène Laërce cite ce fait d'après un Hérodote qui ne peut être l'historien de ce nom; car on n'en trouve pas un mot dans son ouvrage.

quarante ans avec gloire le métier de sophiste : donc sa mort sera au plutôt de l'an 410, et par conséquent postérieure de quatorze ans au moins, comme je l'ai dit, à la comédie des Nuées. Le dialogue de Socrate avec Anytus est postérieur, et même de quelques années, à la mort de Protagore. Je n'entre point dans le détail des discussions chronologiques de l'époque de Démocrite; ces discussions rempliroient elles seules un long mémoire dont le résultat seroit peut-être, que cette époque est un problème dont la solution exacte est impossible; et d'ailleurs nous avons une autre voie beaucoup plus sûre pour déterminer la date de la mort de Protagore.

Diogène Laërce nous apprend que ce sophiste ayant fait, dans une maison d'Athènes *(d)*, la lecture de son livre *des Dieux*, on fut très-révolté de la façon impudente dont il y traitoit la question de leur existence. *Pour ce qui regarde les dieux*, y disoit-il en le commençant, *je ne puis décider s'il y en a ou s'il n'y en a point.* Évanthles *(e)*, selon Aristote, ou Pythodore fils de Polyzèle, selon d'autres, dénonça Protagore au tribunal des *quatre-cents (f)*, et intenta contre lui une action d'impiété. Ce sophiste, de crainte de boire la ciguë, comme le dit Timon de Phliasie, prit la fuite et se retira en Sicile ; mais il périt en chemin avec le vaisseau qui le portoit. Philochore, cité par Diogène Laërce, ajoutoit à cette circonstance qu'Euripide avoit fait allusion à cet événement dans son Ixion. On condamna Protagore au bannissement; et les exemplaires de son livre, retirés des mains de tous ceux qui les avoient, furent brûlés au milieu de la place d'Athènes, après la proclamation du crieur public *(g)*.

Diogen. Laërt. in vit. Protagor. lib. IX, c. 8.

Fragm. Syll. ap. Sex. Emp. lib. IX, §. 47.

Ménage, dans ses notes sur cet endroit de Diogène, dit qu'il connoît bien un tribunal des *cinq-cents* à Athènes, et un autre des *six-cents*, mais que celui des quatre-cents lui est inconnu. Il est

Menag. Observat. in Diogen. pag. 421.

(d) Celle d'Euripide, selon les uns, ou, suivant d'autres, celle de Mégaclide. *Diog. Laërt.* lib. IX, cap. 8.

(e) Περὶ μὲν θεῶν οὐκ ἔχω εἰδέναι, εἴθ' ὡς εἰσὶν, εἴθ' ὡς οὐκ εἰσὶν... Fragm. ap. Diog. Laërt. *l. IX, c. 8, §. 3.* Paroles que Cicéron a traduites en ces termes : *De Diis neque ut sint neque ut non sint, habeo dicere.* De nat. Deor. *l. I, c. 23.*

(f) Κατηγόρησε δ' αὐτοῦ Πυθόδωρος Πολυζήλου εἷς τῶν τετρακοσίων. Diog. Laërt. *l. IX, c. 5.* [M. F. a rendu ces derniers mots, comme s'il y avoit, εἰς τὴν βουλὴν τῶν τετρακοσίων ; mais tous les interprètes ont traduit *unus ex quadringentis*, sans rien sous-entendre.]

(g) .... Ὑπὸ κήρυκα, *sub præconis voce, &c.* Diog. Laërt. *lib. XI, c. 8, 53.*

vrai que les *quatre-cents* n'étoient point un des tribunaux ordinaires de cette ville; mais c'est-là ce qui nous conduira à la date précise de la condamnation de Protagore. D'ailleurs, il est bien étonnant qu'un homme de l'érudition de Ménage ne se souvînt pas de ce qu'il avoit lu de ces quatre-cents dans les anciens : Lysias, Démosthène et les anciens orateurs en parlent en plusieurs endroits de leurs harangues.

Nous voyons, dans le huitième livre de l'Histoire de Thucydide, que, dans le courant de l'année 21 de la guerre du Péloponnèse, qui commença au printemps de l'an 411 avant l'ère Chrétienne, Pisandre, dirigé par les conseils du rhéteur ou sophiste Antiphon, et soutenu par la faction d'Alcibiade, vint à bout de changer la forme du gouvernement populaire établi à Athènes. Alcibiade, quoique banni depuis plusieurs années, avoit alors beaucoup de crédit à cause des services qu'il venoit de rendre à la république, en dégoûtant Pharnabaze, satrape de la basse Asie, de l'alliance des Lacédémoniens. Pisandre fit passer dans Athènes un décret qui, après avoir déclaré toutes les magistratures vacantes, nomma cinq *proèdres*, qui devoient choisir entre les citoyens riches cent hommes qui fussent en état d'aider la patrie de leurs conseils et de leurs biens, ou du moins de leur personne. Chacun de ces cent hommes avoit le droit de choisir trois autres citoyens; et tous ensemble, au nombre de quatre cents, devoient être chargés du gouvernement de la république avec un pouvoir absolu, et même sans être obligés de convoquer l'assemblée générale des cinq-mille, qu'il leur étoit enjoint par le même décret de choisir entre les citoyens pour en former un conseil public : ils n'étoient obligés d'en prendre les avis que quand ils le jugeroient à propos. Ce décret contenoit encore un article très-sensible au peuple d'Athènes : on ordonnoit qu'à l'avenir on ne donneroit de gages ou de salaires qu'à ceux qui seroient actuellement dans le service militaire; par-là on fermoit l'entrée de tous les emplois et de tous les tribunaux judiciaires aux pauvres citoyens; ils ne pouvoient plus, sans s'exposer à mourir de faim, abandonner leur négoce et leur travail pour se trouver aux assemblées. Les harangues de Démosthène nous montrent combien il étoit dangereux de toucher à ces sortes de distributions, ainsi qu'à celles qui se faisoient pour les fêtes et pour les spectacles.

Vid. Demosth. olynth. I, p. 13, olynth. III, pag. 36, Philipp. I, pag. 51, &c. Adde Ulpiani Schol. in 1.ª olynth. et de Republic. ordinand. pag. 123.

Thucydide

Thucydide dit que ce changement dans la forme du gouvernement d'Athènes fut postérieur de près de cent ans à l'expulsion des Pisistratides. Un lexique manuscrit de Photius, cité par Dodwell, dit qu'il précéda de sept ans la tyrannie des trente *(h)*; et Diodore, de même que Plutarque, nous apprennent que le conseil des quatre-cents fut établi sous l'archontat de Callias : tous ces caractères chronologiques, combinés entre eux, nous donnent le printemps de l'année 411 avant l'ère Chrétienne, pour la date de cette révolution, comme Dodwell l'a montré.

Lib. VIII, cap. 68.
Dodw. Annal. Thucyd. p. 225.
Diod. lib. XIV; Plut. in Lysia.
Dodw. ibid.

Cette nouvelle forme de gouvernement ne subsista pas long-temps à Athènes; mais le détail de tous les mouvemens qui se passèrent alors dans cette ville, n'est pas de mon sujet et me meneroit trop loin : il suffira d'observer que la défaite de la flotte Athénienne et la conquête de l'île d'Eubée, dont les Lacédémoniens s'emparèrent, furent les causes apparentes de la révolution. Les deux partis, qui, de tout temps, dit Thucydide, ont partagé la ville, celui de la démocratie et celui de l'oligarchie, se réunirent, déposèrent le tribunal des quatre-cents, et lui substituèrent le conseil des cinq-mille, à l'élection duquel on procéda en y comprenant ceux qui étoient alors au service, et qui s'étoient distingués par leur opposition aux quatre-cents. Ce changement est de la même année 21 de la guerre, mais de l'archontat de Théopompe, qui succéda à Callias *(i)*: ainsi il est au plus tard du printemps de l'an 410. La condamnation de la personne et du livre de Protagore par le tribunal des quatre-cents est donc de l'an 411, ou du commencement de l'an 410, puisque ce tribunal n'a pas subsisté plus long-temps. Cette détermination s'accorde avec la date proposée d'abord, et dans l'examen de laquelle j'avois suivi la méthode qui pouvoit faire remonter le plus haut l'époque de la mort de Protagore, afin de traiter l'opinion que je combattois avec le plus de faveur qu'il étoit possible.

Thucyd. VIII, 97.

Au reste, nous ne savons rien de certain sur la date de l'*Ixion* où Euripide, comme nous l'avons dit, faisoit allusion à la mort

(h) Harpocration, au mot τετρακόσιοι, nous apprend que ce fait se trouvoit consigné dans une harangue d'Antiphon, et dans l'ouvrage d'Aristote sur la république d'Athènes.

(i) Pour la première fois archonte, la première année de la XCII.^e olymp.; car ou c'est le même, ou quelque autre de son nom, qui exerça encore cette charge dans la 3.e année de l'olympiade suivante.

de Protagore. Cette pièce peut être de l'an 410 ou de 411 avant Jésus-Christ ; car l'Oreste, dont la représentation est de l'archontat de Dioclès, l'an 409, la quatrième année de la XCII.e olympiade, fut vraisemblablement la dernière tragédie qu'Euripide donna, s'étant retiré, l'année d'après, en Macédoine, où il mourut, l'an 407, sous l'archontat d'Antigènes, la seconde année de la XCIII.e olympiade, suivant la chronique de Paros, ou, sous Callias II, l'an 406, la troisième année de la même olympiade, selon Diodore de Sicile. L'époque de cette mort offre néanmoins d'assez grandes difficultés. Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins très-possible que, dans quelqu'une des années précédentes, Euripide ait donné une pièce dans laquelle on croyoit trouver une allusion au genre de mort, ou même à la condamnation de Protagore, arrivée au plus tard en l'an 410 avant l'ère Chrétienne.

Schol. Eurip. ad Orest. v. 371.

Diod. lib. XIII, v. 102.



MÉMOIRE
SUR QUELQUES INSCRIPTIONS
INCONNUES, OU PUBLIÉES INEXACTEMENT:
EXTRAIT DE LA RELATION DU VOYAGE LITTÉRAIRE FAIT DANS LE LEVANT,

Par J. B. G. d'Ansse de Villoison.

Ayant été chargé par le roi d'aller visiter les manuscrits du mont Athos, je n'ai point borné mes recherches à l'examen des vingt bibliothèques qu'il renferme; j'ai encore voulu voir celles de la Grèce et de l'Archipel. Voici le nom des pays que j'ai parcourus : Constantinople et ses environs, Scutari (l'ancienne Chrysopolis), Gallipoli (l'ancienne Kallipolis), les Dardanelles, les îles de Tine (l'ancienne Ténos), Mycono, Délos, Rhénée, Paros, Naxie, Patmos, Leros, Cos, Amorgo, Mételin, Scio, Tenedos, Lemnos, Salonique ou Thessalonique, le mont Athos, Caries sa capitale, Sciatho, Négrepont, l'Aulide, Thèbes, Mégare, Kolouri et Ampelachi, les deux villes de l'île de Salamine, Mégare, Corinthe, Argos, Naple de Romanie (l'ancienne Nauplium), Tripolissa, Misitra, Magoula (l'ancienne Sparte), Sclavochori (l'ancienne Amycles), la Tzaconie (le pays des Éleuthero-Lacons), Ligourio, Gero, Épidaure, Égine, Athènes, le mont Saint-George ou Anchesmus, le mont Hymette, le mont Pendeli ou Pentelicus, Cephissia, Marathon, Corydalus, Éleusis, les ports Pyrée, Munychie et Phalère, Kerata, Laurium, Thoricie, les îles de Zia ou Ceos, Thermia ou Cythnos, Andros, Syra ou Syros, Nio ou Io, Santorin ou Thera, Nanfi ou Anaphe, Sicino, Policandro ou Pholegandros, l'Argentière ou Cimolo, Siphanto ou Siphnos, Antiparos ou Olearos, Stampalie ou Astypalée, Adikeria, Kouphonisi, Smyrne, Éphèse, Bournaba, Bournabachi, Chagilar, Narlikui, &c.

Lu à l'Acad. le mardi 3 juill. 1787.

J'ai eu l'avantage d'aller à Constantinople avec M. de Choiseul-

Gouffier, que l'Académie se félicite de compter parmi ses membres les plus éclairés et les plus zélés pour sa gloire *(a)*.

La relation de mon voyage, que je publierai un jour en plusieurs volumes, est trop étendue pour que j'en puisse renfermer l'abrégé dans un seul Mémoire : elle me fournira une suite nombreuse de dissertations. Je ne parlerai, dans celle-ci, que des inscriptions que j'ai eu le bonheur de découvrir ; les autres rouleront sur le mont Athos, sur le singulier genre de vie de ses habitans, sur les monastères Grecs, sur leurs bibliothèques, sur les différens monumens que j'ai vus dans le Levant, sur la langue, les mœurs, les usages, les cérémonies religieuses, les habillemens, l'agriculture, le commerce, la marine, les maladies des Grecs modernes comparés avec les anciens, sur les Tzaconiens, chez lesquels j'ai retrouvé en partie la langue des anciens Doriens, le dialecte de Pindare et de Théocrite.

Je me suis fort occupé, dans mon voyage, de la recherche des inscriptions grecques; presque tous les pays que j'ai parcourus, m'en ont fourni une moisson abondante. Plutarque nous montre l'utilité de ce genre de monumens, quand il dit, dans sa Vie de Nicias, « que pour composer la vie de ce fameux général, il a passé légèrement sur les faits détaillés dans Thucydide et Philistus, et qu'il a tâché de rassembler les autres traits qui ne sont pas connus de tout le monde, et qu'on trouve épars dans d'autres historiens, ou dans de vieilles inscriptions, ou dans les décrets anciens des villes. » Cratère le Macédonien, historien qui vivoit peu de temps après Aristide, et qui, selon Vossius, pourroit être le même que celui qui accompagna Alexandre-le-Grand dans ses expéditions, avoit fait un recueil des décrets qu'il avoit ramassés sur les marbres *(b)*. Philochorus l'Athénien avoit recueilli les inscriptions de l'Attique; Aristodème, celles de Thèbes; Néoptolème de Paros, toute sorte d'épitaphes; et Polémon, surnommé, Στηλοκόπας, les inscriptions

Tom. III, pag. 336, ed. Reiske.

De Historicis Græcis, lib. IV, pag. 462.

Spon, pag. 62, tom. III de son voyage.

(a) L'ouvrage, les conseils, les lumières et les lettres de recommandation de ce savant ambassadeur, celles du capitan pacha et de son premier drogman, maintenant prince de Valachie, du feu patriarche et des évêques Grecs, et du prince Constantin bey Morousi, ancien prince de Moldavie, m'ont été du plus grand secours, et m'ont aplani beaucoup de difficultés.

(b) *Voyez* Harpocration, sur le mot Ἀνδρῶν, et les notes de Blanchard sur ce passage.

qu'il avoit trouvées, dans chaque ville, sur les statues et sur les colonnes sépulcrales. J'ai de même recueilli plusieurs décrets importans parmi les inscriptions que je rapporte.

Les traités de paix et d'alliance se gravoient ordinairement sur le marbre ou l'airain, et se conservoient dans les temples. Diodore de Sicile rapporte que la seule réparation que Gélon, victorieux, exigea des Carthaginois, fut qu'ils lui rendissent les frais de la guerre, qui se montoient à 2,000 talens, et qu'ils fissent bâtir deux temples pour y mettre le traité : δύο ναοὺς προσέταξεν οἰκοδομῆσαι, καθ' οὓς ἔδει τὰς συνθήκας ἀνατεθῆναι. Thucydide parle d'un traité entre les Athéniens et les Lacédémoniens, qui devoit être gravé sur des colonnes à Olympie, au temple d'Apollon Pythien, dans l'Isthme, dans la citadelle d'Athènes (dans le temple de Minerve), et dans le temple d'Apollon Amycléen. Le même Thucydide rapporte un autre traité que les Athéniens firent pour cent ans avec les Argiens, les Mantinéens et les Éléens : il étoit statué que les Athéniens le feroient graver sur une colonne de pierre dans la citadelle; les Argiens, dans la place publique, dans le temple d'Apollon; et les Mantinéens, dans celui de Jupiter, dans la place publique; et que ces peuples feroient ériger, à frais communs, une colonne d'airain à Olympie, à l'endroit où on célébroit les jeux, et où il seroit fort à souhaiter qu'on pût fouiller maintenant.

Liv. XI, tom. I, pag. 424, éd. de Wesseling.

Liv. V, p. 330, éd. de Duker.

Ibid. pag. 332 et 340.

C'est ainsi que dans un endroit de l'île de Stampalie (l'ancienne Astypalée), nommé *la Marchesana*, je trouvai en pleine campagne, dans une petite église de Saint-Jean, sur le tombeau d'un Grec obscur, un précieux décret de l'ancienne république d'Astypalée, *Astypaleïa regna*, comme Ovide l'appelle. Cette belle inscription, qui est en dorique, comme celles de presque toutes les îles, renferme un traité entre les Astypaléens et les Romains *(c)*. On y décerne des récompenses à l'ambassadeur d'Astypalée qui a ménagé cette alliance si avantageuse; et on y ordonne que ce décret sera gravé dans le capitole de Rome, et dans les temples d'Esculape et de Minerve d'Astypalée. Jusqu'ici on ne connoissoit dans cette île que le temple d'Achille, auquel les Astypaléens rendoient un culte

Metamorphos. lib. VII, v. 461 et 462.

(c) M. de Villoison parle de cette inscription d'Astypalée avec plus de détails à la *page 54* des Prolégomènes de son édition de l'Iliade, imprimée à Venise en 1788.

De naturâ Deorum, lib. III, cap. 18, p. 590, tom. IV de la seconde édit. d'Ernesti.

particulier : *Achillem Astypalæenses insulani sanctissimè colunt*, dit Cicéron.

Ravi de cette découverte, je m'avance un peu, et je vois sur le bord de la mer, à un endroit nommé *Karecli*, des restes magnifiques, des débris imposans, des colonnes, des bases, des chapiteaux, des architraves, des fûts, confondus pêle-mêle, quelques vestiges de fondemens. J'interroge les inscriptions, qui m'ont souvent appris le nom des anciennes villes, des édifices antiques : j'entre dans les petites églises voisines, de Saint-George, et de Karalampa ; je les trouve remplies d'inscriptions qui ne me parlent que de vœux à Esculape, d'actions de grâces des malades qui lui doivent leur guérison. Ces ruines sont donc celles du temple de ce dieu.

Tom. I, p. 275, édit. de Lyon, 1727.

Tournefort dit que c'est proche des chapelles qu'il trouvoit les plus belles plantes ; c'est de même dans les chapelles que j'ai trouvé les plus belles inscriptions, parce que les églises Grecques sont construites avec les marbres les plus précieux, et souvent même sur les ruines des anciens temples païens, dont elles nous indiquent la situation : par exemple, dans l'île de Nanfi (l'ancienne Anaphe), à l'endroit qu'on appelle Ἑλληνικά, parce que c'est l'emplacement de l'ancienne ville, où il seroit important de fouiller, je trouvai cette curieuse inscription encastrée dans la porte de la maison de l'Ἡγούμενος, ou supérieur d'un couvent, dont l'église est tout proche:

ΕΥΓΝΩΜΩΝ ΕΥΓΝΩΜοΝοΣ
ΑΡΧΙΑΤΡοΣ ΑΠοΛΛΩΝΙ
ΑΙΓΛΗΤΗι ΕΥΧΗΝ.

C'est-à-dire, *Eugnomon Eugnomonis filius Archiater Apollini Æglетæ votum.*

Ce monastère, dédié à la Vierge et surnommé Καλαμίτισσα, a été bâti avec les débris du fameux temple d'Apollon, qui fut surnommé *Æglete*, parce qu'il avoit dissipé l'orage, et fait sortir du fond de la mer l'île d'Anaphe pour recevoir les Argonautes, qui, au retour de la Colchide, étoient accueillis d'une violente tempête, et se voyoient sur le point d'être engloutis par les flots *(d)*.

(d) Voyez Strabon, *lib. X, pag. 333*, ed. Genev. 1587; Conon, *Narrat. 49*, pag. 298 et 299; *Histor. poetic. scriptor.* Apollodor. *lib. I, cap. 9, 26, p. 79*, éd. de M. Heyne; Apollonius de Rhodes, *lib. IV, v. 1716*; Orphée, *Argonautic.* v. 1350;

Près du même endroit j'ai trouvé de belles inscriptions, sur les portes des maisons dépendantes du couvent; une, entre autres, en l'honneur d'Antonin le *Pieux ;* plusieurs décrets, en dorique et en attique, du peuple et du sénat d'Anaphe, Α ΒΟΥΛΑ ΚΑΙ Ο ΔΑΜΟΣ ΑΝΑΦΑΙΩΝ ; quelques-uns en faveur de Téléson, fils de Phérécrate, qui, dans un en dorique, est appelé le bienfaiteur et le fondateur ou restaurateur de sa patrie, ΕΥΕΡΓΕΤΑΝ ΚΑΙ ΚΤΙΣΤΑΝ ΤΑΣ ΠΑΤΡΙΔΟΣ; et dans un autre, en attique, ΠΟΛΕΩΣ ΥΙΟΝ [fils de la ville], ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ ΚΑΙ ΚΤΙΣΤΗΝ ΤΗΣ ΠΑΤΡΙΔΟΣ ; d'autres inscriptions en l'honneur de sa fille Timarète, mariée à Krinotelus, fils de Pindare, et, par adoption, de Philoxène, ΘΕΣΕΙ ΔΕ ΦΙΛΟΞΕΝΟΥ. A deux heures et demie de distance de ce couvent de la Vierge, que les Santorniotes et autres insulaires Grecs vont consulter comme un oracle, ainsi que celle d'Amorgos, on trouve le seul village de l'île de Nanfi. J'y ai vu et copié sur la porte de la maison du waivode, où on perçoit la dîme, un beau décret dorique du peuple et du sénat d'Anaphe, ΕΔΟΞΕ ΤΑ ΒΟΥΛΑ ΚΑΙ ΤΩ ΔΑΜΩ ΑΝΑΦΑΙΩΝ: il y est parlé d'un temple de Vénus dans cette île. Je ne crois pas qu'aucun auteur ancien ait fait mention de ce temple : les moindres inscriptions, les plus petits fragmens, sont de la plus grande utilité, au moins pour la langue, la prononciation, l'orthographe, la paléographie, la chronologie, la géographie, et nous apprennent une foule de dates, de particularités, d'usages, de détails sur les noms des charges, des dignités, des tribus, des temples, des édifices publics, des spectacles, des jeux, des récompenses, &c.

Pour revenir à Astypalée, qui est une carrière d'inscriptions, et qui n'avoit pas été visitée par les savans voyageurs, tels que Tournefort, qui y auroit trouvé des plantes curieuses, Spon, Wheler, M. le comte de Choiseul-Gouffier, &c., je trouvai en y débarquant, sur le chemin qui mène à la ville, dans la petite église de Saint-Jean, une inscription en l'honneur du dieu Ptolémée

Cornutus, *de naturâ Deorum*, cap. 32, pag. 226, ed. Thomas Gale; l'impératrice Eudocie, qui a copié ce passage de Cornutus, *pag. 9* de son Dictionnaire historique et mythologique ; M. Ruhnkenius, *Epist. critic.* II, pag. 274 de sa seconde édition, &c.

Évergète; ce qui prouve que cette île lui appartenoit *(e)*. En face de cette petite chapelle, je copiai une autre inscription à la porte d'un magasin, comme j'en avois trouvé une sur celle d'un cabaret, à Palæochori, dans l'île de Sciatho; j'en retrouvai aussi depuis une à la porte d'un magasin, près du château d'Astypalée. Proche de l'église de Saint-Jean, dont je viens de parler, à très-peu de distance du port, je vis des restes d'anciennes murailles, et de vieux édifices, qui indiquent la situation de la ville d'Astypalée du temps des anciens Grecs. Elle n'étoit pas alors placée si haut qu'elle l'est maintenant : la crainte des corsaires a forcé les insulaires de l'Archipel, comme autrefois les premiers habitans de la Grèce, Pag. 7. suivant la remarque de Thucydide, à bâtir sur le sommet des montagnes et loin de la mer. Il en est de même de l'île de Syra, l'ancienne Syros, dont le village est maintenant placé sur une colline escarpée : j'y ai vu, près du port, qui est un des meilleurs de l'Archipel, les vestiges, les fondemens et les citernes de l'ancienne ville.

Les monumens que j'ai rencontrés à Stampalie, ou Astypalée, suffiroient seuls pour nous donner une histoire de cette île autrefois si fameuse, si riante et si fertile, qu'on l'appeloit Θεῶν τράπεζα *[la table des Dieux]*, comme Étienne de Byzance nous l'apprend, à l'article d'Astypalée. Sur la porte du château, je copiai une inscription consacrée à Septime-Sévère, qui y est appelé le sauveur et le bienfaiteur de la ville, ΣΩΤΗΡΑ ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕΤΑΝ ΤΑΣ ΠΟΛΙΟΣ. Hors du village, qui ne contient que trois cents maisons, chacune d'une seule pièce fort petite, et environ cent soixante habitans en état de payer le *carasch* ou la capitation, il y a une autre espèce de village, plus considérable que le premier, et qui n'est composé que d'églises Grecques contiguës. Je n'en ai jamais vu une si grande réunion. Je fis des stations dans toutes ces chapelles pour y chercher de précieux restes de l'antiquité. Dans celle de la Vierge, je trouvai une inscription que deux fils avoient consacrée à la mémoire de leur père, qui avoit été président des jeux, ἀγωνοθετήσαντα.

(e) Son père, Ptolémée Philadelphe, étoit le maître de toutes les Cyclades, et d'une quantité incroyable de villes, au rapport de Théocrite, *idyll. VII, v. 81 et suiv.*, et de Callimaque, dans son hymne à Délos, *v. 168*. Voyez aussi le *Monumentum Adulitanum*, rapporté par Spon, *Miscellan. erudit. antiquit.* sect. X, et par Chishul, *Inscript. Asiat.*

Les

Les églises de Saint-Basile, et τῶν Ἀναργύρων, c'est-à-dire, de Saint-Côme et de Saint-Damien, que les Grecs ont ainsi nommés, parce que c'étoient des médecins qui ne prenoient point d'argent de leurs malades, m'ont fourni, entre autres, deux décrets du peuple d'Astypalée, qui accorde à deux citoyens de cette île, dont un nommé Apollonius, fils de Pythion, est appelé *héros*, ἥρωα, une couronne d'or, une statue d'airain, et la première place dans les jeux, ΠΡΟΕΔΡΙΑ ΕΝ ΤΟΙΣ ΑΓΩΣΙ, pour les récompenser de leur probité, de leur justice, et de leur attachement à la nation. Je ne me faisois nullement scrupule de troubler la cendre des morts, et de faire lever les pierres qui couvroient les tombes des Grecs modernes, pour ressusciter la gloire de leurs ancêtres et faire revivre leurs noms, qui étoient consacrés sur ces monumens. Outre le traité d'alliance dont j'ai parlé plus haut, j'ai également déterré, sur un tombeau de l'église de Saint-Spiridion, un décret du peuple et du sénat d'Astypalée, qui accordoient une couronne d'olivier sauvage, ΘΑΛΛΟΥ ΣΤΕΦΑΝΩΙ, à deux inspecteurs des vivres, Ἀγορανόμοι; et l'on y fait mention du prytanée de cette ville *(f)*.

J'ai trouvé de même plusieurs décrets en dorique, proche des églises de Saint-Siméon et de Saint-Térapie, à Castri *(g)*, l'ancienne Mytilène, capitale de l'île de Lesbos, maintenant appelée Mételin. J'ai vu sur les murs de la première église de Saint-Siméon, un joli

(f) *Voyez* quelques détails sur cette inscription, à la *pag. 55* des Prolégomènes cités ci-dessus. Quant aux prytanées, il y en avoit non-seulement à Athènes et à Astypalée, mais encore à Syracuse, Tarente, Rhegium, Corinthe, Naucratis, Argos, Élée, Cyzique, Milet, Smyrne, Éphèse, Lébedos, Delphes, Mytilène, Érèse, Naxos, Ténédos, Thasos, Paparéthos, Siphnium, Rhodes. *Voyez* Casaubon, sur Athénée, *lib. XV, cap. 19*; Panel, *de Cistophoris*, pag. 50; l'extrait de la Dissertation de M. Blanchard sur l'origine et les fonctions des prytanes, et sur les prytanées, *pag. 65, tom. VII* de l'Histoire de l'Académie des inscriptions; Van-Dale, *Dissert. V de Prytanibus*; Morisani, *Inscriptiones Rheginæ*, p. 274; et Ezech. Spanheim, *de Vesta ac Prytanibus Græcorum*, vol. V *Thesauri antiquitat. Romanar.* Ces auteurs ne parlent point du prytanée d'Astypalée, qui n'est connu que par cette inscription.

(g) J'y ai trouvé aussi cette autre inscription d'un grand-prêtre sur la porte d'une maison particulière :

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ
ΑΥΡΗΛΙΟΣ ΠΡΟΔΙΚΟΣ Ο
ΚΑΙ ΠΟΣΙΔΙΠΠΟΣ ΑΚΥΛΑΣ
ΚΑΙ ΚΙΛΙΟΥ ΥΟΣ (sic pro ΥΙΟΣ) ΑΡΧΙΕΡΕ
ΥΣ ΚΑΙ ΑΥΡΗΛΙΑ.

Ces mots Ο ΚΑΙ ΠΟΣΙΔΙΠΠΟΣ veulent dire qu'Aurelius Prodicus, grand-prêtre, avoit aussi le nom de *Posidippe*.

bas-relief qui représente un malade assis sur un fauteuil, ayant à côté de lui des vases qui renfermoient une médecine; et sur une autre pierre voisine, une inscription votive à Esculape, ΑΣΚΛΗΠΙΩΙ ΕΥΧΗΝ, comme j'avois trouvé à Cos une action de grâces d'un père à Esculape, qui lui avoit rendu sa fille, ΣΩΣΤΡΑ; et sur une pierre, à Parchia, capitale de l'île de Paros, un vœu à Ilithye pour un heureux accouchement :

ΦΙΛΟΥΜΕΝΗ ΣΕΙΛΗΝΗΣ
ΕΙΛΕΙΘΥΙΗΙ ΕΥΧΗΝ.

Les murs des maisons de la ville de Parchia, sur-tout ceux du château, m'ont offert une foule d'inscriptions et de décrets, ainsi que les bains chauds du village de l'île de Mételin, qu'on appelle λουτρά ou θερμή, à cause de ses eaux chaudes. Les décrets qu'on lit sur ces bains chauds, sont en dorique, et commencent ordinairement par

ΑΓΑΘΑ ΤΥΧΑ
Α ΒΟΛΑ ΚΑΙ ο ΔΑΜΟΣ.

J'y ai aussi constamment remarqué ΣΤΡΟΤΑΓΗΣΑΝΤΑ et ΣΤΡΟΤΑΓΩ, pour ΣΤΡΑΤΗΓΗΣΑΝΤΑ et ΣΤΡΑΤΗΓΩΙ, *prætori*, comme dans celle-ci en l'honneur d'Aulus Clodius Pérennianus, fils de Caïus, qui avoit rempli avec beaucoup d'intégrité et d'ordre sa charge de préteur, dans des temps qui demandoient une grande vigilance; qui avoit été prêtre, grand-prêtre, prytane, agonothète, &c.; qui avoit été aussi prytane dans sa première patrie, Pergame, ville Néocore, et alliée de Lesbos, dit l'inscription, qui nous apprend en même temps que cette charge étoit héréditaire dans sa famille, et qu'on désignoit les années par les noms de ces magistrats :

Α ΒΟΛΑ ΚΑΙ Ο ΔΑΜΟΣ
ΑΥΛΟΝ ΚΛΩΔΙΟΝ ΠΕΡΕΝ
ΝΙΑΝΟΝ ΣΤΡΟΤΑΓΗΣΑΝ
ΤΑ ΑΓΝΩΣ ΚΑΙ ΕΥΣΤΑΘΕΩΣ
ΕΝ ΚΑΙΡΟΙΣ ΕΠΙΜΕΛΗΙΑΣ
ΔΕΥΟΜΕΝΟΙΣ ΤΟΝ ΕΙΡΕΑ

ΚΑΙ ΑΡΧΕΙΡΕΑ ΚΑΙ ΛΟΓΙΟΝ
ΠΡΥΤΑΝΙΝ ΑΓΩΝΟΘΕΤΑΝ
ΕΝΙ ΕΝΙΑΥΤΩ ΠΕΠΛΗΡΩΚΟΝ
ΤΑ ΔΕ ΚΑΙ ΤΑΝ ΕΝ ΤΑ ΠΡΩΤΑ
ΠΑΤΡΙΔΙ ΚΑΙ ΝΕΩΚΟΡΟ ΠΕΡΓΑ
ΜΗΝΩΝ ΤΩΝ ΣΥΓΓΕΝΕΩΝ ΠΟΛΕΙ ΤΑΝ ΕΠΩΝΥΜΟΝ
ΑΠΥ (sic) ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΠΡΥΤΑΝΙ
ΑΝ ΕΚ ΓΕΝΕΟΣ ΔΙΑΔΕΞΑΜΕ
ΝΟΝ ΤΟΙΣ ΤΗΣ ΑΣΙΑΣ ΒΩΜΟΙΣ.....

Remarquez l'orthographe du graveur, ΕΙΡΕΑ et ΑΡΧΕΙΡΕΑ au lieu d'ΙΕΡΕΑ et ΑΡΧΙΕΡΕΑ.

J'ai trouvé une autre inscription à côté, où il y avoit de même :

ΤοΝ ΕΙΡΕΑ ΚΑΙ ΑΡΧΕΙΡΕΑ
ΚΑΙ ΑΓΩΝοΘΕΤΑΝ
ΚΑΙ ΠΑΝΗΓΥΡΙΑΡΧΑΝ *(h)*.

Il paroît que le grand-prêtre de la première inscription de Lesbos, Aulus Clodius Pérennianus, l'étoit des treize villes de l'Asie, puisqu'on lit ensuite, ΤΟΙΣ ΤΗΣ ΑΣΙΑΣ ΒΩΜΟΙΣ. Van-Dale rapporte, d'après Dion *(lib. LI)*, qu'Auguste permit à la ville de Pergame de lui ériger un temple, et de célébrer des jeux en son honneur. La ville de Pergame, chargée du soin de garder et d'entretenir ce temple, fut ainsi élevée au rang de Néocore : ΝΕΩΚΟΡΟΣ veut dire *æditus*, sacristain ; et Tacite fait dire à Tibère que ce temple de Pergame avoit été élevé à l'honneur de Rome et à celui d'Auguste. Fière de ce titre, Pergame voulut aussi

Dissert. IV de Neocoris sacerdotibus et urbibus, pag. 318.

Annal. 4, 37.

(h) J'ai vu sur une autre inscription, dans le même endroit :

ΑΓΩΝΟΘΕΤΑ
ΚΑΙ ΠΑΝΑΓΥΡΙΑΡΧΑ
ΚΑΙ ΠΡΩΤΩ ΣΤΡΟΤΑΓΩ.

Voyez la Dissertation septième de Van-Dale sur les agonothètes et les panégyriarches, qui présidoient aux jeux publics, en faisoient les honneurs, et y maintenoient la police. *Voyez* aussi sa troisième Dissertation *de Pontificibus Græcorum, Asiarchis*, et sur-tout *p. 286*, où il parle des grands-prêtres en général, et en particulier du grand-prêtre des treize villes de l'Asie mineure, comme on lit sur une médaille qu'il rapporte d'après Spanheim : ΕΥΤΥΧΟΥΣ ΑΡΧΙΕ. ΤΩΝ ΓΙ ΠΟΛ. *Eutyche Sacerdote XIII. Civitatum.*

Tacite, Annal. liv. IV, 55.

disputer à dix autres villes de l'Asie l'honneur d'ériger un temple à Tibère; mais il fut décidé que, puisqu'elle avoit déjà le temple d'Auguste, elle devoit se contenter de cette distinction. Voilà donc pourquoi cette capitale de la Mysie porte le nom de Néocore dans notre inscription et dans plusieurs médailles. Il pourroit y avoir une petite difficulté sur ces mots, ΠΕΠΛΗΡΩΚΟΝΤΑ ΔΕ ΚΑΙ ΤΑΝ ΕΝ ΤΑ ΠΡΩΤΑ ΠΑΤΡΙΔΙ ΚΑΙ ΝΕΩΚΟΡΩ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΤΩΝ ΣΥΓΓΕΝΕΩΝ ΠΟΛΕΙ... ΠΡΥΤΑΝΙΑΝ... ΔΙΑΔΕΞΑΜΕΝΟΝ κ.τ.λ.: on pourroit croire d'abord que ces mots, ΕΝ ΤΑ ΠΡΩΤΑ ΠΑΤΡΙΔΙ, indiqueroient la prétention de Pergame à être la première ville d'Asie, prétention qu'elle partageoit avec les villes de Smyrne, d'Éphèse, de Sardes, qui, de même que Pergame, prenoient sur leurs médailles le titre de ΠΡΩΤΩΝ ΑCΙΑC, *première ville d'Asie;* mais alors il y auroit ΠΡΩΤΑ ΠΟΛΕΙ, *première ville,* et non pas ΠΡΩΤΑ ΠΑΤΡΙΔΙ, *première patrie.* Il est clair, pour peu qu'on se donne la peine d'examiner cette phrase, qu'Aulus Clodius Pérennianus, avant d'être préteur, prêtre, grand-prêtre, prytane et agonothète à Lesbos, où on lui avoit érigé ce monument, avoit exercé à Pergame, sa première patrie, ville Néocore et étroitement liée avec l'île de Lesbos, la charge de prytane qu'il avoit reçue de ses pères. Il étoit donc né à Pergame, et il s'étoit ensuite établi dans l'île de Lesbos, qui étoit alliée et voisine de sa première patrie; l'inscription dit sa première patrie, parce que Lesbos, où il avoit ensuite rempli les postes les plus distingués, étoit devenue pour lui une seconde patrie.

Pellerin, Recueil des Médailles de villes, pl. L, n.° 41, tom. II.

Belley, p. 284, t. XXXI, Histoire de l'Acad.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette même inscription que j'ai trouvée dans l'île de Mételin, l'ancienne Lesbos, à un endroit nommé *Thermi,* à environ deux heures de chemin de Castri, Spon, qui n'avoit vu qu'une très-petite partie de l'Archipel, l'a publiée, sans explication ni traduction, d'après les papiers de M. Galland, qui l'avoit copiée parmi les ruines de Troie. Il est vrai que Spon la présente avec des variantes dont quelques unes altèrent le sens, et les autres regardent le dialecte. Je vais les indiquer. Cette même inscription auroit-elle été placée dans deux endroits différens? Elle paroît avoir été faite à Lesbos même pour un magistrat qui s'y étoit distingué. L'auroit-on donc portée de Lesbos à Troie, qui est

Miscell. erud. antiquit. sect. X, pag. 348.

éloignée, et où l'on n'a plus besoin de matériaux pour bâtir, et ensuite reportée de Troie à Lesbos pour servir à la construction des bains ? Seroit-ce par une faute de mémoire que M. Galland auroit écrit qu'il avoit trouvé cette inscription à Troie ? Les variantes ne viennent-elles que de sa négligence à copier cette inscription, ou même de celle de Spon, qui l'a transcrite, et qui peut aussi avoir confondu et attribué à Troie un monument que M. Galland avoit rangé parmi ses papiers dans la classe de ceux de Lesbos ? Quoi qu'il en soit, Spon écrit Α ΒΟΥΛΑ au lieu d'Α ΒΟΛΑ, qui est plus dorique, et que j'ai trouvé dans une foule d'inscriptions de Lesbos ; et Γ. Υ. ΕΡΕΝΝΙΑΝΟΝ, Hérennianus, fils de Caïus, au lieu de ΠΕΡΕΝΝΙΑΝοΝ : ensuite on lit dans son édition ΣΤΡΑΤΑΓΗΣΑΝΤΑ, au lieu de ΣΤΡΟΤΑΓΗΣΑΝΤΑ, que j'ai vu sur plusieurs marbres de Lesbos, et notamment sur celui-ci, et ΕΥΣΤΑΘΩΣ au lieu d'ΕΥΣΤΑΘΕΩΣ, ΕΠΙΜΕΛΕΙΑΣ pour ΕΠΙΜΕΛΗΙΑΣ, ΙΕΡΕΑ ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΑ au lieu d'ΕΙΡΕΑ ΚΑΙ ΑΡΧΕΙΡΕΑ, ΕΝ pour ΕΝΙ, et ΠΕΠΛΗΡΩΚΩΤΑ ΤΑ ΔΕ au lieu de ΠΕΠΛΗΡΩΚΟΝΤΑ ΔΕ. Non-seulement Spon défigure l'ancienne orthographe qui tient au dialecte, mais encore il altère le sens, lorsqu'il publie, ΕΝ ΤΑ ΛΑΜΠΡΩΤΑΤΑ ΠΑΤΡΙΔΙ, *dans son illustre patrie,* au lieu de ΕΝ ΤΑ ΠΡΩΤΑ ΠΑΤΡΙΔΙ, *dans sa première patrie (i).*

Spon a donné ΤΟΙΣ ΤΑΣ ΑΣΙΑΣ ΒΑΘΜΟΙΣ (au lieu de ΒΩΜΟΙΣ) ΑΝΕΛΟΓΙΣΗ. Ce dernier mot de l'inscription est maintenant si fort effacé, que je n'ai pas pu le lire ; d'ailleurs, toute l'inscription est couverte de chaux. Il ne reste plus qu'à savoir ce que veulent dire ces paroles, ΤΑΝ ΕΠΩΝΥΜοΝ ΑΠο ΒΑΣΙΛΕΩΝ

(i) Remarquons en passant que ΛΑΜΠΡΩΤΑΤΑ, comme on le trouve dans Spon, avec un *omega,* est un barbarisme ; on dit ΛΑΜΠΡοΤΕΡΑ et ΛΑΜΠΡοΤΑΤΑ avec un *omicron* au comparatif et au superlatif ; l'*omicron* ne se change en *omega* que lorsque la pénultième est brève ; et dans le mot de λάμπρος, elle est longue par position. Je n'aurois point fait cette observation minutieuse, si elle n'étoit point échappée au savant Saumaise, qui, dans son édition d'Achille Tatius, *l. VI, c. 1,* avoit ainsi corrigé par inadvertance, contre les règles de la langue, ευμορφώτερος au lieu d'ἐυμορφότερος, qui est la vraie leçon, et se trouvoit dans l'édition précédente de Commelin. M. Boden l'a rétablie. *Voyez* sa note sur ce passage, *p. 504* de son édition. C'est ainsi que Van-Dale a fait une faute lorsqu'il a dit *(Diss. V, p. 4),* que les archontes présidoient aux jeux, ἀγώνεσι, *seu certaminibus præsidebant ;* il devoit dire ἀγῶσι.

Pag. 393 de sa cinquième Dissertation.

ΠΡΥΤΑΝΙΑΝ ΕΚ ΓΕΝΕΟΣ ΔΙΑΔΕΞΑΜΕΝοΝ. Van-Dale, qui a rapporté cette inscription d'après Spon, croit qu'Aulus Clodius étoit redevable de sa dignité héréditaire de prytane, aux Césars ou empereurs, ΑΠΟ ΒΑΣΙΛΕΩΝ; ou bien, ajoute-t-il, aux Attales, rois de Pergame, si cette inscription est antérieure aux Césars: *Habemus, 1.° πρύτανιν ἐπώνυμον, ac quidem; 2.° hæreditarium, quin et ita hæreditarium, ut id Cæsaribus, sive imperatoribus acceptum ferri deberet: nisi quod, si hæc inscriptio ante Cæsarum imperium posita fuit, illud à regibus Pergamenis, sive Attalicis, impetrari debuerit.* Pour moi je pense, premièrement, que cette inscription est du temps des empereurs, et non des Attales, puisqu'elle est pleine de noms Romains; et d'ailleurs, sous les Attales, la ville de Pergame n'avoit point encore le titre de Néocore, qu'elle ne dut qu'à la garde du temple d'Auguste. Ensuite je crois que Van-Dale s'est trompé en faisant rapporter ΑΠΟ ΒΑΣΙΛΕΩΝ à ΔΙΑΔΕΞΑΜΕΝΟΝ, qui est trop éloigné, et qui régit ΕΚ ΓΕΝΕΟΣ; ensuite ce n'étoient ni les Attales, ni les empereurs, mais les villes elles-mêmes, qui nommoient leurs prytanes, comme encore aujourd'hui ce sont elles qui, sous le joug Turc, nomment leurs magistrats, qu'elles appellent maintenant ἄρχοντας, προεστοὺς, ἐπιτρόπους, primats. Ces prytanes étoient soumis aux proconsuls Romains, comme les archontes de l'Archipel le sont au capitan pacha. Il me paroît clair qu'ΑΠΟ ΒΑΣΙΛΕΩΝ se rapporte à ΕΠΩΝΥΜοΝ, qui précède immédiatement. L'auteur de l'inscription a voulu dire qu'Aulus Clodius a reçu, par droit de naissance, la charge, héréditaire dans sa famille, de prytane, ΠΡΥΤΑΝΙΑΝ ΕΚ ΓΕΝΕΟΣ ΔΙΑΔΕΞΑΜΕΝΟΝ; charge si considérable, ajoute-t-il, que, depuis l'extinction de la famille des Attales, rois de Pergame (c'est le vrai sens d'ΑΠΟ ΒΑΣΙΛΕΩΝ), elle a été éponyme, ΕΠΩΝΥΜΟΝ, c'est-à-dire qu'on a désigné les années par le nom des magistrats qui remplissoient cette charge de prytane: cela est si vrai, que, dans les médailles de Pergame frappées du temps des Attales, on ne trouve que les noms de ces rois, ou plutôt celui de Philétaire, qui étoit le fondateur de la monarchie, de la même manière que les rois d'Egypte ont porté le nom de Ptolémée, et les rois des Parthes celui d'Arsace: c'est que les rois étoient en même temps prytanes, c'est-à-dire qu'ils tenoient

Pellerin, Recueil de médailles de rois, pag. 179.

le sceptre et l'encensoir, et qu'ils étoient comme le roi de Délos dans Virgile :

Rex Anius, rex idem hominum Phœbique sacerdos.

Les empereurs Romains étoient aussi grands pontifes : les rois d'Athènes présidoient aux mystères, aux fêtes de Bacchus, aux jeux. Voilà pourquoi les rois, et particulièrement ceux du Bosphore Cimmérien, s'appeloient prytanes, comme l'observe Panel. *De Cistophoris, pag. 44.* Quand les Romains eurent chassé Tarquin, ils furent obligés de créer un roi des sacrifices pour remplir ses fonctions sacrées, malgré l'horreur qu'ils avoient pour le nom de roi ; de même les Corinthiens, jusqu'à la tyrannie de Cypsèle, remplacèrent, par des prytanes annuels, leurs rois qu'ils venoient d'expulser : les Athéniens en firent de même. Panel prouve, par un passage *Ibid. pag. 74.* d'Aristote, que les magistrats qui étoient chargés du soin des sacrifices, des fêtes, des jeux, des cérémonies sacrées, s'appeloient indifféremment archontes, grands pontifes, prytanes. Nous venons de voir, dans notre inscription, qu'Aulus Clodius étoit tout-à-la-fois préteur, prêtre, grand-prêtre, prytane, agonothète. Chez les Athéniens libres c'étoient les archontes qui étoient éponymes, c'est-à-dire, qui donnoient leur nom à l'année : il en étoit de même des prytanes de Pergame ; cette ville depuis l'extinction des Attales, ses rois, ΑΠΟ ΒΑΣΙΛΕΩΝ, ne présente plus sur les médailles que les noms de ses prytanes *(k)*. Si on y *Ibid. pag. 52.* joignoit d'autres noms, c'étoient ceux des proconsuls qui avoient la suprême autorité pour les choses civiles, comme les prytanes pour les choses sacrées. Des neuf archontes d'Athènes, il n'y en avoit qu'un qui fût *éponyme*, ἐπώνυμος, c'est-à-dire, qui donnât son nom à l'année, et on l'appeloit aussi quelquefois ἐπώνυμος πρύτανις, ou πρῶτος πρύτανις, comme Panel l'a prouvé; il n'y *Ibid. pag. 18.* avoit de même à Pergame que le premier prytane qui fût *éponyme :* ses fonctions répondoient à celles du *premier préteur*, ΠΡΩΤΟΣ ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ, à Chio. J'ai retrouvé dans cette île, à côté de la prison de l'Aga, une inscription en l'honneur de l'empereur Lucius

(k) Voyez toutes les médailles de Pergame rapportées par Panel, dans son traité *de Cistophoris*, et par M. Pellerin, *pl. L, pag. 55, t. II* du Recueil de médailles de peuples et de villes.

Miscellan. erudit. antiquit. sect. X. Vérus, déjà publiée par Spon, d'après les papiers de M. Galland; elle faisoit mention du premier préteur, ΠΡΩΤΟΥ ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ, de Chio, et finissoit par ces mots :

ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΟΣ ΤΗΣ
ΑΝΑΣΤΑΣΕΩΣ ΠΟΜΠΗΙοΥ
ΛΑΤΡΙΟΥ ΤΟΥ ΠΡΩΤΟΥ
ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ.

C'est-à-dire, *Pompéius Latrius, premier préteur de Chio, a présidé à l'érection de ce monument.* *Fast. Attic. tom. I, pag. 40 et seq.* Corsini prouve que dans la suite des temps la dignité de préteur, ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ, dans la ville d'Athènes, effaça celle d'archonte éponyme, et devint la première pour l'honneur et pour l'autorité. L'établissement de la religion Chrétienne, et la destruction de l'idolâtrie, durent enlever aux prytanes une partie de leurs fonctions, qui concernoient principalement les sacrifices et les cérémonies du paganisme. D'ailleurs, lorsque l'Orient fut devenu le siége de l'empire, on y établit une nouvelle forme d'administration, et l'on y remit le gouvernement civil dans les mains des préteurs, ΣΤΡΑΤΗΓΟΙ. L'inscription d'Aulus Clodius nous apprend qu'à Lesbos la charge de préteur étoit différente de celle de prytane, puisqu'elle dit d'abord qu'il avoit été préteur ΣΤΡΟΤΑΓΗΣΑΝΤΑ, et qu'elle ajoute ensuite qu'il avoit été aussi prytane, ΠΡΥΤΑΝΙΝ.

J'ai vu, dans l'île de Chio, une inscription Latine encastrée dans la muraille, proche de la porte du beau jardin, ou plutôt du bois touffu d'orangers, qui appartient à M.lle Catherine Grimaldi : cette inscription est remarquable par la liaison de l'Æ, qui est fort rare sur les monumens. Je n'ai rencontré des inscriptions Latines qu'à Chio et à Délos; une, entre autres, dans cette dernière île, à un certain C. VALERIO VALERII FILIO. Parmi plusieurs inscriptions que j'ai découvertes à Délos, il y en a une qui appartenoit à un monument consacré à Apollon ; le nom de l'artiste est Lysippe d'Héraclée, fils de Lysippe : ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΛΥΣΙΠΠοΣ ΛΥΣΙΠΠΟΥ ΗΡΑΚΛΕΙΟΣ ΕΠΟΙΕΙ. Ce n'est pas le fameux Lysippe, qui étoit de Sicyone, et contemporain d'Alexandre-le-Grand. Notre inscription ne contient que des noms Romains. J'ai vu aussi un monument que les Déliens avoient érigé

en

en l'honneur d'un particulier, pour le récompenser de sa piété et de sa vertu; c'étoit du temps que Démophile, fils de Polyclès, étoit grand-prêtre : ΕΠΙ ΙΕΡΕΩΣ ΔΗΜΟΦΙΛΟΥ ΤΟΥ ΠΟΛΥΚΛΕΟΥΣ. L'artiste s'appeloit Héphæstion, fils de Myron, Athénien, ΗΦΑΙΣΤΙΩΝ ΜΥΡΩΝΟΣ ΑΘΗΝΑΙΟΣ ΕΠΟΙΕΙ. Les noms de ces deux artistes, Lysippe, fils de Lysippe d'Héraclée, et Héphæstion, fils de Myron, Athénien, manquent à l'utile catalogue des anciens peintres et sculpteurs, donné par François Junius, à la fin de son Traité *de picturâ veterum.* Notre Héphæstion, Athénien, ne peut pas être fils du célèbre Myron qui étoit d'Éleuthères en Béotie, *Eleutheris natum,* dit Pline [a]. Spon [b] n'a publié que les derniers mots de cette inscription. Il n'étoit permis ni de mourir, ni d'accoucher, ni de nourrir des chiens dans l'île sacrée de Délos : aussi avoit-on grand soin de transporter dans l'île voisine de Rhenée, les personnes dangereusement malades, et les femmes qui se trouvoient à la fin de leur grossesse. Ce n'est donc point à Délos, mais à Rhenée, que j'ai été chercher des inscriptions sépulcrales. Cette dernière île est remplie de superbes tombeaux de marbre, et d'autels de la plus grande beauté. Dernièrement on y a déterré un joli bas-relief, avec une inscription sépulcrale pour un mari et une femme de Beryte, maintenant Barouth, en Syrie *(l)*. Ce bas-relief se trouve maintenant sur la cheminée du cabinet de M. le comte Joanni Woinowich, consul de Russie dans l'île de Mycono.

[a] *L. XXXIV, cap. 19, p. 75, tom. VI, éd. de Brotier.*

[b] *Spon, Miscell. erudit. antiquit. sect. IV, t. III de son Voyage, pag. 89.*

L'île de Délos est maintenant entièrement déserte, et n'est fréquentée que par quelques marbriers qui y vont chercher les plus belles pierres, et achever d'y détruire les inscriptions et les monumens pour bâtir les cabanes et les églises de l'île voisine de Mycono. Les capitaines Vénitiens, François, Anglois et Russes, en ont aussi emporté beaucoup de marbres. Dans le premier voyage que j'y fis, je pensai périr en mer, et je vis submerger sous mes yeux une barque beaucoup plus forte que la mienne, qui apportoit du bois de Naxie.

J'ai très-souvent couru ce danger dans l'Archipel; j'ai été dans

(l) Il n'y avoit dans tout l'empire Romain, que huit professeurs de droit, quatre à Beryte, deux à Rome, deux à Constantinople. Voyez *Jacobi Hasæi de Berytensi jurisconsultorum academia,* p. 78, *Collect. librorum rariorum.*

trente-quatre de ces îles, dont j'ai revu quelques-unes plusieurs fois. Faute de pouvoir rencontrer des bâtimens, qui d'ailleurs seroient trop gros pour pouvoir entrer dans la plupart de ces petits ports, ou plutôt de ces misérables calangues, j'étois réduit à de frêles barques de quinze à dix-huit pieds de long, conduites, dans une mer orageuse et parsemée d'écueils, par des mariniers souvent ivres, et toujours ignorans, qui n'avoient jamais entendu parler de cartes ni de boussole. J'étois obligé de préférer la saison la plus dangereuse, l'hiver, pour entreprendre les trajets les plus longs, comme, par exemple, de Naxie à Patmos, de Scio à Salonique. Dans l'été, j'aurois eu beaucoup plus à craindre de la peste, que j'ai souvent bravée; les calmes plats m'auroient retenu et enlevé un temps dont j'étois avare: il étoit presque impossible que j'échappasse aux corsaires qui écument la mer dans la belle saison, et qui même m'ont souvent pensé prendre dans l'hiver; ils m'ont fait rester beaucoup plus long-temps que je n'aurois voulu dans le château de l'île de Siphanto qu'ils avoient entourée; et, à l'approche de plusieurs îles, je me suis vu souvent près de tomber dans leurs mains, d'autant plus cruelles qu'ils ne font jamais grâce de la vie, de peur qu'on ne les aille ensuite dénoncer. C'est un danger auquel j'ai été sur-tout exposé près d'Atalante et à Lisada, deux villages situés dans le pays des anciens Locriens Épicnémidiens. Ces deux relâches forcées étoient encore plus périlleuses que celle que j'ai été obligé de faire au Karabournou, promontoire de l'Asie mineure, qui veut dire, en turc, *cap noir*, comme son ancien nom grec *Melæna*, et à Chismè, proche d'Erythrée, où je me suis enfoncé dans les terres. Les Turcs habitans de ces côtes sont voleurs et assassins de profession, et ont dernièrement dépouillé et tué un François de ma connoissance, proche de Chismè, si célèbre par l'incendie de la flotte Othomane. Les environs du mont Athos sont si dangereux, qu'au rapport de Nicéron, Wansleb, intrépide voyageur, qui avoit été deux fois dans l'Égypte, et qui vouloit même passer en Éthiopie, n'osa pas tenir la parole qu'il avoit donnée au grand Colbert, d'aller chercher des manuscrits Grecs au mont Athos, de peur des corsaires auxquels les moines avoient livré, par trahison, une barque Françoise. Si j'avois eu le malheur de trouver une barque pour sortir de cette montagne

Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, t. XXVI, pag. 12.

aussitôt que je le desirois, je n'aurois pas pu éviter d'être pris par les Albanois, les plus cruels des pirates, qui ont l'usage de couper le nez ou la main de leur prisonnier, de l'envoyer à son consul ou à son correspondant, et de lui marquer que s'il ne leur fait pas tenir sur-le-champ la somme qu'ils ont fixée, ils lui renverront sa tête; et l'effet suit de près la menace. En arrivant à Négrepont, j'ai trouvé pendus deux des chefs de ces pirates qui infestoient les côtes du mont Athos, peu avant mon départ de cette péninsule. Lorsque je retournai à Naples de Romanie, je trouvai de même empalés les trois chefs d'une bande de voleurs qui faisoient des ravages affreux dans la Morée, et qui m'avoient fort inquiété dans mon passage de Sparte (maintenant Magoula) à Sclavochori, l'ancienne Amycles: je fus obligé d'avoir une escorte de dix-huit hommes.

Les barques de l'Archipel sont découvertes. Indépendamment des risques de la mer et des pirates, j'étois exposé aux ardeurs d'un soleil brûlant dans la journée, à la fraîcheur des nuits, à la faim et à la soif. La chaleur m'empêchoit de pouvoir garder mes provisions plus d'un jour; et souvent le calme me retenoit six à sept jours en mer, ou bien la tempête me forçoit de relâcher dans quelque île déserte: j'y cherchois un asyle dans quelque chapelle Grecque à moitié détruite. Les Cyclades les plus habitées ne m'offroient que du pain cuit sous la cendre, de l'eau souvent saumâtre, des œufs et des poules auxquels je me gardois bien de toucher dans quelques îles, telles que Patmos, Mételin, Calymno, Paros, &c., où il y a des lépreux. Dans la Morée, et sur-tout à Mistra, j'évitois aussi de manger de la volaille, qui y est nourrie avec des vers à soie pourris; ce qui augmente le nombre des maladies dans un pays qui, pendant tout l'été, est très-malsain et fiévreux. Je ne pouvois pas y boire du vin, qui est infecté de la poix que les Grecs ne manquent pas d'y mettre pour le conserver plus long-temps: c'est aussi l'usage de Lemnos, de Sciatho, et de quelques autres îles de l'Archipel. A Délos je ne trouvai pas même d'eau. Je ne comptois rester qu'un jour dans cette île d'Apollon; les vents contraires m'y retinrent quatre jours. Je n'y avois point apporté d'eau, me fiant beaucoup trop sur le fameux fleuve Inopus, si vanté par les poëtes: malheureusement il étoit alors à sec, et je ne trouvai

qu'une source d'eau saumâtre et si fétide qu'il étoit impossible d'en boire. Ces fleuves de la Grèce font beaucoup plus de bruit dans les livres que dans leur lit, comme l'observe très-bien Spon; et Homère a fort raison de les appeler fils de Jupiter, c'est-à-dire, de la pluie : l'été fait disparoître ces torrens. A Athènes, je n'ai retrouvé ni le célèbre fleuve de l'Ilissus, que le commencement du *Phèdre* de Platon suffit pour immortaliser, ni même son beau pont de marbre, que le waivode venoit de prendre pour en faire de la chaux, ainsi qu'une partie du pavé du temple de Thésée, et deux colonnes de l'édifice qu'on avoit regardé comme le temple de Jupiter Olympien. L'Ismène, si chanté par Pindare, n'existe plus à Thèbes : je ne me suis pas même donné la peine de chercher

Tom. I, p. 522, in Contempl. l'Inachus à Argos; Lucien m'avoit appris que de son temps même on ne pouvoit plus retrouver le lit de ce fleuve. Je me rappelois d'avoir lu dans Pausanias que l'Inachus et le Céphise, ayant eu la maladresse de se mêler de la querelle de Junon et de Neptune qui se disputoient le territoire d'Argos, Neptune, irrité d'avoir perdu son procès, condamna ces deux fleuves, qui avoient pris le parti de Junon, à n'avoir que très-peu d'eau, et seulement en hiver et après les pluies. J'avois beau me rappeler à Délos l'ob-

Ibid. servation de Lucien, qui dit que non-seulement les hommes, mais encore les villes, les fleuves, disparoissoient de dessus la terre; ces réflexions philosophiques n'adoucissoient point le tourment de la soif qui me dévoroit depuis trois jours. Accablé de lassitude, de fatigue et de chaleur, je me traîne sur le sommet escarpé du mont Cynthus, qui a donné à Apollon et à Diane les noms de *Cynthius* et de *Cynthia*, et j'arrache aux corbeaux avides le peu d'eau qui étoit conservé dans les cavités des rochers dont cette montagne est hérissée. La seconde fois que je retournai à Délos, je fus au moment d'être pris par les pirates qui se tiennent fort souvent dans le petit canal qui sépare cette île de celle de Rhenée : cette croisière leur est d'autant plus commode, qu'ils détachent quelqu'un de leur bande pour aller reconnoître sur le haut du mont Cynthus, aujourd'hui appelé Castri, tous les bâtimens qui passent entre Tine et Mycono.

Pag. 113, ed. Par. 1675. Il y a long-temps que Délos est déserte. Tertullien, qui mourut

In Arcadicis, pag. 668. au commencement du III.e siècle, dit dans son Traité *de Pallio : Inter insulas nulla jam Delos, arenæ Samos.* Pausanias dit qu'il n'y

a d'autres habitans à Délos que les personnes envoyées par les Athéniens pour la garde du temple. Nous avons, dans l'Anthologie, deux belles épigrammes sur l'état déplorable où cette île étoit réduite du temps du poëte Antipater, que je crois être le Thessalien, celui qui vivoit sous les règnes d'Auguste, de Tibère et de Caligula : il ne faut pas le confondre avec les deux autres Antipater de Macédoine et de Tyr, qui étoient plus anciens, et qui ont également fait des épigrammes insérées dans la même collection. Notre Antipater fait ainsi parler Délos dans la première épigramme : « Plût » aux dieux que je fusse encore le jouet des flots et des vents, au » lieu d'avoir été rendue fixe et immobile pour favoriser les couches » de Latone errante ! Je ne serois point si délaissée. Malheureuse » que je suis ! combien ne vois-je pas de vaisseaux Grecs passer » devant moi sans daigner s'arrêter ! Quoi ! Délos, autrefois l'objet » du culte de la Grèce, n'est plus maintenant qu'un désert ! Cruelle » Junon, tu t'es vengée bien tard, mais bien horriblement, de » l'asyle que j'ai donné à ta rivale ! »

Lib. I, p. 118, édit. de Francfort, 1600.

Dans la seconde épigramme, le même Antipater apostrophe ainsi l'île de Ténos, qu'on appelle maintenant *Tine :*

« O Ténos ! je ne veux point te contester ta réputation. Les » légers enfans de Borée, Zéthus et Calaïs, t'ont donné de la cé- » lébrité : mais Délos n'en avoit-elle pas aussi une très-grande ? » son nom ne voloit-il pas jusqu'aux monts Hyperboréens ? Ce- » pendant tu subsistes, et Délos n'est plus. Dieux ! qui auroit » pu jamais croire que Délos deviendroit un jour plus déserte que » Ténos ? »

Tine est maintenant la plus florissante des Cyclades, par son commerce et par l'industrie de ses habitans. Les Tiniotes et les religieuses de Siphanto [l'ancienne Siphnos], sont les plus belles femmes de l'Archipel. Il y reste encore plusieurs inscriptions, surtout dans l'endroit qu'on appelle Πόλις, parce que c'est l'emplacement de l'ancienne ville. On voit beaucoup de têtes antiques et de bas-reliefs encastrés dans les murailles de la ville de San-Nicolo, et une belle inscription d'un certain Satyrus, fils d'Héphæstion, qui étoit alors grand-prêtre pour la seconde fois, ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΤΟ ΔΕΥΤΕΡΟΝ, en l'honneur d'Antonin le Pieux, qu'il appelle son bienfaiteur.

Je ne finirois point si j'indiquois toutes les inscriptions que j'ai trouvées dans les maisons particulières du Levant ; par exemple celle-ci, sur un beau bas-relief qui représente les Dioscures, et qui appartient à M. Cousineri, savant consul de France à Salonique :

ΕΡΜΗΣ ΔΙοΣΚοΥΡΙΔοΥ ΚΑΙ
ΕΥΝοΙΑ ΕΥΝοΥΝ ΚΑΙ
ΕΡΜΕΡΩΤΑ ΤΑ ΕΑΥΤΩΝ
ΤΕΚΝΑ ΜΝΕΙΑΣ ΧΑΡΙΝ,

Hermes Dioscoridis filius et Eunoea, Eunoeo et Hermeroti suis filiis, memoriæ caussa (hoc monumentum posuerunt);

Celle-ci dans la maison de M. Ruffin, négociant de Salonique, fort instruit et fort obligeant :

ΤΗ ΦΙΛΑΝΔΡΩ ΚΑΙ ΓΛΥ
ΚΥΤΑΤΗ CΥΝΒΙΩ ΕΠΙΚΤΗ
CΕΙ ΑΠΟΔΕ
ΜΙΟC ЄΚ ΤΩΝ
ΚΟΙΝΩΝ ΚΟΠΩΝ ΚΑΙ ΕΑΥ
ΤΩ ΖΩΝ,

Viri amantissimæ et dulcissimæ conjugi Epictesi, *Apodemius ex communium laborum fructu, sibique vivens, hoc monumentum posuit.*

Je vis de même un beau bas-relief avec cette inscription dans la maison de M. Anastase, médecin Céphaloniote :

ΕΡΕΝΝΙΑ ΣΥΡΙΣΚΑ ΚΑΙ ΥΙΟΣ ΑΥΤΗΣ
ΜΑΡΚΕ ΕΡΕΝΝΙΕ ΑΓΑΘΟΚΛΗ ΧΑΙΡΕΤΕ
ΚΑΙ ΣΥ ΠΟΛΛΑ ΤΙΣ ΠΟΤ ΕΙ,

Herennia Syrisca et illius fili Marce Herenni Agathocles, valete. Et tu quoque quicumque sis. Ces dernières paroles, *et tu quoque*, sont une réponse. Spon a publié une inscription qui se trouve à Venise, où on lit : ΔΙΟΔΩΡΑ ΧΡΗΣΤΗ ΧΑΙΡΕ ΚΑΙ ΣΥ ΓΕ, c'est-à-dire, *Diodora bona vale : et tu quoque.* Il traduit d'une manière ridicule cette reponse ΚΑΙ ΣΥ ΓΕ, *et tu quoque*, par *et tace.* Astorius a fait la même faute.

Miscell. erud. antiquit. sect. X.

Comment. in antiquum Alemanis pos. Laconis monumentum.

Il y a plusieurs anciennes églises Grecques à Salonique, qui sont maintenant converties en mosquées. On y trouve une grande quantité de porphyre, et de belles inscriptions Grecques. M. Tavernier, négociant François de cette ville, qui a beaucoup de connoissances et d'amour de la littérature, me mena dans l'ancienne église de Saint-Dimitri, qui est maintenant la mosquée de Kasimie : on y voit un vaste et superbe tombeau antique, que les Turcs et les Grecs croient être celui de Saint Démétrius, avec une inscription du moyen âge, de vingt-cinq lignes, qu'ils s'imaginent être en l'honneur de ce saint. Je remarquai tout de suite que, quand même les Grecs l'auroient su lire et auroient été un peu versés dans l'ancienne langue Grecque, ils n'eussent pas pu entendre cette longue inscription : ils n'avoient pas fait attention qu'elle est partagée, comme plusieurs manuscrits de poëtes Grecs qui m'ont passé par les mains, en deux colonnes parallèles qui se répondent, qu'il faut lire conjointement de gauche à droite, et non pas séparément de haut en bas; la première ligne de la colonne droite est la suite de la première ligne de la colonne gauche *(m)*. C'est une espèce d'oraison funèbre, fort emphatique et assez mal écrite, d'un Grec nommé Luc Spandouni. Il y a encore des Grecs de ce nom à Salonique : peut-être ne descendent-ils pas plus de cette famille, que le Grec de Smyrne qui a pris le nom d'Homère, n'en trouvant pas apparemment de plus beau. Il est dit dans cette inscription que ce Luc Spandouni étoit la gloire de sa nation, et illustroit la Grèce par l'éclat de ses vertus; qu'ayant eu le malheur de survivre à sa patrie, il n'avoit pas été souillé par la contagion des barbares qui l'avoient dévastée; qu'il brilloit comme l'or ou comme l'étoile du matin; qu'il avoit conservé toutes les bonnes qualités de ses pères; qu'il se distinguoit par sa sagesse, son courage, sa prudence, son équité; qu'il charmoit par son éloquence enchanteresse, qu'il étonnoit par la noblesse de ses actions. Celui qui lui a érigé ce monument, et qui étoit apparemment son père, déplore

(m) C'est ainsi qu'est écrite l'épitaphe d'Isaac, exarque de Ravenne. On trouve ce monument à Ravenne, hors de l'église de S. Vital. Il est bon d'observer qu'on remarque les accens et les esprits sur cette épitaphe d'un prince mort en 642. *Voyez* la savante Dissertation de M. André Rubbi, *sopra il sepolcro d'Isaacio esarca di Ravenna*, p. 169 et suivantes du t. XI *della Raccolta Ferrarese*, in Vinegia, 1781, in-4.°

son malheur de le voir enlevé au milieu des plus belles espérances, l'appelle la gloire, la lumière et l'ornement de sa vie et de sa nation, un illustre rejeton de Byzance et des anciens Grecs, l'orgueil de la nature, qui s'étoit plu à le former : Η ΤΗC ΦΥCΕΩΣ ΛΑΜΠΡΑ ΦΙΛΟΤΙΜΙΑ *(n)*.

Je me suis bien gardé d'expliquer cette inscription aux Turcs et aux Grecs, de peur de les détromper. Les premiers auroient peut-être brisé ce magnifique tombeau, s'ils avoient su que ce n'étoit pas celui de Saint Démétrius, pour lequel ils ont beaucoup de vénération. Les églises Grecques de Salonique, changées en mosquées, comme la rotonde ou ancienne métropole, qui avoit été d'abord un temple païen, celle de l'*ἁγία παρασκευὴ*, maintenant la mosquée d'Eski Guma, &c., sont enrichies de porphyre et de vert antique. Il y a encore dans l'île de Tine une carrière de vert antique, et, proche de Salonique, une carrière de porphyre, fort connue de M. le consul impérial, le comte Camera, qui en a tiré beaucoup d'argent. La mosquée d'Éphèse étoit autrefois l'église de Saint-Jean, bâtie par Justinien ; elle étoit ornée des plus belles colonnes de granit du fameux temple de Diane. Il en reste encore un très-grand nombre, quoiqu'on en ait transporté plusieurs à Constantinople pour l'embellissement des mosquées de cette capitale. La mosquée de Bournaba, village proche de Smyrne, étoit autrefois une église Chrétienne, et j'y ai trouvé cette inscription païenne sur une colonne enduite de vernis :

ΥΜΝΩ ΘΕoΝ
ΜΕΛΗΤΑ ΠΟΤΑΜΟΝ
ΤΟΝ ΣΩΤΗΡΑ ΜΟΥ
ΠΑΝΤΟΣ ΔΕ ΛΟΙΜΟΥ
ΚΑΙ ΚΑΚΟΥ ΠΕΠΑΥΜΕΝΟΥ,

c'est-à-dire, *je chante le dieu Melès, je chante ce fleuve qui a été mon sauveur, qui a chassé la peste et tous les autres fléaux.* C'est ainsi que les Grecs de Naxie viennent de prendre huit colonnes de l'île de Délos, pour orner l'église qu'ils font bâtir. Dans l'emplacement de cette nouvelle église, j'ai vu un siége de pierre

(n) Cette inscription est publiée par Paul Lucas, dans son Voyage de Grèce, *t. I, p. 404,* mais avec beaucoup d'omissions et de fautes.

qui

qui servoit au grand-prêtre Aristarque, comme l'inscription l'indique :

ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΑΡΙΣΤΑΡΧΟΥ
ΤΟΠΟΣ
ΠΡΟΚΑΤΕΧΕΤΑΙ.

Ce siége est dans le goût de celui de Potamon, célèbre orateur de Lesbos, que j'ai vu à Castri, l'ancienne Mitylène, dans la cour de l'évêque Grec, à côté de la métropole, l'église de Saint-Athanase ; on lit au bas de la chaire de ce fameux professeur de rhétorique :

ΠΟΤΑΜΩΝΟΣ
ΤΩ ΛΕΣΒΩΝΑΚΤΟΣ
ΠΡΟΕΔΡΙΑ,

c'est-à-dire, *chaire de Potamon, fils de Lesbonax.* Berkelius [a] et M. Cary [b] avoient déjà publié cette inscription, d'après une copie que Gérard Van-Hinlopen avoit donnée à Berkelius, et qu'il avoit faite sur les lieux, en allant à Constantinople. Il y a dans cette copie ΠΤΑΜΩΝΟΣ au lieu de ΠΟΤΑΜΩΝΟΣ. Berkelius cherche à excuser cette faute par quelques exemples de semblables retranchemens dans des noms propres : il se seroit épargné cette peine, s'il avoit vu le marbre même, où j'ai lu distinctement ΠΟΤΑΜΩΝΟΣ et non pas ΠΤΑΜΩΝΟΣ. « Quant aux mots ΤΩ ΛΕΣΒΩΝΑΚΤΟΣ », ajoute Berkelius, que M. Cary a eu tort de suivre, « c'est une faute » évidente du copiste ou du graveur, puisqu'il faut lire indubitable- » ment ΤΟΥ ΛΕΣΒΩΝΑΚΤΟΣ » : *quod autem ad* ΤΩ ΛΕΣΒΩΝΑΚΤΟΣ *attinet, in eo aut transcriptoris aut sculptoris manifestum apparet* παρόραμα, *cùm sine dubio legendum sit,* ΤΟΥ ΛΕΣΒΩΝΑΚΤΟΣ ; « à moins (continue-t-il) que quelqu'un ne pense que ΤΩ est ici un » dorisme pour ΤΟΥ. » Je m'étonne que Berkelius et M. Cary aient hésité à embrasser cette opinion, qui est la seule vraie. Toutes les inscriptions que j'ai vues à Mételin, l'ancienne Lesbos, et dans la plupart des îles de l'Archipel, sont doriques. Les siéges distingués προεδρίαι, qu'il ne faut pas confondre avec les ἕδραι, simples siéges, étoient de pierre. Nous voyons dans Apollonius de Rhodes que la reine de Lemnos, Hypsipyle, après avoir harangué son peuple, *Argonautic. lib. I, v. 667.*

[a] *Notes sur Étienne de Byzance, p. 334.*

[b] *Dissertation sur une medaille de Lesbonax, p. 142.*

s'assied sur le siége de pierre, sur le trône de son père Thoas *(o)* :

> Ὣς ἄρ' ἔφη, καὶ θῶκον ἐφίζανε πατρὸς ἑοῖο
> Λάϊνον.

En face du siége de Potamon, dans la même cour de l'évêque, j'ai trouvé cette inscription sépulcrale :

ΜΥΚΑΛΗ
ΖΩΣΑ
ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΕΝ
ΑΛΚΙΜΕ
ΧΡΗΣΤΕ
ΧΕΡΕ.

Mycale vivens fecit. Alcime bone vale (p).

Je ne cite cette inscription que pour observer que ΧΕΡΕ est ici pour ΧΑΙΡΕ. La confusion qu'entraîne une prononciation beaucoup plus ancienne que plusieurs personnes ne le croient, a occasionné cette faute du graveur, comme celle-ci, dans une inscription que j'ai retrouvée sur une colonne au bas de l'escalier de la maison que j'occupois à Castri, l'ancienne Mitylène, et qui appartient à un Grec nommé M. Pasto :

ΟΚΤΑΥΙΑ ΜΑΡΚΟΥ
ΘΥΓΑΤΗΡ
ΕΙΣΙΔΙ ΠΕΛΑΓΙΑ *(q)*
ΕΥΑΚΟΩ.

Octavia Marci filia Isidi marinæ propitiæ, quæ preces exaudit.
ΕΙΣΙΔΙ est ici pour Ἴσιδι *(r)*. J'en trouvai une de même dans la cour d'une maison à Corinthe *(s)*. Ce sont sur-tout les pierres du devant

(o) Voyez, sur les chaires des professeurs, Chimentelli, *c. 23* de son traité *de Honore bisellii*, t. VII, *Antiq. Roman.*, et Cresolle, *l. III, c. 13* de son *Theatrum rhetoricum*, tom. X, *Antiq. Græc.* Il y observe que les siéges des sophistes, comme Potamon, s'appeloient *trônes*, θρόνοι. Le fameux monument *Adulitanum* étoit de même, en partie, gravé sur le trône de pierre de Ptolémée. *Voy.* Chishul. *p. 75* des *Inscript. Asiatic.*

(p) On a de même trouvé dans l'île de Chio, une belle inscription consacrée à Anubis. *Voy.* Frœlich. *p. 117, tom. VII Symbol. litter.*, et *ib.* Corani, *p. 153 et seqq.*

(q) Sur πλαγία, voy. *p. 13 et 14* du Commerce des Égypt. de M. Ameilhon.

(r) Voy. la note de d'Orville sur Chariton, *pag. 168*, et l'inscription à Diane, Εὐακόῳ; Martorelli, *de regia Theca calamaria*, t. I, p. 147 et seqq. et *in Additamentis*, p. 16, *ubi confert*, *Isidi exoratæ.*

(s) Spon, *p. 208* de ses Voy. *tom. III*, rapporte une inscription de Florence commençant par ΙΣΙΔΙ ΧΡΗΣΤΗΙ ΕΠΗΚΟΩΙ, surnom que les Chalcédoniens donnoient à Vénus. *Voy.* le Mém. de M. Larcher sur Vénus, *p. 134*; Chariton, *l. II, c. 3.*

et de la table de l'autel qu'il faut examiner avec soin : comme ce sont ordinairement les plus belles, les plus polies, que les Grecs choisissent pour former ce qu'ils appellent *la sainte table*, ἁγίαν τράπεζαν, on y trouve ordinairement des inscriptions tirées des anciens temples, dont les ruines ont servi à construire ces chapelles. C'est ce que j'ai souvent observé dans la campagne de l'île de Cos, dans l'église de la Vierge du village de Καταβαθὺ dans l'île de Siphnos, dans diverses églises de Stampalie ou Astypalée, comme Sainte-Marine et autres, où j'ai trouvé, par exemple, sur la table de l'autel, une inscription que le peuple et le sénat d'Astypalée consacroient à la mémoire de Gordien. A Thermie, l'ancienne île de Cythnos, la patrie du fameux peintre Timanthe, j'ai vu sur l'autel une inscription dorique, à Diane Hécate, ΑΡΤΕΜΙΔΙ ΕΚΑΤΑΙ; et dans l'île de Zia, l'ancienne Céos, à quelque distance de la ville, j'ai pris sur l'autel de l'église ruinée de Sainte-Sophie, une inscription dorique qui avoit été faite pour un autel d'Apollon, ΕΙΣΑΤΟ ΤΟΝ ΒΩΜΟΝ ΑΠΟΛΛΩΝΙ : assez près de cette même église de Sainte-Sophie, en face d'une église détruite de Saint-Basile, j'ai retrouvé en pleine campagne de beaux restes de mosaïque. A l'île de Policandro, l'ancienne Pholegandros, j'ai de même copié une inscription dorique en l'honneur des dieux, sur la table de l'autel du couvent de la Vierge, et un décret du peuple de Pholegandros sur une colonne dans la cour de ce même monastère.

Les églises ou chapelles Grecques de la Vierge à Mégare, celles de Saint-Luc et de Sainte-Photine à Thèbes, celle d'Éleusis, celles de la Vierge et de Saint-Charalampe dans l'île d'Égine, celle de la Vierge du village de Koulouri dans l'île de Salamine, m'ont fourni beaucoup d'inscriptions. J'en ai trouvé une dans le même village de Koulouri, à la porte de l'église de Saint-André, où les Grecs croient faussement que Saint Paul a prêché. Un papas de Salamine, l'un des plus habiles hommes que j'aie vus dans l'Archipel, vouloit me prouver, par les Actes des Apôtres, que Saint Paul avoit été dans son île. Je ne pus jamais lui faire comprendre qu'il ne falloit pas confondre Salamine, ville de l'île de Chypre, maintenant Famagouste, avec l'île de Salamine, si célèbre par la défaite des Perses. C'est ainsi que le plus savant

διδάσκαλος ou professeur de langue Grecque à Athènes, vouloit me détourner de copier une inscription, parce qu'il disoit qu'elle n'étoit point Grecque, et que lui-même ne la pouvoit pas lire. Malgré la déférence que j'avois pour ses lumières, je pris la liberté de la transcrire ; il m'en demanda l'explication, et soutint qu'elle étoit fausse, puisqu'il y étoit question des jeux Néméens, dont il nioit l'existence. Il ne connoissoit que les jeux Olympiques, et ne concevoit pas qu'il pût y en avoir d'autres. Il y a deux villages dans la petite île de Salamine : le principal renferme environ deux cents maisons, et s'appelle Koulouri ; l'autre, qui n'a que quatre-vingt-dix maisons, se nomme Ampelachi, et est bâti dans l'emplacement de l'ancienne ville. A quelque distance d'Ampelachi, je trouvai de précieuses inscriptions au milieu des blés, une entre autres en boustrophédon ; de même qu'en allant d'Athènes au port Munychie, j'en avois trouvé une au milieu des champs. Sur les degrés de l'église de Saint-Marc, au haut du mont Hymette, j'ai copié une belle inscription relative aux mystères. On y voit les noms de l'hiérophante, du héraut sacré ΙΕΡΟΚΗΡΥΞ, du dadouque ΔΑΔΟΥΧΟΣ. J'en ai vu plusieurs de cette nature à Éleusis ; et j'ai également trouvé quelques inscriptions dans les églises ruinées de la Παναγία Περίβλεπτο, et de la Πεντάνασα, à Misitra, proche Magoula, l'ancienne Sparte. Ces églises sont ornées de belles colonnes antiques : on en voit quatre du plus beau porphyre et de la grandeur la plus étonnante dans l'église du riche couvent de Vatopaedi au mont Athos *(t)*. Les quatre de porphyre qu'on m'a fait admirer dans la célèbre église de Parchia, capitale de l'île de Paros, sont beaucoup moins belles. Cette église, la plus fameuse de l'Archipel, et que les Grecs préfèrent même à celles de Saint-Victor et de Saint-Côme et Saint-Damien, dans

(t) C'est un présent des empereurs Grecs. Codin *(de originibus Constantinopolitanis*, p. 69 et suiv. *edit. Georgii Douzæ*, 1596*)*, dit que l'empereur Justinien fut sept ans et demi occupé à ramasser des matériaux pour la construction de l'église de Sainte-Sophie. Il écrivit à tous les commandans et gouverneurs des provinces qui lui étoient soumises, pour leur ordonner de lui envoyer toutes les colonnes qu'ils pourroient trouver dans les temples du paganisme, dans les bains, dans les palais, dans les maisons particulières. On lui en fit passer, par mer, de toutes les parties du monde. Codin parle, entre autres, de huit colonnes qui étoient à Rome, dans le temple du Soleil bâti par Aurélien ; de huit de vert antique, qui furent apportées d'Éphèse, et qui étoient d'une beauté surprenante ; de plusieurs qui

l'île de Chio, qui me paroissent de meilleur goût, est appelée Καταπολιανὴ, parce qu'elle est bâtie sur le plan de l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, qui a servi de modèle à toutes les mosquées Turques et à toutes les églises Grecques. A la porte de l'église de Parchia, il y a une inscription en vers hexamètres et pentamètres, et une en prose sur les murs de la cathédrale de l'île de Syra, l'ancienne Syros, la patrie de Phérécydes. J'ai vu aussi une église moderne construite avec de beaux marbres et des restes d'inscriptions dans une des îles désertes qui sont entre Naxie et Amorgos, et qu'on appelle maintenant Kouphonisi, Κουφονήσια. Je crois que ce sont les anciennes Κορασίαι, que Strabon place de même dans la mer Icarienne, proche de l'île de Léros, au couchant de celle d'Icarie, et que Pline appelle *Corasiæ*. Hardouin, d'après Marco Boschini, croit que les *Corasiæ* s'appellent maintenant *Dragonisi ;* il a voulu dire *Tragonisi*, écueils par-devant lesquels j'ai souvent passé. Cellarius croit que les *Corasiæ* sont plutôt des rochers que des îles ; mais les ruines d'édifices que j'ai trouvées aux Kouphonisi, dont le terrain est plat, uni et fertile, annoncent que ces îles ont été habitées. On a eu bien raison de dire de la Grèce : *Nullum sine nomine saxum.*

Lib X, p. 336.

Lib. IV, c. 23.

Tom. I, p. 1055.

La plupart des inscriptions Grecques sont sépulcrales : c'étoit la coutume de mettre des inscriptions sur de petites colonnes qu'on plaçoit sur les tombeaux, et qu'on couronnoit et parfumoit d'essences *(v)*.

Dans tout le Levant, j'ai vu plusieurs de ces inscriptions sépulcrales gravées sur des cippes. Elles devoient être beaucoup plus rares en Laconie, parce que, selon Plutarque, Lycurgue ne permit d'écrire le nom du défunt sur son tombeau que lorsque c'étoit un homme mort à la guerre pour le service de son pays, ou une femme consacrée à la religion. J'adopte ici la traduction de Dacier, qui

Vie de Lycurg. tom. I, pag. 222.

vinrent de Cyzique, de la Troade, des Cyclades, d'Athènes. Il observe, *p. 76 et 77*, qu'on faisoit bouillir de l'orge dans de grandes chaudières, et qu'on ne se servit point d'autre eau pour mettre dans la chaux et dans le ciment; qu'on avoit soin que cette eau d'orge ne fût ni trop chaude ni trop froide, mais tiéde, afin qu'elle fût plus propre à lier les pierres aussi fortement que si elles avoient été attachées avec des crampons de fer. On eut soin aussi de couper des écorces d'orme pour les mêler avec le ciment.

(v) Voyez les remarques sur la septième épigramme de Callimaque : Στήλην μητρυιῆς, μικρὰν λίθον, ἔστεφε κοῦρος, *t. I, p. 280*, éd. d'Ernesti.

paroît avoir suivi la conjecture rapportée par M. Reiske, τῆς ἱερέιας pour τῶν ἱερῶς. En général j'ai trouvé très-peu d'inscriptions dans la Laconie et dans l'Arcadie. M. l'abbé Fourmont avoit eu raison de dire qu'il avoit brisé et détruit toutes celles qu'il avoit pu rencontrer; j'ai vu plusieurs vieillards Grecs qui s'en ressouviennent, et qui m'ont confirmé la vérité de ce fait, que j'avois peine à croire. A Tripolissa, dans l'Arcadie, j'ai vu un monument qui est heureusement unique : c'est une pyramide de trois mille têtes Albanoises, que le capitan pacha avoit fait couper dans l'avant-dernière guerre des Russes; leurs crânes desséchés, et liés avec de la chaux et du ciment, offrent un spectacle affreux. A Égine, sur le chemin qui est entre la marine et la ville, j'ai trouvé dans un souterrain trois anciennes inscriptions sépulcrales en lettres rouges; c'étoit un *hypogæum*, ou souterrain pareil à celui où la matrone d'Ephèse s'enferme dans Pétrone *(x)*.

Je me suis aussi fort attaché à examiner les sépulcres des Turcs, malgré le danger que les Chrétiens courent d'être lapidés lorsqu'on les surprend dans les cimetières de la plupart des villes de l'empire Othoman. Les Turcs prennent ordinairement les plus belles ruines pour faire leurs tombeaux. J'ai été exprès à Ténédos, chez un marbrier Turc qui ne se servoit que des plus beaux marbres de la Troade, pour construire les sépulcres des gens de sa nation. La plupart des maisons et des cheminées de Ténédos sont construites avec la pierre grisâtre de la Troade, qu'on reconnoît au premier coup-d'œil. C'est ainsi que toute la ville de Mycono ne bâtit qu'avec les ruines de Délos; et l'on voit à chaque pas, dans cette première île, comme à Paros, à Stancho l'ancienne Cos, et dans presque tout le Levant, des fragmens d'inscriptions renversées, des inscriptions même entières et souvent mises à rebours, des bas-reliefs encastrés dans les cabanes Grecques, et principalement à presque toutes les portes des Athéniens, et dans les châteaux du moyen âge qui ont été construits par les Génois, les Vénitiens, et même par les derniers empereurs Grecs; témoin ceux de Parchia, dans l'île de Paros, de Stancho, de Boudrom en turc, et en grec Πέτρων, l'ancienne Halicarnasse, de Mégare sur le bord de la mer,

(x) Voyez, sur ces sépulcres communs, ou πολυάνδρια, Van-Goens, *Diatrib. de Cænotaphiis*, c. 2, p. 35; Sertorio Orsati, *Marmi eruditi*, p. 261 et seqq.

de Pergame, de Smyrne, où on retrouve encore l'aigle de l'empire Grec, comme on voit de superbes aigles Romaines dans la cour d'un particulier de Nîmes, et un Priape encastré dans les murs d'Arles. Les aqueducs et les murs du château, du théâtre et des autres anciens édifices d'Éphèse, sont pleins de bas-reliefs et de fragmens d'inscriptions mutilées ; il ne faut pas être surpris de ne rien comprendre au bout d'inscription latine,

ACCENSO
RENSI ET ASIÆ

que Tournefort a trouvé sur un reste de bâtiment à Éphèse, et qu'il rapporte *(y)*. Cette inscription est fruste ; je l'ai vue sur les deux côtés du même monument, et toujours mutilée ; de l'autre côté il ne restoit que

Spon, t. III, pag. 134 de son Voyage.

ACCEN
RENSI ET

Malheureusement les Turcs, qui sont naturellement soupçonneux et défians, n'accordent qu'avec beaucoup de difficulté la permission d'entrer dans leurs forteresses, qui sont toutes délabrées, dénuées d'hommes et de provisions. J'ai cependant pénétré dans plusieurs de ces châteaux.

La citadelle dont la vue m'a le plus frappé, c'est celle de Misitra, dont la situation est très-élevée et très-imposante : l'œil étonné parcourt une grande partie du Péloponnèse, se repose sur la cime du mont Taygete, toujours couronné de neige, suit le cours de l'Eurotas, dont les bords enchanteurs sont encore garnis de roseaux comme du temps de Théocrite, plane sur les ruines majestueuses de Sparte, se plaît à errer dans sa fertile et riante plaine, toute couverte d'oliviers, de mûriers, de vignes, de blés, de grenadiers, d'orangers, de peupliers, de pins, de cyprès, de citronniers, de lentisques, de lauriers-roses, de rosiers blancs. Ce pays si intéressant seroit encore bien plus fameux si les Lacédémoniens avoient eu l'art de le peindre, comme les Athéniens ont eu celui d'embellir

(y) Lettre XXII.[e] *p. 397* du *t. III* de son Voyage, ainsi que Smith, *Septem Asiæ ecclesiarum notit.* pag. 47 ; Paul Ricout, *p. 44* de son Histoire de l'état présent de l'église Grecque, et le Brun, *p. 96* du *t. I.*[er] de l'édition *in-4.*[o] de son Voyage.

par leurs descriptions le terrain sec et aride de l'Attique, où l'on ne peut cependant pas refuser son admiration à la belle plaine d'oliviers, et au bourg Cephissia, qui conserve encore son nom. Hérode Atticus avoit eu raison de placer, au rapport d'Aulu-Gelle, sa maison de campagne dans ce délicieux séjour, qui a vu naître Ménandre. Les Turcs et les Grecs de Misitra m'assuroient que cette citadelle avoit été construite par les Espagnols : je n'essayai pas même de les détromper. Ce château, comme l'observe le père Coronelli étoit un ouvrage des despotes Grecs de la Morée, princes du sang impérial, qui faisoient ordinairement leur résidence à Misitra, pour goûter le plaisir de la chasse sur les bords de l'Eurotas, qu'on appeloit alors pour cette raison Βασιλικοπόταμος [le fleuve royal], et qu'on nomme maintenant Iris. Ces princes, qui avoient le Péloponnèse pour apanage, construisirent ce château vers la décadence de l'empire Grec, parce que l'autre forteresse, située sur la colline opposée, ne dominoit pas assez la ville. Les mêmes habitans de Misitra, qu'on prononce maintenant Mistra, me montrèrent à *Palæocastro*, proche Magoula, dans l'emplacement de l'ancienne Sparte, ce qu'ils appeloient la tour d'Hélène, ὁ πύργος τῆς Βασιλοπούλας, qui est évidemment un ouvrage des Romains, et les bains de cette princesse, dont on m'avoit fait voir le prétendu palais à Argos.

Pag. 93 de la traduct. Françoise de ses Mémoires du royaume de la Morée.

Dans la Grèce il faut ne jamais se rebuter, ne rien négliger, et interroger même les pierres les plus brutes et les moins façonnées. A une demi-heure de la ville de Négrepont, l'ancienne île d'Eubée, je vis, sur un gros rocher qui n'avoit jamais été poli, une inscription en l'honneur d'un homme qui y étoit qualifié de ΠΡΩΤΟΣΠΑΘΑΡΙΟΣ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ. J'avois trouvé de même des inscriptions du Bas-Empire à Mégare, Corinthe, &c.; dans une plaine de l'île de Naxie, à un quart-d'heure de chemin du couvent Grec de la Croix, τοῦ Σταυροῦ, qui est proche du village de Sangri, au pied d'un olivier, sur un bloc de marbre brut, je remarquai une inscription Grecque en très-grandes lettres et en quatre lignes, placées alternativement de gauche à droite, et de droite à gauche, comme dans l'écriture en *boustrophédon ;* mais elles ne présentent aucun sens, et je suis persuadé qu'elles sont le fruit de l'oisiveté, comme celles que Monconys, Richard Pococke et M. Niebuhr,

ont

ont trouvées gravées avec un fer pointu sur la superficie raboteuse de quelques rochers de l'Arabie. C'est ainsi que M. Galland, qui accompagna M. de Nointel, ambassadeur de France à la Porte, dans son voyage de l'Archipel, trouva dans l'île de Naxie, au bas de la montagne de Jupiter, à droite du chemin du village d'Aperato, sur un bloc de marbre brut, la fameuse inscription qui a été publiée par Spon [a], Fauger [b], Tournefort [c] et Cuper [d]: ΟΡΟΣ ΔΙΟΣ ΜΗΛΩΣΙΟΥ *(z)*, *Montagne de Jupiter conservateur des troupeaux.* A l'endroit désert de la même île qu'on appelle *Apollo*, parce qu'il y avoit autrefois un temple d'Apollon, on trouve sur une grosse pierre une inscription qui parle des confins de ce même temple. Cette pierre est à une portée de fusil d'une immense statue colossale qui n'est qu'ébauchée, et dont le buste seul est fini; elle est couchée sur une éminence, près de la mer. Les Russes ont fait d'inutiles efforts pour enlever cette masse prodigieuse. On croit à Naxie que c'étoit une statue d'Apollon; mais comme la tête est celle d'un vieillard majestueux qui a une grande barbe, je croirois plutôt que c'est une statue du père des dieux. Un paysan, cultivant la terre dans la plaine de Melenes, dans la même île, trouva dernièrement une inscription qui indique les confins du bois sacré dépendant du temple d'Otus et d'Éphialte :

Niebuhr, Voy. de l'Arab. t. I.er, p. [illegible] Amsterd. 1776.

[a] *Miscell. erudit. antiquit. sect. III.*

[b] *Histoire des ducs de l'Archipel, pag. 396.*

[c] *T. I, lettre V, p. 262.*

[d] *Apothéose d'Homère, t. II, pag. 29 du Supplem. de Polen.*

ΟΡΟΣ ΤΕΜΕΝΟΥΣ ΤΟΥ ΩΤΟΥ
ΚΑΙ ΕΦΙΑΛΤΟΥ.

On sait qu'Otus et Éphialte succombèrent à Naxie sous les traits d'Apollon; d'autres disent que Jupiter les y foudroya.

On trouve des inscriptions jusque dans la mer. Je n'eus pas plutôt débarqué à Palæochorie, village de l'île de Sciatho, que je découvris, à la porte d'une misérable cabane, cette inscription :

(z) Ce surnom de Μηλωσίου, qui ne se trouve que dans cette inscription, approche de celui de Μαλοφόρος, qui avoit été donné à Cérès par les premiers habitans de la Mégaride qui ont élevé des troupeaux. A Nisée, port et arsenal des Mégariens, il y avoit un temple de Cérès Μαλοφόρου. *Voyez* Pausanias, *in Atticis*, c. 94, pag. 106. Macrobe (*l. I, c. 17, p. 303*, edit. de M. Zeun.) nous apprend qu'à Camire, dans l'île de Rhodes, il y avoit un temple d'Apollon Ἐπιμηλίου, et à Naxos, un d'Apollon Ποιμνίου [pasteur].

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ
ΚΑΙϹΑΡΑ ΤΡΑΙΑΝΟΝ *(a)*
ΤΟΝ ΟΛΥΜΠΙΟΝ
Ο ΑΡΧΙΕΡЄΥϹ ΑΠΟ ΠΑ
ΤΡΟϹ ΦΙΛΙΠΠΟϹ ΦΙΛΙΠ
ΠΟΥ ΑΖΗΝΙЄΥϹ *(b)* ЄΚ ΤΩΝ
ΙΔΙΩΝ,

c'est-à-dire, « Philippe, fils de Philippe, né dans la bourgade » d'Azénie, et qui tient de son père la dignité de grand-prêtre, a » érigé à ses frais ce monument à l'empereur César Trajan Olym- » pien. » Cette inscription est remarquable par la forme des caractères, par le nom de la bourgade Attique Azénie, dépendante de la tribu Hippothoontide, et par le surnom d'*Olympien* donné à Adrien, pour avoir achevé et consacré le temple de Jupiter Olympien, dans lequel chaque ville érigea, depuis, des statues à cet empereur, au rapport de Pausanias. Un papas, me voyant copier cette inscription, m'en indiqua une autre que j'allai voir, sur un rocher à moitié brisé et placé dans la mer, à trois portées de fusil du village. Diodore Périégète, dans son Traité des tombeaux, cité par Plutarque, à la fin de la vie de Thémistocle, dit que proche le port Pirée, du côté du cap, en face du bourg Alimus (j'adopte ici la correction de Meursius), on voit une pointe qui s'avance et forme un coude; que lorsqu'on l'a doublée, on trouve, à l'endroit où la mer est calme, une grande base, et, par-dessus, un monument élevé qui a la figure d'un autel, et que c'est-là le tombeau de Thémistocle. Il prétend même que Platon, le poëte comique, confirme son opinion en disant : « Ton tombeau » est placé dans l'exposition la plus favorable; de tous côtés il peut » être salué par les commerçans, les voir entrer dans le port ou » en sortir, et jouir du spectacle des batailles qui pourront se livrer » sur mer. » Il semble que Chariton ait eu ce passage en vue, lorsqu'il dit : Ἦν δὲ τάφος μεγαλοπρεπὴς Ἑρμοκράτους, πλησίον τῆς

Meursius, de populis Atticæ; Spon, Antiquit. Græc. not. Id. Voy. de la Grèce, p. 41. Chandler, p. 57 et 58.

Tom. I, p. 501, ed. de M. Reiske.

Lib. I, cap. 6, pag. 14, ed. de Leipsick, 1783.

(a) [Il paroît, par ce qui suit, et par d'autres autorités, que l'auteur a omis le mot ΑΔΡΙΑΝΟΝ, qui devoit suivre celui de ΤΡΑΙΑΝΟΝ.]

(b) Voyez Taylor, *ad orat. in Leptin.* p. 550, t. I *Apparat. critic. ad Demosthenem*, où il prouve, d'après les marbres et les auteurs, qu'il faut lire Ἀζηνιεὺς dans Démosthène, et non pas Ἀξηνιεὺς, qui s'étoit glissé dans les éditions précédentes.

θαλάσσης, ὥστε καὶ τοῖς πόῤῥωθεν πλέουσι περίβλεπτος εἶναι *(c)*. C'est ainsi que vers l'embouchure de la mer Noire, près de Constantinople, il y a un écueil qu'on découvre entièrement lorsque la mer est retirée; il est relevé de cinq pointes, qui paroissent autant de rochers séparés, pendant l'agitation des flots. Cet écueil, dit Tournefort, n'est séparé du cap du Fanal d'Europe que par un petit bras de mer qui reste à sec dans le beau temps; et c'est sur la plus haute de ces pointes qu'on voit une colonne à laquelle on a donné sans raison le nom de colonne de Pompée. Il ajoute que l'inscription qui se lit sur cette colonne fait mention d'Auguste: il auroit pu observer que cette inscription, maintenant indéchiffrable, et qui l'étoit même vers le milieu du XVI.e siècle, comme nous l'apprenons de deux savans voyageurs et témoins oculaires, Pierre Gille [a] et Georges Douza [b], a été publiée en entier de cette manière par Sébastien Érizzo: OCT. CAE. AUG. FLAV. CIAN. FAB. FIL. CLA. FRON., c'est-à-dire, *Octaviano Cæsari Augusto Flavius Ciannidius Fabii filius, Claudia, Fronto.* Georges Douza [c] la rapporte ainsi, d'après Leunclavius:

Tom. II, Lettre XV, p. 433.

DIVO CAESARI AVGVSTO
L. CIANNIDIVS.
L. F. CLAVDIA PONTO.

Et Spon, qui l'avoit aussi copiée, lit CL. ANNIDIUS, *Claudius Annidius.*

Il est clair que la copie d'Érizzo est plus exacte. Lorsqu'Auguste, vainqueur de Brutus et de Cassius, après la bataille de Philippes, vint voir le Pont-Euxin, si renommé par ses orages, Flavius Ciannidius, qui commandoit alors dans cet endroit la légion Claudia *(d)*, lui érigea cette colonne en mémoire de son arrivée.

C'est ainsi que les Alexandrins, pénétrés de reconnoissance pour l'empereur Sévère, qui avoit honoré leur ville de sa présence, leur

[a] *De Bosporo Thracio, l. II, c. 25.*

[b] *Iter Constantinopolitanum; Anvers, 1599: réimprimé dans le Trésor des Antiquit. Grecques, t. VI.*

[c] *Ibid. t. VI, p. 350 des Ant Grecques, éd. de Venise.*

[d] *Miscell. erudit. ant. sect. VIII. Voyage de Cornelio Magni dans le Levant, intit. Quanto di più curioso e vago ha potuto raccorre Corn. Magni, t. I, lett. 5.a, pag 265 et 266; in Bolog. 1685, in-12.*

(c) Dans le même Chariton, *l. IV, c. 1, p. 85,* Dionysius dit à Callirrhoë: Πρὸ τῆς πόλεως ὑψηλὸν καὶ ἀρίδηλον κατασκευάσωμεν τάφον· ὥς κεν τηλεφανὴς ἐκ ποντόφιν ἀνδράσιν εἴη. (Od. Ω, v. 84.) Καλοὶ δὲ Μιλησίων εἰσὶ λιμένες, εἰς οὓς καθορμίζονται καὶ Συρακούσιοι πολλάκις· οὐκοῦν οὐδὲ παρὰ τοῖς πολίταις ἀκλεᾶ τὴν φιλοτιμίαν ἕξεις.... ἐπί τινος ὑψηλῆς ἠϊόνος οἰκοδομεῖν ἤρξατο τάφον, πάντα ὅμοιον τῷ ἰδίῳ τῷ ἐν Συρακούσαις, τὸ σχῆμα, τὸ μέγεθος, τὴν πολυτέλειαν.

(d) [L'auteur se trompe; *Claudia* est ici le nom de la tribu, et non pas celui de la légion.]

avoit donné un sénat et accordé beaucoup de grâces et de privilèges, lui érigèrent, à Alexandrie, la fameuse colonne qui porte aussi faussement le nom de Pompée, et qu'on peut voir représentée dans les Voyages de Maillet, Paul Lucas, Gemelli Careri, Norden et Pococke : du moins c'est l'opinion de M. Michaëlis. Ce savant observe que du temps d'Abulféda, c'est-à-dire dans le XIII.e siècle, les Arabes donnoient encore à cette colonne le nom de *Sévère*, qu'ils avoient conservé par tradition et reçu des Grecs, dont le nombre a toujours été fort grand à Alexandrie, même sous le règne des Arabes. Je m'étonne que ceux qui ont parlé de cette colonne, n'aient pas fait attention à un passage remarquable de Cyriaque d'Ancône, célèbre voyageur du XV.e siècle, et l'un des premiers qui, après la renaissance des lettres, se soient occupés, en Grèce et en Égypte, de la recherche des anciens monumens; ils étoient alors beaucoup mieux conservés, et c'est ce qui donne plus de prix aux anciennes relations. Cyriaque d'Ancône dit avoir appris, par une ancienne inscription, que la colonne vulgairement appelée *la colonne de Pompée,* avoit été érigée en l'honneur d'Alexandre, et que la base étoit un chef-d'œuvre du célèbre architecte Dinocrate : *Maximam illam columnam incertum vulgus hodie Pompeianam appellat, et nos veriùs Alexandricam regis, quam Dinocratem nobilem architectum eximiam per basim antiquo ex epigrammate novimus erexisse (e).*

Pag. 94 et 95 de ses notes sur la Descr. de l'Ég. d'Abulféda.

Pag. 50 de son Itinerarium, publié à Florence en 1742 par Laure Mehus, in-8.o

(e) Cyriaque d'Ancône prend souvent le mot d'*epigramma* dans le vrai sens Grec d'*inscription,* comme, par exemple, lorsqu'il dit, *p. 46*, qu'on trouve dans la ville d'Ancône sa patrie, *columnas, statuarumque fragmenta, bases, epigrammata.* Le Recueil de ses inscriptions, donné à Rome en 1547, *in-fol.,* est intitulé, *Inscriptiones seu Epigrammata Græca et Latina.* On n'y trouve point l'inscription de cette colonne; mais, *p. 42,* j'y ai remarqué un long passage Grec que l'éditeur de ces inscriptions a inséré sans en citer l'auteur, et sans qu'on voie qu'il ait le moindre rapport avec ce qui précède et ce qui suit. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il se trouve mot pour mot dans le Dictionnaire historique et mythologique, ou Ἰωνιά, de l'impératrice Eudocie, depuis la ligne 20 de la page 402 jusqu'à la ligne 13 inclusivement de la page 403, et qu'on y lit de même : Οὕτως ἀπήγγειλεν ἡμῖν Κυριακὸς ὁ ἐξ Ἀγκῶνος, ἀνὴρ ἀξιοπιστότατος, καὶ ἄλλως καλὸς κἀγαθὸς, φάμενος καὶ αὐτὸς ἔχειν τὴν βίβλον, c'est-à-dire, « Voilà ce que » nous a raconté Cyriaque d'Ancône, » homme très-digne de foi et plein de » probité, qui dit avoir lui-même un » exemplaire de ce livre. » Preuve incontestable qu'il y a une interpolation dans le texte de l'impératrice Eudocie tel que nous l'avons aujourd'hui, d'après un manuscrit unique du roi. Cette princesse, qui vivoit dans le XI.e siècle, et qui a dédié son ouvrage à son mari l'empereur Romain IV (Diogène), dont le règne a commencé en 1068, ne peut pas avoir connu et cité Cyriaque d'Ancône, qui a dédié

Il seroit curieux de savoir si cette fameuse colonne a *été* vraiment érigée en l'honneur d'Alexandre, et si Cyriaque d'Ancône ne s'est pas trompé. Strabon auroit-il négligé de parler de ce superbe monument, s'il avoit été consacré au fondateur d'Alexandrie? L'inscription seule pourroit lever ce doute. Pococke dit qu'il y a sur cette colonne, du côté du couchant, une inscription Grecque qu'on ne peut lire que lorsque le soleil donne dessus : elle est, ajoute-t-il, en quatre lignes. Maillet assure comme une chose certaine, qu'au bas du fût de cette colonne, du côté de l'ouest, on a trouvé une inscription Grecque, dont il ne croit pas qu'on ait encore tiré de copie : aussi, ajoute-t-il, est-il impossible de la lire à cause de la couleur variée du marbre qui compose cette pièce. Le seul moyen de se la procurer, à son avis, seroit d'en prendre l'empreinte sur de la cire molle. Niebuhr s'exprime ainsi : « Je n'ai pu distinguer clairement que quelques caractères de l'inscription dont le côté du sud-ouest de la colonne est chargé. M. de Haven se donna bien de la peine pour en découvrir davantage; mais il ne put, à beaucoup près, en découvrir autant que d'autres prétendent en avoir reconnu avant nous. Il paroît, continue-t-il, que l'architecte Grec n'a pas voulu immortaliser son nom par cette inscription, ou qu'il n'a pas connu la matière de la pierre aussi-bien que les anciens Égyptiens; car si les Grecs eussent taillé cette inscription aussi profondément dans la colonne, que les Égyptiens ont taillé les hiéroglyphes dans les obélisques, elle ne seroit pas devenue méconnoissable. D'ailleurs, les anciens avoient coutume de charger de caractères les quatre côtés de leurs obélisques; et l'inscription Grecque de cette colonne est précisément du côté qui a le plus souffert des injures du temps. » M. Sonville, qui a été consul de France en Égypte, et qui est fort versé dans l'histoire naturelle, m'a envoyé la copie, qu'il a faite sur les lieux, d'une partie de cette inscription, dont le reste lui a paru effacé :

Voyage, t. II, p. 22, traduct. franç.

Description de l'Egypte, t. I, p. 180.

Pag. 39, t. I de son Voyage de l'Arabie.

. . . . TATON *(f)*.
ΔΙΟ . . . . MNONTON . . . . .
ΠΟ . . . .

son Itinéraire au pape Eugène IV, et auquel Philelphe écrivoit encore à la fin de l'année 1448, pour le remercier de lui avoir envoyé des inscriptions. *Voyez* Philelphe, *l. VI, ep. 49,* et la préface que Laurent Mehus a mise à la tête du Voyage de Cyriaque d'Ancône.

(f) [*Voyez* dans le Magasin encyclo-

Il n'est pas étonnant que ces lettres aient échappé aux yeux de la plupart des voyageurs, même de ceux qui sont montés sur cette colonne, dont l'accès n'est pas facile, et sur le haut de laquelle on est ébloui par les rayons du soleil et par la réverbération des sables. D'ailleurs, les Arabes, les Turcs et les Grecs, ne voient jamais de bon œil copier des inscriptions ; ils croient toujours qu'elles indiquent des trésors cachés qu'on veut leur enlever. J'ai fait des efforts inutiles pour tâcher de prouver aux Lévantins qu'un homme qui enfouit son or, se garde bien d'exposer aux regards des passans une inscription en gros caractères pour avertir les voleurs de l'endroit où il a caché ses richesses; ils n'ont jamais pu comprendre ce raisonnement. Plusieurs Grecs de l'île de Tine sont à la veille d'essuyer une avanie et de payer une amende, pour m'avoir indiqué une inscription placée au milieu du chemin qui mène de San-Nicolo à Oxoborgo. Tous les habitans de l'île de Cos, et même un papas qu'on regardoit comme l'oracle du pays par les profondes connoissances qu'on lui supposoit dans l'ancienne langue Grecque, m'assuroient d'une commune voix que l'inscription suivante contenoit l'indication d'un trésor; elle est en l'honneur d'un vainqueur aux jeux Pythiens:

ΝΕΙΚΗ ΚΕΛΕΟΥ
ΛΩΛΛΙΑΝΟΥ
ΕΠΑΦΡΟΔΕΙΤΟΥ
ΣΥΝΕΡΩΤΟΣ
ΤΩΝ Π. . . ΩΝ *(g)*.

J'ai trouvé cette inscription à un mille de la ville de Cos, sur les bords d'un puits. J'avois trouvé de même sur un puits, à Castro, capitale de l'île de Mételin, l'inscription suivante en l'honneur de Septime-Sévère :

Α ΒΟΛΑ ΚΑΙ Ο ΔΑΜΟΣ ΤΟΝ ΜΕΓΙΣΤΟΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ
ΚΑΙΣΑΡΑ ΣΕΠΤΙΜΙΟΝ
ΣΕΒΗΡΟΝ ΠΕΡΤΙΝΑΚΑ ΣΕΒΑΣΤΟΝ
ΤΟΝ ΓΑΣ ΚΑΙ ΘΑΛΑΣΣΑΣ
ΔΕΣΠΟΤΑΝ ΤΟΝ ΣΑΣ. . . .

pédique de M. Millin, *VIII.ᵉ année, t. V, p. 55,* une lettre de M. Villoison, où l'on a la véritable leçon de cette inscription, qui est en l'honneur de Dioclétien.]

(g) Je restitue ΠΥΘΙΩΝ.

On peut remarquer, dans cette inscription, la forme Dorique ΒΟΛΑ pour *βȣλὴ*, que j'ai vue sur tous les décrets de Lesbos, particulièrement à l'endroit qu'on appelle *Λȣτρὰ* ou *Θερμὴ*, Loutra ou Thermè, à cause de ses bains chauds. Rien n'est plus fréquent dans les anciens monumens que le titre fastueux de maître de la terre et de la mer, ΤΟΝ ΓΑΣ ΚΑΙ ΘΑΛΑΣΣΑΣ ΔΕΣΠΟΤΑΝ, le même que le grand-seigneur prend sur ses monnoies. « Je me contenterai, dit le président Bouhier, » de rapporter ces termes de l'inscription » qui fut dressée à Narbonne en l'honneur d'Auguste, QUA DIE » PRIMVM IMPERIVM ORBIS TERRARVM AVSPICATVS » EST. De là ces épithètes de *rector, restitutor, locupletator orbis terra-* »*rum*, qui sont si souvent données aux empereurs sur leurs médailles; » de là ce globe qui se trouve sur un si grand nombre de leurs monu- » mens, et qui représente la terre. Antonin le Pieux, tout modeste qu'il » étoit, n'a pas rougi de s'appeler lui-même le maître de l'univers, » *ἐγὼ μὲν τȣ̃ κόσμȣ κύϱιος*; exemple (ajoute le président Bouhier) » qui fut suivi quelque temps après dans une inscription de Thyatire, » où l'on appelle l'empereur Sévère, ΤΟΝ ΓΗΣ ΚΑΙ ΘΑΛΑΣΣΗΣ » ΔΕΣΠΟΤΗΝ. » A Patmos, j'ai trouvé une inscription qui étoit restée très-long-temps au fond du puits du monastère, et qui renfermoit un décret du peuple de Patmos sur la somme que chaque citoyen devoit payer pour l'entretien des gymnases et des sacrifices. Ce décret est d'autant plus curieux, que les anciens nous ont laissé très-peu de détails sur l'île de Patmos; elle n'est presque connue que par l'exil de Saint Jean : c'est maintenant une des îles les plus florissantes de l'Archipel, et une de celles où les Grecs ont le plus d'honnêteté, et exercent le mieux l'hospitalité. A Éphèse, Cos, Lemnos, Siphno, &c., et dans tout le Levant, j'ai vu de beaux vases antiques métamorphosés en auges, en abreuvoirs; et les sépulcres que les Turcs tirent de la Troade servent maintenant de fontaines à Ténédos. Il y en a une, par exemple, près du port avec cette inscription:

Pag. 91 de ses Remarques sur le texte latin du poëme de Pétrone sur la guerre civ. Amsterd. 1737, in-4.°

Dans Gruter, CCXXIX.

ΑΤΤΙΚΩ ΚΑΙ ΚΛΩΔΙΑ ΣΕΚΟΥΝΔΑ
ΕΑΝ ΔΕ ΤΙΣ ΕΤΕΡΟΝ ΝΕΚΡΟΝ ΒΑΛΗ
Η ΟΣΤΕΑ Η ΠΩΛΗΣΗ
ΔΩΣΕΙ ΕΙΣ ΤΟΝ ΦΙΣΚΟΝ
Χ Β Φ *(h)*.

(h) Voyez Montfaucon *(p. 162* de sa Paléographie*)* et Corsini *(p. 10* de ses

Attico et Claudiæ secundæ. Si quis autem aliud cadaver, vel etiam aliena ossa injecerit aut vendiderit, solvet fisco denariorum duo millia et quingentos. A Salonique, dans le quartier appelé *Kilule*, et à la porte du *tekie* ou couvent de Derviches, on trouve deux superbes tombeaux avec des inscriptions Grecques; ces sépulcres servent maintenant de fontaines. J'ai vu aussi une inscription Grecque encastrée dans un petit escalier du même *tekie;* c'est un monument qu'une femme avoit consacré de son vivant pour elle et pour son esclave : ΤΗ ΙΔΙΑ ΘΡΕΠΤΗ *(i)* ΚΑΙ ΕΑΥΤΗ ΖΩΣΑ.

Si l'on veut voir un des plus magnifiques tombeaux de l'antiquité, et un des mieux conservés, ainsi que son couvercle, il faut examiner la fontaine qui est dans la cour des Derviches à Athènes. Ce sont ces moines qui possèdent dans la même ville le fameux monument qu'on appelle *la Tour des vents;* de même que celui qu'on nomme vulgairement *la Lanterne de Démosthène*, appartient aux Capucins, qui, à l'imitation des Turcs, en ont enduit le marbre de chaux, dans la vue de le rendre plus beau, et de lui donner un nouveau lustre. Aucune de ces particularités n'étonne, quand on se rappelle que la patrie de ces fiers républicains, des vainqueurs de Marathon et de Salamine, est maintenant le fief, l'apanage du kislar-aga, du premier eunuque noir. Les entretiens de Phocion et d'un janissaire, d'un kislar-aga avec Alcibiade, d'un cadi avec Solon, d'Aspasie avec la femme du *disdar* ou gouverneur Turc de la citadelle d'Athènes, d'Aristophane ou de quelque philosophe cynique avec un Derviche, et d'un Eumolpide avec un caloyer ou moine du mont Hymette, fourniroient la matière de plusieurs dialogues des morts dans le goût de Lucien et de Fontenelle : ce cadre pourroit renfermer le tableau d'Athènes ancienne et moderne, et présenter le contraste des mœurs.

Notæ Græcorum, Florent. 1749, *in-fol.)*, qui prouvent que cette abréviation ΧΒΦ. veut dire *deux mille cinq cents deniers.* On la retrouve sur plusieurs tombeaux, et toujours précédée de ces mots, ΔΩΣΕΙ ΕΙΣ ΤΟΝ ΦΙΣΚΟΝ, *sera tenu de payer au fisc l'amende.* Cette inscription a été donnée par Chandler.

(i) Sur la signification de ce mot ΘΡΕΠΤΗ, *ancilla domi nata*, voy. Pollux, *l. VII, c. 3, p. 697.* On peut le rendre en latin par *verna*, qui se dit au féminin comme au masculin. On lit dans Gruter, *p. 554, n. 3,* ANTIA TIBULLA VERNAE SUAE DULCISS. FECIT; et dans Doni, *class. 10, v. 97,* A JULIO A. F. PAL. ZOZIMO.... ET ONESIMENI VERNAE SUAE.

C'est

C'est chez le *chakam*, ou chef de la nation Juive, que j'ai vu à Salonique un des plus beaux monumens de l'antiquité : il représente un Ganymède, une Léda et un Bacchus; c'étoit sûrement l'entrée de quelque théâtre où on célébroit les jeux. Les Juifs, qui parlent espagnol dans tout l'empire Othoman, appellent ces figures *les Incantados.* Dans un village nommé Chaskui, proche de Constantinople, on trouve une grande quantité de Juifs Caraïtes ; il seroit curieux et peut-être même utile d'examiner leurs livres. On sait que les Caraïtes sont très-peu connus en Europe; et ils méritent de l'être, parce que, de tous les Juifs, ce sont ceux qui se sont le plus occupés de l'étude de la Bible et de l'interprétation du sens littéral : c'est une secte qui fait profession de rejeter les rêveries ou traditions ridicules des rabbins et les fables du Talmud. Les Juifs les regardent comme hérétiques, les détestent, et les ont tellement persécutés, qu'on n'en voit plus qu'un très-petit nombre dans le Levant : c'est ce qui m'a engagé à indiquer le village de Chaskui aux amateurs de la philologie Hébraïque *(k)*.

J'aurois trouvé encore un plus grand nombre d'inscriptions à Cos et à Mételin, si j'y étois arrivé quelques années plutôt, avant que le capitan-pacha y eût fait construire ses *kiosk* ou maisons de plaisance aux dépens de l'antiquité et avec les plus belles pierres. Malheureusement les ouvriers en ont effacé les inscriptions, ou les ont enduites de chaux pour embellir, disent-ils, le marbre, et empêcher que le nom de Dieu, qui peut s'y trouver, ne soit profané. Les moines de Patmos m'ont assuré que c'est d'après ce dernier principe, commun aux Grecs et aux Turcs, qu'ils ont jeté au feu, il y a environ vingt ans, près de trois mille volumes de leur nombreuse bibliothèque. Les vers, qui font plus de ravages dans les bibliothèques du Levant que dans celles de l'Europe, et qui ont aussi détruit une foule d'excellens livres, commençoient à attaquer ceux de Patmos qu'on a condamnés au feu. Un moine avoit

(k) Voyez ce que Richard Simon dit des Caraïtes et de leurs livres, qui sont très-rares en chrétienté, *l. 1, c. 29, p. 160* de son Histoire critique de l'ancien Testament; Bibl. critique, *t. II, c. 10, p. 201,* et Lettres choisies, *t. III, p. 9 et 10,* et *t. IV, p. 351.* Depuis Richard Simon, le manuscrit du fameux Caraïte Aaron, sur le Pentateuque, commentaire dont nous avons des exemplaires à la Bibliothèque du roi et à celle de l'Oratoire de Paris, a été traduit en latin par Danzius, *Ienæ, 1701, in-fol.*

recueilli quelques débris de ce naufrage, quelques feuilles de ces manuscrits. Je les ai examinés, et ils ont augmenté mes regrets; c'étoient des auteurs profanes qui, étant moins lus que les autres, étoient beaucoup plus endommagés. Presque tous les livres des bibliothèques des ex-Jésuites de Salonique, Scio, Naxie, Santorin, &c. sont piqués des vers : ces insectes, en trois ans, ont fort gâté un Platon que j'avois emporté avec moi.

Souvent les inscriptions sont placées trop haut pour qu'on puisse les lire sans le secours des échelles et des chevalets, qu'il est très-difficile de trouver dans le Levant. Souvent aussi, comme à Éphèse, Délos, Éleusis, Gero, à Polis dans l'île de Zéa, à *Hebreo-Castro* dans celle de Thermie, l'ancienne Cythnos *(l)*, à Palæopolis dans l'île d'Andros (ce sont trois endroits où étoient situées les anciennes villes de ces trois îles), on trouve une quantité de blocs de marbre couchés par terre : il faudroit avoir avec soi plusieurs hommes pour pouvoir remuer ces masses pesantes, et voir si les inscriptions ne sont pas tournées du côté de la terre. Le Loir rapporte une inscription qu'il a copiée à Thèbes, proche de la ville, sur un tombeau dans l'église de Saint-Luc; il l'a donnée avec une infinité de fautes, ainsi que Spon. Je l'ai examinée avec soin, et je la redonnerai beaucoup plus correctement et plus exactement : d'ailleurs ils n'ont pas pris garde que de l'autre côté du

P. 332 de ses Voyages.

T. II, p. 14 de ses Voyages.

(l) L'île de Cythnos, aujourd'hui Thermie, étoit autrefois assez considérable, à en juger par les monumens qui en restent : d'ailleurs, Aristote, au rapport d'Harpocration sur le mot Κύθνοι, lui avoit donné place dans son Traité intitulé Πολιτεῖαι πόλεων, sur les gouvernemens aristocratiques, oligarchiques, démocratiques et monarchiques de cent cinquante-huit villes, selon Diogène de Laërte, ou de deux cent cinquante et même de deux cent cinquante-cinq états différens, suivant d'autres auteurs cités par Fabricius, Bibliothèque Grecque, *t. II, p. 196 et 197.* Cet ouvrage, l'un des plus précieux de l'antiquité, renfermoit tous les usages, toutes les institutions, et l'état des sciences de presque toutes les villes, non-seulement de la Grèce, mais encore des pays barbares, *omnium ferè civitatum non Græciæ solùm, sed etiam barbariæ, mores, instituta ac disciplinas*, dit Cicéron, *l. V de Finibus.* Les Arabes l'avoient traduit dans leur langue; et cette traduction existoit encore en 1089 de l'hégire, année dans laquelle Mustapha Hadgi-khalfa, né à Constantinople, et premier commis d'un reis-effendi ou secrétaire d'état de l'empire Othoman, composa sa Bibliothèque orientale. C'est un catalogue qui contient, sous treize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze titres, vingt-cinq mille six cent quatorze ouvrages en cent treize mille volumes qui traitent de trois cent cinq espèces de sciences. M. François Petis de la Croix en a fait la traduction, qui est maintenant dans la Bibliothèque du roi, et dont la publication seroit fort utile.

même tombeau il y a une autre inscription à moitié enfoncée dans la terre. Voilà pourquoi M. de Nointel, ambassadeur de France à la Porte, voyageoit toujours dans le Levant avec deux dessinateurs, et avec deux ouvriers munis de tous les instrumens nécessaires pour arracher les inscriptions et les bas-reliefs des endroits où ils avoient été encastrés. C'est ainsi que, conjointement avec M. Galland, il fit tirer de l'église τοῦ Σταυρωμένου d'Éphèse, ces deux fameuses inscriptions en caractères Ioniques qui ont été faites durant la guerre du Péloponnèse, et qui contiennent le nom des guerriers qui étoient morts dans différentes expéditions au service de la patrie. Ces inscriptions passèrent ensuite à M. Thévenot, garde de la Bibliothèque du roi, et après à M. Baudelot, qui les légua à l'Académie des inscriptions, où elles sont maintenant conservées *(m)*. Montfaucon en a donné le commencement dans sa *Paléographie Grecque;* et il dit que la première a été placée après la mort de Cimon et environ 450 ans avant Jésus-Christ. Maffei les a depuis publiées en entier dans sa lettre à Mazochi. *Lib. II, cap. 4.* *Galliæ Antiquitates, p. 88 et seq.*

Les Russes, dans l'avant-dernière guerre qu'ils ont faite à la Turquie, ont enlevé de l'Archipel une quantité prodigieuse de marbres, de bas-reliefs, d'inscriptions : ils en ont sur-tout emporté, de la montagne de Saint-Etienne dans l'île de Santorin, l'ancienne Théra; c'est l'endroit où étoit située l'ancienne ville. On y pourroit

Elle contient cent onze gros volumes *in-folio* de plus de douze cents pages chacun. Le texte Arabe se trouve dans les marges intérieures, et la traduction est à côté. *Voyez* M. l'abbé Goujet, *p. 313, t. III* de son ouvrage intitulé, *Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France.* Voyez aussi la préface de la Bibliothèque Orientale de d'Herbelot, sur la bonté de l'exemplaire Arabe d'Hadgi-khalfa, dont M. Guilleragues, ambassadeur à la Porte, avoit fait présent à M. Colbert, et dont d'Herbelot faisoit le plus grand cas. Il y a aussi, à la Bibliothèque du roi, un autre manuscrit Arabe de ce livre important, qui a été envoyé par M. de Nointel. Hadgi-khalfa, au rapport de d'Herbelot, *p. 971*, cite l'ouvrage d'Aristote traduit en arabe sous le titre de *Ketab siassat almoden*, et dit qu'il fait mention de cent quatre-vingt-onze villes ou républiques différentes, et de leur état démocratique. Le séjour de sept semaines que j'ai fait à Constantinople, ne m'a pas laissé le temps de chercher ce manuscrit précieux dans les bibliothèques publiques et particulières de cette grande ville. Ce seroit le plus beau présent qu'on pût faire à la littérature. En attendant qu'on puisse trouver ce trésor, je me borne à former des vœux pour l'impression de la traduction Françoise de la Bibliothèque Orientale d'Hadgi-khalfa.

(m) [Elles y étoient du temps où l'auteur écrivoit cette Notice; maintenant on les a placées dans le vestibule du Musée Napoléon : elles y ont été transportées du Musée des monumens François.]

faire des découvertes utiles si l'on y fouilloit. On y a trouvé, de mon temps, une belle statue, qui appartient maintenant à M. de Choiseul-Gouffier. Les Russes ont tiré beaucoup de monumens de Polès, lieu désert de l'île de Zéa, à quatre heures de chemin du village; et on voit encore à Polès plusieurs restes d'une ancienne ville. A *Regio-Castro*, qu'on appelle par corruption *Hebreo-Castro*, où étoit placée l'ancienne ville de Cythnos, Thermie, le vice-amiral Spiridoff a fait enlever beaucoup d'antiquités, et entre autres, près de la mer, un vaste et superbe tombeau, dont on m'a montré la place, et où il y avoit une inscription et vingt-quatre figures en bas-relief, six de chaque côté : il seroit à desirer, pour les arts et les lettres, qu'on fît des fouilles à *Regio-Castro, à* Polès, à la montagne de Saint-Étienne, à Polis dans l'île de Tine, à Palæopolis dans celle d'Andros, à Délos, &c. Les Russes vouloient aussi enlever la porte du temple de Bacchus dans l'île de Naxie, et ce bas-relief qui représente une bacchanale, dans les fameuses carrières de Paros. Tournefort dit qu'il n'a que vingt-neuf figures : j'en ai compté trente-une, y compris celle du tigre. Les Russes avoient chargé de ces riches dépouilles un vaisseau entier, qui a malheureusement péri près de Gibraltar, avec les hommes qui le conduisoient.

A chaque pas l'ignorance et la superstition des Lévantins forment des obstacles à la recherche des monumens. Il y a deux places publiques dans l'île de Cos : la première s'appelle *Longia*, et est toute couverte de l'ombre d'un platane dont les branches, soutenues par des colonnes antiques, embrassent toute l'étendue qu'occupent la mosquée, la fontaine et le marché; dans l'autre place, qui s'appelle *Foro*, j'ai trouvé une belle inscription Dorique, sur un marbre placé si près de la muraille, qu'il étoit très-difficile de la copier : je voulus le faire déranger; on me répondit qu'il étoit défendu d'y toucher sous peine de mort, parce que c'étoit sur cette pierre qu'on posoit les corps des morts en les portant à la sépulture. Je me glissai le mieux qu'il me fut possible entre la muraille et le marbre, et je vins à bout de copier cette inscription. C'est un monument public érigé en l'honneur d'un agoranome, ou édile, qui s'étoit bien acquitté de sa charge, qui avoit présidé aux jeux, aux gymnases, aux sacrifices que la république faisoit à la déesse

Rhéa, et qu'on récompensoit de sa piété envers les dieux, et de son attachement au peuple : ΔΙΑ ΤΕ ΤΑΝ ΕΣ ΤΟΣ ΘΕΟΣ ΕΥΣΕΒΕΙΑΝ ΚΑΙ ΔΙΑ ΤΑΝ ΕΣ ΤΟ ΣΥΣΤΑΜΑ ΦΙΛΟΦΡΟΣΥΝΑΝ. On peut remarquer dans cette inscription la terminaison Dorique des accusatifs en ος, τὸς Θεὸς au lieu de τὺς Θεὺς. Les Latins ont pris des Doriens cette forme, ainsi que beaucoup d'autres. Ce marbre nous apprend aussi qu'il y avoit à Cos des édiles, ΑΓΟΡΑΝΟΜΗΣΑΝΤΑ ; des agonothètes, ou présidens des jeux, ΑΓΩΝΟΘΕΤΗΣΑΝΤΑ; des gymnases, et par conséquent des surintendans des gymnases, ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΗΣΑΝΤΑ ; et que la déesse Rhéa avoit un culte particulier dans cette île. Cos avoit aussi un sénat. Dans une inscription que j'ai trouvée à quelque distance de la ville, proche d'une église de la Vierge, qu'on croit bâtie sur les ruines du fameux temple d'Esculape, ce sénat est appelé ΓΕΡΟΥΣΙΑ, comme celui de Lampsaque, dans une inscription rapportée par Spon [a]. Le même Spon [b] donne deux inscriptions de Cos où le sénat est nommé ΒΟΥΛΑ, comme sur ce piédestal que j'ai trouvé à la porte d'une maison :

[a] *Rer. antiquar. select. Quæst. diss. 27.*

[b] *Miscell. erud. antiquit. sect. X.*

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ
Α ΒΟΥΛΑ ΤΩΝ ΚΕΙΩΝ
ΤΟΝ ΑΝΔΡΙΑΝΤΑ.

Quod faustum, felix, fortunatumque sit, Senatus Coorum hanc statuam (posuit).

Je remarque d'abord le mélange des deux dialectes ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ et Α ΒΟΥΛΑ, dans la même inscription, qui est fort courte; ensuite cette forme ΚΕΙΩΝ, *Coorum,* que j'ai trouvée dans plusieurs inscriptions de cette île, et qui est cause qu'on a souvent confondu ses habitans avec ceux de l'île de Ceos, aujourd'hui *Zea,* Κέων. Étienne de Byzance, sur le mot de Κῶς, observe qu'on dit également Κέϊος, Κεῖος, Κήϊος, Κῷος et Κώϊος, *Cous.* Sur toutes les médailles connues on lit ΚΩΙΩΝ *(n)* ; mais ce n'est point une raison pour conclure avec Berkelius, que la vraie forme soit ΚΩΙΩΝ, ou du moins que ce soit la seule forme qu'il faille adopter, puisque les inscriptions que j'ai vues, et dont l'autorité égale celle des

Pag. 500 de son éd. d'Étienne de Byz.

(n) Voyez sur ce passage d'Étienne de Byzance, les notes d'Holstenius, *p. 184;* M. Pellerin, *p. 79, pl. CII, t. III* du Recueil des médailles des peuples et des villes; Panel, *de Cistophoris,* p. 101.

médailles, portent ΚΕΙΩΝ. Il y a aussi ΚΩΙΩΝ dans une inscription que j'ai vue sur la porte de Cos, et qui est rapportée par Spon. Ces formes varient souvent; par exemple, Étienne de Byzance, sur le mot Κάλυμνα, dit que les habitans de l'île de Calymno, qui produit aujourd'hui les meilleurs plongeurs de l'Archipel, s'appellent Καλυμνιάται. Cependant on lit Καλύμνιος, et non pas Καλυμνιάτης, dans cette belle inscription de Delphes, rapportée par Cyriaque d'Ancone :

Miscell. erud. antiq.

P. 30 de son Rec.

ΘΕΟΙ ΔΕΛΦΟΙ ΕΔΩΚΑΝ ΦΙΛΙΓΓΩΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΚΑΛΥΜΝΙΩΙ
ΑΥΤΩΙ ΚΑΙ ΕΚΓΟΝΟΙΣ ΓΡΟΞΕΝΙΑΝ ΓΡΟΜΑΝΤΕΙΑΝ ΠΡΟΕΔΡΙΑΝ
ΠΡΟΔΙΚΙΑΝ ΑΣΥΛΙΑΝ ΑΤΕΛΕΙΑΝ ΓΑΝΤΩΝ ΚΑΙ ΤΑ ΑΛΛΑ
Δ ΟΣΑ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΑΛΛΟΙΣ ΓΡΟΞΕΝΟΙΣ ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕΤΑΙΣ
ΑΡΧΟΝΤΟΣ ΔΑΜΟΚΡΑΤΕΟΣ ΒΟΥΛΕΥΟΝΤΩΝ ΑΓΙΩΝΟΣ
ΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΥ ΕΥΔΩΡΟΥ ΑΛΕΞΑΡΧΟΥ.

On voit que, parmi plusieurs priviléges, les Delphiens avoient accordé le droit d'hospitalité, et un traitement aux dépens du public, à ce Philippe de Calymno et à ses descendans. Je vis de même, à Namfi, l'ancienne Anaphe, au milieu des vignes, une grosse pierre où étoient marqués les noms de tous ceux auxquels les Anaphéens accordoient ce droit appelé ΠΡΟΞΕΝΙΑ, pour eux et pour leurs enfans; par exemple : ΦΙΛΟΣΤΡΑΤΟΣ ΧΙΟΣ ΠΡΟΞΕΝΟΣ ΑΝΑΦΑΙΩΝ ΑΥΤΟΣ ΚΑΙ ΕΓΓΟΝΟΙ, *Philostrate de Chio, hôte des Anaphéens, lui et ses descendans.* Les Anaphéens, comme je l'ai vu sur la même inscription, avoient aussi accordé ce privilége à quelques Cnidiens, à Ariston de Mycono, ΑΡΙΣΤΩΝ ΜΥΚΟΝΙΟΣ, &c.

Je trouvai à Cos plusieurs inscriptions en l'honneur des grandes prêtresses, des Asiarques ou présidens des jeux et des sacrifices que les villes de l'Asie faisoient en commun. Ainsi il faut ajouter Cos au catalogue que Van-Dale a donné des villes qui ont fourni des Asiarques. J'y ai trouvé aussi des inscriptions en l'honneur de l'Amour (ΕΡϢΤΟΣ, remarquez la forme cursive de l'ϣ), d'Apollon, d'Esculape, et entre autres des remercîmens d'un père dont ce Dieu avoit guéri la fille, ΘΥΓΑΤΡΟΣ ΣΩΣΤΡΑ : l'usage étoit, en pareil cas, de consacrer à Esculape la statue de la personne qui avoit été rétablie, et d'y joindre une inscription. Nous en avons

Dissert. III de pontificibus Græc. et Asiarchis.

deux de cette nature rapportées par Doni [a] et par Bonada [b]; elles commencent par ces mots : ΤΩ ΣΩΤΗΡΙ ΑΣΚΛΗΠΙΩ ΣΩΣΤΡΑ ΚΑΙ ΧΑΡΙΣΤΗΡΙΑ ΝΙΚΟΜΗΔΗΣ Ο ΙΑΤΡΟΣ. Dans la seconde on lit : ΣΜΥΡΝΑΙΟΣ ΙΑΤΡΟΣ, et ΤΩ ΒΑΣΙΛΕΙ ΑΣΚΛΗΠΙΩ, au lieu de ΤΩ ΣΩΤΗΡΙ ; mais on retrouve dans les deux le mot de ΣΩΣΤΡΑ, comme dans celle de Cos. Le reste de ces deux inscriptions est en vers élégiaques ; et la statue consacrée par la reconnoissance au dieu sauveur, est élégamment appelée ΖΩΑΓΡΙΑ, expression qui, dans Homère, signifie la rançon qu'un prisonnier donne pour racheter sa vie *(o)*.

[a] *Cl. I, p. 25.*
[b] *P. 106 et 107, t. I de ses Carmina ex antiquis lapidibus; Romæ 1751.*

J'observai sur les murs de Cos une inscription qui parle d'un cadran solaire consacré à la bonne fortune, au bon génie et au peuple :

. . . ΛΙΠΠΟΣ *(p)*
ΑΥΤΟΦΟΝΙΟΣ *(q)*
ΤΟ ΩΡΟΛΟΓΙΟΝ ΤΥΧΑΙ
ΑΓΑΘΑΙ ΚΑΙ ΑΓΑΘΩΙ
ΔΑΙΜΟΝΙ ΚΑΙ ΤΩΙ ΔΑΜΩΙ.

Les femmes Grecques de Cos et des autres îles de l'Archipel, voyant que j'étois si fort occupé d'inscriptions, m'attiroient dans leurs maisons pour m'en montrer et me demander des remèdes. Le peu de connoissance que j'ai de la médecine, m'a infiniment servi pour faciliter mes recherches dans le Levant, et m'a ouvert un grand nombre de portes. Je ne doute pas qu'on ne trouvât de même plusieurs bas-reliefs et inscriptions dans les bains et les harems des femmes Turques. Les Grecques de la Morée ont des secrets particuliers, et font des guérisons surprenantes avec le secours des plantes : elles ne peuvent pas croire qu'un voyageur ait d'autre but que la botanique ou la pierre philosophale, à moins qu'il ne soit négociant ou capitaine de vaisseau marchand.

Il est bon d'observer qu'à Cos, Rhodes et dans toute l'Asie mineure, le plus grand ornement des Turques et des Grecques consiste à porter au cou plusieurs sequins Vénitiens, Turcs et du Caire, parmi lesquels il se trouve souvent une grande quantité de médailles anciennes.

(o) *Voyez* la curieuse épitaphe de ce fameux médecin, dans Spon, *Miscellan. erudit. antiquitat.* sect. IV.

(p) Je conjecture qu'il faut restituer ΦΙΛΙΠΠΟΣ.

(q) Peut-être ΑΥΤΟΦΩΝΤΟΣ

J'ai été d'autant plus surpris de trouver un si grand nombre d'inscriptions et de bas-reliefs à Cos, qu'on sait que cette île délicieuse et une des plus fertiles de l'Archipel, est une de celles qui ont eu le plus à souffrir des tremblemens de terre. En 458, sous l'empereur Léon, il y eut un furieux tremblement de terre à Antioche, qui se fit sentir dans l'Isaurie, dans l'Ionie, dans l'Hellespont et jusque dans la Thrace et dans les îles Cyclades, et qui renversa plusieurs édifices à Cnide et dans l'île de Cos. M. le Beau rapporte qu'en 554, sous l'empereur Justinien, il y eut un violent tremblement de terre à Constantinople, Nicomédie, Béryte, et qui se fit sentir à Alexandrie. L'île de Cos fut plus maltraitée que les autres pays. La mer s'étant gonflée jusqu'à une hauteur extraordinaire, inonda ses rivages, entraîna les maisons et les habitans : l'intérieur de l'île fut si violemment ébranlé, que de tous les édifices il ne resta sur pied que les cabanes des paysans construites de terre. L'historien Agathias, qui revenoit alors d'Alexandrie à Constantinople, fut témoin de ce malheur. La ville de Cos n'étoit plus qu'un amas confus de pierres, de colonnes et de poutres brisées : toutes les eaux des sources étoient devenues amères comme celles de la mer.

Hist. du Bas-Empire, tom. X, pag. 534.

Mais d'un moment à l'autre, en fouillant, on découvre des inscriptions, des statues et des colonnes enfouies. Malheureusement les Grecs les cachent et les enfoncent encore plus avant à mesure qu'ils les déterrent, de peur qu'on ne les accuse d'avoir trouvé en même temps un trésor, et qu'on ne les fasse payer en conséquence des richesses qu'on leur supposeroit. Il seroit à souhaiter, pour les lettres, qu'on répandît davantage, dans tout l'empire Othoman, la garance, qui exige qu'on cultive la terre à une plus grande profondeur. Il y a environ deux ans et demi qu'en fouillant à l'île de Tine, dans l'emplacement de l'ancienne ville, proche San-Nicolo, à l'endroit qu'on appelle encore à présent Πολις, on trouva près de la mer un superbe puits antique, plein d'excellente eau, et qui ressemble infiniment à celui qu'on a découvert à Marseille à-peu-près vers la même époque, et que j'ai vu dans l'enceinte du lazaret. On trouva aussi à Tine, dans le même endroit, une longue et belle inscription qui est maintenant placée dans la cour de l'évêque Grec à San-Nicolo, et qui m'a fait faire un second voyage dans cette île, que j'avois déjà

parcourue

parcourue avant cette nouvelle découverte. C'étoit un décret du peuple de Tine, anciennement Ténos, qui accordoit des éloges à Timon, fils de Nymphiodore de Syracuse, l'admettoit à ses sacrifices, et le récompensoit d'une couronne d'or pour sa vertu, et pour les preuves de bienveillance et d'attachement qu'il avoit données aux insulaires : ΕΥΝΟΙΑΣ ΕΙΣ ΤΟ ΚΟΙΝΟΝ ΤΩΝ ΝΗΣΙΩΤΩΝ. Cette expression, ΤΟ ΚΟΙΝΟΝ ΤΩΝ ΝΗΣΙΩΤΩΝ, désigne une confédération, une association des îles, probablement des Cyclades, pareille à celle des villes de l'Asie mineure qui formoient le Πανιώνιον ; ce qui est très-remarquable, et sert à augmenter la liste que Van-Dale a donnée de ces différentes associations. Il est *Dissert. 3, pag. 291 et suiv.* parlé, dans ce même monument, du fameux temple de Neptune, ΙΕΡΟΝ ΤΟΥ ΠΟΣΕΙΔΩΝΟΣ, dont j'ai vu les fondemens près de San-Nicolo. Tacite dit que les Téniens demandèrent à Tibère le *Annal. 14, 63.* droit d'asyle pour le temple qu'ils avoient érigé à Neptune avec une statue, d'après l'ordre d'un ancien oracle. Strabon dit que, hors de *Lib. x, p. 336.* la ville de Ténos, qui est petite, on trouve dans un bois sacré un grand temple de Neptune qui mérite fort d'être vu : on y a construit de vastes salles à manger, ἑστιατόρια ; ce qui prouve, ajoute Strabon, qu'il y a une grande quantité de personnes des environs qui accourent pour prendre part aux sacrifices que les habitans de Ténos offrent à Neptune. Voilà pourquoi, dans l'inscription dont je parle, Timon, fils de Nymphiodore, est invité à participer à ces sacrifices, et à entrer dans cette association religieuse : ΚΑΛΕΣΑΙ ΔΕ ΑΥΤΟΝ ΕΠΙ ΤΑ ΙΕΡΑ.

J'avois déjà été à Argos, lorsque j'appris qu'en travaillant depuis à y construire un superbe *chan* ou *caravanserai*, par ordre et aux frais de la sultane sœur de Sélim, l'héritier présomptif de la couronne, on venoit de trouver une belle inscription Grecque qu'on avoit placée sur la fontaine de ce *chan*. Je retournai à Argos pour copier cette inscription, qui ne faisoit que de sortir du sein de la terre. C'étoit un monument en l'honneur d'Onésiphore, fils d'Onésiphore, qui avoit montré beaucoup de dignité et d'équité dans l'exercice de sa charge d'*agonothète*, ou président des jeux Néméens et de ceux de Junon, ΗΡΑΙΑ ; il avoit traité avec beaucoup de noblesse, pendant deux jours consécutifs, toutes les personnes libres qui étoient venues à ces jeux ; pendant trois

jours, il avoit distribué quatre deniers par tête à chaque citoyen, et deux à toutes les autres personnes libres étrangères, et il avoit fourni abondamment, à ses dépens, à toutes les personnes libres et aux esclaves, depuis le matin jusqu'au coucher du soleil, l'huile nécessaire dans tous les gymnases et dans tous les bains. Il manque un seul mot à la fin de cette inscription, qui est presque toute couverte de chaux; et c'est malheureusement le nom de la tribu qui avoit érigé ce monument. Les jeux en l'honneur de Junon, ΗΡΑΙΑ, dont il est ici question, avoient été fondés par un roi d'Argos, nommé *Archinus :* on les appeloit aussi *Hécatombées*, parce qu'on immoloit cent bœufs dont on distribuoit les morceaux au peuple. Le prix consistoit dans une couronne de myrte et dans un bouclier d'airain. Spon rapporte une inscription de Mégare, d'un athlète vainqueur dans plusieurs jeux, et qui avoit remporté ΤΗΝ ΕΙΣ ΑΡΓΟC ΑCΠΙΔΑ : c'est le bouclier d'airain, qui étoit le prix de la victoire des jeux de Junon à Argos. Chandler a de même donné une inscription en l'honneur d'un président de gymnase, qui avoit fourni d'excellente huile dans son gymnase, et y avoit donné à souper à tous ses concitoyens *(r)*.

Voyage, tome III.

Recueil, p. 29.

J'ai copié l'inscription suivante *(s)* à Éleusis même, où l'on venoit de la déterrer :

ΜΗΤΗΡ ΜΑΡΚΙΑΝΟΥ ΘΥΓΑΤΗΡ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΕΙΜΙ
ΤΟΥΝΟΜΑ *(t)* ΣΙΓΑΣΘΩ ΤΟΥΤ ΑΠΟΚΛΗΙΖΟΜΕΝΗ
ΕΥΤΕ ΜΕ ΚΕΚΡΟΠΙΔΑΙ ΔΗΟΙ ΘΕΣΑΝ ΙΕΡΟΦΑΝΤΙΝ
ΑΥΤΗ ΑΜΑΙΜΑΚΕΤΟΙΣ ΕΓΚΑΤΕΚΡΥΨΑ ΒΥΘΟΙΣ
ΟΥΚ ΕΜΥΗΣΑ Δ ΕΓΩ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΗΣ ΤΕΚΝΑ ΛΗΔΗΣ
ΟΥΔΕ ΤΟΝ ΕΥΡΑΜΕΝΟΝ ΠΑΥΣΙΝΟΣΟΥΣ ΑΚΕΣΕΙΣ
ΟΥΔΕ ΤΟΝ ΕΥΡΥΣΘΗΙ ΔΥΩΔΕΚΑ ΠΑΝΤΑΣ ΑΕΘΛΟΥΣ
ΕΞΑΝΥΣΑΝΤΑ ΜΟΓΩ ΚΡΑΤΕΡΟΝ ΗΡΑΚΛΕΑ

(r) Sur ces repas qu'on donnoit au public, *voyez* Alciphron, traduct. *t. I, p. 47;* Reiner, *Ep. ad Hofmann*, p. 182; *Var. Lect.* l. 1, p. 104 et 105; M. Ignarra, *de Palæstra Neapolitana*, c. 6, p. 81 et seqq.; Pindare et ses scholiastes et commentateurs, *Olymp.* VII, antistr. 5, et *Nemeor.* X, stroph. 2.

(s) [Cette inscription a été publiée trois fois dans la même année 1788; par M. Villoison lui-même, dans sa préface aux Scholies de Venise, sur l'Iliade, à la *p. LV;* par M. Schow, *Charta papyracea musei Borgiani*, Rome, 1788, in-4.°, à la page 78; et par M. Visconti, *Museo Pio-Clementino*, tom. IV, pag. 43.]

(t) Pour τὸ ὄνομα.

ΤΟΝ ΧΘΟΝΟΣ ΕΥΡΥΧΟΡΟΥ ΔΕ ΚΑΙ ΑΤΡΥΓΕΤΗΣ ΜΕΔΕΟΝΤΑ
ΤΟΝ ΚΑΙ ΑΠΕΙΡΕΣΙΩΝ ΚΟΙΡΑΝΟΝ ΗΜΕΡΙΩΝ
ΑΣΠΕΤΟΝ ΟΣ ΠΑΣΑΙΣ ΠΛΟΥΤΟΝ ΚΑΤΕΧΕΥΕ ΠΟΛΕΣΣΙΝ
ΑΔΡΙΑΝΟΝ ΚΛΕΙΝΗΣ ΔΕΞΟΧΑ ΚΕΚΡΟΠΙΑΣ;

c'est-à-dire, « Mère de Marcian, fille de Démétrius, je tairai mon » nom. Séparée de la foule des mortels, depuis le moment où les » enfans de Cécrops m'ont nommée grande prêtresse de Cérès, j'ai » enseveli mon nom dans les ténèbres de l'abyme profond qui ren- » ferme les mystères impénétrables. Non, ce ne sont point les fils » de la Spartiate Léda que j'ai initiés, ni l'inventeur de ces remèdes » salutaires qui triomphent de la mort, ni ce vaillant Hercule qui » s'est tiré avec tant de fatigues des douze travaux qu'Eurysthée » lui avoit imposés. Moi j'ai initié le maître de la terre et de la » mer, celui dont le vaste empire s'étend sur tant de nations, celui » qui a versé un fleuve d'or sur toutes les villes de l'univers, et » principalement sur la fameuse terre de Cécrops, l'empereur » Adrien. » Cette grande prêtresse ne veut pas dire son nom, parce qu'elle étoit devenue hiéronyme, c'est-à-dire, qu'on ne la distinguoit plus que par son nom sacré. M. de Sainte-Croix prouve qu'on ne pouvoit plus appeler les hiérophantes que par le nom de leur charge. On se relâcha dans la suite; et voilà pourquoi divers monumens nous offrent le nom de plusieurs hiérophantes.

Recherches sur les mystères, p. 141.

On ne doit pas être étonné que la grande prêtresse se dise ici *mère de Marcian :* les prêtresses pouvoient être mariées. Nous avons dans le troisième volume des Voyages de Spon une inscription que j'ai retrouvée à Éleusis, d'une prêtresse qui consacre son mari aux déesses Cérès et Proserpine : ce mari étoit *dadouque* ou porte-flambeau. J'ai vu à Éleusis une inscription d'un fils qui a soin d'ériger un monument à sa mère, grande prêtresse de la nouvelle déesse, et qui avoit fait argenter son autel :

Pag. 100.

ΙΕΡΟΦΑΝΤΙΝ ΤΗΣ ΝΕΩ
ΤΕΡΑΣ ΚΛ ΦΙΛΟΞΕΝΑΝ
ΤΙ ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΠΑΤΡΩΝΟΣ
ΜΕΛΙΤΕΩΣ ΘΥΓΑΤΕΡΑ
ΑΡΓΥΡΩΣΑΣΑΝ ΤΟΝ ΒΩΜΟΝ
ΤΗΣ ΝΕΩΤΕΡΑΣ ΘΕΟΥ

ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΟΣ ΤΗΣ
ΑΝΑΘΕΣΕΩΣ ΤΟΥ ΥΙΟΥ
ΑΥΤΗΣ ΤΙ ΚΛ ΛΥΣΙΑΔΟΥ *(v)*
ΤΟΥ ΤΙ ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΠΑΤΡΟΝΟΣ ΥΙΟΥ
ΜΕΛΙΤΕΩΣ
ΕΠΙ ΙΕΡΕΙΑΣ ΚΛ. ΤΙΜΟΘΕΑΣ.

Le nom de la grande prêtresse, qui est le dernier mot de l'inscription, sert de date dans presque toutes celles que j'ai vues à Éleusis, comme le nom du grand prêtre à Délos. Mais quelle est cette nouvelle déesse d'Éleusis, dont Claudia Philoxène, fille de Titus Claudius Patronus du bourg de Mélite, étoit grande prêtresse hiérophante, dont elle avoit argenté l'autel ? Je crois que c'est l'impératrice Sabine, femme d'Adrien, appelée *nouvelle Cérès*, ΝΕΑΝ ΔΗΜΗΤΡΑ, dans une inscription trouvée à Mégare, et publiée par Wheler[a] et par Spon[b], qui traduisent fort mal *nouvellement consacrée à Cérès*, au lieu de *nouvelle Cérès*. C'est ainsi que Julia Domna, femme de l'empereur Septime-Sévère, est appelée Vesta et nouvelle Cérès, ΕΣΤΙΑΝ ΝΕΑΝ ΔΗΜΗΤΡΑ, dans une inscription de Lampsaque, rapportée par Spon, où il traduit également mal ΙΟΥΛΙΑΝ ΣΕΒΑΣΤΗΝ ΕΣΤΙΑΝ ΝΕΑΝ ΔΗΜΗΤΡΑ Η ΓΕΡΟΥΣΙΑ, *Juliam Vestam novam Cereri consecrat senatus*, au lieu de *Juliæ Augustæ, Vestæ, Cereri novæ, senatus posuit (x)*.

[a] *Voyage, t. II, p. 523.*
[b] *Tom. III, p. 224.*
Ibid. pag. 93.

Je ne me ressouviens pas que l'inscription suivante ait jamais été publiée *(y)*. Je l'ai trouvée à Eleusis; elle est curieuse :

ΚΑΤΑ ΤΟ ΕΠΕ
ΡΩΤΗΜΑ ΤΩΝ ΣΕ
ΜΝΟΤΑΤΩΝ Α
ΡΕΟΠΑΓΙΤΩΝ

(v) Selon M. l'abbé Barthélemy, Lysiade étoit fils de Philoxène, et fils, par adoption, de son grand-père Claudius Patronus. La nature l'avoit donc fait fils de Philoxène, et l'adoption l'avoit rendu son frère. Pour moi, je pense qu'il étoit fils légitime de Patronus, et par conséquent frère de Philoxène, qui l'avoit adopté pour son fils.

(x) Voyez Cuper, *Inscriptiones et marmora antiqua illustrata*, p. 262, t. II de Poleni; Van-Dale, *dissert. V, pag. 366.* J'ai cru devoir expliquer cette inscription d'Eleusis, qui a été donnée par Chandler, p. 78.

(y) [Elle l'a été en 1794 par M. Visconti, *Monumenti Gabini*, p. 138.]

ΤΗΝ ΑΦ ΕΣΤΙΑΣ
ΑΥΡ ΜΑΓΝΑΝ
ΤΗΝ ΚΑΙ ΕΡΜΙΟ
ΝΗΝ ΟΙ ΓΟΝΕΙΣ
ΑΥΡ ΕΠΑΦΡΟ
ΔΕΙΤΟΣ ΑΣΚΛΗ
ΠΙΑΔΟΥ ΠΙΤΘΕΥΣ *(z)*
ΚΑΙ ΑΥΡ ΜΑΓΝΑ
ΕΚ ΠΙΤΘΕΩΝ;

c'est-à-dire, « D'après la permission, *ou* l'ordre, du respectable tribunal de l'aréopage, Aurélius Épaphrodite, fils d'Asclépiade, » du bourg de Pithos, et Aurélia Magna, originaire de la même » bourgade, érigent ce monument à leur fille Aurélia Magna, surnommée Hermione, et attachée dès l'enfance au culte des autels » de Cérès, *ou bien* initiée à ses mystères dès l'âge le plus tendre. »

Remarquons d'abord cette formule, ΚΑΤΑ ΤΟ ΕΠΕΡΩΤΗΜΑ ΤΩΝ ΣΕΜΝΟΤΑΤΩΝ ΑΡΕΟΠΑΓΙΤΩΝ, *avec l'aveu du tribunal de l'aréopage.* On lit de même dans une inscription d'Athènes, rapportée par Spon, ΚΑΤΑ ΤΟ ΕΠΕΡΟΤΗΜΑ ΤΗΣ ΕΞ ΑΡΕΟ- *Tom. III, p. 129.* ΠΑΓΟΥ ΒΟΥΛΗΣ : je crois qu'ἐπερότημα dans Spon est une faute d'impression pour ἐπερώτημα, d'autant plus qu'il y a ΚΑΤΑ ΤΟ ΕΠΕΡΩΤΗΜΑ ΤΗΣ ΕΞ ΑΡΕΙΟΥΠΑΓΟΥ ΒΟΥΛΗΣ dans une autre inscription donnée par Chandler. Dans celle d'Éleusis *Pag. 56.* que je viens de rapporter, on lit deux fois Πιτθεὺς et Πιτθέων avec un τ et un θ : Meursius avoit donc tort de vouloir corriger une foule *De populis Atticis, art. Πιθος.* de passages d'auteurs Grecs, comme Harpocration, Suidas, Isée, Athénée, Diogène de Laërte, qui lisent constamment Πιτθεὺς, de même que mon inscription, et rétablir Πιθεὺς au lieu de Πιτθεὺς. Au reste, ne nous arrêtons pas sur l'orthographe du nom d'un bourg qui a eu le malheur de donner le jour à Mélitus, l'infame accusateur de Socrate. Observons, en passant, que dans cette

(z) Taylor *ad Oration. in Midiam*, t. II, p. 181 *Apparatûs critici ad Demosthenem :* Πιτθεῖ. *Id mavult Wolfius et Lambinus.* Πιθεῖ *mss. quamplurimi, quæ vera est lectio, si Stephano byzantino et interpretibus ad Hesiodum fides haberi possit : sed verissimam esse confirmat marmor.* Il y a dans cette inscription rapportée par Taylor, Πιθεῖς.

inscription l'on voit une barre au-dessus du mot ΑῩΡ pour désigner que c'est une abréviation d'ΑΥΡΗΛΙΑΝ et d'ΑΥΡΗΛΙΟΣ; cette expression τὴν ἀφ' ἑστίας, que j'ai traduite par *attachée dès son enfance au culte des autels de Cérès*, ou *initiée dès l'enfance à ses mystères*, se trouve dans deux inscriptions rapportées par Spon. On lit dans la première inscription, ΤΟΝ ΥΙΟΝ ΜΥΗΘΕΝΤΑ ΑΦ ΕΣΤΙΑΣ ΤΑΙΝ ΘΕΑΙΝ ΑΝΕΘΗΚΑΝ; et dans la seconde, ΘΥΓΑΤΕΡΑ ΜΥΗΘΕΙΣΑΝ ΑΦ ΕΣΤΙΑΣ ΔΗΜΗΤΡΙ ΚΑΙ ΚΟΡΗ ΑΝΕΘΗΚΕ. *(a)*.

Tom. III, pag. 105 et 193.

La ville d'Éleusis, dont l'air est très-malsain en été, ne renferme plus que trente-deux misérables cabanes de paysans Turcs et Grecs *(b)*, et n'offre plus que des monceaux de ruines, et un amas informe de colonnes, de frises et de corniches de marbre, comme Spon et Wheler l'ont observé. C'est Alaric qui la réduisit dans ce triste état en 396 : il détruisit le temple de Cérès, où, dit M. le Beau, l'idolâtrie se tenoit retranchée comme dans un fort, contre les édits des empereurs Chrétiens. C'étoit l'asyle de la plupart de ces fanatiques qui avoient abusé Julien. Valentinien II avoit aboli les mystères; Alaric renversa l'édifice de fond en comble, et ensevelit sous ses ruines ces superstitions si renommées : les prêtres furent dispersés; plusieurs périrent par l'épée des barbares.

Hist. du Bas-Empire, t. VI, p. 48.

Eunapius in Maximo, p. 75.

A Mégare, qui est maintenant réduite à deux cents cabanes, je trouvai sur la base d'une petite statue sans tête, que M. Worsley a achetée et emportée en Angleterre, une inscription en vers hexamètres, et en l'honneur d'une prêtresse de Diane, Asclepias, d'une naissance distinguée, fille d'Euktimène et de Nicéphoris, et petite-fille d'Asclépiade : ses père et mère l'avoient consacrée au culte de Diane. Ce monument avoit été érigé par ordre du sénat et du peuple. Voici ces vers, que j'ai copiés à la hâte, parce qu'on alloit emballer la statue :

ΑΖΟΜΕΝΗ ΚΟΥΡΗΝ ΛΗΤΩΙΔΑ ΕΙΟΧΕΑΙΡΑΝ

(a) *Voyez* les différentes explications que donnent Spon, Cuper, dans ses *Inscriptiones et marmora antiqua exposita et illustrata*, t. II, p. 270 et 271 du Suppl. des Antiquités de Poleni; Spanheim, dans son Traité *de Vesta et de Prytanibus Græcorum*, p. 628 et suivantes du tome V des Antiquités Romaines; Van-Dale, *dissert. V de Prytanibus Græcorum*, pag. 400 et suiv., et M. de Sainte-Croix, Recherches sur les mystères du paganisme, *p. 168*.

(b) Il n'y a plus que deux maisons Grecques et quinze Turques à Éphèse.

ΑΡΤΕΜΙΝ ΟΡΘΩΣΙΗΝ (ΠΟΛΕΩΣ ΕΡΓ ΕΙΧΕ ΑΠΑΝΤΑ)
ΕΙΜΙ ΙΕΡΗΙΣ ΕΓΩ ΑΣΚΛΗΠΙΑΣ ΕΚ ΔΕ ΤΟΚΗΩΝ
ΠΑΤΡΟΣ ΕΥΚΤΙΜΕΝΟΙΟ ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΑΟ ΓΕΝΕΣΘΗΝ
ΜΗΤΡΟΣ ΣΕΜΝΟΤΑΤΗΣ ΝΕΙΚΗΦΟΡΙΔΟΣ ΓΕΝΟΣ ΕΣΘΛΟΝ
ΟΙ Δ ΕΥ ΓΕΙΝΑΜΕΝΟΙ ΜΕ ΔΟΣΑΝ ΙΕΡΗΙΔΑ ΤΗΔΕ ΘΕΑΙΝΗ
ΒΟΥΛΗΣ ΚΑΙ ΔΗΜΟΥ ΨΗΦΙΣΑΜΕΝΗΣ.

La prononciation a trompé le graveur, qui a mis ΕΙΟΧΕΑΙΡΑΝ et ΝΕΙΚΗΦΟΡΙΔΟΣ au lieu de ΙΟΧΕΑΙΡΑΝ et de ΝΙΚΗΦΟΡΙΔΟΣ. Il y a une faute de quantité dans le second vers, ΟΡΘΩΣΙΗΝ *(c)*; c'étoit un surnom de Diane *(d)*. Meursius veut corriger ce mot, parce que, dit-il, c'est à Byzance qu'étoit l'autel de Diane Orthosie, Ἀρτέμιδος Ὀρθωσίας, dont parle Hérodote. Cet historien nous apprend que les Byzantins firent servir à cet autel les deux colonnes de pierre blanche sur lesquelles Darius avoit fait graver en caractères Assyriens et en lettres Grecques les noms de toutes les nations qu'il avoit à sa suite.

Græcia feriata, in voc. Διαμαστίγωσις.

Lib. IV, p. 321, éd. de Wesseling. Larcher, p. 435 du tome III de son édition.

Mais cet autel de Diane Orthosie à Byzance, n'empêchoit pas qu'il n'y en eût d'autres ailleurs sous le même nom; notre inscription Grecque trouvée à Mégare en est une preuve. Fabricius, sur le passage cité de Sextus Empiricus, a très-bien prouvé par d'autres passages d'Aristote[a], de Pindare[b] et de son scholiaste, de Lycophron[c], que Diane étoit également appelée Ὀρθωσία et Ὀρθία[d]. Lycophron[e] appelle Diane Τοξοδάμνον et Ὀρθωσίαν, comme l'inscription de Mégare, Ἰοχέαιραν et Ὀρθωσίην. Le P. Bonada, des Écoles pies, a donné à Rome, en 1751, une collection en deux volumes *in-4.°* sous le titre de *Carmina ex antiquis lapidibus dissertationibus ac notis illustrata.* Il faudroit y joindre les deux belles

[a] *De Mirabilibus auscultationibus, t. II, p. 739, édit. de Ducal.*

[b] *Olympic. III, v. 53.*

[c] *Vers. 133.*

[d] *Spankeim, sur l'hymne de Callimaque à Diane, p. 257 et 296, éd. d'Ernesti.*

[e] *Vers. 1331.*

(c) [Cette inscription a été publiée d'après l'original, plus correctement, et expliquée par M. Visconti, à la page 151 de ses *Monumenti Gabini.* La faute de quantité que M. Villoison suppose, n'en est pas une; la synérèse de l'ΙΗ dans le mot Ὀρθωσίην peut s'appuyer d'une infinité d'exemples. M. Visconti a remarqué que le sixième vers de cette inscription a sept pieds au lieu de six, et que cependant il n'est pas fautif, puisque les auteurs anciens nous parlent de vers heptamètres mêlés quelquefois avec les hexamètres.]

(d) Hésychius : Ὀρθωσία· ἐπώνυμον Ἀρτέμιδος. Sextus Empiricus, *Pyrrhon. Hypotyp.* lib. III, c. 24, p. 179 : Λάκωνες ἐπὶ τοῦ βωμοῦ τῆς Ὀρθωσίας Ἀρτέμιδος μαστίζονται πικρῶς κ. τ. λ. C'est-à-dire, « Les Lacé» démoniens se fouettent si fort sur l'au» tel de Diane Orthosie, qu'ils l'arrosent » de leur sang. »

inscriptions en vers que je viens de rapporter *(e)* de la prêtresse de Cérès qui initia Adrien, et de la prêtresse de Diane Orthosie, avec les deux suivantes que j'ai trouvées sur la forteresse de Palæochorio, proche Mégare. Palæochorio est l'ancienne Nisée, qui, selon Strabon, étoit le port et l'arsenal des Mégariens, n'étoit éloignée que de dix-huit stades de la ville, et y tenoit par de longues murailles semblables à celles qui joignent le Pirée à Athènes. On l'appeloit Nisée, du nom de Nisus, roi de Mégare. C'est ce qui fait que Théocrite dit :

Lib. IX.

Pausanias in Attic. c. 29, p. 95.

Νισαῖοι Μεγαρῆες, ἀριστεύοντες ἐρετμοῖς,

Idyll. XII, v. 27.

c'est-à-dire, « Mégariens Niséens, qui êtes de si bons rameurs. » Ils le sont encore à présent, quoique leur marine se réduise à cinq ou six barques. La forteresse, qui dominoit le port, et dont la vue est superbe, s'appeloit aussi *Nisée*, au rapport de Pausanias. C'est sur cette citadelle, ou plutôt sur celle qui a été bâtie avec les ruines de la première, que j'ai trouvé ces quatre vers, dont les trois premiers sont hexamètres et le dernier pentamètre; ce qui n'est pas rare dans les inscriptions :

In Atticis, c. 29, pag. 106.

ΕΚ ΓΕΝΕΗΣ ΠΕΡΙΒΩΤΟΝ ΑΠ ΑΝΘΥΠΑΤΩΝ Κ ΥΠΑΡΧ... *(f)*
ΠΛΟΥΤΑΡΧΟΝ ΚΑΘΑΡΗΣΙΝ ΑΟΙΔΙΜΟΝ ΕΥΝΟΜΙΗΣΙΝ
ΠΡΟΦΡΟΝΕΩΣ ΜΕΓΑΡΗΕΣ ΑΕΙΜΝΗΣΤΟΙΣ ΕΠΙ ΕΡΓΟΙΣ
ЄΙΚΟΝΙ ΛΑΕΙΝΕΗ *(g)* ΣΤΗΣΑΝ ΑΓΑΣΣΑΜΕΝΟΙ;

c'est-à-dire, « Les Mégariens se sont empressés d'ériger cette statue » de pierre, monument de leur admiration, à Plutarque, distingué » par sa haute naissance, descendu de proconsuls, et consul lui- » même, illustre par la sagesse et l'équité de son administration, et » immortalisé par ses grandes actions. »

Il manque deux lettres à la fin du dernier mot du premier vers; je restitue ΥΠΑΡΧΟΝ, c'est-à-dire consul, ou ΥΠΑΡΧΩΝ, descendu des consuls *(h)*. Mais quel est ce Plutarque? Est-ce le fameux

(e) [Ici l'auteur ne s'est pas ressouvenu que la collection du P. Bonada ne regarde que les inscriptions Latines.]

(f) Dans Taylor, καὶ ὑπάρχων.

(g) *Ibid.* λαϊνέῃ.

(h) Dans Appien, *de Bellis civilibus*, lib. V, c. 28 : Σέξτιο· ὕπαρχος Ἀντωνίυ, *Antonii præfectus. Ubi vid.* Schweighæuser, *t. III, pag. 864*; ibid. *Cl. vir.* p. 311: *Sicut nomen* ὕπατος *apud Græcos scriptores sæpe et de consulari et de proconsule usurpatur, sic* ὑπατεία, *hoc loco, proconsularis dignitas intelligenda est.*

historien

historien et philosophe dont Suidas a dit que Trajan l'honora de la dignité consulaire, en ordonnant que tous les magistrats de l'Illyrie lui fussent soumis, et ne fissent rien sans son avis *(i)*? Dacier, dans la Vie de Plutarque qu'il a mise à la tête de sa traduction des Œuvres de ce grand homme, croit que ce fait est faux, parce que Plutarque n'auroit pas manqué d'en parler, et d'en marquer sa reconnoissance à Trajan. Il parle, dit Dacier, des emplois les plus bas qu'il avoit exercés dans sa patrie : comment n'eût-il point parlé de ces grands honneurs qu'un prince comme Trajan lui auroit faits? Dacier auroit pu alléguer une autre raison encore plus forte; c'est que les fastes consulaires ne nous offrent aucun Plutarque. Voilà pourtant un monument qui atteste qu'un Plutarque a été consul *(k)*. Étoit-ce un simple titre de consul honoraire qu'on lui auroit donné? S'agiroit-il d'un simple magistrat de Mégare dont il faudroit ajouter le nom à la liste des différens Plutarques donnée par Jonsius [a] et par Fabricius [b]. A côté de cette inscription j'en ai trouvé une autre en quatre vers élégiaques, à moitié effacée, toujours en l'honneur du même Plutarque :

Pag. 65.

[a] *De Scriptoribus historiæ philosophicæ, lib. III, c. 6, p. 29 et 30.*

[b] *Biblioth. Græc. t. III, p. 330.*

ΠΑΝΤΗ ΠΛΟΥΤΑΡΧΟΙΟ ΚΛЄΟΣ ΠΑΝΤΗ ΔΕ ΤΕ ΘΑΥ... *(l)*
ΠΑΝΤΗ Δ ΕΥΝΟΜΙΗΣ ΕΥΧΟΣ ΑΠΕΙΡΕCΙΟΝ
ΤЄΟΣ ЄΥ... *(m)* ΙΟΙΟ ΤΟΝ ΑΛΚΑΘΟΟΥ ΝΑΕΤΗΡΕC
ΠΟΛΛωΝ ΑΝΤ ΑΓΑΘΩΝ ΑΜΦΙ ΔΙΚΗΣ ΤΕ ΜЄΝ.... *(n)*;

c'est-à-dire, « La gloire de Plutarque est répandue par-tout; par- » tout on répète son nom avec admiration (je lis ΘΑΥΜΑ; les » deux dernières lettres étoient effacées); par-tout on chante la » sagesse de son administration. Les habitans de la ville d'Alca- » thoüs lui ont érigé ce monument, en mémoire de sa justice, et » des biens dont il les a comblés *(o)*. »

(i) Syncelle, *p. 349*, A, *c. 109* : Πλούταρχος χαιρωνεὺς φιλόσοφος ἐπιτροπεύειν Ἑλλάδος ὑπὸ τοῦ αὐτοκράτορος Ἀδριανοῦ κατεστάθη γηραιός.

(k) [Cette conséquence n'est pas tout-à-fait juste, d'après la double leçon ΥΠΑΡΧΟΣ et ΥΠΑΡΧΩΝ que l'auteur lui-même a proposée, et d'après les interprétations différentes qu'il donne aussi du mot ΥΠΑΡΧΟΣ dans le texte de cette Notice, ainsi que dans la note.]

(l) Dans Taylor, θαῦμα.

(m) *Ibid.* εὐέλοιο.

(n) *Ibid.* τεμένει.

(o) Taylor, sur l'oraison *de falsa Legatione*, p. 459, t. I *Apparat. crit. ad Demosthen.*, cite cette épigramme d'après les papiers de Vernon. *Voy.* ce qu'il dit sur l'usage d'employer des pentamètres, &c.

In Atticis, lib. XLI, pag. 98 et 99. Les Mégariens sont ici appelés ΑΛΚΑΘΟΟΥ ΝΑΕΤΗΡΕΣ, habitans de la ville d'Alcathoüs, parce que, selon Pausanias, Alcathoüs, fils de Pélops, après la mort de Nisus, fils de Pandion, fut roi de Mégare, qui avoit été prise par Minos sous le règne de Nisus, et rebâtit les murailles détruites par les Crétois. On sait la manière dont Scylla, éprise de Minos, trahit son père Nisus, et lui coupa le cheveu fatal auquel le sort de Mégare étoit attaché. Une épigramme de l'Anthologie nous apprend que, pendant qu'Alcathoüs rebâtissoit une tour dans la citadelle appelée *Nisée*, Apollon posa sa lyre sur une pierre qui depuis conserva le son de la lyre toutes les fois qu'on la frappa.

Lib. IV, pag. 490, éd. de Brodeau.

Τὸν με λίθον μέμνησο τὸν ἠχήεντα, παρέρπων
Νισαίην· ὅτε γὰρ πύργον ἐπειχοδόμεν
Αλκάθοος, &c. &c.

Metamorphos. VIII, v. 14. Mais Ovide donne à entendre que ce prodige existoit du temps de Nisus, avant la prise de Mégare, et avant qu'Apollon et Alcathoüs en eussent rebâti les murailles :

Regia turris erat vocalibus addita muris,
In quibus auratam proles Saturnia fertur
Deposuisse lyram. Saxo sonus ejus adhæsit.
Sæpe illuc solita est adscendere filia Nisi,
Et petere exiguo resonantia saxa lapillo.

In Atticis, cap. 42, pag. 100 et 101. Pausanias, parlant de cette citadelle, qui portoit le nom d'*Alcathoüs*, ajoute qu'Apollon l'avoit aidé dans la construction de ses murs, et dit avoir été témoin du prodige de cette pierre qui a le son de la lyre. Théognis dit de même que c'est Apollon qui a bâti les murs de la citadelle de Mégare pour obliger Alcathoüs, fils de Pélops, et il le prie d'écarter de sa patrie l'armée des Perses :

Vers. 771. Φοῖβε ἄναξ αὐτὸς μὲν ἐπύργωσας πόλιν ἄκρην,
Ἀλκαθόῳ Πέλοπος παιδὶ χαριζόμενος·
Αὐτὸς δὲ στρατὸν ὑβριστὴν Μήδων ἀπέρυκε
Τῆς δε πόλευς, &c.

Vers. 780. Ἵλαος ἡμετέρην τήνδε φύλασσε πόλιν.

Vers. 781. Il dit ensuite qu'il a fait un voyage en Sicile, en Eubée et à Sparte;

qu'il y a *été* fort accueilli ; mais qu'à tous ces agrémens il préféroit la douceur de vivre dans sa patrie. Remarquons, en passant, avec Vossius, Scaliger, &c., que ce passage prouve évidemment l'erreur de Platon, qui avoit dit, dans son premier livre des Lois, que Théognis étoit de Mégare en Sicile. Suidas a copié cette faute [a]. Ovide [b] appelle Mégare la ville d'Alcathoüs, même du temps que Nisus régnoit encore, *in urbe Alcathoi quam Nisus habet.* Martianus Capella [c] rapporte de même qu'il y a une pierre à Mégare qui rend le son de la lyre lorsqu'on la frappe, *Megaris saxum ad ictum pulsûs cujuscumque fidicinat*, comme dans l'épigramme *(p)* dont j'ai rapporté plus haut le commencement :

De Poetis Græcis, 171.

[a] *Fabricius, Biblioth. Græc. t. I, p.* [illegible].

[b] *Metamorph. l. VIII, v. 7.*

[c] *Lib. IX, p. 350, ed. Lugdun. 1619.*

> Ἔνθεν ἐγὼ λυροοιδὸς· ἀποκρύσας δ' ἐμὲ λεπτῇ
> Χερμάδι, τοῦ κόμπου μαρτυρίην κόμισαι,

et Ovide :

> *Et petere exiguo resonantia saxa lapillo.*

On sent bien que je n'ai point retrouvé cette pierre merveilleuse, et que je n'ai pas eu le bonheur d'entendre, comme Martianus Capella, la mer jouer de la guitare sur les rives de l'Attique ; c'est son expression : *In Attico littore mare citharam sonat (q).* Pour la lyre, j'ai souvent entendu des Grecs en jouer; et ils m'ont toujours rappelé, sinon la beauté de leur ancienne musique, du moins leur ancien proverbe : ὄνος πρὸς λύραν. A côté de ces inscriptions en l'honneur de Plutarque, j'en ai trouvé une autre d'un père qui consacre sa fille aux dieux, ΤΑΝ ΙΔΙΑΝ ΘΥΓΑΤΕΡΑ ΘΕΟΙΣ.

Ibid. pag. 330.

J'avois de même trouvé à Policandro, l'ancienne Pholegandros, l'inscription d'une personne qui consacre sa sœur aux Dieux :

ΤΑΝ ΑΔΕΛΦΑΝ
ΜΝΑΣΙΔΙΚΑΝ ΘΕΟΙΣ ;

(p) Voyez la note de Brodeau sur cette épigramme de l'Anthologie.

(q) Achille Tatius, dans son roman, *l. II, c. 14, p. 148*, dit de même qu'il y a un fleuve en Espagne qui, au premier coup-d'œil, ressemble aux autres; mais, que si l'on attend un peu, et si l'on écoute avec attention, on entend l'eau parler. Pour peu, ajoute-t-il, que le vent souffle, elle résonne comme une corde; le vent la frappe comme un archet, et les flots retentissent comme une cithare : Τὸ μὲν ὕδωρ ὡς χορδὴ κρούσαι, τὸ δὲ πνεῦμα τοῦ ὕδατος πλῆκτρον γίνεται· τὸ ῥεῦμα δὲ ὡς κιθάρα λαλεῖ.

et celle de Sositèle, qui consacre Dionysius aux Dieux, en vertu d'un décret du peuple :

ΚΑΤΑ ΤΟ ΓΕΓΟΝΟΣ
ΨΗΦΙΣΜΑ ΥΠΟ ΤΟΥ
ΔΗΜΟΥ ΣΩΣΙΤΕΛΗΣ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΝ ΤΕΙΜΕΑ *(sic)*
ΘΕΟΙΣ.

Il est remarquable que cette dernière inscription de Policandro est Attique, tandis que la première, et toutes celles de la même île, sont Doriques, comme la plupart de celles de Mégare. Pausanias rapporte que, sous le règne de Codrus, les Péloponnésiens ayant enlevé Mégare aux Athéniens, donnèrent cette ville à habiter aux Corinthiens, et à ceux de leurs alliés qui voulurent s'y établir: c'est ce qui fit, ajoute Pausanias, que les Mégariens changèrent de mœurs et de langage, et devinrent Doriens, d'Athéniens qu'ils étoient auparavant.

In Atticis, pag. 95.

Il seroit important de fouiller à Palæochorio, c'est-à-dire entre Mégare et la forteresse Nisée; on trouve par terre, dans cet emplacement, plusieurs inscriptions, et deux statues, l'une d'homme, l'autre de femme, toutes deux sans tête. C'est la haine que les Turcs ont pour l'idolâtrie qui les a engagés à mutiler de cette manière la plupart des statues et des bas-reliefs, même ceux du temple de Minerve à Athènes. Ce sont autant de chefs-d'œuvre de Phidias et de ses plus fameux disciples. Que d'obligations n'avons-nous pas à M. de Choiseul-Gouffier, qui vient de les faire mouler, et d'envoyer ces moules en France ! Il seroit bien à souhaiter qu'on pût enlever de l'Attique un lion superbe, de marbre, dont aucun voyageur n'a encore parlé, et que j'ai vu en allant au port Thorice, autrement appelé *Mendra*, à trois heures d'Athènes, dans un endroit désert nommé *Cardgia*, près de l'église Grecque ruinée d'*Agi Iani*, Saint-Jean : les deux pattes de devant sont cassées et appuyées sur une pierre ; celles de derrière sont enfoncées en terre. Il est beaucoup plus beau et plus grand que celui que les Vénitiens enlevèrent du port Pirée, et que j'ai vu à l'entrée de leur arsenal.

A Mégare, j'ai trouvé l'inscription d'un monument que le peuple et le sénat de Mégare avoient érigé en l'honneur de Julie:

Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ
ΙΟΥΛΙΑΝ;

une autre en l'honneur de Claude, et cette inscription sépulcrale:

ΝΙΚΩΝ ΑΓΑΘΩΝΟΣ
ΧΑΙΡΕ;

et sur une grande pierre, à la porte de l'église de la Vierge, celle-ci du moyen âge, qui a été publiée par Chandler, et dont je vais donner la traduction: *Pag. 79.*

1 ΕΡΓΟΝ ΚΑΙ ΤΟΥΤΟ ΤΟΥ ΜΕΓΑΛΟΠΡΕΠΕΣΤΑΤΟΥ ΚΟΜΗ-ΤΟΣ ΔΙΟΓΕΝΟΥΣ ΤΟΥ ΠΑΙΔΟΣ
2 ΑΡΧΕΛΑΟΥ ΟΣ ΤωΝ ΕΛΛΗΝΙΔΩΝ ΠΟΛΕωΝ ωΣ ΤΗΣ ΙΔΙΑΣ ΟΙΚΙΑΣ ΚΗΔΟΜΕΝΟΣ
3 ΠΑΡΕΣΧΕΝ ΚΑΙ ΤΗ ΜΕΓΑΡΑΙωΝ ΕΙΣ ΜΕΝ ΠΥΡΓωΝ ΚΑ-ΤΑΣΚΕΥΗΝ ΕΚΑΤΟΝ ΧΡΥΣΙΝΟΥΣ
4 ΠΕΝΤΗΚΟΝΤΑ ΔΕ ΚΑΙ ΕΚΑΤΟΝ ΕΤΕΡΟΥΣ ΔΙΣΧΙΛΙΟΥΣ ΤΕ ΚΑΙ ΔΙΑΚΟΣΙΟΥΣ
5 ΠΟΔΑΣ ΜΑΡΜΑΡΟΥ ΕΙΣ ΤΗΝ ΑΝΑΝΕωΣΙΝ ΤΟΥ ΛΟΥ-ΤΡΟΥ ΤΙΜΙωΤΕΡΟΝ
6 ΟΥΔΕΝ ΗΓΟΥΜΕΝΟΣ (ΤΟΥ) ΤΟΥΣ ΕΛΛΗΝΑΣ ΕΥΕΡΓΕ-ΤΕΙΝ ΑΝΑΝΕΟΥΝ ΤΕ ΤΑΣ ΠΟΛΕΙΣ;

c'est-à-dire, « C'est encore ici un ouvrage qui est le fruit de la » libéralité du comte Diogène, fils d'Archelaüs. Il a eu soin de » l'entretien des villes Grecques, comme de celui de sa propre » maison: Mégare vient de ressentir les effets de sa générosité; il » lui a donné cent pièces d'or pour la construction de ses tours, et » cent cinquante autres avec deux mille deux cents pieds de marbre » pour refaire le bain. Il est persuadé qu'il n'y a rien de si beau » que d'être le bienfaiteur des Grecs, et de rétablir leurs villes. »

J'ai trouvé dans la même ville une inscription d'un certain Gnæus Vitellius Crispus, fils de Gnæus, à son hôte:

ΓΝΑΙΟΣ ΟΥΙΤΕΛΛΙΟΣ ΓΝΑΙΟΥ ΥΙΟΣ
ΚΡΙΣΠΟΣ ΤΟΝ ΕΑΥΤΟΥ ΞΕΝΟΝ.

Proche d'Ampelachi, l'ancienne ville de Salamine, j'ai copié une belle inscription qui commence par

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ ΑΓΩ
ΝΟΘΕΤΟΥ ΚΛΑΥΔΙΟΥ
ΑΝΤΙΟΧΟΥ
ΕΠΙ ΦΙΛΟΠΑΠ
ΠΟΥ ΚΑΙ ΑΙΛΙ
ΑΝΟΥ ΟΙΔΕ ΗΛΘΟΝ
ΤΗΣ ΕΡΕΧΘΕΙΔΟΣ
ΠΡΥΤΑΝΕΙΣ.

En attendant que je publie le recueil de mes inscriptions, avec la traduction, les notes et les éclaircissemens nécessaires, j'ai cru devoir donner ici les premiers mots de cette inscription de Salamine, parce qu'elle commence à-peu-près de même que celle de la fameuse grotte d'Antipater :

ΕΠΙ
ΚΡΙΤΩΝΟΣ
ΟΙΔΕ ΗΛΘΟΝ.

Lettre V, p. 225. Tournefort n'a pas été heureux lorsqu'il a voulu expliquer l'inscription suivante, que j'ai revue sur un bas-relief dans les carrières de marbre de Paros :

ΑΔΑΜΑΣ
ΟΔΡΥΣΗΣ
ΝΥΜΦΑΙΣ.

Ibid. p. 240. Il traduit, *Adamas Odryses a dressé ce monument aux filles du pays.* Je sais bien qu'en grec ancien et moderne, νύμφη se prend pour *une jeune fille*, et souvent pour *une nouvelle mariée;* mais ici il signifie *les Nymphes*, dont la danse est représentée sur le bas-relief. On voit à côté d'elles Bacchus et les Satyres. C'étoit un homme de la ville d'Odryse, dans la contrée de la Thrace appelée du même nom, qui avoit consacré ce monument aux nymphes : c'est ce que les Grecs appeloient un Νυμφαῖον. Il en est de même de celui que j'ai vu à Venise, dans la belle collection de M. le chevalier Nani, et qui a été si mal expliqué par feu M. Jérôme Zanetti[a]. On y voit représentées trois nymphes debout,

Steph. Byzant. v. Ὀδρυσαι.

[a] *Dichiarazione di un basso rilevo Greco del Museo Nani. In Vinegia, 1765, in-f.*

et un vieillard assis, qui a les yeux fixés sur elles et a l'air de les invoquer. C'est celui qui leur avoit consacré ce monument votif. On y lit cette inscription remarquable :

ΦΙΛΟΚΡΑΤΙΔΗΣ ΝΙΚΗΡΑΤΟ..
ΚΥΔΑΘΗΝΑΙΕΥΣ
ΝΥΜΦΑΙΣ ΟΜΠΝΙ. . . .

c'est-à-dire, « Philocratide, fils de Niceratus, de la bourgade de » l'Attique appelée Cydathénæum, a consacré ce monument aux » nymphes. » Cydathénæum étoit la patrie de l'orateur Andocide. La difficulté de cette inscription consiste dans le dernier mot ΟΜΠΝΙ... dont les trois dernières lettres sont effacées. M. Zanetti les substitue fort mal-adroitement, en lisant Ο ΕΝ ΥΠΝΩ ou ΕΝΥΠΝΙΟΝ, c'est-à-dire, selon lui, *d'après un avertissement qu'il avoit reçu en songe.* Je suis persuadé qu'il faut lire sans rien changer, et en ajoutant seulement la terminaison effacée, ΟΜΠΝΙΑΙΣ, *nymphis almis, altricibus, nutricibus.* C'est ainsi qu'on voit dans une inscription rapportée par Gudius[a], par Spon[b], par le P. Paciaudi[c], &c. NYMPHIS NVTR. LIBERO PATRI. Il est clair que, dans cette inscription latine, les nymphes nourricières, *nymphæ nutrices*, ὀμπνίαι, se trouvent rapprochées de Bacchus, comme dans le monument des carrières de marbre de Paros dont je viens de parler, et comme dans Virgile, *Liber et alma Ceres.* Cette *alma Ceres* s'appeloit en grec ὀμπνία, ainsi que nous l'apprenons d'Hésychius, de l'*Etymologicon magnum*, &c. On trouve aussi dans Hésychius et dans Suidas, ὄμπνιον, ὀμπνικὸν et ὀμπνηρὸν ὕδωρ, *l'eau qui nourrit,* comme les Νύμφαις ὀμπνίαις de l'inscription de M. le chevalier Nani : c'est ainsi que les fleuves étoient appelés κουροτρόφοι, *nourriciers des jeunes gens.* On voit dans le XXIII.e livre de l'Iliade, qu'Achille avoit laissé croître ses cheveux, pour les offrir un jour au fleuve Sperchius, comme à son père nourricier *(r).*

[a] *LVII, 4.*

[b] *Rei antiquar. select. quæstiones, dissert. 29.*

[c] *Monum. Peloponnes. tom. I, pag. 224, not. 3.*

Vers. 142.

(r) Voyez, sur ce passage, la savante note d'Eustathe, *p. 1292 et 1293* de l'ed. de Rome, qui nous apprend cet usage curieux de l'antiquité : Τοῖς περὶ τοῦ γάμου τελευτῶσιν ἡ λουτροφόρος ἐπὶ [illegible] τὸ κάλπις, εἰς ἔνδειξιν ὅτι ἄλουτοι τὰ νυμφικὰ καὶ ἄγονοι ἀπίασι. Pollux, *l. VIII, c. 7, 66* : Τῶν δὲ ἀγάμων ἡ λουτροφόρος τῷ μνήματι ἐφίσταται κόρη, ἀγγεῖον ἔχουσα ὑδροφόρον, ἢ τὴν ὑδρίαν, ἢ πρόχουν, ἢ κρωσσὸν ἢ κάλπιν. τὴν δὲ ἐφισταμένην εἰκόνα, εἴτε λουτροφόρος εἴη εἴτε ἄλλη τις, ἐπίσημα Ἰσαῖος κέκληκεν. *Voy.* les notes de Kuhnius et de Jungerman, *p. 894*; Pausan. Messen. *de Aristomen. p. 106*; Harpocration sur le mot Λουτροφόρος, et les notes de Valois sur ce passage, *p. 49*, et Martorelli, *Theca calamaria*, t. II, p. 470

J'ai trouvé dans la Morée ou Péloponnèse, dans un endroit qu'on appelle aujourd'hui Γέϱϑ, *Iero*, à trois quarts d'heure environ du village de Ligourio, à près de sept lieues de la ville de Naples de Romanie, et à environ deux heures de celle qu'on nomme encore maintenant *Épidaure*, des restes très-considérables de grands édifices, de bains, de citernes, d'aqueducs, de réservoirs d'eau, de temples, d'autels; une foule de bases, de chapiteaux, d'architraves, de colonnes de l'ordre dorique, un superbe et magnifique théâtre parfaitement bien conservé et dont rien n'égale la beauté *(s)*.

(s) M. de Villoison terminoit ces observations par une longue digression sur le théâtre d'Epidaure, construit par Polyclète, sur ce célèbre artiste, sur le temple et le culte d'Esculape, divinité principale de cette contrée. On n'a pas cru devoir transcrire cette digression, parce qu'elle se trouve déjà dans la préface de l'édition de l'Iliade publiée par M. de Villoison, *not. 1, pag. 50 et suiv.*



OBSERVATIONS

OBSERVATIONS

SUR

LES SARES DES CHALDÉENS,

Et sur le nombre incroyable d'années qu'on assigne aux Règnes de leurs premiers Rois.

Par J. DE GUIGNES.

ON sait que Bérose, Babylonien d'origine, qui vivoit vers le temps d'Alexandre, a écrit l'histoire de Babylone, tirée des archives mêmes de cette ville. Cet historien, pour le déluge et pour le nombre des générations qui précèdent cet événement, s'accorde exactement avec Moïse, et rapporte les mêmes circonstances que nous lisons dans la Genèse; en sorte que le Xisuthrus de Bérose, sous lequel arriva un déluge, de l'aveu de tous les savans, ne peut être que Noë. Mais cet accord entre les deux historiens cesse, lorsqu'on jette les yeux sur le nombre des années attribuées aux dix rois Chaldéens. L'ouvrage de Bérose n'existe plus : nous ne le connoissons que par les extraits que Josèphe et le Syncelle nous en ont conservés ; et c'est là que nous lisons que l'écrivain Babylonien donne aux princes Chaldéens qui ont régné avant le déluge, 432,000 ans; nombre d'années qui a paru incroyable, et qui pour cette raison a fixé l'attention des savans.

Lues le 12 juillet 1785.

Les Chaldéens, suivant Bérose, avoient trois sortes de cycles dont ils se servoient pour marquer la durée des temps : le premier ou le *sosos* étoit, au rapport même de cet écrivain, de 60 ans; le second ou le *neros*, de 600 ans; et le troisième ou le *saros*, de 3600 ans : d'après ces calculs, les premiers rois avant le déluge ont régné 120 sares ou 432,000 ans.

Georg. Syncel. Chronogr. p. 17.

Il y a dans l'histoire ancienne, des difficultés pour la solution desquelles nous devons avoir recours aux travaux des savans modernes; d'autres pour lesquelles peut-être il faut s'en tenir aux

seuls textes des anciens, qui souvent sont plus clairs et moins embarrassés que les explications qu'on en a données : c'est ce que j'ai éprouvé dans ces observations sur les sares des Chaldéens. De pareilles recherches, qui pourront être jugées peu importantes par quelques-uns, ont cependant un objet d'utilité : en général, ce n'est qu'après avoir fouillé dans l'antiquité, que nous parvenons à connoître l'histoire de l'esprit humain, et ses premiers efforts, qui ont servi de base à des découvertes plus considérables chez les modernes; découvertes qui peut-être n'auroient pas eu lieu, sans les recherches des savans qui nous ont appris que les anciens avoient porté leurs connoissances à tel degré, celui-là même duquel nous sommes partis pour les perfectionner ou pour aller plus loin.

Dans l'explication que je me propose de donner des *sares*, on apercevra la marche que les premiers hommes ont suivie pour mesurer le temps, ce qui tient aux premières connoissances astronomiques qu'ils eurent; connoissances qui sont le germe de celles que nous avons à présent, quoiqu'il y ait une différence extrême entre notre astronomie et celle de l'ancienne Chaldée. Chez les Chaldéens, cette science étoit leur théologie et leur religion, puisqu'ils adoroient les astres. Pour éclaircir ce qu'ils entendoient par leurs *sares*, j'aurai recours et à ce que Bérose en rapporte, et aux usages de quelques anciens peuples qui paroissent avoir suivi la même méthode dans la division qu'ils ont faite du temps : mais, avant de m'engager dans cet examen, on me permettra d'exposer en peu de mots ce qu'on a pensé de ces *sares* et les différentes évaluations qu'on en a faites; car plusieurs savans ont entrepris de les expliquer, parce que tous ont été surpris de la durée immense que Bérose donne aux règnes des premiers rois Chaldéens. Cependant, malgré leurs recherches, on ne sait encore à quoi s'en tenir sur ce sujet.

Différens sentimens des Savans.

Georg. Syncel. Chronogr. p. 34.

Canon. isagog. lib. III; cap. de an. vet. Pers. &c.

Le *sosos*, comme je l'ai dit, étoit, suivant Bérose, une période de 60 ans; le *neros*, une de 600; et le *saros*, une de 3600. Anianus et Panodore, deux moines Grecs qui vivoient vers l'an 411 de l'ère Chrétienne, ont blâmé Eusèbe d'avoir pris ces nombres pour des années, et prétendent qu'il faut les entendre de jours. Scaliger, qui adopte ce sentiment, dit que l'année Chaldéenne étoit de 12 mois, chacun de 30 jours, que chaque mois étoit un *sare* de jours; mais que ces peuples avoient de plus une grande année ou année

de Dieu, composée de 1440 années simples. Il donne encore à 120 années simples le nom de *sare périodique*, et à 3600 années simples celui de *grand sare*. Le *grand sare* étoit, à ce qu'il dit, formé de 30 *sares* périodiques.

M. Fourmont, dans ses Réflexions critiques, s'explique d'une manière assez obscure sur le *neros* et le *sosos*, et prend le *saros* pour un cycle de mois, le formant de 60 mois de 30 jours, ce qui produit 5 ans. Voilà, selon lui, la durée d'un *sare*; et d'après cela il évalue les 120 *sares* de Bérose à 600 ans. On peut voir dans son ouvrage comment il applique ces 600 ans aux règnes des dix patriarches avant le déluge, en faisant observer qu'il ne s'agit que de règnes et non de la vie entière de ces personnages; en sorte que, pour commencer à compter ces règnes, on doit laisser dans les premiers temps d'Adam un intervalle jusqu'à ce que les hommes se soient multipliés.

Réflexions crit. sur les hist. des anciens peuples, t. II, pag. 247 et suiv.

Les auteurs de l'histoire universelle publiée en Angleterre, après avoir donné la table des dix rois et la durée de leurs règnes en *sares*, prennent ces *sares* pour des décades d'années; ainsi, dans leur opinion, 10 *sares* font 100 ans. L'unique preuve qu'ils en donnent, et ce qui fait le fondement de leur système, c'est que le sixième roi, suivant Abydène et Apollodore, a régné 10 *sares*, et suivant Jules Africain qui n'indique point de *sares*, 99 ans; dès-lors ils ont évalué ces 10 *sares* à 99 ans : mais, pour faire un compte rond, ils les fixent à 100 ans. Ils ajoutent ensuite que Bérose ou quelques écrivains postérieurs ont extrêmement amplifié ces mesures par ignorance ou à dessein, et ont donné au *saros* 3600 ans, au *neros* 600 ans, et au *sosos* 60 ans; et adoptant le sentiment d'Anianus et de Panodore, dont j'ai déjà parlé, ils prennent ces années pour autant de jours : 3600 jours font donc 10 années anciennes des Chaldéens de 360 jours chacune. Suivant ce calcul, ils évaluent les 120 *sares* à 1200 ans; ce qui, disent-ils, ne s'écarte guère de la chronologie de Moïse. Le mot *saros* ou *sar* leur paroît formé du mot Chaldéen *sar*, qui signifie 10; ce qui annonce, selon eux, qu'on doit prendre ce terme pour désigner une décade d'années.

Il manque à cette explication du *saros*, d'avoir exposé l'enchaînement et le rapport que les trois cycles doivent avoir entre eux,

sur quoi ils sont fondés, et comment on a procédé pour les former, enfin s'ils expriment véritablement des jours ou des années. Sans ces détails, cette explication n'a l'air que d'une conjecture peu fondée.

Déf. de la Chronolog. pag. 235 et suiv.

M. Fréret pense que ceux qui ont pris ces *sares* pour des jours ainsi que pour des années, se sont également trompés, parce qu'une période de 3600 jours, qui font 10 années solaires moins 50 jours, n'a aucun fondement astronomique dans la révolution des corps célestes; que par la même raison celle de 3600 ans ne peut être d'aucun usage civil, à cause de sa longueur excessive. Pour parvenir à l'explication du *sare,* il discute un passage de Suidas, qui a été regardé comme très-corrompu dans l'édition de Portus, où on lit que *les sares chez les Chaldéens sont une mesure et un nombre; que 120 sares font 2222 ans, le sare étant de 18 années 6 mois (a).* M. Fréret adopte la leçon de l'édition de Kuster d'après un manuscrit de la Bibliothèque du roi et un autre du Vatican. Le manuscrit de la Bibliothèque du roi, n.° 13, porte *(b) : Les sares sont une mesure et un nombre chez les Chaldéens; 120 sares font 2222 ans, qui sont de 18 ans 6 mois.* Dans un autre manuscrit, n.° 12, on lit *(c) : Les sares sont une mesure et un nombre chez les Chaldéens; 120 sares font 2222 ans selon le calcul des Chaldéens, puisque le sare est de 222 lunaisons, qui font 18 ans et 6 mois.* C'est cette dernière leçon que Kuster a suivie. M. Fréret, au lieu de 2222 ans, lit simplement 2220 ans. Il rapproche ensuite ces 222 lunaisons d'un passage de Pline, qui dit que les

Lib. II, cap. 13.

éclipses reviennent au même lieu au bout de 222 mois : *Defectus ducentis viginti duobus mensibus redire in suos orbes certum est.* Dans

(a) Σάροι μέτρον, καὶ ἀριθμὸς παρὰ χαλδαίοις. οἱ γὰρ ρκ' σάροι ποιοῦσιν ἐνιαυτοὺς βσκβ, οἳ γίνονται ιη ἐνιαυτοὶ καὶ μῆνες ἕξ.

(b) N.° 2622. Σάροι μέτρον καὶ ἀριθμὸς παρὰ χαλδαίοις. οἱ γὰρ ρκ σάροι ποιοῦσιν ἐνιαυτοὺς βσκβ, οἳ γίνονται ιη ἐνιαυτοὶ καὶ μῆνες ϛ'. Les n.os 2623 et 2624 de même : au n.° 2625 la lettre σ manque.

(c) N.° 2626. Σάροι μέτρον καὶ ἀριθμὸς παρὰ χαλδαίοις. οἱ γὰρ ρκ σάροι ποιοῦσιν ἐνιαυτοὺς βσκβ κατὰ τὴν τῶν χαλδαίων ψῆφον. εἴπερ ὁ σάρος ποιεῖ μῆνας σεληνιακῶν βκβ. οἷον γίνονται ιη ἐνιαυτοὶ καὶ μῆνες ϛ'.

Ce texte souffre beaucoup de difficultés. M. Fréret pense qu'il faut lire 223 lunaisons au lieu de 222, et 2220 ans au lieu de 2222; 120 fois 18 $\frac{1}{2}$ font effectivement 2220. On ne peut concevoir comment Suidas a pu donner à chaque *sare* 18 ans 6 mois. Malgré les corrections, ce texte doit être encore corrompu, d'autant plus que dans ces sortes de calculs des Babyloniens il ne doit y avoir aucune fraction; le *sare* doit être un nombre rond. Peut-être est-ce un calcul des derniers temps fait d'après l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$, et encore mal rendu par Suidas ou altéré par les copistes.

quelques manuscrits on lit 223 mois; et M. Halley observe que cette période, qui est de 18 ans, donne le retour des conjonctions du soleil et de la lune. Elle contient, ajoute-t-il, 6585 jours 8 heures; ce qui fait 18 ans Babyloniens ou Égyptiens, 15 jours 8 heures. Géminus attribue aux Chaldéens une période de 6585 jours un tiers, ou une de 19,756 jours, formée de la première triplée pour éviter les fractions. Cette période de 18 ans renfermoit, continue M. Fréret, 241 mois périodiques ou révolutions de la lune dans son écliptique, plus 10 heures 40 minutes; 239 révolutions de l'anomalie de la lune ou du retour de la lune à son apogée, et 242 périodes ou révolutions du mouvement de la lune en latitude. D'après cela il pense que les *sares* sont des périodes de 223 mois synodiques moyens de 29 jours 12 heures et quelques minutes; que le nom de *sar* ou *schar* chez les Chaldéens signifie *restitutio*, c'est-à-dire, *retour*, *rétablissement*. Le *sare* contenoit, suivant son opinion, *6 neros* chacun de 1097 jours 14 heures, ou de 37 lunaisons et quelques jours, c'est-à-dire, de 3 années solaires et 44 heures. Le *neros* contenoit 10 *sosos*, chacun de 109 jours 18 heures 12 minutes, ou de 4 mois de 27 jours 10 heures 33 minutes chacun. Il est étonnant, ajoute-t-il, que des choses si simples et qui se présentent d'elles-mêmes, n'aient point été remarquées jusqu'à présent. M. Fréret se sert de cette méthode pour évaluer 9 *sares*, 2 *neros* et 6 *sosos* que l'on compte depuis le déluge de Xisuthrus jusqu'à l'établissement des années solaires, à près de 171 ans solaires ou Babyloniens. Tout ce calcul est plein de fractions, que les anciens évitoient, et n'est pas plus clair que les autres explications.

Cap. 15.

M. Goguet, qui a fait sur les *sares* une dissertation particulière, ne croit pas que l'on doive rapprocher le texte de Pline de celui de Suidas, pour former du *sare* une période de 18 ans et demi. Il pense que le *sosos* étoit véritablement de 60 ans, le *néros* de 600 ans, et le *saros* de 3600 ans; mais, en même temps, il accuse Bérose d'avoir voulu donner à sa nation une antiquité extraordinaire, incroyable et chimérique, et le traite d'imposteur. Les Chaldéens, dit-il, avoient imaginé certains cycles pour déterminer le retour périodique des astres au même point du ciel, et ces cycles embrassoient plusieurs siècles: Bérose, au lieu de dire qu'un roi avoit régné tant d'années, compta par *sares*, et par-là fit monter la durée des

De l'Orig. des Lois, &c. t. III, pag. 261 et suiv.

règnes à des temps incroyables. Ce n'est pas là résoudre une difficulté.

Année 1756. M. le Gentil, qui a donné, dans les Mémoires de l'Académie des sciences, une dissertation sur les *sares*, pense qu'on ne peut les en- *Tom. I, pag. 241, 322.* tendre de 3,600 ans; mais, dans son Voyage de l'Inde, il revient sur ce sujet, et dit que cette période de Bérose est la même que celle de 3600 ans encore à présent en usage chez les Brahmes; qu'elle est fondée sur des années solaires de 365 jours, et sur la précession des équinoxes de 54 secondes par an. Mais comment compter des règnes de plusieurs *sares*, si un seul est de 3600 ans? Dans ces périodes de Bérose et des Indiens, M. le Gentil prend ce nombre 432,000 comme égal à 4320 et même à 432; en sorte que c'est à 432 ans qu'il réduit tout l'intervalle que Bérose met avant le déluge.

Je ne m'arrête pas plus long-temps sur ces différentes opinions des savans, toutes contraires les unes aux autres. Elles servent à nous faire voir combien il est difficile d'expliquer la nature et la valeur de ces trois périodes Chaldéennes; et si quelques-uns ont trouvé la valeur de ces *sares*, néanmoins faute d'avoir pu en développer les principes, leur explication, confondue avec celle des autres, parce qu'elle est destituée de preuves nécessaires, paroît ne présenter qu'un système hasardé. Peut-être les deux moines Grecs, Anianus et Panodore, ont-ils eu raison d'évaluer en jours ce que Bérose a exprimé en années, sans que celui-ci se soit trompé ou ait voulu en imposer pour donner à sa nation une grande antiquité. C'est ce que je vais examiner, en parcourant les usages des Chaldéens et ceux de quelques autres anciens peuples qui ont pu avoir des relations avec eux et adopter leurs découvertes et leurs méthodes; et si nous trouvons encore cette méthode existante, en même temps qu'elle servira à expliquer celle des Chaldéens, elle en deviendra la preuve. Mais, avant tout, il est nécessaire de nous arrêter sur la signification des termes. Les noms de ces trois cycles ne paroissent pas devoir désigner des années, quoiqu'ils servent à en former. Selon leur signification propre, ils ne doivent être pris que pour des parties de temps moins longues que l'année. En effet, en chaldéen et dans toutes les langues Orientales, comme l'ont déjà remarqué plusieurs savans, le mot *so*, d'où les Grecs ont fait *sosos*, signifie *heure* : ainsi ce cycle paroît ne devoir exprimer que des *heures*. Celui de *ner*, d'où l'on a fait *neros*, signifie *jour*, et sera par conséquent un cycle de

jours; enfin, celui de *sahro*, d'où l'on a formé *saros*, signifie *mois*, et ce sera un cycle de *mois*. Il y aura donc eu, chez les Chaldéens, un cycle d'heures, un de jours et un de mois. Cette interprétation ne souffre pas les difficultés de celle que M. Fréret a donnée du mot *sar*, qui est hasardée et n'a aucun fondement dans les langues Orientales, ni de celle que les auteurs Anglois de l'Histoire universelle proposent : pour rapporter ce mot *sar* au mot Oriental *aschar* ou *asar*, qui signifie *dix*, il faudroit supprimer la première radicale de celui-ci. Mais il est incontestable que le mot *sahro* signifie *mois*.

Origine de ces cycles.

Essayons de remonter jusqu'à l'origine des choses; et voyons si ces termes, dans leur signification naturelle, peuvent s'accorder avec l'usage qu'on a fait de ces cycles. On sait, je le répète, que les Chaldéens se sont appliqués de bonne heure à l'étude de l'astronomie. La situation de leur pays les y engageoit; et la beauté de leur ciel pendant la nuit les mettoit à portée de voir et d'examiner avec soin les étoiles, comme le font encore les Arabes qui vivent dans le même climat. En conséquence, plusieurs peuples de l'Orient ne comptent que par nuits au lieu de jours; et c'est pour cela que Moïse a dit, *Et factum est vespere et mane, dies unus*, en commençant par le soir. Les Chaldéens ont divisé leur zodiaque en 12 portions égales, que nous appelons encore, d'après eux, les 12 signes du zodiaque, quoique ce ne fût proprement dans l'origine que 12 intervalles égaux, et non pas l'amas d'étoiles qui forme nos signes. Ces 12 intervalles ont été divisés chacun par ces mêmes Chaldéens en 30 degrés, et chacun de ces degrés en 60 parties ou minutes. Cette division de la sphère a été appliquée au temps, puisqu'elle indiquoit le cours du soleil. Les 12 intervalles du ciel sont devenus les 12 intervalles de l'année ou les 12 mois; les 30 degrés de chaque intervalle, les 30 jours du mois; et les 60 parties ou minutes de chacun de ces degrés, les 60 parties d'un jour ou 60 espèces d'heures. Nous avons conservé jusqu'à présent cette division par 60 pour l'heure. Cette heure Babylonienne ne peut répondre qu'à un peu plus de nos quarts. La division des 12 parties par 30 degrés chacune, a donné une année de 360 jours, qui est la plus ancienne année connue; mais, comme il a dû être embarrassant de compter 60 heures pour un jour, il y a apparence qu'on a abandonné cette méthode aux astronomes, et que, dans l'usage civil, on a divisé le jour en 12 parties.

Cycle d'heures.

Il est constant que les Chaldéens avoient cette seconde division du jour et de la nuit en 12 parties, puisque, suivant Hérodote, c'est
Lib. II, §. CIX. d'eux que les Grecs avoient appris à diviser le jour en 12 heures. Dans cette division, le mois, composé de 30 jours chacun de 12 heures, formoit un total de 360; c'est 12, multiplié par 30 : ainsi le mois étoit une espèce de petite année dont les heures étoient les jours. Les anciens peuples aimoient ces sortes de rapports qui formoient de petites révolutions, à la fin desquelles leurs cycles étoient terminés; en sorte qu'on doit les considérer plutôt comme des révolutions cycliques, que comme des révolutions sidérales.

Si nous jetons les yeux sur les usages des plus anciennes nations, nous sommes étonnés de les trouver conformes à ce que je viens
Abrah. Roger, pag. 84. d'exposer des Babyloniens. Les Indiens ont conservé cette méthode, qu'ils tiennent sans doute des Chaldéens, de diviser le jour en 60 parties; ils en comptent 30 pour le jour et autant pour la nuit, ce
Gaubil, t. III, pag. 51. qui fait 60 pour cette petite révolution. Les Chinois, qui tiennent également des peuples Occidentaux toutes leurs connoissances, ont divisé, depuis bien des siècles, la sphère en 360 parties, et chaque degré en 60 minutes; ils ont aussi un cycle de 60, appliqué aux jours, sans qu'on voie chez eux l'origine de ce cycle, ni pourquoi ils ont adopté le nombre 60 plutôt qu'un autre : il doit dériver de cette division Chaldéenne, dans laquelle le nombre 60 est la base des autres cycles. C'est ce qui a fait dire à Plutarque que ce nombre étoit celui qu'on employoit pour traiter des affaires du ciel : 60 désigne l'espace du cercle que le soleil parcourt dans un jour, ou 60 *sosos* Babyloniens. Voilà d'où les Chinois *(d)* et les Indiens ont pris ce cycle, dont ils ne connoissent pas l'origine.

Les Chinois, qui ont conservé leurs anciens usages, nous font connoître encore que le cycle de 60 étoit formé de deux autres cycles; l'un, de 12, qui servoit tout-à-la-fois à exprimer les heures et les 12 portions du zodiaque ou les mois; et l'autre, de 10, qui désigne une révolution de 10 jours, ou la troisième partie d'un mois. Ces deux cycles, combinés ensemble, se réunissent après le nombre 60; et alors on recommence leur combinaison. Ainsi les Chinois

(d) Le P. de Mailla (*Histoire de la Chine*, tom. I.er lettr. 1, pag. 129) dit que ce cycle est purement civil, et qu'il n'a aucun rapport aux mouvemens du soleil et de la lune : en quoi il se trompe.

ont

ont aussi, comme les Chaldéens, la division du jour en 12 heures; mais leurs astrologues ou astronomes ont également partagé le jour en un plus grand nombre de parties. A présent, ils le divisent en 100 *ke*. Quand je parle du jour, il faut toujours y comprendre la nuit *(e)*.

Les Égyptiens, relativement aux sciences, ressembloient aux Chaldéens; ou, s'il en faut croire Diodore, ceux-ci tenoient leurs sciences de l'Égypte. Or, en Égypte, le jour étoit partagé en 12 heures, comme l'année en 12 mois. Les Chinois, de même que les Indiens et les Chaldéens, outre ces 12 heures dont je viens de parler, avoient une autre division du jour en un plus grand nombre de petites parties : les Chaldéens et les Indiens l'ont eue en 60, comme je l'ai déjà dit; les Chinois, qui ont varié, l'ont à présent en 100 *ke*, dont chacun est encore subdivisé en cent autres; en sorte qu'ils comptent dix mille parties en un jour. Cette division à l'infini est relative au système religieux de tous ces peuples; et il est à présumer que c'est ce qui a guidé également les Chaldéens. Il étoit intéressant pour eux, qui croyoient qu'à chaque petite portion du jour présidoit une étoile ou une divinité, de connoître quelle divinité régnoit dans tel ou tel moment. Dans le calendrier des Indiens, on indique, non-seulement les jours bons et mauvais, mais encore les heures, ce qu'on doit faire ou ce qu'on ne doit pas faire dans chaque heure. Il en est de même des Chinois, qui donnent dix mille minutes à leur jour : « ce qu'ils observent d'autant » plus exactement, dit le P. Duhalde, qu'ils sont pour la plupart » dans cette persuasion ridicule qu'en tous ces temps il y a des » momens heureux ou malheureux, selon la position du ciel et les

Diod. Sicul. lib. I, tom. I, pag. 32, ex ed. Wesseling.

Abrah. Roger, pag. 24.

Tom. III, pag. 278.

(e) Anciennement à la Chine un officier étoit chargé de veiller pour annoncer au peuple le nombre des *ke* qui s'étoient écoulés. On se servoit pour cela de vases remplis d'eau, sur lesquels étoient marqués ces *ke*. Leur nombre désignoit le lever, le midi, le coucher du soleil et les deux intervalles. On frappoit les cinq temps, soit pour le jour, soit pour la nuit, sur une machine de métal (Lettres édifiantes, *tom. XXVI, p. 239*). Ce moyen de savoir l'heure étoit aussi incommode qu'embarrassant; mais les autres peuples n'avoient pas fait plus de progrès à cet égard. M. l'abbé Sallier, qui a donné un mémoire sur les horloges des anciens (Mémoires de l'Académie, *tom. IV, pag. 154*), observe que, sur la fin du règne du premier Ptolémée et au commencement de celui de Philadelphe, il y avoit un homme qui, pour de l'argent, venoit rapporter quelle heure il étoit, et que chez les anciens c'étoit une coutume d'avoir un esclave dont le soin étoit d'aller s'instruire de l'heure du jour, pour en rendre compte au maître.

» divers aspects des planètes. » Les Chaldéens, également occupés à examiner les astres, qui étoient leurs divinités, n'avoient divisé le jour en 60 heures et l'heure en 60 minutes, qu'afin de mieux connoître le moment de l'influence heureuse ou malheureuse de ces astres sur les actions des hommes, et de prédire par-là le bien ou le mal qui devoit arriver. C'étoit étudier les actions de leurs divinités relativement aux hommes *(f)*.

Il résulte de ces observations qu'il y avoit chez les Chaldéens trois sortes de cycles, un de 10, un de 12 et un de 60. Ce dernier appartenoit aux 60 petites heures qui composoient un jour; et voilà pourquoi ils lui ont donné le nom de *so* ou *heure*, d'où les Grecs ont fait *sosos;* ainsi ce n'étoit point une révolution des astres, mais simplement un cycle qui s'achevoit en un jour et une nuit: ce cycle de 60 heures est devenu la base d'un autre cycle qui équivaloit à 10 jours.

Cycle de jours. Voyons donc comment on a procédé pour former de ce cycle de 60 une autre période dont le résultat fût 600. On voit que c'est le *sosos* multiplié par 10 : mais pourquoi a-t-on pris ce nombre 10 plutôt qu'un autre? les Chinois vont nous l'apprendre. Ce peuple, un des plus anciens de ceux qui existent, a conservé divers usages qu'il avoit empruntés de ceux qui l'ont instruit. A la

(f) Dans la division du temps, les Indiens ont remonté jusqu'à la plus petite parcelle de lumière et à ce qu'il y a de moins sensible; en sorte que des milliers d'années qui composent plusieurs révolutions de mondes, ne sont encore qu'une de ces parcelles pour certaines divinités supérieures.

Dans le *Bagavadam* on trouve cette division du temps:

Paramanou, la plus petite parcelle de rayon solaire.

Anou, formé de 2 de ces parcelles;

Trisserinou, de 3;

Touddy, de 6 trisserinou;

Vedey, de 100 touddy;

Lavam, de 3 vedey;

Nimicham, de 3 lavam; (suivant quelques-uns, c'est un clin-d'œil.)

Echanam, de 3 nimicham;

Castey, de 5 echanam;

Lagou, de 10 castey;

* *Najiguei,* de 5 lagou; (c'est l'heure; il y en a 60 dans un jour.)

Mougoustam, de 2 najiguei;

Samam, de 3 et 3 quarts de mougoustam; (7 heures et demie font un samam; c'est l'heure Chinoise ou 8 ke.)

Le *jour,* de 8 samam.

Paccham, de 15 jours;

Le *mois,* de 2 paccham; (30 jours; c'est un jour des Pédar.)

Le *roudou,* de 2 mois; (c'est le cycle Chinois de 60 jours.)

Ayanam, de 3 roudous;

L'*année,* de 2 ayanam; (c'est un jour des dieux.)

Mamamkoum, de 12 années; (c'est le *chi* des Chinois.)

Antou, de 5 mamamkoum ou 60 années;

Ougoum, de 100 mille antou ou 6 millions d'années, qui sert pour compter

Chine, le mois étoit régulièrement de 30 jours, comme chez les Égyptiens et les Babyloniens ; et il est encore à présent divisé en trois parties chacune de 10 jours, dont chaque jour est désigné par un nombre d'un cycle de 10, qui est fort ancien. On peut et on doit supposer qu'il existoit pareillement chez les Chaldéens ; et dès-lors 10 jours comprenoient 10 fois 60 *sosos* ou 10 cycles d'heures ; ce qui forme un total de 600 heures : ainsi le *neros* Chaldéen étoit une révolution de 10 jours, qui contenoient 600 heures Chaldéennes. Voilà le nombre de 600 ou le *neros*, cycle de jours que l'on a cru être la période de 600 ans. Il falloit 3 *neros* pour former un mois qui, par conséquent, contenoit 1800 *sosos* ou heures.

Indépendamment du rapport de ces nombres de 60 et de 600, qui nous porte à croire que les Chaldéens avoient un pareil cycle de 10 jours, il est nécessaire de prouver l'existence de ce cycle en Chaldée. Ouvrons Diodore ; il nous apprend que les Babyloniens étoient persuadés que, de 10 en 10 jours, il descendoit du ciel une étoile envoyée par les planètes pour examiner ce qui se passoit sur la terre, en même temps qu'une autre remontoit au ciel, où elle rendoit compte de ce qu'elle y avoit vu. Voilà bien exactement la distribution du mois en trois décades.

Diod. Sicul. lib. II, tom. I, pag. 144, ex ed. Wessling.

Nous savons encore que les Babyloniens et les Égyptiens avoient

les années des mondes qui ont précédé celui-ci.

Dans d'autres ouvrages on trouve d'autres divisions, probablement parce que les Indiens ne suivent pas tous la même méthode à cet égard.

Matirei est le clin-d'œil.

Chipourou, composé de 2 matirei ;

Chenou, de 10 chipourou ;

Vinadiguei, de 12 chenou;

Najiguei, de 60 vinadiguei ; (une heure.)

Samou, de 7 najiguei et demi ;

Le *jour*, de 8 samou ;

Le *parouan*, de 15 jours ;

Le *mois*, de 2 parouan ;

L'*année*, de 12 mois.

Dans un extrait de l'ouvrage de M. Dow, imprimé à Paris, *pag. 64* :

1 *Nemisch*, un clin-d'œil.

1 *Kaan*, composé de 3 nemisch ;

1 *Ligger*, de 50 kaan ;

1 *Dind*, de 10 ligger ;

1 *Gurry* (50 de nos minutes), de 2 dind;

1 *Par*, de 4 gurry ;

1 *Dien* (1 jour), de 8 par ;

1 *Packa*, de 15 dien ou 15 jours ;

1 *Masch*, de 2 packa (1 mois) ;

1 *Ribbi*, de 2 masch; (c'est le cycle de 60.)

1 *Ayoun*, de 3 ribbi.

Il y a ici quelque méprise. Le ribbi doit être le roudou de 2 mois du Bagavadam : l'ayoun ne seroit que de 6 mois, et ne peut faire l'année de 360 jours. On ajoute que cette année de 360 n'est qu'un jour pour les dewtas ou l'armée céleste, et qu'il faut 12,000 de ces révolutions pour faire les 4 âges du monde.

ce qu'on appelle des *decani*, qui présidoient à différentes parties de l'année ; ils en comptoient 36, c'est-à-dire 3 par mois ; et par une conséquence nécessaire, un par décade : 3 fois 12 valent 36 pour l'année. Les Chinois avoient également et ont encore à présent des divinités qui président à ces dixaines de jours ; mais ils assignent deux jours de suite à chacune de ces divinités qui sont au nombre de cinq.

Les Grecs, qui ont emprunté de l'Égypte et de la Babylonie leurs connoissances, nous ont aussi conservé une idée de ce cycle de 10, puisqu'ils ont partagé le mois en 3 décades, appelant la première décade *la décade du mois commençant*, la seconde *celle du milieu*, et la troisième *celle du mois finissant.* C'est exactement de cette manière et dans les mêmes termes, que les Chinois désignent ces 3 divisions de leur mois; et, lorsqu'on examine leurs anciens calendriers, qui à présent sont un peu obscurs pour eux, on aperçoit, pour désigner chaque quantième du mois, à-peu-près le même procédé que chez les anciens Grecs.

Voilà tout ce qui concerne le *neros* ou le cycle de 600, formé de 10 jours composés chacun de 60 heures. Passons maintenant au *saros*, qui est de 3600.

Cycle de mois.

Les Chinois ont un cycle de 60, qu'ils ont constamment appliqué à 60 jours; c'est ainsi qu'ils ont compté dans les plus anciens temps, et on ne l'employoit point pour désigner des années. Il contient deux mois, ou une révolution de 60 jours. Les Indiens, qui ont aussi ce cycle de 60 jours ou de deux mois, le nomment *roudou.* Voilà le *saros* des Chaldéens, ou le cycle de mois; et en effet, *sahro*, en chaldéen, signifie un mois, comme *nero* désigne un jour.

En suivant la progression que nous avons déjà indiquée, le mois étant de 1800 *sosos* ou heures, les 2 mois doivent contenir 3600 heures; et, dans l'ordre progressif qu'on a employé pour former ces cycles, celui-ci doit dériver naturellement des deux précédens: on a fait un cycle des portions d'un jour qui en a produit un de plusieurs jours, et celui-ci un de 2 mois ou 60 jours. La marche que les Chaldéens ont suivie, telle que la présente la progression de leurs cycles, est la même que celle des Chinois; mais les cycles Chaldéens nous offrent le principe de ceux des Chinois, c'est-à-dire, nous apprennent pourquoi ceux-ci ont fait un cycle de 60,

ce dont ils ne peuvent rendre raison. Le cycle Chinois de 10 jours sert à nous faire connoître pourquoi le *neros* des Chaldéens est de 600, qui est la multiplication de 60 par les 10 jours de ce cycle: tout est fondé sur le nombre de 60. Il paroît que ce cycle existoit également en Égypte, où l'on avoit une grande idée du nombre 60, destiné, comme dit Plutarque, ainsi que je l'ai déjà remarqué, à compter ce qui regarde le ciel. Les Égyptiens, qui exprimoient tout par des allégories et par des symboles, ont pris le crocodile pour symbole de ce nombre; ils comparoient cet animal au premier des dieux, et lui attribuoient la faculté de pouvoir prédire l'avenir. Sa femelle, disoient-ils, qui jugeoit d'avance où les eaux du Nil devoient monter dans son débordement, se plaçoit, pour pondre ses œufs, à un terme si juste, que les eaux ne pouvoient leur nuire. Elle en pondoit 60, et elle mettoit 60 jours à les faire éclore, nombre, ajoute Plutarque, qui est la première de toutes les mesures pour ceux qui s'occupent d'astronomie : ceci, comme on le voit, concerne la formation de l'année pour laquelle on part de 60. Résumons ce que nous venons de dire :

De Is. et Osir. in Plutarch. op.; Paris. 1624, tom. II, p. 381.

Le *sosos*		60 heures ou un jour.	
Le *neros*	1.er jour	60h	C'est une révolution de 10 cycles de 60 complets.
	2	120.	
	3	180.	
	4	240.	
	5	300.	
	6	360.	
	7	420.	
	8	480.	
	9	540.	
	10	600.	

Il faut 3 de ces *neros* pour faire un mois ou 30 cycles de 60 heures : ainsi le *saros* ou deux mois qui contiennent 60 jours, sont formés de 60 cycles d'heures, ou de 3600 heures ; ce qui est, comme je l'ai dit précédemment, un cycle de cycles. C'est ce procédé que les anciens employoient pour former leurs révolutions. Un premier cycle ou révolution, multiplié par le même nombre dont il étoit lui-même formé, devenoit une nouvelle

révolution, comme chez les Indiens 360 jours forment une révolution ou un an, et 360 ans en forment une autre *(g)*. Les Chinois et les Indiens nous fournissent une foule d'exemples de ce procédé.

Les Babyloniens ont calculé par 60, comme on le voit dans Bérose : nous ignorons s'ils l'ont fait par 12, c'est-à-dire, par douze heures à la journée; mais les Chinois ont conservé cette méthode, et comptent ainsi :

Un jour . . . . 12 heures. Le *sosos* ou le cycle d'heures.

Pour le cycle de 10..	1.er jour	12h	Le *neros* ou le cycle de jours.
	2	24.	
	3	36.	
	4	48.	
	5	60.	
	6	72.	
	7	84.	
	8	96.	
	9	108.	
	10	120.	

Trois de ces cycles de 10 jours ou un mois forment un total de de 6 cycles ou 360 ; ce qui est le même nombre pour un mois que pour une année.

Le *saros*, chez les Babyloniens, étoit de 3600 heures ou de deux mois, et contenoit six cycles de jours ou 6 *neros*, ou 60 cycles d'heures à 60 heures par jour, ce qui forme un cycle de cycles. Développons ici ce *saros* pour une année. J'y ajouterai une table du *Lo-king-tou*, qui présente le même développement, mais avec cette différence que les Babyloniens comptant 60 heures dans le jour, et les Chinois 12, les nombres qui en résultent produisent d'autres sommes ; cependant, comme les Babyloniens, dans l'usage ordinaire, se servoient aussi du cycle de 12 heures, ce parallèle ne sera pas déplacé ici :

(g) Plutarque, *de Placit. philos. lib. II, cap. 32* (édit. de Paris, 1624, *tom. II, pag. 892*, C), cite Diogène, qui faisoit une grande année de 365 ans. C'est une méthode analogue à celle des Indiens qui ont aussi une grande année, dans laquelle une année ordinaire n'est prise que pour un jour, et par conséquent les 360 jours forment 360 ans.

	HEURES BABYLONIENNES, à 60 par jour.		HEURES CHINOISES, à 12 par jour.	
	Mois.	Heures.	Mois.	Heures.
60 jours, ou 60 cycles d'heures qui sont devenus un cycle de 60 jours..................	1 et 2.	3,600.	1.	360.
			2.	720.
120.....................	3 et 4.	7,200.	3.	1,080.
			4.	1,440.
180.....................	5 et 6.	10,800.	5.	1,800.
			6.	2,160.
240.....................	7 et 8.	14,400.	7.	2,520.
			8.	2,880.
360.....................	9 et 10.	18,000.	9.	3,240.
			10.	3,600.
360.....................	11 et 12.	21,600.	11.	3,960.
			12.	4,320.

Les six cycles Babyloniens forment une année de 360 jours ou 360 cycles de 60 heures, comme nous verrons dans la suite d'une année de 360 jours se former une autre année de 360 ans : ce sont-là de ces révolutions ou rapports de cycles que les anciens aimoient, et qu'ils appeloient de *grandes années*. Dans le calcul Chinois, l'année ne contient que 4320 heures, ou 360 cycles de 12 heures. Ce même cycle de 12, que les Chinois nomment *chi*, a été considéré par les Chaldéens, au rapport de Censorin, comme une grande année. Année. *Censor. de die nat., cap. 18.*

L'année de 360 jours, qui résulte naturellement de ces cycles, est la plus ancienne forme d'année que nous connoissions : elle est fondée sur ce que les mois, dans le cours de la lune, étant de 29 jours et demi, ont été comptés pour 30 jours ; ce qui a donné 360. Elle n'est, par conséquent, ni solaire ni lunaire.

Tous ceux qui ont examiné la manière dont Moïse s'exprime en parlant de la durée du déluge, ont reconnu que son année n'étoit que de 360 jours. Hérodote nous apprend aussi qu'elle étoit de même chez les plus anciens Égyptiens. En quelques endroits de la Chine, on n'a compté anciennement que par cycles de 60 jours ; *Herod. Hist. lib. II, §. IV.*

un homme disoit, j'ai vécu tant de cycles : ils ne connoissoient pas la forme d'une année. Les Chinois n'ont à présent qu'une année lunaire de 354 ou de 355 jours, et, de temps en temps, une année intercalaire de 384 jours : mais il paroît qu'ils ont eu l'année Babylonienne ou Egyptienne de 360 jours ; ou au moins elle est connue de leurs astronomes, et probablement ils en ont fait usage dans les temps les plus anciens. Leur cycle de 60 jours donne naturellement une pareille année, qui est complète après six révolutions : six fois 60 font 360. De plus, ils disent eux-mêmes que les cinq dieux élémentaires qui président à l'année, règnent chacun pendant 72 jours : or, cinq fois 72 ne donnent que 360 ; ce qu'ils regardent comme une année solaire moyenne, ou, pour parler plus conformément à leur système, comme une année du *yang* ou du premier principe mâle, qui, chez les Égyptiens, étoit Osiris et non le soleil proprement dit. Les Chinois avoient et ont à cet égard la même doctrine *(h)*. Dans le système physique et religieux de ces deux peuples, formé sur ce plan, on retrouvoit les mêmes combinaisons et les mêmes divisions. Au moyen du nombre de 360, les tons musicaux attribués aux saisons et aux mois faisoient une harmonie complète à la Chine et en Égypte. Dans l'Inde, lorsqu'il s'agit de calculer les années des dieux, on ne se sert aussi que d'une année de 360 jours *(i)*.

Ce système d'une année de 360 jours fut fort dérangé, quand on vint à découvrir une année plus exacte, soit lunaire de 354, soit solaire de 365 jours. Celle-ci ne s'accordoit plus avec les rapports réguliers des nombres qu'on avoit établis et qu'on attribuoit à toutes les parties de la nature. L'addition de cinq jours, que nous appelons *épagomènes*, paroît avoir été vue de mauvais œil, au moins

(h) Dans le Traité intitulé *Hi-se*, qui fait partie de l'*Y-king*, il est dit que le nombre du kien (qui est le grand yang) est 216 ; que celui du kuen (ou le grand yn) est 144, ce qui fait 360, nombre des jours de l'année. Le grand yang et le grand yn répondent à l'Osiris et à l'Isis des Egyptiens : ainsi voilà dans ce texte une année de 360 jours.

(i) Ces peuples ont fait les mêmes calculs que les Babyloniens : 60 najiguei par jour leur donnent pour une année 21,600 : mais ils ont été beaucoup plus loin et ont compté les sous-divisions de l'heure. Ainsi ils ont calculé pour une année,

1296000 vinadiguei,
15552000 chenou,
155520000 chipourou,
311040000 matirei.

Un matirei est un clin-d'œil. On retrouve le fond de ces calculs dans une table Chinoise faite pour l'explication des *king*.

en

en Égypte, où l'on imagina la fable que Plutarque raconte à ce sujet. Saturne, irrité d'avoir trouvé Rhéa sa femme avec le Soleil, la maudit en disant qu'elle ne pourroit enfanter ni dans le mois ni dans l'année : mais Mercure, qui aima aussi Rhéa, la tira d'embarras ; en jouant aux dez avec la Lune, il lui gagna la 70.ᵉ partie de chacune de ses illuminations, dont il forma cinq jours qu'il ajouta aux 360. Ce fut pendant ces cinq jours, qui n'existoient pas auparavant, que la déesse mit au monde cinq divinités auxquelles on consacra les cinq nouveaux jours.

De Is. et Osir. in oper. Plutar. t. II, pag. 355.

Cette fable sert à nous faire voir que les connoissances astronomiques étoient encore fort imparfaites en Égypte et en Chaldée; et qu'on y admettoit une année de 360 jours, tant pour le soleil que pour la lune; ce qui me fait croire qu'on y supposoit, comme à la Chine, que le soleil, la lune et les planètes revenoient tous, après le cours d'une année, au même endroit du ciel, à ce que nous appelons *le capricorne,* d'où, suivant les Chinois, ces astres repartoient pour la nouvelle année : c'est ce que l'on trouve dans le *Lo-king-tou,* aux tables de l'*Y-king.* Le lieu du capricorne a été aussi en Égypte le premier terme d'un renouvellement d'année. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on eut découvert que le soleil employoit 5 jours de plus, on les prit sur les 360 qu'on attribuoit auparavant à la lune, en sorte qu'il ne resta plus à celle-ci que 355 jours; et lorsque dans la suite on connut que ces 5 jours ne suffisoient pas encore pour le soleil, la lune fut réduite à 354, parce qu'on lui prit encore quelques portions de la durée qui lui étoit attribuée. Les Égyptiens ont placé ces 5 jours épagomènes à la fin de leur année; mais il paroît que les Chinois les ont distribués aux temps des règnes de chacun des élémens, c'est-à-dire, de 72 en 72 jours dans tout le cours de l'année. Au reste, on a varié en Égypte et à Babylone sur la manière de placer ces 5 jours.

Par la fable que je viens de rapporter, et qui contient, à la manière des Égyptiens, l'histoire d'une découverte astronomique, il est visible que ces 5 jours qui servirent à compléter l'année solaire, n'y étoient pas compris auparavant; ainsi Rhéa accoucha dans des jours qui n'étoient ni dans le mois, ni dans l'année. Je suis tenté de croire que pendant un temps on ne voulut point déranger le système harmonique ni tous les calculs astrologiques qui s'opéroient

facilement avec le nombre de 360, et qui ne pouvoient plus avoir lieu dans une année de 365 jours; qu'en conséquence, en admettant ces 5 jours, on ne les compta point dans l'année : c'étoit un surplus que l'on y ajoutoit sans l'y comprendre, en sorte que l'année resta encore déterminée à 360 jours, quoiqu'elle en eût 365. Ces 5 jours non comptés furent pris pour des jours de fête. En effet, les Égyptiens les célébrèrent comme des fêtes : mais le défaut de monumens ne nous permet pas d'aller plus loin à l'égard de ce peuple. Les Chinois, qui ont conservé une foule d'usages et une grande partie de la doctrine des Égyptiens, y suppléeront. Ces peuples n'ont point la fable que Plutarque raconte; mais ils célèbrent les 5 jours épagomènes, ou au moins ils les célébroient plus exactement autrefois, avec une circonstance particulière qui paroît nous rappeler l'idée Égyptienne que ces 5 jours n'existoient ni dans le mois ni dans l'année, conformément à la malédiction de Saturne. Tout étant réglé dans la vie civile pour les travaux des hommes relativement à une année de 360 jours, et ces 5 nouveaux jours n'y étant pas compris, il fallut les employer : on prit donc le parti d'en faire 5 jours de fête pendant lesquels les peuples rentrèrent dans une pleine liberté et furent exempts de tous impôts; les lois restèrent sans force et le souverain pour ainsi dire sans puissance. Tout revenoit au premier état de nature et de franchise, parce que ces 5 jours ne faisant point partie du temps, les lois n'avoient pas lieu à leur égard. Cet usage pratiqué chez les anciens Chinois se rapproche beaucoup des idées Égyptiennes; mais nous ignorons, faute de mémoires, s'il existoit en Égypte avec cette étendue de priviléges. Comme ces épagomènes devinrent ensuite la base de l'intercalation d'une lune dans l'année lunaire, le mois intercalaire jouit chez les anciens Chinois du même avantage de liberté, qui, dans la suite, a été aboli. Il paroît que diverses nations ont établi ainsi à chaque révolution d'année ou à d'autres intervalles, un temps d'une plus grande liberté, pendant lequel les peuples ne sembloient plus être soumis aux lois *(k)*.

D'après toutes ces observations, on ne peut nier que chez ces

(k) En adoptant cette année de 360 jours, la 73.[e] auroit pu servir toute entière à compléter les 72 ans, puisque 73 ans de 360 jours n'en forment que 72 de 365; mais nous ignorons si l'on a remarqué cette 73.[e] année.

anciens peuples l'année n'ait été de 360 jours, et les jours, dans l'usage civil, de 12 heures; mais, de 60 heures pour ce qui concernoit les dieux, chez les Babyloniens et chez les Indiens. Relativement à leur religion ou au culte des astres, les Babyloniens, auxquels il importoit de connoître ceux de ces astres qui présidoient aux plus petites parties du jour, comme je l'ai déjà dit, avoient cru devoir le diviser en un plus grand nombre d'heures; et ils comptoient exactement ces heures, dont ils formoient les années et les siècles. Ainsi chez eux 60 heures étoient un jour, 600 heures 10 jours, 3600 heures 60 jours; l'année par conséquent devoit en avoir 21,600 : mais nous n'avons pas leurs tables astrologiques, dont ces trois premiers nombres nous montrent cependant la marche.

Les Chinois ont supputé les heures avec la même exactitude; ils ont divisé le jour en 10,000 petites parties : mais, comme ces parties deviendroient incalculables pour des années, ils se sont bornés, dans leurs calculs, à la division Babylonienne de 12 heures par jour. Les Indiens ont pareillement divisé le temps en une infinité de petites portions : mais ils ont conservé l'usage des 60 heures Babyloniennes; et c'est par ce procédé qu'ils ont formé de grandes périodes ou de grandes années qui vont se perdre dans une antiquité imaginaire, en confondant, sous une même dénomination, les heures, les jours et les années : la même révolution qui est une année pour les hommes, n'étant qu'un jour pour les dieux d'un ordre inférieur, et qu'une heure pour ceux d'un ordre supérieur. Avouons que nous ne pouvons pas faire un grand fond sur de pareils calculs, pour déterminer l'antiquité de ces peuples. Cette doctrine paroît avoir été répandue dans tout l'Orient, et n'étoit pas particulière aux Indiens : ils l'ont sans doute reçue des Babyloniens.

Les anciens Perses avoient une grande année, qu'ils fixoient à 12 mille ans comme les Babyloniens, les Indiens, et même comme les Chinois. Il est dit dans le *Boundehesch*, que le temps est de 12 mille ans, 3 mille ans pour un peuple céleste, 3 autres mille ans pour le peuple de Kayomors. Chaque millier d'années porte le nom d'un signe du zodiaque : ainsi les anciens Perses attribuoient à chacun de ces signes une durée de mille ans. M. Anquetil, dans ses notes, cite la Chronique de Hamzah d'Ispahan, qui dit que le

Zend-avesta, tom. II, p. 420.

Dieu suprême a fixé à 12,000 ans la vie ou la durée du monde; que ce monde resta sans mal pendant 3000 ans; qu'il fut encore sans aucun mal pendant 3 autres mille ans; qu'ensuite parut Ahriman, qui, dans le septième mille, produisit le mélange des biens et des maux. M. Anquetil cite ailleurs un passage de Théopompe, qui confirme ces idées des mages.

Zend-avesta, t. II, pag. 352 et suiv.

Mém. de l'Acad. t. XXXIV, p. 401.

Les Indiens disent la même chose sur les 4 âges du monde, qu'ils fixent également à 12,000 ans. Dans le premier âge, la vertu dominoit et marchoit à quatre pieds; dans le second, elle s'affoiblit et n'en eut plus que trois; dans le troisième, elle ne marcha qu'à deux; et enfin, dans le quatrième, elle n'en a plus qu'un. Les moines Anianus et Panodore, en parlant des *sares* de Bérose, distinguent un temps de liberté et un temps d'asservissement; ce qui revient aux mêmes idées.

Bagavadam. Mém. de l'Acad. tom. XXXVIII, pag. 328.

Chaque 1000 ans de la grande révolution de 12,000 est assigné par les Perses à un signe du zodiaque ou à un mois; mais il y a eu différens systèmes à ce sujet : nous lisons dans *Masoudi* que quelques-uns ont cru que le premier signe étoit de 12,000 ans, le second de 11, le troisième de 10, et ainsi de suite en diminuant toujours d'un millier; ce qui donne, pour la grande année ou la durée du monde, 78,000 ans.

Les Chinois ont aussi les mêmes idées, qui consistent à prendre les mois ou signes pour des révolutions d'années, ce qui leur donne différens âges qui montent à 4320, comme les heures d'une année de 360 jours; mais cette durée n'a pas paru suffisante à quelques-uns, qui l'ont portée à 737,280, en augmentant à chaque lune de 30, comme

30— 360 pour la première lune,
60— 720 pour la seconde,
90—1440 pour la troisième, &c.

Et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en doublant les *sares* des Chaldéens à chacune des 12 lunaisons, il en résulte le même nombre d'années :

1— 6 *sares*— 360 jours;
2—12 *sares*— 720 jours;
3—24 *sares*—1440 jours, &c.

Une autre branche de ce système chez les Chinois consiste à donner à chaque élément un règne de tant d'années. Ainsi ils attribuent

A la terre	1000 ans,
Au métal	900,
A l'eau	600,
Au bois	800,
Au feu	700;

ce qui fait 4000 ans, et répond au premier âge des Indiens, qui comptent 4000 ans divins; lesquels correspondent à 144,000 ans des hommes. C'est le nombre des jours de 4000 ans de 360 jours, parce qu'un jour des dieux est pour les hommes un an. Je ne m'étends pas davantage sur toutes ces grandes années, qui ne sont que des révolutions d'heures et de jours, auxquelles on a donné le nom d'années; mais je joins ici quelques tables qui sont nécessaires pour l'intelligence de ces années et pour celle de ce Mémoire.

I.

Le *sosos* ou cycle d'heures....	60 heures, un jour.
Le *neros* ou cycle de jours....	600 heures, 10 jours.
	1,800 heures pour un mois.
Le *saros* ou cycle de mois....	3,600 heures pour deux mois.

Ainsi, dans l'année, comme je l'ai déjà observé, Voyez ci-devant pag. 359.

1.er cycle	le 1.er et le 2.e mois		3,600 heures (l).
2.e	le 3.e et le 4.e		7,200.
3.e	le 5.e et le 6.e		10,800.
4.e	le 7.e et le 8.e		14,400.
5.e	le 9.e et le 10.e		18,000.
6.e	le 11.e et le 12.e		21,600.

C'est le même calcul pour les Indiens, qui comptent 21,600 *najiguei* ou heures pour un jour: par ce moyen ils retrouvent dans un jour le même nombre de parties que dans une année, et dans celle-ci le même encore que dans une grande année, parce que ce qui n'est qu'un clin-d'œil pour un dieu est un temps très-considérable pour un homme.

(l) A 60 par jour, pour une année de 360 jours.

II.

Les 3600 heures pour deux mois forment un cycle de cycles, ou 60 fois 60 : alors un jour entier a été désigné par un nombre de ce cycle de 60 *sosos* ou cycles d'heures. C'est le cycle dont les Chinois se servent dans l'usage ordinaire pour désigner les jours.

360 jours	1 an.
3,600	10.
7,200	20.
10,800 *(m)*	30.
14,400	40.
18,000	50.
21,600	60.

60 ans font la révolution entière du cycle de 60 années, qui contiennent 21,600 jours, comme l'année contient 21,600 heures : c'est une révolution entière ou grande année.

25,200 jours *(n)*	70 ans.
28,800	80.
32,400	90.
36,000	100.
72,000	200.
360,000	1000.

III.

Les Indiens parlent du terme de 36,000 jours ou 100 ans, qu'ils regardent comme la durée de la vie de l'homme, et dont ils se servent pour former leurs 4 âges, en multipliant ce nombre 100 par 360, ce qui produit 36,000 ; c'est-à-dire qu'ils comptent les jours de 100 ans qui sont au nombre de 36,000 pour autant d'années, et chaque révolution de 36,000 ou 100 ans n'est qu'un mois d'une grande année : d'autres prennent 1,000 ans ou 360,000 jours. Nous avons vu les Perses donner à chacun des signes une durée de 1,000 ans.

(m) 10,800 forment la grande année d'Héraclite et de Linus. *Voy.* la Nauze, Mém. de l'Acad. *t. XXIII, p. 89 et 90.*

(n) Solon, dans Hérodote, *liv. I, XXXII*, compte également 25,200 jours pour 70 ans ; ainsi c'est une année de 360 jours : mais il parle en même temps d'une autre avec intercalation.

1 mois	36,000 jours, ou	100 ans.
2	72,000	200.
3	108,000	300.
4	144,000	400 *(o)*.
5	180,000	500.
6	216,000	600 *(p)*.
7	252,000	700.
8	288,000	800.
9	324,000	900.
10	360,000	1,000.
11	396,000	1,100.
12	432,000	1,200.

Ce nombre, qui est celui des Indiens, est en même temps celui de Bérose pour la durée du premier âge du monde. Cet écrivain compte 120 sares pour le former; et en effet 120 fois 3600, qui forment un grand sare ou un sare de jours, font 432,000 jours: on voit par-là que le terme de *sare* est pris, comme le dit Suidas, pour un nombre et pour une période.

IV.

J'ai dit dans ce Mémoire, que les Perses assignoient à chaque signe du zodiaque une durée de 1,000 ans, chaque lunaison étant regardée comme une révolution. Les Babyloniens avoient un cycle de 12, qui avoit pour origine une autre distribution du jour en 12 heures, et qui est devenu un cycle de 12 ans et de 12,000 ans, ou une grande année. *Huic anno Chaldaïco nomen est, quem Genethliaci, non ad solis lunæque cursus, sed ad observationes alias habent accommodatum, quòd in eo dicunt tempestates frugumque proventus, sterilitates item, morbosque circumire.* C'est une grande année

Censor. de Die nat. cap. 18.

(o) Durée d'un des âges du monde selon les Indiens, qui répond à 4,000 ans divins.

(p) Grande période de 600 ans, qui n'est qu'une période cyclique.

De ce nombre 216,000, les Indiens ont formé leurs quatre âges du monde. Multiplié par 2, il produit 432,000, qui est un de leur âges; par 4, il donne 864,000, autre âge; par 6, il donne 1,296,000, autre âge; enfin par 8, il donne 1,728,000. Au total, 4,320,000 ans des hommes, 12,000 ans des dieux.

Ils retrouvent dans un jour
60 najiguei ou heures,
3,600 vinadiguei,
43,200 chenou,
432,000 chipourou,
864,000 matirei ou clins-d'œil.

Voilà les bases de ces calculs immenses, dans lesquels nos astronomes croient apercevoir des révolutions importantes.

ou une révolution générale. Il y a eu différentes manières de compter cette grande révolution de 12 mois; les Chinois *(q)* assignent à chacun de ces 12 mois 12 *chi* ou siècles, et à chaque *chi* une durée de 30 ans; ce qui se rapporte aux 30 jours du mois: mais ces jours sont convertis en année. Cette table se trouve dans les éditions de l'*Y-king*.

1.re lune.	12 *chi*.	360 ans.
2.e	24.	720.
3.e	36.	1,080.
4.e	48.	1,440.
5.e	60.	1,800.
6.e	72.	2,160.
7.e	84.	2,520.
8.e	96.	2,880.
9.e	108.	3,240.
10.e	120.	3,600.
11.e	132.	3,960.
12.e	144.	4,320.

Comme les Perses, les Chinois ont eu différens systèmes à cet égard; voici une autre table tirée également de celles de l'*Y-king*: elle procède par 3.

1.re lune.	30 *chi*.	360 ans.
2.e	60.	710
3.e	90.	1,440
4.e	120.	2,880
5.e	150.	5,760.
6.e	180.	11,520 *(r)*.
7.e	210.	23,040.
8.e	240.	46,080.
9.e	270.	92,160.
10.e	300.	184,320.
11.e	330.	368,640.
12.e	360.	737,280.

(q) Les Chinois l'ont faite de 12 ans, mais à présent ils la comptent de 30; ils la nomment *chi*: ces 30 multipliés par 12 produisent d'autres révolutions plus considérables. Les Indiens ont également ce cycle de 12; ils le nomment *mamam-kou*.

(r) Ce nombre est une grande année

D'après

D'après les calculs Chaldéens, on peut en former une semblable; et elle produit le même nombre 737,280, en doublant de sares en sares.

1.	6 sares. ...	1 an ou	360 jours.
2.	12	2.....	720.
3.	24	4.....	1,440.
4.	48	8.....	2,880.
5.	96	16.....	5,760.
6.	192	32.....	11,520.
7.	384	64.....	23,040.
8.	768	128.....	46,080.
9.	1,536	256.....	92,160.
10.	3,072	512.....	184,320.
11.	6,144	1,024.....	368,640.
12.	12,288	2,048.....	737,280.

V.

M. de la Nauze, dans son Mémoire sur l'ancien système de la grande année, observe d'après le *Timée* de Platon, que la grande année est la mesure complète des temps; qu'elle doit être terminée quand les mouvemens combinés de toutes les huit sphères, s'achevant tous ensemble, sont prêts à recommencer et à suivre la même révolution qu'auparavant. Ces huit sphères de Platon et des anciens astronomes, ajoute M. de la Nauze, sont les huit grands espaces concentriques avec lesquels on se figuroit que la Lune, le Soleil, Vénus, Mercure, Mars, Jupiter, Saturne et le premier mobile, font, à d'inégales distances de la Terre, tous leurs mouvemens autour de ce centre commun. Tout ce système se retrouve chez les Chinois : dans le *Lo-king-tou*, on voit une table faite d'après le *Hoang-kie-king-chi*, dans laquelle les huit *koua* de l'*Y-king*, qui sont les huit élémens ou dieux élémentaires, sont combinés les uns avec les autres et forment une grande année.

Mém. de l'Acad. t. XXIII, pag. 82 et suiv.

chez les Chinois, qui disent que les lignes du *yang* sont au nombre de 192, qui, multipliées par 36, donnent 6912; celles du *yn* sont aussi au nombre de 192, qui, multipliées par 24, donnent 4608. Ces deux sommes réunies produisent 11,520, qui est une grande année ou une révolution du *yang* et du *yn*.

Ainsi cette table comprend les révolutions de ces huit élémens combinés successivement par 12 et par 30 : elle est conforme aux révolutions dont parle Platon. Le nombre 12 est celui des 12 heures du jour et des 12 mois de l'année; celui de 30 est le nombre des jours du mois, et en même temps une révolution de 30 ans. On appelle ce cycle de 12 un *chi :* il contient 30 ans; mais quelques astrologues ne lui en attribuent que 12.

Le calcul des heures, dans le système religieux de tous les Orientaux, étoit d'autant plus nécessaire, qu'ils avoient une idée singulière sur la durée des années ou des dieux où des hommes, qu'ils prétendoient distinguer. Ce sont les Indiens qui nous instruisent le plus à cet égard, puisqu'ils admettent encore cette distinction, et que, chez eux, une année des hommes n'est qu'un jour des dieux, comme je l'ai déjà dit. Ainsi, ce que les hommes prennent pour un an, n'est qu'un jour des dieux; en sorte que 360 ans des hommes ne font, pour les dieux, que 360 jours ou un an. Ils ont cependant établi une distinction entre les différens dieux : ils en ont qu'ils nomment *pédars,* qui sont des divinités inférieures, ou les dieux particuliers des familles; pour ceux-ci, un mois des hommes équivaut à un jour de ces *pédars :* ils semblent avoir eu égard au lieu du séjour de ces divinités, qui, étant plus ou moins élevé, formoit des sphères plus ou moins grandes; et en effet, un an de certains dieux ne devient qu'un jour pour des dieux supérieurs ou plus élevés. Un jour avoit le même nombre de parties qu'une année; et le jour et l'année étoient pris l'un pour l'autre, relativement à ce qui en étoit l'objet, un dieu ou un homme. Dans le *Bagavadam,* il est dit que 4000 ans divins répondent à 144,000 ans communs de 360 jours. Ce nombre 144,000 est celui des jours de 4000 ans : ainsi, en parlant des hommes, on a considéré les jours comme des années; et les historiens ont conservé cet usage. Ces 4000 ans ou 144,000 ans forment un des quatre âges du monde, qui, tous ensemble, sont de 12,000 ans divins : l'un de ces âges est de 432,000 ans des hommes ou jours; ce sont les 432,000 parties d'un jour de Brahma. On voit que ces calculs ne sont formés que d'après la division d'un seul jour, qui contient 60 najiguei Indiens, lesquels répondent aux 60 heures Babyloniennes : ces 60 najiguei contiennent 3600 vinadiguei; ceux-ci 432,000 chipourou, et enfin ces derniers

Voyez ci-devant p. 367, note (o).

864,000 matirei ou clins-d'œil. Un clin-d'œil de Brahma répond à plusieurs milliers d'années des hommes.

Bérose paroît avoir suivi le même procédé, en donnant aux jours le nom d'années, terme dont on a souvent abusé dans l'antiquité. Nous voyons, dans Plutarque, qu'un an de Saturne étoit de 30 ans; celui de Jupiter, de 12 ans; celui du Soleil, de 12 mois; et celui de la Lune, de 30 jours: toute révolution, soit sidérale, soit cyclique, a porté le nom d'année; et c'est d'après cela qu'on a formé des grandes années.

De plac. philos. lib. II, in oper. Plutar. tom. II, p. 892.

On en trouve une de 129,600 ans chez les Indiens, qui est aussi exprimée d'une manière allégorique chez les Égyptiens. Diodore de Sicile dit qu'à Philé, où étoit le tombeau d'Osiris, il y avoit 360 urnes, que les prêtres remplissoient de lait, en faisant des lamentations: il est visible que cette cérémonie a rapport à l'année de 360 jours, à laquelle présidoit Osiris. Le même historien nous apprend encore qu'à Acanthe, au-delà du Nil, il y avoit un tonneau percé dans lequel 360 prêtres versoient tous les jours de l'eau du Nil: dès-lors tous ces prêtres formoient, dans un jour, l'allégorie d'une année, et, dans une année ordinaire, celle d'une grande année ou 129,600 ans; chacun d'eux formoit une année, et, tous ensemble, la grande année: 360 fois 360 font 129,600. Ainsi, un an ou 360 jours n'équivalent ici qu'à un jour de l'année, comme chez les Indiens, parmi lesquels un jour des dieux équivaut à un an des hommes.

Bibl. histor. l. I, t. I, p. 26, ex edit. Wessel.

Ibid. p. 109.

D'après tout ce que j'ai dit, voyons ce que nous devons entendre par les 432,000 ans de Bérose, qui, comme nous venons de le remarquer, forment, chez les Indiens, la durée d'un des âges du monde.

Années de Bérose.

Cet écrivain, dans le Syncelle, parle d'abord de la naissance du monde, et dit qu'alors tout étoit ténèbres et eau; que les animaux n'étoient que des monstres à deux ou quatre ailes, à deux visages, à deux têtes; les uns, avec des cuisses et des cornes de chèvre; d'autres, avec des membres de chevaux, de taureaux, qui avoient des têtes d'hommes, et que tout étoit difforme; que Bélus (appelé Jupiter par les Grecs), ayant séparé les ténèbres, fit le ciel et la terre, les astres, et mit tout dans l'ordre que nous voyons. Il y eut dix rois qui se succédèrent pendant 120 *sares*, c'est-à-dire, suivant Bérose lui-même, pendant 432,000 ans.

Georg. Syncel. Chronog. p. 28.

Georg. Syncel. Chronog. p. 18.

1	Alorus	10 sares.	
2	Alasparus	3.	
3	Amelon	13.	
4	Amenon	12.	
5	Métalarus,	18.	
6	Daonus	10	ou, selon Jules Africain, 99 ans.
7	Evédorachus	18.	
8	Amphis	10.	
9	Otiartes	8.	
10	Xisuthrus	18.	
		120 sares.	

Ibid. p. 30.

Sous ce prince, il arriva un grand déluge, avant lequel Saturne lui avoit apparu en songe pour lui annoncer que tous les hommes alloient périr, et lui ordonner de construire un vaisseau, de s'y renfermer avec ses parens et ses amis, et de s'abandonner au milieu des eaux. Xisuthrus rassembla des vivres, des oiseaux et des quadrupèdes, et s'embarqua avec sa femme, ses enfans et ses amis. A la fin du déluge, il lâcha quelques oiseaux, qui, ne trouvant pas de quoi vivre, revinrent au vaisseau; au bout de quelques jours, il en lâcha d'autres qui revinrent également; enfin, ceux qu'il lâcha pour la troisième fois, ne revinrent plus : d'où il conclut que la terre n'étoit plus inondée; et il sortit du vaisseau avec sa femme, sa fille et le pilote. Il étoit sur une haute montagne, où il dressa un autel et fit un sacrifice; après quoi, on ne le revit plus sur la terre, quoique ceux qui étoient restés dans le vaisseau l'appelassent et le cherchassent. Ceux-ci laissèrent le vaisseau en Arménie, et se rendirent dans la Babylonie.

On ne peut nier que ce détail ne soit, pour le fond, conforme à celui de Moïse.

Bérose dit que l'on conservoit à Babylone des histoires qui remontoient à 150,000 ans. Cet écrivain, à ce qu'il paroît d'après les extraits qu'on en a donnés, ne s'exprime par *sares,* comme je l'ai déjà remarqué, que pour des temps fort éloignés et pour ainsi dire inconnus : mais lorsqu'il parle des règnes suivans, depuis l'ère de Nabonassar, il emploie des années ordinaires. Pline dit que l'on conserve à Babylone des observations de 490 ans; Épigènes,

postérieur à Bérose, compte 720 ans; Callisthène en envoya à Aristote qui remontoient à 1900 ans avant Alexandre. Jamblique, sur le Timée, dit que les Assyriens avoient des observations de 270,000 ans : suivant Diodore, celles des Chaldéens montoient à 473,000 ans avant Alexandre, et, suivant Cicéron et Lactance, à 470,000 ans. D'après ce que j'ai dit précédemment, ces séries incroyables d'années doivent être réduites à des jours.

Les Chinois, dans l'institution de leurs cycles, qui répondent si exactement aux cycles Chaldéens, ne les ont appliqués qu'aux jours, aux heures et aux mois; et ils ne s'en sont jamais servis anciennement pour marquer des années. Le cycle de 60, dans le *Tchun-tsieou* de Confucius, ne désigne encore que 60 jours, qui forment une révolution de deux mois; et ce n'est qu'après Confucius et vers le temps des Han, qui ont commencé 206 ans avant Jésus-Christ, qu'on l'a appliqué en même temps aux années. Depuis, il sert à désigner 60 jours et 60 ans : c'est ce qui a dû arriver chez les Chaldéens; et c'est peut-être depuis Nabonassar qu'ils ont appliqué ce cycle aux années comme il l'étoit auparavant aux jours.

Bérose, en copiant ces anciennes traditions dans lesquelles les heures et les jours étoient supputés comme des années et pris pour de grandes révolutions, a donc donné aux parties d'un grand *sare* qui étoit de 3600 heures ou 60 jours, la dénomination d'année; et ce *saros* de 60 jours a été pris pour 60 ans, comme il l'est encore chez les Chinois. Alors le nombre 3600, pris pour des jours, forme, comme je l'ai déjà observé, un total de 10 années. Dix de ces *sares* de 3,600 jours font 36,000 jours, ou cent ans de 360 jours : ainsi les 120 *sares* ou 432,000 jours font 1200 ans. J'ai cité déjà l'exemple des Indiens qui donnent aux heures et aux jours le nom d'années : mais, dans leur manière de penser, les années communes des hommes ne sont que des jours des dieux; et c'est probablement sur ce pied que Bérose les regarde, puisqu'il ne s'en sert que pour les temps les plus anciens.

D'après cet exposé, voici la durée des règnes de chacun des princes Babyloniens :

1 Alorus. ....10 sares, ou 36,000 ans, réduits en jours, 100 ans.
2 Alasparus. ..... 3....... 10,800................. 30.

3 Amelon.	13 sares, ou	46,800 ans, réduits en jours,	130 ans.
4 Amenon.	12	43,200	120.
5 Métalarus.	18	64,800	180.
6 Daonus.	10	36,000	100.
7 Evédorachus.	18	64,800	180.
8 Amphis.	10	36,000	100.
9 Otiartes.	8	28,800	80.
10 Xisuthrus.	18	64,800	180.
	120 sares.	432,000 ans.	1,200 ans.

Ces 120 *sares* de Bérose, ou 432,000 ans, réduits à 1200 ans, ne sont qu'une grande année systématique, qui commence à la naissance du monde et finit à sa ruine entière. M. de la Nauze, qui a examiné l'ancien système de la grande année, observe que l'opinion la plus généralement reçue étoit que les embrasemens et les déluges de cette grande année se succédoient alternativement: quelques-uns n'admettoient que des déluges, et d'autres que des incendies seulement. Les philosophes qui admettoient cette grande année, étoient divisés sur ses effets : les Stoïciens supposoient que l'univers étoit entièrement détruit et renouvelé; d'autres, que l'effet des inondations et des incendies n'étoit que pour la surface, la croûte et l'atmosphère de la terre : on a beaucoup varié à cet égard. Les Indiens pensent qu'à la fin d'une grande année, il arrive un déluge universel ou un embrasement général. Bérose, qui étoit dans les mêmes idées, disoit que l'embrasement périodique arrive quand les planètes se trouvent réunies en ligne droite dans le cancer; et le déluge, quand elles occupent une semblable position dans le capricorne *(s)*. C'est à cette époque que les Chinois placent aussi la naissance du monde. Ces idées répandues par-tout, même parmi les philosophes, sur un déluge universel, étoient admises également par les Chaldéens; et Bérose donne à ce déluge, qui avoit été précédé par une naissance du monde, les mêmes circonstances que nous lisons dans Moïse. Ne peut-on pas croire que c'est le souvenir de ce déluge et de ce renouvellement du monde sous Noé, qui s'est si généralement conservé chez les différentes nations, non-seulement dans le peuple, mais encore parmi les philosophes; et que c'est d'après ces événemens que ceux-ci ont proposé des systèmes sur

Mém. de l'Acad. t. XXIII, pag. 82.

Senec. Quæst. nat. lib. III, cap. 29.

(s) Censorin, *ch. XVIII, pag. 98*, attribue aussi à Aristote une pareille opinion.

une renaissance et une destruction successives et périodiques du monde, et sur sa durée, à laquelle ils ont donné le nom de grande année, parce qu'ils la faisoient commencer à sa naissance et la terminoient à sa destruction, comme Moïse commence l'histoire du monde par la création, et le fait périr par un déluge universel auquel succède un nouveau monde sous Noé? L'imagination des philosophes a mis dans ces systèmes beaucoup de variété. M. de la Nauze, dans le Mémoire déjà cité, parle de plusieurs grandes années qui ont plus ou moins d'étendue : quelques-unes n'ont rapport qu'à des révolutions cycliques moins considérables, quelques autres à certains astres; mais la plupart, bien approfondies s'il étoit possible, ne nous paroîtroient que des révolutions de cycles fondées sur des calculs de l'astrologie judiciaire, dans lesquels, comme je l'ai dit, les heures et les jours étoient pris pour des années; et il seroit ridicule de croire que ce sont des années de 360 jours.

D'après cela, que devons-nous penser de ces calculs des Indiens, que nous avons vus ne devoir être que des heures et des parties d'heure, et de M. Halhed, qui prend pour des époques certaines celles de deux livres Indiens, qu'il fait remonter l'une à 7,204,990 ans, l'autre à 4,004,905? Cette crédulité ne doit pas nous donner une grande confiance dans ses observations; et il ne pourra jamais nous persuader, comme il le prétend, qu'aucun peuple n'offre des annales d'une vérité aussi incontestable que celles que les anciens Brahmes nous ont transmises. Il fait encore mention d'un livre écrit il y a 4000 ans, qui donne l'histoire du genre humain, en remontant à plusieurs millions d'années. Ce seroit perdre son temps que de réfuter de pareilles absurdités; ou plutôt il est visible que l'auteur Anglois n'a pas assez examiné le système des Indiens sur ce nombre incroyable d'années : lorsqu'il voyoit dans leurs ouvrages, qu'un mois des hommes n'est qu'un jour pour certaines divinités inférieures, qu'un an des hommes n'est qu'un jour pour de plus grands dieux, que 360 ans ne font même qu'un an, que 144,000 ans des hommes ne font que 4000 ans divins, et enfin que des milliers d'années divines ne sont encore qu'un jour de 12 heures pour Brahma, ne devoit-il pas faire quelques réflexions sur la nature de ces années, avant de rapporter ces dates?

Code des Gentoux, pag. 28.

Ibid. p. 54.

Bagavadam, c. III.

Bérose parle également d'écrits fort anciens, puisqu'il dit en avoir vu qui étoient encore conservés à Babylone, et qui contenoient l'histoire de 150,000 ans. Il y a apparence qu'il n'entend par ce nombre d'années que l'intervalle en remontant du temps où il vivoit sous Alexandre, à celui où l'histoire de Babylone commençoit à être rapportée dans ces écrits. L'empire Assyrien avoit été détruit depuis long-temps; Babylone avoit été prise plusieurs fois; et Bérose ne parle que de quelques écrits qui subsistoient encore de son temps. En suivant les calculs que les sares Chaldéens nous offrent naturellement, ces 150,000 ans ne feroient, à proportion de 432,000 ans réduits à 1200, qu'un intervalle peu considérable, c'est-à-dire, environ 416 ans. Or Alexandre étant mort l'an 323 avant J. C.; le tout donne environ 739 ans avant J. C., ce qui ne s'éloigne que de quelques années de l'ère de Nabonassar, fixée à l'an 747 avant J. C., époque de la fondation de l'empire de Babylone et de celui des Mèdes : ainsi ces histoires de 150,000 ans ne remonteroient qu'à l'origine de cet empire. Il ne faut pas oublier que je prends ici d'une manière vague l'époque de la mort d'Alexandre, c'est-à-dire que Bérose a pu partir en remontant de quelques années plus haut.

Bibl. hist. l. II, p. 145.

Lib. I de Divinatione, c. 46, p. 1251, ex ed. Gronov.

Lactant. lib. VIII, cap. 14.

Hist. nat. l. VII, c. 16, tom. I, p. 413, ex edit. Harduini.

Diodore de Sicile dit que les Chaldéens avoient commencé à observer 473,000 ans avant le passage d'Alexandre en Asie : il paroît qu'on est fort incertain sur le nombre des années. Cicéron et Lactance disent 470,000 ans; Callisthène les met à 1900 ans; Épigènes, dans Pline, dit que ces observations montoient à 720 ans; on croit qu'Épigènes vivoit sous Auguste : enfin Bérose lui-même, cité aussi par Pline, ne les fait monter qu'à 480 ans, et dit qu'elles étoient gravées sur des briques, ce qui est différent d'écrits conservés à Babylone. Dans ces calculs si opposés et si contradictoires, il est visible que les premiers ont compté suivant la méthode des sares Babyloniens, et les autres par années ordinaires. Suivant Bérose, à partir de la mort d'Alexandre, les 490 ans ne remonteroient qu'à 803 ans avant J. C.; ce qui ne s'écarte pas beaucoup de 739 ans, époque à laquelle il fait remonter ses mémoires manuscrits. Épigènes, qui vivoit sous Auguste, peut ne pas différer beaucoup de Bérose. Callisthène remonteroit vers 2223 avant J. C. Quant à ceux qui comptent 470,000 ou

473,000

473,000 ans, d'après la réduction de 432,000 ans à 1200 ans, c'est environ 40,000 ans de plus, qui ne font qu'un siècle et quelques années ; elles ne remonteroient environ qu'à 1350 ans, c'est-à-dire, vers 1600 ou 1700 ans avant J. C., ce qui se rapproche assez du nombre indiqué par Callisthène. Ainsi, en examinant la méthode des Babyloniens pour compter les temps, méthode que nous retrouvons dans l'Inde et dans la Chine, ces antiquités qui nous paroissent incroyables, se concilient naturellement avec tout ce que nous savons de l'histoire du genre humain, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une immensité de siècles pour les expliquer : du moins on ne peut pas s'appuyer sur le témoignage de Bérose ni sur les calculs des Indiens, pour établir de pareils systèmes.

Dans ce développement, j'ai fait remarquer en même temps, entre les Chaldéens, les Indiens et les Chinois, une singulière conformité de doctrine qu'on ne soupçonnoit pas et qui n'avoit pas encore été aperçue : elle paroît avoir été commune à tous les Orientaux de l'antiquité ; mais leurs livres sont perdus, et les Indiens sont presque les seuls à présent qui l'aient conservée : cependant on ne peut assurer qu'ils en soient les inventeurs ; et puisque nous la retrouvons dans Bérose, il y a lieu de penser qu'elle vient des Babyloniens.



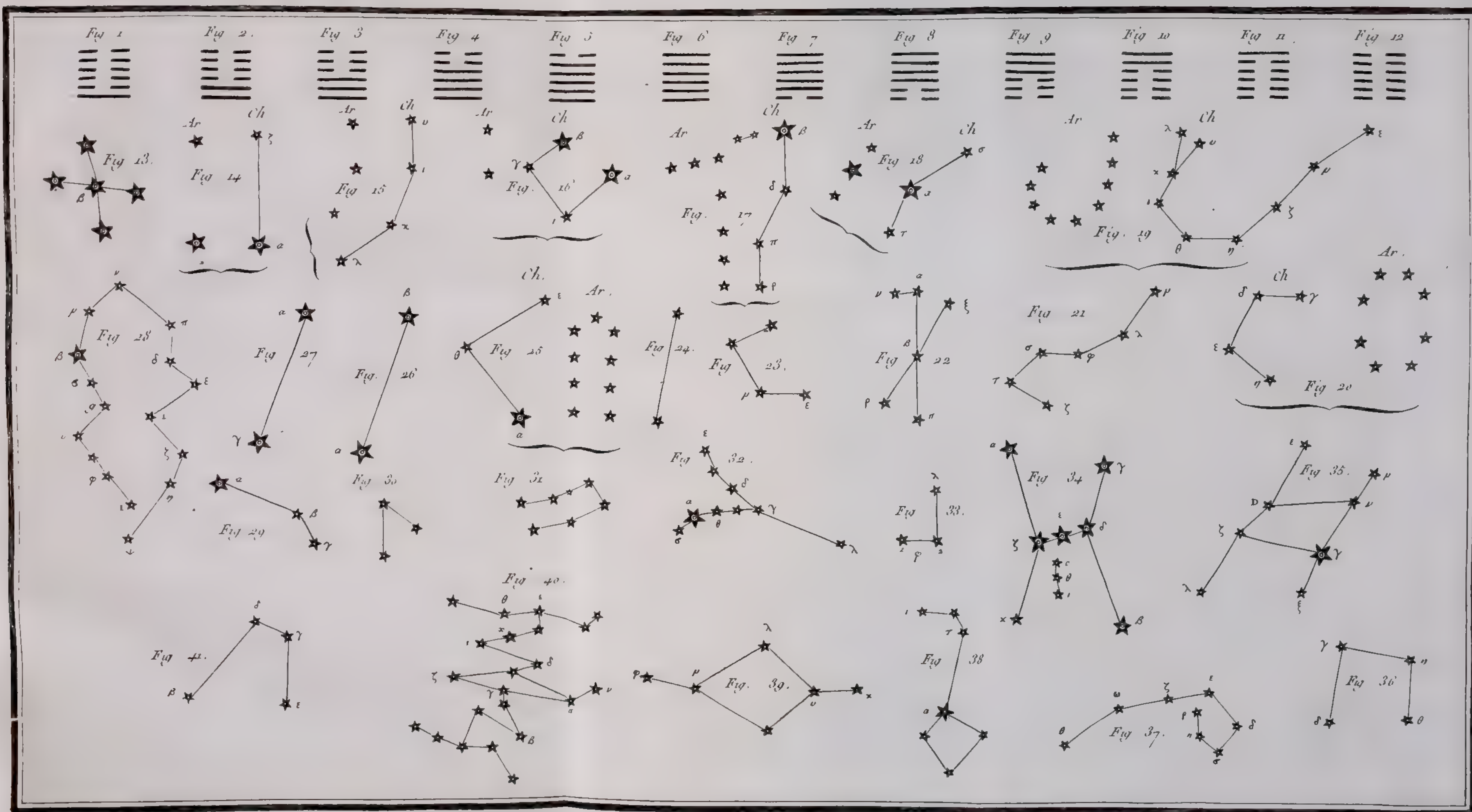
MÉMOIRE
CONCERNANT
L'ORIGINE DU ZODIAQUE ET DU CALENDRIER DES ORIENTAUX,
Et celle de différentes Constellations de leur Ciel astronomique.

Par J. DE GUIGNES.

Lu le 17 juin 1788.

DANS un ouvrage particulier concernant les Égyptiens et les Chinois, qui n'est point imprimé, j'ai eu occasion de faire quelques observations sur le zodiaque des nations Orientales et sur son origine. On convient assez généralement que les Grecs ont pris le leur des peuples de l'Asie, ou plutôt des Égyptiens. Plusieurs savans, qui ont travaillé sur ce sujet, ont fait des tentatives pour parvenir à connoître cette origine; mais, comme elle se perd dans les siècles les plus reculés, sur lesquels nous n'avons pas assez de monumens, ils ont été réduits à ne proposer que des conjectures plus ou moins vraisemblables. Je ne m'occuperai point ici à les réfuter : on doit leur savoir gré de leurs tentatives, puisque nous sommes privés de monumens suffisans pour remonter avec certitude jusqu'à l'origine du zodiaque.

J'ai cru devoir rassembler dans ce Mémoire, sur un sujet si obscur et si difficile à éclaircir, quelques-unes des observations qui sont éparses dans mon ouvrage particulier, et y en ajouter plusieurs autres : toutes, ainsi réunies sous un seul et même point de vue, présentent un ensemble dont plusieurs parties avoient pu m'échapper et d'autres acquièrent par-là plus de force. Je me suis appuyé sur le témoignage des Orientaux qui peuvent nous fournir de nouveaux secours; j'ai examiné ce qu'ils disent de leur ciel astronomique, le partage qu'ils font de leurs différentes constellations, les noms qu'ils leur donnent, leur doctrine à cet égard, en un mot leur



Miller del.t et Sculp.t

ancien zodiaque, qu'il faut distinguer de leur zodiaque moderne, c'est-à-dire, de celui qu'ils ont reçu des Grecs, et où nous trouvons, comme dans le nôtre, les noms des signes du *belier*, du *taureau*, des *gémeaux*, &c. L'ancien est celui que les nations Orientales avoient auparavant, qui est, à beaucoup d'égards, commun à toutes, et dont elles paroissent avoir conservé des traces dans leur zodiaque moderne; car, il faut en convenir, le zodiaque Grec a été admis par presque tous les peuples de l'Asie. On pense que ce zodiaque est celui des Égyptiens, qui a été adopté par les Grecs : c'est précisément là le fait que je crois pouvoir mettre en question; ou plutôt je crois être autorisé à soutenir que les Grecs, faute d'avoir bien compris ce que les Égyptiens enseignoient sur le cours de la nature, ont formé un zodiaque, suivant l'idée que nous attachons à ce terme, de ce qui chez les Égyptiens avoit un objet tout différent. D'après l'opinion que je vais exposer, les noms de *belier*, de *taureau*, &c., ne seroient pas des noms de constellations, formant, en douze divisions, un zodiaque tel que nous le concevons d'après les Grecs; ce seroit une division de l'année en douze parties, relativement aux productions de la terre et aux influences du soleil sur ces productions : voilà, je crois, ce que ces noms exprimoient chez les Égyptiens, et non des amas d'étoiles. Pour établir cette conjecture, car je ne donne que pour une conjecture ces sortes de recherches, j'examinerai ce que les Égyptiens et les autres peuples de l'Asie ont employé pour leur tenir lieu de ce que nous appelons proprement *zodiaque ;* en effet je vois dans tout l'Orient une foule de constellations, qui tiennent lieu des astérismes nommés par les Grecs signes de *belier*, de *taureau*, &c., et qui en occupent les places : donc les signes de *belier*, et de *taureau*, &c. n'existoient pas dans l'Orient anciennement; donc les Orientaux avoient un zodiaque différent de celui des Grecs. Tel est le plan de ce Mémoire, dont l'objet principal est le zodiaque : je le terminerai par quelques observations sur les autres astérismes qui sont hors de ce zodiaque au nord et au sud; ce qui servira à faire voir que le système entier des Orientaux, dans le nombre, le partage, les noms même des étoiles de leur ciel astronomique, est absolument différent de celui des Grecs, quoique les Orientaux aient adopté dans la suite les noms imposés par les Grecs à la plupart des constellations.

Il faut distinguer, dans la division du cercle zodiacal, deux idées fort différentes qui se rapportent l'une à douze sections qui partagent le ciel, sans avoir égard aux étoiles qui y sont contenues; l'autre, aux douze signes, que l'on a renfermés dans ces douze espaces, et qu'on a appelés *belier, taureau*, &c. Ce n'est certainement pas parce que tel ou tel amas d'étoiles représente la figure de chacun de ces animaux qu'on les a nommés ainsi; rien dans ces groupes ne convient à cette idée, qui cependant devroit avoir un certain fondement pris de la disposition de ces étoiles. On ne peut nier que ce qui est appelé *taureau* n'eût pu être nommé *belier :* pourquoi donc a-t-on donné à tel et tel espace du zodiaque des noms si singuliers? quel système a-t-on suivi dans cette distribution du ciel, et quel rapport l'animal dont on a adopté le nom a-t-il avec ces étoiles? en a-t-il même un? C'est ce qu'il est nécessaire d'examiner, en fouillant dans les mystères de la philosophie religieuse des Égyptiens, dans celle des autres peuples de l'Asie, et dans leurs usages; car c'est chez eux, et non chez des peuples modernes, comme le sont les Grecs, qu'il faut chercher l'origine du zodiaque, puisque c'est d'eux que les Grecs l'ont pris.

Transportons-nous un moment dans ces siècles reculés où les hommes, peu instruits encore, commençoient à jeter comme au hasard les premiers fondemens des connoissances astronomiques. Ils ont vu le soleil et ont cherché les moyens de connoître son cours; mais il n'y a pas d'apparence qu'ils aient employé à cet égard les étoiles, qu'ils ne pouvoient observer pendant sa marche, puisque son apparition et sa trop grande lumière les font éclipser toutes: aussi les anciens peuples ne se sont-ils pas servis de cet astre pour déterminer la durée de l'année, et ont-ils eu recours à la lune qu'ils voyoient successivement répondre à toutes les étoiles, et qui, par ses différentes phases, leur offroit des moyens plus sensibles pour diviser le temps et déterminer la durée de l'année. Avec quelque application, ils parvinrent à faire des groupes d'étoiles pour en former autant de constellations, et attachèrent au cours de la lune chacune de ces constellations. Voilà l'astre qui les a guidés dans les premiers pas qu'ils ont faits en astronomie: la lune leur a été également utile dans l'astrologie. C'est de l'observation des rapports de cet astre avec les autres étoiles que les Orientaux tirent la plus

grande partie de leurs prédictions ; c'est par le nom même de la lune que plusieurs d'entre eux ont désigné les douze parties de l'année. Les Hébreux, et encore à présent les Chinois, appellent un mois une *lune*, en disant, *première, seconde, troisième lune*, &c.; d'autres peuples, et probablement dans des temps postérieurs, mais toujours sans avoir recours au soleil, ont désigné leurs mois par des noms empruntés des occupations auxquelles ils étoient obligés de se livrer, ou par ceux de certaines fêtes qu'ils avoient établies. Tels sont les Arabes, qui sont une nation fort ancienne : chez eux les noms des mois sont relatifs à certaines occupations. Quelques autres donnèrent aux mois les noms de différentes divinités. Quoique dans la suite on parvint à mieux connoître la vraie durée de l'année et du cours du soleil, on laissa toujours à la lune les avantages dont elle avoit joui : quelques-uns même devenus plus instruits, mais n'abandonnant pas la forme de l'année lunaire, eurent recours à l'intercalation d'un mois pour la concilier avec le cours du soleil. A quoi donc a servi d'abord cet astre ? A diriger les hommes qui ont voulu remonter aux principes physiques dans le cours des productions de la nature qu'ils voyoient se renouveler sans cesse ; et ils ont eu égard, pour cet effet, non au soleil proprement dit, qui, ne changeant point de forme comme la lune, est moins susceptible d'observation, mais à ses effets, qui étoient plus sensibles et plus visibles que la place qu'il occupe parmi les étoiles.

Suivant les Égyptiens, il y avoit dans l'univers deux grands principes élémentaires, Osiris et Isis, représentés par le soleil et la lune. C'est sous ce point de vue qu'ils ont envisagé Osiris, ou le soleil qui étoit son symbole : ils ont partagé sa marche en douze parties relativement aux opérations de la nature. Il ne leur a pas fallu de grandes connoissances pour voir qu'avec le retour de la chaleur, les feuilles et toutes les productions se renouveloient ; que les saisons qui s'étoient fait sentir antérieurement, revenoient après un espace de temps fixe. Ils ont divisé en conséquence le cours du soleil en douze parties, sans penser aux étoiles dans lesquelles le soleil se trouve, mais considérant uniquement les principes physiques qui se développent successivement dans le cours d'une année, suivant une marche qui se répète régulièrement. Voilà ce que les Grecs n'ont pas entendu, et ce qu'ils ont appliqué uniquement

aux étoiles, en leur donnant les noms de *belier*, de *taureau*, &c., qui n'appartenoient qu'au soleil comme figure hiéroglyphique d'un principe physique invisible dans chaque partie de l'année. Les Grecs, en adoptant ces divisions, leur auront fait correspondre les étoiles ou signes, sans adopter les noms des astérismes employés par les Orientaux. Ainsi du belier, qui étoit le nom de la saison du printemps, ils ont fait le nom d'un grand signe, pendant que les Orientaux mettoient dans cet espace plusieurs signes moins étendus : car il ne faut pas perdre de vue qu'à la place même occupée par le belier ou le taureau, les Orientaux mettent d'autres signes; d'où je conclus que ces noms de *belier*, de *taureau*, appartiennent, non à des étoiles, mais aux douze mutations d'un premier principe, relativement à l'état de sa puissance secrète et de son influence, dans le cours d'une année, sur toutes les productions de la nature. Développons cette idée avec encore plus de détails.

Cette doctrine se trouve répandue chez plusieurs peuples de l'Asie, ce qui autorise davantage la conjecture que je propose : les Chinois la conservent encore; et c'est en conséquence de plusieurs rapports de leur doctrine avec celle des Égyptiens, que je crois pouvoir employer, dans différentes circonstances, les idées Chinoises, pour développer davantage celles des Égyptiens, lorsque celles-ci ne sont pas assez claires pour être saisies.

Je commence par le système des Chinois, pour la connoissance duquel nous avons des secours plus abondans. Ces peuples, ou plutôt leurs philosophes, d'après les premières observations sur le retour annuel des mêmes productions, ont admis un premier principe auteur de tous les êtres, qui, par différentes émanations de lui-même ou conversions et mutations, a d'abord créé deux autres principes secondaires : on les nomme *yang* et *yn*; le premier, mâle, le *ciel*, le *père* de toutes choses; le second, femelle, la *terre*, la *mère* de toutes les productions. De ces deux principes réunis sont sortis les élémens, et de ceux-ci une infinité d'autres principes qui sont regardés comme autant d'émanations ou de conversions successives du premier principe, et qui sont les générateurs immédiats de tout ce qui existe. On les regarde en même temps comme autant de divinités émanées de ce même premier principe, par le moyen des deux principes secondaires *yang* et *yn*, mâle et femelle, que l'on

compare, dans le cours d'une année, à un homme qui passe par l'enfance, l'adolescence, la force de l'âge, la vieillesse et la mort, pour renaître aussitôt. La renaissance du principe secondaire mâle se fait tous les ans au solstice d'hiver; et c'est alors que toute la nature, décrépite et mourante avant ce terme, reprend une nouvelle force, susceptible d'accroissement dans tous les corps, jusqu'au solstice d'été où elle commence à décroître : ce terme est celui de la renaissance du principe femelle *yn*, sujet à la même révolution. Tout ce qui existe dans la nature, suit la même marche, parce que ces deux principes, réunis et combinés diversement, animent toutes ses parties suivant les différens degrés de force de l'un ou de l'autre.

Les Égyptiens nous offrent exactement la même doctrine. Il est constant qu'on ne connoît point leur ancien zodiaque, et l'on n'a aucune preuve qu'ils aient imposé aux signes les noms de *belier*, de *taureau*, &c.; ce n'est qu'une supposition : mais on convient généralement qu'ils admettoient un premier principe de l'univers, auquel ils donnoient différens noms. On peut consulter à ce sujet le savant Jablonski. De ce premier principe sont sortis deux autres principes, l'un mâle, *Osiris* ou le *ciel*, qui étoit représenté emblématiquement par le soleil et même par le Nil; l'autre femelle, *Isis* ou la *terre*, à qui la figure de la lune a servi d'emblème. Ce sont ces deux principes qui ont produit tous les autres principes des différens êtres, par des émanations ou conversions d'eux-mêmes; et c'est pour cette raison que, lorsque nous voulons examiner et expliquer l'ancienne mythologie Égyptienne et la comparer avec celle des Grecs, nous sommes si souvent embarrassés pour distinguer les différentes divinités, qui toutes semblent se rapporter à *Osiris*, qui devient Jupiter, Apollon, Bacchus, &c., ou à *Isis*, qu'il faut souvent confondre avec Junon, Vénus, Diane, Minerve. Suivant les principes Égyptiens, ces différentes divinités ne sont que ou Osiris ou Isis, sous différens aspects, conversions et émanations, destinés à donner la naissance à toutes les productions de la nature.

Martianus Capella nous apprend que quelques-uns ont dit que les Égyptiens attribuoient à Osiris douze formes ou mutations dans le cours de l'année; mais il ne les indique point, et n'en nomme que *Lib. 1, cap. 20.*

trois principales : *Facie autem mox ut ingressus est pueri renidentis, incessu medio juvenis anheli, in fine senis apparebat occidui, licèt duodecim nonnullis formas convertere crederetur.* Macrobe en désigne quatre. *Hæ autem ætatum diversitates ad solem referuntur, ut parvulus videatur hyemali solstitio, qualem Ægyptii proferunt ex adyto die certâ, quòd tunc brevissimo die veluti parvus et infans videatur. Exinde autem procedentibus augmentis æquinoctio vernali similiter atque adolescentis adipiscitur vires figurâque juvenis ornatur. Postea ejus ætas statuitur plenissima effigie barbæ solstitio æstivo, quo tempore summum sui consequitur augmentum. Exinde per diminutiones dierum veluti senescenti quarta forma Deus figuratur.* Ici le soleil est le *mundi mens*, comme dit Macrobe, auquel on rapportoit tous les dieux. M. Jablonski cite un passage tiré des Gnostiques et Basilidiens, qui ont conservé l'idée de ces émanations ou mutations d'une seule et unique Divinité; idée qu'ils tenoient des Égyptiens. *Vos idolorum servi,* disent-ils, en parlant d'Iao, *solem tempore autumnali celebratis Serapidem invisibilem; ubi ver adest, Jovem Ammonem, lucidum; æstate, Horum fulgore coruscantem; et in solstitio hyberno tenerum Harpocratem.*

Saturnal. l. I, cap. 18.

Panth. Ægypt. l. II, c. 6, t. I, p. 254.

Cette doctrine emblématique est exactement celle des Chinois; on trouve même chez ces derniers les désignations propres de ces douze mutations dont parle Martianus Capella; et ces douze mutations sont une espèce de calendrier relatif au cours des deux premiers principes secondaires, mais sur-tout du premier de ces deux principes, pour les productions physiques de l'univers, et non pas relativement aux astres. Je vais les exposer ici en peu de mots, d'après les Chinois; ce qui servira à expliquer les noms imposés aux douze parties de l'année, et que nous appliquons mal-à-propos aux étoiles. Dans le rapport de ces termes, je n'emploie que les saisons, c'est-à-dire les solstices et les équinoxes, et non les mois Égyptiens, sur lesquels les auteurs ne sont pas toujours d'accord.

I.er TERME.

Les Chinois expriment ce terme par le mot *fou*, qui veut dire *retour:* ils entendent par-là le retour du *yang*, sa première apparition: car on suppose qu'il étoit né quelque temps auparavant, pour produire et fertiliser toute la nature. C'est le principe de la chaleur, qui,

qui, depuis le solstice d'été, avoit diminué, et qui reparoît au solstice d'hiver pour tout ranimer : c'est alors que toutes les parties de la nature reprennent une nouvelle force. Voilà bien Osiris, qui, suivant Macrobe, que j'ai déjà cité, est tiré du temple sous la figure d'un enfant qui vient de naître. Macrobe fixe cette cérémonie au solstice d'hiver. Plutarque place au même temps, *De Is. et Osir.* qu'il fait correspondre au mois tiby, la célébration d'une fête *(a)* qu'on appelle la *recherche d'Osiris.* Mais il ne s'agit ici que du terme du solstice, qui, chez les Chinois, tombe à la seconde lune de l'hiver, qui est la première de leur année religieuse. Ils la représentent par une figure emblématique, prise de leur Y-king, dans laquelle le *yang* est représenté par une ligne entière placée en bas, et le *yn,* comme dominant encore, par cinq lignes coupées ou imparfaites. *(Voyez la planche ci-jointe, fig. 1.)* Dans les figures qui expriment les autres termes, on verra le *yang* ou la ligne pleine s'élever insensiblement aux dépens de celles qui sont coupées, pour représenter la matière parfaite et chaude qui s'accroît. Chez les Égyptiens, le *chevreau,* dont on a fait ensuite un *capricorne,* désignoit le retour d'Osiris, parce que cet animal grimpe et s'élève sur les hauteurs : ainsi il est le symbole de la puissance du premier principe secondaire. Osiris renaissant pour remettre en mouvement toute la nature, n'est encore alors qu'un *chevreau.*

Les Chinois placent à cette époque, et à l'hiver en général, la puissance et la domination de l'élément de l'eau, et des génies qui dépendent de cet élément et sont occupés de la génération des êtres : idée dont on peut retrouver le fond chez les Égyptiens.

Diodore de Sicile dit que le débordement du Nil commence *Bibl. hist. l. I, t. I, p. 43, ex ed. Wessel.* au solstice d'été, et qu'il continue, jusqu'à l'équinoxe d'automne, à couvrir toute l'Égypte; qu'ensuite ce fleuve emploie autant de temps à rentrer dans son lit naturel par une diminution progressive et journalière. C'est donc vers le solstice d'hiver que le Nil est au plus bas. Dans un calendrier Arabe que nous offre Cazwini, il dit, conformément à ce que rapporte Diodore, que le 23 du mois canoun al-aoual, dans lequel tombe le solstice d'hiver, arrive la plus grande diminution des eaux du Nil. C'est donc dans ce mois

(a) Élien parle d'une fête en mémoire de la nouvelle eau, ou de la théophanie, c'est-à-dire, de l'apparition du dieu. *De nat. animal.* l. XI, c. 10.

que tous les principes physiques semblent périr pour renaître aussitôt. Aussi le même auteur y place-t-il ce qu'il appelle la *grande renaissance;* c'est, dit-il, le moment où la lumière cesse de diminuer pour reprendre aussitôt ses accroissemens. Il en doit être de même des eaux, et en général du principe de l'humidité, ou du Nil, qui commence à s'étendre par-tout au solstice d'été, et semble mourir au solstice d'hiver, pour renaître aussitôt, s'accroître d'une manière d'abord invisible, et ensuite parvenir de nouveau au terme de son débordement. Ainsi de mois en mois il acquiert de nouvelles forces qui se développent toutes au solstice d'été. C'est d'après ces idées de l'eau productrice que le même Cazwini place dans le mois schébath ou février l'ascension des eaux dans les arbres; au 18 de haziran ou au solstice d'été, ce qu'il appelle la *grande plénitude,* jour pour lequel, dit-il, les Arabes et les Perses ont du respect; et au 20 d'éloul ou à l'équinoxe d'automne, le commencement de la marche des eaux du haut en bas dans les arbres. C'est aussi à l'équinoxe que le Nil commence à diminuer. Il paroît que les Égyptiens ont comparé la marche de la nature au cours de ce fleuve.

II.e TERME.

A la Chine, ce second terme est exprimé par le mot *lin,* qui désigne la visite qu'un supérieur fait à son inférieur; c'est le *yang* producteur qui se montre. En Égypte, quarante jours après la naissance d'Osiris, on conduisoit processionnellement à Memphis le bœuf Apis; c'étoit son inauguration; ce qui s'accorde avec les idées des Chinois, selon lesquelles ils placent la naissance du *yang* dans le courant de leur dixième lune actuelle; son enfance à la onzième, qui est le solstice d'hiver; et à la suivante, ou à la douzième, sa visite, qui répond à son inauguration : ainsi l'on peut trouver dans cet intervalle, les quarante jours indiqués par les Égyptiens. On sait que ceux-ci regardoient le Nil comme un écoulement d'Osiris, qui, se mêlant avec la terre, concourt à la production des êtres : c'est donc encore le règne de l'élément de l'eau qu'ils auront représenté par un *verseau,* ou par un canope ou vase rempli d'eau. L'emblème des Chinois figure le *yang* s'accroissant de plus en plus; ce sont deux lignes pleines sous quatre figures coupées *(fig. 2).*

Il existe chez les nations des usages singuliers qui tiennent au climat, et qui, par cette raison, se perpétuent de siècle en siècle: la seule difficulté est de les découvrir. En voici un de cette espèce qui nous est conservé dans les auteurs Arabes, et qui, par sa nature, doit avoir existé chez les anciens Égyptiens. Dans un calendrier, il est dit qu'*au mois tiby l'eau est douce et potable, et ne change point dans les vases où on la renferme, et que c'est le moment d'en faire provision pour toute l'année.* Dans le mois suivant, *mechir*, qui répond au terme dont nous parlons, *on prépare les cruches et les vases de terre qui doivent servir à conserver cette eau :* cette précaution est nécessaire en Égypte, parce que l'eau du Nil, en certains temps, devient mauvaise. Cet usage est visiblement ce qui a fait donner à la saison le nom d'*aquarius*, de seau, en arabe *delou*, ce qui exprime le temps de faire la provision d'eau. C'est ce que les Égyptiens pratiquent à présent, et ce que leurs ancêtres ont dû pratiquer à cause de la mauvaise qualité des eaux en d'autres saisons. C'est donc l'élément de l'eau qui domine le premier, et c'est à lui que tous les Orientaux attribuent l'origine des êtres. C'étoit l'idée des Égyptiens; et c'est d'après ce système que Bérose a dit, au rapport de Sénèque, que, selon les Chaldéens, lorsque les planètes se trouveroient réunies en ligne droite dans le cancer, le monde seroit embrasé, et qu'il seroit submergé lorsqu'elles seroient réunies dans le capricorne : c'est qu'en effet l'élément du feu, dans le système que je développe, domine dans le cancer, comme celui de l'eau dans le capricorne. Ainsi cette doctrine est bien ancienne. Chez plusieurs peuples Orientaux l'année religieuse a commencé au solstice d'hiver : quant à l'année civile, on a suivi une autre méthode; les Égyptiens la commençoient à l'équinoxe d'automne, d'autres à celui du printemps, quelques-uns à d'autres termes. Au reste, on ne peut méconnoître dans ce que je viens de dire l'origine d'*aquarius* ou du canope, qui ne désigne qu'une saison, et non un amas d'étoiles.

Not. des man. tom. I, p. 259 et 260.

Quæst. nat. III, 29.

III.e TERME.

Les Chinois expriment ce terme par le mot *tai*, qui veut dire *grand, fertile, abondant, prodigue ;* ce que l'on entend de l'abondance des plantes et des fruits, et de la fertilité, qui est une suite de la réunion des deux principes *yang* et *yn (fig. 3)*.

Ils font correspondre ce terme à la lune qu'ils appellent *meng-tchun*, ou commencement du printemps. Plutarque place le commencement du printemps au *phamenot* des Égyptiens; mais je ne m'arrête qu'à la saison : or, dans ce temps, suivant Plutarque, chacun des Égyptiens faisoit rôtir des poissons devant sa porte, et en mangeoit; les prêtres se contentoient d'en faire rôtir sans en manger. Cette cérémonie avoit rapport, sans doute, à Osiris; car le Nil étoit regardé comme l'écoulement d'Osiris, et les poissons étoient alors ses premiers dons. Il est assez singulier qu'à la Chine, après s'être occupé de la pêche, on mangeât aussi dans le même temps, en cérémonie, du poisson. C'est ce que les anciens calendriers Chinois nous apprennent; et c'est sans doute cet usage qui a fait donner à cette époque le nom des *poissons*, pour désigner les premiers présens d'Osiris.

De Is. et Osirid. in oper. Plutarch. t. II, p. 368.

Ibid. p. 353.

IVe TERME.

C'est à ce terme que les Chinois placent l'équinoxe du printemps; ils le nomment *ta-tchoang*, c'est-à-dire, *fort*, *robuste*. On entend par-là la grande force et le renouvellement de la chaleur, que l'on compare à la force d'un *belier*. Ces peuples, qui ramènent tout à ces idées, disent que c'est l'odeur ou la puanteur du bouc qui domine alors. Censorin attribue cette odeur aux jeunes gens qui parviennent à l'âge de puberté, et que l'on appeloit pour cette raison *hirquitalli; quòd tum corpus*, dit-il, *hircum olere incipiat;* et il cite à ce sujet Aristote. En Égypte, nous voyons Osiris représenté d'abord comme un enfant, ou comme un chevreau, s'accroître, devenir un jeune homme à l'équinoxe du printemps, et porter alors le nom de *Jupiter Ammon*, avec des cornes de belier. On ne peut nier que ce ne soit-là l'origine du nom de *belier* donné à cette saison ou lunaison; ainsi ces expressions ne servent qu'à exprimer les différens accroissemens de la puissance d'Osiris qui se manifeste dans la production de tous les êtres, et elles n'appartiennent pas à des étoiles. Chez les Chinois, le symbole de ce terme présente quatre lignes pleines, et au-dessus, deux lignes coupées, ce qui montre la force de leur *yang*, l'Osiris des Égyptiens *(fig. 4)*.

De die natali, c. 14, p. 68.

Hist. anim. l. VII, c. 1.

D'après ces observations, le *belier* est l'emblème physique du printemps, dans quelque signe du zodiaque que tombe le commencement

de cette saison ; dès-lors le terme de *belier* ne signifie que printemps, et ne peut être attaché à un amas fixe d'étoiles, ni désigner une constellation.

Ve TERME.

Cette mutation du *yang*, ou ce cinquième terme *(fig. 5)*, est exprimé chez les Chinois par le mot *kuai*, qui signifie *achevé, déterminé;* c'est le premier principe parvenu à toute sa force. On sait que les Égyptiens, pour représenter un homme *fort* et *puissant*, peignoient un *taureau;* ce symbole figure donc Osiris qui, avançant en âge, devient encore plus fort. Le bœuf Apis étoit la figure d'Osiris, et il n'est pas nécessaire d'insister sur ce rapport. Ce terme concourt avec la fin du printemps Chinois.

VIe TERME.

Le sixième terme *(fig. 6)* ou commencement de l'été Chinois est exprimé par *kien*, qui désigne la *vertu* la plus efficace du ciel, toujours active, un *roi*, la *force ;* il signifie encore la *sécheresse.* C'est vers ce terme, suivant la remarque des anciens, que le Nil, par son débordement, fécondoit toute l'Égypte, même les animaux et les femmes. Les écrivains Orientaux et tous les Égyptiens donnent à ce fleuve le titre de *mobarek* ou de *béni*, à cause de la fertilité que ses eaux répandent sur la terre en se débordant, et de la fécondité qu'elles communiquent alors aux femmes. Les anciens attestent également cette propriété. Strabon dit que ce fleuve est très-fécondant, et que les femmes Égyptiennes mettent souvent au monde des gémeaux ; il cite pour garans Aristote et Onésicrite. C'est ce qui a fait dire aux savans Anglois auteurs de l'Histoire universelle, qu'on sait par expérience que les nouvelles eaux rendent les femmes fécondes, soit qu'elles s'y baignent, soit qu'elles ne fassent qu'en boire; qu'elles conçoivent ordinairement dans les mois de juillet et d'août, et accouchent dans ceux d'avril et de mai. Ce terme doit tomber naturellement entre ceux du taureau et du cancer, c'est-à-dire, à celui que nous nommons les *gémeaux*, que l'on aura ainsi désigné parce que c'étoit en Égypte le temps le plus ordinaire de la naissance des enfans. Ainsi le nom de *gémeaux* donné à ce terme, n'a aucun rapport à Castor et Pollux, que les Égyptiens ne connoissoient point. On a varié dans la manière de représenter ce signe.

* *Bibl. or. au mot* Nil.

Strab. l. XV, pag. 695, ex ed. Gronov.

C'étoit aussi vers le même temps qu'Isis devoit naître. Nous avons vu qu'Osiris se montroit au solstice d'hiver, mais qu'il étoit né un peu auparavant. Suivant les Chinois, le premier principe femelle paroissoit au solstice d'été, et il étoit né quelque temps auparavant.

VII.e TERME.

Ce terme *(fig. 7)* concourt avec le solstice d'été, et est exprimé en chinois par le mot *keou*, qui signifie l'union du mâle et de la femelle, la grossesse. On suppose ici le *yang* couché avec le *yn*. Cette union des deux principes, dans le système des Chinois, est exactement ce que les Égyptiens disent d'Osiris et d'Isis, et ils appellent cette action *sothis*, c'est-à-dire, suivant Plutarque, *grossesse*. Le Nil, symbole d'Osiris, couvre alors toute la surface de l'Égypte, et rend Isis, ou la terre, féconde. C'est Isis qui va paroître pour répandre dans les airs les principes de toute génération. L'*écrevisse*, suivant Macrobe, étoit assignée à la lune comme le lion au soleil; et selon le même auteur, elle a été choisie pour symbole de l'une des douze divisions du zodiaque, parce que le soleil parvenu à ce signe, prend une marche différente de celle qu'il avoit tenue. Cette raison rapportée par Macrobe, ne paroît pas être la véritable; il en faut une qui appartienne au système général, et à Isis plutôt qu'au soleil, puisqu'à cette époque c'est Isis qui paroît sur la scène, comme Osiris s'y montre au solstice d'hiver. Dans ce système des deux premiers principes, le premier, toujours le même, qui est Osiris, marche d'orient en occident; le second, toujours divers, Isis avec toutes ses productions, se porte sans cesse, par une marche opposée, d'occident en orient, quoiqu'il soit emporté par le premier d'orient en occident : ainsi, comme l'écrevisse, Isis marche en deux sens opposés. C'est visiblement cette marche qui aura fait donner à Isis, pour symbole, l'*écrevisse*. Au reste, que ce symbole figure Osiris ou Isis, il est constant qu'il est l'emblème de ce terme.

De Is. et Osir. pag. 375 et 376.

Macrob. in som. Scip. l. 1, cap. 21; Saturn. l. 1, c. 17 et 21.

Porphyre dit que le commencement de l'année, chez les Égyptiens, n'est pas, comme chez les Romains, le verseau, mais le cancer, auprès duquel est l'étoile sothis ou la canicule. C'est aussi à cette époque, suivant Solin, qu'ils plaçoient le commencement du monde; ce qui s'explique par le système des Chinois, qui placent

au commencement du solstice d'été la renaissance de leur *yn*, l'Isis des Égyptiens. C'est à ce terme que Cazwini place la *grande plénitude*.

VIII.ᵉ TERME.

Ce terme *(fig. 8)*, qui est la dernière partie de l'été Chinois, est exprimé par le mot *tun*, qui veut dire *s'enfuir, se cacher, se soustraire*, *diminuer*. C'est le *yang* qui commence à décroître, comme Osiris, ou le soleil, décroît : le Nil décroît également alors, s'enfuit et s'échappe; Isis elle-même se retire en Phénicie, parce que Typhon s'est révolté contre Osiris, lui fait une cruelle guerre et parvient à le jeter dans la mer. Les Egyptiens, pour exprimer la force, le courage et la fureur, représentoient un *lion*. Je crois que c'est cette fureur des deux combattans qu'on a voulu désigner par l'emblème du lion. C'est par cette raison que, suivant Horus, les Égyptiens ornoient de figures de lion les ouvertures de leurs canaux et de leurs fontaines, et que, suivant Plutarque, ils faisoient couler par un mufle de lion l'eau des fontaines; ce qui exprime la fureur et la contrainte qui obligent Osiris de se répandre et de fuir.

IX.ᵉ TERME.

Pi, mot Chinois qui signifie *renfermer, boucher, resserrer, méchant, ennemi*, exprime ce neuvième terme *(fig. 9)*. Ce sont, disent les Chinois, le *yang* et le *yn* qui sont obstrués et bouchés, qui ne sont plus unis; c'est, selon les Égyptiens, la suite des troubles précédens entre Osiris et Typhon : le premier est affoibli; Isis, au contraire, que nous avons vue renaître auparavant pour dominer à son tour, ainsi qu'Osiris l'a fait depuis le solstice d'hiver, paroît dominer ici; elle revient de la Phénicie. C'est relativement à ces idées, qu'on aura représenté une figure de femme ou de *vierge* pour désigner ce terme, qui doit répondre au mois thot, le premier de l'année Égyptienne. Ces peuples ne pouvoient pas mieux désigner cette époque, qu'en employant cette figure. Ils avoient célébré, dans le terme précédent, la fête d'Isis ou Bubastis à Saïs.

X.ᵉ TERME.

Les Chinois expriment le dixième terme *(fig. 10)* par le mot

kuon, qui veut dire *examiner, regarder de tous côtés, publier, manifester, faire connoître.* Ils disent que ce sont les vents qui soufflent sur la terre ; et de là ils tirent des comparaisons d'un roi qui, visitant son peuple, lui donne des instructions.

De Is. et Osir. p. 372.

Plutarque, qui fixe l'équinoxe au mois paophi, dit que vers ce temps on célébroit la fète du *bâton du soleil,* et que l'on vouloit faire entendre par-là que cet astre avoit alors besoin d'appui et de soutien. Dans les anciens calendriers Chinois, on voit aussi que dans cette lune on célébroit une fête qui consistoit à donner aux vieillards infirmes des bâtons pour s'appuyer; ce qui est conforme au passage de Macrobe, qui compare Osiris, en automne, à un vieillard, *veluti senescens.* Les Chinois disent la même chose du soleil, qu'ils nomment, dans cette circonstance, *choai* ou *senescens.* Ce rapport exact d'idées entre les deux nations, souvent répété, prouve l'identité de système, et d'anciennes communications ; ce qui m'autorise à expliquer, comme je le fais, les principes Égyptiens moins développés, par ceux des Chinois, qui le sont davantage. Outre ce que je viens de dire de la vieillesse et du bâton du soleil, ces mêmes anciens calendriers rapportent un autre usage qui probablement existoit en Égypte; c'est qu'à cette époque on vérifioit toutes les mesures, les poids, les balances, les mesures creuses et celles de longueur : ne seroit-ce pas cette cérémonie singulière qui auroit fait donner à cette époque le nom de *balance,* dont les Grecs ont fait un signe du zodiaque, tandis que ce n'étoit qu'un usage fixé à cette saison ?

A la Chine, l'élément qui règne sur les trois termes de l'automne, est celui de l'air inférieur, représenté par un tigre blanc, qui préside au couchant.

XI.e TERME.

A la Chine, ce terme *(fig. 11)* est exprimé par le mot *po,* qui veut dire *couper en morceaux, déchirer, fendre, séparer.* C'est, dit-on, le méchant qui l'emporte sur le sage. On reconnoît ici la victoire de Typhon sur Osiris, que l'on dit avoir été coupé en morceaux. Plutarque place cet événement au 17 du mois athyr, temps, ajoute-t-il, où le soleil passe par le signe du scorpion. C'est-là l'époque de la mort d'Osiris. C'étoit pour l'Égypte un temps de deuil et de tristesse.

De Is. et Osir. p. 366.

Or,

Or, suivant Horus Apollo, pour désigner la mort lente et le combat entre deux ennemis, les Égyptiens peignoient un *scorpion :* cet emblème représente donc la mort d'Osiris, comme les précédens sont les figures hiéroglyphiques des autres circonstances de sa vie. Ainsi toutes ces figures n'offrent que l'histoire des différentes situations de ce premier principe, et quelques-unes ont rapport à Isis.

XII.ᵉ TERME.

Kuen, qui est le nom chinois donné à ce douzième terme *(fig. 12)*, signifie la *terre ;* c'est le temps de sa plus grande puissance. En effet, en Égypte elle est alors entièrement découverte; et à cause de cela, elle étoit censée dominer seule.

Les premiers hommes qui se rassemblèrent en société, reconnurent bientôt la nécessité de se défendre contre deux sortes d'ennemis qui venoient ravager leurs moissons et détruire leurs travaux, les animaux et les brigands. On établit donc dans l'année, au printemps et à l'automne, deux chasses générales; mais la dernière étoit la plus considérable. Nous voyons cet usage établi chez les anciens Chinois; et il est vraisemblable qu'il a existé chez tous les anciens peuples cultivateurs. Suivant le *Yue-ling,* ancien calendrier Chinois, où l'on rapporte les usages des premiers temps de la nation, l'on se rassembloit en grand nombre, en automne, pour écarter des campagnes les animaux qui seroient venus dévorer les productions de l'année suivante. Cette chasse nécessaire tenoit à la religion; et une partie des animaux tués étoit offerte à la divinité : le reste servoit à la subsistance des chasseurs. C'étoit aussi à cette époque que l'on avoit fixé à la Chine le temps de faire la guerre aux brigands et aux ennemis de la société. Cette coutume paroît avoir existé chez les Babyloniens; l'expression de l'Écriture *robustus venator coram Domino*, en parlant de Nembrod, semble prouver que ce prince s'occupoit, non de la chasse d'amusement, mais de celle de nécessité, contre les animaux et les brigands. C'étoit aussi à cette même époque que l'on avoit fixé à la Chine le temps de faire la guerre aux ennemis de l'État, parce qu'alors, dans les guerres de nation à nation, on respectoit les productions de la terre jusqu'à ce qu'elles fussent parvenues à leur degré de maturité. Enfin à la Chine, on plaçoit encore au même temps la punition

Gen. cap. x, v. 9.

des coupables et de tous les malfaiteurs. Si l'on étoit en paix, on s'exerçoit à tirer de l'arc.

Ce sont tous ces usages qui ont fait donner le nom de *sagittaire* à cette époque, qui succède à celle du scorpion, temps des combats d'Osiris et de sa mort ; c'est une espèce d'emblème mémoratif de la nécessité de punir Typhon son ennemi, et tous ceux que celui-ci, comme auteur général du mal, peut protéger. C'est le temps où toute la nature est comme expirante, le temps de la mort, et celui où l'on pouvoit la donner aux méchans : en toute autre saison, ç'eût été agir contre les lois de la nature que de détruire un être existant capable de produire.

Si nous connoissions tous les usages Égyptiens, nous retrouverions sans doute celui-ci chez cet ancien peuple ; ce que j'ai dit des précédens, m'engage à le conjecturer. Il n'y avoit plus de productions à représenter, puisqu'Osiris étoit mort ; et il ne restoit qu'Isis, ou la terre : ainsi les hommes profitoient du temps où elle étoit libre, pour se livrer aux exercices dont je viens de parler.

Tels sont les douze termes ou mutations du soleil dans le cours de l'année, et les douze formes dont parle Martianus Capella. Porphyre dit qu'Osiris changeoit ainsi de forme et de visage, suivant les heures et les signes du zodiaque. C'est cette fréquente mutation de forme qui, sans doute, a donné naissance à ce que les anciens appellent les *decani* des Chaldéens, c'est-à-dire les *faces*, les *aspects*, les *formes*, que l'on regardoit comme autant de divinités qui présidoient à chaque décade du mois ; en sorte qu'il y en avoit trente-six dans l'année. L'usage de partager un mois en trois décades est commun aux Chinois et aux Chaldéens, et nous le retrouvons encore chez les Arabes. Mais de plus grands détails sur ce sujet m'écarteroient de l'objet principal de ce Mémoire.

On voit dans le système Chinois quatre figures, dont chacune domine sur une saison : on ignore si les Égyptiens les avoient de même. Dans la suite, je citerai des exemples pareils pour les Perses et les Arabes ; ce qui me feroit croire qu'il y avoit également en Égypte quatre divinités élémentaires placées pour présider aux saisons : mais j'ignore quelles étoient leurs figures. Diodore de Sicile dit que les Égyptiens admettoient cinq élémens, qu'ils regardoient comme autant de divinités qui parcourent le monde, tantôt sous une figure

Bibl. histor. l. 1, c. I, p. 16, ex ed. Wessel.

humaine, tantôt sous celle de quelque animal sacré, parce qu'elles peuvent prendre toute sorte de figures.

D'après cet exposé, il est visible que le cours périodique assigné par les Chinois à leur *yang* et à leur *yn*, est exactement le même que celui qui a été imaginé par les Égyptiens pour Osiris et Isis, considérés, en Égypte, ainsi que le *yang* et le *yn* à la Chine, comme les deux premiers principes actifs de l'univers; que ce cours n'a rapport, je le répète, qu'à leurs productions successives dans l'espace d'une année; en un mot, que c'est un calendrier physique. J'en donnerai plus bas de nouvelles preuves. Dès-lors, si ces noms de *belier*, de *taureau*, de *gémeaux*, n'appartiennent pas invariablement à certaines étoiles déterminées, et s'ils ne sont que l'emblème ou l'hiéroglyphe des actions ou mutations des principes producteurs, on ne peut plus dire qu'une telle saison étoit, il y a quatre ou cinq mille ans, dans le belier ou le cancer, puisque ces termes ne désignoient point des étoiles, mais la saison elle-même. Ainsi, le belier, qui ne désigne que cette saison, a toujours été le belier, en quelque signe que le soleil se soit trouvé au retour du printemps, puisqu'il n'est que l'expression par laquelle on désigne le temps des opérations des principes producteurs. Ce que je dis ici, ne concerne que les Orientaux, et non pas les Grecs, qui ont attaché ces noms d'une manière invariable à certaines étoiles dans un espace déterminé : on peut, à leur égard, calculer les temps où le belier, par exemple, répondoit au premier signe du printemps; mais on ne peut se servir de ce moyen pour les Orientaux, parmi lesquels je comprends les Égyptiens.

Tous les peuples, pour désigner les douze termes de l'année, n'ont pas pris une division purement astronomique; plusieurs ont eu recours ou aux temps des productions et des travaux champêtres, ou aux saisons du froid et du chaud; quelquefois ils ont employé les noms de certaines divinités protectrices, ou la célébration de leurs fêtes. Ils ont commencé par l'année lunaire, qu'il leur a été plus facile de connoître; et c'est par la lune qu'ils ont mesuré d'abord les temps, en combinant sa marche avec celle des étoiles. Celle du soleil, dont ils sentoient les influences secrètes et internes, a été indiquée par les marques extérieures de ces influences sur les productions; et c'est la méthode que les Orientaux ont

adoptée le plus universellement pour le partage de leur année. Les douze termes des Égyptiens, les douze figures que les Grecs ont empruntées d'eux, ne sont point un zodiaque : celui-ci, chez les Orientaux, étoit formé différemment et divisé en plus de parties, comme on le verra dans la suite.

En général, nous ne connoissons point le ciel astronomique des anciens peuples, le partage qu'ils ont fait des constellations, les noms et l'étendue qu'ils leur attribuoient ; nous supposons seulement que les figures et l'étendue des constellations Grecques étoient les mêmes chez les Orientaux. Les Arabes et les Chinois appellent les douze grandes divisions du cours du soleil ses *douze palais,* et non douze signes composés d'étoiles.

Biblioth. hist. l. II, t. I, p. 143 et seq.

Diodore de Sicile parle du zodiaque des Chaldéens d'une manière très-abrégée ; cependant, ce qu'il en dit, ne doit pas être négligé. Nous avons vu, dans ce que j'ai rapporté des Égyptiens, plusieurs traits de conformité avec la doctrine des Chinois : nous en retrouvons également chez les Chaldéens ; ce qui semble prouver que tous ces peuples Orientaux, Égyptiens, Chaldéens et Chinois, avoient admis pour leur astronomie à peu-près les mêmes principes.

Les Chaldéens, suivant Diodore, comptoient douze principaux dieux, qu'ils appliquoient aux mois et aux signes du zodiaque. Il ne désigne pas ces douze dieux. Nous avons vu qu'en Égypte les douze mutations d'Osiris étoient regardées comme autant de divinités différentes : probablement, chez les Chaldéens, ces douze dieux présidoient aux douze parties de l'année, et aux différentes productions successives de la nature. Ils admettoient encore vingt-quatre constellations, dont douze au nord, qu'on aperçoit, et qui veilloient sur les vivans, et douze au midi, qui avoient inspection sur les morts. Ce que l'on dit ici des *vivans* et des *morts,* n'est probablement qu'un emblème qui sert à exprimer les constellations de l'été et celles de l'hiver. Je reviendrai, dans la suite de ce Mémoire, sur ces vingt-quatre constellations Chaldéennes, qui me paroissent correspondre aux vingt-quatre *tsie-ki* des Chinois ; c'est, chez ces peuples, une autre division du zodiaque.

Les cinq planètes jouoient un grand rôle dans l'astronomie des Chaldéens ; ils les appeloient *interprètes ;* et sous leur direction ils plaçoient trente étoiles qu'ils nommoient *dieux conseillers*, supposant

que ces étoiles étoient la résidence de différentes divinités. Tous les dix jours il en montoit une en haut, et une autre descendoit en bas pour observer ce qui se passoit. Il semble par-là que les Chaldéens avoient formé du ciel une espèce de cour dans laquelle il y avoit différens ministres et officiers chargés de veiller au gouvernement de l'univers; système qui existe encore à la Chine, comme on le verra dans la suite, et qui est bien différent de tout l'ensemble du système Grec. Il résulte encore de là que les mois, chez les Chaldéens, étoient partagés en trois décades; division très-ancienne et assez généralement adoptée, puisqu'on la retrouve à la Chine. Chez tous les anciens peuples, l'année n'étoit que de trois cent soixante jours. Les Chaldéens, de même que les Égyptiens, avoient trente-six *decani* qui régnoient pendant tout le cours de l'année. On peut les voir dans Saumaise, qui les a rapportés. Ils ne me paroissent être, comme je l'ai déjà dit, que des mutations d'Osiris. Du reste, malgré toutes les prétentions des Chaldéens relativement à la science astronomique, alors confondue avec l'astrologie, Diodore de Sicile ne paroît pas bien persuadé de leur habileté, puisqu'il nous assure qu'ils n'osoient ni prédire ni calculer les éclipses du soleil, quoiqu'ils surpassassent tous les autres hommes dans l'astrologie. Je suppose cependant que ceci ne doit s'entendre que des temps antérieurs à ceux de l'ère de Nabonassar. Le nombre des étoiles indiqué par Diodore n'est pas considérable : aussi suis-je porté à croire que, quoique le ciel en présente presque toujours à-peu-près la même quantité, les anciens ne les ont pas toutes partagées en constellations auxquelles ils aient donné des noms, et qu'il y en a beaucoup qui, quoique visibles, sont restées comme inconnues, ou ont été négligées.

Salmasius de An. climacter. p. 610 et seq.

Quoique les Hébreux se soient appliqués à l'astronomie ou astrologie, leur ciel ne nous est pas connu. Il y a apparence qu'ils avoient, à cet égard, les mêmes constellations et les mêmes divisions d'étoiles que les Chaldéens et les Égyptiens. Dans Job, il est fait mention de quelques-unes de ces constellations que les interprètes et les commentateurs ont tâché d'expliquer par des conjectures, parce que, dans le texte, elles ne sont que nommées, sans aucune autre circonstance qui puisse nous conduire à les reconnoître. Dans ce livre, on trouve les constellations nommées עש *asch*, que

Job, c. IX, v. 9.

Job, c. IX, v. 9, et c. XXXVIII, v. 31. les uns rendent par la *grande ourse*, d'autres par les *pléiades*, ou par l'*étoile du soir*, ou par le *bouvier*. Il en est de même de כסיל *kesil*, que l'on soupçonne être le *scorpion*, de כימה *kimah*, dont on fait
Ibid. v. 32. les *hyades* ou les *pléiades*, ou le *bouvier*. On croit que ce que Job ap-
Cap. IX, v. 9. pelle les מזרות *mazzaroth* ou *zones*, sont les signes du zodiaque, et que חדרי תימן *hadrei teiman*, les *chambres du midi*, sont les constellations méridionales. Je laisse les commentateurs se débattre sur les étoiles qui doivent correspondre à ces noms : quelque opinion que l'on adopte, il n'en est pas moins vrai que voilà tout ce que nous connoissons des constellations des Hébreux. Quant à leurs mois qui font le partage de l'année, ils les ont distingués d'abord par les noms de *première*, *deuxième* et *troisième lune*, &c.; mais depuis la captivité de Babylone, ils ont adopté les noms des mois des Chaldéens.

Les anciens Perses, qui ont succédé aux Babyloniens et aux Chaldéens, doivent avoir conservé beaucoup de traces de l'ancienne astronomie Chaldéenne : mais il ne nous reste pas, de ces peuples, de monumens dont nous puissions fixer l'époque; et, par conséquent, nous ne pouvons juger exactement de l'antiquité de leur
Zend-avesta, t. III, p. 349. doctrine. Cependant, dans ce que le *Boundehesch* dit des astres, on trouve quelques détails intéressans, parmi lesquels plusieurs semblent appartenir aux Babyloniens ou Chaldéens, d'autres paroissent modernes. Les étoiles fixes y sont partagées en douze *mères*, qui sont l'*agneau*, le *taureau*, les *gémeaux*, le *cancer*, le *lion*, l'*épi*, la *balance*, le *scorpion*, l'*arc*, le *capricorne*, le *seau*, et les *poissons*. Je n'insisterai pas sur ces douze signes, qui pourroient avoir été empruntés des Grecs : mais voici une autre division qui tient plus à l'Orient, puisqu'elle existe encore chez tous les peuples Orientaux; c'est la division en vingt-huit *khordeh mâles* qui répondent aux vingt-huit constellations des Arabes, des Cophtes, des Indiens et des Chinois. Comme, dans la suite, je serai obligé de m'étendre sur ces constellations, je renvoie ici à ce que je dois en dire; j'ajoute seulement que les Perses admettoient douze divinités qui président aux douze parties de l'année, comme nous les avons vues chez les Chaldéens.

Les Perses supposent qu'il y a dans le ciel *six mille petites étoiles et quatre cent vingt mille autres plus petites qui ont été formées pour seconder chaque étoile de ces constellations*. Ainsi voilà, comme

chez les Chaldéens, une espèce de service et de subordination entre toutes les étoiles; ce qui semble former une sorte de gouvernement général, et par conséquent un système astronomique raisonné, dont toutes les parties doivent être en rapport. C'est par cette raison qu'ils admettoient aux quatre coins du ciel quatre grandes étoiles chargées de veiller sur toutes les autres : *taschter* veille sur la planète *tir* ou mercure, dans la partie de l'est; *haftorang* sur la planète *bahram* ou mars, dans la partie du nord; *venand* sur *anhouma* ou jupiter, dans le midi; *satevis* sur *anahid* ou vénus, dans la partie de l'ouest. Il y en avoit encore une autre pour la partie du milieu; on l'appeloit *mesch,* et elle veilloit sur *kevan* ou saturne.

Les Chinois ont une distribution du ciel toute différente de celle des Grecs, mais qui se rapproche beaucoup de celle des Orientaux, et qui s'en rapprocheroit sans doute bien davantage si nous connoissions tout le ciel astronomique des Chaldéens, des Égyptiens et des autres peuples de l'Orient. Dans la partie du nord, les Chinois placent un grand et vaste palais situé au centre, et formé de diverses constellations qui environnent l'étoile du nord. C'est le palais du milieu, *tse-ouei-kong.* Là réside la grande *unité,* ou le premier principe de l'univers avec toute sa cour et sa famille, qui forment autant d'autres constellations. Ils disent que toutes ces étoiles tournent sans cesse, mais que l'étoile polaire reste immobile. Cependant, au rapport de *chou-tse,* dans son livre intitulé *Yu-lou,* en regardant avec un tube, on s'aperçoit qu'elle tourne réellement dans un petit espace, ce qu'on ne peut distinguer à la simple vue; mais il ajoute que, quoique l'on soit assuré de ce mouvement, on ne laisse pas de dire communément qu'elle est immobile. Les Chinois appellent *pe-teou* ou le *boisseau du nord,* les sept étoiles de la grande ourse; ce nom est bien différent de celui que les Grecs donnent à cette constellation : c'est un boisseau avec son manche. Ces étoiles sont regardées comme le pivot des sept gouvernemens, comme la mesure du temps, des saisons, de la mort et de la vie, du bonheur et du malheur qui arrivent dans le monde; elles punissent les criminels : c'est sans doute pour cette raison qu'elles sont représentées sous la forme d'un boisseau, et c'est vraisemblablement d'après un pareil système qui aura existé en Égypte, qu'on trouve des médailles Égyptiennes sur lesquelles sont représentés les douze

Mém. de l'Acad. tom. XLI, p. 501.

signes du zodiaque qui environnent une divinité dont la tête est couverte d'un boisseau.

A côté de ce palais on en place un second, au centre duquel sont cinq étoiles que l'on appelle le *trône des cinq empereurs* ou *Ti-tso*, qui président aux cinq élémens et à toutes les parties du monde. Ces cinq étoiles *(fig. 13)* sont situées dans la queue du lion. Ceci nous explique ce que les Perses disent de ces cinq grandes étoiles qu'ils placent aux quatre coins du ciel pour veiller sur toutes les autres, et dont une cinquième est au centre. Chez les Perses elles paroissent devoir être séparées, tandis que chez les Chinois elles sont réunies pour ne former qu'une seule constellation; mais cette différence est d'autant moins importante, que les Chinois supposent qu'il est émané de chacune de ces divinités un autre génie inférieur placé à chaque coin du monde.

Après ces deux grands palais, ils fixent, dans une autre partie, un *marché céleste*, dont la principale étoile, qui est au centre, à la tête d'Hercule, est appelée *Ti-tso:* c'est la salle d'audience. Ce marché est composé de différentes constellations, qui toutes ont rapport à ce qui se trouve dans un marché et à la fourniture des deux palais précédens. Tout ce détail diffère du système des Grecs, et nous présente l'idée d'une cour et d'un gouvernement dont, faute de monumens, nous n'apercevons chez les autres nations Orientales, Égyptiens, Chaldéens, Perses &c., que des parties séparées, qui semblent devoir faire supposer que ce qui ne nous est pas connu existoit sur le même plan. Mon dessein n'est pas de suivre en ce moment tout le système Chinois, sur lequel je reviendrai; et je me hâte ici de passer à ce que nous appelons proprement le *zodiaque*.

Les Chinois donnent à ce cercle le nom de *hoang-tao* ou de *voie jaune;* ils le divisent en douze parties ou palais, seulement désignés par des noms de nombre, *premier, second,* &c. Il est vrai qu'ils ont à présent nos douze signes empruntés du zodiaque Grec; mais je ne les ai jamais vus employés dans aucun traité d'astronomie. Au lieu de ces signes, les Chinois se servent de vingt-huit constellations qui répondent aux vingt-huit *khordeh* des Perses : elles sont les directrices d'une infinité d'étoiles qui sont dans leur dépendance, et c'est pour la même raison que les Perses les nomment *mères.* Chez les Chinois elles dominent sur toutes les autres étoiles qui sont dans

la

la même ligne du nord au sud, hors des trois parties dont j'ai parlé plus haut; ils s'en servent, comme chez nous on se sert du zodiaque.

Ce même cercle, divisé en douze parties, sans aucun rapport aux étoiles, l'est encore en vingt-quatre autres; c'est ce que les Chinois nomment les vingt-quatre *tsie-ki :* c'est une autre division qui est relative aux différentes températures de l'année et des saisons, de quinze en quinze jours, en sorte qu'il y a deux de ces parties dans ce que nous appelons un de nos signes. Les noms que chacun de ces *tsie-ki* porte, sont ceux de *printemps commençant*, de *vermisseaux*, d'*équinoxe du printemps*, de *clarté pure*, de *pluie fructifiante*, &c. Nous avons vu que les Chaldéens admettoient, outre les douze signes du zodiaque, vingt-quatre autres constellations qui surveilloient tous les êtres : probablement Diodore, qui rapporte cela, n'aura pas bien compris l'idée des Chaldéens à ce sujet; vingt-quatre divinités qui présidoient au cours de l'année, lui auront paru des constellations, quoiqu'elles ne fussent que des génies directeurs des saisons.

En général, en Égypte et à la Chine, le soleil, symbole du premier principe, parcourt les saisons, et donne la naissance à tous les êtres et à toutes les productions; voilà son occupation : la lune, en parcourant diverses constellations, forme et indique plus particulièrement les temps. C'est d'après ce système que les Chinois attachent à chacune des vingt-huit mansions de la lune ou constellations une planète qui les préside, et aux jours du mois un élément qui les régit relativement aux productions de la nature; ce qui confirme ce que j'ai dit, que le cours du soleil a d'abord été borné chez les anciens à l'indication des phénomènes physiques, tandis que celui de la lune étoit appliqué à des indications astronomiques ou astrologiques.

Pour ne rien négliger de tout ce qui peut avoir rapport au zodiaque proprement dit, je ne dois point oublier plusieurs autres dénominations d'étoiles qui se trouvent dans un ancien livre Chinois intitulé *Ulh-ya*, et sont regardées comme appartenant à un zodiaque. Le P. Gaubil, dans son Astronomie Chinoise, les donne pour cela; et cependant on ne s'en sert point à cet usage : les Chinois ont donné des noms à ces étoiles, pour qu'ils servissent à les faire reconnoître. Pour bien juger de cela, il est nécessaire d'écarter

les notes et les explications des commentateurs modernes, et de se borner au texte, d'après lequel j'ai de la peine à croire que l'auteur ait eu dessein de parler de douze constellations affectées au cours du soleil. Son chapitre est seulement intitulé *Sing-ming*, c'est-à-dire, *noms d'étoiles.* Il indique une étoile et la constellation à laquelle elle répond, en cette manière :

1. *Cheou-sing* [astre de vie] répond à *kio* et *kang* (ces deux constellations sont dans la vierge).

2. *Tien-ken* [tronc céleste] est *ti* (constellation dans la balance).

3. *Tien-su* [chariot céleste] est *fang* (constellation dans le scorpion). Ceux qui font de ces étoiles douze signes du zodiaque, suppriment ces deux constellations.

4. *Ta-chin* [grand astre] est dans *fang*, *sin* et *ouei* (trois constellations dans le scorpion).

5. *Ta-ho* [le grand feu] est ce qu'on appelle *ta-chin.*

6. *Si-mou* [fendeur de bois] est ce qu'on appelle *tsin* [passage] entre les constellations *ki* et *teou;* c'est *han-tsin.*

7. *Sing-ki* [période ou retour des astres] est *teou* et *kien-nieou*, (deux constellations qui sont dans le sagittaire et le capricorne).

8. *Hiuen-hiao* [vide profond] est *hiu* (constellation dans le verseau). C'est le *hiu* de *tchuen hio* (voy. la constellation *hiu*); c'est aussi *pe-lou*, ou le chemin du nord.

9. *Ing-che* [habitation des soldats campés] est *ting* [directeur]; c'est une certaine constellation.

10. *Tsiu-tsu* [belle fille]; sa bouche est *ing-che* (la constellation précédente); *pi* est à son orient (dans andromède).

11. *Kiang-leou* [lieu de descente] est dans *kuei* et *leou* (deux constellations, la première dans andromède et les poissons, la deuxième dans le belier).

12. *Ta-leang* [grand pont] est *mao* [les pléiades]; *mao* est le *si-lou* [passage occidental].

13. *Cho* [fleuve sordide] est *pi* (dans le taureau).

14. *Tchu* [le bec] est *lieou*, et *lieou* est *chun-ho* [le feu des cailles]. (*Lieou* est un arbre.)

15. *Pe-tchin* est le pôle.

16. *Ho-kou* [tambour du *ho*] dans l'aigle, est ce qu'on appelle *kien-nieou* (constellation).

17. *Ming-sing* [astre brillant] est *ki-ming* [bouche ouverte]. (C'est ainsi qu'on appelle vénus.)

18. *Soui-sing* [étoiles balais] sont *tchan* ou *tsan-tsang* [les comètes].

19. *Puen-sing* [étoiles qui fuient] sont *po (*ou *cho) yo.*

Ceux qui font de ces constellations un zodiaque, le forment ainsi:

1. Cheou-sing.
2. Ta-ho.
3. Si-mou.
4. Sing-ki.
5. Hiuen-hiao.
6. Tsiu-tsu.
7. Kiang-leou.
8. Ta-leang.
9. Che-tchin, *le même que* tcho.
10. Chun-tcheou, *tête des cailles.*
11. Chun-ho, *feu des cailles.*
12. Chun-oueï, *queue des cailles.*

On voit que pour former ce prétendu zodiaque, on a retranché plusieurs étoiles, et qu'on en a ajouté d'autres; ce qui n'est pas conforme au texte de l'auteur, auquel je me borne, sans avoir égard aux conjectures des modernes : ainsi je regarde ce texte comme un simple catalogue d'étoiles dont on indique la position dans une des vingt-huit constellations. Il faut observer que le *Ulh-ya* n'est qu'un ancien vocabulaire dans lequel l'auteur n'aura désigné que les principales étoiles connues alors.

De tout ce que je viens de dire, il résulte, je le répète, que les noms que nous donnons aux signes du zodiaque, ne sont originairement que des noms de saisons, et ne présentent qu'une espèce de calendrier annuel des différentes opérations du premier principe de l'univers relativement aux productions, et que ces noms, considérés comme appartenant aux groupes d'étoiles qui forment le zodiaque, ne doivent être regardés que comme une institution des peuples plus modernes, c'est-à-dire, des Grecs. Ce qui semble ajouter un nouveau poids à ce que j'avance, c'est que les plus anciens peuples de l'Asie n'ont pas employé ces noms et ces figures pour exprimer les divisions du zodiaque, mais qu'ils ont eu d'autres constellations toutes différentes, soit pour le nombre et la figure, soit pour les noms; que tout leur ciel astronomique est également entièrement différent de celui des Grecs; enfin qu'on ne trouve chez eux nos douze signes pour désigner le cours du soleil, que depuis

que les Grecs les leur ont communiqués. Les Orientaux, qui ont admis une année lunaire, se sont réglés sur la marche de la lune, qu'il leur étoit plus facile de combiner avec la marche des étoiles; ce qui leur a formé un zodiaque tout différent du nôtre. La lumière du soleil fait disparoître toutes les étoiles; celle de la lune les laisse apercevoir. Ces peuples, après avoir connu l'année luni-solaire de trois cent soixante jours, et avoir senti ensuite la nécessité d'ajouter cinq jours pour se rapprocher davantage du cours du soleil, ont placé ceux-ci à part, les regardant comme des jours oubliés, et ont établi l'intercalation : par-là ils ont toujours suivi principalement le cours de la lune.

On ne me contestera point que les Arabes ne soient une nation fort ancienne, et que, voisins de l'Égypte, ils n'aient dû emprunter des Égyptiens différentes connoissances, sur-tout en astronomie, et pour la distribution des temps. Nous ignorons jusqu'à quel point ils ont cultivé cette science ; nous savons seulement qu'ils ont connu beaucoup d'étoiles, et qu'ils en ont adoré plusieurs. Mais il ne nous reste aucun de leurs anciens livres pour nous instruire de l'état de leurs connoissances. Cependant, lorsqu'ils ont adopté l'astronomie des Grecs et les noms des signes du zodiaque, c'est-à-dire, ceux de *belier*, de *taureau*, de *gémeaux*, &c., appliqués uniquement aux étoiles, ils ont conservé à ces signes des Grecs toutes les étoiles que ceux-ci leur attribuoient; mais ils ont laissé subsister les noms anciens qu'ils donnoient à certaines étoiles, et qui, comme on le verra, n'ont aucun rapport aux figures admises par les Grecs, et leur sont totalement étrangers. Ce sont donc deux systèmes astronomiques qu'on a forcés de marcher ensemble, et qui ne sont pas faits pour aller à côté l'un de l'autre. Ce sont ces noms étrangers au zodiaque Grec que je prends pour ceux de l'ancienne astronomie Arabe, d'autant plus qu'on en trouve encore parmi eux quelques-uns qui appartiennent aux étoiles que les anciens Arabes adoroient; tels sont ceux d'*aldébaran*, de *maïsan*, *de sirius*, et plusieurs autres. Ainsi on ne peut refuser à ces dénominations une haute antiquité : or elles ne désignent, je le répète, aucune partie de l'animal dans lequel elles se trouvent placées selon la nouvelle astronomie.

Les anciens noms attribués aux mois chez les Arabes, n'ont de

même aucun rapport aux douze signes astronomiques du zodiaque, et ne désignent, comme je l'ai dit, que certaines pratiques civiles ou religieuses, relatives au temps où il leur étoit permis d'aller en guerre ou en pélerinage, de conduire les troupeaux dans les campagnes, d'assembler les tribus, ou simplement à la température des saisons: il y a plus, le nom générique des mois, chez tous les Orientaux, est le même que celui qui sert à désigner la lune, parce que, dans la plus haute antiquité, ils ne se sont dirigés que par le cours de la lune combiné avec les étoiles, et ils ont appelé *maison, habitation, palais de la lune,* un certain amas d'étoiles dans lequel elle séjournoit. Voilà, je crois, ce que nous pouvons nommer le vrai zodiaque ancien, avec lequel celui des Grecs n'a point de rapport. Ce zodiaque lunaire est encore connu de tous les peuples Orientaux; et par une singularité extraordinaire, il s'est conservé, chez tous, le même, et souvent avec les mêmes noms, qui ne sont que traduits dans les différentes langues: nous le retrouvons donc, non-seulement chez les Arabes, mais encore chez les Cophtes, restes des anciens Égyptiens, chez les Perses anciens et modernes, chez les Indiens, et enfin chez les Chinois. Ce sont des traces précieuses de communication qu'on n'a pas encore aperçues, parce qu'on néglige trop, parmi nous, l'étude de la littérature Orientale. C'est en comparant ce que tous ces différens peuples ont écrit, qu'on peut parvenir à connoître leurs anciennes liaisons. Comme il s'agit ici d'astronomie, je n'ai point négligé ce que j'ai trouvé dans les livres Chinois sur le ciel astronomique ou sur les étoiles connues à la Chine: j'ai rapproché les notions que les Arabes en avoient, de celles des Chinois; j'y ai joint en même temps celles des autres peuples Asiatiques, autant qu'il m'a été possible; et c'est ce qui m'a convaincu que tous ces peuples avoient à-peu-près un même système, bien différent de celui des Grecs. Cet examen exige des détails un peu étendus, qui naturellement doivent être accompagnés d'une certaine sécheresse; mais j'espère que ce qu'ils nous apprendront des usages des anciens peuples de l'Asie, me servira d'excuse à cet égard.

Ces mansions ou domiciles de la lune sont rapportées par tous les astronomes Arabes; je cite Alferghani ou Alfergan, qui indique et leurs noms et la place qu'elles occupent dans nos signes du zodiaque, et Cazwini qui s'est attaché à développer tout le ciel

astronomique des Arabes, et qui donne également les noms des étoiles : dans un des manuscrits que nous avons de cet auteur, numéroté 878, on trouve les figures par lesquelles les Arabes les représentent; c'est le seul que j'aie encore vu où il y ait de pareilles figures. Je me borne, pour les Arabes, à ces deux auteurs, parce qu'il n'existe aucune difficulté à cet égard. Les Cophtes ont encore ces mêmes constellations; on peut soupçonner qu'ils les tiennent de leurs ancêtres : on les retrouve en Perse, dans les anciens livres, tels que le *Boundehesch;* probablement les Perses les tenoient des Babyloniens : enfin elles existent dans l'Inde, et sur-tout en Chine. Les Chinois les indiquent dans tous leurs livres astronomiques, dans leurs almanachs actuels. J'ai comparé celles-ci avec celles des Arabes, leurs noms, leurs figures, et tout leur ciel astronomique d'après l'ouvrage de Matuonlin, et d'après un autre état du ciel, imprimé dans ces derniers temps sous le titre de *Tien-ven pou tien ko;* et j'ai aperçu par-tout les mêmes rapports. On me répondra, sans doute, que depuis l'établissement du mahométisme, les Arabes, qui ont beaucoup fréquenté la Chine, y ont porté la connoissance de ces vingt-huit constellations : je l'avois cru d'abord; mais les ayant trouvées dans des livres plus anciens que le mahométisme, comme on le verra dans la suite, je suis autorisé à les regarder comme un monument de la plus ancienne astronomie Asiatique. Commençons par donner la suite de ces vingt-huit constellations chez les Arabes, qui les nomment منازل القمر *(manazil alcamar)*, *habitations de la lune.*

	ARABE.			COPHTE.
1.	شرطان	scharathan	dans le belier.	Pikutorion.
2.	بطين	bathin ou bothaïn...	dans le belier.	Kolion.
3.	ثريا	thouraïa	dans le taureau.	Orias *ou* Exastran.
4.	دبران	debaran	dans le taureau.	Piorion.
5.	هقعة	hekaa	dans orion.	Klusos.
6.	هنعة	henaa............	dans les gémeaux.	Klaria.

	ARABE.			COPHTE.
7.	ذراع	dheraa	dans les gémeaux.	Pimahi.
8.	نثرة	nathra............	dans le lion.	Termelia.
9.	طرف	tharf.............	dans le lion.	Piautos.
10.	جبهة	dgiabha...........	dans le lion.	Ditehni.
11.	زبرة	zoubra	dans le lion.	Pichorion.
12.	صرفة	sarfa.............	dans le lion.	Asphulia.
13.	عوا	aoua..............	dans la vierge.	Abukia.
14.	سماك الاعزل	semak alazal.......	dans la vierge.	Choritos.
15.	غفر	ghafr.............	dans la vierge.	Chambalia.
16.	زبانيا	zoubania	dans la balance.	Prítithi.
17.	اكليل	aklil	dans le scorpion.	Stephani.
18.	قلب العقرب	calb alakrab.......	dans le scorpion.	Karthian.
19.	شولة	schoula...........	dans le scorpion.	Siot *ou* agghia.
20.	نعايم	naaïm.............	dans le sagittaire.	Nimamreh.
21.	بلدة	balada............	dans le sagittaire.	Polis.
22.	سعد الذابح	saad addhabih	dans le capricorne.	Upeustos.
23.	سعد بلع	saad bala..........	dans le verseau et antinoüs.	Upeuritos.
24.	سعد السعود	saad assooud.......	dans le verseau et le petit cheval.	Upeuineutis.
25.	سعد الاخبية	saad alakhbia......	dans le verseau et pégase.	Upeutherian.
26.	فرغ الدلو	faragh addelou	dans pégase.	Artulos.
ou	المقدم	almoucaddem......		

	ARABE.			COPHTE.
27.	فرغ الموخر	faragh almouakkhar..	dans pégase et andromède.	Artulosia.
28.	حوت	haout...........	dans andromède et les poissons.	Kuton.
ou	بطن الحوت	bathn-alhaout		

On voit que ces ving-huit mansions commencent ici par le belier. Les Perses, qui les nomment les vingt-huit *kordeh mâles*, les font commencer également, dans le *Boundehesch*, par le belier : j'en juge ainsi, parce que, dans Hyde, *perouéz*, la troisième de ces constellations Persanes est rendue par les *pléiades ;* dans celles des Arabes, *thouraïa* ou les *pléiades* forment en effet la troisième constellation : de même, chez les Indiens, *critica,* que l'on rend par les *pléiades*, tient aussi le troisième rang : ce qui me persuade que toutes les autres répondent à celles des Arabes et suivent le même ordre.

PERSE.	INDIEN.	PERSE.	INDIEN.
1. Pesch.....	1. Achevini.	15. Hosro.....	15. Svati.
2. Parviz	2. Bavani.	16. Srob......	16. Vichaca.
3. Perouéz, les pléiades.	3. Critica, les pléiades.	17. Nor......	17. Anorada.
4. Pehe	4. Rohini.	18. Guel......	18. Jeosta.
5. Aveser	5. Mrougaschira.	19. Grefsche...	19. Moula.
6. Beschen ...	6. Arídra.	20. Vareand...	20. Pourvachada.
7. Rekhad ...	7. Pouvarnassou.	21. Gao......	21. Outterachada.
8. Taréhé....	8. Pouchiami.	22. Goi.	22. Chravena.
9. Avré......	9. Aschlecha.	23. Moro.....	23. Danichta.
10. Nehn.....	10. Magga.	24. Bondé	24. Cætabitcha.
11. Meïan	11. Poubba.	25. Kehtser....	25. Pourvabadra.
12. Avdem....	12. Outtera.	26. Veht......	26. Outterabadra.
13. Maschahé..	13. Hasta.	27. Meïan	27. Reveti.
14. Sapner *ou* Sapour.	14. Cita.	28. Keht......	28. Abigitten.

Le rapprochement des constellations de ces peuples procure l'avantage de connoître la véritable situation de chacune de celles des Perses et des Indiens, situation qui nous seroit sans cela absolument inconnue, ceux qui les rapportent n'en donnant que les noms, sans dire à quelles étoiles elles répondent; seulement le P. Gaubil, *Tom. I, p. 343.* qui indique celles des Indiens, dit que la neuvième, *aschlecha*, répond

répond aux brillantes de castor et de pollux; la dixième, *magga*, à la crinière et au cœur du lion; la seizième, *vichaca*, à la couronne septentrionale; la dix-septième, *anorada*, au scorpion et à une petite portion du serpentaire; la vingt-troisième, *danichta*, aux étoiles du dauphin. Ce missionnaire ne compte que vingt-sept constellations. Quant à l'*abigitten*, qui est la vingt-huitième dans l'ordre qu'il leur assigne, il suppose qu'elle désigne la treizième lune; mais, dans ses remarques, il croit qu'elle doit occuper un espace du ciel qui n'est pas imaginaire. D'après les rapports entre toutes ces constellations Arabes, Persanes, Indiennes, Chinoises, Cophtes, il est visible qu'*abigitten* doit effectivement former la vingt-huitième des Indiens.

Le P. Kircher, d'après un dictionnaire Cophte et Arabe trouvé en Égypte, indique les mansions de la lune suivant les Cophtes, avec l'explication Arabe : on voit par-là leur accord avec celles des Arabes, et leurs positions dans nos signes: quoique les Cophtes commencent leur année au mois de septembre, l'auteur Cophte ou Arabe fait commencer cette liste par la mansion qui est au belier; ainsi elles sont dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Lingua Ægyptiaca restituta, pag. 50 et seq.; et p. 160 et seq.

Quoique les Chinois fixent le commencement de leur année religieuse au solstice d'hiver ou au capricorne, et celui de leur année civile aux poissons, leur première constellation est placée dans la vierge, c'est-à-dire, au mois de septembre: à cette différence près, par laquelle la première constellation Chinoise répond à la quatorzième des Arabes, il n'y a aucune difficulté pour les remettre toutes en parallèle et dans une exacte correspondance, d'autant plus que les Chinois et les Arabes nous font connoître plus particulièrement les étoiles dont elles sont composées.

Il est essentiel d'entrer dans quelques détails sur toutes ces constellations qui nous sont conservées par les Orientaux, de comparer celles des Chinois avec celles des Arabes auxquelles se rapportent également celles des Cophtes, des anciens Perses et des Indiens. Cette comparaison contribuera à nous faire connoître l'ancienne astronomie des peuples Orientaux, dont le système diffère entièrement de celui des Grecs : je dis *ancienne*, parce que nous retrouvons, comme je l'ai déjà observé, les noms de plusieurs de ces étoiles parmi ceux des divinités adorées par les anciens Arabes.

Elles ne sont pas moins anciennes chez les Chinois, puisqu'on en trouve plusieurs indiquées dans le vieux dictionnaire intitulé *Ulh-ya*, et dans le chapitre du *Li-ki* intitulé *Yue-ling*, attribué à *Liupou-ouei* qui mourut du temps de l'Empereur Chi-hoang-ti, 230 ans avant Jésus-Christ. On pense que le *Ulh-ya* est au moins du même temps ; et s'il faut en croire le P. Gaubil, il seroit d'un temps plus voisin de Confucius. Enfin dans le *Chou-king*, trois de ces constellations, *mao*, *hiu* et *fang*, sont nommées : d'après cela, on ne peut plus douter que cette distribution du ciel et des constellations ne soit fort ancienne dans l'Orient. Ce rapport entre les Chinois et les autres nations Orientales, inconnu jusqu'à présent, m'a paru trop singulier pour ne pas être remarqué; il prouve des liaisons fort anciennes des Chinois avec l'Égypte et avec les autres contrées. C'est ainsi que la Chine a été civilisée et instruite, en adoptant les connoissances des autres peuples : la lecture des monumens Chinois en fournit une foule de preuves. Mais laissons ces réflexions, et revenons aux constellations. On les trouve par-tout dans les livres des astronomes Chinois, avec leurs figures et le nombre de leurs
Manus. Arab. [illegible] étoiles ; dans un des manuscrits Arabes de Cazwini, leurs figures paroissent également en marge. Quoique les Orientaux placent en général, dans leur ciel, des animaux et des instrumens, ils n'en forment pas, comme nous, les masses des constellations pour y placer leurs étoiles; on ne voit dans leur ciel aucune de ces figures, et ils se contentent de lier par un trait toutes les étoiles d'une même constellation : c'est la méthode des Chinois. Dans Cazwini, elles sont rassemblées de même, mais non pas liées par une ligne comme chez les Chinois; cependant, dans la description, cet auteur en indique quelques-unes qui semblent être unies par un lien.

Tous les Orientaux, les Chinois et les Arabes, se servent de ces constellations distribuées dans les douze divisions qu'ils ont faites du zodiaque, comme nous nous servons de nos signes. Ces douze divisions sont nommées *palais*, et dans ces palais sont renfermées ces vingt-huit constellations. Dans le *Chou-king* on dit, *le soleil entre dans telle constellation*, pour désigner le commencement de telle ou telle saison ; les Arabes font de même pour indiquer le commencement des saisons : ainsi ces constellations leur tiennent lieu de nos signes du zodiaque, et elles sont formées des mêmes étoiles. Ce

seroit donc un double emploi de ces mêmes étoiles sous différentes formes et sous différens noms, si elles servoient en même temps à former nos douze signes de *belier*, *taureau*, &c. Cependant, depuis que les Arabes ont adopté le système Grec, ils emploient aussi au même usage les signes des Grecs; mais les Chinois ne s'en servent point.

Comme ces vingt-huit constellations forment le zodiaque des Orientaux, elles méritent d'être connues, et je vais les rapporter avec quelques détails. Je suivrai ici l'ordre Chinois.

CONSTELLATIONS ORIENTALES.

1.re Constellation Chinoise, *kio*, qui répond à la quatorzième des Arabes nommée *semak alazal* [poisson désarmé], selon Cazwini : selon les Chinois, ce sont deux étoiles placées nord et sud, dont l'une est α dans ce que nous appelons l'*épi de la vierge*, et l'autre est ζ, placée sur la cuisse droite. Les Arabes les placent de même. Le nom Chinois désigne une *corne*, une *lance*. Les Chinois ont deux constellations appelées *kio* [la lance] : l'une, la grande ou *ta-kio*, qui n'est pas de ces vingt-huit, c'est le *semak arrameh* [poisson armé] des Arabes ; l'autre, *kio* simplement, qui répond au *semak alazal* [poisson désarmé]; c'est une arme en repos, ce qui revient au sens du mot *corne* ou *lance*. *Fig. 14.*

2.e Constellation Chinoise, *kang*, qui répond à la quinzième des Arabes appelée *ghafr*. Ce mot Arabe signifie *couvrir*, *cacher* [*velamen*]; le mot Chinois veut dire *couvrir*. Les Chinois donnent à cette constellation quatre étoiles qui sont à l'extrémité du signe de la vierge, près de la balance, υ, ι, κ, λ. Suivant Alferghani, ce sont trois petites étoiles dont deux sont devant les *zoubanan*. Cazwini en compte également trois, et dit qu'on les appelle *cachées*, parce qu'à leur lever la terre cache tous ses ornemens. *Fig. 15.*

3.e Constellation Chinoise, *ti*, c'est-à-dire, *hospice*, *lieu où l'on passe la nuit*, α, β, γ, ι, de la balance. Les Chinois disent qu'elle ressemble à un boisseau penché ; elle répond à la seizième des Arabes, appelée *zoubana*, c'est-à-dire, un endroit où l'on est en sûreté. Cazwini dit que ce sont deux étoiles séparées, *zoubana alacrab* [*chelæ scorpii*, c'est-à-dire, les cornes du scorpion]; qu'elles sont distantes l'une de l'autre, à l'œil, de cinq coudées. *Fig. 16.*

Alferghani ne donne également à cette constellation que deux étoiles de la balance, au même lieu que celle des Chinois occupe dans la balance. Chez les Perses c'est *srob*, et chez les Indiens *vichaca :* ceux-ci la font répondre à la couronne septentrionale.

4.[e] Constellation Chinoise, *fang*, c'est-à-dire, *maison, habitation.* Elle est composée de quatre étoiles, β, δ, π, ρ, et de deux petites, toutes à la tête du scorpion. Les Arabes nomment cette constellation *aklil* [la couronne]; elle consiste, suivant Alferghani, en trois étoiles, et, suivant Firouzabadi, en quatre, à la tête du scorpion. Cazwini dit que ce sont trois étoiles brillantes posées de suite, en largeur, dans la tête du scorpion; elles se lèvent la treizième nuit de teschrin alaoual, et se couchent la treizième d'aïar: c'est la dix-septième mansion des Arabes. *Aklil* signifie aussi un *voile*, une *chose qui couvre et garantit.* Les Chinois la nomment encore *su-fou* [les quatre ministres], *tien-ki* [le cavalier céleste] : chacune des étoiles qui la composent, a son nom particulier; et toutes, avec la constellation suivante, forment ensemble un palais nommé *ming-tang*, où réside la planète de vénus. Les Cophtes la nomment *stéphani*, mot qui présente le même sens qu'*aklil* ou *couronne.* Il en est de même de la plupart des autres noms chez les Cophtes; les Indiens, qui la placent au scorpion et pour une petite portion au sagittaire, l'appellent *anorada;* les Perses, *nor.*

Fig. 17.

5.[e] Constellation Chinoise, *sin* [le cœur]. Les Arabes la nomment *kalb*, qui signifie également *cœur.* Elle est composée, chez les Chinois, de trois étoiles, α, σ, τ du scorpion, comme chez les Arabes. Cazwini distingue celle du milieu, qu'il appelle *calb alacrab* [le cœur du scorpion], posée entre deux étoiles qu'on appelle *niath.* On la nomme encore *la première (des chamelles du désert).* Selon Cazwini, elles se lèvent avec le *nasr alouaki*, dans le nord. Les Cophtes la nomment *karthian* [cœur]; les Perses, *guel;* et les Indiens, *jeosta.*

Fig. 18.

6.[e] Constellation Chinoise, *ouei* [la queue]. Elle est formée de neuf étoiles, ϵ, μ, ζ, η, θ, ι, κ, λ, υ, et d'une petite du scorpion : c'est la dix-neuvième constellation des Arabes; ils la nomment *schoula*, qui signifie aussi la *queue ;* mais ils ne lui donnent que deux étoiles, qui sont du nombre de celles que les Chinois lui attribuent. Cazwini dit que ce sont deux étoiles voisines

Fig. 19.

l'une de l'autre, qui tiennent à la queue du scorpion ; qu'on les nomme *schoula*, à cause de leur élévation. On dit que le scorpion lève sa queue, au bout de laquelle est l'aiguillon, et que c'est ainsi qu'il pique les bestiaux. Cazwini représente le tout, comme les Chinois, avec neuf étoiles. Les Perses la nomment *grefscké ;* les Indiens, *moula ;* les Cophtes, *siot* et *agghia.*

7.e Constellation Chinoise, *ki* [un crible, un panier à mettre des ordures]. Elle est composée de quatre étoiles, γ, δ, ε, η du sagittaire, comme chez les Arabes, qui la nomment *naaïm* [les autruches] : quelques-uns en comptent huit. Elle est leur vingtième constellation, et répond à l'arc du sagittaire. Cazwini y compte huit étoiles, savoir, quatre dans la voie lactée : on les nomme *naaïm alouarida* [les autruches descendantes], parce qu'elles sont dans la voie lactée, comme si elles buvoient ; les quatre autres, *naaïm alsadira* [les autruches qui remontent], comme si elles revenoient de boire. Celles-ci sont hors de la voie lactée. Elles sont quatre à quatre. Les Cophtes les nomment *nimamreh ;* les Perses, *vareand ;* et les Indiens, *pourvachada.* Fig. 20.

CONSTELLATIONS DU NORD.

8.e Constellation Chinoise, *teou* [le boisseau], ou *nan-teou* [boisseau du midi], pour la distinguer du *pe-teou* [boisseau du nord], la grande ourse. Elle est composée de six étoiles, ζ, τ, σ, φ, λ, μ dans l'épaule du sagittaire ; c'est la vingt-unième des Arabes, qui la nomment *balada* [habitation], ou *kalada* [collier] à cause de sa forme. Ce mot signifie aussi une *mesure de grains ;* ce qui revient au mot Chinois qui désigne *un boisseau.* Cazwini donne à cette constellatiou six petites étoiles, placées en rond et cachées. Il y a, dit-il, entre la constellation *naaïm* et celle de *saad addhabih*, une plaine dans le ciel, qui est sans étoiles, à l'exception d'une seule qui est presque invisible et comme resserrée. Les Arabes la nomment *baladat althalab* [l'habitation du renard], et la comparent à un lieu où le renard s'est tapi, et où ensuite, frappant de sa queue, il fait fuir toutes les autres étoiles. Fig. 21.

9.e Constellation Chinoise, *nieou* [le bœuf], ou *kion nieou* [le bœuf lié]. Elle répond à la vingt-deuxième des Arabes, appelée *saad addhabih* [*fortuna mactati*], ou simplement *dhabih* Fig. 22.

[mactatus]; ce qui a rapport au bœuf, considéré comme victime. Chez les Chinois, elle consiste en six étoiles qui sont dans le capricorne, ν, α, ξ, ζ, π, ρ. Ces étoiles portent encore, prises séparément, différens noms.

Alferghani n'attribue à cette constellation que deux étoiles petites, et une plus obscure, voisine de celle du nord que les Arabes appellent *scha*, ou brebis (que l'on sacrifie); ce qui a fait donner à cette constellation le nom de *dhabih* [sacrifié]. Cazwini ne lui assigne également que deux étoiles qui n'ont point d'éclat à l'œil: elles sont à la distance d'une coudée; l'une d'elles est élevée vers le nord; l'autre descend vers le midi; elle est comme une brebis qu'on veut égorger. Les Perses la nomment *goi*; les Indiens, *chravena*; les Cophtes, *upeustos*.

10.e Constellation Chinoise, *niu* [la fille], ou *siu-niu* [la concubine]. On l'appelle encore le *petit magasin du ciel*. Elle répond à la vingt-troisième des Arabes, qui la nomment *saad al bala [fortuna deglutientis]*. Les Chinois lui attribuent quatre étoiles, μ, ε du verseau, et deux dans la flèche d'antinoüs: Alferghani ne lui en donne que deux petites. Cazwini dit que l'une est cachée, et que l'autre, qui brille, s'appelle la *grande bali*, ou la *dévorante*, comme si elle vouloit dévorer l'autre et prendre sa lumière. Les Perses la nomment *moro*; les Indiens, *danichta*, ils la placent aux étoiles du dauphin; les Cophtes l'appellent *upeuritos*.

Fig. 23.

11.e Constellation Chinoise, *hiu* [le vide], formée de deux étoiles, ζ du verseau, et α du petit cheval. Elle répond à la vingt-quatrième des Arabes, appelée *saad assooud*. Alferghani dit que ce sont trois étoiles dont une est très-brillante. Cazwini dit que les Arabes attendent de ces étoiles la prospérité; ce qui leur a fait donner le nom de *saad assooud [fortuna fortunarum]*: c'est le retour des productions et des feuilles, &c. Les Chinois ont la même idée, et prétendent que ces étoiles président aux vents et aux nuages; si elles ne sont pas brillantes, il y a des troubles, des mortalités. Les Perses appellent cette constellation *bondé*; les Indiens, *calabitcha*; les Cophtes, *upeuineutis*.

Fig. 24.

12.e Constellation Chinoise, *goei* [le danger], composée de trois étoiles, α du verseau, θ, ε de pégase: elle répond à la 25.e des Arabes, nommée *saad alakhbia [fortuna tentoriorum*, ou

Fig. 25.

arcanorum]; ce qui revient aux idées des Chinois, qui prétendent qu'elle préside à la mort, au deuil, aux pleurs, aux habitations et aux temples.

Alferghani dit que ce sont trois étoiles qui ont la figure d'un triangle ; il en place une quatrième au milieu. Cazwini dit que ce sont quatre étoiles vis-à-vis quatre autres, et une au milieu formant la figure d'un pied d'oie ; deux sont dans la longueur, et deux en largeur. La plus brillante est nommée *saad ;* les trois autres, *akhbia* [cachées] : on les nomme *saad alakhbia* [fortune des tentes ou des cachés], parce qu'à leur lever tous les reptiles qui vivent ordinairement *cachés sous la terre,* sortent de leurs trous.

13.e Constellation Chinoise, nommée *che* [maison], composée de deux étoiles, auxquelles quelques-uns en joignent plusieurs petites des environs : les deux sont α, β de pégase. Elle répond à la 26.e des Arabes, appelée *faragh almoucaddem* [écoulement antérieur] : *faragh* signifie encore *ce qui est ample et contient.* Alferghani dit que ce sont deux étoiles brillantes, dont celle du nord est appelée *mankab alfaras* [l'épaule du cheval]. Il appelle cette constellation *faragh al delou al moucaddem* [écoulement du seau antérieur]. Fig. 26.

Cazwini dit que ce qu'on appelle *faragh,* ce sont les endroits ou goulots par où l'eau coule ; les Perses nomment cette constellation *veht ;* les Indiens, *outtera badra ;* les Cophtes, *artulos.*

14.e Constellation Chinoise, *pie* [une muraille], composée de deux étoiles, α de la tête d'andromède, et γ de l'aile de pégase : elle répond à la 27.e des Arabes, nommée *faragh almouakkhar* [écoulement postérieur] ; elle est composée, comme chez les Chinois, de deux étoiles. Suivant Alferghani, elles sont brillantes et à la suite des précédentes. Cazwini en compte également deux. Les Perses nomment cette constellation *meïan ;* les Indiens, *reveti ;* les Cophtes, *artulosia.* Fig. 27.

CONSTELLATIONS OCCIDENTALES.

15.e Constellation Chinoise, *kuei* [l'anus ou le croupion] ; on la nomme encore *tien-chi* [le porc céleste], *tong-chi* [le porc de l'éminence] : elle répond à la 28.e des Arabes, appelée *alhaout* [le poisson], ou *bathn alhaout* [le ventre du poisson], ou *rescha* Fig. 28.

[*funis* et *pullus dorcadis*]. Elle est composée, à la Chine, de seize étoiles, qui ont à-peu-près la forme d'un poisson : une grande partie est dans andromède ; le reste dans les poissons. Alferghani les place dans le poisson boréal. Cazwini dit que ce sont un grand nombre d'étoiles formant une espèce de poisson ; qu'on les nomme encore *rescha*, et qu'elles s'étendent en largeur, leur queue vers le midi, et leur tête vers le nord. Elles forment deux rangs, l'un au couchant, et l'autre au levant. Dans chacun de ces rangs il y a une étoile très-brillante ; ce sont celles-là qu'on observe. J'ai dit que les Indiens ne comptoient que vingt-sept constellations, à la suite desquelles ils placent *abigitten*, qu'on ne regarde pas comme telle : mais le P. Gaubil, dans sa note, dit qu'*abigitten* paroît devoir occuper un espace qui n'est pas imaginaire ; elle doit répondre à la constellation dont nous parlons.

16.ᵉ Constellation Chinoise, *leou* [*collectio fructuum decidentium*]. Ce sont trois étoiles, α, β, γ, à la tête du belier : cette cons-
Fig. 29. tellation répond à la première des Arabes, nommée *scharathan* ou *scharathain*, c'est-à-dire, les deux *scharath*. Alferghani dit que ce sont deux étoiles brillantes et séparées, dans la tête du belier, avec une plus petite au nord. Cazwini les place aux cornes du belier, et nomme *nateh* la petite qui est au-dessus. Il ajoute qu'elles forment entre elles le creux d'un arc. Les trois ensemble s'appellent *al aschrath* [les signes], parce qu'elles sont le signe de la nouvelle année. Les Cophtes, qui nomment cette constellation *pikutorion*, la comparent à un trépied. Le nom Chinois *leou*, signifie encore *lier, unir ensemble* ; et *scharath*, en arabe, signifie aussi un *lien*.

17.ᵉ Constellation Chinoise, *guei* [l'estomac, le ventre] : trois étoiles en forme de trépied dans la fleur-de-lis, ou la mouche. Cette
Fig. 30. constellation répond à la 2.ᵉ des Arabes, qui l'appellent *botheïn* [petit ventre]. Suivant Alferghani, ce sont trois petites étoiles qu'il place au ventre du belier. Cazwini dit que ce sont trois étoiles cachées entre *scharataïn* et *thouraïa*.

18.ᵉ Constellation Chinoise, *mao* [l'abondance, la fertilité] : amas de sept étoiles dans le taureau ; ce sont les pléiades. Cazwini
Fig. 31. dit que cette constellation est composée de six étoiles, mais qu'on en aperçoit beaucoup d'autres qui sont cachées, et que, comme cette constellation est très-remarquable, on la nomme encore

nadjm

nadjm [l'astre]. Son nom ordinaire est *thouraïa*, qui veut dire l'*abondance;* c'est la troisième maison de la lune des Arabes. Hyde cite un auteur Arabe suivant lequel on l'appelle encore la *poule céleste;* nous la nommons aussi la *poussinière.* Le même savant dit que les Perses appellent les pléiades *peroué*z; et le P. Gaubil assure que la constellation *critica* des Indiens répond aux pléiades. Comme, dans l'ordre qu'on donne aux constellations chez les Perses et les Indiens, celle-ci se trouve à la troisième place, et que par-là elle répond à *thouraïa* des Arabes, qui est la troisième de leurs constellations, il résulte de là que, chez les Perses et les Indiens, on suit, pour ces vingt-huit constellations, le même ordre que chez les Arabes, qui commencent par celle du belier : cette disposition sert, comme je l'ai déjà observé, à nous faire connoître l'ordre et la position des constellations Persanes et Indiennes.

19.e Constellation Chinoise, *pi* ou *pie,* qui veut dire *finir, achever.* Elle est composée de sept étoiles et deux petites du taureau ; ce sont les hyades, dont la principale est nommée chez les Arabes, *debaran,* terme qui veut dire également *finir, achever, suivre.* C'est l'œil du taureau, ou la 4.e constellation Arabe. Alferghani dit que c'est une grande étoile qu'on appelle encore *fanic,* et qui est accompagnée de plusieurs petites, qu'on nomme *calaïs* [*camelæ juvencæ,* les jeunes chamelles]. Cazwini dit que la grande étoile rouge qui suit les pléiades (aldébaran), est encore nommée *tabi al noudgioum* [qui suit les étoiles]. Devant aldébaran, il y a plusieurs autres étoiles entre lesquelles on en distingue deux petites, nommées *kalb* [le chien], et quelques autres nommées *calasa* [chamelle]. Aldébaran étoit adoré par les anciens Arabes. *Fig. 32.*

20.e Constellation des Chinois, *tsu* [corne, bec]. Elle est, disent-ils, comme la houpe de *tsan,* autre constellation. Elle consiste en trois étoiles λ, 1 et 2 de φ, qui sont dans la tête d'orion. Chez les Arabes, c'est la 5.e constellation, appelée *hekaa* ou *ras al dgiouza.* Le premier mot signifie *une chose brillante et éminente,* comme la marque blanche à la tête d'un cheval; et le second, *tête de dgiouza :* les Arabes placent cette constellation dans la tête d'orion. Les Chinois la disposent en forme de trépied ; et c'est aussi la forme que lui donnent les Arabes, qui la nomment encore *athafi* [trépied]. *Fig. 33.*

21.e Constellation Chinoise, *tsan*, qui signifie *ajouter, mettre entre deux*, et de plus, *saluer quelqu'un*. Elle est composée de dix
Fig. 34. étoiles α, γ, ζ, ε, δ, κ, β, ι, θ, *c*, placées dans orion, et répond à la sixième des Arabes, nommée *henaa*, mot qui veut dire *se soumettre, se courber devant quelqu'un*. Les Arabes nomment orion *dgiabbar* [le géant *ou* le brave].

Suivant Alferghani, cette constellation est formée de deux étoiles séparées, dont celle du nord est la plus brillante; il les place entre les pieds des gémeaux.

Suivant Cazwini, il y en a cinq. Des deux premières, l'une est appelée *alzar* ou *alraz*, et l'autre, *maïsan* (elle étoit adorée par les anciens Arabes); trois autres les environnent : ce qui fait quatre qui se suivent latéralement, et une au-dessous. Cazwini cite Adham Alabadi, qui dit que c'est l'arc de *dgiouza*, avec lequel il lance ses flèches sur les pattes du lion. Il compte huit étoiles en forme d'arc ; la poignée de l'arc est *zar* et *maïsan*. Les Chinois appellent les trois qui sont entre les jambes d'orion, *fa* [combattre], ce qui revient à l'idée de géant et de brave.

CONSTELLATIONS MÉRIDIONALES.

22.e Constellation Chinoise, *tsing* [le puits], composée de huit
Fig. 35. étoiles des gémeaux, ε, *d*, ζ, λ, μ, ν, γ, ξ, ou ε, *d*, ζ, λ, ξ, γ, ν, μ. Elle répond à la septième des Arabes, nommée *dheraa* [bras *ou* coudée], ce qui paroît n'avoir aucun rapport avec le nom Chinois: mais les Cophtes, qui la nomment de même *pimahi* [coudée], et *pimahi entekeon* [coudée du Nil], parce qu'alors (c'est-à-dire, lors du lever héliaque de cette constellation) on commençoit à examiner l'accroissement du Nil, nous indiquent la coïncidence de ces deux mots. On sait que les coudées, destinées à mesurer la hauteur du Nil, étoient placées dans des puits. Les Arabes, pour désigner cette constellation, auront pris la mesure dont on se servoit; et les Chinois, le lieu où on la plaçoit. En conséquence, les Arabes ne lui assignent que deux étoiles, qui présentent la figure d'une coudée ; et les Chinois, huit, qui sont l'image de la forme qu'ils donnoient à leurs puits anciens. Alferghani met ces étoiles dans la tête des gémeaux.

23.e Constellation Chinoise, *kuei* [un mort], ou *yu kuei* [porter

un mort]. Elle est composée de quatre étoiles δ, γ, ν, θ, dans l'écrevisse; elle répond à la huitième des Arabes, nommée *nethra*, qui signifie *mourir*. Fig. 36.

Suivant Alferghani, ce sont deux petites étoiles dans la bouche du lion, mais placées par Ptolémée dans le corps du cancer. Cazwini assigne dix étoiles à cette constellation, qu'il compare à une marmite. Suivant les Chinois, elle préside à la mort et aux maladies; suivant Cazwini, c'est lorsque la lune se trouve dans cette *maison*, que soufflent des vents empoisonnés qui causent de grands dommages aux hommes, aux fruits et aux grains.

24.e Constellation Chinoise, *lieou* [un saule], parce qu'elle ressemble à cet arbre, dont la tête est courbée. Elle contient huit étoiles θ, ω, ζ, ε, δ, σ, η, ρ, de l'hydre femelle, et répond à la neuvième constellation des Arabes, appelée *tharfa* [l'œil]. Ce mot peut aussi désigner l'arbre nommé *tamarisc*. Alferghani ne donne à cette constellation que deux petites étoiles, que les Arabes nomment les *yeux du lion;* Cazwini ne lui en assigne également que deux petites qui présentent entre elles une sorte de courbure; ce qui suppose qu'il les regarde comme unies par une ligne courbe, ainsi que je l'ai remarqué plus haut. Fig. 37.

Voyez ci-dev. p. 410, ligne 28.

25.e Constellation Chinoise, *sing* [un astre]. Elle est composée de sept étoiles ι, 1 et 2 de τ, α, et trois petites dans l'hydre femelle; elle répond à la dixième des Arabes, nommée *dgiabha* [le front]: c'est le front du lion, formé de trois, ou, selon d'autres, de quatre étoiles. Fig. 38.

26.e Constellation Chinoise, *tchang* [tendre un arc]. Elle est composée de six étoiles, ϕ, μ, λ, $\varkappa$, et deux petites dans l'hydre. Les Arabes la nomment *zoubra*, mot qui signifie *repletus, validus, patens;* elle est leur onzième constellation, et ils lui assignent deux étoiles très-brillantes. Firouzabadi, qui les place dans le lion, les nomme *khera [latrinæ];* Cazwini dit que ce sont les crins du lion qu'il dresse lorsqu'il est en colère. L'une de ces deux étoiles est plus brillante que l'autre. Fig. 39.

27.e Constellation Chinoise, *ye* [aile, secourir], composée de vingt-deux étoiles dans le crater et l'hydre. Elle répond à la douzième des Arabes, appelée *sarfa*, c'est-à-dire, *changement*. Les Arabes ne lui attribuent qu'une étoile, qu'ils placent dans le Fig. 40.

lion. Alferghani la met à la queue, d'autres au cœur. Cazwini dit qu'on la nomme *sarfa*, à cause du changement qui se fait alors (lors du lever héliaque de cette constellation, quand le soleil l'ayant quittée, on commence à la revoir), dans la chaleur, qui diminue.

28.e Constellation Chinoise, *tchin;* c'est le bois mis en travers à l'attelage d'un char, le morceau de bois placé sous les cordes d'un instrument de musique. Elle est composée de quatre étoiles prin-
Fig. 41. cipales, β, δ, γ, ε, dans le corbeau, et répond à la treizième des Arabes, appelée *aoua [vociferator],* qu'il ne faut pas confondre avec un autre *aoua* qui est dans le bouvier; celle dont il s'agit ici, est dans la vierge. Suivant les Chinois, cette constellation préside à la musique, aux chants et aux clameurs; ce qui revient au sens du mot Arabe *aoua [clamare, vociferator].* Les Arabes attribuent à cette constellation six à sept étoiles; Cazwini dit qu'on les compare à des chiens qui suivent le lion, et qui par conséquent aboient.

Voilà, chez les Arabes, les Perses, les Cophtes, les Chinois et les Indiens, vingt-huit constellations qui portent, chez toutes ces nations, à-peu-près les mêmes noms; car on ne peut disconvenir que plusieurs de ces noms ne soient une traduction l'un de l'autre. Elles occupent les mêmes places, et sont en général formées chez ces divers peuples des mêmes étoiles: plusieurs ont chez tous ces peuples le même nombre d'étoiles; et si quelques-unes en ont plus chez un peuple que chez l'autre, on a vu aussi que chez le même peuple on n'étoit pas toujours d'accord à cet égard; ce qui vient de ce que les uns y ont compris de petites étoiles intermédiaires et peu visibles que d'autres ont négligées, et n'empêche pas qu'il ne s'agisse toujours de la même constellation. En effet, dans un calendrier Chinois de l'année 1785, les étoiles de ces mêmes constellations sont en plus grand nombre que dans d'autres traités d'astronomie. Les Arabes varient également à cet égard.

En général, tous ces anciens peuples de l'Asie ont suivi dans la marche de leurs connoissances, les voies les plus simples et les plus faciles. Nous avons vu précédemment que, voulant développer l'accroissement et la diminution successive de la puissance des élémens, ils ont établi douze termes, le développement des germes, le retour des feuilles, le passage des boutons aux fleurs et de celles-ci aux fruits, la maturité des fruits, le temps des récoltes et des différens

travaux. Voilà l'idée qu'ils ont suivie pour former une année des élémens. Lorsqu'ils ont voulu diviser le temps d'après la marche des astres, ils ont pris certaines étoiles qu'ils ont rassemblées en constellations; et, il faut l'avouer, il est beaucoup plus facile de distinguer dans le ciel leurs vingt-huit constellations que nos douze signes du zodiaque, qui ne présentent à l'œil aucune figure sensible. Les Orientaux semblent, à cet égard, avoir copié le ciel, en saisissant les différens groupes qu'ils apercevoient. En effet, quiconque regarde le ciel, ne peut distinguer dans la grande ourse que les sept étoiles principales; dans le taureau, que les pléiades, qui sont formées par un amas d'étoiles. Les Orientaux ont fait de ces groupes ou amas différentes constellations, auxquelles ils ont donné, ou des noms analogues à la figure que ces étoiles forment, et que tout homme peut apercevoir, tels que ceux de *trépied*, de *couronne*, de *lance*, de *vase*, *&c.*, ou des noms emblématiques destinés à exprimer les influences de ces astres; et tels sont les noms de femmes et d'animaux de différentes espèces donnés à plusieurs de ces constellations.

On voit, par cet exposé, que ces vingt-huit constellations employées par les Orientaux, et qui, chez les Chinois, président sur les autres étoiles voisines et inférieures dont elles sont les directrices et les surveillantes, occupent toute la place assignée à nos douze signes du zodiaque, qu'elles en remplissent toutes les fonctions, et que les Orientaux s'en servent comme nous nous servons de nos signes, qui disparoissent, les étoiles dont nous les formons étant les mêmes dont se composent ces vingt-huit constellations principales et quelques autres inférieures qui dépendent d'elles. Nos signes sont donc inutiles, à cet égard, aux Orientaux; je dis à cet égard, c'est-à-dire relativement à l'indication de la marche des étoiles et des temps : cette indication étoit réservée à la lune; et c'est pour cette raison que ces constellations sont appelées *habitations de la lune.* Quant au soleil, on ne le considéroit que comme le symbole du principe générateur, dont la puissance s'étend sur toutes les parties de la nature, et leur distribue sa force génératrice, sujette en même temps à douze révolutions, dont six pour son accroissement, et six pour sa diminution; en sorte que tous les ans il semble renaître au solstice d'hiver, comme je l'ai dit. Les symboles par lesquels on a

représenté ces douze situations annuelles ayant un rapport indirect avec les douze divisions du cercle zodiacal, auront été pris par les Grecs pour autant de signes ou constellations, quoique les étoiles qui y étoient contenues ne pussent former, par leur position, une figure semblable à l'animal dont on leur a imposé le nom. Dans le système Chinois, on ne voit aucune trace du zodiaque Grec, parce que les Chinois n'en font aucun usage, et qu'ils ne l'ont pas adopté, quoique, dans des temps postérieurs, ils l'aient connu. Quant aux Arabes modernes, en le recevant des Grecs, ils ont conservé une grande partie de leurs anciennes constellations, qui n'ont aucun rapport avec ce zodiaque, qu'on ne doit considérer que comme un encadrement étranger qui leur sert d'enveloppe. Dans la description qu'ils font de leur ciel, et en parlant des douze signes Grecs, ils observent qu'un tel signe est composé de tant d'étoiles, dont tel nombre est dans la figure, et tel autre au dehors, quoiqu'il fasse partie du signe; ensuite ils indiquent ces étoiles par des noms qui ont rapport à la figure, comme la *tête*, les *pieds*, *&c.* de l'animal. C'est parmi ces dénominations qu'on trouve, comme je l'ai remarqué, des noms absolument étrangers à ces figures, et qui appartiennent à d'autres constellations moins étendues, et formées d'étoiles qui souvent ne se trouvent pas toutes dans un seul signe. On voit donc ici un autre système, qui est celui que ces peuples avoient plus anciennement.

Les Arabes ont divisé ces vingt-huit constellations en deux parties : les quatorze premières sont appelées *schamia* ou Syriennes, c'est-à-dire, septentrionales ou de la gauche; les quatorze autres, *yaminia*, de l'Yémen, c'est-à-dire, méridionales ou de la droite, parce qu'en regardant l'orient, on a à sa gauche la Syrie, appelée par cette raison *Scham*, et à sa droite, l'Arabie, nommée, par la même analogie, *Yémen*.

Les Chinois les ont partagées en quatre divisions, sept orientales, sept septentrionales, sept occidentales et sept méridionales. Chacune de ces parties est soumise à un génie émané de l'un des quatre élémens, qui les dirige. Les sept de l'orient ont pour génie directeur un dragon caché, qui préside à l'orient, à l'élément de l'air supérieur et au printemps. Les sept constellations septentrionales sont sous la direction d'un génie appelé *hiuen-vou* [le guerrier

Matuolin, l. 279.

caché], qui préside à l'hiver, au nord et à l'eau. Un tigre blanc préside aux sept constellations occidentales, et régit l'automne et l'air inférieur. Quelques auteurs disent que les génies de l'orient et de l'occident, le dragon et le tigre blanc, ont la tête vers le midi, et la queue au nord. Les sept constellations du midi sont présidées par un oiseau rouge qui commande à l'été et au feu. La tête des deux génies du midi et du nord est vers l'occident, et la queue vers l'orient.

Je ne m'arrête sur ces détails, en apparence minutieux, que parce qu'ils nous fournissent des rapprochemens assez singuliers. Nous avons vu chez les Perses les génies des élémens placés aux quatre coins du ciel pour surveiller toutes les étoiles, *Taschter* à l'orient, *Satevis* à l'occident, *Venand* au midi, et *Aftorang* au nord. Ces génies se changent en différentes formes d'animaux: *Taschter*, par exemple, qui est le génie de l'eau, et qui préside à l'est, a non-seulement la figure d'un taureau, avec des cornes d'or, mais il prend encore celle d'un cheval. Ces métamorphoses ont pu varier suivant les différentes nations : mais on aperçoit toujours ici le même fond de système, ou quelques-unes de ses parties; système conservé en entier chez les Chinois. Nous en retrouvons également des vestiges chez les Arabes. Du côté des gémeaux, on trouve un grand lion, qui occupe un vaste espace et plusieurs constellations. Il y a dans les gémeaux une étoile qu'ils appellent *dheraa alasad almabsoutha* [pied étendu du lion]; dans le chien antérieur, on trouve *dheraa almacboudha* [pied retiré du lion]; dans l'écrevisse, *ounf alasad* [le nez du lion], et *tharf alasad* [l'œil du lion]; dans le lion, *kalb alasad* [le cœur du lion], *zobrat alasad* [les crins du lion]; dans la vierge, *ouarae alasad* [le derrière du lion]; dans le corbeau, *adgiaz alasad [clunes leonis]*; dans la vierge encore, *sac alasad* [la cuisse du lion]; c'est ce qu'on appelle *sounboulé* ou l'*épi*. Voilà donc, pour le lion, une étendue beaucoup plus considérable que celle que nous lui donnons; ce qui me fait croire qu'il est là comme la figure d'un génie des élémens. Il occupe en effet sept constellations; savoir, la septième, *dheraa*, et les suivantes, *nathra*, *tharpha*, *agiabha*, *zoubra*, *sarfa* et *aoua*, qui sont précisément les sept constellations méridionales des Chinois, *ting*, *kuei*, *lieou*, *sing*, *tchang*, *ye* et *tchin*,

Boundehesch, dans le Zend-av. tom. II, p. 349.

présidées, selon eux, par un oiseau rouge qui règne en été. C'est conséquemment le *venand* des Perses.

D'après ces traces de l'ancien système astronomique que nous trouvons chez les Perses, les Chinois et les Arabes, je suis tenté de croire que les Égyptiens plaçoient aussi dans le ciel quatre grands génies chargés de présider chacun à sept constellations, et que ces génies étoient, comme à la Chine, autant d'émanations ou mutations des élémens. Les figures de ces génies ont pu varier chez ces différentes nations: faute de secours, je ne puis déterminer quelles elles étoient chez les Égyptiens. Il paroît que les Arabes, comme on vient de le voir, avoient pour génie des sept constellations méridionales un lion.

Je ne puis négliger encore un autre rapport que j'aperçois entre les Perses et les Chinois; c'est un cinquième génie ou élément que l'un et l'autre de ces peuples placent au milieu des quatre autres. Ce génie est celui de la terre, que les Perses nomment *mesch*, fixé au milieu du ciel. C'est ainsi que les Chinois placent aussi un génie de la terre. Ils attribuent à chacun de ces cinq génies une saison ou une partie de l'année qu'ils déterminent à 72 jours, ce qui fait 360: mais comme l'année n'a que quatre parties, après 72 jours de règne de chacun des quatre génies élémentaires, ils en mettent pour celui de la terre 18, qui, ainsi répétés quatre fois, font aussi 72 jours. Par ce moyen, le génie de la terre a comme les autres son règne de 72 jours. Les Chinois célèbrent la fête de ce génie entre l'été et l'automne.

Afin de donner une idée plus exacte de tout ce système, je vais présenter sous un même coup-d'œil les signes des Grecs, et ceux des Chinois et des Arabes.

1. Le Belier.

Chez les Chinois, il est occupé par deux constellations principales,	Chez les Arabes, par celles-ci, qui répondent à celles des Chinois:
Leou,	*Scharathan.*
Guei;	*Bothaïn.*
et par deux petites inférieures.	Une petite.

2.

2. LE TAUREAU.	
Mao.	*Thouraïa.*
Pie,	*Aldebaran.*
et huit petites.	Trois petites.
3. LES GÉMEAUX.	
Tsu dans orion.	*Hekaa* dans orion.
Tsan dans orion.	*Henaa* dans orion, ou, selon d'autres, dans les gémeaux.
Tsing dans les gémeaux.	*Dheraa* dans les gémeaux.
4. LE CANCER.	
Kuei,	*Nethra.*
et trois petites.	Trois petites.
5. LE LION.	
Lieou dans l'hydre femelle.	*Tharfa.*
Sing dans l'hydre femelle.	*Dgiabha.*
Tchang dans l'hydre femelle.	*Zoubra.*
Toutes les étoiles du lion des Grecs sont occupées par dix-sept petites constellations.	Deux petites.
Ye dans l'hydre femelle, et le crater.	*Sarfa.*
6. LA VIERGE.	
Tchin dans le corbeau.	*Aoua.*
Kio dans la vierge.	*Semac alazal.*
Kang.	*Ghafr.*
Quatorze petites, et partie de la suivante *zoubana.*	
7. LA BALANCE.	
Ti,	*Zoubana.*
et deux petites.	Cazwini dit qu'il n'y a pas d'étoiles remarquables.
8. LE SCORPION.	
Fong.	*Aklil.*
Sin.	*Kalb.*
Ouei,	*Schoulah.*
et six petites.	Deux petites.

9. LE SAGITTAIRE.

Ki.	*Naaïm.*
Teou,	*Balada.*
et six petites.	Deux petites

10. LE CAPRICORNE.

Nieou.	*Saad addhabih.*
16 petites, et quelques-unes du verseau.	Une petite.

11. LE VERSEAU.

Niu.	*Saad bala.*
Hiu dans le petit cheval.	*Saad assooud.*
Guei.	*Saad akhbia.*
13 petites et quelques-unes du capricorne.	Une petite.

12. LES POISSONS.

Kuei dans andromède.	*Rescha* dans andromède.
Che dans pégase.	*Faragh almoucaddem* dans pégase.
Pie dans andromède et pégase, et quatre petites.	*Faragh almouakkhar* dans pégase et andromède.

Ces constellations, chez les Chinois, tiennent lieu, comme je l'ai dit, de nos signes du zodiaque; les Arabes s'en servent au même usage : ils observent, sous chacune de ces constellations, les variations des temps et des saisons, et, dans l'astrologie, leurs diverses influences, bonnes ou mauvaises, selon qu'elles sont combinées avec les planètes. Chez les Chinois, elles sont les génies tutélaires des provinces et des villes : mais ces peuples en ont fait encore un autre usage assez singulier, et dont je ne trouve pas d'exemple ailleurs; c'est toujours relativement à la distribution du temps, dont la lune, chez les Orientaux, paroît avoir été la directrice. Ces 28 constellations forment, à la Chine, un cycle de 28 jours; en sorte que, suivant la remarque du P. Gaubil, la 4.e, la 11.e, la 18.e et la 25.e tombent toujours à un jour qui répond à notre dimanche, et par conséquent les autres à un des jours de notre semaine, et toujours au même. Le P. Gaubil, qui cite ce fait, dit qu'il ignore si l'usage en est ancien. Il se borne à cette simple

indication, que je crois devoir développer davantage, afin de faire voir cette correspondance :

1. *Kio.*	Jeudi.	Jupiter.	15. *Kuei.*	Jeudi.	Jupiter.
2. *Kang.*	Vendredi.	Vénus.	16. *Leou.*	Vendredi.	Vénus.
3. *Ti.*	Samedi.	Saturne.	17. *Ouei.*	Samedi.	Saturne.
4. *Fang.*	*Dimanche.*	Le Soleil.	18. *Mao.*	*Dimanche.*	Le Soleil.
5. *Sin.*	Lundi.	La Lune.	19. *Pi.*	Lundi.	La Lune.
6. *Ouei.*	Mardi.	Mars.	20. *Tsan.*	Mardi.	Mars.
7. *Ki.*	Mercredi.	Mercure.	21. *Tsa.*	Mercredi.	Mercure.
8. *Teou.*	Jeudi.	Jupiter.	22. *Tsing.*	Jeudi.	Jupiter.
9. *Nieou.*	Vendredi.	Vénus.	23. *Kuei.*	Vendredi.	Vénus.
10. *Niu.*	Samedi.	Saturne.	24. *Lieou,*	Samedi.	Saturne.
11. *Hiu.*	*Dimanche.*	Le Soleil.	25. *Sing.*	*Dimanche.*	Le Soleil.
12. *Ouei.*	Lundi.	La Lune.	26. *Tchang.*	Lundi.	La Lune.
13. *Che.*	Mardi.	Mars.	27. *Ye.*	Mardi.	Mars.
14. *Pi.*	Mercredi.	Mercure.	28. *Tchin.*	Mercredi.	Mercure.

J'ai entre les mains divers almanachs Chinois où tous les jours de chaque mois sont ainsi désignés ; et ce cycle de jours court dans toute l'année, l'un succédant à l'autre régulièrement et sans interruption : comme chaque mois a plus de 28 jours, il en résulte que ces cycles courans ne commencent plus avec chacun de ces mois. De plus, on y joint les planètes et les élémens ; mais chacun de ceux-ci préside à deux jours de suite dans le calendrier, quoique chacune de ces constellations soit sous la direction d'une seule planète. Dans un almanach de la 50.ᵉ année du règne de Kien-long (1785), le commencement de la première lune est marqué par la constellation *pi*, ou la 14.ᵉ, qui indique le mercredi, ce qui répond exactement chez nous au mercredi 9 de février, marqué aussi nouvelle lune.

Dans cet ordre de constellations, on voit que la planète de mercure accompagne le jour de la constellation *pi*. Les Chinois y joignent encore un élément ou divinité élémentaire. Ici c'est *kin*, le métal ; mais les élémens président toujours à deux jours de suite : ainsi, *kin* préside ici au mardi et au mercredi ; au jeudi et au vendredi, c'est *mo*, le bois ou l'air ; au samedi et au dimanche, c'est *choui*, l'eau ; au lundi et au mardi, c'est *tou*, la terre ; au mercredi et au jeudi, c'est *ho*, le feu : ensuite revient *mo*, le bois, au vendredi

et au samedi. Ainsi, pour les planètes, c'est toujours la même qui préside au même jour de la semaine ; mais pour les élémens qui président chacun à deux jours de suite, l'ordre varie *(b)*.

Ce cycle de 28 constellations, dont chacune est appliquée à un jour, et toujours au même jour de la semaine, a quelque rapport avec celui de nos lettres dominicales.

Quant aux élémens qui président également aux jours, ils ne sont pas précisément les cinq premiers élémens, mais des modifications de ceux-ci, portées au nombre de 30, en sorte qu'à la Chine ils occupent, comme je l'ai dit, chacun deux jours, et dominent sur 60 jours, qui forment le cycle Chinois de 60. Ainsi, pour le feu, par exemple, il y a le feu des âtres, celui qui est sur les montagnes, celui qui est dans leur intérieur, celui du tonnerre, celui des lampes, celui qui est au ciel. Pour l'eau, il y a l'eau des torrens, celle des fontaines, celle des fleuves, celle des mers, celle du fleuve céleste [la voie lactée], &c. J'ai déjà dit que les Perses donnoient également à chaque jour du mois un nom de divinité : il résulte de là qu'il faut toujours distinguer un calendrier consacré à la marche et aux productions des élémens, et un autre appliqué à l'état du ciel relativement aux étoiles et aux planètes. Toutes ces étoiles étoient même chez les anciens sous l'inspection des élémens, qui étoient le principal objet de leur attention, parce que, dans leur système, les étoiles n'étoient que des émanations secondaires des élémens.

De ce système général de l'administration céleste, c'est-à-dire, des simples étoiles régies par les planètes, et celles-ci par des élémens

(b) Les Chinois donnent aux planètes et aux élémens les mêmes noms ; mais on les distingue en ce qu'ils comptent cinq des uns et sept des autres.

ÉLÉMENS.	PLANÈTES.
1. *Mo*, le bois ou l'air supérieur.	1. Jupiter.
2. *Choui*, l'eau.	2. Mercure.
3. *Kin*, le métal, l'air inférieur.	3. Vénus.
4. *Ho*, le feu.	4. Mars.
5. *Tou*, la terre.	5. Saturne.
	6. *Ye*, le Soleil.
	7. *Yue*, la Lune.

Ils nomment les élémens, les cinq *hing*, ou acteurs; et les planètes *tsie tching*, les sept directeurs.

secondaires ou émanations des premiers élémens, dérivent trois manières de distinguer les jours : 1.° par des noms d'étoiles, comme nous le voyons à la Chine; 2.° par ceux des planètes, ce qui a été admis par différens peuples; 3.° par ceux des élémens secondaires. C'est d'après ce système, que nous voyons chez les Babyloniens trente divinités, dont chacune présidoit à un jour. Les Chinois ont conservé les trois méthodes; mais ils donnent deux jours à un élément. Les Perses ont aussi attribué une divinité à chacun des jours du mois; ce qui fait trente divinités qui président aux productions physiques, et par conséquent appartiennent aux élémens : les noms même de leurs douze mois tiennent à ce système, et sont relatifs aux élémens; c'est ce qu'on peut voir dans Hyde, qui a rapporté la signification de tous ces noms, d'après les auteurs Orientaux. Ainsi *Ardibehescht* est le nom d'un ange qui présidoit au feu et aux foyers; *Esphendarmaz*, est celui de l'ange qui présidoit aux arbres et aux forêts; *Aban* est l'ange qui présidoit au fer. Je me borne à ces exemples. On peut consulter à ce sujet l'ouvrage de Hyde, qui est rempli de la plus profonde érudition et de recherches prodigieuses.

Hyde, de Rel. vet. Pers. c. 19 et 20.

Je pourrois m'étendre également sur toutes les autres constellations qui sont placées au sud et au nord de ces vingt-huit; telles sont chez nous, dans le nord, la grande ourse, le dragon, céphée, le bouvier, la couronne, &c.; dans le midi, la baleine, orion, l'éridan, &c. : mais au lieu d'un simple mémoire, je serois obligé de faire un volume. Je me borne donc à quelques exemples qui prouvent que les Arabes, en admettant les noms de toutes ces constellations Grecques, ne les ont pas prises telles que les Grecs les concevoient, et qu'ils ont laissé subsister sous la dénomination Grecque les constellations qu'ils connoissoient plus anciennement; en sorte qu'ils en ont réuni plusieurs pour en former une des Grecs, et que ces constellations, plus ou moins étendues, présentent, comme celles du zodiaque, un système différent de celui des Grecs. A l'égard des Chinois, ils n'ont aucune connoissance des autres constellations des Grecs. Quant aux anciens Perses et aux Indiens, les monumens qui pourroient nous instruire à ce sujet, nous manquent.

Chez les Arabes, il n'est question de la grande ourse que d'après les Grecs. Les Arabes nomment les sept principales étoiles, les *benat*

naasch, ou les filles, c'est-à-dire, les étoiles du cercueil ; les quatre du carré sont le *cercueil;* les trois qui forment la queue, sont proprement les *filles* du cercueil, et toutes portent chacune un nom différent. Chez les Chinois, c'est un boisseau qui étoit la mesure de tous les biens et de tous les maux.

Dans le dragon, au lieu de cet animal, les Arabes ont placé plusieurs constellations, le sauteur, les joueurs d'instrumens, les griffes du loup ;

Dans la couronne, le bâton du matin, le plat des pauvres ;

Dans l'éridan, le nid des autruches et leurs petits, &c.

Chez les Chinois, on a déjà vu deux vastes palais et un marché qui occupent une grande étendue du ciel dans la partie du nord ; mais on n'y trouve rien qui ait rapport aux figures des Grecs. Les Chinois ont connu peu d'étoiles dans le midi ; ils ne s'étendent guère au-delà de l'hydre et du corbeau, et leur ciel astronomique est composé différemment de celui des Grecs : dès-lors on ne peut tirer, des constellations et des signes des Grecs, aucune induction en ce qui concerne les Arabes et les Chinois ; j'ajoute, d'après ce que j'ai rapporté plus haut, les Égyptiens, les Perses et les Indiens. Les Chinois ont quelques amas ou groupes d'étoiles auxquels ils donnent le nom de *trônes :* nous retrouvons une pareille dénomination chez les Arabes ; et ces noms indiquent des constellations qui occupent une place inférieure à celle d'une autre constellation dont elles sont appelées le *trône.* Ainsi il y a les *benat naasch* et le *trône des benat naasch.* Il en est de même de plusieurs autres constellations, qui toutes sont dominées les unes par les autres.

Les noms de *grand chien [kalb-alkabir],* et de *petit chien [kalb-assaghir],* chez les Arabes, ne sont que des traductions de ceux qui étoient employés chez les Grecs ; mais les Arabes, en les admettant, ont conservé aussi leurs anciens noms, parce qu'avant le mahométisme ils adoroient la première de ces étoiles. Ils donnent à l'une et à l'autre le nom de شعري *schiri*, qui est visiblement *sirius.* La première est surnommée *alabour* العبور, *schiri al abour,* ou *schiri* la passante, parce qu'elle s'en va et traverse la voie lactée ; l'autre, ou le petit chien, est appelée *schiri alghomaïsa,* ou *schiri* la pleureuse, parce que, ces deux étoiles étant regardées comme deux

sœurs, cette dernière est censée verser des larmes sur le départ de la première *(c)*. Les Égyptiens appeloient la canicule l'*astre d'Isis*. Il ne s'agit ici que de la principale étoile. Plusieurs autres étoiles de la constellation entière des Grecs en forment, dans le système des Arabes, une autre appelée *adari*, ou des *vierges*, et une troisième nommée des *singes, couroud*. On voit donc ici, auprès de cet *astre*, une suite de femmes ou de filles. Le nom de *schiri* signifie *chevelue*.

Hor. Apoll. Hier. 3.

On appelle encore ces deux étoiles *sohaïl;* le grand chien est *sohaïl alyamania;* le petit chien est *sohaïl asschamia* ou *ghomaïsa (d)* la pleureuse : mais les Arabes admettent une troisième étoile du même nom ; c'est l'étoile de canope, *sohaïl alithlâc* ou *sohaïl la répudiée*, probablement à cause de son grand éloignement vers le midi.

Je ne dois point oublier ici les étoiles errantes et les planètes qui, quoiqu'elles ne soient pas représentées sur les planisphères, tiennent chez les anciens une place dans le système général : les planètes, entre autres, ont été observées par tous les peuples de l'antiquité ; elles jouent un grand rôle dans l'astrologie ; et on remarquoit avec soin tous leurs mouvemens. Les Chaldéens, comme je l'ai dit, les appeloient les *interprètes ;* d'autres étoiles étoient qualifiées du titre de *conseillers,* d'autres de celui de *messagers ;* ce qui suppose une espèce de cour céleste composée de différens officiers. Nous n'avons pas de monumens pour pouvoir former cette cour, admise par les Chaldéens, et la représenter en détail ; mais, à leur défaut, j'ai cru devoir citer le système Chinois, qui paroît être le même.

(c) Quelque ridicule que paroisse cette explication étymologique des noms que les Arabes donnent à sirius et procyon, puisque les étoiles fixes conservant toujours entre elles les mêmes positions respectives, sirius ne peut ni traverser la voie lactée, ni même s'en approcher; cependant elle est rapportée dans le dictionnaire Kamous, comme l'une des fables adoptées par les Arabes. M. Delambre observe que procyon étant 21^{d} plus haut que sirius, sirius demeure beaucoup moins de temps sur l'horizon : circonstance qui semble pouvoir offrir une explication plus raisonnable des dénominations Arabes de ces deux étoiles ; car on peut supposer que *schiri* la pleureuse donne des larmes à la disparition de sa sœur. Par le mouvement diurne des étoiles, observe encore M. Delambre, sirius paroît fuir devant procyon : ce qui pourroit fournir encore une autre explication. Sirius, par ce mouvement, paroîtroit plutôt fuir la voie lactée que s'y perdre ; tandis que procyon sembleroit plutôt vouloir s'en approcher. *Voyez* T. Hyde, *Comment. in tab. stell. fix. Ulug beighi*, p. 64 et suiv. dans le *Syntag. dissert.* tom. I. *[S. de S.]*

(d) Schikard, qui a voulu expliquer ces noms, n'y a rien entendu, comme on le voit dans Cæsius; il prend *ghomaïsa* pour un sycomore.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit de ces deux palais célestes, où réside le premier principe de l'univers, qui, comme un grand souverain, y est accompagné des princes de sa famille, de ses ministres et de ses officiers. Les Chinois tiennent vraisemblablement ce système des Babyloniens; et comme ils écrivent depuis long-temps, ils ont pu le conserver. Ils attribuent aux planètes l'inspection sur les vingt-huit constellations, et fixent leur principal domicile dans certaines étoiles, d'où elles partent pour aller faire leur inspection dans la partie du ciel qui leur est assignée, et, après leur course, elles reviennent à leur domicile, où elles attendent respectueusement de nouveaux ordres pour repartir encore. On suppose qu'elles paroissent tantôt sous une forme, tantôt sous une autre; qu'elles peuvent changer leur marche ordinaire, et même qu'elles se convertissent en différentes comètes; et alors elles sont comme des envoyés extraordinaires qui parcourent des espaces immenses pour porter des ordres.

Ces planètes paroissent avoir encore un autre service analogue au précédent; c'est celui de surveiller les douze parties de l'année ou les douze mois. Un auteur Arabe anonyme dont je possède l'ouvrage, en parlant des mois Syriens et Cophtes, fait correspondre le mois *kanoun alaoual* à celui des Cophtes appelé *coïhac,* sous le sagittaire, et y joint le nom de *mouschtari*, qui est celui de la planète de jupiter : de même, au mois suivant, *kanoun alakher,* qui répond au capricorne, il nomme *zohal* ou saturne ; au mois *schabath,* où tombe le verseau, il place encore saturne, qui par-là occupe deux mois; au mois *houziran*, aux gémeaux, c'est *athared* ou mercure; au mois *ab*, au lion, c'est le soleil. Comme ce manuscrit est incomplet, je ne puis indiquer tous les mois ni l'ordre des planètes correspondantes à chaque mois; mais il en résulte toujours qu'on leur attribue une domination sur les mois et les signes du zodiaque : il en résulte encore, ce qui confirme ce que j'ai dit, que le soleil, dans le système oriental, doit être considéré sous deux points de vue, 1.° comme symbole d'un élément qui concourt aux productions de la nature; 2.° comme astre errant ou planète qui surveille les étoiles fixes.

Ce système de la domination des planètes, que les Arabes ont conservé, est fort ancien, puisque Julius Firmicus, qui a composé

composé un Traité d'astrologie d'après les principes des Égyptiens et des Chaldéens, nous offre la même idée. On peut consulter à ce sujet le savant et curieux Mémoire de M. l'abbé Barthélemi. Je me borne ici à faire remarquer la conformité qui se trouve entre notre auteur Arabe et les idées Égyptiennes et Chaldéennes rapportées par Julius Firmicus et par Macrobe. Ainsi les Arabes ont conservé à cet égard l'ancienne doctrine des Orientaux. Voici l'ordre rapporté par Julius Firmicus :

Le *soleil* au lion ; c'est précisément où l'auteur Arabe le place.

La *lune* à l'écrevisse, omise dans le manuscrit.

Vénus à la balance et au taureau, également omise.

Mercure aux gémeaux et à la vierge : dans le manuscrit, on ne voit que mercure aux gémeaux.

Je suis ici l'ordre donné par Firmicus aux planètes, sans le garantir ni prétendre qu'on ne puisse ranger différemment ces planètes entre elles, puisque dans les monumens d'Herculanum on les voit disposées en commençant par saturne, puis le soleil, la lune, mars, mercure, jupiter et vénus, ce qui est conforme à l'ordre Chinois. L'auteur Arabe que je cite, en joignant à ces planètes les signes des Grecs, n'oublie pas l'ancien système Oriental; mais il indique également les vingt-huit constellations. Ce sont donc les élémens qui sont les premiers dominateurs qui envoient les planètes comme des inspecteurs : toutes les étoiles fixes sont la *milice céleste* צבאות *[tsabaot]*, qu'elles surveilloient. Ce terme, employé dans l'Écriture, dérivé de צבא *tsaba [militia, exercitus, ministerium],* nous ramène au même système de gouvernement général admis dans les corps célestes par les Orientaux.

D'après ce système, dont je ne suis que l'historien, les Chinois ont donné différens noms à ces astres errans, formés les uns des autres par émanation ou mutation, et tous dérivés du premier principe de l'univers, l'origine de tout ce qui existe : ils les ont distingués en différentes classes. Ils en comptent douze dans la première ; c'est celle des étoiles qu'ils appellent *indicatives.* Les *étoiles roulantes* forment la seconde classe : ils les divisent en deux bandes. Dans la première, ils en comptent huit qui descendent d'en-haut; dans la seconde, cinq qui montent d'en-bas. Voilà bien exactement une idée empruntée des Babyloniens. La troisième

classe comprend les étoiles que nous appelons proprement les *comètes,* qui sont mauvaises en général, toutes dépendantes et émanées des planètes. On en compte sept pour jupiter, cinq pour mars, dix pour saturne, neuf pour vénus, et sept pour mercure. Chacune porte un nom particulier; et on prétend qu'elles ne peuvent paroître que dans certains jours de l'année, relativement à la planète dont elles dépendent, et qu'elles reviennent plusieurs fois, mais toujours chacune au temps convenable à la planète qui les envoie, et on indique les moyens de les reconnoître. Voilà donc le retour des comètes, et de plus le temps marqué où elles doivent arriver. Seroit-ce une pareille idée qui auroit fait dire que les Chaldéens pouvoient prédire le retour de ces astres? Chez les Chinois, ce retour n'est indiqué que d'après les principes de l'astrologie judiciaire, qui leur enseigne que telle comète dépendante, par exemple, de la planète jupiter, ne peut se montrer que dans une saison ou dans des jours soumis à cette planète : ce ne sont donc que des prédictions astrologiques.

Les Chinois ont une quatrième classe d'étoiles errantes qu'ils appellent *hôtes;* ce sont des étoiles qui parcourent toutes les autres constellations, et qui y résident pendant un temps plus ou moins long,

Telle est l'exposition du système Oriental sur le zodiaque, sur les autres parties du ciel, et en général sur toutes les constellations ainsi que sur les étoiles errantes; et l'on est obligé de convenir que ce système est absolument différent de celui des Grecs, que les constellations sont différemment rassemblées, qu'elles n'ont ni la même étendue ni le même nombre d'étoiles, et qu'ainsi on ne peut tirer de l'un et de l'autre les mêmes inductions.

Si tout ce que je propose dans ce Mémoire n'est pas également appuyé sur le témoignage des anciens, si je m'y livre quelquefois à des conjectures, elles ont au moins l'avantage de tenir au système général des Orientaux, et de paroître devoir en être le résultat. J'ose me flatter encore d'avoir donné sur le ciel astronomique de ces peuples, des idées dont on n'avoit aucune notion; elles sont puisées dans leurs propres livres, et elles ne souffrent à cet égard aucune difficulté.

OBSERVATIONS
SUR LA SITUATION DE QUELQUES PEUPLES DE LA BELGIQUE,
ET SUR LA POSITION DE QUELQUES PLACES DE CE PAYS LORS DE SA CONQUÊTE PAR LES ROMAINS (a).

Par N. Fréret.

On sait qu'au temps de César, la Gaule, comprise entre la Méditerranée, les Pyrénées, l'Océan, le Rhin et les Alpes, étoit divisée en quatre parties qui formoient de grandes cités ou ligues différentes. Lues en 1746.

Sous le nom de *Provincia*, ou *Provincia Narbonensis*, les Romains comprenoient ce qui forme aujourd'hui le Languedoc, la Provence et le Dauphiné : ce pays étoit occupé par des peuples particuliers, d'origine Celtique, mais peu unis entre eux, et qui n'avoient point de liaison avec ceux des trois autres parties de la Gaule.

Entre les Pyrénées et la Garonne, étoient placés les Aquitains, peuple d'origine Ibérique ou Espagnole. Le corps des Aquitains étoit peu nombreux, et avoit peu de liaisons avec les Gaulois naturels ; ces peuples parlant une autre langue et ayant des mœurs différentes de celles des Celtes.

Les deux autres corps étoient beaucoup plus considérables : le premier étoit celui des Celtes, ou Gaulois proprement dits ; ils étoient bornés en général par la Garonne, par l'Océan jusqu'à l'embouchure de la Seine, par une partie de cette rivière, par la Marne, par la chaîne du mont *Vosegus*, par le Rhône et par le mont *Gebenna*. Une description plus détaillée des limites des Celtes seroit trop longue, et n'est pas nécessaire ici.

(a) Ce Mémoire paroît avoir été composé en réponse à celui de M. Levesque de la Ravalière, intitulé *Éclaircissemens sur un passage du IV.e livre de la guerre des Gaules, par César*, et dont l'extrait est imprimé dans l'Histoire de l'Académie, *tom. XVIII, pag. 212.*

Au nord du pays des Celtes, étoient les Belges, qui occupoient la quatrième partie des Gaules. Les Helvétiens étoient Celtes, de même que quelques nations voisines dans l'Illyrie; et leur pays étoit compris dans la Gaule : mais ils prenoient rarement part aux guerres de ces deux peuples; ils formoient, en quelque façon, un corps séparé.

César dit qu'une partie considérable des Belges étoient Germains d'origine, et venus d'au-delà du Rhin; mais il y avoit plusieurs d'entre eux qui étoient d'anciens Celtes : tels étoient les *Morini*, les *Atrebates*, les *Caletes*, les *Velocasses*, les *Bellovaci*, les *Veromandui*, les *Suessiones*, les *Remi*, les *Mediomatrici* et les *Leuci*. Les noms des rivières, des forêts, des montagnes, des villes et des rois de ces peuples, sont pris de la langue Celtique, et se trouvent dans les cantons occupés par des nations purement Celtiques.

Parmi les nations Germaniques, il y en avoit de plusieurs espèces; quelques-unes, comme les *Treviri*, étoient établies anciennement en-deçà du Rhin : d'autres, comme les *Aduatici*, y étoient venues depuis moins de temps; en sorte qu'elles avoient conservé presque toute la férocité Germanique. Ces peuples, nouvellement établis dans la Gaule, ignoroient ou du moins négligeoient l'agriculture, n'habitoient guère que sous des cabanes, avoient peu de maisons et peu de villages, encore moins de villes, et retiroient leurs effets en temps de guerre dans des forts situés au milieu des bois et défendus par des abattis ou par des *plessis*, c'est-à-dire, par des espèces de haies d'arbres entrelacés et d'une grande épaisseur *(b)*.

Avant de parler des différentes expéditions de Jules César contre ces peuples, il est nécessaire de décrire en général leur situation, en rapprochant ce que César en dit en plusieurs endroits de ses Mémoires.

Les plus éloignés des Belges, par rapport aux Celtes, étoient les *Menapii*, qui s'étendoient le long du Rhin, en remontant depuis son embouchure, et occupoient en plusieurs endroits les deux bords du fleuve jusqu'au voisinage des *Ubii*, habitant même l'île où les Bataves s'établirent dans la suite, lorsqu'ils se séparèrent du reste

(b) César donne aux *Menapii*, voisins du Rhin, dans la Germanie, des maisons et des villages; *agros, ædificia vicosque habebant* (l. IV, cap. 4). Cependant Dion Cassius *(lib. XXXIX, cap. 44)* dit qu'ils habitent sous des huttes, ἐν χαλύϐαις.

des Celtes dont ils avoient fait partie. Mais, l'an 55 avant Jésus-Christ, les *Usipetes* et les *Tenchteres* leur enlevèrent ce qu'ils possédoient au-delà du Rhin, et désolèrent leur meilleur pays, qui étoit entre le Rhin et la Meuse, et devoit comprendre la Gueldre et une partie des duchés de Clèves et de Juliers, au nord et à l'orient de la *Roure* ou *Roer*, qui tombe dans la Meuse à Ruremonde.

Au midi de la Meuse, les *Menapii* devoient occuper le Brabant, entre la *Thille* ou Dyle, le *Démer*, l'Escaut et la Meuse, pays stérile, plein de landes, de bruyères, de marais et de bois. Tous les anciens qui ont parlé des Ménapiens, ont désigné leur pays par ces caractères *(c)*. Cette stérilité empêchoit que leurs forces ne répondissent à l'étendue du terrain qu'ils occupoient : car, dans la ligue des Belges contre César, l'an 57 avant Jésus-Christ, ils ne fournirent que neuf mille hommes; nombre inférieur à celui que donnèrent les plus petites cités *(d)*.

Au temps de Ptolémée, ces *Menapii* avoient donné leur nom à une forteresse bâtie sur la Meuse, *castellum Menapiorum.* Le nom de ce *castellum* a formé celui du petit pays de *Kessel.* Dans la suite, on donna encore leur nom à un autre *castellum*, marqué dans les Itinéraires; c'est aujourd'hui *Cassel* ou *Mont-Cassel (e)*, dans la Flandre, à la source de l'Yser, qui passe à Dixmude et à Nieuport. Les *Menapii* confinoient à l'orient avec les *Treviri*, et au midi avec les *Eburones* et avec les *Morini (f)*.

Les Éburons étoient, par eux-mêmes, une nation peu considérable : *civitas ignobilis atque humilis*, dit César. Ils étoient établis des deux côtés de la Meuse, au-dessus des *Menapii;* mais la partie de leur pays comprise entre le Rhin et la Meuse, étoit la plus considérable : *pars maxima inter Mosam et Rhenum.* Une autre partie, située à l'occident de la Meuse, s'étendoit jusqu'à la mer et jusqu'aux *Morini.*

Cæsar, lib. V, cap. 28.

Les Éburons étoient gouvernés par deux rois, nommés *Ambiorix*

(c) Erant Menapii propinqui Eburonum finibus, perpetuis paludibus silvisque muniti, dit César *(lib. VI, cap. 5)*.

(d) Comme celles des *Ambiani*, des *Veromandui*, &c.

(e) [M. d'Anville, dans sa Notice de l'ancienne Gaule, paroît avoir prouvé que *Cassel* ou le *Mont-Cassel* étoit dans le pays des *Morini*, et qu'il répondoit au *Castellum Morinorum.*]

(f) Cette dernière circonstance est certaine par le témoignage formel de Strabon *(lib. IV, pag. 194)*, et de Dion Cassius *(lib. XXXIX, cap. 44)*.

et *Cativulcus*, au temps de César : l'un et l'autre étoient tributaires des *Aduatici ;* et Ambiorix, quoique roi de sa nation, avoit été obligé de leur donner son fils et son neveu en otage. La défaite des *Aduatici*, lors de la première guerre de César contre les Belges, rendit les *Eburones* indépendans. On ne voit point qu'ils eussent de villes; on parle seulement d'un *castellum* ou retranchement situé au milieu de leur pays, *in mediis finibus.* César le nomme *Aduatuca ;* et peut-être prenoit-il ce nom des *Aduatici*, dont relevoient les *Eburones.*

César, lib. VI, cap. 32.

Ces *Eburones* étoient appelés *Germani*, et formoient, sous ce nom, une même nation avec les *Condrusi*, les *Cæresi* et les *Pæmani, qui uno nomine Germani appellantur.* César y joint dans la suite les *Segni ;* mais il paroît que, quoique leurs troupes eussent formé un seul corps dans la première guerre des Belges, en l'an 37 avant Jésus-Christ, ces peuples faisoient des cités séparées et indépendantes l'une de l'autre. De tous ces peuples, il n'y a que les *Condrusi* dont le nom ait subsisté; c'est le pays de *Condros*, au-dessus de Liége, entre la Meuse et l'Ourte. Les *Eburones* furent absolument détruits par César; et, au temps de Tacite, on donnoit le nom de *Tungri* à ceux qu'on avoit appelés *Germani* au temps de César, *qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint nunc Tungri tunc Germani vocati sint ;* ce qui nous montre que c'est dans le canton de Tongres et aux environs qu'il faut chercher le pays des *Eburones* et des autres *Germani* de César.

César, lib. II, cap. 4.

Tacit. de morib. German. cap. 2.

Les *Aduatici* étoient voisins des *Eburones* vers le midi, et s'étendoient jusqu'au pays des *Nervii :* leur cité, quoique assez puissante, au temps de César, pour avoir assujetti les deux cités des *Eburones*, n'étoit pas plus ancienne que l'invasion des Cimbres et des Teutons défaits par Marius. Les Teutons avoient laissé dans cet endroit leurs plus gros bagages, sous la garde d'un corps de six mille hommes. Après une assez longue guerre contre les peuples du voisinage, ce corps s'étoit établi, de leur consentement, entre les *Nervii* et les *Eburones : consensu eorum omnium pace factâ hunc sibi domicilio locum delegerunt.* Sans doute que les *Aduatici* s'étoient associé d'autres Germains ; et peut-être que des restes des Teutons et des Cimbres les étoient venus joindre après la défaite : car, depuis l'invasion des Cimbres jusqu'au temps dont parle César, il n'y a guère plus de cinquante ans ; espace de temps trop court pour que ces six mille

César, lib. II, cap. 29.

hommes, diminués par leurs guerres contre les nations voisines, aient pu devenir une nation nombreuse. Ils avoient fourni un contingent de vingt-neuf mille hommes dans la ligue des Belges; et lorsqu'ils furent défaits par César, il y en eut cinquante-trois mille vendus comme esclaves, sans compter ceux qui avoient péri dans la guerre ou qui s'étoient sauvés dans les bois. Ce qui restoit de ces *Aduatici*, se joignit aux Éburons d'Ambiorix. Trois ans après, ce reste éprouva le même sort que les Éburons; et ils ne formoient plus une cité au temps de Pline et de Ptolémée. On croit, je ne sais si c'est avec raison, que les restes des *Aduatici* prirent le nom de *Betasii*.

Les *Aduatici* avoient plusieurs villes et plusieurs châteaux qu'ils abandonnèrent *(g)* pour se retirer dans le plus fort de tous, auquel César donne le nom d'*oppidum*, et qu'il décrit assez exactement. *Cæsar, lib. II, cap. 29.* Les critiques se sont partagés sur la position de cet *oppidum*. Cluvier et Sanson croient que c'est Namur, dont le château ressemble assez à la description de César, si ce n'est que cet auteur ne fait aucune mention des deux rivières au confluent desquelles est ce château; d'autres ont cru que c'étoit Beaumont dans le Hainaut, entre Maubeuge et Valcourt; d'autres l'ont placé ailleurs. On peut voir leurs opinions dans la notice d'Hadrien de Valois: mais, comme César ne dit rien qui puisse fixer la position de cet *oppidum*, qui resta désert dans la suite, la nation ayant été tellement détruite *(h)* que le nom ne s'en retrouve plus; les plus spécieuses conjectures proposées à cette occasion, ne seront que de pures divinations destituées de preuves et de fondement.

Les *Aduatici* confinoient, d'un côté, avec les *Eburones*, et, de l'autre, avec les *Nervii*. Ces derniers étoient limitrophes des *Ambiani;* en sorte que, venant du Rhin à la Somme, on trouvoit les Ménapiens séparés en deux par la Meuse, les *Eburones* qui occupoient aussi les deux côtés de la même rivière, les *Aduatici*, les *Nervii* et les *Ambiani;* ce qui forme une ligne menée à-peu-près du nord-est au sud-ouest, qui donne en gros la position de ces pays.

Les *Nervii* étoient d'origine Germanique. Tacite nous apprend que, de son temps, ils tiroient un grand honneur de cette origine,

(g) Cunctis oppidis castellisque desertis. Cæsar, *lib. II, cap. 29.*

(h) Sectionem ejus oppidi universam Cæsar vendidit. Cæsar, *lib. II, cap. 33.* Il sera encore question de cette ville dans la suite de ce Mémoire.

Tacit. de morib. German. c. 28. *circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitiosi ;* et au temps de César, ils conservoient soigneusement l'austérité et même la férocité des mœurs Germaniques. Au temps de la ligue des Belges, ils étoient fort puissans, et fournirent cinquante mille hommes; mais sans doute que, dans ce nombre, étoient comprises les troupes de leurs vassaux. Ces vassaux étoient, selon l'énumération de César, les *Centrones*, les *Grudii*, les *Levaci*, les *Pleumosii* et les *Gorduni*, cités obscures qui devoient être dans la Flandre, au nord des *Atrebates* et à l'orient des *Morini :* peut-être même s'étendoient-elles jusqu'à la mer; ce qui a fait donner, au temps de la Notice, le nom de *Nervicanum littus* à la côte de Flandre. C'est par rapport à cette étendue du territoire des Nerviens et de leurs vassaux, que les *Remi* disent qu'ils sont très-éloignés : *qui maximè (Belgarum) feri longissimèque absunt.*

Cæsar, lib. V, cap. 39.

Cæsar, lib. II, cap. 4.

César, après avoir battu les Nerviens et leur avoir tué plus de trente-neuf mille cinq cents hommes, leur accorda la paix, leur conserva leur territoire et leurs domaines, et les mit sous la protection de la république : *suis finibus atque oppidis uti jussit, et finitimis imperavit ut ab injuriâ et maleficio se suosque prohiberent.* Les Nerviens conservèrent ces priviléges ; et ils avoient sous les Romains le titre de peuple libre, *Nervii liberi*, comme Pline les nomme. La position des *Nervii* ne souffre pas de difficulté, parce qu'ils sont toujours restés en possession du même pays.

Cæsar, lib. II, cap. 28.

Les nations Celtiques du corps des Belges ont conservé aussi leurs anciennes possessions après la conquête par les Romains; ainsi leur situation est constante. On peut juger de leur puissance et de l'étendue de leurs territoires, au temps de César, par le nombre des hommes qu'ils fournirent lors de la confédération. Les *Bellovaci* étoient les plus puissans de tous les Belges Gaulois, et donnèrent soixante mille hommes; les *Suessiones* en fournirent cinquante; les *Morini*, vingt-cinq; les *Atrebates*, quinze; les *Ambiani*, les *Caletes*, les *Velocasses* et les *Veromandui*, en donnèrent chacun dix mille; ce qui montre que le territoire de ces quatre cités étoit à-peu-près égal.

Cæsar, lib. II, cap. 4.

Après cette description très-générale du pays des Belges, dans lequel je n'ai pas compris les *Treviri* dont la situation est certaine, je viens au récit abrégé des expéditions de César dans les différentes parties de la Belgique.

Les

Les *Remi* demeurèrent attachés aux Romains : ainsi la guerre commença, en l'année 57 avant Jésus-Christ, dans le pays des *Suessiones.* L'armée des Belges étoit forte de plus de trois cent mille hommes; celle des Romains étoit composée de huit légions, ou d'environ cinquante mille hommes. César s'avança jusqu'au-delà de l'Aisne, ayant la rivière avec un pont derrière lui, et se retrancha en cet endroit, qui étoit à 8 milles de *Bibrax*, ville des *Remi,* que les Belges attaquèrent; mais le secours que César y envoya, leur fit perdre l'espérance de la prendre. La situation de ce lieu est incertaine *(i)*, ainsi que celle du camp de César. Les deux armées étoient séparées par un marais qu'aucune ne vouloit traverser. Les Belges tentèrent de passer l'Aisne à gué; mais la cavalerie, étant tombée sur eux au passage, empêcha l'exécution de ce projet, et ils furent contraints de se retirer par la difficulté des subsistances. César, sachant que leurs troupes étoient séparées, marcha contre les *Suessiones,* et força *Noviodunum,* une de leurs principales villes, car ils en avoient douze, les obligea de se soumettre, et prit les deux fils du roi de la nation pour otages.

Du pays des *Suessiones,* César marcha contre les *Bellovaci,* dont la capitale, *Bratuspantium,* se soumit de même et donna des otages. Les *Ambiani,* dans le pays desquels passa ensuite César, se soumirent aussi. Les *Nervii*, qui touchoient les frontières des *Ambiani,* résolurent de se défendre; et, ayant joint leurs troupes à celles des *Veromandui* et des *Atrebates*, ils se retirèrent au-delà du *Sabis* ou de la Sambre, c'est-à-dire, à l'orient de cette rivière, pour y attendre les *Aduatici,* qui occupoient le pays d'entre Sambre et Meuse.

César marcha contre eux, et ayant fait trois journées de chemin, il apprit qu'il n'étoit qu'à 10 milles du *Sabis.* Les journées ordinaires des armées Romaines sont de 20 mille pas; ce qui suppose une distance de 70 milles entre la ville des *Ambiani* et l'endroit de la Sambre dont il s'agit. D'Amiens à l'endroit le plus voisin de la Sambre, par le plus court chemin, il y a 65 milles : vers Landrecies, il y en a 70, en traversant le Vermandois et le Cambresis, qui étoit du territoire des *Nervii.*

(i) [M. d'Anville, dans sa Notice de l'ancienne Gaule, le place dans un endroit appelé *Bièvre*, qui est peu éloigné de Laon.]

Les trois peuples étoient campés sur la rive orientale de la Sambre; César se campa sur la rive occidentale. La rivière n'a que 15 pieds ou 3 pas géométriques de profondeur en cet endroit; mais les deux rives sont fort escarpées. Le peu de profondeur au lieu où les Belges étoient campés, et la distance d'Amiens, déterminent la situation de ce camp vers le coude que forme la Sambre au-dessus de Landrecies.

Les *Nervii*, joints aux *Atrebates* et aux *Veromandui*, comptoient attendre, comme je l'ai dit, les *Aduatici;* mais la promptitude avec laquelle César marcha vers eux, et l'impétuosité Gauloise, ne leur en donnèrent pas le temps. Ils passèrent la Sambre pour attaquer César; et, après un combat très-opiniâtre sur les bords de cette rivière, ils furent défaits, et perdirent près de cinquante mille hommes.

La nouvelle de cette défaite fit rebrousser chemin aux *Aduatici*, qui étoient en marche. Ils abandonnèrent toutes leurs autres villes et tous leurs châteaux, pour se retirer dans le plus fort de tous, situé sur une montagne escarpée et entourée de précipices de tous les côtés, hors par un seul endroit large de deux cents pieds, où ils avoient construit un double mur, et où ils se crurent en état de résister aux Romains. Ce lieu, auquel César donne le nom d'*oppidum*, étoit la capitale de la nation. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit de sa situation, qu'il faut chercher entre le pays des Nerviens et des Éburons *(k)*. César l'assiégea dans les formes, et l'entoura d'une circonvallation de quinze mille pas. Comme il n'est fait mention d'aucune rivière considérable, il est visible que ce lieu ne peut être Namur, ainsi que l'avoient pensé Cluvier et Sanson. Les *Aduatici* capitulèrent: mais, ayant violé la foi du traité, ils furent taillés en pièces; la ville fut détruite, et le nombre de ceux qui échappèrent au carnage et qui furent vendus, monta à cinquante-trois mille, comme je l'ai déjà dit.

Cæsar, lib. II, cap. 29.

César borna là ses expéditions de l'année 57 avant Jésus-Christ, quoiqu'on fût encore dans l'été; et il donna des quartiers à ses troupes dans la Celtique.

Cæsar, lib. III.

L'année suivante 56 fut presque toute remplie par les expéditions des lieutenans de César en différens endroits de la Celtique et de l'Aquitaine, et par son passage dans l'île Britannique. Sur la fin de la campagne, il marcha contre les *Morini* et les *Menapii:*

(k) Il sera encore question de cette ville dans la suite de ce Mémoire.

mais le mauvais temps, et l'impossibilité de pénétrer dans les bois et les marais de ces peuples dans cette saison, l'obligèrent d'abandonner cette expédition; et il plaça encore cette année ses troupes en quartier d'hiver dans la Celtique.

La plus grande partie de l'année 55 fut occupée par la guerre de César contre les *Usipetes* et les *Tenchteres*, qui, après avoir chassé les Ménapiens des pays qu'ils possédoient dans la Germanie, traversèrent le Rhin au-dessous du territoire des Ubiens, vers Duysbourg et Wesel, au milieu de l'hiver, s'emparèrent d'une partie du territoire des *Menapii*, et de là s'avancèrent jusque dans le pays des *Éburones* et des *Condrusi*, c'est-à-dire, vers le pays de Juliers. César dit, à cette occasion, que les *Condrusi* étoient cliens ou vassaux des *Treviri*. César ne crut pas devoir négliger cette entreprise des Germains; il marcha contre eux, et refusa d'écouter les propositions qu'ils lui faisoient pour l'amuser, afin de donner le temps à leur cavalerie de les joindre : ils avoient envoyé cette cavalerie de l'autre côté de la Meuse, dans le pays des *Ambivareti*, c'est-à-dire, dans le Brabant et dans le pays de Liége.

Cæsar, lib. IV.

Cæsar, lib. IV cap. 6.

César continua sa marche, et reçut une nouvelle députation des Germains, lorsqu'il n'étoit qu'à 12 mille pas de leur armée : leur objet n'étoit que de gagner du temps; mais César refusa de les écouter, et, après quelques escarmouches, il les joignit le lendemain. Les Germains, surpris de la célérité de sa marche, furent mis en déroute et poursuivis par la cavalerie Romaine : les fuyards poussèrent jusqu'au confluent de la Meuse et du Rhin, où ils périrent presque tous. Cette circonstance peut donner lieu à quelques embarras; car la jonction de la Meuse et du Rhin étoit très-éloignée de là : peut-être, dans un temps où ce pays étoit peu connu, et où cette circonstance n'étoit fondée que sur le rapport des Gaulois, avoit-on confondu le bras du Vahal qui se joignoit à la Meuse, avec la Meuse même, et la séparation du Rhin en deux bras, avec le confluent du Rhin et de la Meuse. Cette supposition, toute dure qu'elle est, est, ce me semble, le seul moyen de rendre croyable le récit de César *(l)*.

La cavalerie des Germains, qui avoit passé la Meuse pour

(l) A l'occasion de cette interprétation du texte de César, il est bon d'examiner ici un autre passage de cet auteur, qui n'offre pas moins de difficulté, et dont

ravager le pays des *Ambivareti*, se sauva de l'autre côté du Rhin et se réfugia dans le pays des Sicambres : César fait monter le nombre des *Tenchteres* et des *Usipetes* qui périrent alors, à quatre cent trente mille.

César, lib. IV, cap. 16 et seq. Les Sicambres refusant d'abandonner ceux qui s'étoient réfugiés

l'explication peut servir de commentaire au premier.

César, en parlant de la Meuse, dit (*lib. IV, cap. 10*) : *Parte quâdam Rheni receptâ quæ appellatur Vahalis, insulam efficit Batavorum, neque longiùs ab eo millibus passuum octoginta Oceanum transit.*

Comme cette description est extrêmement abrégée, il est nécessaire de joindre au passage de César quelques autres descriptions des géographes qui l'ont suivi.

Tacite (*Annal. lib. II, cap. 6*), après avoir dit que le Rhin, se partageant en deux bras, forme l'île des Bataves, et que le bras septentrional conserve le nom de Rhin jusqu'à la mer, ajoute que le bras méridional, qui sépare la Gaule de l'île des Bataves, prend le nom de Vahal, et que ce bras perd son nom en se joignant à la Meuse, qui porte ses eaux à la mer: *Vahalem accolæ dicunt, mox id quoque vocabulum mutat Mosâ flumine ejusque immenso ore in Oceanum effunditur.*

On voit par-là que l'île des Bataves doit avoir été bornée au couchant par la mer, au nord par le bras septentrional du Rhin, et au midi par le bras méridional jusqu'à son confluent avec la Meuse, et ensuite par la Meuse même jusqu'à son embouchure dans la mer.

La question à laquelle le passage de César donne lieu, consiste à savoir à quoi il faut rapporter la mesure de 80 mille pas que César semble marquer pour l'embouchure du Vahal joint à la Meuse dans la mer : *neque longiùs ab eo millibus passuum octoginta Oceanum transit.*

Pline nous apprend (*lib. IV, cap. 12*) que la longueur de l'île entière des Bataves, entre les deux bras du Rhin, étoit de près de 100 milles Romains, ou de 40 petites lieues, de 30 au degré, telles que sont les lieues des environs de Paris.

Cette distance de Pline et de César s'accorde avec celle des Itinéraires. Celui d'Antonin compte de *Lugdunum Batavorum* ou Leyde à *Arenacium* par *Trajectus*, qui est Utrecht ou quelque endroit voisin, 81 milles. La table Itinéraire, dont la route fait plusieurs angles pour passer par différens endroits, compte 84 milles.

La route méridionale le long du Vahal n'est pas marquée dans l'Itinéraire; mais elle se trouve sur la table Théodosienne, qui compte, depuis *Flevium* ou *Flevum* jusqu'au même lieu d'*Arenacium*, 82 milles pas Romains.

Il est probable qu'*Arenacium* est Arnheim, ou du moins n'en est pas éloigné; ce lieu étant voisin du canal *Nabalia* [a] tiré du Rhin à la *Sala* ou l'Issel par Drusus. C'est par cette raison qu'on y tenoit une légion (Tacite, *Hist. lib. V, cap. 20*). D'Arnheim au fort de Schenk il y a 16 à 17 milles Romains, sur les cartes détaillées construites dans le pays même. Les 80 milles de César doivent donc s'entendre de la distance de la séparation du Rhin en deux bras, au confluent du Vahal et de la Meuse.

Le cours de ces deux rivières a considérablement changé par les canaux qui ont été tirés de l'une à l'autre. Aujourd'hui le *Vahal* ou *Vael* [b], comme il est nommé sur les cartes Hollandoises, se joint à la Meuse en deux endroits; savoir, 1.° entre Tiel et Bommel, par trois canaux qui forment les deux petites îles de Voorn et de Saint-André; mais ces canaux sont

[a] De *na-wale* ou *nach-wale*, *posterior alveus seu divertigium.*

[b] De *waalen*, German. *vertere, divergere.* La paraphrase Grecque de César écrit Βαχαλος.

sur leurs terres, César jugea à propos de passer dans la Germanie, et entreprit de construire un pont sur le Rhin. Il seroit à souhaiter qu'au lieu de la description détaillée qu'il nous a laissée de ce pont, il eût marqué plus exactement le lieu où il le plaça : on peut

un ouvrage des derniers siècles, et n'empêchent pas le Vahal et la Meuse de continuer d'avoir des lits et un cours séparés. 2.° A 7 ou 8 milles, de 60 au degré, au-dessous de ces canaux, et auprès de Heusden, on a tiré un canal qui a changé le cours de la Meuse. Ce canal, qu'on appelle la nouvelle Meuse, *nieuve Maes*, va se joindre au Vahal, entre Lovestein et Gorcum; et ces deux canaux, joints ensemble, prennent le nom de *Merwé*, d'une forteresse qui avoit été bâtie sur la rive, dans les siècles postérieurs, et dont on voit les ruines dans le pays inondé auprès de Dordrecht [a] (Cluvier, *de Rheni alveis*, pag. 34).

L'ancien lit de la Meuse, qui conserve le nom de *oude Maes* ou vieille Meuse, forme un ruisseau qui ne communique plus avec le nouveau lit. Il va tomber dans le *Bies-Bosch* [b], auprès de Gertruydenberg; et après avoir traversé cette petite mer, il en ressort, et, entrant dans le bras nommé le *Kill* [c], qui est au sud de la petite île où se trouve Dordrecht, il forme la seconde partie du canal de la vieille Meuse, et va se joindre au canal de *Merwé*, qui a perdu ce nom après avoir reçu les eaux du *Lek*, c'est-à-dire, du bras septentrional du Rhin détourné de son ancien cours par Civilis auprès de Durstedt ou *Durostadium*.

Il paroît que l'ancien confluent du Vahal et de la Meuse se faisoit au-dessous de Dordrecht, et que le confluent du Lek ou canal de Civilis avec la Meuse, se faisoit vers Vlardinghen.

Les 80 milles que marque César doivent donc se compter de Dordrecht à la séparation du Rhin en deux bras. Sur la carte des Provinces-Unies de G. Delisle, qui est assez juste, il y a environ 80 milles Romains jusqu'à Schenck-Schans, ou jusqu'à cette séparation du Rhin en deux bras; et de Dordrecht à la mer, par le canal de la vieille Meuse, il y a 26 ou 27 milles Romains.

Si on comptoit les 80 milles de la mer au confluent de la Meuse et du Vahal, il faudroit placer ce confluent à 6 mille pas au plus au-dessous de Nimègue, dans un endroit où le Vahal et la Meuse sont éloignés de 8 milles Romains environ, et séparés par un terrain élevé dont les eaux coulent dans la Meuse.

Je pensois d'abord, et avant d'avoir examiné avec attention ce passage, que les 80 milles de César devoient se compter du Rhin septentrional à la Meuse: mais, en cela, je m'étois grossièrement trompé, la longueur du canal tiré par Corbulon, du Rhin septentrional à la Meuse, n'étant même, avec les détours considérables qu'il faisoit, que de 23 mille pas suivant Tacite (*Annal. lib. XI, cap. 20*), ou même de 170 stades, selon Dion-Cassius (*lib. LX, cap. 30*); ce qui ne fait que 21 mille pas. Ce canal de Corbulon est celui qui, venant de Leyde à Delft et de là à Maeslandt, entre dans la Meuse à Sluys, et porte le nom de *Vliet* ou *Fliet* [d]; et sa mesure géométrique, donnée par Snellius et corrigée, n'est que de 13,083 pas géométriques, ou de 15 milles Romains (*Eratosth. Batav. Muschembroeck Physic. experiment.* ann. 1729, vol. I, p. 406).

[a] *Drecht*, marché, *forum*.

[b] De *bies*, jonc, et de *bosch*, bois, parce que cette mer n'est qu'une forêt de joncs très-élevés. Ce terrain fut inondé par la mer en 1421; et l'on y découvre encore, lorsque les eaux sont basses, les ruines des villages qui furent détruits, et qui sont marqués sur la carte de Zélande publiée par Mercator en 1606.

[c] *Kill* signifie *un courant d'eau entre deux bancs de sable.*

[d] De *vliet*, eau courante, ruisseau.

conjecturer, avec assez de fondement, qu'il étoit entre le territoire des Ubiens et celui des Sicambres; mais les limites de ces peuples, au temps de César, ne sont nullement connues *(m)*.

Cæsar, lib. IV, cap. 19 et seq. César, après une incursion de dix-huit jours dans la Germanie, repassa le Rhin; et, quoique la campagne fût avancée, il résolut d'aller faire une descente en Angleterre. Pendant cette expédition maritime, il envoya Sabinus et Cotta, avec des troupes, dans le pays des *Menapii* et de cette partie des *Morini* qui ne s'étoient pas soumis. César revint dans la Gaule vers l'équinoxe d'automne, et mit ses troupes en quartier d'hiver dans le pays des Belges.

Dans la campagne suivante, en l'année 54 avant Jésus-Christ, César, après avoir pris quelques mesures du côté des *Treviri*, passa une seconde fois dans l'île Britannique; et il en revint, de même que l'année précédente, au temps de l'équinoxe.

Cæsar, lib. V, cap. 24. Cette année avoit été fort sèche et la récolte peu abondante; ce qui obligea César de diviser son armée et de séparer ses quartiers d'hiver, pour rendre la subsistance plus facile.

Il plaça une légion dans le pays des *Morini*, sous le commandement de C. Fabius; une autre dans le pays des *Nervii*, sous le commandement de Q. Cicéron; une autre, dans le pays des *Essui*, sous le commandement de L. Roscius (comme César dit, dans la suite *(cap. 53)*, que ce quartier fut en danger d'être assiégé par les troupes des cités Armoriques, il est probable que ces *Essui* étoient au midi de la Seine). Labiénus campa avec une légion dans le

(m) A l'égard du lieu où César construisit son pont sur le Rhin, ce qu'il nous apprend lui-même du motif de son entreprise, *ut Sicambros ulcisceretur, et Ubios obsidione liberaret.* (Cæs. lib. IV, cap. 19), nous montre, 1.° que c'étoit sur les terres des Ubiens, ou du moins dans leur voisinage, qu'il passa le Rhin avec son armée; 2.° qu'il entra d'abord sur les terres des Sicambres, et qu'après y avoir fait le dégât, il revint sur celles des Ubiens; ce qui ne laisse aucun lieu de douter que le pont de César n'ait été bâti quelque part vers Cologne, et même au-dessous de cette ville. Mais il est difficile de déterminer le lieu plus précisément, parce qu'il faut convenir que ses récits ne sont ni assez détaillés, ni assez exacts. Ces pays n'étoient pas encore bien connus; c'étoit la première fois que les Romains pénétroient dans cette partie de la Gaule. Ce défaut d'exactitude a été reproché à César, de son temps. Asinius Pollio, cité par Suétone (*Jul. Cæsar*, n.° 56), parlant de ses commentaires, disoit qu'ils étoient écrits avec peu de soin et avec peu d'exactitude *(parùm diligenter, parùmque integrâ veritate compositos putat)*; et quelques éloges que méritent ces livres à d'autres égards, quiconque les lira sans prévention, reconnoîtra que l'auteur manque souvent d'exactitude et de clarté dans le récit de ses marches et de ses ordres de bataille.

pays des *Remi*, sur la frontière des *Treviri*. Sanson a marqué ce campement, dans sa carte, sur la Meuse vers Mézières et Charleville.

César dit qu'il plaça trois légions dans le *Belgium*, sous le commandement de Crassus, de Plancus et de Trébonius. On voit, par ce qui est dit dans la suite, que Crassus étoit dans le canton des *Bellovaci*. César établit un autre quartier dans le pays des Éburons, qui sont entre le Rhin et la Meuse; ce camp étoit commandé par Sabinus et par Cotta. César avoit tenu l'assemblée des cités de la Gaule à *Samarobriva :* c'étoit là qu'étoient le quartier général, la caisse militaire, les registres publics, les otages et les magasins.

César observe, au sujet de ces quartiers, qu'à l'exception de celui des *Essui*, les autres étoient contenus dans un espace de 100 mille pas : *harum omnium legionum hiberna millibus passuum C. continebantur*. Le sens qui se présente d'abord, est que ces 100 mille pas marquoient la distance des quartiers les plus éloignés les uns des autres ; que du camp de Crassus dans le pays des *Bellovaci*, à celui de Sabinus dans le pays des Éburons, et que de celui de Fabius dans le pays des *Morini*, à celui de Labiénus sur la frontière des *Remi* et des *Treviri*, il n'y avoit de même que 100 mille pas. Comme cette interprétation ne peut s'accorder avec le détail de ce qui arriva dans la suite, on a supposé que le nombre étoit fautif dans les manuscrits, et qu'il falloit lire 200 mille : peut-être, sans rien changer au texte, faut-il entendre autrement les termes de César, et compter les 100 mille pas, en prenant du quartier qui étoit au centre, à ceux qui étoient les plus éloignés ?

Cæsar, lib. V, cap. 24.

Voici ce qui me détermineroit à prendre ce parti. Lorsque César eut reçu la nouvelle que Q. Cicéron étoit assiégé dans son camp, placé dans le pays des Nerviens, il quitta *Samarobriva*, où étoit le quartier général, et marcha au secours de Q. Cicéron par le pays des *Atrebates*, où il avoit ordonné à Fabius de venir le joindre avec une légion. Le quartier de Fabius étoit dans le pays des *Morini ;* et comme il falloit traverser l'Artois pour aller de là dans le pays des *Nervii*, il est visible que ces *Morini* étoient ceux-là même dans le pays desquels César s'étoit embarqué l'été précédent pour passer dans l'île Britannique : donc ces *Morini* étoient ceux du Boulenois. On suppose que le camp de Q. Cicéron étoit à Bavay, *Bagacum :*

or ce lieu est à plus de 90 milles des frontières de l'Artois et du Boulenois. Le quartier de Labienus étoit à 60 mille pas environ de celui de Cicéron ; cette distance est celle de Bavay à Mézières, et c'est sans doute ce qui avoit déterminé Sanson à y placer le camp de Labiénus. 90 et 60 font 150; ainsi Labiénus étoit à plus de 150 milles de Fabius.

D'un autre côté, le camp de Crassus, dans le pays des *Bellovaci*, étoit à 25 milles de *Samarobriva :* or, du quartier général de *Samarobriva* à Bavay, la distance est de 77 mille pas ; ce qui donne 102 mille pas entre le camp de Crassus et celui de Q. Cicéron. Mais ce camp de Cicéron étoit éloigné de celui de Sabinus, dans le pays des Éburons, de 50 mille pas au moins, et la distance du camp de Crassus à celui de Sabinus étoit de 152 mille pas : donc, en comparant les diverses mesures données par César lui-même, il faut changer le nombre de 100 mille pas, ou donner à son expression un autre sens que celui qui se présente d'abord. Si on trouvoit quelque manuscrit qui portât 150 mille, tout l'embarras s'évanouiroit. Au reste, il est visible que ces distances marquées par César ne sont que des à-peu-près, et qu'il ne faut pas y chercher la même précision que dans les Itinéraires : les routes de ce pays n'avoient pas encore été réglées et mesurées, comme elles le furent dans la suite par les soins d'Agrippa. J'ai cru cependant devoir m'arrêter à éclaircir ce point, afin qu'on fût en état de juger de la certitude des fondemens sur lesquels on a voulu établir une démonstration présentée dans la forme géométrique, mais dans laquelle on pose pour principe la conséquence qu'on entreprend de prouver.

On a vu que le quartier le plus avancé vers le nord étoit celui de Sabinus et de Cotta. Lorsqu'ils furent sur la frontière des Éburons, Ambiorix et Cativulcus vinrent les recevoir, et firent conduire à leur quartier les blés qu'ils étoient obligés de fournir : ce quartier étoit au milieu du pays des Éburons; car *in mediis finibus* ne peut recevoir une autre interprétation, les frontières d'un pays n'étant qu'une ligne imaginaire qui n'a point de *milieu*. Il s'étoit à peine passé quinze jours, lorsque les Eburons prirent les armes à l'instigation d'Indutiomarus, chef des *Treviri*, et vinrent assiéger les Romains dans leur camp. Les troupes de ce quartier, qui étoient de nouvelles levées,

Cæsar, lib. V, cap. 26.

levées, perdirent courage; la mésintelligence se mit entre leurs chefs, et Sabinus s'étant laissé tromper par Ambiorix, les soldats Romains crurent devoir abandonner leur camp pour se retirer au quartier de Q. Cicéron ou à celui de Labiénus, qui n'étoient *éloignés, l'un que de 50 mille pas, l'autre que de 60 mille :* César ne s'exprime pas avec plus de précision. Une partie de ces troupes périt en combattant contre les Gaulois; le reste, qui se réfugia dans le camp, se donna la mort pour ne pas tomber entre leurs mains. On peut voir le détail de cet événement dans César; il est inutile à mon objet. Il me suffit d'observer que les quartiers de Sabinus dans le pays des Éburons, de Q. Cicéron dans celui des *Nervii*, et celui de Labiénus sur la frontière des *Treviri*, formoient un triangle dont les trois côtés étoient à-peu-près égaux, puisque deux avoient 60 milles de longueur et que le troisième en avoit 50. *Cæsar, lib. v, cap. 27.*

Après que le quartier de Sabinus eut été forcé, Ambiorix marcha sans perdre de temps, avec sa cavalerie, dans le pays des *Aduatici*, qui étoient limitrophes des Éburons; et, ayant engagé les restes de cette nation à se joindre à lui, il arriva le lendemain dans le canton des *Nervii :* son infanterie le suivoit de près. Il exposa aux *Nervii* ce qui venoit de se passer, leur représenta la facilité avec laquelle ils pouvoient détruire les troupes de Q. Cicéron et secouer le joug des Romains; par-là, il les engagea à se joindre à lui, et à ordonner à leurs vassaux de leur amener leurs troupes. Q. Cicéron ignoroit ce qui étoit arrivé chez les Éburons : il fut surpris, et son camp se trouva attaqué de toutes parts par les Éburons, les *Aduatici*, les *Nervii* et leurs vassaux. Les premiers courriers qu'il envoya à César, furent arrêtés. Les Romains se défendant avec courage, les Belges formèrent un siége régulier, et entourèrent ce camp d'une ligne de circonvallation de 15 mille pas; d'autres manuscrits portent 10 mille seulement. Quoique les Belges manquassent d'outils, ils étoient en si grand nombre et travaillèrent avec tant d'ardeur, que la ligne fut achevée en trois heures de temps. Les *Nervii*, dont les chefs avoient eu quelque commerce avec Q. Cicéron, lui firent les mêmes propositions qu'Ambiorix avoit faites à Sabinus; mais il évita le piége, et ne songea qu'à se défendre. Il n'avoit avec lui qu'une seule légion, qui étoit obligée de combattre jour et nuit: l'armée des Belges étoit de soixante mille hommes. Enfin, le *Id. ibid. cap. 38.*

huitième jour, un Nervien, qui étoit dans le camp, offrit de porter des lettres à César, et réussit : tous les autres courriers avoient été surpris et mis à mort.

Cæsar, lib. V, cap. 46.

Aussitôt que César eut été instruit de l'état où se trouvoit Cicéron, il envoya ordre à Crassus de le venir joindre, et à Fabius de marcher sur les frontières des *Atrebates*, par où il devoit passer; il manda à Labiénus de s'avancer sur la frontière des *Nervii*, s'il n'y avoit point de péril à quitter son quartier : il ne jugea pas à propos d'attendre les troupes des quartiers plus éloignés. Crassus, qui étoit à 25 milles de César, partit sur-le-champ à minuit, et arriva à trois heures du matin; César le laissa avec une légion à la garde du quartier général à *Samarobriva*, s'avança 20 milles cette première journée, et fut joint par Fabius. Labiénus lui manda que les *Treviri* avoient pris les armes, qu'ils n'étoient qu'à 3 milles de son camp, et qu'il ne pouvoit l'abandonner sans exposer ses troupes à être battues dans une marche faite en présence de l'armée ennemie. Ainsi César, avec deux seules légions, qui faisoient à peine sept mille hommes, s'avança en diligence vers le pays des *Nervii*.

Il apprit sur la frontière le péril dans lequel étoit Q. Cicéron; il lui écrivit, et chargea un cavalier Gaulois de porter la lettre, auquel il enjoignit, s'il ne pouvoit entrer dans le camp, d'attacher cette lettre à un javelot et de la lancer dans les retranchemens. Le cavalier prit ce parti; le javelot s'attacha à une des tours de bois, et il se passa deux jours sans qu'on s'en aperçût : ce fut seulement le troisième jour qu'on vit cette lettre. César s'étoit avancé pendant ces deux jours; et Q. Cicéron reconnut, par la fumée des villages où les Romains mettoient le feu, que César étoit peu éloigné. Les Belges levèrent le siége, et marchèrent contre lui. Q. Cicéron le manda à César par un Gaulois. César reçut la lettre à minuit, et partit le lendemain à la pointe du jour. Après une marche de 4 mille pas environ, il trouva les Belges campés de l'autre côté d'un grand vallon, au fond duquel couloit un ruisseau : il n'y avoit pas d'apparence d'essayer de le passer en présence d'une armée neuf à dix fois plus nombreuse que la sienne; ainsi il prit le parti de se retrancher en-deçà du ruisseau. Il donna peu d'étendue à son camp, et y tint ses troupes renfermées, dans la pensée que les Belges, méprisant la foiblesse de ses troupes, passeroient le ruisseau pour

l'attaquer dans son camp. Il ne se trompa point; et par-là il trouva le moyen de mettre leur armée en déroute : mais il n'osa s'engager à les poursuivre dans un pays inconnu, rempli de bois et de marais, et ne pensa qu'à se rendre au quartier de Q. Cicéron, où il trouva qu'à peine y avoit-il la dixième partie des soldats qui fussent sans blessures.

Cependant la nouvelle de la défaite des Belges par César ayant été portée au camp de Labiénus, éloigné de près de 60 milles de celui de Q. Cicéron; les *Treviri*, qui se préparoient à attaquer Labiénus, se retirèrent en désordre. *Cæsar, lib. v, cap. 53.*

J'ai observé plus haut que Sanson plaçoit le camp de Labiénus vers Mézières et Charleville : ces villes sont à 60 milles du camp de Cicéron, en le supposant vers Bavay. Je placerois, dans cette hypothèse, le camp de Labiénus à l'orient de la Meuse, vers le coude où est la ville de Mézières : les Romains aimoient à couvrir le derrière de leur camp d'une grosse rivière; c'est ainsi que César s'étoit placé sur la rivière d'Aisne. Deux endroits de César nous montrent qu'à quelque distance du camp de Labiénus, en avant, c'est-à-dire, dans le Luxembourg, étoit une rivière guéable quoiqu'avec quelque difficulté, et dont les bords étoient escarpés : *difficili transitu flumen ripisque præaltis.* Dans la première guerre des *Treviri*, Indutiomarus fut tué en voulant passer la rivière; et dans la seconde guerre, qui est de l'année 53 avant Jésus-Christ, les *Treviri* s'étant campés à 15 milles de Labiénus, la rivière entre deux, Labiénus sortit de son camp à la tête de quinze cohortes et d'un gros corps de cavalerie, et marcha contre eux. Lorsqu'il fut à 1,000 pas des Germains, il posa son camp; et voyant que les ennemis ne vouloient point passer la rivière, il annonça qu'il falloit songer à se retirer, et il donna en effet l'apparence d'une fuite à sa marche. Les *Treviri* donnèrent dans le piége, et se hâtèrent de passer la rivière : mais Labiénus, retournant sur ses pas, tomba sur eux, et, profitant de leur désordre, il les mit en déroute, les dissipa; et marchant tout de suite à Trèves, il y arriva en peu de jours, *paucis diebus*, et s'en empara. La rivière dont parle César pourroit être celle de Sémois, qui passe à Bouillon et tombe dans la Meuse à Château-Regnaud. *Id. ibid. cap. 58; lib. VI, cap. 7.*

Dans cette même année 53, César, qui avoit passé l'hiver à *Id. ibid. lib. VI, cap. 3.*

Samarobriva, fit, avant le printemps, une expédition dans le pays des Nerviens, d'où il enleva beaucoup de butin qu'il abandonna à ses soldats : il obligea par-là ces peuples de se détacher de la nouvelle ligue, et de donner des otages. Au printemps, il marcha dans le pays des Sénonois, auxquels il accorda la paix à la prière des Éduens, dont ils étoient les cliens; il fit la même faveur aux *Carnutes,* par l'intercession des *Remi,* dont ils étoient aussi cliens. De là il revint dans le pays des Belges; et comme les Éburons n'avoient point de corps d'armée, il passa dans le pays des *Menapii,* alliés d'Ambiorix, roi des Éburons et des Germains, pour les contraindre d'abandonner cette alliance. Il partagea son armée en trois corps, qui firent le dégât dans leur pays et les obligèrent de donner des otages; il marcha ensuite vers le pays des *Treviri,* et y arriva après la victoire remportée par Labiénus et la prise de la ville de Trèves.

Cæsar, lib. VI, cap. 9 et 29.

César, voyant cette ville réduite, crut devoir passer une seconde fois le Rhin, et se montrer aux Germains qui avoient envoyé des troupes pour soutenir les *Treviri;* il fit construire un nouveau pont sur le territoire des *Treviri,* et entra dans le pays des *Ubii.* Là, il se prépara à marcher contre les Suèves : mais, apprenant qu'ils s'étoient retirés dans le cœur du pays, et craignant de manquer de vivres, il revint dans la Gaule, laissant subsister une partie de son pont sous la garde d'une forte garnison. Il tourna ensuite ses armes contre les Éburons, faisant marcher devant lui un corps de cavalerie, qui pensa enlever Ambiorix *(n)* : Cativulcus, leur autre roi, s'empoisonna pour éviter de tomber entre les mains des Romains; son âge étoit extrêmement avancé.

Les *Segni* et les *Condrusi,* qui se trouvoient sur la route de César, envoyèrent des députés représenter qu'ils n'avoient point pris de part à la guerre des autres *Germani* ou des Éburons. César, ayant

(n) César poursuivit Ambiorix à travers la forêt *Arduenna,* qui s'étend, disent ses Commentaires *(lib. VI, c. 29),* l'espace de plus de 500 milles depuis le Rhin et les frontières des *Treviri* jusqu'à celles des *Nervii.* Orose, copiant cet endroit de César, ne donne que 50 milles de longueur à cette forêt; et les critiques corrigent le texte de César d'après cette leçon : mais, si les termes *millibus ampliùs quingentis* renferment une faute, les 50 milles d'Orose ne sont pas moins fautifs; car il y a plus de 150 milles Romains depuis le Rhin sur les frontières des *Treviri,* jusqu'à celles des *Nervii* vers Bavay.

examiné leur conduite, les reçut favorablement; après quoi, il se prépara à mettre le pays des Éburons à feu et à sang : il plaça les bagages de son armée au même endroit où Sabinus et Cotta avoient été surpris par Ambiorix l'année précédente, parce que les anciens retranchemens étoient encore sur pied. Ce lieu, qui étoit nommé *Aduatuca*, étoit vers le milieu du pays des Éburons; *ferè in mediis Eburonum finibus.*

César, ayant laissé Q. Cicéron avec une légion à la garde du camp retranché d'*Aduatuca*, partagea le reste de son armée en trois corps : Labiénus, avec trois légions, s'avança du côté de l'Océan vers les frontières des *Menapii;* Trébonius, avec trois autres légions, eut ordre de faire le dégât dans le canton voisin des *Aduatici;* César, avec les trois autres, se proposa d'avancer jusqu'à l'Escaut, *Scaldim* (Cellarius et d'autres lisent *Sabim*, mais ils ne sont fondés sur aucun manuscrit; et d'ailleurs c'étoit du côté du *Sabis* et des *Aduatici*, que marchoit le corps commandé par Trébonius). Les Éburons, s'étendant jusqu'à la mer, comme on le voit par la marche de Labiénus, devoient aussi s'étendre jusqu'à l'Escaut. César avoit dit, quelques lignes plus haut, que ceux des Éburons qui étoient voisins de la mer, allèrent chercher une retraite dans les îles : *qui proximi Oceanum fuerunt, ii in insulis se occultaverunt quas æstus efficere consueverunt.* Ces îles sont celles que forment l'Escaut et la Meuse à leur embouchure, ou les îles de Zélande.

Cæsar, lib. VI, cap. 33.

Id. ibid. cap. 31.

César déclara qu'il reviendroit à *Aduatuca* au bout de sept jours, et il exhorta les autres chefs à faire la même chose s'il étoit possible : il revint en effet à *Aduatuca* la nuit du sept au huit d'après son départ; il ne pouvoit cependant faire de grandes marches, parce que les troupes étoient obligées de fouiller les bois, les marais et les vallons où les Éburons s'étoient cachés. De la frontière des *Condrusi* vers Liége, qui est l'endroit par où César entra dans le pays des *Eburones,* jusqu'à la partie de l'Escaut la moins éloignée, il y a 70 milles : supposant environ 25 milles par jour, c'étoit une marche de trois jours pour aller jusque-là ou pour en revenir; en mettant quatre jours, ce sont seulement 17 à 18 milles par jour.

Id. ibid. cap. 33.

Ceux qui placeroient *Aduatuca,* ou comme ils lisent *Varuca (o)*

(o) Le château ou fort d'*Aduatuca* ou *Atuatuca* est nommé trois fois dans le *livre VI* des Commentaires de César. On y lit (chap. 32), *impedimenta omnium*

avec le traducteur Grec, à *Vark* près de Mézières, n'ont pas songé que ce lieu est éloigné de plus de 120 milles de la mer, à l'endroit qui en est le plus proche, c'est-à-dire, à l'embouchure de l'Escaut et de la Meuse. Pour qu'un corps eût fait deux fois ce chemin de 120 mille pas, en allant et en revenant dans l'espace de sept jours, il faudroit qu'il eût fait plus de 34 milles ou plus de 11 lieues communes par jour, pendant sept jours de suite sans aucun séjour; ce qui est contre toute vraisemblance.

Cæsar, lib. VI, cap. 34 et seq.

César, ayant reconnu que ses légionnaires n'osoient se répandre dans des bois et dans des marais inconnus, et qu'ils ne le pouvoient même sans beaucoup de péril, invita les peuples des cités voisines à se joindre à lui en leur abandonnant le butin, parce que son objet étoit de détruire la nation des *Eburones*. Il en vint de tous les cantons du voisinage; et il y eut même deux mille cavaliers Sicambres qui passèrent le Rhin 30 milles au-dessous du nouveau pont, et qui se répandirent dans le pays des Éburons. Le septième jour du départ de César étoit proche, *dies appetebat septimus*, lorsque le hasard produisit un événement qui pensa être funeste à Q. Cicéron et à la garnison d'*Aduatuca*. Les Sicambres, après

legionum Aduatucam contulit; et (c. 35), *tribus horis Aduatucam venire potestis*, et *Sicambri Aduatucam contendunt*.

Les anciennes éditions et plusieurs manuscrits séparent ce nom en deux mots, et lisent *ad Vatucam :* une seule édition et un seul manuscrit lisent *ad Varucam;* c'est cette dernière leçon que le traducteur Grec de César a suivie. On sait que cette version est l'ouvrage d'un Grec moderne, et n'a pas grande autorité [a] : elle représente tout au plus la leçon du manuscrit que ce Grec avoit entre les mains, et que Cellarius juge avoir été très-corrompu. Depuis et compris Fulvius Ursinus, tous les éditeurs de César, et tous les critiques qui ont cité cet endroit, ont lu *Aduatuca* ou *Atuatuca* en un seul mot; et quand on examine avec attention la manière dont s'exprime ordinairement César, on s'aperçoit qu'il ne peut avoir mis une préposition devant un nom propre de ville joint à un verbe de mouvement : il n'emploie la préposition que quand le nom propre est précédé d'un autre substantif, comme on va le voir par les exemples suivans tirés de son Histoire de la guerre des Gaules, que j'ai relue attentivement dans l'intention de les en extraire.

Sans parler des trois exemples cités plus haut, et où l'on trouve le mot d'*Aduatuca*, on lit dans César : *Viennam pervenit; ut Narbonem proficiscerentur; Gergoviam pervenit; Gergoviam contendere; Lutetiam proficiscitur; Melodunum pervenit; Alæsiam iter facere cœpit.*

Lorsque le nom propre est précédé d'un substantif, alors César joint la préposition : *Ad oppidum Avaricum profectus est; ad oppidum Noviodunum contendit; ad flumen Axonam contenderunt; cùm ad flumen Ligerim venissent; cùm ad oppidum*

[a] M. Huet *(De clar. Interpret. pag. 219.)* ne savoit si cette traduction étoit de Planude ou de Gaza. Cellarius, parlant de l'auteur de cette version Grecque, dit : *Vitiosis sanè codicibus usus est, et linguam Latinam minùs coluit.* Voyez aussi Fabricius, *Biblioth. Latina.*

avoir rassemblé tout le bétail qu'ils avoient rencontré, apprirent de leurs prisonniers que César étoit éloigné; que tous les équipages et les magasins de l'armée étoient à *Aduatuca* avec une garnison très-foible; qu'ils n'en étoient qu'à trois heures de chemin, *tribus horis Aduatucam venire potestis*, et qu'ils pouvoient faire un butin considérable : ils se rendirent sur-le-champ devant le camp des Romains pour le piller.

Cæsar, lib. VI, cap. 35.

Q. Cicéron avoit tenu les soldats renfermés dans son camp pendant les six premiers jours. Les soldats, qui ne croyoient point avoir d'ennemis, le forcèrent à leur permettre le septième d'aller au fourrage; ils sortirent presque tous, et il ne resta que les malades et une seule cohorte pour la garde du camp. Le détail de ce qui se passa en cette occasion ne peut être abrégé, et mérite d'être lu dans César. Les Sicambres, perdant l'espérance de se rendre maîtres d'*Aduatuca*, se retirèrent, allèrent reprendre le bétail et les prisonniers Éburons qu'ils avoient laissés dans les bois, et conduisirent leur butin dans la Germanie, *trans Rhenum se receperunt*.

Id. ibid. cap. 36 et seq.

Si *Aduatuca* étoit Vark, ce lieu auroit été éloigné du Rhin de 135 mille pas au moins : les Sicambres ne purent être informés du parti que prit César d'inviter les peuples à venir partager le pillage

Vellaunodunum venisset; *cùm in oppidum Bratuspantium contulissent*.

Cicéron observe par-tout cette règle de ne point ajouter la préposition aux noms de villes, avec les verbes de mouvement, mais seulement aux noms de lieux, de provinces, de personnes et de choses. Cette règle est également suivie par Salluste. Elle étoit très-ancienne; car on la voit observée dans les fragmens de Fabius Pictor et de Caton, et elle n'a jamais été violée par les bons écrivains; elle étoit même encore connue au temps de Servius, qui dit, sur les premiers vers de l'Énéide : *Ars quidem hoc exigit ut nominibus provinciarum præpositionem addamus, civitatum numquam*; et c'est en conséquence de cette même règle que Quintilien propose *(lib. I, cap. 9)* comme l'exemple d'un double solécisme, *veni de Susis in Alexandriam*.

Fulvius Ursinus et les autres éditeurs postérieurs de César ont donc eu raison de lire *Aduatuca* en un seul mot, et de juger que, *ad Vatucam venire*, auroit été une expression aussi peu latine que celle de *venire ad Romam*, construction barbare des derniers siècles, sur laquelle se sont formés l'italien, le françois et l'espagnol.

Cluvier nous apprend que Beatus Rhenanus avoit voulu lire *ad Ratucam*, et non *ad Vatucam*, afin de trouver des vestiges de ce nom dans celui de *Hertzoghen-Rad*, place de Limbourg.

Le même Cluvier observe aussi qu'un écrivain qu'il nomme Hubertus Leodius, se félicitoit d'avoir trouvé le nom de *Varuca* dans celui de *Veroux*, lieu situé à une lieue et demie de Liége, dans le canton de *Haspen* ou *Hasbaye*; et à 12 milles de Tongres, l'ancienne *Aduaca* des Itinéraires.

des Éburons, que le troisième ou le quatrième jour de la marche de César; ils arrivèrent le septième de bonne heure devant *Aduatuca :* auroient-ils fait 135 milles en trois jours, c'est-à-dire, 45 milles ou 15 lieues communes par jour?

Quelques critiques ont pensé que l'*Aduatuca* de César devoit être le même lieu que l'*Adouatoucon* de Ptolémée, et que l'*Aduaca* de l'Itinéraire, qui est la ville nommée aujourd'hui Tongres, à 14 milles Romains de Liége, vers le nord. Tongres est sur le Jaart ou *Jacker,* petite rivière qui tombe dans la Meuse à Maestricht, près d'un lieu nommé encore aujourd'hui *Atiech;* ce qui peut être une corruption du mot *Aduaca.*

Cluvier, Sanson et M. de Valois, sont du sentiment que l'*Aduatuca* de César est le même lieu que l'*Aduaca* des Itinéraires; opinion qui peut cependant souffrir de grandes difficultés. Les distances marquées par César montrent qu'*Aduatuca* ou le camp de Sabinus dans le pays des Éburons, le camp de Q. Cicéron dans le pays des Nerviens, et celui de Labiénus sur la frontière des *Remi* et des *Treviri,* formoient un triangle dont le sommet ou le point le plus éloigné de *Samarobriva* et des *Ambiani* étoit *Aduatuca.* La base de ce triangle étoit formée par une ligne de 60 mille pas environ, tirée du camp de Cicéron à celui de Sabinus : les deux autres côtés qui aboutissoient à *Aduatuca,* avoient l'un 50 et l'autre 60 milles. Ces nombres ne peuvent être plus grands; car, dans la dispute entre les deux commandans Romains, Sabinus dit que la garnison Romaine peut arriver le lendemain au quartier prochain : *perendino die cum proximis hibernis conjuncti &c.*

Cæsar, lib. V, cap. 30.

Sanson met le camp de Labiénus vers Mézières ou Charleville; ce qui est très-conforme au détail de la guerre de Labiénus contre les *Treviri.* Si on met, suivant l'opinion commune, le camp de Cicéron à *Bagacum* ou Bavay, cité des Nerviens, le sommet le plus éloigné de ce triangle tombera vers Gemblours ou vers Namur, parce qu'il est incertain quel est celui des deux côtés du triangle qui n'a que 50 mille pas. Comme il n'est fait aucune mention de la Meuse ni d'aucune rivière au voisinage d'*Aduatuca,* il n'est pas probable qu'elle fût à Namur. Il est plus naturel de placer cette forteresse des Éburons vers Gemblours et vers le fameux camp de *Masy,* dont la situation est si avantageuse, et qu'occupe actuellement

actuellement l'armée Autrichienne qui couvre la ville de Namur. De Tongres ou de l'*Aduaca* des Itinéraires, il y a 92 milles à Bavay, et 85 à Charleville; ce qui ne peut s'ajuster avec les nombres de César.

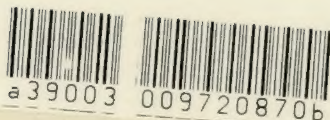
L'opinion proposée dans l'Académie place le camp de Cicéron à Bavay, et celui de Sabinus et le château de *Varuca* ou *Aduatuca* à Vark près de Mézières. Dans cette opinion, il faudra mettre le camp de Labiénus entre Laon et la Fère, ou bien vers Gemblours; ce que je ne puis penser qu'on ose soutenir. Dans le premier cas, il auroit été dans le pays des *Suessiones;* dans le second, il auroit été à plus de 100 milles au nord de la cité des *Remi,* et à une distance encore plus grande à l'occident de Trèves. En plaçant, comme je l'ai proposé, *Aduatuca* vers Gemblours, on ne donne lieu à aucune difficulté.

Je passe à la situation de l'*oppidum* des *Aduatici,* détruit par César dans sa première guerre contre les Belges.

Les critiques, comme je l'ai observé plus haut, sont très-partagés sur cette situation. Sanson place cette ville à Namur; ce qui ne s'accorde pas avec le récit de César, qui auroit certainement parlé de la Meuse : les autres l'ont mis vers *Binche;* quelques-uns à Beaumont en Hainaut, au midi de la Sambre, entre Maubeuge et Charlemont. Cette opinion, qui n'est cependant qu'une simple conjecture, est celle qui me paroît la plus probable; elle convient au mouvement que firent les *Nervii* et les *Veromandui* pour se mettre à portée d'être joints par les *Aduatici.* Pour l'opinion qui placeroit la capitale des *Aduatici* à Rocroy, elle renverse toute l'ancienne géographie. Rocroy étant du pays des *Remi,* et faisant partie du diocèse de Reims, la ressemblance qu'on a supposée entre la situation de Rocroy et celle de l'*oppidum* des *Aduatici,* ne prouveroit rien, quand même elle seroit assurée : car elle se réduiroit à montrer que Rocroy est sur une butte escarpée de tous les côtés, hors par un seul endroit large de 200 pas. Or, on trouvera de semblables buttes presque par-tout; et, pour peu qu'on ait examiné les cartes détaillées des cantons du pays des Belges, on en a vu un très-grand nombre dans le Hainaut et dans le comté de Namur.

IMPRIMÉ

Par les soins de J. J. Marcel, Directeur de l'Imprimerie impériale, Membre de la Légion d'honneur.


a39003 009720870b

